48.

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

21e ANNÉE. — 1892.

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

LELAND STANFORD JUNIOR
LIBRARY
UNIVERSITY

A.25262.
JAN 31 1898

A NOS LECTEURS

La *Romania* entre aujourd'hui dans sa vingt et unième année. C'est en 1872, en effet, que parut nôtre premier numéro.

Les deux directeurs y tenaient beaucoup de place. Pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis lors, ils ont consacré à leur œuvre de prédilection le meilleur de leur temps. A eux deux ils ont rédigé plus du quart de ces vingt volumes. Puissent les lecteurs n'avoir pas été trop fatigués par la répétition constante de leurs noms !

Il y a vingt ans, la France occupait dans le monde une position bien modeste, pour la science comme pour le reste, et elle en avait le sentiment peut-être exagéré. Les études romanes notamment, prises dans leur généralité, y intéressaient peu de personnes. L'étude plus spéciale de notre langue et de notre littérature était poursuivie par un petit nombre d'érudits dont les travaux avaient peu d'action sur le grand public et n'en avaient aucune sur l'enseignement officiel. Trois chaires seulement, réparties entre le Collège de France, l'École des Chartes et l'École des Hautes Études, toutes trois, par conséquent, placées à Paris et en dehors de l'Université, représentaient en France certaines branches de la philologie romane. Au même temps l'Allemagne était considérablement en avance sur nous, tant par la place qu'elle accordait à l'enseignement historique des langues et des littératures neo-latines que par le nombre et l'importance des travaux qu'elle leur consacrait. Nous avons voulu que notre pays devint à son tour un centre d'étude et de production pour

la philologie romane en général, et plus particulièrement pour la philologie française. Tel est le but que nous indiquions dans le prospectus qui précéda de quelques semaines l'apparition de notre premier numéro. « Nous voudrions, » disions-nous, « que la *Romania* pût servir à rapprocher les savants qui, dans « les divers pays, étudient soit l'ensemble des langues et des « littératures néo-latines, soit l'une ou l'autre en particulier..... « Notre journal est exclusivement consacré à la période ancienne « des langues et des littératures néo-latines. Les études qu'il « contiendra ne dépasseront pas, sauf exception très rare, « l'époque de la Renaissance et de la Réforme ; mais, dans ces « limites, en dehors de l'archéologie, de l'histoire et de la « théologie pures, nous admettrons des études des genres les « plus divers ; nous chercherons à servir le public lettré par « tous les moyens, et nous nous efforcerons de justifier l'épi- « graphe que nous empruntons à notre vieux poète normand « et de travailler comme lui

« Pur remenbrer des ancessurs
« Les diz e les faiz e les murs. »

Plus loin, parlant des recherches littéraires auxquelles nous nous proposions de faire une large part dans la *Romania*, nous annoncions l'intention d'accorder à la France une place prépondérante. « Le centre sera ici, plus encore que pour la linguis- « tique, notre ancienne littérature française dont l'influence « sur toutes ses voisines au moyen âge n'a plus besoin d'être « démontrée... Bornons-nous à rappeler tout ce qui reste à « faire dans ce domaine après tout ce que l'on a déjà fait. Que « de manuscrits dorment, ou inconnus ou mal connus, dans « la poussière des bibliothèques ! Que d'ouvrages importants « sont inédits ! Que de chapitres d'histoire littéraire sont à faire « ou à refaire !... Notre position et nos relations diverses nous « mettront à même de connaître et de produire au jour bien « des trésors qui ne sont pas encore signalés, soit à Paris, soit

« ailleurs, et notamment en Angleterre. Par ce côté, notre « journal sera une sorte de recueil de matériaux ; mais il « publiera aussi des travaux d'histoire littéraire proprement « dits où ces matériaux seront mis en œuvre. »

Il est toujours délicat de vérifier l'accomplissement de promesses faites au début d'une entreprise qui se poursuit depuis vingt ans. Nous n'avons pas la présomption de croire que sur tous les points nous ayons rempli notre programme. Si nous y sommes parvenus en quelque mesure, nous en savons gré aux collaborateurs dévoués, français ou étrangers, parmi lesquels nous reconnaissons beaucoup de nos anciens élèves, qui, dès le début, ont bien voulu joindre leurs efforts aux nôtres. Pour certaines parties de notre tâche, nous croyons ne pas être restés trop au dessous des espérances que nous faisions concevoir. Comme recueil de matériaux, au moins, la *Romania* gardera une valeur durable. Les conditions propres à un recueil périodique nous obligeaient à nous borner à la publication de textes peu étendus, et pour les autres il a fallu se contenter de notices et d'extraits. Toutefois, malgré les limites qui nous étaient imposées, nous croyons pouvoir dire sans excès que, dans le vaste domaine littéraire de la France, les publications de textes les plus importantes et les plus nouvelles qui aient été faites en ces vingt dernières années ont paru dans la *Romania*. Nous sommes bien éloignés de vouloir déprécier les publications qui ont paru en d'autres revues; nous croyons cependant que nos explorations, tant en France qu'à l'étranger, ont été les plus fécondes, et qu'en ce qui concerne notre littérature nationale la plus grande part des découvertes faites en ces vingt dernières années nous appartient. Et quant aux ouvrages trop étendus pour figurer dans notre recueil, ils ont pu bien souvent prendre place parmi les publications de la Société des anciens Textes français et provençaux, à la fondation de laquelle nous avons pris part en 1875.

Sur d'autres points nous avons dû restreindre notre champ

de recherches. En Italie, par exemple, des savants de plus en plus nombreux, formés à l'école d'hommes tels que MM. d'Ancona, Ascoli, Monaci, Rajna, se sont voués depuis une vingtaine d'années à l'étude des langues et des littératures romanes, particulièrement sur le territoire italien, avec autant de zèle et plus de méthode que leurs devanciers. Des recueils d'une haute valeur ont été fondés, entre lesquels il suffira de rappeler l'*Archivio glottologico* (1873), le *Giornale storico della letteratura italiana* (1883), les *Studi di filologia romanza* (1884). Sans renoncer à nous occuper de l'Italie, surtout dans ses rapports si fréquents avec notre pays, nous abandonnons bien volontiers à ces recueils les études qui y sont poursuivies avec une si incontestable compétence. Nous nous bornerons de plus en plus à tenir nos lecteurs au courant des travaux relatifs à la philologie italienne. Et telle est l'activité qui se déploie dans ce domaine qu'il nous faudra bien des efforts pour ne pas rester trop au dessous de notre tâche. Nous n'avons pas les mêmes raisons pour laisser de côté l'ancienne littérature de l'Espagne et surtout de la Catalogne, si intimement liée à la nôtre. Nous continuerons, comme par le passé, à publier des textes castillans ou catalans.

L'étude des patois et celle aussi des contes et des poésies populaires a longtemps tenu une grande place dans la *Romania*. C'est là qu'ont paru d'abord les *Contes lorrains* recueillis et commentés par M. Cosquin, depuis réimprimés en deux volumes. C'est là seulement que l'on peut lire le beau recueil de chants populaires de la Gruyère publié par M. Cornu (t. IV), celui que notre regretté collaborateur Victor Smith avait formé en Forez et en Velay, et qui se trouve épars dans nos onze premiers volumes, les contes de la Bigorre (t. XII), etc. Nous avons expliqué (XVIII, 194) les raisons pour lesquelles nous ne publierions plus, sinon exceptionnellement, de travaux sur ces matières qui ont depuis quelques années des organes spéciaux et autorisés. L'exception sera limitée au cas ou ces contes ou

poésies offriraient un rapport bien établi avec la littérature du moyen-âge.

Notre domaine, restreint de plus en plus à la période ancienne de la philologie romane et spécialement de la philologie française, s'est, par certains côtés, singulièrement agrandi depuis vingt ans. A mesure que les découvertes vont se multipliant, l'horizon s'élargit et l'on voit mieux combien il reste encore à trouver. Des rapports imprévus s'établissent entre des œuvres qui semblaient isolées. L'analyse linguistique est parvenue à un point de perfection que l'on entrevoyait à peine lorsque nous avons commencé la *Romania*. On arrive peu à peu à dater de temps et de lieu, au moins approximativement, les compositions anonymes qui abondent dans notre ancienne littérature. On a pu récemment tenter, avec chance de succès, de dresser le tableau chronologique de la littérature française jusqu'au XIVe siècle : on n'y eût pas songé il y a vingt ans. Bientôt, à mesure que la langue de chaque auteur ou de chaque ouvrage sera en quelque sorte condensée en des glossaires spéciaux, on parviendra à grouper ensemble les écrits anonymes d'un même auteur. Notre champ d'études reste donc, pour ainsi dire, illimité. Mais, à côté des recherches originales, nous devons réserver une place suffisante à l'examen des travaux d'autrui. Nous le disions dans notre programme de 1871 : « La critique des ouvrages qui paraîtront « dans le domaine de nos études sera une partie importante du « recueil. » Et cette partie devient de plus en plus considérable, à mesure que la philologie romane va se développant en tous les sens. Nous sommes inondés de livres, de périodiques, de dissertations pour le doctorat allemand (dont beaucoup pourraient sans dommage être présentées en manuscrit), de contributions à telle étude, de suppléments à telles recherches. C'est une marée montante qui menace de restreindre la part consacrée dans notre recueil aux études originales. On voudra bien nous excuser si trop souvent de bons livres n'ont pas le compte rendu qu'ils méritent, et si l'analyse de tel ou tel périodique est en

retard. C'est que ce genre de travail ne peut être confié au premier venu. La critique exige une expérience et, s'il est permis de le dire, un tour de main, qui ne sont pas communs. Et puis les jeunes érudits de notre temps ne semblent pas avoir pour cet exercice salutaire le goût que nous manifestions, lorsqu'en 1865 nous fondions la *Revue critique*. De sorte que la partie bibliographique de la *Romania* reste en une grande mesure à notre charge. Depuis 1877 (VI, 316) nous avons donné, à la fin de la chronique, les titres des publications récentes, avec quelques mots d'appréciation. Peu à peu ces courtes annonces ont pris l'extension de brefs comptes rendus, contenant en certains cas, non pas seulement une appréciation sommaire, mais des critiques et des rectifications. C'est tout ce que nous pouvons faire pour suivre et résumer un mouvement scientifique qui croît sans cesse. Les conditions matérielles dans lesquelles se publie la *Romania* et nos occupations ne nous permettent pas d'augmenter l'étendue de nos volumes annuels. Nos lecteurs voudront bien nous savoir gré de nos efforts et nous excuser de ne point faire davantage.

LA LOI DE DARMESTETER

EN PROVENÇAL

Dans son beau mémoire sur la protonique non initiale[1], Arsène Darmesteter s'est borné, de parti pris, à la phonétique française. Pourtant il savait mieux que personne la portée du principe dont il étudiait si minutieusement l'application en français. Il dit en terminant son étude : « Les limites de cet article ne nous permettent pas d'appliquer aux langues romanes les lois que nous venons d'exposer. Elles doivent évidemment subir dans chacune d'elles certaines modifications spéciales. Puisque le sort de la protonique initiale est lié au sort de la finale correspondante, elle ne saurait être traitée d'une manière identique en français, en italien, en espagnol, par cela seul que les lois de la finale ne sont pas les mêmes dans ces langues. Mais il sera facile, croyons-nous, de retrouver sous cette diversité apparente l'unité du principe que nous avons essayé d'établir » (p. 164).

L'omission du provençal dans ce passage semble bien indiquer que, dans la pensée de l'auteur, le provençal ne doit pas être séparé du français, et que ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre, *mutatis mutandis* : par exemple, il va de soi que l'*a* protonique non initial, qui devient *e* en français, restera *a* en provençal. L'accord des deux langues de la Gaule, pour le traitement des atones finales, justifie cette opinion[2]; il semble

1. *Phonétique française : la protonique non initiale, non en position.* Ce mémoire, publié en 1876 dans la *Romania*, a été réimprimé dans les *Reliques scientifiques*, II, 95-199. Nous le citons, pour la commodité des lecteurs, d'après la pagination de la *Romania*.

2. L'accord n'est pourtant pas aussi absolu que pourrait le faire supposer la façon dont en parlent les derniers auteurs qui ont eu à traiter la question,

même que Darmesteter aurait pu faire plus souvent appel au provençal pour appuyer telle ou telle explication de mots français [1]. Je n'ai pas l'intention, toutefois, d'examiner ici comment se comporte le provençal dans tous les cas qui peuvent présenter un certain intérêt. Je veux simplement attirer l'attention sur un ensemble de mots provençaux dont l'existence va directement à l'encontre de la loi de Darmesteter, puisqu'ils échappent à l'explication donnée pour les cas similaires du français.

MM. Suchier (*Le français et le provençal*, p. 32-33) et Meyer-Lübke (*Gramm. des langues rom.*, I, 268). Ce dernier, notamment, dit : « Le provençal suit pas à pas le français, excepté pour ces derniers mots, où il conserve l'*i* et perd l'*u* : *simi* (singe), *oli* (huile), *palí* (poêle), *ordi* (orge), etc. » Les mots cités étant des mots savants, on pourrait croire que dans les mots populaires, il y a accord complet. Il n'en est pas ainsi. Par exemple, en français, le groupe bj, vj exige une voyelle d'appui : *rouge* rubeum, *vouge* viduvium, *carouge* (mais à l'ouest *caroi*) quadruvium; cela n'arrive pas en provençal, où l'on a *roi* (variante *roch*), *cairoi*, gascon *bezouch* (d'où le franç. emprunté *besoche*). Même observation pour les groupes mn, lm, à propos desquels M. Meyer-Lübke développe (p. 267) des considérations phonétiques ingénieuses, mais sans solidité.

1. Je ne vois guère de cités, soit dans le texte, soit dans les notes, que les mots suivants : *abauzir* (p. 149, n. 1), *aziman* (p. 143, n. 4), *calmelh* (p. 144, n. 3), *caramel* (p. 144) et *enamic* (p. 144). Trois de ces mots donnent lieu à des observations et à des réserves importantes : 1° Darmesteter a cité *enamic* pour appuyer l'hypothèse d'un lat. pop. **inamicus*, dont le français *ennemi* serait le représentant légitime. Or *enamic* est assez rare en provençal ; on le trouve dans *Girard de Roussillon* (Bartsch, *Chrest.*, 3e édit., col. 34), dans les *Sermons du* XIIe *siècle* (éd. Armitage, p. 76, l. 30), ailleurs aussi sans doute ; mais il est incontestable que la forme usuelle du mot est *enemic*, et l'on ne peut fermer les yeux à son existence. Or *enemic* ne peut venir de **inamicus*, et il faut bien y voir un représentant tel quel du lat. classique inimicus, c'est-à-dire une forme savante altérée sous l'influence des formes populaires, comme on en trouve tant d'autres (cf. dans Raynouard des mots savants tels que *enequitat*, *esperit*, *menistre*, *penedensa*, *vergenetat*, etc.) : quant à *enamic*, je le considère comme une forme secondaire due à l'influence du mot *amic* dans des formules fréquentes comme *amics ed enemics*. Par suite, le franç. *ennemi* pouvant être expliqué comme le provençal *enemic*, l'hypothèse d'une forme **inamicus* en lat. pop. perd beaucoup de sa vraisemblance : il ne faut pas oublier, en effet, d'une part, que *Ste Eulalie* et *St Léger* écrivent *inimi*, et, de l'autre, que la particule négative in n'est pas de la langue populaire ; 2° le français *aimant* doit être considéré comme *ennemi*, c'est-à-dire comme

Il s'agit des mots qui présentent, après une voyelle autre qu'un *a*, les suffixes -mentum, -torem, -tura, -ticius, etc. Darmesteter a eu maille à partir avec eux sur le terrain du français; voici comment il s'est tiré d'affaire :

« La protonique latine *ē*, *ī* paraît se maintenir sous forme d'*e* féminin dans des mots tels que *sentement*, *partement*, *tenement*, etc. Ici on est dupe des apparences et l'on ne tient pas compte d'une notion générale qui a modifié la dérivation française. Les suf-

---

la transcription d'une forme *adimantem, et non comme une forme populaire régulièrement dérivée de adamantem : c'est à cela du moins que conduit la comparaison avec le provenç. *aziman*; 3° *calmelh* ne se rattache pas à calamus, comme le croit Darmesteter, à la suite de Raynouard, et ne signifie pas *chaume* : il dérive de *calm*, mot que ne donne pas Raynouard, mais qui figure dans les chartes avec le sens de « lande, terre inculte servant de pacage, ordinairement située sur une hauteur ». Ce mot *calm* n'a rien à voir avec *calamus*, car il est féminin et repose sur un type lat. calmis, d'origine inconnue, mais attesté dès le haut moyen âge (voy. Du Cange, *calma*, *calmis*). C'est lui qu'il faut reconnaître dans le franç. *chaume*, subst. fém. employé par Rutebeuf : *Se gisoit sor la chaume dure*, et dans le dérivé *chaumoi*, *chaumois*, si fréquent dans nos chansons de geste (voy. Godefroy, *Dict. de l'anc. lang. franç.*). Si, en français, il s'est confondu avec *chaume* de calamus, il n'a pas été plus heureux en provençal, où il revient souvent dans le vocabulaire topographique. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le groupe *lm* ne prend pas de voyelle d'appui en provençal; par suite, les deux consonnes se sont rarement conservées toutes deux dans la prononciation. On trouve cependant *La Calm* (Aveyron et Tarn), *La Chalm* (Haute-Loire). Ordinairement, l'une ou l'autre des consonnes disparaît : ou c'est *m*, et alors, à côté de l'orthographe régulière *La Cal* (Aveyron), *La Chau* (Haute-Loire), on voit des formes comme *La Chaud* (surtout en Limousin) et *La Chaux* (passim) où s'infiltrent calidus et calx; ou bien, c'est *l*, et alors campus vient à la rescousse, comme dans *Laschamp* (Puy-de-Dôme), Saint-Sulpice-*les-Champs* = illas Calmes (Creuse). — Le provençal vient plus effectivement au secours du français dans un cas embarrassant que Darmesteter a omis. Brachet tire le français *terroir* du lat. territorium devenu, d'après lui, *terredoir*, *terreoir*, *terroir*. Or, d'après la loi de Darmesteter, territorium n'aurait pu donner que *tertoir*, comme dormitorium a donné *dortoir*. La forme provençale correspondante est *terrador*, et l'accord du français et du povençal suffirait pour établir l'existence en latin gallo-roman de terratorium (altération de territorium sous l'influence de terra), même si cette forme n'était pas attestée dès l'époque mérovingienne (voy. Du Cange).

fixes mentum, torem, tura, ticius, bilis se sont attachés dans la période française, dès l'époque primitive, au thème du gérondif ou du participe présent. Or, au participe présent et au gérondif, la première conjugaison a exercé une action si forte sur les autres conjugaisons qu'elle leur a donné ses formes propres : *chant-ant*, de cant-antem ; de même *floriss-ant*, *part-ant*, *vend-ant*. Il en a été de même pour les formes dérivées en *ment*, *or*, *ure*, *iz*, *ble*, c'est-à-dire que les suffixes amentum, atorem, atura, aticius, abilis, à l'époque sans doute où ils étaient affaiblis en *ement*, *edor*, *ediz*, *edure*, *able* (ou en quelque autre forme plus ou moins archaïque), se sont généralisés et sont devenus les types de suffixes pouvant s'adapter à toutes les conjugaisons » (p. 160).

Il saute aux yeux que l'explication qu'on vient de lire, faite exprès pour le français, ne convient pas au provençal. Si les faits s'étaient passés dans cette langue comme Darmesteter suppose qu'ils se sont passés en français, on devrait avoir en provençal *sentamen*, *partamen*, *tenamen* ; or on a, en réalité, *sentimen*, *partimen*, *tenemen*. Avant de voir quelle explication il convient de donner de ces dernières formes, il sera bon d'en connaître exactement le nombre et la répartition. Passons donc en revue les différents suffixes, en écartant -abilis, qui se présente dans des conditions toutes différentes, et en ajoutant à la liste de Darmesteter -tionem qui se rattache étroitement aux autres. Nous trouvons en provençal un état de choses très simple et très régulier. Les substantifs qui correspondent à des verbes en *ir* ont l'*i* comme voyelle de dérivation ; ceux qui se rattachent à des verbes en *ér*, *er* ou *re* ont uniformément *e*[1] :

1° suffixe -mentum. Première série, avec un *i* comme voyelle de dérivation : *avenimen* (inf. *avenir*), *ferimen* (*ferir*), *gauzimen* (*gauzir*), *partimen* (*partir*), *sentimen* (*sentir*).

Deuxième série, avec un *e* comme voyelle de dérivation : *batemen* (*batre*), *movemen* (*movér*), *naissemen* (*naisser*), *nozemen* (*nozér*), *onhemen* (*onher*), *tenemen* (*tenér*).

---

1. Tous les exemples qui suivent sont pris dans Raynouard. Il va sans dire que nous n'avons pas la prétention de relever tous ceux qui existent ; il suffit que nos cadres soient solidement établis.

2° suffixe -tôrem, -tôrius. Première série : *avenidor* (qui doit arriver), *feridor* (frappeur), *gauzidor* (jouisseur), *partidor* (partageur).

Deuxième série : *batedor* (batteur), *fazedor* (qui doit être fait), *movedor* (mouvable), *nozedor* (celui qui nuit), *tenedor* (celui qui tient).

3° suffixe -tūra. Première série : *noiridura* (inf. *noirir*), *poiridura* (inf. *poirir*), *vestidura* (inf. *vestir*).

Deuxième série : *cosedura* (inf. *cosér*), *fendedura* (inf. *fendre*).

4° suffixe -tīcius. Ce suffixe se rencontre très rarement en dehors de la première conjugaison. Je ne puis signaler que *escroicheditz* (inf. *escroichir*). Nous avons dans ce mot une irrégularité apparente : l'inf. étant en *ir*, on s'attendrait à *escroichiditz*. Il faut considérer, je crois, *escroicheditz* comme une forme secondaire issue, par une sorte de dissimilation, de *escroichiditz* : l'influence dissimilante de la voyelle tonique *i* sur un *i* précédent existe en provençal comme en français, bien qu'on ne l'ait pas signalée jusqu'ici [1]. J'en puis citer un exemple frappant dans les formes *dezia*, *dezio*, pour *dizia*, *dizio*, à l'imparfait du verbe *dire*, qui se lisent dans l'évangile de saint Jean (P. Meyer, *Recueil d'anc. textes*, p. 36 et 42).

5° suffixe -tionem. Première série : *partizo*, *vestizo*, sans parler des mots d'origine germanique comme *garizo*, *garnizo*, etc.

Deuxième série : *batezo*, *tenezo*, *vendezo*.

Il peut arriver qu'un verbe ait à la fois un infinitif en *ir* et un infinitif en *er*. On trouvera alors des dérivés parallèles en *i* ou en *e* : par exemple, *cosidura* (inf. *cosir*), à côté de *cosedura* (inf. *cosér*). Une particularité du dialecte gascon montre bien la solidarité qui existe entre la voyelle accentuée de l'infinitif et la voyelle de dérivation. Dans ce dialecte, le verbe *venir* a passé à la conjugaison en *ér* (sans doute sous l'influence de tenēre) : l'infinitif est *biér* (= * *beér* = * *benér*). Cet *e* se retrouvera dans les dérivés, qui ont *i* en provençal : *abieder* (= provenç. *aveni-*

1. Elle a été signalée pour le français par MM. Mussafia et G. Paris (voy. *Romania*, VIII, 629). M. Meyer-Lübke a étendu l'observation à d'autres langues, mais n'a pas parlé du provençal. (*Gramm.*, I, § 358.)

dor), *abiemen* (= provenç. *avenimen*), etc. (Voy. Luchaire, *Recueil d'anc. textes gascons*, au glossaire.)

Considérés en eux-mêmes, les faits que nous venons d'exposer n'ont rien que de congru. On peut aller plus loin et soutenir qu'ils sont conformes à ce que nous pouvons savoir du latin populaire. Examinons par exemple le suffixe -mentum. A côté de -amentum, qui s'applique exclusivement aux verbes en -are, nous trouvons en latin classique -īmentum, qui s'applique exclusivement aux verbes en -īre, comme le provençal *-imen* aux verbes en *-ir* : vestīmentum. Quant aux verbes en -ēre et -ĕre, ils présentent des dérivés en -ēmentum (complēmentum), en -ĭmentum (alĭmentum), en -ŭmentum (monŭmentum, nocŭmentum), et en -ūmentum (indūmentum). Ces quatre formes ont dû se réduire à une seule dans le latin populaire. En effet -ĭmentum est identique, dans la prononciation populaire, à -ēmentum. En outre, déjà en latin classique, -ĭmentum dispute le terrain à -ŭmentum, puisque l'on a monĭmentum et monŭmentum; or on sait que, dans ce cas, le lat. populaire se prononce pour *ĭ*, c'est-à-dire pour *ē*[1]. Enfin -ūmentum ne se présente que dans les mots qui ont un *u* dans leur thème; or les quelques mots de ce genre, qui ont passé dans les langues romanes ont perdu leur *u* thématique : battuere est devenu *battere, et si jamais *battūmentum a existé, il a été remplacé par *battĭmentum. En résumé, le latin populaire de la Gaule ne doit avoir eu que deux terminaisons pour les substantifs en -mentum dérivés de verbes autres que ceux de la première conjugaison, soit -imentum et -ementum[2].

Si l'on admet, comme tout semble inviter à le faire, qu'il n'y

---

1. Voy. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.*, § 28.

2. Ce que nous venons de dire pour le suffixe -mentum est également applicable aux suffixes -torem, -torium, -tura, -tīcius. -tionem. Il suffit de remarquer que, dans le latin populaire, ces suffixes s'ajoutent à l'infinitif et non au supin. Darmesteter, parlant de la forme *batediz*, donnée par les gloses de Raschi, dit (p. 161) qu'elle ne peut être rapportée à un type battuticius. M. Cohn, dans son remarquable mémoire intitulé : *Die Suffixwandlung im Vulgärlatein*, parle également de ad-battuticium (p. 114) : je crois qu'on ne peut mettre en cause que *batteticius, *ad-batteticium, quelque opinion qu'on ait sur la formation des mots français *bateis*, *abateis*.

a pas de solution de continuité entre le latin populaire et le provençal, on se trouve fort embarrassé par la loi de Darmesteter. Prenons le roman méridional à l'époque où les finales, et par suite les protoniques, se maintiennent encore, soit au VIe siècle. Nous y trouvons *tenemento*, à côté de *menemare* (*minimare) : les deux mots sont absolument symétriques. Arrive la chute des protoniques et des atones : *menemare* devient **men'mar*, *mermar* ; au contraire, *tenemento* se réduit simplement à *tenement* et ne subit aucun changement à la protonique. Nous avons de même, en parcourant toute la gamme, *tenedor*, **tenedura*, **teneditz*, *tenezo*. Il faut bien, quoi qu'on en ait, se résoudre à cet aveu : la loi de Darmesteter n'a aucune action, en provençal, sur les dérivés des thèmes verbaux.

Comment expliquer ce fait, étrange au premier abord ? Faut-il donc en revenir, pour le provençal, à l'explication par l'influence des mots simples sur leurs dérivés, proposée pour le français par M. Storm [1], acceptée en partie par Darmesteter, mais rejetée par lui en ce qui concerne l'ensemble de mots dont nous nous occupons ? Je crois que c'est dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher la vraie solution du problème [2]. Nous nous trouvons, en effet, sur un terrain aux frontières duquel expire la toute puissance incontestée des lois phonétiques. La dérivation rentre plutôt dans le domaine de la morphologie que dans celui de la phonétique : dans ce domaine-là, l'esprit est presque toujours en éveil ; ce n'est que quand il s'est endormi que la phonétique accomplit, à ses dépens, son œuvre brutale et aveugle : la lettre tue, mais l'esprit vivifie.

Qu'est-ce, en somme, que la loi de Darmesteter ? La formule

---

1. *Remarques sur les voyelles atones...* dans *Mém. de la Soc. de linguistique de Paris*, t. II (1872), p. 81.

2. Je crois aussi que, pour le français, l'explication rejetée par Darmesteter conserve sa valeur, si l'on considère non la période littéraire, où il semble incontestable que l'*a* de la première conjugaison a supplanté les autres voyelles de dérivation, mais la période des origines. Le français a dû nécessairement connaître un état linguistique identique à celui du provençal, à quelque date reculée qu'il faille le placer. Il y a là une réserve importante à faire : Darmesteter l'a négligée, et l'on n'en trouve non plus aucune trace dans l'étude, d'ailleurs fort remarquable, que M. Cohn a consacrée à la question (p. 102-137 de son livre déjà cité, *Die Suffixwandlungen...*).

du développement phonétique suivi par les mots qui, dès l'époque du latin vulgaire, étaient arrivés en quelque sorte à se créer une situation indépendante, ceux qui avaient, si je puis m'exprimer ainsi, coupé leur cordon ombilical. Un mot essentiellement populaire comme maritare, dont l'existence est attestée dès le siècle d'Auguste et qui n'a jamais dû sortir de l'usage, n'a pourtant pu arriver à cette pleine indépendance : c'est que quand on avait maritare sur les lèvres, on avait toujours maritum dans l'esprit, et voilà pourquoi maritare n'a pas obéi à la loi Darmesteter, qui en aurait fait *marțar* ou *mardar* en provençal, *marter* en français. A plus forte raison en a-t-il été de même des mots dont nous nous occupons. On peut dire que, d'une certaine manière, ils n'appartiennent pas à la couche primitive des langues romanes : ils n'y existent qu'à l'état de puissance [1]. Il a fallu en quelque sorte les refaire chaque fois qu'on éprouvait le besoin de s'en servir. Ils n'avaient pas d'existence réelle. Ce qui vivait, ce qui se transmettait d'une génération à l'autre, c'était non pas les mots eux-mêmes, mais bien plutôt le procédé pour les faire. On avait parfaitement conscience, en latin vulgaire, quand on disait amatorem, auditorem, *bebetorem, qu'on ajoutait respectivement les suffixes -atorem, -itorem, -etorem aux radicaux verbaux am-, aud-, *beb- [2]. Par suite, ces suffixes ont jusqu'à un certain point vécu d'une vie propre ; l'*i* et l'*e* des suffixes -itorem, -etorem, en particulier, se sont conservés aussi légitimement, en quelque sorte, que l'ae initial de aetatem, et les suffixes sont devenus respectivement *-idor*, *-edor*, comme aetatem est devenu *edat* [3].

---

1. Cela explique qu'il y en ait si peu dans les textes antérieurs au moyen âge et que, dans la grande majorité des cas, il faille restituer, par hypothèse, le type latin.

2. C'est là une observation superficielle, puisque, en réalité, les suffixes étaient -mentum, -orem, etc., qui s'ajoutaient, soit à l'infinitif, soit au supin. Nous avons dit que le latin populaire partait partout de l'infinitif. Le parallélisme -amentum, -imentum, -ementum a entraîné -etorem à côté de -atorem, -itorem. Il faut reconnaître ici le même procédé populaire qui du suffixe -bilis a fait -abilis, -ibilis, etc. (voy. Darmesteter, *De la création actuelle des mots nouveaux*, p. 76.)

3. C'est la conception des terminaisons comme étant des entités distinctes rend compte de plus d'une irrégularité phonétique de la conjugaison et de la

Cette intervention de l'esprit dans l'évolution du langage est bien connue. Il va de soi que toutes les irrégularités phonétiques dues à l'analogie, c'est-à-dire à une opération plus ou moins consciente de l'esprit, viennent à l'appui de l'explication de M. Storm. Il serait assez puéril de citer des exemples pris au hasard et sans rapport direct avec le point que nous nous sommes efforcé d'élucider. Ce qui serait intéressant, étant donné le rapport étroit de l'atone finale et de la protonique, ce serait de relever des cas où, pour des raisons morphologiques, l'atone finale du latin se serait maintenue en dépit des lois phonétiques. Or ces cas existent, à l'état plus ou moins exceptionnel.

1° M. P. Meyer a signalé les nominatifs pluriels en *i*, fréquents au XIIe siècle dans certains textes, pour les adjectifs employés comme attributs (*pagadi*, *visti*, *morti*, etc.) et conservés jusqu'à nos jours : l'*i* est manifestement l'*i* latin, qui a disparu dans les substantifs proprement dits[1].

2° Dans une lettre écrite au milieu du XIIIe siècle, à Montferrand, en Auvergne, on trouve une série de premières personnes plur. du prétérit en *-emes : acordemes*, *donemes*, *prestemes*, *fehemes*[2]. De même *auzimes*, à deux reprises à côté de *vegem*, *veguem*, *temonhem*, dans un vidimus des coutumes de Montferrand, daté de 1273[3]. Ces formes, où la terminaison -mus du latin est rendue comme en français par - *mes*, quelle qu'en soit l'explication, sont évidemment irrégulières au point de vue phonétique[4].

---

dérivation, surtout en français. Exemple : M. Suchier dit, dans *Le français et le provençal*, p. 96 : « Le français *faisais*, anc. fr. *faiseie*, ne peut se ramener qu'à facēbam, non fāciēbam. » Il y a quelque chose de plus à dire, c'est que facēbam n'aurait pu donner phonétiquement que *faisie*, et que *faiseie* représente fac + ēbam. — D'autre part, en ce qui concerne les suffixes -atorem, etc., il faut reconnaître qu'en français proprement dit -atorem n'a pas été traité comme initial, puisque l'*a* s'est changé en *e*.

1. Voy. *Romania*, XIV, 291-2 ; XVII, 632, XVIII, 425.

2. P. Meyer, *Rec. d'anc. textes*, n° 55.

3. *Annales du Midi*, III, p. 298 et 309.

4. On les retrouve sous la forme *-esmes* dans les coutumes de Saint-Bonnet ; mais ici l'introduction de l'*s* des deux secondes personnes peut faire croire que l'*e* ne représente pas originairement l'*u* des formes latines ; on a eu

Je me borne à citer ces deux séries de faits; il est possible qu'on en trouve d'autres du même genre; ceux auxquels on pourrait songer de prime abord ne me paraissent pas assez sûrs pour être invoqués ici[1]. Je reviens à mon point principal. Si la conservation de l'*e* et de l'*i* protonique s'explique par la notion de la vie des suffixes, dans les cas où cette notion se sera perdue de bonne heure, la loi de Darmesteter doit reprendre ses droits. C'est en effet ce qui est arrivé pour quelques mots isolés, communs au français et au provençal. Ils se distinguent des autres en ce qu'ils désignent presque toujours un état ou une manière d'être, ou même un objet concret. Beaucoup d'entre eux ne rentrent pas dans les conditions phonétiques qui nous occupent (par exemple factionem, facticius, factura, etc.). Nous pouvons du moins citer : 1° partītionem, qui, au sens concret de « part » qu'il possède dans Gaius, a abouti au provençal *parzo* (franç. *parson, parchon*)[2], mais qui, au sens de

---

probablement la série : *ems, esms, esmes*. C'est ainsi qu'il faut expliquer la forme *esmes*, 1re pers. plur. du prés. indic. du verbe *esser* employée dans la Passion de Clermont-Ferrand, dans le Poème sur Boèce et dans un ancien noël publié par M. Paul Meyer, dans ses *Anc. poés. relig. en langue d'oc*, p. 15-17 (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXI, 1860, p. 493-5.)

1. Par exemple l'*i* ou l'*e* des 1res pers. sing. du prés. de l'indic. *azori, sospire*. M. Suchier indique qu'on pourrait le rattacher à *feri*, je frappe, où l'*i* s'expliquerait par le lat. ferio, mais il l'indique très dubitativement (*Le franç. et le prov.*, p. 102). — Il indique, avec plus de précision, un cas de persistance de l'atone, dans la flexion, entre deux *s* : *florisses* = florescis, *verses* = acc. plur. versus, *falses* = falsus (*ibid.*, p. 33). J'avoue que je ne connais *falses, verses* que comme accusatif pluriel, et, par cela même que ces formes ne s'emploient que comme accusatif pluriel, il est évident que nous avons affaire à un pluriel de formation secondaire, où *es* n'est pas le représentant direct du lat. us ou os. J'en dirai autant des secondes personnes comme *sabes*, moins ancien que *saps* (= sapis), etc. Dans les inchoatifs, comme *florisses*, le cas est plus embarrassant, car on n'a guère d'exemples anciens de ces personnes; j'incline cependant à les considérer aussi comme de formation secondaire.

2. M. Cohn (*op. laud.*, p. 124) préfère expliquer le français *parson* par *partionem, sorte de compromis entre partem et portionem; il répugne également à tirer les mots français *boisson*, *venson*, de bibitionem, venditionem, et suppose des formes *biptionem, *ventionem, d'après des participes forts *biptus, *ventus. J'avoue que ses raisons ne m'ont pas convaincu.

« action de partager » (qui n'est pas attesté en latin), est représenté par *partizo*; 2° *cosetura, qui a donné, d'une part, *costura*, *cosdura*, couture; de l'autre, *cosedura*, action de coudre.

Enfin, un mot particulièrement intéressant est debitorem, auquel nous nous arrêterons quelques instants avant de terminer. Il a pour représentant phonétique, conformément à la loi de Darmesteter, *deutor* ou *deptor*. Le nominatif correspondant **deutre*, **deptre* ne se trouve pas; ses fonctions sont remplies par *deveire* (qui suppose un accusatif non attesté *devedor*) et par *deuteire*, combinaison singulière de *deutor* et de *deveire*. Ce nominatif *deveire* demande à être expliqué : il est le type d'une série relativement nombreuse, où l'on peut signaler *beveire*, *crezeire*, *entendeire*, *joieire*, etc. Tous ces mots correspondent à des types en *-itor*, et par suite soulèvent une difficulté phonétique : où le latin ne nous offre que débetor, le provençal réclame debētor. L'existence de cette forme s'explique non par un déplacement direct de l'accent, mais bien plutôt par une action régressive du cas régime. J'ai montré comment -ēmentum, ētorem, etc., faisaient compagnie à īmentum, āmentum, ītorem, ātorem, etc. Les nominatifs -ītor, -ātor, correspondant aux accusatifs -ītorem, -ātorem, appelaient forcément la création d'un nominatif -ētor pour correspondre à l'accusatif -ētorem[1].

A. Thomas.

---

1. Cette force créatrice de l'analogie éclate en plus d'un autre cas. On la retrouve, par exemple, dans les verbes provençaux *clarzir*, *negrezir*, etc., qui ne s'expliquent pas, comme le croit Diez, par les types latins *clarescire, *nigrescire, mais par *clariīre, *nigriīre, etc., c'est-à-dire par des imitations, avec une couleur vocalique différente, du lat. classique clariāre, nigriāre, etc.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA LÉGENDE DE TROIE EN ITALIE ET EN ESPAGNE

I. GUIDO DELLE COLONNE ET DARÈS

Guido, qui, dans son *Historia destructionis Troiæ*, cite toujours Darès et ne cite jamais Benoît, a-t-il connu l'*Historia de excidio Troiæ* du Pseudo-Darès? Dunger[1], Joly[2], Meister[3] l'affirment. Barth[4] le nie. M. Gorra, dans son récent ouvrage[5], se range du côté des premiers. On peut être surpris qu'il n'ait pas vu que Greif[6] défend la même opinion, et par les mêmes raisons, c'est-à-dire en se fondant sur deux passages, l'un du prologue et l'autre de l'épilogue du récit de Guido. Ces raisons ne sont pas irréfutables.

Ce qui est très caractéristique d'abord, c'est que ce récit en lui-même n'offre, par rapport à Benoît, aucune divergence où l'on puisse reconnaître l'influence directe de Darès[7], dont le texte aurait pourtant souvent fourni à Guido l'occasion de contredire et de corriger les données du roman français.

---

1. *Die Sage vom trojan. Kriege*, 1869, p. 63.
2. *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*, 1870, II, 477.
3. Dans l'introduction de son édition de Darès, p. XLIV.
4. *Guido de Columna*, Leipzig, 1877, p. 19.
5. *Testi inediti di storia trojana preceduti da uno studio sulla leggenda trojana in Italia*, Torino, 1887, p. 137-142.
6. *Die mittelalterlichen Bearbeitungen der Trojanersage*, Marburg, 1886, p. 59-64.
7. Greif (p. 59) croit pouvoir en citer une; mais elle n'est qu'apparente. Après avoir parlé de *Podalirius* et de *Machaon*, Darès, chap. XIII dépeint le roi grec *Merionem*, *rufum*, *mediocri statura*, *corpore rotundo*, *virosum*, *pertinacem*, *crudelem*, *impatientem*. Benoît le suit en faisant le portrait de *Polidarius*,

Dans le passage de son prologue, Guido accuse Cornelius (« le neveu du grand Salluste et qui a traduit en latin les livres de Darès *et de Dictys* ») d'être trop bref et d'avoir omis *particularia historie ipsius que magis possunt allicere animos auditorum*. Or, Benoît ne dit rien de semblable. Donc, conclut-on, Guido a eu sous les yeux le récit de Darès, dont la maigreur l'a frappé. Mais le syllogisme ne tient pas. Les *particularia que magis possunt allicere animos*, que Guido regrette de ne pas trouver dans Darès (Benoît), ce n'est pas le détail des faits historiques, ce sont les traits d'érudition, lacune qu'il cherchera à combler, comme on sait. Il est évident que la signification propre d'une expression générale telle que *particularia que magis possunt allicere animos* doit être cherchée dans les goûts individuels de celui qui l'emploie. Or, nous n'avons pour connaître ceux de Guido que son livre. Si nous en comparons le caractère avec celui du *Roman* de Benoît, nous remarquons que Guido réduit de parti pris les *particularia narrativa* et qu'il augmente — pour ne pas dire qu'il introduit — les *particularia docta et moralia*, c'est-à-dire les détails scientifiques (dans le sens du moyen âge). Guido, qui n'est pas poète comme Benoît, aime l'érudition; c'est là, pour lui, ce qui *allicit animum*, c'est en cela qu'il trouve en défaut son Dictys-Darès-Cornelius, trinité qu'il n'a pas vue autrement qu'à travers le

---

Machaon; mais au lieu de parler de *Merion*, il consacre quatre vers à un roi *Pelidri* :

Li reis Pelidris fu molt granz,
Et molt riches et molt poissanz;
Le vis ot gras et lentillos,
Chevaliers esteit merveillos.

Ce nom *Pelidri* revient dans le catalogue des Grecs (5641), où il équivaut, cette fois, à *Podalirius* de Darès. Il y a donc évidemment contradiction : *Pelidri*, du vers 5253, doit être une faute que Guido a remarquée ou que son manuscrit n'offrait pas. Aussi a-t-il à sa place un *Persarum regem* anonyme dont il dit « Fuisse magna statura, vultum habuisse pinguissimum, faciem lentiginosam, capillos et barbam velut igneam rubicundam. » Le *magna statura* et le *vultum* prouvent que c'est bien Benoît qu'il suit et quant aux cheveux roux qu'il attribue à son héros, il n'est pas du tout nécessaire d'admettre qu'il les ait empruntés au texte de Darès (*rufum*). La rousseur est, au moyen âge, l'éternel attribut de la laideur et Guido en a tout naturellement complété le portrait du roi exotique.

Roman de Benoît. En un mot, ce que Guido, dans son livre, ajoute de son propre chef, c'est tout naturellement ce qu'il reproche à Dictys-Darès-Cornelius d'avoir omis. Et, dans ce sens, il termine son prologue en disant qu'on trouvera dans la suite de son livre tout ce qui est arrivé de général et de particulier dans l'histoire de Troie, comme : « Quali Regi, quali « Duci de' Greci con armata potentia ed in quante navi se e la « loro oste raccolsero, quali insegne d'armati usarono, quali « Regi, quali Duci vennero in defensione della cittade di « Troia..... chi cadde nella battaglia et per lo cui colpo *e di* « *tutte quelle cose delle quali per la maggior parte non disse niente* « *il detto Cornelio* [1]. »

Le passage de l'épilogue n'est pas plus concluant. Guido, à la fin de son histoire, raconte la mort d'Ulysse et le sort de ses deux fils, tout comme Benoît. Puis le texte continue : « Et in « hoc loco Dares presenti operi finem fecit sicut et Cornelius; « reliqua ergo sunt de libro Ditis; licet Dares Troianus in « captione Troie operi suo finem fecerit, qui postea in libro « suo ulterius non processit. Reliqua vero sunt de libro Ditis « ipsius usque ad finem, qui integre voluit facere opus suum. » Suit une longue remarque sur les discordances entre Dictys et Darès, et la liste des héros tués, à laquelle se trouvent ajoutées, dans quelques éditions [2], les épitaphes d'Hector et d'Achille et une plainte de Troie. Enfin, vient la souscription bien connue du *judex messanensis*.

On n'a qu'à lire les paroles citées de ce soi-disant épilogue pour reconnaître que, dans le contexte, il constitue une disparate : après avoir raconté les νόστοι des héros grecs, l'auteur ne peut pas dire, en connaissance de cause : *Ici finit Darès*, qui précisément ne raconte pas ces νόστοι, et arrivé à la fin de toute son histoire; il ne peut pas dire non plus raisonnablement que le reste provient de Dictys, puisqu'il ne reste plus rien. Et ce n'est pas là le seul contre-sens de ce malheureux épilogue, dont toute l'allure contraste, d'ailleurs, singulièrement avec le

1. Je cite la traduction de Ceffi, parce que la dernière phrase est altérée dans le texte latin, ce qui a échappé à Barth (p. 14) et à Gorra (p. 122).

2. La traducrion de Ceffi, dans l'édition Dello Russo, Napoli, 1868, n'a pas les vers sur Troie, et dans l'édition de Venise (1481) toutes les trois poésies manquent.

procédé suivi par Guido dans l'arrangement de son récit, et qui aussi n'a pas la même étendue dans les différentes éditions. Il n'y a nul doute que nous avons affaire à une glose qui du XXXIe livre de Guido, où elle était à sa place, a été transposée, par erreur, à la fin de l'*Historia*[1]. C'est évidemment mal raisonner que de déduire de ce passage, visiblement interpolé, que Guido a connu le texte de Darès (il faudrait en dire autant alors de celui de Dictys), hypothèse qui est de tout point contredite par ce que nous avons de plus authentique de Guido : son récit même.

II. UNE NOUVELLE VERSION ITALIENNE

(Version *F*)

Le manuscrit 44-D-24 de la bibliothèque Corsini[2] est un volume du XVe siècle, en demi-reliure, contenant 137 feuillets écrits, in-folio, en papier, plus trois feuillets de garde, dont le second porte, au v°, les mots : *Questo libro e di Giovanni dant[e] e chontiene la storia di Troia. Che l'achatta, lo renda. Questo lo* [*domando*] *in charita di Dio.* La page est de 36 lignes en moyenne. Les rubriques sont en noir et se trouvent ajoutées à la marge gauche, plus large que la marge droite.

(Fol. 1) *Qui chominca il libro della veragie storia di Troia.*

Chome de ongni di le chose antiche chomunalmente siano messe in dementichanza per le chose nuove, perche paiano naturalmente piu dilettevole a udire, nondimeno alchune chose passate sono e furono di si grande iscelenza e si notabile a richordare che per vechieza ne per morte non si possono dimentichare ne disfare, ne anchora per lungho spazio di tenpo nolle potrebe l'uomo al tutto dimentichare.....

1. Par suite de ce déplacement, la souscription a été augmentée de quelques paroles d'introduction, où il est dit que Guido a suivi en tout l'ouvrage de Ditys, *pro eo quod ipse Dites perfectum et completum fecit*, — paroles qui, pour le fond et pour la forme, ne sont certainement pas de Guido, ce qui n'empêche pourtant pas de regarder comme authentique le reste de la souscription.

2. Il est mentionné dans le *Catalogus selectissimæ bibliothecæ Nic. Rossii, cui præmissum est commentariolum de eius vita*, Romæ, 1786, p. 5, où il est dit : *Hæc historia alia est ab ea Guidonis Judicis.*

On reconnaît tout de suite ici la traduction du prologue de l'*Historia* de Guido delle Colonne, traduit de nouveau et assez librement : le traducteur se permet d'ajouter des réflexions et, d'autre part, il ne prend pas la peine de suivre l'original latin dans toutes les finesses de ses expressions. Je puis me contenter de reproduire le passage où il parle de ses sources :

(*Fol. i v°*) Ma percio che la verita degli altri che lealmente e tosto n'anno scritto, possa istare tutto tenpo, e per quello ch'abia potuto leggere & chonprendere della verita della detta storia, voglio qui ordinatamente iscrivere et rigist[r]are sanza alchuno fitizio principalmente quello ch'io o trovato & letto in due libri, del quale uno autore grecho ch'avea nome Dites fece l'uno libro & l'altro e Dares di Frigia, un altro autore fece l'altro libro (*sic*). E detti due autori furono chontinuamente a tute le bataglie e vidono personalmente la detta [d]istruzione e feceno questi due libri. E furono trovati [a] Attena, iscritti i li[n]gua grecha, chon grande diligenza veduti, & achordansi insieme sanza alchuna differenza. E poi uno autore romano, chiamato Chornelio, rachontatore di storie & nipote di Salustio, tralato di lingua grecha in lingua latina i detti libri, (*fol. 2 r°*) e volle in sua tralazione avere uno stile e una maniera si buoni che lascio molto di partichulari storie. Ma questa sia bastevole a chiunque la vedra.....

On voit qu'il supprime le passage où Guido se nomme. A la fin, il ajoute :

E oggi mai tenpo che noi chomincamo a rachontare la guisa & la maniera della detta istoria, e per meglio essere noi certani & per meglio intendere l'essere della chosa, si vi diremo chi fu chomincatore della nobile citta, e poi diremo i luogho e la piazza di vero ove ella fu edifichata.

Il commencera donc par donner des renseignements qui manquent dans l'*Historia :*

In che parte Troia fu defichata.

Troia fu defichata in una parte che si chiama Romanie (*sic*) di Grecia, da la parte de levante, co e da la parte di Persia, onde si va insino al mare d'India, e diverso chaulchas batte il mare di Grecia che si chiama bocha d'Avide, il quale se n' entra, innanzi a la nobile citta di Chostantinopoli, per uno istretto braccio [n]el mare che ssi chiama il mare maggiore, non percio che sia, ma a chonparizione di questo mare di bocha d'Avide, la quale e tutta piena d'isole. Inverso il mezo di oltre la Turchia si e la terra d'Erminia (*fol. 2 v°*), donde l'uomo va in Soria e nella terra d'Egitto; e inverso settantrione, co e inverso tramontana, e(a) anchora oltre la Turchia, si e Gorgie che ttiene la loro riviera in su il mare maggore donde noi abiamo parlato inanzi.

C'est la traduction d'un chapitre du roman de Troie en prose, dont le texte français est imprimé ici-même, XIV, 69 [1]. Vient ensuite un second chapitre qui commence ainsi :

Chi fu cholui ch'edificho Troia.

In chosi bel luogho e dilettevole, e nella marcha di tanti nobili paesi, la fondo i rre Tros e lla chiamo Troia per suo diritto nome. E vero che prima la deficho suo antecessore, & chiamo si per altro nome, ma ala matera non e bisongno di rachontare [2]. E questo re Tros fu de legnagio & discendente di Sem, cio e uno de figliuoli di Noe. E poi ando tanto di tenpo in tenpo [3] che Laumedon ne fu re, che fu padre di Priamo, etc...

C'est précisément la disposition qu'offre le roman français en prose dans son état premier, tel qu'on le rencontre, par exemple, dans le ms. Bibl. nat. fr. 1612. La rédaction introduite dans la compilation d'histoire ancienne offre un texte un peu différent (*Romania l. l.*). Des deux chapitres suivants, qui concernent la Grèce, je transcris les passages les plus intéressants :

E per cio fu il detto paese chiamato Romania, cio e a dire : novella Roma. E anchora, se ttu (*fol. 3 v°*) domandi un Grecho in sua lingua : « Donde se' ttu? » ed egli risponde : « Romeer » (*sic*), pero che gli pare una maniera di francheza e di stare sichuro. E quando veghono che alchuno Grecho vuole suo servo franchire, si gli dice : « Va & sia si francho chome i Romani. » Ora [4] dala parte di qua, tutte queste isole furono abitate, pero che v'avea certe franchigie piu che nel' altre terre e perche gl' era il piu grande paese di Romania ed e anchora piu agiato per altri paesi vicini, cio e per l' Erminia ossia enverso il mare magore, en Soria e Gorgia. E diverso il paese di settantrione e la terra d'Egitto e Turchia, cio e la chontrada ov' e la nobile Troia ed ov'e anchora il paese di Tesaglia che l'uomo chiama chuy e la terra indiana ov'

---

1. Les premières lignes de la traduction italienne sont corrompues. Aussi *devers* (*soleil*) *couchant* de l'original paraît avoir été mal lu et traduit à contresens avec le mot *Caucase*.

2. Toute cette phrase ne se trouve pas dans le texte français imprimé ici, XIV, 69, n. C'est une glose par laquelle l'interpolateur fait allusion à l'histoire de Dardanus, telle que la racontait par exemple la section 2 de l'*Histoire ancienne*, ici XIV, 40.

3. Il traduit ainsi le francais *d'oir en oir* qu'il n'a pas compris et qui lui a rappelé le mot *or*, *ore*.

4. Les lignes qui suivent sont assez différentes du français ; leur contenu est plus banal et rappelle ce qui précède immédiatement et ce qui a été dit dans le premier chapitre : on dirait d'un arrangement postérieur.

e di la il bello chastello di Leopatras [1]. E inverso il mare di Puglia e l'isola di Gorfon e Durazzo e tutte quelle terre che marchano chon Ischiavonia...

Grecia era anchora, sechondo che noi troviamo e apare per piu altre storie, i rreame di Cicilia e Chalavra e Puglia insino a la Marcha d'Anchona e inverso il mare di Pisa e tutta la terra di Marema ch' è di qua da Roma. E che questo sia vero, per tutta Cicilia parlano anchora in assai luoghi il grecescho, et anchora in Chalavra parlano il grecho e anchora in Puglia, e in assai luoghi fanno anchora il servigio de la chiesa a la maniera di Grecia. Perche egli apare, e sanza fallo fu vero, che antichamente furono tutti Greci.....

Puis suit le chapitre :

(Fol. 3 v°) *Che uomo fu Pelleo re e home avea invidia d'un suo nipote.*

In uno di questi paesi di Grecia ch' io v' o chontati di sopra, cio è nella Terra di Lavoro, avea una citta che Penelopes era chiamata, che oggi si dice per alchuni che Napoli si chiama, nella quale citta avea uno re che nome avea Pelleus [2], lo quale tenea.....

Ce qui est encore d'accord avec le texte du ms. 1612.

Je ne sais dire jusqu'où s'étend cette coïncidence. Au fol. 4 r°, on lit dans notre ms. :

Non dimoro guari di tenpo che i rre Pelleus tenne una grande chorte ove *fece asenbiare tutt' i suoi baroni. E Gianson medesimo vi fu* chogli altri e cho lui il fortisimo & potente Erchules...

Ce qui rappelle encore le texte du ms. 1612 (*Romania*, XIV, 71 [3]), mais ce n'en est plus une traduction. Au nom d'Hercule, dans le roman français, est jointe une courte remarque sur ses travaux; le texte italien est plus long et parle de Jupiter, d'Alcmène et d'Amphitryon, mais non pas des célèbres colonnes. Reprenant le récit, notre ms. continue :

Chome *la chorte era si grande,* chome di sopra v'o detto, *i rre chiama Gason* (sic) *e ssi gli dice* in questo modo : Sapi Gianson...

---

1. Voici le passage français correspondant : « S'i est encore le pays de « Thessaule que l'en apele lui (l. : hui) la terre dou depoest, et est par dela « le biau chastiau de Noepant » (*Romania*, XIV, 70 n.)

2. La forme italienne (*Peleo*) et la forme française *Peleus* sont employées indifféremment.

3. Je souligne les passages du texte italien qui se rencontrent tels quels dans le français.

Plus loin notre version quitte définitivement le roman français pour retourner au texte de Guido :

(Fol. 10 r°) *La risposta di Gansone.*

Nobilisima donna, chosì chome voi avete detto e ordinato chon per voi e per mé sia fatto.' E fatto fine a queste parole, Medea si leva, e prese comiato dal suo padre e da Erchole, e chon sua chonpangnia se n'e nella sua chamera ritornata.

C'est la fin du IIe livre de Guido[1]. Je transcris ce qui suit immédiatement :

Chome Medea mando per Giansone la notte.

Quando Medea fu nella sua chamera soletta, ella si chominca a richordare dolcemente & fare cholazione[2] di tutto quello ch' ella & Gansone aveano detto & risposto. E chome venne l'ora di nona che 'l sole chomincava ad inchinare, ella, per grande disire ch' avea che la notte tosto venise, per chonpiere quello che ordinato aveano, ella guardava il sole che tanto penava a choricharsi, & mai nolle parve vedere il piu lungho di. Ne niuna notte mai tanto non desidero quanto facea questa. E chome ella vide il sole chorichare, e la notte venne, un pocho si chominco a ralegrare & chonsiderare quella notte. Ma chome che nel palagio avesse molti chavalieri & famigliari che ssi diportavano, e a llei tornasse in molta noia (e) quelle genti che per la sala andavano, molto desiderava ella che caschuno s'andase a riposare & a dormire, perch' ella potesse il suo amoroso disire chompiere. E andava per la chamera, poi tornava al uscio dela sala ascholtare se le genti fossono iti a dormire. Poi apriva la finestra & ascholtava se lla famiglia si ritraea & si partiva. Poi instasse (*lis.* instessa) molto si riprendea & dicea : « Ai, lassa ! Chome son io folle e di che chagone & a che mi sono messa ! Or non potrei io esser biasimata piu che niuna altra femina che mai fosse, che in uno uomo istrano o

---

1. Voici le texte de Guido : *Nobilissima domina, sicut dicitis, fiat vobis & mihi. Ambobus ergo cedentibus pluralitati sermonum, Medea a Jasone petita licentia, rege patre etiam salutato & Hercule, multis associata comitibus in propriam cameram se reduxit.* Que l'on compare la traduction de Ceffi (*A*) et celle de l'anonyme *C* :

A (Ed. Dello Russo, p. 52).

Gentilissima donna, siccome voi dite, così sia a voi ed a me. E dando amendue luogo a' sermoni, Medea, preso commiato da Ercule e salutando il padre, accompagnata di grande compagnia nella propria camera tornoe.

C (Gorra, p. 465).

Nobilissima donna, siccome voi dite, sia fatto. Allora faccendo amenduni fine a lloro parole, Medea prese conmiato da Gianson e dal suo padre; e salutato il padre, aconpangniata da molti conpangni, si tornò alla camera sua molto allegra e pensosa.

2. *Cogitazione* ? Cf. Guido : « multa inter se cogitatione revolvit. »

chosi il chuore messo? » E poi si pone in sul suo letto a sedere. Ma molto tosto se leva chome cholei che non potea in uno luogho sofrire, e, brievemente, tanto ista in questo dibattito che 'l gallo chominco a chantare, il quale amonisce per suo chanto che caschuno si vada a dormire, che bene le pareva tenpo. E chosi feceno. Quando Medea senti che tutti s'erano ritratti i lloro chamere, ed essa ascholtava e chonobe che caschuno s'era ito al letto e dormia, ed ella, lieta e goiosa, apella una delle sue chameriere, la piu (*fol. 4 v°*) fedele e la piu sagreta e bene informata e de la quale molto si fidava, e ssi manda per Gansone. Ed ella mostra d'andare nel suo letto, e dise le che pianamente, sanza niuno romore fare, ella il menase nella sua chamera. La chameriera disse che volentieri farebe suo chomandamento. Allora si parti, e va se ne diritto ala chamera di Gansone, che gga non dormia, ma 'n su il suo letto aspettava la dolce ventura. E di presente ch' egli senti la chameriera, l'uscio della sua chamera chetamente apri, e solo, cholla segreta mesagiera, pianamente passa per mezzo il palagio e venne alla chamera della bella Medea, la quale l'aspettava al uscio. Ella il prese per la mano, e saluto l'uno l'altro molto dolcemente. Poi senza indugio Medea prese Gansone, & mena lo nella sua chamera e nella chamera ardeano due grandi torchieti, si che l'uomo vi vedea molto chiaramente. E la chameriera, ch' era bene informata, si parti, ed eglino rimasero insieme amendui. Ed ella se n'ando in un' altra chamera. Gansone parla a Medea e dice : « Dama, i sono tutto vostro, & pero vi priegho che voi mi riceviate si diligentemente ch' egli non faccia giamai chosa, se non e quello che vostro piacere sia. » Medea gli dise : « Dolce amicho, molto mi prometti grande chosa ; se lealmente la volete tenere, ed io non ti cheggio altro. — Dama, dis 'egli, il vostro piacere sara fatto. » Adu[n]que Medea l'uscio della sala bene & forte serra, e Gansone in sua chamera sagreta mena, la quale era parata di tapeti e di chortine e d' altri paramenti preziosi e reali, si chome apartenea a figliuola di chotale paraggio. Ed ella al lato a sse il fece sedere, e di presente intra 'l suo tesoro trase uno forzenno picholo e quello apri e trase ne una nobole inmagine.....

J'ai dit que notre version est revenue au texte de Guido. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'elle traduise sur le latin. Des expressions comme *apella* (au bas du fol. 4 r°) = *appeler*, *ed* à la tête de l'apodose, *l'uomo vede* = *l'on voit* prouvent assez que l'original, qu'on traduit ici, était en langue française.

Les premières lignes de ce morceau reproduisent assez librement le commencement du IIIe livre de Guido (correspondant à la page 53, 7-54, 3 de la version de Ceffi, éd. Dello Russo); la petite phrase *Ne niuna notte*, etc., n'est pas dans Guido (α) [1]. Les

1. Par ces lettres grecques, je désigne, l'un après l'autre, les passages qui n'ont pas leur équivalent dans Guido.

phrases *E chome — si partiva* sont un abrégé du texte de l'*Historia* (Ceffi, p. 54, 8—55, 9). Le monologue qui vient ensuite (*Ai lassa!...*) manque dans Guido ; il rappelle, malgré les différences, celui que Benoît prête à Médée (*Roman*, 1482-87), et ce qui suit est certainement emprunté à Benoît :

Vient a son lit, si s'est assise.
Mes gie quit, au mien escient,
Que n'i serra pas longuement.
Relieve s'en, n'i puet plus estre (β).

Avec la mention du *gallo*, notre texte rejoint l'*Historia* et la suit [1] en détaillant quelque peu le récit (γ), mais sans se servir de celui de Benoît, jusqu'au moment où il parle des *due grandi torchieti*, qui, ne se trouvant pas dans Guido, proviennent de Benoît :

bien i voieient,
Car dui cirge grant i ardoient (δ).

Le passage de l'*Historia*, correspondant aux lignes suivantes, est (Ceffi, 56, 4 ss.) :

Tantosto si parti la vecchia. Iasone e Medea, rimasi soli nella camera *e fermate le porte*, *soli sederono* in sul mirabile letto. Medea, *aperti li suoi tresori*, *trasse fuori* una immagine.....

Notre texte s'écarte donc beaucoup de l'*Historia*. Il est bien plus long, parce qu'il emprunte des détails au récit de Benoît (v. 1586-1601) :

La mestre ensemble les lessa,
En altre chanbre s'en entra.
Jason parole toz premiers :
« Dame, gié sui li chevaliers
Qui vostre quites sans partie
Serra toz les jorz de sa vie.
Vos prie & requier dolcement

1. Ici le récit de Guido diffère de celui de Benoît, surtout dans les points suivants : 1° Médée ne cherche pas des yeux le lit où Jason se couche, puisque Jason a une chambre à part ; 2° la servante ne dit pas à Médée de se coucher ; aussi celle-ci ne se couche-t-elle pas ; 3° Médée reçoit Jason sous la porte de sa chambre et lui rend son salut affectueux.

Quel recevez si ligement [1]
Que nul jor mes chose ne face
Que vos seit grief, ne vos desplace. » etc. (ε).

Il en ajoute d'autres (sur la chambre de Médée) (ζ) qu'il pourrait bien avoir inventés. Cependant, après tous ces écarts, il revient au texte de Guido : j'ai souligné, dans le passage tiré de Ceffi, les paroles qui coïncident avec celles de notre version, mais qui ne se trouvent pas dans le récit de Benoît (du moins pas à cet endroit).

Mais l'auteur de ce récit combiné puise-t-il directement dans les vers de Benoît ou dans le roman de Troie en prose, que nous lui avons vu copier plus haut? La copie de quelques passages du ms. fr. 1612, que je dois à l'obligeance de M. P. Meyer, me permet de décider la question.

Il est vrai que α ne s'y trouve pas, mais β est d'autant plus concluant [2] :

(Fol. 4c). *Et se reprenoit mout entre soi meisme et disoit : « Lasse! comme fu ge folle et de quoi me sui je entreprise? Ne poroie je estre blasmée plus que nule autre feme fust onques, quant en .j. home estrange ai si mis mon cuer* dou tout? » E ensi se departoit de l'uis de la chambre *e se rasiet sur son lit.* Li message (?) *molt tost se leva come cele qui ne pooit estre en .j. leuc* ne demourer et ala ovrir une fenestre et voit que la lune fu levée.....

Dans les détails de γ, le récit italien n'emprunte rien au roman français.

δ : Laiens *ardoient .ij. grans tortis, si que l'en veoit mout cler* (fol. 5a).

ε : A ces parolles les laissa la vieille *et s'en ala en une autre chambre. Si parla Jason et dist : « Dame, celui qui est tout vostre vos prie que vos le recivès si liement que il ne face jamais chose fors que tout vostre plaisir. » Et Medea li dist : « Biauz amis, mout me prometès grant chose; se loiaument le volès tenir, ne je ne demande plus. — Dame, fait il, a vostre plaisir soit* d'asseurer vous de moi, et je le vos fiancerai en tel maniere que au tort vos douterois de moi. » Adonc se leva Medea de son lit et aporta .j. ymage dou deu Jupiter...

ζ : manque aussi dans le français.

On voit donc que le texte italien est un mélange du récit de

---

1. Il parle ici de lui-même à la troisième personne, ce qui a amené la confusion des personnes qu'on remarque dans le passage correspondant du texte italien (« che voi *mi* riceviate si diligentemente ch' *egli* non faccia... »).

2. Je souligne les passages traduits littéralement par le texte italien.

Guido, qui en forme la substance, et de détails empruntés au roman de Troie en prose, ou purement inventés. Ce mélange est même plus compliqué et plus artificiel que ne le montre l'analyse que je viens d'en faire : il y a çà et là des bouts de phrase qui trahissent une origine différente de celle de leur contexte. Ainsi au milieu du passage : *E chome — si partiva*, provenant de Guido, il y a cette phrase : *a llei tornasse in molta noia quelle genti che per la sala andavano*, dont l'original ne se trouve pas dans Guido mais bien dans le roman : *si torna a grant ennui cil qui par la sale aloient*. Au commencement du verso du feuillet 4, le compilateur, se souvenant que le récit du roman français fait coucher Médée (ce qui était en contradiction avec le texte de Guido), ajoute que Médée MOSTRA *d'andare nel suo letto*, et cherche ainsi à réconcilier les deux données.

Et ce compilateur était français : les gallicismes, qui, à ce que je vois, sont également répandus dans tout le ms., montrent que l'auteur italien traduit du français.

Dans la suite du récit sur Jason et Médée notre version est plus fidèle au texte de Guido que dans le passage examiné en détail. Les emprunts faits à Benoît sont plus rares, mais ils ne manquent pas tout à fait.

Mes notes ne me permettent pas de dire où cet état des choses commence à changer. Le récit de la destruction de la première Troie n'est déjà plus rédigé d'après Guido : il se rattache au roman de Troie. Que l'on compare la réflexion morale qui suit ce récit dans les deux textes :

(Fol. 17 v°) Si avete inteso la chagone, perche mosse si grande distruzione, che per assai pichola chagone chominca e poi monta tanto, chome avete inteso e anchora potrete udire apresso. Che unque chosa di si folle chomincamento non ando a si grande pericholo, sechondo quel che noi troviamo. Che ben presso che tutti i migliori di quel tenpo finarono lor vita (fol. 18 r°) dolorosamente. Molto fu il chomincamento fiebole, donde la fine fu si fortemente periglosa.

(Fol. 10[a]) Si vos ai dit *l'achaison* et l'euvre *por quoi mu(l)t si grant destruction, qui par asses petite chose commencha et puis monta* et crut *tant com vos aves oï. Car onques chose de fleible commencement n'ala a si grant peril, selonc ce que nos trovons. Quar bien pres que tuit li meillor de celui tens i definerent lor vie doleurousement. Mult fu le commencement foible, dont la fin fu si tres durement perillouse.*

Chome umilta e sovrana virtu (sic). Signori, quest' opra dovrebe dare asenpre a tutte maniere di gente di non esere superbi ne smisurati ma piacenti in ogni chosa.....

C'est .j. essample. *Saignor, ceste ovre devroit mostrer essample a toute gent de non estre mellis ne desmesures, meis soufrant en toutes choses...*

Pour montrer que maintenant notre compilation suit très fidèlement le roman de Troie en prose, je choisis un passage qui ne trouve pas son équivalent dans les vers de Benoît :

Ms. fr. 1612 :

(Fol. 47b) Si domagi[e]rent mout Grizos (*sic*) lor henemis celui jour. Mais il n'en orent mie chastel. Que ce est usage de guerre que celui qui plus y gaaigne, se il raconte toutes ses pertes, jamais n'avra bien emploié. Ensi avint as Grizois que, se il destruirent Troies finalment, tote voie lor fin fu mout perillouse, si come nos raconterons.

(Cf. Benoît, v. 12592 ss.)

Ms. Corsin. 44-D-24 :

(Fol. 56 vo) Si damagarono i Greci molto i loro nimici quel gorno. Ma eglino non ebono gia i loro chapitale. E questo e uzanza di guerra, che cholui che piu vi guadangna, s'egli rachonta bene tutte le sue perdite, egli non aura gia bene inpieghato il suo tempo. E chosi advenne egli a' Greci che, s'egli istrussono Troia finalmente, tutta via la loro fine fu altressi molta periglosa si chome inanzi rachonteremo.

Je pourrais facilement ajouter d'autres passages tendant à montrer que l'original est bien le roman en prose, comme la réflexion sur les traîtres, après l'*amonestement Calcas* (Benoît, vers 19940) et celle sur le manque de foi des Troiens et des Grecs [1], après la mort d'Hécube (Benoît, vers 26484); — l'accord entre le texte italien et le français est toujours complet. Dans tous les deux nous lisons à la fin l'histoire de Landomata. J'en transcris l'introduction et la fin d'après la version italienne (cf. pour le texte français, *Romania*, XIV, 80).

1. On y lit, par exemple (ms. 1612, fol. 125c) : « E après fu la fin si cruel, et bien sembloit que nostre Sire les haï trestous, que, tout soit il chose que Troiens eussent le plus grant droit de la querelle, si come vos avés entendu, et lor henemis grant tort, si souffri nostre Sire, por lor malvaise creance, que il fussent destruit. » Je transcris ce passage, parce qu'il contient une construction manifestement italienne : *tout soit il chose que*. Ce roman de Troie en prose, serait-il l'œuvre d'un Italien, comme le pense, en effet, M. P. Meyer? Je ne sais si le ms. 1612, comme c'est le cas du ms. fr. 1627, a été exécuté en Italie; son orthographe paraît bien trahir la main italienne. Cela jetterait un nouveau jour sur la faveur dont l'ouvrage de Benoît a joui en Italie.

(Fol. 131 v°) Vlises vivete poi tre giorni, e fu sopellito in Aghaia. E Talamachus retenne i rengno apresso di lui insino a la sua fine. E si ritenne conesso lui Teologhus, suo fratello, due anni, che di grande senno e prodeza era sechondo il suo tenpo. E quando si parti poi da llui, si gli diede assai del suo avere & si i rimando indrieto nel suo rengnio ov' egli trovo Tais, sua madre che chon grande alegrezza i ricevette. E poi fu re di sua terra & rengno gran tenpo. Si lasceremo ora a parlare di cio e si torneremo a Laumedonta [1], figliuolo d'Ettor, il quale chon Anchilidis, suo fratello, dimorava.

Qui parla di Lanmedonta (sic), *figluolo d'Ettor.* Vui avete inteso.....

Chome Laomedonta si ritorno a Troia.

Fin (fol. 136 v°) :

Apresso cio ch' egli ebe chosi andato trionfando per tutte le parti d'Oriente, si ritorno egli a Troia. E ssi visse chola sua donna Tamede gran tenpo, ed ebe figliuoli & figliuole, che apresso di lui tennoro la singnoria & la terra. E quando egl' ebe tanto vivuto quanto piaque a cholui che fatto l'avea, si se n'ando per la via medesima ove vanno tutti i chorpi umani. Si v'o ora tratta a ffine la vera istoria di Troia, nela maniera ch' ella fu trovata iscritta nel armario di san Piero & iscritta in grecha lingua. E poi di grecho fu messa i latino. Ed io l'o tralatata in volghare, non sia per rima ne in versi, dov' egli chonviene per forza avere assai bugie, si chome fanno alchuni che chola loro lingua fanno assai volte di (?) molte novelle, di che 'glino ne fanno ispesso loro profitto (fol. 137 r°) e ad altrui danno, ma dirittamente, sechondo ch' ella fu trovata, sanza nulla aschondere ne agiungnere, ve l'o dimostrata e i modo che niuno non potrebe nulla agiungnere ne menomare che per vera dovesse esere tenuta. *Deo grazias amen.*

Qui e finita la storia de la nobile citta di Troia.

Cette nouvelle version italienne est donc faite sur une compilation française qui, après avoir emprunté à l'*Historia* de Guido le prologue, continue par les premiers chapitres du roman de Troie en prose, puis le quitte peu à peu pour retourner au récit de Guido, mais non sans l'orner de détails ou inventés ou surtout puisés dans le roman qu'elle finit par suivre complètement et très fidèlement jusqu'à la fin.

---

1. Il n'est pas étonnant que quelque copiste ait confondu le nom de l'arrière-petit-fils avec celui de l'aïeul et ce nom revient ailleurs parmi les descendants de Priam.

III. LE ROMAN DE LANDOMATA

Le *Roman de Landomata* est compris dans le roman de Troie en prose : c'en est la dernière partie, ajoutée immédiatement au récit de la mort d'Ulysse. Il en a été question ici même (XIV, 66 s. et 73), et M. Gorra en parle pp. 244-48 de ses *Testi inediti*.

On sait que Benoît connaît Landomata, fils d'Hector et d'Andromaque. Il le mentionne aux vers 15194 ss.; il en parle plus longuement vv. 29584 ss., où il dit que Achillidès, fils de Pirrus et d'Andromaque, aimait beaucoup son frère utérin :

Au fil Hector ot tel amor
Onc hons a autre n'ot greignor.

Tous deux étaient des chevaliers sans peur et sans reproche :

Par els refut puis lor ligniée
Tote alevée et essauciée,
Et li cheitif, li exillié,
Hors de servaige et conseillié :
Par ces dos lor vint li secors,
Dont il orent puis granz hanors,
Et les granz terres desertées,
Qui puis refurent d'els puplées.
.....
D'els nos porrions molt retreire,
Mes des or voldrai a chief treire
M'oeuvre : ne vos en merveilliez ;
Car molt sui las et traveilliez.

Il est évident que Benoît connaissait un récit selon lequel les deux fils d'Andromaque rétablissaient l'honneur de leur maison et lui rendaient le pays de Troie, qui devenait de nouveau florissant. Ce récit remonte à une tradition connue déjà par l'antiquité (cf. Joly, II, 415 ; Gorra, 247, n.).

Dans les six vers (29619-24) que j'ai omis ci-dessus, Benoît donne d'autres détails sur le récit auquel il entend faire allusion :

Par le fil Pyrrus solement,
Achillides, le prou, le gent,

Furent puis li cheitif de Troie
A grant hanor et a grant joie :
Son frere fist porter coronne.
Si veit hanor cui Dex le done ;

d'où il résulte évidemment que le rôle principal, dans le rétablissement des *cheitifs de Troie*, y était attribué à Achillidès, qui procura à son frère Landomata la couronne, c'est-à-dire qui le fit roi de Troie. Mais ces six vers sont peut-être une interpolation. S'ils manquaient, le texte n'en serait pas moins irréprochable, et le vers *Par le fil Pyrrus solement* a tout à fait l'air d'une rectification de ce qui a été dit dans les vers précédents, où, avec une certaine insistance, il est toujours parlé des deux fils d'Andromaque. Il faut croire que l'interpolateur a connu un récit différent de celui auquel Benoît fait allusion (une espèce de Roman d'Achillidès), ou qu'il a trouvé trop peu exact le résumé de Benoît, qui mettait sur la même ligne les deux frères.

Quoi qu'il en soit, il est évident que la version esquissée dans les vers du Roman de Troie n'est pas identique avec celle du Roman de Landomata qui nous a été conservée[1] : le rétablissement de la dynastie troyenne est raconté différemment dans les deux récits.

Si maintenant nous examinons l'introduction du Roman de Landomata, presque identique dans les versions française (mss. de Paris, B. N. fr. 301 et 1612), italienne (ms. de Rome, bibl. Corsini 44 —D—24) et vénitienne (ms. de Florence, Laur. pal. 153), nous remarquons tout de suite qu'elle renvoie également et manifestement au passage cité du Roman de Troie :

(Ms. 1612, fol. 139 *b*). Bien avés entendu la grant amor que Achilidis, li fils Pirrus, ot aveuc Landomatha, le fil Hector ; quar freres estoient de par Andromata lor mere ; et coment il [li][2] departi sa terre.

---

1. Cf. le résumé qu'en donne M. Gorra, pp. 244-46 de ses *Testi inediti*.

2. D'après le ms. Riccard. 2025, dont le passage correspondant a été imprimé par M. Gorra, p. 190, n. Voici le passage du ms. vénitien (fol. 107 v° a) : *Vui ave bem intexo lo comenzado amore che Achileidus, fiol de Piro, ave con Landromata, so frar, fiol che fo de Ettor, el qual s'era so frar da parte de Andromaga, soa mare, e como elli parti le tere infra si.* Pour le ms. Corsini, cf. ci-dessus, p. 31. Dans le ms. de Paris, B. N. fr. 301 (la compilation de l'*Histoire ancienne*), ce renvoi au Roman de Troie est précédé cependant d'une remarque qui établit une relation chronologique entre le récit de

La mention de la « grant amor » renvoie expressément à ce qu'on a lu aux vers 29597 s.

Mais il faut expliquer le « comment il li departi sa terre ». Il n'en est rien dit dans les vers de Benoît et il n'y en peut être question, puisque Achillidès n'a pas encore « sa terre », ses aïeuls, Peleus et Thétis, régnant encore. Il doit y avoir un malentendu, qui me paraît facile à expliquer. L'auteur de cette introduction s'est trompé sur le sens de *son frere fist porter corone* (29623), où il n'a pu reconnaître la couronne de Troie, parce que dans son *Landomata* la chose était racontée tout autrement. Il a donc cru qu'il s'agissait du royaume paternel d'Achillidès.

Puisque le Roman de Landomata fait suite, non pas aux vers de Benoît, mais au roman de Troie en prose, voyons si le texte de celui-ci confirme cette manière de voir. Les vers 29584—628 s'y trouvent résumés comme suit :

(Ms. 1612, fol. 135 *d*). Si l'amenerent[1] avec eaus en lor païs et son fil Landomatha aveuc eauz. Si avint qu'ele enfanta et ot un fil que il apelerent Anchilidis, qui tant s'antramerent entre li et Landomatha, le fil Hector, que il ji dona la moitié de sa terre et l'en fist coroner, et par lui fu puis repeuplié le païs de Troie et getés dou servage ou il estoient mis. Si se test ores li contes a parler de (fol. 136) lui et retorne a parler de Ulixes...

L'abrégé en prose a donc modifié le récit de Benoît dans le sens du Roman de Landomata, qui va y être ajouté. Il a compris le couronnement de Landomata comme se rapportant au royaume d'Achillidès et a fait disparaître les autres détails qui devaient être en contradiction avec ce qu'il allait raconter lui-même. La « grant amor » et la « terre departie » de l'introduction du Roman de Landomata trouvent leur explication dans ce récit abrégé et modifié.

Tandis que dans les versions mentionnées jusqu'ici, le Roman de Landomata est joint au Roman de Troie, le ms.

Landomata et l'histoire d'Enée : *Endementiers que Eneas et son filz Ascanius estoient en Ytalie... crut et amenda Lendomatha, le filz Hector, tant que il devint chevaliers preux et hardis, semillant a son pere. Si li souvint du tort et de l'outrage qui ot esté fait a son pere et a ses ancesseurs et vous avez bien oy devant et entendu....* (*Romania*, XIV, 73.) Cette remarque manque dans le Roman de Troie à part. Elle trouvera son explication tout à l'heure.

1. C'est-à-dire : Peleus et Thétis amenèrent Andromaque.

franco-italien de la Bibliothèque nationale, fr. 821 [1], contenant plusieurs sections de l'*Histoire ancienne*, l'ajoute à la section *6* de cette *Histoire*, où sont racontés les faits et gestes d'Enée. Nous comprenons maintenant le « Endementiers que Eneas... » de l'*Histoire ancienne* du ms. fr. 301 (*Romania*, XIV, 73) : c'est que, originairement, l'histoire de Landomata faisait suite au récit sur Enée. De là, elle a été transposée à la fin de la section 5 (l'histoire de Troie) par quelque copiste, et cela probablement sur l'exemple du texte du Roman de Troie en prose. C'est à ce texte que ce copiste empruntait le « bien avés entendu... » pour le joindre assez gauchement aux quelquess lignes d'une introduction plus ancienne qui rattachait l'histoire de Landomata à celle d'Enée.

Je désignerai, dans la suite, par *A* la rédaction qui fait suite à l'histoire de Troie (mss. fr. 301 et 1612) et par *B* celle que nous a conservée le ms. 821.

Le texte *B* de Landomata est au fond tout à fait le même récit que celui de *A*, mais la teneur en est différente. Le rapport qui existe entre les deux rédactions est celui de deux remaniements faits sur le même original. J'en conclus que le Roman de Landomata a été composé originairement en vers et qu'il a été réduit en prose française indépendamment par deux remanieurs.

De plus, dans la rédaction de *B*, il ne manque pas seulement l'apostrophe initiale, « bien avés entendu, » qui renvoie le lecteur directement au Roman de Troie, mais on n'y trouve pas non plus la mention de « la grant amor » et de la « terre departie ». Comme l'auteur de *B* n'aurait eu aucune raison d'éliminer cette mention, il me paraît évident qu'il ne l'avait pas trouvée dans le roman en vers qu'il suivait. L'introduction qu'il donne à son récit est complètement indépendante. Elle commence par cette banale transition : « En ceste partie dit li contes... que Hector..., puis sa mort, avoit leissé un filz... que l'en apelloit Landomata, » sans renvoyer à rien, ni à l'histoire d'Enée, ni au Roman de Troie. Elle esquisse l'histoire du fils d'Hector, comme on l'attend d'un récit qui se suffit à lui-même.

Et c'est là sans doute l'état originaire de ce Roman de Landomata, qui, sous ce rapport, est conservé plus purement dans le ms. franco-italien que dans la version *A*. Le Roman de

1. Cf. Joly, II, 414, et, pour plus de détails, *Zeitschr. f. rom Phil.*, X, 380.

Landomata en vers volait, comme le Roman d'Hector, de ses propres ailes.

Faut-il croire que l'auteur de ces vers perdus a été, comme celui du Roman d'Hector, inspiré par Benoît de Sainte-More ? La tendance cyclique, qui se manifeste dans le développement de la poésie épique du moyen âge, rend très probable l'hypothèse que c'est l'exemple de Benoît qui a engagé quelque poète à mettre en rime la tradition du rétablissement de la dynastie de Priam. La forme du nom de Landomata, commune à notre Roman et à Benoît, la confirmerait [1].

Resterait à voir si quelque détail du récit ou du style montre aussi manifestement l'influence de Benoît que c'est le cas pour le Roman d'Hector. Les quelques lignes qui ont été publiées jusqu'à présent n'y suffisent pas, mais elles me semblent montrer que le remaniement du ms. 821 a gardé plus que l'autre l'allure du récit en vers, en maintenant, par exemple, le discours direct (*Zeitschr.*, X, 380). —

M. Meyer a parlé ici (XIV, 66) de l'épilogue qui termine le récit de Landomata dans le Roman de Troie en prose. D'après cet épilogue, l'original du récit aurait été trouvé, rédigé en grec, dans l'armoire de Saint-Paul de Corinthe, puis traduit en latin, d'où l'auteur veut avoir fait sa version française. Et il ajoute qu'il l'a faite en prose et non en vers, « ou il covient, par fine force, avoir force menchoignes ».

Cet épilogue se retrouve dans les versions italienne et vénitienne, avec quelques changements, il est vrai, mais qui ne tirent pas à conséquence [2].

La saillie contre l'usage d'écrire en vers étant nécessairement l'œuvre du traducteur en prose, on ne s'étonnera pas de ne pas la trouver dans l'épilogue de la version *B*.

---

1. Dictys mentionne deux fois ce fils d'Hector : il l'appelle *Laodamas* (*Laodamanta* III, 20, *Laodamante* VI, 12), forme offerte de même par Malalas et Kedrenos, et par Tzetzés, chez lequel on trouve aussi *Leodamis* (cf. dans l'édition de Dictys, par Dederich, la note sur III, 20).

2. La version italienne du ms. 44-D-24 a fait de « l'almaire de Saint Pol de Corrinte » *l'armario di san Piero*, pour en revendiquer l'honneur pour son pays. L'auteur de la version mentionnée ici-même, XIV, 81, traduit peu exactement tout l'épilogue, parle de l'*armaro di San Paulo in Grecia*, et ajoute que *Santo Paulo fu grecho*. Le ms. vénitien mentionne *lo armer de san Pollo* tout court et, n'y entendant grand'chose, confond le livre grec y trouvé avec celui de Dictys

Mais il y a plus. Cette dernière n'offre pas non plus la mention de Saint-Paul de Corinthe, et la preuve qu'il n'y a pas là une simple omission c'est que l'auteur de cette version se réfère, non pas à une source grecque, mais à une source latine.

Et ansi fenis la verais ystoire de Landomata, filz le bon Hector de Troie; ansi com fu trové an un armaire an latin de gramaire, ansi fu retraiz an françois por delit et por ciaus qui ne antandent la letre et se delitent an romanz lire (Joly, II, 416, et *Zeitschr.*, *l. c.*).

D'après ce qu'on a vu concernant toute l'allure de la version *B*, on sera disposé à reconnaître dans ces lignes un épilogue plus conforme à celui de l'original en vers que ne l'est l'épilogue du remaniement *A*. Aussi paraît-il peu vraisemblable que le remanieur, s'il avait trouvé dans les vers qu'il reproduit la mention d'une source grecque, ait dédaigné d'ajouter ce surcroît d'autorité à son récit. Et remarquons que, dès le commencement, il ne parle que d'une origine latine : « ...la verais ystoire le tesmoine; si com est trové an latin, est il translatez an roman. »

Je crois donc que le Roman de Landomata en vers ne parlait que d'une *estoire* en latin, trouvée dans une *armoire*, et cela rappelle le passage du Roman de Troie :

83 Ung jor gardoit (Cornelius) en un armaire
Pour traire un livre de gramaire...

La mention d'une source grecque et, avec elle, la localisation de l'armoire à Corinthe aura été introduite, sur l'exemple des fameux Dictys et Darès, par la même plume qui a écrit les chapitres sur la Grèce du commencement du Roman de Troie en prose (*Romania*, XIV, 67 ss.). Ne se trouvant pas originairement dans le Roman de Landomata, elle ne nous apprend rien sur son origine.

Je résume : Benoît mentionne une tradition qui attribuait aux deux fils d'Andromaque, Achillidès et Landomata, le rétablissement de la dynastie de Priam. La grande renommée de l'œuvre de Benoît aura engagé quelque versificateur à écrire un

---

et de Darès. En outre, il supprime le passage sur les vers. La rédaction française du ms. f. fr. 785, que je ne connais que par les remarques de M. Joly (II, 417 ss.), a omis les mots *en l'armaire de S. P. de C.* (*ib.*, p. 422). Le Roman de Troie, inséré dans la compilation de l'*Histoire ancienne*, a réduit cet épilogue à une forme banale (*Romania.*, XIV, 73).

roman en vers sur la tradition de ce rétablissement, où, laissant de côté Achillidès, il en attribuait toute la gloire au fils d'Hector. Ce Roman de Landomata n'a pas été retrouvé jusqu'à présent. Mais nous en possédons deux remaniements en prose, l'un (*B*), plus fidèle, dans une compilation d'histoire ancienne, écrite en langue franco-italienne (ms. fr. 821), où il fait suite à l'histoire d'Enée, l'autre (*A*) dans le Roman de Troie des mss. fr. 1621, 1627, etc., où, par une phrase d'introduction, qui renvoie aux paroles de Benoît, il est rattaché immédiatement à ce roman. L'auteur de ce roman de Troie en prose, connaissant la Grèce contemporaine, a orné son histoire de Troie de quelques chapitres d'introduction où il étalait ces connaissances, et a modifié l'épilogue de son histoire de Landomata pour lui attribuer une origine grecque semblable à celle des livres de Dictys et de Darès. Le compilateur de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, seconde rédaction (mss. fr. 301, 254, etc.), a trouvé, dans l'original qu'il suivait, l'histoire de Landomata ajoutée et liée à celle d'Enée; mais, comme pour raconter l'histoire de Troie il se servait du Roman de Troie en prose, il rattacha à cette histoire, sur l'exemple de celui-ci, le roman de Landomata, en combinant maladroitement les deux phrases d'introduction, dont l'une rattachait ce roman au récit sur Enée et l'autre le mettait en relation avec les paroles de Benoît.

N'est-il pas probable que l'auteur du poème perdu de Landomata était italien, comme celui du Roman d'Hector ? Nos versions disent que Landomata est retourné à Ancone (ms. fr. 1612 *Coine*; 821 *Caine*; version vénitienne : *Anchona*) ou à Troie (versions italiennes : *F* et celle discutée ici, XIV, 80). Il est évident que la bonne leçon est la première. L'auteur du roman déclare expressément, dans le courant de son récit, que Landomata, malgré les instances du peuple troyen, ne reconstruisit point la ville de Troie, suivant en cela l'intention de Dieu. Troie n'existe donc plus, et ce n'est que quelque copiste peu attentif qui ait pu y faire retourner Landomata, beau-fils et héritier du roi d'Ancone, agissant ainsi contre l'intention de l'auteur, qui, en composant le roman de Landomata, a voulu attribuer, sinon une origine, du moins une alliance troyenne à la bonne ville d'Ancone, qui peut bien avoir été sa patrie.

H. Morf.

(*A suivre.*)

MAITRE PIERRE CUDRIFIN, HORLOGER,

ET LA VILLE DE ROMANS[1]

(1422-1431.)

Par un acte en date du 10 novembre 1422, les syndics de Romans chargèrent un certain Pierre Cudrifin, bourgeois de Fribourg qualifié de « magister horologiorum », de construire à Romans une horloge, à prix fait; le dit Cudrefin s'engageant à séjourner une année dans la ville, à partir du 6 janvier suivant, pour vaquer à ce travail. *Cudrefin* est le nom d'un village situé sur le lac de Neuchâtel, en une partie du canton de Vaud qui se trouve enclavée dans le canton de Fribourg. Je ne sais si notre horloger en était originaire. Ce qui est sûr, c'est que *Cudrefin* ou *Cudrifin* est le nom d'une famil e fribourgeoise dont plusieurs membres sont mentionnés en des documents du xve siècle[2]. Il ne paraît pas que le délai d'un an ait s ffi à l'exé-

---

1. Les pièces d'après lesquelles cet article a été rédigé sont conservées aux archives de la Drôme dans la liasse cotée E 3652. Elles ont certainement été distraites des archives municipales de Romans, où il subsiste peut-être d'autres documents relatifs à la même affaire. L'auteur d'une très courte « note sur les cloches et l'horloge de Jaquemart, à Romans », publiée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, IX (1875), 353, ne les a pas connues.

2. Peterman Cudrefin, chancelier, de 1410 à 1415 et memore du Conseil de justice, fit écrire, en 1426, un manuscrit du *Roman de vraye amour*, poème en quatrains de vers alexandrins dont le début a été cité dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, I (1853), 55. On peut voir sur Peterman Cudrefin, Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, II (1841), 250, 265; Daguet, *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, II (1856), 196-201. — On connaît aussi un Jacques Cudrifin, voir Berchtold, *Hist. du cant. de Fribourg*, I, 291.

cution de l'œuvre, car, à la date du 3 novembre 1425, Cudrifin écrivit aux syndics de Romans une lettre d'où il résulte que l'horloge n'était pas encore terminée. Dans cette lettre il réclame avec instance une somme de cinquante écus d'or dont il a besoin pour se couvrir de ses avances. Cette pièce est autographe et présente quelques formes de langage assez intéressantes. Cudrifin s'efforce d'écrire en français, mais il ne réussit pas à se dépouiller entièrement de son parler naturel :

Tres chiers et redotteis segniours, je me recoman ad vos tan humiliman com je puis plus. Place vos saveir que je me merwellie mout de cen [1] que vos ne me haveis envoié les cinquante escut d'or az ceste feire de Geneve qui est a la Simonis et Jude [2], solong le contenu de vostre [3] lettre sus cen confaitte [4]. Car vos m'aveis in grant dongier et domage mis, tant por mes distorbes de me et de mes varlès que auxi por les despens per [5] me fait in cellui viage, et auxi por cen que je non ay, pour tenir verité, commen de paier eis bons manchians [6] de lour fer et de lour denrées, dont il me desplait lo plus, mais me covient empruncté az domage [7] por paier les dit marchians, per que il m'a convenu protesta per tabellion, present Pierre de Brent et Guigo Julliar et Pierre Aymonar, de mes domages present et a venir, dont il me desplait, puis que autreman non pot estre. Auxi sachis que ma fiance Jacob de Praroman c'est venu presentté per [8] devant le dit Pierre de Brent por fiancié, selon lo contenu de vostre [9] lettre. Or est ensi que, por amour et honour de vos, et por vivre miés en vostre bonne grace, je vos envoe ces

---

1. La lecture est sûre ; *cen*, pour *ceo*, *ce*, est surtout fréquent dans le nord de la France (*chen*) ; mais on trouvera la même forme dans la lettre de l'avoué de Fribourg publiée plus loin. Je remarque, en passant, que l'exemple de *cen*, en rime avec *en*, dans *Meraugis*, cité par M. Godefroy, II, 163 *c*, est faux : la bonne leçon, toute différente, est dans l'édition de Michelant, p. 133.

2. Le 28 octobre, c'était l'une des principales foires de Genève ; voir plus loin, p. 43, n. 2.

3. Cudrifin a écrit *mostre*.

4. Il y a, dans le Dictionnaire de M. Godefroy, deux exemples de *confaire* : l'un de Froissart qui est bon, l'autre de *Baudouin de Sebourg*, qui est fautif ; il faut lire dans cet exemple : *Et s'il ne vaut çou faire*, au lieu de *confaire*.

5. *Per* ou *par*, il y a *p* barré. Plus loin *per* en toutes lettres, dans la loc. *per que*.

6. *Sic*, il faut corriger *marchians*.

7. A intérêt.

8. *p* barré.

9. Cudrifin a écrit *nostre* (en abrégé).

presentes per Nicho Flierpa (?), borgeis et demoren in Fribor, et auxi factour de ces de Praroman, ôquel[1] vos delivrerés, si vos plait, la dessus nommée qua[n]tités, et il la vos fiancera bien. Apprés sachiés bien certainneman que je laboure grandeman in vostre bossognie, in magniere que quan[2] vos et autres le verront, per raison se contenteron, se per[3] vos non demôre, car vos saveis bien que tel ovrage si gros et missionables[4] ne se pôent faire sen argen. Item, sachis por cen que je puisse miés tenir ma promesse, je commençay tantos az ôvreis a la sin Jaques[5] dô miein propre, et auxi de cen que je pris az crenciz deis marchians, commen dessus, afin de cen que je non vos fallie eis promesses per me a vos faittes. Sy vos pri humiliman que il vos place de me tenir cen que promis m'aveis, afin de cen que je puisse perseverey in vostre ouvrage[6], ensi com je commencier dioux[7] devant. Et sus cen m'e nesesey vostre bonne volonté. Nostre Sire seit bonne garde de vos qui vos dont bone vie et longe. In tesmoniage de laquel chose j'é escript de ma main et segnier cy desos de mon signiet manuel ces presentes[8]. Escript az Geneve le sambadi apprés Tot Sans, l'an mil ccccc xxv.

PETRUS CUDRIFIN.

Les cinquante écus d'or furent payés. Cudrifin obtint même quelques autres petites sommes. Mais, quand il fallut en arriver au règlement définitif, la caisse municipale se trouva à sec. Le 30 novembre 1427 les syndics de Romans assemblèrent le conseil en présence du juge ordinaire, et exposèrent que la ville avait un pressant besoin d'argent pour payer diverses

---

1. *Oquel*, avec un *u* en forme de *v* suscrit sur l'*o*; de même plus loin, *demôre*, *ôvreis*, *dô*. C'est probablement une façon de marquer notre son simple *ou*. C'est l'inverse du signe *h* usité dans les pays germaniques.

2. Ce mot est abrégé, en partie effacé, et par suite douteux.

3. *p* barré.

4. « Qui entraîne des dépenses. » Ce mot n'est pas relevé dans les dictionnaires, mais on a *missionner*, entraîner une personne à des dépenses, lui causer des frais; Du Cange, sous MISSIONES.

5. Le 23 juin.

6. On voit que l'œuvre n'était pas achevée.

7. Le latin *debui*.

8. Cudrifin a ajouté en interligne *et auxi la copie per me retenue*. Ces mots montrent que la pièce ici publiée est la copie que Cudrifin avait gardée par devers lui et non la lettre même envoyée aux syndics de Romans. Ce qui le prouve encore, c'est que la pièce n'a pas d'adresse. On verra plus loin que, par la transaction qui mit fin au procès, les héritiers de Cudrifin s'engagèrent à remettre à la ville de Romans tous les documents concernant l'affaire qui étaient en leur possession.

dettes et notamment celle de maître Pierre Cudrifin [1]. Ils proposèrent d'établir une demi-taille, *unam dimidiam talliam*, comme étant le moyen le plus simple et le moins dispendieux d'obtenir les sommes nécessaires, qui, du reste, ne sont pas spécifiées dans la délibération. Sur quoi divers conseillers firent judicieusement observer qu'il serait préférable de commencer par faire rentrer les arrérages d'impositions dus par certains contribuables. Cet avis prévalut et l'on nomma des commissaires chargés de contraindre les débiteurs de la ville à s'acquitter. Ce n'était pas là un moyen bien efficace, ni surtout rapide, de se procurer des fonds. Nous ignorons si les mesures prises à la suite de la délibération du 30 novembre 1427 eurent pour résultat de faire entrer quelque argent dans la caisse de la ville, mais il ne paraît pas que le pauvre Cudrifin en ait beaucoup profité. Nous le voyons, en effet, quelques mois après, adresser, soit directement à la ville, soit plutôt à une cour de justice, un mémoire des sommes qu'il pensait lui être dues, faisant à la fin un relevé de ce qu'il avait reçu en diverses occasions. Ce mémoire n'est pas daté, mais il est dit, au § IX, qu'il a été rédigé vingt mois et demi après le 18 juillet 1426, c'est-à-dire en mars 1428. Il est en français avec des traces d'idiome méridional. Je pense qu'il a dû être écrit à Romans. En tout cas, il n'est pas de l'écriture de Cudrifin. Je vais en transcrire le début, les §§ VIII et IX et la fin.

Yssi après s'en segon las demandas que fay Pyeros Cudrifin de Fribourc, mestre de l'ovrage du reloge de Romans, a la universita de la dita villa, a la causa do dit reloge et retardacion des payes du prifait de celluy.

(I) Et premieramen demande le dit m[e] a la dita universita de Romans, per [2]

1. Il résulte de cette délibération que le travail n'était pas encore entièrement achevé : la ville, est-il dit, a besoin de certaines sommes « tam pro « solvendo provido viro magistro Petro Cutriffin de Friburgo... certas sum- « mas in quibus dicta universitas eidem tenetur ad causam dicti horoloquii, « quam diversis aliis personis certas alias summas in quibus dicti sindici eisdem « tenentur pro pluribus et diversis rebus in dicto horologio implicatis, ac eciam « pro perficiendo et complendo certa alia opera in dicto horoloquio adhuc « necessaria. »

2. Il y a *p* barré ici et partout dans la pièce. Ici je transcris *per*, le sens étant celui du fr. « pour » ; plus loin, lorsque se présente le sens du fr. « par », je transcris *par*.

la resta do complimen de la paye dudit reloge, s'est assavoir per la reste de troys cens ecus, la somme de cent ecus d'or de bon poys [1].

(II) Item plus demande, pour le domage du change de .l. ecus qu'il prit a change a Geneve, a la foyre de la saint Symon et Jude, l'an corrant mil .iiij^c^xxv., par le deffault de la dite université qui ly devoit fere payement a la foyre des dis .l. ecus, ynssi comme conste par la chartre sur ce confaite, monte le dit domage qu'il ha payé et supporté par lo dit change deus ecus et demy.

Lequel change dura jusqu'a la foyre de l'apparicion après seguen [2].

.....

(VIII) Et pour ce que la dite université de Romans non acomply point le lieu ou l'on devoit mettre ledit reloge, ne ha point pourveu de campanes, d'appeaux, de jaquemart, de clochier, de contrepeys et de autres chozes neccessayres au dit reloge dedans le temps qu'il devoyt estre pourveu, ynssi comme conste par la chartre du prifet et de la transaccion après faicte, pour lequel deffault a esté et retardé l'ovrage et l'achevement du dit prifait depuis le .xviij. jour de julhet l'an de grace corrant mil .iiij^c^xxvj. jusques a hores, que sont .xx. moys et demy ou environ, durant lequel temps il ha soubstenu grans domages a la cause des cent ecus de la derriere paye du dit prifait, les quelx cent ecus ly a falhi prendre a domages a Fribourc a sinc pour cens pour an [3]. Item, plus, envoyer par della par pluiseurs foyz pour payer les dits domages a ceulx de qui il tient le dit argent, lesquelx domages et despens montent en somme dix ecus d'or [4].

(IX) Item plus demande le dit m^e^, pour les despens de luy et des siens, come de son varlet et de chaval et autres, durant le temps dessus dit, osté et excepté deux moiz qu'il a demoré au siege de Livron, et ainssi resten .xviij. moiz et demy qu'il ha esté et vaqué par dessa par le deffaut de la dite université et des chozes et recordacions dessus dites, s'est assavoir quatre gros pour (*sic*) jour, l'un deportant l'autre, que monte cy somme..... [5].

---

1. Le procureur de la ville, ou peut-être le juge de la cour à laquelle le mémoire a été communiqué, a écrit en marge : « Transeat', quia constat, « dum tamen de eis detrahatur ea que reperiretur de eis habuisse. »

2. La foire de l'Epiphanie. Au XVe siècle, il y avait sept foires à Genève : celles de l'Epiphanie, de la Chaire saint Pierre, de Pâques, des saints Pierre et Paul, de saint Pierre-aux-liens, de saint Barthélemy, des saints Simon et Jude; voy. F. Borel, *Les foires de Genève au XVe siècle*, Genève, 1892 (oct. 1891) p. 59.

3. C'est un taux fort modéré pour le temps.

4. En marge de ce paragraphe et des précédents a été tracée une accolade, et la personne qui a examiné le mémoire, trouvant les exigences de l'horloger un peu excessives, a écrit : *Radiantur ista septem capitula quoad scambium petitum, sed habebitur respectus ad suum interesse in fine hujusmodi carculi.*

5. Le chiffre n'a pas été écrit, mais il est facile de le reconstituer. Dix-huit

Le mémoire se termine ainsi :

Les quelles chozes estre faites, contées, payées et complies, demande le dit mestre quittance de la dite ville du prifait dessus dit, ainssi come il est raysonable, en se offrant de leur fere de grace especial obligance de mantenir .j. an et .j. jour le dit ovrage; au cas qu'il y romproit rien par son deffault, de le reffere, ainssi come autre foiz, de grace especial, le vous ha presenté.

Nous ne pouvons pas suivre toutes les péripéties de cette affaire. Le dossier n'est pas complet et je n'ai pas cherché à le compléter. Mais nous savons, du moins, que tout en poursuivant le payement de sa créance, Pierre Cudrifin avait trouvé, en dehors de l'horlogerie, un emploi utile de ses connaissances en mécanique. On a vu, dans le § IX du mémoire précédent, que notre Fribourgeois avait pris part au siège de Livron[1]. C'est qu'en effet il était devenu canonnier, et même premier canonnier du roi de France. Cette qualité lui assurait un appui officiel qui ne lui manqua pas, mais qui, toutefois, ne paraît pas avoir été très efficace. En effet, le 23 octobre 1428, une lettre du Grand Conseil delphinal invitait les syndics de Romans à s'acquitter, dans le plus bref délai, envers maître Pierre Cudrifin, bombardier, que la poursuite de son procès empêchait de se rendre à l'appel du roi. Onze mois plus tard une lettre adressée par Raoul de Gaucourt[2], gouverneur de Dauphiné, à son lieutenant, qualifie maître Cudrefin de « premier canonier du roy », et lui alloue une somme élevée pour ses services. Cette lettre n'est datée que du jour du mois (27 septembre), mais il est certain qu'elle a été écrite en 1429. Elle se termine par une allusion aux difficultés de maître Cudrifin avec la ville de Romans. En voici la teneur :

---

mois et demi font 564 jours, soit, à quatre gros par jour, 2256 gros, soit, sauf erreur, 188 florins. Le mémoire récapitule un peu plus loin les sommes reçues par Cudrifin, les évaluant en florins, et ajoutant que les florins sont comptés à quinze sous tournois pour un florin.

1. Je ne trouve nulle part trace d'un siège de Livron à la date indiquée, c'est-à-dire vers 1427.

2. On sait que Raoul de Gaucourt avait été gouverneur d'Orléans pendant le siège. On place à l'année 1430 sa nomination au gouvernement du Dauphiné (Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, III, 16), mais elle est en réalité du 1er novembre 1428, voir *Invent. des archives de l'Isère*, B 3219 et 3380.

Messire Jehan Girart [1], le Roy a fait assigner maistre Pierre Couldrefin, premier canonier du roy, sur Jehan de la Barre [2], de la somme de soixante escuz d'or pour les bons services qu'il lui a faiz au derrenier voiage de Reims [3]; et pour ce que la voulenté du Roy est qu'il soit paié, emploiez vous et faites tant audit Jeh. de la Barre qu'il le paie et contente de la dite somme. Et oultre plus, se ledit maistre Pierre a autre chose a faire par de la, je vous pri que vous y fetes tout le mieulx que vous pourrez, tant a Rommans que autre part. Nostre Sire soit garde de vous. Escript a Suly le xxvj[e] jour de septembre.

Vostre frere
GAUCOURT [4].

Enfin, à la date du 27 janvier 1430 (n. st.), le sire de Gaucourt enjoint au juge de la haute cour du Dauphiné [5] de contraindre, par toutes les voies de droit, la ville de Romans à payer sa dette. La lettre spécifie que la cause a été portée devant la haute cour « ut idem Petrus, obtenta brevi expedi-« cione super eadem causa, *ad exercitum serenissimi principis* « *regis Dalphini, domini nostri, prout mandatus fuit, festinancius* « *se transferret* ». Cudrifin n'était donc pas le premier venu. De plus, comme on le verra par la suite, un arrêt avait été rendu en sa faveur. Mais il est toujours périlleux de plaider contre une ville. Cudrifin devait en faire la dure expérience. Le 3 juillet 1431 l'avoué de Fribourg écrivait aux syndics de Romans pour les inviter à s'acquitter enfin, non pas envers le pauvre bombardier, qui n'était plus de ce monde, mais envers son frère et héritier Hensli Cudrifin. Voici ceste lettre qui m'a paru intéressante, non pas seulement par son contenu, mais encore par les caractères linguistiques qu'on y peut relever :

---

1. Jean Girart exerçait à ce moment les fonctions de lieutenant du gouverneur du Dauphiné. Il fut nommé archevêque d'Embrun en 1432. Voy. A. Prudhomme, *Invent. des arch. de l'Isère*, II, introd., p. 8.

2. Trésorier général du Dauphiné.

3. Pour le sacre, 14 juillet 1429.

4. Les mots *vostre frere Gaucourt* sont autographes.

5. « Dilecto nostro judici majoris curie Dalphinalis Viennesii et Valentinesii. » Cette cour delphinale du Viennois et du Valentinois était celle du bailliage du même nom dont le siège était à Saint-Marcellin. Romans était compris dans son ressort. (Renseignement dû à M. A. Prudhomme, archiviste de l'Isère.)

A honnourables et pourveables srs eis gouverneurs et sindiques de la ville de Romans, noustres tres chiers et singulayres amis.

Tres chiers et honnourés seigneurs et amis singulayres, nostre amiable recommendation devant mise, avecque tout desir de vous complairre per[1] nostre poir. Il est veray que Hensli Cudrifin, nostre borgeis et resident, exhibitour de ce presentes, frere loyaul et naturel de jadix Pierre Cudrifin nostre borgeis, maistre bonbardier, auxi Johan Loschart et Johan Gruyery, nous bourgeis, parens deisdit freres et executours dou testement doudit jadix Pierre Cudrifin, nous hont rapportey que vous encore estes entenuz[2] oudit jadix Pierre Cudrifin, et successivemant a ses hoirs, en une certainne quantitée, soit pour le principal ou pour les dommaiges, etc., a cause dou oroloige que il feist pour vous, comment[3] vous saveys, et eust pour la recovrance d'ycelle quantitée ly dit Hensli Cudrifin se transporté per diver vous, ouquel auxi lesdit executours per devant nous hont donney pleine puissance pour recouvrer celle quantitée et pour en fayre quictance condigne, tant ou nom de luy comment deisdit executours. Pour la quel cause nous prions et requirons vostres louables providences et bonnes amistées, coment oudit Hensli nostre borg., ou nom quel dessus, a la conservation de son droit et deisdit executours, voillyés estre favorables, et a celluy voillyés sain dilacion fayre pleniere contentacion de cen en quey vous ou li ville de Romans[4], oudit jadix Pierre Cudrifin son frere poeyes estre entenuz, en magniere que il, auxi lesdit executours et nous, en puissons havoir bonne contentacion et relacion, et en magniere que lour[5] non haent occasion de plus avant pour ce fat recorrez per diver nous. Et vous place de fayre en ce fait ensi comment nous en havons fiance singulaire en voustres louables providences, et ensi comme vous vourryés que nous feissans pour vous et les voustres en tel cas ou en plus grant; laquel chouse et touctes aultres a vous bien plaisans et aggreables voluntier per nostre poir fayre vouldroent. Ly begnoist filz de Dieu per sa saincte grace vous conserveit[6] per long temps solung vostre bon desir, et

1. *Per* en toutes lettres, ici et plus loin.

2. *Entenu*, signifiant « tenu », est un terme particulièrement usité dans la Suisse romande et en Savoie, comme le montrent les exemples cités dans le dict. de M. Godefroy, auxquels on peut ajouter le *Mystère de S. Bernard de Menthon*, v. 1367.

3. *Comment*, au sens de « comme », est habituel dans la région; voir les exemples cités par M. Godefroy (COMMENT), *Myst. de S. Bern. de Menthon*, vv. 241-2, 1463, etc. Cet emploi persiste dans les patois de l'Est.

4. Les mots *ou li v. de R.* sont ajoutés en renvoi.

5. *lour* pour *il*; de même dans le compte de la fabrique de S. Nicolas pour 1470 (voir plus loin) : « 34. Item, a ceulz de Cormondes quant *leur* « encommenczarent a charreyer... »

6. Voilà un exemple de ces présents du subj. de la première conjugaison, à désinence tonique, auxquels M. Mussafia a consacré un mémoire dans les

vous don bonne vie et longue. Escript le tier jour dou moix de julliet l'an mil .iiij^{c}. et .xxxj.

Ly advoyé, conseil et comunitey de Friborg en l'eveschié de Lausainі.

Dans cette lettre si conciliante, les magistrats de Fribourg ne font aucune allusion à un arrêt rendu en faveur de Pierre Cudrifin. Une transaction, en date du 16 juillet 1431, nous apprend cependant que la ville de Romans avait perdu son procès. Voici l'analyse de cet acte, qui clôt définitivement l'affaire. Pierre Cudrifin avait obtenu du Conseil Delphinal[1] un arrêt qui condamnait les syndics de Romans à lui payer une somme de 500 florins. Il avait été fait appel, et une transaction étant intervenue, cette somme avait été réduite à 180 florins dont 128 avaient été payés à Pierre Cudrifin. Jean Cudrifin, frère et héritier dudit Pierre, réclamait donc un reliquat de 52 florins. A quoi les syndics de Romans, qui en toute cette affaire font preuve d'une ténacité digne d'une meilleure cause, objectent : 1° qu'il n'est pas prouvé pour eux que Jean Cudrifin soit véritablement l'héritier de Pierre; 2° qu'à supposer qu'il le soit, c'est lui, au contraire, qui doit à la commune une somme supérieure au montant du reliquat réclamé[2]; car, bien que l'horloge eût été garantie une année, la ville a dû y faire dans l'année

---

comptes rendus de l'académie de Vienne (classe de philosophie et d'histoire, 1883). Cette formation extensive est particulièrement fréquente dans l'Est. En voici un exemple plus récent, de Fribourg :

« Et s'il estoit auxi chose que pour ycelle voustre domination noz puissons faire, mandez le noz, et noz le ferons de bon cuer, laquelle *conserveit* li Tout Puissant per longtemps solong voustre bon dessir et vous donne bonne vie et longue. »

(Lettre du gouvernement de Fribourg à Louis, duc de Savoie, 25 mars 1445, dans les *Arch. de la Société d'histoire du cant. de Fribourg*, II, 1858, 246-7.)

1. « Cum dudum magister Petrus Cudrifin..... dictos sindicos traxerit in causam in consistorio venerabilis Consilii [Dalphinalis, *ce mot est enlevé par une déchirure du parchemin*] Gracinopolis residentis. »

2. « Predictis sindicis respondentibus sibi non constare dictum Johannem fore heredem dicti condam magistri Petri, et per consequens sibi in dicta resta teneri non debere. Et esto quod constaret ipsum fore heredem, ipsum heredem plus teneri vel circa dicte universitati quam ascendat dicta resta, ex eo et pro eo quod dictus condam magister Petrus promiserat dictum horologium manutenere sine lesione per annum, et omnes defectus, si qui intervenerent culpa ipsius, in eodem horologio, suis expensis emendare... »

qui a suivi la construction pour trente florins de réparation, et, toutefois, a payé à cette époque dix florins à Pierre Cudrifin. Finalement la ville obtient quittance complète moyennant payement à Jean Cudrifin, héritier de Pierre, d'une somme de trente florins, ledit Jean s'engageant à remettre aux syndics de Romans tous les actes, obligations, taxes de dépens, etc., se rapportant à cette affaire, qu'il pourrait posséder. Ainsi se termina le procès.

Note additionnelle. — J'ajoute ici quelques remarques linguistiques sur la lettre de Cudrifin et sur celle de l'avoué de Fribourg, comme complément des notes que j'ai jointes à ces deux documents. Il y a entre ces deux lettres d'assez notables différences de langage. C'est que ni l'une ni l'autre ne représente exactement l'idiome fribourgeois. Cudrifin et l'avoué visent à écrire en français. C'est l'avoué qui approche le plus près du but, bien qu'il ait fait usage de formes et de locutions du crû, comme je l'ai montré dans les notes, Cudrifin est peu lettré; sa phrase est embarrassée, et il n'a guère de notions orthographiques puisqu'il écrit, par exemple, *m'e nesesey* pour « m'est nécessaire », *sin* pour *saint*. Du reste, sa langue habituelle devait être assez mélangée. Au moment où sa lettre a été écrite, il avait habité Romans et Genève : les idiomes locaux qu'il entendait parler et le français impur dont on se servait autour de lui devaient se mêler, sous sa plume, en des proportions variables. Nous avons, pour l'étude du langage fribourgeois au XVe siècle, quelques documents beaucoup plus sûrs, notamment des comptes de la fabrique de Saint-Nicolas, de Fribourg, compris entre les années 1470 et 1491 [1]. Ces comptes, pleins de termes techniques, rares par conséquent, et de formes locales, n'ont point été jusqu'à présent utilisés comme ils méritaient de l'être. Il existe d'autres documents fribourgeois en roman, d'une date plus ancienne, mais ils sont plus imprégnés de français que les comptes de Saint-Nicolas de Fribourg, lesquels pourtant ne sont pas d'un langage très

1. *Comptes de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg, Suisse, de MCCCCLXX à MCCCCXC*, publiés et annotés par J.-D. Blavignac, architecte. Paris, Techener, 1858. In-8°, XLVIII-187 pages (Extrait des mémoires de la Société de Genève). — Les exercices sont compris entre deux saint Jean-Baptiste. Voici l'énumération des comptes : I (p. 1), 1470-1; II (p. 35), 1471-2; III (p. 65), 1472-3; IV (p. 73), 1473-4; V (p. 89), 1474-5; VI (p. 95), 1475; VII (p. 97), 1475-7; VIII (p. 121), 1483-4; IX (p. 139), 1487-8; X (p. 155), 1489-90.

Les articles sont numérotés dans chaque compte, ce qui facilite beaucoup les citations.

pur. Dans ces comptes[1], l'*a* tonique latin persiste à peu près constamment, sauf le cas où il est précédé d'un son mouillé. Ainsi les infinitifs *amassar*, *amenar chapplar*, *criblar*, *concordar*, *despensar*, *getar*, I, passim[2]; *achitaz*[3] (acheté, cas rég.) I, 90; IV, 91, *na* navem I, 72, 79, 82; *clars* claves I, 150; *favre* II, 24[4]. Pierre Cudrifin fait généralement les inf. de la prem. conj. en *er*, comme en français, ou en *é* (*enproncté*), parce qu'il ne prononçait pas l'*r* finale[5], parfois en *ey* ou en *eis* (*perseverey*, *ouvreis*), mais il laisse échapper *protesta*.

La diphtongue *ei* est employée pour l'$\bar{e}$ ou $\bar{i}$ latin, dans *saveir*, *borgeis*, *feire*, *quey*, par Cudrifin comme par l'avoué de Fribourg. De même dans les comptes : *peisent* I, 161; *teise* II, 47; *cleya* (fr. *cloie*, *claie*) I, 138. C'est du reste un fait habituel dans toute la Suisse romande, ce qui n'empêche que de temps en temps la graphie française *oi* est employée. En outre *ei*, avec un son peut-être différent, apparaît dans *eis*, *deis* (fr. *es*, *des*). La même forme se rencontre dans quelques-uns de nos comptes (VII, 114, 118, 158) et elle est d'ailleurs fréquente dans la Suisse romande[6].

Paul Meyer.

---

1. Je cite de préférence les deux premiers rédigés par Henri de Praroman. Le chiffre romain désigne le compte et le chiffre arabe l'article.

2. On peut regarder comme introduits par l'influence du français *aller acheter*, I, 80, *contenter*, I, 141, *recommander*, I, 33, et quelques autres.

3. Mais, en général, les participes passés de la prem. conj. sont en *é*, qu'il y ait ou non une mouillure avant : *amené*, I, 65, *compté*, I, 40, *délivré*, I, 34, *employé*, I, 62; de même *marchié*, I, 133. On sait que dans les patois de cette région, ils sont en *a*. C'est généralement un *a* dont le son est intermédiaire entre *a* et *o* ouvert; voy. Cornu, *Romania*, IV, 198 et 238.

4. Toutefois *cher* de carrum, I, 19, 22, et de carnem, III, 22.

5. De même dans les comptes de S. Nicolas : *pour achité*, VII, 180, *pour desmorez*, VII, 192. — Une autre preuve de l'extinction de l'*r* finale dans ce cas, c'est que Cudrifin écrit *signier* (signé) au participe.

6. Par exemple, dans la charte l'Estavayer-le-lac, « *eis* missions *deis*dit seigneurs ne *eis* missions de lours gent » (*Mém. et doc. p. p. la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, XXVII, 116, et *passim*).

BALLADE CONTRE LES ANGLAIS

(1429.)

Sans le procès de Cudrifin contre la ville de Romans, il est à croire que cette pièce de vers (je n'ose pas dire cette poésie) ne nous aurait point été conservée. Tandis que j'examinais, à Valence, le dossier de l'affaire, je remarquai quelques couplets griffonnés sur la feuille de papier qui sert de couverture au mémoire de Cudrifin dont j'ai transcrit ci-dessus (pp. 42-3) plusieurs articles. La mention de Jeanne d'Arc, au sixième vers, me frappa, et je m'empressai de copier la pièce. Depuis, je me suis assuré qu'elle était restée jusqu'à ce jour inconnue [1]. J'imagine que si mon regretté maître, J. Quicherat, en avait eu connaissance, il n'aurait pas manqué de l'insérer dans le t. IV de son édition des procès de Jeanne d'Arc, où il a rassemblé tant de témoignages anciens sur la Pucelle d'Orléans. Cette ballade est animée d'un sentiment patriotique digne d'éloge, mais elle manque de style et de poésie. Elle contient des vers assez plats et la fin en est triviale. Ce qui la recommande à notre attention, c'est qu'elle est certainement contemporaine des succès de Jeanne d'Arc. Elle doit avoir été composée après la levée du siège d'Orléans ou vers le temps du sacre de Charles VII, en tout cas vers le milieu de l'année 1429. La copie ne peut guère être postérieure. Le mémoire sur la couverture duquel un greffier quelconque l'a écrite a dû être produit, comme on l'a vu plus haut, en mars 1428. Le procès était terminé en juillet 1431, et dès lors, le dossier a dû être mis de côté. C'est certainement avant cette époque que notre ballade est arrivée à la connaissance de l'homme de loi qui nous a rendu le service de l'écrire sur une page blanche du document qu'il examinait. On ne s'étonnera pas qu'une poésie patriotique

1. Je l'ai communiquée à l'Académie des inscriptions dans sa séance du 5 juin dernier. A cette occasion divers journaux l'ont reproduite, non sans quelques fautes.

composée dans les pays de langue d'oui ait pénétré en Dauphiné. Jeanne d'Arc était très populaire dans la région. Des troupes dauphinoises avaient combattu à Verneuil et à Orléans. A Grenoble des oraisons spéciales avaient été introduites dans la liturgie, pour remercier Dieu qui avait sauvé son peuple par la main d'une femme [1].

Le texte est à peu près correct, quoique assez mal orthographié. On verra de reste que le copiste était peu accoutumé à écrire du français :

I Ariere, Englois couez [2], ariere!
Vostre sort si ne resgne plus.
Pensés deu treyner vous baniere
Que bons Fransois ont rué jus
Par le voloyr dou roy Jhesus,
Et Janne, la douce pucelle,
De quoy vous estes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

II De tropt orgouilleuse maniere
Longuemen vous estes tenus;
En France est vous[tre] semet[i]ere,
Dont vous estes pour foulx tenus.
Faucement y estes venus,
Mès, par bonne juste querelle,
Tourner vous en faut tous camus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

---

1. A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 252-3.

2. C'est l'injure qu'on adresse le plus habituellement aux Anglais : « Anglici erubescunt *caudati* vocari, » dit Etienne de Bourbon (édit. Lecoy de La Marche, p. 234). Du Cange rapporte à ce sujet quelques témoignages dont il serait facile d'augmenter le nombre, et il donne une explication qui n'est pas la bonne. L'origine de cette injure traditionnelle est celle-ci. Dans la légende de saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, il est dit que les habitants du Dorset insultèrent ce saint en attachant des queues de poissons à ses vêtements. Le saint les maudit, et depuis lors les Anglais sont *caudati* (*AA. SS.*, mai, VI, 391 B C). Les *proprietates Anglorum*, texte latin du XIIIe siècle publié par Th. Wright dans les *Reliquiæ antiquæ*, II, 230), font peser ce châtiment sur les seuls habitants de Rochester. Cette facétie avait pénétré jusque dans le Midi de la France. P. d'Auvergne parle des *Engles coüz* (Mahn, *Ged.*, n° 222).

III Or esmaginés quelle chiere
Font ceulx qui vous ont soustenus
Depuis vostre emprisse premiere [1].
Je croy qu'i sont mort ou perdus,
Car je ne voys nulle ne nus
Qui de present de vous se mesle,
Si non chetis et maletrus,
Dont c'est pour vous dure nouvelle.

IV Pour vous gages, il est conclus,
Aiés la goute et la gravelle
Et le coul taillé rasibus [2],
Dont c'est pour vous dure nouvelle.

Paul MEYER.

1. Les Bourguignons.

2. Le plus ancien exemple de ce mot, dans Littré, est tiré de Commines, mais il y en a dans Raynouard (*Lex. rom.*, V, 36) un ex. tiré du traité d'arpentage de B. Boysset, par conséquent de 1405. On le trouve aussi dans l'un des mystères rouergats récemment décrits par M. Thomas (*Ann. du Midi*, II, 415).

MÉLANGES

A COSA SI DEVA LA CONSERVAZIONE TESTUALE DEI GIURAMENTI DI STRASBURGO

Che l'aver potuto il linguaggio volgare della Francia riuscire fino dall' 842 a far giungere a noi l'umile sua voce sia l'effetto di circostanze più o meno straordinarie, dà a veder chiaro l'ampio deserto da cui i Giuramenti strasburghesi di quell' anno si trovano circondati. Quali possano mai essere cotali circostanze, altri già ebbe a domandarsi incidentalmente; ma le risposte, messe innanzi come semplici ipotesi, non tolgono l'opportunità che il problema sia ripigliato di proposito.

Fu del Paris che la questione attrasse lo sguardo, e sono due le ragioni a cui la sua mente chiese conto dell' insolito fatto. Premesso che le formole dei Giuramenti ebbero ad essere preventivamente concertate ed approvate, e manifestata la convinzione che Luigi, Carlo, e i rappresentanti dell' esercito germanico e del romano, le dovessero profferire leggendole su fogli di pergamena in cui fossero state trascritte, egli soggiunge : « Nithard dut avoir les originaux mêmes entre les mains, et cette circonstance triompha de la répugnance commune à tous les clercs à écrire le patois des illettrés : il les inséra tels quels dans son texte latin. On pourrait aller plus loin, et se demander s'il ne fut pas lui-même chargé de la rédaction des formules, et si l'intérêt qu'il leur a trouvé ne vient pas en partie de ce qu'il en était l'auteur. La supposition n'a rien d'invraisemblable [1]. »

---

1. *Miscellanea di Filologia e Linguistica in memoria di N. Caix e U. A. Canello*, p. 83.

Questa seconda ragione — la quale porta anche con sè la naturale conseguenza di una congettura intorno alla patria cui sia più propriamente da assegnare il volgare romano del documento [1] — a mio vedere non regge. Nitardo potrebbe molto bene aver steso lui stesso le formole [2], senza che ciò valesse a spiegare l'accoglienza loro consentita nell' edificio maestoso di un' opera storica latina. Di affetto paterno non c'è luogo a parlare di fronte a una creatura così meschina e sparuta, che Nitardo avrebbe raccattata per la strada, non già messa al mondo, in quanto le formule strasburghesi non furono che adattamenti di qualcosa di consueto [3]. O se un affetto qualsiasi poteva mai esserci, esso sarebbe stato, in ogni caso, unicamente per la creatura stessa, e non già per i cenci di cui la necessità aveva costretto a vestirla. In altre parole, si arriverebbe forse con uno sforzo a capire che i Giuramenti fossero riferiti per disteso; ma in forma latina [4], a quella maniera che in forma

---

1. *Ib.*, p. 84.

2. Parrà che la supposizione abbia valida conferma dal riscontro che i concetti lì dentro contenuti trovano in non pochi luoghi dell' opera. L'idea dell' amor fraterno — in una storia che ha per suo unico intento di rappresentarci fratelli in lotta accanita tra di loro! — ci è rimessa dinanzi non so quant' altre volte (II, 2, 4, 10; III, 1, 3, 4, 6); e varie volte è tirata in ballo la preoccupazione per il popolo cristiano (II, 10; III, 1; IV, 1, 3). Ma poi, per lasciar valore all' argomento, si sarebbe costretti a fare Nitardo formulatore altresì dell' accordo, manifestamente redatto in termini somigliantissimi, che era intervenuto nell' 840 tra Carlo e Lotario : « ... Quamobrem statutis eo tenore consentiunt, ut deinceps Lodharius Karolo ita fidus amicus sit, sicut frater per iustitiam fratri esse debet » (II, 4). La realtà è che non s'ha qui a fare nè poco nè punto con concetti personali del nostro scrittore, sicchè dalle convenienze non c'è da ricavare conseguenza nessuna.

3. V. la nota antecedente. Oltre all' accordo di Carlo e Lotario, si rechi a paragone anche quello di tutti e tre i fratelli tre mesi dopo i patti di Strasburgo, rendendo conto dei quali, e certo rispecchiando le frasi originarie, Nitardo dice : « in eo, si adversus fratri et suos frater suus similiter faceret » (IV, 4) : parole corrotte (il Pertz vorrebbe leggere : « si adversus fratres suos frater suus »), ma che rispondono manifestamente all' « in o quid il mi altresi fazet ».

4. In latino — si rammenti — sarebbero, secondo il Diez, stati stesi anzitutto. Per noi, considerata la nessuna loro originalità, la questione perde ogni valore, o, se si vuole, si sposta. Mediata o immediata, la falsariga latina

latina è dato il discorso che li precedette, e che al modo medesimo fu profferito da Lodovico in linguaggio romanzo, da Carlo in germanico. Ed altre considerazioni sarebbe facile aggiungere, le quali, pur ammettendo scappatoie, varrebbero sempre a mostrare, quanto sia lubrico un terreno su cui non si muove un passo senza rischiar di cadere. Ma ad argomenti conclusivi non giova soggiungerne altri meno stringenti[1].

E nemmeno è da tenersi paghi dell' altro motivo. Esso basterebbe da solo a rendere conto di ogni cosa per uno storico moderno, oppure per uno di quei cronisti prammatici, di cui Marin Sanudo è forse l'esempio più caratteristico. Sopra uno scrittore dell' indole di Nitardo, estraneo affatto alle preoccupazioni scientifiche moderne e d'altronde non punto scevro di pretese stilistiche[2], non vedo all' incontro quale efficacia potesse

---

viene ad esserci di certo. Si confrontino segnatamente l'*in o* e l'*in eo* riferiti qui sopra.

1. Anche questi potranno bensì trovar luogo qui in nota. Si rifletta come Nitardo, non altrimenti che i Giuramenti romanzi, riferisca i germanici. Certo, considerata la schiatta dello storico, non è punto assurdo il pensare che egli potesse essere autore di entrambe le redazioni; ma vien fatto di domandarsi, se in tal caso l'accordo tra le due non avrebbe ad essere più perfetto. — Un' altra considerazione emana dal discorso proemiale bilingue, ricordato or ora : il quale, se fu proprio il medesimo, come dice lo storico, così sulla bocca di Luigi come su quella di Carlo, dovrà ancor esso ritenersi preventivamente scritto e concordato, e vorrà bene allora attribuirsi alla persona stessa che ebbe a formulare i Giuramenti. E in tal caso non doveva questi, se mai, inorgoglire di questo squarcio oratorio, non già del resto? Si potrà opporre che il « Cumque Karolus HAEC EADEM verba romana lingua perorasset », non va preso alla lettera; ed io non ripugnerò troppo; farò notare tuttavia che la chiusa del discorso, « si autem, quod absit, sacramentum quod fratri meo iuravero, violare praesumpsero, a subditione mea, necnon et a iuramento quod mihi iurastis, unumquemque vestrum absolvo », viene ad esserci indicata come proprio testuale dalla rispondenza coi succinti ragguagli che Nitardo ci fornisce dell' accordo già citato dell' 840 : « aliter autem iure (*iuramento?*) quod iuraverant absoluti esse deberent. » Che queste parole siano da riferire ai sudditi, è cosa che il ravvicinamento mette fuori di dubbio.

2. Si noti come nel prologo del primo libro invochi le circostanze fortunose tra le quali gli toccò di scrivere, per scusarsi « si quid minus vel incultius quam oportuerit pro rerum magnitudine huic operi inveneritis insertum ».

mai esercitare. Poi, si consideri come i Giuramenti siano il solo documento riportato nell' opera, mentre non furono davvero il solo di cui Nitardo, cugino di Carlo e familiarissimo suo, e indotto a scrivere per l'appunto dal volere del re, abbia dovuto avere l'originale tra le mani. Volendo, egli avrebbe ben potuto, per esempio, comunicarci testualmente l'atto col quale nell' 837 Lodovico determinò la porzione del retaggio che intendeva lasciare al suo figliuolo prediletto (I, 6); oppure i patti conchiusi nell' 840 tra Carlo e Lotario (II, 4); o le deliberazioni del concilio in cui, poco dopo Fontaneto, fu dichiarato solennemente che la ragione, secondo era apparso dal l'esito della battaglia, stava dalla parte di Carlo e Lodovico, e che però erano scevri di colpa gli ecclesiastici che in loro favore avevano preso parte alla guerra (III, 1); e così dicasi d'altre cose, delle quali è ben manifesto dal linguaggio usato parlandone, che Nitardo si trovava avere conoscenza piena e precisa.

Se la ragione del fatto non istà dunque, come pareva, a fior d'acqua, bisognerà farla un poco da palombari e scendere a cercarla giù al fondo. Questa necessità riesce dura; ma, se Dio vuole, non si ritorna a galla colle mani vuote.

Una prima spiegazione viene a ottenersi da considerazioni d'ordine cronologico. Si avverta che l'ordine di scrivere Nitardo lo ebbe da Carlo « antequam Cadhellonicam introissemus civitatem » (I, *Proemio*), ossia nell' 841, alla metà di maggio [1]. Datosi al lavoro, non potè attenderci altro che interrottamente in mezzo al turbinio dei casi che venivan seguendo [2]. Soggetto

---

1. La determinazione riesce facile. Il 7 di maggio Carlo era ad Attigny : dacchè ci si trovò la vigilia del giorno in cui avrebbe dovuto aver luogo un incontro con Lotario (II, 8), stabilito per il giorno 8 (II, 4). Ivi rimase ad aspettare inutilmente quattro giorni o più (« Cumque quattuor vel eo amplius dies inibi adventum Lodharii praestolaretur... »). Quindi, raccolti i suoi a consiglio, adottò il parere di andare incontro alla madre che veniva di Aquitania, e « Cadhellonicam... adiit urbem » (II, 9). Il viaggio — di una sessantina di chilometri — da Attigny a Châlons-sur-Marne sarà dunque seguito, forse nei giorni 12-13, forse 13-14 del mese; e fu certo durante questo viaggio che l'incarico ebbe ad esser commesso.

2. « .... Tanto facilior venia a vobis vestrisque mihi debetur, quanto me nostis eodem turbine quo et vos, dum hoc opus peregerim, esse agitatum » (I, *Prol.*).

avevano ad essere le contese fraterne; però l'idea prima era stata di principiare il racconto dalla morte di Lodovico il Pio. Sennonchè molto rettamente l'autore pensò poi che il lasciare del tutto in disparte i casi in cui quelli che egli si proponeva di narrare avevano radice, sarebbe stato assai inopportuno; e decise quindi di premettere un' esposizione succinta di fatti antecedenti. Avendo così preso le cose dall' alto, dalla battaglia di Fontaneto, combattuta il 25 di giugno dell' anno detto dianzi, si trovò a scrivere (è alla fortunata combinazione di un' eclissi di sole che dobbiamo la conoscenza di questa particolarità) ai 18 di ottobre (II, 10). Nello spazio di cinque mesi erano così stati compiuti due libri.

Nell' inverno che tenne dietro Nitardo ebbe dunque tutto l'agio di mettere al corrente la narrazione sua[1], la quale pertanto, e per non esserci più da combattere contro le angustie del tempo, e perchè le cose, fino a che sono di fresca data, occupano nella nostra mente un posto ben maggiore, venne facendosi più particolareggiata d'assai. Dei fatti di Strasburgo, seguiti alla metà di febbraio, Nitardo ebbe dunque di certo a scrivere quando erano recentissimi. E a scriverne con viemaggior diffusione l'autore potè esser portato da una speciale opportunità.

Gli è che dopo i patti di Strasburgo Carlo e Lodovico, per vie differenti[2], si condussero a Worms. E di lì mandaron messi a Lotario; e in quelle parti — tra Worms e Maganza — se ne stettero ad aspettare che i messi facesser ritorno, e insieme che sopraggiungesse Carlomanno, primogenito di Lodovico. Abbiam quindi un periodo di ozio, che durò fino alla metà di marzo, per tre settimane e più[3]. O non è naturale

---

1. È mai vero ciò che dice il prologo del libro III, che, arrivato a questo punto, egli si fosse prima deciso a fermarsi, per il disgusto che gli produceva l'aver a narrare di cose così poco onorevoli per la sua schiatta? Confesso che a me questi scrupoli, per parte di chi non ne aveva avuti a dar ragguaglio delle guerre dei figli contro il padre, e al ricever l'incarico aveva trovato che « opportuna quidem placidaque res... fuerat praecepta », sanno alquanto di smorfia.

2. Per non tenere la strada medesima si sarà avuta, tra l'altre, la gran ragione del vettovagliamento.

3. I Giuramenti furono pronunziati ai 14 di febbraio (III, 5), e la partenza dai luoghi dove si rimase ad aspettare seguì ai 17 di marzo. Quanti

che in questo frattempo i ragguagli uscissero più abbondanti dalla penna di Nitardo? E tanto è vero che egli si trova ora particolarmente disposto a largheggiare, che mette qui anche un ritratto dei due fratelli (III, 6), e si trattiene a descriverci il loro tenore di vita ed i giuochi guerreschi con cui spesso spoltrivano ed eccitavano i loro eserciti.

Questa ragione val molto, secondo me, e senza di essa noi non avremmo i Giuramenti; ma da sola non ce li avrebbe ancor dati. Si badi come quegli stessi particolari che si diceva or ora, non siano già qualcosa di ozioso, bensì abbian l'intento di mettere in piena luce la mirabile concordia che — allora! — regnava tra Carlo e Lodovico e tra le genti rispettive. Però non è dubbio che accanto al motivo esteriore abbiano ad essercene anche degli intrinseci.

Un motivo io lo scorgo in ciò, che al momento in cui seguirono, i patti di Strasburgo dovettero parere a Nitardo un fatto d'assai maggiore importanza che non risultassero poi. E a farli parer tali cooperò il cielo medesimo coll' apparizione di una cometa, la quale « mense decembrio et ianuario necnon et februario usque praelatum[1] conventum apparuit....., hoc concilio expleto defecit[2] ». Agli occhi di Nitardo, di Carlo, di

---

giorni s'impiegassero per andare colà da Strasburgo, non saprei dire; ma non furon molti di certo.

1. O non sarà da correggere *praelatum* in *praefatum?*

2. Della cometa parla anche un cosiddetto *Fragmentum chronici Fontanellensis* (PERTZ, *SS.*, II, 301), che è uno scritto tutto intento a far memoria di fenomeni astronomici e fisici, e che dei Giuramenti non dice verbo. Che qui la cometa sia fatta apparir solo « septimo Idus Ianuarii », nascerà da ciò, che là dove dimorava lo scrittore gli uomini avranno tardato ad accorgersi della presenza sua fino a che essa non fu diventata più cospicua. Quel che importa si è che coincide, con una differenza minima, la sparizione: la quale, stando a Nitardo, dovrebb' esser seguita ai 14, o al più tardi al 15 di febbraio (« concilio expleto »), e dall' anonimo invece è messa al giorno 13 (« Idus februarii »). Il frammento parla poi anche con rara diffusione di un altro fenomeno celeste prodottosi più di una volta e segnatamente ai 13 di marzo, che dalla descrizione parrebb' essere stato una pioggia di stelle cadenti, e che meriterebbe di fermare, se non l'ha fermata di già, l'attenzione degli astronomi. Che di questo Nitardo non dica nulla, dipenderà probabilmente dal non esserci stata coincidenza con nessun fatto così importante ai suoi occhi, da meritare che il cielo se ne avesse a immischiare.

Lodovico, e degli eserciti che erano con loro, quella cometa fu probabilmente riguardata come un presagio dell' annientamento di Lotario mercè l'unione stretta allora dai fratelli[1]. E sulle prime i fatti sembrarono realmente corrispondere : Lotario parve abbandonare i suoi dominii settentrionali, sicchè il principio del quarto libro ci rappresenta Carlo e Lodovico intenti a metterci sopra le mani ed a spartirseli.

Ma con ciò non è ancor detto tutto. Nitardo scrive per i futuri, affine di impedire che la memoria delle cose presenti giunga a loro diversa dalla verità[2], o piuttosto da ciò che alla fazione cui egli appartiene importa che tale apparisca; ma insieme, scrivendo di cose attuali, ha certo di mira anche i contemporanei. Del pari che una storia, l'opera sua viene ad essere in certo modo uno scritto politico ed un giornale. Esso mira a propugnare le parti di Carlo e a battere in breccia Lotario, che mai non si cessa di rappresentare coi colori più foschi[3]. Se Lodovico partecipa esso pure fino a un certo segno alle lodi, ad altro non ne va debitore che al suo raccostamento col fratellastro. Ma questo raccostamento, grazie al quale la bilancia piegava dalla parte del figliuolo di Giuditta, non doveva destare gran fiducia nei popoli, troppo avvezzi — quanti esempi nelle pagine stesse di Nitardo[4]! — a vedere violazioni sfacciate di patti e di giuramenti. Cotal diffidenza fu appunto la causa che indusse i due fratelli a dare ai Giuramenti di Strasburgo una speciale solennità, e a proffe-rirli in cospetto degli eserciti e con un' inversione di linguaggi, sicchè le parole di Lodovico fossero intese dalle milizie di Carlo, quelle di Carlo dalle milizie di Lodovico. « Et quoniam vos », dissero infatti i due principi nel discorso proemiale, « de nostra stabili fide ac firma fraternitate dubitare credimus, hoc sacramentum inter nos in conspectu vestro iurare decrevimus. »

---

1. Cfr., p. es., il *Trésor* di Brunetto Latini, I, II, 98 : « De cele estoile dient li sage astrenomien que quant ele apert el firmament, ele senefie remuemens de regnes ou mort de grans seigneurs. »

2. Si considerino i proemi ai libri I, III, IV.

3. Oltre ai biasimi isolati, sparsi per tutta l'opera, abbiamo una vera grandine di improperii nel primo capitolo del libro IV. E la pittura acquista anche maggior evidenza dal confronto col ritratto adulatoriamente lusinghiero di Carlo e Lodovico, che, anteriore di due soli capitoli, è ben presente al pensiero.

4. V. I, 7 ; II, 2, 3, 4, 5, ecc.

Ora, quelle ragioni medesime che portavano ad agire così, dovevano anche incitare l'autore a propagare, per quanto stava in lui, mediante la scrittura, la notizia piena ed esatta dei Giuramenti avvenuti. E non improbabilmente Nitardo era spinto anche da una certa dose di diffidenza verso Lodovico, il quale tanto meno avrebbe osato di venir meno ai patti, quanto più di questi patti — tra cui si contiene anche la solenne dichiarazione degli eserciti di abbandonare il signore nel caso che diventasse fedifrago — si fosse divulgata la conoscenza precisa. Insomma, i Giuramenti sono riferiti per disteso perchè costituiscono un trattato e devono esser norma di condotta, e non già in quanto siano un semplice documento storico [1]. E sono inseriti nel linguaggio in cui furono profferiti, e in doppia forma, tedesca e romana, per il motivo che in fatto di giuramenti l'espressione stessa ha ragguardevole importanza. La ragione viene pertanto ad essere quella medesima per cui sono date ripetutamente in volgare nella nostra carta capuana del 960, nella teanese del 964, le dichiarazioni dei testimonii che attestano il possesso trentennale da parte dei monasteri di S. Benedetto e di Sta Maria [2]; quelle medesime per le quali c'è un miscuglio precoce di volgare, appunto in ciò che costituisce l'essenza delle promesse, nei documenti della Francia meridionale che ci danno prestazioni di giuramenti : *non decebra, non enganera, no li tolra, no li devedara, nol vos tolrei* ecc. ecc. [3].

Conchiudendo, noi dobbiamo la conservazione testuale dei patti di Strasburgo, da un lato, alla ragione che la storia di Nitardo sia un' esposizione contemporanea e governata da intendimenti particolari; dall' altro, alla circostanza che la parte della narrazione in cui essi occorrono sia stata scritta proprio appena seguiti i fatti, e che al momento di stenderla l'autore si sia trovato ad avere molta abbondanza di tempo. Se Nitardo

---

1. Si faccia attenzione anche a quel mettersi il verbo in tempo presente, là dove è detto, « Sacramentum autem quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus est, romana lingua sic *se habet.* » Beninteso, sono ben lontano dall' attribuire a questo indizio più valore che non abbia.

2. Di queste due carte ho trattato qui stesso da non molto tempo (*Rom.*, XX, 385-482).

3. Si vedano le *Preuves* dell' *Histoire générale de Languedoc*, 1ª ed., II, 139, 143, 170, 174, 179, ecc.

avesse tardato a narrare, le immagini si sarebbero nella sua mente rimpiccolite e trasformate, e noi saremmo privi del preziosissimo documento. Si avverta come, scrivendo dopo un certo intervallo, dei primi giuramenti, meno solenni di sicuro, ma pure importantissimi ancor essi, che Carlo e Lodovico s'erano scambiati, sia parlato con tanta indeterminatezza[1], che noi verremmo perfino a ignorarli, se non fosse per un riferimento posteriore[2].

Cosa mai sarebbe avvenuto se Nitardo, in cambio di morire, a quanto pare, nella primavera dell' 843, fosse vissuto più a lungo, e avesse potuto godere di un po' di vita tranquilla, nessuno saprebbe dire. Forse avrebbe soppresso i Giuramenti Strasburghesi, e noi avremmo in loro vece quelli che furono poi profferiti a Verdun[3], qual coronamento di trattative delle quali egli non potè narrarci che i preliminari[4]; forse, sedate oramai le contese, egli avrebbe creduto opportuno di mantenere dovunque il tuono dello storico, e di non lordare la penna col linguaggio del volgo; forse, e più probabilmente — soprattutto se le parti antecedenti dell' opera erano già state comunicate ad altri — avrebbe lasciato star le cose come stavano, senza prendersi la briga di dare al lavoro suo quell' armonia, che ora, in causa dell' essere scritto in mezzo a condizioni e disposizioni d'animo venutesi mutando, di necessità gli manca[5]. Ma i « forse » non son cosa di cui ci s'abbia troppo a curare. Rallegriamoci invece

---

1. V. II, 9-10.

2. III, 3 : « ... Lodharius ..... eo tenore cum Karolo pacem inire se velle mandavit, ut foedus quod Karolus cum fratre suo Lodhuwico sacramentis firmaverat, omisisset ».

3. Intorno a questi i ragguagli sono di una povertà singolare, essendo noi lontanissimi dall' avere una fonte paragonabile in qualsivoglia modo a Nitardo. Si vedano gli *Annales Bertiniani* (*Prudentii Trecensis Annales*, PERTZ, *SS.*, I, 440) e gli *Annales Fuldenses* (*Rudolfi Fuldensis Annales*, ib., p. 363).

4. Cotale preliminarietà è sufficiente a spiegare, senza che ci sia bisogno d'andar in traccia d'altri motivi, come mai, dei giuramenti che i tre fratelli si prestaron l'un l'altro presso Mâcon alla metà di giugno dell' 842 (IV, 4), Nitardo si sia contentato di farci conoscere la sostanza soltanto.

5. Si confrontino, per esempio, tra di loro i capitoli 1 e 3 del libro IV. Chi crederebbe che s'avesse così presto a venire a patti con quel Lotario che s'era descritto come bell' e spacciato, e del quale s'era fatta una pittura così orribile?

che le cose siano andate come andarono, e che la fortuna ci abbia tanto favorito, da permettere ad un esemplare di queste storie — uno, solo ed unico ! — di giungere fino a noi.

Pio RAJNA.

LE MYTHE DES ENFANTS-CYGNES

A propos de l'édition de la *Naissance du Chevalier au cygne ou les enfants changés en cygnes* par M. H.-A. Todd, M. G. Paris a étudié le mythe des enfants-cygnes dans les quatre versions d'origine française qui nous sont parvenues (*Romania*, XIX, 514-327); la première se rencontre dans le *Dolopathos* de Jean de Haute-Seille; les trois autres sont appelées par M. Paris *Elioxe* (c'est le poème publié par M. Todd), *Isomberte* et *Béatrix*. Voici brièvement le sujet de ces contes : un roi rencontre à la chasse une femme d'une beauté merveilleuse (une fée), et l'épouse; pendant une absence du roi, elle donne le jour à sept enfants, six fils et une fille, qui portent tous une chaîne d'or au cou. La mère du roi, qui déteste sa belle-fille, annonce à son fils que sa femme est accouchée de sept monstres (chiens, dragons, etc.); elle s'empare des enfants et ordonne à un serviteur de les tuer; celui-ci se contente de les abandonner dans une forêt, où ils sont recueillis et élevés par un ermite. Quelques années plus tard, la mère du roi les découvre et réussit à faire enlever à six d'entre eux leurs chaînes d'or; aussitôt ils se changent en cygnes, s'envolent et viennent s'abattre sur le vivier près du palais de leur père. L'enfant qui a pu conserver sa chaîne d'or (généralement c'est la petite fille) réussit après diverses aventures à confondre la marâtre et à venger sa mère, qui durant ce temps a subi les plus affreux supplices. Les autres enfants recouvrent leur forme humaine après qu'on leur a passé au cou leurs chaînes d'or. Un seul, dont la chaîne d'or avait été endommagée par un orfèvre, garde complètement ou partiellement sa forme bestiale. Dans toutes ces versions, même dans la plus antique, celle du *Dolopathos*, ce conte est rattaché à celui du *Chevalier au cygne*, qui procède en réalité d'une tout autre conception.

Je rapprocherai de ce conte une légende irlandaise qui présente avec lui sur certains points des analogies réelles. Les manuscrits

qui nous l'ont transmise datent seulement du XVIIIe siècle [1] et le langage est celui de l'irlandais moderne; néanmoins le fond est beaucoup plus ancien; on s'en rendra compte aisément. Ce récit, d'abord traduit librement en anglais par Gerald Griffith dans ses *Tales of Jury-room* a été publié avec une traduction par Eugène O' Curry dans le t. IV (p. 113-157) de l'*Atlantis*, Londres-Dublin, 1863, in-8°. M. P.-W. Joyce en a fait une adaptation insérée dans ses *Old Celtic Romances* (London, 1879, in-8°, pp. 1-36, sous le titre *The fate of the Children of Lir, or the four white swans*. Voici sommairement la marche du récit d'après la publication d'O'Curry :

Le roi (ou plutôt le dieu) Lir épouse Aobh, fille adoptive de Bodhbh Dearg, fils de Daghdha et roi des Tuatha Dê Danann. Aobh lui donne quatre enfants en deux portées, une fille et un fils jumeaux, Fionnghuala et Aobh, et deux autres fils jumeaux, Fiachra et Conn; ces derniers lui coûtent la vie. Lir se remarie alors avec Aoifé, sœur cadette d'Aobh. Aoifé devient bientôt jalouse des enfants de sa sœur en voyant l'affection que leur porte tout le peuple et en particulier le roi Bodhbh Dearg. Un jour elle entraîne les enfants à une certaine distance de Sioth Fionnachaidh, résidence de son mari, et essaye, mais en vain, de les faire tuer par ses serviteurs. La troupe atteint le lac Dairbhreach (aujourd'hui Lough Derravaragh dans le West-Meath), et Aoifé invite les enfants à se baigner; dès qu'elle les voit plongés dans le lac, par une incantation magique, elle les change en quatre cygnes blancs et les condamne à rester sous cette forme trois cents ans sur le lac Dairbhreach, trois cents ans sur le Sruth-na-Maoile (la mer de Moyle) entre l'Irlande et l'Ecosse, enfin trois cents autres années à Iorrus Domnann (Erris, dans le comté de Mayo) et Inis Gluairé (Inish-Glory, petite île près de Belmullet, dans le même comté), « jusqu'à ce que la femme du Sud s'unisse à l'homme du Nord, jusqu'à ce que Lairgnen, fils de Colman, épouse Deoch, fille de Finghin; jusqu'à la venue de la Foi en Irlande. » La seule grâce que leur accorde la magicienne, c'est de conserver leur langage gaëlique et de faire entendre des chants merveilleux.

1. Voy. la liste de ces mss. dans d'Arbois de Jubainville, *Essai d'un Catalogue de la littérature épique de l'Irlande*, p. 8 et 9.

Lir, qui côtoyait en char le lac Dairbhreach, entendit le chant de ses enfants changés en cygnes, et sa fille Fionnghuala lui apprit le traitement que leur avait fait subir leur marâtre. Le roi Bodhbh Dearg punit Aoifé en la changeant en « démon de l'air » au moyen d'une formule druidique. Tout le peuple de Tuatha Dê Danann vient ensuite s'installer sur les bords du lac et ne se lasse pas d'entendre les chants merveilleux des cygnes. Malheureusement, au bout de trois cents ans, le destin doit s'accomplir. Fionnghuala et ses frères font leurs adieux à leurs amis et à leurs parents désolés — (c'est depuis ce temps là qu'il est défendu de tuer les cygnes en Irlande, dit la légende) — et s'envolent vers la mer de Moyle. Ils y restent encore trois cents ans, endurant de terribles souffrances. Au bout de ce temps, ils gagnent Iorrus Domnann. A l'expiration de leur séjour à Iorrus, ils vont visiter Sioth Fionnachaidh, le palais de leur père, mais ils le trouvent désert et abandonné. Ils se dirigent alors vers Inis Gluairé.

Près de neuf siècles s'étaient écoulés, lorsqu'une nuit ils entendirent le son d'une clochette; c'était celle de saint Mochaomhog, qui venait d'aborder dans l'île et qui sonnait matines. Fionnghuala comprit alors que le terme de leurs longues souffrances était arrivé, et ses frères se joignirent à elle pour entonner un hymne d'actions de grâces au Seigneur. Le saint, surpris, interroge les oiseaux, qui lui apprennent leur destinée. Il fait alors fabriquer deux chaînes d'argent par un habile ouvrier et attache par l'une Aodh à Fionnghuala et par l'autre Fiachra à Conn. Les cygnes vivent auprès du saint et partagent ses dévotions. Le bruit de cet évènemenr parvient à la cour de Lairgnen, fils de Colman, roi de Connaught. La reine Deoch, sa femme, veut à toute force posséder les oiseaux merveilleux. Saint Mochaomhog, amené au palais du roi, refuse absolument de les livrer à la reine. Lairgnen, indigné, court arracher les cygnes de l'autel où ils se sont réfugiés, et les entraîne par leurs chaînes d'argent; à peine a-t-il fait quelques pas que les cygnes reprennent leur nature humaine et se changent en vieillards faibles et cassés. A la vue de ce prodige, le roi se retire sans mot dire. Sur la demande de Fionnghuala, saint Mochaomhog la baptise ainsi que ses frères. Aussitôt baptisés, ils tombent morts.

On voit de prime abord que la légende irlandaise a été

extrêmement défigurée par des préoccupations chrétiennes qui n'ont évidemment rien de primitif. Le trait essentiel, celui des chaînes d'argent, n'est plus compris et n'a été conservé que d'une manière tout à fait fortuite. Les enfants de Lir sont changés en cygnes non pas pour avoir abandonné sur le rivage leurs chaînes d'argent, mais par suite d'une incantation magique. Cependant ce conte a conservé certains traits sous une forme plus archaïque que les récits similaires du continent. Ainsi les personnages ont une origine extra-humaine, puisqu'ils appartiennent à la race des Tuatha Dê Danann, c'est-à-dire des dieux. M. d'Arbois de Jubainville a, en effet, suffisamment prouvé (*Le cycle mythologique irlandais*, ch. VII-VIII et ss.) que la race désignée sous ce nom (qui signifie : peuple du dieu de Dana) représente en effet les anciennes divinités de l'Irlande, dont le roi est Dag-Dê, le « bon dieu » ; on se rappelle que Bodhbh Dearg qui figure dans ce récit est fils de ce personnage. M. G. Paris a donc eu parfaitement raison de faire ressortir la nature extra-humaine de la mère des enfants-cygnes. Par contre, notre légende ne confirme pas toujours toutes les conclusions que M. Paris a tirées de son étude des quatre versions françaises. On voit tout de suite pourquoi il est inexact de dire que la légende des enfants-cygnes s'est localisée en Lotharingie. Il est évident, en outre, que la forme bestiale des enfants était bien celle de cygnes, et qu'on ne leur a pas attribué cette forme pour préparer la légende du *Chevalier au cygne*, comme M. Paris semble disposé à le croire (*Romania*, XIX, 324-325) ; en effet, cette dernière légende n'existe pas en Irlande, du moins à ma connaissance. De même, et pour la même raison, les chaînes d'or et d'argent n'ont pas remplacé un symbole primitif et n'ont pas été amenées par ce fait que, dans le *Chevalier au cygne*, un cygne traîne la barque du héros avec une chaîne d'or ou d'argent. Si défiguré que soit ce trait dans la légende irlandaise (il l'est d'une façon visiblement absurde), il est certainement primitif. J'ajouterai qu'il se rencontre dans le fragment d'épopée irlandaise connu sous le nom de *Serglige Conculaind*, « maladie de Cuculainn » (Windish, *Irische Texte*, I, 207 ; traduit par MM. d'Arbois de Jubainville et Dottin, *L'Epopée celtique en Irlande*, Paris, 1891, p. 178) : deux déesses du pays des morts, Fand et Liban, apparaissent au héros sous la forme de deux cygnes unis par une chaîne d'or rouge. (Dans le *Dolopathos*, la

chaîne est également d'or rouge.)[1] Ces deux morceaux se trouvant dans le *Lebar-na-hUidre*, manuscrit de la fin du XIe siècle, il n'est pas douteux que la chaîne d'or qui lie les cygnes soit un trait antique.

Dans la légende irlandaise, la jeune fille n'est pas préservée de la métamorphose comme dans les récits français, mais, comme dans les plus anciens de ceux-ci, elle joue le rôle principal. Si elle ne délivre pas ses frères, du moins elle les conseille et les encourage sans cesse ; nouvelle preuve que, dans l'état primitif, c'est bien la jeune fille qui était l'héroïne, comme l'a d'ailleurs établi M. Paris (*loc. cit.*, 323), et que son remplacement par les versions d'*Isomberte* et de *Béatrix* est une « innovation toute médiévale ».

M. G. Paris conjecturait, en outre, contre W. Müller, « que la méchante belle-mère de l'héroïne était originairement la première femme du mari » (*loc. cit.*, 326, note 1). Le conte irlandais fait au contraire, de la persécutrice, la seconde femme du roi. Je ne sais si cette version est plus antique que celle que propose M. Paris ; mais, en tout cas, on voit que le rôle prêté à la belle-mère dans les versions françaises n'est pas primitif ; il était d'abord rempli par l'une des femmes du roi.

On pourrait sans doute faire d'autres rapprochements entre les versions françaises du mythe des enfants-cygnes et notre légende irlandaise ; je préfère m'en abstenir : celle-ci nous étant parvenue sous une forme extrêmement défigurée, ces comparaisons risquent d'être très hasardeuses.

J'ai simplement désiré attirer l'attention des romanistes épris d'histoire littéraire et de *folk-lore* sur la littérature irlandaise, si curieuse, si bizarre souvent, et si mal connue en France.

FERDINAND LOT.

P. S. — M. d'Arbois de Jubainville me fait observer que nous ne possédons aucun manuscrit ancien de la légende irlandaise, et que la royauté de Bodb Derg sur les Tuatha-Dé-Danann est étrangère aux plus anciennes conceptions mythologiques irlandaises. Il n'en est pas question dans le *Leabhar*

1. Le même trait se retrouve dans le *Compert Conculainn* (conception de Cuchulainn), Windisch, *Irische Texte*, I, 136-137 ; cf. d'Arbois de Jubainville, *L'Epopée celtique en Irlande*, p. 35.

Gabala (XIe siècle). La première mention de cette royauté apparaît dans une légende analysée par O' Curry, *Atlantis*, III, 387-390, et plus complètement par Todd, *Proceedings of the royal Irish Academy, Irish mss. series*, vol. I, part. I (1870), pp. 45-49. Le manuscrit qui l'a conservé, le *Livre de Fermoy*, ne remonte qu'au XVe siècle. Il y a donc là un indice qui atteste que l'histoire des fils de Ler est relativement récente. Une autre observation qui tend au même résultat, c'est que le seul fils connu de Ler (dans les textes anciens) est Manannan mac Lir, qui est un dieu. Son père est Ler, qui veut dire « l'océan, la mer » (Windisch, *op. cit.*, I, 658, col. 2). Dans la formule consacrée « Manannan mac Lir », Lir est le génitif de Ler. Or, ce fait grammatical était ignoré des auteurs de la légende des « fils de Ler » qui font de *Lir* un nominatif et un accusatif. Ces deux observations prouveraient que la légende en question n'est pas très antique en Irlande. A cela je répondrai que je ne prétends pas que la légende, telle qu'elle nous est connue par l'édition d'O'Curry, nous soit parvenue sous sa forme antique (cela n'est pas soutenable), mais que certains traits, pour être défigurés, n'en remontent pas moins à une haute antiquité. Que notre récit ne soit pas mentionné dans le *Leabhar Gabala*, pas plus d'ailleurs que dans les deux antiques catalogues de l'épopée irlandaise, cela m'est presque égal ; nous n'avons point affaire à un récit épique, mais à un conte populaire défiguré par les préoccupations chrétiennes de ceux qui l'ont recueilli. Rien d'étonnant si nous ne connaissons cette légende que sous une forme moderne ; pour le folk-lore, n'est-ce pas un peu partout la même chose ? F. L.

LE CHEVALIER AU LION

COMPARAISON AVEC UNE LÉGENDE IRLANDAISE

On connaît le sujet du *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes : Dans la forêt de Brocéliande se trouve une fontaine merveilleuse abritée par un arbre. A côté de la fontaine est un perron, et un bassin d'or est suspendu à l'arbre. L'imprudent qui puise avec le bassin de l'eau dans la fontaine et la répand sur le perron déchaîne une tempête épouvantable dans la forêt ;

puis il voit arriver, à bride abattue, un chevalier furieux qui lui fait d'amers reproches, l'attaque et le désarçonne. Un des chevaliers d'Arthur, Yvain, tente l'aventure et, plus heureux que les autres, il triomphe du chevalier, le poursuit dans son château, le tue et épouse sa femme. — Dans tout ce récit on retrouve la tournure d'esprit romanesque et fantasque qui caractérise les légende celtiques de Grande-Bretagne et d'Irlande. L'origine celtique de ce récit ne saurait être mise sérieusement en doute.

Ce qui est curieux, c'est de retrouver dans une légende irlandaise, absolument différente par le fond, un épisode qui présente les plus frappantes analogies avec celui de la fontaine merveilleuse dans Chrétien de Troyes. Je veux parler du récit intitulé : « Poursuite de Gilla Daker » (*Toruigheacht an ghiolla dheacair*). Je ne crois pas malheureusement qu'on en connaisse de manuscrits antérieurs au XVIIIe siècle et la langue ne présente pas de caractère ancien ; mais le fond du récit et ses particularités me paraissent attester son antiquité. M. Joyce en a donné une traduction anglaise dans ses *Old Celtic romances* (London, 1879, 8°, pp. 245-253). J'en extrais un épisode dont voici l'analyse :

Les *Fenians*[1], lancés à la poursuite de l'enchanteur Gilla Daker, « le garçon paresseux » (ainsi nommé par antiphrase), qui a enlevé un certain nombre de leurs compagnons, s'embarquent sur l'Océan et arrivent devant une île escarpée et inaccessible. Personne n'osait escalader les falaises et explorer l'île, quand Fergus Finnvel, le poète, fit honte de son inaction à Dermat O' Dyna. Celui-ci avait été élevé à Brug-na-Boine par Manannan-mac-Lir et Angas, le plus sage des Tuatha-Dè-Danan[2],

1. Milice nationale de l'Irlande plus ou moins fabuleuse.

2. Manannan-mac-Lir (fils de l'Océan) et Angus (vieil irl. Oengus), héros ou plutôt dieux, appartenant à la race des *Tuatha-Dé-Danann*, les anciens dieux de l'Irlande ; voir d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais*, chap. XIV. Brug de la Boyne (territoire de la rivière de Boyne) est le palais souterrain et magique des Thuatha-Dè-Danann ; voir d'Arbois de Jubainville, *ibid.*, 270-280. Brug-na-Boine existe encore et consiste en une série de souterrains où l'on a retrouvé des sépultures antiques. — La rivière de la Boyne est parfois divinisée chez les anciens Irlandais. Une légende conservée dans un ms. du XIe siècle, le *Leabhar-pa-h Oidre* (p. 51 col. 2), fait de la

et avait appris d'eux le métier des armes et le druidisme. Piqué d'honneur, Dermat O' Dyna [1] tente l'aventure. Il saisit Crannboi et Ga-derg [2], il escalade la falaise et arrive dans l'île. Il voit une contrée d'une beauté merveilleuse, et en s'avançant dans les plaines aperçoit un grand arbre couvert de fruits et dépassant par sa taille tous les autres arbres. Il était entouré d'un cercle de pierres levées; au centre de ce cercle se dressait le plus haut de ces rocs; à côté jaillissait une fontaine claire comme du cristal et bouillonnante.

Dermat se baisse vers la source pour apaiser sa soif; à peine ses lèvres ont-elles touché l'eau qu'il perçoit comme le bruit d'un corps de guerriers en marche. Il se redresse, regarde autour de lui; le bruit cesse et il n'aperçoit rien. Il se baisse de nouveau pour boire, le même bruit se reproduit. Pendant que Dermat se relevait encore, ses yeux tombèrent sur la grande pierre voisine de la source, et il vit au sommet une belle corne à boire ornée d'or et de pierres précieuses. Il s'empressa de la saisir et se désaltéra à la fontaine. A peine avait-il bu, qu'il aperçut droit devant lui un géant [3] couvert d'une armure magnifique qui lui lançait des regards courroucés; le géant lui reprocha d'avoir pris sa corne à boire et troublé sa fontaine, et tenta de le châtier. Mais Dermat était sur ses gardes, un combat terrible s'engagea et dura jusqu'au soir. Le géant, se sentant le plus faible, fit un grand bond, sauta au milieu de la fontaine et disparut devant Dermat stupéfait. Le héros irlandais, mis en appé-

---

Boyne la femme de Dag-Dê, roi des Thuata-Dê-Danann; voy. d'Arbois de Jubainville (*ibid.*, p. 271). Les *Tuatha-Dé-Danann* paraissent être à l'origine des dieux célestes, et particulièrement les dieux des nuages et de la pluie. Un vieux récit épique, la *Bataille de Moy Tura*, nous a conservé cette tradition, mais en tentant une explication d'un evhémérisme naïf. Pour le rédacteur de ce récit, les *Tuatha-Dé-Danann* sont naturellement des hommes qui ont envahi l'Irlande; pour s'ôter tout espoir de retour ils ont brûlé leurs barques. « De là vient qu'on a cru qu'ils étaient venus dans des nuages de brouillard. » Voy. *Revue celtique*, 1891, janvier, p. 58-59.

1. *Diarmait O'Duibhne* dans la graphie irlandaise. C'est le plus chevaleresque héros du cycle d'Ossian et aussi le plus aimé des femmes.

2 *Cranmboi* (javelot jaune) et *gaderg* (javelot rouge) sont les noms traditionnels des deux lances de Dermat.

3. *Gruagach*. Le sens littéral est « chevelu », puis « géant ». M. Joyce, qui signale ces deux sens, préfère traduire « wizard-champion ».

tit par cette lutte, entre dans la forêt voisine, tue un daim, le rôtit et le mange ; puis il se désaltère à la source, s'étend sous le grand arbre et dort jusqu'au lendemain matin. Le second jour il tue encore un daim dans la forêt et le mange, mais quand il revient à la fontaine pour se désaltérer, il trouve devant lui le géant encore plus farouche, qui lui reproche de voler le gibier de ses forêts. La lutte dure jusqu'au soir et le géant s'enfonce encore dans la fontaine. Les mêmes péripéties se reproduisent le troisième jour ; mais le quatrième, Dermat était sur ses gardes et décidé à approfondir le mystère ; quand, après une lutte acharnée, il vit le géant s'enfoncer dans la fontaine, il s'attacha étroitement à lui et tomba avec lui dans l'abîme. Arrivé au fond du précipice, le magicien échappe aux étreintes de Dermat. Celui-ci s'avance et se trouve en présence d'une contrée merveilleuse, Tir-fa-tonn [1]. Il rencontre le « Chevalier valeureux », qui lui donne une hospitalité magnifique dans son château et lui apprend que l'adversaire qu'il a combattu, « le Chevalier de la fontaine, » est roi de la contrée et son propre frère, et qu'il l'a dépouillé de la royauté. Dermat combat de nouveau et tue le roi de Tir-fa-tonn, dont la souveraineté passe à son ami le Chevalier valeureux. Après diverses péripéties, il peut rejoindre ses compagnons.

On voit que ce n'est pas seulement par le fond même, mais par le détail, que l'épisode irlandais ressemble au poème de Chrétien de Troyes. Comme chez Chrétien, la fontaine est abritée par un arbre d'une grandeur et d'une beauté remarquables ; la grande roche de pierre, près de la fontaine, rappelle le « perron » du poème français. La fontaine bouillonne de même, bien que l'eau soit froide. Dermat, il est vrai, ne répand pas d'eau sur le perron, mais il provoque la même tempête qu'Yvain en buvant l'eau de la source avec la corne à boire placée sur la roche, ce qui est peut-être plus acceptable. Un guerrier fond sur lui comme sur Yvain et lui adresse également de vifs reproches avant le combat. A partir de ce moment, le récit irlandais prend cette teinte fantastique et bizarre qui caractérise les légendes irlandaises, et cesse de présenter des analogies

1. C'est-à-dire « terre sous vague ». Il y a peut-être un rapport entre le fait que Dermat visite une contrée sous-marine et son éducation par un dieu marin, Manannan, cf. note 2.

aussi frappantes avec le poème français. Néanmoins le fond du récit reste le même. Dermat poursuit son adversaire dans son royaume souterrain et merveilleux de même qu'Yvain poursuit le sien dans son château magique. Il est vrai que le héros irlandais n'a aucune aventure galante, et c'est sa grande et capitale différence avec Yvain.

Cet épisode semble intercalé[1] dans la « Poursuite de Gilla Dacker », car il n'est pas utile au reste du récit. La date très basse des manuscrits qui nous l'ont transmis (XVIIIe siècle) ne nous permet pas même d'affirmer que le thème de la forêt enchantée soit originairement irlandais.

En résumé, nous sommes en présence de trois hypothèses : 1° ou bien ce thème est irlandais, et alors son origine celtique est patente ; 2° ou bien il est emprunté à quelque poète français (Chrétien ou autre) ; je n'insiste pas sur cette supposition qui me parait chimérique ; 3° Chrétien de Troyes et le conte irlandais ont une source commune, et cette source est quelque légende galloise. La première hypothèse me paraît, quant à moi, la plus vraisemblable. En tout cas, ce thème est celtique, bien celtique, et c'est une nouvelle preuve de l'origine celtique des récits utilisés par Chrétien, origine qui ne peut être niée que par des érudits amoureux de paradoxes.

FERDINAND LOT.

LA NOVELLA DELLA DAMA E DEI TRE PAPAGALLI.

Alle versioni che di questo « conte » videro la luce nella *Romania* (XVI, 565-569 ; XIX, 109-112), ne aggiungo una tolta al lungo romanzo di Tommaso III di Saluzzo intitolato *Le Chevalier errant*, il quale si legge nel ms. L. V. 6 della Nazionale di Torino e nel codice fr. 12559 della Nazionale di Parigi. Dell' opera e del rapporto dei due mss. avrò ad occuparmi altrove ; qui basterà che dica che nessuno di essi è originale e che la lezione buona è qui offerta ora dall' uno, ora dall' altro. Tut-

1. Cependant je n'en répondrais pas absolument. Presque toutes les légendes irlandaises nous semblent se composer d'épisodes qui ne se rattachent pas nettement les uns aux autres ; c'est du moins l'impression qu'elles produisent sur nous autres Français qui voulons une certaine suite, même dans le fantastique.

tavia per questo brano mi parve preferibile la lezione del codice torinese, che io perciò riproduco, non senza ricorrere al ms. parigino ogniqualvolta il farlo mi sembrerà opportuno e necessario.

Il Cavaliere errante, narra Tommaso, capita con la sua compagnia ad un castello (f. 215 r° e sgg.; ms. par. f. 168 v° e sgg.).

Cil manoir estoit aucques près d'une bonne cité. Le vavassour et sa femme nous receurent a bonne chiere. La dame estoit jeune et belle et moult gaillarde. Celle amoit moult deduit, et tant que son seigneur y avoit aucques jalousie, car souvent vouloit aler a une cité qui prèz d'illec estoit festoier. Et quant elle n'y aloit, mains chevaliers et autres jouvenceaulz partoient de la cité pour venir au manoir festoier avec la dame, et ce estoit la cause de la jalousie. Et se aucun demandoit comment je le sçoz, il fut vrai que pour aucune cause qui advint a aucuns de ma compaingnie il nous convint sejourner au manoir une sepmaine, dont bien veismes toute la maniere et l'estre de leans. Si advint une aventure laquelle je vous vueil raconter.

Cy devise la maniere de cellui bel hostel et manoir devant dit, et parle du seigneur et de la dame de leans. Et après parle de .iij. papegaulz qui estoient en une galerie en alant a leur chambre; et comment le seigneur commanda a ces troys papegaulz qu'ilz preissent garde que sa femme feroit.

[F. 215 v°] En cellui point que nous arrivasmes en l'ostel de ce vavassour, il nous dist qu'il avoit a tenir une journée avec un autre chevalier devant un duc de cellui pays, dont il ne retourneroit d'aucuns jours, et nous pria qu'il ne nous despleust se il ne nous tenoit compaingnie. Lors commanda a la dame de son hostel qu'elle nous tenist bonne compaingnie. Adonc s'en va a trois papegaulz qu'il avoit dedens une galerie qui aloit vers sa chambre, et par alieur ne pouoit aler[1] que par devant ces papegaulz, et leur dist comment il aloit hors de son hostel et que bien se prenissent garde que se feroit en son hostel, en especial la dame, et comment elle se maintendroit et qu'ilz lui sceussent tout conter au retourner. Les papegaulz, qui moult estoient appercevanz et enseigniez lui distrent : « Alés a Dieu et n'en doubtez, car bien ferons vostre commandement ». Atant le vavassour s'en partit le matin entre lui et deus escuiers seullement. Je estoie logiez en une chambre qui prez de la galerie estoit, et pouoye tout entendre ce que on faisoit leans. Ainsi passames ce jour et feusmez bien servis et aaisiez; car la dame se penoit moult de nous honnourer et moult nous festoioit et chantoit et se deduisoit, et a ce nous semonnoit, mèz c'estoit pour neant; car reconfforter ne me savoye pour la desmesurée perte que fis en ma dame dont souvent gemis et ploure, et pour ce avoye je perdu tout deduit. Lors advint que la dame qui estoit belle et gaillarde, et son mari estoit aucques

1. Ms. P. *ne pouoit s'en aler.* [Il faut *ne pouoit l'em a.* — *Réd.*]

d'aage, car il avoit bien .lxx. ans[1], celle manda le vespre a son amy en la cité par un sien nayn, ou quel elle se fioit moult, comment son seigneur estoit alez vers tel duc, et qu'il venist a deux heures de nuit par le chemin accoustumé vers elle.

Comment la dame, quant son seigneur fust alé hors, envoya [f° 206 r°] *querre son amy secretement en la cité pour venir a elle par un nayn en qui elle se fioit, et comment son ami vint par nuit a elle secretement.*

Quant le chevalier entendi le mandement de sa dame et s'amie, et voit le nayn que bien congnoist, ne me demandés mie se il fust liez et joyeux. Il en renvoya le nain et lui dist que bien fera le commandement de sa dame. Assez vous pourroye dire, mais nous feusmes souppés de jour, et quant la nuit vint la dame nous dist que, se il nous plaisoit, temps estoit d'aler dormir, car les nuis assez estoient petites. Ainsi fut fait : la dame nous convoya tant que nous feusmes en noz chambres. Lors nous donna la bonne nuit et s'en ala. Tous ceulz de l'ostel alerent dormir fors que la dame et la damoiselle[2].

Si ne demoura mie granment que son amy vint, et quant la dame l'apperceust si lui ala a l'encontre a tout un gran cierge ardant que la damoiselle portoit. La dame ovri une petite posterne qui ou vergier estoit, et la trouva son amy et le receust a chiere lie, et le mena dedens la galerie pour le mener en sa chambre. Et bien sachiez que celle avoit tel joye de son amy que elle n'avoit memoire dez papegaulz qui en la galerie estoient, ne ja ne lui souvenoit que nostre chambre feust si prez que nous peussions veoir ne oïr ce qu'ilz faisoient et disoient. Assés vous pourroye dire, mais en alant, elle ne se povoit saouler de son amy baisier et accoler, et lui sembloit trop long le petit chemin de la galerie a la chambre. La dame mena son amy a sa chambre et la damoiselle aloit tous jours devant a tout le cierge. La damoiselle y fu un petit et y laissa le cierge ardant, puis s'en revint. Toute nuit furent en tel deduit comme croire pouës, car autre paradis ne demandoient.

Comment l'amy de la dame se leva devant le jour, et comment il souvint a la dame de [f. 216 v°] *ses papegaulz qui avoient veu la nuit devant son amy entrer en sa chambre, et comment elle fust toute esperdue. Et comment elle et sa damoiselle vindrent aux papegaulz et comment elle les araisonna.*

Devant le jour son amy se leva et commanda sa dame a Dieu et s'en ala. La dame demoura moult angoisseuse quant il lui prist a souvenir que ses papegaulz avoient tout veu et ja ne s'estoit prinse garde, et dist que folle et forcenée fu quant ele fist le cierge porter, et bien se claime doulante, car tout raconteront a son seingneur mais qu'il soit venus. Lors ploura et fist le greingneur dueil du monde et disoit : « Lasse moy, tel dueil et tel yre ne semblent mie les deduiz de ceste courte nuit, qui si petit m'a duré. » Lors se esmaye et ne se peust reconforter et bien voit que honnye est. Il adjourna et adonc elle demanda sa damoiselle et lui dist : « Ha ! Margot », ainsi l'ap-

1. Il ms. P. ha *LX ans*, il che è più in relazione coll' *aucques d'aage*.
2. Il ms. P. meglio : *vne damoiselle*.

pelloit on, « belle amie, ne savés vous nostre mesaventure et follie d'anuit ? » Adonc lui dist des papegaulx « qui tout on veu, dont honnies sommes. » La damoiselle qui sage estoit, en fu moult esperdue. Toutefois elle prist a reconorter sa dame disant : « Par aventure ils dormoient et ne l'ont mie veu ; « mais alons et leur faisons bonne feste, et leur demanderons nouvelles. Il y « en a de jeunes et de folz qui ne se scevent tenir de parler et de dire tout ce « qu'ils ont veu. » Lors la dame s'i accorda et dist : « Or y alons et par « saint Alitret : se il y a cellui qui riens en raconte, bien y pourverray. » La dame y ala et sa damoiselle devant le soleil levant et pristrent aucune lecherie, si comme de fruit, et vindrent aux papegaulz, et lors dist la dame : « Paroquet, « paroquet [1], veez cy la bonne viande que je vous apporte ». Ceulz firent grant joye a leur dame et lui donnent le bon jour et li dient : « Grant mercy « dame, grant merci dame. » Lors ala la dame au premier [f. 217r°], qui plus jeune estoit, et li monstra le fruit, et li dist : « Paroquet, paroquet. » Cil dist : « Dame, dame. » Adonc la dame lui dist : « Me sariez vous rien « compter de nouvel de puis yer que ne vous vy? et gardés bien que vous me « diés verité. » Dont il lui fist telle response.

De la response que le plus jeune des papegaulz fist a sa dame, et comment sa dame le tua.

Dame, vous voulez que je die
Ce qui est voir sans menterie [2],
Et ce que moult bien vous savez
Et grandement [3] esprouvez l'avez.
Bien vy anuit certainement,
Devant le premier coq chantant,
Que vous et ceste damoiselle,
Qui ver monseigneur est rebelle,
Meniés andeux le chevalier
Que si souliez festoier ;
Et pour lui faire grant plaisir
Ne vous saviez contenir,
Et le baisiés et accoliés
Et en vo chambre le meniés.
La le receustes a grant plaisir,
Et moult feustes a bel laisir
Et toute nuit en grant deduit,
Qui pou vous dura, si com je cuid,
A la maniere et au semblant
Qu'au mener li feustes monstrant.
Mes quant monseigneur le savra
Dolante et yrée vous fera [4].

---

1. [On ne connaissait aucun exemple aussi ancien de ce mot, ici employé comme nom propre. — *Rid.*]

2. Il ms. ha *meteurie*.

3. Corr. *grannent*.

4. Nel ms. Par. si leggono i seguenti versi :

Dame que voulez savoir
Et voulez que je die voir
Ce que bien est verité,
Car bien l'avez esprouvé,
Bien vy anuit voyrement
Devant le premier cog chantant
Qu'entre vous et ceste damoiselle,
Que envers monseigneur est bien rebelle:
Meniez andeux le chevalier
Qu'ainsi souloiez festoier ;
De lui festoyer anuit et faire plaisir
Ja ne vous saviez contenir,
Ainz par cy l'aloyez baisant et acolant
Et en la vostre chambre le feustez menant.
La le receustes a grant plaisir
Et la moult feustes a bel laisir,
Et toute nuit avez esté en deduit,
Qui pou vous dura si com je cuid,
Au plaisir et au semblant
Que au mener lui estoyez monstrant ;
Mais quant *etc.*

Quant la dame l'entendi, qui moult doubtoit son seigneur, et la damoiselle qui bien scet que[l] homme est et que moult [chier] le comparront, lors furent d'accort de le tuer, et diront que ce a fait le chat. Adonc la dame le prist et lui dist : « Certes, paroquet, je ne m'en accuserez. » Lors le tua et le laissa dedens sa cage et li osta un petit de la plume qu'elle mist dessoubz la cage affin que mieulx semblast verité.

Comment la dame parla au second papegaut, et de la response que le papegaut lui fist, et comment elle le tua.

Quant ce fu fait, la dame s'en va vers l'autre et fist tout en telle maniere comme elle avoit fait au premier, et moult le losenga et lui dist et demanda se il savoit riens de nouvel. Le papegaut, qui bien avoit tout veu la nuit [f. 217 v°] et ensuivant comment la dame avoit tué l'autre, si respondi ainsi :

Dame, que voulez que je dye
Chose qui vous fera yrée?
Maintes choses je vy anuit
Qu'a monseigneur desplairont, ce cuid ;
Et fistes grant fellonie
Quant par vos losengerie,
Par beaulz dis et soustreant
Mon frere feustes engignant,
Car pour dire la vérité
Cruellement l'avez tué.

Quant la dame entendi le dit de son papegay, qui moult parloit rigoureusement contre elle, si prist conseil [a la damoiselle][1] et [celle] dist que trop orgueilleux estoit et que il li failloit faire comme a l'autre. A ce s'acorderent, car [il] disoit que pour dire verité elle avoit son frere occis, et il appelloit son frere cellui qui mort estoit. Lors furent d'accort de faire ce que ilz avoient fait a l'autre et ainsi fu fait.

Comment la dame parla au tiers papegaut, et de la response qu'il lui fist.

Quant ce fu fait, la dame s'en ala vers le tiers papegault qui moult savoit et de grant aage estoit. La dame li prist a demander et a lui faire bonne feste par semblant, et li monstroit sa viande et lui disoit : « Paroquet, paroquet, « veez que je vous apporte bon fruit. Dites moy verité se riens savez « de nouvel d'anuit. » Le papegaut salua sa dame et lui donna le bon jour et moult la mercia de ce qu'elle li apportoit ; mèz touteffois bien avoit tout veu le contenement de sa dame, et comment son amy y vint, et bien lui souvint[2] du commandement de son seingneur, mais [quant] il vist tuer ses freres par trop parler et par dire verité, si dist a soy mesmes que se il le dist a son seigneur que pis yra que devant, ne pour ce tel fait ne se pourra restorer. Et pensa qu'il est coustume que le derrenier qui scet tel affaire[3] que c'est le seigneur de l'ostel, et qu'il (f. 218 r°) ne veult estre cause de rompre la bonne coustume, et que se sa dame le tuast, a tart y venroit son seingneur a la rescousse ; touteffois bien apperçoit la voulanté de sa dame et bien scet que aucune response veult avoir. Lors lui respondi ainsi :

---

1. Le parole aggiunte tra [ ] appartengono al ms. Par. — 2. Ms. T. *souvient.* — 3. Ms. T. *coustume,*

Tres doulce dame debonnaire,
Qui oncquez ne me feustes contraire,
Ains je vous doy tant amer
Et chier tenir et honnourer;
Maintes choses en mon temps vy
Qu'en partie ay mis en oubli:
Et qui tout veult raconter
Mainte foys le suelt comparer;
Mais cellui qui saiges sera
En son cuer retiengne ja
Que cellui qui oit, voit et se taist
Blandist le monde sanz nul plait.

Quant la dame oy telle response, si li demanda se il en diroit plus. Cil respondi que autre chose ne savoit. La dame se conseilla a sa damoiselle qu'ilz en feroient de leurs papegaulz, La damoiselle respondi : « Certes moult devés « avoir cestui chier, car onques plus sage response ne fist l'paroquet. » La dame s'i accorda et l'ot plus chier que devant.

Adonc moy qui estoie en ma chambre et avoye tout oy et veu par une petite fenestrelle, et la dame cuidoit que encore [feusse endormy, moult me mervellay comment oisel pouoit avoir si grant sens, avisant pluseurs hommes qui [doivent avoir entendemeut raisonnable et en ont si pou, et touzjours voyent que mains sont honniz par leur trop parler, en especial chose de quoy ne leur devroit chaloir ne que a eulz n'affiert. Assés vous pourroye dire, mèz quant tout fut passé, je m'en yssi moy et ma compaingnie de ma chambre, et trouvasmes la dame moult yrée de ses papegaulz que les chaz avoient tués et moult s'en plaingnoit. La feusmes tant que le vavassour revint, et la dame moult courouciée li en fist sa complainte. Adonc il s'en courouça moult, mèz touteffois il crut sa femme. Et quant il sçot que son vieil paroquet, c'est son papegaut [1], n'est mie mort, si s'en ala a lui (f. 218 v°) et lui demanda assés de raysons et qui avoit tué ses freres, et cil lui respondit : que pou d'aviz. Son maistre assés lui demanda que ce vouloit dire, mès autre response n'y pot avoir. Le vavassour crut que par aventure il entendoit que petit d'avis en leur garde quant le chat les tua.

Ed ora possiamo chiederci in che relazione stia la nostra versione colle altre fin qui pubblicate. Cominciamo dal mettere da banda il racconto del *Dialogus Creaturarum* che non è altro che una cattiva riproduzione di quello dei *Gesta*. Ma anche il racconto neerlandese è molto alterato e difettoso. Perchè a ciascuno dei papagalli è insegnata una lingua diversa? L'intervento del chierico non è abbastanza giustificato col dire ch' egli andò per vedere gli uccelli. In tal caso, perchè abbraccia e bacia la donna? Manifestamente per dare occasione ai papagalli di parlare. Qui si vede chiaro che in una redazione anteriore egli doveva essere l'amante. — Come nei *Gesta Romanorum* la donna non comprende il lin-

1. Le parole *c'e. s. p.* mancano nel ms. Par. e sono manifestamente un' aggiunta posteriore.

guaggio dei papagalli, ma non per altra ragione che essa non è versata nella conoscenza delle lingue straniere; ma lo strano si è che più dotti di lei sono gli uccelli, i quali si comprendono a maraviglia l'un l'altro, sebbene il padrone non abbia insegnato a ciascuno che una sola lingua; infatti il secondo di essi non potrebbe sapere che il compagno è morto per aver detto la verità, se non ne avesse compreso le parole, e lo stesso vale pel terzo. — Tutto questo prova che il racconto neerlandese ci offre una versione molto lontana dalla sua fonte, la quale però deve essere stata romanza e poteva risalire in origine, sia pei tratti comuni che vedemmo e sia per quel che dirò in seguito, ai *Gesta Romanorum*.

Il racconto del *Cy nous dit* non è completo; qualche cosa degli amori della donna si aspetterebbe pure che vi si dicesse. E infatti, come si collegano le due frasi: « il fu un Prouvencel qui avoit trois papegaulz — et amoit sa femme par amour », col resto? Legame stretto non c'è, poichè manca qualcosa che dovrebbe spiegare la risposta che danno gli uccelli. Giustamente osserva il Meyer che « la façon dont l'histoire est narrée... semble indiquer un récit recueilli de la tradition orale ». Tuttavia mi pare che anche questa versione possa facilmente ricondursi al racconto dei *Gesta*. Anche qui si tratta di una moglie che approfitta dell' assenza del marito per tradirlo; qui pure due papagalli vengono da lei uccisi per aver detto la verità e il terzo salva la vita col solito proverbio. Diversamente che nelle altre versioni, qui è il marito che apprende la risposte degli uccelli, ma tal variante non può darci pensiero quando si ricorra colla mente alla tradizione orale. Il Meyer si ferma sul particolare che qui « il ne s'agit plus de coqs conversant entre eux et dont une servante réussit à interpréter le langage », ma anche tal cambiamento si spiega facilmente quanda si pensi che, passato il racconto in dominio del popolo d'occidente, questo non comprendeva come un signore potesse tenere nella propria casa, per proprio sollazzo, dei galli, mentre era d'uso il tenervi dei papagalli; inoltre se l'ancella non è più sola a comprendere il linguaggio degli uccelli, ciò non è altro che una conseguenza del primo mutamento : i papagalli parlano il linguaggio del loro padrone.

Più completa di tutte e più vicina ai *Gesta* è la versione dataci dal *Chevalier Errant*. Anche qui si tratta di una moglie che fa venire a sè l'amante di notte, essendo il marito assente;

qui pure abbiamo l'ancella. Le parole del testo latino : « cum vero amasius veniret, erant tunc temporis tres galli in curia » si connettono con quelle del nostro testo : « elle n'avoit memoire des papegaulz qui en la galerie estoient. » Nè è da dar peso ad alcune aggiunte posteriori, come l'introduzione del nano, la preghiera del marito ai tre animali prima di partire, il ricorrere al pretesto di incolpare il gatto; poichè qualcosa può aver aggiunto Tommaso stesso. Quel che importa di notare si è che le versioni che ora si conoscono della novella si possono facilmente ricondurre al racconto dei *Gesta* e che quindi non sembra da accettare l'opinione del Meyer, secondo il quale « le récit du *Cy nous dit* est parallèle à ceux des *Gesta* et des *Dialogues* ; les uns et les autres ont une source commune que je ne connais pas, mais assurément fort éloignée » [1].

Egidio Gorra.

UN' AVVENTURA DI PEIRE VIDAL.

A persona per stravaganza ben nota si può attribuire ogni più strana pazzia senza eccitare veruna protesta. Niuno adunque, ch' io sappia, ha posto fin quì in dubbio la veracità di una bizzarra avventura, di cui, se prestiam fede alla sua biografia, Peire Vidal sarebbe stato il protagonista. Alludo alla caccia che al trovador tolosano avrebbero data uomini e cani su per la montagna di Cabaret. Ma ascoltiamo addirittura quanto intorno a questo avvenimento sa narrarci il biografo :

La Loba [de Pueinautier] si era de Carcasses, e Peire Vidals si se fazia apelar Lop per ela e portava armas de lop. et en la montanha de Cabaretz

1. [Je persiste absolument dans mon opinion. Il m'est impossible de voir, comme le voudrait M. Gorra, dans le récit des *Gesta Romanorum*, l'origine des autres récits que nous ont conservés les *Ci nous dit*, et le poème néerlandais. La narration des *Gesta* est très altérée, et l'une des altérations principales consiste en ce qu'elle a substitué des coqs aux perroquets que les autres versions ont conservés. Il est sûr, quoi qu'en dise M. G., que les perroquets étaient bien les oiseaux doués de la parole et rapporteurs qui figuraient dans le récit original, lequel était très probablement d'origine orientale. Les perroquets sont ici dans leur rôle : voy. par ex., dans les *Anecdotes tirées d'Etienne de Bourbon* (p. p. M. Lecoy de la Marche), le conte nº 465. Les coqs leur ont été substitués dans le récit des *Gesta*. — P. M.]

se fetz cassar als pastors ab los mastis et ab los lebriers, si com hom fai lop; e vesti una pel de lop per donar az entendre als pastors et als cans qu'el fos lops; e li pastor ab lor cans lo casseron el barateron si en tal guiza qu'el en fo portatz per mort al alberc de la Loba de Pueinautier [1].

La gentil dama, non appena seppe che quell' infelice recatole innanzi sanguinoso e pesto era Peire Vidal, scoppiò in una fragorosa risata: oh il tenero cuore! Ma il marito, pur dividendo l'ilarità della consorte, provvide perchè il misero poeta fosse trasportato in recondito luogo, dove rimase, finchè non fu tornato alla primiera salute.

A me questa narrazione pare una favola e nulla più. Sta bene che s' abbia a fare con un cervello assai strambo, che in vita sua commise solenni mattezze e che, se giunse al punto di credersi, in grazia della moglie, signore di mezzo l'Oriente, non doveva aver di sicuro tutto il suo senno. Ma farsi dar la caccia come ad una belva, e non per burla, sul serio, è andare fuor di dubbio un po' troppo in là. Del resto come è credibile che il poeta riuscisse a camuffarsi così bene, a fasciarsi in tal maniera nella sua pelle di lupo, da trarre in inganno, come il biografo pretende, uomini ed animali? E se non fu così, come ammettere che, mentre egli si esponeva volontariamente ad un pericolo tanto grave quale fu quello a cui andò incontro, si trovassero persone sì crudeli da aiutarlo nell' opera insensata? Da qualunque parte lo si esamini, questo racconto si manifesta dunque, o io m' inganno, affatto privo di verisimiglianza.

Eppure, odo obbiettarmi, Peire stesso fa memoria di questa veramente eccessiva prova d'affetto da lui data alla sua dama in taluni versi, de' quali ed il Diez ed il Bartsch hanno già messa in rilievo l'importanza [2]. Orbene, rileggiamoli:

E sitot lop m'appellatz,
No m' o tenh a dezonor,
Ni sim cridan li pastor
Ni sim sui per lor cassatz:
Et am mais bosc et boisso
No fauc palaitz ni maizo,

---

1. *La Vida d'en Peire Vidal*, p. 4 in BARTSCH, *Peire Vidal's Lieder*, Berlin, 1857.

2. DIEZ, *Leben u. Werke d. Trob.*, p. 169; BARTSCH, *o. c.*, *Einleit.*, p. XLVI.

Et ab joi li er mos treus
Entre gel e vent e neus [1].

O che davvero si rinviene quì, come altri par credere [2], la conferma della realtà della storiella narrata nella biografia? A me, dico il vero, sembra invece di ritrovarci la prova del contrario.

Scherzando sopra il nome di *Loba*, che è quello della sua donna, Peire afferma che in grazia di lei non gli riesce gravoso esser chiamato lupo, nè sopportar tutte le conseguenze di siffatta volontaria metamorfosi; sicchè non si cura se i pastori gridano veggendolo : dàgli, dàgli; nè se gli aizzano contro i mastini. Anzi, da vero lupo, egli preferisce la libertà de' campi e de' boschi all' angustia delle mura cittadine, l'aria aperta ai tetti de' palagi, ancorchè gl' imperversino contro e neve e vento e gelo.

Ma tutto ciò è detto, lo si capisce! in modo figurato; è la conseguenza necessaria della prima affermazione del poeta : ch' egli per la *Loba* è fatto lupo. Anche l'allusione alla caccia sarà pertanto del tutto poetica e non troverà base alcuna nella realtà delle cose.

Io veggo quindi nel racconto del biografo null' altro che il prodotto d'una falsa interpretazione data ai versi or citati. Un commentatore delle liriche del Vidal ne prese sul serio le vanterie, e sapendo che sorta di cervel bisbetico egli fosse, non esitò a credere e quindi a raccontare che il poeta avesse davvero percorso i dintorni di Carcassona, avviluppato in un cuojo lupino e con una muta di bracchi alle calcagna [2]! Si è ripetuto insomma, a mio giudizio, quì quanto nei tempi antichi accadde più d'una volta per i Tragici greci. Allusioni scherzose, affermazioni burlesche, uscite

---

1. *Lied* IX, 6; BARTSCH, *o. c.*, p. 24.

2. « Das Abenteuer mit der Wolfsjagd, so unglaublich es auch klingen « mag, wird durch eine Anspielung des Dichters (9, 41 ff.) bestätigt. ». Così il BARTSCH, *o. c.*, p. XLVI e sg. La testimonianza di Matfre Ermengau non ha per noi alcuna importanza, perchè egli toglie il racconto della « penedensa cruzel e fort », che fece il Vidal de' suoi peccati contro amore, dalla biografia del poeta stesso : « Ayssi recomta sa vida, *Qu'ieu o say, que l'ay ligida.* »

3. Costui può esser stato l'autore della Biografia a noi giumta, ma fors' anche uno scrittore più antico.

dalla bocca dei poeti stessi o foggiate in loro derisione da scrittori di commedie, loro rivali e nemici, furono prese per moneta sonante da grammatici e scoliasti più ricchi di erudizione che di criterio. E così avvenne ad esempio che si spacciasse per secoli e secoli esser morto Eschilo della ferita recatagli alla testa da una tartaruga, lasciatagli cadere addosso da un' aquila; Sofocle, soffocato da un chicco d'uva acerba; Euripide, sbranato dai cani aizzatigli contro da un marito geloso; mentre tutti e tre morirono, per quanto sembra, molto più tranquillamente nel loro letto [1]. Quel che gli scoliasti per i grandi tragici ateniesi, avrebbero fatto adunque i biografi provenzali per il trovador tolosano; e non è, credo, un' offesa per codesti buoni commentatori medievali il supporli non superiori per accorgimento critico ai grammatici alessandrini.

F. Novati.

LE CONTE DES PETITS COUTEAUX

D'APRÈS JACQUES DE VITRI

Le spirituel conte des petits couteaux, si joliment narré par Philippe de Novare, a été rapproché (*Romania*, XIII, 595) d'un conte analogue de Straparole dans lequel des souliers ont été substitués aux couteaux. Mais je n'ai pu signaler aucune rédaction du même récit avant Philippe de Novare. J'en ai trouvé une tout récemment en parcourant un ms. des *Sermones vulgares* de Jacques de Vitri qui appartient à la bibliothèque de Cambrai [2]. Ce ms., qui est daté de 1292, est certainement l'un des meilleurs que l'on possède de ce curieux recueil. Il est souvent plus correct que le ms. B. N. lat. 17509, d'après lequel les *Sermones* ont été

1. Intorno a questa straordinaria abbondanza di morti favolose, che si riscontra nella storia della letteratura greca, si può leggere con frutto la dotta e curiosa dissertazione di un mio ottimo amico e maestro : *Sulla morte favolosa di Eschilo, Sofocle, Euripide, Cratino, Eupoli*, Ricerche di E. Piccolomini (Pisa, Nistri, 1883).

2. N° 534 (anc. 493) du catalogue récemment publié par M. Aug. Molinier (t. XVII du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques* des départements.

étudiés par plusieurs érudits[1]. C'est donc un texte qui se recommande à l'attention de quiconque entreprendra de nous donner une édition, bien désirable, des *Sermones vulgares* de l'évêque de Saint-Jean-d'Acre et de Frascati. Je reviens à mes petits couteaux.

Jacques de Vitri ne raconte pas, à proprement parler, l'historiette que nous a conservée Philippe de Novare, mais il l'analyse en quelques lignes, s'y référant comme à un exemple connu. On trouvera probablement quelque jour une rédaction plus ancienne encore de ce thème. On doit en avoir fait un fableau. C'est dans un sermon sur les veuves, *Sermo ad viduas et continentes*, selon la rubrique du ms. de Cambrai (fol. 192 *b*), que se trouve l'histoire de la femme aux couteaux. On la chercherait vainement parmi les *exempla* recueillis par M. Crane, non qu'elle manque au ms. 17509 : elle s'y trouve au fol. 141 *d*; mais elle a été omise par l'éditeur. Le prédicateur, traitant des veuves qui se conduisent mal, s'exprime ainsi :

Non solum autem delitiose sed curiose; unde apostolus ad Thim. V. « Simul autem et otiose discunt circuire domos; non solum autem otiose sed « et verbose et curiose, loquentes que non oportet[2]. » Tales sunt vetule quedam excusantes se quod non possunt laborare nec multum orare, et tamen possunt multum fabulari et satis mentiri, et aliquando mala que fecerunt in juventute jactanter referunt, et adhuc, si possent, libenter perpetrarent. Tales, more pellis veteris, penitentie suturam tenere vix aut nunquam possunt, sed facile ad preteritas delicias revertuntur[3]. Unde de hiis dici solet quod cultellos reddunt, cujusdammodi proverbium tractum est a quadam muliere que, cum esset juvenis, ab omnibus quibus corpus suum exponebat unum cultellum recipiens[4] conservabat ut redderet eos in senectute

1. En dernier lieu par M. Crane, qui s'en est servi pour éditer des *exempla* extraits des sermons (voy. *Romania*, XX, 380). Toutefois il ne faudrait pas attribuer au ms. 17509 toutes les fautes qu'on peut relever dans l'édition de M. Crane. La plupart sont dues à l'éditeur. J'en ai cité quelques-unes dans la *Revue critique* (16 février 1891, p. 129). Mais il y en a à chaque page. Ainsi, n° CCLXII, on a imprimé tout le temps *jumenta*, *jumentam*, quand le ms. porte naturellement *juvenca*, *juvencam*. Au n° CCLXXXIV, on a substitué partout *porcos* (qui dans l'espèce est absurde) à *porros*, etc. etc.

2. I. Timoth. V, 13.

3. Le ms. de Cambrai introduit ici cette rubrique : *Exemplum de vetulis meretricibus que cultellos, seu canipulos, reddunt*. Sur *canipulos*, couteaux, voir Du Cange.

4. Ce mot manque dans Cambrai.

illis qui sine precio nollent[1] eam cognoscere; et ita quotquot recepit in juventute reddidit in senectute. Nulla autem ita turpis aut senectute confecta que non gaudeat et libenter audiat si dicatur esse pulcra.

Delectant etiam castas preconia forme[2].

(Cambrai, fol. 193 *c*; B. N. lat. 17509, fol. 141 *d*.)

P. MEYER.

COUSSIN, ANC. PROV. ET FR. *COISSIN*

Diez (*Etym. Wœrt.*, I, *cóltrice*) rattache l'italien *cuscino* et le fr. *coussin* à un très hypothétique *culcitinum, *culçtinum, dérivé de culcita. Il ne fait pas attention que le *t*, conservé dans *coilte, coute,* de culcita, devrait se conserver dans le dérivé; qu'en outre la forme ancienne, en provençal et en français, est *coisin, coissin*, où la diphthongue *oi* ne peut venir d'ul. Les étymologies de Diez ont la vie dure, même les plus mal constituées. Celle-ci a été adoptée par Scheler et par Littré, qui l'ont acceptée sans discussion, et pour ainsi dire les yeux fermés. M. Brachet se conforme à l'opinion de ses devanciers, mais il la raisonne. Il enseigne que culcitinum a perdu son *t* médial dans les conditions où abbatia a perdu le sien pour devenir *abbaye*, et pour le changement d'ul en *ou*, il renvoie à *agneau*. La force de ce raisonnement a frappé M. Skeat, qui l'a reproduit à l'article *cushion* de son *Etymological dictionary of the english language*. Enfin culcitinum a pris place dans le relevé des mots du latin vulgaire, dressé par M. Grœber, d'après la concordance des divers idiomes romans[3]. Seulement, M. Grœber a modifié, peut-être sans s'en rendre compte, l'opinion qu'il a faite sienne. Diez considérait culcitinum comme un paroxyton, la pénultième étant longue, et c'est culcītīnŭm qu'enregistre M. G. Kœrting, sous le n° 2314 de son utile, mais peu critique, *Lateinisch-romanisches Wœrterbuch*. M. Grœber préfère culcĭtĭnum, proparoxyton, et il se persuade que cette forme, que d'ailleurs il n'essaye pas de justifier, peut avoir produit le

1. Cambrai *volebant*.
2. Ovide, *Ars. amat.*, I, 623.
3. *Archiv für lateinische Lexicographie*, I, 556.

français *coussin*, d'où seraient sorties les formes espagnole (*coxin*, *cojin*) et italienne (*cuscino*). C'est une opinion tout à fait personnelle, que je ne crois pas utile de discuter.

Si l'on fait porter l'examen sur l'ancienne forme provençale et française *coissin*, ou sur le castillan *coxin*, le catalan *coxi*, on ne pourra se défendre de reconnaître que le type latin correspondant ne peut être que coxīnus, dérivé de coxa, cuisse, le coussin étant, par destination, placé sous les cuisses. Coxa donne en prov. *coissa* et *cueissa*, mais la diphthongaison d'*ŏ* latin en *ue* n'a guère lieu dans l'ancienne langue avant l'accent; cf. cŏrium, prov. *cuer*, et les dérivés *coirassa*, *encoirar*. De même cŏxinus doit donner *coissin*. Or coxinus ou coxinum est un mot très réel. Carpentier, dans son supplément au glossaire de Du Cange, cite coximum, qu'il propose dubitativement de corriger en coxinum. Mais c'est sûrement coxinum qu'il faut lire. L'exemple cité par Carpentier est tiré d'une charte de 1069 faisant partie du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, et dans l'édition de ce cartulaire on lit (n° 160, t. I, p. 188) : « Dederunt ei monachi .xlv. solidos et tres multones « et tres agnos et *coxinum* unum et feltrum et cotum. » Le même *coxinus* ou *coxinum* reparaît dans le même cartulaire, t. II, p. 29 : « pulvinar sive *coxinum*. » D'ailleurs, d'autres exemples de *coxinus* sont encore cités par Carpentier, d'après des textes variés du XIIIe et du XIVe siècle. Enfin Coxinus ou Coxsinus est signalé, dès l'antiquité, comme surnom, et a même déjà été rapproché de l'it. *cuscino* : Furlanetto le mentionne en ces termes dans son édition du dictionnaire de For- « cellini : Coxsinus, *cuscino*, pulvinus, ita est appellatus quod « coxis subjicitur. Est cognomen romanum. Inscript. apud Maff. « *Mus. Ver.* 169 : L. Valerius L. f. Coxsinus. » Que le surnom *Coxsinus* ait en réalité le sens que lui attribue le savant lexicographe, c'est un point sur lequel on peut différer d'avis. On peut du moins admettre que, dès l'époque romaine, il existait un adj. coxsinus, qu'il est permis de rapprocher du substantif coxinus employé dès le XIe siècle, comme on l'a vu plus haut.

C'est donc coxinus que M. G. Kœrting devra introduire dans une future édition de son *Lateinisch-romanisches Wœrterbuch*, au lieu et place de l'imaginaire culcitinum.

P. Meyer.

PEAIGNE

On lit dans le *Roman de Thèbes* (éd. Constans, vers 3839), dans la description du palefroi d'Antigone :

> E li estreu e la *peaigne*
> Sont tuit massiz de l'or d'Espaigne.

Variantes *paaigne*, *paigne*, *plane*. Le vocabulaire de M. Constans dit : « pièce du harnais du cheval (peut-être dérivé de *patena*, qui a signifié *plate*, une des lames de métal de l'armure ; il faudrait, dans ce cas, l'écrire *peeigne*) ». Il me semble que le contexte permet de préciser. Le poète a dépeint successivement, en ordre méthodique, le *frein*, les *rênes*, la cheveçaille ou têtière et les pierres qui l'ornent, puis la *sèle* et sa housse ou *sorsèle* ; si, de là, il arrive aux *estreus* ou étriers, c'est qu'il les considère comme une dépendance de la selle. Quant à la *peaigne*, elle dépend aussi de la selle, puisqu'elle est mentionnée avec les étriers ; et elle a avec eux un rapport particulièrement étroit, puisque les deux substantifs sont englobés dans une même proposition ; enfin elle diffère des étriers en ce qu'elle est nommée au singulier. La conclusion sort de là toute seule : la *peaigne* ne peut être qu'une planchette destinée à supporter les deux pieds ensemble quand la dame chevauche en les tenant rapprochés, tandis que les étriers les supportent isolément (quoique tous deux soient sans doute placés du même côté du cheval). *Peaigne* signifie donc *marche-pied* ; c'est un doublet de *pedagne*, « nom qu'on donnait au marche-pied où le forçat, qui ramait dans une galère, posait celui de ses pieds qui était enchaîné. » C'est le féminin de l'adjectif pedaneus, que Littré indique comme étymologie de *pedagne* ; mais *peaigne* est la transformation directe de pedanea ; *pédagne*, par sa forme et, on peut le dire, par son sens, suppose un intermédiaire méridional, *pedagna*. Le même primitif a donné en italien l'adjectif *pedagnuolo*, « coupé du pied », et il est probable que cette famille linguistique trouvera à s'accroître. En tout cas, pedaneus doit être ajouté au *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* de M. Körting.

Louis HAVET [1].

1. [L'explication et l'étymologie données ci-dessus sont évidentes ; on peut seulement les compléter par quelques rapprochements. *Pedagne*, au sens de

PERPETUON

« Rabelais, dit La Curne, sous le mot *Perpetuons*, nommait les moines ainsi, parce que leurs ordres se perpétuent sans cesse et ne meurent jamais. » C'est ingénieux, et Voltaire n'aurait pas mieux trouvé.

D'après Jannet (*Glossaire* de Rabelais), les *perpetuons* sont « les membres des corporations religieuses », ce qui est très vague.

M. Godefroy donne de ce mot une autre définition, qui n'est pas plus acceptable : « *Perpetuon*, s. m., reclus à perpétuité », et il cite à l'appui le passage de maître François : « Cagotz, caffars, porteurs de rogatons, *perpetuons*, et autres telles triquedondaines sortiront de leurs tannieres. » S'il y avait eu dans le texte une virgule après *triquedondaines* ou si Rabelais avait répété la préposition *de* devant *perpetuons*, il est probable que ni La Curne, ni Jannet, ni M. Godefroy n'auraient été chercher midi à quatorze heures pour expliquer ce mot bien simple. Par *perpetuon*, il faut entendre un acte ou testament par lequel le testateur faisait un legs *à perpétuité*. On sait que les moines en tout temps n'ont pas dédaigné ces petits présents. Comme la locution *ad* ou *in perpetuum* figurait invariablement et plusieurs fois dans ces actes (*per hanc epistolam donationis donatam quam* in perpetuum *esse volo ad illos monachos*), quelque facé-

---

« marche-pied de rameur », est provençal ; Mistral, au mot *pedagno*, en rapproche avec raison l'esp. *peaña*, « marche-pied d'autel, escabeau » et aussi « piédestal » (de m. port. *peanha*). L'esp. dit aussi *peana*, qui répond à un type latin pedana et se retrouve dans l'it. *pedana*, « quel pezzo di legno su cui posano i piedi del cocchiere » : c'est tout à fait le sens de notre *peaigne*. — Notons encore que *peanha* en port. signifie aussi « maladie du pied du cheval », sens qui se retrouve dans le prov. mod. *pesagno* ou *piagno*, « piétain, maladie du pied du mouton » ; une forme dialectale de *pesagno* est *pesogno*, qui a passé en français : *pesogne* est cité par Mistral et se trouve dans le *Complément du dictionnaire de l'Académie française* (Didot, 1842). — Enfin on retrouve encore pedanea dans le prov. mod. *piagno*, « quantité de marc que l'on presse à la fois [avec les pieds] » ; la forme parallèle *piaio* présente un changement de suffixe plutôt qu'un représentant de pedalia. — Voyez d'ailleurs les divers exemples de *pedana*, en bas-latin, donnés dans Du Cange. — G. P.]

tieux leur donna le nom de *perpetuons*. J'en citerai seulement quelques exemples du XVIe et du XVe siècle :

Pour la façon d'un seel de cuyvre fait pour seeller les *perpetuons* de l'Hostel Dieu.

Pour avoir fait racoultrer et remettre a point ung autre seel pour seeller les dits *perpetuons*.

Pour sept douzaines de parchemin pour fere les *perpetuons*. (*Comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris* [1].)

A. DELBOULLE.

PORPOS, PROPOS

Ne peut venir de propositum (Littré, Brachet, Scheler), qui aurait donné *porpost*. *Propos* est le substantif verbal de *proposer*, comme *repos* l'est de *reposer*.

Dr A. Bos.

AISIL

On rattache *aisil*, vinaigre, à acetum, qui a donné l'italien *aceto*, sarde *azetu*, sicilien *acitu*, etc., mais d'où ne peut sortir directement *aisil*, la finale *l* s'y opposant.

Aisil vient du diminutif *acetulum; *tl* donne *cl* en latin vulgaire : vetulum, *veclum, *vieil*; situla, *sicla, *seille*; *acetulum, *acetlum, *aceclum donne donc régulièrement *aisil*, qui fait partie de cette classe assez nombreuse de mots romans ne reproduisant le latin que par l'intermédiaire de diminutifs : *agneau*, *oiseau*, *oreille*, *corneille*, *genou*, etc.

Dr A. Bos.

---

1. [L'erreur signalée par M. Delboulle dans l'interprétation du passage de Rabelais remonte plus haut que Sainte-Palaye. Cotgrave dit déjà : « *Perpetuons*, perpetually-begging Friars. » — *Perpetuon*, comme *rogaton*, est un mot latin transporté en français avec la prononciation du moyen âge; il n'y a là aucune facétie. Le mot *perpetuum* a pu avoir plusieurs sens, et je ne sais si dans le passage cité il a exactement celui que lui attribue M. Delboulle. Rabelais honnit les colporteurs de bulles, d'indulgences, de *rogatons* (c'est-à-dire de prières) et autres balivernes : *perpetuons*, dans ce contexte, me semble signifier plutôt des prières perpétuelles ou des offices perpétuels pour les morts. — G. P.]

COMPTES RENDUS

EGIDIO GORRA. **Testi inediti di storia trojana, preceduti da uno studio sulla leggenda trojana in Italia.** (*Bibl. di testi inediti o rari, I*) Torino, Löscher, 1887. In-8°, XI-572 pages.

Ce livre est le fruit de longues recherches. Il contient beaucoup d'inédit, outre les textes, qui n'en remplissent qu'un tiers. En effet, le *studio sulla leggenda trojana* est, pour une grande partie, conduit sur des manuscrits. M. Gorra a, par là, bien mérité de nos études.

En résumant, dans les pages qui suivent, le contenu de ce gros livre, j'accompagnerai ce résumé de remarques de détail.

Quant à la composition de l'ouvrage, elle trahit la hâte et une certaine inexpérience. Le livre pourrait être beaucoup plus utile, s'il était mieux composé. Je ne parle pas du choix des extraits que l'auteur imprime à la fin du volume, là chacun peut avoir son sentiment. J'entends parler plutôt de la disproportion des différentes parties du *studio*, dont l'étendue ne correspond pas à l'importance relative de leurs sujets. La prolixité de certains passages contraste singulièrement avec la maigreur d'autres. On en reçoit l'impression que ce livre a été publié trop tôt, et que l'auteur, avec une information encore inégale, s'est trop hâté d'écrire un gros volume. Le même défaut se manifeste dans l'ordre suivi pour l'étude des diverses formes de la *leggenda trojana*. Le plan est défectueux. Il se fonde sur un classement purement chronologique des matériaux qui néglige l'essentiel, c'est-à-dire la parenté des différentes versions.

L'introduction traite des sources de la légende de Troie. L'auteur, quant à la question de Dictys et de Darès, professe une opinion qui a toutes les chances de prévaloir définitivement : il ne croit pas qu'il ait existé de ces deux écrits aucune rédaction grecque ou latine plus étendue que celles qui nous sont parvenues. Il s'explique là-dessus en résumant dans 25 pages les travaux antérieurs les plus importants, ceux de Dunger, de Joly, de Körting, de Jäckel et de Wagener.

Pour l'explication du passage des portraits dans la chronique de Malalas, il en reste à l'hypothèse de Dunger, qui les croit une invention de cet écrivain byzantin. Mais Haupt (*Philologus*, XL, 107-121), se fondant sur certaines coïncidences dans les portraits de Malalas et ceux de Darès, leur a cherché depuis (1881) une origine commune et croit l'avoir trouvée dans l'ouvrage

perdu de Sisyphos de Kos, ouvrage qui aurait donc servi de source à Darès comme à Malalas (et Dictys). Cette théorie, très séduisante, défendue longuement et élargie avec de nouveaux arguments par Greif (*Die mittelalterlichen Bearbeitungen der Trojanersage*, Marburg, 1886, 181-246), valait certainement la peine d'être résumée dans le texte d'une introduction qui a pour but de nous renseigner sur les dernières recherches (*di esporre brevemente i risultati ultimi ai quali si è pervenuti*, p. 9). Evidemment, lorsque M. G. écrivit cette introduction, le livre de Greif n'avait pas encore pris, dans ses études, la place qu'il lui a accordée sans doute depuis, de manière qu'il en a fait mention seulement dans une note de six lignes (p. 16), tandis qu'il a consacré deux pages de supplément (p. 564) au livre très insuffisant de M. Collilieux. — En parlant des incohérences du récit de Darès, M. G. cite un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, contenant un fragment de l'*Historia de excidio Trojæ*, dont le texte servirait à combler quelques-unes des lacunes tant discutées (pp. 25 n., 30 n.). La valeur de ces leçons est pourtant fort douteuse, parce qu'elles trahissent la main d'un interpolateur, et il ne serait pas difficile à M. Körting de réfuter les arguments qu'en tire l'auteur. L'existence d'une rédaction plus étendue de l'*Historia* n'en reste pas moins fort invraisemblable.

Les 25 pages suivantes sont consacrées au *Roman de Troie*, et donnent un résumé des recherches dont les sources de Benoît ont été jusqu'à présent l'objet, toutefois en ne tenant point compte de Dictys, de manière que le lecteur — malgré la petite note, trop générale, de la page 57 — ne peut se faire une idée juste de l'œuvre de compilation du poète français. Ici encore M. G. aurait pu tirer plus de profit de l'exposé très méritoire de Greif (p. 12-57), dont le nom revient pourtant assez souvent dans cette partie de l'introduction. S'il prétend (p. 47 n.) que Benoît, en racontant les aventures de Jason, s'est servi, non du texte d'Ovide, mais de quelque *volgarizzamento* français du poète latin, il ne réussira guère à faire accepter cette hypothèse superflue et dont il admet lui-même l'inutilité dans la remarque qui termine sa note.

La confusion que Benoît fait des noms de Pélias, oncle de Jason, et de Peleus, père d'Achille, se trouve déjà avant lui : *Pelias, vel Peleus, rex Peloponnesi, cuius frater erat Aeson...* se lit dans le *Mythographus vaticanus*, I. 24.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que Benoît n'a pas été seul à rattacher un épisode d'amour au récit de la guerre de Troie. Il est très naturel que d'autres, soit qu'ils aient suivi son exemple, soit qu'indépendamment de lui ils aient cédé au courant d'idées propre au moyen âge, aient essayé, quoique moins heureusement, des amplifications semblables : Armannino da Bologna parle de l'amour d'Ajax, prisonnier, pour Cassandre ; le *Trojano* imprimé raconte l'amour de Pirrus pour Andromaque, etc. (cf. Gorra, pp. 225 et 303 et Greif, § 90).

Le premier chapitre qui suit l'introduction est intitulé *Le tradizioni trojane in Italia* (pp. 58-100). L'auteur parle du rôle particulier que le souvenir de

l'antiquité a toujours dû jouer dans l'imagination des Italiens. Il n'a pourtant pas su se garder assez contre cette tendance exagérée de prêter un caractère populaire à ces souvenirs, tendance qui a amené M. Comparetti à assigner une origine populaire à une grande partie de la légende de Virgile et qui fait que M. Bartoli (*Storia d. lett. it.* I, 68) parle d'une poésie latine populaire aux Xe et XIe siècles. Ainsi M. G. dit que l'histoire de la guerre de Troie « correva sulle labbra del popolo » (p. 61), que « accanto ai poemi spettanti al ciclo carolingio, si cantavano sulle piazze quelli che trattavano la storia della guerra di Troja » (p. 64)[1], et que le chant latin de Modène (924) avec ses allusions au sort de Troie était « destinato ad esser cantato del popolo (p. 62). Le fait, longuement et savamment exposé par l'auteur, que tant de villes et de familles italiennes se sont attribué une origine troyenne, ne prouve naturellement pas le caractère *populaire* de ces réminiscences troyennes, qui, dans l'imagination du peuple, ne vivaient pas plus en Italie qu'en France. Et l'on en peut dire autant des souvenirs classiques en général. Le peuple n'en a presque point gardé. Mais, dans les classes instruites de l'Italie, ils étaient bien plus vivants qu'ailleurs, et il ne faut pas oublier que cette partie instruite, dans la société municipale italienne, était beaucoup plus mêlée d'éléments laïques que dans la société féodale du nord. Ainsi l'on trouve réellement que, dans l'Italie du moyen âge, les réminiscences de l'antiquité ont pénétré dans des milieux qui, ailleurs, leur restaient étrangers, et que par conséquent elles jouent un rôle plus considérable dans tous les documents où nous étudions maintenant la vie intellectuelle de ces temps-là. Mais quelle que soit la mesure de la divulgation des souvenirs classiques chez les différentes nations du moyen âge, ce n'est pas un courant ininterrompu de tradition populaire ; c'est partout une recherche savante qui, peu à peu, se vulgarise.

Le second chapitre est consacré à Guido delle Colonne, l'auteur de la *Historia destructionis Trojæ*, écrite de 1272 à 1287. M. G., suivant l'exposé de M. Gaspary, *Sic. Dichterschule*, p. 12, doute de l'identité de ce Guido avec le poète de l'école sicilienne : je crois qu'il est toujours plus vraisemblable de l'admettre. Dans sa notice biographique sur Odo delle Colonne (*Crestomazia italiana*, p. 75), M. Monaci la suppose implicitement; il y donne aussi les raisons qui font croire ce Guido un des *Colonnesi di Roma*[2]. M. G. me

1. L'auteur, à l'appui de cette assertion, cite la chronique latine (du commencement du XIVe siècle) de Benzo d'Alessandria, où, dans un passage (corrigé depuis par M. Rajna, *Archivio stor. lombardo*, 1887, p. 21), il est fait allusion au *Roman de Troie*, mais où il n'est nullement affirmé que ce fussent les vers de Benoît que l'on chantait « dans les rues et sur les places ». Si Benzo, en disant que l'histoire de Troie est « passim adeo vulgatum, ut vicis cantitetur pariter et plateis », entend parler de la Lombardie, il fait évidemment allusion à des poèmes franco-italiens, comme il nous en reste un dans le *Roman d'Hector* et dont l'existence ne prouve, pour les héros troyens, qu'une popularité d'importation, semblable à celle des paladins français.

2. Cf. Gorra, p. 107 n. Ce qu'il dit p. 137 n. de l'origine du nom *delle Colonne* est peu probable, vu que Guido ne profite pas de l'occasion pour nous apprendre lui-même cette origine de son nom.

paraît avoir raison contre Barth (*Guido de Columna*, Leipzig, 1877), en ajoutant peu de foi à ce qu'une tradition littéraire relativement moderne dit d'un voyage de Guido en France et en Angleterre à la suite du roi Edouard IV (1273-76), et de deux grands ouvrages historiques qu'il aurait composés[1]. Voici le résumé de ce qui provisoirement peut paraître établi concernant la vie de ce Guido : membre de la famille romaine des Colonna, il occupe, à Messine, la charge de juge et de notaire, et signe en cette dernière qualité plusieurs documents des années 1257 à 1277. Il est poète de cour de l'école sicilienne ; les manuscrits lui attribuent six chansons. L'archevêque de Salerne, Matthæus de Porta, l'engage à écrire l'histoire de la destruction de Troie ; mais au moment de la mort de ce Mécène, en 1272, n'en ayant encore composé que le premier livre, il laissa là cet ouvrage. Ce n'est qu'en septembre 1287 qu'il le reprit, et alors il le termina en moins de trois mois.

La plus grande partie (pp. 108-148) de ce long chapitre est consacrée à la discussion de la question des sources de l'*Historia* de Guido. M. G. établit d'abord que du récit de Guido, qui reproduit tout simplement le *Roman* de Benoît[2], il ne résulte aucun argument en faveur de l'hypothèse d'un Darès plus étendu. Puis il examine comment Guido se comporte au regard de sa source (pp. 119-55), et fait très bien ressortir l'esprit différent qui anime, malgré les relations les plus étroites, le *Roman* du Français et l'*Historia* de l'Italien. Il passe en revue les emprunts que Guido fait à Ovide, Virgile, Isidore, etc. ; rend compte de son attitude par rapport à Homère et caracté-

---

1. En réfutant « quelli che parlarono di Guido », il est arrivé à M. G. de mal traduire (p. 104) le texte latin de Guido : celui-ci ne parle point de « incommodi sopravenutigli » qui, depuis 1272, l'ont empêché de continuer son livre, mais bien d'obstacles qui auraient pu surgir, s'il ne s'était pas hâté de le terminer en 1287.

2. Il est vraisemblable que Guido a traduit sur le poème même de Benoît et non sur un *rifacimento* ; mais la question ne peut pas être complètement vidée à l'aide des éditions insuffisantes que nous avons encore des deux textes. M. Gorra, dans une comparaison détaillée du chapitre XIV de Darès (Catalogue des vaisseaux grecs) et des parties correspondantes du texte de Benoît et de Guido, pense avoir trouvé (p. 115 n.) un passage qui pourrait faire croire que Guido ne travaillait pas sur les vers de Benoît (p. 116). Mais il s'est laissé tromper par la ponctuation de l'édition de M. Joly et n'en a pas consulté les variantes. Guido dit : « Dux vero Melius de civitate sua dicta *Pagris*. Prothocatus autem et Prothesilaus, duces provincie que *Philarca* communiter dicebatur.... »

Et Benoît :

Emelius en i ot dis
De la contrée de Tigris. (A. *Pergris*)
De la terre et de la contrée
Qui *Palarche* esteit apelée
En ot .L. *Portacus*,
De la terre de Jotarus (*lis.* Dejotarus),
Et il et danz Protheselax
Qui molt esteit riches vassax.

Les vers de Benoît offrent donc bien *Philarca*, royaume de *Prothocatus*, et *Pagris* (*Pergris*), pays de *Melius*.

rise l'étendue de son érudition. Il aurait pu insister davantage sur la sévérité de Guido pour les femmes (p. 125), laquelle fait que telle de ses figures féminines paraît moins aimable que dans le *Roman* (cf. Dunger, *Die Sage vom trojan. Kriege*, 1869, p. 62 n.)

Avec les huit §§ du troisième chapitre (*Le versioni in prosa della storia trojana*, p. 152-202), M. G. aborde le sujet particulier de son livre : l'étude des *testi inediti*. C'est à l'exposé de ces huit §§ que se rattachent les longs extraits de manuscrits de Florence dont l'édition remplit les deux cents dernières pages du volume.

Cette édition est consciencieuse ; j'en ai pu contrôler l'exactitude à l'aide des copies que, depuis tantôt quinze ans, j'en ai prises moi-même. A l'avenir, M. G. fera bien de numéroter les lignes, d'indiquer exactement les feuillets des mss., et, en général, il devra soigner davantage les citations (par ex. p. 106, n. 2 ; 172 extr. ; 406 n. ; 432 n. etc.).

Le premier en date de ces textes est l'*Istorietta trojana*, fragment contenu dans deux manuscrits de Florence, l'un du commencement du XIVe siècle (Laurenz. gadd. 71), *L*, l'autre plus jeune d'un siècle (Magliab. II-IV-49), *M*. Cette *Istorietta* fragmentaire, dont Tommaseo, Carbone et Del Lungo n'ont publié que des morceaux, est imprimée en entier (pp. 371-403) et elle le méritait bien. C'est un véritable modèle de style narratif, dont la simplicité charmante lui assigne une place à côté des meilleurs *testi di lingua*. Il est naturel que M. G. ait reproduit le texte de *L* ; rarement il a eu recours aux leçons de *M*, et pourtant trop souvent encore. *M* diffère de *L*, d'abord dans la graphie, qui est moins archaïque et qui néglige par exemple le redoublement de la consonne initiale : *L frannoi*, *M fra noi* ; *irre*, *il re* ; *chessono*, *che sono* ; puis dans la langue, en offrant par exemple avec une grande régularité *-ono* au lieu de *-ero* à la 3e pers. plur. du parfait ; enfin dans le style, qui se ressent de la rhétorique du XIVe siècle. *M* aime à accumuler les synonymes et à étendre la brièveté de la première rédaction. M. G., pour la graphie et pour la langue, n'a pas tenu compte de *M*[1] ; mais il s'est laissé séduire quelquefois par son style, auprès duquel la brièveté de *L* pourrait faire croire à des lacunes, si elle n'était pas un fait commun aux plus anciennes narrations italiennes.

M. G. montre que l'*Istorietta* est traduite du français ; que son récit procède de Benoît, non pas directement, mais par l'intermédiaire de quelque abrégé français du *Roman* qui faisait sans doute partie d'une composition plus vaste et qui avait subi quelques modifications, surtout dans l'introduction.

Dans le § 2, M. G. parle de la version de *Binduccio dello Scelto*, que contient

1. Si quelquefois le redoublement initial n'est pas reproduit par lui (par ex. 374, 31 *mannoi* ; 374, 34 *[illegible]* ; 400, 5 *[illegible]*), ce sont de simples fautes de lecture ou d'impression comme aussi *guerragioni* 375, 7 au lieu de *guerrigioni*. — *[illegible]* 376, 11 ne doit pas être corrigé en *[illegible]*.

un manuscrit de la Magliabechiana (II-IV-45), daté de 1322, mais qui a peut-être été faite encore au XIIIe siècle. M. Mussafia a été le premier à reconnaître que ce sont les vers de Benoît qui ont été traduits par Binduccio, ce qui est confirmé par la comparaison systématique que M. G. a faite des deux ouvrages. Plusieurs des différences, qu'il constate cependant, disparaîtront sans doute, aussitôt que nous serons mieux renseignés sur les mss. du Roman de Troie : celle, au moins, que M. G. relève en second lieu (Benoît, v. 10760) n'est qu'apparente, cf. les variantes dans Joly, II, 403. — Les recherches sur la personne du traducteur sont restées sans résultat. — Les extraits imprimés dans la suite contiennent les huit premiers chapitres du texte de Binduccio (p. 513-18), l'épisode de Troilo et Briseida [1] et celui d'Achille et Polissena (p. 404-442). Le style est plus délayé et moins vif que celui de l'*Istorietta* ; la recherche des expressions synonymes nuit à sa force et à son élégance ; le charme des vers de Benoît souffre de la réduction en prose : tout ce que fait pardonner la rime n'est pas du style prosaïque. La langue est *senese* ; des formes comme *bontia*, *contiare*, *contio*, *ontia*, etc., suffisent pour le prouver. On peut regretter que M. G. n'ait pas, en passant, noté les traits linguistiques les plus saillants de ce texte, qui ne trouvera probablement pas son éditeur de si tôt.

La traduction italienne (*A*) de l'*Historia* de Guido, qui a été publiée à Venise en 1481, et à Naples en 1665, puis en 1868, est le sujet d'un troisième paragraphe. M. G. expose les raisons qui permettent d'attribuer cette version à un certain Ceffi, notaire florentin, qui l'aurait faite en 1324 et que nous connaissons comme copiste d'un ms. latin (1321), comme possesseur d'une collection de *dicerie da imparare a dire a uomini giovani e rozzi* (ed. Biondi, Torino 1825), et comme auteur probable d'un *volgarizzamento* des épîtres d'Ovide. Dans les archives de Florence, on ne trouve aucune trace de sa personne [2].

A reproduit fidèlement le texte de Guido ; de petites différences, qu'une comparaison exacte fait découvrir assez souvent, peuvent remonter aux leçons du ms. latin que Ceffi a eu sous les yeux. Ce doit être pourtant lui qui a abrégé la description des beautés d'Hélène ; quant à la longue dissertation sur le

---

1. C'est à cet épisode qu'appartient le spécimen de Binduccio que Tommaseo a publié et que M. Mussafia a reproduit dans son étude *Sulle versioni italiane della storia trojana* M. G. aurait dû indiquer ces rapprochements pour aider le lecteur à s'orienter sur ce qu'il y a de nouveau dans son édition. La comparaison est toute à son avantage. Les doutes dont M. Mussafia a dû accompagner les leçons offertes par Tommaseo sont résolus. Il est remarquable que le mot *olivier* (Benoît, 13354, *prenent les rais del olivier*) soit traduit par le mot allemand : *prendono li rami de li arboli di boschi di oubaume* (p. 406, 17).

2. Il a échappé à M. Gorra que Benci (*Antologia di Firenze*, juin de 1825, pp. 44 ss.) rappelle à Biondi deux documents de 1288, publiés par Lami, *Mon. eccl. flor.* II, 1102, qui portent la signature de *Ceffus filius Roggerii Covonis* et qu'il propose d'interpréter le *ser Filippo, figliuolo di C. K.* du *volgarizzamento* d'Ovide par *ser Filippo, f. di Ceffi Kovonis*.

solstice (XXVIIe livre, Benoît 22529 s. ; cf. Mussafia, *Sulle versioni italiane* etc. p. 301 n.), s'il l'a trouvée dans son ms., elle est du moins un trait caractéristique de sa version [1].

A la liste des mss. florentins de la version *A* (p. 176 n.), il faut ajouter le ms. Laurent. 44-31, écrit en 1393, qui, avec le ms. Magliab. IV-49, en porte le nombre à 15. On en trouve d'autres ailleurs : j'en ai vu deux à la Corsiniana : 44-B-19, du XVIe siècle, et 44-C-11, du XVIIIe, ne contenant que les sept premiers livres, copiés sur un ms. de Redi. Il ne paraît pas que M. G. ait consulté les mss. d'*A*, qu'il cite on ne peut plus sommairement. On lui en eût su gré pourtant, quoiqu'il ne s'agisse pas ici d'un *testo inedito*. J'ai vu jadis ces mss. et je me suis convaincu qu'il sera très difficile d'en établir la filiation, parce qu'il y a eu beaucoup de croisements. Magliab. IV-49, Ricc. 1649 et 1899 et Corsini. 44-B-19 sont dans une relation étroite, et Magliab. VI-30 appartient à la même famille, très mauvaise du reste, mais il a été corrigé plus tard. Il est évident que la fin de Gadd.-11 est d'une manière inintelligente copiée sur 89 inf.-44. Ce dernier ms. offre du reste pour une partie une version différente de *A* (cf. ci-dessous, p. 98). Parmi tous ces mss., mauvais en général, il n'y en a qu'un ou deux dont le scribe sache le latin ; les dernières pages sont donc terriblement défigurées. Le ms. Gadd.-13 (1356) est particulièrement intéressant parce qu'il contient (foll. 36 v° et 37 v°) huit miniatures découpées, avec leurs légendes, d'un ms. plus ancien. Ces légendes présentent les noms propres : *Pelleus*, *Erchules*, *Laumedon*, dont la forme est française, par ex. : *Come i re Pelleus comanda a Janson e ad Erchules che andassono* etc. Magliab. IV-43 mérite une mention particulière à cause des onze

---

1. Il ne sera pas inutile, pour faciliter la vérification d'autres versions de transcrire ici les leçons correspondantes de ce passage caractéristique des trois versions dont il sera parlé ci-dessous (cf. Ceffi, Ed. 1868 p. 431, 13-433, 22 = 59 lignes) :

BELLEBUONI :

*Li Greci, inteso questo consiglio, adpressando et chiamano lo Re Menelao, che debia andare per lo figliuolo d'Achille, chiamato Neithelomo, loquale è col Re Licomede. Tempo era che 'l sole era sotto lo circhio del zodiaco, lo quale dis quello anno era intrato nello sengno di cancro, nel quale, secondo la divina dispositione, si celebrava la state. Allora sono li die maggiori dell'anno. Lo sesto decimo di del mese di giungnio si commecio la XX*a *battaglia mortalmente.* (Ms. riccard. 1095 fol. 75 v°, passage tout à fait conforme à celui du ms. 2268 fol. 68 v°.)

VERSION ANONYME C :

Questo inteso da detti Greci, chonsentendo al chonsiglio del valente re Ajax, inchontanente alo... romo lo re Menelao, che pello figliuolo d'Achille allo re Lichomede dovesse andare, loqual è Lotolomo overe Pirromo (sic) *appellato, imperciò che se per due nomi era nominato. El detto re Menelao andò pelluì. In questo mezo tempo era che 'l sole era nel segnio del charro* (sic) *del mese di giugnio, quando i dì sono maggiori dell'anno, che lla battaglia pericholosa e mortale infra i Greci e i Troiani si chominciò* (Ms. laur. gadd.-45 fol 162. v°, passage entièrement conforme à celui du ms. gadd.-35.)

VERSION ANONYME G :

Li Grieci, andendo quisto conseglyo, tutti le laudaro. E mantenente elessero lo re Menelao, che devesse andare alo re Licomede per lo fieglyo de Achilles, lo quale se clamava Pirrus. E facto fo che senza tardanza lo re Menelao con certe delle soy nave se posse in viayo et andao s'ende alo re Licome [de]. *Tiempo er intanto che lo sole stava indelo circolo delo signo celestiale zodiaco, zo è que li iuorni so plu grandi indell'anno chi s'en commenzano dala mutiste* (sic) *dele mese de iunio e durano da chi ala mutanza dele mese de iulio, quando lo re Menelao se partiò dalo exercito et andao s'ende per aduare lo fieglyo de Achilles. Intra questo, apoi che fo passata quilla triegua, ali XVI. iuorni delo mese de iulio fo facta la XX*a *battaglya intre li Troiani e li Grieci.* (Ms. Paris, Bibl. Nat. ital. 617, fol. 117 v°.)

dernières feuilles, qui contiennent ce singulier appendice à l'histoire troyenne dont j'aurai l'occasion de parler dans un prochain article sur la version vénitienne.

L'édition de 1665, *data in luce dagli Accademici della Fucina*, est faite sur un ms. de Florence de la bibliothèque du Grand Duc, comme il est dit dans l'avis au lecteur. Les académiciens en ont fait faire la copie par le noble Simone Zatti, copie *ad verbum*, comme le déclarent le bibliothécaire et un notaire à la fin du volume, et ils prétendent l'avoir reproduite scrupuleusement dans leur édition. L'empressement avec lequel ils constatent leur respect de la tradition est un peu suspect. Parmi les sept mss. d'*A* conservés actuellement à la bibl. Laurentienne, il n'en est aucun qui corresponde exactement à l'édition de 1665. C'est le Med. Pal. 154, très mutilé aujourd'hui, qui s'en rapproche le plus, à ce que je vois [1].

En 1868, Michele dello Russo a suivi, dans sa nouvelle édition d'*A* (Naples, F. Ferrante), celle de 1665, en y introduisant des leçons empruntées surtout à un « codice Zannone », que je ne connais pas et dont M. G. ne dit rien. Cette édition a été faite avec peu de soin (cf. Mussafia, *l. c.*, p. 300, n.).

Matteo Bellebuoni da Pistoja (§ 4) traduisit de nouveau l'*Historia* de Guido en 1333 (*B*). On ne sait rien de sa personne, si ce n'est qu'un *volgarizzamento* de *statuti pistojesi*, daté de 1313, porte son nom. Sa version est conservée en deux mss. *Riccardiani*, 1095 et 2268, tous les deux écrits aux environs de 1400. M. Gorra en publie [2] le commencement (pp. 518-23) et l'histoire de *Paride ed Elena* (pp. 443-457), « saggio che ognuno potrà confrontare col brano corrispondente della versione del Ceffi » (p. 174). Il semble cependant qu'il était du devoir de l'éditeur d'entreprendre cette comparaison et de nous en offrir les résultats. Ici, comme pour Binduccio et les versions suivantes, l'auteur se dispense de toute appréciation littéraire. Bellebuoni vaut certainement Ceffi. Sa traduction est plus courte, elle serre de plus près le texte latin; son élocution est plus simple que celle du notaire florentin.

Le premier à nous renseigner sur une troisième version italienne de Guido (*C*), celle-ci anonyme (§ 5), a été M. de Marzo, qui n'en connaissait qu'un ms., dont la langue est pleine de sicilianismes, d'où il conclut que l'auteur de la version *C* était sicilien (*Di un codice in volgare della guerra di Troja di Anonimo siciliano del sec. XIV, esistente nella Communale di Palermo*, 1863). Les bibliothèques de Florence en possèdent cependant quatre autres mss., ceux-ci en langue toscane : *Laur. Gadd. 45 et 35* ; *Riccard* 1900 ; *Panciatichiano* 88 (tous les quatre de la première moitié du XVe siècle et le premier probablement le plus ancien). M. G. n'hésite pas à affirmer que M. de Marzo se trompe en regardant le texte du ms. de Palerme comme étant d'origine sicilienne. D'après lui ce n'est qu'une copie *sicilianisée* du texte

1. Il lui manque le dernier résumé, mais il paraît bien avoir manqué aussi au ms. copié par Zatti.

2. D'après le ms. 1095, mais sans donner la raison de ce choix, qui est contestable.

toscan. Il se pourrait cependant qu'on eût affaire à deux versions indépendantes, sicilienne et toscane (cf. ci-dessous à la note 1).

Dans tous ces manuscrits la *Storia trojana* est suivie de ces singuliers *Fatti d' Enea* dont parle M. Parodi dans son livre, *I Rifacimenti e le traduzioni italiane dell' Eneide* (*Studi di fil. romanza*, fasc. 5, 1887, pp. 143 ss.). Dans les manuscrits de la *Laurenziana* toute cette compilation est précédée du *volgarizzamento* connu sous le nom de *Lucano* (cf. Parodi, *Le storie di Cesare*, dans *Studi di fil. romanza*, fasc. 11, 1889, p. 327), suivi lui-même de l'histoire des empereurs romains (*Fioretto della Cronica*). Dans le *Panciat.* 88 le *Lucano* sans le *Fioretto* suit les *Fatti d' Enea*.

La courte notice que M. G. donne de ces mss. (p. 183) est insuffisante ; il n'y est pas même parlé de leur âge. On est frappé, en général, de l'inégalité des renseignements qu'il nous fournit sur les mss. Nous croyons qu'il ne s'est pas fait une idée juste de cette partie de sa tâche. Il aurait dû ou renvoyer à des descriptions faites avant lui ou en donner lui-même.

Comme spécimens de cette version, M. G. imprime le commencement du récit de l'expédition des Argonautes (p. 523-25) et l'histoire de Jason et Médée[2] (p. 458-480), suivant le manuscrit *Riccard.* 1900 (cf. p. IX), tandis que l'introduction du § 5 ferait croire que c'est *Gadd.* 35 qu'il prend pour base de son étude.

L'auteur anonyme de ce texte dit dans le prologue qu'il veut écrire la vérité pure sur Troie, « lasciando di scrivere quelle favole delli antichi poeti che frutto nullo (frutto) sarebbe, cioè acontare d'ogni loro mendacie, cioè d'Omero, Ovidio e Vergilio ; ma in singulare da frigio detto greco (sic), giugniendovi alchuna cosa che ppeloro non fue apieno scritto in alchuno luogo, come meglio si converà[2] », passage dont M. G. ne rend pas bien le sens (p. 175). Et les additions que promet l'anonyme commencent dès les premières lignes du récit : chap. I : *Come lo re Vesso ne fa una diceria a suoi per dare loro a credere* ; chap. II : *Come quelli di Siria* (sic) *feciono grandi fatti in piu luoghi.* Dans ces deux premiers chapitres, il raconte l'origine des Amazones pour préparer l'arrivée de Penthésilée devant Troie. Puis suit l'histoire des Argonautes, conforme au texte de Guido, mais avec des additions concernant le sort de Médée, abandonnée par Jason (chapp. XV, XXI-XXIII), auquel Guido, suivant en cela Benoît (2018 ss.), ne fait que de vagues allusions.

M. G. a bien vu que l'introduction sur les Amazones est traduite du français ; il cite des manuscrits français où l'histoire du *regne de Femenie* est

---

1. Sans s'apercevoir que Di Giovanni l'avait déjà imprimé suivant le ms. de Palerme dans le *Propugnatore* 1872, V, 369-381. Cet extrait, comparé à celui publié par M. G., montre qu'il ne s'agit guère là d'une simple copie du même texte, mais de deux textes très semblables, offrant cependant des différences d'expressions qui feraient croire que ce sont deux traductions très fidèles, mais indépendantes, d'un même original.

2. Je suis le ms. *Gadd.* 35 (fol. 47, v° a), dont le ms. 45 ne diffère pas. Les deux mss. sont d'accord, même dans les fautes les plus singulières.

jointe à celle de Troie (Constans, *La légende d'Œdipe*, pp. 330 ss. ; *Romania*, XIV, 41, 63 ss., et *Zeitschrift für rom. Philol.*, X, 365). Quoique M. G. n'en dise rien, il est bien probable que le récit des malheurs de Médée est emprunté de même à une source française. Il est remarquable que le nom du roi *Peleus* s'y trouve sous cette forme française *Peleus*. Peut-être un examen ultérieur de la version fera-t-elle reconnaître des gallicismes semblables dans les autres parties. J'ai noté, par exemple, *Pirrus* et *Achilles* (à côté d'*Achille*). Cela pourrait faire croire que toute cette version *C* serait faite sur un texte français, mais une telle conclusion serait pourtant trop précipitée: je trouve *Pirrus* et *Achilles* au milieu d'autres noms à physionomie italienne dans la version *G* (ci-dessous, p. 99), qui ne paraît pas être faite sur un original français.

Si, outre ces additions considérables, le traducteur intercale souvent quelque réflexion personnelle, il abrège souvent aussi : ainsi il omet la peinture de la douleur de Griseida qui doit quitter Troie (19e livre), etc. En somme, sa traduction est plus courte que celles de Ceffi et de Bellebuoni, et non seulement à cause de ces omissions considérables dont M. Gorra cite d'autres exemples (p. 181 n.), mais surtout parce qu'en traduisant il abrège continuellement, travail que la verbosité de Guido rendait assez facile.

Si c'est avec raison que M. de Marzo attribue le ms. de Palerme à la première moitié du XIVe siècle, cette version anonyme est contemporaine de celles de Ceffi et de Bellebuoni ; mais cette attribution me paraît fort suspecte. Sur ce point M. G. ne dit rien.

§ 6 : *Versione Veneta* (*V*), contenue dans le ms. Palat. 153 de la bibliothèque laurentienne, du XVe siècle. M. G. est le premier à publier une notice de ce ms. (pp. 184-193), sur laquelle Benci et Tommaseo ont donné des renseignements par trop incomplets. Voici ce qu'il croit pouvoir établir :

V traduit l'*Historia* de Guido, mais en abrégeant beaucoup par endroits, en transposant quelquefois et en ajoutant plusieurs digressions. M. G. donne des exemples de ces abréviations et de ces transpositions. Il s'arrête surtout aux digressions : 1° sur le sort de Médée abandonnée, 2° sur la naissance des Dioscures et la jeunesse d'Hélène et de Paris, 3° sur le duel d'Hector et d'Hercule (qui est publié intégralement, pp. 481-492), 4° sur *Landomata*, ajouté à la fin. Il montre que la première a subi une interpolation sensiblement postérieure, empruntée à la version *C*, et que la dernière est une reproduction fidèle de l'histoire de Landomata. Plus tard, en parlant du poème *Il Trojano* (pp. 304 ss.), il reprend la discussion de la première digression et y ajoute celle des deux suivantes, pour montrer les relations étroites qui existent entre ce poème et *V*. S'il suppose à la fin que *V* repose sur un « rifacimento franco-veneto dell'opera di Guido », son raisonnement est un peu obscur et ne gagne pas en clarté par l'appendice des pages 566 et suiv. En somme, ce ms. *V* méritait une étude plus approfondie. Je me propose d'y revenir dans un prochain travail.

Les sept pages du § 7 traitent de la version italienne (*D*) du ms. Magliab.

IV-46 (qui offre la combinaison d'*A* et de la traduction du Roman de Troie en prose français). Elle est identique avec celle du ms. de Paris, B. N. it. 120. Après avoir résumé ce que M. P. Meyer a exposé ici-même (XIV, 78-81), M. G. insiste sur ce que le traducteur italien n'a pas quitté tout d'un coup le texte d'*A* pour suivre le roman français, mais qu'il a, pendant quelque temps, combiné les deux versions. Comme M. Meyer avait déjà dit la même chose dans le mémoire cité (p. 78, n. 1), on aurait attendu de M. Gorra quelques détails supplémentaires sur la divergence de *A* et *D*.

En réalité, la version *D* commence à s'écarter du texte de Ceffi plus tôt qu'il ne dit, à savoir au fol. 68 v° *a*[1] (p. 294 de l'édition Dello Russo et fol. 43 v° du ms. 120). On y lit :

Una altra volta il Re Menone con grande macichio (*ms. 120* mazocchio) di chavaglieri corse adosso el dito Ettore chonbatendo

Ce qui est encore exactement le texte de Ceffi, tandis que, avec les lignes suivantes, la divergence commence :

... chonbatendo per tale modo che non pote chonpire il suo volere, anci lo fedirono. Quando Ettore si vide a pie e chontro lui tanta gente, chominciosi a fforzare di chonbattere molto vigorosamente. E chon la spada in mano chonmencio a ucidere chiunque gli s'achosta, sicche in brieve hora piu di vintecinque chavagllieri ucisse di cholloro che l volieno uccidere e pilgliare.

On voit que cela n'est pas encore un autre récit[2], ce n'est qu'un abrégé de Guido — serait-il identique avec *C*? — et il est très remarquable que ce passage abrégé se trouve aussi dans un ms. que l'on donne généralement comme contenant tout simplement la version de Ceffi : le ms. Laur. 89 inf.-44 (fol. 59 v°). Mais tandis que celui-ci retourne plus tard[3] au texte complet de Ceffi, le ms. Magliab. IV-46 s'en éloigne définitivement en suivant le roman en prose français. Il faudrait donc établir le point de départ de la divergence entre *D* et la version du ms. 89 inf.-44. Ce sera sans doute le point où l'influence du texte français commence à se faire sentir dans *D*.

§ 8. Le ms. 1311 de la *Riccardiana* offre une histoire universelle sous le titre de : *Della creazione del mondo*, contenant aussi une histoire de Troie. (*R*). M. G. y a reconnu le récit de Guido de la version *A*, augmenté par l'histoire des Amazones et de Médée, puisées à la source de la version *C*. Il n'a su identifier les pages d'introduction. A en juger par les quelques lignes qu'il en a communiquées, c'est une traduction abrégée des passages correspondants de l'*Histoire ancienne jusqu'à César* : Gorra 201, 3-9 = *Romania*,

---

1. Le spécimen de la version *D* que M. Gorra imprime pp. 493-512 ne commence qu'au fol. 71 v°. Il aurait dû le faire commencer deux feuillets plus haut, puisqu'il a voulu faire connaître la divergence naissante des deux versions.

2. Et surtout ce n'est pas celui que le roman français en prose offre à cet endroit.

3. Je ne puis indiquer exactement le passage où l'identité commence de nouveau ; elle y est déjà avec le XXe livre (Dello Russo, p. 355).

XIV, 41, 16 ss.; Gorra 201, 11-20 = *Rom.*, XIV, 42, 13 ss. (cf. 68 n.) et 23 ss. Il est d'autant plus étonnant que M. G. ne l'ait pas remarqué, que dans un appendice (p. 568 ss.) il mentionne lui-même deux versions italiennes de la grande compilation française qui contient l'histoire de Troie selon Darès, l'une conservée dans deux mss. (Bodléienne, fonds Canonici, it. 121 et Rome, Bibl. Vitt. Eman. mss. S. Pantaleo de Urbe, 10) = E^1, et l'autre, un peu abrégée, dans un ms. de Florence, Magliab. II-IV-107 = E^2.

Ce sont les dix versions en prose dont parle M. Gorra.

Et ce n'est pas tout. Il y en a d'autres que M. G., qui n'a pas étendu ses recherches au delà des bibliothèques de Florence et de Milan (p. XI), ne connaît pas. Le ms. 44-D-24 de la bibliothèque Corsini contient un texte combiné de Guido et du roman de Troie en prose (*F*), le tout traduit du français (cf. ci-dessus, p. 21).

Le ms. de Paris, Bibl. nat. ital. 617, de la première moitié du XVe siècle, renferme une traduction du texte de Guido (= *G*), qui mériterait de même d'être étudiée de plus près, non seulement au point de vue linguistique — elle est écrite dans un dialecte des Abruzzes — mais aussi parce que, à côté d'abréviations, elle offre quelques amplifications. Elle commence ainsi:

> Avengadio che per lo continuo le cose antique se renuzeno per nove, ma so stati alcune deli facti vechi passati che indelloro grande memoria so digne de recordio e de lectura, azo che vechyeze antiqua le non poza stornare ne lontano tiempo le poza concludere a damentecamento...
>
> *Libro primo: Como lo Re Peleo de Thesalia indusse Jasone ad andare a conquistare aureum vellus, chi per vulgaro se dice uno pecoro de auro.*
>
> Innello Regno de Thesalia, zo e delle pertenencie de la dicta provincia de Romania, de lo quale li habitaturi se clamavano Mirmidones, since regnava in chillo tiempo uno re nobile e iusto (fol. 2 v°) lo quale per nomo se clamava Peleo.

La traduction est indépendante jusqu'aux quatre derniers livres (XXXII-XXXV) qui ne sont qu'une copie de la version de Ceffi.

Voilà, en tout, douze rédactions en prose de l'histoire de Troie: Deux d'entre elles, E^1 et E^2 remontent à un remaniement français de l'*Historia* de Darès. Les dix autres proviennent du *Roman* de Benoît. Mais, parmi ces dix, deux seulement ont échappé à l'influence de l'*Historia* latine de Guido delle Colonne, à savoir celle de Binduccio, qui paraît traduire directement sur les vers de Benoît, et l'*Istorietta trojana*, qui traduit sur quelque abrégé en prose du *Roman* français. Les huit autres versions reproduisent le récit de Guido: deux le suivent exactement (*A*, *B*); les autres le modifient soit par des abréviations ou des amplifications (*C*, *R*, *G*), soit en remplaçant, par endroits, le texte de Guido par un récit emprunté d'ailleurs (*D*). Dans deux enfin (*V*, *F*), ces combinaisons et ces emprunts vont jusqu'à prévaloir sur le texte original de Guido à tel point qu'elles finissent presque par l'étouffer. Et ce qui est remarquable, c'est que non seulement ces amplifications sont généralement traduites sur des textes français, mais que la teneur de Guido lui-même, dans telle de ces rédactions italiennes, paraît être traduite plutôt sur une version française que sur l'original latin. Cependant il ne faut pas oublier

que ces intermédiaires français ont dû être écrits en bonne partie par des Italiens et dans cette langue française qui était l'idiome littéraire de l'Italie du nord et que nous appelons le franco-italien.

Chap. IV : *Altre ramificazioni in prosa* (pp. 203-264), où il est parlé du *Trésor* de Brunetto, des *Conti di antichi cavalieri*, du *Novellino*, des chroniques de Villani et Malespini, de la *Fiorita* d'Armannino da Bologna, du *Fiore d'Italia*, de deux mss. latins d'histoire troyenne, *strozziano 85* et *riccard. 881*, du *Speculum Paulini*, du *Pecorone*, de l'*histoire de Landomata* et de *la vengeance des descendants d'Hector*.

M. G. prouve que M. Sundby a tort de voir dans Dictys et Darès la source du résumé de Brunetto ; celui-ci puise dans la tradition qui remonte à Benoît ; je dirais même que c'est l'*Histoire ancienne* qu'il suit, si je compare le chap. 32 du 1er livre du *Trésor* avec le morceau publié dans la *Romania*, XIV, 68.

L'amplification versifiée du *Trésor* que nous possédons sous le nom de Fra Mauro da Poggibonsi (cf. *Il Tesoro di Brun. L. versificato*, p. Aless. D'Ancona, Roma, Lincei, 1889) raconte l'histoire troyenne avec de singuliers détails [1], en confondant par exemple Centaure et Minotaure, confusion que M. G. retrouve dans le commentaire des Héroïdes du ms. Gadd.-71, traduit du français. L'auteur ne paraît pas connaître l'*Historia* de Guido ; sa source sera quelque texte français. Il en est de même des deux récits (sur Agamemnon et Hector) des *Conti di antichi cavalieri* et de celui du *Novellino* (novella LXV), dont le premier surtout montre manifestement l'influence du Roman de Troie (vv. 4929 ss.). Villani, suivi par l'auteur du *Pecorone* (*Giorn.* XV, nov. II), et Malespini ont des détails qui remontent à Guido.

Armannino de Bologne a écrit en 1325 une *Fiorita*, encore inédite, sur laquelle nous a renseigné M. Mazzatinti dans le *Giorn. di filologia rom.*, III, 1 ss. La partie qui concerne l'histoire de Troie, dont M. Mazzatinti a parlé très superficiellement, a été étudiée par M. G. dans le ms. *laurenz.* 89 inf.-50. Il en publie un long specimen (pp. 532-561) racontant l'histoire des Argonautes et les premiers évènements de la guerre de Troie. Le récit d'Armannino offre beaucoup de particularités inconnues aux autres versions et que l'on peut, à mon avis, résumer sous trois points de vue :

1° Armannino puise dans la tradition classique [2].

2° Il cède à un besoin, pour ainsi dire, rationaliste en liant et expliquant les évènements à sa manière. C'est ainsi qu'il invente l'origine de la toison

---

1. Le roi Phittameus qui *menò seco due giganti,*
Sei braccia erano grandi a braccia di mercanti
(p. 205) ne remonterait-il pas au roi *Filimenis* du Roman de Troie ? Les deux vers 6795 s. auraient alors été mal entendus.

2. Ce que M. G. appelle (p. 216) « una strana confusione... a proposito dello zio di Giansone » n'est rien de tel : Armannino suit tout simplement la tradition classique qui fait de *Pelias* l'oncle de Jason, et de *Peleus*, l'Argonaute, le père d'Achille.

d'or en pliant tout le récit des Argonautes aux exigences de l'action principale, qui est la destruction de Troie et aux réflexions morales qu'il y rattachera.

3° Il commet une série de confusions et d'erreurs qui proviennent de ses nombreuses lectures, dans la variété desquelles, au moment où il composa son histoire, il n'a pas réussi à s'orienter à l'aide de ses notes et de sa mémoire. C'est ainsi, par exemple, qu'il confond Médée et Hypsipyle.

M. G. est disposé à attribuer presque toutes ces particularités à un original qu'Armannino aurait suivi et dont la rédaction serait à localiser dans le nord-est de l'Italie. Ce n'est qu'en passant qu'il admet que « alcune di queste aggiunte e di queste modificazioni si debbano ad Armannino stesso » (p. 239). Je crois, au contraire, que c'est Armannino qui est l'auteur de la plupart de ces détails. Il nous fait voir lui-même sa manière de procéder. En voici un exemple :

Comme Darès (chap. XVI) et Benoît (vers 6496 ss.), Armannino raconte une expédition d'Achille contre Teuthras (Theucer), avec des modifications toutefois qui feraient croire qu'il écrivait de mémoire. De cette expédition qui le conduit en Thrace (Gorra, 552, 9), Achille ramène deux prisonnières, Brisseida et Crisseida (554, 27); la dernière « era figliuola d'uno gran prete ». Après avoir parlé de la discorde qui éclata entre Achille et Agamemon à cause de ces belles personnes et de la peste par laquelle Apollon punit les Grecs, il continue (555, 6) :

Tra l'altra gente che menò Achille del paese di Tracia fu uno indòvino e savio e maestro, più che niun altro che fusse a quel tempo. Costui venne di sua buona voglia, avendo per certo che e Greci doveano essere vincitori de' Troiani. Sanza costui e Greci non faceano nulla che non lo richiedessono ; el vero diceo loro di ciò che intervenne ; però l'aveano e Greci molto caro. Alcuno dice che costui fu el padre di Criseida.. el quale per nome Calcas fu chiamato (I.). — Altri dicono che fu uno vescovo troiano, el quale Achille trovò nel tempio d'Apollo quando andò a fare el sacrificio, prima che andassi in Tracia ; e sappiendo quello che avenire dovea del fatto, si volle tenere a' Greci (II.). — Alcuno altro dice che il padre di Criseida fu uno prete, che ebbe nome Crisis (III.).

Armannino connaît donc la tradition classique sur le père de Chryséis (= III.); il connaît en outre le récit de Darès (Benoît) sur la rencontre à Delphes d'Achille et de Calcas, *père de Chryseis* [1] (= II.). Mais en premier lieu il met une version *sui generis* d'après laquelle le fameux prêtre des Grecs aurait été amené de Thrace par Achille qu'il suivait *di sua buona voglia*, récit qui a l'air d'une fusion de II et III, puisque à partir de *Costui venne* c'est = II

1. On sait que Boccace dans le *Filostrato* appelle l'héroïne *Griseida* et non Briseida, et c'est sans doute l'influence de son poème qui a amené quelque copiste des versions de Guido à introduire *Criseida*, *Griseida*, dans leurs textes (ainsi dans les mss. Palat. 154 (1374) et 89-44 (xve siècle) de *A* et le ms. Gadd.-45 (xve siècle) de *C*). Cependant, comme on voit, Armannino a précédé Boccace en appelant la fille de Calcas *Criseida*; mais il n'a guère été le modèle de Boccace parce qu'il ne parle pas des amours de Criseida et de Troilus.

et que le commencement paraît reposer sur un souvenir vague de ce que la tradition classique rattache le sort d'un prêtre (Chryses) à une expédition d'Achille (= III), souvenir dont il profite pour bien lier les parties de son récit.

C'est là le procédé d'Armannino : ayant beaucoup lu, il mêle aux traditions classiques et à celles du moyen âge des arrangements de sa façon ; quelquefois, comme dans le passage cité, il coordonne ces données ; la plupart du temps il n'en offre qu'une, suivant alors la tradition ou bien son système. Ce procédé suffit pour nous expliquer l'allure particulière du récit d'Armannino et nous n'avons pas besoin de recourir avec M. G. à l'intervention de ce grand inconnu auquel, dans nos études historiques, nous sommes si souvent réduits à attribuer les crimes littéraires. Je crois qu'ici nous prenons le coupable *flagrante delicto*.

La langue d'Armannino offre des traces de français ; il a certainement lu Benoît ou quelque remaniement du Roman de Troie ; mais il ne paraît pas avoir connu Guido.

Les chapitres du *Fiore d'Italia* par Guido da Pisa qui se rattachent à l'histoire de Troie n'ont rien de bien caractéristique.—Le ms. Strozz. 85, latin, contient un abrégé de Darès avec des amplifications et un appendice sur l'histoire de Brut. C'est l'original du *Liber ystoriarum Romanorum*, découvert depuis par M. Monaci, qui, en préparant la publication entière pour la *Società romana di storia patria*, en a imprimé des extraits dans sa *Crestomazia* (pp. 118 ss.). — On peut regretter que M. G. n'ait pas imprimé quelque spécimen de la version latine, offerte par le ms. riccard 881 [1], version qui suit en général l'*Ephemeris* de Dictys. Elle contient un récit de la mort d'Achille, qui finit par découvrir le secret de sa vulnérabilité à sa femme Polyxena et une digression sur la jeunesse de Pâris qui pourrait nous apprendre quelque chose sur l'histoire de cette légende. — Le *Speculum Paulini* puise dans l'*Historia* de Guido. — Pour le *Roman de Landomata* l'auteur résume les opinions de Joly et de P. Meyer en y ajoutant une remarque peu heureuse sur l'origine de ce récit. Il faut distinguer entre la tradition à laquelle renvoient les vers 29611 ss. du *Roman de Troie* et l'histoire de Landomata dont nous possédons une rédaction qui est postérieure à l'œuvre de Benoît (cf. ci-dessus p. 32). — Le ms. fragmentaire Magliab. II-III-332, du XVe siècle, contient un récit des plus fantastiques sur la vengeance que, cinq siècles après Priam, les descendants de ce roi prirent des Grecs en s'alliant et les Romains et le roi Uter Pandragon avec les chevaliers de la table ronde. Le roi *Troasse di Tesaglia*, descendant d'Hector, a trois fils : *Laomedonte*, *Trojano* et *Etorre*. Trojano est le protagoniste de la première partie du récit, dont la scène est surtout la Grande-Bretagne ; il y est armé chevalier, et s'appelle chevalier de la grande douleur. Le héros

1. L'auteur a oublié de nous dire quel est l'âge de ce ms. — M. Monaci mentionne une autre version latine (*N. Antologia*, XLVI (1884), p. 607), différente de celle de Guido, mais M. G. n'a pas pu l'examiner (p. xi).

principal de la seconde partie, qui raconte la vengeance, est le terrible *Etorre lo Pitetto*, fils de Trojano, un enfant de 14 ans, véritable cannibale qui boit le sang et mange le cœur de ses ennemis. Cette fusion très grossière des matières de Bretagne et de Troie, puisées celle-là surtout dans l'immense roman de *Palamède*, celle-ci dans la tradition qui remonte à Benoît, est née probablement dans le nord de l'Italie, où quelque ennemi de la ville de Padoue [1] l'aura composée en français (cf. par ex. l'expression : *regno feminoro*, que l'on rencontre aussi dans l'*Intelligenza*, 277 b.). — Les quatre dernières pages de ce paragraphe sur la vengeance des descendants d'Hector sont remplies par un assemblage peu clair de légendes troyennes qui n'ont nul rapport avec cette vengeance et dont quelques-unes, comme celle de la chronique de Benzo (ci-dessus p. 90 n.) auraient mieux mérité un paragraphe à part que le *Spec. Paulini* ou le *Pecorone*. Cette partie est mal rédigée.

Dans le premier paragraphe du Ve chapitre (*Le versioni poetiche della Storia trojana*, pp. 265-335) il est question du Roman d'Hector. M. G. montre comment Benoît a achevé le portrait d'Hector comme guerrier invincible et comment l'auteur du Roman d'Hector s'est inspiré de l'œuvre de Benoît non seulement pour la conception générale de son poème, mais aussi dans nombre de détails (cf. Greif, § 84).

Du *Poema d'Achille* (§ 2) — tel est le titre peu approprié qu'offre le ms. (laur. pal. 95) — M. Rajna a parlé dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II. 231-37. En reprenant le sujet, M. G., qui dispose d'un texte plus complet, entre dans plus de détails et montre que le poème, qui abrège considérablement, ne repose pas exclusivement sur le récit de Benoît, mais aussi sur celui de Guido [2]. Non pas qu'il ait puisé directement dans les deux ouvrages : son original sera probablement un de ces récits combinés d'histoires troyennes, peut-être franco-italien, que nous n'avons plus, mais dont nous trouvons les traces dans plusieurs versions italiennes. Le *Trojano* [3] di Domenico da Montichiello (§ 3), poème de 42 *cantari*, inédit, mentionné pour la première fois par M. Rajna (l. c. 237), dont M. G. connaît un second ms. (Rediano 169), n'est, comme il le prouve, autre chose que la version *C*, mise en rimes et ornée çà et là par des octaves transcrites du poème précédent. Nous ne

1. L'auteur parle du traitre Enée, dont descendaient les rois de Rome, et surtout d'Anténor qui « fu lo maggior traditore del mondo e quella schiatta è in Padova ». (Gorra, p. 249.) M. G. n'a pas profité de cet indice.

2. L'ennemi d'Hector, appelé *Garion*, n'est pas *Glacon* du Roman de Troie, 8359 et 67, comme le dit M. G., p. 281, mais bien *Karut de Pierrelée*, 8456, dont Guido a fait un *Carion de Petra*. C'est donc un de ces passages qui trahissent l'influence de Guido. — Si Ajax porte sur son enseigne un lis, c'est une allusion à la légende qu'on trouve par ex. reproduite (d'après Ovide, *Metam.* XIII. 391 ss.) dans le ms. Magl. IV-43 mentionné ci-dessus (p. 94).

3. Ce titre est souvent donné par les scribes aux histoires troyennes des différentes versions : dans les mss. Laur 44-31 et Maglial. IV-43 (fol. 133 v°) à la version *A* ; dans le ms. Ricc. 2268 à *B* ; dans les mss. Ricc. 1900 et palerm. à *C* ; dans les mss. Magliab. IV-46 et Paris, B. N. it. 120 à *D*. et dans le ms. Palat 153 à *V*.

connaissons pas la date de la composition de ces deux poèmes. Nous avons une copie du premier datée de 1369. M. G. croit le second du XVe siècle — selon son habitude, il ne dit rien de l'âge des mss. — sans en donner ses raisons. Et il se fonde sur cette attribution, pour dire que l'auteur, Domenico da Monticchiello, qui se nomme dans le ms. Rediano, ne peut pas être identifié avec le poète du même nom qui a vécu au milieu du XIVe siècle, et dont les *Rime* ont été publiées par G. Mazzoni en 1887. Dans le compte rendu consacré à cette édition (*Rivista critica d. lett. italiana*, V, 104 ss.), M. A. Zenatti défend cette identification en combattant l'argumentation de M. Gorra.

Le 4e § traite du *Trojano a stampa* (imprimé dès 1491 à Florence, « brutto poema[1] », dont l'auteur raconte en *ottave rime* l'*Historia* di Guido, ou, pour mieux dire, quelque remaniement de cette histoire, remaniement qui, par ses digressions sur Médée, Paris, Hector et Landomata, se montre étroitement lié à la version *V*, mais qui s'en éloigne sensiblement soit par des additions ultérieures, soit surtout par une exposition quelquefois différente des mêmes faits. Sous ce rapport, le *Trojano* est très intéressant : il marque un état plus avancé de ce renouvellement et de cette amplification du récit de Guido dont *V* représente une des premières étapes. Si une partie de ses particularités sont évidemment le fruit de l'imagination du moyen âge renouvelant et développant sans cesse la légende de Troie, d'autres trahissent un travail d'érudition, qui a pour but de compléter et de corriger le récit vulgaire par des renseignements puisés aux traditions antiques. Ainsi une reproduction assez fidèle de l'*Achilleis* de Stace a été intercalée; le sort d'Absyrtus, frère de Médée, est raconté d'après Ovide; la trahison des Troyens est exposée conformément au rapport de Darès, etc. — Il est très probable que l'auteur inconnu, que M. G. qualifie de vénitien sans en donner ses raisons (p. 330 et 332), a suivi un texte en langue vénitienne ou franco-vénitienne, ce qui ne l'empêcha pas de copier, comme Domenico, toute une série de strophes du *poema d'Achille*[2].

Ce que M. G. dit de l'*Intelligenza*, qui, dans les strophes 240 à 286, contient une *storia trojana*, est vraiment insuffisant (§ 5). A l'occasion du travail de M. Gellrich sur les sources de ce poème, la critique a fait connaître ses desiderata; c'était à M. G. d'en profiter pour conduire ses recherches. Il n'en a rien fait[3]. Il se contente de résumer en quelques lignes l'étude de Gellrich

---

1. De 20 chants, mais dont les huit derniers forment un poème à part : L'*Aquila nera*, racontant l'histoire d'Enée, cf. Rajna, *Zeitschr. f. rom. Phil.* II 240, et Parodi, *Rifac. et traduz. dell'Eneide.* pp. 240-55.

2. Le *Trojano* en 32 chants que cite le *Cantare dei Cantari* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 231) n'est pas retrouvé. — Sur des traces ou des fragments d'autres rédactions en octaves, cf. Gorra, 332 n; 366.

3. Ainsi M. Mussafia demandait (*Litteraturblatt*, 1884, p. 156) si ce n'était pas dans la version de Binduccio que le poète eût trouvé ce que ne lui offraient pas le texte de Benoît. Je crois, avec toute assurance, pouvoir répondre que non, après avoir cherché en vain dans le ms. de Binduccio une bonne partie des particularités du récit de l'*Int.*,

en faisant observer quatre nouvelles différences qui sépareraient l'*Int.* de Benoît. La dernière est remarquable (Paris jette le corps d'Achille du haut des murs de Troie, 275, 8), tandis que la première est erronée[1], et que les deux autres sont sans portée puisqu'elles reposent sur une confusion de noms propres, facile à expliquer sous la plume courante et peu habile de ce versificateur en *-usso* et *-esse*. Plusieurs des différences mises en évidence par M. Gellrich sont tout simplement de ces inexactitudes qui, pour la question des sources, ne tirent pas à conséquence (*Int.* 266, 8 ; 272, 5 et 6 ; 283, 8), ou de ces assertions faites au hasard pour remplir le vers et faire la rime (251, 2 ; 286, 1-4 ; Gellrich, pp. 108 s.). D'autres trouveront peut-être leur explication quand on connaîtra mieux les variantes du Roman de Troie ; j'entends parler de ces remarques un peu banales qui consistent seulement en un détail facile à omettre ou à ajouter. Telle est la remarque sur le sein mutilé des Amazones (277, 5), familière au moyen âge (cf. Gorra, p. 176) ; telles les trois phrases pour lesquelles l'*Intelligenza* est d'accord avec Guido, tandis que le Roman de Troie ne les offre pas :

251, 8 Rupper le vele e franser in gran pena = ... *lacerantur vela, rumpuntur funes...*

dans la description de la tempête où périrent les Dioscures ;

260, 6 Trombe sonando e molti altri stormenti = *ad tubæ sonitus universi naves ascendunt...*

à l'occasion du départ des Grecs d'Athènes ;

272, 8 Come s'usava a la guisa reale = *prout tunc regum et majorum nobilium moris erat...*

en parlant des fêtes lors de l'anniversaire de la mort d'Hector. Ce qui m'engage à voir dans ces coïncidences moins la preuve que le poète aurait connu le texte de Guido que des variantes de leur source commune, le Roman de Troie, c'est que je retrouve l'un de ces trois passages dans la *Fiorita* d'Armannino : *Trombe, trombette, cemamelle e tamburi, nacchere e stormenti d'ogni*

---

telles que celles de 247, 85 ; 248, 2 ; 251, 2, etc. En outre, je suis convaincu que la forme des noms propres exclut cette hypothèse : Binduccio écrit : *Paris, Priamo* ; dans l'*Int.* nous lisons toujours et dans les deux mss. *Parigi* et *Priano* (: *lontano* 246), ce que Gellrich change à tort en *Parisi* (!) et *Priamo*. *Parigi* repose sur l'homonymie française de Páris et Paris et *Prian* (252, 2), *Priano* sur la forme *Prian, Priant*. Konrad von Würzburz en fait *Priant, Priandes*.

1. Achille tue Hector dans un moment où celui-ci *si chinava, E volea prender un elmo reale* (270, 5 ss), ce qui est précisément ce que dit Benoît (16166) :

Hector a un rei abatu,
Prendre le volt et retenir...
Par la ventaille le teneit...

De même M. Gellrich se trompe quand il affirme (p. 121) que *le conte Dolone* mentionné par l'*Int.* parmi les traîtres troyens n'est pas nommé par Benoît ; cf. v. 24633 s., où en outre le nom *Eucalion* a bien l'air d'être la source de ce *di Troia leone* énigmatique de 281, 8 ; reste à jeter le pont entre le *Di Guairi il duca* et *Anchises*.

maniera s'odono sonare (Gorra, 535, 36). J'y retrouve de même la remarque, que la ville de Troie avait la forme d'un bouclier (*Int.* 248, 2) : « la quale a modo di scudo fe edificare [1] » (Gorra, 538, 7). Je serais heureux si ces remarques engageaient M. G. à relire Armannino, pour le comparer à l'*Intelligenza*. Il s'agira surtout de trois passages : 1° de la remarque concernant la porte *Dardana*, 247, 8, qui a l'air d'un souvenir confus d'une tradition qui se rattachait à la porte Scée (cf. *Rom.* XIV, 45 et Greif, p. 71) ; 2° de 275, 8, concernant le corps d'Achille, précipité du haut des murs par Paris, trait qui contredit formellement le récit de Benoît (vv. 22248-22395 [2]) ; 3° de cette curieuse remarque polémique sur le cheval construit par les Grecs : *e fu di fusto è non di metallo* (282,3) qui, sans doute, a l'air d'être faite à l'endroit de l'*equus æreus* de Guido, — mais il y a tant d'anneaux perdus, ou au moins non encore retrouvés, dans cette longue chaîne de la tradition des légendes troyennes en Italie ! — Je crois que l'auteur de l'*Intelligenza* reproduit un remaniement français du Roman de Troie, le même peut-être dont s'est servi Armannino, et qu'il n'est pas du tout sûr qu'il ait connu l'*Historia* de Guido.

Le dernier chapitre (*Altre ramificazioni poetiche della leggenda*, pp. 336-64) se compose de deux §§, le premier consacré au *Filostrato* de Boccace, le second au *Cantare di Insidoria*, pour lequel on peut consulter maintenant l'édition qu'en a donnée M. Novati : *Istoria di Patroclo e d'Insidoria*, Torino, 1888.

M. G. parle longuement du caractère littéraire de *Filostrato* (pp. 340-59), ce qui constitue une disproportion d'autant plus forte avec les chapitres précédents qu'il ne nous dit rien de bien nouveau, tandis qu'il y aurait eu du nouveau à dire sur les *testi inediti*. Que Boccace ait connu Guido, rien ne nous empêche de le supposer, mais rien aussi ne nous porte à croire qu'il s'en soit servi et, moins qu'ailleurs, pour la description de la douleur des deux amants qui était, plus qu'autre chose, du domaine du poète. — M. G. ne nous dit rien sur les noms *Griseida* (ci-dessus p. 101, n.) et *Pandaro*. Il m'a toujours paru que ce n'est pas le hasard qui a amené ce nom sous la plume de Boccace. Ce n'est pas le Lycien Pandaros d'Homère, roi de Zeleia (*Iliade*, II. 824, cf. Dictys II, 35, et Darès XVII : de *Zelia Pandarus*), mais c'est le Pandarus de Benoît, chez qui *Zelia* est devenu *Sezile* (*De Sezile i vint Pandarus* v. 6645) : c'est Pandaro l'Italien. —

Le développement de la matière de Troie en Italie forme un vaste et

---

1. Le dernier épilogue de l'*Historia* de Guido offre la même remarque (Dello Russo 536, 7) et rappelle par d'autres détails les données d'Armannino.

2. Cette différence n'est pourtant pas aussi importante qu'elle semble à première vue. Dans un récit détaillé où elle aurait nécessairement des conséquences (cf. Benoît v. 22284 ss), elle constituerait évidemment un trait fort caractéristique, mais dans un ...mé qui ne parle pas des funérailles d'Achille, elle n'est peut-être autre chose qu'une ...ion peu fidèle, une exagération sans conséquence de ce qui est dit au vers ... *del temple les a getez*.

important chapitre de l'histoire de l'influence française dans la littérature italienne. Si le livre de M. G. contribue à faire paraître plus nettement cette influence, sa conclusion naturelle eût consisté, semble-t-il, à résumer et à apprécier ce qui, dans ce développement, est propre à l'Italie, à partir de Guido jusqu'à la *Fiorita* d'Armannino, au *Filostrato* et aux romans d'*Hector*, de *Landomata* et d'*Etorre lo Pitetto*. La tâche n'était pas facile, mais elle était attrayante. — Malheureusement l'auteur semble avoir eu hâte de finir, et ce n'est pas ici seulement qu'on s'en aperçoit. Ainsi il bâcle une *Conclusione* de trois pages dont les deux tiers sont remplis par des remarques qui n'y ont que faire, et qui termine mal des recherches aussi longues et aussi ardues. Espérons qu'il reviendra sur ce sujet et lui donnera une fin plus digne par quelque étude supplémentaire, où il exposera dans son ensemble la part d'originalité que l'Italie peut revendiquer dans l'activité littéraire qu'elle a déployée pendant des siècles autour de la légende de Troie. Par là il contribuera à caractériser l'esprit littéraire et de l'Italie et de la France, ce qui sera la véritable raison d'être de son livre. Personne n'a un plus grand intérêt à nous la donner et personne n'y est mieux préparé que lui-même, qui, avec le *maestro di tutte le arti*, peut dire

De Troja so la destruccione,
Che se perdeo per tradisone.

H. MORF.

Le roman de Thèbes, publié d'après tous les manuscrits, par Léopold CONSTANS. Paris, Didot, 1890. Deux vol. in-8°. T. I, 515 pp.; t. II, CLXIX 399 pp. (Société des anciens textes français.)

Cette édition représente un labeur considérable dépensé en copies et en collations de mss., en combinaisons de textes. La disposition et la vérification des variantes si nombreuses, placées au bas des pages, ont dû exiger un temps que seuls peuvent apprécier ceux qui se sont livrés à cette ingrate besogne. Mais il est douteux que les résultats obtenus soient en proportion du travail si pénible que s'est imposé l'éditeur. M. Constans se représente actuellement le rapport des cinq ms. qui nous ont conservé *Thèbes* autrement qu'il y a dix ans, dans sa thèse de doctorat (*Rom.*, X. 270). Je dois avouer que j'ai des doutes sérieux quant à la valeur de son nouveau classement, selon lequel une autorité prépondérante est attribuée au ms. de Spalding[1], à l'encontre de deux familles composées chacune de deux mss. Il résulte de ce classement que M. C. admet l'existence d'énormes interpolations, qui occupent une partie du second volume. Il en résulte encore que la leçon considérée par lui comme authentique est celle qui s'éloigne le plus de la *Thébaïde* de Stace. La leçon qui se rapproche le plus du poème latin serait due à un auteur

1. Décrit ici-même, V, 2.

« légèrement pédant, qui altère la simplicité du poème primitif par des remaniements d'une érudition affectée » (p. LXIV). Pour expliquer que la rédaction première ait laissé de côté d'importants épisodes du latin, M. C. suppose que le poète a composé non d'après la *Thébaïde*, mais d'après une version en prose latine, texte de l'existence duquel on n'a d'ailleurs aucune notion. Cette hypothèse, visiblement imaginée pour les besoins de la cause, avait déjà soulevé des objections, lorsque M. C. l'avait présentée pour la première fois dans sa thèse[1]. Elle reparaît ici sans preuve nouvelle. En ce qui concerne la restitution de la langue, j'ai aussi bien des doutes. Je conteste absolument que l'éditeur ait eu des raisons suffisantes pour introduire dans son texte des formes telles que : *sué*, *hué*, *pué* (sum, hodie, podium), *duère* (docere), *sère* (senior), *ést* (exit), *gést* (jacet), *évre* (ebrium[2]), etc., que ne fournit aucun ms., et qui ne s'appuient que sur des inductions d'une valeur incertaine. Çà et là, des assertions présentées à la légère, qui ne sont pas faites pour inspirer confiance au lecteur. Ainsi, pour des motifs assez faibles, la famille *y*, composée des mss. *A* (Bibl. nat. fr. 375) et *P* (Phillipps), est présentée comme un remaniement picard qui aurait été fait « vers la fin du premier tiers du XIIIe siècle » (p. CXXXVII). Et cependant M. C. classe dans cette famille (p. LX) le fragment *D* (Angers) qui est, selon lui, de la fin du XIIe siècle (p. XIII). Le v. 7868 est ainsi conçu : « Dès *Dinoe*[3] tresqu'à *Usarche*. » « Usarche », c'est Uzerche, M. C. n'en doute pas ; il sait que le choix de ce nom est venu « de la confusion qui s'est faite dans l'esprit du trouveur « entre la Marche thébaine (!!) et la Marche limousine, qui n'était pas « loin d'Uzerche ». Il voit même là une raison de plus « pour croire que « l'auteur était originaire du pays au sud de la Loire, et même pour localiser « sa patrie dans la région entre Poitiers et Limoges » (p. CXIX). Malheureusement la vraie leçon est *Lusarche*[4], comme on le voit par les variantes mêmes de l'édition. *Usarche* est la leçon évidemment fautive du seul ms. de Spalding, auquel M. C. attribue, comme je l'ai dit, une valeur prépondérante. Si, comme je le crains, le ms. en question n'a pas cette valeur, toute l'édition s'écroule. Abstraction faite de la question capitale du classement, on peut trouver que l'édition est disposée d'une façon peu commode. Les chiffres placés à droite, et qui se rapportent aux citations jadis faites par M. C. dans sa thèse, sont d'une utilité contestable. Quelques renvois à la Thébaïde de Stace eussent rendu plus de services.

---

1. Voy. *Romania*, X, 273-4, et surtout l'art. de M. Torraca dans le *Giorn. di filologia romanza*, 1880, p. 112.

2. Au v. 3501, il a bien fallu admettre *ivres*, à cause de la rime *délivres*, et il n'y a pas un seul vers où *evre* soit obligatoire.

3. Il fallait restituer la forme habituelle *Dunoe* (all. *Donau*). Il y a dans les var. *Dunoe* et *Dymoe*.

4. Luzarches, dans l'arr. de Pontoise. — Dans sa thèse (p. 219), M. C., qui ne connaissait pas à ce moment le ms. de Spalding, voyait dans *Lusarche* la Lusace !

La description des mss. (où l'on pourrait relever bien des erreurs [1]) est malencontreusement séparée du classement de ces mêmes mss. par un chapitre contenant l'analyse du poème. Le glossaire est conçu selon un système défectueux, les variantes graphiques, les formes diverses d'un même mot, étant éparses, selon l'ordre alphabétique, sans renvoi à un article principal. En outre, dans la plupart des cas, les mots ne sont accompagnés d'aucun renvoi au texte, ce qui est contraire à l'usage de la Société des anciens textes français. Enfin, plusieurs formes, qui sont de la façon de M. C., et d'autant plus embarrassantes, n'y sont pas relevées. Avec trois ou quatre pages de plus, on aurait pu faire un glossaire satisfaisant à tous égards. Ces pages auraient pu, sans inconvénient, être prises sur les notes (II, 335 et suiv.), qui sont généralement assez peu utiles, celles principalement qui ont été empruntées, du reste sans mention de provenance, à ma traduction de *Girart de Roussillon*.

P. M.

Floris et Liriope, Altfranzœsischer Roman des ROBERT DE BLOIS, zum ersten Mal hgg. von Dr Wolfram v. ZINGERLE. Leipzig, O. R. Reisland, 1891. In-8°, XXX-52 pages (*Altfranzœsische Bibliothek*, t. XII).

Robert de Blois est un auteur intéressant. C'est un lettré : il connaît assez bien les écrivains latins que, de son temps, on étudiait dans les écoles, Ovide surtout. C'est le poète courtois par excellence. Il est, parmi nos anciens auteurs, l'un de ceux qui ont le mieux réussi à rédiger les règles du savoir vivre et des bonnes manières. Plusieurs de ses petits poèmes, l'*honneur des dames*, l'*enseignement des dames*, l'*enseignement des princes*, etc., forment un véritable code de la courtoisie telle qu'on l'entendait au moyen âge. Il écrit avec élégance et distinction ; il sait être précis et même dogmatique sans pédantisme. Par une circonstance heureuse et trop rare, il se prête assez bien à l'étude, car il a donné sur sa personne assez de renseignements pour que l'on puisse déterminer approximativement l'époque où il composait ; et, d'autre part, son surnom indique clairement le lieu d'où il était originaire. On comprend donc que les écrits de Robert de Blois peuvent devenir l'objet de recherches historiques et linguistiques qui, bien conduites, ne pourraient manquer d'être fécondes en résultats. Une édition de ses poésies est l'une des œuvres les plus attrayantes que puisse se proposer la critique. Mais c'est aussi une œuvre difficile. Ses divers poèmes paraissent avoir eu un succès inégal. De tel d'entre eux on n'a qu'une seule copie ; pour d'autres on en a jusqu'à

1. Par exemple l'assertion que le ms. Bibl. nat. fr. 60 aurait été écrit par deux copistes appartenant à la langue d'oc, et que les miniatures de ce ms. seraient italiennes, est sans fondement. — Ajoutons, en passant que la collection des poésies de Robert de Blois renfermée dans le ms. 3516 de l'Arsenal commence par les douze premiers vers du roman de Thèbes. Ce petit fait, qui a échappé à M. C., a été signalé dans la *Romania*, XVI, 30.

six, et il est bien probable que tous les mss. qui les renferment n'ont pas encore été signalés[1]. Ce n'est pas le nombre des copies qui fait la difficulté. L'embarras vient de ce que l'auteur paraît avoir fait deux éditions au moins de ses œuvres, l'une représentée par le ms. de l'Arsenal 5201, l'autre par le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 24301. Chacune de ces deux éditions contient un prologue spécial, mais aucune des deux n'est complète. Tel morceau qui se trouve dans l'une manque dans l'autre, et, de plus, les parties communes ne sont point rangées dans le même ordre. Lequel de ces deux classements faut-il adopter? et où rangera-t-on les morceaux qui manquent soit à l'un soit à l'autre? Je serais assez porté, pour ma part, à suivre l'ordre du ms. de l'Arsenal 5201, en mettant à la suite et à part tout ce qui ne se trouve pas dans ce ms., notamment le roman de Beaudous. Mais il faut convenir que l'on peut hésiter. Il y a quelques années, on proposa à la Société des anciens textes français une édition des œuvres complètes de Robert de Blois. Le plan ne parut pas assez mûri et la proposition n'eut pas de suite. Mais s'il est malaisé de faire l'édition complète des poésies de Robert de Blois, il est au contraire facile de publier séparément tel ou tel de ses poèmes, ceux surtout dont il n'existe qu'une ou deux copies. L'éditeur d'un morceau isolé est naturellement dispensé des recherches que comporterait la publication du tout. On nous a donné, il y a deux ans, comme premier volume d'une édition des œuvres complètes de Robert de Blois, le roman de Beaudous, dont on ne connaît qu'une copie (*Romania*, XIX, 158). C'était facile. Cependant cette publication n'a pas été favorablement jugée (*Romania*, XIX, 627). Je crains qu'il n'y ait pas non plus beaucoup de bien à dire de l'édition de *Floris et Liriope* qui vient de paraître dans l'*Altfranzösische Bibliothek* naguère dirigée par M. Fœrster. Ce petit poème (1748 vers) a été signalé dans deux mss., ceux qui ont été mentionnés plus haut, Ars. 5201 et Bibl. nat. 24301. L'édition reproduit le texte du second de ces mss. et donne (nous allons voir dans quelle mesure) les variantes de l'autre. Est-ce à dire que des deux textes le meilleur soit celui de la Bibliothèque nationale? L'éditeur ne s'explique pas sur ce point et tout porte à croire que le motif de son choix est purement fortuit. M. de Zingerle avait copié jadis le roman de Floris d'après ce manuscrit, ne soupçonnant probablement pas l'existence du texte de l'Arsenal. Plus tard, celui-ci ayant été signalé, il s'en procura une collation, et c'est ainsi que ce dernier s'est trouvé placé au second rang. Je crois, et il serait facile de le prouver, qu'en maint endroit M. de Z. aurait pu faire un meilleur usage des variantes qu'il avait à sa disposition. En fait, son texte n'est pas établi. Ce qu'il nous donne, c'est la copie à peine corrigée çà et là de l'un des deux mss. De plus, les deux copistes présentent à tout instant des formes dialectales (de l'Est) étrangères à Robert de Blois et qu'il eût fallu corriger. Mais j'ai une critique plus grave à faire : c'est que la

1. J'ai indiqué le plus exactement que j'ai pu ces diverses copies dans la *Romania*, XVI, 25 et suiv. (voir surtout p. 43,) et XVII, 282.

collation du ms. de l'Arsenal placée au bas des pages est fort défectueuse. Je n'ai pas à rechercher à qui la faute doit être imputée. L'édition est signée de M. de Z. seul ; lui seul, par conséquent, est responsable. Je citerai, pour justifier ma critique, un petit nombre de faits. Après le v. 110, il y a dans Ars. deux vers qui manquent aussi bien dans les notes de l'édition que dans le texte. Les voici : *Qu'encor surmontoit sa prouesse* | *Des ancestres la gentillesce* | *Car tant estoit*, etc. — Au v. 186 l'auteur, décrivant la beauté de Lyriopé, dit qu'on n'aurait pu trouver *en toute la terre sa per*, et il ajoute, selon l'édition : | *Ne crestiens ne sarrazins Ne fu sa pers*. Mieux dans Ars. *N'en crestiens n'en sarrazins*. — V. 225 la var. d'Ars. n'est pas *ses frons est et* BLANS *et polis*, mais PLAINS. — Au v. suiv. où l'éditeur a fait une mauvaise correction, il faut lire avec Ars. : *Li sorcil brunet* (et non *brunez*). — L'éditeur indique une lacune d'un vers après les vers 716 et 1176, mais il nous laisse ignorer ce que porte le ms. de l'Arsenal en ces deux passages. Pour le premier ce ms. ayant une lacune de plusieurs vers (vv. 717-730, fol. 53 *a*) ne nous est d'aucun secours ; il eût fallu le dire. Pour le second, le vers manquant dans le ms. de la Bibl. nat. doit être ainsi rétabli (fol. 59 *a*) : *Beaus hernois ot et beaul ator*. — Après le v. 1592 Ars. ajoute quelques vers absolument nécessaires au sens (ce sont les vers où il est dit que Narcisse vit son ombre dans la source) que l'éditeur transcrit en note[1]. Il fallait les mettre dans le texte. L'éditeur a-t-il craint d'avoir à changer la numérotation des vers ? — V. 1649 *N'entre nos n'ait nule fortresse* ; mieux dans Ars. (var. omise) *n'ai pas forteresse*. — V. 1660 la var. d'Ars. est non pas *Que li pert*, mais *Qu'il i pert*. — Ces exemples, dont il serait aisé d'augmenter le nombre, suffisent à prouver que le texte ne repose pas sur une base solide. Les parties accessoires de l'édition ne sont pas non plus à l'abri de la critique. Il n'y a pas de glossaire, et les quelques notes de la fin ne suppléent pas à cette lacune. La préface est insignifiante. On y trouve une analyse du poème, quelques rapprochements avec Ovide et un dépouillement linguistique où la langue du ms. choisi comme base n'est pas distinguée de la langue de l'auteur. Enfin, comme renseignement littéraire, on nous dit (p. XII) que Robert de Blois était le « protégé de Thibaut de Champagne », assertion toute gratuite appuyée d'un renvoi à la *Romania* (XVI, 24), où naturellement il n'y a rien de pareil. P. M.

Laberinto amoroso. Ein altspanisches Liederbuch. Mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben von Karl VOLLMÖLLER. Erlangen, Junge, 1891, X et 95 pages gr. in-8° (Tirage à part du tome VI des *Romanische Forschungen*).

Le *Laberinto amoroso* est un chansonnier dont on connaît deux éditions, l'une de Barcelone, 1618, l'autre de Saragosse, 1638, toutes deux fort rares.

1. Avec une faute ; le texte porte *Qu'en* (et non *Que*) *l'ombre*.

Il contient des romances, des *letrillas*, des dizains en vers de huit et de six syllabes; très peu de vers *italiens*, seulement quelques *liras*. La moitié environ des pièces de ce recueil se retrouve dans d'autres chansonniers ou dans les éditions de poètes célèbres tels que Góngora, Quevedo, Salinas, etc. C'est à un licencié Juan de Chen que nous devons cette collection en général bien choisie, surtout en ce qui concerne les pièces destinées à être chantées (*letrillas*) dont plusieurs sont de petits chefs-d'œuvre de poésie galante et tendre, par exemple *Galeritas de España; Vanse mis amores; Que si soy morena.* En revanche, dans les romances, trop de bergeries. M. Vollmöller a réimprimé avec beaucoup d'exactitude ce chansonnier d'après les deux éditions de 1618 et 1638, et a ajouté au texte des notes bibliographiques, historiques et grammaticales. Cette annotation nous a paru parfois trop abondante, parfois insuffisante. Nul, vraisemblablement, ne contestera que le Tórmes soit une rivière de la province de Salamanque; il était peut-être inutile de le rappeler à propos d'une allusion de la pièce nº 17. Mais d'autres passages présentent des difficultés qui sont passées sous silence ou n'ont pas été bien expliquées. Nº 9. *Por la puente, Juana, Que no por el agua* est une variante du proverbe *Por la puente, que está seco* dont l'explication est dans les dictionnaires. — Nº 11. Les quatre derniers vers de la 2e strophe doivent se traduire ainsi : « mais je donnerai mes entrailles (mon cœur) si (Galatée) me dit comment, quand et où je pourrai vivre sans ses yeux. » Il ne faut pas de point d'interrogation au v. 12. — Nº 15. Il ne faut pas expliquer *Sant Elmo* en disant que ce nom désigne Pedro Gonzalez, patron des pêcheurs en Espagne et au Portugal. Cette explication ne rend pas compte du nom, qui est le *Sant Elmo* ou *Ermo* des Italiens, lequel a été adopté par les Espagnols. — Le romance nº 36 contient une suite de calembours sur les titres nobiliaires; il a été composé peu d'années avant l'impression du recueil, puisqu'il y est fait allusion au titre de comte de *Salvatierra* créé en 1612. Au vers 3, *desde merced* ne signifie pas « auf Gnade ». Le poète veut dire que l'Amour l'a élevé, dans sa hiérarchie, du titre de *Merced* (le plus bas) à celui d'Excellence et de Seigneurie. La vraie gradation serait : *Merced, Señoría, Excelencia.* Au v. 23, il faut, bien entendu, *Veraguas*, le titre des Colomb. — A propos du v. 30 de la pièce 73 *con su clavo y esse*, M. V. dit que *y* « forme hiatus ». Le cas n'est pas exactement expliqué. L'*y* ainsi placé est semi-voyelle et fait syllabe avec la voyelle suivante. On doit, prosodiquement, lire le vers ainsi : *con su clavo yesse.* — Il y aurait encore des observations à présenter sur diverses pièces de ce recueil, notamment sur le romance de Salinas (*La del escribano*), qui, pour le dire en passant, a été imprimé dans les *Poesías del doctor D. Juan de Salinas*, Séville, 1869, t. I, p. 86; mais il faut s'arrêter et remercier M. Vollmöller de nous avoir rendu, en édition correcte, ce recueil précieux.

A. Morel-Fatio.

Chrestomathie roumaine. — Textes imprimés et manuscrits du XVIe au XIXe siècle ; spécimens dialectales (*sic*) et de littérature populaire, accompagnés d'une introduction, d'une grammaire et d'un glossaire roumain-français de M. Gaster. Leipzig, F. A. Brockhaus. Bucarest, Socecû et Co, 1891. 2 vol. in-8°. T. I : 3 ff., CXLIX-19* et 368 pp. — T. II : VII et 562 pp.

La publication de ce recueil, auquel M. Gaster a travaillé pendant dix ans, peut être considérée comme un évènement par tous ceux qui s'intéressent aux études roumaines. On était en droit d'attendre beaucoup du savant éditeur, et l'attente du lecteur ne sera pas trompée. Ceux qui ont fait des recherches sur les anciens livres roumains savent combien ils sont rares. Il n'en est guère qui n'aient subi des mutilations, au point qu'il est parfois assez malaisé de suppléer à l'absence des titres et d'identifier les éditions. Les manuscrits, dont il n'a encore été dressé aucun catalogue, n'ont pas été moins maltraités. Il faut s'armer d'un vrai courage pour remuer les volumes poudreux assemblés au musée de Bucarest et dans la bibliothèque de l'Académie roumaine. En attendant que ces collections soient décrites comme elles doivent l'être, M. G. a eu le rare mérite de les explorer ; il a de plus réuni, lui aussi, une importante série d'ouvrages imprimés et manuscrits, et il a tiré, tant des dépôts publics que de sa propre collection, un ensemble de textes de la plus haute valeur.

Dans une introduction écrite en roumain et en français, M. G. expose le plan qu'il a suivi et offre au lecteur un rapide tableau de l'histoire littéraire des Roumains. Nous ne lui reprocherons pas les incorrections de style qu'on peut relever dans la traduction française, surtout vers la fin (il lui eût été facile de faire relire ses épreuves par un Français, et d'éviter des lapsus comme *la tonnerre*, p. lxxxiij, ou *textes dialectales*, p. lxxxvij) ; mais nous aurons à revenir plus loin sur certaines assertions qui touchent au fond même de l'ouvrage. L'auteur rend d'ailleurs fort bien compte de la méthode qui a présidé au choix et au classement des textes qu'il a publiés. D'une manière générale, il s'est attaché à présenter ses extraits dans l'ordre chronologique ; mais il a voulu, en ce qui concerne par exemple les fragments de l'ancien et du nouveau Testament, que diverses rédactions d'un même passage pussent être mises sous les yeux du lecteur. Il a fort heureusement groupé un certain nombre de textes empruntés à ces livres apocryphes dont l'influence a été si grande sur les diverses littératures de l'Europe orientale. C'est ici que sa bibliothèque particulière lui a fourni de précieuses ressources. De ses manuscrits, en même temps que des imprimés, M. G. a également tiré de curieux spécimens des livres populaires qu'il a déjà fait connaître dans sa *Literatura populară romînă* (1883). La moitié environ des deux volumes est occupée par des extraits de ces livres qui ont fait pendant plusieurs siècles et font encore aujourd'hui les délices des lecteurs roumains. Nul doute que les érudits occidentaux n'y prennent un vif intérêt.

Après avoir fait en toute sincérité l'éloge du recueil de M. G., nous nous permettrons de lui adresser quelques critiques. Il se flatte dans son avant-propos (p. ix) de n'avoir pour ainsi dire donné que des morceaux inédits; mais le désir de paraître publier certains textes pour la première fois lui fait passer fort injustement sous silence plusieurs publications antérieures. Pourquoi ne désigner que par ces mots : *Ms. Acad. Rom. 8°, nepaginat*, le Psautier imprimé en entier par les soins de M. Bianu [1]? Si le cahier supplémentaire, en tête duquel l'extrait de ce manuscrit se trouve placé, a été réellement imprimé avant 1889, une note insérée dans un errata final eût pu nous en avertir. L'édition de M. Bianu est d'autant plus importante à consulter qu'elle est accompagnée d'un fac-simile photo-lithographique de tout le manuscrit. Cette reproduction est d'une grande utilité pour l'étude de la paléographie roumaine, et l'ouvrage de M. G. ne peut naturellement en tenir lieu.

La même observation s'applique au *Praxapostol* imprimé par M. Sibera [2]. Cette publication n'est assurément pas parfaite; sans parler des commentaires où l'éditeur a fait preuve de trop d'imagination, on a signalé plus d'une erreur dans la transcription du texte [3]; mais M. Sbiera a eu la patience de relever tous les mots dans un glossaire qui mérite d'être consulté.

Les deux manuscrits dont nous parlons paraissent avoir été exécutés dans le même lieu et appartenir à la fin du XVe siècle (on a vu que M. Bianu date le *Psautier* de 1482); M. G. les attribue, nous ne savons pourquoi, au XVIe siècle.

Pour les anciens livres imprimés, dont les originaux sont malheureusement inaccessibles aux lecteurs étrangers, l'éditeur de la *Chrestomathie* eût bien fait d'indiquer aussi les réimpressions, plus ou moins correctes, qui en ont été données dans ces dernières années [4], ainsi que les extraits qu'on en trouve dans les recueils de Cipariu et de Pumnul. Ceux qui n'ont pas fait une

---

1. T. I, p. 1. — Voy. *Psaltirea scheiană* (1482), *mss. 449. B. A. R., publicată de Prof. I. Bianu, bibliotecarul Academiei române*. Tomul I. Bucurescĭ, 1889, in-8°.

2. M. G. dit simplement (I, p. 2) : *Ms. Acad. Rom. in-8°, mic, defect, 170 pagini*. Dans l'introduction (p. xxxiij), il lui échappe pourtant de dire *Codex Voroneţean*. — La publication de M. Sb. est intitulée : *Codicele Voroneţean, cu un vocabulariŭ şi studiŭ asupra luĭ, de Ion al luĭ G. Sbiera, profesor universitariŭ c. r. p. o. Cernăuţ*, 1885, gr. in-4°.

3. Voy. *Codicele Voroneţean... Critica de Gr. Creţu, profesor de limba română la liceul Mateiŭ Basarab. Bucureşti*, 1886, in-8°. (Extr. de la *Rev. pentru istorie, archeologie şi filologie*, VI.)

4. Les principaux ouvrages anciens dont il existe des réimpressions complètes sont : les *Évangiles* de Coresi, 1561, réimprimés par M. Erbiceanu (voy. ci-après) en 1889; le *Psautier* de Coresi, 1577, réimprimé par M. Hîşdău, en 1881; la *Pravilă* de Govora, 1640, réimprimée par M. Bianu, en 1884, et par M. Bujoreanu, en 1885; la *Pravilă* de Basile Lupul, 1646, réimprimée par M. G. Sion, en 1875, et par M. Bujoreanu, en 1865; la *Pravilă* de Tîrgovişte, 1652, réimprimée en 1872, in-4, et par M. Bujoreanu, en 1885; le *Catéchisme* calviniste de 1656, réimprimé par M. Bărit, en 1879; le *Psautier* de Dosithée,

étude spéciale de la littérature roumaine eussent été mis à même par des renseignements de ce genre de compléter telle ou telle lecture qui les intéressait. Sur ce point encore, M. G. a peut-être sacrifié le bien du lecteur au désir de paraître n'avoir eu aucun prédécesseur dans la voie où il s'engageait. Nous n'irons pas jusqu'à supposer que M. G. a pu obéir à quelque sentiment de rancune contre M. Sbiera, M. Bianu, M. Erbiceanu ou les autres éditeurs modernes d'anciens textes roumains. En admettant, ce que nous ignorons, qu'il ait eu des démêlés avec eux, il a montré qu'en sa qualité de grand rabbin, il sait pratiquer l'oubli des injures. C'est ainsi que l'exilé, qui n'a guère eu à se louer du gouvernement roumain, a dédié sa *Chrestomathie* au roi Charles Ier, « protecteur de tout ce qui est bon et noble. »

Nous n'insisterons pas plus qu'il ne convient sur cette observation générale; nous relèverons maintenant quelques points qui nous ont frappé dans l'introduction au tome I.

P. XXI. — M. G. nous paraît s'exagérer le mérite de Coresi. Il constate que le Psautier qui porte son nom est au fond semblable au Psautier ms. que possède l'Académie roumaine, et il proclame que l'œuvre de Coresi est antérieure. Nous avons déjà dit que le manuscrit paraît être au contraire de la fin du XVe siècle. Pour nous, Coresi ne fut, le plus souvent, qu'un simple réviseur, qui se borna à relire et à corriger rapidement les textes roumains et slaves qu'il confia aux imprimeurs. De la sorte, il put, en peu d'années, faire paraître une série assez importante d'ouvrages liturgiques écrits dans les deux langues. Voici la liste de ceux qui nous sont connus :

1° Évangiles en roumain, imprimés à Braşov (Kronstadt en Transylvanie), aux frais de Hans Benkner, en 1561, in-fol. de 238 ff. [1].

2° Évangiles en slavon, imprimés dans la même ville en 1562, in-fol. [2].

3° *Praxion* roumain, qui paraît avoir été imprimé dans la même ville vers 1570, in-fol., et dont on ne connaît aucun exemplaire complet [3].

4° *Praxion* slavon, qui doit être à peu près du même temps [4].

1673, réimprimé par M. Bianu, en 1887; le *Divanul Lumeï* de Démêtre Cantemir, 1698, réimprimé par M. Hîşdâu, en 1865, et par M. G. Sion, en 1878. La plupart de ces éditions modernes ne peuvent guère être utilisées pour les études de linguistique; mais elles peuvent rendre de grands services à ceux qui s'occupent de théologie, de droit et d'histoire littéraire.

1. Il a été fait récemment une réimpression de ce livre en caractères latins, réimpression que M. G. n'a pas citée : *Tetravanghelul diaconuluï Coresi, reimprimat dupĕ ediţia primă din 1560-61 de arhiereul Dr. Gerasim Timuş, Piteşténu, decanul Facultăţei de Teologie, cu o prefată de Constantin Erbicénu, profesor la Facultatea de Teologie.* Bucureşti, 1889, in-8°.

2. On cite un exemplaire de ce volume dans la collection Sevastianov (voy. Undoljski, *Hronologičeskij Ukazatelj slavjano-russkih knig*, 1871, n° 11); un autre est conservé dans l'église Saint-Nicolas à Braşov. Nous avons vu chez M. Gaster lui-même un troisième exemplaire, incomplet, qui compte 208 ff.

3. Gaster, I, 9*.

4. Gaster, I, XXIX.

5° Psautier roumain imprimé à Szász Szebes (Mühlbach) en 1577, in-fol., et réimprimé par M. Hisdău en 1881, d'après des exemplaires malheureusement incomplets.

6° Psautier slavon imprimé à Szász Szebes en 1577, in-fol. [1].

7° *Triod postnyj*, imprimé à Szász Szebes (?) en 1580, in-fol. [2].

8° Évangiles slavons, imprimés à Szász Szebes en 1579 [3].

9° *Minej praẓdničnyj*, imprimé à Szász Sebes en 1850, in-fol. [4].

10° *Zbornik*, imprimé à Szász Szebes en 1580, in-fol. [5].

11° Evangiles avec commentaire en langue roumaine, imprimés aux frais de Lucas Hirscher par Mathieu Fronius à Braşov, en 1580, in-fol.

12° *Pravilă*, ou *Dereptătoriu de leage*. Cette compilation, dont on ne possède aucun exemplaire et qui ne nous est connue que par la réimpression donnée à Govora en 1640, est mentionnée dans la souscription de l'ouvrage suivant.

13° *Tîlcul Evangheliilor*, imprimé aux frais de Nicolas Foró (Foró Miklós), vers le même temps, probablement à Braşov [6].

Cette liste est très probablement incomplète. On remarquera que Coresi fit paraître d'abord parallèlement les mêmes livres en slovène et en roumain; rien n'empêche de penser qu'il continua cette tradition par la suite. Quoi qu'il en soit, tout ce que nous soutenons, c'est que Coresi n'a guère fait que publier des traductions existantes. Il est vrai que, pour l'Évangile avec commentaire de 1580, son rôle paraît avoir été plus important. Lucas Hirscher déclare, en effet, que l'original slave de l'ouvrage lui a été communiqué par le métropolite Séraphin, à Tîrgoviște; que le métropolite de Transylvanie, Genadius, et beaucoup de prêtres lui ont déclaré que ce livre serait fort utile à leurs fidèles; qu'après en avoir obtenu la permission de Séraphin, il s'est adressé au diacre Coresi « ce era [7] meşter învăţat intr' acest lucru », pour le traduire du serbe en roumain, et que Coresi a été aidé dans sa tâche par les prêtres de l'église de Scheï, le pope Jean et le pope Michel. Voilà donc un livre réellement traduit par Coresi et par ses collaborateurs; or, comme le remarque M. G. lui-même (p. xxxvij), le style n'en est

---

1. Šafařik, *Gesch. der südslaw. Lit.*, III, 279; Undoljski, *loc. cit.*, n° 80; Karatajev, *Opisanie slavjano russkih knig*, I (1883), n° 91; *Glasnik srpskog učenog društva*, XLIV, 255, n° 12.

Coresi a copié une édition du Psautier imprimée en Serbie.

2. Šafařik, III, 280; Undoljski, n° 84; Karatajev, n° 92 b (p. 553) et 95.

3. Šafařik, III, 279; Karatajev, n° 93.

4. Comme nous l'apprend la souscription, Coresi n'a fait que réimprimer le *Minej* publié par Božidar en 1538. Šafařik, III, 280; *Glasnik*, XLIV, 255.

5. Undoljski, n° 25; Karatajev, n° 99; *Glasnik*, XLIV, 255.

6. Ciparîu, *Analecte*, pp. 16-30. — M. G., qui insiste avec raison (p. xix) sur l'importance des préfaces et des souscriptions, a pourtant négligé de reproduire la souscription où se lit le nom de Forò, et où est mentionnée la *Pravilă*.

7. Ce mot semble bien indiquer que Coresi était mort au moment de la publication, c'est-à-dire en 1580 (M. G. dit 1581).

plus ni aussi coulant, ni aussi précis. Les meilleurs textes sont donc ceux que Coresi s'est borné à reproduire d'après des manuscrits existant de son temps.

P. xxxvij. — La *Cazanie* imprimée à Cîmpulung en 1642 est, dit M. G., « presque le premier livre sorti des presses de la Valachie. « Cette assertion est beaucoup trop absolue. L'imprimerie, introduite en Valachie, en 1507, par le moine Macaire, y subsista jusque vers 1550 (on possède un *Apostol* daté de 1547) ; puis elle disparut. En 1634, une typographie fonctionna de nouveau au monastère de Deal, où l'on imprima la traduction slave de l'*Imitation de Jésus-Christ* par Udriște Năsturel [1], puis successivement une *Evanghelie învățătoare* (1644) [2] et un *Lyturgiarion* slave (1646) [3]. Les presses de Cîmpulung (en slovène Dlgopolje) ne fonctionnèrent qu'un peu plus tard. Elles donnèrent, en 1635, un *Molitvenik* slave [4] ; en 1642, la *Cazanie* dont parle M. G. et, en 1650, un Psautier slave [5]. La troisième typographie valaque fut celle de Govora, d'où sortit, en 1638, un Psautier slave [6], suivi, en 1640, de la *Pravilă* et, en 1642, d'une *Cazanie* [7] et d'une *Păucenie* [8]. L'atelier de Tîrgoviște ne fut que le quatrième en date. Il produisit, en 1649, deux triodes : *Triod cvětnaja* [9] et *Triod postnaja* [10].

P. xliij. — M. G. oublie le *Molitvenic* qui termine le *Tîlcul Evangheliilor* de Coresi [11].

P. xlvij. — Vito Piluzio passa en effet une partie de sa vie en Moldavie. Il y fut envoyé comme missionnaire vers 1653. Dix ans plus tard, il était de retour à Vignanello, sa patrie. Il n'y resta que peu de temps, et revint en Moldavie comme préfet des missions catholiques. En 1670, il voulut rentrer en Italie pour y prendre un peu de repos. Il sollicita en même temps le titre de vicaire apostolique à Băcău. Le collège de la Propagande le recommanda au pape Innocent XI et lui permit d'imprimer sa *Dottrina cristiana* (1677). En 1679, Vito était encore à Vignanello, mais il avait le titre d'évêque. Au mois de juin de cette même année, il était à Vienne. Un peu plus tard, nous le voyons à Băcău, où il résida jusqu'en 1687. Il quitta alors définitivement la Moldavie et passa d'abord quelque temps à Léopol. Il avait entretenu des relations particulièrement intimes avec Georges Ghica,

---

1. *Glasnik*, XLIV, 256.
2. Gaster, I, 109.
3. Karatajev, n° 601 ; Musée national de Bucarest, n° 61.
4. Šafařik, III, 128 ; Karatajev, n° 426.
5. Karatajev, n° 459 ; *Glasnik*, XLIV, 257.
6. Karatajev, n° 667.
7. Gaster, I, 97.
8. Pop, *Disertație despre tipografiile romînești in Transilvania și învecinatele țări*, 1838, p. 56.
9. Šafařik, III, 129 ; Undoljski, n° 632 ; Karatajev, n° 658 ; Musée national de Bucarest.
10. Karatajev, n° 659.
11. Cipariu, *Principia*, 116.

prince de Moldavie de 1658 à 1660, et de Valachie, de 1660 à 1661, puis avec Grégoire Ghica, fils de Georges, prince de Valachie de 1661 à 1665. Tous ces faits sont connus par les documents que M. Bianu a publiés dans la *Columna lui Traian* [1].

P. lix. — La *Pravilă*, imprimée à Govora en 1640, reproduit, nous l'avons déjà dit, une édition publiée vers 1579 par Coresi. Le Genadius, dont M. G. réimprime le mandement (I, 88), est le métropolite de Transylvanie dont il est question dans la souscription de l'Evangile avec commentaire, ou *Cazanie*, de 1580 [2]; par conséquent, le texte devrait être rangé parmi ceux du XVIe siècle.

Nous pourrions multiplier ces observations; mais elles ont en somme peu d'importance, et nous ne voulons pas fatiguer le lecteur en nous arrêtant à des vétilles. D'ailleurs, nous écrivons loin de Paris et sans avoir, par conséquent, les ressources nécessaires pour appuyer nos dires. Nous ne pouvons pour cette raison collationner les morceaux publiés par M. G.; mais nous pensons, après un examen rapide, que la reproduction en est généralement fidèle [3]. Le savant éditeur a simplifié le travail des typographes en supprimant la plupart des accents; il a de même facilité la tâche du lecteur en coupant certains mots soudés ensemble dans les originaux, ou en en réunissant d'autres qui étaient séparés à tort. Ce n'est pas nous qui le blâmerons d'avoir introduit ces modifications; mais elles rendent d'autant plus nécessaire l'étude des fac-similés dont nous avons parlé plus haut.

M. G. a été heureusement inspiré en donnant dans son tome II quelques spécimens des dialectes roumains. Cette partie gagnerait du reste à être

---

1. *Col. lui Traian*, 1883, 142-164, 257-287.

2. M. G. (I, 33) ne reproduit malheureusement pas d'une manière complète la souscription de la *Cazanie*, et le nom de Genadius ne se trouve pas dans son extrait. Il est à observer que les divers exemplaires connus de la *Pravilă* de 1640 présentent entre eux une différence importante. Dans le texte donné par M. Cipariu, et, d'après lui, par M. G. (pp. 87-91), le mandement commence par ces mots : *Ghenadia, cu mila lui Dumnezeu, arhiepiscop şi mitropolit a toată Ţara Ardealului*, etc. (Genadius est le prélat qui occupa le siège archiépiscopal de Transylvanie de 1562 à 1585); dans l'édition, d'ailleurs très fautive donnée par M. Bujoreanu, en 1885, on lit : *Theofil, cu mila lui Dumnezeu, arhiepiscop şi mitropolit a toată Ţara rumînească*, etc. Théophile occupa le siège archiépiscopal d'Hongro-Valachie de 1637 à 1647, et ce fut précisément lui qui fit faire la réimpression de Govora.

3. Nous n'avons pu collationner que les passages empruntés aux Évangiles de Coresi, où nous n'avons relevé aucune variante, et le *Credo* ainsi que les Commandements de la *Cazanie* de 1580 (I, 32-33). Dans ces derniers textes, il faut lire *cu slavă* et non *cu slavu* (*Credinţa creştinească*, l. 12); *cel ce dein Tatal vine*, et non *cel ce în Tatal vine* (ibid., l. 14); *să nu-l iiaĭ preĭn gura*, et non *iaĭ* (p. 33, l. 3). Il manque un mot dans la ligne 8 de la p. 33. Lisez : *să nu pohtești* CASA *vecinului tău*. Relevons encore une faute d'impression singulière. T. II, p. 170, l. 34, au lieu de *nevrădnice (nice) de tythariu*, qui n'a aucun sens, bien que ce passage soit visé dans le glossaire au mot *tâlhar* (brigand), il faut lire : *nevrădnice de typar* (indignes de l'impression).

développée ; mais, jusqu'ici, bien peu d'auteurs se sont appliqués à recueillir les formes du parler populaire dans les divers pays roumains. Le choix de l'*Opincar* de Jipescu pour la Valachie est excellent ; mais les textes macédoniens, par exemple, ne nous inspirent qu'une confiance restreinte. Boiagi, qui écrivait en 1816, s'appliquait déjà à latiniser sa langue. Quant aux *Mostre* de Vangeliu Petrescu, nous avons déjà dit qu'elles ont été arrangées par Obédénare[1]. C'est également Obédénare qui a eu la part principale à la traduction macédonienne de *L'Escriveta*, et ce texte ne peut absolument pas être cité comme populaire.

Le glossaire qui termine l'ouvrage témoigne d'une patience éprouvée et rendra les plus grands services au lecteur étranger. On pourra seulement regretter que M. G. n'ait pas unifié l'orthographe en s'en tenant, comme le font aujourd'hui les auteurs moldaves, aux signes *ă* et *î* pour représenter les deux voyelles de l'alphabet slavon qui manquent à l'alphabet latin. Il a fait sans doute un grand pas dans cette voie ; mais il admet encore, nous ne savons pourquoi, le signe *ă* qui, en réalité, se confond avec *î*.

Si nous ajoutons que l'exécution matérielle de la *Chrestomathie* ne laisse rien à désirer et que le prix des deux volumes (22 fr. 50) est relativement modique, nous en aurons assez dit pour recommander l'œuvre de M. G. et témoigner de la haute estime que nous inspire son travail.

Émile Picot.

---

1. *Romania*, XVIII, 1889, p. 168, note 5.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XV (1891), 3-4. — P. 289, Schiavo, *Fede e superstizioni nell' antica poesia francese*. V. *Il Diavolo*. Nous avons déjà apprécié ce faible travail; l'auteur consacre quatre pages à des réflexions bien peu utiles sur le jargon employé par Rustebeuf dans la « conjuration » de Salatin. Les contre-sens dans l'interprétation des textes cités ne manquent pas encore ici. — P. 318, Stiefel, *Lope de Rueda und das italienische Lustspiel* (suite). — P. 344, Voretzsch; *Der Reinhart Fuchs und der Roman de Renart* (suite). — P. 374, Bonnier, *Lettres de soldat. Etude sur le mélange entre le patois et le français*. Les lettres publiées sont assez curieuses; elles n'offraient pas à une investigation du genre de celle qu'a voulu faire l'auteur un champ suffisamment large, et les observations auxquelles elles donnent lieu auraient gagné à s'étendre à d'autres documents. — P. 429, Salvioni, *Il « Sermone » di Pietro da Barsegapè riveduto sul codice e nuovamente edito*; reproduction exacte de ce précieux texte, dont l'édition par Biondelli laissait fort à désirer. M. Salvioni donnera plus tard les *illustrazioni*. — P. 493, Horning, *Die Behandlung der tonlosen Paenultima im Franzôsischen*. L'auteur apporte dans l'étude de cette question très difficile son savoir et sa pénétration ordinaire, et réunit, notamment pour les parlers orientaux, beaucoup de faits qui n'avaient pas encore été mis en lumière. Je ne partage pas son opinion sur des formes comme *teve*, *ane*, et je crois avec M. Meyer-Lübke qu'elles remontent à *tévede*, *ánede*, directement issues de tepidum, anatem, mais la discussion m'entraînerait trop loin; j'ai depuis longtemps en préparation une étude générale sur l'histoire des proparoxytons latins en français. — P. 504, A. Schulze, *Zur Lehre vom franzôsischen Infinitiv*. M. Schultze étudie d'abord la locution *Or du bien faire*, où il croit qu'il n'y a pas d'ellipse, contrairement à mon explication (*Rom.*, XVIII, 204); mais on ne voit pas alors comment cette locution s'est formée; je ne prétends pas que l'ellipse de *pensons*, *pensez* était présente, aux XIIe et XIIIe siècles, à la conscience de ceux qui disaient : *Or du bien faire*, mais je crois que *Or pensons* (*pensez*) *du bien faire* avait précédé l'autre expression qui s'en était dégagée. M. Sch. explique ensuite l'infinitif historique (*Et grenouilles de se plaindre*) d'une façon ingénieuse mais à mon avis trop subtile et peu vraisemblable. Je serais porté maintenant à supposer l'ellipse non de *pensons* ou *pensez*, mais de formes diverses suivant les cas du verbe *penser : Et li vilains*

pensoit de corre; si un ms. des *Sept Sages* donne *et cil du grater* quand les autres portent *et cil pense du grater*, on peut voir là le passage de la locution complète à la locution elliptique. Dans *et bon prestre a soy retirer*, on trouverait la même ellipse, *penser* pouvant se construire avec *a* comme avec *de*.

MÉLANGES. I. *Textes*. [P. 511, Suchier. *Provenzalische Verse aus Nürnberg*. Il s'agit de deux couplets provençaux écrits au XIVe siècle à la suite des Institutes, dans un ms. de Nurenberg. Ces vers ont déjà été publiés au siècle dernier, mais assez mal. En 1823, Raynouard, à qui ils avaient été communiqués, en tenta une restitution et une traduction, qui ont été publiées à cette époque dans le *Prodromus corporis juris civilis* de Schrader, Closs et Tafel. Ces publications étaient restées jusqu'à ce jour ignorées des provençalistes. A son tour M. Suchier donne des mêmes couplets une transcription plus exacte que les précédentes, y joignant une restitution et une traduction. Le texte de ces deux couplets, adressés à un certain « Folcher » et très vraisemblablement composés en Italie, présente de nombreuses difficultés. Je ne crois pas que M. Suchier les ait toutes résolues, et ses restitutions comme sa traduction me paraissent en plus d'un endroit contestables. Je me bornerai à noter qu'au v. 4 du second couplet : *Cant per amor vos erisa la pel*, je ne restituerais pas [*s'*] avant *erisa*; cf. ce vers de *Gaufrei* dans le récit du baptême de Fleurdépine : *Pour la biauté de li en fremist tout Doon*; | *La char li hericha sous l'ermin pelichon* (éd. des *Anciens poètes*, p. 275). — P. 514, Tobler, *Zu Dantes Convivio*, IV, 12. C'est le passage si controversé : « E per questo « modo le ricchezze pericolosamente nel loro accrescimento sono imperfette, « che, *sommettendo* ciò che promettono, apportano il contrario. » On a proposé (voy. le commentaire de Giuliani, p. 580 de son édition) diverses corrections pour *sommettendo*. M. Tobler en propose une nouvelle, qui est assez ingénieuse : *sommentendo* (on préférerait *somentendo*) qui signifierait « manquant » ; il y aurait donc une construction absolue : « ce que promettent les richesses venant à manquer ». M. T. établit que *somentir* dans les dialectes de l'Italie du nord a ce sens. Toutefois la construction absolue n'est pas celle que l'on attend : il semble que ce gérondif devrait avoir pour sujet *le ricchezze*. — P. M.] — P. 517, H.-P. Lang, *Zu Calderon*. Explication d'un passage obscur du *Mágico*, v. 1263-65 de l'édition Morel-Fatio. Si l'on supprime la forme interrogative de la phrase, il faut donner à *pues* la valeur de *pero*. Cela est, à la rigueur, admissible. — P. 518, W. Förster, « *Sebre* » *im Roland*. M. Fœrster pense comme tout le monde que *Sebre* désigne l'*Ebre* au v. 2465 de *Rollant* (éd. Möller). L'idée nouvelle consiste dans l'explication qu'il propose de l'*s* initiale, où il voit l'art. catalan *s'* dérivé d'ipse. — [P. 518, R. Lenz, *Zur spanisch-amerikanischen Formenlehre*. Observations intéressantes sur l'emploi de *vos* et *tu* et la confusion de ces pronoms dans la conversation familière. Quelques exemples cités dans cet article ne sont pas bien expliqués. Dans *Porqué te fuistes i me dejastes llorando?* le verbe est à la 2e pers. sing. et non pas au pluriel. — A. M.-F.] — IV. *Histoire des mots*. 1. *Etymologies*. P. 522, Förster, 1. Fr. *traïn* : ne peut

venir de *trahimen (Diez), mais répond à un *trahinum ou *traginum, « où le suffixe -inum a été ajouté au subst. *traga (qu'on peut conclure de tragula et de traha) ou tragum (voy. Georges). » — 2. V. fr. (*l. fr.*) *prône*. M. F. montre fort bien que ce mot ne peut être praeconium, et qu'il faut partir d'une forme *prosne*; comme on trouve aussi *proisne*, il le tire d'un verbe supposé *proisnier*, « qui à la vérité n'a pas été rencontré jusqu'ici en ancien français, mais qui doit se trouver dans des textes juridiques, puisqu'il est le représentant strictement phonétique du terme technique de droit procinare (voy. Du Cange), d'où *prosne*, *prorne*, adj., « éloquent, » ou subst., « orateur, grand parleur, » est également issu. » L'histoire du mot *prosne* me préoccupe depuis longtemps, mais je la conçois tout autrement. D'abord procinare est plus que douteux; il ne se trouve attesté dans Du Cange que par un texte de 1448, où il est sans doute une simple faute de copie ou de lecture. *Prosner* ou *proisnier* est inconnu au v. fr., et *prosne* n'y a jamais que le sens de « grillage » (voy. Godefroy); il désignait particulièrement l'endroit ceint d'une balustrade d'où le curé adressait au peuple des instructions qui en prirent elles-mêmes, mais bien plus tard, le nom de *prosne*; pour les faire, il venait « a son proisne » (*Fabl.*, X, 5), montait « a son prone » (*Cent Nouv.* dans Littré); c'est là aussi qu'on amenait les possédés pour les faire exorciser, d'où la locution : *Tu as le cul tourné au prone*, pour « Tu es fou » (Jubinal, *Myst.*, I, 259). On disait de même *prosnel* : le prêtre, pour sermoner, se mettait *a son prosnel* (voy. deux exemples dans Godefroy, qui distingue à tort deux mots *prosnel*, signifiant l'un « chaire » et l'autre « grille, palissade »). Le pluriel est aussi très usité, et *prosnes* y paraît toujours féminin; c'est ce mot, avec le même sens ecclésiastique que ci-dessus, qu'on trouve dans *Ivain* (v. 629), où on dit qu'on devrait lier un homme déraisonnable *Come desvé devant les prones* (M. Förster, dans son édition, remarque bien qu'il s'agit de l'exorcisme, mais ne dit rien du sens de *prones* [1]). Cela étant quelle est l'étymologie du mot? Je m'en suis proposé beaucoup, et n'en ai trouvé aucune qui satisfit au sens et à la forme [2]. M. F. remarque qu'à côté de *prosne* « on trouve une forme bien attestée et assurée *proisne*, de laquelle il faut incontestablement partir comme de la plus ancienne et de la plus pleine phonétiquement ». Cette forme est-elle vraiment attestée par une rime? Je n'en connais pour ma part qu'un exemple (*Fabl.*, X, 5), à l'intérieur du vers, et quand on voit comment les

1- Dans la petite édition récemment publiée, on lit au glossaire : « *Prone*, *prosne* m., erhöhter Platz in der Kirche, Kanzel oder Thron. » Mais comment s'expliquerait le pluriel (qui d'ailleurs, nous l'avons dit, est féminin)? et sur quoi repose cette traduction?

2. P. Paris, qui a reconnu le vrai sens de *prosne* et rejeté l'étymologie de praeconium, ce qui a échappé à M. F., a proposé prosc*e*nium (*Romans de la T. R.*, I, 283). Ce mot s'est offert aussi à l'esprit de M. F. (bien qu'on ne voie pas bien comment il en conciliait le sens avec son interprétation de *prosne*), qui l'a rejeté à cause de sa forme et avant tout de son accentuation.

copistes ont souvent malmené ce mot peu commun (ainsi au vers cité d'*Ivain* S écrit *proismes*, et P *prounes* en bouleversant tout le vers), on se demande si on n'a pas affaire à une variante négligeable de graphie : *prosne* rime en général, déjà dans Chrétien, avec *ramposne*. Quant à l'adj. ou subst. *prosne*, *prone*, *prorne*, Godefroy le traduit par « prôneur, grand parleur », uniquement parce qu'il le rattache au verbe postérieur *prôner* : dans les trois seuls exemples qu'on en connaisse, il paraît signifier « fanfaron, sottement fier », et il n'est nullement nécessaire qu'il ait un rapport étymologique avec *prosne*, « grillage, tribune entourée d'une barrière, » qui est devenu notre mot *prône*, lequel, à côté de son sens le plus connu, a gardé son sens primitif (sous la forme *prône*, *prônet*, *prôneau*) dans l'usage de beaucoup de nos provinces. — 3. Fr. mod. *poulain* : l'a. fr. disait *polin*, comme le prov. (cf. *pouliner*, *poulinière*) ; *poulain* n'est qu'une variation de suffixe, et n'empêche pas que l'étymologie ne soit pullinum. — 4. Fr. mod. *terrain* : est de même pour l'anc. *terrin*, et vient de terrinum. — 5. *Pugnale*, a. fr. *poignal* (fr. mod. *poignard*), se rattache à pugnum (Littré, Scheler) et non à pugionem (Diez, Körting). — 6, *Pro*, *prode*, *prodom*. Après avoir rectifié diverses inexactitudes de l'art. (6393) de Körting, M. F. essaie d'établir que les formes romanes constituent trois types distincts (pour prendre les formes françaises du XIIe s.), *pro*, *pros* et *prode*, qui remontent respectivement à prode (lat. vulg., d'où l'adj. prodis), prosum pour prorsum, et providum. Laissons de côté la question de *pros*, qui demanderait un examen très attentif. Providum aurait donné *preude* dans *preude bacheler*, *preude clerc*, et surtout dans *preudes omes*, *preudes clers*, car « ici une explication comme *preu de bacheler*, etc. est impossible (aussi bien que pour le fém. *preudes femes*) ». Pourquoi? *Preu de bacheler*, *preu de clerc* est aussi admissible que *preu d'ome* ; le pluriel *preudes* vient, comme l'a déjà indiqué M. Tobler, d'une confusion bien naturelle (cf. *bons eûrès* pour *boneûrés*, *debonaires* pour *de bon aire*, etc.) ; *prosdoem* pour *prosdome* s'explique de même. Supposer que dans *preu d'ome* et *preu de bacheler*, dans *preudome* et *preude feme* d'un côté, *preudes omes* et *preudes femes* de l'autre on a des mots absolument différents, remontant l'un à prode, l'autre à providum, choque toute vraisemblance. L'existence de *preude* ne serait attestée que si on le trouvait autrement que devant un substantif, ce qui n'est jamais le cas : on trouve *preude bacheler*, *clerc*, *feme*, mais non *bacheler*, *clerc*, *feme preude* (et encore ce mot aurait pu se faire dès le moyen âge une existence isolée, comme il l'a fait dans *prude* extrait de *prude femme*). Ce que dit M. F. avec toute raison de la non popularité de probus et prudens est d'ailleurs aussi vrai pour providus. En ce qui concerne au moins ce mot, la belle démonstration de M. Tobler (*Verm. Beitr.* 114) reste intacte, si l'espoir qu'il exprimait d'en avoir fini pour toujours avec l'étymologie providus ne s'est pas réalisé. — 2. P. 579, Cornu, *Paisible*, serait en réalité *plaisible*. M. C. sait que je n'accepte pas cette thèse ; le sens habituel de « calme » convient aux exemples où *paisible* d'après lui ne peut avoir que celui d' « agréable » (il serait cependant possible que dans la

Rose, I, 253, *peisibles* fût une faute de copie ou de lecture pour *plesibles*, de même que dans deux exemples cités par Godefroy *plaisible* paraît être une faute pour *paisible*[1]). *Plaisible* a presque toujours pour complément un nom avec *a* (*pl. a toz, a la gent, as fous*), ce qui n'est jamais le cas pour *paisible*; cela suffit à trancher la question. — 3. P. 530, Crescini, *Nomi dati nel medio evo a' Francesi meridionali*) preuve (bien superflue en vérité) qu'on connaissait au XIIIe siècle la dénomination de *Provensaus*. G. P.

Il Propugnatore (nuova serie). — T. III, 1re partie, janvier-avril 1890 (n°s 13-14). — P. 3. G. Mazzoni, *Laudi Cortonesi del secolo XIII* (fin). — P. 49. C. Appel, *I proverbi di Gharzo*. Déjà publiés en 1867, mais en un texte peu correct, et qui ayant été imprimé à cent exemplaires *per nozze* n'est pas facile à trouver. L'édition actuelle est faite d'après quatre mss. Elle n'est accompagnée d'aucun commentaire. Les proverbes sont rangés dans ce recueil par ordre alphabétique. Chacun forme deux vers. Ce sont en général des maximes morales assez peu caractéristiques. — P. 75. S. Bongi, *Ingiurie, improperi, contumelie, ecc.; saggio di lingua parlata del trecento cavato dai libri criminali di Lucca*. Je remarque que *sanguinente* (pp. 82, 84) était un terme d'injure, comme en français *sanglant* et en anglais *bloody*. On pourrait faire pour la France un riche recueil de ce genre (cf. *Rom.*, XVII, 630). — P. 135. G. Mignini, *La epistola di Flavio Biondo « de locutione romana »*. Réimpression de cetre lettre qui a de l'intérêt pour l'histoire des anciennes controverses sur l'origine de l'italien. — P. 162. G. Zannoni, *Trionfo delle lodi di Federico di Montefeltro duca d'Urbino*. Poème composé après 1458. — P. 188. V. Finzi, *Di un' inedita traduzione in prosa italiana del poema de Lapidibus praetiosis attribuito a Marbodo, vescovo di Rennes, contenuta in un codice della R. Biblioteca Estense, scritto verso la fine del secolo XIV, seguita da tre capitoli di un bestiario in volgare*. — *Miscellanea*. P. 225. E. Teza, *Osservazioni di un lettore*. Sur les mots *ambre, carabé*, etc. — P. 232. Le même, *Dantiana*, traduction (bien faible!) de l'inscription de la porte de l'Enfer. (*Per me si va....*) par Lazare Carnot. — P. 235. Le même, *Una pagina da rivedere nel* Messagiero *di T. Tasso*. — P. 238. G. Mazzoni, *Ancora su Garzo*. Hypothèse d'après laquelle Garzo ou Gharzo, auteur des *Laudi Cortonesi* et des proverbes en vers (voir ci-dessus), serait un bisaïeul de Pétrarque. Ces poésies ne paraissent pourtant pas si anciennes. — P. 240. M. Menghini, *Due notarelle Dantesche*. Sur Purg. XXIII, 31-3 et XXXIII, 34-6; commentaire tiré des lettres de T. Stigliani, poète et critique du XVIIe siècle. — P. 245. Fl. Pellegrini, *Guido Guinizelli podestà a Castelfranco*. — P. 256. A. Serena, *Un canzoniere del secolo XVII*. — P. 274. M. Menghini, *Dodici rispetti popolari inediti*.

— Mai-juin (n° 15). — P. 287. A. Gaudenzi, *Guidonis Fabe Summa dicta-*

1. Cette faute se trouve encore dans les passages d'ordonnances, où *plaisiblement* ne peut signifier que « paisiblement » et non, comme le dit M. Godefroy, « agréablement, paisiblement. »

minis. Edition sans un mot d'introduction ou de commentaire qui se termine dans le nº 18 ; voir plus loin. A la suite de ce texte, l'éditeur se contente de nous donner, en quatre lignes, l'indication des quatre mss (trois du Vatican et un de la Riccardienne de Florence) dont il s'est servi. Il nous laisse ignorer, et peut-être ignore-t-il lui-même, ce qu'on a écrit sur Guido Faba, et notamment que des extraits de la *Summa dictaminis* ont été donnés, en 1863, avec une notice sur l'auteur, par Rockinger, dans son recueil de formules du XIe au XIVe siècle (*Quellen zur Bayerischen und Deutschen Geschichte*, t. IX). Le texte de M. G. n'est pas toujours correct. — P. 339. L. Razzolini et A. Bacchi della Lega, *Bibliografia dei testi di lingua a stampa. Appendice*. On ne nous dit pas de quoi cette bibliographie alphabétique est l'appendice. — P. 356. C. Panizza, *Un' epistola in versi ad A. Campesano*. — P. 374. G. Mazzoni, *Noterelle su Giovanni Rucellai*. — P. 389. A. Medin, *Il duca d'Atene nella poesia contemporanea*.

— T. III, 2e partie ; juillet-octobre (nos 16-17). — P. 5. S. Morpurgo, *Supplemento alle Opere volgari a stampa dei sec. XIII e XIV indicate e descritte da Fr. Zambrini*. Ce supplément est divisé en cinq séries correspondant aux années 1884-1888. Les notices sont fort bien faites et donnent exactement l'indication des textes édités dans les ouvrages enregistrés. On regrette seulement que les ouvrages ne soient pas rangés dans chaque série dans un ordre alphabétique ou autre, qui permette de les retrouver facilement. — P. 113. F. Pellegrini, *Rime inedite dei secoli XIIIo e XIVo traite dai libri dell' archivio notarile di Bologna*. Nouvelle et riche moisson faite en des recueils déjà explorés avec succès par M. Carducci. A noter, entre autres, pp. 134-9, deux curieux *serventesi* antérieurs à l'an 1300. — P. 179. C. e L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni* (suite ; voir *Romania*, XX, 335). Nous n'en sommes encore qu'au *C*. Une publication de ce genre n'est pas à sa place dans un recueil périodique, ou du moins il fallait lui consacrer tous les fascicules d'une année, pour publier le tout en une fois. — P. 244. G. Monticolo, *Poesie latine del principio del secolo XIV*. — *Miscellanea*. P. 304. G. Gizzi, *Nota dantesca* (*Inf.* III, 91-3). — P. 317. A. Foresti, *Della esatta interpretazione dei versi di Dante Inf.* XXXII, 46-9. — P. 331. M. Monghieri, *Antichi proverbi in rima*. Publication déjà annoncée, d'après le tirage à part, dans notre précedent volume, p. 633.

— Novembre-décembre 1890 (nº 18). — P. 345. A. Gaudenzi, *Guidonis Fabe Summa dictaminis*. (Fin.) — P. 394. C. et L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni* (suite, lettre *D*). — P. 417. R. Sabbadini, *Cronologia documentata della vita di Giovanni Lamola*. — P. 437. F. Gabotto, *La fede di Jacopo Sannazaro*. — *Miscellanea*. P. 478. G. Volpi, *Per il Bellincioni*. Notices de mss. contenant des poésies de Bernardo Bellincioni. — P. 487. A. Cesari, *Da chi abbia imparato la Dorinda di B. Guarini a travestirsi nel quarto atto del « Pastor fido »*.

P. M.

CHRONIQUE

M. W.-L. Holland, professeur extraordinaire des langues et littératures romanes à l'université de Tübingue est décédé le 23 août dernier à l'âge de 69 ans. Depuis quelques années son activité s'était ralentie, mais il avait été l'un des premiers en Allemagne à étudier notre ancienne littérature. Son premier écrit date de 1847. C'est un essai préliminaire sur Chrétien de Troyes, auquel il devait consacrer plus tard un ouvrage plus étendu (*Crestien von Troies, eine Literaturgeschichte Untersuchung*, 1854). Il donna, en 1862, la première édition du *Chevalier au lion* du même poète. On possède aussi de lui diverses publications relatives à la littérature espagnole.

— M. Damas Hinard, ancien secrétaire des commandements de l'Impératrice, est mort, le 10 octobre dernier, à l'âge de 86 ans. C'était un homme aimable et lettré qui savait bien l'espagnol. Son principal ouvrage, le seul du moins qui ait le caractère de l'érudition, est son édition du Poème du Cid publiée en format in-4° à l'Imprimerie impériale (1858) avec une assez bonne traduction et une introduction dans laquelle l'influence de l'épopée française sur le poème du Cid est un peu exagérée. Cette édition, sans être de tout point satisfaisante, marque toutefois un progrès notable sur celle de Sanchez.

— Le 15 octobre dernier est mort à Leipzig le professeur Fr. Zarncke, bien connu par ses travaux sur les littératures germaniques et en particulier par son édition des *Nibelungen*. Mais son esprit curieux et son érudition étendue l'avaient plus d'une fois amené à pénétrer dans le champ des études romanes. C'est ainsi qu'il y a vingt-six ans il traitait, à propos de l'histoire de « l'iambe de cinq pieds », plusieurs points importants des origines de la versification romane, et que, dans ses belles recherches sur la légende du « Prêtre Jean », il publiait ou commentait divers textes français, provençaux et italiens. M. Zarncke était surtout connu à l'étranger comme directeur du *Literarisches Centralblatt*, qui, pendant longtemps, a représenté éminemment, en Allemagne, la critique rigoureusement scientifique appliquée aux études historiques et philologiques, et où les travaux relatifs aux langues et littératures romanes ont toujours eu leur juste part.

— M. le Dr Sieber-Bischoff, bibliothécaire de l'université de Bâle, est décédé, le 21 octobre dernier, à l'âge de 59 ans. C'était un homme d'une érudition très variée, et d'une inépuisable obligeance. Il s'efforçait de signaler

à chacun ce qui pouvait l'intéresser. Nous lui devons la connaissance d'un précieux fragment du roman de Troie que nous avons publié dans notre t. XVIII.

— Le prince Louis-Lucien Bonaparte, qui s'était surtout occupé de basque, mais dont les recherches s'étaient étendues aux langues romanes, est mort à Fano, le 3 novembre dernier, à l'âge de 79 ans. Il était fils de Lucien Bonaparte, l'un des frères de Napoléon I. Sa jeunesse s'était passée en Italie. Il avait été député de la Corse à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. En 1852, il avait été fait sénateur. Depuis la chute de l'Empire, il vivait le plus ordinairement en Angleterre. Il avait fait faire des traductions de l'évangile de saint Mathieu en divers dialectes romans, surtout en dialectes italiens. Lui-même avait étendu ses investigations phonétiques sur beaucoup de patois, notamment de l'Italie et de l'Espagne. Il est en réalité l'un des premiers qui aient étudié les idiomes parlés avec méthode et avec le souci d'une notation précise. On peut toutefois trouver qu'il n'apportait pas autant de soin et de préparation à l'étude de l'état ancien des langues romanes. Nous avons eu plus d'une fois à signaler ses travaux (*Romania*, XI, 170, 623; XII, 415; XIV, 309, 618, etc.).

— M. Robert Reinsch, dont nous avons souvent mentionné les publications relatives à l'ancien français, a été, dans le cours de l'été dernier, assassiné par des brigands dans un voyage à Candie.

— M. Bédier, qui occupait la chaire de littérature française à l'université catholique récemment fondée à Fribourg, en Suisse (voy. *Rom.*, XVIII, 642), a été nommé maître de conférences pour la littérature française du moyen âge à la faculté des lettres de Caen.

— M. Doutrepont, l'éditeur de la *Clef damours*, a été nommé professeur extraordinaire à l'université catholique de Fribourg en Suisse, en remplacement de M. l'abbé Rabiet.

— M. Ernest Muret vient d'être nommé professeur de philologie romane à l'université de Genève.

— M. C. de Lollis a été nommé professeur extraordinaire de littérature romane à l'université de Gènes, où il existe déjà une chaire de langues romanes dont le titulaire est M. Bariola.

— M. le docteur Carl Voretzsch, auteur d'une publication sur Ogier le Danois que nous analysons plus loin, s'est « habilité » pour la philologie romane à l'université de Halle.

— La Société des anciens textes français a mis récemment en distribution le *Roman de Thèbes*, publié par M. Constans. Les deux volumes de cette édition, contenant en tout 68 feuilles d'impression, correspondent à l'exercice 1890 de la Société. Cette édition ayant entraîné des frais considérables, tant à cause de son étendue (la Société publie en moyenne soixante feuilles par an) qu'en raison de l'emploi fréquent du petit texte, les distributions de l'année 1891 devront être proportionnellement réduites. Pour 1891, la Société mettra en distribution, en février prochain, le t. VII des *Œuvres d'Eustache*

Deschamps, publiées par M. G. Raynaud, et le t. II des *Poésies de Christine de Pisan* publiées par M. M. Roy. Ce deuxième tome contient des poésies d'un grand intérêt et d'une réelle valeur littéraire, l'*Epistre au dieu d'amours*, le *Dit de la Rose*, le *Débat des deux amants*, le *Livre des trois jugements*, le *Dit de Poissy*. Dans quelques semaines sera distribué le t. VI et dernier du *Mistere du Viel Testament*, édition commencée par le baron J. de Rothschild et terminée par M. E. Picot. — Pour l'année 1892, la Société publiera une reproduction phototypique du célèbre chansonnier Saint-Germain (Bibl. nat. fr. 20050), qui est dès maintenant entièrement terminée.

— La Société de l'histoire de France va mettre en distribution le t. I de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* publiée par Paul Meyer. Ce volume contiendra un peu plus de la moitié du texte. Le second sera occupé par la fin du poème et par un vocabulaire détaillé. Un troisième volume comprendra une introduction où seront étudiées toutes les questions historiques et linguistiques que soulève cet important ouvrage, une traduction abrégée accompagnée d'un commentaire historique rédigé selon le plan suivi par l'éditeur dans son édition du poème de la croisade albigeoise, et une table générale. Le premier volume (10.000 vers environ) conduit le récit jusqu'aux premières années du règne de Richard Cœur-de-Lion. Tout n'y est pas, au point de vue purement historique, d'une valeur égale. Jusque vers 1187, c'est-à-dire dans les sept mille premiers vers environ, l'information de l'auteur est souvent assez vague et sa chronologie laisse parfois à désirer. Toutefois, même dans cette partie, on remarquera beaucoup de faits nouveaux et d'un grand intérêt, surtout concernant le jeune roi Henri (fils de Henri II). Le récit de la lutte finale entre Henri II et Philippe Auguste est aussi d'une grande importance. Celui de la mort de Henri II, qui est un morceau capital, a déjà été publié ici-même, XI, 64 et suiv. Plusieurs milliers de vers sont occupés par des descriptions très curieuses de tournois auxquels prit part le jeune roi. Des personnages historiques, qu'il est possible d'identifier, y figurent en très grand nombre.

— Sous le titre de « Nouvelle bibliothèque bleue », M. le baron d'Avril commence une série de petits volumes à 40 centimes qui doivent contenir surtout des arrangements, à l'usage de la jeunesse catholique, de poèmes et de légendes du moyen âge. Ont déjà paru : *Guillaume Bras-de-fer, le marquis au courtnez, et son neveu Vivien, chanson de geste;* et *Du temps que la reine Berte filait, chanson de geste.* Viendront ensuite : *Le chansonnier français à l'usage de la jeunesse, Roland à Roncevaux, Girart de Roussillon, Gautier d'Aquitaine, la Geste de mon Cid, Mystères du moyen âge*, etc., etc.

— M. W. Söderhjelm a publié dans la *Finsk Tidskrift* de Helsingfor (t. XXX) un intéressant résumé des discussions auxquelles ont donné lieu en ces derniers temps les « cours d'amour ». Sans vouloir trancher la question, le jeune romaniste finlandais conclut en disant qu'il incline à refuser toute réalité aux « jugements d'amour » relatés par André le Chapelain. Les motifs qu'il indique brièvement paraissent fort judicieux, et l'on sait que cette opinion est celle que nous avons toujours exprimée.

— Nous avons reçu les prospectus de deux dictionnaires qui nous paraissent de nature à être annoncés ici. L'un est un *dictionnaire français-occitanien* par M. L. Piat (en souscription chez MM. Hamelin frères, à Montpellier). L'ouvrage doit former deux volumes gr. in-8° d'environ 500 pages chacun. Le prix en est fixé à 24 francs. Si nous en jugeons par le prospectus, ce dictionnaire sera conçu selon une bonne méthode. — L'autre dictionnaire est un *Glossaire du pays blaisois*, « contenant les vocables, locutions, dictons « et proverbes de pays blaisois, même ceux des temps passés, qui ne sont « plus en usage aujourd'hui, précédé d'une étude sur l'orthographe et la pro- « nonciation blaisoises, et suivi d'un appendice donnant plusieurs spécimens « du langage blaisois », par Adrien Thibaut. (Prix 8 fr.)

— L'*Armana prouvençau*, parvenu actuellement à sa trente-huitième année, a eu une nombreuse progéniture. Il a paru en plusieurs villes du midi de la France des almanachs plus ou moins populaires rédigés en patois local, dont les uns n'ont eu qu'une existence éphémère, tandis que d'autres font preuve d'une réelle vitalité. Nous signalerons particulièrement l'un des plus récents, l'*Almanac patouès de l'Ariejo*, publié à Foix chez Gadrat aîné, qui nous paraît mériter d'être signalé non seulement aux personnes qui s'occupent de nos patois, mais surtout à celles qui s'intéressent aux chants et aux contes populaires. C'est par excellence un almanach fait pour le peuple, car il ne coûte que 15 centimes, mais, comme il est dirigé par le savant et zélé archiviste de l'Ariège, que rien de ce qui touche son pays d'adoption ne laisse indifférent, il ne faut pas s'étonner s'il est de nature à plaire aux érudits. L'almanach de 1891 contenait des chansons déjà publiées dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*, notamment dans le mémoire sur *Massat, chansons, danses*, etc., que nous avons annoncé en son temps (*Rom.*, XVIII, 647), et quelques contes populaires; celui de 1892, que nous venons de recevoir, contient plusieurs morceaux dignes d'attention. Nous citerons la chanson de noce et « la femme trop pressée de se marier », chants recueillis dans la haute vallée de l'Ariège, de nouvelles versions de la *mal maridado* (tout à fait différentes de la pièce publiée sous le même titre dans D. Arbaud, *Ch. pop. de Prov.* I, 148, et de toutes les *maumariées* que renferme le recueil de M. Rolland, I, 79; II, 75; V, 3), des noces de l'alouette et du pinson (cf. D. Arbaud, II, 189; Montel et Lambert, *Chants pop. du Languedoc*, 490 et 91, etc.). Parmi les contes, notons (p. 51) celui de la souris qui se métamorphose en fille, veut épouser le soleil et finit par épouser un rat. C'est un conte qui a été très répandu de l'Inde à l'Occident, et sur lequel voy. *Contes de Bozon*, pp. 259-60.

— Nous avons reçu de M. Nizier du Puitspelu les observations qui suivent, en réponse au compte rendu publié dans notre t. XX de son dictionnaire du patois lyonnais. Nous les publions en y joignant en note les remarques que M. Philipon, auteur du compte rendu, nous a adressées à ce sujet.

« La *Romania* (XX, 306) contient, sur mon *Dictionnaire du patois lyonnais*, un travail de M. Philipon, suivi de remarques de M. P. Meyer. Je tiens tout d'abord à remercier ces messieurs d'une courtoisie à laquelle j'ai

été très sensible. Je désire ensuite rectifier quelques inexactitudes qui se sont glissées dans l'article d'ailleurs si compétent de M. Philipon.

« Bien entendu, je ne discute pas les idées générales. Je laisse de côté tout ce qui est du domaine des opinions pour m'en tenir exclusivement à la discussion de quelques points de fait.

« Page 309, M. Ph. me reproche d'avoir vu le suffixe *airo* arius dans un certain nombre de noms de métiers, tels que *amolairo*, *setairo* sectarium, et il y voit de préférence le correspondant du suffixe prov. *aire* ator, itor. Je crois qu'il a raison, mais lui-même a longtemps partagé mon erreur et n'a été éclairé que tout récemment. Dans la *Revue des patois*, I, 280, il lisait *bevere* bibarium, *pinyero* pectinarium, et, par la même formation, *amolero* de mola, *marrero* de marra, etc., etc., et dans la *Revue de philologie*, III, 38, *sauner* salinarios[1]. Qu'il ne me jette donc qu'une pierre légère !

« M. Ph. n'admet pas que, dans les verbes de la première conjugaison, la sifflante dure ait pu exercer une action sur le remplacement de *a* (ou de *ó*) par *i*. Je ne puis que renvoyer aux exemples cités dans le *Dictionnaire*, p. XXXI. Ils sont assez nombreux pour ne pouvoir être tous expliqués par des types en iare, qu'il est toujours facile de supposer. Plusieurs d'entre eux, tout modernes, sont formés par apposition de suffixe : *tracassi* sur *tracas*, *deborsi* sur *borsa*, *cabossi* sur *bosse*. Qu'est-ce à dire, sinon que, lorsque la voyelle finale était précédée de *ss*, elle s'est trouvée naturellement être *i* sur les lèvres du paysan?

« P. 310, M. Ph. conteste que, en vieux lyonn., *e* bref, au moins dans la majorité des exemples, ne se soit pas diphtongué en *ie* comme en français. J'avoue que cette anomalie m'a paru au moins aussi surprenante qu'à M. Ph., je dirais presque renversante, mais je ne puis cependant pas changer les exemples. Je ne puis pas faire que l'on n'ait pas *Deu*, *ben*, *cel*, *pera*, *secho* seclium, *leve* levat, *peci*, *Pero* Petrum, *nebles* nebulas, *seclo* seculum. Je laisse à M. Ph. le soin d'expliquer ces formes, faisant remarquer qu'après tout on peut voir dans *pies* (pedes), *pieci*, *piera*, *liere* (legere), qu'on trouve à côté, des influences françaises, tandis qu'on ne peut voir dans les autres formes des influences étrangères d'aucune sorte[2]. M. Ph., négligeant son principe de ne pas sortir d'une seule commune, cite des textes de Mionnay

---

1. [En effet, j'ai eu le tort d'adopter, trop légèrement, la dérivation proposée par M. N. du P. dans la première édition de son *Très humble essai de phonétique lyonnaise*. Les formes du vieux lyonnais m'ont éclairé, par la suite, sur la véritable étymologie des noms de métiers en *ero*. Quant à *sauner*, il n'est pas à sa place ici ; c'est le latin salinarium, franç. *saunier*. — E. P.]

2. [Comment, d'aucune sorte ? M. N. du P. aurait-il oublié qu'en provençal le maintien de l'*é* sous sa forme latine est de règle : *fel*, *setge*, *segle*, *peza*, etc. ? Les formes diphtonguées étant de beaucoup les plus nombreuses dans les anciens textes lyonnais, il semble naturel de les considérer comme autochthones et d'attribuer les autres à une influence provençale. — E. P.]

et de Miribel, mais il s'agit ici de textes lyonnais et non de textes bressans[1]. — P. 310, sur *o* bref libre, je fais la même observation, laissant à mon critique le soin d'expliquer les exemples où *o* ne s'est pas diphtongué[2]. — P. 311, dernière ligne, M. Ph. me reproche de n'avoir pas « distingué entre le cas où le groupe cons. + *c* existait déjà en latin et celui où il n'est qu'un produit roman ». Il remarque que, « dans le premier cas, *c* est traité comme initial et prend devant *a* le son chuintant sourd, tandis que, dans le second cas, il passe très régulièrement à la chuintante sonore : v. lyonn. *empegiment*, *pregier*, *erragivet*, patois *dyemengi*, *manjo*, *mangi*. » M. Ph. n'a pas fait attention que l'auteur ayant considéré séparément le cas de chaque consonne devant *c*, il ne pouvait faire raisonnablement la distinction demandée que lorsqu'il avait des exemples à fournir dans les deux cas. Pour le groupe TC, DC, il ne possédait que des exemples de *c* en position romane : *ablagi* ablaticare, d'ablatum, *jugi* judicare, *fougi* fodicare, *ragi*, radica. Encore y a-t-il un exemple qui dément la règle, *praïchi* predicare, à moins que l'on suppose *praïchi* refait sur *prêcher*. Pour le groupe RC, au contraire, l'auteur n'avait des exemples qu'en position latine : *marchi* mercatum, *charchi* circare, *orchi* arca. Comment aurait-on voulu qu'il fît la distinction? — P. 312, M. Ph. écrit : « N. du P. dérive le parfait *chanté* cantavi d'un hypothétique cantivi : c'est bien invraisemblable en présence du v. lyonn. *achitay*, *donnay*. » Je ne sais si c'est invraisemblable, mais je crois bien que c'est certain. Je pensais avoir expliqué surabondamment qu'à Craponne *i* est exprimé par *é* : *vené* venire, *finé* finitum. Donc *chanté* répond non au *chantay* des vieux textes de Lyon, mais au *chanti* (*ime*, *ite*, *iron*) de toutes nos communes rurales. Ce passé *chanti* se retrouve dans quantité de patois, et ne s'explique que par l'application à la première conjugaison du prétérit de la quatrième[3]. — P. 313, M. Ph. voit dans *chauchi* (Lyon), *gouchi* (Mornant),

---

1. [Il faut que M. N. du P. m'ait bien mal compris pour me prêter l'étrange principe (?) qu'il me reproche d'avoir méconnu. Quoi qu'il en soit, M. N. du P. ne doit pas ignorer que la Bresse se prolongeait jusqu'aux portes mêmes de Lyon ; dès lors, je ne m'explique pas qu'il me conteste le droit de comparer aux textes écrits dans cette ville, des textes appartenant à la partie du territoire bressan qui avoisinait immédiatement le Lyonnais, comme c'est précisément le cas pour les terriers de Miribel et de Mionnay. M. N. du P. considérerait-il la frontière bressanne comme une frontière linguistique ? — E. P.]

2. [Je pourrai me borner à demander à M. N. du P. l'explication des exemples bien plus nombreux où *o* s'est diphtongué ; j'aime mieux lui faire remarquer que nous nous trouvons tout simplement en présence du phénomène bien connu de la fusion des dialectes les uns dans les autres : le lyonnais tient le milieu entre le provençal où la diphtongaison n'est que l'exception et le français où cette diphtongaison est générale. — E. P.]

3. [L'hypothèse d'un type en i v i n'est guère soutenable en présence des formes du v. lyonnais telles que *duniet*, *madiet*, *parliet*, lesquelles remontent visiblement à un type formé sur d e d i t ; par la suite des temps *ie* (= e) s'est réduit à *i*, suivant la règle, et l'on a eu des parfaits en *i*. — Ce qui lève tous les doutes en faveur du type en d e d i, c'est qu'il explique et la forme du vieux lyonnais et celle du lyonnais moderne, tandis que le type en i v i ne convient qu'à cette dernière. — E. P.]

goussi (Craponne) le même calcare, au lieu de calcare dans le premier cas, et de walkan dans les deux autres. M. Ph. a oublié que *c* initial devant *a* devient bien *ch* dans le Lyonnais, mais jamais *g* [1].

« *Abenó*, élever des oiseaux (ou des poussins) paraît à M. Ph. formé sur *benna*, mais le sens est absolument rebelle. *Benna* en lyonnais signifie un vaisseau de bois servant à recevoir de la vendange et non une cage à élever des poussins. Ce dernier objet se nomme *créneau*. En bas limousin *beno* n'a pas même le sens de cage en osier que lui donne M. Ph., mais celui de corbeille pour le blé (Béronie). *Abenó* représente tout simplement « mener à bien » et non pas « élever sous une benne ». — *Acuchi*, mettre en monceau, est tiré par M. Ph. de collocare. Ce n'est pas possible. Collocare a, dans toutes les langues romanes, le sens de coucher, étendre, c'est-à-dire précisément l'inverse d'amonceler. Le v. fr. *cuche* signifiant monceau, quoi de plus naturel que de lire dans *cuchon*, petit monceau, un diminutif de *cuche* [2] ? — *Affaró*, faire sa toilette, caresser le pelage d'un animal, est relié par M. Ph. au prov. *fara*, torche. Cela semble trop subtil. Il n'est pas vraisemblable qu'*affara*, brillant, lumineux, et *affaró*, faire sa toilette, aient la même origine. — *Aivajo*, race, est tiré par M. Ph. de habitaticum. Impossible : habitaticum donne *aitajo*. M. Ph. aurait pu trouver dans le *Dictionnaire*, à l'errata, s. v. *aiva*, l'étymol. plus plausible de Thurneysen (*Keltoromanisches*, p. 88), qui identifie le prov. *aib*, « Sitte, Benehmen, » avec le celt. *aoibh*, « a courteous, civil look ; a cheerful countenance. » De qualité, disposition, mœurs, caractère, le mot a passé à qualité d'une espèce, puis à espèce [3]. — *Ambre*, osier. M. Ph. a raison en ce qui concerne l'existence de la forme *ambro*. C'est même celle de la plupart de nos communes. J'avais eu le tort de me laisser abuser par la forme francisée. M. Ph. conteste donc avec raison l'étym. ameria « au point de vue phonétique », mais il a tort de la contester « au point de vue historique ». *Ambro* vient d'amerium, qui est à

---

1. [Cette dualité de dérivation, à deux lieues de distance, est *a priori* bien surprenante. Pour ce qui est du passage de *c* initial à *g* devant *a*, M. N. du P. en cite lui-même divers exemples (§ 85), dont il faut, il est vrai, retrancher *gòla*, rattaché à tort à calla. Aussi bien cette permutation n'est pas plus étonnante que le passage de *qu* à *g* dans *gassi*. — E. P.]

2. [Le v. franc. *cuche*, au sens de *tas*, ne se trouve, à ma connaissance, que dans Roquefort, qui le donne sans indication d'origine et en le faisant suivre des formes *colche*, *culche*, lesquelles supposent bien certainement un type formé sur collocare pris dans le sens primitif de disposer ensemble, réunir. Je ne fais donc pas de doute que le v. franc. *cuche*, si tant est qu'il existe bien réellement avec le sens qu'on lui donne, ne doive être rattaché à collocare, de même que le lyonnais *acuchi*, *cuchon*, etc. — E. P.]

3. [L'étymologie celtique proposée par M. Thurneysen ne me paraît pas démontrée, quant à la forme ; pour ce qui est du sens, le rapprochement entre « a courteous, civil look » et une espèce de végétaux me semble bien forcé. Je préfère m'en tenir à habitaticum = habiaticum = *aivajo*, et non pas *aitajo*, comme le voudrait M. N. du P. — E. P.]

Ameria comme Asius à Asia (voy. Georges s. v°), Burgundius à Burgundia, Bavarius à Bavaria, et même pariusà Paros. Cf. encore pat. *pérsi*, pêche, de persia (pour persica) [1]. — P. 214, *bider*, mesurer la distance du but à une boule, est identifié par M. Ph. avec *butâ*, fait sur *but*. Il faudrait expliquer : 1° comment *u* s'est changé en *i* (on n'a nulle part *bitâ* pour *butâ*) ; 2° comment, contrairement à toutes les règles, le *t* final de *but* est devenu *d*. D'ailleurs, comment ne pas identifier *bider* avec *pider*, qui a exactement le même sens dans la Suisse occidentale, et celui-ci avec le normand *peter*, mesurer ? — *Bossi*, que j'ai tiré de l'allem. busse, est tiré par M. Ph. du bas lat. bustea ; mais *bustea* a donné *boiste* et non *bosse* [2]. — *Embaissi*, *ambaissi*, certain nombre de fagots. Je vois avec satisfaction que M. Ph. a abandonné la traduction d'*ambaissi* par « vases », qu'il avait donnée dans la *Romania* (XIII, 588) et qu'il accepte la mienne. Je n'ai pas le loisir de vérifier si, comme il le dit, la confusion entre *am* et *em* ne s'est vraiment jamais produite en lyonnais, ce qui rendrait en effet impossible une étymol. tirée de in-bastum. Je m'en rapporte pleinement à son érudition et, puisqu'il paraît approuver l'étymol. ambactia, que j'avais d'abord proposée, je n'ai aucune raison de le contredire. — P. 315, l. 5, M. Ph. pense que j'ai fait confusion avec *indorses*. Non pas. *Imbiorses* s'emploie dans la montagne, région de Riverie. — *Faïna*. M. Ph. proteste contre l'étymol. fagína, et veut qu'on s'en tienne à fágina. Je ne puis que lui répondre ce que j'ai déjà répondu à M. Horning dans l'errata ; que je n'ai proposé fagína que par l'impossibilité (du moins pour moi) d'expliquer le néo-prov. *faguina*. — *Larmisa*, lézard des cailloux, serait, d'après M. Ph. lacryma-+-usia. Si personne n'y contredit, moi je veux bien. La forme s'adapte parfaitement. Mais quelle force d'imagination expliquera le rapprochement entre une larme et un lézard ? — Suivant M. Ph. *picou* serait le même que le vr. fr. *pecol*, tandis que je le tirerais à tort de pedem coli. M. Ph. m'a mal lu ou je me suis bien mal fait comprendre : j'ai précisément identifié *picou* avec *pecol*, et j'ai tiré ce dernier de pedem coli, ce qui convient comme forme, et ce que j'ai expliqué comme sens. — P. 316, *petel* v. lyonn., matras, paraît à M. Ph. répondre à pistillum. Je l'ai dit tout au long et ne comprend pas l'observation [3].

« *Petougi*. L'exemple donné par M. Ph. n'infirme nullement l'étymol. « naturaliste » que j'ai donnée. *Petougi*, c'est d'abord la maladie (*petougi*, médicamenter) ; puis l'ennui, la misère causée par la maladie ; puis la misère,

---

1. [Le rattachement de *ambro* à l'hypothétique amerium est insoutenable : amërium eût donné *amier* comme ministerium a donné *mëtier*. — E. P.]

2. [Non pas : bustea a donné *bossi* comme *brustias a donné *le Brosse*, lieu-dit sur le territoire de Saint-Genis-les-Ollières, comme ambactia a donné *ambaissi*, etc. — E. P.]

3. [M. N. du P. ne m'a pas compris : j'ai dit et je maintiens que le v. lyonnais *petel* pistillum signifie *pilon* et qu'on a eu tort de le traduire par *matras*. Cf. *piston* dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières et le bugeysien *pétaï*, même sens. — E. P.]

l'embarras en général. Quand j'étais petit et que je faisais des imprudences, ma mère ne faillait jamais à me dire : « Va, va, sois malade, puis c'est moi qui aurai la petouge ! »

« *Poya*, suivant M. Ph., « suppose un type podiatam. » Eh non ! on aurait *poyi* ; or la forme est *póya*. C'est le même que le limousin *poujo*, nom de lieu et de personne, et dont l'étym. podia est absolument sûre. Ne pas confondre *póya* avec *la Poyat*, nom de lieu, cette fois de podiata [1].

« *Vai*, dit M. Ph., ne peut-être le latin vicus. » Je n'ai pas repoussé versus. J'ai exposé les deux hypothèses et les raisons qui militent en faveur de chacune d'elles. Le témoignage de mon absence de parti pris, c'est que j'ai moi-même cité le texte rappelé par M. Ph. Quant à sa preuve, tirée de sa prononciation de *vé* à Saint-Genis, elle n'est pas concluante, car dans presque tout le Lyonnais on dit *vè* et même *vé* (Dargoire). Mais comme vicus a donné *Vieux* (Ain), il y a lieu en effet de rapporter *vai* à versus.

« Je ne vois pas figurer, dans la liste des corrections de M. Ph., l'étymol. *Trion* Triguntium, qu'il repoussait pour la remplacer par Trivium [2], sans songer que *v* ne pouvait tomber devant *j*, et que, d'ailleurs, trivium a donné *treyvo*, que M. Ph. expliquait bien à tort par trebium [3]. J'en conclus qu'il a renoncé à son explication pour se rallier à la mienne [4].

« Quant aux mots tirés par M. Ph. du patois de Saint-Genis et donnés comme manquants à mon *Dictionnaire*, je ferai observer : 1° que la commune de Saint-Genis n'est pas comprise dans le périmètre que je m'étais assigné ; 2° qu'une grande partie des mots donnés par M. Ph. sont simplement des variantes de ceux que renferme le *Dictionnaire*, ou même quelquefois les mêmes mots sous des orthographes différentes. *S'acafornó* est *se cafornó ; alyan* est *aillan* ; *assuvó* est *aciver ; barbot* est *bórbot ; bartassada* est *bartasserie ; belóda* est *blóda ; bicot* est *bigo ; bojola* est *bougeola ; sonó le cagot* est *sonó lo carcot ; can-*

---

1. [Il n'y a pas eu confusion : à Saint-Claude et dans le Haut-Bugey *poya*, écrit parfois *poyat*, signifie sommet, montée, et se prononce avec l'accent sur l'*a*. Je tiens de mon collègue, M. Blanc, député d'Albertville, qu'il en est de même en Savoie. Je persiste donc à croire que le lyonnais *poya*, cité par M. N. du P., dérive bien de podiata. Podia aurait donné soit *poge, pogi* (limousin *poujo*), soit *poye, poyi*. — E. P.]

2. *Rev. de philologie française*, tome III, page 40, ligne 1re et page 52, note 2.

3. *Rev. des Patois*, tome II, page 26.

4. [*Trion* ne se trouvant pas au Dictionnaire, je n'avais pas à le faire figurer dans la liste de mes observations. Quant à l'étymologie Triguncius, que M. N. du P. donne d'après le baron Raverat, sa discussion nous entraînerait trop loin. Je me bornerai à constater que, contrairement à ce qu'on avance, la forme *Trion*, sans *s* finale, est fréquente dans les textes lyonnais du XIVe siècle. D'autre part, le rapprochement avec Saint-Pons n'est pas concluant, Poncium ayant donné en v. lyonnais *Poncet* et non *Pons*. Pour ce qui est de la chute du : devant *j*, outre qu'on en pourrait citer plusieurs exemples, elle n'est pas, à tout prendre, plus surprenante que celle de *d* devant *j*, que M. N. du P. admet cependant sans hésiter dans *poya*. Aussi bien, il me suffit de le renvoyer au *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir* ; il pourra faire, entre le *Treon* de ce département et le *Trion* lyonnais, certains rapprochements qui ne manquent pas d'intérêt. — E. P.]

quiborlẽ est *caquiborlẽ ; corjon* est *corgeon ; cortacornilli* est *coustacornilli*. Je ne continuerai pas cette énumération sans intérêt.

Sur les remarques de M. P. Meyer, je ne me permettrai qu'une ou deux observations. Je suis aux regrets de n'avoir pas connu son livre sur la légende d'Alexandre. Je ne l'ai pas consulté par ce qu'il m'avait été affirmé à tort que cet ouvrage concernait exclusivement l'*Alexandre* de l'Arsenal et du *Museo civico* de Venise. Il m'eût été en effet plus commode de me procurer l'ouvrage de M. P. M. que ceux de MM. Conrad Müller et Hermann Flechtner. Toutefois je tiens à faire remarquer que j'ai cité les opinions de ces messieurs sans me les approprier, et que la seule affirmation que j'aie prise sous ma responsabilité est celle-ci : « Il est certain, en tous cas, que l'*Alexandre* appartient à une langue intermédiaire, comme notre dialecte, entre le provençal et le français, » affirmation banale, mais, en définitive, exacte[1].

Relativement au reproche de ne pas avoir fait figurer au *Dictionnaire* tous les mots cités dans la Phonétique, tels que *chis*, *chin*, etc., je répondrai que j'ai cru devoir élaguer tous les mots qui se rapprochaient beaucoup du français et dont le sens ne pouvait faire doute. Mon ouvrage était déjà énorme.

Sur la question relative à *chivra*, *chura*, je dirai que le premier appartient aux environs de Lyon, et le second à Mornant et à toute la région montagneuse.

En somme, il me semble que M. P. Meyer ne me reproche guère, avec des inexactitudes de détail, que quelques défectuosités de classement et de n'avoir pas indiqué suffisamment l'habitat de chaque forme, ce qui eût été bien facile, si j'avais pensé qu'il eût fallu y attacher autant d'importance. Je suis heureux encore de ne mériter que ces reproches, et j'ajoute que ces défectuosités disparaîtront facilement dans une seconde édition..., que malheureusement je ne ferai pas.

PUITSPELU.

— Livres annoncés sommairement :

Le cronache di Galvano Fiamma e li fonti della Galvagnana, par L.-A. FERRAI. Roma, 1890, in-4°, 40 p. (extrait du *Bullettino dello Istituto Storico Italiano*, num. 10), — Travail bien fait sur un sujet intéressant.

Vom Gebrauche des Imperfectum Futuri im Romanischen, von A. TOBLER, Berlin, in-4°, 12 p. (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 22 janv. 1890). — L'auteur, avec sa pénétration habituelle, distingue deux modes différents, en français littéraire moderne, de l'emploi du conditionnel (futur imparfait) dans le cas où il s'agit d'énoncer un évènement futur par rapport à un temps passé (le second de ces modes, qui avait été révoqué en doute, est établi par des exemples d'écrivains tout à fait contemporains, mais il est

1. [« Exacte » est beaucoup dire. La langue du fragment d'*Alexandre* de Florence est, je crois l'avoir démontré, celle du Dauphiné méridional. C'est une langue beaucoup plus provençale que française. — P. M.]

certain que beaucoup s'en garderaient). Il étudie ensuite de curieux emplois du conditionnel, notamment en espagnol et en portugais.

Passio sanctae Catherinae Alexandrinae metrica; e duobus libris manuscriptis edidit Hermannus VARNHAGEN. Erlangen, 1891, in-4°, 75 p. (invitation à une fête anniversaire d'Erlangen). — Poème en distiques, déjà imprimé d'après un manuscrit, et dont un second a permis d'améliorer le texte. Il paraît être du XIIe siècle et suit la « vulgate » de la légende.

Un poète inconnu de la société de François Villon. Le grant garde derrière, poème du XVe siècle, publié avec Introduction, Glose et Index, suivi d'une ballade inédite de François Villon à sa dame, par W.-G.-G.-C. BIJVANCK. Paris, Champion, 1891, in-12°, 61 p. — Dans sa spirituelle préface, M. B. avoue de bonne grâce qu'il n'a eu d'autre raison pour assigner son poète inconnu à la « société de François Villon » que le désir d'attirer l'attention sur le poème qu'il publie. En fait, ce poème, fort curieux et même remarquable, malgré son obscurité d'ensemble et de détails, paraît assez postérieur à Villon et non exempt de l'influence de Coquillart. La « glose » consiste en rapprochements avec des œuvres contemporaines. L'index explique ceux des mots ou des locutions difficiles que le très savant éditeur a pu éclaircir. Il se trompe sur le sens de *danger* dans le *Roman de la Rose*, qui est précisément celui de « refus » que ce mot a dans *le Grant garde derrière*. *Allegez moy* (I, 3) est, comme *Haut le bois*, le début et le titre d'une danse et d'une chanson (*Allegez moy, douce plaisant brunette*), ce qui modifie la ponctuation et le sens de la strophe. *Elle viendra, se Dieu plaist, au lendit* (VII, 7) se rapporte à la *crotte* dont le poète prétend faire des reliques : on exposait en grande pompe, au lendit, les célèbres reliques de saint Denis (M. B. paraît rapporter ce vers à « la dame de Cliques » et note simplement : « dicton populaire »). — En appendice M. B. imprime une jolie ballade inédite, qu'il croit être en droit d'attribuer à Villon ; il donnera les preuves à l'appui de cette opinion dans un prochain article de la *Romania*.

Das Martinsleben des Pean Gatineau. Bemerkungen über Quellen und Sprache, von Dr Werner SÖDERHJELM. Helsingfors, 1891, in-4°, 48 p. (extrait des *Commentationes variae in memoriam actorum CCL annorum* publiées par l'université de Helsingfors). — M. Söderhjelm publiera prochainement dans son intégrité le long poème de Paien Gastinel sur la vie et les miracles de saint Martin dont l'abbé Bourassé n'a imprimé (et fort mal) que la première partie. Il nous donne ici par avance d'intéressantes remarques sur les sources et la langue de cette œuvre remarquable, et l'édition de 330 vers du livre II, accompagnés du texte de Sulpice Sévère qui en est la source et de la rédaction en prose du XVe siècle. Tout ce travail est fort satisfaisant. La légende relative à un marquis de *Montferrant* (v. 9139-9291) a certainement trait au Montferrat, comme l'indique le nom de Boniface. La légende sur Dagobert (10096-10129) est empruntée au récit de l'évêque Ansoald de Poitiers (voy. *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 445). M. S. remarque que les rimes masculines sont à peu près toujours

riches, les rimes féminines le sont rarement ; mais dans la théorie du moyen âge la rime était riche (*leonine*) par le seul fait qu'elle était féminine, comprenant dès lors deux syllabes. *Chetau* n'est-il pas capitale (fr. *chetel*) plutôt que castellum ? (Dans ce cas la remarque sur ellum > *au* est à rayer.) L'hypothèse d'une forme *lere* < librum est ingénieuse, mais inacceptable : *beire* < *beivre* est dû à l'analogie verbale, et *veritau* répond non à veritabilem, mais à veritalem (a. fr. *veritel*), comme M. S. l'a supposé plus loin. La rime *departie* : *demie* ne prouve pas la réduction de *iee* à *ie*. *Voil* (veclum) : *revoil* (revolio) doit être compris *veil* : *revueil*. La remarque sur *ñ* et *n* est erronée ; *poinne* est pugna, *regné* est un mot savant où *gn* est purement graphique. On regrette de ne rien trouver sur la flexion.

Glossaire de la langue d'oil (XIIe-XIVe siècles), contenant les mots vieux-français hors d'usage, leur explication, leur étymologie et leur concordance avec le provençal et l'italien. Ouvrage à l'usage des classes d'humanités et des étudiants, par le Dr A. Bos. Paris, Maisonneuve, 1891, in-8°, XVII-466 pages. — Ce glossaire n'a pas un caractère rigoureusement scientifique, mais il rendra certainement des services. Le dépouillement est riche et repose sur une lecture personnelle : on s'en convainc en comparant aux derniers fascicules du *Dictionnaire* de M. Godefroy la partie correspondante, qui a été rédigée avant l'apparition de ces fascicules et qui ne leur cède guère par l'abondance des mots vraiment importants (elle en a même qui ne sont pas dans Godefroy). Les interprétations sont très sommaires et l'on pourrait souvent en contester la précision ou leur ajouter des extensions et des nuances ; mais elles sont exactes dans leur majorité. Ce qui prête le plus à la critique, ce sont les étymologies que l'auteur a cru devoir joindre à sa nomenclature et à sa traduction. Il fallait pour réussir, dans un domaine où il y a encore tant à faire, un outillage dont l'auteur ne disposait pas ; aussi aurait-il mieux fait, à notre avis, de s'abstenir d'une tâche pour laquelle son érudition réelle et son intelligence remarquablement lucide n'étaient pas suffisantes. Nous aurions voulu qu'il remplaçât cette partie étymologique, qui tient une très grande place dans son volume (et où il y a d'ailleurs quelques bonnes remarques ou suggestions), par un choix des locutions où figurent les mots enregistrés, et que l'on ne comprend pas encore quand on a le sens de chaque mot isolé. A défaut des exemples, qui sont systématiquement exclus, cela aurait beaucoup augmenté l'intérêt comme l'utilité de ce glossaire, qui n'en reste pas moins méritoire et qui aura toujours l'honneur d'avoir ouvert une voie où il sera certainement suivi.

Ueber die Sage von Ogier dem Dänen und die Entstehung der Chevalerie Ogier. Ein Beitrag zur Entwickelung des altfranzösischen Heldenepos, von Carl Voretzsch. Halle, Niemeyer, 1891, in-8°, 127 p. — Excellent travail, riche en résultats nouveaux et certains. Il reste des doutes sur quelques points, et notamment sur le plus important de tous, l'origine du nom de

Danois (ou *de Danemarche*) donné à Oger : M. V. n'y voit qu'une invention de jongleur, sans aucune base historique, et le suppose introduit par l'auteur d'une version perdue des *Enfances Ogier*, lequel avait imité une version perdue d'*Aspremont*; tout cela est très contestable, surtout si l'on considère qu'Oger figure avec son surnom classique dans le *Roland* et le *Pèlerinage*. La confusion d'Oger avec le prince lombard Adelchis et la collocation de Castelfort en Toscane ne sont pas aussi bien établies que d'autres hypothèses. On peut encore se demander si le combat d'Oger contre Brehier est imité de celui d'Olivier contre Fierabras ou si ce n'est pas l'inverse, etc. Il y aurait aussi quelques données de fait à ajouter à celles qu'a rassemblées l'auteur, bien que son information soit en général aussi complète qu'exacte. On ne peut que souhaiter qu'il étende aux suites du poème publié par Barrois, comme il semble disposé à le faire, son investigation pénétrante et circonspecte.

Ricerche sulla leggenda di Uggeri il Danese in Francia, dal professore Rodolfo RENIER. Torino, 1891, in-4°, 73 p. (extrait des *Memorie della R. Accademia di Torino, ser.* II, t. XLI). — Ce mémoire ne fait pas double emploi avec celui de M. Voretzch dont il vient d'être parlé. Passant rapidement sur les origines et le *substratum* historique de la légende d'Oger, M. R. s'attache surtout à étudier les divers poèmes français (et franco-italiens) dans leur contenu et leurs rapports. Il a ainsi appelé l'attention sur plusieurs points qui n'avaient pas été encore regardés d'aussi près; il repousse d'ailleurs avec modestie la prétention de vouloir apporter « de grandes nouveautés »; les matériaux dont il disposait étaient trop incomplets. Nous signalerons surtout ce qu'il dit du poème décasyllabique rimé, autre que celui d'Adenet, qui a servi de base au poème en alexandrins du XIVe siècle, source du roman en prose, et son analyse de ces deux derniers. Les remarques sur la source des romances espagnoles sont aussi dignes de toute attention. P. 33, M. R. relève une inexactitude que j'aurais commise en disant qu'Alori était *de Mayence*, mais je ne parlais à l'endroit cité (*Hist. poét.*, p. 167) que du poème franco-italien. Il aurait dû faire remarquer (p. 71) que le poème néerlandais ne contient pas encore les aventures d'Oger en *faerie*. Le passage du roman en prose cité (p. 62, n. 3) comme une interpolation du prosateur est emprunté textuellement à *Huon de Bordeaux*. Le valet de pique est encore aujourd'hui appelé *Oger* dans nos jeux de cartes (p. 2). Dans les textes français que M. Renier a imprimés d'après les mss., on peut faire quelques légères corrections; ainsi p. 45, I, 5 (et 46, II, 6), *anierissoit*, l. *amerrissoit*; 46, II, 7, et plusieurs autres fois *ensui*, l. *ensin*; ib. 9, *licoit*, l. *haoit*. — G. P.

Lieutenant Gaëtan HECQ. *La Ballade et ses dérivés* : chant royal, chanson royale, serventois, pastourelle et sotte-chanson. Bruxelles, 1891, in-8°, 41 p. (extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, vol. V). — Écrit d'amateur.

Le Dit de la Rose von Christine von Pisan.... (von) Ferdinand HEUCKEUKAMP.

Halle, 1891, in-8°, 20 p. (cette brochure est une *Einladungsschrift* de M. H. à son *Antritts-Vorlesung* sur « le refrain dans l'ancienne chanson populaire française », faite à Halle, le 22 octobre 1891). — L'édition du *Dit de la Rose* est faite d'après le ms. fr. 604, que M. H. croit unique; il en existe un second, le ms. fr. 12779, et M. Roy les a utilisés tous deux pour l'édition de ce petit poème qui fait partie du second volume des *Œuvres poétiques* de Christine (*Société des anciens textes*), qui va incessamment paraître : on ne voit pas bien l'utilité d'imprimer à part un ouvrage dont la publication prochaine était assurée dans un recueil général. L'édition est d'ailleurs bien faite, et les remarques qui précèdent le texte sont judicieuses.

Une représentation figurée du lai d'Aristote, par A. Héron. Rouen, Lestringant, in-4°, 14 p. et une planche. — Jolie sculpture sur bois du XVe siècle, qui s'ajoute aux représentations du même sujet dont M. H. a donné ailleurs l'énumération (voy. *Rom.*, XI, 139).

Untersuchung über den Verfasser der altfranzösischen Dichtung Wilhelm von England. Von Rudolf Müller. Bonn, 1891, in-8°, 121 p. (diss. de docteur). — Ce travail, d'un élève de M. Förster, aboutit, comme le faisait prévoir ce que le maître avait écrit sur ce sujet, à présenter comme indubitable l'identité du Chrestien, auteur de *Guillaume d'Angleterre*, et de Crestien de Troies. La démonstration s'étend à la phonétique, à la rime et au style; elle doit être complétée par une étude du vocabulaire et de la phraséologie proprement dite. Elle paraît faite avec soin; toutefois, avant d'en regarder le résultat comme acquis, il convient d'attendre un examen contradictoire.

Ueber Consonanten-Assimilation im Französischen..... von Ferdinand Gutheim. Heidelberg, Siebert, 1891, in-8°, 98 p. (thèse de docteur de Berne). — L'auteur de cette dissertation a choisi un sujet trop étendu pour ses forces et pour les éléments dont il disposait; aussi n'a-t-il pu le traiter que superficiellement, malgré une intelligence incontestable et une connaissance assez étendue des travaux antérieurs. Il ne s'agissait, en effet, de rien de moins que de l'histoire phonétique de toutes les combinaisons de consonnes en français. M. G. aurait avec plus de profit approfondi un chapitre de cette histoire. Il nous donne, en guise d'introduction, quelques idées générales sur l'assimilation, dont plusieurs sont assez contestables, et traite ensuite les différents groupes de consonnes, sans distinguer les dialectes ni même toujours (quoiqu'il y tâche) les mots héréditaires des mots empruntés : c'est ainsi qu'il veut nous prouver (p. 91) que *mn* donne *nn* avant la tonique en citant *damner*, *indemniser* et *solemnel* (plus *danz*, dont l'*n* s'explique naturellement tout autrement). Son information n'est pas toujours suffisante; ainsi, pour *s* devant une consonne, il n'a nullement étudié l'article de la *Romania* sur le livre de Köritz. Il commet même des erreurs surprenantes, comme quand il tire directement (p. 83) *freindre* de fremere, sans paraître soupçonner l'existence de *friembre*. Il tombe dans des confusions non moins singulières, comme à la p. 34, où il cite pêle-mêle, pour prouver que *st* donne *ss*, ostium *uis*, angustus(!) *angoissos* et besta

bisse (lequel n'a pu venir, et encore, que de bestia); à la p. 69, où il range *dpre* parmi les mots savants à cause de la conservation de *pr*; à la p. 62, où l'histoire de -ignum (et non -īgnum) est faite sans aucun discernement; à la p. 74, où les conditions de la production de ʒ après *n* ou *l* sont complètement méconnues (qu'est-ce que le lambda donné à la p. 49 pour étymologie à *lande* ?). Malgré ces graves défauts, le mémoire de M. G. n'est pas sans mérite; il groupe beaucoup de faits et les met parfois en bonne lumière; il sera utile, et le serait encore plus si l'auteur y avait joint un index ou au moins une table.

Le Mystère de la Passion, texte du manuscrit de la bibliothèque d'Arras, publié par Jules-Marie RICHARD. Arras, imprimerie de la Société du Pas-de-Calais, gr. in-8°, XXXVI-296 p. — Le mystère de la Passion d'Arras, signalé depuis longtemps, méritait d'être imprimé, comme étant sans doute antérieur à celui d'Arnoul Greban et ayant par conséquent une réelle importance dans l'histoire du drame religieux. Il comprend près de 25000 vers, et se fait remarquer, en général, par un style simple et une allure grave. M. Richard, en s'imposant le travail de cette longue publication, s'est acquis la reconnaissance des savants, qui lui pardonneront sans peine les quelques preuves d'inexpérience pour lesquelles il demande lui-même l'indulgence avec beaucoup de bonne grâce. Une judicieuse introduction et un glossaire suffisant complètent ce volume vraiment méritoire.

Ueber die franzōsischen Gralromane, von Richard HEINZEL. Wien, 1891, in-4°. 196 p. (*Denkschr. der Kaiserl. Akademie*, B. XL, III). — Nous nous bornons pour le moment à mentionner ce long et très important mémoire, où l'auteur applique à tous les romans français concernant le Graal sa critique à la fois hardie et minutieuse. Il renouvelle, sur tous les points qu'il aborde, l'état de la question; c'est aux recherches futures de décider si les résultats qu'il obtient doivent tous être considérés comme acquis à la science.

Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque, par Georges DOUTREPONT. Bruxelles, in-8°, 92 p. (extrait du tome XLV des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique). — Les deux ouvrages de J. de Hemricourt (fin du XIVe s.) sont conservés dans un ms. du XVe siècle qui présente un tel mélange de graphies françaises et locales que M. Doutrepont ne pouvait y trouver la base d'une étude vraiment complète du parler de Liège à cette époque. Il en a tiré tous les renseignements qu'ils pouvaient fournir et les a complétés par l'étude de textes contemporains et du patois moderne. Il y a beaucoup de détails contestables dans son travail, mais l'ensemble est louable et utile. On appréciera particulièrement l'esquisse des traits caractéristiques du wallon par laquelle il se termine.

Zur Geschichte der Herzmāre. Von Hermann PATZIG, Berlin, Gaertner, 1891, in-4°, 22 p. (programme de Pâques du *Friedrichs-Gymnasium*). — M. Patzig étudie les formes occidentales du conte du *Cœur mangé*, en le rapprochant des versions récemment recueillies dans l'Inde (voy. *Romania*, XVII, 456).

Il pense, avec raison suivant moi, que cette histoire est venue d'Orient en Europe. Son classement des versions européennes, appuyé sur cette idée, diffère assez de celui que j'ai autrefois essayé (*Hist. lit. de la France*, XXVIII, 377); il serait à examiner de près. L'auteur montre dans ce travail du savoir et de la pénétration; mais il se livre à des rapprochements étymologiques fort aventureux. — G. P.

Quietus *in Romanischen*, von Hermann SUCHIER, 1891, in-8°, 5 p. (pp. 71-75 des *Commentationes Wœlfflinianae*). — M. Suchier, frappé du double sort si différent de quietus quietare en roman (d'une part quetus quetare avec *d* caduc en français, d'autre part quitus quitare avec *t* stable en français), explique les formes v. it. *quito*, hisp. *quito*, prov. *quiti*, fr. *quite*, it. *quitare*, hisp. *quitar*, prov. *quitar*, fr. *quitier*, par l'hypothèse que le mot, qui n'a cette forme que comme terme de droit, aurait passé par la bouche des Germains, d'où les Gallo-Romans du Nord l'auraient repris (les mots provençaux, italiens et hispaniques viendraient du français). Cette explication est fort ingénieuse, mais elle n'est pas sans difficultés et elle ne paraît pas nécessaire. D'une part, en effet, on ne voit pas comment le *t* de l'allemand quit n'aurait pas, étant isolé à la finale, été amolli plus tard, et il paraît peu vraisemblable que les Romans, ayant fourni aux Francs le terme de droit quetus, l'aient aussitôt repris avec la forme que lui donnaient ceux-ci; d'autre part, quoi qu'en dise M. S., il est difficile de séparer le traitement de quĭetare > *quitier* de celui de pĭetatem > *pitié*, et les deux cas doivent recevoir la même explication (*quite* avec son *e* final se dénonce comme un adjectif verbal tiré de *quitier*, voy. *Rom.*, VIII, 448), et enfin regarder *enquitume* < inquietudinem comme ayant subi l'influence de *quite*, qui a, comme M. S. le constate, un sens tout particulier, est un expédient peu satisfaisant. Pour moi, quietare comme terme de droit a gardé une forme différente de celle qu'avait prise quetus dans la langue courante, et *quitier* (comme d'ailleurs *pitié*) est entré plus récemment dans le parler vulgaire. Notons encore que M. S. reconnaît le latin qu(i)escere dans le v. fr. *queissir*, dont il trouve un exemple dans la vie inédite de sainte Modwenne; mais je ne connais pas de cas analogues, et je regarderais plus volontiers *queissir* comme refait sur *quei*, d'après le même type (encore assez mal expliqué) que nous avons dans *nercir*, *chancir*, etc. Il y a encore dans ces quelques pages plus d'une remarque neuve et pénétrante. G. P.

Le roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise. Analyse critique d'après les manuscrits de Paris par E. LÖSETH. Paris, Bouillon, 1891, in-8° XXVI-534 p. — Après avoir donné de l'immense roman de *Tristan*, qui avait jusqu'à présent rebuté les patiences les plus endurcies, une analyse admirablement consciencieuse, dans laquelle il suit les ambages souvent incohérentes et communique les variantes des diverses rédactions et sous-rédactions, M. Löseth n'a pas trouvé qu'il en eût fait assez : il a donné en appendice l'analyse, d'après les manuscrits, du

roman de *Palamède*, il est vrai dans des proportions plus raccourcies, et celle de la compilation de Rusticien de Pise. Il a joint à cet énorme travail une courte et modeste introduction, et une table analytique des noms propres qui ne remplit pas moins de 96 colonnes et sur l'utilité de laquelle il n'est pas besoin d'insister. Il n'est pas possible d'imaginer un travail plus méritoire, plus désintéressé, qui profite plus à ceux qui s'en servent et qui récompense moins celui qui l'exécute : il ne lui permet même jamais de mettre en relief son intelligence et son jugement, et il exige qu'il les exerce perpétuellement avec une attention toujours présente. La reconnaissance que tous les savants qui s'occupent de ces questions voueront certainement à M. Lôseth sera due surtout à l'ennui dont il les dispense et qu'il a tout entier assumé. Grâce à lui, on va pouvoir se rendre compte de la place du *Tristan* dans l'histoire des romans en prose et en soumettre à la critique qu'ils appellent les passages vraiment caractéristiques; c'est un véritable service rendu à un des chapitres les plus obscurs de notre histoire littéraire.

Le style de la lyrique courtoise en France aux XIIe et XIIIe siècles, par Hyacinthe Binet. Paris, Bouillon, 1891, in-8°, 108 fr. — Ce travail quelque peu mécanique peut avoir une certaine utilité, et les « conclusions » par lesquelles l'auteur termine ses dépouillements montrent qu'il est capable de réflexions judicieuses. Mais ce qui manque à son ouvrage pour avoir une véritable valeur, c'est d'une part la délimitation de ce qui est propre au style de la « lyrique courtoise » et à celui de la poésie française en général, et d'autre part la recherche des origines de ce style, notamment dans la lyrique provençale.

Philologische Abhandlungen Heinrich Schweizer-Sidler zur Feier des fünfzigjährigen Jubiläums seiner Docententhätigkeit an der Zürcher Universität, gewidmet von der I. Section der philosophischen Facultät der Hochschule Zürich. Zürich, 1891, in-4°, 79 p. — Des six mémoires que contient cette *Festschrift*, trois intéressent la philologie romane. P. 1-14, A. Tobler, *Kleine Beiträge zur französischen Grammatik* ; ce sont deux études, faites avec la finesse d'analyse qu'on connaît, sur des façons de parler familières du français moderne (*donc*, *des cent ans*), un recueil d'exemples d' « association asyndétique de termes opposés » (*de ci de là*, *dessus dessous*, etc.), et un complément au mémoire indiqué plus haut sur l'emploi du conditionnel. — P. 15-24, W. Meyer-Lübke, *Ueber ŏ und ū im Lateinischen*. L'auteur cherche à trouver les lois de la distribution en latin d'une même voyelle originaire entre *ŏ* et *ū* ; il s'appuie souvent sur le roman ou y renvoie (où se trouve l'anc. fr. *busne* : bŭccina ?). P. 24-26, *mamphur*. Ce mot qu'on ne connaît que par l'abréviateur de Festus a été assigné par M. Bugge (*Rom.* III, 154) comme étymologie au fr. *mandrin*. M. M.-L. pense qu'il faut lire dans Paul Diacre mamphar, équivalant à manfar, et retrouve ce mot dans différents dialectes italiens ; mais manfar n'était que la forme osque d'un latin mandar, dont un dérivé se continue dans le fr. *mandrin*. Il est fâcheux qu'on ne trouve aucune trace de mandarinum dans le bas-latin ni de

manderin (au moins à notre connaissance) en ancien français ; *mandrin* n'apparaît qu'au XVIIe siècle. — P. 71-79, H. Morf, *Tutti e tre*. M. Morf montre, de la façon la plus convaincante, que la forme originaire est *tutta tre*, où *tutta* est un pluriel neutre, et présente des observations très intéressantes sur l'emploi en roman du neutre sing. ou plur. d'adjectifs avec fonction « adnominale ».

Dictionnaire topographique du département de la Marne, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé par M. Auguste LONGNON. Paris, impr. nat. 1891. In-4°, LXXXVIII-380 pages, — La collection des dictionnaires topographiques, inaugurée il y a trente ans par le dictionnaire d'Eure-et-Loir, et formant actuellement vingt et un volumes [1] vient de s'enrichir de deux dictionnaires parus presque en même temps, celui de la Drôme et celui de la Marne. Du premier, nous n'avons rien à dire : les observations qu'il pourrait nous suggérer nous feraient sortir du cadre des études propres à la *Romania*. Si nous signalons le second à l'attention de nos lecteurs, c'est parce que l'auteur a consacré la première partie de son introduction à un sujet qu'il possède à fond et qui intéresse de près la linguistique romane : l'étude des noms de lieux du département de la Marne considérés dans leurs origines. M. L. passe en revue : 1° les noms de lieux d'origine gauloise ; 2° ceux d'origine « gauloise ou gallo-romaine » (cet intitulé est un peu vague) ; 3° ceux d'origine romaine ; 4° ceux d'origine germanique ou gallo-franque ; 5° et 6° ceux d'origine romane (ordre civil et ordre ecclésiastique) ; 7° ceux d'origine française. Dans cette très intéressante étude de la nomenclature toponymique du département de la Marne, M. L. (qui a sans doute ses raisons pour limiter ainsi ses recherches) ne prend en considération que les noms de communes. Il laisse de côté les localités qui n'ont pas leur maire et leur conseil municipal. Il est superflu de dire que l'étude de M. Longnon a une portée générale, puisque un grand nombre des noms de lieux qu'il étudie se retrouvent en d'autres départements.

Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458), par Guillaume GRUEL, publiée par la Société de l'histoire de France, par Ach. LE VAVASSEUR. Paris, Renouard, 1890, in-8°, XC-313 pages. — Cette chronique, en très grande partie originale, a plus de valeur historique que de mérite littéraire. Les diverses éditions qu'on en possédait sont des reproductions plus ou moins altérées de l'édition princeps donnée en 1622 par Th. Godefroy, ou même de la seconde édition, où le texte est arbitrairement modifié, donnée par le fils de celui-ci, Denys Godefroy. L'édition de M. Le Vavasseur présente un texte beaucoup plus correct, qui a été fourni essentiellement par un ms. de Nantes jusqu'ici non utilisé. L'éditeur établit d'une manière satisfaisante le classement des

1. Aisne, H.-Alpes, Aube, Calvados, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Hérault, Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, B.-Pyrénées, H.-Rhin, Vienne, Yonne.

divers mss. ; il joint au texte un commentaire historique qui nous a paru bien conçu, et publie en appendice quelques documents qui complètent la chronique sur certains points. La préface est intéressante et traite avec compétence de la vie de l'auteur et des questions diverses que soulève la chronique. Nous aurions voulu que l'éditeur eût donné plus de variantes et eût réparti entre deux séries de notes l'appareil critique et le commentaire historique.

Beatrice nella vita e nella poesia del secolo XIII, studio di Isidoro DEL LUNGO, con appendice di documenti ed altre illustrazioni. Milano, Hoepfli, 1891. pet. in-8°, 174 pages. — Cet élégant petit livre renferme d'abord une nouvelle édition revue et corrigée d'un essai sur la Béatrice de Dante publié dans la *Nuova Antologia* à l'occasion du sixième centenaire de la mort de Béatrice (19 juin 1290), et un riche appendice de documents se rapportant à Folco Portinari et en général au temps de la jeunesse de Dante. M. del L. n'émet point de théorie nouvelle au sujet de Béatrice ; il se borne à confirmer les idées admises par les gens de bon sens depuis Boccace. Il faut espérer que désormais on ne doutera plus de la réalité de la Béatrice de la *Vita nuova* et de son identité avec la fille de Folco Portinari. Le premier des documents publié est précisément le testament de ce dernier (15 janv. 1287 anc. st.) où on lit cet article (p. 113) : « Item domine Bici etiam filie sue, et uxori domini Simonis de « Bardis, legavit de bonis suis libras .L. ad florenos. » A noter encore, parmi les documents, ceux qui se rapportent à la chevauchée de 1285, pouvant servir à faciliter l'intelligence d'un passage de la *Vita nuova*, et aussi les extraits des livres commerciaux des Bardi (1336-1337) d'où il résulte que ceux-ci étaient en relations d'affaires avec le père de Boccace.

Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écriture du XIIe au XVIIe siècle, manuscrits latins et français accompagnés de transcriptions par Maurice PROU. Paris, Picard, 1892 (nov. 1891), in-4°. — Ce recueil, qui forme un utile supplément au *Manuel* du même auteur, se compose de douze planches phototypiques avec transcription en regard. Elles ont été fournies par des mss. à date certaine ou supposée telle, appartenant à peu près tous à la Bibliothèque nationale. Il n'y a, à proprement parler, qu'un fac-similé de ms. français (pl. V, n° 2, d'après le ms. Biblioth. nat. fr. 2092, de l'an 1317) ; les autres spécimens français sont des chartes. Ce qui concerne la pl. III est à rectifier. C'est le fac-similé de la dernière page du recueil des sermons d'Eude de Cheriton. L'explicit final, qui a été publié ici-même XIV, 390, se rapporte, non pas comme l'a cru M. P. au ms., mais à l'ouvrage. C'est le recueil de sermons qui a été fini en 1219, et non le ms. qui est postérieur.

— - -- - —

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

LA CHASTELAINE DE VERGI

I

La *Chastelaine de Vergi*, poème charmant et délicat, un des joyaux de la littérature française du moyen âge, composé dans la seconde moitié du XIIIe siècle, a jusqu'à la fin du XVIIIe siècle conservé sa vogue en France et à l'étranger, sous des formes multiples et souvent renouvelées. Aussi les manúscrits qui contiennent dans sa forme originale ce petit roman en vers, d'un auteur inconnu, sont-ils nombreux. Nous en connaissons 15, mais tous n'ont pas été utilisés pour cette édition [1], car tous sont loin d'avoir la même valeur au point de vue de l'établissement du texte primitif. Les manuscrits du XVe et du XVIe siècle présentent en effet une rédaction souvent remaniée et rajeunie par les copistes qui, désireux d'offrir au public une lecture facilement compréhensible, remplacent des expressions anciennes par des mots nouveaux, et sont amenés par un premier changement de rime à modifier aussi un second vers. C'est ainsi que dans presque tous les manuscrits de cette époque, la *dame de Vergi* devient la *dame du Vergier* sous la plume de gens qui n'avaient jamais entendu parler de la châtellenie de Vergi en Bourgogne.

Nous avons donc systématiquement laissé de côté pour cette édition les manuscrits des XVe et XVIe siècles, ayant acquis la certitude, après les avoir étudiés et comparés aux autres, qu'ils ne pouvaient nous être d'aucune utilité, et nous n'avons conservé pour établir notre texte que les manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle.

1. La première édition de la *Chastelaine de Vergi* a été donnée, en 1808, par Méon (*Fabliaux et Contes*, t. IV, p. 296-326), d'après trois mss. de la Bibliothèque nationale : fr. 375 (anc. 6987), 837 (anc. 7218) et 25545 (anc. Notre-Dame 274 *bis*, antérieurement N. 2).

Ces manuscrits, au nombre de huit, qui ne sont pas susceptibles d'un classement rigoureux, sont désignés par les lettres suivantes :

A. — Paris, Bibl. nat. fr. 375 (anc. 6987), vélin, dessins coloriés, 1288, fol. 331 v° à 333 v°. — Incipit : *De le castelaine de Vergi.* — *Explicit de la castelaine de Vergi.* — Ce ms. utilisé par Méon a été décrit par Paulin Paris [1] et par d'autres; il est le seul qui soit daté d'une façon exacte. Il se rapproche parfois du ms. *C*, base de notre édition (vv. 517-518); mais il s'en éloigne souvent aussi (vv. 639-640, 859-860, etc.) et ne peut régulièrement constituer avec lui une famille.

B. — Berlin, Bibliothèque royale, Hamilton 257, vélin, fin du XIIIe siècle, fol. 37 *c* à 42 *b*. — L'incipit manque. — *Explicit.* — Ce ms. décrit par nous [2], offre des ressemblances intermittentes avec le ms. *D* et surtout le ms. *G* (vv. 517-520, 865-866); par contre, il s'en écarte aux vers 639-640 et 859-860. Nous en devons la copie à l'obligeance de M. Eugène Wolter, de Berlin.

C. — Paris, Bibl. nat. fr. 837 (anc. 7218), vélin, fin du XIIIe siècle, fol. 6 *b* à 11 *a*. — L'incipit manque. — A la fin : *Explicit la chastelaine de Vergi.* — Ce ms., utilisé par Méon et décrit par P. Paris [3], a servi de base à notre nouvelle édition. Voy. plus haut *A*.

D. — Paris, Bibl. nat. fr. 1555 (anc. 7595 [2]), vélin, XIVe siècle, fol. 82 v° à 96 v°. — Incipit : *Cy commenche la chastellaine du Vergier.* — Explicit : *Cy fine la chastellaine du Vergier.* — Ce ms., que nous aurions négligé d'employer s'il n'appartenait au XIVe siècle, offre un texte rajeuni et très souvent fautif. Voy. plus haut *B*.

E. — Paris, Bibl. nat. fr. 2136 (anc. 7973), vélin, miniatures, XIVe siècle, fol. 139 r° à 152 v°. — L'incipit manque. — *Explicit la chastelaine de Vergi.* — On remarque dans ce ms , qui a des airs de parenté assez étroite avec *A* et *F* (vv. 639-640, 765-766, 865-866), une lacune de 60 vers (vv. 415-474) par suite de l'arrachement d'un feuillet.

F. — Paris, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 4531, vélin, miniatures, commencement du XIVe siècle, fol. 88 *b* à 94 *d*. — Incipit : *De la chastelainne de Vergy.* — *Explicit la chastelainne de Vergy.* — Ce ms., nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale, a été signalé par M. G. Paris [4]; il se rattache à plusieurs mss. du XVIe siècle que nous avons laissés de côté, et présente une particularité graphique intéressante : le copiste place en effet à la tonique après *i* ou *oi* un *e* adventice : *lie* pour *li*, article féminin (vv. 36, 290, 329,

1. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, III (1840), 188-238.
2. *Romania*, XII (1883), 209-229.
3. *Les mss. fr.*, VI (1845), 404-416.
4. *Romania*, XIX (1890), 106, et *Histoire littéraire*, XXXI, 318; voy. aussi L. Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions*

569, 741), *avoier* pour *avoir* (v. 79), *giese* pour *gise* (v. 93), *voier* pour *voir* (v. 252), *giest* pour *gist* (v. 838), *liet* pour *lit* (vv. 728, 730, 864, 874).

G. — Paris, Bibl. nat. Moreau 1719, copie du XVIIIe siècle, fol. 221-250. — Incipit : *Ci commence le conte de la chasteleine de Vergi.* — L'explicit manque. — Cette copie d'un ms. de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, appartenant au marquis de La Clayette [1], a été faite pour Sainte-Palaye ; elle représente un texte assez mauvais. Voy. plus haut *B*.

H. — Paris, Bibl. nat. fr. 25545 (anc. Notre Dame 274 *bis*, antérieurement N. 2), vélin, XIIIe siècle, fol. 84 *a* à 89 *c*. — Incipit : *Ci commence de la chastelaine de Vergi qui moru pour loialement amer son ami.* — *Explicit de la chastelaine*, etc. (comme à l'incipit). — Ce ms. a servi de base principale au texte de Méon ; ses leçons sont généralement bonnes et ont quelques points communs avec *E* (vv. 399-400, 517-520).

Les manuscrits des XVe et XVIe siècles que nous n'avons pas employés pour notre édition sont au nombre de sept : trois appartiennent à la Bibliothèque nationale, un à la bibliothèque de Valenciennes, un autre se trouve à Genève, un autre à Hambourg, un dernier à Oxford.

1°. — Paris, Bibl. nat. fr. 780 (anc. 7188 [3]), papier, fin du XVe siècle, fol. 97 ro à 110 vo. — L'incipit manque. — *Explicit le romant de la chastelaine du Vergier.* — Ce ms., décrit par P. Paris [2], mal relié autrefois, a d'assez nombreuses lacunes, une entre autres de 64 vers au commencement ; il se rapproche d'une part du ms. *E* et de l'autre du ms. fr. 2236 de la Bibl. nat. (ci-après 2°), du ms. *F* (voy. plus haut) et du ms. de Genève (voyez plus bas 5°), avec lesquels il a une fin commune (4 vers ajoutés) ; il a aussi des points de contact avec le ms. d'Oxford (voy. plus bas 7°).

2°. — Paris, Bibl. nat. fr 2236 (anc. 8011 [3]), papier, XVe siècle, fol. 71 ro à 92 ro. — L'incipit manque. — Explicit : *Ci finist le romans de la chatelaine de Vergi.* — Ce ms., très proche parent du ms. de Hambourg (voyez plus bas 6°), se rattache aussi aux mss. *E*, *F* et au ms. fr. 780. Au vers 292, on lit la leçon :

Com le chevalier de Cousi.

3°. — Paris, Bibl. nat. fr. 15219 (anc. supplément fr. 738), papier, XVIe siècle, fol. 77 ro à 93 ro. — L'incipit manque. — *Explicit la belle dame du Vergier chastellaine.* — Ce ms., qui présente de mauvaises leçons et des

---

[*de la Bibliothèque nationale*] *pendant les années 1875-1891, inventaire alphabétique* (1891), partie I, p. 13-14.

1. Voy. P. Meyer, *Notice sur deux anciens manuscrits français ayant appartenu au marquis de La Clayette*, *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, (1890), 9-87.

2. *Les mss. fr.*, VI, 152-157.

lacunes fréquentes, a des fautes communes avec *F* (vv. 363-364, 573-574 manquent) et avec le ms. de Valenciennes (voy. plus bas 4°), qui omet comme lui les vers 171-172.

4°. — Valenciennes, Bibliothèque municipale, ms. 398, papier, XVe siècle, fol. 83 r° à 99 v°. — Incipit : *La chastelainne du Vergier*. — *Explicit*. — Ce ms. [1], que, grâce à l'obligeance de M. Lecat, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, nous avons pu collationner en septembre 1891, malgré la fermeture de la Bibliothèque, présente un texte assez rajeuni se rapprochant du ms. fr. 15219 (voy. plus haut 3°) et surtout du ms. *G* (vv. 817-818 omis comme dans ce dernier). Le ms. de Valenciennes place à la fin les 4 vers déjà ajoutés par le ms. *G*, qu'il fait suivre de 12 nouveaux vers de moralité.

5°. — Genève (Bibliothèque de), ms. 179 *bis*, papier, XVe siècle, fol. 14 r° à 31 v°. — L'incipit manque. — Explicit en vers :

Deja fenist dou chevalier
Et de la dame de Vergier.
Explicit.

Ce ms. [2], dont notre confrère Hippolyte Aubert a bien voulu nous faire la copie, est incomplet au commencement (manquent les vv. 1-44) et au milieu (manquent les vv. 287-333) par suite de l'arrachement de deux feuillets. Le texte rajeuni de ce ms. est souvent indépendant, mais il a d'assez nombreuses ressemblances avec les mss. *E* et *F* (vv. 409-410 leçon de *E*, vv. 517-520 leçon de *E*, *F*, *H*, vv. 639-640 passés comme dans *A*, *B*, *E*, *F*, vv. 765-766 leçon de *E*, *F*, vv. 859-860 passés comme dans *A*, *B*, *E*, *H*, vv. 865-866 passés comme dans *A*, *E*, *F*, vv. 901-902 passés comme dans *E*). La fin, pareille à celle du ms. *F*, des mss. fr. 780 et 2236, comprend 4 vers, suivis des 2 vers que nous avons donnés ci-dessus en explicit.

6°. — Hambourg (ms. de la Bibliothèque de la ville de), papier encarté de parchemin, milieu du XVe siècle, pages 161 à 191. — L'incipit et l'explicit manquent. — Ce ms., dont une description détaillée a été donnée en 1886 par le docteur R. Heiligbrodt [3], est l'œuvre d'un copiste inintelligent qui commet de nombreuses erreurs et semble avoir suivi un ms. de la famille du ms. fr. 2236 (voy. plus haut 2°). Au vers 292, au lieu de *li chastelains de Couci*, on lit *la chastelaine de Cousi* ! Un certain nombre de vers, entre autres

---

1. Voy. J. Mangeart, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes* (1860), 397.

2. Voy. E. Ritter, *Notice du ms. 179 bis de la Bibliothèque de Genève*, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 3e année (1877), 85-99.

3. Dans les *Neuphilologische Beiträge herausgegeben vom Verein für neuere Sprachen in Hannover* (octobre 1886), p. 66-84. En 1886, ce ms. a été déposé *temporairement*, et non (*Romania*, XVII, 160) définitivement, à la bibliothèque de Hanovre.

les vv. 930-938, ont une rédaction toute différente de celle des autres mss. La fin manque à partir du vers 942.

7°. — Oxford, Bibliothèque Bodleienne, ms. 445 (anc. F. 3. 19), papier, milieu ou fin du XVe siècle, fol. 142 ro à 158. — Incipit : *Cy commence le rommant de la chastelaine du Vergy.* — Explicit en vers :

Cy fine ung precieux rommans
Qui est de deux loyaulx amans,
C'est de la dame du Vergier
Et d'un beau gentilz chevalier.

Nous avons découvert ce ms. caché sous une faute de lecture au no 2386 du catalogue de la Bodleienne de Bernard[1] : « Romance de la chaste dame du Vergier. » Grâce à l'obligeance de MM. W. Macray et Paul Meyer, nous pouvons le comparer aux autres manuscrits de la *Chastelaine de Vergi* et constater qu'il a quelques rapports avec le ms. *D* et surtout avec le ms. fr. 780 (vv. 953-954 passés). Ce ms. ajoute à la fin ces 4 vers :

Or prions pour les deux amans
Et pour les autres bonnes gens,
Que Dieu nous vueille tous aidier
Et nous garde tous d'encombrier,

qu'il fait suivre des 4 vers d'explicit transcrits plus haut.

II

L'analyse[2] de la *Chastelaine de Vergi* ne peut donner qu'une faible idée du charme de ce petit poème ; elle est toutefois nécessaire pour permettre de comparer avec l'original les imitations nombreuses qui en sont nées. La scène se passe en Bourgogne, alternativement au château de Vergi[3], demeure de l'héroïne, et dans un château du duc de Bourgogne, très voisin du premier, sans doute le château d'Argilly[4]. Les personnages sont le duc et la duchesse de Bourgogne qui ne sont pas nommés, la

1. *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hibernæ in unum collecti* (Oxford, 1697).

2. Une analyse en a déjà été faite dans l'*Histoire littéraire*, XVIII (1835), 779-786.

3. Aujourd'hui Vergy, Côte d'Or, commune de Reulle, canton de Gevrey. — Sur le château de Vergy, voy. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, III (1889), 2-4.

4. Aujourd'hui Côte-d'Or, canton de Nuits.

châtelaine de Vergi, nièce du duc, et un chevalier amant de la châtelaine. L'amour du chevalier et de la châtelaine est ignoré de tous, et la dame, qui est mariée, use de précautions : elle a grand soin, par exemple, de prévenir son *ami* chaque fois qu'elle peut le recevoir, en envoyant à sa rencontre un petit chien dressé à cet effet.

Le duchesse de son côté s'est éprise du chevalier et le lui fait assez comprendre pour qu'il croie devoir lui déclarer qu'il ne se montrera jamais déloyal envers son seigneur. Désappointement et colère de la duchesse, qui jure de se venger et se plaint au duc d'avoir été outragée dans son honneur par le chevalier. Le duc reproche sa perfidie au chevalier, qui, pour se disculper, malgré le serment fait à sa maîtresse de tenir leur amour secret, est bien forcé d'avouer au duc qu'il est depuis longtemps déjà l'amant de la châtelaine de Vergi Il lui donne alors quelques détails complémentaires et lui parle entre autres choses du petit chien si parfaitement dressé. Le duc à demi convaincu demande au chevalier à l'accompagner lors de son prochain rendez-vous, pour assister de loin à la rencontre des deux amants. Le chevalier y consent, et la nuit suivante, les deux hommes partent à pied. Le duc caché derrière un arbre[1] voit venir le petit chien suivi bientôt de la dame ; il peut alors constater *de visu* que le chevalier ne lui a pas menti.

La nuit se passe, et après des adieux touchants, dont le duc est encore témoin, le chevalier quitte sa dame et demande au duc le silence sur cette aventure. Le duc promet, mais devant les menaces, les prières, les caresses de la duchesse, dont la vengeance est toujours en éveil, il raconte toute l'histoire à sa femme, qui n'attend pas longtemps pour humilier son heureuse rivale. A la prochaine fête qu'on donne à la cour, au milieu de l'assemblée des dames, elle interpelle la châtelaine, et après lui avoir, en badinant, fait compliment de son *ami*, elle la félicite de savoir si bien dresser les petits chiens. Les dames présentes ne comprennent pas l'allusion, mais la châtelaine de Vergi, confuse et désespérée, quitte la salle et se retire dans une chambre du château, où elle se livre à sa douleur, pleurant sur son amour perdu, pleurant surtout sur la trahison de celui

1. Cette scène a inspiré la miniature qui se trouve, presque identique, en tête du poème dans les mss. *E* et *F*.

qu'elle aimait et qui, connaissant seul leur secret, a seul pu le révéler. Elle se laisse aller ainsi à exhaler ses plaintes touchantes et meurt en croyant son amant coupable.

Le chevalier, inquiet de ne plus la voir, la cherche, la trouve enfin, et, devant le corps de sa maîtresse, apprenant les propos perfides de la duchesse, il se tue, se punissant d'un crime qu'il n'avait pu empêcher. Le duc est prévenu de ce qui s'est passé : il accourt furieux de la conduite infâme de la duchesse et la tue. Bientôt, tourmenté par le remords, il se croise et part pour la Terre Sainte, où il prend l'habit de Templier : depuis on ne l'a plus revu.

Ainsi finit le roman de la *Chastelaine de Vergi*, « qui mourut pour loyaulment aimer son ami ». On peut s'en rendre compte par ce rapide résumé, l'intrigue de ce petit roman est des plus simples ; le style en est sobre et d'une langue facile. Mais ce dont il faut surtout louer le poète inconnu, c'est d'avoir su nuancer les caractères de ses personnages et exprimer excellemment leurs diverses passions, l'amour si profond, si tendre et si délicat de la châtelaine, l'attitude loyale et chevaleresque de son amant, la droiture, la noblesse et aussi, on peut bien le dire, la faiblesse du duc, enfin la jalousie féroce et vive, la haine implacable de la duchesse. Avec quel art cette femme obtient du duc le secret des deux amants ! Comme elle varie ses moyens d'attaque en protestant de son amour pour son mari ! Et dans les regrets de la châtelaine mourante, quelle finesse de pensée, quel sacrifice complet de sa personne, quelle ardeur de sentiments ! Les auteurs modernes n'offrent rien de supérieur à ce délicieux roman, comme analyse du cœur humain et comme étude de psychologie amoureuse.

III

Le côté littéraire n'est pas le seul intéressant dans la *Chastelaine de Vergi*. Ce poème présente, en effet, un élément historique, qui mérite d'être signalé : les personnages que nous y voyons figurer ont existé réellement, et les détails que nous connaissons de la vie de trois d'entre eux concordent, sauf en un ou deux points, avec les faits exposés dans le roman, qui devient ainsi un véritable *roman à clef*.

L'héroïne du poème est mariée à un Vergi ; elle est de plus nièce d'un duc de Bourgogne ; nous savons, en outre, par la date exacte d'un de nos manuscrits (ms. *A*), que l'auteur n'a pu composer ses vers après 1288. Or l'alliance des maisons de Bourgogne et de Vergi n'a eu lieu qu'en 1199, lors du mariage d'Alix de Vergi et d'Eudes III, duc de Bourgogne ; c'est donc entre 1199 et 1288 qu'il nous faut chercher notre *Châtelaine de Vergi*. De 1199 à 1288, nous trouvons deux dames de Vergi, nièces l'une et l'autre d'un duc de Bourgogne. La première est Elisabeth de Ray[1], femme de Henri de Vergi, et nièce d'Alix de Vergi, femme du duc Eudes III ; la seconde est Laure de Lorraine, mariée en premières noces à Jean de Dampierre et en secondes noces, entre 1259 et 1267, à Guillaume de Vergi, sénéchal de Bourgogne : elle devint, par ce mariage[2], petite-cousine ou plutôt nièce, à la mode de Bretagne, de Hugues IV, duc de Bourgogne.

Nous ne croyons pas, malgré l'opinion de Du Chesne, qu'on puisse identifier la châtelaine de Vergi avec Elisabeth de Ray. Outre qu'il y aurait une trop grande différence d'âge entre les deux rivales, la tante et la nièce, il faudrait aussi supposer, pour rester dans les données du roman, qu'Elisabeth était mariée du vivant d'Eudes III, mort en 1218, ce qui n'est pas probable, mais ne saurait être vérifié en l'absence de toute chronologie exacte relative à ces personnages. De plus, le texte vise positivement la propre parenté du duc et de la châtelaine (voy. vv. 650, 677, 687 et 847) ; et Elisabeth n'était que la nièce d'Alix de Vergi, femme d'Eudes III.

Ceci posé, l'héroïne du roman ne peut être que Laure de Lorraine[3], indifféremment qualifiée de *Vergi*, de *dame de Vergi* et surtout de *chastelaine de Vergi*. Elle n'était évidemment pas *dame* de Vergi, car cette seigneurie appartenait, depuis 1199, à la maison de Bourgogne ; mais on peut admettre que le duc avait donné en fief à Guillaume de Vergi la châtellenie dont il

1. Elisabeth de Chalon, d'après M. Ernest Petit.

2. Du côté de son père Mathieu II, duc de Lorraine, Laure était aussi petite nièce à la mode de Bretagne de Hugues IV, dont l'aïeul, Hugues III, avait épousé Alix de Lorraine.

3. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont émis les premiers cette opinion sans la motiver (éd. 1787, III, 49).

portait déjà le nom, et que, par suite, Laure de Lorraine avait le droit de se faire appeler châtelaine de Vergi.

Le duc visé par le poète est, dès lors, Hugues IV, qui nous est représenté partant pour la Terre Sainte et n'en revenant pas. En fait, Hugues IV se croisa avec Louis IX et mourut en 1272, de retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Quelle est la duchesse ? Ce ne saurait être Yolande de Dreux, première femme de Hugues IV, qui meurt en 1255, alors que Laure de Lorraine, mariée à Jean de Dampierre, ne portait pas encore le nom de Vergi. C'est donc Béatrice de Champagne, mariée en 1258.

Quant au chevalier amant de la châtelaine, nulle allusion ne nous permet de découvrir son nom.

Le poète, nous le voyons, n'a pas suivi de très près la vérité historique en terminant sa narration par le départ du duc Hugues pour la Terre Sainte, d'où il ne doit plus revenir : il y a dérogé de nouveau en faisant mourir en même temps Laure de Lorraine et Béatrice de Champagne, dont l'une vivait encore en 1281 [1], et dont l'autre mourait en 1295, à Villaines, au lieu même où son mari avait succombé en revenant de Galice. Mais ces détails n'importent guère, pensons-nous, dans une œuvre littéraire où l'imagination est prépondérante. Le poète, écrivant après les évènements, a dramatisé le récit d'un gros scandale arrivé à la cour de Bourgogne, entre 1267 et 1272, scandale où jouèrent certainement un rôle Hugues IV, Béatrice de Champagne et Laure de Lorraine.

Nous sommes maintenant amené à rechercher à quelle époque a été rimé le poème. L'auteur ne pouvait réellement pas raconter les amours adultères de ses héros, du vivant même des principaux intéressés ; c'est donc après la mort de Hugues IV et celle de Guillaume de Vergi (auquel il est fait allusion par le vers 714), survenues l'une et l'autre en 1272, et aussi après la mort de Laure (vers 1282), qu'il faut placer la date de la composition de la *Chastelaine de Vergi*, soit entre 1282 et 1288 [2].

A cette époque, Béatrice de Champagne vivait encore, et

1. Du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy* (1625), p. 146.

2. D'après M. G. Paris (*La littérature française au moyen âge*, 2e édition, 1890, p. 253), la *Chastelaine de Vergi* a été écrite vers 1280.

devait même être assez jeune[1]; mais le poète n'avait pas les mêmes ménagements à garder vis à vis d'elle, dont il ne pouvait plus rien craindre. Dès la mort de son mari Hugues IV, n'étant pas en bons termes avec son beau-fils, le nouveau duc Robert II, et sachant peut-être qu'elle n'aurait pas « à sa cour toute la satisfaction qu'elle aurait souhaité[2] », elle s'était retirée à l'Isle-sur-Montréal[3], où elle vécut jusqu'à sa mort, ayant avec son beau-fils de continuels démêlés, au cours desquels intervinrent divers arrangements[4]. Même après sa mort, les dissentiments ne s'apaisèrent pas entre les enfants des deux lits : un certain coffret mystérieux, contenant des lettres, fut entre autres choses réclamé avec insistance au duc Robert par sa sœur Isabelle, fille de Béatrice et femme de Rodolphe de Habsbourg; mais après une courte réapparition, il disparut pour toujours[5]. La perte de ces lettres, regrettable pour l'impératrice allemande qui y attachait tant de prix, l'est encore plus pour nous, car elles nous auraient peut-être éclairci quelques points douteux de la vie de Béatrice de Champagne.

Rien dans le roman ne peut nous aider à découvrir quel en est l'auteur. Seules quelques rimes, noyées au milieu de nombreux vers qui appartiennent au dialecte de l'Ile-de-France, semblent indiquer que le poème a dû être écrit par un Bourguignon, dont la langue était fortement influencée de français proprement dit[6] : *gardoiz* pour *gardez*, rimant avec *droiz*[7] (vv. 139-140), *parolt* et *vost* rimant avec *tost* (vv. 677-678, 927-928).

---

1. On peut supposer avec M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et comtes de Champagne*, IV, 341) qu'elle avait 12 ans en 1258 lors de son mariage; en 1282 elle serait donc âgée de 36 ans.

2. [Dom Plancher], *Histoire de Bourgogne*, II (1741), 38.

3. Aujourd'hui l'Isle-sur-Serein, arr. d'Avallon (Yonne). — Béatrice de Champagne avait apporté en dot à Hugues IV la châtellenie de l'Isle-sur-Montréal et une somme de 20.000 livres tournois (d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, IV, 345).

4. Dom Plancher, II, 741, preuves CXXXVIII et CXXXIX.

5. *Ibidem*, preuve CCVI.

6. Nous ne trouvons pas en effet dans la *Chastelaine de Vergi* les nombreux caractères du dialecte bourguignon mis pour la première fois en lumière par M. P. Meyer dans la *Romania*, VI (1877), 39-46, 600-604.

7. Voy. F. Bonnardot, dans la *Romania*, III (1874), 88.

Signalons aussi les rimes *diroie* et *vraie* (vv. 133-134), *deloi* et *soi* (vv. 267-268); l'imparfait *amot* (v. 146), rimant avec *pot*, est d'ordinaire attribué au dialecte picard, ainsi que la persistance du *t* dans le participe *mentit* (v. 496).

IV

Si le roman de la *Chastelaine de Vergi* n'eût été que le récit plus ou moins poétique et plus ou moins dramatique d'une aventure bien connue à la cour de Bourgogne, sa vogue n'aurait guère survécu aux personnages qui y sont mis en scène. Mais l'histoire en elle-même était si attachante, l'intérêt purement littéraire en était si grand que, pendant plus de deux siècles, la *Chastelaine de Vergi* fut lue et relue par plusieurs générations de lecteurs, heureux de trouver dans ce petit roman le charme et l'émotion, plutôt que la vérité historique.

Cette vogue, nous en avons la preuve dans les nombreux manuscrits qui, de la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIe siècle, reproduisent le poème[1], et en remanient et modifient le texte au profit de lecteurs de plus en plus éloignés de l'original; elle nous est aussi attestée par les allusions fréquentes que les écrivains font à la châtelaine de Vergi et à son chevalier, comparés d'ordinaire aux autres couples d'amants fidèles[2] : le châtelain de Coucy et la dame de Fayel, Tristan et Yseut, etc.

Froissart place successivement la châtelaine de Vergi dans son *Paradis d'amour* :

> Il y sont Tristams et Yseus...
> Et des dames y est Helainne
> Et de Vregi la chastelainne,

et dans sa *Prison amoureuse*[3] :

> Qu'en avint Tristan et Yseus
> Qui furent si vrai amoureus;
> Le castellainne de Vregi;

---

1. Voy. plus haut le paragraphe relatif aux manuscrits.

2. Fr. Michel dans ses *Chansons du châtelain de Coucy* (1830, p. XXXIII-XXXV), a réuni quelques exemples où figure la châtelaine de Vergi.

3. *Œuvres de Froissart, Poésies*, p. p. A. Scheler, I (1870), 30, 217.

Et le castellain de Couchi
Qui oultre mer morut de doel ?
Si fist [1] la dame de Faioel
Apriès le mort dou baceler.

Le *Livre du chevalier de la Tour Landry*, écrit entre 1371 et 1372, fait aussi mention de la châtelaine de Vergi :

Dont je vous en diray aucuns exemples de ceulx qui sont morz et peritz par amours. La dame [2] de Coucy et son amy en morurent, et sy firent le chevallier et la chatellainne de Vergy et puis la duchesse ; tous ceulx cy et plusieurs autres en morurent pour amours, le plus sans confession [3].

Dans le *Lay du desert d'amours* d'Eustache Deschamps, nous voyons encore figurer

Du Vergy la chastellaine [4],

de même que dans une ballade qui peut, sans trop d'invraisemblance, être attribuée au même poète et ne se trouve cependant pas dans le ms. fr. 840 de la Bibliothèque nationale, formant le *corpus* de ses œuvres :

.....chastellaine
La tresloyal nommée de Vergy [5].

Christine de Pisan était trop nourrie de littérature pour ne pas connaître la châtelaine de Vergi. Elle en parle dans le *Debat des deux amans :*

---

1. Je corrige le texte de Scheler fautif dans les deux mss. qu'il a utilisés (Bibl. nat. fr. 830 et 831).

2. Il y a confusion entre *la dame* et *le châtelain* de Couci.

3. *Le livre du chevalier de La Tour Landry*, réimpr. par A. de Montaiglon dans la *Bibliothèque Elzévirienne* (1854), p. 260. — Ce passage n'a pas toujours été bien compris (voy. l'édition citée p. 301 et l'*Histoire littéraire*, XXIII, 838). M. A. Tobler a montré (*Zeitschrift für romanische Philologie*, III (1879), 609, note), ce qui, du reste, saute aux yeux de quiconque a lu le roman, que la *duchesse* mentionnée ici est, non point une duchesse de Lorraine, mais bien la duchesse de Bourgogne, rivale de la châtelaine.

4. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (éd. de la *Société des anciens textes français*), II (1880), 182.

5. Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 6221 (Barrois 523, ancien Saint-Victor 275), fol. 18. Voy. L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (1888), 256-257.

Et du Vergy la tresbelle assouvie
Chastellaine, qui de riens n'ot envie
Fors de cellui a qui avoit plevie
Amour loyale ;
Mais elle et lui orent souldée male
Par trop amer, car mort en jeurent pale :
Si ont fait maint et en chambre et en sale
A grant doulour [1] !

Martin Le Franc, dans son *Champion des dames*, ne se contente pas d'une citation ; c'est une analyse tout entière qu'il donne de notre roman. Nous reproduisons les deux strophes, bien qu'elles aient déjà été publiées dans la *Romania* [2], mais nous croyons utile de présenter un tableau d'ensemble des allusions à la châtelaine de Vergi dans la littérature du moyen âge :

Que diray je du chevallier
Qui tant amoit couvertement
La chastelaine du Vergier ?
Fait on riens tant secretement
Que fausse Envye appertement
Ne congnoisse, die et descelle ?
Je l'ay apris, Dieu scet comment,
Entre envyeux rien ne se celle.

Seulement par le chiennet duit
Le temps et l'eure congnissoit,
Et n'avoit aultre saufconduit
Quant il y entroit ou yssoit.
Envie qui contrepensoit
Neantmains tout le fait accusa,
Et congnut on que vray estoit
Quant une mort les encusa.

Enfin dans une rédaction du *Livre des secrets aux philosophes*, que veut bien nous signaler M. G. Paris, et dont le ms. [3] appartient à la fin du XVe siècle, nous voyons le sire de Coucy donné comme amant à la châtelaine de Vergi :

Ramembre toy, dit Tymeo à Placidès, de la femme au roy Pharaon qui se plaindy de Joseph et le fist emprisonner pour tant que il ne vouloit en sa compaignie habiter, et du sire de Coucy, amy a la chastellaine de Vergy, contre la duchesse, et de plusieurs autres.

Outre ces passages d'écrivains des XIVe et XVe siècles, il nous faut mentionner une version en prose de la *Chastelaine de Vergi*,

1. *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, p. p. Maurice Roy pour la *Société des anciens textes français*, II (1891), 72.

2. T. XVI (1887), 403, d'après le ms. fr. 12476 de la Bibl. nat., fol. 71 *c*.

3. Bibl. nat. fr. 212, fol. 142 *c*. — Un autre ms. bien plus ancien (Bibl. nat. fr. 19958), déjà signalé comme tout différent du premier (*Histoire littéraire*, XXX, 570), ne contient pas ce passage.

qui a dû être composée en Italie à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe; elle a été publiée dans ces dernières années, d'après un ms. du Val d'Aoste appartenant à une collection particulière. Cette rédaction en prose, la seule qui ait été signalée jusqu'ici [1], suit tout d'abord le texte français d'assez près, puis s'en éloigne et se perd en délayages. L'auteur, pour expliquer le nom de *du Vergier* donné à la châtelaine, suppose qu'elle a reçu en cadeau du duc son oncle un *verger*. Le chevalier est appelé *Tristan*, sans doute par une confusion avec le Tristan, amant d'Yseut, qui figure dans un vers du poème (v. 760). Le duc, après avoir tué sa femme, entre en religion [2].

Cette version ne semble pas avoir été très répandue; confinée dans la région qui l'avait vue naître, elle n'a remplacé nulle part ailleurs le texte en vers, qui fut lu en France jusqu'au XVIe siècle.

A l'étranger, la *Chastelaine de Vergi* n'eut pas la vogue de beaucoup d'autres compositions françaises du XIIIe siècle. Boccace, continuant en Italie les procédés des auteurs français, met la châtelaine au nombre des amantes fidèles et malheureuses, à côté de Guiglielmo Guardastagno, le Couci italien dont il raconte, d'autre part [3], les aventures :

Dioneo e la Fiammetta cominciarono a cantare di messer Guiglielmo e della dama del Vergiù; Filomena e Pamfilo si diedono a giucare a scacchi... [4]

Dans les Pays-Bas, nous voyons, dès le commencement du XIVe siècle, apparaître une rédaction néerlandaise en vers [5], qui s'est inspirée directement de l'original français et est devenue

1. Cf. P. Meyer, *Romania*, XIX (1890), 341. — On verra plus loin l'erreur de Fr. Michel qui a fait croire à l'existence d'une version en prose du XVIe siècle.

2. « La chastelaine du Vergier », publiée [par le baron de Saint-Pierre] dans *Novelle e poesie francesi inedite o rarissime del secolo XIV* (Florence, 1888, à 50 exemplaires), 1-41. Voy. sur cette publication de luxe un compte rendu de M. P. Meyer dans la *Romania*, XIX (1890), 340-343.

3. Decameron, IV, 9.

4. *Ibidem*, III, 10.

5. Cette rédaction, étudiée et publiée déjà plusieurs fois, va de nouveau être imprimée par les soins du docteur F.-A. Stoett, professeur au Gymnase d'Amsterdam. Voy. aussi Louis D. Petit, *Bibliographie der meddel-nederlandsche Taal-en Letterkunde* (Leiden, 1880), p. 169, n° 670.

la source d'une version populaire, imprimée une première fois à Anvers, vers 1550, et réimprimée à Amsterdam au XVIIe siècle.

Il n'est pas étonnant que le roman de la *Chastelaine de Vergi* ait pénétré d'aussi bonne heure dans les pays de langue *tioise*, car Laure de Lorraine, l'héroïne du poème, mariée en premières noces à Jean de Dampierre, frère de Guy de Dampierre, comte de Flandre en 1280, avait toujours conservé des relations, parfois difficiles, avec son premier pays d'adoption. C'est ainsi qu'en 1267, déjà remariée à Guillaume de Vergi, elle conclut un accord avec Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, mère de son premier mari[1]. Les difficultés ne durent pas s'aplanir du coup, et il est permis de supposer que ce ne fut pas sans un certain plaisir qu'on accueillit à la cour de Flandre le récit d'une aventure où Laure de Lorraine jouait le principal rôle. De là sans doute cette traduction en vers néerlandais, puis cette rédaction populaire qui dans les Pays-Bas assura à notre poème une carrière aussi longue que celle qu'il parcourut en France.

En France, au XVIe siècle, le texte français du XIIIe, bien qu'un peu rajeuni dans les siècles postérieurs, cessa d'être compris couramment, et notre gracieux roman serait tombé dans l'oubli, si un auteur aujourd'hui inconnu n'avait eu l'idée de composer sur le thème primitif une sorte de *variation*, qui, tout en conservant le fond, changea complètement la forme de l'original. Ce nouveau petit poème[2], en vers de 8 syllabes, est coupé en dialogues, et nous fait assister à une série de scènes qui forment comme autant de *tranches* de l'ouvrage primitif, entremêlées de lieux communs d'amour. Le chevalier vient d'abord saluer sa dame dans le *verger* (même idée que dans la version en prose); puis la duchesse envoie chercher le chevalier et le prie d'amour; le duc écoute les plaintes de la duchesse et interroge le chevalier; le chevalier montre au duc « la maniere

1. Arch. du Nord, Flandres, carton 1, pièce 95 (Renseignement communiqué par M. Ernest Petit).

2. *Livre d'amours du chevalier et de la dame chastellaine du Vergier comprenant l'estat de leur amour et comment elle fut continuée jusques a la mort.* On les vend à Paris en la rue Neufve de Nostre Dame à l'enseigne sainct Jehan Baptiste [vers 1540, in-16, fig. sur bois].

de revisitement de sa dame » ; enfin la dame reçue par le duc est prise à partie par la duchesse et meurt en s'écriant :

Adieu, mon cueur, adieu, m'amour ;
Mourir me convient sans sejour ;
De vous je fais departement.
Je pri Dieu que benignement
Vueille conduyre ma paovre ame !
Je meurs icy en grant diffame...

C'est ce poème, si différent du texte du XIIIe siècle, que Fr. Michel a pris pour une version en prose [1], publiée au XVIe ; il ne le connaissait sans doute que par la mention de Brunet, qui cependant n'avait pas oublié d'ajouter : « poème en vers ». L'erreur de Fr. Michel, acceptée depuis sans contrôle, a laissé croire jusqu'ici qu'il existait de la *Chastelaine de Vergi* une version en prose du XVIe siècle, imprimée à cette époque, ce qui est inexact. Il n'existe de rédaction en prose que celle dont nous avons parlé plus haut et qui appartient à la fin du XIVe ou mieux au commencement du XVe siècle ; de plus, il n'existe d'autre imprimé du XVIe siècle que le petit poème dialogué, n'ayant que des rapports assez lointains avec la rédaction originale.

Mieux que l'auteur du poème dialogué, Marguerite d'Angoulême sauva notre roman de l'oubli en l'accueillant dans son *Heptameron* [2]. Bien qu'il s'agisse un peu d'une histoire de famille, qu'elle connaissait sans doute par tradition (son mari, Henri d'Albret, roi de Navarre, étant parent très éloigné de Béatrice de Champagne), la reine Marguerite dit ne reproduire qu'un récit écrit autrefois « en vieil langaige ». La nouvelle de l'*Heptameron*, tout en allongeant souvent le texte original, le suit en effet pas à pas et n'y introduit que de légers changements. C'est ainsi que la dame *du Verger*, mariée dans le poème du XIIIe siècle, est devenue veuve sous la plume de Marguerite. Le duc n'habite plus un château quelconque, mais bien le château d'Argilly, qui appartenait effectivement aux ducs de Bourgogne. La fin surtout est modifiée : le duc entreprend un voyage « sur les Turcs », et trouvant à son retour son fils aîné capable de bien gouverner son duché, il entre en religion.

Bandello, le conteur italien, ne fait que traduire la nouvelle

1. *Chansons du châtelain de Coucy* (1830), p. XI, note.
2. VIIe journée, 70e nouvelle, éd. Jannet-Picard, II, 194-214.

de l'*Heptameron* avec de nouveaux développements et quelques changements [1]. La châtelaine, « madama di Verziero », s'est mariée secrètement, depuis son veuvage, avec le chevalier, qui porte pour la première fois le nom de *Carlo Valdrio*. Quant à la duchesse, le duc l'a épousée *en secondes noces*. Cette mention ne permettrait-elle pas de penser que Bandello avait sur l'aventure de la châtelaine de Vergi des renseignements particuliers, qui nous justifient pleinement d'avoir identifié la duchesse avec Béatrice de Champagne, *seconde* femme de Hugues IV? A la fin du récit, le duc, revenant de Terre Sainte, se retire dans une abbaye, après avoir abandonné à son *frère* la direction de son duché.

François de Belleforest, le continuateur de Pierre Boaistuau, traduit [2] servilement le texte de Bandello et ne semble pas soupçonner que la dame de *Verzier*, traduction de *Verziero*, puisse être la dame de *Vergi* ou tout au moins de *Vergier*. L'amant, ou plutôt le mari de la dame, se nomme *Charles Vaudray*, traduction libre de *Carlo Valdrio*.

Du XVIe siècle, il nous faut passer au XVIIIe pour rencontrer une forme renouvelée de la *Chastelaine de Vergi*. Elle nous est offerte par la nouvelle de M. de Vignacourt [3], inspirée directement de Belleforest. L'auteur cependant ne s'est pas tenu à son modèle, mais a voulu composer un roman dans la mode du jour et a adouci légèrement les hardiesses du texte primitif. La scène est transportée sous Philippe Auguste, à la cour de Hugues Ier, duc de Bourgogne, car ce fut lui, nous dit l'auteur dans sa préface, « qui tua sa femme qui mourut à Clugny, en 1078 », assertion dont il ne fournit pas la preuve. Par un anachronisme qui ne choque pas le romancier, l'héroïne porte le nom de Laure de Lorraine. Laure, aimée de *Vaudray*, est forcée de se marier au comte de Vergy, qui part en guerre accompagné de Vaudray. Ce dernier, dont l'auteur a fait le type

1. *Novelle di Matteo Bandello*, parte IV, nov. VI, dans *Raccolta di novellieri italiani* (*nuova Biblioteca popolare*), Turin (1853), 265-289.

2. *Histoires tragiques de Bandello*, histoire 84e (Rouen, Pierre l'Oyselet), V (1604), 177-217.

3. *La comtesse de Vergi, nouvelle historique, galante et tragique*, par M. L. C. d[e] V[ignacourt], (Paris, 1722); insérée aussi dans la *Bibliothèque de campagne*, XIV (1761), 5-192.

de la générosité chevaleresque, sauve la vie au mari de celle qu'il aime; le comte n'en meurt pas moins, et la châtelaine épouse *secrètement* Vaudray. Le reste de l'intrigue se déroule dès lors semblable au récit que nous connaissons. Le duc, justicier de sa femme, *est consolé par la religion!*

Cette histoire dut avoir un certain succès, moindre toutefois que celui d'un roman [1] tout différent, imité aussi du moyen âge, et relatif aux amours du châtelain de Couci et de la dame de Fayel [2]. L'auteur, Mademoiselle de Lussan, ou son collaborateur, l'abbé de Boismorand, eut la singulière idée de donner le nom de Vergy à son héroïne, qui devint alors Gabrielle de Vergy, dame de Fayel, personnage qui n'a aucun rapport avec la châtelaine de Vergi de notre poème. Cette confusion de noms a été expliquée de plusieurs manières [3]. Sans nous attacher au prénom de *Gabrielle*, qui peut n'être qu'une fantaisie de romancier, il est à remarquer que les noms du châtelain de Couci et de la dame de Fayel sont souvent cités, comme nous l'avons vu plus haut, par les écrivains du moyen âge [4], à côté de celui de la châtelaine de Vergi, comme les représentants de l'amour fidèle et malheureux. Un passage entre autres de Froissart, reproduit par nous, mêle tous ces noms dans une phrase assez embrouillée pour qu'à première vue on puisse ne faire qu'une seule et même personne de la dame de Fayel et de la châtelaine de Vergi; de là sans doute l'erreur de mademoiselle de Lussan, erreur que plus tard partagea La Borde, affirmant dans ses *Mémoires historiques de Coucy* [5] que Froissart est le premier qui ait donné à la dame de Fayel le nom de Vergy.

1. On lit dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, 3e éd., I (1872) : *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* (par Mlle de Lussan, aidée de l'abbé de Boismorand), Paris, 1733-1748, 6 vol. in-12.

2. Publié par Crapelet sous le titre de *L'Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (Paris, 1829, gr. in-8°).

3. Voy. Fr. Michel, *Chansons du châtelain de Coucy* (1830), p. XI-XII; P. Paris, *Les mss. fr.*, III (1840), 226-227; G. Paris, *Romania*, VIII (1879), 371, et *Histoire littéraire*, XXVIII (1881), 387-388.

4. Nous avons déjà remarqué plus haut la confusion faite par une version du *Livre des secrets aux philosophes* entre le sire de Couci et l'amant de la châtelaine : nous ne croyons pas que ce texte peu connu ait servi de point de départ à l'erreur de Mlle de Lussan, qui, comme La Borde, a dû mal interpréter le passage de Froissart.

5. Page 26.

Remarquons, de plus, que Couci et Vergi riment ensemble; l'un est châtelain, l'autre châtelaine, double raison pour réunir les deux noms; enfin, dans la *Chastelaine de Vergi*, l'auteur fait réciter par l'amant un couplet[1] d'une des chansons du châtelain de Couci : de là à prendre le chansonnier lui-même pour l'*ami* de la dame, la transition était facile pour quiconque ne comprenait pas bien le texte du XIIIe siècle.

Nous demandons à proposer une nouvelle explication. On sait que l'abbé de Boismorand, le collaborateur de mademoiselle de Lussan, a écrit une *Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne*[2]. Ne peut-on supposer qu'au cours de ses lectures sur la Bourgogne, il ait rencontré le nom d'Alix de Vergi, qui ayant fait « clore de murailles un grand parc à l'opposite du château, sur le penchant de la montagne, du côté du soleil couchant, en un terroir appelé *Faye*[3] », avait sans doute ajouté à ses titres celui de *dame de Faye* ou *Fayel*? Une Vergi était donc dame de Fayel; et quand l'abbé de Boismorand et Mlle de Lussan rencontrèrent sous leur plume une autre dame de Fayel, ils n'hésitèrent pas à en faire une Vergi : ils lui donnèrent, de plus, le nom de *Gabrielle*, suggéré peut-être par la mauvaise lecture d'un manuscrit[4].

Cette confusion des héroïnes des deux poèmes fut admise par tous les écrivains du XVIIIe siècle, et Gabrielle de Vergy, maîtresse de Coucy, forcée par un mari cruel à manger le cœur de son amant, fut surtout rendue célèbre par une romance du duc de La Vallière[5], à laquelle plus tard faisait encore allusion Mme de

---

1. La même strophe, plainte banale d'amoureux délaissé, se trouve déjà dans le *Roman de la Violette*, p. p. Fr. Michel (Paris, 1834), 218-219.

2. 1720, 2 vol. in-12. — Médiocre roman retraçant les amours de Marguerite de Bourgogne et de ses deux belles-sœurs, sujet que devait traiter plus tard Alexandre Dumas dans la *Tour de Nesles*.

3. Du Chesne, p. 116.

4. On lit à la fin d'un des manuscrits que nous n'avons pas utilisés pour notre édition (B. N. fr. 15219) : « Explicit *la belle* dame de Vergy ». Ces deux mots *La belle*, mal lus, pouvaient être pris pour *Gabelle* et interprétés *Gabrielle*. Encore fallait-il que le lecteur se contentât de lire l'explicit sans jeter les yeux sur le texte, qui n'a aucun rapport avec l'*Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, devenue Gabrielle de Vergi.

5. Impr. en 1752, réimpr. par Fr. Michel, *Chansons du châtelain de Coucy*, p. 103-110.

Genlis dans ses *Mémoires*[1], et par deux tragédies, toutes deux écrites en 1770 et toutes deux traduites en italien en 1772, l'une de Baculart d'Arnaud, l'autre de Buyrette de Belloy, qui, parodiée en 1777, par Imbert, sous le titre de *Gabrielle de Passy*, était encore réimprimée en 1801, après plusieurs éditions. Cette vogue est aussi attestée par une foule de mémoires historiques[2] et de morceaux littéraires[3].

En 1766 parut un autre roman intitulé *La comtesse de Vergi et Raoul de Couci, époux et amans fidèles, histoire véritable, galante et tragique*[4]. Ce roman dans lequel, par une erreur inverse et sans doute volontaire, l'auteur anonyme a donné le nom de Raoul de Couci au chevalier amant de Laure, dame de Vergi, au temps d'Eudes, comte de Bourgogne, n'est que l'abrégé et comme la contrefaçon de l'œuvre de M. de Vignacourt, se rattachant ainsi par Belleforest, Bandello et Marguerite d'Angoulême au texte original.

Malgré ce roman, malgré la traduction et imitation de Legrand d'Aussy[5], malgré l'édition de Méon[6] et les travaux littéraires qui depuis ont été mis au jour, Laure de Lorraine, châtelaine de Vergi, qui a inspiré le poème que nous réimprimons, n'est guère connue de nos jours que sous le faux nom de *Gabrielle de Vergy* dans la littérature courante[7]; et encore lui

---

1. Paris, 1825, II, 155.
2. Voy. Fr. Michel, *Chansons...*, p. XIX-XXVII.
3. Parmi ces morceaux, M. Emile Picot veut bien nous signaler une tragédie de société *La comtesse de Fayel*, parue à Lyon en 1770, et deux épîtres en vers, l'une de M. Mailhol et l'autre de M. Milsant (*Mercure*, avril 1769, II, 5-19, et mai 1772, 5-12).
4. Paris, 2 vol. ou parties in-8°. Voy. sur ce roman dans l'*Année littéraire* (1766), IV, 316-325, une *Lettre à M. Fréron*, signée L. M. D. G. et [illegible] par « une dame de la plus grande qualité ».
5. *Fabliaux ou Contes*, éd. Renouard, 1829 (la 1re édition est [illegible]) 98-116. Legrand d'Aussy a donné au chevalier le nom d'*Agolane*. [illegible] mentionnée dans l'édition Renouard une imitation d'Imbert. Il [illegible] confusion soit avec la *Chastelaine de Saint-Gilles* (Imbert, *fabliaux mis en vers*, 1788, II, 33-36), soit avec la parodie [illegible] *de Passy*, car cet auteur n'a reproduit la *Chastelaine de Ver[illegible] rielles*, ni dans son *Choix d'anciens fabliaux*.
6. *Fabliaux et contes*, 1808, IV, 296-326.
7. En 1820, sous le titre de *Fayel et Gabrielle de* [illegible]

attribue-t-on avec le châtelain de Couci, dont le nom lui [illegible] est variable, des amours et des aventures qui lui [illegible] et appartiennent, d'après Jakemon Sakesep, à [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

D'un chevalier preu et hardi
Et de la dame de Vergi
Que li chevaliers tant ama
Que la dame li otria
Par itel couvenant s'amor
Qu'il seust qu'a l'eure et au jor
Que par lui seroit descouverte
Lor amor, qu'il i avroit perte
Et de l'amor et de l'otroi
Qu'ele li avoit fet de soi.
Et a cele amor otroier
Deviserent qu'en .i. vergier
Li chevaliers tozjors vendroit
Au terme qu'ele li metroit,
Ne ne se mouvroit d'un anglet
De si que .i. petit chienet
Verroit par le vergier aler,
Et lors venist sanz demorer
En sa chambre, et si seust bien
Qu'a cele eure n'i avroit rien
Fors la dame tant seulement.
Ainsi le firent longuement,
Et fu l'amor douce et celée
Que fors aus ne le sot riens née.
Li chevaliers fu biaus et cointes,
Et par sa valor fu acointes
Au duc qui Borgoingne tenoit;
Et sovent aloit et venoit
A la cort, et tant i ala
Que la duchoise l'enama
Et li fist tel samblant d'amors
Que, s'il n'eust le cuer aillors,
Bien se peust apercevoir
Par samblant que l'amast por voir.
Mès quel samblant qu'el en feist,
Li chevaliers samblant n'en fist,
Que poi ne grant s'aperceust
Qu'ele vers li amor eust,
Et tant qu'ele en ot grant anui,
Qu'ele parla .i. jor a lui
Et mist a reson par moz teus :
« Sire, vous estes biaus et preus,

---

20 *D* du vergier. — 21 *A*, *B*, *C* Que uns. *A*, *B*, *D*, *F*, *H* pria. — 23 *B*, *D*, tel. — 24 *B* Bien sache ca; *D* Que bien seust qua; *G* Que elle seust qua. — 25 *A* par soi. — 26 *B*, *G* il i auroit p.; *C* quil aueroit; *H* quil auroit la p. — 28 *D* auoit fecte; *H* ot faite. *D* foy. — 29 *D* icelle. — 31 *B* Cel. *F* tout seuz. — 32 *D* A loeure; *F* a leure. *C* que li meteroit. — 33 *D*, *F* Et. *A*, *C*, *E*, *D* Ne se mouveroit (*D* bougueroit). — 34 *D*, *E*, *G* Deuant. *F* Dusquatant cun. — 36 *A*, *B*, *E*, *F*, *G*, *H* venroit. *F* a lie parler. *Le vers manque dans D.* — 37 *A*, *G*, A sa; *B* En la. *D* Ay celle heure; *F* A cette hore. et *manque dans H.* si *manque dans A*, *B*, *E*. *D* quil s. b.; *G* que s. b. — 38 *B* eust rien. *D* Qua ycelle heure ny auoit r.; *F* Que en sa chambre naroit r. — 39 *E* Que. *F* Fors lie meismes. *H* tout s. — 40 *A*, *B* Issi. *H* font lor acointement. — 41 *H* lor amor si celee. *B* de ce celee; *D* deux si celee. *C* et senee. — 42 *D* Queulx deux. *E* eulz .ii. nel. *B* ne la. *A* sent. — 43 *B* iert. — 44 Et *manque dans D*. *H* pour. *B*, *G* ert. — 45 *A*, *B* Du. — 46 *D* auesc lui venoit; *F* o le duc aloit. — 48 *B*, *F* laama; *D* sy lama. — 50 *E* Con sel. *E*, *F* pense a; *G* son cuer a. — 51 *B* Bien sen. — 52 *D*, *F*, *G* Au semblant. *A*, *D* quele; *G* que. — 53 *E* Mes por s. *D*, *G* quele f. *A*, *B* Mais sanlans quele len f. — 54 *G* ne. — 55 *D* semblant nen fist (*répéti tion de la fin du vers précédent*). — 56 *C* Que il. — 57 *B* Quelle ot. grant *manque dans H*. *B* si grant ennui; *F*, *G* tel ennui. — 58 *D* Si en p.; *G* Quele en p. — 59 *H* mains leus. — 60 *D*, *F* mout estes. *H* et biaus. *D* et gentieulx.

Ce dient tuit, la Dieu merci :
Si avriez bien deservi
D'avoir amie en si haut leu
Qu'en eussiez honor et preu,
Que bien vous serroit tele amie.
— Ma dame, » fet il, « je n'ai mie
Encore a ce mise m'entente.
— Par foi, » dist ele, « longue [atente
Vous porroit nuire, ce m'est vis :
Si lo que vous soiez amis
En .I. haut leu, se vous veez
Que vous i soiez bien amez. »
Cil respont : « Ma dame, par foi,
Je ne sai mie bien por qoi
Vous le dites ne que ce monte,
Ne je ne sui ne duc ne conte
Que si hautement amer doie ;
Ne je ne sui mie a .II. doie
D'amer dame si souveraine,
Se je bien i metoie paine.
— Si estes, » fet el, « se devient :
Mainte plus grant merveille avient
Et autele avendra encore.
Dites moi se vous savez ore
Se je vous ai m'amor donée,
Qui sui haute dame honorée. »
Et cil respont isnel le pas :
« Ma dame, je ne le sai pas ;
Mès je voudroie vostre amor
Avoir par bien et par honor.
Mès de cele amor Dieus me gart
Qu'a moi n'a vous tort cele part
Ou la honte mon seignor gise,
Qu'a nul fuer ne a nule guise
N'en prendroie tel mesprison
Com de fere tel desreson
Si vilaine et si desloial

---

61 *D* et dieu m. — 62 *A*, *C*, *E*, *G* aueriez ; *D* aurez. — 63 *D* amour. — 64 *B* Qui. *D* et grant (preu *manque*). — 65 *B*, *E*, *H* Car. *D* Et bien vous venist de la moie. — 66 *B* Dame fet elle. *D* Ma dame fait il ie noseroie. — 67 *D* Car ie ny ay point mis. — 68 *A*, *B*, *D*, *E*, *F* fait ele. — 69 *D* ce mest auis ; *G* a mon auis. — 72 *D* Que bien ame vous y soies. — 75 *A*, *B*, *D*, *E*, *G* Ce me dites ; *F* Cen dites. *A*, *B*, *E* na quoi ; *D*, *F* ne a quoy. — 76 *B* Mes ; *D* Car ; *E*, *F*, *G* Que. *A*, *B*, *D*, *F*, *G* ne rois ne c. *D rèpète deux vers qui figurent déjà plus haut* (*v. 67-68*) :

Et sy n'i ay point mis m'entente.
— Par foi, » fait elle, « longue atente...

77 *D*, *E*, *F* Qui. — 78 *E* ien. *A*, *C* nen. *G* en la voie. — 79 *D*, *G* Dauoir amor ; *F* Dauoier amour. — 80 *D* mectroie ma p. — 81 *B*, *E* Sire. *E* si estes. *D* elle se dieu mament. *H* se sauient ; *G* sil auient. — 82 *D* Maint greingneur. grant *manque dans B*. — 84 *F*, *G* que vous sauez ore. *D* Sy me dictez se sauois ore. — 85 *D* Que. — 86 *D* sy haulte. *D*, *E*, *F*, *G* clamee. — 88 *F* ce ne sai ie pas. — 90 *G* bien et par mon amor. — 91 *D* Mes dieus de tel am. ; *E* Mes dautre am. ihesus ; *F* Et deus de cele am. ; *G* Mes dieux de cele am. — 92 *E* Quamors ne nous tourt ; *F* Qua moy ne vous tort ; *H* Que ia nul ior tour. *D* tourne tel p. — 94 *A* Quen ; *G* A. *A*, *E* ne en. — 95 *D*, *E* Ne feroie ; *G*, *H* Ne prandroie. *D* tele traison ; *F*, *H* tel desraison. — 96 *D* Comment. *A* Comme de f. d. *B*, *E*, *F*, *G*, *H* Comme de f. traison. — 97 et *manque dans E*. *G*, *H* ne si.

Vers mon droit seignor natural.
— Fi ! » fet cele qui fu marie,
« Dans musars, et qui vous en prie ?
— Ha ! ma dame, por Dieu merci,
Bien le sai, mès tant vous en di. »

Cele ne tint a lui plus plait,
Mès grant corouz et grant deshait
En ot au cuer, et si penssa,
S'ele puet, bien s'en vengera :
Si fu ele forment irie.
La nuit, quant ele fu couchie
Jouste le duc, a souspirer
Commença et puis a plorer.
Et li dus errant li demande
Que c'est qu'ele a, et li commande
Qu'ele li die maintenant :
« Certes, » fait ele, « j'ai duel grant
De ce que ne set nus hauz hom
Qui foi li porte ne qui non,
Mès plus de bien et d'onor font
A ceus qui lor trahitor sont,
Et si ne s'en aperçoit nus.
— Par foi, dame, » fet soi li dus,
« Je ne sai por qoi vous le dites ;
Mès de tel chose sui je quites,
Qu'a nul fuer je ne norriroie
Trahitor, se je le savoie.
— Haez donc, » fait ele, « celui, »
Sel nomma, « qui ne fina hui
De moi proier au lonc du jor
Que je li donaisse m'amor,
Et me dist que mout a lonc tens
Qu'il a esté en cest porpens ;
Onques mès ne le m'osa dire.
Et je me porpenssai, biaus sire,
Tantost que je le vous diroie.
Et si puet estre chose vraie

---

98 *D* A mon. *E* Enuers mon s. — 99 *C* Ha ; *D* Donc. *D* dit elle. *A*, *B* qui est. — 100 *F* Dan maluais ; *G* Danz mesiauz. et *manque dans D*. — 101 *A*, *E*, *H* Ahi dame. *A* fait cil merci ; *E* fait il merci ; *F* dist il merci. *B* Ahi fet cil dame merci ; *D* A fait il a ma dame merci ; *G* Ha fait cil ma dame merci. — 102 *G* Nus certes ; *F* Certes nus. *A* mais itant vous di. *B* Non fetes ci mes tant vous di. — 103 *B* plus a li pl. — 104 *H* ahait. — 105 *D* Ust en son c. *G* et sapensa. — 106 *D* Que se elle peust. *F* quel sen. — 107 *G* Si fist ele. *E* cele. *H* mout coureciee. — 108 *F* Le soir. — 109 *D* Empres. *D* print a plourer. — 110 *D* Et puis. *D* apres a soupirer. — 111 Li dus erraument. — 112 *A* Quest ce quele a ; *F* Quelle auoit. *D* et sy. — 114 *H* Par foi. *C* dist ele. — 115 *B* ne sai. *D* De ce que soit un hault hons. — 116 *D* Qui honneur. *B* me p. — 117 *H* biens. — 118 *F* A cil ; *G* Com cil. — 120 *A*, *B*, *F* ce dist ; *H* fait ce. *D* Par ma foi dame fait ly dux. — 122 *F* Car. *G* Mais ditel ch. ; *H* Mais de ces choses. — 123 *E*, *F* Car a nul fuer. *G* Que a nul fuer ne n. *E*, *F* ie nameroie. — 124 *B* Tr. nul se le s. ; *D* Mon traiteur se le s. — 125 *C* dont dist ele ; *E*, *G* fait ele donc. — 126 *D* Que ; *G* Si le. — 127 *G* delonc le ior. — 129 *D* Et si ma dit quil ; *H* Et si me dit quil. *F* quil a mout l. t. — 130 *D* Que il estoit. *D*, *E*, *H* ce ; *G* cel. — 131 *B*, *E*, *F*, *G* Nonques. — 132 *A* Et ie me porpens ; *B*, *D* Et ie mapensai ; *F*, *G* Et ie me pensai. *A*, *B*, *D*, *F*, *G* biaus dous sire. — 133 *D* Que tantost. — 134 *A*, *B*, *E*, *G* Et ce pert. *G* bien chose vraie. *D* Or est ceste chose vraie ; *F* Et bien croi ceste chose a vroie.

Qu'il ait pieça a ce penssé :
De ce qu'il a aillors amé
Novele oie n'en avon.
Si vous requier en guerredon
Que vostre honor si i gardoiz
Com vous savez que il est droiz. »
Li dus, a cui samble mout griet,
Li dist : « J'en vendrai bien a chief,
Et mout par tens, si com je cuit. »

A malaise fu cele nuit
Li dus, n'onques dormir ne pot
Por le chevalier qu'il amot,
Qu'il croit que il eust mesfait
Par droit que s'amor perdue ait ;
Et por ce toute nuit veilla.
L'endemain par matin leva,
Et fist celui a soi venir
Que sa fame li fet hair,
Sanz ce que de riens ait mespris.
Maintenant l'a a reson mis
Seul a seul, ne furent qu'eus deus :
« Certes, » fait il, « ce est granz [deus
Quant proesce avez et beauté,
Et il n'a en vous leauté !
Si m'en avez mout deceu,
Que j'ai mout longuement creu
Que vous fussiez de bone foi
Loiaus a tout le mains vers moi,
Que j'ai vers vous amor eue.
Si ne sai dont vous est venue
Tel penssée et si trahitresse
Que proie avez la duchesse
Et requise de druerie !
Si avez fet grant tricherie,
Que plus vilaine n'estuet querre.
Issiez errant hors de ma terre !

---

135 *A*, *E*, *H* Quil a. *D* Quil na piecha ailleurs pense. — 136 *A*, *B*, *F* ait ; *H* na. *D* Ne que il na ailleurs a. ; *E* Quil na ailleurs ce cuit a. ; *G* De ce que alliors ait a. — 137 *B* Nencor nient oir ; *D* Nouuelles nulles nen ; *F*, *G* Nouu. encore oi ; *H* Ne nouu. oi nen. *B*, *F*, *G* nauons. — 139 *G* Ca. si *manque dans D*. *A*, *B* si en gardois ; *F* y gardez si. — 140 *A* Que. *E* que ce est dr. *D* Et quau mien aussy vous penses ; *F* Que vous ni soiez escharni. — 141 *G*, *H* cui il samble. *E* sambla. — 142 Li *manque dans D*. — 143 *D* Et bien. — 144 *B*, *G* En. *H* mesaise. *D* Moult en malaise just c. n. — 145 *A* Li dus onques ; *E* Onques li dus. *H* Li dus ne dormir ne pouoit. — 146 *D* Pour la douleur quen son cœur ust. — 147 *A* Qui croit que il e. ; *E* Quil croit qui li e. ; *G* Qui croit que ait tant vers lui m. ; *H* Car bien cuidoit queust m. — 147-148 *manquent dans F*. — 147-149 *manquent dans D*. — 148 *E*, *H* Par quoi il samour ; *G* Que par droit amour. — 150 *G* mout matin. *D* se leua. — 151 *A* Et fait. *D*, *G* a li venir. — 152 *D* Que la duchesse. — 153 *G* na m. — 155 *A* nen i ot ; *D* ny eust ; *E* que il not ; *F*, *H* quil ni ot ; *G* que ni a. *B* menioient andois. — 156 *A* cest il ; *C*, *F* dist il. *D* fait li duc iay ; *G* fet li dus cest. *B* cest grant doleurs. — 157 *B* Que. *E* biaute auez. — 158 *D* Et en vous na loiaute. — 159 *A*, *B*, *G*, bien deceu. *D* Si mauois malement deceu. — 160 *H* Car. *D* Car iai par maintes fois. — 162 *D* a moi. — 163 *E* amor vers vous. *D* Iay a vous grant am. e. ; *H* Car vers vous ai am. e. *F* meue. — 165 et *manque dans E*, *F*. *D*, *G* ne si tr. *H* tricheresse. — 168 *D*, *E*, *H* grant vilenie ; *G* tel tricherie. — 169 *D* Car. *A*, *B*, *D* ne puet estre. — 170 *D*, *H* Issiez tantost. *G* Si issiez er. de m. t.

Quar je vous en congié sanz doute,
Et la vous vé et desfent toute :
Si n'i entrez ne tant ne quant,
Que, se je dès or en avant
Vous i pooie fere prendre,
Sachiez, je vous feroie pendre. »
Quant li chevaliers ce entent,
D'ire et de mautalent esprent
Si que tuit li tramblent si mem-
[bre,
Que de s'amie li remembre
Dont il set qu'il ne puet joir
Se n'est par aler et venir
Et par reperier ou pais
Dont li dus veut qu'il soit eschis ;
Et d'autre part li fet mout mal
Ce qu'a trahitor desloial
Le tient ses sires et a tort.
Si est en si grant desconfort
Qu'a mort se tient et a trahi :
« Sire, » fet il, « por Dieu merci,
Ne creez ja ne ne penssez
Que je fusse onques si osez :
Ce que me metez a tort seure
Je ne penssai ne jor ne eure ;
S'a mal fet qui le vous a dit.
— Ne vous vaut riens li escon-
[dit, »
Fet li dus, « ne point n'en i a :
Cele meisme conté m'a
En quel maniere et en quel guise
Vous l'avez proie et requise,
Comme trahitres envious ;
Et tel chose deistes vous,
Puet estre, dont ele se test.
— Ma dame a dit ce que li plest, »
Fet cil qui mout estoit mariz ;
« Ne m'i vaut riens li escondiz ;

---

171 *A*, *B*, *F* Que. Quar *manque dans E*. *D* Ie vous donne congie ; *G* Ie vous en conuoie ; *H* Ie vous en don congie. — 173 *C* Se ; *B*, *D*, *E*, *F* Que. — 174 *A* Car. *D* Quer se ie dor. *E* Sachiez se mes en mon viuant. — 175 *E* iour souprendre. — 176 *B* S. que vous f. p. ; *D* Ie vous feroie trainer et prendre ; *E* Ie vous feroie mout tost p. ; *H* Ie vous f. tantost p. — 177 *D* lentent. — 178 *E* De mautalent et dire. et *manque dans D*. — 179 *C* lui tremble tout. *B*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H* li m. — 180 *A*, *H* Car. *D*, *E*, *F* Quant. — 181 *D* D. il soit bien. — 182 *C* veir. — 183 *D* Et pour. *D* au p. ; *H* en p. — 184 *C* vout quil fust. *D* Dont le duc le fait fuitis. — 186 *C*, *E*, *F*, *H* Ce que. *D* Comme traistre et d. — 187 *D* Le tint. — 188 *B*, *D* Sy en est en gr. — 189 *G* et esbahi. — 190 *D*, *F* dit il. — 191 *F* onques ne p. — 192 *A* Que ionques ; *B* Ie conques ; *E* Que ie ia ; *F* Que onques ; *H* Que vers vous. *G* Que ie onques si desuez fusse. — 193 *F* Que pensasse ; *G* Que ie pensasse. — 193-194 *intervertis dans F et G*. — 194 *B*, *C*, Ne ne [*B* nel] p. ne i. ; *D* Onques ny p. i. ; *E* Noi en p. ne i. ; *H* Ie nen p. ne i. — 195 *D* Mal a fait. *B* ce vous a dit. *G* Si a m. f. qui vous a dit. — 196 *D* Riens ne vous vault. *F* Ne vous i vault riens esc. ; *G* Ne vous i valent esc. — 197 *D* car point ; *B*, *F*, *G* que point. — 198 *E*, *G* Quelle ; *H* Ele. *B*, *G* conte le ma. — 201 *D* tr. et e. ; *G* trichierres e. — 202 *B* feistes vous. — 203 *D* Et aultres donc ; *G* Puet ce. — 204 *D*, *E*, *F* d. dist. *A*, *D*, *H* ce qui li. — 205 *B* Dit. *A* Ha fait cil qui mout est maris ; *D* Dit celui qui estoit marris ; *E* Ce dist cil qui estoit marriz ; *H* Dist cil qui mout fu esbahiz. — 206 *A* Ne vous i vaut li ; *B*, *F*, *G* Si ne mi vaut riens ; *C*, *E* ne vous vaut riens li ; *D* Riens ne me vault li.

Riens ne m'i vaut que j'en deisse :
Si n'est riens que je n'en feisse
Par si que j'en fusse creu,
Quar de ce n'i a riens eu.
— Si a, » ce dist li dus, « par [m'ame, »
A cui il souvient de sa fame,
Car bien cuidoit por voir savoir
Que sa fame li deist voir,
C'onques n'oi que on parlast
Que cil en autre lieu amast.
Dont dist li dus au chevalier :
« Se vous me volez afier
Par vostre leal serement
Que vous me direz vraiement
Ce que je vous demanderoie,
Par vostre dit certains seroie
Se vous avriiez fet ou non
Ce dont j'ai vers vous soupe- [çon. »
Cil qui tout covoite et desire
A geter son seignor de l'ire
Qu'il a envers li sanz deserte,
Et qui redoute tele perte
Comme de guerpir la contrée
Ou cele est qui plus li agrée,
Respont qu'il tout sanz contredit
Fera ce que li dus a dit,
Qu'il ne pensse ne ne regarde
De ce dont li dus se prent garde,
Ne torment ne le lest pensser
Ce que li dus veut demander,
De riens fors de cele proiere :
Le serement en tel maniere

---

207 *D*, *E* me vaut. *E* que ie d. *B*, *F*, *G* Ne veritez que ie [*F* ien] d. — 208 *D* Est sy nest rien que ne faisse ; *F* Si nest il r. que nen f. *E* ie ne. — 209 *D* Par ainsy que ien ; *E* Por tout que ie. *H* Par coi ien fusse bien creus. — 210 *A*, *B*, *E*, *F*, *G* Que. *A*, *E* de ci. *D* De mon pechie ny a point eu. — 211 ce *manque dans D*. *E* fait ce ; *G* fet soi. — 211-216 *manquent dans C*. — 212 *A* Ceci il souvient mout ; *G* Car il souuenoit. *B* Qui li souient mout de la dame. — 213 *E* cuide. *D* de vrai s. *A* Qui li ot dit .I. grant s. ; *B* Que il peut ore bien s. ; *E* Cen cuide bien de fin s. ; *G* Qui li dist que il pouoit s. — 214 *D* eust dit ; *F* ait dit. *A* Dont quide bien que il soit voir ; *B* Quele li auoit dit le voir ; *G* Que ele li auoit dit voir. — 215 *B* Car nus noi quele p. ; *F* Conc noi nus qui lemparlast ; *G* Quant on ne oit que nus p. *A*, *E* nus parlast. — 217 *H* Lors. *B*, *G* li dus dist. — 218 *H* Se vous me vouliez. *C* le volez fiancier. — 219 *H* crantement. — 220 *H* diriez. *C* leaument ; *G* voirement. *B* Que me direz veraiement. — 221 *B*, *F* demanderai. — 222 *B*, *F* serai ; *E* geroy. — 223 *D* aues fait ; *H* auez ce fait. — 224 *D* vers vous ay s. ; *F* ie sui en s. ; *H* vous ai en s. — 225 *E* Et cil qui c. *A*, *B*, *D* tant ; *F* mout. — 226 *G* de sirre. *D* A maitre s. s. hors de hire. — 227 *G* vers li. — 228 *A*, *C*, *E* cele. — 229 *F* de perdre. — 230 *D* tant li. *E* est amee. — 231 *A*, *B*, *D*, *F* que tout. — 232 *B* li dus li dit ; *F* son sire dit. — 233 *A* Qui ne. *B* se garde. *D*, *E*, *F* Qui de ce ne se donoit [*E*, *F* donne] garde ; *G* Car il pense ne esgarde ; *H* Quil ne set ne ne se prant garde. — 234 *E*, *F* A ce dont. *D* De ce ou le duc prenoit g. — 235 *B*, *D*, *G* Ne courrouz. *B*, *D*, *G*, *H* ne li l. p. *A* Ne sen seust pas apenser ; *E*, *F* De ce ne se puet apensser. — 236 *F*, *G* Que li dus veille. — 237 *G* dicele pr. *D* Le duc pour ycelle pr. — 238 *D* Le seremente.

L'en fist, li dus la foi en prist ;
Et li dus maintenant li dist :
« Sachiez par fine verité
Que ce que je vous ai amé
Ça en arriere de fin cuer
Ne me lesse croire a nul fuer
De vous tel mesfet ne tel honte
Comme la duchoise me conte,
Ne tant ne le tenisse a voire,
Se ce ne le me feist croire
Et me meist en grant doutance
Que j'esgart vostre contenance
Et de cointise et d'autre rien,
A qoi l'en puet savoir mout bien
Que vous amez ou que ce soit ;
Et quant d'aillors ne s'aperçoit
Nus qu'amez damoisele ou dame,
Je me pens que ce soit ma fame,
Qui me dist que vous la proiez.
Si ne puis estre desvoiez
Por rien que nus m'en puisse fere,
Que je croi qu'ainsi soit l'afere,
Se vous ne me dites qu'aillors
Amez en tel leu par amors
Que m'en lessiez sanz nule doute
Savoir en la verité toute.
Et se ce fere ne volez,
Comme parjurs vous en alez
Hors de ma terre sanz deloi ! »
Cil ne set nul conseil de soi,
Que le geu a parti si fort
Que l'un et l'autre tient a mort ;
Quar, s'il dit la verité pure,
Qu'il dira s'il ne se parjure,
A mort se tient, s'il mesfet tant
Qu'il trespasse le couvenant
Que o sa dame et s'amie a,
Qu'il est seurs qu'il la perdra,

---

239 *D* Le duc tantost. *A*, *B* Len fist li dus et cil lemprist ; *E* En fist sans nes .1. contredit ; *F* En fist tout sanz nul contredit ; *G* Commant li dus einsi li fist ; *H* Emprist li dus et cil li fist. — 240 *E* a dit. *D* Et presentement lui a dit. — 241 *D* en fine v. — 242 *B* Tres ce. — 243 *D* de mon c ; *H* de bon c. — 244 *D*, *E* laist ; *G* lessast. *D* penser. — 245 *A*, *B*, *C*, *D*, *F* Que vous. *A*, *B*, *B E*, *F* et tel h. — 247 *D* Ne ia ; *H* Ia tant. *B*, *C*, *D* ne la. *F* Aiez fait sel tenisse a v. ; *G* Auant la tenisse ia por v. — 248 *F* lessast cr. *H* ne me feist acroire. — 249 *A*, *G* Et nen. *F* Et si men met. — 250 *D* Ie regart. — 251-252 *intervertis dans F.* — 252 *A*, *E*, *F*, *G*, *H* on puet. *D* ie maperchoy mout bien. *F* voier mout bien. — 253 *H* onques ce s. — 253-254 *manquent dans D.* — 255 Nus *manque dans D.* — 256 *F* Ie me dout ce ne. *B* que ne soit. *D* Sy me craing que ce ne s. — 257 *B* ma dit. *G* len pr. — 258 *A*, *D*, *F*, *G* Si nen ; *B* Si en ; *H* Se nen. — 259-260 *intervertis dans A*, *B*, *E*, *G*, *H*. — 259 *A* vous me sachies f. ; *B* vos me puissies f. ; *D* nus me p. f. ; *E* nus me sache f. ; *F* vos men puissies f. ; *G* vous men sachies f. ; *H* nus en saiche f. — 260 *D*, *H* Car. *A*, *E*, *F*, *G* Que [*E* Qui] ne cuit quainsic voist lafaire ; *B* Que je cuit quensi va laf. — 262 *H* en tel lieu. — 263 *E* Car. *G* faciez sanz nul d. — 264 *H* Sauoir la verite trestoute. — 265 *B* Et se fere ne le v. — 266 *E* Con pariures. — 269 *D* Quer le gieu ; *E* Qui le ieu. *G* Que li partirs si li est fort. — 270 *D* tient pour m. — 271 *A*, *B*, *G* Que. *E* Et. — 271-272 *manquent dans F.* — 272 *B* Vous dirai. *D* Il soit bien que sa foi p. — 273 *D*, *F* Et mort est [*D* mort *manque*]. *B*, *E* ne fait tant. *F* sil se meffait t. ; *G* quil m. t. — 275 *A*, *B*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H* Qua sa dame et a. — 276 *B* Bien est s. ; *D*, *H* Il est s. *E* Quil set mout bien. *G* Et est s. de pendre la.

S'ele s'en puet apercevoir;
Et s'il ne dit au duc le voir,
Parjurés est et foimentie,
Et pert le pais et s'amie.
Mès du pais ne li chausist,
Se s'amie li remainsist
Que sor toute riens perdre crient.
Et por ce qu'adès li sovient
De la grant joie et du solaz
Qu'il a eu entre ses braz,
Si se pensse, s'il la messert
Et s'il par son mesfet la pert,
Quant o soi ne l'en puet mener,
Comment porra sanz li durer.
Si est en tel point autressi
Com li chastelains de Couci,
Qui au cuer n'avoit s'amor non,
Dist en .I. vers d'une chançon :

Par Dieu, Amors, fort m'est a con-
[sirrer
Du dous solaz et de la compaingnie
Et des samblánz que m'i soloit mous-
[trer
Cele qui m'ert et compaingne et amie :
Et quant regart sa simple cortoisie
Et les douz mos qu'a moi soloit parler,
Comme me puet li cuers ou cors
[durer?
Quant il n'en part, certes trop est
[mauvès.
Li chevaliers en tel angoisse
Ne set se le voir li connoisse,
Ou il mente et lest le pais.
Et quant il est ainsi penssis
Qu'il ne set li quels li vaut mieus,
L'eve du cuer li vient aus ieus

---

278 *E* redit ; *H* nen dit. — 279 *E* iert. est *manque dans D.* — 280 *D* Et si. — 282 *D* Fors que. — 283 *F* sus t. r. *D* craingnoit. — 284 *E* li couuient. *D* delle lui souuenoit. — 286 *D* Quauoir souloit. — 287 *B* Si sapense si la m. ; *D* Et sy pensse sil a mesfait. — 288 *A*, *B*, *H* Et se ; *E* Et il ; *D* Et que. *E* par son voloir. *F* Et sy la pert par son mesfait. — 289 *G* Quant auec. *D*, *F*, *G*, *H* ne la pr. — 290 *D* elle durer. — 292 *D* Comment. — 293 *G* ou cuer. *A* sanui non. — 294 *E* Fist. *F* de sa ch. *D* Qui disoit en un vers dune ch. *G* Et dist en un vers de ch. — 295 *A*, *D*, *E* grief mest. *B* conseurrer ; *D* elongnier. — 295-302 *Ces huit vers forment la troisième strophe d'une chanson bien connue du Châtelain de Couci ; voy. Die Lieder des Castellans von Coucy, hgg. von F. Fath* (Heidelberg, 1883), p. 37. — 296 *G* Du samblant. *B* Les grans s. et la gr. c. ; *D* Le doulx s. et le bon confort. — 296-297 *intervertis dans G.* — 297 *E*, *H* me se. *B* soulez m. *D* Que celle me souloit moustrer. *Après ce vers D ajoute :*

Qui tient mon corps en cest dangier.

298 *A*, *F*, *G* dame [*G* ma d.] compaigne amie [*G* et am.]. — 299 *G* recort. *A*, *B*, *F* sa douce. *F* compaignie. *D* A celle qui mest compaigne et amie. — 300 *G* que seut a moi p. ; *H* que me soloit p. — 301 *A*, *B*, *C*, *F*, *G* Comment. *D* li cuers en corps ; *H* en cors li cuers. — 302 *F* Quant ne sen p. ; *G* Quant il ne p. certes *manque dans H. Le vers mq. dans D.* — 303 *D*, *F*, *G* a tel ang. — 304 *A*, *E* Pense se [*E* que] le voir en c. *B* len c. ; *D* en c. — 305 *B*, *E* Ou sil ment ; *G* Ou il m. ; *H* Ou si m. *B* ou sil lest le p. — 306 *B* il fu. — 308 *D* Les larmes. *B* li court ; *A*, *E*, *F* li monte. *A* es.

Por l'angoisse qu'il se porchace,
Et li descent aval la face,
Si qu'il en a le vis moillié.
Li dus n'en a pas le cuer lié,
Qui pensse qu'il i a tel chose
Que reconnoistre ne li ose.
Lors dist li dus isnel le pas :
« Bien voi que ne vous fiez pas
En moi tant com vous devriiez.
Cuidiez vous, se vous me disiez
Votre conseil celéement,
Que jel deisse a nule gent ?
Je me leroie avant sanz faute
Trere les denz l'un avant l'autre.
— Ha ! » fet cil, « por Dieu merci, [sire,
Je ne sai que je doie dire
Ne que je puisse devenir,
Mès je voudroie mieus morir
Que perdre ce que je perdroie,
Se le voir dit vous en avoie,
Et il estoit de li seu
Que l'eusse reconneu
A jor qui fust a mon vivant ! »
Lors dist li dus : « Je vous creant
Seur le cors et l'ame de moi
Et sor l'amor et sor la foi
Que je vous doi sor vostre hom- [mage,
Que ja en trestout mon eage
N'en ert a creature née
Par moi novele racontée

---

309 *H* Pour la doulor. *F* con li p.; *G* qui se p. *D*, *E* Du courrous quil [*D* il] ne set quil face. — 309-310 *intervertis dans F*. — 310 *A*, *D* Si. *E* deuale. *A* jusquen. — 311 *G* Si que le vis en a m.; *H* Si que il ot le vis m. *B* Et quant li dus lot aguetie. *D*, *E*, *F* Quant li dus en tel point le voit. — 311-312 *manquent dans A*. — 312 *D*, *E* Et que si [*D* quainsi] parfont; *F* Et que si forment. *D*, *E*, *F* souspiroit. *B* Si en ot au cuer grant pitie; *G* Li dus le voit sen a pitie. — 313 *A* Li dus quide que soit; *B*, *G* Quil entent quil i a; *D*, *E*, *F* Lors [*F* Si] cuide quil i ait. — 315 *G* Lors list. — 316 *D* vous ne vous f. — 317 *A*, *E* comme d. *D*, *F*, *H* deussies. — 318 vous *manque dans G*. *A*, *B* se me disiez; *D*, *F*, *H* se me deissiez; *E* se me dit mauiez. — 319. *A*, *E*, *H* priuement. — 320 *B*, *D*, *F*, *G* Que le d. — 321 *D* Ie me lauoie. *B* enceis s. f. — 322 *D*, *E*, *H* apres. *F* lune auant. *B* une auant autre. — 323, *A*, *B*, *G* Ha [*B* He] sire fait cil merci sire; *E*, *F* Ha pour dieu fait il biau dous [*F* merci fait cil] sire; *H* Ha sire fait cis quest plains dire. — 325 *A*, *E* doie d. — 326 *D* iameroie. — 327 ie *manque dans B*; *F* gy p. — 328 *B* dire vos voloie; *D* dit ie vous auoie. *E* Car se le voir vous en disoie. — 329 *A* Que sil; *B*, *C* Quar sil. *D* delle s. *F* Et que il fust de lie s. — 330 *D* Que ie leusse. — 331 *A*, *B*, *E*, *G*, *H* A rien [*E* Pour riens; *H* Au jor] qui soit el mont [*H* en mon] viuant; *F* A nule rien qui fust v. *D* qui soit a mon vivant. *D ajoute après ce vers :*

Je mourroie ainschois avant.

332 *F* Et. *D ajoute après ce vers :*

Et vous jur(e) par tel couvenant.

333 *F* sus. *D* et sur. *G* seur lame. — 334 *F* Et sus... sus. — 335 *D* que iay receu. *F* de votre h. — 336 *D* a iour de mon aage. — 337 *B*, *F*, *H* iert : *D* sera; *G* est. — 338 *E* Parole nule r. *B*, *F*, *G* parole r.

Ne samblant fet grant ne petit. »
Et cil en plorant li a dit :
« Sire, jel vous dirai ainsi ;
J'aim vostre niece de Vergi,
Et ele moi, tant c'on puet plus.
— Or me dites donc, » fet li dus,
« Quant vous volez c'on vous en [cuevre,
Savoit nus fors vous dui ceste [oevre? »
Et li chevaliers li respont :
« Nenil, creature del mont. »
Et dist li dus : « Ce n'avint [onques :
Comment i avenez vous donques,
Ne comment savez lieu ne tens?
— Par foi, sire, » fet cil, « par sens
Que je vous dirai, sanz riens tere,
Quant tant savez de nostre afere. »
Lors li a toutes acontées
Ses venues et ses alées,
Et la couvenance premiere,
Et du petit chien la maniere.
Lors dist li dus : « Je vous requier
Que a vostre terme premier
Vueilliez que vostre compains soie
D'aler o vous en ceste voie,
Quar je vueil savoir sanz aloingne
Se ainsi va vostre besoingne :
Si n'en savra ma niece rien.
— Sire, » fet il, « je l'otroi bien,
Mès qu'il ne vous griet ne anuit ;
Et sachiez bien g'irai anuit. »
Et li dus dist qu'il i ira,
Que ja ne li anuiera,
Ainz li sera solaz et geu.
Entr'aus ont devisé le leu
Ou assembleront tout a pié.

---

340 *G* li a dit en pl. — 341 *F* ie ; *G* et ie le. *B* de ci. *D* Sire fait il ie vous diray. — 342 *F* du v. *D* Iaime v. n. pour vray. — 343 *D* quelle p. plus. — 344 *B* fet dont ; *E*, *H* fait ce. — 345 *B*, *G* Quant si volez ; *E* Se vous volez ; *F* Puis que volez. *B* que len v. c. ; *D*, *G* que on v. c. ; *E* que vous en croie ; *F* que vous en c. — 346 *A*, *D*, *E*, Set nus fors ; *B* Set ia nus fors. *A* ke vous. *E* ceste joie. — 349 *A* Et fait ; *D* Lors dit. *E* il rauint. *G* Fait soi li duz ce ne puet estre. — 350 *B*, *D* Et [*D* Et *manque*] comment y alles vous d. *C* i aueniez v. d. ; *E* i auenistes d. ; *F* y alies v. d. *G* Comment pouez auec lui estre. *G ajoute :*

Et dist li dus : « Ce n'avint onc.

351 *F* Comment sauiez. *B*, *D*, *G* c. auez. — 352 *A*, *E* fait il sire ; *B* fet cil sire ; *D*, *F*, *G* sire fet il. — 353 *A*, *D*, *H* Ie le. sanz *manque dans D*. *F* sanz plus. *C* fere. — 354 tout *manque dans G*. — 355 *E* racontes ; *H* racontees. — 356. *A* Leur v. et leur a. ; *B*, *D*, *E*, *F* Les [*D* Et les] v. et les a. — 359 *F* Cen dist. — 360 *F* Que vostre termine pr. — 361 *D* compaignon. — 362 *B* celle v. — 363 *A*, *B*, *E*, *G* Que. *B*, *D*, *E*, *H* esloingne. — 363-364 *manquent dans F*. — 365 *D* Et ma niepce nen saura rien. — 366 *H* Et cil respont. *F* dist il. *D*, *F*, *G* ie le voil bien. — 367 *E* que ne. *D* ne nenuit ; *F* ni anuit. — 368 *A* iou irai. *D* Sachiez que y iray enuit. — 369 *E*, *F*, *H* que il ira ; *G* ie i irai. — 370 *A*, *B*, *E*, *F* Ne ia ; *D* Et que ia. *G* Et ia ne li ennuierai. — 372 *A*, *G* Entre eus .II. deuisent ; *E* Aus .II. ont d. — 373 *D*, *F* Ou il ass. a pie [*D* tout a p.].

Si tost comme fu anuitié,
Que assés près d'iluec estoit
Ou la niece le duc manoit,
Cele part tienent lor chemin
Tant qu'il sont venu au jardin,
Ou li dus ne fu pas grant piece,
Quant il vit le chienet sa niece
Qui s'en vint au bout du vergier
Ou il trova le chevalier,
Qui grant joie a fet au chienet.
Tantost a la voie se met
Li chevaliers, et le duc lait ;
Et li dus après lui s'en vait
Près de la chambre et ne se muet.
Iluec s'esconsse au mieus qu'il [puet :
D'un arbre mout grant et mout [large
S'estoit couvers com d'une targe
Et mout entent a lui celer.
D'iluec vit en la chambre entrer
Le chevalier, et vit issir
Sa niece et contre lui venir
Hors de la chambre en .I. prael,
Et vit et oi tel apel
Comme ele li fist par solaz
De salut de bouche et de braz :
Si tost comme ele le choisi,
De la chambre vers lui sailli
Et de ses biaus braz l'acola
Et plus de .c. foiz le besa
Ainz que feist longue parole.
Et cil la rebese et acole,
Et li dist : « Ma dame, m'amie,
M'amor, mon cuer, ma druerie,
M'esperance et tout quanques [j'aïm,
Sachiez que j'ai eu grant faim

---

374 *A, B, D, E, G* il fu ; *F* il ert. — 375 *D, H* Car ; *E* Et. *H* pres dileuc asses. — 376 *G, H* au duc. *G* estoit. *D* Que la niepce au duc demouroit. — 377 *D, F* tindrent ; *E* tournent. *H* Maintenant sont mis au ch. — 378 *D* venus sunt. — 380 *D* Quil. — 381 *F* au bourc du v. — 382 *A, B* Tant quil troeue ; *D* Or il troua ; *G* Tant quil trouua. — 383 *A, B* Et grant ioie fait. *E, F* fait ; *D, G* fist. — 385 *D* laisse. — 386 *F* en veit ; *G* se met. *D* Et puis sen va droit a ladresce. — 387 *G* A la chambre. *A* au plus que puet ; *B, E* au plus quil puet ; *G* le plus tost quil puet. *Ce vers est remplacé dans D par trois autres :*

Et le duc après lui s'en vi(e)nt
Qui (a)près de la chambre se mist ;
Illeq(ues) se couche au mieulx qu'il peust.

388 *B, E, G* I. sareste et ne se muet ; *D* Et se coeuure au mieulx qui sust. — 389 *G* Desouz un arbre grant et l. — 390 *D, F* Sest couvert comme [*D* comment] ; *G* Sest tost couuers que. — 391 *G* Que. — 393 *D* et ainssy issir. — 394 *D* Et sa niepce c. — 395 *E* trestoute seule ; *F* Encontre li. — 396 *D* La vit. *E* cel a. — 397 *D* Coument. *E* Que elle li. *G* pour s. — 398 *B* Desqua lus. *G* et de bouche. — 399 *G* Que si t. — 399-400 *manquent dans E et H.* — 400 *A* mout tost s. — 401 *H* Car de ses. — 401-402 *manquent dans E.* — 402 *H* plus de .xx. fois. — 403 *D* face. *E* Mout doucement a lui parole. — 403-404 *manquent dans F.* — 404 *E* Et puis. *D* Le cheualier la baise et acole. — 405 *D, F* et mamie. — 406 *D, E* Mon cuer mamor ; *F* Mon cuer mon corps. *D* et ma dr. — 407 *D* Mon esperance. tout *manque dans A, D, E.* — 408 *A, E* de voir que iai [*E* ie ai] ; *D* ie auoie ; *G* quar ie eu mout.

D'estre o vous si comme ore i sui
Trestoz jors puis que je n'i fui. »
Ele redist : « Mon douz seignor,
Mes douz amis, ma douce amor,
Onques puis ne fu jor ne eure
Que ne m'anuiast la demeure ;
Mès ore de riens ne me dueil,
Car j'ai o moi ce que je vueil,
Quant si estes sains et haitiez,
Et li trés bien venuz soiez ! »
Et cil dist : « Et vous bien trovée ! »
Tout oi li dus a l'entrée,
Qui mout près d'aus apoiez fu ;
Sa niece a la voiz bien connu,
Si bien, et a la contenance,
Que il est or fors de doutance,
Et si tient de ce la duchesse
Que dit li ot a menterresse,
Et mout li plest. Or voit il bien
Que cil ne li a mesfet rien
De ce que il l'a mescreu.
Ilueques s'est issi tenu
Toute la nuit endementiers
Que la dame et li chevaliers
Dedenz la chambre en .I. lit furent
Et sanz dormir ensemble jurent
A tel joie et a tel deport
Q'il n'est resons que nus recort
Ne ne le die ne ne l'oie,
S'il n'atent a avoir tel joie
Que amors aus fins amanz done,
Quant sa peine reguerredone ;
Quar cil qui tel joie n'atent,
S'il l'ooit or, riens n'i entent

---

409 *A*, *B* si comme ie sui. *D*, *F* ouec vous si con or [*D* ie] sui. i *manque dans G*. *E* Destre auoeques vous en requoi. — 409-410 *intervertis dans F*. — 410 *B* Trestot lors puis ; *H* Despuis lore. *B* ne f. *F* ne vous vi. *A* Car pieca auoec vous ne f. ; *D* Et plus souuent que ie ne dy ; *E* Mout me tourne ore a grant anoi. — 411 *F* Celle. *D*, *E* li dist ; *H* respont. *G* Et ele dist. — 413 *E* Onques ne fu ne ; *H* Ains puis ne fu ne. — 414 *D* demouree. — 415 *G* Mais ore ne me duel de rien. — 415-474 *manquent dans E (feuillet déchiré)*. — 416 *B*, *F*, *G* Quant. *D* Quant ie tieng quanque ie veul. *G* quanque ie ain. — 417 *A* Et vous estes. *D* Quant sy sains estes et chaities. — 418 *A*, *F* Que li. — 419 *D* Et vous soiez la ; *H* Cis dit et vous la. — 420 *D* Tout ce. — 421 *B* Et ; *D* Quar. *A* Dela cambre si pres estoit ; *F*, *H* Qui lasses pres dileuc estoit [*H* sestut]. — 422 *G* Et sa n. a la v. c. *A*, *F* connoissoit ; *B* a connu. — 423 *F* Mout b. *A* counissance. — 424 *A*, *D*, *G*, *H* Que il est [*D* fut] tout hors. *B* Car il estoit hors. *F* Quor en est il hors. — 425 *D* Et ce tint. — 425-426 *manquent dans F*. — 425-430 *manquent dans D*. — 426 *A* Que li ot dit. — 427 *F* quor voit il bien. — 429 *A*, *B*, *F*, *G* dont il la [*B*, *F* a] m. — 430 *F*, *H* Illeuc. *A*, *G*, *H* ainsi. *F* ensiques t. *H* maintenus. — 433 *B*, *F*, *G* ensemble f. *D* iurent. — 434 *A*, *G* Qui. *B*, *F*, *G* en .I. lit i. *D* furent. — 435 *D* En t. i. et en t. — 436 *D* Que par r. ne p. r. ; *F* Que nest r. q. le r. — 437 *B*, *C* Ne ne la. *A* Con le die ne que on loie ; *D* En cent ans dire ne le pourroie ; *F* Ne nus ne lentende ne noie. — 438 *D* Qui. a *manque dans D*. *A*, *B* Sil nen atent auoir ; *H* Se il natent auoir. — 439 *B*, *F*, *G*, *H* Comme am. a f. — 440 *F*, *H* Quant lor p. lor g. *A*, *B*, *G* li g. ; *D* lor g. — 441 *G* Que cil que. *B* en atent ; *D* i. atent. — 441-446 *manquent dans F*. — 442 *A* Se il looit rien ne ; *B* Sil loit pour nient ; *D* Sil est compter et rien ; *G* Sil oit ce et rien nen.

Puis qu'il n'a a amors le cuer,
Que nus ne savroit a nul fuer
Combien vaut a tel joie avoir,
S'amors ne li fesoit savoir;
Ne teus biens n'avient mie a toz,
Que ce est joie sanz corouz
Et solaz et envoiseure;
Mès tant i a que petit dure,
C'est avis a l'amant qui l'a,
Ja tant longues ne durera;
Tant li plest la vie qu'il maine,
Que se nuit devenoit semaine
Et semaine devenoit mois,
Et mois uns anz et uns anz trois,
Et troi an .xx. et vint an cent,
Quant vendroit au definement,
Si voudroit il qu'il anuitast
Cele nuit, ainz qu'il ajornast.
Et en itel penssé estoit
Icil que li dus atendoit;
Quar ainz jor aler l'en covint,
Et s'amie o lui a l'uis vint.
La vit li dus au congié prendre
Besier doner et besier rendre,
Et oi forment souspirer
Et au congié prendre plorer.
Iluec ot ploré mainte lerme,
Et si oi prendre le terme
Du rassambler iluec arriere.
Li chevaliers en tel maniere
S'en part, et la dame l'uis clot;
Mès tant comme veoir le pot,
Le convoia a ses biaus ieus,
Quant ele ne pot fere mieus.

Quant li dus vit clorre l'uisset,
Tantost a la voie se met
Tant que le chevalier ataint
Qui a soi meisme se plaint
De la nuit : si comme il a dit,
Trop li avoit duré petit.
Et tel penssée et auteus diz

---

443 *D* en amours. — 444 *D*, *H* Car. *D* ne crairroit. — 445 a *manque dans D*. — 447 *F*, *H* Et; *G* Que. *D*, *F* pas a t. — 448 *A*, *D*, *H* Car. — 451 *Après ce vers H ajoute :*

Trop pou esté ou il ama
Et que la nuit trop tost s'en va.

452 *C* lugues. *D* Ia si longuement ne durra; *G* Ia si longues ne li durra. — 453 *B* lamie. — 454 *F* Que se iour. *A* demouroit. — 455 *A*, *B* deuenist. — 458 *B* Quil. — 459 *B* ranuitast. — 459-460 *intervertis dans A*, *B*, *G*. — 460 *A*, *B*, *G* De la nuit. — 461 *A* Et en tele; *D* Et en cele. *D* Cellui qui le duc atendoit. — 462 *F* Celi. *A*, *B*, *G*, *H* Cis que li dus la [*G* hors]. *D* En autele pensee estoit. — 463 *G* Que. *D* lui en. *A*, *B*, *F*, *D* couuient. — 464 *G* a li. *A*, *B*, *F*, *H* vient. *D* Et samie a luis auecquez lui vint. — 466 *H* Baisiers... baisiers. — 468 *A* plaindre et pl. — 469 *A*, *B*, *G* Que plore i ot; *D* Au departir oust; *F* Et y out plore; *H* Illeuc plorerent. — 470 *F*, *G* Et soi [*G* oi] reprendre. — 471 *D*, *F* De. *A*, *B* en tel maniere; *H* illeuc a terre. — 472 *A*, *B* diloec arriere. — 474 *D* M. t. comment; *G* M. ainz tant quant. — 475 *A*, *D*, *E*, *F*, *G* de ses. — 476 *B* nen pot. *D* Quant faire ne lui pouoit m. — 477 *E*, *G* voit. *G* clos. — 478 *D* Adonc. *E* Maintenant au chemin s. m. — 479 *B* Et tant. — 480 *E*, *F* a lui m. *D* se complaint. — 481 *D*, *E*, *G* il dit. — 482 *F*, *H* Qui [*H* Que] trop li a d. *D* Laquelle a dure trop p.; *E* Qui li a donc si p. — 483 *A*, *E* En tel; *F* Autel; *H* As teus. *A* et a teus d.; *C* et autel dit; *E* et en teus d.; *H* et as teus d. *D* En tels regrais et en telx dix.

Ot cele dont il ert partiz,
A cui il samble por la nuit
Que failli ait a son deduit,
Ne du jor ne se loe point.
Li chevaliers ert en tel point
Et de penssée et de parole,
Quant li dus l'ataint, si l'acole
Et li a fet joie mout grant,
Puis li a dit : « Je vous creant
Que tozjors mès vous amerai
Ne jamès jor ne vous harrai,
Quar vous m'avez du tout voir [dit
Et ne m'avez de mot mentit.
— Sire, » fet cil, « vostre merci !
Mès por Dieu vous requier et pri
Que cest conseil celer vous plaise,
Qu'amor perdroie et joie et aise
Et morroie sanz nule faute,
Se je savoie que nul autre
Ice savroit fors vous sanz plus.
— Or n'en parlez ja, » fet li dus ;
« Sachiez qu'il ert si bien celé
Que ja par moi n'en ert parlé. »

Ainsi s'en sont parlant venu
La dont il estoient meu.
Et cel jor quant vint au mengier,
Moustra li dus au chevalier
Plus biau samblant qu'ainz n'avoit [fait,
Dont tel corouz et tel deshait

---

484 *A* De ; *D* Est ; *E* Fu. *D*, *H* il est ; *E* estoit. il *manque dans G*. — 485 *D* y semble que ; *F* il sembla. — 486 *D* Quelle aist failli. *G* Qui si tost faut pert son deduit. — 487 *B* loer ; *D*, *H* looit. — 488 *A*, *E*, *H* ch. en itel p. *G* en cel p. — 489 *A* Est de p. et de p. ; *E* Estoit et p. et p. — 492 *A* Si ; *G* Et. *B* Et dit li a. *D* tout maintenant. *F* Et li dit ie vous acreant. *Après ce vers E ajoute :*

Sur le cors et l'ame de moi
Et sur l'amor et sur la foi.

493 *D* A. t. — 494 *A*, *B*, *D*, *E*, *G* ne vous mescrerrai. — 495 *A*, *B*, *E*, *F*, *G* Que ; *D* Car. *F* du tout voir mauez d. *A* maues voir dit de tout. — 496 *B* Et ne mauez de rien m. ; *D* Ce dont vous auoie en despit ; *G* Et de rien ne maues m. ; *E*, *F*, *H* Et la duchesse ma m. — 497 *E*, *H* fait il ; *F* dist il. *A*, *E*, *F*, *H* pour dieu merci. *D* Mais la duchesse ma mentit. — 498 *A* Et. *H* Par amour. *D* Syre fait il pour dieu merchy ; *E* Ie vous requier et ie vous pri ; *F* Et pour ses sainz vous quier et pri. — 499 *E*, *G* ce ; *H* cel. — 500 *D* Ou ie. et *manque dans B devant* joie. *G* Quan ior perdroie ioie. — 501 *D* Iameroie mieulx. — 502 *B* que se. — 503 *D* le seust. *A*, *E*, *H* sauoit ; *B*, *F*, *G* seust. — 504 *D* parles plus ; *F* penses ia. *H* p. fait ce li dus. — 505 *H* mout bien c. — 506 *D*, *E* Que iames non sera p. — 507 *H* Atant. *D* Puis sen sunt iouant venus. — 508 *D* Du lieu dont. *F* Au lieu dont il erent m. — 509 *A*, *G* Et ce iour. *D* Et puis quant ce vint au disner. — 511 *A* quen auoit fait ; *B* quanc nauoit fet ; *D* de la moitié ; *E*, *F*, *H* quonques not fet. — 512 *A*, *B* Et tel ; *E*, *H* Mais tel. *D* Nonques mais ne fu si haitie. *Après ce vers D ajoute :*

Que toux comptens et toux despis
Luy pardonna a celle nuis.

En ot la duchoise sanz fable
Qu'ele se leva de la table
Et a fet samblant par faintise
Que maladie li soit prise :
Alée est couchier en son lit
Ou ele ot petit de delit.
Et li dus, quant il ot mengié
Et lavé et bien festoié,
Si l'est tantost alez veoir
Et la fist sus son lit seoir,
Et a commandé que nului
Ne remaingne leenz fors lui.
L'en fet tantost ce qu'il com-
[mande.

---

513 *H* faille. *D* Et tel doeul oust la duchesse sans faille. — 514 *D* Que tantost se l. *G* sen l. — 515 *D*, *E* Et fist grant [*D* grant *mq*] s. ; *G* Et fet s. tot p. f. — 516 *D* leut souprinse. — 517-518 *manquent dans A et C.* — 517-520 *remplacés dans B par les vers suivants dont le dernier au moins est de trop :*

.I. vallet a de sa mesnie,
.I. de ceus ou el plus se fie ;
Par cel [le] dire au duc envoie.
Quant il ot, si n'en ot pas joie :
Par cel l'a d'iluec envoié,
Et li dus quant il ot mengié
Et lavé et bien essuyé.....

dans D par les suivants :

En sa chambre s'ala gesir
Et si se fist mout bien couvr(e)ir
Com(ment) se malade forment fust,
Et bien voult que le duc le seust
Que maladie lui fust prinse.
Mais ce faisoit el(le) par faintise.
Un vallet ust de sa mesgnie,
Un de çoux ou [el] plus se fie :
Pour ce dire au duc [el] l'envoie
Affin quel (plus) certainement croie.
Et le duc, quant il ust disné,
Sy s'est de la table levé.....

et dans G par les suivants, dont les quatre premiers se trouvent déjà dans D :

En sa chambre s'ala gesir
Et se fist autresi covrir
Com se forment malade fust,
Et bien vout que li dus seust
Que prise li fust maladie.
Un valet a de sa menie
Pour ce dire au duc envoié.
Et li dus, quant il ot mengié.....

518 *E*, *F* mout poi de d. de *manque dans H.* — 520 *A* Et bien l. et f. ; *E*, *F*, *H* La gent deduit et f. — 521 Si *manque dans G. A*, *E*, *F*, *H* Si va la duch. v. ; *D* Et est tantost alle sauoir. — 522 *E* Et va desus ; *H* Et la fait sor ; *G* Ele le fist. *B* sor ; *F* en. *D* Quelle maladie elle peust auoir. — 523 *D*, *G* Et si commande ; *H* Puis a c. — 524 *E* Ne soit en la chambre que lui. — 525 *A*, *G* En ; *B* On. *A*, *B* fet errant ; *F* fist errant ; *G* fet aitant.

Et li dus errant li demande
Comment cist maus li est venu
Et que ce est qu'ele a eu.
Ele respont : « Se Dieus me gart,
Je ne m'en donoie regart
Orains, quant au mengier m'assis,
Que greignor sens et plus d'avis
N'eust en vous que je n'i vi,
Quant vous tenez plus chier celui
Que je vous ai dit qui porchace
Qu'il a moi honte et despit face ;
Et quant vi que plus biau sam-
[blant
Li feistes que de devant,
Si grant duel et si grant ire oi
Qu'ilueques demourer ne poi.
— Ha, » fet li dus, « ma douce
[amie,
Sachiez je n'en croiroie mie
Ne vous ne autre creature
Que onques por nule aventure
Avenist ce que vous me dites ;
Ainz sai bien qu'il en est toz
[quites,
N'onques ne penssa de ce fere,
Tant ai apris de son afere :
Si ne m'en enquerez ja plus. »

Atant se part d'iluec li dus ;
Et ele remest mout penssive
Que jamès jor que ele vive
Une eure a aise ne sera

---

526 *A*, *B*, *G* tantost li d. ; *D* present li d. — 527 *A* cius ; *B* cest ; *E* ce ; *G* cil. *F* Dont cest mal li estoit v. — 528 *B* que a eu. *F* fu quelle out eu. — 529 *E* Sire fait el ; *G* Et elle respont. — 530 *D*, *H* me. — 531 *A*, *B*, *D*, *E*, *H* Ores. *A*, *G* mengier assis. — 532 *E* ne plus. *C* damis. — 533 *A* Eust ; *C*, *E*, *G* Nauez. *B*, *D*, *E* ne vi ; *G* ni truis. *Ce vers dans G est suivi de celui-ci :*

Si ai eu si granz ennuis.

534 *D* Qui tenez. — 535 *F* quil p. ; *G* que p. *D* plus cache. — 536 *E* que a vous ; *H* que a moi. *D* Que de moi son plaisir f. ; *F*, *G* Comment honte et despit vous f. — 538 *D* Vous lui faictes. *D* que pardeuant ; *B*, *C*, *F* plus que d. *E* puisque d. ; *G* hui que d. — 539 *H* Si grant d. *B* et tel ire en oi ; *H* si grant ire en ou. *D* Ie us tel doeul et sy grant ire ; *G* Si grant ire et tel duel en oi. — 540 *A* Que illoec ; *E* Iluec plus ; *H* Car illeuc. — 541 *D* Quil est ainsy demoure syre ; *F* Ay dist li duz douce amie. — 542 *A* Certes ; *D* Certain ; *E* Sachiez. *A*, *E*, *F* ie ne. — 544 *A*, *B*, *D*, *F* par n. — 545 *C* voust. — 546 *B* que toz en est quites. *D* Car je say bien quil en est q. — 547 *A* not pense. *H* Onques ne pensa a ce f. — 547-548 *manquent dans F*. — 549 *A* Si que ne men enq. plus ; *B* Si ne vous enq. ia pl. ; *D* Et si ne men parlez nen plus ; *E* Et seur ce ne menq. pl. ; *F* Si ne men parlez des or pl. ; *H* Et si ne men enq. pl. — 550 *A*, *B* Atant dilec ; *H* Atant sem part. *A*, *B* se part. *D* A ce mot sest parti li dus. — 551 *A*, *B*, *D*, *E*, *F* Et cele. *A*, *B*, *D*, *G* remaint ; *A*, *E*, *F*, *H* si p. ; *B* plus p. ; *D* toute p. — 552 *E* Quele iames. *A*, *B* tant com el soit v. ; *D* tant quelle soit v. ; *E* tant com soit v. ; *G*, *H* tant com el v. — 553 *D*, *F*, *H* Un iour ; *E* Nule heure. a *manque dans G*.

Devant que plus apris avra
De ce dont li dus li desfent
Qu'ele ne li demant noient,
Mais ja ne l'en tendra desfensse,
Quar en son cuer engin porpensse
Qu'ele le porra bien savoir,
S'ele se sueffre jusqu'au soir,
Qu'ele ait le duc entre ses braz:
Ele set bien qu'en tel solaz
En fera, ce ne dout je point,
Mieus son vouloir qu'en autre point.
Por ce adonc a tant se tint,
Et quant li dus couchier se vint,
A une part du lit s'est traite;
Samblant fet que point ne li haite
Que li dus o li gesir doie,
Qu'ele set bien ce est la voie
De son mari metre au desouz
Par fere semblant de corouz.
Por ce se tint en itel guise
Que ele mieus le duc atise
A croire que mout soit irie;
Por ce sanz plus qu'il l'a besie
Li dist ele : « Mout estes faus
Et trichierres et desloiaus,
Qui moi moustrez samblant d'amor,
N'onques ne m'amastes nul jor;
Et j'ai esté lonc tens si fole
Que j'ai creu vostre parole
Que soventes foiz disiez,
Que de cuer loial m'amiiez;
Mès hui m'en sui aperceue
Que j'en ai esté deceue. »
Et li dus dist : « Et vous a qoi?
— Ja me deistes par ma foi, »
Fet cele qui a mal i bée,

---

555 *C, D, E, H* De ce que. *B, G* le. — 556 *A* Quil ne li; *B* Quel ne li; *E* Quel ne li. *A, B, E* demande. *D* Que ne lui em parle. — 557 *C* Que. *A, H* li. — 558 *G* engine et pense. — 559 *F* Comme elle le p. s. le *manque dans D.* — 559-560 *intervertis dans D.* — 560 *C* Sele le; *F* Sele sen; *H* Se ele. — 561 *B* ot. *D* Quant le duc sera entre ses br. — 562 *B* Quele; *C, D* Que ele; *F* Quar. *A* ke teus s.; *B, E* de tieus s.; *C, F,* tel s.; *D* de ses s.; *G* qua ce s.; *H* par tel s. — 563 *D* Quil; *E* Sen; *F* Quen. *E* lors nen doute; *D, F, G, H* doute. — 564 *D* que a p.; *E* que en tel p. — 565 *D* donques. *B* sen. *A, B, E, H* tait; *G* tient. — 566 *A, B, E, H* vait; *G* vient. — 567 *B* se tret. — 568 *G* ne si h. — 569 *D* o soy couchier. — 570 *E, H* Ele. *B, D* que cest. — 572 *B* Por; *E, F* Que. *H* Affaire. *D* Par tele maniere. — 573 *A, B, D, E, G, H* tient. *D* tele. — 573-574 *manquent dans F.* — 574 *D* Afin que m. *G* Que ele en met le duc et atise. — 575 *B* Semblant fet; *E, H* A dire. *A, E, F, H* quelle s. *G.* est. *D* mieulx soit ayree. — 576 *E* Pour tant. *D* la il. — 577 *D* Elle respont. *E, H* vous estes f. — 578 Et *manque dans G. D* Et traistres. — 579 *A, B, E, F, G* Qui me; *H* Que me. — 580 *A* Conques. *D* Et onc ne mam. a nul i.; *H* Onques ne mam. un i. — 582 *D* Que je creoie. — 583 *F, H* Car. *C* me d. *A* Souventois fois me d.; *B* Qui toutes fois me d.; *D* Car moult souvent me d.; *E* Et maintes fois me d. — 584 *D, F* Que du. *G* Que de fin cuer loial; *H* Que vous de c. l. — 585 *D* Et ie. *A, E, F, G* me sui. — 586 *D* Sy ai esté moult; *E, H* Que iai este bien [*E* trop]; *G* Que bien ai este. — 587 *A, E, F, H* Et dist li dus. *A, H* de quoi; *F* en quoy. *D* Li duc respont dites pourquoy. — 588 *H* Si. *A, D, E* vous par foi.

« Que je ne fusse si osée
Que je vous enquerisse rien
De ce que or savez vous bien.
— De qoi, suer, savez vous, por [Dé?
— De ce que cil vous a conté, »
Fet ele, « mençonge et arvoire,
Qu'il vous a fet pensser et croire.
Mès de ce savoir ne me chaut,
Que j'ai penssé que petit vaut
A vous amer de cuer loial,
Que c'onques fust ou bien ou [mal,
Mes cuers riens ne vit ne ne sot
Que ne seussiez ausi tost ;
Et or voi que vous me celez,
Vostre merci, les voz penssez.
Si sachiez ore sanz doutance
Que jamès n'avrai tel fiance
En vous ne cuer de tel maniere
Com j'ai eu ça en arriere. »
Lors a commencié a plorer
La duchoise et a souspirer,
Et s'esforça plus qu'ele pot.
Et li dus tel pitié en ot
Qu'il li a dit : « Ma bele suer,
Je ne soufferroie a nul fuer
Ne vostre corouz ne vostre ire ;
Mès sachiez je ne puis pas dire
Ce que volez que je vous die
Sanz fere trop grant vilonie. »
Ele respont isnel le pas :
« Sire, si ne m'en dites pas,
Quar je voi bien a cel samblant

---

591 *B*, *E* enqueisse r. *D* De tele chose sauois bien. — 592 *G* De tel ch. s. *A*, *B*, *E*, *F* vous sauez or b.; *H* ore sauez b. *D* Que ie ne vous en deisse rien. — 593 *D* ce dyt le duc p. d.; *F* dist li duz p. d. *G* Et de quoi suer fet il p. d. — 594 *E*, *F* je vous ai c. — 595 et *manque dans D*. *A*, *B*, *D*, *H* auoire. *E* Fait il cele menconge auoire ; *F* Se la parole est fausse ou voire ; *G* Menconge fait il et auoire. — 596 *A*, *E* Qui. *F* Que ie vous filz ; *H* Que vous a fait. *D* Et vous a fait trop faulx a croire. — 597 *A*, *B*, *G* Ne de ce ; *C* Mes ce de. *D* Mais de cen penser ; *E* Nepourquant de ce. — 598 *A* Que ie pense ; *B* Mes iai pense ; *D* Car ie sai bien ; *E* Mes ie pense ; *G* Mes ie me pense ; *H* Car ie pence. *D*, *G* que poi me [*G* mi] vaut. — 599 *C* En. — 600 *A*, *E*, *H* Quoi que ce f.; *B* Que onques f.; *F* Que que ce f. *G* Conques chose f. b. *D* Mon coeur certain ne fist onc mal. — 601 *A* Que onques. *F* Le mien cuer ne vit ; *H* Mes cuers ne ne vit ; *G* Mes cuers rien ne vit. *B* Ne mes cuers nen vit r. ne s. — 601-602 *manquent dans D*. — 602 *B* Que nel. *H* Que ne le. *G* tantost ausinc. — 603 *G* Et or voi bien que me c. — 604 *D* La mercy dieu. — 605 *F* Or ce sachiez bien. *H* or tout. *D* Et bien sachies sans d. — 607 *E* En vous sachiez. *B* de cuer ; *F* sire. *D* En vous amer mon doulx amy. — 608 *D* Comment iay eu au deuant duy. — 609 *A*, *E*, *F* Lors commenca ; *G* Lors commence. — 611 *A* Ains. *D* Et sefforce. *A* quant quele p.; *D* au plus que p.; *E* tant comme el p. — 612 *A* grant pitie. tel *manque dans D*. — 613 *D* Et lui a dit ; *H* Si li a dit. *D*, *F*, *H* ma douce s. — 616 *B*, *C*, *D*, *E* vueil pas d.; *G* vous puis d. — 617-618 *intervertis dans D*. — 618 *A*, *B*, *E* Si faites. *H* tres gr. v. *D* Ce seroit trop gr. v. — 619 *A*, *E* Ele li dist ; *B* Et ele dit. — 620 *A*, *E* ce nou me ; *B* ce ne me ; *D*, *F* si ne le ; *G*, *H* si ne me. — 621 *A*, *B*, *E*, *G* Que. *D* a cest ; *E*, *F*, *H* a vo ; *G* a ce.

Qu'en moi ne vous fiez pas tant
Que celaisse vostre conseil;
Et sachiez que mout me merveil :
Ainc n'oistes grant ne petit
Conseil que vous m'eussiez dit,
Dont descouvers fussiez par moi,
Et si vous di en bone foi,
Ja en ma vie n'avendra. »
Quant ce ot dit, si replora;
Et li dus si l'acole et bese,
Et est de son cuer a malese
Si que plus ne se pot tenir
De sa volenté descouvrir,
Puis si li a dit : « Bele dame,
Je ne sai que face par m'ame,
Que tant m'afi en vous et croi
Que chose celer ne vous doi
Que je sache, mès trop me dot
Que vous n'en parlez aucun mot :
Sachiez, et itant vous en di,
Que se je sui par vous trahi,
Vous en receverez la mort. »
Et ele dist : « Bien m'i acort;
Estre ne porroit que feissse
Chose dont vers vous mes-
[preisse. »
Cil qui l'aime por ce le croit
Et cuide que veritez soit
De ce que li dist, puis li conte
De sa niece trestout le conte,
Comme apris l'ot du chevalier,
Et comment il fu el vergier
En l'anglet ou il n'ot qu'eus deus,
Quant li chienès s'en vint a eus;

---

622 *D* Quen a moy. — 624 *A*, *B*, *D*, *F*, *G* Et s. [*D* Sy s.] que trop. *H* Et s. bien mout. *A* mesmerueille. — 625 *A*, *H* Kains; *B* Queinc; *D* Conques; *E*, *F* Conc. *A*, *H* noi ne gr.; *D* nouirent gr. — 627 *D* Eusse recorde une fois. — 628 *D* Se dieu plaist le roy des roys; *G* Ne ia se d. plest nule foiz. — 629 *D* ne mauendra. *G* En ma vie ne mau. — 630 *B* si soupira. *G* de rechief ploura. *D* Mais plus fort de rechief ploura. — 631 *A* le racole. *B* Et li d. lacole et la b. *H* Et sefforsa plus quele pot. — 632 *A* son cors. *B* Qui ert de son cors en m.; *D* Qui est du coeur mout en m.; *E* Qui de samour est a m.; *F* Qui de son cors est a m.; *G* Est de son courrouz en m.; *H* Et li dus grant pitie en ot. — 633 *D* Cil qui plus. *G* ne se puet plus tenir. *F* Ne plus ne se pot de tenir. — 634 *A* De lauenture regehir; *F* De son courage d. — 635 *C* Puis se. *B*, G, *H* Puis li a dit; D Si lui a dit; *F* Et li a dit. *B*, *G* ma bele d.; *D*, *F*, *H* ma douce d. — 636 *D*, *E*, *F*, *G*, *H* que faire. — 637 *E* Mais. *D* Que mout. *A*, *B*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H* me fi. — 638 *A*, *B*, *E* Que celer chose; *D* Et celer ch. *H* Que riens nule celer v. d. — 639 *C*, *H*, Que li miens cuers sache ne ot; *D* Mais sachiez que trop me doubt. — 639-640 *manquent dans A*, *B*, *E*, *F*. — 640 *C*, *H* Mes ie vous pri nen parlez mot; *D* Que vous nen deissiez. — 641 *F* Mes sachiez. *H* S. bien et tant. *E* mes itant. *D*, *G* Mes tant s. que je v. d. — 642 *G* Se je an sui. — 643 *B* Que vos en receurez. *F* rechéuriez. — 644 *D*, *F* Cele respont. *E* Et cele dit. *D* Ie my acort. — 645 *E* ie feisse. — 646 *A* mesfeisse. — 647 *A*, *B*, *D*, *E*, *F*, *H* la croit. — 648 *D* Qui cuide que chose celee soit. — 649 *B* Ce qui li dit; *D* De quanque li dit; *E*, *F*, *H* De ce quele dit [*F* a dit]. *B* si li raconte. — 650 De *manque dans G*. — 653 *D* ou nauoit que lui. — 654 *A* Et con li c. v.; *B* Con li ch. sen v.; *E*, *H* Comment li ch. v.; *F* Quant li ch. soruint; *G* Quant li petiz chiens v. *D* Et comment le chienet vint a lui.

Et de l'issue et de l'entrée
Li a la verité contée,
Si qu'il ne li a riens teu
Qu'il i ait oi ne veu.
Et quant la duchoise l'entent
Que cil aime plus bassement
Qui de s'amor l'a escondite,
Morte se tient et a despite,
Mès ainc de ce samblant ne fist,
Ainçois otroia et promist
Au duc a si celer ceste oevre
Que se c'est qu'ele le descuevre,
Que il la pende a une hart.

Et si li est il ja mout tart
D'a celi parler qu'ele het
Dès icele heure qu'ele set
Que ele est amie a celui
Qui li fet et honte et anui
Por itant, ce li est avis,
Qu'il ne vout estre ses amis.
Si afferme tout son porpens
Que, s'ele voit ne lieu ne tens
Qu'a la niece le duc parolt,
Qu'ele li dira ausi tost,
Ne ja ne celera tel chose
Ou felonie avra enclose.
Mès ainc en point n'en lieu n'en [vint
Tant qu'a la Pentecouste vint
Qui après fu, a la premiere,
Que li dus tint cort mout pleniere,
Si qu'il envoia par tout querre
Toutes les dames de la terre
Et sa niece tout premeraine
Qui de Vergi ert chastelaine.
Et quant la duchoise la vit,
Tantost toz li sans li fremist,

---

657 *A*, *D* Si quil ni a de [*D* de *manque*] r. t.; *E*, *H* Que nule r. ni a t. — 658 *A*, *D*, *E*, *H* Que il ait; *B* Quil eust. — 659 *D* Quant. *D* ce entent; *B* d. entent. — 660 *A*, *D*, *E* Que il. — 661 *D* Quant; *E*, Et. — 661-662 *intervertis dans D.* — 662 *D*, *G* A morte se tient et [*D* et a] despite. *B* se rent. — 663 *A*, *H*, ains; *D*, *E*, *F*, *G* onc. *E*, *F*, *H* nen. — 664 *A*, *B*, *D*, *E*, *F*, *H* Ains otria. *A*, *B*, *D* tout; *E*, *H* mout; *F* bien. — 665 *A* a descouurir; *D*, *E* de bien celer; *F* a bien celer; *H* celer si bien. *A*, *B*, *D* cele. *G* ou eure. — 666 *A*, *E* Que sainsi est quel la desc.; *B*, *H* Que sil set quele len [*H* se] desc.; *D* Car se dentreux deux desc.; *F* Que sil auient quel le desc. — 667 *F* Que len. — 668 *C*, *G* Et se. *H* Si li estoit il. *D* estoit ia. — 669 *A*, *D* De celi parler; *F* Qua cele parle; *H* Da cele parler. *B*, *E* De parler a cele quel het. — 670 *D* Tres. *D* voit. — 671 *A*, *E* Quele estoit; *B* Que cele estoit. — 672 *E* Quil. *A*, *D*, *E*, *F*, *G* li a fet. — 673 *H* Pour tant celi estoit a. *E* se li est ore. — 674 *B*, *F* veut. — 676 *E* sauoit lieu ne tens. *F* Que sele vient en lieu nen t. — 677 *G* Que. *D*, *G* au duc. *D* puisse veoir. — 678 *E* assez tost. *D* Qui lui dira tout son plaisir. — 679 *D* Quer. — 680 *D* Quant. *B* soit; *D* y a. *H* Ne plus vient en son cuer enclose. — 681 *B* Mes se en p. ne ne l. nen v.; *F* Mes onc en p. nen l. nen v.; *G* Mes en l. nen p. nen v.; *H* Mais ains en l. nen p. nen v. *A* vient. — 682 *A*, *C*, *D*, *E*, *F*, *H* Tant que; *B* Et quant; *A*, *B* vient. — 683 *D* Qua prins sa part. *B* et la pr.; *G* toute la pr. *A*, *E*, *F* Que ce fu la feste premiere. — 684 *D* Les beles dames. *G*, *H* sa. *F* Les dames de toute sa terre. — 687 *D* Sa niepce vint la pr.; *E* Sa niece toute pr.; *G* Et s. n. vint toute premiere. — 688 *D* du vergier; *F* du vergi. *E* fu ch.; *G* estoit ch. — 690 *F* le cors. *D* Le coeur eu ventre.

Com cele del mont que plus het.
Mès son corage celer set :
Si li a fet plus bel atret
C'onques devant ne li ot fet ;
Mès mout ot grant talent de dire
Ce dont ele ot au cuer grant ire,
Et la demeure mout li couste.
Por ce, le jour de Pentecouste,
Quant les tables furent ostées,
En a la duchoise menées
Les dames en sa chambre o soi
Por eles parer en reqoi
Por venir cointes aus caroles.
Lors ne pot garder ses paroles
La duchoise qui vit son leu,
Ainz dist ausi comme par geu :
« Chastelaine, soiez bien cointe,
Quar bel et preu avez acointe. »
Et cele respont simplement :
« Je ne sai quel acointement
Vous penssez, ma dame, por voir,
Que talent n'ai d'ami avoir
Qui ne soit del tout a l'onor
Et de moi et de mon seignor.
— Je l'otroi bien, » dit la duchesse,
« Mais vous estes bone mestresse,
Qui avez apris le mestier
Du petit chienet afetier. »

Les dames ont oi le conte,
Mès ne sevent a qoi ce monte ;
O la duchoise s'en revont
Aus caroles qui fetes sont.
Et la chastelaine remaint :
Li cuers li trouble d'ire et taint
Et li mue trestoz el ventre.
Dedenz une garderobe entre
Ou une pucelete estoit
Qui aus piez du lit se gisoit,
Mès ele ne la pot veoir.

---

691 *E*, *F* eu monde. *D* Son corage celer ne soit. — 692 *D* Pour la chastellaine que voit ; *H* Son conseil si celer seit. — 693 *C* Se. *A*, *B*, *E*, *F*, *G*, *H* Si que plus bel semblant li [*B* a] fait ; *D* Mais greignour samblant lui fait. — 694 *A* a nul ior. *E* encore li ot. *D* Conques mais. *D*, *G* par deuant nauoit fet. — 695 *D* Car moult. *B* a gr. t. du d. ; *D* gr. desir a de d. ; *E*, *F* gr. t. out de d. ; *G* gr. t. a de d. — 696 *D* Ce quelle auoit en c. ot *manque dans A*. *F*, *G* a. — 698 *E* Ce fu. *A* Puis ce i. de la p. *B* Pour cel i. de la p. ; *F* Pour celi i de p. — 699 *E* Que. *A* leues. — 700 *B* Si a. *D*, *E* Et [*D* Et *mq.*] la duch. en a m. — 701 sa *manque dans D* ; *F* la. *E* Tretoutes les dames o s. — 702 *D* paroir. — 703 *D* Et venir ; *H* Pour aler. *E*, *F* Que len ne les tenist pour foles. *G* au querores. — 704 *B* puet. *E*, *F*, *G*, *H* tenir ses. — 706 *D*, *F* Si. — 708 *A*, *B*, *F* Car ; *D* Que. *A*, *B*, *D*, *F* et cointe. — 709 Et *manque dans D*. *A*, *E* Et cele dist mout s. ; *G* Et ele r. s. ; *H* Ele r. mout s. — 711 *E*, *F* Vous dites. — 712 *D* Car. *E* Ie nai talent ; *F* Quar ne voudroie ; *G* Car talent nai ; *H* Mais nai talent. *G* de acointe auoir. — 713 *G* que ne. *F* fust. — 714 *B* Et a m. et a. — 715 *D*, *E* Ie le croi ; *G* Non je croi ; *H* Ce croi ie. — 720 *D* M. pas ne. — 721 *D* Auesc. — 722 *A*, *B*, *E* que f. — 723 *H* La damoisele. *D*, *H* seule r. — 724 *A*, *B*, *E*, *F*, *G*, *H* dire li trouble [*G* tranble] et ; *D* tremble le vis lui. — 725 *D* Et lui tressault et bat en v ; *E* Et li remet t. e. v. ; *F* Et li tressue tout en v. ; *H* Et si li meut t. en v. — 727 *D* pucelle auoit. — 728 *H* au pie. *D*, *E*, *F* dun lit. — 729 *B*, *D* cele. *A* le pot. *H* Mais el ne la pouoit v.

El lit s'est lessie cheoir
La chastelaine mout dolente;
Iluec se plaint et se gaimente,
Et dist : « Ha ! sire Dieus, merci,
Que puet estre que j'ai oi
Que ma dame m'a fet regret
Que j'ai afetié mon chienet?
Ce ne set ele par nului,
Ce sai je bien, fors par celui
Que j'amoie et trahie m'a;
Ne ce ne li deist il ja,
S'a li n'eust grant acointance,
Et s'il ne l'amast sanz doutance
Plus que moi que il a trahie !
Bien voi que il ne m'aime mie,
Quant il me faut de couvenant,
Douz Dieus ! et je l'amoie tant
Comme riens peust autre amer,
Qu'aillors ne pooie pensser
Nis une eure ne jor ne nuit !
Quar c'ert ma joie et mon deduit,
C'ert mes delis, c'ert mes depors,
C'ert mes solaz, c'ert mes confors.
Comment a lui me contenoie
De pensser, quant je nel veoie !
Ha ! amis, dont est ce venu?
Que poez estre devenu,
Quant vers moi avez esté faus ?
Je cuidoie que plus loiaus
Me fussiez, se Dieus me conseut,
Que ne fust Tristans a Yseut;
Plus vous amoie la moitié,
Se Dieus ait ja de moi pitié,
Que ne fesoie moi meismes;
Onques avant ne puis ne primes

---

730 *H* En. *D* Sur un lit. *E* Dedenz le lit se lest ch. — 732 *A*, *B* Mout se plaint et mout se demente; *D* Qui se complaint et se gramente; *E*, *F* Mout se complaint et se demente; *G* Ilec se complaint et demente; *H* Ele se pl. et se demente. — 733 *D* En disant. *E*, *F*, *H* biaus sire. — 734 *A*, *B*, *E* ce estre. *A* ke ioi; *E* quay oy. — 735 *D* Dont. — 736 *F* le ch. — 737 *B* set de bien le cui; *G* seust ele p. n. — 739 *C* Qui. *D* tant amoie tr. — 740 *A* Ne pour riens ne li d. ia; *D* Et ce ne d. elle ia; *E* Bien sai quel nel me d. ia. — 742 *A* Et si. — 743 *C* qui. *B* Quant il ma tr. — 744 *A*, *E* Bien sai que il; *F* Mes or voi quil. *D* mamoit. — 745 *H* Quant ci. — 746 *D* He dieu. — 747 *B*, *D*, *E* pouoit plus [*B* autre] amer. *F* Com riens peust plus a. a. — 748 *D* Ailleurs. *A*, *B*, *E* Ne ne pooie aill. p. — 749 *A* En nule eure ne; *B* Nule orete ne; *D* Une soeule heure; *G* Nule eure ne. *F* Neis un jour ne une n. — 750 *B*, *F* Que ciert; *D* Cestoit; *G* Que cest. *E*, *H* Cert ma i. cert ma d. — 751 *A* confors. *B* C. m. d. et mes d.; *D* Et mes soulas et mes repos; *E*, *G C.* mon soulas c. m. d.; *F* Et mon deduit et mon confort; *H* Cest m. d. cest m. d. — 752 *A* depors. *B* Et m. s. et m. c.; *D* Et mes delis et mes c.; *E* C. mesperance et m. c.; *F* Et mon soulas et mon deport; *G* C. mes deliz et m. c.; *H* Cest m. s. cest m. c. — 753 *D* Comme la nuit. *B*, *G* o lui. — 753-754, *intervertis dans G, manquent dans F.* — 754 *D* quant ne le v.; *G* quant ie ne v. — 755 *B* Amis douz; *D* Doulx amis. — 756 *D* porrois. — 757 *D* Enuers; *G* Qui vers. — 760 *E* Conques ne fu t. y.; *F* Que tristrans ne fu a y. — 761-762 *intervertis dans G.* — 762 *D* Se d. ait huy; *E* Si ait ia d.; *G* Que se d. ait. — 763 *D* Que ie ne f.; *B*, *F* fesoie ie [*F* moï]. — 764 *D* Quant vous amours premiers faismez.

En pensser n'en dit ne en fet
Ne fis ne poi ne grant mesfet
Par qoi me deussiez hair
Ne si vilainement trahir
Comme a noz amors depecier
Por autre amer et moi lessier,
Et descouvrir nostre conseil.
Hé! lasse, amis, mout me merveil,
Que li miens cuers, si m'ait Dieus,
Ne fu onques vers vous itieus,
Car, se tout le mont et neis
Tout son ciel et son paradis
Me donast Dieus, pas nel preisse
Par couvenant que vous perdisse;
Quar vous estiiez ma richece
Et ma santez et ma leece,
Ne riens grever ne me peust
Tant comme mes las cuers seust
Que li vostres de riens m'amast.
Ha! fine amor! et qui penssast
Que cist feist vers moi desroi,
Qui disoit, quant il ert o moi
Et je fesoie mon pooir
De fere trestout son voloir,
Qu'il ert toz miens, et a sa dame
Me tenoit et de cors et d'ame,
Et le disoit si doucement
Que le creoie vraiement,
Ne je ne penssaisse a nul fuer
Qu'il peust trover en son cuer
Envers moi corouz ne haine
Por duchoise ne por roine;
Qu'a lui amer estoit si buen
Qu'a mon cuer prenoie le suen;
De lui me penssoie autressi
Qu'il se tenoit a mon ami
Toute sa vie et son eage,
Quar bien connois a mon corage,
S'avant morust, que tant l'amaisse
Que après lui petit duraisse.

---

765 *C* En pensse. *A*, *B*, *D*, *G*, *H* ne dit. *G* nen mesfet. *E*, *F* Ne mesfis vers vous une [*F* nulle] rien. — 765-766 *intervertis dans D.* — 766 *A* Ne fis petit. *D* Onques ne fis enuers vous meffait. *E* Si me conseult; *F* Ausi mait. *E*, *F* saint julien. — 767 *A*, *E*, *F* Pour. *D* vous me d. *G* trair. — 768 *G* hair. — 769 *E* de nos. *D* vous amours d. — 771 *H* vostre. — 772 *D* trop me m. *A* mesmeruel. *F* Et sachiez que trop men merueil. — 774 *G* Nestoit mie. *D* enuers vous tieux. — 775 *A* Que. *H* le monde par mi. *D* Car vraiment se iesucris; *E* Que se dieus a chois me meist. — 776 *B* Et. *A*, *F* Et ciel et terre et p.; *E* De cest siecle et de p. — 777 dieus *manque dans D.* *D*, *F* ne pr. *G* Mofrist d. pus ne le pr. — 778 *D* Par ainsy que ie vous p. — 779 *A*, *B*, *E*, *F* Que. — 780 *A*, *B* Et mes soulaz. *E* Et ma ioie. — 782 *G* con mes las de c. — 784 *B*, *E* He. *D* y p.; *E* ce p. — 785 *A*, *E*, *F*, *H* cil. *D* seust. — 786 *A*, *E*, *F* Qui veist. *D*, *H* kant estoit. *G* auec moi. — 787 *E* Con; *F* Que. — 788 *D* du tout a son v. — 789 a *manque dans F.* *D* Et a samie et a s. d. — 790 *D* et cors. — 791 *D* me d. — 792 *A* Quil en; *B*, *E*, *F* Que len; *G* Que ie le; *H* Que ie. *A* maintenant; *E*, *H* bonement. — 793 *A*, *B*, *H* Ne [*B* Que] ie ne cuidasse; *E* Ie ne cuidasse; *G* Ne ie ne cuidoie. — 793-796 *manquent dans F.* — 797 *G* Que. *A*, *B*, *E*, *F*, *H* mestoit. *A*, *H* bien. — 798 *G* prendroie. *D* Que m. c. baisoit le sien. — 799 *B* men p.; *E* me repoise. *H* Que il mamast tout a. — 801 *G* et mon aige; *H* et tout son aaige. — 802 *A*, *G* Que; *D*, *E*, *F* Et. *D* ie voi bien. *A*, *E*, *G*, *H* en m. c. — 803 *A*, *B*, *E* Se auant. que *manque dans A*, *B*, *E*. *G* Sauant moi moureust donc lam.

Estre morte o lui me fust mieus
Que vivre si que de mes ieus
Ne le veisse nule foiz.
Ha! fine amor, est ce donc droiz
Que il a ainsi descouvert
Nostre conseil, dont il me pert?
Qu'a m'amor otroier li dis
Et bien en couvenant li mis
Que a cele eure me perdroit
Que nostre amor descovreroit.
Et quant j'ai avant perdu lui,
Ne puis après itel anui,
Que sanz lui por qui je me dueil
Ne puis vivre ne je ne vueil;
De ma vie ne me plest point,
Ainz pri Dieu que la mort me [doinst,
Et que, tout ausi vraiement
Com je ai amé leaument
Celui qui ce m'a porchacié,
Ait de l'ame de moi pitié,
Et a celui qui a son tort
M'a trahie et livrée a mort
Doinst honor, et je li pardon;
Ne ma mort n'est se douce non,
Ce m'est avis, quant de lui vient;
Et quant de s'amor me sovient,
Por lui morir ne m'est pas paine. »

A tant se tut la chastelaine
Fors qu'ele dist en souspirant:
« Douz amis, a Dieu vous com- [mant! »
A cest mot de ses braz s'estraint,
Li cuers li faut, li vis li taint:
Angoisseusement s'est pasmée,
Et gist pale et descolorée
En mi le lit, morte sanz vie.
Mès ses amis ne le set mie,
Qui se deduisoit en la sale
A la carole et dansse et bale;
Mès ne li plest riens qu'il i voie,

---

805 *A*, *B*, *D*, *E*, *G*, *H* Questre. *D* sy me. *F* Morte o lui vousisse estre m. — 808 *E* He. *G* est il. — 809 *B* Que il iert; *F* Que cil a; *G* Qui li a. — 810 *D* Nostre amour. *A* tout en apert. — 812 *G* au couuenant. — 813 *D* Qua icele. — 815 *B* ie auant perdi l. — 816 *D* un tel a.; *F* si grant a. *G* viure apres tel ennui. *B* Ne pris gueres nul tel ami. — 817 *D* Quer sanz lui; *H* Sanz celui. *A* por coi. *F* Viure sanz li pour qui me d. — 817-818 *manquent dans G.* — 818 *B* Ne quier viure; *D* Plus viure ainsy; *F* Ne ie ne quier. — 821 *E* ainsi. *B* Et tot ausi veroiement. — 822 *A*, *B*, *E*, *F*, *G* Comme iai [*B* lai]. *D* Que ie lamoie l.; *H* Com iai ame bien l. *G* vraiement. — 823 *A* ma ce p. — 824 *E* Ait hui dieus de mame p.; *G* Ait de la moie ame p. — 827 *G* car ie li p. — 828 *A* De ma mort nest; *D* La mort ne mest. *A* se doute non; *B* se de li non; *G* se douceur non. — 829 *A* Si. — 829-834 *manquent dans D.* — 830 *G* que. — 831 *B* Pour qui. *H* met. — 832 *E* sestent. — 833 *B* Mes. *H* a dit. — 835 *B*, *H* A ces mos. *D* de ses beaulx bras. — 837 *E* Sest angousseusement; *H* Angoissement est. *G* pensee. — 838 *D* La g. *F* morte et d. — 839 *D* Desur. *B* pale s. v. *Après ce vers B ajoute un vers isolé :*

Amours l'out morte et maubaillie.

840 *G* ne ce. — 841 *D* deduit en my. — 842 *E* Aus quaroles; *G* Ou il carole. *A*, *D*, *E*, *F*, *H* ou d. et *manque devant* bale *dans E*, *G*. — 843 *D* chose quil v. *A*, *B*, *E*, *F* que il v.

Quant cele a cui son cuer s'otroie
N'i voit point, dont mout se mer-
[veille ;
Si a dit au duc en l'oreille :
« Sire, qu'est ce que vostre niece
Est demorée si grant piece,
Que n'est aus caroles venue ?
Ne sai se l'avez mise en mue. »
Et li dus la carole esgarde,
Qui de ce ne s'estoit pris garde :
Celui a soi par la main trait,
Et droit en la chambre s'en vait ;
Et quant ilueques ne la trueve,
Au chevalier commande et rueve
Qu'en la garderobe la quiere,
Quar il le veut en tel maniere,
Por leenz entr'eus solacier
Com d'acoler et de besier.
Et cil qui li en sot hauz grez
Est en la garderobe entrez
Ou s'amie gisoit enverse
El lit, descolourée et perse.
Cil maintenant l'acole et baise,
Qui bien en ot et lieu et aise ;
Mès la bouche a trovée froide
Et partout bien pale et bien roide,
Et au samblant que li cors moustre
Voit bien qu'ele est morte tout
[outre.
Tantost toz esbahiz s'escrie :
« Qu'est ce, las ? est morte m'a-
[mie ? »
Et la pucele sailli sus
Qui aus piez du lit gisoit jus,
Et dist : « Sire, ce croi je bien
Qu'ele soit morte, qu'autre rien
Ne demanda puis que vint ci,
Por le corouz de son ami

---

844 *G* ou cui. *B* ses cors. *A*, *H* otroie. — 845 *A*, *D*, *E*, *G* dont il ; *F* dont trop. *A* sesmerueille. — 847 *D* qua v. n. — 848 *B* A dem. ; *D* Qui demoure. — 849 *B*, *E* Quel. — 850 *D* Ie croy la lauois ; *F* Bien croi que lauez. — 851 *D* Le duc en la danse regarde. — 852 *A*, *H* se prenoit g. ; *E* se donnoit g. *B* Qui deuant ce ne sen prist g. — 853 *D*, *G* o soi. *F* Le cheualier a soi atrait. — 854 *A* a la ch. — 855 *H* en la ch. nel treuue. — 856 *E* dit et li r. ; *H* a dit et r. — 858 *B* Car bien. *F* les veut. *D* Ioie en oust en t. m. — 859 *D* Com. *F* Leenz entreulz .II. auanchier ; *G* Par leanz entrer et auancier. — 859-860 *manquent dans A*, *B*, *E*, *H*. — 860 *D* Com de b. et dacoler ; *G* A moins dacoler et de b. — 861 *D* Le cheualier lui en sust. *F* seit. *A*, *E* len sot mout bon gre ; *G*, *H* li en sot bon gres. — 862 *D* Si est. — 864 *D*, *E*, *H* En. — 865 *B* De m. ; *D*, *H* Tout m. — 865-866, *intervertis dans B*, *G*, *manquent dans A*, *E*, *F*. — 866 *B*, *G* Qui [*B* Car] nauoit mie este [*B* pas estre] aese ; *D* Car de joie auoit grant aise. — 867 *B* Et. *A* Cius a trouue le cors tout roide ; *E* Et cil la treuue toute fr. ; *F* La la trouuee toute roide. — 868 *A* La bouche li baise quert froide ; *D*, *E*, *F* Et la [*D* sa] bouche serree et froide. bien *manque dans D*, *H*. *G* le corps pale et r. *Le vers manque dans B*. — 869 *B* Au let s. — 870 *G* tretoute. — 871 *A*, *B*, *D*, *E*, *F*, *G* comme esb. — 872 *G* dieus est. — 873 *D* Adonc la p. — 874 *B*, *E*, *H* au pie. — 875 *A* Si ; *D* Qui. *E* ie croi mout bien ; *H* ie le croi bien. — 876 *A*, *B*, *E*, *H* Que morte soit que ; *F* Mieux que soit morte ; *G* Que ele morte que. — 877 *A* Na demande ; *E* Ne dementa. *B* quel v. c. — 878 *C*, *F* Fors le ; *D* Fors les.

Dont ma dame l'ataina
Et d'un chienet la ramposna,
Dont li corouz li vint morteus. »
Et quant cil entent les mos teus
Que ce qu'il dist au duc l'a morte,
Sanz mesure se desconforte :
« Ha las ! » dist il, « ma douce amor,
La plus cortoise et la meillor
C'onques fust et la plus loial,
Comme trichierres desloial
Vous ai morte ! Si fust droiture
Que sor moi tornast l'aventure,
Si que vous n'en eussiez mal ;
Mès cuer aviez si loial
Que sor vous l'avez avant prise.
Mès je ferai de moi justise
Por la trahison que j'ai fete ! »
Une espée du fuerre a trete
Qui ert pendue a .I. espuer,
Et s'en feri par mi le cuer :
Cheoir se lest sor l'autre cors ;
Tant a sainié que il est mors.

Et la pucele est hors saillie,
Quant ele vit les cors sanz vie :
Hidor ot de ce qu'ele vit.
Au duc qu'ele encontra a dit
Ce qu'ele a oi et veu,
Si qu'ele n'i a riens teu,
Comment l'afere ert commencié,
Neis du chienet afetié
Dont la duchoise avoit parlé.
Ez vous le duc adonc dervé :
Tout maintenant en la chambre entre,
Au chevalier trest fors du ventre
L'espée dont s'estoit ocis.

---

879 *G* lataria. *D* Dont ma dame lui parla. — 880 *A*, *B* Et du. *D* Et du petit chiennet. *A* le ramprosna ; *E* li reprouua. — 882 *D* il. *A*, *E*, *H* oi les. *G* mortieuz. — 883 *D* li ait m. — 884 *D* desmesure. — 885 *A* He dius ; *E*, *H* E las. *D* fait il. *G* Et dit ha las. *B* Et a dit las ma dame d. a. — 886 et *manque dans G*. — 887 *D* Qui onquez fust ; *G* Qui ainc fust. — 888 *B* et desl. — 889 *D* Vous estes m. *G* si f. de dr. — 890 *F* sus. — 891 *D* Mais que nen. *F* ni e. m. — 892 *D* le coeur auois. — 893 *G* lauiez. *A* Que lamors la ains de moi pr. ; *B* Que vos lauez tot auant pr. — 894 *B* Mes cen f. de mon i. — 895 la *manque dans G*. — 896 *D*, *E*, *F*, *G* a du f. [*D* fourrel] tr. — 897 *D* estoit. *D* Qui p. ert ; *F* Quilleuc pendoit. — 898 *E*, *F*, *H* Si. — 899 *D* Laissie sest cheoir. *B* les lautre c. *E* Et tant ai saingnie quil est mors ; *G* Sanz plus parler et sanz plus moz. — 900 *B* Cil a t. s. quil. D quil en est m. *E*, *F* Et la pucele sailli hors [*F* fors] ; *G* Cheoir le lest lez lautre cors. — 901 *A* hors sali ; *B* sailli fors. *G* Tant a sainnie que il est mors. — 901-902 *manquent dans E*. — 902 *D*, *H* le cors. *A*, *B*, *F* Quant vit mors gesir les .II. cors [*A* les .II. c. m. gesir] ; *G* Et la pucelle sailli fors. — 903 *A*, *B* Hidor a ; *H* Paour ot. *C* que les ; *B* que il. — 904 *E* Le duc encontre si li dit. — 905 *D* Tout ce. *F*, *H* out. — 906 *H* Ce. *D* Nulle chose ny a t. ; *E* Comment lafaire iert auenu ; *G* Et si ne li a r. t. — 907 *B*, *D* est c. ; *H* ot c. *E* Et comment fu encommencie. — 908 *D*, *E* Et du petit chien ; *H* Nes dou petit chiennet. — 910 *D* Adonc fu le duc forment deue ; *G* Atant euous le duc desue. — 911 *A*, *B*, *G* De m. — 912 *A* trait. *E* a trait du v. — 913 *D* dont estoit.

Tantost s'est a la voie mis
Grant oirre droit a la carole,
Sanz plus tenir longue parole ;
Maintenant vint a la duchesse :
Si li a rendu sa promesse
Que el chiet li a embatue
L'espée que il tenoit nue,
Sanz parler, tant estoit iriez.
La duchoise chiet a ses piez,
Voiant toz ceus de la contrée,
Dont fu la feste mout troublée
Des chevaliers qui la estoient,
Qui grant joie menée avoient.
Et li dus trestout ausi tost,
Oiant toz, qui oir le vost,
Dist tout l'afere en mi la cort.
Lors n'i a celui qui n'en plort,
Et nommeément quant il voient
Les .II. amanz qui mort estoient,
Et la duchoise d'autre part :
A duel et a corouz depart
La cort et a meschief vilain.
Li dus enterrer l'endemain
Fist les amanz en .I. sarqueu,
Et la duchoise en autre leu.
Mès de l'aventure ot tele ire
C'onques puis ne l'oi on rire.
Errant se croisa d'outre mer,
Ou il ala sanz retorner,
Si devint ilueques Templiers.
Ha! Dieus! trestous cilz encombriers
Et cis meschiés por ce avint
Qu'au chevalier tant mesavint
Qu'il dist ce que celer devoit
Et que desfendu li avoit
S'amie qu'il ne le deist
Tant com s'amor avoir vousist.

---

914 *D* Et t. *F*, *G* a la v. sest m. — 915 *D* Sanz dire mot ne parole ; *H* Grant aleure droit as karoles. — 916 *A*, *B* nule p. ; *H* longues paroles. — 917 *A*, *C*, *G* De m. ; *D*, *H* Tout m. *E*, *F* Où qu'il [*F* La ou il] a veu la d. — 918 *C* Se. *D* A bien rendue ; *E* Rendue li a ; *G* A si rendue ; *H* En a rendue. *A* la pr. — 919 *D* Tant quen ; *F* Quar el ; *H* Si quen. — 920 *A* que il porta ; *B*, *D*, *E* quil aporta ; *F* quil apportoit ; *G* que il tenoit. — 921 *A*, *H* car trop fu ; *B*, *G* car mout fu ; *E* que trop fu ; *F* que mout fu. — 923 *D* lasemblee. — 924 *G* Lors. *H* si tr. *A*, *E* Lors fu [*E* Dont est] la court toute tr. — 926 *F* Et ; *G* Que. *A* mener deuoient. — 927 *A*, *B*, *E*, *F*, *G* tout autresi tost. *H* Adonc sesmeruillerent trop. — 928 *D* Voiant qui ouir le poust ; *F* Oiant t. ceulz coir le vout ; *H* Et lors li dus tout aussi tost. — 929 *E* tout le fait. *F* Conta laf. oiant la court. — 930 *D* ni ot. *A*, *D*, *E*, *F*, *H* ne pl. — 931 *A*, *B*, *D*, *E*, *H*. Et meesmement. *E* que il v. — 932 *A*, *B*, *E*, *F*, *G* gisoient. — 933 *C* Et la pucele. — 934 *D* A honte. *H* se part. — 935 *D* est a. — 937 *F* Fist la ducesse. — 938 *F* Et les amans. — 940 *D* vit on ; *F*, *G* vit len. — 941 *G* Avant. *D* sen alla ; *H* prist la crois. — 942 *A*, *E* demourer. *D* Sanz le jour ne plus demourer. — 943 *A* Et. *G* Car il deuint ilec. *E*, *H* Et deuint la [*H* Si fu illeuc] hopitaliers. — 944 *A*, *D*, *E* He ; *B*, *F* Et. *A* dist il quel encombrier ; *C* trestout cest encombrier ; *E* comme grans encombriers ; *F* dist que cest enc. ; *G* tous ceus enc. — 945 *B*, *C*, *D*, *F*, *G*, *H* cest ; *E* tel. *D* par ce. *B* en auint. — 948 *B* Et d. bien li a. — 949 *G* que il ne desist ; *H* qui ne le d. — 950 *G* Tant quant.

Et par cest example doit l'en
952 S'amor celer par si grant sen
C'on ait toz jors en remembrance
Que li descouvrirs riens n'avance

Et li celers en toz poins vaut.
956 Qui si le fait, ne crient assaut
Des faus felons enquerreors,
Qui enquierent autrui amors.

---

952 *D* Celer samour ; *F* Samour garder. *E* en si bon sen. — 953 *D* Quens en ait ; *E* Con dit ; *G* Quan oit. *H* Que on ait t. r. — 954 *A* Que li racon-ters ; *D* Quer l. d. ; *E* Que li recorders ; *F* Que li ramembrer. *H* Con ne la perde par tel mescheance. *Après ce vers H ajoute* :

Que li descouvrirs rien ne vaut.

955 *D* lieux vaut. *Après ce vers H ajoute :*

En tous estas, soit bas, soit haut.

956 *A* Qui tout cou fait ; *B* Qui ce fet bien ; *D*, *H* Queinsi le fait ; *E* Et qui ce f. *G* lasaut. — 958 *A*, *B*, *E*, *H* dautrui amours ; *D* contre amoureux. *Après ce vers D ajoute :*

Pour ce prion par bon memoire
Ycellui Dieu qui maint en gloire
Qu'il vuille lez deux amans maitre
Au jour du jugement a (sa) destre.
Amen !

F ajoute :

Cest fablel ci endroit deffine.
Or prion a Dieu qui ne fine
Qu'il ait de lor ames merchi
Et des nostres tout autresi.
Amen !

G ajoute :

Pour nuire, c'autre preu n'i ont,
Nuisance au[s] leiaus amans font
Dont un vers trop courtoisement
D'un son (*ms.* seul) poitevin les reprent.

LE ROMAN PROVENÇAL D'ESTHER

PAR CRESCAS DU CAYLAR

MÉDECIN JUIF DU XIVe SIÈCLE

I

Le fragment de poème provençal, en caractères hébreux, qui suit, se trouve dans le ms. n° 28 (XVIe siècle) de la collection des mss. hébreux appartenant au Dr Hermann Adler, grand rabbin de Londres, à la suite des parodies des passages talmudiques adaptées à la fête de *Pourim*. Pour remplacer les liturgies sérieuses dans lesquelles on donne l'histoire d'Esther en forme poétique, des savants juifs du midi de la France s'amusèrent à composer des parodies. De cette nature est l'écrit du célèbre Calonyme, fils de Meïr d'Arles, fait à Rome entre 1319 et 1322[1]. Il existe de cet ouvrage une seconde rédaction qui est attribuée à Maître Léon de Bagnols, contemporain de Calonyme[2]. Ces parodies sont en hébreu, excepté quatre lignes en provençal, que nous reproduisons plus loin. Le médecin Crescas (nom provençal d'Israël), fils de Joseph le lévite[3] Caslari (de Caylar ou Caslar[4]), composa peu après une liturgie poétique, en hébreu, qui renferme l'histoire d'Esther, après avoir fait, sur le même sujet, le poème provençal qui est l'objet de la présente publication[5]. Malheureusement ce poème ne nous est pas parvenu en entier. Il n'en subsiste que le commencement dans le manuscrit du Dr H. Adler, à qui nous exprimons nos remerciements sincères pour l'avoir mis à notre

---

1. Voir *Histoire littéraire de la France*, XXXI, 452, et *passim*. (Ce volume est sous presse et paraîtra cette année.)

2. *Ibidem*, 600 et 601.

3. C'est-à-dire descendant de la tribu de Lévi.

4. Le Cailar, Gard, cart. Vauvert, arr. Nîmes, ou le Caylar, Herault, ch.-l. de c. de l'arr. de Lodève?

5. *Hist. litt.*, XXXI, 649.

disposition. Caslari dit, au commencement du poème hébreu, qu'il a composé ce poème en langue vulgaire pour l'usage des femmes et des enfants, puis en hébreu pour ceux qui sont familiers avec cette langue. Les deux textes, l'hébreu et le provençal, ne sont pas des traductions l'un de l'autre. Le fond des idées diffère peu, mais la façon de les présenter n'est pas la même. Le poème provençal présente une exposition simple et même vulgaire; le poème hébreu est plus recherché. Le caractère propre à chacun des deux idiomes, la différence de l'auditoire à qui s'adressait chacun des deux poèmes expliquent suffisamment ces nuances.

Notre auteur est probablement identique avec l'écrivain juif du même nom qui traduisit en hébreu le *Regimen sanitatis* d'Arnaud de Villeneuve, vers 1322[1]. Israël dit avoir composé ses deux poèmes en se fondant sur des gloses (ligne 19 *a*), gloses qu'il appelle en hébreu Midrasch (אסִפְרה אל חק ספר ומדרשים | מגלת אסתר תבורך מנשים); cependant quelques données ne se trouvent pas dans les Midraschim que nous connaissons.

Le ms. du roman provençal, bien qu'écrit par un scribe du midi de la France, est loin d'être correct; les mots sont souvent mal séparés, et quelques lettres sont fréquemment confondues (par exemple ב et כ, ג et נ, ד et ר). De plus, les voyelles représentées par les lettres א, ו, י sont le plus souvent déplacées, ainsi *torp*, *pormet*, etc., au lieu de *trop*, *promet*. En sorte que, malgré toute la sagacité et l'expérience de notre collaborateur, il reste des passages douteux.

Nous avons mentionné plus haut quatre phrases provençales qui se trouvent à la fin de la parodie attribuée à Léon de Bagnols. Les voici, d'après les mss. du Vatican, n° 107, fol. 186, et de la Bodléienne, Hébreu, e·10[2], fol. 396 :

1 בן ואל און פלי בכון (ברוך *O.*) דוי דוש דאיגו

2 בן אייא קי טרוביק ביברי ביבאם (*Corrompu dans Vat.*)

3 טאן בון (בו *O.*) איש (מיש *O.*) לוין דלוויירי לאשא קומנפרטוראי (קום מין פרטרא *Vat.*)

4 דש מי דלוין דלקרטיירו (דלקאטורו *Vat.*) שינוניאה מטיש ניפרו

---

1. *Hist. litt.*, XXXI, 649.

2. Ici on trouve les points-voyelles.

1 Ben val un ple broc [de vi?] dos d'aiga.
2 Ben aia qui trobec « bevre, bevas ».
3 Tan bon (*Bodl.* bo) es (*Bodl.* m'es) lo vin del veire! lassa com ne partrai (*Vat.* cos me partra)?
4 Des mi del vin del carteiro (*Vat.* catro);
Si non i a, metes n'i pro.

On voit, par notre pièce, que dans le midi de la France, les juifs écrivaient la langue vulgaire en caractères hébreux comme faisaient leurs coreligionnaires du Nord et de l'Est. Nous avons trouvé des gloses sur la Bible et le Talmud dans les deux pays[1]. Assurément nous ne possédons pour le Midi aucune composition qui approche, même de très loin, la poétique et touchante élégie française, si bien expliquée par feu A. Darmesteter, mais tous les manuscrits hébreux des pays de langue d'oc n'ont pas encore été explorés, et il ne faut pas désespérer de trouver, de ce côté, quelque œuvre ayant une réelle valeur littéraire.

A. NEUBAUER.

II

C'est au mois d'août dernier, à Oxford, que M. Neubauer me fit connaître le ms. dans lequel il avait trouvé une composition provençale relative à Esther. Nous nous mîmes à le déchiffrer et nous y employâmes plusieurs séances. M. Neubauer me lisait un texte qu'il ne comprenait pas, tandis que je m'efforçais de saisir au vol et de transcrire les paroles que j'étais incapable de lire, et auxquelles je faisais subir les modifications que l'usage de l'alphabet hébraïque permet, déplaçant les consonnes, substituant *i* à *e*, *u* à *o*, *f* à *p*, *d* ou ז à *r*, etc., ou réciproquement, jusqu'à ce que le sens se révélât. C'était la collaboration du paralytique et de l'aveugle. Elle ne fut pas sans résultat. A force de patience, après plusieurs révisions, nous parvînmes à établir une transcription qui donnait au moins le sens général. M. Neubauer me fit alors une copie aussi exacte que possible du ms. J'emportai cette copie à Paris, et pour pouvoir la comparer à la transcription faite sous la dictée de mon collaborateur, je

---

6. *Hist. litt.*, t. XXVII, pp. 540, 541, 554 et 555.

me mis à étudier l'alphabet hébreu. Je réussis, au prix d'un long et pénible labeur, à me reconnaître entre ces lettres dont beaucoup sont à peu près pareilles, et je pus dès lors me rendre compte de la notation employée par l'auteur juif, ce qui me permit de perfectionner notablement ma transcription.

Je vais tout d'abord exposer le système de notation, en faisant connaître la relation des lettres hébraïques avec les sons provençaux. On verra que ce système est très défectueux. Sans doute il n'était pas possible d'arriver à une figuration très précise avec un alphabet qui est aussi pauvre dans le fond qu'il est peu varié dans la forme : cependant, il me semble que, si j'avais été à la place du juif Crescas, j'aurais évité de rendre jusqu'à trois sons différents avec un même signe, et, en d'autres cas, d'employer trois et même quatre notations distinctes pour le même son.

1. *a* tonique et atone est généralement rendu par א. En outre, pour l'*a* final on trouve ה, *balansa* 29, *perdonansa* 30, *plassa* 32. Enfin *a* (habet) est écrit avec ces deux lettres jointes, soit אה 2, et de même l'*a* final précédé d'*i*, dans *gelaria* 138, *vilonia* 243, *baronia* 244, etc., ou dans les conditionnels *auria* 330, *seria* 332, etc. A l'époque où notre texte a été composé on peut croire qu'en général cette finale *-ia* ne formait plus qu'une syllabe. Enfin, ce qui est assez étrange, on trouve encore ces deux lettres associées pour représenter l'*a* final atone : *consiroza-espoza* 353-4.

2. *e*, *i*, dans le corps ou à la fin des mots, sont rendus indifféremment par י, de sorte que, par exemple, *me* et *mi*, *ne* et *ni*, *qe* et *qi*, *se* et *si* ne sont pas distingués. Au commencement des mots, la notation est plus compliquée : c'est אי, également pour *e* ou pour *i*. Ainsi la conjonction *e* 3, 4, etc., et l'adv. de lieu *i* (ibi) 74, sont écrits de même; cf. *en* 18, 24, *esteron* 25 et *idola* 16. Naturellement on ne voit point paraître cette notation dans *d'el* 19, *n'estem* 29, etc., où l'*e* n'est pas considéré comme initial (*del*, *nestem*). Nous verrons tout à l'heure que ce groupe אי a encore un autre emploi. — Avant la tonique, l'aleph peut représenter *e*; ainsi *delicada* 440 est figuré *dalicada*, avec trois aleph. *E* conjonction est aussi figuré par un simple א, 4.

3. *o*, soit ouvert soit fermé, est rendu par ו, vav, lettre qui sert aussi pour l'*u* (*ū* latin), *nulha* 19, *Juzieus* 21. Mais, au commencement des mots, la notation complexe או est uniformé-

ment appliquée à ces divers sons : *on* 94, *olhs* 180, *orre* 303, *ostal* 316, *una* 11, *un* 50, *uzages* 278.

4. *ai* est écrit אי", *aisi* 31, *aiso* 57, 160, *aizinas* 53, *aitant* 107, *aital* 157, *bailes* 80, *lai* 111, *mais* 39, *naisian* 111, *pairols* 97, *verai* 41, *laissarai* 42. Il se peut que, pour quelques-uns de ces mots (*aisi*, *aiso*, *aizinas*), l'auteur ait prononcé *ei*, graphie qui se rencontre çà et là dans la même région dès le XIVe siècle et qui ne devait pas être inconnue à notre auteur, puisqu'il écrit *meizon* (mansionem) 93. J'ai dû suivre dans ma transcription l'usage le plus ordinaire.

5. *au* est noté de deux façons : par אב, soit au commencement, soit dans le corps des mots : *autre* 15, *auzires* 33, *saup* 58, 167, *saupes* 60, *caupron* 74, *taula* 129, *taulas* 173 ; et par אוּ : *aur* 80, *aucas* 141, *pauzadas* 91, *ausida* 263 ; quelquefois par אֹ, *traucadas* 91, ou enfin, par une combinaison bizarre de deux systèmes, אוב, *aur* 112.

6. *ei* est écrit ", *rei* 59, 79, *galeias* 71, *leiz* (lectos) 87, *meizon* (mansionem) 93, *creisons* 111, *veirias* 112 ; et aussi אי", *liureias* 72.

7. *eu* est rendu par יב, *meteus* 12, *bueu* 135, *neulas* 153, *beu* 158, *leu* 189 ; *ieu* par יי" : *Dieu* 2, 8, 15 ; *Juzieus* 21, *romieus* 82. Mais à l'initiale, nous avons אי"ב, *ieu* 162, 207.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les équivalences de toutes les consonnes, car, pour plusieurs, il n'y a aucune difficulté. Je ne ferai d'observations que sur certains cas qui peuvent sembler douteux ou qui en eux-mêmes offrent quelque intérêt.

8. *d* et *z* sont représentés par ד. On s'en étonnera d'autant moins que le plus souvent, en provençal, le *z* (*z* doux) vient d'un *d* placé entre deux voyelles ; mais il a d'autres origines encore, par exemple *ti* suivi d'une voyelle. Inutile de citer des exemples du daleth employé pour *d* ; en voici pour *z* : *sazon* 1, *razon* 2, *grazir* 3, *obezir* 4, *Juzieus* 21, *auzires* 33. On sait qu'au XIVe siècle, notamment dans le pays où a été composé le poème, le *z* doux entre deux voyelles passe volontiers au son *r*. Y a-t-il des exemples de ce phénomène dans l'œuvre de Crescas ? Il est assez difficile de répondre à cette question parce que le daleth (ד) et le resch (ר) se ressemblent tellement qu'on est souvent bien en peine de discerner l'un de l'autre. Mais l'affirmative est probable, surtout s'il y a bien *porestat* avec un resch, au v. 47.

9. Le *p* et l'*f* sont rendus par la même lettre פ.

10. Le *b* et le *v* sont également figurés par ב. Mais le *v* en particulier peut être représenté (et, tout compte fait, c'est le cas le plus fréquent) par ו. *Vin* est écrit par vav aux vers 162, 170, 219, 236, et par beth, aux vers 157, 160. De même *von* (où) vv. 111 et 188.

11. *g* guttural est représenté, comme de juste, par ג : j'ai dû transcrire *gu* quand la lettre suivante est *e* ou *i*. Pour *g* palatal, le ms. donne גי : *regiment* 13, *genols* 24, *genolhonz* 25, *genta* 34, *corage* 49, *outrage* 50. Il est naturel que la même combinaison soit employée pour *j*, et, en effet, nous avons *aja* 86 ainsi écrit; cependant, pour *jostas* 64, le ms. emploie un ghimel sans yod. Quelquefois le yod est redoublé, par exemple dans *manjar* 120. 156. Cette dernière notation est employée pour *ch* (lat. *ct*), *frucha* 155. Pour *g* ou *ch* final (lat. *ct*), le ms. emploie la même notation, mais renversée (יג), *fag* (ou *fach*) 6, *escrig* 77, *dreg* 279 *estreg* 280. Parfois le ghimel ayant le son palatal est surmonté dans le ms. d'une barre, ce que nous n'avons pu rendre dans l'impression (*dreg* 249, *profieg* 322, *freg* 432).

12. *lh*, *nh* sont rendus respectivement par ליי et ניי : *nulha* 19, *genolhonz* 25, *aparelhat* 291, *talhat* 280, *senhor* 47, *senhors* 127, 198, *ponha* 213, *vergonha* 214. Il n'y a et il ne peut y avoir qu'un seul yod dans *senher* 234, 239 pour marquer la mouillure, parce qu'il en faut un pour l'*e* qui suit. Quand *lh*, *nh* est final, cette notation est renversée (יל), comme nous venons de le voir pour *g* final : *vuelh* 5, 105, *conselh* 119, 267, *olhs* 180. Rien, au reste, ne m'empêchait de transcrire *vueil*, *conseil*, *oils*, sinon que cette graphie est moins usitée au XIVe siècle que *lh*.

13. Pour rendre les différentes variétés de sifflantes sourdes, exprimées en provençal par *c*, *s*, ȝ[1], notre ms. emploie deux signes, ש et ץ. Voici des séries d'exemples qui montreront à quel cas chacune de ces lettres est réservée. D'abord ש :

INITIAL	INTÉRIEUR	FINAL
sazon 1	*aqesta* 1	*tems* 1, 43
servir 3	*acomensar* 5	*nos* 2, 12
sos 4	*asomat* 7	*sos* 4
sera 7	*magestat* 11	*meteus* 12
sabres 8	*anqesta* 19	*fes* 14

1. On a vu au § 8 que le daleth servait à exprimer l's sonore (ȝ).

segon 9
si 12
soplegues 16
son 17
ses 19
salvet 47
senhor 47
cent 48
siutat 73
esteron 25
aisi 31
test 39
prosest 40
laissarai 42
aiso 57, 207
bacinas 92
frances 328
res 15
pregues 15
sopleigues 16
Juzieus 21
tengas 37
cors 63, 76
metas 83
digas 95
tos 339

Je dois faire remarquer qu'il n'y a point de consonnes redoublées dans le texte; j'ai écrit *laissarai*, parce que c'est l'usage le plus ordinaire, mais le texte donne *laisarai*[1]. Si l'on examine ces exemples, au point de vue de l'étymologie, on reconnaîtra que partout l'*s* reproduit une *s* latine, sauf dans *cent* (centum), *aisi*, *aiso* (eccehic, eccehoc), et dans *tengas*, *metas*, *digas*, *cors*, où *s* répond au *ts* du latin (finale -atis, curtes). On va voir que plus ordinairement, c'est le tsadé qui est employé en ce dernier cas.

Maintenant passons au tsadé.

INITIAL	INTÉRIEUR	FINAL
cert 41, 227	*plassa* 32	*mandamenz* 4
civada 103	*balansa*, 29	*toz* 25, 29
celier 105	*perdonansa* 30	*genolhonz* 25
cels 115	*acerta* 77	*comtaz* 48
serviron 115	*aiso* 160, 205	*mialhz* 66, 381
ciutadans 132	*Fransa* 324	*cortz* 68
cervel 159	*frances* 326	*garniz* 87
so 204, 262, 379	*messier* 341	*samitz* 88
cel 360, 395	*carnacier* 342	*perdiz* 142
celava 393		*dinatz* 200
		menz 207
		senz 208
		totz 231
		elz 234, 260

Dans les exemples des deux premières colonnes, le tsadé représente à peu près constamment un *c* latin. A l'initiale, la

1. C'est ainsi encore que j'écris *marritz* avec deux *r* au v. 308, bien que dans le texte ce mot n'ait qu'un seul resch, tout comme *marits* (maritos) du v. précédent.

seule exception est *serviron*, que l'on peut considérer comme une négligence. Pour le tsadé intérieur, il n'y a point d'exception, la finale latine -tia (*perdonansa*) donnant le son du *c* quand elle est précédée d'une consonne. A la fin des mots, il en est autrement; là, le tsadé représente le *z* final du provençal, parfois le *tz*, en des cas où ailleurs nous venons de voir employer le schin. J'aurais pu marquer cet emploi par *ç*, au moins pour le *c* initial ou intérieur : j'ai préféré me conformer à l'usage le plus ordinaire des textes provençaux, d'autant plus que notre écrivain est loin de se montrer conséquent. Ce qui importe, c'est de savoir que l'écrivain juif avait le sentiment d'une différence de prononciation entre les diverses sifflantes.

La notation hébraïque ne permet pas, en ce qui concerne les formes linguistiques, une restitution rigoureusement exacte. Notre roman provençal se présente en des conditions bien moins favorables que l'élégie hébraïque du Vatican où le texte, pour une partie notable, est accompagné de points-voyelles. Mais s'il reste sur certains détails de la langue quelque incertitude, l'inconvénient est médiocre, parce que nous possédons bien d'autres documents plus sûrs dans lesquels on peut étudier à loisir le provençal du XIVe siècle. Ce que je regrette davantage, c'est de n'avoir pas tous les éléments nécessaires pour restituer le texte dans les endroits où, malgré tous mes efforts, il est resté, pour moi du moins, inintelligible. L'auteur fait allusion, à deux reprises (vv. 40 et 117), aux gloses, qui en disent plus que le texte (le texte, c'est le livre d'Esther). Il s'agit sans doute ici de quelque commentaire rabbinique que je ne suis pas en état de consulter. Qui les pourrait mettre à profit réussirait sans doute à trouver le sens de certains passages qui paraissent avoir été incorrectement ou incomplètement transcrits. J'ai signalé ces passages dans le commentaire qui fait suite au texte.

A un autre point de vue encore, il serait aussi fort utile de connaître les sources auxquelles maître Crescas a puisé. On pourrait ainsi discerner la part d'originalité qui lui revient. Est-ce lui ou quelque autre avant lui qui a eu l'idée d'introduire dans les préliminaires de l'histoire d'Esther des détails empruntés au livre de Daniel? Je crois bien que les descriptions culinaires, dans lesquelles il se complaît, lui appartiennent en propre, mais il est peu

probable que les divergences caractéristiques qui existent entre le récit biblique et notre roman soient de son fait. Il aura sans doute trouvé la transformation tout opérée dans quelque midrasch. Mais où chercher ce midrasch et comment arriver à en prendre connaissance, quand on ne sait pas l'hébreu et qu'on ne se sent pas capable de l'apprendre [1] ?

Quoi qu'il en soit, les modifications apportées dans notre roman à l'histoire d'Esther me paraissent assez heureuses. Dans la Bible, on ne voit pas pourquoi Vasthi refuse de se rendre à l'appel de son époux, et par suite, l'irritation de celui-ci semble justifiée. Puis Vasthi condamnée disparaît sans qu'on sache bien ce qu'elle devient. Dans notre poème (et sans doute dans son modèle), tout est clair. On voit pourquoi la reine a refusé de satisfaire la fantaisie de son époux, et on n'a plus aucune incertitude sur sa destinée, puisqu'on la brûle.

A défaut de la source de ce poème, j'ai du moins pu consulter une composition juive assez récente, mais dont l'auteur a sans doute mis à contribution les commentaires rabbiniques dont s'est inspiré maître Crescas : c'est la tragédie provençale d'Esther, imprimée en 1774 et réimprimée en 1877, par M. E. Sabatier [2].

Il n'est pas douteux que les vénérables rabbins Mardochée Astruc de l'Isle sur Sorgues, et Jacob de Lunel, aux soins successifs de qui est due la tragédie d'Esther, ont puisé à la même source que Crescas, puisqu'ils expliquent de la même façon le refus de Vasthi et nous la montrent, comme le poème, condamnée au bûcher. Les rabbins susmentionnés n'auraient-ils pas connu l'œuvre même de Crescas ? Une coïncidence, à laquelle, pour ma part, je n'attache pas beaucoup d'importance, pourrait donner quelque vraisemblance à cette opinion. Dans le poème, il est dit que si Vasthi n'est pas punie d'une manière exemplaire, les femmes deviendront si audacieuses

Q'elas voldran portar las braias.

---

1. J'ai consulté la traduction allemande du midrasch d'Esther, publiée sous ce titre : *Der Midrasch zum Buche Esther, zum ersten Male ins deutsche uebertragen von Lic. Dr Aug.* Wünsche, Leipzig, 1881, formant la neuvième livraison de la *Bibliotheca rabbinica* du même auteur. Il y a dans les notes des extraits du « Targum scheni » qui offrent quelques points de contact avec notre poème. Mais je n'en ai pas tiré grand profit.

2. J'ai rendu compte de cette réimpression dans la *Romania*, VI, 300.

Or on lit de même dans la tragédie : *Leis femmes pourtarien leis causses*. Mais il s'agit ici d'une locution proverbiale très répandue et qui a pu se présenter à l'esprit de plus d'un écrivain. En tout cas, pour instituer utilement une comparaison entre notre poème et la tragédie, il faudrait posséder celle-ci sous la forme que lui avait donnée son premier auteur, le rabbin Mardochée Astruc, à la fin du XVIIe siècle, car le texte que nous en possédons est celui de la révision faite par le rabbin Jacob un peu avant 1774.

Crescas écrit la langue usuelle de son temps. Le « dreg proensal » et les règles des grammairiens du XIIIe siècle ne paraissent pas le préoccuper beaucoup[1]. Il n'a certainement aucune tradition littéraire. Rien dans son poème n'implique la connaissance de la poésie provençale du temps. Il savait, pour en avoir lu ou entendu lire, qu'on faisait des poèmes narratifs en vers octosyllabiques. Mais cette notion même était chez lui très vague. Je ne suis pas sûr qu'il se soit rendu compte de la nécessité de donner à tous les vers une longueur égale. Il eût peut-être été surpris d'apprendre qu'on pouvait faire des vers faux et ne m'eût pas su gré des efforts intermittents que j'ai faits pour remettre quelques-uns des siens sur leurs pieds. Il a souvent des rimes singulièrement défectueuses, qui ne sont guère que des assonances[2]. Souvent aussi il croit pouvoir aligner jusqu'à trois et quatre couples de vers sur les mêmes rimes (vv. 7-12, 19-22, 255-62, 403-6, 425-30, 439-42). Mais il sait toutefois que les vers octosyllabiques sont destinés à aller deux par deux, car il a soin de maintenir ses rimes consécutives en nombre pair.

L'indépendance littéraire que manifeste inconsciemment maître Crescas ne diminue en rien l'intérêt de son poème. Bien au contraire, nous y trouvons les plus anciens emplois de plusieurs mots ou locutions qui sont encore maintenant d'usage

---

1. Il est vrai toutefois que les rimes des vers 47-8 (*porestatz-comtatz*), 81-2 (*Dieu-romieu*), 87-8 (*garnit-samit*), etc., seraient plus exactes si on rétablissait les formes qu'exige la déclinaison. Mais il y aurait à citer bien des exemples en sens contraire.

2. Voy. vv. 17-8, 25-6, 285-6, 377-8. On a du reste d'autres poésies du même temps ou un peu plus anciennes qui ne riment pas mieux ; par ex. la version du psaume CVIII, publiée par M. Bartsch dans ses *Denkmæler*, p. 71, et rééditée par M. Chabaneau, *Revue des l. rom.*, 3e série, V, 232.

courant, mais que ses contemporains plus lettrés auraient sans doute hésité à introduire en des compositions soignées. Et surtout il nous fait entrevoir un côté de la littérature provençale qui jusqu'à présent était resté complètement dans l'ombre.

En somme, la découverte de M. Neubauer, bien que le poème entier n'ait pu être recouvré, est l'une des plus intéressantes qui aient été faites depuis plusieurs années dans le domaine des études provençales, et je suis heureux d'avoir pu en donner la primeur aux lecteurs de la *Romania*.

Paul Meyer.

טוט טימש פיר אקישטא שדון		Tot tems per aqesta sazon
דויב נוש אה דונאט ראדון		Dieu nos a [be] donat razon
דשיורויר לו אי דגרדיר		De servir lo e de grazir
שוש מאנדאמוינץ א אובדיר	4	Sos mandamenz e obezir.
מון רומאן ווייל אקומנשאר		Mon roman vuelh acomensar
אל פאייג די נבוכדניצר		Al fag de Nabocadnessar,
אי קאנט שירא טוט אשומאט		E qant sera tot asomat
שבירש קי דייב נוש אאמאט	8	Sabres qe Dieu nos a amat.
שיגון קי דניאל נוש אקונטאט		Segon qe Daniel nos a contat,
אנבוקאדנדור וינק דוולונטאט		A Nebocadnessar volontat
דפאר אונא מגישטאט		Venc de far una magestat
דישי מיטיבש אנגראן ביבטאט	12	De se meteus an gran beutat;
אי פיר שון פורט רגוימוינט		E per son fort regiment
פיר טוט פיש פאר קומאנדמוינט		Per tot fes far comandament
קי אבטיר דויב ריש נון פורגיש		Qe autre dieu res non pregues,
מיש אקילא אידולא שופילגיש	16	Mes aqela idola soplegues
טוט אום אל שון דלטורמפא		Tot om al son de la trompa,
אי שי נון פורא אינקולפא		E se non, fora en colpa :
שיש פאר דול נולייא אנקישטא		Ses far d'el nulha enqesta,
מאנטוינט פירדיש לאטישטא	20	Mantenent perdes la testa.
אלגודייבש נון פון פאש פישטא		Al Juzieus non fon pas festa,
פרו פיר אקו נון רישטא		Pero per [tot] aco non resta :
אמביל נון וולנון פינרי גירא		Amb el non volgon penre guerra,
דירון דלש גיונולש אינמירא	24	[Anz] deron dels genols en terra,
מירש טוץ אישטירון דיגיונולוויץ		Trestoz esteron de genolhonz,
מיש קי לוקור טוגוין אלונץ		Mes que lo cor tenien alonz.

אקיל פיקאט פון גארן איפורט — Aqel pecat fon gran e fort,
קאר דיוב וול קון שי ליברי אמורט — Car Dieu vol c'on [se liur' a mort,
פירקי נישטים מוץ אנבלאנצה — Per qe n'estem toz en balansa;
מיש דיב נוש דוניט פירדונצה — Mes Dieu nos donet perdonansa.
שי בוליש איישי אישטאר — Se [vos] voles aisi estar
אי ווש פאלצה דישקוטאר — E [a] vos plassa d'escotar,
אבדיריש אונה לגיישטא — Auzires una legenda
קי איש מוט בילא אי גיונטא — Qe es mot bela e [mot] genta,
אינאקיל טימש קישיש טאל ויט — En aqel tems qe s'estalvet,
אדהמן קון נוש שלויט — E de Aman con nos salvet.
אינון בוש או טין גאש אקארק — E non vos o tengas a carc
שי מון רומאן שירא פולש לארק — Se mon roman sera plus larc :
גאנרין מאיש אוטאר לוטישט — Ganren mais otra lo test,
קונטא לאש גולדאש דלפורשישט — Conta las glozas del prosest,
אי קאר איש טוט ציורט אי ויראי — E car es tot cert et verai,
פיר קי רין נון לאיישאראי — Per qe [ieu] ren non laissarai.

אלטימש קי אל מונט אירא דונפירי — Al tems qel mont era d'empiri
שי ליויט און קי אקנוס שודירי — Se levet un qe ac nom sodiri (?).
מוט פון ואלינט אי ריק אי פורש — Mot fon valent e ric et pros,
דינומניט שי לוריי ארוש — Denomnet se lo rei Aros,
אי פון שנוייר אי פוריטאנט — E fon senhor e porestat
דשינט אי וינט אי שינו קומטאץ — De cent e vint e set comtaz,
איש פירשון פול ארדיט קורגיי — E per son fol ardit corage
ויש דיוב פיש און גארן אוטארגיי — Ves Dieu fes un gran outrage.
אטוט למונט דיט מאל אישימפלי — A tot lo mont det mal essemple;
פירש לאש איידינאש דאל טימפלי — Pres las aizinas del temple
אי פיש ביברי אין שאש איידינאש — E fes beure en sas aizinas
שאנטא דדייב שאש אלקוביגאש — Santa[s] de Dieu sas alcubinas.
פנשיט קי לוטימש פוש ויניט — Penset qe lo tems fos vengut
קי טוט ליי פוש אישקורגוט — Qe tot lhi fos escorregut.
איישו שי פירש אין מאל קומטאר — Aiso se pres en mal comtar
שי טאנטאנון שאבף אפורטאר — Se tanta non saup aportar.
נון קרי קי פוש נוריי ני קומטי — Non cre qe fos ni rei ni comte
קי טאנט פאבק שאבפיש די קומטי — Qe tant pauc saupes de comte.
אלטירש אן דאלקורונאר — Al ters an dal [sieu] coronar
איל בולק פאר און גארן דינאר — El volc far un gran dinar,
אי פיש קירדאר פיר טוטאש לאשקורש — E fes cridar per totas las cors
טורנייש אי גושטאש אי ביאורש — Torneis e jostas e biors :
קאוול דפירש אביר דוגיש — Caval de pres aver degues,

קי מיאלץ או פירא שי וולגיש — Qi mialhz o fera, se volgues.
פיר טירא וינגורן קוואלקדאש — Per terra vengron cavalcadas
וידיר אקישטאש קורטץ אונראדאש — Vezer aqestas cortz onradas.
ריש נון שי פוק אדימור — Res non se poc azemar
לא גראן גוינט קי וינק פיר מאר — La gran gent qe venc per mar
אמבאורש אי אם גלייאש — Am burs e am galeias.
קשקון פירון לוש ליוראייאש — [A] cascun feron las liureias
אינשושן לא גארן שיבטאט — En Susan la gran ciutat.
נון אי קאבפרון לא מיטאט — Non i caupron [sol] la mitat,
מאש דפוראש שישטינדירון — Mas deforas s'estenderon;
אקי לאש קורש אטינדירון — Aqi las cors atenderon.
שגון קי לישקירויג אצירטא — Segon qe l'escrig acerta,
פובול אי אק טירא קוביירטא — [De] pobol i ac terra coberta.
קאנט לורוי זי לבילא גיוגט — Cant lo rei vi la bela gent
די אלש ויאיוליש אוור ני ארגיוגט — Di[s] als bailes : « Aur ni argent
נון מי פאלפיש שניוורש פר דיוב — « Non me falges, senhors, per Dieu;
שיאן בין שיריוטץ אקישטש — « Sian ben servitz aqestz romieus.
רומייבש
נון מיטאש ננגונא אוידינא — « Non metas nenguna aizina,
ני אין שאלא ני אין קודינא — « Ni en sala ni en cozina,
שי נון טוטא דארגיוגט פין — « Se non tota d'argent fin,
טור קי לאקורט אגייא פירש פין — « Tro qe la cort aja pres fin.
לוש לייץ וויול קי שייאן גרניץ — « Los leiz vuelh qe sian garniz
דפולפיר אי די שטיטץ — « De polpra e de samitz;
בילש פאוולויונש אגייאן — « Bels pavilhons ajan las colcas
לאשקולקאש
פיר מויישאלאש אי פיר מושקאש — « Per moisalas e per moscas.
אין לאשקמבראש שיאן פאודאדש — « En las cambras sian pauzadas
בשונאש אי שולאש טארוקאדאש — « Bacinas e selas traucadas
פיר טיניר ניטא נושטרא בויידון — « Per tener neta nostra meizon,
קאר און נון שאף די מויגדון — « Car on non sap de meinzon.
אי דיגאש מי אנושמויר קואק — « E digas me a nostre coac
קי נון שי מיבאן דאל פוק — « Qe non se movan dal foc
לוש פאיירולש די טום לי גורן — « Los pairols de tot lo jorn,
אי קי טין גא טום אינטורט — « E qe tenga tot entort
אשטש די קאפונש אי דגאלינאש — « Astas de capons e de galinas
אי דטוטאש אבטראש שאלוידינאש — « E de totas autras salvazinas.
אטום אום ליי שיי דונאט — « A tot om lhi sie donat
בוליא ראשט אי קודינאט — « Bolia, rost o cozinat;
דמאנט פאשטורא אי ציואדא — « Demant pastura o civada,

מאנמיינינט ליי שיי לובראדה
נון בויוול קי אנושטיר צילייר
מטא סאראש בוטילייר
אייטאנט קאר נושטאר קורט דורא
קאשקו ביבא שיש מידורא
לוש טיראורייורש שא מאטינרון
טוט לורט דאלריי אינקורטיניירון
לאיי בון נאיי שיאן קריישונש אי בירלאש
נון אי ויירייאש מיש אובר אי פירלאש
דידון משטייראיש פאשאם און באיילי
קי שו קי וולרים לוש באיילי
צילש קי צירויירון פורון מומש
מאייש לוש מאישטירש שוביר טוטש
שיגון קי אן דייג לוש גולדאדוש
מרדכי אי המן פורון אן דוש
פון לוייר קונשייל קי אלש אישטארינגייש
וינגישאן מאנגייאר פירמייש
מובון שי טורמפאש אי טמבורש
אי וואן פיר וילאש אי פור בורקש
לאוילא פין מוט אבורדאדא
לקורט דלריי פון אציקנאדא
וינון פרימשיש קומטיש אי ויקטוש
דוקש מרקיש אי וישקומטוש
אינטארן שנייורש דבניירא
אלא נובאלא מאניירא
מטון שי אטאבלא פי לור טיירא
לוריי שי שיק אין שאקאדיירא
מיש אום שוש פינא דלאהרט
אלציבטאדאנש דישטאר אפארט
מנישטיררון מורטיירולש
אקילש וינגורן אפילנש פאיירולש
בויב אי מובטון וינק אם פבראדא
אמבארוגא אי אם מושטרדא
דירון קבריט אין גראטונייא
מוגולש אי לופש אינגיילארייאה
שימפיל בוראיט דיט אם גאלינה
אם בונא שלשא קאמלינא

« Mantenent li sia liurada.
« Non vuelh qe a nostre celier
« Meta sarra[lha]s botilier.
« Aitant cant nostra cort dura
« Cascu beva ses mezura. »
Los tezauriers s'amatineron,
Tot l'ort del rei encortineron;
Lai von naisian creissons e berlas,
Non i veirias mais aur e perlas.
Dizon : « Mestres, fassam un baile
« Qe so qe volrem nos baile. »
Cels qe serviron foron mots,
Mais los maestres sobre tots,
Segon qe an dig los glozados,
Mardochai e Aman foron andos;
Fon lur conselh qels estrangies
Venguessan manjar [tot] premies.
Movon se trompas e tambors
E van per vilas e per borcs.
La vila fon mot aornada;
La cort del rei fon asemblada.
Venon princes, rectos e contes,
Ducs, marques e vescomtes;
Entran senhors de bon' eira;
A la novela maneira
Meton se a taula per lor teira.
Lo rei se sec en sa cadeira.
Mes om sos pena de la hart
Al[s] ciutadans d'estar a part.
Ministreron mortairols;
Aqels vengron a plens pairols;
Bueu e mouton venc am pebrada,
Amb eruga e am mostarda;
Deron cabrit en gratonia,
Mujols e lops en gelaria;
Simple broet det am galina,
Am bona salsa camelina.

אבקאש וינון טוטאש פארשידאש — Aucas venon totas farsidas,
אי פוויש ויגגורן פרדיץ רושטוידאש — E pueis vengron perdiz rostidas,
גארשיש קאפונש לור דיט אין אשט — Grasses capõns lor det en ast
קי אויאן לונק טימש אישטאט — Qe avian lonc tems estat a past;
אפאשט
קאבורלש בורפולש שירויש — Cabrols, brufols, cerves salvages
שאלואגויש
דיט אם גורבירט אי אם בוראגויש — Det am jurvert e am borages.
דיגאלש פיידאנש פיש אינטיר מיויש — De gals feizans fes entremes.
אנק נון פון פאויג פיר גינגון רויש — Anc non fon fag per negun res.
מאנגורון טארטאש פיר פידיקא — Manjeron tartas per fizica,
איישי קון מידיסינא פוביליקא — Aisi con medicina publica.
אינרדיור דיט ריש אם סומאק — En redier det ris am sumac
פיר קונפורטאר לור אישטומאק — Per confortar lor estomac,
פומינט אי ניבלאש בין קאלפאדש — Piment e neulas ben calfadas
קי שימבאלוואן אין קאנונאדאש — Qe semblavan encanonadas.
פיר פורגויא דיט קודונש אי פיראש — Per frucha det codons e peras.
אפורף מאנגייאר מאטוגש אי שראש — Aprop manjar, matins e seras,
לובין קי ביגורן פון אויטאל — Lo vin que begron fon aital
קון קאשקון ביב אין שונאישטאל — Con cascun beu en son ostal,
קי נון לור מונטיט אל צירויל — Qe non lor montet al cervel;
באויש אויצו מיש בין נוביל — Mais aiso mes vin novel.
גאליונוס או דיש דלאויגא מיש — Galenus o dis : « De l'aiga m[a]is
דאלוין איש קאברא קי אויב מאויש — « Dal vin es caura que ieu m'ais.»
נון וי פיר טוטא פארט ושתי מאנדיט — Per tota part Vasti mandet,
לאש גיינטויליש דונאש אין וידיט — Las gentils donas envidet;
אטוטאש פיש מוט ביל מאנגויר — A totas fes mot bel manjar.
קי לור דוניט נון קאל דגאויר — Qe lor donet non cal dechar.
טאנט נון שי שאבף אישטודיאר — Tant non se saup estudiar
קי נון שאניש אינאוביראר — Qe non s'anes enubriar
לוריי אל קאף דילא שימאנא — Lo rei al cap de la semana;
איל אק דאלוין לטישטא אנאי — El ac dal vin la testa vana,
אין פון ויראי אין ראביאט — En fon verai enrabīat,
טאנט פורט שי פון אינאיביראט — Tant fort se fon enubriat.
לוש אישקודיש ליוואן לאשטאבלאש — Los escudies levan las taulas
איאלש אישקודיש מובון פאראבלאש — E als escudies movon paraulas.
קשקון גאביט לאש דונאש דשון — Cascun gabet las donas de son con-
קומטאט — [tat.
לוריי לור דיש פיר קאריטאט — Lo rei lor dis : « Per caritat,
אלמוגט גון אה טאנט בילא דונא — « Al mont non a tant bela dona

קון לאריגיונא ני טאנט בונא « Con la regina ni tant bona ;
אי פורמיט ווש אין בונא פי « E promet vos en bona fe
קי ושטוירש אוויל אין פארן פי 180« Qe vostres olhs en faran fe
קי אנק דויב נון פיש טאנט בילא ריש « Q'anc Dieu non fes tant bela res,
איטאנטניונט בוש לאוויריש « E mantenent vos la veires. »
שונוט שוש שוט קטבריש מגורש Sonet sos set cambries majors,
קומאנדיט לור אנאש דקוש 184Comandet lor : « Anas de co[r]s
אי טינאש מי שיש וישטידורא « E menas me ses vestidura
ושתי לאבילא קיראטורא « Vasti la bela creatura. »
וואן שין טאבוויישאר אלאפורטא Van s'en tabussar a la porta :
וון לארגיונא שי דישפורטא 188Von la regina se desporta ;
דיש אוביירש ליב קי פירדינט פורטא Dis : « Ubres leu, que prezent port,
לוריי שי דינא אבאל אינלורטא « Lo rei se dina aval en l'ort
אי טראמיט בוש די שישקודילא « E tramet vos de s'escudela
די קאל קי ויאנדא נוביל 192« De calque vianda novela. »
אינטראן אי ואן כוט קונשיריש Entran e van mot consiros
אמ מאל אישגארט אי פיריאוש Am mal esgart e ferezos (?).
ושתי לוש וי מאל אינקאראש Vasti los ve mal encaras,
אי פאריישוואה קי איראן איראטש 196E pareisia qe eran irats.
דימאנדיט לור דמאנטוינט Demandet lor de mantenent :
שנויירש קורטוש אי אוינט « Senhors cortes e avinent,
דקי נוש פיש טאנט אורא קארא « De que nos fes tant orra cara ?
שימבלא נון שיאש דינאטץ אינקארא 200« Sembla non sias dinatz encara.
דונא לוריי וול קי נוש שיגאש — Dona, lo rei vol que nos sigas,
נויליא וישטידורא נון פירנגאש « Nulha vestidura non prengas.
מושטראר וול וושטרא גארן « Mostrar vol vostra gran clardat ;
קאלרדאט

פירצו נוש אה אוישי מאנדאט 204« Per so nos a aisi mandat. »
קאנט ושתי אק אויצו אוודיט Cant Vasti ac aiso auzit,
דיש איש לוריי טאנט דישקאבדיט Dis : « Es lo rei tant descauzit ?
אויב נון קרי קי שיאה דמינץ « Ieu non cre qe sia de menz
קי איל נון שיאה אישיט דישינץ 208« Qe el non sia issit de senz,
קאר אוישו נון איש ביל דדיר « Car aiso non es bel de dir
קי נוליא דונא שיש וישטיר « Qe nulha dona ses vestir
שי דיגויאה מושטראר אינקורט « Se deja mostrar en cort.
פיר קי לידיגאש טוט קורט 212« Per qe li digas tot cort
קי אין אוישו נון מיטא פוניא « Qe en aiso non meta ponha ;
טורף מי שירייאה גארן וירגונייאה « Trop me seria gran vergonha.
בין פאר קי טורף אבגוט « Ben par qe trop a[ja] begut,
קי אין אוישו אין שיאה וונגוט 216« Qe en aiso en sia vengut.

מאל שמבלא מונשיניור אבי « Mal sembla mon senher avi
קי אירה טאנט בון אי טאנט שאוי « Qe era tant bon e tant savi,
קי ביגרא דוין פר און בוב « Que begra de vin per un bou
או איל נון או באלנדירא און אוויב « E el non o balanzera un ou.
נון מי פאשא פרלאר גאיירי « Non me fassa parlar gaire :
אייב שאיי בין קיאירא שון פאיירי « Ieu sai ben qi era son paire ;
ויילאן דינטורא שימבאלווא « Vilan de natura semblava,
לאש איגאש דמון פאיירי גארדאווא « Las egas de mon paire gardava.
אר ליי דיגאש טורני קולגאר « Ar li digas torne colgar ;
נון מי קאל פולש דאיישו פירגאר « Non mi cal plus d'aiso pregar.
שאפיאש פיר צירט שינוויורש קיל « Sapias per cert, senhors, qu'el
מודא [muza,
קאר אייב אין קורט נון ויגראי נודא « Car ieu en cort non venrai nuza. »
לישקאואליירש קילנאן לקוטא Los cavaliers colgron la cota ;
נון וולגורן פאר פולש די ריאוטא Non volgron far plus de riota.
לורוי לוש וי טוטץ שולש ויניר Lo rei los ve totz sols venir
או נון שי פוק פלוש אישטניר E non se poc plus estenir.
שא רישפושטא איל בולק שאביר Sa resposta el volc saber
אילץ ליי ואן דיר שניור פיר ויר Elz li van dir : « Senhor, per ver,
אילא נוש אה פיר פולש טינגוש « Ela nos a per fols tengus
אי ַדיש קילוין ויש אה מוגוט « E dis quel vin vos a mogut.
פאראוולאש דיש פולאש אי פיגאש « Paraulas dis folas e pegas :
בושטוירי פאיירי גארדיט לאש איגאש « Vostre paire gardet las egas.
שאפיאש שיניור נון ויש בלאנט פלוש « Sapias, senher, non vos blant plus
קי אונא אובריאה פא שון פיש « Qe una obria fason pus. »
לוריי פון פלין דימאל אינקוני Lo rei fon plen de malenconi ;
דיש קי פארים דאקישט דימוני Dis : « Qe farem d'aqest de-
[moni ? »
אי אם שאגראן פילוניאה E am[be] sa gran vilonia
דיש אטוטא שאברוניאה Dis a tota sa baronia :
שאפיאש בארונש פיר מא קורונא « Sapias, barons, per ma corona,
קי אייב נון אה טורביאי מאיש « Q'ieu non atrobei mais persona
פרושונא
קי טאנט מי פידיש אוראט « Qe tant me fezes aïrat. »
מינטיירי טאנט שיש ריגיראט Mentre tant s'es regirat
אי בול טאנט קי דריג שין דיגא E vol tant[ost] qe dreg s'en diga
פיר לוש שאויש דילאליי אנטיונא Per los savis de la lei antiga,
אי דיש לור אום דאישי נון פארטא E dis lor : « Om d'aisi non parta,
אי טו נוטארי מין פאיי קארטא « E tu, notari, m'en fai carta :
דימאנטינונט אין טאפירדינסיאה « De mantenent en ma prezencia

שאפיאם דושתי שאשינסיינסיאה « Sapiam de Vasti sa sentencia. »
קאנט קי לוריי או קומנדישא Cant qe lo rei o comandessa
שאבולנטאט אירה דיוירשה Sa volontat era diversa;
נון ניאק ניגון קי ריישפונדישא Non ne ac nengun que respondessa,
קאר פול פורא קי נון דופטישא Car fol fora qi non doptessa,
קאר שי שאירא לוי פאשישא Car se sa ira lhi passessa
שאמורט אה אילץ נון דימאנדישא Sa mort a elz non demandessa.
ראדון אירא קי אינוגישא Razon era qe en eguessa
אבורט פירצו אום לא נוגישא A mort per so om la neguessa,
שי דישון דרויג נון פון אוושידא Se dison dreg non fon ausida
שי אויאה פאיי קום דיש קאבדידא Se avia fag com descauzida.
אלריי טאנטושט אן רשפונדוט Al rei tantost an respondut :
די פולש קי אלטמיפול פון פונדוט « De pus qel temple fon fondut,
נישטירי קונשייל אוים פירדוט « Nostre conselh avem perdut.
דפארט לא ליאיי איש דיפינדוט « De part la lei es defendut
דיגוגאר אום שיקום שוליאם « De jujar om si com soliam
קאר איראם אינגיירושאלים « Cant eram en Jerusalem.
וואיי טין אלשאויש דמואב « Vai t'en al[s] savis de Moau,
קאר טוש טימש אן אישטאט שואבט « Car tostems an estat soau.
אין לור טירא אן אישטארט « En lor terra [on] an estat (?)
אן נון אגורן פאבריטאט « On non agron pauretat.
פירצו שון טוגייש אמאישטאש « Per so son tug (?) amaestrat;
אילץ טון דיראן לאיריטאט « Els t'en diran la veritat. »
אקי פורן שוש שימ גארמאגייש Aqi foron sos set gramages,
שילץ קי שאביאן טוט שוש אודאגייש Celz que sabian totz sos uzages;
דמאנדימ לור קי אין וולִיאה דרייג Demandet lor que en volia dreg,
שיש פאר ניגגון קונשייל אשטירייג Ses far nengun conselh estreg.
אינטורי אקישטוש שימ קאוואליירש Entre aqestos set cavaliers
ריישפונדימ אן קומא פארליירש Respondet un coma parliers,
איישין קון לאפולש אוול קאוויליא Aisi con la plus avol cavilha
דאלקארי פירמויירא קיר ניליא Dal carre premiera crenilha.
שיגון קי דידון לוש אקטוש Segon qe dizon los actos
ציל קאוואלייר אויאה דוש נומש Cel cavalier avia dos noms :
המן אירא שון נום אינלאייק Aman era son nom en laic,
מיש אן לאפילאוואן אינאבאריייק Mes on l'apelavan en ebraic
ממוכן אין אקישט אינויט Memucan, en aqest envit,
קי וול דיר אין רומאן אמנוביט Qe vol dir en roman amanovit.
דמאל אפאר אירא בין אפאריליואט De mal a far era ben aparelhat,
אי אקו אירא בין טאליואט E aco era ben talhat :
שונום מיטיבש אירא גארינט So nom meteus era garent

קי איל אנאבא מאל קיורינט — Qe el anava mal qerent ;
פיר אקו אק נום ממוכן — Per aco ac nom Memucan ;
גון ליו שאיו פאר שינון עכן — Non lhi sai par se non Acan.
אי דיש שנוויירש פירנאם קונשיליו — E dis : « Senhors, prenam conselh
קי דונאש גון פירנגאן אישפיאויל — « Qe donas non prengan espelh.
שיאה קישט פאגיו גון איש פוניט — « Se aquest fag non es punit,
טוטץ לוש מאריטץ שיראן אבניטץ — « Totz los maritz seran aunitz.
גון טורבריש אונא דמויל — « Non trobares una de mil
קי אשון מאריט מאיש שיו אומויל — « Qe a son marit mais sie umil.
גון גי אורא פימנא דיאורי טאויל — « Non ne aura femna de orre talh
קי שון מאריט פירידי און אויל — « Qe son marit preize un alh :
שי אישבטודא גי פירידא — « Se es batuda ni ferida,
ווש טאנטושט לא בירגא באשטידא — « Veus tantost la brega bastida.
טורנאראן שין אלוש מאריטש — « Tornaran s'en a los marits,
בין אין פוויראן אישטאר מאריטץ — « Ben en poiran estar marritz.
אינקאש בוש דיק שראן טאנט גאויאש — « Enca[r]s vos dic saran tant gaias
קי אילאש בולראן פורטאר לאש באריואש — « Qe elas voldran portar las braias.
איב דיק שינויר קי ושתי מורא — « Ieu dic, senher, qe Vasti mora,
אי אקו שיש טוטא דמורא — « E aco ses tota demora.
שאמורט פירטוט שיאה רינומאדאה — « Sa mort per tot sie renomada.
איב דיק שינויר קי שיו קירמאדאה — « Ieu dic, senher, qe sie cremada
אי קי פאשאם און דיגירטאל — « E qe fassam un decretal
קי שיאה שינוויר דישון אושטאל — « Qe sia senhor de son ostal
טוט אום קאר בין אישקאש — « Tot om, car ben escas,
שיאה טינוויש או שיאה רישקאש — « Sia teunes o sia riscas,
שיאה גוגאדור או מאל אפירש — « Sia jogador o mal apres,
גארדישא שיאה קון לו פירש — « Gardessa sia con lo pres.
קשקון פרלי שון ליגאגיו — « Cascun parle son lengage,
שיאה שון פורפויג או שון דאמנאגיו — « Sia son profieg o son damnage,
קי גון איגנאני שאקומפאנייא — « Qe non engane sa companha,
שי איש דיפראנצה או דישפאניואה — « Se es de Fransa o d'Espanha,
קאר אום גון שאף אקיל קי איש — « Car om non sap aqel qi es,
אי איל גון דיב פארלאר פראנציש — « E el non deu parlar frances,
קי אום שי קריריאן ויראיאמינץ — « Qe om se creirian veraiamenz
קיל פוש פראנשיש נאטוראלמינץ — « Q'el fos frances naturalmenz;
דאריאן ליו אום מוליור פראנשיזדאה — « Darian li om molher francesa,
אי פוויש אפירש קיל לאבריאה פירדאה — « E pueis apres qu'el l'auria presa

296Non lhi sai par se non Acan.
300
304
308
312
316
320
324
328

שאשיגוויריאה שיריאה פירדודא « Sa senhoria seria perduda,
קאר שי טינריאה פיר איש פירדודאה « Car se tenria per esperduda,
אי איל נאבריאה דאיישו גראן טורט « E el n'auria d'aiso gran tort
שי שאמוליור ליי אביא פורנט « Se sa molher lh'avia front ;
בויש קאנט אילא לו קונוויישירא « Mes cant ela lo conoissera,
פוויש אינרין נון שישקודאראה « Pueis en ren non s'escuzara.
פירקי וולים שיאה קונגוט « Per qe volem sia conegut
אשונפארלאר דאונט איש מוגוט « A son parlar dont es mogut. »
רישפונדון טוטש בוט איש בין דויג Respondon tots : « Mot es ben dig ;
טנטושט שי מיטא אין אישקורגיי « Tantost se meta en escrig. »
מנדיט לוריי אאון מצאייר Mandet lo rei a un messier :
אפילאש מי לוקארנצייר « Apelas me lo carnacier,
אי דיגאש ליי שיש נולייא פאלייאה « E digas li ses nulha falha
פינשי דליניאה אי דפאלייאה « Pense de lenha et de palha,
קאר דישאפטי בין מטין « Car dissapte [lo] ben matin
וויל קי שיאה קירמאדאה ושתי « Vuelh que sia cremada Vasti
אין לאפישטא דלאשגודייבאש « En la festa de las juzieuas,
קאר טוטאש לאשאובארש שיאואש « Car totas las obras sieuas
אין אקיל גורן לור פריאה פייהי « En aqel jorn lor faria faire
איישי קאר נשקירון דמאיירי « Aisi car nasqueron de maire. »
וישתי וי מאל אקיל גושטאר Vasti ve mal aqel jostar :
קרימאאדה פון לאיישים לישטאר Cremada fon ; laissem l'estar.

לקורט רומאנק מוט קון שירודאה La cort romanc mot consiroza ;
קאנט לוריי אק פירדוט שישפודאה Cant lo rei ac perdut s'espoza,
פאודיט שון וין טינק שי פיר פול Pauzet son vin, tenc se per fol,
אי דושתי לוקור ליי דול E de Vasti lo cor li dol.
נון שביאה קון לאויאה פירדודא Non sabia con l'avia perduda,
ני פיר אום נון פון דיפינדודא Ni per om non fon defenduda,
מיש קי אייטאל איש דול דמולייר Mes qe aital es dol de molher
קאנט ציל דקופדי קון שי פיר Cant cel de copde c'om se fier,
קי לאדולור פאשא טאנטושט Qe la dolor passa tantost.
פינשים דאונא אבטורא קאנט קי קושט Pensem d'una autra, cant qe cost ;
פיר קי לוריי בין שו פאשיט Per qe lo rei ben so passet,
אי די רגיינה אפאר פינשיט E de regina a far penset.
טוט שון קונשייל ליואן דונאר Tot son conselh li van donar
שוש טשאגיש פידיש אנאר Sos messages fezes anar
פיר דונזילאש אה אקאמפאר Per donzelas a acampar
אינטור קי אלריי טורביש שאפאר Entro qel rei trobes sa par.

נון גארדון שי איש גיונטויל — Non gardon se es gentil
שון לינאגיי או שוטאיל — Son linage o so talh :
שיאה גודיובאה או שאראונאה — Sia juzieua o saraïna,
לא פולש ביולא שיאה רגינה — La plus bela sia regina.
אקישט קונשיול פון גראן פוליואה — Aqest conselh fon gran folia,
קאר שול פיר אונה קי אין וולויאה — Car sol per una qe en volia
אין שושן לאש פאדיאה טומאש ויניר — En Susan las fazia totas venir,
שול פיר אונה אריטיניר — Sol per una a retenir,
איש אקילאש קיל נון וולק — Es aqelas q[e] el non volc
שין טורנאוואן לור טורי לונק — S'en tornavan lor morre lonc.
פירצו קשקון קון או אבדיאה — Per so cascun, con o auzia,
שא ביולא פיליואה אשקונדיאה — Sa bela filha escondia;
מאש בין פון מילץ אקונשיליואט — Mas ben fon mielhz aconselhat
דוד קון פון טאנט דיספירגיואט — Dod, con fon tant refrejat,
נון טורביט אבטרא מידיסינא — Non trobet autra medicina
מיש קי און ליי אגישאן אונאה אין פאן טינא — Mes qe on li aguessan una enfantina
לפולש ביולא קי אום טורבישא — La plus bela que om trobessa,
קאנט קי דיבאדאש אי אישטישא — Cant que de badas i estessa
דביולאש דונאש שאדבטאווזאה — De belas donas s'azautava,
פיר קי שאשקישטומאש גארדאווה — Per qe sas costumas gardava.
אקיל או פיש פלוש שאוייאכוינץ — Aquel o fes plus saviamenz :
פיר טוט טראמיש פירוואדאה מוינץ — Per tot trames privadamenz.
אינלוש אושטאלש לאש ריגארדאוואן — En los ostals las regardavan
אי דאקו נון שינויר גוניואון — E d'aco non senhor guinhavan,
פיר קי נינגון נון לא ציולאווא — Per qe nengun non la[s] celava.
קי אוייאה דונזילא לא מוישטראוה — Qi avia donzela la mostrạva.
מיש ציול קי מוק לו פארלאמוינט — Mes cel qe moc lo parlament
איל פיש פאיירי לורדינמוינט — El fes faire l'ordenament,
קאר איל וולויאה קי אינפיריריץ — Car el volia qe enpereiriz
פושא דאל לייק וונט איש נייריץ — Fossa dal luec vont es noiriz.
פירצו נון ויונגורון אנגראן פריישא — Per ço non vengron en gran pressa
דינגלא טוירא ני די ברויישא — D'Anglaterra ne de Bressa.
דדיוב טוגורן לאש טיראוילאויש — De Dieu mogron las meravilhas.
אינשושן דינפיר לאש פיליאש — En Suzan, denfre las filhas
דילאש גודיבאש אי אק אונאה אורפאנילא — De las juzieuas, i ac una orfanela
קי אירא פאווירא אי טישקינולא — Qe era paura e mesquenela,
מוט קונדילא אי אירנילא — Mot condela e [mot] irnela,
קון אפילאוזאן אישטזירולא — C'on apelavan Esterela;

פורם אירא טוטא דבון איורי	Fort era tota de bon aire,
ביש נון אויאה פיירי ני מאיירי	Mes non avia paire ni maire,
ביש און שייב קודין גיירמא	Mes un sieu cozin germa
לאויארה פירדא אשאמא	L'avia presa a sa ma.
וירון אקישטא דאמאיידילא	Veron aqesta damaizela
קי אירא וירגייש אי פיבדילא	Qe era vèrges e piuzela.
די פאיישו פון טוט פולידא	De faiso fon mot polida,
מאש און פאבק פון אישקולוירדא	Mas un panc fon escolorida;
דישוביירי טוטאש פון פלוש בילא	Desobre totas fon plus bela.
פירדירון לא ואן שין אמבילא	Prezeron la, van s'en amb ela.
אנק פון טורא טאנט לאבדאדא	Anc [non] fon toza tant lauzada,
אין נום דאלריי פון אישפורדא	En nom dal rei fon espozada.
לוסיימש נון ווייל קי ווש טרינימרי	Lo temps non vuelh que vos des-
	[nembre :
אילא פון פירדא אין דידימברי	Ela fon preza en dezembre
אלסיימש קי קאש לאניב אי אלגלאש	Al tems que cas la neu el glas
אי אה טוט אום לושולאש פאלש	E a tot om lo solas plas
קאר אמקונפאנייאה פום גאדיר	Car am conpania pot jazer,
לון קורש אם לאוטירי פירין פאלדיר	L'un cors am l'autre pren plazer.
קי וול מוליור אדונקש לאקיירא	Qi vol molher adoncs la qeira;
נון קירא גייש דגראן וירקיירא	Non qe[i]ra ges de gran verqeira,
ני נון לא באטא ני לאפיירא	Ni non la bata ni la feira
אי אנינגון נון פאשא פיירא	E a nengun non fassa feira;
מאנטינגא לא שיי באלנקאה או נייירא	Mantenga la, sie blanca o neira,
אינטדרו אקיל סימש קי פוניין לנייירא	Entro aqel temps qe ponh la neira,
אי טוט אישטיב שול שי מאן טינגא	E tot estiu sol se mantenga,
טדו קי לוביון או לי פירייג בינגא	Tro qe l'uvern o lo freg venga.
אסתר פון מישא אינפירי קאמבראש	Ester fon mesa enfre cambras.
פישירון ליי דמושק אי דאמברא	Peseron lhi de musc e d'ambra;
פירון ליי פאר בונש אפאגוייטש	Feron lhi far bons onhemens
אי לאואמינץ אי אישקוראמינש	E lavamenz e escuramens.
אבנץ קי לורי לא קורונישא	Abanz que lo rei la coronessa
דדזי מיש וולק שי שוש גורנישא	Doze mes volc se sosjornessa.
איקאנט שי פון פורן שוש גורנאדא	E cant se fon pron sosjornada,
לוריי ליי דיש דונא דאליקאדאה	Lo rei lhi dis : « Dona delicada,
די קאל טירא שיש בוש נאדא	« De cal terra ses vos nada,
קי טאנט גיינט איש אינשיניאדה	« Qe tant gent es ensenhada?
שיניור אוישו נון טי דמאנדיש	— Senher, aiso non me demandes;
אי פאריאש בין קי קומאנדישיש	« E farias ben qe comandesses

דדיר מאגיונט שיריואה אימפאליוג « De[l] dir ma gent seria em plag
פיר קי ווש דוק שיניור שי ווש פאליו « Per qe vos dic, senher, se vos plag,
קי אישו שביר ווש נון וולייאש « Qe aiso saber vos non volhas
קאר דיבאדאש אי שירבאלייאש 448« Car de badas i sercarias.....

NOTES

Suppr. *nos?* Cf. DANIEL, III, 1-8.

11 Je rétablis ici *venc* qui, dans le texte, est placé au vers précédent. — *Magestat* n'est pas relevé dans le *Lexique roman* (IV, 115) au sens de statue, image; en voici toutefois un autre exemple. Dans le règlement, daté de 1212, d'une confrérie de Limoges, on lit : « An establit que una lampa « arja de noch e de jorn denan la gran *majestat* de Nostra Dompna » (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. lat. 2342). Voir du reste Du Cange, MAJESTAS (éd. Didot, IV, 188 *b*), et Mistral, MAJESTA.

12 Au lieu de *beutat*, on pourrait lire *viutat*, ce qui donnerait aussi un sens acceptable.

13 Il serait aisé de rétablir la mesure en corrigeant *son* en *lo sieu*.

16 *Idola* est sans doute de deux syllabes comme l'anc. fr. *idele*, *idle*.

17 Vers trop court.

18 On pourrait suppléer *fezes* après *non*.

19 Vers trop court. On pourrait substituer *de lui* à *d'el*.

20 Le châtiment indiqué dans le livre de Daniel est la peine du feu.

21 Corr. *A los?*

26 *Alonz* pour *alhors*? La rime serait mauvaise en soi, mais acceptable dans ce texte; cf. vv. 285-6.

33 Le texte donne *legesta*.

37 *Tener a carc*, tenir à charge, considérer comme excessif.

39 Je suppléerais volontiers *car* au commencement du vers.

40 *Prosest* ou *porsest* n'est pas clair.

43 *Qel*, le texte donne *qe al*. Cf. vv. 119, 266, 368.

43-4 Je ne sais que faire des deux mots qui terminent respectivement ces deux vers. On peut transcrire, au premier, *d'inpiri* (*d'empiri*?), *dinpidi*, *denpere*, *denpede*, et même remplacer *p* par *f*. Pour le second, *sodiri* pourrait devenir *sodidi*, *soridi*, *soriri*, *sodere*, *sodede*, *sorede*, *sorere*.

47 S'il y a bien *porestat*, nous avons ici un exemple du passage de ȝ à *r*. Mais le resch et le daleth se ressemblent.

48 C'est le chiffre donné au premier verset du livre d'Esther. Dans le ms. *set* ne paraît pas avoir été compris. On lirait plutôt *senu*.

49 *E*, le texte donne *es*.

53 *Aiȝinas* est employé au sens d'ustensile, vase, qu'il a encore main-

tenant. Il paraît probable que l'auteur s'est inspiré de DAN., V, 3 : « Tunc « allata sunt vasa aurea et argentea quæ asportaverat de templo... et bibe- « runt in eis rex et optimates ejus, uxores et concubinæ illius. »

54 Corr. *concubinas*.

56 Le texte donne *escorgut*; le sens est : « il croyait que tout lui était dévolu. » Ce qui suit est obscur.

62 *Dinar* pour *disnar*; cf. v. 69 *azemar* pour *azesmar*, etc.

63 On pourrait supprimer *las*.

64 *Biors* ou *biors* (le fr. *behours*); les deux formes existent; voy. *Lex. rom.* II, 211.

71 Je suppose que *burs* est l'équivalent de l'ital. *burchio* (Dante, *Inf.*, XVII, 19), navire à fond plat; voy. Du Cange, BURCIA, sous BUSSA. Cette forme, toutefois, n'a pas encore été relevée. On ne connaît en prov. que *bus* (*Lex. rom.*, II, 272). — Pour allonger le vers, on pourrait corriger deux fois *am*[*be*].

72 *Livreias* au sens de *livrée* ou *livraison* en anc. fr. Voir aussi Du Cange, sous LIBERARE. La finale *-eias*, au lieu d'*-adas*, est motivée par la rime; toutefois, cette forme s'observe dans la Haute Provence dès la fin du moyen âge.

81 *Ges* est une correction; le texte porte *pes* ou *fes*.

83 Ici encore *aizina* a bien le sens de vase.

85 Suppléez [*sia*] ou [*fos*] après *tota?*

90 « Pour les cousins »; prov. mod. *mouissau*, *mouissaloun*; cf. Diez, *Wœrt*, I *b*, *moscione*.

94 *De meinzon* n'a pas de sens. J'imagine que ce doit être *re menz*..... Mais que faire de la dernière syllabe? Ou est-ce le fr. *menoison?*

95 *Coac*, forme des Basses-Alpes et du Var. On n'en a guère d'exemples avant la fin du XIVe siècle.

102 De la bouillie, prov. mod. *boulido*? Peut-être faudrait-il substituer un daleth au second yod. — *Cozinat*, pris substantivement, et désignant un mets, se trouve dans le Débat d'Izarn et de Sicart, v. 591; *Cousina*, dans les Cévennes, désigne « un potage de chataignes sèches » (Mistral).

103 *Pastura*, du foin.

107 Le texte porte *car* et non *cant*; cf. v. 270 et la note. On pourrait aussi corriger *com*.

109 Le verbe *s'amatinar*, se lever matin, ne paraît pas s'être rencontré jusqu'à présent dans les textes anciens; mais il s'est conservé dans l'état actuel de la langue; voir Mistral.

110 Cf. ESTH., I, 7 : « Et jussit septem diebus convivium præparari in « vestibulo horti et nemoris quod regio cultu et manu consitum erat. »

111 *Creisson* n'a pas été relevé par Raynouard *Berla*, la berle (*sium angustifolium*), plante aquatique de la famille des ombellifères, manque également au *Lexique roman*; mais voyez Mistral sous *berlo*, et G. Azais, *Catalogue botanique* (Soc. arch. de Béziers, 2e série, VI), sous *berle*.

113 Le texte donne *mesteraes*, ou quelque chose d'approchant ; mais au v. 116, il y a bien *maestres*.

114 Au lieu de *nos* le texte donne *los*.

117 *Glozados* pour *glozadors*. La chute de l'*r* suivie d'*s* se manifeste dès la fin du XIIIe siècle et devient plus fréquente au XIVe. Cf. plus loin, vv. 119-20 (*estrangies*, *premies*), 125 (*recto*[*r*]*s*), 173-4 (*escudies*), 184 (*co*[*r*]*s*), 285 (*acto*[*r*]*s*).

119 *Qels*, littéralement *qe als*.

123 *Aornada* est bien douteux ; le texte porte *abordada*.

124 *Asemblada*, texte *asecnada*. Assurément *assenhada* serait plus près ; mais je doute que ce mot puisse être employé ici avec propriété.

125 *Rectors* est le titre que portaient les prélats chargés de l'administration du comtat Venaissin. Cet emploi spécial n'est pas enregistré dans Raynouard (V, 64), mais voy. Mistral, REITOUR, et Du Cange, RECTORIA, sous RECTOR. Ici je corrige, pour la rime, le texte qui donne *contes e rectos*.

127 Pour le sens, *de bon' eira* est sans doute l'équivalent de *de bon aire*, mais *eira* (prov. mod. *iero*, voir Mistral) ne peut être que le latin area. On serait tenté de corriger *de bona teira* (ce qui rendrait au vers sa juste mesure), si *teira* n'était pas employé deux vers plus loin.

128 *Novela* est douteux ; peut-être *nobla*. De toute façon le vers est trop court.

131 *Hart* est plutôt français que provençal. On ne le trouve ni dans Raynouard ni dans Mistral. Toutefois on lit « en pena de l'*art* » dans *Guill. de La Barre* (voir ma notice de ce poème, au glossaire).

133 On pourrait suppléer [*bons*] entre ces deux mots, pour compléter le vers. — *Mortairol* désigne une espèce de coulis, *Lex. rom.*, IV, 270. En anc. fr. *morteruel* est, selon M. Godefroy, un « mélange de pain et de lait » ; mais c'est aussi un coulis plus compliqué dont on trouvera la recette dans le *Taillevent* du XVe siècle récemment édité par MM. Pichon et Vicaire, *Le Viandier de Taillevent* (Paris, Techener, 1892), p. 61. Actuellement *mourteirou* dans le Midi est une sorte de bouillie épaisse ; voir Mistral.

136 *Eruga*, la roquette, crucifère, *Lex. rom.*, III, 141. En anc. fr. on disait *erue*, mot que M. Godefroy enregistre, d'après le glossaire de Glasgow que je lui ai communiqué, et traduit par « chenille » ! Il n'a pas fait attention que ce terme était placé sous la rubrique *de herbis*.

137 *Gratonia* est peut-être l'équivalent de l'anc. fr. *cretonnée*, sorte de purée.

138 Je lis *mujols*, des muges (*Lex. rom.*. IV, 285), actuellement *muge*, *mujol* (voir Mistral) parce que *lops*, qui suit, me paraît être le loup de mer, autre espèce de poisson. Si l'on préférait lire *mojols*, on pourrait hésiter entre le sens de jaunes d'œufs, anc. fr. *moieux*, et celui de champignon oronge avant son complet développement (Azais, *Catal. botanique*, p. 184, sous *roumanel*). Mais je pense qu'il s'agit d'un poisson. — *Gelaria* doit désigner une sorte de gelée ou de galantine. La galantine était, au moyen âge, comme le fait

remarquer Littré, une préparation de poissons. Voir, d'ailleurs, dans le *Viandier de Taillevent*, pp. 60 et 123, les recettes pour les galantines d'anguilles, de brochet, de lamproie. Je serais même porté à transcrire le dernier mot du vers, en forçant un peu le texte, par *galantina*, si l'on pouvait risquer au vers précédent *cratonina* ou *cretonina*.

139 Raynouard (*Lex. rom.*, II, 260) enregistre *bro*, mais non *broet*. Le brouet de gelines est décrit déja dans un traité de cuisine composé avant 1306; voir le *Viandier de Taillevent*, p. 121.

140 La sauce *cameline* a été d'un usage très général. M. Godefroy n'en cite qu'un exemple emprunté à Charles d'Orléans et déjà donné par Littré, mais elle existait plus anciennement et on en a plusieurs recettes : voy. le *Viandier de Taillevent*, pp. 32, 77, 95; le *Ménagier de Paris*, publié par le baron Pichon, II, 230; Du Cange, s. v° CAMELOTUM. Elle était connue dans le midi de la France : le Mystère de saint Antoine de Vienne, composé près de Briançon, la mentionne au v. 573 (cf. *Romania*, XIV, 296). Elle avait été importée en Catalogne, puisque *lo libre de tres* la compte au nombre des trois sauces (*Rom.* XII, 241, n° 155), et en Angleterre, où un livre de cuisine, composé vers 1420, en fait mention (Murray, *A new English Dictionary*, s. v° *cameline*).

143 *Ast*, au sens du fr. haste, broche, manque à Raynouard.

145 *Brufols*, buffles; *Lex. rom.*, II, 268, *Chanson de la crois. alb.*, v. 1954.

146 *Jurvert* (le texte donne aussi bien *gurv-*, *gurb-*, *gorv-*, *gorb-*) est sans doute le verjus, qui était d'un grand emploi dans la cuisine du moyen âge. A la rigueur, ce pourrait être du persil (Mistral *juvert*, *jouvert*, etc.). Manque au *Lex. rom.*, mais se trouve dans un poème publié par M. Suchier, *Denkmæler*, I, 208, v. 267. — *Borage* paraît être la bourrache, bien que cette plante soit plutôt utilisée en médecine qu'en cuisine.

148 La construction est peu satisfaisante; on pourrait suppléer [*c'*] au commencement du vers. Mais *res* ou *reis*, à la fin, n'est pas clair. Est-ce pour *rei*? Le sens serait qu'il y eut des entremets de faisan, ce qui n'avait jamais été fait par aucun roi. Seulement la rime et la grammaire sont en défaut.

151 *En redier*, en dernier, forme particulièrement usitée en Provence; voy. *Rom.* XVIII, 429. — Le *sumac* est un arbrisseau bien connu dont l'écorce s'emploie dans la tannerie et la teinturerie; mais on en faisait aussi usage pour l'assaisonnement des viandes, car Cotgrave a un article ainsi conçu : « *Sumach* « *de cuisine*, the berry or fruit of that shrub, used heretofore instead of salt, « especially in sauces; whence, at it seems, we call it *meat sumack* and *sauce* « *sumack*. » Voir encore Marcel Devic, *Dict. étym. des mots d'origine orientale*, dans le supplément de Littré, au mot *sumac*.

153 Les *neulas* sont associées au piment dans la lettre de Matfre Ermengaut à sa sœur (*Lex. rom.*, IV, 314, *Romania*, XIV, 520), et ailleurs encore; ainsi un acte toulousain, de 1173, publié par M. l'abbé Douais dans l'appendice de son édition du Cartulaire de Saint-Sernin, énumère, entre les mets desquels doit se composer un certain repas dû par l'abbé de Saint-Sernin, *neulas et piment* (p. 538).

154 Je suppose qu'*encanonadas* signifie que les gaufrettes avaient la forme de tuyaux, de flûtes, ce qu'on appelle, en pâtisserie, des « cigarettes ».

155 *Codon*, prov. mod. *coudoun*, coing. Raynouard (II, 428) n'a que la forme *codoing*, de *Girart de Roussillon*.

156 On sait que l'on se mettait à boire du vin après le repas, usage pieusement conservé en Angleterre.

160 Le vers est trop court et n'offre pas un sens satisfaisant, on pourrait corriger *non es* au lieu de *mes*.

161-2 Le sens général paraît être que les convives avaient assez de vin et réclamaient de l'eau. Mais je ne suis pas sûr de *Galenus* (Galien?) et de *caura* (*causa?*) Au v. 162, l'avant-dernier mot est bien *ieu*, cf. le premier mot du v. 207 ; *m'ais* est le subj. pr. 1re pers. d'*aisar*, *eisar*, employé comme réfléchi : « il faudra que je me pourvoie..... » Mais les deux vers ne se lient pas bien. De plus, il y a au commencement du v. 163 deux mots, que l'on peut lire *non vi*, dont je ne sais que faire. On peut supposer une lacune à ce vers, après *non vi*. Naturellement il est facile, en se donnant de grandes libertés, de refaire ces deux vers. On pourrait proposer par exemple :

Galenus dis : « De l'aig'as mes ?
Dal vin no calra (*ou* calgra) que i agues.

Mais cela n'a aucune certitude.

163-4 « Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat. » ESTHER, I, 9.

174 *Escudies* doit avoir été répété, par erreur, d'après le vers précédent. On pourrait substituer *servenz*.

175 Vers trop long; y a-t-il une lacune après *las donas ? Gabar* au sens de vanter, *Lex. rom.* III, 413, et *Breviari*, vv. 29815 et 29864, où le glossaire de l'édition ne donne pas le vrai sens.

183 *Cambries* est pour *cambriers*, chambellans.

185-6 Ceci est une idée des commentateurs juifs : dans le livre d'Esther (I, 11), le roi donne en effet l'ordre de faire venir Vasthi, mais sans exiger qu'elle se présente nue. Toutefois, comme ici, elle refuse.

187 *Tabussar*, frapper, plus ordinairement *tabustar*. Raynouard ne cite *tabussar* que d'après un des poèmes vaudois ; mais *tabussa* existe encore en provençal (Mistral) et *tabusser* se rencontre en fr. au XVIe siècle à côté de *tabuter*, qui est dans Cotgrave.

189 Ce que je transcris *prezent* pourrait aussi bien se lire *perdent*. — Au lieu de *port* le texte a *porta*, et à la rime correspondante *orta*.

195 *Encaras* est un participe passé formé sur *cara*, face. Le sens est ici « à mine refrognée, de mauvaise humeur. » On ne trouve dans le *Lexique roman* ni *encarar* ni *malencarar* ; mais *encara* est enregistré par Mistral, avec le sens de regarder en face, affirmer avec assurance. Mistral cite également la locution *tèms mau encara*, temps menaçant, brumeux et sombre.

199 *Orra*, lat. horrida; la forme féminine correspondant en provençal à ce proparoxyton est *orreza*, avec ou sans déplacement d'accent ; cf. *teleza*,

sabeza (voir *Leys*, I, 90). Mais actuellement la forme féminine est *orro* (Mistral). Nous en avons ici un exemple ancien.

202 Il faudrait peut-être supprimer *non*, car le vers est trop long.

207-8 « Je ne crois pas qu'il y ait rien de moins sinon qu'il soit sorti du sens (qu'il ait perdu la tête). »

219-20 Vasthi veut probablement dire que son aïeul était capable de boire, sans s'enivrer, une grande quantité de vin, mais je ne suis pas sûr de bien comprendre l'expression qui lui est ici prêtée ; *balanzera* est douteux, d'autant plus que *balansa*, au v. 29 est figuré tout autrement. Si cette lecture était admise, il faudrait supprimer *o* et entendre que le père de Vasthi marchait droit, après boire, sans balancer de l'épaisseur d'un œuf.

224 On pourrait supprimer *de*.

229 *Colgron* la *cota* peut signifier « retroussèrent leurs vêtements pour se mettre en marche », mais *colgron* est douteux ; le texte porte *qelnan*. On pourrait aussi proposer *c'auzon la nota*. Au vers suivant, *riota* est un mot peu ancien en provençal (voy. *Lex. rom.*, V, 97), probablement emprunté du français. Or, dans les poésies françaises, *riote* ne rime guère qu'avec *note*.

232 C'est à tort que dans le *Lexique roman*, V, 334, *abstener* et *estener* sont confondus en un seul article.

240 Je ne vois pas la restitution. Ce que je lis *obria* (*auria?*) pourrait être un conditionnel.

243 Il y a bien *vilonia*, forme plutôt française que provençale.

248 Corr. *E entretant?*

250 *Per los*, corr. *pels*.

259 Il faudrait *que* plutôt que *car*, si je saisis bien la suite des idées : « Car fol eût été qui n'eût point craint que — sa colère venant à passer — il leur demandât compte de sa mort. »

261 *Eguessa*, mot que je n'ai pas rencontré jusqu'ici, doit être un dérivé d'*aiga*, avec le sens de mare ou d'étang.

262 « Noyer à mort » semble bizarre, toutefois je ne vois rien de mieux.

263 Je ne saisis pas bien le sens. *Ausida* m'embarrasse ; il faudrait *auzida*, avec un daleth. Ce mot est douteux.

266 Le texte porte *De plus qeal...*

269 Corr. *De j. aisi com?*

270 *Cant*, le texte porte *car*.

274 *On*, je suppose qu'il faut lire אנ[ו]ך.

275 *Tug amaestrat*, la transcription littérale donne *togeis amaestas*. Pour comprendre cette allusion aux sages de Moab, il faut se référer à JER. XLVIII, 11, qui, me dit M. Neubauer, est cité au roi par les sages, dans le passage correspondant du poème hébreu du même auteur : « Fertilis fuit Moab ab ado-« lescentia sua, et requievit in fæcibus suis ; nec transfusus est de vase in « vas, et in transmigrationem non abiit ; idcirco permansit gustus ejus in « eo, et odor ejus non est immutatus. »

277 Cf. ESTHER, I, 13, 14 : « ...Interrogavit sapientes qui ex more regio

« semper ei aderant..... septem duces Persarum atque Medorum, qui vide-
« bant faciem regis et primi post eum residere solebant. »

281 *Agestos*; au sujet de cette finale atone en *os* qui apparaît fréquemment dans les textes de la Provence, au XIVe siècle, voir *Romania*, XVIII, 428.

284 *Crenilhar* est un verbe que je n'ai jamais rencontré en anc. prov. Mais Mistral enregistre *creniha*, *craniha*, *crenilha*, signifiant « produire un bruit aigre, crier, grincer ». Quant au proverbe qu'expriment ces deux vers, il est bien connu : Mistral, sous *caviho*, le cite sous ces deux formes : « La plus pichoto caviho dou carri meno lou mai de brut — Es la mendro « caviho dou carri la plus marrido caviho dou carri. » Ailleurs la roue est substituée à la cheville; ainsi, dans *La Bugado provençalo*, recueil imprimé pour la première fois vers 1660 : « La piegi rodo crido pus fouort » (réimpression faite à Aix en 1859, p. 55). Le même proverbe est d'un fréquent usage en ancien français : « La pire roe du char | C'est cele qui plus braira, | « Et cil qui riens ne savra | C'est cil qui plus jenglera. » *Rec. de motets français*, p. p. G. Raynaud, I, 178). Trois autres exemples du même proverbe, présentant d'insignifiantes variantes, sont cités dans *Le livre des prov. français* de Le Roux de Lincy, II, 161, 263, 477.

285-6 La rime *actos* (= *actors*) *-noms* paraît bien peu correcte; cf. cependant la note du v. 334.

287 *Laic* désigne la langue vulgaire; cf. Du Cange, LAICA LINGUA.

288 *Sic*, corr. *apelava*, à moins que le sujet *om* appelle le pluriel, comme c'est parfois le cas pour *negus* (voy. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, 3e série, VIII. 232). Le même fait s'observe aux vers 327, 329, 384.

289 *Memucan* (ESTH., I, 6) signifie « préparé », *amanoit*, comme il est dit au v. suivant. — *Envit*, invitation (*Lex. rom.*, II, 472), est peu satisfaisant.

290 Vers trop long de deux syllabes. Au lieu d'*amanoitz* (*amanoiz*, Rayn., *Lex. rom.*, IV, 144) on peut supposer *amarvitz* (*Lex. rom.*, II, 69), mais le vers a encore une syllabe de trop.

291 Suppr. *a* et *ben* pour la mesure.

292 La construction laisse à désirer : faut-il corriger *A aco*, ou *E[d']aco*?

296 « Je ne sais le comparer à personne sinon à Achan; » voir JOSUÉ, VII.

298 *Penre espelh*, prendre exemple; voy. *Lex. rom.*, III, 170. Cette locution est assez fréquente dans le *Breviari*; voir le glossaire de l'édition.

303 Lire *Non n'aura f. d'orre t.* — *Talh*, forme, façon; *Lex. rom.* III, 2.

306 *Veus*; le ms. donne *vos*.

310 *Pourta li braio* se dit encore dans le même sens en prov. (voy. le dict. de Mistral), mais on n'avait pas d'ex. aussi ancien de cette locution.

315 *Decretal*, littéralement *degretal*.

317 Vers trop court. Je ne sais si *escas* doit être pris comme l'ind. pr. sing. 3e pers. d'*escazer*, échoir, convenir. Il y a *cas* (cadit) au v. 421. *Es cas*, en deux mots, serait peu satisfaisant. Cette finale, de même que celle du vers correspondant, me paraît peu assurée.

318 *Teunes* est, comme transcription et même comme sens, fort douteux.

Riscas voudrait dire riche, par opposition à *teunes* (pauvre ?), mais la forme que donne la transcription littérale n'est pas admissible. Je suppose que nous devons avoir ici l'équivalent du prov. mod. *ricas*, *richas*, qui signifie richard. Il est à remarquer que « richard » ne paraît pas s'être rencontré jusqu'à présent ni en ancien français (voy. Littré), ni en provençal.

319 *Jogador* ne paraît pas donner un sens bien satisfaisant. Faut-il corriger *jog[i]ador ? Apres* peut se lire *apers*, et *pres*, au v. suivant, *pers*.

320 Ce vers paraît corrompu et je ne saisis pas bien le sens général. Peut-être faut-il corriger : *Gardes la sia com la pres* ; « que chacun garde sa femme une fois qu'il l'a prise, » peut-être par allusion à ECCLI. VII, 21.

321 Faut-il supposer une lacune avant ce vers ? L'enchaînement des idées laisse à désirer. Ce discours sur la variété des idiomes et sur la nécessité d'un même langage pour le mari et pour la femme doit avoir été inspiré par quelque commentaire sur ce verset d'ESTHER (I, 22) : « Et misit epistolas ad « universas provincias regni sui, ut quæque gens audire et legere poterat, « diversis linguis et litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis... »

327, 329 Au sujet de *creirian*, *darian*, cf. la note du v. 288.

334 Il est évident que *front* rime mal avec *tort* ; il ne paraît cependant pas possible de transcrire autrement. D'autre part on peut voir une rime analogue aux vers 285-6. *Aver front* se trouve, avec le sens « de tenir tête », en ancien provençal. Ainsi P. Cardinal, parlant du comte de Toulouse Raimon VI, dit qu'il se défend contre les pires hommes du monde :

Que Frances ni clergia
Ni la autras genz noil an fron.
(Be volgra).

335 *Ela lo*, lis. *elal*.

341 *Messier*, garde champêtre, est un mot encore usité (voy. Mistral), mais qui n'est pas relevé dans le *Lexique roman*. Voir Du Cange, MESSARIUS 1.

342 *Carnacier*, bourreau. *Lex. rom.*, II, 341.

348 La lecture n'est pas douteuse ; mais le sens m'est obscur. Je ne devine pas ce que peuvent être les œuvres ici désignées.

350 Au lieu de *car* on s'attendrait à *can* ou *com*, cf. v. 270 et la note. La relation de ce vers avec ce qui précède m'échappe.

353 *Romanc* est une forme bien extraordinaire pour le prét. sing. 3e pers. Ce devrait être *romas*.

359-60 Le sens est que quand on perd sa femme, la douleur ne dure pas plus que lorsqu'on se heurte le coude. Je ne connais pas d'autre exemple de ce proverbe en ancien provençal, mais il existe encore actuellement sous une forme plus brève et moins claire : « doulour de mouié, doulour de couide » (Mistral, sous DOULOUR). On dit aussi : « Doulour de couide, doulour de marit » (*ibid.*, sous COUIDE). En français on disait : « Dueil de femme morte | Dure jusqu'a la porte » (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, I, 222 ; même prov. dans Mistral, sous DOULOUR).

363 Au lieu de *so* on préférerait *s'en*.

368 *Quel*, le texte donne *qe al*; cf. plus haut la note du v. 43.

369-70 Il n'y a pas de rime; à la rigueur on pourrait obtenir une rime approximative en corrigeant *gential* : on connaît les formes *abrial*, *mial*, *viala*, etc., pour *abril*, *mil*, *vila* (voir mon introduction à la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, p. CXI); mais ces formes ne sont pas usuelles dans la région avignonaise. Il est plus probable que la faute soit au vers 370, qui, du reste, est trop court. On pourrait proposer *senhoril*, au lieu de *so talh*.

378 *Lor morre lonc* doit être une expression populaire signifiant en faisant la grimace, ou comme on dit « le nez long ».

382 *Dod* est-il un nom propre (David)? Je ne suis pas sûr de ma transcription du dernier mot. Tout ce passage est obscur.

384 Pour *aguessan* voir la note du v. 288.

387 Le texte porte, non *s'azautava*, mais seulement *sadbtava*.

388 J'ignore de quelles coutumes il s'agit. Il y a peut-être une lacune après ce vers, car le sens se suit mal.

392 *Guinhavan* est douteux. Je suppose qu'il faudrait (pour le sens) quelque chose comme *E aco son* (ou *lor*, mais *son* peut passer) *senhor nonciavan?*

400 *Bressa* est assez inattendu. Corr. *Gressa?*

402 *Denfre*, parmi, semble avoir été particulièrement employé en Provence; du moins les exemples qu'on en a sont de cette région; voir *Lex. rom.*, III, 24, *denfra;* Bartsch, *Chrest. prov.* 395, 8; *Romania*, VIII, 105; *Rev. des l. rom.*, 4e s., V, 62; R. Feraut, *passim*; mon *Recueil d'anc. textes*, no 60, l. 54, 67, etc.

403 Corr. *Dels Juzieus ac?*

405 *Condela* doit-il être corrigé *condeta? irnela* est pour *isnela*.

406 La transcription exacte serait *apelavan*; cf. la note du v. 384.

408 On pourrait utilement retrancher *mes*.

411 Raynouard a seulement la forme *damisela* (III, 68), mais *damaisella* se trouve dans *Flamenca* (v. 542 *d*, p. 423). Dans *Jaufre*, v. 2810, on lit *domaisela* (ms. 2164, et *daumisella* dans le ms. 12571).

413 Si on substituait *era* à *fon* le vers serait correct. — *Polida* dans le sens du prov. moderne *poulido*, belle.

419 *Desnembre* est conjectural. La leçon du ms. est plutôt *trenemre* ou *ternemre*.

421 *El*, transcription littérale *e al*.

423 Ici encore *cant* vaudrait mieux que *car*; cf. les notes des vv. 107 et 270.

428 Ce vers paraît signifier « et n'en fasse marché à personne ». S'il en est ainsi *non* doit s'entendre au sens de *no en*.

430 « Jusqu'au temps où la puce commence à piquer, » c'est-à-dire jusqu'au printemps. *Neira* (prov. mod. *niero*) n'est pas relevé en ce sens par Raynouard. — L'idée que le « hant de femme » est hygiénique en hiver et

au printemps paraît venir originairement de la fausse lettre d'Aristote à Alexandre qui a été traduite en vers et en prose, tant en français qu'en provençal. Voir, par exemple, la version provençale en vers publiée par M. Suchier, *Denkmæler provenzalischer Literatur und Sprache*, I, 208, 209; cf. pour le texte latin, *ibid.*, 478, 479.

432 Raynouard, sous *ivern* (III, 577) n'a pas enregistré la forme *uvern*, actuellement conservée dans les Alpes, mais dont on a des exemples anciens dans des textes de la Provence, notamment dans le Nouveau Testament du ms. B. N. 2425 (par ex. JO. X, 22). *Gros Hiver*, quartier de la commune de Chateau-Ville-vieille, arr. de Briançon, est appelé *Grossum huvernum* dans un document de 1373 (Roman, *Dict. top. des H. Alpes*).

434 *Peseron lhi* est douteux: le second mot peut-être *lei*, lit.

435 *Onhemens* est une restitution conjecturale. Littéralement transcrit, le texte porte *apagoims*.

436 Raynouard (II, 532) enregistre le verbe *escurar*, mais non le subst. *escuramen*, qui toutefois est relevé dans le dictionnaire de Mistral.

437 *Que lo*, lis. *quel*.

440 *Delicada*, corr. *delgada?*

444 Vers trop long et obscur; corr. *comandes?*

448 Le texte donne littéralement *i serbalias*. La correction d'*i* en *o* est insignifiante : il n'y a qu'à substituer un vav à un yod, et ces deux lettres se ressemblent, mais *cercarias* (ou *cercarias*) me laisse beaucoup de doute.

GLOSSAIRE[1]

acampar 367.
acertar, acerta 77.
acto[r]s 285.
airat 247.
aire, de bon — 407.
aizina 53 (note), 83.
alonz 26 (note).
amaestrat 275
amanovit 290 (note).
amatinar, s' — 109.
amb 23, 136, 416, *am* 136, 140, *an* 12.
anar, auxiliaire, 168, 234, 365.
asomat 7.
ast, en- 143 (note).
astas 99.
avol 283.

Bacinas 92.
badas, de- 386, 448.
baile 80, 113.
balansa, estre en- 29.
balansar 220 (note).
berlas 111 (note).
beure 53, *beva* 108, *begron* 157, *begut* 215.
biors 64 (note).

1. Je ne juge pas utile de donner le sens des mots ici relevés en ordre alphabétique, tous ceux qui présentent quelque difficulté ayant été expliqués dans les notes.

bolia ou *bolida*? 102 (note).
borages 146 (note).
braias, portar las- 310 (note).
brega 306.
broet 139 (note).
brufols 145 (note).
burs 71 (note).

Caber, caupron 74.
cabrit 137.
cabrols 145.
cambries majors 183 (note).
camelina, salsa — 140 (note).
cantque 255.
cara 199.
carc tener a — 37 (note).
carre 284.
cavalcadas 67.
cavilha 283.
cazer, cas 421.
coac 95 (note).
codons 155 (note).
coillir, colgron? 229 (note).
condela? 405 (note).
copde 360.
cort, tot — 212.
çota 229.
cozinat 102 (note).
creissons 111 (note).
crenilhar, crenilha 284 (note).

Damaizela 411 (note).
dechar 166.
denfre 402 (note).
denomnar, denomnet 46.
descauzit 206, 264.
desnembrar, desnenbre? 419 (note).
desportar, se desporta 188.
dissapte 345.
donzela 367, 394.

Ebraic 288.
egas 224, 238.
eguessa 261 (note).
encanonadas? 154 (note).
encaras, voy. *mal encaras*.
encortinar, encortineron 110.
enfantina 384.
enfre 433.
enrabiat 171.
entort, pour *entorn*, 98.
entremes 147.
enubriar 168, 172.
envidar, envidet 164.
envit 289.
eruga 136 (note).
escolorida 414.
escondre, escondia 380.
escorre, escorregut 56 (note).
escudela 191.
escuramens 436 (note).
espelh penre — 298 (note).
estalvar, s'estalvet 35.
estenir 232 (note).
estiu 431.

Faiso 413.
feira, far — 428 (note).
ferezos? 194.
front, aver — 334 (note).
feizans, voy. *gals*.

Gabar, gabet 175 (note).
gai, gaias 309.
galeias 71.
gals feizans 147.
ganren 39.
gelaria 138 (note).
genolhonz, de — 25.
glas 421.
glozados 117.
gramages 277.
gratonia 137 (note).

Hart 131 (note).

Irnela 405.

Jogador? 319.
jostas 64.

jurvert 146 (note).

Laic 287 (note).
livreias 72 (note).
lops 138 (note).

Magestat 11 (note).
mal encaras 195 (note).
malenconi 241.
marritz 308.
mentretant? 248 (note).
mesquenela 404.
messier 341 (note).
meteus 293.
moisalas 90 (note).
morre 378 (note).
mortairols 133 (note).
mostarda 136.
mover, movon 121, 174, *moc* 395, *mogron* 401, *mogut* 236.
mujols 138 (note).
muzar, muza 227.

Neira 430 (note).
neulas 153 (note).

Onhemens? 435 (note).
orre 303, *orra* 199.
ort 190.

Pairols 97.
parliers 282.
past 144.
pastura 103 (note).
pavilhons 89.
pebrada 137.
pec, pegas 237.
peras 155.
piment 153.
piuzela 412.
polit, polida 413 (note).
polpra 88.
ponha, metre- 213.
porestat (podestat?) 47 (note).
prosest? 40 (note).

Rectos 125 (note).
redier, en — 151 (note).
regiment 13.
regirat 248.
renomar, renomada 313.
resposta 233.
riota 230.
ris 151.
riscas 318 (note).
roman, subst. 38; *en —* 290.
romieu 82.

Salvazinas 100.
samit 88.
selas traucadas 92.
sezer, sec 130.
simple 109.
sonar, sonet 183.
sosjornar, sosjornessa 438, *sosjornada* 439.
soplegar, soplegues 16.
sumac 151 (note).

Tabussar 187 (note).
talh 303 (note), 370?
talhat 292.
tartas 147.
teira 129.
teunes? 318 (note).
toza 417.
trompa 17, *trompas* 121.

Uvern 432 (note).

Van, vana 170.
verqueira 426.
vestidura 202.
vilonia 243 (note).
vont 398, *von* 111, 188.

CHRISTINE DE PISAN

AND SIR JOHN MAUNDEVILLE

While reading lately Christine de Pisan's poem *Le Livre du Chemin de Long Estude* with the object of tracing the author's obligations to the *Divina Commedia*, I made the interesting discovery that in one portion of the work (vv. 1191-1568) Christine has made considerable use of the book of travels commonly known as the « Travels of Sir John Maundeville ». The agreement between the two in a number of passages is so marked as to render it almost impossible to regard the resemblance as merely accidental; and further, nearly every important circumstance that Christine mentions in this particular portion of her poem, is recorded, often in almost identical terms, in Maundeville's book.

Sir John Maundeville[1] wrote his Travels, as he himself informs us, in the year of grace 1356. The earliest known Ms. (dated 1371) is in French, in which language, as seems to be now satisfactorily proved (see the article on Maundeville by Nicholson and Yule in the last ed. of the *Encyclopaedia Britannica*), the work was originally written. Christine de Pisan wrote *Le Livre du Chemin de Long Estude*[2] in 1402, for which date again we have the author's own authority (see vv. 185-8); at any rate that is the date she assigns to her vision, and we know in

1. The name of Maundeville is supposed to be a fictitious one; an attempt has been made recently to identify the author of the book with a certain Jehan de Bourgoigne dit a la Barbe.

2. Publié pour la première fois d'après sept mss. de Paris, de Bruxelles et de Berlin, par Robert Püschel. (Berlin et Paris, *s. d.*)

any case that the poem must have been written subsequently to 1401, for she elsewhere alludes to the comet

> Qui apparu, chascun voiant
> Appertement et en commun,
> L'an mille quatre cens et un. (vv. 2178 ff.)

There is nothing unreasonable, therefore, in the supposition that she read and made use of Maundeville's book. That she actually did so, a comparison of the subjoined parallel passages will prove almost beyond doubt.

Maundeville's book itself, as is well known, is to a very large extent a compilation from other works. His obligations to previous writers have been traced, step by step, with great completeness by Mr Nicholson and Col. Yule in the article referred to above, and by Mr Warner in the exhaustive notes to his edition of the French text printed for the Roxburghe Club (see note p. 230). It is, of course, possible that in one or two instances Christine may have got her facts direct from one or other of Maundeville's authorities, but that she did so in every case is on the face of it incredible, for we find her not only copying Maundeville's mistakes[1], but also agreeing with him when he differs from the original authority. It must be explained that Christine's poem is in the form of a vision, avowedly in imitation of Dante's « *Divina Commedia* », from which its title is taken (cf. *Inf.* I, 83)[2], though the resemblance is not very close. She dreams that the Cumaean Sybil appears to her and offers to conduct her into the other world :

> Se veulz siwre mon penon,
> Je te cuit conduire de fait
> En autre monde plus parfait,
> Ou tu pourras trop plus aprendre
> Que ne pues en cestui comprendre,

---

1. A striking instance of this is her adoption of Maundeville's extraordinary description of Cathay as an island. See note p. 233.

2. Vagliami il lungo studio e il grande amore,
Che m'ha fatto cercar lo tuo volume,

which Christine translates :

> .....vaille moy long estude
> Qui m'a fait cerchier tes volumes. (vv. 1136-7.)

Voire de choses plus notables,
Plus plaisans et plus prouffitables. (vv. 648-654)

Before reaching the other world, however, the Sybil undertakes to show Christine what is worth seeing in this :

....Fille, n'aies doubte,
Car bien te conduiray sanz doubte,
Si te monstreray maint notable
Lieu qui au veoir t'iert delitable,
Et toute ta vie en aras
Joie après, quant veũ l'aras. (vv. 1185-90)

The first stage on their journey is Constantinople, of which a general description is given, with a special mention of the church of Saint Sophia, called by Maundeville « la pluis bele esglise et la pluis noble de monde[1] ». The many wonders of the city, which are described at length by Maundeville, are passed over in a few words by Christine, as being too well-known to require a detailed account :

Sebille... toutes me vouloit monstrer
Les merveilles de la cité,
Comme en maint lieu est recité. (vv. 1198-1200)

Of Jerusalem and Judaea for the same reason she says very little :

Si vi maintes estranges choses
Ou païs de Judée encloses,
En Jherusalem meismement,
Dont me tais, car communement
Y vont gent en pelerinage;
Si scet on assez ce voiage. (vv. 1277-82)

She makes, however, an exception in favour of the Holy Sepulchre; and from this point onwards the close resemblance between her account and that of Maundeville becomes more and more striking :

---

1. I have made use of the French version of Maundeville printed by Mr G.-F. Warner for the Roxburghe Club, Westminster, MDCCCLXXXIX. The text adopted by him is from Ms. Brit. Mus. Harley 4383, collated with Sloane 1464, Royal 20. B. X., and Grenville XXXIX. The Harley Ms. was written by an Englishman towards the end of the XIVth Century.

Vi le saint sepulcre et baisay
Et la un pou me reposay.
.....
Je regarday comme il est fait
A demi compas, et de fait
Le hault et lé le mesuray
Et encore la mesure ay. » (vv. 1261 ff.)

« Et poez savoir qe, quant homme est a Jerusalem, fait le primer pilrinage a l'esglise seint Sepulchre, q'est a dehors de la cité.... Dedeins celle esglise en my lieu y ad un tabernacle, auxi comme une petite maisoun... et est cest tabernacle fait en fourme de demy compas... Et en ceo tabernacle, a la detre partie, est ly sepulcre nostre Seignur. Et contient de long le tabernacle .viij. piez et de large. v. piez; et si ad le tabernacle .xj. piez de haut. Et n'i ad pas long temps qe ly sepulcre estoit tot descovert, si qe l'em poait toucher et baiser. Mes, pur ceo qe chescun qi y aloit se penoit de prendre de la piere ou piece ou poudre, pur ceo l'ad ly soudan fait emmurer, si qe homme ne poet toucher. » (*Maundeville*, ed. Warner, p. 38.)

Note that while Maundeville states that the Holy Sepulchre is inaccessible, Christine claims to have entered and kissed it. It will be observed that she again more than once in the course of her narrative prides herself on having done or seen things, which Maundeville says were especially difficult to do or see, she, of course, being supernaturally aided by the Sybil who was her guide.

Christine next sees the site of Troy :

La fu Troie,
La cité de si grant renon;
Or n'y vois se ruine non,
Mais encor y pairent les murs
Selon la mer haulz, longs et durs. (vv. 1296 ff.)

Et pluis halt, vers le chief de cest bracz de meer [*sc.* de seint George], devers la grant meer soloit estre la cité de Troie sur la rive del eawe, en mult beau lieu et plain; mès la cité y piert poy, pur ceo q'il y ad si grant temps qe ele fuist destruite. » (*Maund.*, p. 8.)

She then comes to Cairo and the Nile :

Vi après la cité du Kaire,
Qui plus est grant qu'autres deux paire;
Vi le Nil qui croist et descroist,
Vi le champ ou le basme croist,
Vi comment Babiloine siet

En biau païs qui moult bien siet
Dessus le fleuve de Gion. (vv. 1319 ff.)

Maundeville says :

La cité de Caire est pluis grande qe celle de Babiloigne... Babiloigne siet sur la rivere de Gyon, autrement appellé Nil... Celle rivere de Nil, touz les anz, quant le solail entre en signe de Cancre, elle commence a croistre, et croist totdiz tant come le solail est en Cancre et en Leon.... Et quant le solail entre el signe de Virgine, adonqes comence la rivere a descroistre petit et petit, si qe, quant le solail entre el signe de Libre, adonqes elles entre dedeins ces riveres.... Item, delez Cair au dehors de celle cité est ly champ ou ly baume croist... Ly champ n'est mie si bien clos qe l'em ne puisse bien entrer ; mès en la saison qe luy baume y est l'em mette si bons gardes qe nul n'ose entrer. Ceo baume ne croist nulle part fors en cel lieu. (*Maund.*, pp. 22 ff.)

From Babylon (in Egypt) Christine goes to Mount Sinai across the Arabian desert. Maundeville lays great stress on the difficulties of this part of the journey :

Ore vous dirray ensuiant le chemin qi vait de Babiloigne au mont de Synay, ou seint Katerine gist. Il covient passer par les desertz de Arabe.... Et poez savoir qe par cest desert nul poet aler as chivalx, qar ly chival ne troveroient ne a manger ne a boire. Et pur ceo passe homme par cest desert as camailles ; qar ly camaille troevent bien totdys a manger des arbres et des busshons q'il broutent, et jeunent bien de boire .ij. jours ou .iij., et ceo ne pourroient les chivalx faire. Et sachez qe de Babiloigne au mont de Synay y ad bien .xij. journées bones[1]. Ascuns y font pluis, et ascuns se hastent et peinent et font meins. Et totdis amesne homme des lathomers[2], qi voit aler par ceo pais ou par autre dela, jusqes atant qe homme sache la langage. Y covient faire porter par cest desert les necessaries pur vivres. (M., pp. 29 ff.)

Christine, on the contrary, being transported by the agency of the Sybil, boasts of the ease with which they accomplished the journey :

Babiloine laissasmes
Et dedens les desers entrasmes
D'Arabe, ou a douze journées
Jusqu'au mont Sinaÿ finées,
Mais nous y meismes mains d'espace.
Et non obstant que la ne passe

1. Boldensele, whom Maundeville is probably copying here, says 10 days. As Christine says 12 it is evident that she borrowed from M. not from B.
2. i. e. *latiniers*, « interpreters ».

Homme qui ne porte son vivre
Sus chameux, nous tout a delivre
Y passasmes sanz fain ne soy
Et sanz denier porter sus soy [1],
Ne nous y travaillasmes moult. (vv. 1331 ff.)

They ascend the mount and visit the monastery and church of Saint Catherine, which Christine had made a special point of seeing (cf. vv. 1305-11) :

Et si montasmes sus le mont
Ou il a moult belle abbaïe
Close, qu'el ne soit envaïe
De serpentine ou male beste.
.....
La ot mainte lampe et maint cierge;
Si baisay le chief de la Vierge,
Et du propre abbé de l'uile oz
Qui yst de ses precieux os. (vv. 1342 ff.)

Et est ly mont de Sinay appellez le desert Syne... La y ad une abbeïe des moignes bien fermez et tres bien encloseez as portz de fer pur paour des beistes sauvages.... La est l'esglise seint Katerine, ou il y ad mult des lampes ardantz... Et ly prelait des moignes moustre les reliqes as pelrins, et d'un instrument d'argent il frote l'os. Et si en ist un poy d'oile auxi come un suour... Et de ceo il donne un poy as pelrins; qar il nen ist mie grant quantité. Et il moustre la teste seint Katerine. (M., p. 30.)

Passing on towards the East, unharmed by the crocodiles, dragons, bears, lions, unicorns, elephants, etc. they meet (all of which are mentioned by M., pp. 98, 147), they come to the « Isle de Cathay [2] », with its wonderful riches, of which Maundeville gives a long description :

Toute passasmes Tartarie,
Et la grant terre de Surie,
Et la riche isle de Cathay
Ou vi moult, mais riens n'achetay,

---

1. i. e. they had no need of money to hire interpreters.

2. It appears that this expression « isle de Cathay » is peculiar to Maundeville, who, as Mr Warner remarks (p. XXVIII) « makes islands of almost every country he names, not excluding even Cathay. » The fact that Christine de Pisan employs the same expression is in itself almost proof positive that she made use of Maundeville's book.

De soie, d'or, d'argent, d'espices,
Et de toutes choses propices. (vv. 1397 ff.)

Maundeville says :

Ly marchantz.... trovent en l'isle de Cathay tout ceo qi mestier lour est, et soi et espices et drap d'or et tout avoir de pois (p. 133).

Christine then describes the Phoenix[1] :

En Arabe vi le Phenis,
Le seul oysel qui est fenis
Par feu, puis un autre revient
De la cendre qui de lui vient. (vv. 1403 ff.)

Ly oisel [q'ad a noun Fenix] se vient ardoir tot en cendres. Et le primer jour après l'em troeve as cendres un verm, et le secund jour l'em trove l'oisel tot parfait, et le tiercz jour il s'en vole. Et ensi n'i ad totdys qe un oisel soul de celle nature. (M., p. 25.)

In India she sees the pepper-bearing vine :

En Inde entrasmes la majour,
Alant vers orient tousjour;
Vi la vigne qui el poivre porte
Ou il en a de mainte sorte. (vv. 1407 ff.)

En celle terre [Ynde la majour] croist ly poivre... et ne croist nulle part aillours en tot le monde... Et poez savoire que luy poyvre croist en manere d'une viegne sauvage qi soit plantez près des arbres de bois pur la sustenir, auxi come la vigne... et si ad .iij. manere de poivre tot en une arbre : poivre long, poivre noire et poivre blanc. (M., p. 83.)

After passing through divers countries where she saw all sorts of strange monsters :

Mainte estrange gent conversasmes,
Et maint divers lieu traversasmes
Ou de moy furent avisez
Divers monstres moult desguisez...
Geans orribles de grandeur,
Pimains et gens de grant laideur, (vv. 1411 ff.)

---

1. Christine's description of the Phœnix may have been derived direct from Brunetto Latino's account in the *Tresor*; but it was more likely borrowed, along with the rest of her material, from Maundeville's book.

all of which are familiar to readers of Maundeville, she comes to the « gode folk of the Yle of Bragman », i. e. the Brahmans :

Je fus ou regne de Brachine,
Ou les gens sont bons par nature
Et ne font pechié ne laidure. (vv. 1424 ff.)

Outre ceste isle y a une grant isle et bone et pleintevouse, ou il y a des bons gentz et loialx et de bone vie solonc lour creaunce et de bone foy... ils sount pleins de toutes vertues, et si fyent vices et toutz malices et toutz pecchez... Et appelle homme celle isle l'isle de Bragmey. (M., p. 144.)

Next Christine sees the four rivers which flow out of the Terrestrial Paradise :

Vi les quatre fleuves qui viennent
De paradis terrestre et tiennent
Grant païs et terre foison :
Le noble fleuve de Phison
Court par Inde, en lui sont trouvées
Precieuses et esprouvées
Pierres tout par la region;
Et puis le fleuve de Gion
Court par Ethiope et Egipte,
Armenie grant et petite;
Tygris ne tient mendre païs,
Car par Persie court laïs.
Ne Euffrates mains ne possede :
Armenie, Persie et Mede
Tient, ses flos me furent monstrez. (vv. 1429 ff.)

Et el plus haut lieu de Paradys el droit my lieu est la fountaigne, q jette les .iiij. fluvies qi courrent par diverses terrez. Dount li primer ad a noun Phison ou Ganges, c'est tout un, et court par my Ynde ou Emlac; en la quelle rivere y ad molt des preciouses pierres.... et molt de gravell d'or. Et l'autre rivere ad a noun Nilus ou Gyon, qi vayt par Ethiope et puis par Egipte. Et l'autre ad a noun Tygris, qi court par Assirie et par Armenie la grande. Et l'autre ad a noun Eufrate, qi court auxi par Mede, par Armenie et par Persye. (M., p. 150.)

She then proceeds to enumerate the high mountains of the earth, among which she saw :

(1) Les grans montaignes d'Armenie
Ou l'arche Noë bien garnie
S'arresta après le deluge;

(2) Et aussi ou mont Souffin fus je,
Ou siet une cité bien faite
Ou fu nez Samuël prophete.
(3) Vi les mons de Caspie, ou clos
Sont Goz et Magoz bien enclos;
De la sauldront, quant Antecrist
Vendra contre la loy de Crist. (vv. 1461-70.)

(1) Et la [en Armenie] ad un' autre montaigne q'ad a noun Ararach... ou l'arche Noé se arresta... et ad la montaigne bien .vij. lieues de haut. (M., p. 74.)

(2) De Jerusalem l'em vait par la province de Galilée, par Ramatha, par Sothim [v. l. *Sophim*, *Sophin*] et par la haute montaigne de Effraim, ou Elcana et Anne, la miere Samuel le prophete, demorroient. La nasquy cis prophete. (M., p. 52.)

(3) En celle mesme regioun sount les montaignes de Caspie... entre celles mountaignes les Juys de .x. lienes sont enclos, qe homme appelle Goth et Magoth, et ne poent isser de nulle part... Et nient pur tant l'em dit q'ils isserount fors en temps de Antecrist, et ferrount grant occisioun des Cristiens. (M., p. 131.)

In India Christine sees the body of St. Thomas :

En Inde vi en biau moustier
Le corps saint Thomas tout entier. (vv. 1477-8).

En ceo roialme [d'Ynde la majour] gist le corps seint Thomas l'appostre, en char et en os, en un bele tombe en la cité de Calamie; qar la fuist il martirizé et ensevely. (M., p. 86.)

Of the land of Prester John she gives a brief account, specially mentioning, however, the wonderful riches of the royal palace, which Maundeville describes in great detail :

Toute passay celle grant marche,
Celle Prestre Jehan qui y marche
Ou il y a tant de merveilles
Qu'oncques homs ne vit les pareilles,
Se la ne les ala savoir;
Mais l'or et l'argent et l'avoir,
La pierrerie et les richeces,
Les estrangetez, les nobleces
Qui y sont, non pas a milliers,
Ainçois en vi les grans pilliers
Des sales des palais royaux,
Il n'est tresor pareil a yaux.
Brief, tant y vi d'estrangetez

Que n'en seroit le fait contez
En cent ans, se je tant vivoie ;
Et qui nel croira, si le voie
Par le chemin que je le vi. (vv. 1479 ff.)

Cis emperers Prestre Johan... demoere comunement en la cité de Suse, et la est soun principal palais, qi est si riches et si nobles qe homme ne purroit estimer [1]... Et les portz principaux de ceo palais sount d'un pierre preciouse qe home appelle sardoine... Et les tables ou ils mangent, ascuns sount de emeraudes, autres d'amatist, autres d'or ovesqe pierres preciouses ; et ly pilers qi sustinent les tables sount de tiels piers mesmes..., etc. (M., p. 136.)

En la terre Prestre Johan y a mointes diverses choses et mointz de pierres preciouses, si grandes et si largis qe l'em fait vesselment, plateaux, escuelles, et hanappes, et moltz autres mervailles dont il serroit molt prolixe chose a tout mettre en escript. (M., p. 134).

Y a en la terre Prestre Johan... molt de mervailles qi serroient long a compter. Et molt des richesses et des noblesses y a, et des pierres preciouses grant habundance. (M., p. 147.)

Christine prides herself on having seen, with her own eyes, the « trees of the sun and the moon », which, be it noted, Maundeville particularly says he was not able to see, on account of the dangers of the journey :

Si fusmes ja si loings alées
Par contrées grandes et lées
Et par destrois espouentables,
Merveilleux et inopinables,
Que vëoir les arbres a l'ueil
Poz de la lune et du souleil
Qui a Alixandre parlerent,
Quant lui et ses gens y alerent. (vv. 1513 ff.)

Et de celle rivere a .xv. journées loinz en alant par les desertz del autre part de la rivere — qi aler y purroit, qar jeo ne y fuy mie — mez il nous feust compté de ceux de pais qe dedeinz cest desert sont l'arbres de Solail et de la Lune, qi parlerount au roy Alisaundre et li deviseront sa mort... Nous feussoms tres volentiers alez vers celles arbres si nous eussoms poer ; mes jeo ne croy mye qe .c. mil hommes d'armes y peussent passer ces desertz sauvement, pur la grant multitude des bestes savages. (M., p. 147.)

---

1. The English version is fuller here : « that no man wil trowe it by estymacioun, but he had seen it. »

Lastly the Sybil brings Christine to the Terrestrial Paradise, into which they may not penetrate. As Maundeville modestly confesses that he did not enter Paradise, and can consequently give no description of it, Christine on this occasion has to be equally modest, and admit that she and the Sybil were also unable to enter. As they approach, however, they hear the deafening roar of the waters descending from the mountains :

Si tournasmes un pou a destre,
Alant vers paradis terrestre,
Et tant osmes ja cheminé
Qu'ains que nostre erre fust finé,
Nous posmes ja le son oïr
Des yaves que l'en ot brouir
Au chëoir des montaignes, dont
Ce lieu est enclos, et adont
Ma maistresse prist a parler
Et dist : De plus avant aler,
Belle fille, ne nous loist mie...
...de plus avant approuchier
Nous le pourrions comparer chier.
Et celle yave qui est la oïe
Tant grieve et estonne l'oïe
Que de leur nature essourdis
Sont la gent cy, pour voir te dis :
Si com noire ont pour la chalour
Ethiopïens la coulour [1],
Ainsi sont cy pour les voisines
Noises la gent sours com busines.
Paradis est dedens enclos,
Un mur de feu garde le clos,
La dedens n'entrerons nous pas. (vv. 1537 ff.)

Et sachez qe nul homme mortel ne poet aler n'approcher a ceo Paradis. Qar par terre nul ne purroit aler pur les bestes sauvages qi sount as desertz, et pur les mountaignes et pur les roches... Et par les rivers nul ne purroit aler, qar l'ewe court si roidement, pur ceo qe elle vient de haut... Et si brait l'ewe et meigne si grant noise et si grant tempeste qe l'un ne purroit oier l'autre... come bien qe lem criast l'un a l'autre a plus haut q'il purroit... et

1. As regards the blackness of the Ethiopians being due to the heat of the sun Maundeville, speaking of the Nubians, says : « ils sunt noirs come More pur la grande chaleure de solail » (p. 24).

plusours [devindrent] sourdez pur la noise del eawe... si qe nul mortel ne poet approcher (M., p. 151.)

Si est Paradis enclos tout entour d'un mur... et n'y ad qe un entré, q'est close de feu ardant, si qe nuls hommes mortels ne purroient entrer. (M., p. 150.)

At this point Christine's obligations to Maundeville abruptly terminate, her journey being no longer over the regions of earth, but through the firmament of heaven, whence, like Dante[1], she looks down with contempt upon this world, which she sees lying at her feet :

Comme une petite pelote,
Aussi ronde q'une balote (vv. 1699-1700).

Paget TOYNBEE.

---

1. Cf. Par. XXII, 134 :

Vidi questo globo
Tal, ch' io sorrisi del suo vil sembiante.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE ROUMAIN DE L'ISTRIE

Tout ce qu'on sait jusqu'à présent de l'istro-valaque se trouve réuni dans les *Rumunische Untersuchungen* de Franz Miklosich [1]. Le vocabulaire des pages 17-52 contient tous les mots de ses propres publications [2] et de celles de MM. Ive [3] et Joan Maiorescu [4]. Vient ensuite, pp. 53-78, le travail de M. Gartner sous ce titre *Materialien zum Studium des Rumänischen in Istrien*. Après une courte introduction, M. Gartner donne une description des sons, pp. 53 et 54, puis une liste de mots avec la traduction en italien, pp. 54-74, enfin il traite brièvement du pronom et du verbe, pp. 74-77. Comme échantillon du dialecte, il nous communique le petit conte des trois frères (*treï frats*). Les matériaux que M. Gartner nous fournit surpassent de beaucoup ceux de M. Ive et de Joan Maiorescu par l'exactitude de la reproduction. Je les ai donc pris comme base, et je me suis efforcé de perfectionner et de compléter autant que possible les données qu'on en a tirées. Me conformant à l'ordre suivi par M. Gartner, je parlerai d'abord des sons, du pronom et du verbe, en y ajoutant le substantif, les prépositions, les conjonctions, les adverbes et quelques textes.

Je n'ai pas réussi à trouver de chansons valaques, parce qu'on chante toujours en slave; pour cette raison, je me suis contenté

---

1. Franz Miklosich, *Rumunische Untersuchungen*, I, Wien, Gerold's Sohn, 1881, tiré des *Denkschriften der K. Academie der Wissenschaften*, classe de philosophie et d'histoire, 1re partie, t. XXXII, pp. 1 à 91.
2. *Denkschriften der K. Academie der Wissenschaften*, t. XII, XXX.
3. Dans les *Rumunische Untersuchungen*, pp. 2-16.
4. Joan Maiorescu, *Itinerar in Istria şi vocabular istriano-romdn.* Jassy, 1874.

de corriger la légende « de la mère de saint Pierre[1] » à l'aide de mon hôte Scrobe et de son fils Nestor. Ce dernier me traduisit « le conte du mendiant » de l'italien, et le vieux Frants Ṣtroligo me raconta très naïvement sa vie, dont la relation, je l'espère, ne paraîtra pas dénuée d'intérêt. A Fiume, où je passai quelques semaines pour me préparer à l'exploration de l'istro-valaque, je fis la connaissance de M. Nicora, professeur au lycée, un Transilvain qui, à plusieurs reprises, avait été en Istrie et par conséquent pouvait me donner d'utiles renseignements sur ses quasi compatriotes.

Je trouvai, à Fiume même, l'occasion de me rencontrer avec des femmes de Jéane, le seul village valaque qui soit au nord du Monte Maggiore, et de leur parler. Elles viennent tous les samedis à la ville pour y vendre du charbon de bois.

M. Nicora avait bien voulu m'accompagner à Sousniévitsa et y rester un jour avec moi. Ce jour-là nous allâmes à Brdo et à Noselo (Villanova). Je demeurai là huit jours, du 25 juin au 2 juillet, chez le marchand Scrobe. Celui-ci, son fils Nestor et le vieux Franz Ṣtroligo de Noselo furent mes professeurs. Je fis aussi la connaissance de Glavina, correspondant de M. Gartner.

Qu'on me permette ici quelques remarques générales avant d'entrer en matière.

Les Valaques d'Istrie, au nombre de trois mille à peu près, habitent les villages de Sousniévitsa, de Lettay, de Gradigné, de Grobrique, de Brdo (y compris les hameaux de Costertšani et de Stankovitš) et de Noselo, au sud du Monte Maggiore, et de Jéane, au nord. A Squitatsa et dans la vallée d'Arsa, il n'en existe plus. Ils sont appelés *Tširibiri* par les Italiens et les Slaves, leur langue *vlaški* ou *tširibirski*. Je dois faire observer que les Slaves d'Istrie s'appellent *Vlah*, moins les Tširibiris qu'un groupe de Slaves vivant près du Monte Maggiore, qui se reconnaissent à leurs pantalons très étroits. Parmi ceux-ci on trouve assez fréquemment un type brun, tandis que les Tširibiri ont le même type que les autres Slaves d'Istrie, qui, en général, sont blonds. Au delà de Fiume, on comprend sous le nom *Vlah* les Slaves

1. Publiée par Fr. Miklosich dans *Wanderungen der Rumunen* (*Denkschriften*, tome XXX).

orthodoxes. Le 3 février est le jour du Saint-Vlah, comme on le trouve dans les vieux livres.

L'instruction est très négligée. La jalousie des Slaves et des Italiens, qui les uns et les autres réclament les Tširibiris comme leurs, a empêché jusqu'à ce jour la fondation d'écoles dans les villages valaques. Du reste, presque tous les habitants savent le croate, il y en a aussi beaucoup qui savent l'italien.

LES SONS

Gartner dit, page 53 : « *a* se prononce comme l'*a* magyar, c'est-à-dire pas loin de l'*o* ouvert. » M. Nicora m'avait déjà averti que cette description n'était pas exacte, et je me suis convaincu que l'*a* tonique est devenu une diphtongue qui consiste en un *o* ouvert tonique, auquel *a* se joint étroitement. Le caractère de diphtongue devient plus sensible à la fin d'un mot ou si la syllabe suivante contient *e*, *a*, *ă*, par exemple *kǫa*, cheval, *kǫasa*, la maison. D'après M. G., il faudrait prononcer les deux *a* de *kasa* de la même manière, ce qui n'est pas exact. La première voyelle est une diphtongue, la deuxième un *a* assez sombre. Cet *a* se trouve dans les syllabes qui ne portent pas l'accent ou dans les monosyllabes atones : *fakút* (fait), *fost-aw* (il a été).

Aussi Maiorescu indique-t-il quelquefois une diphtongue, par exemple : *foară* à côté de *fară*, *ĭoarbă* ou *ĭarbă*, *pekoat*, etc.

« *a* (avec deux points souscrits) entre *a* pur et *e* ouvert. » — M. G. ne donne que les exemples suivants, où j'écris *a : maĭ*, plus ; *štaĭngă*, perche (dans la diphtongue *aĭ* j'entends toujours *a* + *ĭ* : *kraĭtsr*, kreutzer ; *raĭ*, paradis) ; *lantsún*, linceul ; *mărank*, je mange ; il faut écrire *mărânk*.

P. 54. « *ę* est *e* ouvert. » — Ce son aussi est une diphtongue descendante, composée d'*e* ouvert et d'*a* ouvert, faiblement perceptible. A la fin, et suivie par *e*, *a*, *ă*, l'*a* est plus facilement distingué : *vitsęa* (vitella), *sęate* (sitis) ; c'est pourquoi Maiorescu écrit *seate*, *greasă*, *creastă*, *neveastă*, etc. ; decem est rendu par *zace*, *ziace*, *zece*, *zętsi* (Gartner). Ces différentes façons d'écrire ne sont pas fondées sur des nuances de prononciation, mais sur la difficulté de saisir exactement le caractère d'une diphtongue.

« ę (*ă* roumain) atone, plus ouvert que l'*e* français ; tonique, « plus ouvert aussi, ce qui est pour moi fort difficile à décrire « exactement, semblable à l'*ă* daco-roumain, auquel il correspond étymologiquement. »

En Istrie, on ne connaît qu'un seul son guttural fermé (*gedeckter Kehllaut* ; voy. mes *Olympo-Walachen*, p. 20 et *Vlacho-Meglen*, p. 3), avec l'articulation de l'*a*. Chez les Roumains de la Macédoine, il y a une grande variété de prononciation. Dans la Magnana[1], ce son, quand il est tonique, est remplacé par *e* ouvert ; dans le dialecte du Meglen[2], il est remplacé par un *o* ouvert.

« *o* est *o* moyen. » — Les formes *coace*, *coadă*, de Maiorescu, sont fausses.

« *s* n'est tout grêle qu'entre des voyelles et dans les combi- « naisons *ts*, *sp*, *sk*, ailleurs il ne se prononce pas si clairement « ou il est tout large (*ś*), surtout devant *t*. »

L'*s* est tout grêle entre voyelles et dans *ts* (du latin *t*), *sk*, *sp*, tout large dans *śti-*, ailleurs et surtout dans *ts* (du latin *k*), j'entends le même son que j'ai décrit dans mes *Ol.-Wal.*, p. 23. (Les lèvres restent jointes, l'articulation est dorsale-palatale.) Ce son tient le milieu entre *s* et *ś*, je le désigne par *ś*, sonore *ź*. Faute de caractères spéciaux, je ne pouvais pas employer d'autres signes ; mais je fais observer que ce ne sont pas les mêmes sons qu'en dac.-roum. La raison pour laquelle M. G. écrit *fatsi*, *tatsi*, *tsints*, etc., est dans la prononciation particulière de son professeur Glaviga, qui parle son dialecte avec la prononciation italienne de l'Istrie : *tsinkve* = *cinque*, *tsévola* = *cepólla*, etc.

« *ŭ* après les voyelles paraît à l'œil comme *v*, à l'oreille comme un *ou* doux. » — C'est le *w* sonore labio-labial ; en dac.-roum., on trouve à sa place *u*, *o* ; en mac.-roum., *v* (*f.*) labio-dental ; par exemple *ǫawdu*, *prewt*, *kǫawtu* ; d.-r. *aud*, *preòt*, *kaut* ; mac.-roum. *avdu*, *preftu*, *kaftu* ; meglen : *ut*, —, *kat*.

En outre, nous trouvons ce *w* entre deux voyelles, comme un

---

1. Sept villages valaques près de Missolonghi en Grèce.

2. Onze villages valaques, mais non macédo-roumains, sur les montagnes du Karadjŏva en Macédoine. Voy. *Vlacho-Meglen, eine ethnographisch-philologische Untersuchung*, Leipzig, 1892.

phénomène purement phonique; dans ce cas, il change avec *y* devant *e*, *i*, dans la flexion du verbe : *dǫ́awu*, *dayén*, je donne, nous donnons; *štǫ́awu*, je suis debout; *štiwu*, je sais; *rewu*, mauvais; *grewu*, difficile.

Voici encore quelques particularités de l'istrien :

1) *ă* atone, à la fin, est représenté par *ęa* : *kǫ́azęa*, d.-roum. *kasă*; *portęa*, d.-r. *poartă*.
2) *i* tonique initial est précédé d'un *y* : *yirimęa*, cœur; *yistrie*, Istrie; *yistina*, vrai.
3) *n* entre voyelles devient *r* : *săr* (sanus); *bur* (bonus); *ur*(*un*) (unus), ce qui n'est pas, du reste, étranger au daco-roumain.
4) *j* lat. est représenté par *ž* : *žure* (juvenis), *žoku*, d.-r. *žok*, m.-r. *adžoku*, meglen *žok*.
5) *g* palatal devient *ž* : *žerunklĭu*, d.-r. *dženukiŭ*, m.-roum. *dzenuklĭu*, meglen *zenuklĭu*.
9) *d* et *v* sont traités comme en d.-r. : *zęatše*, d.-roum. *zetše*, m.-r. *dzatse*, meglen *zęatci*; *vin*, d.-r. meglen *vin*, m.-roum. *yin*.
7) Sur l'*l*.

l, qui n'est pas palatalisé, tombe devant des consonnes et à la fin : *pupęa* (pulpa); *skutu* (auscultor); *kǫad* (caldus); *kǫa* (caballus), mais *kǫalu* avec l'article et *kǫali* en pluriel; *vitsé* pl. *vitseli* (vitellus); *ǫat* pl. *ǫaltsĭ* (altus); *ǫab* pl. *ǫalbĭ* (albus); *utu* (oblitor) est surprenant, on attend *ulĭt* ou *ulĭit*, comme on dit en meglen, d.-roum. *uit*; vice-versa on trouve *dulĭtše* où l'on attend *dutše*.

ella devient *ęa* : *štęa* (stella) pl. *štęale*, *portšęa* (porcella), mais *portšé* (porcellus).

l est intercalé entre des consonnes et *ĭa*, *ĭe* : *klĭept* (pectus), *flĭer* (ferrum), *mlĭǫ́are* (mel), *mlĭe* (agnellus), *plĭerd* (perdo), *lĭerm* (vermis), au lieu de *vlĭerm*.

Dans quelques mots on trouve *il*(*lĭ*) au lieu de *ĭ* après une voyelle : *šaĭlfęa*, savon, all. Seife, *kuĭlb* (cubium), d.-roum. *kuib*. — Il va sans dire que les formes *gĭatsă*, *gĭerm*, etc. (Maiorescu), sont fausses.
8) *bĭ*, *pĭ* sont conservés comme en Valachie : *korb*, pl. *korbĭ*, m.-r. *korgĭ*; *bire*, m.-roum. *gine*; *plĭerdu*, m.-r. *kierdu*; *lup*, pl. *lupĭ*, m.-roum. *lukĭ*; *pĭš*, m.-roum. *kiš*; *pizdęa*, m.-roum.

kizdă; pitšor, m.-roum. *tšitšor* (de *kitšor*). Deux mots font exception à cette règle : *klïept* (à côté de *pïeptu*, Maior.) (pectus), *tšaptir* (pecten). En meglen aussi, ce sont précisément ces mots qui ne se conforment pas à la règle générale. Voy. *Vlacho-Meglen*, p. 16.

PRONOM, page 75.

Pron. pers.	abs.	conj.	abs.	conj.
Sg. N.	*yo*	*yo*	*tu*	*tu*
Acc.	*mire*	*me*	*tire*	*te*
D.	*a mie*	*mïi*	*a tsie*	*tïi*
Pl. N.	*noï*	*noï*	*voï*	*voï*
Acc.	*noï*	*ne*	*voï*	*ve*
D.	*a noï*	*ne*	*a voï*	*ve*
Sg. N.	*ye* m.	*ye* m.	*yǫa* f.	*yǫa* f.
Acc.	*ye*	*lo*	*yǫa*	*la* = *wo*
D.	*a luï*	*lïi*	*a lieï*	*lïi*
Pl. N.	*yelï*	*yelï*	*yǫale*	*yǫale*
Acc.	*yelï*	*lïi*	*yǫale*	*le*
D.	*a lor*	*lïi* = *lor*	*a lor*	*lïi* = *lor*

Pron. réfléchi abs. *sire*; conj. D. Acc. *se*. On traduit « lui-même » par *ăns*.

Pron. rel. *kǫarle, kǫarẹa*; pl. *kǫarlïi, kǫarle tše* indécl.

Pron. interrog. *tšire*, qui; *tše*, que,; *tšela tše-i bur e kontenăt*, celui qui est bon, est content. *tšire verít-aw sẹara* ? Qui est venu hier soir ? *tše va tšăšta om ?* Que veut cet homme ?

Pron. poss. Les formes de M. G. sont justes, excepté le pl. fém. *melï, telï*, au lieu de *mẹale, tẹale*. Il faut ajouter *se, sẹa*; pl. *selï, sẹale*, son. La périphrase au moyen de *luï* est aussi très usitée. Au lieu de *melï*, etc., on peut aussi dire *amelï*. Voy. morceau I : *amelï libri, amẹale kǫarte*; morc. II : *asé filï, tšăšta se filï*; morc. III : *ku tšela se milïǫar*.

Le pron. poss. peut précéder le subst. sans article ou suivre le subst. avec l'article. On peut donc dire : *me frǫate* ou *frǫatele meu*, mon frère ; *mẹale surâr* ou *surârile mẹale*, mes sœurs ; *sor*[*a*] *sẹa* ou *a luï sora*, ou enfin *sora lu tšela*, sa sœur.

Pron. dém. Sg. m. f. *tšăšta*; pl. m. *tšăštïa*, f. *tšăšte*; sg. m. *tšela*, f. *tšẹa*; pl. m. *tšelïa*, f. *tšẹale*.

Pron. indéf. *vrun*, quelqu'un ; *nitšur*, personne ; *niš*, rien ; *tšiva*, quelque chose ; *saki[a]*, chacun ; *ǫat*, autre ; *kăta*, tant ; *kăt*, combien.

VERBE

Comme M. G. lui-même le soupçonnait — et il ne pouvait pas en être autrement — mainte faute s'est glissée dans ses paradigmes, des formes très usitées y manquent.

Inf. *portǫa*, *šedǫa*, *mǫare*, *verí*, *provǫaï*. Les verbes nouvellement adoptés se conjuguent, en général, d'après *provǫai*, plus rarement d'après *finésk*, *finéšt*, *finǫa*, *finín*, *finíts*, *finésk*. Inf. *fini*. P. p. *finít*.

Seulement l'istrien et le daco-roumain ont conservé l'usage verbal de l'infinitif. Morc. III : *m'am nvetsǫat piseaï* ; m.-r. *am învetsată să skriu* ; meglen : *am anvetsât si pisiés*. Morc. II : *n-a štiwút tše fǫatše*, elle n'a su que faire ; m.-r. *nu štiá tsi s-fakă*. Morc. II : *n-a potút žutǫa* ; m.-r. *nu puteá s-adžută*.

Part. passé : *portǫat*, *šezút*, *mes*, *verít*, *provǫaït*. Au lieu de *predút*, il faut écrire *plïerzút* ou *prezút*.

Présent de l'ind. :

port	*šed*	*meg*	*viru*	*provesk*
portsi	*šezi*	*meri*	*viri*	*provešti*
portǫa	*šǫade*	*mǫare*	*vire*	*provǫa*
portǫan	*šedén*	*meržén*	*verín*	*provǫaïn*
portǫats	*šedéts*	*meržéts*	*veríts*	*provǫaïts*
portu	*šedu*	*mergu*	*viru*	*provesku*

Le présent du subj. a disparu, à l'exception de quelques formes de *fi*, être. Son emploi n'est jamais obligatoire. *šteptu tšăšta lukru*, *pirǫa ei* (*fiie*) *finít*, j'attends cette chose jusqu'à ce qu'elle soit finie ; *fiiets săr*, soyez sain (en trinquant), subj. employé comme impérat.

Impératif.

La deuxième pers. du sg. est semblable à la troisième de l'ind. : *portǫa*, *šǫade* (au lieu de *meare* on dit *ămnǫa*) *vire*. On trouve isolément quelques formes anciennes : *zi* (dic), *fǫa* (fac), *du* (duc), *tatš*, tais-toi ; *bǫa*, bois ; *lǫa*, prends ; *dǫa*, donne ; *štǫa*, sois debout, halte !

La première et la seconde pers. du pl. sont conformes à l'ind.

« *portatsme* », etc., de M. G., au lieu de « *portʒan* », sont causées par un malentendu de « *talïatsme* » dans les *treï frats*, p. 78. Il faut traduire par « taillez-moi, mangez-moi, buvez-moi », ce qui ne doit pas étonner dans ce conte bizarre.

Cf., à la fin du morc. III, *finin*, finissons. Lorsque je dis à mon hôte Scrobe « *munkatsme* » pour l'inviter au dîner, il me rit au nez.

Imparfait.

Ce fut par le joli conte de Fr. Ṣtroligo que je fis, pour la première fois, attention aux justes formes de l'impf., morc. III : *yuvẓa merẑẓaïa Radetski*, « où passait Rad. ; » *yuvẓa kătsẓaïa vrun soldʒat*, *utšidẓaïa-l*, « où l'on attrapait un soldat, on le tuait ; » *kănd vidʒaïa siromaština*, *le davẓaïa limozina*, « quand il voyait des pauvres, il leur faisait l'aumône. » Voici le paradigme : *vedʒaïa*, *vedẓaïa*, *vedẓaïa*, *vedẓaïan*, *vedẓaïats*, *vedẓaïa*.

Tous les verbes peuvent former l'impf. de cette manière, pour exprimer surtout l'action réitérée : *portẓaïa*, *šedẓaïa*, *verẓaïa*, *provẓaïa*.

C'est l'influence italienne qui a produit cet imparfait, d'abord introduit par les verbes étrangers, tels que *provẓai*, qui étaient aussi conjugués d'après le paradigme étranger (que l'on compare *vedẓaïa*, etc., avec *vedeva*, *vedevi*, *vedeva*). L'usage en devint plus tard si général que même *eram*, *aveam* furent remplacés par *fiyẓaïa*, *vẓaïa*. Les *yeru*, *vevu* de M. G. n'existent pas du tout. Ajoutez à ces paradigmes : *kunoštẓaïa*, *štiẓaïa*, *beyẓaïa*, *layẓaïa*.

Fut. I comme en d.-roum.

voï, *ver*, *va*, *ren*, *rets*, *vor* + inf.

En m.-roum. *va s-portu*, en meglen *s-port*.

Fut. II.

voï fošt + inf. en d.-roum. *voi fi* + inf.

En m.-roum, et en meglen, ce temps n'existe pas.

Cond. I.

rẓas, *rẓaï*, *rẓa*, *rẓan*, *rẓats*, *rẓa* + inf.

Cf. en m.-r. *vreám s-faku*.

Cond. II.

rẹas fošt + inf.

Morceau III : *Rad. rẹa fošt dobendí*, Rad. aurait vaincu ; *nu s- rẹa fošt nitšur šti otgovorí*, personne n'aurait su répondre ; *noï nu rẹan fošt šti ašẹa mušẹat*, nous n'aurions pas su si joliment.

Subj. futur.

J'ai entendu par hasard les phrases suivantes : *se yo nu platir, voï fi sfortsẹaït* « si je ne paye pas, je serai forcé » ; *se yo nu skutẹar, meštru me va bẹate*, « si je n'écoute pas, le maître me battra. » Voici la flexion : *skutẹar, skutẹari, skuiẹarẹa, skutẹarno, skutẹarets, skutẹaru* ; de même *krezúr, šezúr, fakúr, vrur, ramasér, fusér* (de *fi*), *platir, verír*, etc.

Remarque : Cette forme correspond à celle du m.-roum. *si askultarim*. Cf. *Ol.-Wal.*, 89, 95. L'influence italienne est visible dans *skutẹarno*.

Le passé déf. a complètement disparu, remplacé par le parfait ou passé indéfini :

am skutẹat, plus souvent *skutẹat-am*. On peut traduire « il m'a porté » par : *me portẹat-aw* ou *portẹat-me-aw*, ou *m-a portẹat*.

Plus-que-parfait.

A proprement parler, ce temps n'existe pas, il est remplacé par le parfait. Mais on a formé, d'après le modèle de l'imparfait en *vẹaïa*, un participe passé en *vẹaït*, à l'aide duquel on compose une sorte de plus-que-parfait qui correspond dans l'usage à l'imparfait.

Morc. I : *n-afakavẹaït nitšur bur lukru*, elle n'avait fait aucune bonne action.

Morc. II : *viravẹaït-aw*, il était venu ; *portavẹaït-am ; vedavẹaït, fakavẹaït, fiyẹaït, dormivẹaït-am*.

Gérondif.

Morceau I : *netezẹaïndẹa-se*, « en se cramponnant ; » *zitšendo*, it. *dicendo*.

Pour le masc. on se sert de la terminaison *o*, le fém. se termine en *ẹa*. L'influence italienne est visible :

portăndo, šezendo, merẑendo, verăndo, provẹaïndo.

Passons en revue les temps :

Inf. *fçatše* Gér. *fatšendo.*
Part. passé 1) *fakut* 2) *fakavçaït.*
Prés. *fçak.*
Imp. *fakavçaïa.*
Fut. I *voï fçatše* Cond. I *rças foatše*
Fut. II *voï fošt fçatše* Cond. II *rças fošt foatše.*
Subj. fut. *fakúr.*
Parf. (Impf., Passé déf., Plus-pf.) *fakút-am.*
Plus-pf. *fakavçaït-am.*

Les nombreux verbes en *çaï* n'ont qu'un seul part. passé; par conséquent, ils manquent aussi du plus-que-parfait, c'est ce qui a causé cette confusion entre le parfait et le plus-que-parfait.

Passif. — On préfère la formation du passif avec *fi*, être, à celle avec le verbe réfléchi.

Ind. prés. *Fi*, esse

săm Impératif *fi* Imparfait *fiyçaïa*
ăšti *fiyén* Subj. fut. *fusér*
ăi, ei subj. *fiye* *fiyéts* Part. passé 1) *fošt*
săn, ăsmo 2) *fiyçaït*
ăšte
ăs

Vça, habere

Présent *am* Imparfait *vçaïa*
aï Part. passé 1) *vut*
çare, aw, a 2) *vçaït*
arén
aréts
çaru

SUBSTANTIF

I. masculins en *u* :

Sing. *çan-u*	Pl. *çanï-i*	an
lup-u	*lup-i*	loup
brek-u	*brek-i*	chien
pork-u	*portš-i*	porc
štrug-u	*štrug-i*	rabot

zid-u	*zid-i*	mur
soldǫat-u	*soldǫats-i*	soldat
milĭǫar-u	*milĭǫar[rĭ]-ri*	millier
kǫa-lu	*kǫalĭ-i*	cheval
vitse-lu	*vitselĭ-i*	veau
libru	*libri*	livre
pedukl'ĭu	*pedukl'ii*	pou

II. masculins en *e* :

frǫate-le	*frǫats-i*	frère
fole-le	*folĭ-i*	outre, ventre

III. féminins en *a* (*ǫa*) :

kǫasǫa, kǫasa; kǫase-le	maison
vǫakǫa, vǫaka; vǫake-le	vache
zi-a; zile-le	jour
sor-a; surăre-le	sœur
štǫa, štǫawu; štǫale-le	étoile

IV. fém. en *e* :

muliǫare, muliǫara; muliǫare-le	femme
ploĭe, ploĭa; ploĭe-le	pluie

V. neutres :

brats-u; e-le	bras
suflet-u; e-le	âme
păkǫat-u; e-le ou *ts-i*	péché
pitšór-u; e-le	pied
fok-u; uri-urle	feu
vărh-u; uri-urle	montagne

On forme le gén. et dat. par *lu*; le voc. est semblable au nom. avec l'article.

PRÉPOSITIONS

ăn Trst, à Trieste.
a kǫasǫa, kǫasa, à la maison.
za góspodar, chez, pour le père.
la prewtu, chez le curé.
pre kǫa, à cheval; *kontenăt pre ye*, content de lui.

dela mǫaĭa, de la mère.
o krúnitsęa de rósitse, une couronne de fleurs.
ku kapu, avec la tête.
žos de skandu, sous la chaise.
dupęa mire, derrière moi, après moi.
pir ăn Rim, jusqu'à Rome.
dispre sire, au dessus de soi.
din Rim, de Rome.
fǫar de pineš, sans argent.
kătręa, à, vers : *se yoręas šti, ke ye-i a kǫasęa, ręas męare kătręa ye*, si je savais qu'il est à la maison, j'irais chez lui.

CONJONCTIONS

a) *ši*, et, aussi ; *e*, et, mais ; *ali*, ou ; *ni.. ni..*, ni.. ni ; *ka, kaši*, comme ; *ma*, mais.
b) *ke*, que, lorsque ; *se*, que, si ; *neka, ke neka*, que, afin que ; *kănd, dokle*, quand, lorsque ; *zǫatš*, parce que.

ADVERBES

kmo, à présent ; *pok, poklęa*, alors ; *vǫalĭe*, tout de suite ; *vǫavik*, toujours ; *nigdar*, jamais ; *inkęa*, encore ; *dupęa*, après ; *astes*, aujourd'hui ; *yerĭ*, hier ; *ǫater*, avant-hier ; *măre*, demain (*mare* G. 1261 n'est pas exact) ; *tšǫatazi*, après-demain ; *vreda*, vite ; *pomalo*, lentement.
ǫans[*a*], ici ; *dens*, d'ici ; *ǫatš*, ici (direction) ; *kolęa*, là ; *detšĭ*[*a*], de là ; *dende ?* où ? ; *yuvęa*, où ; *fǫaręa*, dehors ; *kum*, comment ; *kruto*, bien, beaucoup ; *tšuda*, très, beaucoup ; *ašǫa*, ainsi ; *yǫa*, oui ; *nu*, non, ne pas ; *nu... senu*, ne... que ; *žos*, en bas ; *sus*, en haut.

Quant à *yǫa*, oui, je crois que c'est plutôt l'italien *gia* (cf. *yardino, mayore* en istro-italien) que l'allemand *ja*, comme le veut Miklosich, page 86, d'autant plus que *ya* et non pas *si* sert de particule affirmative à Fiume et en Istrie.

Dans les traductions suivantes, je n'ai pas fait le moindre effort pour châtier le style ; au contraire, afin de montrer toute la naïveté de ce langage rustique, j'ai traduit aussi littéralement que possible.

I

Dela mǫaïa lu sveti Petru, tše vire fóarǫa din pākå tots ǫanī de osān zile.

De la mère de saint Pierre, qui sort de l'enfer tous les ans, pendant huit jours.

Sveti Petru vut-aw o mǫaïe, kǫarǫa fošt-aw poredna mulīǫare; [kānd] fošt-aw fǫarǫa, kuvintǫ́at-aw grumbo; fošt-aw nenavidna, vut-aw tots šǫapte mǫarī pākǫ́ats. N-a fakút niš de bire, nu lī-a fošt milo de nitšur ši n-a dǫat nis lu nitšur; ān tota sa telinǫa n-a fakút ǫatǫa limózinǫa, se n-a dǫat o žbulǫa lu ur peklīar; ši yǫa murit-aw.

Saint Pierre avait une mère qui était une méchante femme; quand elle était dehors, elle médisait; elle était envieuse, elle avait les sept péchés capitaux. Elle ne faisait rien de bon, elle n'avait pitié de personne et elle ne donnait rien à personne. Dans toute sa vie elle n'avait pas fait autre aumône que d'avoir donné un oignon à un mendiant; et elle mourut.

Kānd a fošt mortǫa, Domnu wo pus-aw ān pākå, ši tšāšta se filī, tš-a fošt ān tšer[raī], lī-a fošt mǫare [čǫaro] źǫalī, ke luī mǫaïa fošt-aw ān pākå ši vǫ́a-vika rugǫ́at-aw Dòmnu ši priru-goat-aw, neka līi fǫatše tšǫa bire, se rǫa wo levǫaī din pākå ši pure wo la ur kāntún de raī; se rǫa wo provǫaī, tšire štie se nu se rǫa rividǫaī ši verī ān sire?

Quand elle fut morte, Dieu la mit en enfer, et son fils [-là], qui était au ciel, était bien fâché de ce que sa mère était en enfer, et il priait toujours Dieu et le suppliait qu'il lui fît la grâce de vouloir bien faire sortir sa mère de l'enfer et de la mettre dans un coin du paradis; s'il voulait essayer, qui sait si elle ne se repentirait pas et si elle ne rentrerait pas en elle-même?

Domnu zis-aw : « Ma kum ver tu ke wo dǫawu fǫarǫa, kānd n-a nigdar fakút bur lukru, kānd n-a nigdar fakut limózinǫa ši niš de bire ān lume? » Zis-aw sveti Petru : « Ma možebit fakút-aw vrun bur lukru. »

Dieu dit : « Mais comment veux-tu que je la fasse sortir, puisqu'elle n'a jamais fait une bonne action, ni une aumône, ni rien de bon au monde? » Saint Pierre dit : « Mais peut-être elle a fait quelque bien! »

« N-a fakút n-ank ur, yo kmo voī turnǫ́a za kawtǫ́a ān amelī libri [amǫale kǫarte]. »

« Elle n'en a fait aucun, maintenant j'irai chercher dans mes livres. »

Şi kolǫa kawtǫ́at-aw la un mǫare libru ši vǫade ke tšāšta mǫaïe lu sveti Petru ān totǫa sa telinǫa n-a ǫatu fakút de bire, se n-a dǫat o žbulǫa lu ur peklīar.

Et là il chercha dans un grand livre et il voit que cette mère de saint Pierre, dans toute sa vie, n'a fait d'autre bien que d'avoir donné un oignon à un mendiant.

Zis-aw Domnu : « Bire. Din tšāšta žbulǫa līeī voī akordǫaī ke pote verī sus, netezǫaīndǫa-se pre tšǫa žbulǫa; ma ver vedǫa ke va fi inkǫa nenavidnǫa. » Şi

Dieu dit : « Bien. A cause de cet oignon je veux lui accorder de pouvoir venir en haut, en se cramponnant à cet oignon; mais tu verras

Domnu kalçaĭt-aw tšăšta žbulça žos, ši yça s-a katsçat de yça. Okoli de yça s-a katsçat kăta çate sŭflete, ma yça trupit-aw ur, tšelu çatu ši treile ši tots de la sire zitšendo :

« Voĭ ămnçats čça dela mire, ke voĭ çalts Domnu nu klĭçamça ! »

Zis-aw Domnu lu sveti Petru : « Vezŭtaĭ tu ke yo am prçaw ratšŭn, ke-i vçavika tot urça ši çare' stessa kativeria. »

Ši tuntsça Dòmnu mulçaĭt-aw žbula ku yça ši mes-aw ăn fund de păkă. Pre rogçatu lu sveti Petru l-a lăsçat o votça la saki çan, kănd eĭ zia lu sveti Petru, neka vire fçarça ši ke štçaĭe osăn zile ăns ši kolça pri lume.

Infati vire fçarça tots çanĭ ši ăn tšăšte osăn zile, kăt štçaĭe fçarça, fçatše de tote sortile ši ne fçatše kăta ši kăta pati.

qu'elle sera toujours envieuse. » Et Dieu baissa l'oignon, et elle s'accrocha à lui. Autour d'elle s'accrochèrent bien d'autres âmes ; mais elle repoussa d'elle l'une, l'autre et la troisième et toutes, disant : « Éloignez-vous de moi, car vous autres, Dieu ne vous appelle pas ! »

Dieu dit à saint Pierre : « As-tu vu que j'ai parfaitement raison, qu'elle est toujours la même et qu'elle a toujours la même méchanceté ? »

Alors Dieu lâcha l'oignon et elle alla au fond de l'enfer. Sur la prière de saint Pierre il a permis une fois dans chaque année, au jour de Saint Pierre, qu'elle sorte et qu'elle séjourne huit jours çà et là dans le monde.

En effet elle sort tous les ans et dans ces huit jours qu'elle est dehors, elle fait toutes sortes (de méchanceté) et elle nous fait souffrir tant et tant.

II

Storia lu peklĭar.

Un peklĭar viravçait-aw la o kçasça vçavika peklĭçaĭ. Gospodaritsa fošt-aw yçadna vèč, n-a štiwŭt tše fçatše. Fakŭt-aw ur kolçak otrovit ; ši çatça zi, kănd verit-aw, lĭi a dçat kolçaku, e peklĭaru mes-aw ăn boskça. T'ça zi asé filĭ fošt-aw ăn boskça ăn low. S-a plĭerzŭt, n-a štiwŭt kçalea. Yusto trefit-aw veri pre peklĭaru, ši ăntrçabça ke neka rçatça kçalea ši neka lĭi dçaĭe un bobĭts de păre.

Peklĭaru lĭi rătòat-aw kçalea ši-lĭ dçat-aw un bobĭts de păre. Lóvătšu, kum a vut fome, tot a poĭdit. Kănd verit-aw kçasça, lĭ-a durŭt trbuhu. Mçaĭa-l gănça, ke tše lĭ-eĭ. Zis-aw, ke dore trbuhu de o păre, tše lĭ-a dçat peklĭaru, tšel tše vira-

Histoire du mendiant.

Un mendiant venait toujours dans une maison pour mendier. L'hôtesse en était très fâchée, mais elle ne savait que faire. Elle prépara un gâteau empoisonné, et le jour suivant, quand il vint, elle lui donna le gâteau, et le mendiant alla dans la forêt. Ce jour-là, son fils était à la chasse dans la forêt. Il se perdit et il ne sut la route. Justement il rencontra le mendiant et demanda qu'il lui montrât la route et qu'il lui donnât un morceau de pain.

Le mendiant lui montra le chemin et lui donna un morceau de pain. Le chasseur, comme il avait faim, mangea tout. Lorsqu'il revint à la maison, il avait mal à l'estomac. La mère demande, qu'est-ce qu'il a. Il dit qu'il

vɣaït-aw la noï. Mɣaïa spamentït-aw, ma nu a potút ʒutóa ši ye murït-aw ăn ʒɣalik vrɣame.

a mal à l'estomac d'un pain que lui avait donné le mendiant, qui venait chez nous. La mère s'effraya, mais elle ne put aider et il mourut en peu de temps.

Tšire va ɣatu otrovi, ăns se va otrovi.

Celui qui veut empoisonner un autre, s'empoisonnera lui-même.

III

Frants Stroligo.

Naskut-me-am na dvaïset ši tšintš Angusta na milïɣar osăn sto dvaïset ši šɣapte ăn Nóselo ăn Yistrie. Me tšɣatše fošt-aw potestɣat ši vut-aw devet filï ši osăn filie. Yo, Frants, săm maï bătăr de tots frɣatsi, ši yo am ramɣas za góspodar a kɣasɣa. Ši me tšɣatše, kand am yo mes za soldɣatsi, ye s-a kruto plăns ši kruto fošt-aw desperɣaït. Yo m-am nvetsɣat pisɣaï ăn Susniévitsa la prewtu Kosmatš ši la kapelanu Keber, e poklɣa tše nu me am nvetsɣat ăn Susniévitsa, m-am nvetsɣat pre lume.

Je suis né le 25 août 1827, à Noselo en Istrie. Mon père était podestat et avait neuf fils et huit filles. Moi, François, je suis plus vieux que tous mes frères et je suis resté chez le père à la maison. Et mon père, quand je partis pour être soldat, pleurait beaucoup et était très désespéré. J'ai appris à écrire à Sousniévitsa, chez le curé Kosmatch et chez le chapelain Keber, et [alors] ce que je n'avais pas appris à Sousniévitsa je l'ai appris dans le monde.

Mes-am ăn Trst, ăn Grats, ăn Verona. Kolɣa štɣat-am un misets ši nvetsɣat-am muštra; poklɣa n'an mes bɣate la Santa Lutsia ši la San Krotse ku Piemontezu. La Vitsentsa mes n-an bɣate sɣara; mɣare ploïe, kruto škuro, kruto grnït-aw, ši kruto migɣaït-aw; ši Radetski komandult-aw, ke s-a batút trëï vote yenerɣalu Luʒan, tše n-a fošt kapɣatš dobendi Vitsentsa. E yenerɣalu Radetski, de prva ura tš-a mes bɣate, vɣalie dobendit-aw tšitata de Vitsentsa. Dămarɣatsa mes-an ăn Vitsentsa. Nu an štɣat se nu o ʒi. Yuvɣa merʒɣaïa Rad., magɣar ku milïɣar soldɣats, s-a fošt de Talïɣanï magɣar pednaïset milïɣari, Rad. rɣa fošt dobendi ku tšela se milïɣar magɣar pednaïset milïɣari de Talïɣanï.

Je suis allé à Trieste, à Gratz, à Vérone. Là je restai un mois et j'appris l'exercice. Alors nous allâmes combattre à Santa Lucia et à Santa Croce avec le Piémontais. Près de Vicence nous allâmes combattre le soir; grande pluie, grande obscurité, il tonnait et faisait des éclairs constamment et Radetzky commandait; car le général Loujan, qui n'était pas capable de prendre Vicence, avait combattu trois fois. Et le général Radetzky, la première fois qu'il combattit, prit tout de suite la ville de Vicence. Le matin nous entrâmes à Vicence. Nous ne restâmes qu'un jour. Partout où passait Radetzky même seulement avec mille soldats, s'il y en avait même quinze mille Italiens, Rad. avec ce millier, aurait vaincu même quinze mille Italiens.

Rad. fošt-aw bur lu soldǫatsi ši lu kmetsi ši tots a fošt kontentsi pre ye.

Kănd videǫaĭa siromǫaština, ni ăn tši-tǫate, ni ăn sĕlište, ye le davęaĭa almózina.

O votęa verit-aw la mire, kănd am šezút pre kǫa ; ăn parǫada a fošt tot škadronu ši yo fošt-am figlimǫan ši ntre-bǫat-me-aw : « kum eĭ, lǫansmǫan ? »

Yo am otgovorit ke « slǫabo săn noĭ ». Yo am lukrǫat služba de wǫahtmaĭstr ši ntrebǫat-aw : « zǫatš eĭ slǫabo za voi ? »

Yo, Fr. Ştroligo, otgovorit-am ke « ne-ĭ fome ši sęate, ši ke smo trudni, ši ke ne-ĭ ploĭa ši lutu ši prohu, ši plĭir de peduklĭi. »

Ši ye mire kunfertęaĭt-aw, ke va ye providi za noĭ. Pok n-a delit dubla kǫarne ši fariręa de grăw ši vir maĭmunt. Poklęa me kapitǫan Fr. Ştroligo s-a hvalit lu ǫalts kapitǫanĭ ke nu s-ręa fošt nitšur šti otgovori ašǫa, ka ši me Fr. Štroligo štĭwút-am otgovori lu yene rǫalu Rad. : « ănš noĭ kapitǫanĭ nu ręan fošt šti ašǫa mušǫat. »

Dela San Krotse Piemontezu skapǫat-aw čǫa, ali noĭ dupęa Piemontezu ăn Maĭlǫand. Noĭ ǫalts Oštriatsi vǫalie an dobendit. De tši an mes tšuda vręame ăn Tǫalie pir ăn Turin ši ăn Rim, dende štǫaĭe pǫapa. Verit-am din Rim ăn Maĭ-lǫand ; tši an štǫat devet mésetsi. Awzit-aw Milaneži ke noštru tšesǫar katsǫato aw ku ur telada la tšerbitše ši yelĭ fakút-aw revolutsión.

Radetzky était bon envers les soldats et les paysans, et tous étaient contents de lui.

Quand il voyait des pauvres, soit en ville, soit dans un village il leur faisait l'aumôme.

Une fois il vint près de moi, quand j'étais à cheval ; tout l'escadron était en parade et moi, j'étais chef de file (Flügelmann), et il me demanda : « Comment vas-tu, mon pays ? »

Je lui répondis « que nous sommes mal ». Je faisais le service de sergent (Wachtmeister), et il demanda : « Pourquoi cela va-t-il mal chez vous ? »

Moi, Fr. Stroligo, je répondis que nous avions faim et soif, et que nous étions fatigués, et que nous étions dans la pluie et la fange et la poussière, et (que nous étions) pleins de poux.

Et il me reconforta, (disant) qu'il voulait prendre soin de nous. Alors il donna double ration de viande, de farine de froment et plus de vin. Puis mon capitaine, celui de Fr. Str., se vanta aux autres capitaines, que personne n'aurait su répondre ainsi que moi, Fr. Str., j'avais su répondre au général Radetzky : « nous-mêmes, les capitaines, nous n'aurions pas su si bien. »

De Santa Croce le Piémontais a échappé, mais nous autres après lui à Milan. Nous autres Autrichiens avons tout de suite vaincu. De là nous avons marché longtemps en Italie jusqu'à Turin et à Rome, où est le pape. J'allai de Rome à Milan ; là je restai neuf mois. Les Milanais entendirent qu'on avait frappé notre empereur à la nuque avec un couteau [1] et ils firent une révolution.

1. J'ai oublié de demander le sens de *telada*.

Yuvęa katsęaia ăn tšetǫate vrun soldǫat, utšidęaia-l. Tšuda ramǫas-aw morts de Taliǫanĭ. šǫapte ǫanĭ fošt-am ăn Tǫalie, pok me lasǫat-aw kǫasa. Fošt am a kǫasęa kvarnǫar zile. Fošt-aw poreden ǫan; mes-am yo la Pola ăn lukru tšesǫarski za prisluži vrun kraĭtsr za pomoč kǫasa, neka maĭ leko priživesku. Poklęa mi a pisęaĭt tšǫatše, ke neka viru kǫasa, ke ye mire muręa ănsurǫa. ši fakùt-me-aw ănsuróa dupęa ku sora lu męa motšiha. ši vut-am un filĭ, murit-aw, ši poklęa mi a-dǫat Domnu o filie, poklęa un filĭ ši poklęa inkęa o filie. ǫatu nu štiwu tše spure. Finin.

Où ils attrapaient un soldat en ville, ils le tuaient. Beaucoup en restèrent morts (tués) par les Italiens. Je fus sept ans en Italie, alors ils me laissèrent à la maison. Je restai chez moi quarante jours. Cela fut une mauvaise année; j'allai à Pola pour les travaux du gouvernement, pour gagner quelques kreutzers, pour aider la famille, afin qu'ils vécussent plus aisément. Puis mon père écrivit de venir à la maison, parce qu'il pouvait me marier. Et après il me fit marier à la sœur de ma belle-mère. J'eus un fils, il mourut, alors Dieu me donna une fille, puis un fils, puis encore une fille. Je ne sais pas autre chose à raconter. Finissons!

Paris, mars 1891.

Gustave WEIGAND.

MÉLANGES

VALBETON DANS *GIRART DE ROUSSILLON*

On n'a pas encore pu identifier d'une façon certaine le lieu de *Valbeton* que la légende épique désigne comme l'un des champs de bataille où se rencontrèrent Girart de Roussillon et Charles le Chauve. D'après la Vie latine de Girart de Roussillon [1], *Valbeton* serait situé entre Vézelay et Pierre-Perthuis, sur les bords d'une rivière nommée *Arsen*, qui, d'après cette vie latine, ne serait autre que la Cure. « Je n'ai pas réussi, dit M. P. « Meyer, à trouver de texte purement historique sur ce Vau- « beton. Ce n'était sans doute pas un lieu imaginaire.... La « détermination géographique de ce cours d'eau (*Arsen*) dépend « naturellement de la détermination de Vaubeton [2]. »

Partant des données topographiques indiquées par la Vie latine, j'ai recherché si entre Vézelay et Pierre-Perthuis, il ne restait rien qui rappelât le souvenir de la lutte et le nom attribué au lieu de combat.

De premières indications aux archives municipales de Vézelay me firent découvrir, dans un terrier [3] de l'hospice de cette ville, la mention de certains biens sis au « climat [4] de *Vaubouton* », du finage de Saint-Père-sous-Vézelay. L'atlas cadastral de cette

1. *Romania*, VII, 202, § 147.

2. *Girart de Roussillon*, chanson de geste traduite pour la première fois, p. 67, note.

3. Terrier datant de la première moitié de ce siècle.

4. « *Climat* » est en Bourgogne un nom désignant ce qu'on appelle plus communément ailleurs « lieu dit » et l'on en constate l'emploi vers le nord-ouest jusqu'à Moret (Seine-et-Marne). C'est à peu près ce qu'on appelle *chantier* au sud de Paris, *canton* en Lorraine, *pie* en Franche-Comté, *quartier* en Dauphiné, *triage* ou *triege* en Normandie et jusqu'à Jersey.

dernière commune permet de préciser davantage : le « climat de *Vaubouton* » y est indiqué sur la rive gauche de la Cure, dans la section de Foissy. Le vocable de *Vaubouton*, altération évidente de *Valbeton*, n'a encore été mentionné dans aucun ouvrage imprimé[1], et jusqu'à présent je n'ai pu constater son emploi dans aucun document antérieur à la révolution, les archives municipales de Saint-Père ayant été malheureusement détruites il y a quelques années. Non loin de *Vaubouton*, le cadastre mentionne un autre lieu dit « le *Charnier* », déja indiqué sous ce nom en 1579[2], et où l'on met fréquemment à jour des sarcophages dont il subsiste encore des débris à Foissy. D'après les quelques pièces intactes, ces sarcophages devaient se composer, pour la partie destinée à recevoir les corps, de deux blocs de pierre creusée, s'emboîtant l'un dans l'autre. La pierre, qui est l'oolithe miliaire, se rapproche beaucoup de celle des carrières du Champ Rothard et du Crot Rateau[3]. Beaucoup des couvercles de ces tombeaux servent aujourd'hui de tablettes de cheminée, au village de Foissy.

Désireux d'être fixé sur l'ancienneté du vocable *Vaubouton*, je me suis adressé à quelques habitants de Saint-Père et surtout à des vieillards originaires du lieu, dont les dires n'ont certainement subi aucune influence littéraire : « Nous avons, dirent-« ils, toujours appelé ce lieu *Vaubouton*. Là s'est jadis livré un « furieux combat entre les anciens seigneurs. » Et comme je les pressais de me donner quelques renseignements plus précis sur ce combat : « Ce sont nos parents, ajoutèrent-ils, qui nous ont raconté ce fait, et eux-mêmes le tenaient de leurs parents. « Il y a eu là une lutte terrible, car les deux armées arrivant par « les bois se trouvèrent tout à coup face à face. Peu d'hommes « survécurent, et le massacre fut tel que le sang coula jusqu'à la « Cure. » Cette tradition que seuls connaissent les vieillards est aujourd'hui ignorée des plus jeunes habitants de Saint-Père.

---

1. On le chercherait vainement dans le *Dictionnaire topographique* de l'Yonne, de M. Quantin.

2. Archives du département de l'Yonne. Inventaire des titres de Vezelay, H *bis* 1941, liasse 42, cote 7, folio 39 verso.

3. Ces villages sont situés sur la commune de Dissangis, canton de l'Isle-sur-Serain, arrondissement d'Avallon. Il y a d'importantes carrières, dont proviennent un certain nombre de sarcophages trouvés dans cette région.

Mais elle me fut confirmée à Foissy par un nonagénaire, sabotier de son état. Comme je lui demandais s'il avait jamais vu quelques cercueils de pierre trouvés dans le pays, il m'indiqua *le Charnier*, « qui est, me dit-il, le cimetière où l'on enterra les guerriers morts à *Vaubouton* dans la bataille que se livrèrent les anciens comtes ».

Tels sont les indices[1] que j'ai pu recueillir sur les lieux mêmes : emploi d'un vocable *Vaubouton*, attribution au lieu ainsi nommé d'une tradition dont le souvenir, transmis d'âge en âge et gardé encore par quelques vieillards nés dans le pays, tend aujourd'hui à disparaître.

Si maintenant l'on rapproche de ces données le nom de *Valbeton* que la Vie latine assigne au lieu du combat, sur les bords d'une rivière nommée *Arsen*, puis *Cure*, si l'on se souvient que, d'après la chanson de geste, les morts furent inhumés sur le champ de bataille[2], il est permis d'identifier le *Valbeton* de la légende avec le *Vaubouton* actuel, de même qu'on a identifié la rivière *Arsen* avec la *Cure*.

J'ajouterai qu'indépendamment des considérations pieuses qui ont pu déterminer l'auteur de la Vie de Girart à placer l'un des principaux épisodes de la vie de son héros en vue du monastère élevé par lui, il ne faut pas oublier que Saint-Père fut le siège d'une abbaye bénédictine de femmes, dont le *Chronicon Veziliacense*[3] attribue la fondation à Girart. Ruinée, suivant cet écrit, par les incursions sarrazines, c'est-à-dire par les Normands, cette abbaye aurait été transférée, en 867, à

---

1. J'ajouterai que cette tradition n'a été signalée par aucun écrivain local, ni même par M. Cherest; soit dans son *Histoire de Vezelay*, soit dans son étude sur *Girart de Roussillon* (*Congrès scientifique de France*, XXVe section, t. II).

2. *Girart de Roussillon*, etc., p. 104, § 187. — Suivant le poème bourguignon du XIVe s., les morts auraient été inhumés dans des sarcophages tombés du ciel, et auraient été transportés à Quarré-les-Tombes. Il y a certainement là une opinion motivée par le grand nombre de tombeaux existant à Quarré. Quant à la légende de tombeaux venus du ciel, elle est fort répandue et se retrouve dans beaucoup de lieux où l'on rencontre des sarcophages. Pour ne parler que de la région bourguignonne, je rappellerai la tradition de Saint-Emiland (Saône-et-Loire).

3. D'Achery, *Spicilège*, t. II, p. 523.

Vézelay, où exista primitivement une abbaye de femmes, sous l'invocation de saint Pierre.

En résumé, les traditions locales, la persistance d'un vocable représentant l'antique *Valbeton*, la présence en ce lieu de nombreux sarcophages semblent permettre de déterminer d'une manière précise le théâtre de l'un des épisodes de la légende de Girart de Roussillon. C'est certainement à *Vaubouton* que l'auteur de la Vie latine, influencé sans doute par le souvenir des évènements qui amenèrent la ruine de l'abbaye primitive de Saint-Père et sa translation à Vézelay, a cru reconnaître l'un des champs de bataille où se rencontrèrent Girart de Roussillon et Charles le Chauve.

Léon MIROT.

LA CHANSON A BOIRE ANGLO-NORMANDE PARODIÉE DU *LETABUNDUS*

On a publié plusieurs fois[1] une curieuse chanson, faite en l'honneur de la cervoise, qui se trouve écrite, au XIIIe siècle, dans le ms. Roy. 16. E. VIII du British Museum[2]. Si je la réimprime, c'est que, pour en faire comprendre le piquant, il faut la mettre en regard de la séquence latine[3] dont elle reproduit fidèlement le rythme[4] et dont elle a même gardé textuellement, à chaque strophe, les deux petits vers latins qui servent de clausule à la première et à la seconde partie : le clerc facétieux qui a rimé cette chanson a trouvé moyen d'ajuster fort ingénieusement à son sujet les paroles latines qu'il gardait; on conçoit la joie que devait exciter cette parodie chantée dans un milieu de clercs qui savaient tous par cœur la célèbre séquence.

---

1. Voy. *Romania*, IV, 370.

2. On sait que ce précieux petit volume, qui contient la seule copie existante du *Pèlerinage de Charlemagne*, a disparu depuis quelques années.

3. Le texte s'en trouve dans le livre de Wolf (*Notæ-Beilagen*, II), dans Kehrein, *Lat. Sequenzen des Mittelalters*, p. 13, etc. M. Hauréau a montré qu'il n'y avait aucune raison d'attribuer cette pièce à saint Bernard.

4. Seulement le poète français a fait les vers 35 et 39 de six syllabes comme les deux qui précèdent, tandis que dans le latin les deux membres correspondants n'ont que cinq syllabes.

En outre, j'ai fait au texte du manuscrit quelques corrections, les unes purement graphiques, les autres destinées à mettre le rythme de la pièce française, comme il doit l'être, en parfait accord avec celui de la pièce latine.

Je crois, comme F. Michel, cette chanson anglo-normande, surtout à cause de son sujet, la cervoise, chère aux buveurs d'outre Manche et peu appréciée sur le continent[1], et de l'usage, si souvent mentionné comme anglais, de se porter l'un à l'autre des provocations à boire *par moitié et par plein*, auquel font allusion les vers 14 et 34. Au reste, la langue, débarrassée des graphies propres au copiste, ne présente pas de traits qui trahissent l'altération du français si rapide en Angleterre : les rimes sont correctes (notamment *ie*, distinct de *e*, v. 29-31); l'emploi du cas-régime pour le cas-sujet (v. 22) se trouve, comme on sait, fort anciennement en Normandie; la préférence donnée à *-al* sur *-el* (v. 25-27) est également un trait normand aussi bien qu'anglo-normand; on peut en dire autant de *fu* = focum (v. 17).

Notre chanson rappelle le « noël anglo-normand » copié dans le même manuscrit[2], qui mentionne aussi le « sire de l'ostel », et qui se termine par *Wesseyl* et *Drincheyl*. Je crois en effet que c'est également, sinon tout à fait un noël (on réserve d'habitude ce nom à des chansons dont la nativité du Christ est le sujet au moins partiel), du moins une chanson de Noël. Le sujet de la séquence *Letabundus* est la nativité, et notre parodie devait se chanter la même nuit où dans l'église on avait chanté la pièce latine. Elle se rapporte à l'usage de passer cette nuit en banquets, usage païen, toléré par l'Église; alors les hôtes généreux ouvraient leur maison, et les convives payaient leur écot d'une joyeuse chanson, célébrant le vin ou la cervoise qu'on leur versait. Cet usage paraît avoir surtout existé en Angleterre, où nous mènent nos deux chansons. Une troisième chanson de Noël, la jolie petite pièce d'Adam de la Hale[3], nous transporte à Arras; mais elle est assez différente : ce sont ici des enfants qui viennent, plus modestement, faire des

1. Voy. p. ex. dans Raynaud, *Motets*, II, les nos VII et VIII du chansonnier de Noailles.

2. Voy. P. Meyer, *Rom.*, IV, 370, et *Rec. d'anc. textes*, no 56, p. 382.

3. Raynaud, *Motets*, II, 113.

quêtes. Dans cette pièce, comme dans la seconde pièce anglo-normande, on remarquera la personnification de *danz Noel*, *sire Noeus*, qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans la figure, chère aux enfants, du « Bonhomme Noël ».

Letabundus
Exultet fidelis chorus :
Alleluia !
Regem regum
Intacte profundit thorus :
Res miranda !

Angelus consilii
Natus est de virgine,
Sol de stella,
Sol occasum nesciens,
Stella semper rutilans,
Semper clara.

Sicut sidus radium,
Profert virgo filium
Pari forma,
Neque sidus radio
Neque mater filio
Fit corrupta.

Cedrus alta Libani
Conformatur hyssopo
Valle nostra ;
Verbum ens Altissimi
Corporali passum est
Carne sumpta.

Isaias cecinit,
Synagoga meminit ;
Nunquam tamen desinit
Esse ceca ;

Or i parra :
La cerveise nos chantera
Alleluia !
Qui que en beit,
Se tele seit com estre deit,
Res miranda !

Bevez quant l'avez en poing :
Bien est droit, car mout est loing
Sol de stella ;
Bevez bien e bevez bel :
Ef vos vendra del tonel
Semper clara.

Bevez bel e bevez bien,
Vos le vostre e jo le mien,
Pari forma.
De ço seit bien porveü :
Qui auques la tient al fu,
Fit corrupta.

Se riches genz font lor bruit,
Faisons nos nostre deduit
Valle nostra ;
Beneit seit le bon veisin
Qui nos done pain e vin,
Carne sumpta !

E la dame de l'ostal,
Qui nos fait chiere real !
Ja ne puisse elle par mal
Esse ceca !

---

1 hi — 2 cerueyse nos chauntera — 4 Qui que aukes en beyt — 5 Si tel , doit — 7 poin — 8 Ben, mut — 11 Il — 16 soit — 17 Qui que a. le 19 Riches g. funt l. brut — 20 Fesom nus — 21 Valla — 22 Beneyt li — 23 dune payn — 25 de la maison — 26 Ki nus fait chere —

Si non suis vatibus,
Credat vel gentilibus
Sibyllinis versibus
Hec predicta.

Infelix, propera :
Crede vel vetera ;
Cur damnaberis,
Gens misera ?
Natum considera
Quem docet littera :
Ipsum genuit
Puerpera.
Amen.

Mout nos done volentiers
Bons beivres e bons mangiers;
Mieuz vaut que autres moilliers
Hec predicta.

Or bevons al derain
Par meitiez e par plein,
Que ne seions demain
Gens misera.
Nostre tone ne vuit,
Car pleine est de bon fruit,
E si ert tote nuit
Puerpera.
Amen.

G. P.

LA TRADUCTION DE LA LÉGENDE LATINE DU VOYAGE DE CHARLEMAGNE A CONSTANTINOPLE

PAR PIERRE DE BEAUVAIS

P. Meyer a fait connaître, dans sa notice sur le ms. de La Clayette (*Not. et Extr. des mss.*, t. XXXIII, 1re p., p. 9-48), les différents ouvrages en prose et en vers composés, dans le premier quart du XIIIe siècle, par un certain Pierre; Pierre ne nous a pas transmis son surnom, mais comme nous le voyons établi à Beauvais, protégé par l'évêque de Beauvais et plus tard par son frère Robert de Dreux, célébrant un saint (Germer) à peu près spécial à Beauvais, nous pouvons, pour le désigner plus clairement, l'appeler sans inconvénient Pierre de Beauvais[1]. Je veux seulement ajouter un détail à la notice de P. Meyer. Le ms. B. N. fr. 2168 contient le commencement (les feuillets qui faisaient suite ont été arrachés) de

1. S'il ne prend pas lui-même ce surnom, c'est sans doute qu'il n'avait pas quitté sa ville natale; il en résulterait que ses écrits doivent nous représenter exactement le langage parlé à Beauvais au commencement du XIIIe siècle.

29 Mut nus d. volenters — 30 beiueres, mangers — 31 Meuz waut, muliers — 33 bewom al dereyn — 34 meitez, pleyn — 35 Que nus ne seum demayn — 37 Ne nostre tonel wis ne fut — 38 Kar plein, frut — 39 tut anuit.

l'ouvrage où Pierre a réuni sa traduction de la légende du voyage à Constantinople et une traduction antérieure (de lui ou d'un autre) du faux Turpin. Or la phrase qui, dans les autres mss.[1], est simplement : « *a tant cerchié es livres mon seignor saint Denis Pierres qu'il a mis de latin en romans par grant estuide*, etc., » se lit ici (f° 156 r° b) : « *a tant cerkié es livres mon segnor saint Denis Pierres qu'il a*, pour l'amour son bon segnour Williaume de Caieu, qui volentiers ot verité, *mis de latin en romans*, etc. » Guillaume de Caieu était un personnage fort important de cette époque. Il se distingua en Terre Sainte aux côtés de Richard d'Angleterre[2], dont il était l'ami particulier[3]. Rentré en France, il prit part à la guerre du comte Ferrand de Flandres contre le roi et fut fait prisonnier à Bouvines. Il est un de ceux qui furent mis bientôt après en liberté moyennant caution[4]. C'est sans doute uniquement par déférence que Pierre l'appelle « son bon seigneur ».

Il est intéressant de noter qu'un autre des compagnons de Richard en Palestine, le comte Hugues de Saint-Pol, commanda à Nicolas de Senlis une traduction *en romans sans rime* de la chronique de Turpin[5], et qu'un troisième, le chevalier anglais Garin Fitz Gerout, fit traduire le même ouvrage, également en prose, par son clerc Willam de Briane[6]. Les « pèlerins » prenaient un intérêt particulier à ces récits des antiques guerres contre les Sarrasins, et les croisades, qui avaient déjà provoqué les premiers essais d'histoire en langue vulgaire, contribuaient ainsi encore indirectement à la création de l'historiographie française.

G. P.

---

1. Voy. G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, p. 58 ; P. Meyer, *l. c.*, p. 32.

2. Il est mentionné deux fois dans l'*Histoire de la guerre sainte*, d'Ambroise, qui doit enfin paraître cette année.

3. C'est probablement à lui que Richard pensait en composant les vers 31-32 de sa chanson de captivité :

> Mes compagnons cui j'amoie et cui j'ain,
> Ces de Caieu et ces de Percherain.

4. *Hist. de Fr.*, XVII, 105.

5. *De Pseudo-Turpino*, p. 40.

6. Voy. G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, p. 60-61 ; Ward, *Catal. of Romances*. t. I, p. 589-592.

NOUVELLES RECHERCHES SUR VILLON

En un court et suggestif article publié dans cette revue même [1], M. Gaston Paris réclamait un nouvel examen de la plus importante des questions que soulève la biographie de Villon. Mon savant confrère et ami estime que l'opinion communément admise au sujet de la date de la condamnation à mort de maître François et de la commutation de cette peine en celle du bannissement n'est pas suffisamment fondée : selon lui, rien jusqu'ici ne prouve d'une façon décisive que cet évènement doive être placé entre *les Lais* (ou *Petit Testament*) écrit en 1456 et le *Grand Testament* rédigé au plus tôt dans la seconde moitié de l'année 1461, et il serait peut-être plus rationnel de le croire postérieur à cette dernière œuvre. En me conviant à porter de nouveau mon attention sur le problème qu'il indiquait, M. G. Paris faisait remarquer que « le Testament s'éclaire à plus d'un point de vue d'un autre jour, suivant qu'on le considère comme antérieur ou postérieur à l'évènement le plus tragique de la vie du poète ».

L'intérêt de la question posée par M. Paris est incontestable et je m'efforçai de le résoudre avant de terminer l'édition des œuvres de Villon à laquelle je travaillais depuis si longtemps et qui vient enfin de voir le jour. Je compulsai dans cette intention une partie des archives du Parlement se rapportant au règne de Louis XI, ainsi que nombre de documents de la même époque. Complètement muettes au sujet de Villon antérieurement à l'an 1461, les archives de la Cour suprême ne paraissent avoir retenu aucune mention du procès du poète. Mais le nouvel examen que je fis alors des registres criminels du Parlement me donna l'espoir de fixer au moins approximativement la date que je cherchais. Ces registres parlent, en effet, à plusieurs reprises de Jean Papin, geôlier en chef de la conciergerie du Palais et des rapports de ce personnage avec les prisonniers qui, en leur qualité d'appelants, étaient confiés à sa garde. Or, ce personnage exerçait très certainement le même office qu'un certain Garnier, auquel s'adresse Villon dans la

1. XVI, p. 573-579 : *Une question biographique sur Villon.*

Ballade de l'appel, ballade qui, dans le manuscrit de Stockholm, est intitulé : *La question que fit Villon au clerc du guichet*. Il importait donc de déterminer le temps auquel ce Garnier a rempli le poste occupé dans les premières années du règne de Louis XI par Jean Papin.

Je constatai alors que Jean Papin figure, dès le 10 février 1456 (vieux style), dans les registres criminels du Parlement, à titre de geôlier de la Conciergerie, *custos et geolarius consiergerie palatii nostri* (c'est-à-dire *regalis*) *Parisiensis*[1], et qu'il conservait encore son office à la date du 26 novembre 1470[2]. Il était évidemment le successeur de Garnier, ou mieux Etienne Garnier, que les mêmes registres montrent en qualité de maître de la geôle de la conciergerie du palais, sous la date du 22 novembre 1453, et qui, comme tel, avait sous ses ordres plusieurs clercs parmi lesquels Gautier Ferrebouc[3].

Ainsi, Garnier, geôlier de la Conciergerie en 1453, avait été remplacé, en 1456 au plus tard, par Jean Papin qui demeura au moins quatorze ans en fonctions. La connaissance de ce fait est d'une importance capitale en ce qui touche la biographie de Villon, car, dès lors, la condamnation à mort, l'appel au Parlement et le bannissement du poète ne peuvent être postérieurs à 1456. Ces graves évènements sont antérieurs, non seulement à la rédaction du *Grand Testament*, mais encore à celle des *Lais* (décembre 1456) : par suite, il est impossible de n'y point reconnaître les conséquences juridiques du meurtre commis le 5 juin 1455 par Villon sur la personne de Philippe Sermoise, meurtre avant lequel Villon n'avait eu aucun démêlé sérieux avec la justice parisienne.

Cette manière de voir n'est pas, à la vérité, sans soulever tout d'abord de graves objections. En effet, les doubles lettres de rémission que Villon obtint à raison de ce meurtre, en janvier 1456, ne semblent point à première vue la justifier : elles n'indiquent pas que Villon ait comparu en justice à la suite de la tragique affaire du cloître Saint-Benoît et l'on semble tout d'abord fondé à croire que, de lui-même, il avait quitté Paris pour échapper aux poursuites qu'on allait exercer à son endroit.

---

1. Archives nationales X^{2a} 27, folio 324 r°.
2. *Ibidem*, X^{2a} 38, f° 40 v°.
3. *Ibidem*, X^{2a} 25, au 22 novembre 1453.

« A l'occasion duquel cas, le dit suppliant, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du païs, » disent les lettres accordées à « maistre François des Loges, autrement dit de Villon ». Cependant, sans être aussi explicites qu'on le désirerait, les lettres qui portent le nom de « François de Moncorbier, maistre es ars », parlent d'un bannissement en termes qui, à les bien peser, ne paraît pas avoir été prononcé par contumace et semble, au contraire, avoir reçu une réelle exécution. Pas un mot, à la vérité, de la condamnation à mort qu'effaça l'arrêt du Parlement; mais ce silence n'est point de nature à étonner les érudits qui ont quelque peu pratiqué les documents judiciaires du XVe siècle. Les lettres de rémission accordées par la chancellerie royale reproduisent toujours les termes de la supplique du criminel, dans laquelle les faits sont naturellement présentés sous un jour favorable à celui-ci et qui, bien souvent, taisait les charges les plus graves. La chancellerie royale se laissait assez facilement circonvenir, mais parfois le Parlement refusait d'entériner des grâces qu'il déclarait « subreptices ». On a jusqu'ici accordé trop de confiance à ces documents d'ailleurs si précieux et, dans les recherches qu'il poursuit depuis deux ans déjà sur la redoutable association des Coquillarts, à laquelle appartinrent Villon, Regnier de Montigny et Colin de Cayeux, M. Marcel Schwob a eu plus d'une fois, grâce à l'étude des registres criminels du Parlement, l'occasion de constater combien sont parfois mensongers les récits que reproduisent les lettres de rémission.

Quelques-unes des personnes à qui l'œuvre de Villon est familière pourraient objecter que Villon était seul compris dans l'affaire du cloître Saint-Benoît et que, cependant, l'une de ses plus fameuses ballades montre qu'il fut englobé dans une condamnation collective. Mais le sentiment auquel je fais allusion est certainement erroné et repose uniquement sur le titre que Clément Marot donne, en son édition de 1533 [1], à la ballade des Pendus, dans laquelle Villon, par la pensée, se représente suspendu au gibet de Montfaucon, où les cadavres des criminels demeuraient de longs mois exposés aux injures du temps.

1. « L'épitaphe en forme de ballade que feit Villon pour luy et ses compagnons, s'attendant estre pendu avec eux. »

J'estime donc, en somme, que la condamnation à mort prononcée contre Villon, l'appel qu'il fit de cette sentence au Parlement et son bannissement doivent être attribués au mois de juin ou juillet 1455 et qu'ils furent la conséquence du meurtre de Philippe Sermoise. Le doute ne me paraît guère possible.

Il me reste à exposer quelques menus faits qui prêtent un certain appui à l'opinion que j'ai produite en 1877 au sujet de la composition du *Grand Testament* [1]. A mon avis, et contrairement à l'assertion d'un écrivain du XVe siècle, Eloi d'Amerval, le *Grand Testament* n'aurait pas été écrit à Paris, et je me fondais sur le huitain 117 de cet ouvrage où Villon parle d'un voyage récent en cette ville, au cours duquel il aurait recueilli quelques nouvelles des trois écoliers qui suivaient ses leçons sept années auparavant. Je n'ai aucune raison de suspecter l'allégation du poète, mais, s'il vint alors à Paris, il le fit d'une manière si secrète et si fugitive qu'il n'eut ni le moyen, ni le loisir de constater les changements survenus depuis son départ en 1456. Au temps où il écrit le *Grand Testament*, il croit encore en effet que la veuve d'Arnoul Machico [2] exerce, comme par le passé, le fructueux commerce de marchande de volailles et de rôtisseuse auprès du grand Châtelet, à la porte de Paris : cependant cette femme est morte et sa maison est inhabitée [3]. Bien plus, et ce fait est particulièrement caractéristique, il considère que Robert d'Estouteville, l'époux de la séduisante Ambroise de Loré est toujours à la tête de la juridiction du Châtelet [4], alors que le nouveau roi de France, révoquant ce fidèle serviteur du monarque défunt, a confié, dès le 1er septembre 1461, l'important office de prévôt de Paris au seigneur de l'Ile-Adam.

Evidemment, malgré des lettres de grâce que Louis XI lui a octroyées en juillet 1461, en le délivrant de la « dure prison » de Meung-sur-Loire, et qui peut-être ne faisaient point mention du vol commis jadis au collège de Navarre, Villon redoutait le séjour de la capitale et craignait d'être appréhendé par les ser-

---

1. *Essai biographique sur François Villon*, p. 91.
2. Qu'il appelle la Maschecoue (vers 1053 du *Grand Testament*).
3. Voir, à ce sujet, p. 325 de mon édition.
4. *Grand Testament*, huitains 128-129 et la ballade qui précède le huitain 130.

gents de la prévôté. Cependant, rassuré sans doute par ses amis, il put revenir à Paris et se réinstaller au cloître Saint-Benoît, où il avait passé ses folles années de jeunesse dans la demeure de maître Guillaume de Villon, le bon chapelain, son bienfaiteur. On l'y retrouve du moins, en l'automne de 1463, grâce à un document que j'ai récemment découvert[1] et qui, aujourd'hui, renferme pour nous la plus récente mention authentique de l'existence du poète parisien.

Je dis la plus récente mention authentique, car rien n'autorise à supposer que maître François ait survécu à Guillaume de Villon, qui mourut septuagénaire en 1468. Deux titres de propriété, conservés dans les archives du chapitre de Saint-Benoît, mentionnant les « hoirs ou ayant cause de feu maistre François Villon[2] », tendraient, il est vrai, à faire croire que l'enfant perdu aurait hérité l'une des maisons possédées par son « plus que père » aux abords du cloître où s'écoula la plus grand partie de sa paisible existence; mais un examen attentif de ces documents et leur comparaison avec d'autres actes se rapportant aux mêmes immeubles m'a convaincu que leur rédacteur, entraîné par le souvenir d'un nom dès lors populaire, avait substitué le nom de François à celui de maître Guillaume de Villon, dont la mort remontait alors à plus de trente ans.

Au reste, il y a lieu d'espérer qu'on arrivera à des résultats plus positifs, grâce à l'exploration chaque jour plus profonde des archives du quinzième siècle. J'en fais journellement l'expérience en ce qui touche l'œuvre du poète fameux dont je viens de publier une édition nouvelle. A peine est-elle achevée que mon savant confrère M. Siméon Luce m'annonce la découverte de curieux documents sur la Belle Heaumière, qui, vieille au temps où Villon la mettait en scène, brillait de tout l'éclat de sa beauté vers 1415 : c'était alors l'une des courtisanes en renom de la capitale. La connaissance plus intime de la topographie du vieux Paris permettra aussi, en plus d'un cas, d'amender le texte des deux *Testaments* ou de l'interpréter plus exactement.

---

1. Voyez-en le texte aux pages LXXI-LXIII de mon édition de Villon.

2. M. Fernand Bournon, dans ses *Rectifications et additions* (tome Ier, p. 95) à l'ouvrage de Lebeuf sur le diocèse de Paris, a signalé ces pièces qui appartiennent au carton S 898 où le classement dont ce fonds de Saint-Benoît est actuellement l'objet ne les laissera probablement pas.

Ne m'étais-je pas avisé, en me fondant sur un écrit contemporain, d'émettre un doute sur la véritable situation de la taverne du *Grand Godet*, que maître François appelle le *Grant Godet de Grève!* J'avais tort, et je regrette d'avoir tout récemment encore reproduit ce doute[1], car l'hôtel à l'enseigne du Grand Godet, mentionné au *Grand Testament*, était bien réellement situé sur la place de Grève où il avoisinait l'hôpital du Saint-Esprit[2]. Je regrette également la leçon que j'ai adoptée, pour le huitain XIII du *Petit Testament*, au lieu de l'ancienne leçon *aux trumellieres*.

Et à maistre Robert Valée,
Povre clergot au Parlement,
Qui ne tient mont ne vallée,
J'ordonne principalement
Qu'on lui baille legierement
Mes braies, estans *aux cramellieres*,
Pour coeffer plus honnestement
S'amye Jehanne de Millieres,

J'avais cependant la bonne fortune de me rencontrer en ce point avec M. Bijvanck, qui a étudié de si près le poème auquel appartiennent ces vers et qui note l'effet comique « de ce simple crampon où les brayes du poète pendaient[3] ». Il faut néanmoins lire, avec la plupart des copies du XVe siècle, *aux trumellieres*, et écrire ce dernier mot avec une initiale majuscule, car *les Trumelieres* étaient alors l'enseigne d'une taverne voisine des Halles[4], taverne à laquelle Villon avait pu laisser un jour ses braies pour un écot[5].

Auguste LONGNON.

---

1. Page 311 de mon édition de Villon.

2. L'historique de cette demeure vient d'être retracé par MM. des Cilleuls et Hubert (*le Domaine de la ville de Paris dans le passé et dans le présent*, 2e fascicule, p. 165-167); les actes relatifs à l'hôtel du Grand Godet sont reproduits ou analysés aux pp. 1025 à 1031 du même volume.

3. *Essai critique sur les œuvres de François Villon*, 1re partie (seule parue), p. 170, en note.

4. *Registre criminel du Châtelet* de l'année 1392, publié par Duplès-Agier, t. II, p. 503. Les trumelières étaient une pièce d'armure destinée à protéger les jambes.

5. Cf. le huitain XI du *Petit Testament* parle de son « branc d'assier tranchant || Qui est en gaige detenu || Pour ung escot huit solz montant. »

JEAN CASTEL

Le tome VI et dernier de l'*Histoire de Charles VII*, par M. G. du Fresne de Beaucourt, qui vient de paraître[1], contient une mention intéressante pour l'histoire littéraire, qu'il me paraît utile de relever ici. On lit à la page 408 de ce volume[2] que frère Jean du Castel, de l'ordre de saint Benoît, reçut, au mois de janvier 1459, vingt écus du roi pour « ung role de parchemin de plusieurs beaux ditez par lui faiz en rime a la louenge de Nostre Dame et unes lettres myssives, aussi en rime, adressant audit seigneur ». En note, M. de Beaucourt indique la source où il a puisé ce renseignement : c'est un registre des Archives nationales coté KK 51, au folio 122 v°; quant à savoir ce que c'est que frère Jean du Castel, il ne paraît pas s'en être préoccupé. Il y a rarement communion entre historiens et philologues : c'est un état de choses qu'on ne saurait trop déplorer. Dans l'espèce, il eût été bon de rappeler que le bénédictin récompensé par Charles VII est incontestablement le même personnage que le chroniqueur et poète Jean Castel, auquel Jules Quicherat a consacré, en 1841, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, des recherches fort piquantes[3], et que ce curieux témoignage de son activité poétique est resté inconnu de Quicherat. Puisque l'occasion se présente, qu'on nous permette d'élucider brièvement deux points de sa biographie, sur lesquels Quicherat n'a pu faire la lumière.

Jean Castel mourut abbé de Saint-Maur-des-Fossés, en février 1476; il était chroniqueur de France depuis l'avènement de Louis XI. Quicherat se demande s'il faut l'identifier avec un greffier du conseil, du même nom, dont la signature figure

---

1. Paris, Picard, 1891.

2. Ce passage est tiré d'un chapitre intitulé « Charles VII, protecteur des lettres et des arts », où il y a relativement peu d'inédit. On y trouve encore cette mention intéressante : « En 1451, messire Estienne Chesneau, prestre, et Guillaume Joucelin, demeurant à Tours, touchent 45 l. t. pour partie des frais et mises qu'ils ont fait pour le fait du mistere de saint Charlemagne qu'ils ont fait jouer devant le roy » (p. 400, n. 3).

3. *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel* (*Bibl. Ec. des Chartes*, 1re série, t. II, p. 461-477).

dans de nombreux actes, de 1461 à 1463, et qui, en 1470, est qualifié secrétaire du roi. Il penche, à ce qu'il semble, pour l'identification, mais sa conscience scientifique lui fait dire finalement : « Je m'abstiendrai d'affirmer[1]. » Nous pouvons affirmer aujourd'hui que les deux personnages sont bien distincts. Il y a aux Archives nationales, dans le carton V^2 76, deux pièces relatives au secrétaire du roi : la première, du 26 juin 1471, est une quittance en original, donnée par « maistre Jehan de Castel, notaire et secretaire du roi », d'une somme de six écus d'or par lui avancée, le 21 avril 1468, à la confrérie des notaires et secrétaires du roi; la seconde est une quittance, donnée le 9 février 1474 (n. st.) par le couvent des Célestins, de 40 sous parisis à eux payés pour « le service solennel de maistre Jehan Castel, en son vivant notaire et secretaire du roi ». Voilà qui est décisif.

Une sorte de tradition voulait que le poète Castel, notre bénédictin, fût le propre fils de Christine de Pisan; or Quicherat a publié une lettre de Louis XI où la mère de Castel est nommée en toutes lettres Jeanne Coton, veuve de maître Jean Castel, secrétaire de Charles VII. Donc, la tradition est mensongère : Quicherat, après s'être donné le plaisir d'en faire ressortir les vraisemblances spécieuses, l'a jetée à bas d'un seul coup. Cependant comme il est bien certain que Christine de Pisan a eu un fils qui s'appelait Jean de Castel, on peut se demander si, au lieu de rejeter purement et simplement la tradition, il n'y a pas lieu de l'amender, et si le chroniqueur de Louis XI n'est pas le petit-fils de Christine[2]. Quicherat se l'est demandé, en effet, mais, se défiant des hypothèses gratuites, il ne s'est pas prononcé sur la question. Malgré cet exemple de sage réserve, nous ne croyons pas téméraire d'affirmer que Castel est bien le petit-fils de Christine de Pisan, parce que nous avons sur son père un document que ne connaissait pas Quicherat. Ce document a été publié, il y a quatorze ans, par un historien qui a rendu de très

---

1. Je regrette aujourd'hui d'avoir été plus affirmatif qu'il n'aurait fallu sur ce point dans la courte notice que j'ai consacrée à Castel dans *La Grande Encyclopédie*.

2. C'est ce qu'a dit par exemple M. Gaston Paris, sans insister d'ailleurs sur ce point. Voy. *Romania*, 1887, p. 416.

grands services à l'histoire littéraire, M. Longnon [1]; mais c'est dans un livre d'histoire qu'il l'a publié; il n'a pas songé, sans doute, que Castel était un contemporain de Villon et que l'histoire littéraire ne le tenait pas quitte sans une note.

Ce document est une lettre de rémission émanée de Henri VI et datée de Saint-Denis le 27 décembre 1431. Elle est en faveur de « Jehanne, vefve de feu maistre Jehan Castel, natifve de nostre bonne ville de Paris ». Elle constate que « treize ans a ou environ », c'est-à-dire en 1418, « ledit maistre Jehan Castel se parti de nostredicte ville de Paris et s'en ala en la partie et obeissance de noz adverseres, et emmena avec lui ladicte suppliante sa femme, laquele a l'occasion de son dit mary a esté, demouré et frequenté avec noz diz adverseres par aucun temps, et jusques a six ans a ou environ; après le trespas de son dit feu mary, elle desirant estre avec ses pere et mere, parens et amis en nostre dicte ville de Paris, en la confiance de nostre grace et misericorde, s'en retourna avec trois petiz enfans qu'elle a eu en nostre dicte ville; et assez tost après son retour lui fu enjoinct et commandé de par nous qu'elle partist de nostre dicte ville et alast demourer en aucun lieu de nostre obeissance; en obtemperant auquel commandement elle se parti, et depuis [n']a demouré ailleurs que en nostre dicte obeissance, en vivant solitairement et en soy gouvernant le plus doulcement qu'elle a peu. » Finalement, la veuve de maître Jean Castel est autorisée à rester à Paris.

Cette Jeanne, qui devint veuve en 1425 de maître Jean Castel, est certainement la même qui est appelée Jeanne Coton dans la lettre de Louis XI, publiée par Quicherat, lettre où il est question de « la viduité et ancien aage de ladicte suppliante, qui a despendu tout le sien pour l'advancement et promocion de son dit fils [2] », et où elle est dite veuve de maître Jean Castel, « notaire et secretaire de feu nostre tres chier seigneur et pere. » C'est évidemment à cause de ses fonctions de secrétaire auprès du dauphin, depuis Charles VII, que maître Jean Castel a quitté Paris en 1418, comme tant d'autres fidèles serviteurs de Charles « le Bien servi » : nous trouvons dans le livre de M. de

1. *Paris pendant la domination anglaise*, Paris, Champion, 1878, p. 338-339.
2. Mémoire cité, p. 464.

Beaucourt une seule indication, mais intéressante, se rapportant directement à lui : un acte de Charles VII, donné à Mehun-sur-Yèvre, le 25 novembre 1422, nomme Jean de Castel, secrétaire du roi, au nombre des quatre ambassadeurs qui devaient se rendre à la cour de Castille [1]. Il me paraît donc certain que Jean Castel, secrétaire du roi, mort en 1425, époux de Jeanne Coton, parisienne, et parisien lui-même, n'est autre que le fils de Christine de Pisan et d'Étienne de Castel, secrétaire du roi, né, au témoignage même de Christine, en 1383. On dit [2] qu'il était poète, comme sa mère, mais le bruit seul paraît en être parvenu jusqu'à nous ; il devait laisser cet héritage à son fils. En 1425, Christine de Pisan vivait encore : on sait qu'elle était restée veuve, à vingt-trois ans, et mère de trois enfants ; le malheur qui frappait sa bru, un peu plus âgée peut-être, mais mère comme elle de trois enfants, dut singulièrement attrister ses derniers jours, en ravivant le souvenir de son deuil [3].

A. THOMAS.

---

1. *Hist. de Charles VII*, II, 309, note.

2. Voyez par exemple sur lui les deux curieux témoignages de Martin Le Franc relevés par M. G. Paris dans *Romania*, 1887, p. 415 et 417.

3. Le lecteur a pu remarquer l'hésitation des documents sur la forme exacte du nom de la famille *Castel*. Le compte publié par M. de Beaucourt nomme *Jehan du Castel* le futur abbé de Saint-Maur-des-Fossés, que la lettre de Louis XI, publiée par Quicherat, nomme *Jehan Castel*. Le secrétaire de Louis XI (peut-être cousin de l'abbé) est appelé *Jehan de Castel* dans l'une des pièces que nous indiquons, *Jehan Castel* dans l'autre. Le secrétaire de Charles VII est appelé *Jehan de Castel* dans sa nomination comme ambassadeur en Castille, et *Jean Castel* dans la lettre d'Henri VI qui reproduit la supplique de sa veuve. Enfin, la plupart des écrivains appellent le mari de Christine de Pisan, *Étienne du Castel*. Je crois que la forme officielle, employée par la famille même, est *de Castel*. Le mari de Christine de Pisan était, comme on sait, secrétaire du roi : les registres du trésor des Chartes, cotés JJ 119 et 120, des années 1381 et 1382, reproduisent beaucoup de lettres royaux contresignées *Ste. de Castel* (une fois, exceptionnellement, *Ste. du Castel*, JJ, 120, n° 195) : cette signature est évidemment celle d'Étienne. Dans l'usage courant, on devait employer *Castel* pour *de Castel* : c'est pour cela qu'il n'y a pas grand mal à dire, avec Quicherat, *Jean Castel*. Quant à la forme *du Castel*, elle paraît venir de gens mal informés et, comme telle, doit être proscrite.

COMPTES RENDUS

Romanische Bibliothek, herausgegeben von Dr. Wendelin FŒRSTER, Professor der romanischen Philologie an der Universität Bonn. Halle, Niemeyer, 1888-1892, in-12.

I. Christian von Troyes, *Cligès*. Textausgabe mit Einleitung und Glossar, herausgegeben von W. FŒRSTER, 1888, XXI-215 p.

II. *Die beiden ersten Bücher der Makkabäer*. Eine altfranzösische Uebersetzung aus dem 13. Jahrhundert. Mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Dr. Ewald GŒRLICH, 1888, L-130 p.

III. *Altprovenzalische Marienklage des XIII. Jahrhunderts*. Nach allen bekannten Handschriften herausgegeben von Dr W. MUSHACKE, 1890, L-65 p.

IV. *Wistasse le Moine*. Altfranzœsischer Abenteuerroman des XIII. Jahrhunderts. Nach der einzigen Pariser Handschrift von neuem herausgegeben von Wendelin FŒRSTER und Johann TROST, 1891, XXXI-88 p.

V. Kristian von Troyes, *Yvain* (der Löwenritter). Neue verbesserte Textausgabe mit Einleitung und Glossar herausgegeben von W. FŒRSTER, 1891, XXIV-187 p.

VI. *Das Adamsspiel*. Anglonormannisches Gedicht des XII. Jahrhunderts, mit einem Anhang, *Die fünfzehn Zeichen des jüngsten Gerichts*, herausgegeben von Dr Karl GRASS, 1891, VIII-174 p.

VII. Bertran von Born, herausgegeben von Albert STIMMING, 1892, VIII-247 p.

VIII. *Ille und Galeron*, von Walter von Arras. Altfranzösischer Abenteuerroman des XII. Jahrhunderts, nach der einzigen Pariser Handschrift herausgegeben von Wendelin FŒRSTER, 1891, XLVIII-244 p.

Nous avons signalé, quand elle a commencé à paraître, la *Romanische Bibliothek* dirigée par M. Förster (voy. *Rom.*, XVIII, 340); elle s'est rapidement enrichie et compte maintenant huit volumes. Beaucoup d'autres sont annoncés, et, quand on connaît la prodigieuse activité du directeur, on peut croire qu'ils ne tarderont pas à paraître. Il faut penser cependant qu'il y a eu des mécomptes ou des changements d'idée : la couverture du 3e fascicule annonce comme devant former les nos IV-XI huit ouvrages, dont trois seulement ont paru, formant les nos V, VII et VIII; en revanche les nos III et

IV ne semblaient alors nullement prévus, et le nº VI n'était pas promis pour si tôt. A partir du 4e fascicule, le menu annoncé n'a plus varié et nous croyons bien faire de le reproduire d'après la couverture du 8e fascicule, le dernier qui nous soit parvenu. On nous promet donc pour bientôt : en latin, Anthimus « et autres textes latins-romans » p. p. W. Förster, et *Philomena*, par E. Schneegans; en italien, *Gelindo*, publié par C. Salvioni, et le glossaire latin-bergamasque de Padoue, qui fit naguère l'objet d'un litige entre MM. Förster et Mussafia, et que publiera décidément M. Lorck; en espagnol, le *Poema del Cid*, pour l'édition duquel M. Cornu a été substitué à M. F. Körbs; en provençal, *la Nobla Leyczon* (W. Förster); en français, la *Vie de saint Alexis*, édition critique « pour servir d'introduction à l'étude du vieux français » (W. Förster), la *Chanson de Roland*, édition critique avec glossaire (W. Förster), l'*Eracle* de Gautier d'Arras (W. Förster et F. Wendelborn), *Gunbaut* (ou mieux *Hunbaut*), p. p. M. Stürzinger; la traduction des homélies d'Aimon de Halberstadt contenue dans un ms. de l'Arsenal (H. Suchier); *Sone de Nansay* (M. Golschmidt). Plus tard viendront bien d'autres choses : les statuts de Sassari, les statuts des Flagellants de Palerme, des *Laude* de Saluce, Turin, Carmagnole, Cadore et Udine; les poésies vaudoises et la traduction vaudoise du Nouveau Testament; *Jaufré*, la *Vie de saint Thomas*, de Garnier, *Jehan de Lanson*, *Cristal et Clarie*, *Horn*, *le Châtelain de Couci*, la *Vie de sainte Catherine* en poitevin, *Amadas et Idoine*, *la Vengeance Raguidel* (que M. Förster tient à intituler : *Des Aniaus*, malgré l'auteur), le *Bel Desconeü*, *Gliglois*, etc. Je donne cette liste comme un document intéressant pour les romanistes et parce qu'il vaut toujours mieux, à mon avis, à moins de raisons particulières, que les éditeurs de textes ne s'amusent pas à marcher sur les brisées les uns des autres; mais il est bien entendu — et M. Förster a prouvé plus d'une fois qu'il l'entendait ainsi lui-même — qu'une annonce ne constitue pas un droit à la publication, et que tout le monde reste libre d'imprimer ou de réimprimer, en dehors de la *Romanische Bibliothek*, les ouvrages qu'elle se propose d'accueillir. On remarquera dans cette liste, comme déjà dans la première que nous avions donnée, l'énorme prédominance de la littérature française : nous sommes surpris que M. Förster trouve en Allemagne si peu d'éditeurs pour des ouvrages italiens, espagnols ou portugais, et nous souhaitons que la « Bibliothèque romane » mérite à l'avenir plus complètement son nom.

Les volumes publiés jusqu'à ce jour se recommandent tous, outre leur prix modique, leur format agréable et leur exécution élégante, par la qualité de leur contenu. Je ne dirai rien des deux volumes de textes provençaux. Des six autres, trois sont entièrement de M. Förster, et il a largement collaboré aux trois restants. Il a d'abord donné de *Cligès* et d'*Ivain* des éditions où il a soigneusement revu le texte établi dans ses grandes éditions, et qu'il a munies de glossaires, sommaires, qui rendront service aux lecteurs, bien qu'ils soient sans renvois (mais la grande édition se terminera par un glossaire général et complet avec renvois, bien entendu). Le troisième volume

dû à M. F. seul est l'édition d'*Ille et Galeron*, qui a suivi de près celle de M. Lŏseth. Les notes qui contiennent, comme toujours, beaucoup de remarques précieuses sur l'ancienne langue, sont en partie consacrées à la « démolition » de l'édition précédente, et il va sans dire que M. F. a sur son concurrent, outre l'avantage de paraître après lui et d'avoir eu son texte sous les yeux (sauf pour les trois premières feuilles), celui d'une bien plus grande expérience et d'une connaissance de la langue littéraire du moyen âge fondée sur d'immenses lectures méthodiquement dépouillées. Malgré cela, M. F. ne me paraît pas avoir toujours raison dans sa critique, et bien des leçons qu'il proclame *unmöglich* ou *sinnlos* peuvent assurément se défendre; mais je ne l'entreprends nullement : M. Lŏseth a l'intention de compléter sa publication de Gautier d'Arras par un troisième volume dans lequel il donnera une revision complète du texte des deux poèmes et où il aura l'occasion, en accueillant la majeure partie des améliorations apportées à ce texte par son redoutable concurrent, de s'expliquer et sur les motifs qui lui ont dicté ses décisions et sur les points où il croit devoir les maintenir telles quelles. Disons d'ailleurs que le texte d'*Ille* est excessivement difficile à constituer et à entendre, et qu'après les peines des deux éditeurs il reste bien des obscurités. — L'introduction [1] est fort intéressante et instructive [1]. M. Fŏrster apporte à l'histoire littéraire de Gautier une date nouvelle par la constatation de ce fait que le couronnement à Rome de Béatrix, femme de l'empereur Frédéric I, couronnement auquel il est fait allusion dans le début d'*Ille et Galeron*, eut lieu le 1er août 1167 et non, comme on l'a plusieurs fois répété, en 1157. Il faut donc rajeunir *Ille* d'au moins dix ans, le mettre environ en 1168. D'après M. F., qui se réserve pour plus tard la démonstration de ce point, l'examen linguistique des deux poèmes prouve qu'*Eracle* est antérieur à *Ille*, et *Eracle*, où il est parlé de Marie de Champagne comme mariée, ne peut être antérieur à 1164 [2]. On devrait donc placer *Eracle* vers 1165, *Ille* vers 1168 [3]. Cette dernière date est assurée; quant à la première, il faut attendre les preuves annoncées; celles qui sont indiquées çà et là dans les remarques sur *Ille* ne paraissent pas suffisantes, non plus que l'allusion à *Eracle* que M. F. croit

---

1. On sait que les deux poèmes de Gautier ont été publiés par M. Lœseth sans commentaire d'aucun genre, les notices, notes et glossaire étant réservés pour le troisième volume.

2. Signalons une petite rectification, apportée par M. l'abbé Varandard et recueillie par M. F., pour la biographie de Marie : elle était née non en 1138, mais en 1145, et avait donc 19 ans lors de son mariage en 1164.

3. Dans les raisonnements de M. F. au sujet de la date respective des deux poèmes, il y a quelques subtilités peu convaincantes. Je n'attache aucune portée aux vers où Gautier dit qu'on ne trouve pas un vrai ami « en dis et set ans et demi »; c'est une formule banale destinée à la rime. Le v. 62 d'*Eracle* porte *laissa* et non *laisse*. M. F. traduit par « zurücklässt » et insiste sur le fait que le verbe est au présent. Il traduit *sa grace* une première fois par « seinen segen », une seconde fois par « seine tugenden »; à mon avis ce n'est ni l'un ni l'autre.

voir dans un vers d'*Ille* (il semble même que si Gautier avait voulu la faire, il l'aurait faite plus explicite); mon impression, en lisant les deux poèmes, a toujours été qu'*Eracle* était postérieur (comme il est très supérieur) à *Ille*; mais ce peut parfaitement être une illusion et je suis tout prêt à en revenir. — Dans un second paragraphe, M. F. recherche la source du roman d'*Ille et Galeron*, qu'il reconnaît avec moi dans le lai d'*Eliduc* (ou peut-être dans un lai analogue à celui de Marie de France, mais un peu différent[1]); le roman de Gautier repose même, selon lui, non pas, comme je l'avais dit, « en partie, » mais tout entier sur le lai d'*Eliduc* (p. XXXIII); c'est évidemment aller trop loin, puisque l'épisode sur lequel tout tourne dans le roman est l'accident qui prive *Ille* d'un œil, accident inconnu au lai et incompatible avec sa structure, et qui dans le roman est intimement lié à un autre trait, également étranger au lai, celui de la disproportion originelle de situation entre Ille et sa femme. Pour cette singulière histoire de l'œil crevé, M. F. fait un rapprochement très ingénieux avec un des cas exposés dans les *Judicia amoris* d'André le Chapelain; je ne crois pas cependant qu'il y ait de rapport réel, et cet épisode me semble plutôt être le reste défiguré d'un tout autre conte, assez malheureusement « contaminé » avec celui qui fait le sujet d'*Eliduc*[2]. M. F. essaie ensuite de montrer que *Galeran de Bretagne* a utilisé, à côté du lai de *Fresne*, le roman de Gautier d'Arras; cela ne me paraît pas évident : tous ces motifs circulaient dans l'air, et les ressemblances relevées par le savant critique ne sont pas de celles qui ne peuvent s'expliquer que par une imitation directe[3].

---

1. M. F. croit que Gautier a connu le poème de Marie, parce qu'il donne au père d'Ille le nom d'Eliduc (p. XXXIV; il est vrai qu'ailleurs, p. XXIV et p. XXVIII, il dit que la question est insoluble), mais cela prouverait seulement que les noms étaient identiques dans les deux lais, ou au moins analogues, car *Galeron* me semble n'être qu'une variante de *Guilliadon*, et *Ganor* commence au moins par la même lettre que *Guildeluec*. A propos des lais, je ferai deux petites observations. La critique de Gautier contre certains lais ne porte pas, comme le dit M. F. (p. XXIV, n. 34), sur ce qu'ils étaient « ennuyeux », mais sur ce qu'ils racontaient des féeries, des merveilles dignes d'un songe, tandis que dans celui dont il s'inspire il n'y a pas de *mençonge*, c'est-à-dire d'élément surnaturel. — A un endroit fort curieux, Gautier parlant du bonheur que goûtent un temps Ille et Galeron, ajoute (v. 928 ss.) : *Mais s'autrement n'estoit l'amours, Li lais ne fust pas si en cours, Nel prisaissent tot li baron*; M. F., dans sa note sur ces vers (et aussi p. XXIV), semble croire que le poète fait allusion à la vogue des lais en général; mais il s'agit spécialement de celui qui lui a fourni son sujet et qui, d'après les vers qui suivent, devait porter déjà le nom d'*Ille et Galeron* et n'était donc pas celui de Marie.

2. M. F. dit que la mort apparente de la seconde femme, dans *Eliduc*, ne tient pas au sujet essentiel; je ne suis pas de cet avis, et je crois bien que c'est là au contraire le thème primitif. L'explication donnée dans *Ille* à la retraite de Galeron au couvent est visiblement récente et gauche, et le poète a glissé en quelques mots sur ce qui aurait dû faire un des éléments essentiels de son récit.

3. Notons une remarque assez surprenante de M. F. à propos de l'attitude peu résignée de Fresne dans *Galeran*. « On voit que les temps de la patiente Griseldis sont depuis longtemps bien passés. » Mais la plus ancienne version de Griseldis est de Boccace, qui l'écrivit environ un siècle plus tard.

Pour les volumes qui ne sont pas publiés directement par lui, M. F. apporte néanmoins une collaboration très active et très précieuse ; il y en a tel, comme nous le verrons, qui est de lui beaucoup plus que de l'éditeur dont le nom figure sur le titre. Mais on pourrait souhaiter que cette collaboration s'exerçât un peu autrement. Il semble que le directeur de la *Bibliothèque romane* laisse les éditeurs faire leur besogne sans son contrôle, puis vient après, la complète et la corrige absolument comme le ferait un critique du dehors. C'est un procédé commode, en ce qu'il permet parfaitement dans chaque publication de faire la part de l'éditeur et du directeur, mais il a pour l'unité comme pour la valeur de ces publications des conséquences assez fâcheuses. On ne peut pas, en toute justice, appliquer cette observation à l'édition des *Macchabées* ; il est vrai que la note additionnelle de M. Förster (p. 127 ss.) détruit toute l'introduction de l'éditeur, mais la question était ici extraordinairement compliquée (M. F. avoue qu'il a lui-même plus d'une fois changé d'avis sur la provenance de ce texte), et il paraît avoir déjà pris une certaine part au travail de M. Görlich, qu'il a ensuite refait en se plaçant à un autre point de vue [1]. Mais la publication d'*Eustace le Moine* est faite dans des conditions qu'on ne saurait vraiment approuver, au moins en ce qui concerne l'introduction, car le texte a été visiblement revu par M. F. au fur et à mesure de l'impression. Cette introduction, qui est tout ce que M. Johann Trost, nommé sur le titre à côté de M. F., a apporté au volume [2], est d'une déplorable insuffisance ; M. Trost s'est borné à reproduire, sur le héros du poème, les renseignements qu'avait rassemblés jadis Francisque Michel, à en rapprocher, sans aucune raison, le conte latin d'*Unibos* (à l'analyse duquel il consacre quelques pages absolument inutiles) et à manifester sa capacité critique par la réflexion suivante : « Ce qui est certain, c'est qu'Eustache est une personnalité absolument historique, et que ses aventures (à l'exception de quelques prodiges qu'il accomplit à l'aide de la magie), quelque singulières et burlesques qu'elles soient, cachent en elles la plus grande vraisemblance (!) ; CAR *nous en trouvons de beaucoup plus incroyables encore dans les meilleures chroniques contemporaines.* » M. Fœrster, tout à fait incidemment, dans la note d'une note (p. 77), réduit cette introduction à sa juste valeur : « Autour de la figure historique du héros se sont cristallisées, dans le cours du temps, beaucoup de contes d'autre provenance. L'*Unibos*, que M. Johann Trost compare avec notre poème, n'a guère avec lui aucune parenté..... Peut-être cette nouvelle édition de ce texte attrayant amènera-t-elle quelque compatriote

1. M. Gœrlich regardait (quoique avec doute) la traduction des *Macchabées* comme composée au XIIe siècle dans le sud-est du domaine français et copiée, au XIIIe siècle, par un Anglo-Normand. M. F. écarte absolument ce dernier facteur et considère la traduction comme originairement vaudoise et accommodée à son dialecte par un Français du sud-ouest. Cela paraît encore assez douteux, et M. Fœrster, d'après une note de l'édition d'*Adam* (v. 120), semble avoir changé encore une fois d'avis.

2. M. Trost a fait simplement collationner par un autre (p. XXXI) l'édition de Michel sur le manuscrit, que M. Fœrster a fait de nouveau comparer (p. 76).

du héros, versé dans l'histoire locale et ayant à sa portée les grands dépôts de chartes, à continuer la recherche historique *commencée, avec tant de succès, par F. Michel.* » Rien de mieux; mais n'aurait-il pas mieux valu lire cette introduction avant de la livrer à l'impression, ce qui aurait sans doute eu pour résultat qu'on ne l'aurait pas imprimée du tout? Les remarques de M. F. sur le texte sont excellentes[1]; on regrette seulement qu'il se soit borné à donner la table des noms propres sans essayer (sauf une ou deux fois dans les notes) aucune identification. — Pour l'édition d'*Adam*, à laquelle on a joint bien inutilement celle des *Quinze Signes*[2], M. F. paraît (voy. l'introduction, p. VIII) s'être occupé du texte déjà avant et pendant l'impression, ce qui ne l'empêche pas de contredire plus d'une fois l'éditeur dans ses notes[3]. Mais ce qui est choquant, c'est qu'*à la suite de ces notes* vient une longue et d'ailleurs satisfaisante dissertation de M. Grass sur la langue d'*Adam* et celle des *Quinze Signes*, dans laquelle il n'est pas tenu compte des rectifications fournies par le directeur[4]. Il faut avouer que c'est une assez singulière façon de composer un volume.

---

1. Notez particulièrement la très vraisemblable restitution des vv. 283 ss., qui, en remplaçant *Amaugis* par *Malaquin*, fait cadrer l'allusion du poème avec *Jehan de Lanson*. — Aux vv. 77 et 55 je lirais *Li bom* (sj. pl.) plus volontiers que *L'omme* avec une élision bien invraisemblable de *li* sj. pl. — Au v. 248 il ne faut pas de guillemets (cf. 2097). — *Esfordrir*, « élever », tiré de *fo[r]drum, est bien peu probable; je serais plus porté à lire *espeudrir*; cf. *Puis quant ot eü ses cheiaus, E espeudriz les ot e biaus* (Marie, *Lz.*, VIII, 12) (*espiaurir* dans Gautier de Coinci, voy. Godefroy, paraît avoir un autre sens). — Pour *esmeulliers* 1817, je lirais *semeliers* (cf. *samelles* 1825) plutôt que *neuliers* qui ne donnerait que deux syllabes. — *Merde* au même sens qu'ici se retrouve dans André de Coutances (Jubinal, N. R., II, 15) et ailleurs (voy. la 2e et la 5e citation de Godefroy au mot *Longaigne*). — M. F. a naturellement bien compris que *sains de cat* signifiait « graisse de chat » et que cela se rapportait, sans doute, à quelque pratique superstitieuse; il aurait pu trouver un autre exemple de cette locution dans le dictionnaire de M. Godefroy (*Couronnement Ren.*, v. 1111); mais comment avoir l'idée de chercher *cat* dans ce dictionnaire? M. Godefroy admet ce mot parce qu'il le traduit par « fourberie » (au mot *Sain* il ne mentionne plus *sain de cat*).

2. Si on voulait publier ce texte si répandu parce qu'il se trouve dans le ms. à la suite d'*Adam* (c'est une bien faible raison), il fallait en donner une édition critique. Cette superfluité nous en vaut une autre encore bien plus superflue : toute une dissertation de M. Grass pour établir méthodiquement que les *Quinze Signes* ne sont pas de l'auteur d'*Adam*. — A propos de cette pièce M. F. remarque (p. 78) que saint Augustin est souvent cité comme source pour les *Quinze Signes*, « mais il n'y a pas besoin de dire que l'on chercherait vainement dans ses œuvres quelque chose de pareil. » C'est un oubli; voy. *Daurel et Beton*, p. XCVII.

3. Je ne discute pas les restitutions, en général très bonnes, des deux éditeurs, pensant avoir quelque jour l'occasion de revenir à cet intéressant sujet. — Au v. 59, où *donc sa foloie* donne deux syllabes en moins et une rime suspecte avec *joie, oie, poie*, M. Suchier a proposé de lire *donques sera fole oie*, traduisant en anc. fr. le *dumme Gans* de l'allemand moderne. Mais on ne trouve rien de pareil en anc. fr., et il faut chercher une autre correction (*afoleier* n'est pas d'ailleurs inconnu; voy. Elie, *Caton*, v. 19).

4. Ainsi, par exemple, l'assonance impossible entre *quant* et *regart*, écartée avec juste raison par M. F., figure deux fois au tableau des rimes (il est vrai que l'auteur n'en dit pas un mot à la « Grammaire des rimes », où elle aurait cependant bien mérité une mention).

Malgré ces critiques, qui ne portent en somme que sur des détails d'exécution, la *Romanische Bibliothek* est digne de toute estime et mérite d'être vivement recommandée à tous ceux qui s'intéressent aux langues et aux littératures romanes du moyen âge.

G. P.

Eneas. Texte critique publié par Jacques SALVERDA DE GRAVE, docteur ès lettres de l'université de Groningue. Halle, Niemeyer, 1891, 8°, LXXIV-465 p. (*Bibliotheca Normannica*, herausgegeben von Hermann SUCHIER, IV).

M. de Grave nous donne, sans nous l'avoir fait trop attendre, l'édition d'*Eneas* dont sa thèse, publiée en 1888 (voy. *Rom.*, XVIII, 202), nous avait offert l'introduction. Cette introduction reparaît en tête du présent volume, revue, améliorée, abrégée ici, allongée là. Elle est intéressante et judicieuse, mais on la voudrait parfois plus complète. Sans en faire une critique détaillée, je vais passer en revue les principales parties.

I. *Les Manuscrits*. Il y en a neuf, desquels A (ms. de Florence) est le plus ancien (fin du XIIe siècle ou commencement du XIIIe) et le meilleur; B suit A de si près qu'il peut bien en être une copie, il est donc à négliger. H et I sont très étroitement apparentés (les trois cas cités par M. de Gr. où I semble suivre un autre ms. peuvent parfaitement s'expliquer par des coïncidences fortuites). E et F ont visiblement une source commune. Voilà donc trois familles, x, χ' et χ (pour employer les sigles assez peu commodes de l'éditeur), bien caractérisées. La question est plus difficile pour C, D, G. D'après M. de Gr., G forme avec χ la famille y', et y' avec χ la famille y (bien que G paraisse avoir consulté χ); D remonte à une source fort ancienne et originairement indépendante, mais le copiste a connu F et lui a fait des emprunts. Enfin C n'a pas de valeur, étant une compilation faite d'après plusieurs autres. Il serait trop long de contrôler par le menu cette discussion difficile, que certaines fautes d'impression rendent parfois obscure (ainsi p. X, l. 33, E pour C; p. X, l. 13 et p. XI, l. 22, I pour C); je me bornerai à dire qu'elle paraît en général convaincante, bien qu'il reste des doutes sur quelques points. On remarquera que le ms. D présente en plusieurs endroits une rédaction qui est plus voisine de l'*Énéide* que celle des autres mss.; on serait tenté d'y voir la rédaction originale; mais M. de Gr. oppose de bonnes raisons à cette conjecture naturelle et admet, comme l'a fait M. Constans pour le roman de *Thèbes*, qu'un remanieur a rapproché le poème français du poème latin. La supposition d'une revision faite par l'auteur lui-même, pour ce cas et pour d'autres, ne reste pas cependant tout à fait exclue. L'édition, d'après ces constatations, a été menée essentiellement sur le ms. A, et le texte a été considéré comme assuré quand A était d'accord avec D contre x ou avec x contre D; au contraire l'accord de D avec x contre A a dû, en général (D ayant subi l'influence de F n'est pas absolument probant), faire écarter la leçon de

A. Dans la pratique, cette théorie a toutefois laissé place à quelques hésitations; mais, en somme, elle paraît bien fondée, et le texte ainsi établi est très satisfaisant dans son ensemble.

II. *La langue.* L'auteur a revu et précisé les remarques données dans sa thèse, mais on pourrait encore lui demander plus de rigueur. Le premier paragraphe, sur -a l e, devrait être plus complet; l'examen des rimes atteste que le poète employait tantôt *-al* (*mortal, ostal*), tantôt *-el* (*enfernel, tel*); *crueus* ne prouve rien. — « *E* ne devient pas *ea* devant *l* »; c'est là un trait purement graphique qui ne devait pas être mentionné ici. — A quoi bon remarquer que *cort* et *estros* ont un *o* fermé? — La confusion de *ein* et *ain* n'a rien à faire, comme je l'ai souvent répété, avec la réduction de *oi* à *è*. — Comme l'a remarqué M. Suchier, dans une note additionnelle, $\bar{e}+j$ ne rime pas avec $\bar{\imath}$, ni $\bar{o}+j$ avec *ni*; on trouve cependant une fois *enui : sui* et une fois aussi (v. 9968) *pri : li* (mais cette dernière rime ne prouve rien, vu la variation des formes de *li*). Il faut surtout noter la rime *preis : deis* 840 : *reis* 1215, 1588, qui semble bien attester que dans la langue du poète $\bar{e}+j$ donnait *ei*; toutefois la question, comme le dit M. Suchier, « reste en suspens. » — Les rimes alléguées par M. de Gr. lui-même prouvent que l'*l* devant consonne était vocalisée; « cependant je ne crois pas, dit-il, que la vocalisation se fût déjà accomplie tout à fait, car les exemples que nous trouvons sont rares. » Mais les mots en *-aus*, *-eus* sont très rares, et une dizaine de rimes où ils figurent avec des mots en *-als*, *-els* sont très suffisamment probantes; d'ailleurs il n'est pas douteux que la vocalisation fût accomplie au milieu du XIIe siècle [1]. — « Le mélange de *n* simple avec *n* mouillé se trouve dans l'*Énéas* comme chez Benoît. » Aussi peu chez l'un que chez l'autre, car d o m i n i u m donne *demeigne* à côté de *demeine* et *plaigne* remonte à *p l a n i a; quant à Benoît, M. de Gr. remarque lui-même (p. XVII) que *poigne*, allégué par M. Settegast, est p u g n a; *benigne*, mot savant, n'a *gn* que graphiquement [2], et quant à la rime *feignent : peinent*, dans *Troie* 2601, elle n'a pas d'autorité tant qu'elle n'est pas appuyée sur la comparaison des manuscrits [3]. — A propos de la distinction « rigoureuse » de *s* et *z* finales, il aurait fallu citer le traitement singulier de *tornei* (: *rei* 6494), qui fait au pluriel *torneiz* au lieu de *torneis* (: *freiz* 8847 : *feiz* [qui a toujours un *z*], 875, 7029). — Dans la flexion, la fréquence des cas où les rimes attestent pour la déclinaison l'état moderne (cas-régime pour cas-sujet) est remarquable; M. de Gr. ne les

1. Le désir de rétablir partout l'*l* a parfois entraîné M. de Gr. à créer des formes très contestables; ainsi *polvre* au v. 2130 est-il dans le ms. A? au v. 6075, l'éditeur donne *poldre*.

2. *Cf. Rom.*, XV, 619.

3. Dans *Thèbes* M. Constans admet (II, XCIV) quelques exceptions à la distinction de *n* et *ñ*, mais elles ne sont pas suffisamment fondées. Au v. 1655 la leçon de *y* peut fort bien être préférée à celle de S; *Sardaigne* ne peut être *Sardaine*, mais *plaigne*, qui rime avec ce mot, est *p l a n i a; S i d o n i a a pu donner comme représentant savant *Sidoigne* aussi bien que *Sidoine*.

a pas tous relevés; ajoutez par exemple 2925, 3572, 5962 (*La o le gregnor chaple esteit*, particulièrement intéressant). La conclusion que M. de Grave tire de ses remarques, c'est que l'*Eneas* est un poème normand; mais la preuve qu'il considère comme décisive ne l'est pas : les imparfaits de la 1re conjugaison en *-ot* sont beaucoup plus caractéristiques du français que du normand[1]; il est vrai que rien ne prouve que l'*Eneas* emploie *-ot* plutôt que *-out*, forme plus particulièrement normande. Ce qui est plus assuré, c'est l'identité à peu près complète du dialecte de l'*Eneas* avec celui de Marie de France[2], c'est-à-dire en somme avec la langue littéraire qui régnait en France comme en Normandie dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Une remarque fort intéressante, que M. de Grave a faite depuis la publication de sa thèse, c'est que des vers entiers de l'*Eneas* se retrouvent dans les lais de Marie, et qu'il y a entre les deux poètes une étroite ressemblance pour « le style et le caractère littéraire en général ». Marie disant dans son prologue qu'elle a renoncé à traduire de latin en roman quelque « bone estoire », parce que beaucoup d'autres s'en étaient déjà « entremis », et citant ensemble, comme types de beauté, *Venus*, *Dido* et *Lavine* (qui figurent toutes trois dans notre roman), M. de Gr. en conclut que c'est elle qui a utilisé l'*Eneas* et non l'inverse. Il ajoute : « Nous pouvons donc placer l'*Eneas* vers 1150. » C'est aller peut-être un peu loin, car les lais de Marie paraissent avoir été composés vers 1175, et rien n'oblige à mettre vingt-cinq ans entre l'*Eneas* et ces poèmes. Il serait assez tentant d'attribuer, d'après les rapprochements de M. de Grave, l'*Eneas* à Marie elle-même (car la preuve d'antériorité linguistique donnée p. XXIII n'est pas bien frappante); toutefois les vers du prologue rappelés ci-dessus semblent exclure cette hypothèse[3]. — L'*Eneas* est-il de Benoît de Sainte-More? M. de Grave ne le pense pas, et déjà dans sa thèse il avait relevé les différences qui séparent l'*Eneas* des deux grands poèmes de Benoît; après mûre réflexion il maintient ici la même thèse et l'appuie de nouveaux arguments. Il signale d'abord trois divergences dialectales, dont une au moins (l'absence des 3es pers. pl. en *-issant*) est grave, et trois autres qui semblent établir l'antériorité de l'*Eneas* : 1° il ne

1. Je donne ici rapidement quelques indications sur ce point : *out* (attesté par des rimes comme *vout*, *Herout*, *Gerout*) se trouve dans Wace, Guillaume de S. Pair, le poème traduit de Baudri de Bourgueil (*Rom.* V, 42), et en outre dans Benoît de Sainte-More (*Chron.*), Ambroise, André de Coutances. La forme en *-ot*, attestée par des rimes ou assonances avec *ot* (audit), *mot*, *sot*, *trop*, etc., se présente dans le *Coronement Loëis*, la *Mort Aimeri*, *Aie*, *Aleschans*, *Jourdain de Blaie*, le *Brut* de Munich, le *Grégoire* B, *Guillaume de Dole*, et surtout dans Raoul de Houdan et dans l'auteur de *Raguidel* (il est à noter qu'elle se retrouve dans *Guillaume le Maréchal* et dans *Jeufroi*).

2. On ne peut décider si Marie employait *-out* ou *-ot*, ces imparfaits ne rimant chez elle, comme dans *Eneas*, qu'entre eux ou avec habuit, placuit, saputit, qui ont les mêmes variations.

3. On pourrait trouver peu probable que Marie eût imaginé les étranges accusations dont la mère de Lavine accable Énéas; voyez cependant un trait assez semblable dans *Lanval* (v. 279 ss.).

connaît pas « les rimes de *ui : i* qui se trouvent dans le Roman de Troie comme dans la Chronique »; 2° « la combinaison *ai : ei* ne se trouve, chez notre poète, que devant nasale, dans les deux poèmes aussi devant les autres consonnes; 3° le mélange de *s*, ʒ ne se trouve pas dans l'*Eneas*, mais bien dans le Roman de Troie et la Chronique. » A vrai dire, tout cela est assez douteux : 1° la rime *ui* : *i* n'est attribuée à Benoit que par erreur (voy. *Rom. Stud.*, III, 180, les observations de M. Förster, qui conservent toute leur valeur, malgré ce que dit M. Stock, *ibid.*, 459, 471; *viz Chr.* 22428 est vetulus et non vivus; *Chr.* 23194 le vers est trop court, il faut après *ait* ajouter *hui*, qui rime avec *cui* = cogito; *destruire* est traité par Benoit comme *sui* par *Eneas*); 2° la rime de *ei* avec *ai*, sauf devant nasale, n'est nullement attestée pour Benoit, quoi qu'en disent MM. Settegast et Stock; 3° la rime de *s* avec ʒ paraît en effet, quoique très rare, ne pas être inconnue à Benoit; il faut noter aussi qu'il dit *jorʒ*, *corʒ*, tandis que l'*Eneas* dit *jors*, *cors*. Mais ce qui n'est que faiblement prouvé par la comparaison linguistique me paraît l'être davantage par la comparaison littéraire, à laquelle M. de Grave consacre quelques pages judicieuses, mais qu'il aurait pu pousser plus loin : malgré des ressemblances frappantes soit dans leur style, soit dans la façon dont ils se comportent vis à vis de leurs originaux, les deux poètes semblent bien avoir des personnalités différentes. L'auteur d'*Eneas* est élégant, peu prolixe, même sec; il manque d'imagination dans le détail, il n'a pas l'éloquence et le pathétique qui se montrent parfois dans Benoit, beaucoup plus abondant, plus riche, mais moins sobre et facilement redondant; une lecture consécutive d'*Eneas* et de *Troie* (la *Chronique* se prête moins bien à la comparaison) laisse l'impression très nette qu'ils ne sont pas du même auteur. Une différence essentielle se marque aussi dans la façon dont les deux poètes traitent le merveilleux mythologique : Benoit, comme l'auteur de *Thèbes*, le supprime absolument (il est vrai qu'il suivait l'exemple de Darès); l'auteur d'*Eneas* l'atténue, mais il le conserve : son héros est le fils de Vénus, les dieux jouent un rôle dans l'action. Enfin les allusions d'*Eneas* au siège de Troie ne concordent nullement avec le poème français : celui-ci attribue dès le début, dans l'entreprise, le rôle principal à Ménélas, et le récit que fait Énée de la destruction de Troie et de sa fuite, conforme en gros à celui de Virgile, est très différent de celui de Benoit[1]; il est peu probable que si celui-ci était l'auteur d'*Eneas*, il n'eût pas, dans celui des deux poèmes qu'il aurait composé en second, appelé l'attention sur cette divergence[2]. Tout s'explique au

1. Les noms des personnages communs aux deux poèmes presentent en général la même forme. Notons cependant que le *Palladium* est appelé dans Benoit *Palladion* et dans Eneas *Pallade* (1086, 1125 où M. de Gr. a tort de changer *li* en *la* contre tous les mss. et la preuve de la rime).

2. M. de Gr. fait aussi remarquer avec raison que l'épisode du jugement de Paris, introduit par les deux poètes dans leur récit, est présenté assez différemment par chacun, bien qu'il y ait quelques traits communs; ces traits, il suppose que Benoit les a puisés à la même source qu'*Eneas*; pourquoi pas dans *Eneas* même?

contraire naturellement si, comme le croit M. de Grave, l'*Eneas* est antérieur à *Troie* et d'une autre main : Benoit alors l'aurait connu et imité, notamment dans ses descriptions funéraires et architecturales, et peut-être aussi en insérant (s'il est bien de lui) l'épisode des amours de Troïlus et de Briseïda (bien supérieur d'ailleurs à celui des amours de Lavine et Énée). Les indices, insuffisants en eux-mêmes, que M. de Gr. a recueillis pour établir l'antériorité de l'*Eneas* trouvent ici leur confirmation. D'autre part, il est fort probable, comme l'a montré M. Constans (*Thèbes*, II, CXVII), que l'auteur de l'*Eneas* a connu le roman de *Thèbes* : il fait rencontrer dans les Champs Elysées, par Énée, les « sept chefs contre Thèbes », tandis que Virgile n'en cite que trois, et il les nomme avec exactitude, en faisant un groupe bien distinct des héros du siège de Troie (voy. de Grave, p. LXVI). Il semble donc acquis ou au moins très vraisemblable que, des trois romans en vers octosyllabiques relatifs aux grands cycles antiques, le plus ancien est *Thèbes*, qu'on peut placer vers 1150; viendrait ensuite *Eneas*, vers 1160[1] (l'auteur introduit les descriptions funéraires et architecturales), et enfin *Troie*, que Benoit de Sainte-More a dû composer vers 1165. Mais la critique aura encore à s'exercer sur les problèmes divers dont on ne propose ici qu'une solution provisoire.

III. *Les Sources*. Ce chapitre se compose de deux parties, consacrées, l'une à la comparaison de l'*Eneas* avec l'Énéide, l'autre à la recherche des autres sources du poème français. La première consiste essentiellement dans la juxtaposition, sur deux colonnes, d'une analyse de l'*Eneas* et des passages correspondants du poème de Virgile; l'auteur a fait précéder ce travail très bien fait de quelques remarques, un peu trop brèves, sur la différence d'esprit et de « milieu » des deux poèmes. La seconde partie est bien écourtée, et la place même qui lui a été assignée dans ce chapitre a empêché l'auteur de lui donner le développement qu'elle comportait. J'aurais souhaité qu'il passât en revue toutes les additions de l'*Eneas* à son modèle et qu'il en déterminât le caractère et autant que possible l'origine. S'il est vrai, comme je suis porté à le croire, que l'*Eneas* a été composé après *Thèbes* et avant *Troie*, il y avait lieu de rechercher si le poète a imité le premier de ces romans et s'il a été imité dans le second, et aussi de se demander si les romans d'Alexandre, antérieurs à ces trois-là, n'ont pas fourni à l'imagination de leurs auteurs le premier type sur lequel ils ont formé leur manière de représenter l'antiquité. Les additions proprement dites de l'*Eneas* peuvent se ranger sous trois chefs : les détails d'histoire naturelle plus ou moins fantastique, les descriptions de tout genre, les amplifications psychologiques et amoureuses. Pour les premiers, M. de Gr. se borne à rapprocher les Bestiaires, mais l'une au moins de ses deux citations de Philippe de Thaon, à propos du crocodile, montre

1. Le commencement marqué de décadence qu'on remarque dans la déclinaison, en même temps qu'il accentue le caractère normand du poème, engage à en abaisser la date autant que les autres vraisemblances le permettent.

précisément que l'*Eneas* a suivi une tout autre source, sans doute Solin[1]; les renseignements sur les *conchylions* qu'on trouve dans la mer de Carthage et qui fournissent la pourpre rouge, tandis que la pourpre noire est faite du sang des crocodiles, sont évidemment dus à quelque source ancienne; l'herbe *aconita*, qui naît de l'écume de Cerbère et que *les marastres Donent a beivre a lor fillastres* (v. 2585), vient d'Ovide[2], comme la description des oiseaux qui couvent sur l'eau, c'est-à-dire des alcyons[3]; les chevaux nés des juments de mer fécondées par le vent[4] appartiennent aussi à l'antiquité[5] et non à la fable orientale; tout cela aurait dû être recherché plus exactement[6]. — Les descriptions de beauté physique (notamment de celle de Camille, v. 7430 s.), d'armes, de vêtements, de palais, sont intéressantes, surtout à cause de leur date; mais celles qui concernent le tombeau de Pallas et surtout celui de Camille auraient demandé une attention toute particulière. M. Joly, dans la partie la meilleure de son introduction au roman de *Troie*, a montré l'origine orientale ou byzantine de ces merveilles de décoration ou de mécanique qui se trouvent si souvent chez Benoit; il a en même temps rapproché la description du tombeau de Pallas, dans *Eneas*, d'un passage bien connu de Guillaume de Malmesbury; M. de Gr. ne dit rien de ces rapprochements à coup sûr dignes d'intérêt. Le tombeau de Camille, notamment, nous est décrit avec une précision singulière et qui pourrait se prêter à un essai de réalisation figurée de la part d'un architecte, si elle ne semblait pas défier toutes les lois de la statique; le poète nous avertit, d'ailleurs, que ce tombeau était la huitième, et peut-être la plus extraordinaire, des merveilles du monde. Tout cet étalage de richesse, qui se rencontre déjà, quoique moins abondant, dans *Thèbes*, et qui tient une si grande place dans *Troie*, est un des traits les plus frappants de ces trois œuvres et prouve, sans doute, leur imitation commune de modèles antérieurs qui seraient à rechercher et qui nous ramèneraient, probablement, toujours à Byzance (cf. les descriptions plus anciennes et certainement inspirées par des impressions réelles du *Pèlerinage de Charlemagne*); bien des mots grecs conservés dans le texte même d'*Eneas* nous attestent cette même provenance[7]. — A la troisième série d'additions

1. Voy. p. 160 de l'éd. Mommsen.

2. *Lurida terribiles miscent aconita novercae* (*Metam.*, I, 147); sur l'origine de l'aconit, voy. *ib.*, VII, 415.

3. *Incubat Halcyone pendentibus aequore nidis* (*Metam.*, XI, 746); les détails de la description du poète français paraissent puisés à une autre source.

4. Au v. 3944 il faut évidemment lire, au lieu de *Si com convient; totes del vent*, ce qui n'a pas de sens, *Si conceivent totes del vent*, et cette leçon doit se trouver dans les manuscrits.

5. Solin, éd. Mommsen, p. 117.

6. D'Ovide également (*Metam.*, I, 468) vient la fiction des doubles flèches d'Amour, les unes d'or, qui font aimer, les autres de plomb, qui font haïr (v. 7180 ss.). Cette fiction a été reprise dans le *Fablel du dieu d'Amours* et, avec des changements, par Guillaume de Lorris (Langlois, *Orig. du roman de la Rose*, p. 75).

7. Ainsi *catablati* v. 7455, *tribola* 7460, désignations d'étoffes pour lesquelles M. de Gr. renvoie à Du Cange aux mots *catablattion* et *triblatton*. *Cafe enbafe*, au même

appartiennent certains détails de l'épisode de Didon et tout l'épisode des amours de Lavine et d'Énéas, qui paraît bien inventé par le poète français [1]. La peinture à la fois puérile et recherchée de la nuit d'insomnie de Didon se retrouve, avec des variantes, dans un grand nombre de poèmes du moyen âge. Elle a ses origines dans la poésie antique, mais elle a pris dans la nôtre un caractère tout particulier. Est-ce l'auteur d'*Eneas* qui a inventé ce « poncif » tant de fois reproduit, ou le trouvait-il déjà dans une œuvre antérieure? Il eût été intéressant de le rechercher. Dans l'histoire des amours de Lavine avec Énéas il faut surtout relever le singulier moyen que la mère de Lavine emploie pour détourner sa fille d'aimer le Troyen : elle l'accuse de pédérastie, et cela dans des termes à la fois facétieux et grossiers qui donnent une étrange idée de la société où l'on imaginait un tel entretien entre une mère et sa fille, d'autant plus que Lavine comprend parfaitement ce dont il s'agit, et le lendemain, croyant remarquer de la froideur dans l'attitude d'Énéas, incline à croire aux accusations de sa mère et se les formule à elle-même avec une complaisante crudité. On sait que de pareils thèmes se retrouvent souvent dans la poésie latine et française du XIIe siècle [2]; il me paraît probable qu'ils remontent essentiellement au monde des clercs, où le vice en question était très répandu; l'auteur d'*Eneas* était un clerc, et l'on n'est sans doute pas autorisé à conclure du langage qu'il prête à la mère de Lavine et à Lavine elle-même que ce langage était réellement usité de son temps entre femmes de haut rang. A part ce déplaisant hors d'œuvre, tout l'épisode se présente déjà avec plusieurs des caractères de l'amour courtois (que nous trouvons d'ailleurs aussi dans *Thèbes*); il a eu, comme on sait, grâce à l'imitation de Henri de Veldeke, une influence considérable sur la poésie allemande, et il aurait mérité une étude plus détaillée. Mais M. de Grave aura l'occasion de revenir sur beaucoup de points qu'il a omis ici ou qu'il n'a fait qu'effleurer dans l'étude qu'il nous promet « sur l'histoire ultérieure de l'Énéas et l'influence qu'il a exercée sur la poésie du moyen âge ». Il pourra alors reprendre

---

endroit, est resté inintelligible à l'éditeur : *cafe* est probablement une étoffe de soie de Caffa (voy. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, II, 225); quant à *enbafe*, il se rattache visiblement au mot d'origine grecque *baphium* (voy. Du Cange), et on peut lire soit *en bafe*, « en teinture », soit *enbafe*, « teint ».

1. C'était à vrai dire une invention bien naturelle. Il est surprenant que Virgile ait laissé aussi complètement dans l'ombre la personne de sa Lavinia. Il a trouvé sans doute que l'amour, avec Didon, avait joué un assez grand rôle dans un poème aussi sérieux que le sien; cependant il semble qu'on aurait quelque intérêt à savoir ce que Lavinia, placée entre ses deux prétendants, pensait dans son cœur.

2. M. Alwin Schultz, dans son beau livre sur *la Vie courtoise* (t. I, p. 585), a rassemblé quelques témoignages sur ce répugnant sujet; on pourrait en augmenter le nombre, mais il est un de ceux qu'il cite qui provient d'une assez plaisante méprise. Le ms. signalé dans la bibliothèque du *Mariengymnasium* à Stettin (*Pamphili cujusdam amor in Galatheam, quam stuprabat(ur) per anum*) est le poème bien connu où Pamphile séduit Galatée par le moyen d'une vieille femme, et n'a rien à faire avec la pédérastie; il ne faut pas confondre *ānus* et *anus*.

aussi la question des sources de ce poème, tant pour le fond que pour la forme, et lui assigner définitivement la place qu'il doit occuper dans l'histoire de la littérature française.

J'ai hâte d'arriver à l'édition elle-même. Cette édition, je l'ai déjà dit, est très satisfaisante. M. Suchier, le directeur de la *Bibliotheca Normannica*, constate, dans sa note additionnelle (p. LXXIX), qu'elle ne saurait être définitive, « les difficultés étant trop nombreuses pour pouvoir être vaincues tout d'un coup. » Pour constater toutes ces difficultés et en faire disparaître un certain nombre, il faudrait reprendre par la base tout le travail de M. de Grave, contrôler par le menu sa classification des manuscrits et dresser un tableau complet de ce qu'a dû être la langue du poème. Je ne tente naturellement rien de pareil; j'accepte les bases posées par M. de Gr., qui me paraissent, en somme, solides, et je me borne à noter quelques passages où la leçon qu'il a admise ne satisfait pas le lecteur et où je crois pouvoir en proposer une autre. Pour la graphie, il y aurait un certain nombre d'inconséquences à relever; l'éditeur déclare avoir suivi en général celle de A, mais il lui a fait subir un assez grand nombre de modifications, qu'il a énumérées dans l'introduction et qui sont d'ordinaire parfaitement justifiées. Toutefois on ne s'étonnera pas qu'il y ait çà et là quelques hésitations ou quelques distractions. Je ne signalerai qu'un point : d'après les rimes des vers 5586, 5913, 9355, les parfaits en *-ié* ont pris chez notre poète la forme *-i*; il est vrai que dans tous les textes où l'on rencontre ces parfaits la forme en *-i* se trouve concurremment avec celle en *-ié*, mais ici aucune rime n'attestant la seconde, il aurait mieux valu, semble-t-il, dans l'intérieur du vers, écrire *pendi*, au v. 7674, comme on l'a écrit au v. 5412 (et de même *descendirent* 5701, *abati* 5736, *rendirent* 5533). — Voici maintenant quelques observations sur les leçons adoptées : 1753 *nenil* sera avantageusement remplacé par *ne vos* (A *nenil*, FD *ne mais*, HI *non les*, G manque, C non consulté). — 1860 *raison* ne peut rimer avec *pasmeisons*; il faut *ses raisons* avec D (au sens de « discours »). — 2249 *Cil ne sot guaire qu'il en meine* ne veut rien dire; il faut lire *sont*, qui doit se trouver dans les mss., bien que la note n'en dise rien. — 2291 *Les sorcilles*, je lirais *La sorcille*. — 2357 *pollente* est sans doute dans le ms. A, mais c'est une faute qu'il fallait changer : pūtulentum n'a pu donner que *pullent*. — 2400 *veeient* est substitué à *veient* (*voient*) que donnent tous les mss., par suite d'une erreur de lecture sur le premier mot du vers, qui est *Avisonkes* (voy. Godefroy et mon *Alexis*, note au v. 115 e). — 2481 *l'i*, l. *li*. — 2485 *la palu que parvirer n'osent li deu* est le Styx, et il faut *parjurer* (le glossaire traduit *parvirer* par « traverser »). — 2491 *vajant*, l. *vaiant* = vagantem (et au glossaire *vaier*, au lieu de *vagier*). — 3505 *Ne se saveit vis conseillier*, et de m. 4983 *Ne se sevent vif conseillier;* M. de Gr., au glossaire, reconnaît ici vivus, vivi; je ne vois pas quel sens aurait ce mot dans cette locution, et je lirais les deux fois *ou* (*u*) *conseillier*, que donnent d'ailleurs les manuscrits. — 3543 *o lui joeit* (*: conoisseit*), lisez *le joeit* (de *joïr*); A est seul à donner la mauvaise leçon. — 3738 *Ne saveient*, l. *Ne*

s'aveient; se est nécessaire avec *aidier*. — 4080 *a feltreüre*, l. *afeltreüre*. — 4192 *de vos*, l. *de nos*. — 4308 *qu'elle*, l. *que ele*. — 4863 *Il ne ne teneit pas a geu* ne peut rester; d'après l'accord de D avec ϛ', il faut *Il nel teneit noient*. — 4987 *en pristrent*, l. *enpristrent* (*hardement* a le même sens qu'au v. 4938). — 5035 *peor*, l. *peior*. — 5409 *L'une meitiez brisot et art*; cet imparfait ne convient d'aucune façon; il faut lire *bruist* avec F G (ϛ' lit *et bruit*, confondant *bruïr* avec *bruire*). — 5411 *Faillent li pont* n'est pas possible : il ne s'agit que d'un pont, déjà brûlé à moitié; ceux qui l'occupaient se sont réfugiés sur la moitié restante, qui s'écroule sous leur poids. *Li pont* se trouve, si le relevé de l'éditeur est exact, dans A et en outre dans G; mais F a *Li postic faillent*, ϛ' *Faillent pilier;* la bonne leçon est *Faillent li post;* l'erreur commune de AG est facile à comprendre. — 5427 *palais*, l. *paliz*. — 5594 *cors*, l. *cor*. — 5697 *asaoler*, l. *a saoler*. — 6271 *garantissent* étant à l'imparfait du subjonctif devrait avoir une syllabe de plus : lisez donc avec D *Que lor enfant garantesissent* ou avec *y Que lor enfant lor garesissent*. — 5434 *cele*, l. *cel;* il s'agit du plus haut des *pomels*. — 6468 *les nes* = les narines est-il possible? Je lirais avec D *Les deus* (assuré par l'accord de *Dy*) *chiés enz el nés li mistrent*. — 6574 *guasté*, l. *guaste*. — 6588 *nen*, l. *n'en*. — 6651 *Ne m'en tairai*; comme le vers suivant dépend de ce verbe (il faut supprimer la virgule) et que *se taire* ne peut prendre de régime direct, il faut garder la leçon de A : *Ge ne tairai*. — 6717 *volez* de A n'a pas de sens; la bonne leçon est *doiez* de D, appuyé par les variantes des autres. — 6903 Malgré l'accord de D A je lirais *ne batrai* pour *n'enbatrai*. — 6943 *ja n'eüssons*, l. *ja'n eüssons*. — 6987 Camille arrivant grand train avec ses *puceles*, les Troyens les regardent avec une admiration craintive, les prenant pour des déesses. Le texte de M. de Gr. porte : *Quant poigneient a els damesses, Cuidoent que fussent deesses*, et le glossaire, quoique avec un (?), explique *damesse* par *dame*. Ce serait une formation aussi bizarre qu'elle est inconnue. A et B portent *Quant poigneient les damoiselles*, ce qui détruit la rime (B la rétablit en terminant le vers suivant par *novelles*, qui n'a pas de sens); D donne la leçon admise par l'éditeur, ϛ *a els deslesses* (E *deuisses*, répété du vers suivant); G *a ademesses*; C *Quant elles poignent as eslesses;* H I ont fait un tout autre vers : *Qui la venissent par pramesses*. On voit que *damesses* n'est guère autorisé. On pourrait songer à *eslesses* qui est dans ϛ et C (le mot, inconnu d'ailleurs, pourrait être le parallèle féminin d'*eslais*); mais *ai* ne peut rimer avec *e* < *é* entravé. La bonne leçon s'obtient avec sûreté par la combinaison de G avec D : *a esdemesses;* le mot, formé sur *esdemetre*, n'a pas été relevé ailleurs, mais *esdemessa* est bien connu en provençal; si on préférait lire *a ademesses*, on s'appuierait sur un exemple de ce mot qui est dans *Guillaume le Maréchal*, v. 8517; mais il paraît signifier « retard », ce qui ne convient pas ici. — 7001 *s'i*, l. *si*. — 7457 *coste* (non relevé au gloss.) est une simple faute de A pour le *colte* ou *keute* des autres manuscrits. — 7462 A *toile*; M. de Gr. a pris avec raison *taie* dans les autres mss.; mais il aurait dû écrire *teie* (il est curieux d'ailleurs que ce mot se trouve écrit *taie* à une époque où l'on ne rencontre guère cette graphie pour *ei* > *oi*).

— 7572 *Desor aveit vols d'un ivoire*; le glossaire traduit *vols* par « garniture, corniche »; je ne connais, pour ma part, *vols* que comme participe de *voldre*; en outre *ivoire* ne convient nullement ici; si l'on compare les variantes, on voit que la bonne lecon est : *Desor aveit vols un civoire*, ce qui donne un sens parfait; le mot *civoire* se retrouve au v. 446; le glossaire le traduit par « ciboire », mais le franç. moderne *ciboire* n'a pas le sens du latin ciborium, qui est conservé ici, et que *civoire* a également dans Gautier de Coinci. — 7926 l. *espasmir* avec *Dy* au lieu d'*espalir*, mot d'ailleurs inconnu et qui ferait double emploi avec le *palir* du v. 7927, tandis que l'idée exprimée par *espasmir* ne peut manquer (cf. v. 7962, 8943). — 7981 je lirais *Ki fait haïr*; *diversement Navre et point Amors sovent;* cf. 8169 : *haïr* (au lieu d'*amer*) n'est-il réellement que dans G? Pour *diversement*, cf. *Diversorum operum* dans le passage d'Ovide qui est la source de celui-ci. — 8133 la leçon adoptée est inintelligible; je lirais avec D (et E F sauf qu'ils donnent *mais* pour *hier*) : *Or l'aim hui, hier m'en ert petit* (cf. 8138). — 8422 *recolçot*, l. *recolcot*. — 8428 l. avec H G F (sauf légères variantes) : *Amors, ne t'ert gueres de pris;* D et E, quoique non mentionnés, doivent avoir une leçon analogue, puisqu'ils donnent *toi* au v. 8430 au lieu du *li* de A (I manque ici). — 8547 *criembroe*, corr. *crembreie*. — 8678 *repenz*, l. *repent*. — 8725 *Atenz*, corr. *Atent*. — 8766 *Com puet s'i prenge*, l. *si* : « Qu'il en soit comme il pourra. » — 8784 *j'a*, l. *ja*. — 9092 *resort*, l. *resorte*. — 9312 *ki juret*, l. *jurreit*. — 9355 *Molt fu forz oem* (Dardanus) *et molt vesqui De son lignage, truis issi, Ki Troie fist et le donjon, Et se li enposa son non;* tout cela n'a pas de sens; lisez : *Molt fu forz oem et molt vesqui. De son lignage Tros* (G; F *trois*) *issi, Ki* etc. — 10044 *m'us*, l. *mus*, de *muser* (l'emploi extraordinaire d'*user* qu'indiquerait la leçon du texte n'est pas signalé au glossaire). — 10120-21 l. *Quant li reis l'ot de li saisi Et li de lui*.

La ponctuation, ce *test* si important de l'intelligence et du soin d'un éditeur, est généralement bonne; je trouve cependant plus d'un cas où je l'entendrais autrement : ainsi aux v. 281-2 (*travalz, Champels b.*), 5177-78 (*mains, sains!* » en lisant *et* pour *que*), — 6658 (*avis* : *pais*), — 6690 (*Mais qu'il eüst la terre en pais Et la femme, ne querrei mais*), 6742 (*Plus vos fiez en isnelece Que ne faites en votre espee*), 6760 (rien après *traire, revert :*), 7194 ss. (*retorner : giseit. esteit,*) 7454 (*a or menu Catablati*), 7550 (rien après *haltor, desoz*), 7759 (rien après *seit*), 7769 (*bataille :*), 8372 (rien après *fait*), 8729 (*li;*), 8965 (rien après *fu*), 8972 (rien après *ert*), 9858 ss. (*dangier; grant*), 10054 (*terme : ne fis mie?*).

Les appendices et notes ne contiennent que des morceaux empruntés à différents manuscrits et trop longs pour avoir été insérés dans les variantes, avec quelques remarques sur la constitution du texte.

Un bon glossaire termine le volume[1]. Voici quelques observations que

1. On ne voit pas très bien d'après quel principe il a été dressé. Des mots qui paraissent ne rien offrir d'intéressant y sont relevés; d'autres qui sembleraient dignes

m'en a suggérées la lecture [1]. *Armes* = âmes au v. 5050 est oublié; si l'éditeur n'admet que la forme *ame*, il ne fallait pas laisser *armes* dans le texte. — *Berserez* au v. 3576 est traduit par « carquois ». J'ai déjà eu l'occasion de parler de ce mot (*Rom.*, XIV, 602) à propos d'un autre volume de la *Bibliotheca normannica*, et j'ai dit que suivant moi, comme substantif, il ne signifiait que « chien de chasse ». Le passage d'*Eneas* le prouve encore. Ascanius part pour la chasse : *Son arc porta uns suens vallez Et uns altre son berserez;* quand il a blessé le cerf, il *met après son chien a sanc;* ce « chien à sang » (qui suit un animal blessé à la trace de son sang) n'est autre que le *berserez* mentionné plus haut; quant au carquois, Ascanius le portait sur son épaule. Aucun texte n'autorise la traduction donnée à *berserez* par MM. Godefroy, Warnke et de Grave. — *Beston* 6514 est rendu par « béton »; mais cela ne donne aucun sens; *beston* est ici pour *asbeston*. — *Brief* est traduit par « lettre *avec son enveloppe* »; pourquoi cette singulière addition? Sans doute parce que le v. 8779 porte : *La letre dit qui est el brief*, mais alors *brief* devrait signifier « enveloppe »; en réalité *brief* veut dire « lettre », ici comme partout, et *letre* veut dire « écriture ». — *Chace* au v. 6130 est très douteux; il n'est que dans A, D donne *chiere volatille* et y refait le vers; en tout cas *chace* ne saurait vouloir dire « châsse » ni pour le sens ni pour la forme; il s'agit ici d'une sorte de *conopeum*. — *Chassal* 7484 est oublié; ce mot inconnu d'ailleurs paraît avoir précisément le même sens; il est attesté par A et D. — Le *claré* n'est pas une « espèce de vin de miel », mais du vin coulé à travers une chausse où sont des épices. — *Colombe* est tout simplement « colonne ». — *Coltelee* 4516 veut certainement dire « munie de tranchants », « tranchant » étant le sens fréquent de *coltel* en anc. fr. — *Conin* 8595 est traduit par « nature de la femme »; il aurait fallu faire remarquer le jeu de mots : *pel de conin* veut dire proprement « peau de lapin ». — *Se dementer*, on l'a déjà souvent remarqué, ne veut pas dire « se lamenter », mais « se désoler ». — *Enaise* serait, semble-t-il, mieux écrit *en aise*. — *Enocire* me paraît bien invraisemblable; il est vrai que *l'en ocist* (7313) n'a pas grand sens, mais cet emploi superflu de *en* n'est pas sans exemple. — *Entretor*, au v. 4484, est traduit par « fusée de l'épée »; je ne connais pas ce mot en français moderne et ne sais ce qu'il veut dire; mais *entretor* est une mauvaise lecture pour *entrecor*, qui signifie une partie de la garde de l'épée. M. Godefroy imprime *entreçor*, bien qu'il emprunte le mot à des textes où il n'y a pas de cédille, et le traduit par « frange, tresse »; c'est aussi ce que font

---

d'être enregistrés y sont omis (j'en ai noté ci-après un ou deux). Un mot qui revient plusieurs fois est cité d'après un ou deux passages dont le choix ne se comprend guère (ce ne sont pas toujours les premiers). Je me borne à citer, comme exemple de cette incertitude, ce qui concerne le pron. pers. *tu*. Le glossaire le cite, en renvoyant au v. 853, où l'on ne voit pas ce qui a pu appeler l'attention (*Si feraï ge, se tu me creiz*); il cite ensuite *tus* = *tu les*, en renvoyant au v. 8535 (il se trouve encore ailleurs, p. ex. 3844), et il ne cite pas du tout *tul* (2330, 3319), qui n'est pas moins intéressant pour les philologues ni moins embarrassant pour un lecteur inexpérimenté.

1. Je ne répète pas celles qui ont été faites à propos du texte.

M. A. Bos et M. Bach (*Die Angriffswaffen in den Artus-Romanen*, § 13), qui admettent à la fois *entreçor* et *entretor* (mauvaise leçon de Le Roux de Lincy, *Brut*, 10645, qui traduit par « tout autour »). — *Entredeus* est traduit, d'après Godefroy, « coup donné sur le milieu de la tête »; rien n'autorise cette traduction; *entredeus* est un terme d'escrime qui se rapporte à la manière de porter le coup et non à l'endroit où l'on frappe. — *Erbet* ne saurait être un dimin. de *erbe*, et la rime avec *asez* prouve que *herbez* (831) a pour singulier *herbé*, « vin parfumé avec des herbes odorantes » (voy. Godefroy, sous *Herber*, où la traduction est mauvaise : *herbé* = *vin herbé*). — *Escoz* 3548 doit être corrigé en *escorz* (l'éditeur semble avoir pensé à l'all. *Schoss*). — *Esfreer*, *esfrei* ne veulent pas dire « effrayer, effroi », mais « troubler, trouble ». — *Essart* ne veut dire « massacre » que métaphoriquement. — Je ne vois pas de raison de douter de l'intéressante forme *frut* = frĕgit; cf. *lut* = lĕgit. — *Galt*, au sens de « déduit amoureux », est intéressant, quelle qu'en soit l'étymologie, et explique peut-être le sens de « paillard » donné souvent au nom propre *Gautier* (voy. Godefroy); si le mot n'était attesté par l'accord de A avec *y*, on serait tenté de préférer la leçon de D, *saut*, qui signifie « saillie » et « rut ». — *Gignor*, désignant les ouvriers de Vulcain, se trouve au v. 4403, si je comprends bien les variantes et la note, dans *y* seulement; D et *z'* ont *ovrier*, A aurait *iingnor*, mais une telle graphie est impossible et, d'ailleurs, un *gignor* = *(in)geniatorem n'est pas admissible; il faut lire *juignor* = juniores (voy. Du Cange, s. v. *junior*). — *Glaive* ne veut pas dire « épée » au moyen âge; dans la locution *morir a glaive* (3719), il est vrai, le sens latin s'est maintenu, quoique sans précision; mais il aurait fallu faire remarquer cet emploi spécial. — Au v. 8585 un mot qui, d'après le glossaire, signifie « garçon d'un pédéraste », mais qui peut bien signifier « garçon » tout simplement, est ainsi noté dans les mss. : A *godel*, D G *cadel*, E F *wadel* (H *danzel*, évidemment refait; C I manquent, B non communiqué); dans le texte M. de Gr. a imprimé *guadel*; au glossaire (sans en avertir autrement) il enregistre *godel* et rapproche le pr. *goda*, le v. fr. *godon*; ce dernier mot, qui n'apparaît qu'au XVe s. et toujours comme injure adressée aux Anglais, n'a certainement rien à faire ici; quant au prov. *goda*, il m'est inconnu. Mais je crois que la leçon *wadel*, par sa forme même, qui n'a guère pu être créée par un scribe, a de grandes chances d'offrir la bonne leçon; reste à chercher à quoi on pourrait rattacher *guadel* (ce n'est certainement pas à gadalem, qui aurait perdu son *d* et qui n'a jamais eu de *w*, comme le montre la forme *jael*). — Le pl. *guardens : tens* 4893 fait, avec raison, admettre à M. de Gr. *guardenc* comme singulier (au v. 8236, il avait cependant imprimé *guardant*); c'est en effet *guardenc* = all. wardinc, et non *guardain* = *wardanum (comme le dit M. Förster dans sa note sur le v. 182 d'*Adam*) qui est la forme la plus ancienne de ce mot, devenu ensuite *guardain* (cf. *Lorrain*) ou *guardant* (cf. *Flamand*); *gardien* est l'it. *guardiano* (voy. *La vie de saint Gilles*, v. 636, où *gardens*, écrit *gardains*, rime également avec *tens*). — Le mot *guerfil* (D) ou *guelfil* (A), au v. 6446 (*Pilier, cimaises, chapitel Sont a guerfil ou a*

neel), ne m'est malheureusement pas plus intelligible qu'à l'éditeur. — *Jafur* (ou mieux *jafuer*) ne veut pas dire précisément « bonne chère, joie »; c'est l'anc. all. gafori, qui avait passé en lat. vulg., comme le montrent les gloses de Reichenau oportunitate *gaforium*, conpendium *gaforium*; Diez (n° 78) remarque que le mot n'existe dans aucune langue romane, mais il avait passé en ancien français : outre l'*Eneas*, on le trouve dans Benoit de Sainte-More (voy. Godefroy) et dans *Thèbes* (voy. le glossaire); il signifie « aise, vie commode ». — *Leisome* 450 (dans A seul), paraissant signifier « fainéante, *pigritat* », est bien douteux. — *Manece* 7599 ne serait-il pas pour *manete*, *magnete*? — *Maslon* 8571 signifie, sans doute, non pas « mâle » tout simplement, mais « mâle de la biche, cerf ». — *Merc* (pl. *mers* 4481) valait la peine d'être relevé. — *Moisson* 6904 est traduit par « moisson », contre-sens complet; il veut dire ici « moineau », et il s'agit d'un proverbe bien connu. — *Nosche* ne veut pas dire « boucle », mais « collier » (M. Godefroy traduit « boucle, fermoir, bracelet, agrafe », omettant le seul vrai sens, bien que ses citations le mettent en pleine évidence). — *Orguenal*, « vital, organique; » cette traduction, qui est celle de M. Godefroy, s'appuie sur certains exemples du xve siècle (qui avaient déjà suggéré à Carpentier une explication à peu près pareille); mais Du Cange n'en a pas moins raison (s. v. *Organalis*) de dire que la *veine orguenal* (on ne trouve *orguenal* qu'avec *veine*), c'est proprement la trachée-artère (assimilée à un tuyau d'orgue); plus tard on a cru que cela voulait dire « veine principale », et on a fait dévier le mot de son sens. En tout cas notre mot « organique » éveille une tout autre idée, qui ne peut s'être produite au moyen âge. — 8098 *Venir en reclaim* ne pourrait signifier « faire parler de soi » (M. de Gr. aurait-il songé à la « réclame » moderne?) et d'ailleurs n'existe pas. Il faut lire *venir a reclaim*, avec les mss. autres que A; c'est une métaphore prise du faucon, qui est bien dressé quand il *vient a reclaim* (ou *au reclaim*), quand il revient dès qu'on le rappelle. — *Remuer* ne veut dire à proprement parler ni « remuer » ni « éloigner », mais « déplacer ». — *Requei* « lieu isolé », plutôt « lieu tranquille ». — Une heureuse correction a changé le *saldaires* du texte (A *saudaires*, D *essaudaires*) en *sandaires* « sandales »; mais il n'aurait pas fallu laisser au glossaire les deux mots à côté l'un de l'autre. — *Sollier* (ou mieux *solier*) n'est pas précisément « plate-forme », mais « étage supérieur ». — La forme *sozterrain* (: *soverain*) est à noter, l'anc. fr. ne connaissant, en général, que *sozterrin* (cf. ci-dessus p. 123). — *Tassel* est traduit par « frange », je ne sais sur quelle autorité; le v. 4034 (*Li tassel furent a esmal*) ne favorise guère cette interprétation, non plus que d'autres où il est parlé de *tasseaus* « de fin or » ou de *tasseaus* où sont brodés des oiseaux et des fleurs. Si les *tasseaus* ne figuraient pas souvent à côté des *ataches*, on y reconnaîtrait volontiers les pattes qui portaient la boucle de l'agrafe, mais c'est précisément ce que doivent signifier les *ataches;* le sens du mot reste à définir précisément. — *Teche*, « mauvaise qualité; » « mauvaise » est de trop. — *Trebuc* (pourquoi au glossaire *trebuch*?) est traduit avec doute par « faux pas »; c'est plutôt

« chute »; cf. *Le mal trebuz puisse il prendre ! Trop est munté, bien deit descendre* (Geffrei Gaimar, v. 6063); *Li geant a nom Dinabuc, Que puisse prendre mal trebuc* (*Brut*, 11599; Le Roux de Lincy traduit à tort : « Puisse-t-il tomber dans un mauvais piège! »); *Par losengiers..... Qui puissent prendre mal trebuc* (*Rou*, III, 10188 : *duc*). M. Andresen, suivant ici Pluquet, reconnaît dans *mal trebuc* l'épilepsie, mais le passage d'*Eneas* montre que *prendre un trebuc* signifie simplement « tomber »; il s'agit d'Amour, qui tourmente Didon : *Ne la laira, ce m'est avis, De ci qu'ele ait un trebuc pris.* — *Tresgeter* n'est pas « sculpter », mais « fondre ». — *Tresli* aurait demandé une remarque : au v. 4415 il se présente sous sa vraie forme, *tresliz*; la forme *tresli* au pl. sj. (: *forbi*) est intéressante à noter à cause de la date du poème, comme preuve de l'oubli du sens du mot et d'une confusion de terminaison; elle se retrouve ailleurs, mais pas si anciennement. — *Veisdie*, « félonnie; » c'est beaucoup trop, d'autant plus que dans l'exemple *veisdie* est qualifié par *male*. — *Vertiz*, « colonne vertébrale; » il s'agit de Camille, qui *Le front ot blanc et bien traitiz, La greve* (raie des cheveux) *dreite et la vertiz, Les sorciz neirs*, etc.; ce serait une remarque bizarre; *vertiz* veut dire comme partout « le haut de la tête » = lat. verticem, et il faut lire avec A *en la vertiz*. — On ne comprend pas pourquoi l'éditeur a gardé pour *vieltres* la graphie de A au lieu de *veltres*. — *Volatil*, « léger (?) »; il s'agit du passage cité plus haut, où le poète, si je le comprends bien, décrit un *conopeum* destiné à préserver le corps de Pallas des rayons du soleil et de l'atteinte des mouches. Si on lit avec A *chace volatille*, il faut en effet regarder *volatille* comme un adj. fém. (ou peut-être voir dans *chace-volatille* un composé avec impératif, où *volatille* signifierait « insecte volant »; cf. *chasse-mouches*); mais je pencherais plutôt à lire *chiere* avec D et à regarder *volatille* comme un substantif désignant une étoffe très légère, une gaze.

La publication du roman d'*Eneas* était souhaitée depuis bien longtemps; le volume de M. de Grave justifie tout ce qu'on en attendait, tant par l'intérêt du poème en lui-même que par la qualité de l'édition et du commentaire. Mais il n'est et ne peut être à beaucoup d'égards que le point de départ de nouvelles études philologiques et littéraires, auxquelles l'éditeur d'*Eneas* tiendra certainement à honneur de prendre une part prépondérante. Il a montré par ses premiers travaux qu'il travaillait avec réflexion et méthode, et il a acquis en ancien français un savoir assurément peu commun dans sa patrie. Il le doit en grande partie à son maître M. van Hamel, et s'il a voulu marquer, en inscrivant mon nom en tête du livre que M. Suchier a si bien fait d'accueillir dans la *Bibliotheca Normannica*, son bon souvenir du temps qu'il a passé à l'École des Hautes Études, il a tenu avec raison à indiquer aussi ses obligations envers l'excellent professeur de Groningue, envers le savant à qui nous devons la belle édition du Renclus de Moiliens et à qui nous allons devoir le Matheolus latin et français.

G. P.

Die Legende Karls des Grossen im 11. und 12. Jahrhundert, von Gerhard RAUSCHEN. Mit einem Anhang von Hugo LŒRSCH. Leipzig, Duncker und Humblot, 1890, 8°, XIII-223 p. (VIIe publication de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*).

Dans ce volume très digne d'éloge, M. Rauschen nous donne enfin une bonne édition de la *Vita Karoli Magni* composée à Aix en 1165 [1]. Il y joint la *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgranum detulerit*, publiée d'après le ms. de Paris et un ms. de Vienne; il est regrettable qu'il n'ait pas connu le ms. de Montpellier 280, qui contient, autant que je m'en souviens d'après une ancienne lecture, d'importantes variantes. M. R. pense, contrairement à l'opinion que j'ai émise, que la *Descriptio* tout entière a été composée à Saint-Denis; il en donne des raisons qui paraissent bonnes. A sa double édition il a joint cinq digressions fort intéressantes sur la canonisation de Charlemagne, sur la consécration de la cathédrale d'Aix par Léon III (aux témoignages anciens, il faudrait joindre ceux des vers 27 ss. du *Coronement Loëis*), sur la bulle d'Adrien IV du 22 sept. 1158 (très suspecte), sur le voyage fabuleux de Charlemagne à Jérusalem et Constantinople, sur les mots barbares insérés dans la prétendue lettre de Constantin à Charlemagne (note de M. Gildemeister, qui y reconnaît une formule magique sans signification appréciable). — En appendice, M. Lœrsch nous donne une très savante dissertation sur le fameux diplôme de Frédéric I, inséré dans un diplôme de Frédéric II et en contenant lui-même un de Charlemagne, le tout en l'honneur d'Aix. Conformément à l'opinion que divers savants avaient émise, mais sans la démontrer, M. L. prouve que le diplôme de Frédéric I est authentique, et étudie minutieusement les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, circonstances qui sont intimement liées à toute l'histoire de la canonisation de Charlemagne. Quant au diplôme de Charlemagne, il n'est pas douteux qu'il n'ait été fabriqué par un clerc de l'église d'Aix; M. Lœrsch pense qu'il est de peu antérieur à la *Vita* de 1165, laquelle l'a utilisé, et qu'il se rattache au même courant d'idées. Le fait est assez important, car cette pièce est curieuse tant par ses tendances politiques que par ses traits légendaires sur la fondation d'Aix. Aussi signalerai-je la très pénétrante critique à laquelle l'a soumise, après M. Lœrsch, M. H. Grauert, dans le *Histor. Jahrbuch*, t. XII (1891), p. 172-182 (tiré à part sous ce titre : *Das angebliche Diplom Karls des Gr. für Aachen in seiner geschichtlichen Bedeutung*). M. Grauert rend très vraisemblable la fabrication du diplôme un siècle plus tôt que ne l'admettait M. Lœrsch, c'est-à-dire sous le pontificat d'Étienne X, en 1057-58. La lumière que les rapprochements de

1. L'édition donnée à Ruremonde, en 1874, par M. Kaentzler, est extrêmement défectueuse et est d'ailleurs devenue introuvable.

M. Grauert jettent sur l'esprit de cette falsification et les circonstances où elle s'est produite intéresse surtout l'histoire politique de l'Allemagne au XIe siècle; toutefois elle n'est pas sans éclairer aussi l'histoire de la survivance de Charlemagne dans l'imagination populaire. Enfin M. Grauert montre que l'abbaye de Saint-Denis s'est inspirée de la fausse charte d'Aix pour en fabriquer une du même genre, à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, destinée à assurer à Saint-Denis, en France, la prépondérance que l'acte apocryphe d'Aix-la-Chapelle revendiquait pour Aix en Allemagne.

La publication de M. Rauschen, avec l'appendice de M. Lœrsch et le complément de M. Grauert, apporte une contribution des plus importantes à l'histoire politique, religieuse et littéraire, et mérite la reconnaissance de tous les savants.

G. P.

Karel ende Elegast. Opnieuw uitgegeven door E. T. KUIPER. Amsterdam, van Kampen, 1890, 8°, 175 p.

A une édition du texte du poème néerlandais qui paraît faite avec beaucoup de soin, M. K. a joint une intéressante introduction. Il y examine les diverses versions françaises du conte épique de *Charles et Basin*, qui ne nous sont malheureusement connues que par des allusions, et étudie leur rapport avec la version de la *Karlamagnus Saga* et le poème perdu qui a servi de source (comme il l'établit fort bien) à la fois au poème néerlandais et au poème bas-allemand sur *Charles et Elegast*. Ce poème, d'après lui, était français, et il tire de là des conclusions importantes pour l'histoire littéraire du sujet. En effet, dans le bas-allemand comme dans le néerlandais, le voleur s'appelle Elegast. M. K. en conclut que le nom se trouvait déjà dans l'original; qu'il a par conséquent existé une rédaction française où le rôle de Basin était joué par Elegast, et même que cette rédaction était plus rapprochée de la forme primitive du récit. Je ne puis admettre ces hypothèses. D'abord le nom d'Elegast n'est pas le seul qui soit propre aux rédactions germaniques[1]. Charles, dans toutes deux, est présenté comme résidant à Ingelheim (nom qui est expliqué par l'apparition à Charles de l'ange que Dieu lui envoie); dans le système de M. K., il faudrait admettre que ce nom aussi se trouvait dans l'original français; il ne s'explique pas sur ce point, tout en considérant (p. 40) Ingelheim comme d'introduction récente; mais comment comprendre la présence de ce nom dans deux rédactions germaniques qui puiseraient indépendamment à une source française? Quant à supposer qu'il se trouvait déjà dans cette source, c'est contre toute vraisemblance. Il en est de même

1. Je ne parle pas du nom du traître, qui est *Gerin* ou *Garin* (voy. plus loin) en français, *Eggerik* (ou *Eckerich*) dans les poèmes germaniques; ce dernier peut être une altération du premier; cependant il serait singulier qu'elle se fût produite identiquement dans deux versions indépendantes.

du nom d'Elegast. En admettant que l'ancien nom francique Alegast eût vécu en français (et je ne connais aucun nom en *-gast* qui l'ait fait), il aurait donné, au XIIe siècle, *Aujast*, et les imitateurs germaniques n'auraient certainement pas su reconstruire de là leur *Elegast*[1]. Je crois donc qu'il faut admettre, ou que le poème bas-allemand, imité d'un poème français, a subi accessoirement l'influence du poème néerlandais, ou que tous deux remontent à une version *germanique* (provenant elle-même du français) commune, où avaient été pratiqués les changements de noms indiqués[2].

La comparaison des différentes versions que nous connaissons complètement ou en résumé est faite avec soin et critique. Aux allusions réunies jusqu'ici pour établir l'existence de la chanson de *Basin* on peut en joindre d'autres. D'abord celle d'*Elie de Saint-Gilles* (v. 1979 ss.), qui serait tout à fait intéressante, par les détails qu'elle nous donne, si le texte n'en était malheureusement fort altéré :

> Galopins ot une herbe des puis de Garnimas,
> Que Basin[3] ot tolu, quant Garin encanta,
> Quant li fain[4] de la loge si fort les engresa :
> Signor, che fu la nuit que Charles i ala[5].

Celle de Guylem de Cervera (*Proverbis*, 1145, *Rom.*, XV, 107) est claire, mais peu explicite :

> Carles maynes fo layre
> E Basi sos compayn
> A cels quil volgron traire
> A mort de plaits estrayn.

---

1. La difficulté du *j* = *g* disparaîtrait, il est vrai, si on admettait que le poème français a été composé ou copié dans une région où *ga* se maintenait; mais le commencement du mot aurait toujours été très différent. — M. K. m'oppose bien à tort (p. 30) ce que j'ai dit à propos du nom de Jehan de Lanson : *Basin* est un nom tout aussi germanique qu'*Elegast*; ce qui est inadmissible, c'est l'existence dans un poème français d'un nom germanique non assimilé, comme serait celui d'Elegast.

2. Pour la substitution du nom d'Elegast à celui de Basin dans la version danoise de la Saga de Charlemagne, M. K. rejette mon hypothèse d'une influence du poème néerlandais, et y voit « une nouvelle preuve de la diffusion de la tradition d'Elegast dans les pays germaniques (p. 21) ». C'est possible, mais cela ne prouve rien pour l'originalité de cette tradition dans son rapport avec le conte du roi qui se fait voleur et qui doit son salut à cette action.

3. M. Fœrster corrige *Basins*, mais cela me paraît douteux : *tolu* ne peut guère vouloir dire « prendre avec soi ». Je suppose que le sujet de *ot tolu* est *Galopins*, et que Galopin avait dérobé cette herbe à Basin; naturellement il faut alors admettre une lacune entre les deux hémistiches du vers. Ou faut-il peut-être lire *Que Basins ot o lui* ?

4. M. Fœrster corrige *li fains*; on ne voit pas bien comment « le foin de la loge » aurait pu *engresser* ou *engraissier* (M. F. hésite entre les deux, M. Raynaud se décide, avec raison certainement, pour le premier) Basin et son compagnon. Tout le passage est altéré; il paraît se rapporter à l'incident conté dans la *Karlamagnus Saga* (I, 2) du bruit fait par les chevaux quand Basin veut en voler un et de l'éveil donné ainsi dans le château.

5. Cette herbe a le pouvoir d'endormir ceux qui en sentent l'odeur; ce trait se retrouve dans la version norvégienne.

Un passage très confus de *Godefroi de Bouillon* (éd. Hippeau, p. 58) nous présente Basin comme volant un heaume dans le trésor du duc Gerin, mais il ne semble pas qu'il s'agisse de notre histoire. La réputation de Basin comme voleur est encore attestée dans *Eustace le Moine* (v. 284 ss.), dans *Bertrand du Guesclin* (t. II, p. 158), dans *Fauvel* (éd. Peÿ, v. 1442); mais là cette réputation semble se rapporter à son rôle dans *Jehan de Lanson* plutôt qu'à notre poème.

Sur le sujet même du poème, auquel il refuse tout fondement historique, et sur le personnage, légendaire dans le pays du Rhin, d'Elegast « le maître de tous les voleurs », M. Kuiper présente des observations judicieuses[1]. Son édition de ce curieux petit poème rend service aux études romanes comme aux études germaniques.

G. P.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, t. XXXIV, première partie. Paris, Impr. nat., 1891. In-4°, 440 pages[2].

Ce volume contient dix notices d'inégale étendue qui, pour la plupart, touchent par quelque côté aux études que poursuit la *Romania*. Nous allons les passer successivement en revue.

P. 1. Ch.-V. Langlois, *Formulaires de lettres du* XIIe, *du* XIIIe *et du* XIVe *siècle*. D'après le ms. Bibl. nat. latin 4763. Intéressante introduction sur les formulaires épistolaires du moyen âge.

P. 33. Hauréau, *Notice sur le n° 14877 des mss. latins de la Bibliothèque nationale*. Ce ms., qui provient de Saint-Victor, contient, entre autres ouvrages décrits exactement par l'auteur de la notice, une assez bonne copie du traité *de utensilibus* d'Adam du Petit-Pont. On sait que cet opuscule a été compris par feu Scheler dans sa publication intitulée *Lexicographie latine, trois traités de Jean de Garlande, Alexandre Neckam et Adam du Petit-Pont*, qui a paru, de 1865 à 1867, dans le *Jahrbuch f. engl. u. roman. Literatur* (t. VI à VIII[3]). Mais la publication de Scheler est faite selon un plan très défectueux qui en rend l'usage fort incommode. De plus l'auteur ne connaissait pas, à beaucoup près, tous les matériaux qu'il aurait dû utiliser, et enfin il n'a pas tiré le meil-

---

1. L'origine de la légende n'est peut-être pas « simplement dans la croyance du peuple à la protection accordée par Dieu à Charlemagne ». Je suis plutôt porté à croire, pour des raisons que je ne puis exposer ici, que le conte en question est originairement tout à fait étranger à Charlemagne.

2. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par les soins de qui se publient les *Notices et Extraits*, a récemment décidé que dorénavant les articles tirés à part de cette collection seraient mis en vente (Paris, Klincksieck).

3. Tirage à part, Leipzig, 1867, un volume de 137 pages in-8°.

leur parti possible de ceux qu'il avait à sa disposition, puisqu'il n'a publié que partiellement, et d'une façon souvent inexacte, les gloses anciennes, qui ont souvent plus d'intérêt que le texte auquel elles se rapportent[1]. M. Hauréau nous donne, dans le présent mémoire, une édition du traité d'Adam du Petit-Pont, très supérieure à celle de Scheler. Il en a établi le texte à l'aide du ms. 14877 et de deux autres mss. qui appartiennent, l'un à l'Arsenal, l'autre à la bibliothèque de Caius College, à Cambridge. Ce dernier ms. est particulièrement intéressant. J'en ai rédigé, il y a plus de vingt ans, une notice que je publierai quelque jour. L'édition de M. H. fait connaître beaucoup de gloses françaises que ne donne pas ou que donne d'une façon moins correcte l'édition de Scheler. Suivent quelques recherches sur Adam du Petit-Pont.

P. 61. P. de NOLHAC, *Le « De Viris illustribus » de Pétrarque*, déjà annoncé dans notre précédent volume, p. 510, d'après le tirage à part.

P. 149. P. MEYER, *Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps, à Cheltenham*. J'ai fait, depuis 1878, une dizaine de visites, plus ou moins longues, à la bibliothèque de sir Th. Phillipps. Ce que renferme ce mémoire ne représente qu'une faible partie des recherches que j'ai poursuivies dans ce riche dépôt. Les mss. ici étudiés sont au nombre de cinq seulement, mais deux d'entre eux sont d'une valeur absolument exceptionnelle. Je vais indiquer sommairement le contenu de ces cinq manuscrits. — N° 3643. Renferme la *Vie des Pères*, en vers (copie jusqu'ici non signalée, mais qui ne paraît pas avoir plus d'importance que bien d'autres), le *Théophile* de Gautier de Coinci, une version jusqu'ici inconnue (quoiqu'il y en ait un ms. à Paris) du *Chevalier au baril*, les *Neuf joies de Notre Dame*, la *Passion*, en vers (copie à ajouter à celles que j'ai déjà indiquées ici même, XVI, 47 et 227), une *Vie de sainte Catherine*, dont on connaissait déjà six exemplaires, enfin le *Saint Graal* et *Merlin*, en prose. — N° 3655. Ce ms. est d'une tout autre importance que le précédent; c'est le ms. si longtemps cherché de l'*Image du Monde*, qui, après avoir été signalé par Du Cange (qui l'a eu en sa possession) et par dom Calmet, avait disparu. Il avait été acheté par sir Thomas, en 1828, à la vente des livres de Robert Lang; mais où Lang se l'était-il procuré, c'est ce que je n'ai pas pu découvrir. La particularité de ce ms., c'est qu'il est le seul entre tant d'exemplaires du même poème qui donne (à la rubrique initiale) le nom de l'auteur, Gautier de Metz. Le ms. 3655 est précieux à un autre point de vue : il renferme le seul exemplaire connu du « Roman du riche homme et du ladre », poème moral d'environ quinze mille vers, connu jusqu'à présent par des citations faites d'après ce même ms. par Du Cange, dans son *Glossarium*. Du Cange nous avait appris que ce poème avait été composé par un chanoine de La Fère-sur-Oise, en 1352, ce qui résulte en effet de la rubrique initiale. Il ajoutait que le Reclus de Molliens y était cité avec éloge, ce qui

1. Voir le compte rendu que j'ai fait de cette publication, dans la *Revue critique* de 1868, article 236. J'y indique plusieurs mss. importants que Scheler n'a pas connus. Depuis j'en ai trouvé d'autres.

est parfaitement exact. M. van Hamel regrettait, dans la préface de son édition du *Reclus*, de ne le connaître que par les citations de Du Cange. Ce long ouvrage a peu de valeur littéraire; il renferme toutefois d'intéressantes particularités sur les mœurs du temps et il mériterait d'être dépouillé au point de vue lexicographique. — N° 3660. Recueil de vies de saints, en prose, plus ou moins analogue aux diverses collections de ce genre que j'ai décrites soit dans la *Romania*, soit dans le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, mais plus étendue, puisqu'il n'y a pas moins de 86 articles, dont le dernier est la *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie*. — N° 4156. Ms. extrêmement précieux, qui n'était connu, comme les précédents, que par le catalogue informe de sir Thomas. C'est un grand volume, malheureusement incomplet du commencement et de la fin, qui a été exécuté en Angleterre dans la seconde moitié du XIIIe siècle et qui contient de nombreux poèmes, les uns français, les autres anglo-normands, et d'abord la *Bible* d'Herman de Valenciennes. A ce propos, j'ai montré que M. Bonnard s'était entièrement mépris dans l'interprétation du passage où Herman se nomme et fait connaître les circonstances de son baptême. Je rapporte le texte de ce passage d'après tous les mss. qui le contiennent et entre lesquels trois (en y comprenant notre ms.) étaient inconnus. Je crois avoir prouvé qu'Herman était né, non pas, comme le suppose M. Bonnard, entre 1112 et 1120 (*Les traductions de la Bible*, p. 34), mais après le milieu du XIIe siècle, et qu'il écrivait après la mort de Henri II d'Angleterre (6 juillet 1189). J'aurai du reste l'occasion de revenir sur cette question dans un prochain mémoire. Le même ms. renferme encore la version poétique de la *Disciplina clericalis* publiée par Barbazan, puis par Méon, le poème anglo-normand sur l'Ancien Testament dont M. Bonnardot a publié ici même un fragment[1]. Vient ensuite l'*Enseignement Trebor*, connu jusque-là par le seul ms. B. N. fr. 25408 où manque la fin du poème, qui renferme en acrostiche le nom de l'auteur. Ce nom est Robert de Ho (probablement Hoo dans le comté de Kent). Cet « enseignement » est l'œuvre d'un homme qui écrivait bien le français et qui avait une assez grande érudition. Il faut souhaiter qu'il trouve bientôt un éditeur. A la suite se lit un extrait, sans grande importance, de *Parthenopeus de Blois*, puis une *Vie de sainte Eustache*, dont je ne connais pas d'autre copie. A ce propos, je donne la liste de toutes les vies, en vers, de ce saint. Il y en a dix. Je me suis aperçu, mon mémoire étant imprimé, que feu Knust avait fait des recherches sur le même sujet, dans un livre qui a été annoncé ici même (XIX, 372), mais ce travail, exécuté avec peu de critique, fourmille d'inexactitudes et aboutit à des résultats très incomplets. L'ouvrage que nous trouvons ensuite dans le ms. 4156 est un texte unique, jusqu'à ce jour complètement inconnu, et dont la découverte est d'une importance capitale pour l'histoire de la littérature anglo-normande. C'est une traduction en vers de la lettre de Prêtre Jean, faite très peu de

1. XVI, 177 et suiv.; cf. XIX, 359.

temps après la composition de ce célèbre apocryphe. Les circonstances dans lesquelles cette version a été faite sont contées tout au long, et ont de l'intérêt pour l'histoire de l'original. Le traducteur est un nommé Roau d'Arundel, qui mit en vers français la lettre latine à la requête d'un certain Gillebert le Bouteiller. Ce Gillebert avait accompagné en Terre Sainte William de Vere, son seigneur[1], et c'est à Constantinople que l'original latin de la lettre, alors tout nouvellement publiée, avait été trouvé. Tout porte à croire que cette version a été exécutée vers la fin du XIIe siècle. Je l'avais signalée, avant la publication de mon mémoire, à feu Zarncke, qui s'y était vivement intéressé, et se proposait d'en faire prendre copie en vue d'une publication. Suivent le *Bestiaire* de Guillaume, puis quelques morceaux en prose sans grand intérêt, puis une version en 884 quatrains alexandrins du célèbre voyage du chevalier Owen au purgatoire de saint Patrice. Cette version était restée inconnue, bien qu'il y en ait un autre ms. à Tours[2] dont j'ai, à cette occasion, transcrit le début, qui manque, par suite de la perte d'un feuillet, dans le ms. de Cheltenham. L'auteur de cette version est un certain Berol qu'il ne faut pas confondre avec le poète du même nom qui a composé un poème sur Tristan. J'ai fait, à ce propos, le relevé de toutes les versions françaises, en vers, de cette légende. Enfin le ms. se termine par le *Brut* de Wace, dont il ne reste plus que les 7324 premiers vers. — N° 6664. Ms. lorrain du XIVe siècle qui, sans avoir une grande valeur, méritait cependant d'être décrit en détail. Il renferme : 1° la complainte en vers de Notre Dame (*L'escripture nous dit pour voir*), dont on connaissait déjà une douzaine de copies; 2° une paraphrase en quatrains du *Pater*; 3° la *Vie de sainte Marguerite*, la rédaction la plus répandue; 4° le *Doctrinal Sauvage*; 5° les *Pèlerinages de Terre Sainte*, texte publié d'après ce ms., que j'avais signalé jadis à M. Riant, par la Société de l'Orient latin; 6° l'épître farcie de la saint Etienne (quatre autres copies connues), et enfin diverses prières en vers français et en latin.

P. 259. L. DELISLE, *Notice sur un psautier latin-français du* XIIe siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale). M. Delisle remarqua, dans le catalogue d'une collection de manuscrits mise en vente à Londres, au mois de juillet 1890, un psautier anglo-normand de la fin du XIIe siècle, qui lui parut se recommander à l'attention des paléographes et des philologues par d'intéressantes particularités. Il réussit à l'acquérir pour la Bibliothèque nationale et eut l'heureuse pensée d'en rédiger une description détaillée pour le recueil des *Notices et Extraits*. Ce psautier, exécuté en Angleterre (le calendrier initial et les litanies placées à la fin renferment de nombreux noms de saints anglais), reproduit, sauf d'assez nombreuses variantes, la version publiée à Oxford par Fr. Michel, d'après le ms. de Montebourg, maintenant à la Bodleienne dans la collection Douce. On sait que l'on pos-

1. Je ne pense pas que ce W. de Vere soit l'évêque qui a occupé le siège de Hereford de 1186 à 1199. Je crois plutôt que c'est un personnage du même nom qui figure dans le rôle de la pipe de la première année de Richard (1189-90).

2. C'est le ms. dont j'ai donné la description ici-même, XX, 283.

sède plusieurs mss. de la même traduction. M. D. a transcrit, dans la notice, à titre d'échantillon, les psaumes I, LI, CXXXVI, le *Te Deum* et l'*Oraison dominicale*. La principale des particularités qui avaient attiré l'attention du savant directeur de la Bibliothèque nationale est celle-ci : le copiste emploie fréquemment un *o* barré transversalement, pour figurer la diphtongue *oe* ou *eo*. Ainsi il écrira indifféremment *iloc* (avec cet *o* barré) et *iloec*, *ileoc*. J'avoue que je n'ai jamais rencontré cette sorte d'*o* dans aucun des nombreux mss. anglo-normands qui me sont passés sous les yeux. Une autre particularité du même psautier est que l'*i* et l'*u* voyelles, au commencement des mots, sont fort souvent surmontés d'un accent, ce qui n'arrive pas pour l'*i* et l'*u* consonnes; ainsi *úeiles* (oves) et *ueiles* (vigilias).

P. 273. L. DELISLE, *Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une et l'autre fortune*. Il existe plusieurs mss. d'une traduction française du *Liber de remediis utriusque fortunæ*, avec dédicace au roi Charles V. L'auteur de cette traduction, faite après la mort de Pétrarque, serait, selon quatre mss., Nicole Oresme, qualifié de « indigne chanoine de la Sainte Chapelle royal, a Paris ». En deux autres mss. le nom d'Oresme est remplacé par celui d'un certain Jehan Daudin, beaucoup moins connu, mais qualifié de même « indigne chanoine, etc. ». Laquelle de ces deux attributions contradictoires faut-il accepter? M. D. n'a pas de peine à montrer que le véritable traducteur est Daudin, à qui seul convient la qualification rapportée ci-dessus. Il publie un mandement de Charles V accordant, en 1377, une somme de 200 francs d'or à « maistre Jehan Daudin, chanoine de nostre Sainte Chapelle royal a Paris » pour sa traduction. C'est donc pour donner plus de crédit à cet ouvrage que des copistes du XVe siècle, et, après eux, le libraire Galliot du Pré, ont eu l'idée de substituer le nom célèbre de N. Oresme à celui de Daudin. M. D. décrit en détail tous les mss. qu'on a de cette version et signale en terminant une autre traduction du *De remediis utriusque fortunæ*, dédiée à Louis XII, en 1503.

P. 305. Ch.-V. LANGLOIS, *Formulaires de lettres du* XIIe, *du* XIIIe *et du* XIVe *siècle*. Notice et extraits du ms. n° 8 de la Bibliothèque municipale de Soissons.

P. 322. P.-M. PERRET, *Le Manuscrit de Cecco Simonetta* (Bibl. nat. lat. 10133). Cet article et le précédent sont pleins d'intérêt et fort bien faits, mais ils ne se rattachent pas aux études que nous poursuivons ici.

P. 365. L. DELISLE, *Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune, du temps de Philippe-Auguste*. Cette notice a pour objet une chronique qui nous a été conservée dans un ms. français récemment acquis par la Bibliothèque nationale à la vente Crawford. Les principaux résultats en ont été aussitôt communiqués à l'Académie des inscriptions (séance du 25 mars 1891) et mentionnés sommairement dans le t. XX de la *Romania*, p. 372. Outre cette chronique, qui est surtout intéressante pour les années 1185 à 1216, le même ms. renferme l'ouvrage historique publié, en 1840, par Fr. Michel, sous le titre d'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Société de l'histoire de France) et les *Miracles de Notre Dame*, par Gautier de Coinci.

P. 399-439. P. MEYER, *Notice sur un recueil d'*exempla *renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la Bibliothèque capitulaire de Durham*. Ce recueil, jusqu'à présent tout à fait inconnu, a été composé, autant qu'on en peut juger par divers synchronismes, entre 1275 et 1279. L'auteur, anglais de naissance [1], était un franciscain appartenant, ou du moins ayant appartenu plus ou moins longtemps, au couvent de Cork, en Irlande. La particularité de ce recueil, qui malheureusement ne nous est pas parvenu en entier et dont je ne connais pas d'autre ms., est que l'auteur indique, en général, avec assez de précision, ses sources, de sorte qu'il est ordinairement possible de distinguer les historiettes empruntées à des ouvrages antérieurs d'avec celles qu'il est le premier à conter. Ce sont ces dernières que j'ai extraites du ms. de Durham. Elles sont généralement accompagnées de la mention des circonstances dans lesquelles l'auteur les a recueillies. Bien souvent il s'agit d'évènements contemporains pour lesquels l'auteur invoque le témoignage de personnes qu'il a connues et qu'il désigne nominativement. Beaucoup de ces contes se passent en Irlande. On y peut recueillir bien des noms de frères mineurs et de frères prêcheurs qui ne figurent pas dans les recueils de Wadding, de Sbaraglia et de Quetif et Echard, ainsi que des mentions nouvelles de personnages connus, de Roger Bacon, par exemple. J'ai réuni tous ces noms dans une table finale. Plusieurs de ces récits sont par eux-mêmes très amusants et attestent une étonnante crédulité. Cette crédulité, vraie ou simulée, n'est pas de la naïveté : l'auteur a soin d'indiquer comment certains *exempla* doivent être modifiés selon l'auditoire auquel on s'adresse. On remarquera, vers la fin, deux récits, assez différents par les circonstances, de l'histoire qui forme le fond de la légende de Jean Gualbert : un chevalier épargne, le jour du Vendredi saint, pour l'amour du Christ, le meurtrier de son père et, en reconnaissance de cet acte, un crucifix incline la tête devant lui. La même légende est contée dans le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré, qui la localise en Allemagne. J'ajoute en passant qu'elle a été traitée en français, probablement d'après Thomas de Cantimpré, dans un petit poème composé vers 1330, que nous a conservé un ms. d'Avranches provenant du Mont-Saint-Michel [2].

P. M.

---

1. Dans une de ses anecdotes, il mentionne un village appelé *Honestleia*, comme étant le lieu où résidait son père. Ce village était voisin d'un autre appelé *Aruleia*. J'ai identifié ce dernier avec Arley, dans le nord du comté de Warwick, et j'ai proposé dubitativement Astley (qui est un village voisin) comme correspondant du *Honestleia*. M. E. M. Thompson, directeur du Musée britannique, a bien voulu m'écrire que l'identification d'*Aruleia* avec Arley ne faisait pas de doute, mais que *Honestleia* devait être Ansley, au nord d'Arley.

2. N° 244 du catalogue imprimé en 1872 dans le t. IV du *Catalogue général des mss.* (série in-4°). Des fragments de ce poème ont été publiés dans l'opuscule intitulé : *Extraits de plusieurs petits poèmes écrits à la fin du* XIVe *siècle par un prieur du Mont-Saint-Michel*. Caen, 1837, in-8° (extrait du t. II de l'*Histoire du Mont-Saint-Michel*). Voy. p. 47 : « d'un chevalier qui pardonna la mor de son pere, pour l'onnour de la passion de J. C. et... le crucifix li acclina ».

P. de Lunel, dit Cavalier Lunel de Montech, troubadour du XIVe siècle, mainteneur des jeux floraux de Toulouse, par M. Édouard Forestié. Montauban, impr. Forestié, 1891. In-8°, 71 pages[1].

Cavalier Lunel, de Montech, était connu depuis longtemps comme l'un des poètes de l'École toulousaine du XIVe siècle. On a de lui cinq pièces provençales et une en latin, le tout transcrit aux environs de 1350 ou un peu plus tard, dans les blancs du chansonnier La Vallière (Bibl. nat. fr. 22543). Quatre des pièces provençales et la pièce latine ont été publiées tant par M. Bartsch (*Chrestomathie* et *Denkmæler*) que par M. Chabaneau. La plus longue de ces compositions (l'*ensenhamen del guarso*) est datée à la rubrique de 1326. Enfin on savait que cet écrivain avait été l'un des premiers mainteneurs de la naissante académie des jeux floraux. Il figure sur la plus ancienne liste, en 1355, en ces termes : « Mossen Cavalier de Lunel, doctor en leys. ». M. Ed. Forestié a notablement accru les notions que nous avions sur ce personnage. Il a relevé dans les comptes des frères Bonis, qu'il édite avec tant de soin et de compétence (voy. *Rom.*, XX, 170), une mention d'où il résulte que « Me Cavalier Lunel » était official de Montauban vers 1348. Poursuivant ses recherches, il a trouvé, en des registres de notaire encore conservés à Montech (Tarn-et-Gar.) divers actes qui nous renseignent soit sur Lunel (nous apprenons, par exemple, qu'il était marié), soit sur sa famille. Tout ce mémoire est fort intéressant et nouveau, et pour ma part, je n'y saurais rien ajouter et n'y trouve rien à reprendre, sinon peut-être l'assertion bien risquée (p. 26) que Lunel serait l'auteur de l'*Arlabecca*, ce poème en forme de *codolada*, qui a été publié d'après deux mss. différents, d'abord par Bartsch, puis par moi.

A la suite de ce mémoire, M. Forestié nous a donné une édition de toutes les poésies de Lunel, dont une seulement, comme on l'a vu plus haut, était inédite. Aux pièces provençales, M. F. joint une traduction française. Je dois dire que cette seconde partie du travail de M. F. est beaucoup moins originale que la première et, par certains côtés, laisse à désirer. Assurément, on ne peut qu'approuver l'idée de grouper en un recueil commode à consulter des pièces jusque-là éparses. Mais une édition d'un poète à date certaine, et à ce point de vue intéressant, comporte des recherches d'ordre linguistique, et même un glossaire. Ces utiles accessoires font ici défaut. Il ne faut pas blâmer toutefois M. F. de n'avoir pas entrepris un travail pour lequel il n'avait pas la préparation nécessaire. L'édition et la traduction des poésies d'un troubadour, même relativement récent, est une œuvre autrement ardue que la publication de textes en prose. M. F., qui s'est fort bien tiré de l'édi-

1. Cette publication est extraite du *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2e série, t. VII, pp. 113-179, ce qui aurait dû être indiqué sur le tirage à part.

tion des registres des frères Bonis, s'en est parfaitement rendu compte, et il a fait revoir les épreuves de son travail par plusieurs philologues compétents, M. Chabaneau, M. A. Jeanroy et l'auteur du présent compte-rendu. Mais on conçoit qu'un travail fait dans ces conditions ne peut pas présenter beaucoup d'unité. Ainsi il arrive parfois que la traduction n'est pas conforme au texte adopté. Par exemple, dans l'*ensenhamien*, an v. 9. M. F. traduit « un matin » quand le texte porte, conformément au ms., *per un cami*. C'est qu'en réalité il a traduit en adoptant la correction de Bartsch *per un mati*. Si M. F. acceptait cette correction (à mon avis fort probable) il devait l'introduire dans le texte. Or il ne la donne ni dans le texte ni dans les notes. J'appellerai surtout l'attention sur le sirventés composé à l'occasion de la peste de 1348, qui est imprimé pp. 66-69. Ce sirventés était resté inédit, vraisemblablement parce que M. Bartsch l'a omis à l'article de sa table des troubadours qui concerne Lunel (*Grundriss*, p. 160, nº 289). Le texte en est très difficile à établir, l'écriture étant par places usée et tachée. Les taches viennent de ce qu'on a employé, à une époque que je ne saurais déterminer, pour faire revivre les parties effacées, un réactif qui a augmenté le dommage. Je suis, je l'avoue, en une certaine mesure responsable du texte que donne l'édition. J'avais, en effet, revu sur le manuscrit, avec un soin tout particulier l'épreuve que m'avait communiquée M. Forestié. Toutefois, soit que l'imprimeur se soit embrouillé dans les corrections dont l'épreuve était criblée, soit que certaines fautes m'aient échappé, il est certain que le texte de l'édition contient encore beaucoup d'erreurs, que je vais rectifier, grâce à une nouvelle collation du ms., et aussi en faisant usage d'une copie que j'ai prise de cette pièce il y a plus de vingt ans, à une époque où mes yeux étaient meilleurs qu'aujourd'hui, et qui s'est retrouvée sous ma main tout récemment. V. 2, *gran*, lis. *grans* (cas sujet). V. 4, *Qu'es* il faut *Ques* (qui). V. 11, *sagraments*, lis. *sagramens*. V. 13, *gran*, lis. *grans* (plur. rég.). V. 21-2, *Mays a mon trop que Dieus a rasemblatz*, *Trop que sson oy a parlar la vertatz*. Ces vers n'ont aucun sens, et la traduction que propose M. F. ne soutient pas l'examen. Lisez : *Mays amon trop que Dieus* (corr. *Dieu*) *terras e blatz* | *Trop que sson oy, e par be la vertatz*. V. 23, *laishams*, lis. *laishan* ; le sens. du reste, exige la 3e pers. et non la 1re. V. 24, *praubes*, lis. *paubres*. V. 28, *feunia*, lis. *folia*. V. 29, *auria*, j'ai lu autrefois *aia*, qu'exige le sens ; je ne le lis plus aussi bien maintenant, mais sûrement il n'y a pas *auria*. V. 30, *degran*, lis. *degra*. V. 35, *guozuols*, lis. *guoguols* ; ce mot que M. F. traduit, probablement au hasard, par « viveurs », doit signifier « présomptueux[1] ». V. 37, *an*, lis. *am* (avec). V. 42, *Lo rey*, lis. *Le reys*. V. 45, *vulhan*, lis. *valham*. V. 47, *el drectz els temps caretios*, lis. *e dreitz en temps carestios*. V. 48, *partizos*, lis. *partisos*. V. 50, *foys de goig*, lis. *fons de*

1. *Guogue*, en ancien français exprime l'idée d'une joie bruyante « Estre en ses gogues » est traduit dans Cotgrave par « to be frolick, lusty, lively, wanton ». Le sens de présomptueux apparaît dans *goguelu* « proud, cocket, scornful... vainglorious » (Cotgrave).

gaug. V. 55, *totz*, lis. *tug* (suj. plur.). V. 56 et dernier, M. F. lit : *Que no* [*re*]-*temps nostras defailhizos*, leçon qui n'est pas celle du ms. et qui n'offre aucun sens. Je lis *Qu'emend'a* (?) *temps e* (?) *nostras failhizos;* le second mot est à peu près illisible; la transcription peut-être erronée que je donne indique approximativement les traits encore perceptibles.

P. M.

Le viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent, enfant de cuisine de la reine Jehanne d'Evreux, queu du roi Philippe de Valois et du duc de Normandie, dauphin de Viennois, premier queu et sergent d'armes de Charles V, maistre des garnisons de cuisine de Charles VI (1326-1395), publié sur le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec les variantes des mss. de la Bibliothèque Mazarine et des Archives de la Manche, précédé d'une introduction et accompagné de notes, par le baron Jérôme PICHON et Georges VICAIRE. — On y a joint des pièces originales relatives à Taillevent, la reproduction de ses sceaux et de son tombeau, la réimpression de la plus ancienne édition connue de son livre, une édition nouvelle du plus ancien traité de cuisine écrit en français et une table des matières. Paris, Techener, 1892. In-8, LXVIII-178 pages, et en outre un supplément de 4 pages volantes.

Il importait de reproduire intégralement le titre qui précède, malgré sa longueur, parce que l'on y trouve l'indication sommaire aussi succincte que possible, mais néanmoins à peu près complète, des mérites de plus d'un genre qui recommandent la belle publication de MM. Pichon et Vicaire. Le point de départ de toutes les recherches dont Guillaume Tirel a pu être l'objet depuis un demi-siècle est l'article, resté célèbre à juste titre, que M. le baron Jérôme Pichon consacra à l'auteur du *Viandier*, dans le *Bulletin du Bibliophile* de juin 1843. La découverte, la mise en lumière du tombeau de Guillaume Tirel et de ses deux femmes, Jeanne Bonard et Isabeau le Chandelier, tombeau provenant du prieuré de Notre-Dame d'Hennemont près de Saint-Germain-en-Laye, dessiné, au XVIIe siècle, par Gaignières et conservé de nos jours au musée municipal de Saint-Germain, appartient en propre au savant président de la Société des Bibliophiles français. En nous donnant aujourd'hui non seulement le dessin exécuté il y a plus de deux siècles par les soins de Gaignières, mais encore une reproduction d'après la photographie d'un moulage de la pierre tombale et, en outre, un nouveau et très remarquable dessin, œuvre de M. E. Guerrier; M. Pichon met chacun de ses lecteurs en mesure d'apprécier l'importance de sa découverte. Cette importance est considérable, soit qu'on se place au point de vue de l'histoire du costume, soit que l'on se préoccupe surtout de la biographie de Guillaume Tirel. Les deux éditeurs, en réunissant leurs efforts et en s'aidant des précieuses indications de M. Bernard Prost, sont parvenus à reconstituer les grandes lignes de cette

biographie jusqu'à présent si mal connue. Né vers 1315, enfant de cuisine au service de la reine Jeanne d'Evreux, dès 1326, queux de Philippe de Valois, en 1347 et 1349, écuyer de l'hôtel et puis queux du dauphin de Viennois, en 1355, queux du duc de Normandie en 1359 et 1361, queux et sergent d'armes de ce même dauphin, duc de Normandie, devenu le roi Charles V en 1368, premier queux dudit roi en 1373 et 1377, successivement écuyer de cuisine, premier écuyer de cuisine et maître des garnisons de Charles VI en 1381, 1388 et 1392, l'auteur du *Viandier* mourut certainement, en 1395, à l'âge d'environ quatre-vingts ans, comme M. Pichon l'a très bien vu en s'appuyant sur une date à demi effacée, mais restituée avec beaucoup de sagacité, de la dalle tumulaire du musée de Saint-Germain. Trois ans après le décès de Guillaume Tirel, le dernier avril 1398, sa veuve Isabeau le Chandelier vendit à honorable homme et sage Jacques Lefer, procureur en Parlement, deux maisons assises à Paris devant la Croix Neuve tenant à Jean du Faux en la censive de monseigneur l'évêque de Paris [1]. L'acte de donation de Philippe de Valois, en date du mois de novembre 1330, signalé par M. Bernard Prost et publié en appendice, donne à Guillemin le titre de valet de cuisine de bouche de la reine de France « notre compagne »; et ces dernières expressions ne se peuvent appliquer qu'à Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe. Cet acte a été rédigé à « Sainte Jame » devenu maintenant, sous le nom de Saint-Gemmes, un hameau de la commune de Feucherolles, en Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Versailles et le canton de Marly-le-Roi. Le mandement du même prince expédié le 12 mai 1346, sinon à Saint-Gemmes même, du moins à « Roye lez Sainte Gemme », nous montre, dans ce château situé près de Joyenval, sur la lisière de la forêt de Marly, l'une des résidences favorites du père de Jean le Bon. Le texte de la souscription de la pièce de novembre 1330, tel que l'ont établi les éditeurs du *Viandier*, a besoin d'être rectifié de la manière suivante : « Par le roy, à la relacion messire Guillaume Bertran. Savigni. » Guillaume Bertrand, vicomte de Roncheville, second fils de Robert Bertran VII du nom, baron de Bricquebec, et de Marie de Sully, premier président du Parlement en 1340, tué à la bataille de Mauron en 1351, semble donc avoir été l'un des protecteurs du jeune Guillemin Tirel, alors valet de cuisine de bouche de la reine Jeanne de Bourgogne. Or, quatre ans auparavant, ce même Guillemin figurait encore, avec le sobriquet de Taillevent, parmi les enfants de cuisine de la reine Jeanne d'Évreux dont la dot était assise sur les plus beaux domaines du duché de Normandie et en particulier du Cotentin. Si l'on se rappelle, en outre, que M. Pichon a signalé le premier une des anciennes copies du *Viandier* aux Archives de la Manche, dans le fonds de la baronnie de la Haye-du-Puits, on inclinera peut-être à supposer que Tirel se rattachait probablement par ses origines à ce pays. Le nom de « videcoq [2] », donné dans l'ouvrage du

1. Arch. nat., L. 451.
2. « Plouviers, videcoqs. » *Le Viandier de Taillevent*, éd. Pichon et Vicaire, p. 12.

queux de Charles V à une variété de l'espèce bécasse, tendrait à confirmer cette hypothèse, car la variété dont il s'agit et le nom qui la désignait se rencontraient surtout, au moyen âge, dans la région [1], formant la dot de la reine Jeanne, où beaucoup de familles portent encore actuellement ce nom.

Les éditeurs n'ont pas épargné leur peine. Le texte du *Taillevent*, comme on disait anciennement, ayant été indéfiniment remanié, ils ont voulu que le lecteur le connût en ses états divers. Ils ont d'abord reproduit le ms. de la Bibliothèque nationale, fr. 19791, antérieur à 1392, puis ils ont donné (pp. 37-42) les recettes d'un second ms. appartenant à la Bibl. Mazarine (cat. Molinier, nº 3639) en tant qu'elles manquaient au texte précédent. Le ms. des archives de la Manche, du milieu du XVe siècle, se rattache de près au ms. de la Bibl. nat., et a été de peu d'usage. En outre, ils ont reproduit (pp. 45 à 101) le texte de la plus ancienne édition, qui est des dernières années du XVe siècle. La leçon en est très corrompue et largement interpolée de recettes inconnues à l'ouvrage original. A la suite ils ont réimprimé (pp. 105-111) les additions jointes dans l'édition de Pierre Gandoul, libraire à Paris de 1514 à 1544, au texte du *Viandier*. Enfin ils nous ont donné une nouvelle édition, revue sur le manuscrit, d'un court traité de cuisine composé vers 1300 et publié une première fois, en 1860, par Douët d'Arcq, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (5e série, t. I). Il est à peine besoin de dire que tout ce qui concerne la bibliographie des anciennes éditions est traité avec une parfaite compétence. Le texte imprimé en premier lieu est accompagné d'un excellent commentaire où les recettes de Tirel sont fréquemment rapprochées de celles que renferme le *Ménagier de Paris*.

Toutefois, bien que MM. Pichon et Vicaire aient tiré le meilleur parti des éléments qu'ils ont eu à leur disposition, on ne peut pas dire que leur édition nous donne un texte définitif du *Taillevent*. Il leur a manqué, pour nous donner une édition aussi parfaite qu'il est possible dans l'état de nos renseignements et de nos ressources bibliographiques, de connaître et surtout de mettre à profit l'important manuscrit du *Viandier* conservé à Rome, à la bibliothèque du Vatican, sous le numéro 776 (fos 48-85) du fonds de la reine Christine de Suède [2]. Nous possédons une copie de ce manuscrit dont l'écriture est du XVe siècle. Il nous a suffi de rapprocher cette copie du texte établi par les deux consciencieux éditeurs, pour nous convaincre que le manuscrit du Vatican offre en maints passages des leçons notablement différentes et presque toujours meilleures. Pour permettre à nos lecteurs de se faire une opinion en connaissance de cause et de porter un jugement, nous allons mettre en regard, pour les deux premiers paragraphes du *Viandier*, le texte imprimé et la version restée inédite.

---

1. « Nostre Dame de Bryz (près Cherbourg), bon marché de widecoqs. » *Le Guide des chemins de France*, à Paris, chez Charles Estienne, 1553, p. 130.

2. Voir E. Langlois, *Notices des mss. français et provençaux de Rome*, dans les *Notices et extraits*, t. XXXIII, 2e partie, p. 55.

Texte de MM. Pichon et Vicaire.

Pour dessaler tous potages sans y metre ne oster, prennés une nappe blanche et mettés sus vostre pot, et la tournés souvent, et tirés arriere le pot du feu.

Pour oster l'arsseure de tous potages, prenés un pou de levain et le liés en un drapel, et metés ou pot, et ne l'i lessiés gueires.

Bouture de grosse char, c'est porc, buef, mouton. Cuit en eaue et sel, et mengier aux auls blans ou vers, ou au vers, ou au verjus, se elle est freiche, et, sallée, à la moustarde.

Texte du Vatican.

Pour dessaler *toutes manieres de* potaiges *qui seroient trot sallez*, sans y *rien* mettre ne oster, prenez une nappe bien blanche et *la* mettez sur vostre pot et la retournez souvent, et *convient traire* le pot *loing* du feu.

Pour oster l'arsure d'un pot *que l'on dit aour*[1], prenez ung pou de levain et le liez en ung *drappelet blanc*, *et gettez dedans* le pot, et ne l'y laissiez guaires *demourer*.

Boutture de grosse chair si est beuf, porc et mouton cuit en eaue et en sel. *Et se mengue le beuf* aux aulx vertz *en esté*, blans *en yver*, *et le porc et le mouton aussi à bonne sausse vert où il n'y ait point de vin*, se la chair est freische, et, se elle est sallée, à la moustarde.

Nous croyons que ces citations suffisent pour mettre en évidence et hors de toute contestation la supériorité du texte du Vatican. Il n'en faut pas moins savoir beaucoup de gré à MM. Pichon et Vicaire du service de premier ordre qu'ils viennent de rendre à l'histoire littéraire et ausssi à la philologie française par leur publication. Les étrangers prétendent, non sans malice, que nous avons joui de tout temps, en cuisine, d'une suprématie moins disputée que dans les autres domaines où notre action a pu s'exercer. Or, le *Viandier* de Guillaume Tirel ou, comme disaient nos pères, le *Taillevent*, car le sobriquet du queux, dont l'œuvre si populaire servit de modèle pendant des siècles à toutes nos *Cuisinières bourgeoises*, était devenu un nom commun, le *Taillevent* est le monument le plus antique et le plus vénérable de cette suprématie.

Siméon Luce.

---

1. Brûlure, goût de brûlé, adj. ou subst. formé sur le verbe *aourser*, brûler, s'attacher au fond du pot, en parlant des aliments. Le dict. de M. Godefroy a plusieurs exemples de ce verbe, mais n'enregistre pas *aour*.

PÉRIODIQUES

Revue des langues romanes, 4e série, t. IV; octobre-décembre 1890 [1]. — P. 449. Ch. Revillout, *La légende de Boileau*. — P. 503. Raimbaud, *Ourdounanço de pouliço de Sant-Martin de Crau*. Ce règlement de police, publié d'après un ms. des archives des Bouches-du-Rhône, paraît avoir été copié en 1526, mais il doit avoir été rédigé originairement à une époque plus ancienne. La préface, les notes et la traduction du document sont écrites en provençal moderne. Peut-être l'éditeur aurait-il pu se dispenser de discuter certaines assertions du dictionnaire de Larousse. Tout le monde sait que dans cette vaste compilation, à côté de bons articles, il s'en trouve qui n'ont aucune valeur. Plusieurs des notes philologiques sont bien contestables, celles notamment sur la prothèse de l'*e* (*estat* de statum), regardée à tort comme récente en provençal (p. 507), et sur *chasque* (p. 509). — P. 515. Ch. Barbier, *Le* libre de memorias *de Jacme Mascaro* (suite). Commentaire abondant plutôt que critique et table des noms propres. Pour le commentaire, l'auteur s'est servi exclusivement de livres imprimés, notamment de D. Vaissète et des mémoires de la Société archéologique de Béziers. — P. 565. J.-B. Brissaud, *Contes populaires de l'Agenais* (premier article). — P. 591. Poèmes modernes en italien et en provençal. Le provençal est accompagné d'une traduction, mais non l'italien. — P. 600. L. Constans, *Atalante et Hippomène*, d'après le ms. B. N., nouv. acq. fr., 3650 (venant de la bibliothèque Didot), qui renferme l'*Histoire ancienne jusqu'à César*. — P. 604. Vicomte de Colleville, *Usage du Comté de Nice*; deux chants populaires en niçard. — P. 606. P. Marchot, *Corrections apportées au Dictionnaire de M. Godefroy à l'aide du dialecte wallon*; sur les mots *argaise*, *essaupir*, *esblaré*.

4e série, t. V; janvier-mars, 1891 [2]. — P. 1. Poésies modernes. — P. 29. A. Blanc, *Vocabulaire provençal-latin*. Ce vocabulaire est du xve siècle et paraît avoir été rédigé à Marseille ou dans les environs. Il avait pour objet de fournir une ample moisson de synonymes à ceux qui voulaient écrire en latin. En effet, chaque mot provençal est suivi de plusieurs équivalents latins. Par suite, il y a dans ce vocabulaire beaucoup plus de latin que de langue

1. Ce numéro a paru en janvier 1892.
2. Ce numéro et le suivant ont paru avant le précédent, en mai et août 1891.

vulgaire, et, en somme, il n'apporte pas un contingent bien important à la lexicographie provençale. Toutefois, on y peut relever quelques formes intéressantes, et pour cette raison la publication en était désirable, d'autant plus que D. Carpentier en avait fait usage pour son supplément à Du Cange, et avait très souvent mal reproduit le texte qu'il avait sous les yeux, mettant ainsi en circulation un assez bon nombre de formes qui ne sont que des fautes de lecture. De ce vocabulaire on possède deux mss. où Littré avait cru trouver deux glossaires différents, ne s'étant pas aperçu que c'était, avec des variantes, le même ouvrage [1]. Tous deux sont à la Bibliothèque nationale : fonds latin 7657 et 7685, ce dernier ayant perdu un assez grand nombre de feuillets, notamment au commencement et à la fin. Comme les variantes sont très nombreuses d'un ms. à l'autre, il aurait été à propos de prendre pour base le ms. le plus complet, le n° 7657, en indiquant par des signes typographiques bien clairs les leçons qu'on aurait jugé à propos d'emprunter au second ms. L'ordre alphabétique est assez imparfaitement suivi dans nos deux mss. Il était, je crois, légitime de le régulariser. Pour le latin, bien souvent incorrect, il y avait matière à de nombreuses corrections. En somme, cette publication, en elle-même assez aisée, devait être faite selon un plan bien arrêté. A ce point de vue, la publication que nous offre la *Revue de langues romanes* est très défectueuse. Elle est systématiquement incomplète, comme l'indique le titre de la p. 53 : « Mots, formes et sens donnés par les mss. 7657 et 7685 qui ne se trouvent pas dans Raynouard. » Il est donc impossible de se rendre compte du contenu, et par suite du caractère de ce vocabulaire; outre que, parmi les mots admis, il en est une quantité qui ne sont pas plus intéressants que bien des mots rejetés. L'éditeur puise tantôt dans l'un des mss. tantôt dans l'autre, sans nous expliquer les raisons de ses préférences. Les équivalents latins sont donnés tantôt au complet, tantôt par extraits, sans qu'on sache pourquoi. Enfin il y a beaucoup de fautes de lecture [2]. Ainsi, p. 55, au lieu de *barbajoha*, traduit par « bubo », les deux mss. portent *barbajohan;* voir Mistral, *barbajan*, *barbajouan*, grand-duc. A l'article *bolfigua*, pour lequel il eût été bon de renvoyer à Mistral, sous *boufigo*, l'éditeur lit ainsi l'explication latine : « vesica... ubi aves grana colligunt »; il y a dans le ms. *avis* et *colliguntur*. *Bresar* est traduit par « aucupar »; le ms. porte correctement « aucupor ». La glose latine de *capafuec* est ainsi transcrite « Ypopirgium, quod sub ignem gerens ». Le ms. porte non *quod*, mais *quasi*. Je pourrais relever à chaque page des fautes de ce genre. Puis les mots sont souvent mal coupés, ainsi *detotentot*, *paoraver*, *paorfar*, au lieu de *de tot en tot*, *paor aver*, *paor far*. On voit qu'une édition de ce glossaire reste à faire. — P. 90, Chabaneau, *Fragment d'un chansonnier* provençal. Ce fragment, consistant en un feuillet double écrit au XIVe siècle, et qui servait de

1. *Hist. littér.*, XXII, 27-8. Cette erreur a été relevée ici-même, I, 385.

2. Sans parler d'un très grand nombre de fautes d'impression, en partie corrigées dans un long *errata* imprimé à la fin du numéro suivant, pp. 319-20.

couverture à un registre du XVIIe siècle, contient les *razos*, plus ou moins incomplètes, de trois pièces de Gaucelm Faidit, et le texte de trois autres pièces du même troubadour. Le ms. auquel appartenait ce feuillet paraît avoir été très volumineux, et il offrait une particularité intéressante, c'est que les *razos*, au lieu d'être placées auprès de chacune des pièces auxquelles elles se rapportent, font suite à la biographie des troubadours. — P. 95. *La dama senza mercede*, version italienne du poème d'Alain Chartier *La belle dame sans mercy*, publiée d'après un ms. de la Riccardienne, à Florence, par M. W. Sœderjhelm. Voir la *Rivista critica della letteratura italiana*, 1891, col. 148 et 190, où cette édition est sévèrement jugée, et où on signale une édition faite, en 1865, d'après le même manuscrit, dans le *Borghini* (t. III) de Fanfani. — P. 128. L.-G. Pelissier, *Lettres de Ménage à Magliabecchi et a Carlo Dati*.

Avril-juin 1891. — P. 169. J. Camus, *Notices et extraits des mss. français de Modène, antérieurs au* XVIe *siècle*. Édition française, revue et augmentée, d'un écrit en italien publié dans la *Rassegna Emiliana* (1890), et dont nous avons rendu compte en son temps (*Rom.* XIX, 497). Je pourrais donc me borner à dire que ces notices sont soignées et que l'auteur est fort au courant des travaux nombreux et assez dispersés qui ont paru dans ces vingt dernières années sur diverses parties de l'ancienne littérature française. Il a notamment dépouillé avec soin la *Romania* et le Bulletin de la Société des anciens textes. Qu'il me soit permis cependant d'ajouter quelques remarques sur des points de détail. Je n'ai jamais appelé, ni dans la *Romania* ni ailleurs, « Pierre de *Paris* » l'auteur de l'opuscule sur les diverses conquêtes de Jérusalem, dont M. Camus signale une copie à Modène (p. 196). Je l'ai appelé « Pierre » tout court, et on ne pourrait lui donner d'autre surnom que « de Beauvais », voir ci-dessus, p. 263. M. C. le confond à tort avec Pierre de Paris, traducteur de la *Consolation* de Boëce (voy. *Rom.* XIX, 310), qui vivait plus tard [1]. Pour les pronostics fondés sur la coïncidence de Noël avec les divers jours de la semaine, voir le poème que j'ai publié dans la *Romania*, XV, 323. J'en ai signalé plus récemment une rédaction en prose dans les *Notices et extraits des mss.*, XXXIV, 1re partie, 237. La pièce *Oez com je sui bestornez*, imprimée p. 214, n'était point inédite : je l'avais déjà publiée, d'après le chansonnier de Modène, dans la *Romania*, XIX, 10. Si M. C. veut bien comparer les deux textes, il verra que nous ne sommes pas d'accord sur la manière de couper les couplets, que j'ai fait au texte diverses corrections, à mon avis nécessaires; qu'enfin je donne deux vers de plus (19 et 20), que je n'ai probablement pas inventés. Il y a du reste d'assez nombreuses fautes dans toutes les chansons que M. C. a tirées du même ms. Plusieurs se corrigent à première vue (ainsi p. 239 *en blanc chamise*, lis. *chainse*), mais en d'autres cas il faudrait que les textes fussent revus sur le ms. par un

1. Ce Pierre de Paris pourrait bien être l'écrivain du même nom à qui nous devons une traduction du Psautier (S. Berger, *Bible française au moyen âge*, pp. 72 et 346.)

homme compétent. Dans ces pièces M. C. aurait dû numéroter les vers ou au moins les couplets[1]. Il est inexact de dire que « les manuscrits des vies des saints en prose française sont peu nombreux » (p. 249). Les travaux que j'ai publiés sur ce sujet, et auxquels veut bien renvoyer M. C., prouvent le contraire, et je suis loin d'avoir cité tous les mss. de ces recueils que je connais. La prière *Sainte vraie croix aourée*, publiée p. 255, se rencontre souvent dans les livres d'heures. Elle avait déjà été imprimée peu de temps auparavant dans la *Revue des langues romanes*, 4e série, III, 370. — P. 263, A. Fourès, *Les jeux des enfants en Lauraguais*. P. 281, A. Fourès, *Voucabulari anatoumic e de la malautios en Lauragués*. — P. 290. J. Brissaud, *Chant de noces de l'Agenais*. — P. 296. A. Blanc, *A propos de l'expédition en Sardaigne de Guillaume II, vicomte de Narbonne*. Cet article contient des extraits de comptes (1410) tirés des archives de Narbonne, qui sont peut-être les plus belles archives municipales du Midi de la France. On y remarque plusieurs exemples du passage d'*s* à *r* et inversement. — P. 307. Castets, « *Il fiore* » *et ses critiques*. » M. C. essaye encore de soutenir que Dante pourrait être l'auteur de cette série de sonnets sur le Roman de la Rose.

P. M.

GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA, nos 43-4 (t. XV, 8e année, 1890). — P. 1. G. Volpi, *La vita e le rime di Simone Serdini detto il Saviozzo*. Travail approfondi, suivi d'un appendice bibliographique et d'un choix de morceaux inédits. — P. 79. F. Macrì-Leone, *La politica di Giovanni Boccacio*. Malgré les efforts de l'auteur, les idées politiques de Boccace n'apparaissent pas clairement. Elles ne semblent pas, en tout cas, avoir eu beaucoup d'originalité. — P. 111. G. Rua, *Intorno alle « Piacevoli notti » dello Straparola* (premier article). L'auteur donne de curieux renseignements sur les différences considérables que présentent entre elles les premières éditions des *Piacevoli notti;* montre qu'en certains cas Straparola a reproduit des narrations qui couraient dans le peuple, qu'en d'autres il a simplement mis à profit des recueils écrits, par exemple, celui de Morlini, ce qui n'est pas une vue entièrement nouvelle; insiste sur les énigmes que Straparola introduit dans ses contes. — P. 152. E. Pércopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila*. (suite). — P. 180, R. Kœhler, *Illustrazioni comparative ad alcune novelle di Giovanni Sercambi* (suite). Ces *illustrazioni* se rapportent à trois nouvelles seulement. Pourquoi les morceler en aussi menus fragments? — P. 183. V. Rossi, *Di una rimatrice e di un rimatore del sec. XV. Girolama Corsi Ramos e*

---

1. Je remarque que la chanson pieuse de la p. 245 :

Bien emploie son cuer et son corage
Qui bien vos sert, douce vierge Marie...

est faite sur les rimes de la pièce d'Hugues de Berzé : *Bernarz, di moi Fouquet qu'on tient a sage*, imprimée dans la *Romania*, XVIII, 557, qui se trouve aussi dans le chansonnier de Modène.

Jacopo Corsi. — P. 216. E. Gorra, *L'Autore del « Pecorone »*. Il s'agit de déterminer qui fut le « Ser Giovanni Fiorentino », auteur de ce recueil de contes. M. G. rejette par de bonnes raisons les identifications proposées jusqu'à ce jour, et se décide en faveur d'un « Messer Giovanni di Ser Frosino Judice » sur lequel il réunit d'assez nombreux renseignements historiques. On verra que cette thèse est contestée dans le tome suivant du *Giornale*. — P. 238. F. Flamini, *Due canzoni di Andrea da Pisa d'argomento storico*. — P. 251. G. Castelli, *Nuove ricerche su Cecco d'Ascoli*. Publie une intéressante biographie de ce contemporain de Dante, par A. Colocci, d'après un ms. du Vatican. — Comptes rendus. P. 257. L. Donati, *Fonetica, morfologia e lessico della Raccolta d'esempi in antico veneziano* (Ces *esempi* sont ceux que M. Ulrich a publiés dans la *Romania*, XIII, 28-57, assez incorrectement, d'après un ms. du Musée britannique. Le critique, M. C. Salvioni, refait à peu près complètement le travail de M. Donati, qu'il trouve défectueux à tous égards, et donne en note de nombreuses rectifications à l'édition de M. Ulrich). — P. 272. G. Gietmann, *Beatrice. Geist u. Kern d. Dante'schen Dichtungen*; M. Scherillo, *Alcune fonti provenzali della « Vita nuova » di Dante. Saggio critico*. (R. Renier. M. R. persiste dans l'idée, absolument erronée, à mon avis, que Béatrice est un personnage purement imaginaire. Il apprécie grandement l'ouvrage de M. Gietmann, qui professe à peu près les mêmes idées que lui sur Béatrice, et fait, comme nous (*Rom.*, XIX, 368), de justes réserves sur les prétendues sources provençales que M. Scherillo veut assigner à la *Vita nuova*. — P. 283. T. Tasso, *La Gerusalemme liberata*, con commento del professore Sev. Ferrari (A. Solerti). — P. 286. Bulletin bibliographique. Signalons des notices plus ou moins étendues sur H. Knust, *Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien* (le critique ne paraît pas s'être rendu compte des graves défauts de cette publication; cf. *Rom.*, XIX, 372); Fr. Macrì-Leone, *La Bucolica latina nella letteratura italiana del sec. XIV*; B. Castiglione, *Il Cortegiano*, édition classique par Rigutini (médiocre édition); C. Castellani, *La Stampa in Venezia dalla sua origine alla morte di Aldo Manuzio seniore*. — P. 306. Communications diverses. Nous citerons une note de M. Gaspary, *Di una fonte francese del Marino*. Cette source française est le *Temple de Cupido* de Cl. Marot. — P. 318. Chronique.

— N° 45 (t. XV, 8e année, 1890). — P. 337. Fr. Novati, *Le serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella letteratura italiana de' primi tre secoli*. Ce mémoire a pour objet des recueils de nature différente. Les uns sont des collections de proverbes ou de sentences morales rangés selon un ordre alphabétique plus ou moins rigoureux, les autres sont des compositions littéraires, d'une classe très infime à la vérité, où chaque lettre de l'alphabet est représentée par une sentence généralement rédigée en forme de distique. M. Novati ne s'est pas borné à étudier et à classer les matériaux nombreux que lui offrait la littérature parémiologique en Italie : il a aussi traité des recueils analogues qu'on possède en latin et en français. Peut-être aurait-il mieux

fait de s'en tenir à l'Italie, car, pour la France, du moins, les éléments d'information dont il disposait sont bien insuffisants, et d'ailleurs il n'y a aucun rapport entre nos anciennes collections de proverbes et celles qui ont été faites en Italie. On rencontre ici, comme dans les autres travaux de M. Novati, nombre de notes très érudites, qui parfois, comme les notes de feu E. du Méril, ont l'inconvénient de faire perdre de vue le sujet principal et nuisent ainsi à la clarté de l'exposition. — Variétés. P. 402. D. Santoro, *Appunti su Mario Equicola*. Complète et modifie sur certains points les recherches publiées dans le tome précédent du *Giornale*, par M. R. Renier; donne (p. 406) une liste complète des œuvres d'Equicola. — Comptes rendus. P. 414. L. Gentile, *I codici Palatini descritti*, I; Al. Palma di Cesnola, *Catalogo di manoscritti italiani esistenti nel Museo britannico di Londra* (R. Renier; le premier de ces ouvrages est très louable, le second dénué de toute valeur). — P. 423. C. Simiani, *Nicolò Franco. Saggi* (V. Cian). — P. 432. Bulletin bibliographique. Citons des notices, ayant parfois le caractère de véritables comptes rendus, sur *Les origines de la poésie lyrique en France*, de M. Jeanroy, sur l'édition des *Novelle* de P. Fortini, publiée dans la *Bibliotechina grassoccia*, sur le *Teatro in dialetto piemontese* de M. D. Orsi. — P. 455. Communications diverses. Fr. Flamini, *Le rime di Cino Rinuccini e il testo della raccolta Aragonese*. G. Rua, *Ancora intorno agli enigme dello Straparola*; rapprochements avec des énigmes que renferme un ms. de Gênes. — P. 464. Chronique.

— N° 46-8 (t. XVI, 8e année, 1890). — P. 1. Fr. Flamini, *Leonardo di Piero Dati, poeta latino del secolo XV*. — P. 108, R. Kœhler, *Illustrazioni comparative ad alcune novelle di Giovanni Sercambi* (suite). Traite de deux nouvelles. — P. 119. A Luzio et R. Renier, *I Filelfo e l'umanismo alla Corte dei Gonzaga*. — P. 218. G. Rua, *Intorno alle Piacevoli notti dello Straparola*. Au sujet du conte des petits couteaux (V, 5), pour lequel M. Rua renvoie à la *Romania*, XIII, 595, on pourra maintenant citer un témoignage plus ancien que celui de Philippe de Novare; voir le précédent numéro de la *Romania*, p. 81. — P. 284. G. Zannoni, *Notizie di Jacopo Filippo Pellenegra*. — Variétés. P. 317, Ad. Albertazzi, *Due romanzi morali del cinquecento*. — P. 334. G. da Re, *Dantinus q. Alligerii*. Ce titre d'article est emprunté à un acte de 1306 où on lit parmi les noms de témoins « Dantino q. Alligerii de Florentia et nunc stat Padue », paroles d'où l'on a conclu qu'à cette époque Dante vivait à Padoue. M. G. da Re pense que le témoin ainsi désigné est un autre que le poète. Mais pourquoi ne remplit-il pas l'abréviation qu'il rend probablement d'une façon peu exacte, par *q.* Est-ce *que* ou *quondam?* — P. 341. F. Pellegrini, *Di due poesie del sec. XIV su « la natura delle frutta »*. D'après un ms. de Bologne; de peu d'intérêt. — P. 353. C. Errera, *Ancora sull' autore del « Pecorone »*. Emet des doutes qui paraissent bien fondés au sujet de l'identification proposée par M. Gorra dans le tome précédent. — P. 361. G. Volpi, *Le stanze per la giostra di Lorenzo de' Medici*. — 368. Fr. Foffano, *Il disegno del « Morgante »*. — Comptes rendus. P. 376. A. Gaudenzi, *I suoni, le forme e le parole dell' odierno dialetto della citta di Bologna* (C. Salvioni; tra-

vail fait avec peu de compétence, mais précieux par les textes anciens publiés en appendice). — P. 383. Scartazzini, *Prolegomeni della Divina Commedia* (V. Rossi ; ouvrage médiocrement composé et très inégal). — P. 401, *Epistolario do Cola di Rienzo, a cura di Annibale Gabrielli* (L. A. Ferrai). — P. 407, Bulletin bibliographique. — P. 432. Communications diverses. — P. 439. Chronique. Sous le titre d' « annonces analytiques » on y trouve, pp. 454-76, de brèves notices sur un grand nombre de livres nouveaux, selon le système que nous suivons à la *Romania*. Il eût peut-être été préférable de les faire entrer dans le « Bulletin bibliographique » ; car il n'est pas commode d'avoir à chercher les comptes rendus ou notices des livres nouveaux en trois endroits différents.

— N° 49 (t. XVII, 9e année, 1891). Une lettre imprimée sur la couverture du présent numéro nous avertit que M. Graf se retire de la direction du *Giornale*. — P. 1. C. Couderc, *Les poésies d'un Florentin à la Cour de France au* XVIe *siècle* (*Bartolomeo Delbene*). M. Couderc, employé au dép. des mss. de la Bibliothèque nationale, a trouvé ces poésies dans un ms., en partie autographe, jusqu'ici très insuffisamment catalogué, de la bibliothèque du Mans. Plusieurs sont adressées à Henri III, à Catherine de Médicis, à Louise de Lorraine, à Philibert-Emmanuel de Savoie, ou à des littérateurs illustres, tels que Ronsard et Desportes. Ce poète de second ordre n'était pas inconnu : Mazzucchelli lui avait consacré une notice; mais ce qu'on savait de sa vie et de son activité littéraire se réduisait à peu de chose. M. Couderc a trouvé, tant dans les poésies du ms. du Mans que dans les dossiers du Cabinet des Titres (Biblioth. nat.), et ailleurs, les éléments d'une biographie assez remplie et non dépourvue d'intérêt. Suivent la description détaillée du ms., un choix des poésies, et deux lettres en français adressées par Delbene à Catherine de Médicis. — P. 46. L. Frati, *Tradizioni storiche del Purgatorio di san Patrizio*. L'auteur traite sommairement des divers pèlerinages au Purgatoire de saint Patrice, dont nous avons des récits; il ne paraît pas savoir que celui de R. Perilhos a été publié, encore qu'il soit indiqué dans le *Grundriss* de Bartsch (§ 37, p. 58); il donne des indications superficielles et incomplètes sur les rédactions latines et autres de la légende du chevalier Owen. Ce qui est dit des versions françaises est particulièrement défectueux. On a vu plus haut (p. 301) que j'ai donné, dans un récent mémoire, l'indication des rédactions françaises en vers de cet ouvrage. Quant à la version en prose, M. Fr. aurait pu se renseigner dans la *Romania*, XVII, 382. A la p. 71, M. Fr. indique une version provençale de la vision de Tundal dans un ms. de Turin, coté 4. 22. k., en renvoyant à P. Lacroix *Documents inédits*, première série des *Mélanges*, III, 325. Mais a-t-il vu ce ms.? J'avoue que je l'ai cherché jadis à Turin sous la cote indiquée par Lacroix, et que je n'ai pas réussi à le trouver. Ce n'est peut-être pas ma faute, car M. Stengel a éprouvé pareille mésaventure[1]. — Variétés. P. 80. I. Pezzi, l'*Ameto persiano*. Rappro-

1. Voir ses *Mittheilungen aus französischen Handschriften der Turiner Universitäts-Bibliothek*, p. 3.

chement de l'*Ameto* avec un ouvrage persan. Il s'agit, bien entendu, non d'une imitation, mais de rapports d'ordre très général. Le travail de M. Pezzi est plus ingénieux que convaincant. — Comptes rendus. L. Rossi-Casé, *Di maestro Benvenuto da Imola commentatore dantesco* (Fr. Novati; ouvrage qui, bien qu'insuffisant à divers égards, complète utilement l'édition récente du commentaire, où la notice sur l'auteur laisse beaucoup à désirer). — P. 98, A. Bertolotti, *Musici alla corte dei Gonzaga in Mantova dal sec. XV, al sec. XVIII* (A. Luzio). — P. 108. A. Buzzati, *Bibliografia bellunese* (V. Cian). — P. 114. G. Zippel, *Nicolò Niccoli. Contributo alla storia dell' Umanismo* (Fr. Novati). — P. 117. C. Martinati, *Notizie storico-bibliografiche intorno al conte Baldassare Castiglione con documenti inediti* (V. Cian). — P. 122, Bulletin bibliographique. Notices sur W. Cloetta, *Komœdie u. Tragœdie im Mittelalter;* C. Merkel, *Sordello a la sua dimora presso Carlo I d'Angio*; Naborre Campanini, *Un « atrovare » del secolo XIII*, etc. — P. 142. Communications diverses. — P. 151. Chronique.

N°s 50-51 (t. XVII, 9e année, 1891). — P. 177. G. Malagoli, *Studi, amori e lettere inedite di Guidubaldo Bonarelli.* — P. 212. R. Sabbadini, *Briciole umanistiche.* I, *Carlo Marsuppini;* II, *Leonardo Bruni.* — P. 229. G. Volpi, *Un cortigiano di Lorenzo il Magnifico (Matteo Franco) ed alcune sue lettere.* — P. 277. V. Cian, *Gioviana. Di Paolo Giovio, poeta, fra poeti, e di alcune rime sconosciute del sec. XVI.* — Variétés. P. 358. A. Gloria, *Dante Alighieri in Padova.* Sur le séjour de Dante à Padoue en 1306. M. Gl. soutient contre M. G. da Re (*Giornale*, XVI, 334, voir ci-dessus, p. 314) que le « Dantinus Alligerii » qui figure dans un acte de 1306 est réellement le poète. — P. 367. L. Frati, *Notizie biografiche di rimatori italiani dei secoli XIII e XIV.* Sur Graziolo Bambaglioli, qui vivait au commencement du XIVe siècle. — P. 381. C. Merkel, *Sordello di Goito e Sordello di Marano.* Discute une opinion récemment émise par un savant américain, M. John Gitterman, selon laquelle le Sordello célébré par Dante serait, non pas le poète provençal Sordello de Goito, mais un autre Sordello, originaire d'un lieu appelé Marano. — P. 429, Bulletin bibliographique. On y peut lire, p. 432, un article plein d'un enthousiasme lyrique sur la grammaire des langues romanes de M. Meyer-Lübke, qui se distinguerait par maintes qualités (« rigida inflessibilità di metodo, ricerca e studio coscienziosi de' fatti, giusto sentimento della misura, logica ed abile distribuzione della materia », etc.), qui, à mon avis, y font complètement défaut (voir *Revue critique*, 1891, 27 avril). — P. 444. Communications diverses. M. R. Renier cite un passage de l'*Ogier le Danois* de Vérard, qui concerne la légende de Mahomet. — P. 450, Chronique.

N°s 52-53 (t. XVIII, 9e année, 1891). — P. 1. I. Sanesi, *Bindo Bonichi da Siena e le sue rime.* Recherches biographiques bien conduites, qui toutefois ne donnent que des résultats assez incomplets; appréciation judicieuse, mais trop longuement délayée, du talent de ce poète dont les idées sont morales, mais peu originales. — P. 76. G. Rua, *Intorno al « Libro della origine delli volgari proverbi » di Aloise Cinzio dei Fabrizii.* Insiste principalement sur les emprunts

faits par Cinzio à des récits populaires. — P. 104. Fr. Novati, *Le Serie alfabetiche proverbiali e gli alfabeti disposti nella letteratura italiana de' primi tre secoli.* Textes formant l'appendice du mémoire publié dans le t. XV du *Giornale.* Ces recueils italiens sont surchargés de maximes qui n'ont rien de populaire. Les recueils français sont bien autrement intéressants. M. N. a fait de nombreux rapprochements entre les proverbes italiens et ceux d'autres pays. On conçoit que l'on pourrait ajouter beaucoup à ce commentaire déjà fort copieux. Ainsi, p. 105, « A pelago lodato non andare a pescare, » cf. Marcabrun (*Emperaire, per vostre pretz*) : « Emperaire, si Dieus me gart, | S'eu me « faill al vostre donar, | Jamais a gorc qu'auza lauzar | Non ira Marcabruns « pescar, | C'ades cuidaria faillir. » P. 114, « Chi vede e ode e tace si può « vivare in pace, » cf. *Romania*, XVI, 566. P. 122, « non comparare gatta in « sacco ; » cf. *Joufroi*, v. 1674, *Guill. le Maréchal*, v. 4744. P. 124, « Roma non « si fece tucta in uno dì. » Même prov. en français, Le Roux de Lincy, I, 296 ; *ibid.*, I, 380 ; G. Anelier, *Guerre de Navarre*, v. 1892. P. 146, le prov. toscan (Giusti) « Non è villano perche in villa stia, Ma villano è chi usa villania », se trouve déjà dans le *Dialogus creaturarum* (éd. Græsse, p. 263) : « Est vulgariter dictum : Villanus est ille qui facit villaniam, non qui in villa nascitur » On disait de même en France : « Vilains est cis qui fait la vilonie ». — P. 148, A. Solerti et E. Lanza, *Il teatro ferrarese nella seconda metà del sec. XVI.* — P. 186. E. Pèrcopo, *Laudi e devozioni della città d'Aquila.* Suite et fin du texte. — P. 216. R. Sabbadini, *Briciole umanistiche* (suite). — P. 242. E. Bettazzi, *Laudi della città di Borgo S. Sepolco.* D'après un ms. conservé dans les archives de l'hôpital de Borgo San Sepolcro. Ce ms., exécuté en divers temps depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVe, a appartenu à une confrerie de Borgo, qui avait la coutume de chanter ces *laudi* pendant la nuit, les dimanches et jours de fête.

N° 54 (t. XVIII, 9e année, 1891). — P. 277. Fr. de Simone Brouwer, *Due scenari inediti del sec. XVII.* — P. 291. E. Sicardi, *Di alcune interpolazioni nel testo dell' « Asino d'oro » di Messer Agnolo Firenzuola.* — P. 303. G. Salvo-Cozzo, *a proposito di una nuova pubblicazione su Giovanni Aurispa.* Complète une publication récente de M. R. Sabbadini : *Biografia documentata di Giovanni Aurispa* (Noto, 1891, in-8°). — P. 313. G. Sc. Scipioni, *L'anno della nascita di Leon Battista Alberti.* — P. 320. Fr. Flamini, *Da codici landiani di Francesco e Giovan Mario Fidelfo.* — P. 336. Fr. Novati, *Di due poesie del secolo XIV su « la natura delle frutta ». Nuove communicazioni.* L'auteur, complétant un article publié dans le t. XVI du *Giornale*, étudie trois nouvelles rédactions de ce poème. — Comptes rendus. P. 355. *Leonis Baptistæ Alberti opera inedita...* Hieronymo Mancini curante (Fr. C. Pellegrini). — P. 369. C. Braggio, *Giacomo Bracelli e l'umanesimo dei Liguri al suo tempo* (R. Sabbadini). — P. 372. Giambattista Basile, *Lo cunto de li cunti*, a cura di B. Croce, vol. I (G. Rua). — P. 377. Fr. Flamini, *La lirica toscana del Rinascimento anteriore ai tempi del Magnifico* (V. Rossi). — P. 397. Bulletin bibliographique. — P. 435. Communications diverses. — P. 446. Chronique. P. M.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris. Première année, n° V; 15 mai 1891. — P. 143-5, Abel Hovelacque, *Limite du catalan et du languedocien*. Ce court essai paraît rédigé d'après une enquête personnelle faite avec soin, et une carte permet d'en constater facilement les résultats. On regrette, toutefois, que l'auteur n'ait pas cité quelques spécimens des deux langages juxtaposés, pris dans des localités voisines de la limite. Cela eût été surtout désirable pour des lieux comme la commune de Vingrau (cant. de Rivesaltes), au nord du département, où, selon M. Hovelacque, les deux idiomes sont en usage, bien que la langue du pays soit bien réellement le catalan. Il est bon de rappeler que feu Alart, ce que M. H. paraît avoir ignoré, avait déjà donné quelques indications sur la limite des deux idiomes dans la *Revue des langues romanes*, 2e série, IV, 11-2. P. M.

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XVII (1890). Paris, Champion, 1891. — P. 217-438. H. Moranvillé, *Le songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XVe siècle*. Ce « pamphlet » est un poème de 3174 vers composé, en 1406, par un poète anonyme qui paraît avoir été attaché, en une qualité quelconque, à la personne du roi Charles VI. L'influence du Roman de la Rose y est manifeste dès les premiers vers[1]; la forme est assez soignée; les rimes sont souvent léonines. Mais, au fond, c'est une composition littéraire fort médiocre. Par compensation, la valeur historique en est assez grande. On y voit figurer un grand nombre de personnages du temps, sur lesquels M. Moranvillé a rassemblé des renseignements précis, puisés en grande partie dans des documents inédits. Ces renseignements forment une longue série de notes placées à la suite du texte (pp. 305-438) et rangées dans l'ordre alphabétique des personnages. Il y aura d'utiles indications à prendre, tant dans le poème que dans le commentaire de M. Moranvillé, pour l'annotation des poésies d'Eustache Deschamps, dont l'édition, commencée par le marquis de Queux de Saint-Hilaire, s'achève actuellement par les soins de M. G. Raynaud. M. Moranvillé est souvent amené à citer Froissart. A ce propos je remarquerai, en passant, que lorsqu'on est dans la nécessité de recourir à l'édition de feu Kervyn de Lettenhove, il est bon d'en vérifier le texte; ainsi p. 413 : « Ce Tacque Tibaut était un varlet... que le duc de Berry avoit *en ame* », lis. *enamé*. — On possède, du *Songe véritable*, deux copies : l'une, Bibl. nat. fr. 12488 est assez mauvaise; l'autre, beaucoup meilleure, fait partie d'un ms. qui portait jadis à la Bibliothèque du roi le n° 275 du fonds Saint-Victor. Ce volume fut volé sous Louis-Philippe et vendu à Barrois qui le revendit au comte d'Ashburnham. Il nous est revenu avec les autres mss. de la même

1. Les gens qui disent que en songes
N'a se fables non et mençonges,
Si comme ou rommant de la Rose
Est dit en texte, non en glose...

provenance, en 1888, mais dépecé en cinq morceaux (voy. *Romania*, XVII, 331), dont l'un, actuellement coté Nouv. acq. fr. 6222, renferme le poème édité par M. Moranvillé. C'est M. Delisle qui, le premier, a reconnu l'intérêt de ce curieux ouvrage [1]. L'édition n'est pas absolument complète. Pour économiser l'espace, l'éditeur a remplacé par de courtes analyses certains passages dénués d'intérêt historique, en ayant soin toutefois d'indiquer par la numérotation des vers l'étendue des lacunes. Pour la même raison, il n'a pas donné les variantes du ms. 12488 qui, du reste, ainsi que je m'en suis convaincu par la comparaison de quelques pages, sont le plus souvent sans valeur. Il reste ça et là quelques incorrections; ainsi v. 24 lire *envoisie* et non *envoisié*, et v. 1253 *Lucé* et non *Luce* (en rime avec *mucé*). Disons aussi que ce n'est pas *Crésus* « à qui on fit boire de l'or fondu » (p. 279), mais *Crassus*. On avait fait, au moyen âge, de ce triumvir un empereur romain, et son supplice a été rapporté en maint ouvrage [2]. P. M.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 18e année, 1891. — P. 84. *Complainte sur les misères de Paris composée en 1435*. Cette complainte, publiée par M. L. Auvray d'après un ms. de la Bibliothèque nationale (fr. 5332), se compose de dix-sept couplets de douze vers, riment *aab aab | bbc bbc*, les vers 2, 5, 8, 11 étant de trois syllabes et les autres de sept [3]. C'est un type très analogue à celui qu'on rencontre dans certaines ballades d'une époque plus ancienne (par ex. dans le livre des *Cent ballades*, p. p. Queux de Saint-Hilaire, nos XLI à XLIV, *aab aab | bba bba*). C'est la forme qu'a imitée Remi Belleau dans sa célèbre pièce : *Avril l'honneur et des bois | Et des mois*, en faisant de chaque douzain deux sixains indépendants (*aab ccb*). Cette complainte a peu de valeur poétique, mais, étant datée de l'année où l'Ile-de-France se souleva contre les Anglais, elle n'est pas dénuée d'intérêt historique. La publication est faite avec soin. Toutefois, les accents sont mis à tort et à travers; ainsi dans le quatrième couplet il faut *aisement*, substantif, et non *aisément* qui serait un adverbe moderne. Il aurait fallu numéroter sinon les vers du moins les couplets.
P. M.

---

1. *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888), p. 257.

2. Par ex. dans le *Roman des Sept Sages* (éd. Le Roux de Lincy, p. 54) et dans le roman d'Alexandre (*Alexandre le Grand de la tradition*. L'*française du moyen âge*, II, 198).

3. Dans plusieurs couplets, ces vers sont res[illegible]*is Baptist* de 4 et de 8 syllabes. Ce sont généralement les couplets ou les vers sont [illegible] asculines. Peut-être l'auteur a-t-il considéré les vers féminins et les masculins [illegible] mêlé de longueur égale; mais, de toute façon, la pièce, dans l'état où elle nous est [illegible]rvenue, est peu régulière.

tudie trois n

CHRONIQUE

M. Adolphe Gaspary est mort à Berlin, le 18 mars dernier, à l'âge de 43 ans. D'abord lecteur pour l'italien à l'université de Berlin, en 1878, il était, dès 1883, devenu professeur ordinaire des langues romanes à Breslau, franchissant rapidement les étapes intermédiaires de *privat docent* et de professeur extraordinaire. Il venait d'être appelé à Gœttingue (*Rom.*, XX, 629) lorsqu'une mort prématurée autant qu'imprévue l'a enlevé. Son premier ouvrage, sur les poètes de la cour sicilienne au XIIIe siècle, publié en 1878 (*Rom.*, VII, 637), fut un début distingué, bien que les questions qu'il examine n'y aient pas trouvé leur solution définitive, et mérita d'être traduit en italien (*La scuola poetica siciliana del sec. XIII*, Florence, 1882, avec préface de M. d'Ancona). L'ouvrage principal de M. Gaspary est son *Histoire de la littérature italienne*, dont les deux premiers volumes ont paru en 1885 et 1887, et ont été traduits en italien par M. Zingarelli (Turin, 1887 et 1891). Le troisième volume, qui devait commencer avec le Tasse, n'est que partiellement rédigé. M. Gaspary collaborait activement à la *Zeitschrift fur romanische Philologie*, où il traitait non seulement de littérature italienne, mais occasionnellement de questions de philologie française.

— M. A. Stimming passe, en qualité de professeur ordinaire de philologie romane, de l'université de Kiel à celle de Gœttingue.

— M. Körting, qui était professeur à l'Académie de Münster, remplace M. Stimming à l'université de Kiel.

— M. C. Appel a été nommé professeur de philologie romane à l'université de Breslau.

— M. J. Stürzinger est nommé professeur « extraordinaire » à Tübingen.

— C'est par une confusion que nous devons rectifier que nous avons annoncé ci-dessus (p. 127) que « M. Doutrepont, l'éditeur de la *Clef d'amours* », avait été nommé professeur à Fribourg. Ce n'est pas M. *Auguste* Doutrepont, mais son frère, M. *Georges* Doutrepont (voy. ci-dessus, p. 140, et, ci-après, p. 330), qui a remplacé M. l'abbé Rabiet à Fribourg.

— M. J. Stürzinger compte faire paraître à la fin de la présente année le premier volume de l'édition qu'il a entreprise des trois *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville. Ce premier volume contiendra le texte et l'introduction; un second volume comprendra la seconde rédaction de la première partie, la version en vers anglais, par John Lydgate, de cette seconde rédaction,

les notes et le glossaire. Il est inutile de signaler à nos lecteurs l'importance de cette publication qui, vu le nombre et les divergences considérables des manuscrits, offrait des difficultés exceptionnelles.

— On annonce, de M. Paget Toynbee, la publication prochaine de *Specimens of old french* et d'un *Concise dictionary of old french*.

— M. Camille Morel va publier à Fribourg la belle traduction de l'*Enfer* de Dante, en vers français, que contient un manuscrit bien connu de Turin. et que divers savants avaient annoncé l'intention de mettre au jour.

— MM. le baron Pichon et Georges Vicaire viennent de faire paraître dans le *Bulletin du Bibliophile* (tirage à part chez Techener, 14 p. in-8°) une note complémentaire à leur édition du *Viandier* de Taillevent, dont nous avons rendu compte ci-dessus. Ils y exposent comment ils avaient d'excellentes raisons pour ne pas croire à l'existence du manuscrit du Vatican, que M. Siméon Luce leur signala par lettre ; ils ne connurent qu'alors la description qu'en a donnée M. E. Langlois dans ses *Notices et extraits des manuscrits français de Rome* (description d'ailleurs évidemment erronée en un point, puisqu'elle attribue le manuscrit au *commencement* du XIVe siècle). MM. Pichon et Vicaire annoncent l'intention de publier le manuscrit du Vatican.

— A la 41e réunion (1891) des philologues allemands, M. le Dr Max Goldstaub, de Munich, a fait une intéressante lecture sur l'histoire du *Physiologue* latin. L'auteur annonce qu'il publiera prochainement un ouvrage sur ce sujet, qu'il a étudié à fond. Il annonce en même temps qu'il va donner incessamment (chez Niemeyer à Halle), en collaboration avec M. Wendriner, une édition d'un *Bestiaire* « tosco-vénitien » à peu près inconnu jusqu'ici.

— M. V. Crescini, qui vient d'être nommé professeur ordinaire d'histoire comparée des langues et des littératures néolatines à Padoue, prépare un ouvrage sur l'histoire de la poésie provençale en Italie, dans lequel il se propose de réunir tous les éléments jusqu'ici assez dispersés de ce chapitre si intéressant d'histoire littéraire. Les travaux antérieurs de M. Crescini, dont nous avons maintes fois signalé le mérite à nos lecteurs, le préparent assurément à remplir cette tâche mieux que personne.

— Dans sa séance du 16 juillet 1890, l'Académie de Berlin a entendu une communication de M. H. Fitting, professeur à Halle, sur la *Summa Codicis* en provençal qu'il doit publier, avec M. Suchier, sous les auspices de l'Académie. Il résulte des recherches de ces deux savants que ce remarquable ouvrage, dont il existe quatre manuscrits (des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles) et une traduction française contenue dans trois manuscrits, a été composé à Arles, aux environs de l'an 1149. C'est donc un précieux texte de langue en même temps qu'un important monument juridique, et l'édition ne peut manquer d'en être bien accueillie.

— M. Karl Krumbacher, connu par sa belle histoire de la littérature byzantine, annonce la prochaine publication (chez Teubner, Leipzig, 25 fr. par an) d'une *Byzantinische Zeitschrift*, pour laquelle il s'est assuré le concours des savants les plus compétents de toute l'Europe. Les articles seront rédigés

en allemand ou en français. L'entreprise de M. Krumbacher ne saurait être trop encouragée; elle promet d'être extrêmement utile non seulement aux études auxquelles elle est spécialement consacrée, mais aux études sur le moyen âge occidental, qui ont tant besoin d'être éclairées et complétées par une connaissance plus approfondie du moyen âge occidental.

— M. Ernst Dümmler a publié dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (1891, p. 401-407) deux *rhythmi* relatifs à la légende de saint Nicolas, tirés d'un manuscrit d'origine allemande (Brit. Mus. Add., 22414) du XIe siècle. Ce sont des scènes dialoguées évidemment destinées à la représentation d'un de ces « jeux de saint Nicolas » qui furent si en faveur au moyen âge. Le premier se rapporte à la charité du saint, dotant trois jeunes filles que la misère allait contraindre à se prostituer; le second au célèbre miracle des trois clercs assassinés, puis ressuscités, qui fit de saint Nicolas le patron des écoliers. Le savant éditeur ne s'est pas aperçu que les strophes qui constituent le premier miracle se retrouvent, mais comme faisant partie intégrante d'une œuvre beaucoup plus complète, dans le premier miracle de saint Nicolas du manuscrit bien connu de Fleury (auj. à Orléans), publié maintes fois (en dernier lieu par E. du Méril, *Orig. lat. du théâtre moderne*, p. 254, et De Coussemaker, *Drames liturgiques*, p. 83). Le grand intérêt de la publication de M. Dümmler est dans la date du ms. d'où il l'a tirée, et qui nous permet de faire remonter au XIe siècle ce « miracle » déjà assez développé, tandis que le ms. d'Orléans paraît n'être que du XIIIe. Le second des miracles copiés, mais l'un et l'autre d'une façon fort incomplète et défectueuse, dans le ms. du British Museum, n'a que le sujet de commun avec le second des miracles du manuscrit d'Orléans; il est intéressant de les comparer. La forme des strophes est la même que celle des strophes extraites du premier miracle; elle se retrouve dans un certain nombre de très anciennes poésies rythmiques.

— On annonce la prochaine publication d'une reproduction, par l'héliogravure, du précieux manuscrit du *De Vulgari Eloquentia* de Dante, conservé à la Bibliothèque de Grenoble. Nous prenons cette occasion d'annoncer que M. Pio Rajna va bientôt donner l'édition critique du *De Vulgari Eloquentia* à laquelle il travaille depuis longtemps et pour laquelle il a collationné avec le plus grand soin le manuscrit de Grenoble. Un premier volume comprendra l'introduction, un second le texte.

— Dans le t. XIII de la *Zeitschrift für französische Philologie*, M. Stengel publie un specimen (61 vers, de l'édition critique des *Loherens* qu'il s'apprête à donner. Ce sera un travail immense et qui aurait effrayé tout autre. Le plan paraît bien conçu, et le texte tel qu'il se lit est très satisfaisant. Le même savant annonce son intention de publier prochainement le *Protesilaus* de Huon de Rotelande.

— M. A. van Hamel a mis sous presse, dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, le poème latin de Matheolus, avec la version française de Jean Le Fèvre et le *Rebours de Matheolus* ou *Livre de Liesse* du même auteur.

— L'Académie des Inscriptions a décidé de comprendre dans le tome II

des *Historiens arméniens des croisades* une nouvelle édition des *Gestes des Chiprois*, publiée par M. Raynaud. M. Gaston Paris s'est chargé de la revision du texte, en mettant à profit de précieuses remarques que M. Ad. Mussafia, correspondant de l'Académie, avait bien voulu lui communiquer.

— M. Pierre de Nolhac va publier, dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, un livre intitulé : *Pétrarque et l'Humanisme*.

— Le septième fascicule du *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (*Collière-Cormeau*) vient de paraître à la librairie Delagrave.

— Ainsi que nous l'annoncions dans notre précédente chronique (p. 127), la Société des anciens textes français a mis en distribution, au mois de février, les deux volumes destinés à l'exercice 1891, le t. VII des *Œuvres d'Eustache Deschamps* et le t. II des *Poésies de Christine de Pisan*. L'exercice a été complété le mois suivant par la publication du tome VI et dernier du *Mistère du Viel Testament*, dont l'éditeur, depuis la mort du baron J. de Rothschild (1881), est notre collaborateur, M. E. Picot. Le volume qui vient de paraître contient deux mystères, primitivement indépendants, un mystère d'Ester (qui n'a point de rapport avec le poème provençal publié ci-dessus) et un mystère d'Octavien composé de deux fragments assez gauchement juxtaposés, l'un tiré d'un mystère perdu, l'autre qui est simplemens le *Dit des Sibylles* plus d'une fois imprimé à part. Ces deux morceaux sont précédés d'une savante introduction. En outre, le même volume renferme une longue série d'additions et corrections aux cinq tomes précédents (pp. 231-64) ; une table alphabétique des refrains et des premiers vers des chapitres, une table alphabétique pour tout l'ouvrage, et enfin un glossaire étendu (p. 331-80), d'autant plus précieux que cette vaste compilation de drames relatifs à l'Ancien Testament contient un grand nombre de termes vulgaires ou même d'argot qui n'ont pas été relevés dans le dictionnaire de M. Godefroy.

— Livres annoncés sommairement :

Chansons de Conon de Béthune, trouveur artésien de la fin du XIIe siècle. Texte Critique, précédé de la biographie du poète, par Axel Wallenskõld. Helsingfors, 1891, 8°, IX-292 p. — Par ce travail fait avec beaucoup de soin, de conscience et d'intelligence, M. Wallenskõld a rendu à notre ancienne poésie un véritable service. Non seulement il nous donne les chansons si intéressantes de Conon dans un texte aussi satisfaisant (au moins pour les leçons) que le permet l'étude critique des manuscrits qui nous les ont conservées ; mais il fait précéder cette édition d'un travail fort important à plusieurs points de vue, notamment pour la classification de nos anciens chansonniers, pour laquelle il propose quelques modifications, non sans valeur, au tableau dressé par M. Schwan. Ce qui est dit de la structure des pièces, des strophes et des vers repose aussi sur une étude fort attentive : on y remarque notamment la constatation certaine de l'existence, chez Conon, de décasyllabes où il suffit que la quatrième syllabe porte un

accent sans qu'il y ait de césure proprement dite. La partie de cette longue introduction consacrée à la langue de Conon est instructive en plusieurs points, mais elle aboutit à un résultat assez contestable; M. W. admet que Conon a écrit en « artésien », et il a donné à son texte une forme concordante avec cette idée. Il est plus probable, et il résulte même, à mon avis, assez naturellement, du fameux passage de notre poète sur son langage, qu'il s'efforçait d'écrire en français de France (cf. *Rom.*, XVIII, 570), et aussi que, du moins au début, il n'y réussissait pas toujours (au reste, les picardismes mêmes allégués par M. W. ne me paraissent nullement probants). Mais c'est là une question ardue, qu'il serait prématuré de trancher aujourd'hui, et à la solution de laquelle les observations de M. W., éclairées par une connaissance exacte de tout ce qu'on a écrit sur l'ancien français, ne peuvent que contribuer. Son introduction, quelque longue qu'elle soit (et elle ne l'est pas trop, car toutes les recherches de détail convergent vers la double question de l'authenticité des chansons mises sous le nom de Conon et de la restitution de la langue), laisse encore dans l'ombre certaines questions, notamment littéraires. La biographie du poète, qui n'a d'ailleurs que peu de rapport avec son œuvre, est exposée dans les premières pages : on y remarquera l'endroit où M. W. émet des doutes très fondés sur l'attribution à Huon d'Oisi de la chanson dirigée contre Conon en 1191, quand il revint d'Acre avec Philippe; cette attribution avait été également contestée par un jeune philologue suisse, M. E. Huber (dans une note qu'il avait remise à la *Romania* et que nous n'avons pas publiée par suite de circonstances fortuites), qui s'était surtout attaché à établir que Hum d'Oisi était mort en 1189. — Le « marchis » mentionné dans la pièce X, avec le « Barrois », doit être Conrad de Montferrat, mort en 1192, plutôt que Boniface. La chanson paraît avoir été composée en Terre-Sainte, en 1191, et c'était Conrad, devenu maître de Tyr, que tout le monde désignait alors comme « le marchis » (Ambroise, dans sa chronique, ne l'appelle jamais autrement). — La chanson *S'onques nus hom por dure departie* est de Hugues de Berzé et non du châtelain de Couci. — G. P. [1].

Boethius, an Essay, by Hugh Fraser Stewart. London, Blackwood, 1891. In-12, x-279. — Ouvrage qui, bien qu'en grande partie de seconde main, atteste de la critique et de l'érudition. L'auteur est en général bien informé; nous regrettons qu'il n'ait pas connu, au sujet du christianisme de Boëce, l'article de M. G. Boissier, dans le *Journal des Savants* de 1889. Ce qui peut intéresser surtout nos lecteurs dans ce travail, c'est le long

1. Dans le numéro d'octobre 1891 du *Moyen-Age*, M. J. Simon a critiqué assez durement la publication de M. W., et a dit à tort que notre « connaissance de l'ancienne lyrique française n'aura pas gagné beaucoup à cette longue dissertation ». Sur la question de la langue, M. S. a d'ailleurs exprimé plus formellement l'opinion qui a été indiquée ci-dessus. M. Wallenskœld a répondu et M. S. a répliqué dans le n° de nov.-décembre du même recueil.

chapitre (pp. 160-240) sur les traductions de la *Consolation* de Boëce. M. Stewart rejette (comme la *Romania*, I, 232) l'idée ingénieuse, mais visiblement fausse, de C. Hofmann, selon qui les oiseaux qui figurent dans le poème provençal de Boëce, viendraient d'une mauvaise lecture (*auibus*) du *quibus* du texte latin.

S. MORPURGO, *L'Ebreo errante in Italia*. Firenze, Libreria Dante, 1891. In-8°, 54 pages. — Dans ce volume, joliment imprimé, M. Morpurgo publie de curieux documents sur le Juif-Errant, notre *Jean Boutedieu*, en Italie, complétant ainsi les recherches publiées dans la *Romania* (X, 212 ; XII, 112), par M. d'Ancona. Voir dans le *Journal des savants*, de septembre 1891, un compte rendu développé, par G. Paris, de l'opuscule de M. Morpurgo.

Vocabulaires patois vellavien-français et français-patois vellavien, publiés par la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, rédigés par le baron de VINOLS. Le Puy, impr. Prades-Freydier, 1891. In-8°, 207 pages. — D'après les indications un peu vagues de la préface, les éléments de ce glossaire ont été recueillis principalement dans la partie occidentale et méridionale du département; le langage usité dans les cantons de Craponne et de Vorey (en partie) est classé avec l'auvergnat. Les notions sur la prononciation (pp. 6 et suiv.) sont utiles, bien que n'ayant pas toute la précision désirable. La notation des sons est rudimentaire, mais, avec les ressources d'une imprimerie ordinaire, on ne pouvait faire mieux. Le glossaire, sans être cependant très complet, permet, si on le combine avec les observations grammaticales qui précèdent, de se faire une idée assez exacte du patois auquel il est consacré. La rédaction du glossaire donne lieu à quelques critiques. Ainsi des formes évidemment recueillies en des localités différentes sont insérées à leur ordre alphabétique sans renvoi de l'une à l'autre et sans mention de provenance, p. ex. *beïäou* et *belèou* « peut-être », qui sont évidemment le même mot. Puis quand on lit « Bateja, *batedsa*, baptiser », on ne sait trop si la forme en italique représente une variante ou la prononciation figurée du mot en romain qui précède. C'est probablement la seconde hypothèse qui est la vraie (cf. p. 9). Mais pourquoi figurer la prononciation en quelques cas seulement, quand du reste les indications nécessaires avaient été données dans la préface? Pour beaucoup de verbes, les formes principales sont données, mais chacune occupe un alinéa, ce qui est la disposition typographique là plus fâcheuse qu'on puisse imaginer. Les dernières pages sont occupées par diverses poésies plus ou moins populaires, dont la première (la Poulette et le Pigeon) est une variante de la chanson bien connue des Noces de l'Alouette et du Pinçon (D. Arbaud, *Ch. pop. de Prov.*, II, 189; cf. ci-dessus, p. 129).

PIÈRE DE LA LOJE, *Glossaire du Bas-Béri* (Indre). 1re livraison. Paris, Bouillon, 1891. Gr. in-8° à 2 col., pp. 8. — Il y aura douze livraisons. Celle que nous annonçons contient, outre quelques préliminaires sur la prononciation, la plus grande partie de la lettre *A*. La base de ce glossaire est fournie par le patois de Chantôme, tout au sud du département, sur les

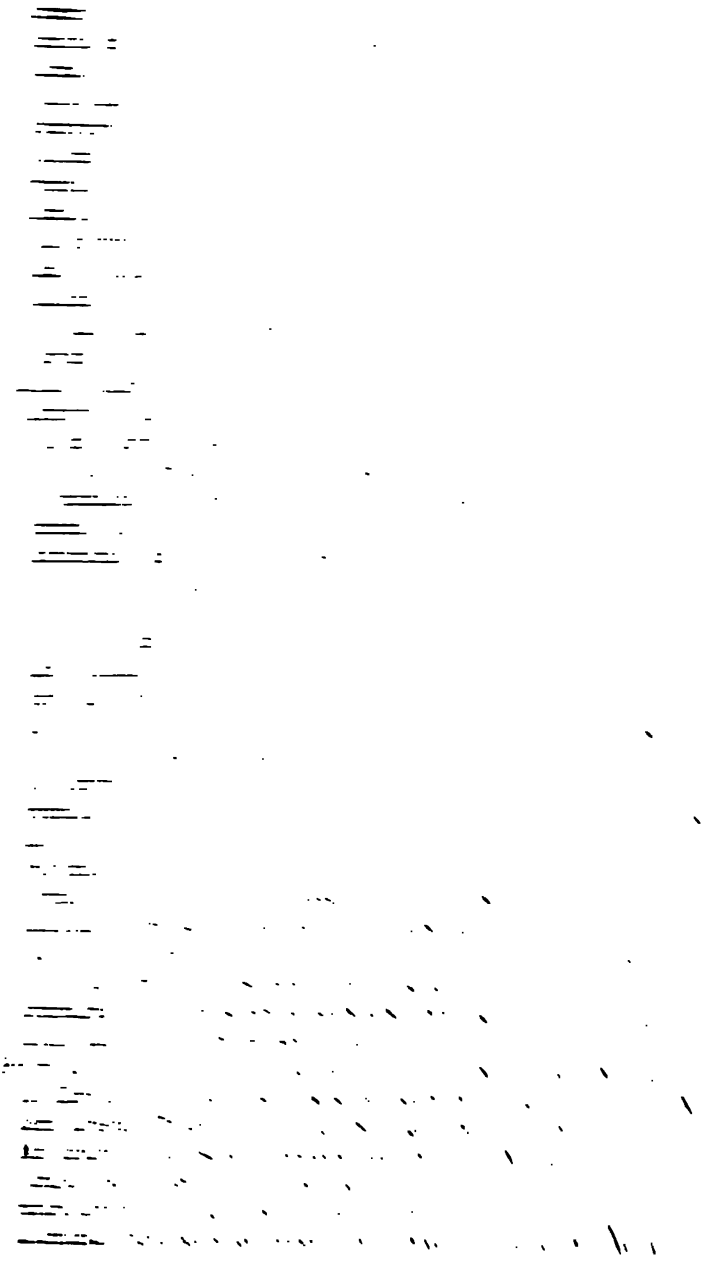

a reproduit fidèlement l'édition originale. Cette réimpression forme, on ne sait trop pourquoi, le nº X des *Erlanger Beiträge zur englischen Philologie*. Dans son avant-propos anticritique, « daté du jour de naissance de Bismark, 1891, » M. Varnhagen repousse, avec toute raison à ce qu'il semble, les reproches adressés par un critique à un autre fascicule des *Erlanger Beiträge*, celui qui contient l'édition, par M. Dick, du plus ancien manuscrit des *Gesta Romanorum* (voy. *Rom.* XIX, 494)[1].

Le cycle de sainte Marie-Madeleine dans la chanson populaire, par Georges Doncieux. Paris, 1891, in-8º, 20 p. (extrait de la *Revue des traditions populaires*). — M. Doncieux, appliquant aux chansons sur Madeleine, réunies dernièrement pour la plupart par M. Rolland, la méthode comparative et critique dont il a donné un si excellent échantillon dans la *Romania*, arrive à rendre, sinon certain, au moins vraisemblable, que ces chansons se divisent en deux groupes, le méridional et le septentrional. Le premier (catalan, provençal, français, istrien) remonte à une chanson catalane. Le second (scandinave, anglais, finnois, wende et tchèque) est caractérisé par ce trait que la Madeleine y est confondue avec la Samaritaine; il a pour chef de file une chanson scandinave, laquelle remonte elle-même à une chanson catalane sur la Samaritaine, où sont venus s'annexer quelques vers de la chanson précédente sur la Madeleine. Ainsi toute cette floraison si variée et si dispersée remonte à deux chanteurs populaires de la Catalogne, dont les productions ont été, pour le second groupe, indûment confondues. Ce résultat a lieu de surprendre, et on ne saurait, de prime-abord, l'accepter comme définitif, mais M. D. ne l'a proposé qu'après l'avoir vu se dégager pour ainsi dire spontanément de ses recherches, et pour le contester il faudrait reprendre toutes ces recherches à un autre point de vue. Nous remarquerons seulement que dans l'étude des origines de la chanson catalane elle-même (si la chanson même est bien catalane), l'auteur, qui n'a connu qu'un peu tard les sermonnaires du xvᵉ siècle, a eu le tort de négliger les mystères, dans lesquels Madeleine a un rôle très voisin de celui que nous offre la chanson. M. Doncieux reprendra sans doute quelque jour et complètera cette très curieuse étude.

Fransk Språklära af Johan Vising. I. *Ljud- och Skriftlära*. Lund, Gleerup [1891], in-8º, quatre-40 pages. — C'est ici le commencement d'une grammaire du français moderne; mais la phonétique descriptive, traitée dans cette première partie par M. Vising, intéresse tous les linguistes, et non seulement il se montre au courant de la science, mais il présente plus d'une observation nouvelle.

Alt-Veroneser Passion. Text, Laut und Formenlehre, Glossar... von Gustav

---

1. Cette « anticritique » ayant provoqué une réponse, M. Varnhagen a répliqué dans une brochure parue tout récemment chez Junge à Erlangen. Il n'y a rien, dans toute cette discussion, où le professeur d'Erlangen a d'ailleurs incontestablement l'avantage, qui intéresse la science.

OEHLERT. Halle, 1891, in-8°, 64 p. (dis. de docteur). — Ce petit texte en prose (mêlé de rimes çà et là) est, non pas une « Passion », mais, comme le remarque l'éditeur lui-même, un « plaint » de la Vierge, librement imité du célèbre écrit attribué à saint Bernard. M. Oehlert le publie d'après le ms. de Vérone (commencement du XIVe siècle), et en relève les traits principaux, phonétiques, morphologiques et lexicologiques. Ce document n'ajoute naturellement que peu de chose à ce que nous savions déjà de l'ancien véronais.

Le patois manceau tel qu'il se parle entre le Mans et Laval... par Amand DAGNET. Laval, imprimerie C. Bormieux, 1891, in-8°, XIII-180 p. — Ouvrage de bonne volonté, mais qui est fait en dehors des méthodes et des connaissances requises; il n'en rendra pas moins des services par les faits qui y sont recueillis et qui paraissent observés avec exactitude.

Étude sur les principaux adverbes (affirmation, négation, manière), par J. BASTIN. Paris, Bouillon, 1891, in-8° 69 p. — Recueil d'exemples généralement bien choisis et interprétés.

Nej. Et Motivs Historie, af Kristoffer NYROP. Kōbenhavn, 1891, in-12°, 172 p. — Un mari, obligé de faire une longue absence, recommande à sa femme de ne jamais répondre que « non » à tout ce qu'on lui dira, et cette prescription, qu'elle exécute fidèlement, tourne absolument contre les intentions du mari. Le poète danois Heiberg a mis ce conte à la scène (en l'épurant singulièrement), et c'est ainsi que « Non » a attiré l'attention de M. Nyrop, qui a rassemblé beaucoup de versions (il y en aurait d'autres à signaler dans la littérature badine du XVIIe et du XVIIIe siècle), et en a recherché l'origine; il n'a pu remonter plus haut que le *Fuggilozio* de L. Costo (1770), mais il pense avec toute vraisemblance que le « motif » remonte au moyen âge; c'était sans doute le sujet d'une farce.

Studien zur Geschichte der französischen Conjugation auf -IR, von Alfred RISOP. Halle, Niemeyer, 1891, in-8°, IV-132 p. — On ne saurait trop faire l'éloge de ce petit livre, dont nous avons annoncé (XX, 190) la première partie, parue sous forme d'une dissertation de Berlin. La richesse des matériaux recueillis n'est que le moindre mérite de l'ouvrage, où se montrent tout le temps des vues personnelles et une rare intelligence des faits linguistiques. L'étude de M. Risop jette un jour tout nouveau non seulement sur ce qui en fait proprement le sujet, mais sur toute l'histoire de l'évolution de la conjugaison française; elle montre que ceux qui faisaient déjà dans cette évolution à l'analogie la plus large part étaient encore en deçà de ce que les faits rassemblés et interprétés par l'auteur attestent avec évidence. Toute l'explication de la conjugaison inchoative est fort plausible; ce qui prouve bien que *floris* remonte à florīsco et qu'on a dit florīsco au lieu de florēsco parce que florere était devenu florire, c'est le traitement différent de parēsco devenu *pareis*, *parois*, *parais*, parce qu'on a gardé parēre ou formé parēscere mais non parire. On regrettera que M. R. n'ait pas donné son avis sur la raison de la formation des participes

ferut, *vestut*, *eissut*, *oüt*, et autres; cette raison nous échappe, et l'auteur aurait peut-être trouvé l'explication de l'anomalie s'il y avait appliqué sa pénétrante réflexion.

Spor" duchi s" tielom" v" pamiatnikauch" sredne-viekovoi literatury. Opyt" istoriko-sravnitel'navo isliedovanija F. Batiuchkova. Saint-Pétersbourg, 1891, in-8°, III-312 p. — La plus grande partie de ce volume est formée par les articles sur le *Débat du corps et de l'âme*, que M. Batiouchkof a publiés dans la *Romania*; les additions concernent surtout les parties proprement slaves ou occidentales du sujet.

Étude sur la sémantique, par Carl Svedelius. Upsala, Josephson, 1891, in-8°, 50 p. — L'auteur s'attache à prouver, contre la division trop tranchée de Darmesteter, que les changements de sens des mots relèvent, en général, à la fois de causes externes et de causes internes. Il donne à l'appui de sa thèse divers exemples empruntés surtout aux langues romanes.

Kreolische Studien, von Hugo Schuchardt. IX. *Ueber das Malaioportugiesische von Batavia und Tugu*. Wien, Tempsky, 1891, in-8°, 256 p.

Glanures étymologiques de mots français, d'origine inconnue ou douteuse, par un amateur. Constantinople, impr. Zarech, 1891, in-8°, 64 p. — L'auteur de cet opuscule, Bedross Effendi Kerestedjan, directeur des traductions et de la correspondance étrangère du Ministère des finances à Constantinople, est en général au courant des derniers travaux étymologiques sur le français; il est moins versé dans la phonétique, et ses rapprochements, qu'il opère surtout entre le français et le persan ou le turc, sont le plus souvent assez fantaisistes. Çà et là, toutefois, l'étymologiste pourra trouver quelque chose à prendre dans ces remarques, que l'auteur propose, d'ailleurs, en toute modestie, heureux, dit-il, de payer un tribut de reconnaissance « à cet admirable instrument de civilisation qui s'appelle la langue française, et à laquelle tout le Levant est redevable d'une bonne part de sa culture intellectuelle ».

Ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon, par Noël Valois. Paris, 1891, in-8°, 31 p. (extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII). — Il s'agit d'un ouvrage latin sur le schisme; mais Honoré Bonet (dont M. Valois, dans un article de la *Bibl. de l'École des Chartes*, nous a récemment révélé la vraie patrie) y donne sur lui-même quelques renseignements intéressants, que l'auteur du présent opuscule a relevés et savamment commentés.

Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois, par Georges Doutrepont. Liège, Vaillant-Carmanne, 1891, in-8° 123 p. (extrait du *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XIX). — Ce travail, dédié à M. Wilmotte, est le résultat d'un concours ouvert par la *Société de littérature wallonne*, et où M. D., à bon droit certainement, a remporté le prix. L'ouvrage, où le parler moderne est constamment rapproché des documents anciens, est fait avec une très bonne méthode, quoique l'exposition en soit parfois un peu pénible et obscure. L'auteur n'apporte dans

son examen aucune prévention, et montre souvent d'une façon curieuse l'influence du français littéraire sur le wallon. Toutes ses idées sont réfléchies, et plusieurs sont personnelles. Il nous semble que pour la forme de la conjugaison forte (notamment les parfaits), aujourd'hui à peu près complètement disparues, il aurait pu mettre plus largement à contribution les textes de l'ancien wallon. En somme, travail très recommandable, et qui, en dehors de son objet propre, apporte en plusieurs points une contribution intéressante à notre intelligence de l'évolution du latin en Gaule.

Jean de Mandeville, par Henri CORDIER. Leide, Brill, 1891, in-8°, 38 p. (extrait du *T'oung-Pao*, vol. II, n° 4). — Cet article est une annonce détaillée du magnifique volume publié récemment par M. Warner pour le Roxburghe Club (c'est-à-dire inaccessible au commun des lecteurs), qui contient un texte français et une version anglaise du fameux livre de Jean de Mandeville. M. Cordier résume en quelques pages les recherches auxquelles ce singulier ouvrage a récemment donné lieu, et qui trouvent pour le moment leur dernier terme dans l'introduction et dans l'excellent commentaire de M. Warner. M. Cordier est porté à admettre purement et simplement que Mandeville n'a pas existé, et que l'inventeur de ce personnage, comme l'auteur du récit des prétendus voyages accomplis par lui, n'est autre que le médecin liégeois Jean de Bourgogne, dit « à la Barbe ». Cette conclusion paraît excessive; il y a eu là un travail de falsifications successives et compliquées, auquel Jean de Bourgogne a certainement pris une grande part, mais auquel Jean des Prés (ou d'Outremeuse) n'a pas été étranger, et qui s'est produit, semble-t-il, autour d'un personnage réel, le voyageur anglais Jean de Mandeville. Mais tout cela est très obscur et compliqué, et demanderait pour être élucidé la découverte de nouveaux documents qui n'existent peut-être pas. En attendant, on ne peut que recommander la lecture de la notice de M. Cordier, qu'enrichissent vingt-cinq pages de précieux renseignements bibliographiques.

Die Quellen des sogenannten Pseudo-Philomena und des Officiums von Gerona zu Ehren Karls des Grossen als Beitrag zur Geschichte des altfranzösischen Epos... von Edouard SCHNEEGANS. Strasbourg, Heitz, 1891, in-8°. 85 p. (dissert. de docteur). — Ce travail remarquable se divise en deux parties, qui convergent d'ailleurs vers le même but. Dans la première, l'auteur montre que le *Philomena* (dont il prépare une édition) comprend, à côté de son élément monacal (qu'il défend avec une indulgence excessive contre les jugements qu'il a mérités), un élément d'origine épique, remontant à divers poèmes sur des guerres censées livrées par Charlemagne dans le sud de la France et dans le nord-est de l'Espagne. Dans la seconde partie, il constate : 1° que la soi-disant *nona lectio* de l'*Officium Gerundense* (cf. *Rom.* II, 275) n'est qu'une variante, plus complète, du récit contenu dans les huit premières; 2° que l'*Officium Gerundense* et un récit du *Philomena* (lui-même en double forme dans ce texte) remontent à une source commune, qui était certainement épique. Il présente, en outre, sur les divers poèmes

(français ou provençaux-catalans) qui ont dû chanter une expédition de Charlemagne dans le sud de la France (voy. notamment ce qui est dit sur les différentes versions de la prise de Narbonne) et le nord de l'Espagne, des observations très intéressantes et des conjectures qui méritent d'être prises en sérieuse considération. Tout ce travail est une contribution importante à l'histoire de l'épopée française; on peut regretter que l'auteur n'ait pas cherché à déterminer les origines des poèmes dont il rend l'existence vraisemblable et leur rapport avec l'histoire. — Les remarques faites sur *Saclusa* sont erronées : *sa* est ici l'article catalan (cf. Morel-Fatio, dans les *Mélanges Renier*, p. 11), comme l'a déjà constaté M. Förster (*Zeitschr.* XV, 518).

Altceltischer Sprachschatz von Alfred Holder. Erste u. zweite Lieferung, *A-brano-s*. Leipzig, Teubner, 1891-2, gr. in-8°, 512 col. — Ce grand ouvrage, conçu sur un plan auquel on peut seulement reprocher d'être trop large, marquera, malgré certaines hésitations et imperfections dans l'exécution, une date importante dans l'histoire des études celtiques, et il rendra aussi de grands services aux romanistes. Il présente, en ordre alphabétique, tous les mots (ce sont surtout des noms propres), d'origine celtique assurée, probable ou même possible, qui se trouvent dans des textes antérieurs au IXe siècle ou que l'on peut induire de dérivés plus modernes en dehors des langues celtiques elles-mêmes. Les exemples des auteurs anciens sont tous donnés *in extenso*, ce qui épargnera bien des recherches aux travailleurs. Nous souhaitons vivement, pour notre part, l'achèvement de ce « Trésor », fruit d'un labeur très consciencieux et très méritoire.

Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507 (texte gascon) publié, pour la Société historique de Gascogne, par Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont. Paris (Champion) et Auch (Cocharaux, imprimeur), 1886-1892. 2 vol. in-8° à pagination continue, LXXIV-661 p. et une planche de filigranes. — Ces comptes sont intéressants comme document historique et comme texte de langue. Les motifs des dépenses sont ordinairement indiqués avec un tel détail, que l'ensemble offre presque la physionomie d'une chronique. L'ouvrage, maintenant terminé, est accompagné d'un glossaire suffisant et d'une bonne table analytique. L'annotation, malgré le caractère un peu trop littéraire de certaines notes, est satisfaisante, et l'édition fait, en somme, honneur aux éditeurs. On regrette, ici comme pour un autre volume édité par la même Société dont nous avons rendu compte récemment (voy. *Rom.*, XX, 172), que l'introduction, rédigée par M. Parfouru, ait été jointe au premier volume. Elle eût, sur certains points, gagné en précision, si on avait attendu le t. II pour la publier.

L'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219. Poème français publié pour la Société de l'Histoire de France, par Paul Meyer, t. I. Paris, Renouard, 1891 (paru en

avril 1892). In-8°, ij-366 pages. — Ce premier volume contient les 10152 premiers vers du poéme. Les 9000 vers qui restent à publier et le glossaire occuperont le second volume. Un troisième tome renfermera une traduction abrégée, mais qui toutefois n'omettra aucun nom propre; enfin une table analytique. Ce texte, nous ayant été conservé par un seul manuscrit, fort incorrect, présente des difficultés peu communes. J'ai fait ou proposé plusieurs corrections à chaque page, mais il en reste à faire; G. Paris, après une lecture rapide du volume, m'en a communiqué un certain nombre que j'insère ici. V. 323 ms. *s'entrecomtreirent* (en rime avec *espargnerent*). J'ai corrigé *s'entre[n]comtrerent*, qui n'améliore pas la rime; G. P. propose *s'entracointierent*. — 1049 *moz de value*, corr. *falue*. — 1172 *tornerei[en]t*, il vaut mieux corriger *torn[ei]ereit*. — 1289 *alonna*, corr. *alonja*. — 3335-3338 *tornei* est peu satisfaisant, surtout au second vers où il rime avec *dirrei* (dirai); G. P. propose *Gornai*. — 4186 *essidé*, corr. *eslidé*. — 4339 *a conestables* n'a pas de sens et fausse le vers; j'ai proposé *amiables*; G. P. préfère avec raison *acointables*. — 5280 *ne* (qui vient d'une correction typographique mal exécutée) est à supprimer. — 6517 suppr. les deux points à la fin du vers. — 6286 *ont* est une faute d'impression pour *out*. — 7555 *cel*, corr. *tel*. — 7877-8 *...a Chynon | Qui de quei uncore a son non*, lis. *Qui de Quei*. Il s'agit du célèbre sénéchal d'Artus; cf. le *Brut* de Wace, vv. 13403-6. — 9421 *Si n'*, lis., comme ailleurs, *si 'n*. — P. M.

Historia da Universidade de Coimbra nas suas relações com a instrucção publica portugueza por Theophilo Braga, tomo I (1289 à 1555). Lisboa, 1892. In-8°, xv et 600 pages. — Ouvrage intéressant et facile à lire comme tous ceux de M. Braga. Beaucoup de renseignements tirés de livres portugais à peu près inaccessibles en France. Les romanistes apprécieront le chapitre concernant les bibliothèques portugaises du xve siécle où figurent des œuvres en langue vulgaire. Dans certains cas, notamment dans l'énumération des manuscrits du connétable Don Pedro, l'auteur aurait pu facilement rectifier des titres très altérés; cf. *Romania*, XI, 157.

Les légendes du moyen âge dans l'art de la Renaissance. I. La légende de Trajan, par E. Müntz. Vannes, Lafolye, 1892, in-8°, 14 p. (extrait de la *Revue des traditions populaires*). — Étude fort intéressante, et qui complète en plusieurs points importants ce qui avait été écrit sur ce sujet.

Œuvres complètes de François Villon, publiées d'après les manuscrits et les plus anciennes éditions, par Auguste Longnon. Paris, Lemerre, 1892, in-12, cxii-465 p. — Nous nous bornons, pour le moment, à annoncer cette édition qui, avec son commentaire, renouvelle et le texte et la biographie de Villon, et qui n'a pas besoin d'être recommandée à nos lecteurs. Nous comptons bien y revenir en détail.

Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. Tome V. *L'épopée celtique en Irlande*. Tome I. Paris, Thorins, 1892, xliv-536 p. — Le monde de la vieille épopée irlandaise, à peine ouvert dans ces derniers temps à la curiosité scientifique, est trop voisin de celui de l'épopée ger-

manique et romane pour que tout ce qui le fait mieux connaître n'ait pas un puissant intérêt pour tous ceux qui s'occupent des littératures du moyen âge ; on sait, notamment, quelle importance il a pour l'étude et l'intelligence de l'épopée britannique, dont nos romans arthuriens sont un reflet. Nous signalons donc avec empressement à nos lecteurs le nouveau volume du *Cours de littérature celtique* de M. d'A. de J., qui est le premier volume d'un recueil de monuments de cette épopée, traduits et commentés (MM. Dottin, Grammont, Duvau et Lot ont apporté, pour les traductions, leur collaboration à leur maître). Une préface, un peu trop courte et spéciale, ouvre le volume ; on y lira avec intérêt ce qui se rapporte à Macpherson. Les germanistes trouveront sans doute aventurée l'assertion d'après laquelle le poème de *Hildebrand et Hadubrand* est l'imitation inintelligente d'un vieux poème gaulois semblable au récit irlandais du *Meurtre du fils d'Aïffé* ; mais cette assertion tient à tout le système de l'auteur sur l'influence profonde qu'il croit que l'ancienne civilisation celtique a exercée sur la civilisation naissante des Germains, et ce système a certainement pour lui de grandes vraisemblances.

Albanesische Studien von Gustav Meyer. III. *Lautlehre der indogermanischen Bestandtheile des Albanesischen*. Wien, Tempsky, 1892, in-8°, III-95 p. (*Sitzmgsberichts der Wiener Akademie*, t. CXXV).

Mélanges wallons, par Clément Boclinville, Arthur Bovy, Auguste Doutrepont, Jean Haust, Auguste Gittée, Eugène Monseur et Jules Simon. Liège, Vaillant-Carmanne, 1892, in-8°, VIII-124 p. — Ce recueil, offert à M. Wilmotte à l'occasion de sa nomination de professeur titulaire, prouve combien l'enseignement du jeune maître est déjà fécond et combien sa personne est sympathique. Plusieurs se rapportent au *folk-lore* ou à l'observation purement descriptive des parlers locaux. M. Boclinville nous donne une carte très utile de la limite du son *hh* ; mais pourquoi l'intitule-t-il : « Les limites du wallon en Belgique » ? Dans *Les limites du picard et du wallon en Belgique et la question des dialectes*, M. J. Simon cherche à ébranler par des faits, d'ailleurs recueillis avec soin, la théorie de la non existence des dialectes ; nous croyons que la plupart de ses lecteurs partageront l'opinion de M. Gilliéron, qui juge que M. Simon a donné, par ses observations et la carte qu'il y a jointe, une excellente démonstration de la thèse qu'il voulait combattre (voyez notamment la remarque finale de la p. 104). Les huit traits signalés par M. S. comme essentiellement critiques entre le « picard » et le « wallon » se réduisent, en réalité, à cinq : 1, traitement de *ca ga* ; 2, traitement de *ce tj* ; 3, traitement de *ie* ; 4, traitement de *è* + *j* ; 5, traitement de *s* devant consonne. Or pour les traits 3 et 5 il renonce à tracer une limite, « parce que dans la zone frontière ces séries ne sont pas nettement tranchées, » et il ajoute que c'est ce qu'il « aurait dû faire également » pour 2. « Les autres traits sont beaucoup plus nets, » sauf 4 (*è* + *j* = *i* ou *e*), « à cause du voisinage de ces deux sons dans l'échelle vocalique. » Reste donc en somme 1 ; mais comme, malgré ses réserves, M. Simon a

fait figurer 2 et 4 sur sa carte, on y voit que les limites de ces sons ne coïncident ni entre elles ni avec celles de 1 ! Que serait-ce si nous connaissions les influences historiques qui ont agi sur le développement des parlers locaux, des conditions de leur rencontre et de leur expansion ? M. S. promet sur ce point une étude ultérieure ; comme il ne manque ni de sagacité ni de justesse d'esprit, nous pensons qu'elle l'amènera à modifier sensiblement ses idées.

Zur Aussprache des Franzōsischen in Genf und Frankreich, von Dr. E. Koschwitz. Berlin, Gronan, 1892, in-8°, 79 p. (*Supplementheft VII* de la *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*). — Observations prises sur le vif et interprétées à l'aide d'une solide connaissance de l'histoire de la langue.

F. Novati. *Il* De malo senectutis et senii *di Boncompagno da Signa*. Roma, 1892, in-8°, 21 p. (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, I, 1). — Boncompagno da Signa, bien connu comme rhétoricien et grammairien, devenu vieux et morose, composa, vers 1240, le petit traité que M. Novati publie d'après le ms. unique de la Marciana. Au milieu d'invectives plus ou moins banales, on y remarque quelques passages intéressants, notamment celui-ci ; il vient s'ajouter à ceux déjà recueillis sur divers personnages qui, au XIIIe siècle, s'attribuèrent une longévité fabuleuse : *Dicunt enim quidam se vidisse scutiferos imperatoris Karoli et Rolandi, edificationes et destructiones multarum urbium, prelia et gesta multorum ab etatis nostre memoria valde remota, in quibus frequenter excedunt terminos veritatis. Item vidi Yerosolimis juxta porticum Salomonis quendam hominem valde senem, qui firmiter asserebat se fuisse cum Poncio Pilato quando Christus crucifixus fuit a Judeis* (p. 12). M. N., dans les quelques pages dont il a fait suivre son édition, passe en revue avec une sobre érudition la littérature relative aux avantages et aux inconvénients de la vieillesse depuis Cicéron jusqu'à Boncompagno, et relève dans le présent traité les données intéressantes pour la biographie de l'auteur.

Ueber das Gedicht vom König Orendel. Von Richard Heinzel. Wien, Tempsky, 1892, in-8°, 90 p. (extrait des *Sitzungsbericht* de l'Académie de Vienne, p. CXXVI). — Le poème d'Orendel, tel que nous l'avons, est consacré à la légende de la sainte tunique de Trèves et raconte, de la façon la plus aventureuse et la plus fantastique, comment elle fut rapportée d'Orient. M. Heinzel, avec l'érudition et la pénétration qu'on lui connaît, analyse les éléments de cette singulière composition et en rapproche d'autres qui lui sont plus ou moins apparentées, notamment le *Seghelijn van Jerusalem* néerlandais et le prologue de la *Vengeance Nostre Seigneur* du ms. de Turin. Il conclut que tous ces poèmes (et d'autres) ont une origine française directe, mais ont mis en œuvre des matériaux de provenance fort diverse. Cette étude apporte une importante contribution à l'histoire des fictions orientalo-occidentales relatives aux reliques dominicales.

Beiträge zur Textgeschichte der Historia septem sapientum, von M. Murko. Berlin, Haack, 1892, in-8°, 34 p. (extrait de la *Zeitschrift für vergleichende Littera-*

tur geschichte, N. F., IV). — Nous avons parlé (XX, 373) des belles études de M. Murko sur l'*Historia septem sapientum*; nous en avons ici un nouveau spécimen. Nous y relèverons surtout l'assertion que l'*Historia* a été non seulement écrite par un Allemand mais faite d'après une version allemande (qui resterait à découvrir), et l'opinion (qui repose sur une bien faible preuve) que la traduction française imprimée en 1492 est faite sur une édition différente des plus anciens incunables. D'autres paragraphes concernent les versions allemande, hollandaise, anglaise, hongroise et américaine, et le mémoire se termine par une remarque importante sur l'extrait de l'*Historia* incorporé aux *Gesta Romanorum* et son rapport avec la *Versio Italica*.

Ueber den figürlichen Gebrauch der Zahlen im Altfranzösischen. Von Dr A. RAUSCHMAIER. Erlangen u. Leipzig, Deichert, 1892, in-8°, 118 p. (*Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie*, III). — Ce travail fait avec intelligence a pour objet l'étude de l'emploi des nombres, en ancien français, en dehors de leur valeur réelle, pour indiquer une quantité indéterminée. Nos vieux poètes appliquent avec une singulière prédilection le précepte de Malherbe, de « nombres nécessairement »; les chiffres 3, 4, 7, 30, 700 (sans parler de 100, 1000), entre autres, y sont appliqués par eux d'une façon qui nous paraît souvent bizarre, et que ne suffisent pas à expliquer les besoins de la mesure ou de la rime. M. R. a réuni un grand nombre d'exemples de cet usage, le rapprochant de celui qu'on trouve hors de France, et montrant à quel genre d'actes ou d'objets les nombres imaginaires s'appliquaient le plus ordinairement. Son étude servira de cadre commode pour des constatations ultérieures.

Pierre d'ALHEIM. *Le jargon jobelin de maistre François Villon*. I. Les ballades originales, texte, traduction et glossaire. II. Les ballades apocryphes; M. A. Vitu et l'Académie française. Paris, Savine, 1892, in-18, XX-144 p. — Ce petit livre, à grandes prétentions, a pour but de prouver que les cinq ballades en jargon du ms. de Stockholm, même celle où Villon se nomme en acrostiche, sont l'œuvre d'un faussaire du XIXe siècle; c'est tellement absurde pour qui a jeté un coup d'œil sur le manuscrit et sur les notes de Fauchet qui se trouvent en marge, que toute discussion est inutile; quant à la question de savoir si les quatre ballades non signées sont de Villon, c'est une autre affaire; Vitu l'a tranchée trop promptement par l'affirmative, M. Longnon, sans donner de raison autre que l'absence de preuves, s'est prononcé pour la négative. La partie du travail de M. d'Alheim consacrée aux ballades anciennes n'apporte à peu près rien de nouveau.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

LA PREMIÈRE PERSONNE DU PLURIEL

EN FRANÇAIS

I

Parlant de la désinence française *-ons*, en regard des désinences latines -amus, -ēmus, -īmus, Diez indique que la réduction de trois désinences à une seule, commune à tous les verbes, n'a rien qui puisse surprendre; puis il continue en ces termes[1] :

On peut, il est vrai, s'étonner ici de voir la voyelle *o*, qui est absolument étrangère au latin, régner exclusivement en français. Le franç. *somes* = lat. sumus, en vertu de son emploi très fréquent, aurait-il ici servi de type? Des dialectes de la partie orientale du domaine n'ont pas donné accès à cet *o* devenu dominant ailleurs : ainsi le wallon, où *stopan*, par exemple, répond au franç. *étoupons*, *stopen* au franç. *étoupions* (imparf. ind.). Pour des exemples d'autres régions, voy. Schnakenburg, p. 68. On trouve au contraire en italien des traces de *om* pour *am* : ainsi dans le dialecte de Reggio le prés. ind. *purtóm*, le subj. *purtomm* = *portiamo*.

Diez ajoute en note :

Delius s'exprime sur notre question de la manière suivante : « L'énigme « s'explique par les terminaisons abrégées *am* (*ams*), *em* (*ems*) et *im* (*ims*), où « la nasalisation, lorsqu'elle s'y est introduite, a pu troubler les trois « voyelles et les fondre dans le son sourd *o* ou *u*, *om* ou *um*. Comme, « d'après les règles de la phonétique, un *u* latin atone tombe purement et « simplement en français, sans aucune compensation, à ce point de vue aussi « *chantomes* ne semble pas formé directement de cantamus, mais allongé « de *chantons* ou *chantoms*. »

Le maître ne se prononce pas entre les deux alternatives. L'explication proposée par Diez a été reprise et développée par

---

1. *Grammatik*, II (3e éd.), 226; trad. française, II, 207.

M. Thurneysen [1]. Selon lui, l'identité des 3es personnes du pluriel *sont, estont, ont, chanteront* a fait créer, à l'exemple de *sons*, représentant phonétique de sumus, les 1res personnes *estons, chanterons*, puis *avons*, que suivirent peu à peu celles des autres verbes. De trois côtés différents, on s'est élevé récemment contre cette opinion : MM. Suchier [2], Bréal [3] et Vising [4] ont tenté d'y substituer une explication purement phonétique. Leurs objections à la doctrine de Diez seront plus commodément réfutées quand je reprendrai, pour mon compte, l'exposition de la doctrine. Mais d'abord je vais examiner les solutions que ces savants ont données au problème qui nous occupe.

M. Suchier pense que l'*a* de la désinence -amus « était exposé à devenir *o* d'abord après les labiales, par exemple dans amabamus (cf. *taon* tabanum), puis s'est changé en *o* dans tous les cas où cette transformation n'était pas empêchée par la présence d'un *i* semi-voyelle ». Ces paroles un peu ambiguës veulent dire sans doute qu'après les labiales -amus est devenu *-ons*, ailleurs *-ains*, et que partout des actions analogiques ont substitué *-ons* à *-ains*. Mainte objection se présente à l'esprit. Comme l'a déjà fait observer M. Vising, le recours à la 1re personne du pluriel de l'imparfait n'est pas sans de graves difficultés. Précisément la désinence -abamus a été remplacée de très bonne heure par -eamus ou quelque forme semblable. L'influence d'un temps relativement peu usité, de l'imparfait, sur le présent du verbe est difficilement concevable et, autant que je sache, n'est justifiée par aucun cas analogue. Or il n'y a qu'un très petit nombre de présents de la 1re conjugaison dont le radical soit terminé par une labiale. Lavamus, levamus, salvamus, servamus, amamus, clamamus, probamus, *tropamus et quelques autres, bien loin d'entraîner après eux la grande masse des verbes en -tamus, -damus, -camus, -gamus, -ramus, -lamus, -samus, -namus, auraient plutôt succombé à la majorité. Le changement d'*a* en *o* entre une labiale et une nasale n'est d'ailleurs nullement prouvé. Vanum est devenu *vain*, non pas *von ;*

1. *Das Verbum* être *und die französische Conjugation*, p. 25.

2. *Grundriss der Romanischen Philologie*, I, p. 611 (*Le français et le provençal*, trad. P. Monet, p. 107).

3. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, VII, p. 12-16.

4. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XII, p. 21-30.

manum *main*, non pas *mon*. L'exemple unique cité par M. Suchier, celui de *taon*, offrirait un caractère tout particulier; il était à l'origine proparoxyton : tábanum; il s'agirait donc ici de va non accentué, qui deviendrait vo en recevant l'accent. Mais, en réalité, il s'agit dans ce mot d'une substitution de suffixe et non d'un changement phonétique[1]. Il n'y a donc plus aucune raison pour identifier *-vons* à -bamus. C'est un fait inouï en français que l'influence d'une consonne sur un *a* accentué suivant, sauf dans le cas de *chier* <carum, où *chie* s'est développé de *kă*, non de *ka*[2].

L'explication de M. Bréal ne résiste pas mieux à la critique. « Nous continuons à croire, » dit-il, « que l'*o* est une pure modification phonétique de l'*a* nasalisé. Il s'est conservé quelque chose de cette incertitude jusqu'au XVIe siècle, où l'on disait encore *chalan* ou *chalon* (du bas-latin calannus), *goudran* ou *goudron* (de l'arabe al-kâthran). » Mais une telle « incertitude » n'apparaît nullement dans les textes si nombreux de l'ancienne langue. Il faudrait, par conséquent, supposer qu'elle remonte à une période préhistorique du français. La voyelle labiale aurait *seule* persisté dans la désinence *-ons*; dans tous les autres mots en -an-, -am-[3], au contraire, la voyelle palatale serait la seule conservée, sans qu'aucun doublet nous attestât une prononciation incertaine. C'est là une hypothèse qu'on ne sera guère

---

1. G. Paris, *Rom.*, XX, 377.

2. M. Clédat (*Revue des patois*, IV, 41) croit pouvoir attribuer à l'influence de la consonne précédente le passage d'ǫ à *ue*, *ui*, dans *recuevre*, *cuevre*, *jueſne*, *cuez* (*colem*), *escuet* (*excutit*), *cuide*, *cuivre*, *aiguille*. Il faut tout d'abord écarter *jueſne*, qui n'a pas la même consonne que les autres mots et dont le *j* initial n'a nullement modifié l'ǫ suivant dans jugum, devenu *jou*(*g*) : au reste jǫvenis n'est pas une forme limitée au nord de la France (*Grammaire*, I, § 130). Cǫperit (d'après ŏperit) remonte probablement aussi au latin vulgaire : comp. *suefre* de *sufferit. *Cuez* n'existe pas en ancien français. *Escuet* s'accorde avec l'italien *scuote* : l'ǫ n'est donc pas propre au français. A *cuide* = cŏgitat comparez *estuie* = stŭdiat. *Aiguille* remonte à acūcula. Il ne resterait donc que le seul mot *cuivre*, d'après lequel on ne peut songer à établir une loi phonétique. — Il ne faut pas non plus attribuer l'*ue* du français *couluevre* à l'influence de l'*l* précédente, puisque toutes les langues romanes ont des formes dérivées de colǫbra; cf. L. Havet, *Rom.*, V, 147.

3. *Main*, *pain*, *faim*, *raim*, *aim*, *estrain*, *sain*, le suffixe *-ain* = -anum et -amen, et beaucoup d'autres cas.

disposé à approuver. L'hésitation entre *goudran* et *goudron*, *chalan* et *chalon* a une cause toute différente. Ce sont des mots étrangers, qui ont pénétré assez tard dans la langue, dont la prononciation n'était pas assurée par la tradition et qui ont pu aisément abandonner la terminaison rare *-an* pour la terminaison beaucoup plus fréquente *-on*.

Si l'explication proposée par M. Vising était exacte, elle aurait une grande importance pour toute notre conception des faits qui constituent la vie du langage :

> A la suite, dit-il, des procès syntaxiques et morphologiques qui amènent la décadence de la déclinaison, c'est dans les noms que les voyelles finales se trouvaient le plus exposées à l'abandon et qu'on cessa d'abord de les prononcer. Les verbes, dont les désinences personnelles, ainsi que le montrent les textes, furent longtemps encore maintenues intactes pour satisfaire aux nécessités de la flexion, n'ont pas perdu partout en même temps leurs voyelles finales. Ce fait est attesté par diverses formes, que l'on n'a pas expliquées, ou dont on a cherché à rendre compte par d'insuffisantes analogies, savoir : *cantamɛs*, *cantastɛs*, *cantassɛ* *cantassɛs*; *somɛs*, *faimɛs*, *dimɛs*, *posciomɛs*, etc.; *estɛs*, *faitɛs*, *ditɛs*; *dient* = dicunt, *font* = *facunt; divers *e* du présent du subjonctif. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans les formes des pronoms. Si les actions purement phonétiques n'avaient pas été contrariées par certains besoins de l'esprit, il n'y aurait jamais eu de formes telles que *li*, *lo*, *los*, *mon*, etc. Ainsi l'*u* de la désinence -amus (aussi bien que d'autres terminaisons verbales) resta plus longtemps intact que l'*u* de ramus, et les deux labiales de la 1re personne du pluriel purent exercer une influence à laquelle fut soustrait l'*a* du substantif.

On peut résumer l'opinion de M. Vising dans les deux formules suivantes : 1. L'*u* persiste plus longtemps dans le verbe que dans le nom (donc *raims*, mais -amus). 2. Un mu suivant change *a* en *o*. Supposons que la première affirmation soit exacte; la seconde se heurte aux plus graves difficultés. Quand l'*u* de ramus tomba, le changement d'*a* en *ai* devait être un fait accompli, car de *rams* on n'aurait pu arriver qu'à *rāms*, jamais à *rāims*. S'il est avéré qu'on a passé de ramus à *raims* par les étapes *raimus* et *raimes*, il faudra bien admettre également que la désinence -amus est devenue *-aimus*, et l'on ne saurait tirer *-ons* d'*-aimus*. Ce n'est pas là notre seule objection. Si le groupe mu change -amus en *-ons* et que l'u persiste, d'après M. Vising, pourquoi la 1re personne du parfait, cantavimus ou *cantamus, a-t-elle la désinence *-ames* au lieu d'*-ons*? Cet

u que l'on garde afin que la flexion reste distincte peut-il donc, après l'*m*, tour à tour changer *a* en *o*, ou bien laisser l'*a* intact et s'affaiblir lui-même en *e*? Enfin, dans l'hypothèse suivant laquelle amu devient *ō*, pourquoi l'*a* n'est-il pas modifié, quand les deux labiales suivantes sont *mm* (*flamme*), *mp* (*champ*), *mb* (*ambe*), ou *nv* de *nu* (*anvel*)? M. Vising ne répond rien à toutes ces questions que l'on se pose, et serait bien embarrassé d'y répondre d'une manière satisfaisante.

Je tiens sa première affirmation pour non moins contestable que la seconde. Je n'ose décider si l'on pourrait l'admettre *a priori*; je me demande seulement : avons-nous jusqu'ici, en français ou dans une autre langue romane, des exemples assurés de voyelles persistant plus longtemps dans le verbe que dans le nom, afin de satisfaire aux exigences de la flexion? On ne pourra considérer comme assurés que les cas où toute autre explication est impossible et où celle de M. Vising paraît offrir un haut degré de vraisemblance. A mon sentiment, aucun des exemples cités ne se trouve dans les conditions requises. Au sujet de *dient* et *font*, M. Vising semble lui-même avoir eu des doutes. Il renvoie, en effet, à mon compte rendu de la *Grammatik des Altfranzösischen* de M. Schwan[1]; seulement il n'indique pas s'il fait allusion au passage où je traite du rapport de *feent* et *font*, ou bien (ce qui est le plus probable) à ma remarque sur la 3e personne du subjonctif *aiment* = ament. Quoi qu'il en soit, voici les faits qui concernent la 3e personne du pluriel. On a déjà remarqué bien des fois que, dans les paroxytons de plus de deux syllabes, les voyelles précédant immédiatement la tonique sont traitées comme des finales[2] : comparez *vit* de vivit et *cité* de civitatem. Comme **dementare* est devenu *dem-enter*, qu'en d'autres termes *e* protonique persiste avant *nt*, il s'ensuit qu'après l'accent ent (et de même unt) doit subsister : par conséquent *rient* ou *dient* sont des formes tout à fait régulières et s'expliquent par les lois phonétiques les plus communément admises. Passons à *faimes* et *dimes*, de facimus et dicimus. Le même type phonétique se retrouve dans decimus, un type presque identique dans acinus ou cicinus. Les mots *disme*, *aisne*, *cisne* montrent que les voyelles

1. *Zeitschrift für neufranz. Sprache und Litt.*, X, 77.
2. A. Darmesteter, *Rom.*, V, 140 ss. (*Reliques scientifiques*, II, 95 ss.).

finales des verbes ont été modifiées d'après les mêmes principes que celles des noms. On a plus de peine à expliquer *faites* et *dites*, de facitis et dicitis, si on les met en regard de *plaiz* (placitus) ou de *vuiz* (*vocitus). Ici, la théorie de M. Vising serait à coup sûr fort commode; mais une question se pose aussitôt. Puisqu'amatis est devenu *amez*, la 2e personne du pluriel ne serait-elle pas assez caractérisée par des formes comme **diz* ou **faiz*, qu'on attendrait à l'exemple de *plaiz*? La crainte d'une confusion avec les participes passés *faiz* et *diz* ne suffirait pas à justifier la conservation de la voyelle finale; car *amez* continue en même temps amatus et amatis. Il y aurait encore moins de vraisemblance à supposer que le besoin de conserver la voyelle ait été ressenti plus vivement dans le cas de facitis ou dicitis que dans celui d'amatis. Si l'on voulait admettre que la voyelle finale persiste dans les proparoxytons, *faites* et *dites* apparaîtraient comme parfaitement réguliers; mais l'irrégularité se retrouverait du côté de *vuiz*, *plaiz* ou *doiz*. J'ai montré, au § 313 de ma grammaire, comment cette difficulté peut être résolue. Déjà en latin vulgaire placitu, vocitu étaient devenus plagitu, vogitu; en France, avant l'abandon des voyelles finales atones, on prononçait déjà en deux syllabes *plaitu*, *voitu*, *diitu*. Cependant, sous l'influence de facimus et dicimus, les 2es personnes facitis et dicitis restaient trisyllabiques : *fagitis fayitis*, *digitis diyitis*. Elles ne furent réduites à *faytes* et *diytes* qu'après la chute des voyelles finales. Cette différence de traitement fait comprendre pourquoi diita est devenu *doie*, tandis que *faites* a conservé le *t* de faytis : *ii* s'est résolu en *i* simple, et le *t* a cessé d'être prononcé entre deux voyelles; au contraire, le groupe *yt* subsiste[1]. Encore ici, la prétendue exception que l'on notait dans les verbes n'est pas bien difficile à expliquer.

Nous parlerons plus loin de *somes*, *posciomes*, *estes*, etc. : passons à *chantasse*, *chantasses*. On attendrait à l'imparfait du subjonctif les flexions *-as*, *-as*, *-ast*. Le provençal nous montre bien *-es* à la 1re personne; en revanche, la 2e a la désinence *-esses*. En français, les nécessités de la flexion exigeaient-elles que la 1re personne fût terminée en *-asse* plutôt qu'en *-as*? La désinence *-as* ne pouvait se confondre avec aucune autre, sauf

1. Sur *vuide*, cf. *Gramm. des langues rom.*, § 531.

avec celle de la 2e personne du même temps. Mais, si l'on a toujours dit à la 2e personne *amasses*, il n'y avait aucune raison pour qu'amassem ne devînt pas régulièrement *amas* dans la France du Nord. D'ailleurs, pour qu'une explication nous satisfasse, elle ne doit pas négliger la différence qu'il y a entre le français *amasse* et le provençal *ames* dans le traitement de la voyelle finale. Partons de la 2e personne. A amasses devaient succéder, en provençal *ames*, en français *amas*, formes dans lesquelles se seraient confondues l'*s* caractéristique de la 2e personne du singulier et l'*s* caractéristique de l'imparfait du subjonctif. C'est là ce qu'on a voulu éviter. A une époque tardive du provençal, *cors* fait au pluriel *corses* : les deux *s* sont prononcées; mais, pour les empêcher de se heurter, on intercale un *e* atone. De la même façon, *amas* a été remplacé par *amasses*[1]. Peut-être même faut-il dire que l'*e* latin n'a jamais cessé d'être prononcé et qu'il a persisté comme voyelle d'appui; car nous avons affaire à un cas où, pour une fois, cette expression est parfaitement appropriée. Il y a cependant encore une objection à surmonter. Pourquoi, en français, la terminaison -iscis n'est-elle pas devenue *-isses* comme en provençal? Cela tient sans doute à ce qu'en provençal, d'une façon générale, les verbes de la 2e et de la 3e conjugaison tendent à séparer du radical l'*s* de la 2e personne du singulier, tandis que le français reste fidèle à la forme étymologique : comparez prov. *vendes* et fr. *venz*. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une particularité du présent provençal, qui n'a rien à faire avec le développement de l'imparfait du subjonctif français et provençal. Ces considérations jettent de la lumière sur la forme *amasse*. En français, *amasses* coïncide avec les 2es personnes du subjonctif présent *vendes*, *mentes*, *florisses* : en provençal, *amesses* a une autre désinence que *vendas*, *mentas*, *florissas*. Par suite, le français put, à l'exemple du subjonctif présent, créer à l'imparfait une 1re personne en *-asse* pour correspondre à la 2e en *-asses*, tandis que la 1re personne en *-es* se maintenait en provençal.

Chantastes. Ici également le français et le provençal sont en désaccord. Des deux parts, hostis est devenu *ots*; mais le provençal connaît seul au parfait *chantets* : le français dit *chantastes*,

1. C'est aussi l'explication de M. G. Paris, *Rom.*, VII, 623.

au lieu de la forme *chantats* qu'on attendrait. Remarquons d'abord qu'un rapport fixe existe partout entre les désinences -asti et -astis. Régulièrement -asti devient *-ast*, -astis devient *-ats*, en français comme en provençal. Au nord de la France, sous l'influence de la 2e personne du singulier, l'*s* a été rétablie à la 2e personne du pluriel; mais, comme il est impossible de prononcer le groupe de consonnes *sts*, une voyelle d'appui s'est développée entre le *t* et l'*s* finale. On peut essayer d'expliquer la conservation de la désinence *-atz* en provençal. La 2e personne du pluriel du présent et de l'imparfait indicatif se terminait en français en *-ez*, en provençal en *-az*; au parfait les deux langues avaient à l'origine la désinence *-az*. Cette désinence a été maintenue en provençal, grâce à l'accord du parfait avec les deux autres temps, accord qui n'existe pas en français. De plus, la 2e personne du singulier et la 2e personne du pluriel du parfait provençal avaient originairement des voyelles différentes, les désinences étant d'une part *-est* et *-ist*, de l'autre *-atz* et *-etz*. Seule, la conjugaison en *-ir* avait, comme les verbes français, la même voyelle aux deux personnes.

Les recherches sur la désinence *-ames* offrent une difficulté particulière, parce que nous n'apercevons pas clairement quelle a été la forme latine qui leur a donné naissance. La désinence classique -avimus aurait donné *-aumus*, en français *-ons*. Une forme -ammus (it. *-ammo*), qui conviendrait aux autres langues romanes, aurait produit en français *-ans* : comparez *sons*, de summus. Faisant abstraction de l'italien *-ammo*, l'on pourrait se tirer d'embarras en supposant une désinence -amus, issue d'-aumus, à une époque encore ancienne, sous l'influence de la 2e personne -astis. Cet -amus, identique à la première personne du pluriel de l'indicatif présent, se retrouve dans le provençal *-em*, auparavant *-*am*. On attendrait en français *-ains* ou (d'après M. Vising) *-ons*; car, ainsi qu'il a déjà été remarqué, on se heurterait à des contradictions en soutenant qu'-amus, pour satisfaire aux nécessités de la flexion, ne se serait développé que jusqu'à l'étape *-ames*. La réalité est, à mon avis, bien plus simple que cette hypothèse. Les mêmes causes qui, en latin vulgaire, ont changé -aumus en -amus ont pu agir à une époque antérieure aux plus anciens textes de la langue; cela est incontestable. Ainsi le paroxyton *-astes* entraîne après lui un paroxyton *-ames*; en provençal, *-am* reste oxyton comme *-atz*.

Je ne sais trop ce que M. Vising entend par l'*e* du subjonctif présent. D'après les lois phonétiques qui régissent les noms, on attend au subjonctif présent du verbe les formes : *ain* = amem, *apel* = appellem, *ni* = negem, *truef* = *tropem, *lais* = laxem, etc., mais aussi : *tremble* = tremulem, *change* = cambiem, *mesle* = *misculem, etc. Cette distinction entre les verbes de la 1re conjugaison a été longtemps maintenue en ancien français, particulièrement à la 3e personne, et aussi à la 1re. On lit, par exemple, dans la *Chanson de Roland*, *envei* au vers 493, ou *aurt* (en assonance) au vers 854. En revanche, on trouve déjà *repaire*[1] au vers 310; et le *S. Brendan* connaît les subjonctifs *neie* (1452) et *crie* (124). Cet *-e* s'explique très aisément par l'analogie des subjonctifs en *-e* de la 1re conjugaison et du subjonctif régulier de la 2e et de la 3e conjugaison; il avait l'avantage de distinguer la 1re personne du subjonctif présent de la 1re personne de l'indicatif présent. Encore ici le provençal nous éclaire d'une façon intéressante sur ce qui s'est passé en français. Au Midi, *tremble* différait de *venda*; au Nord, *tremble* et *vende* avaient la même voyelle finale : par suite, le subjonctif *am* subsiste au Midi, tandis qu'au Nord *aim* devient *aime*. Aucun motif ne nous engage donc à supposer la conservation pure et simple de l'*e*.

J'arrive aux formes pronominales. Ici, les faits sont un peu différents. Affirmer que le pronom régime forme avec le mot suivant une unité si complète que les phonèmes en soient traités comme ceux d'un mot simple, c'est à mes yeux, comme à ceux de M. Vising, aller trop loin; peut-être me sera-t-il permis de

---

1. Comme le *S. Brandan* écrit *repair* à la 1re personne du singulier de l'indicatif présent, la forme *repaire* est assurément analogique, et l'on cessera d'en douter, si l'on reconnaît la véritable origine de ce verbe. La forme *repair* ne permet pas de le dériver, comme on fait d'habitude, de repatriare. Au reste, un verbe signifiant « ramener dans la patrie » devrait avoir plutôt la forme *rimpatriare*. *Repairier* signifie en général « revenir » ou « se réfugier ». Non seulement l'idée de « patrie » ne prédomine pas dans la signification de ce verbe, mais elle y est rarement associée. Il n'y a pas grand compte à tenir de la forme isolée *repadred*, dans le poème de la *Passion* (33 a). On ne peut pas séparer de *repairier* l'ancien milanais *repairarse* (se retirer) et le génois *repuäsu* (fr. *repair*), qui ne remontent pas à repatriare, mais à *reparium. *repariare. Sur cette dérivation, cf. Diez, *Et. Wört.*, II b, *pairar* et *apero*.

renvoyer à ce propos au 4e chapitre de ma *Grammaire des langues romanes*. Cela dit, il n'en est pas moins vrai que *li* devait subsister devant toutes les formes verbales qui commencent par une consonne : illi promitto devient *li promet*, de même que civitatem donne *cité*; illi donat aboutit à *li done*, comme *tinale à *tinel*. Quand le pronom était enclitique ou prononcé devant une voyelle, l'*i* devait sans doute disparaître; mais, ces cas étant de beaucoup les moins nombreux, on peut n'en pas tenir compte. Les faits sont les mêmes en ce qui concerne *lo* et *mon*, si toutefois je comprends bien M. Vising. — Nous maintenons donc l'affirmation que les changements phonétiques modifient également toutes les parties du discours; et cette opinion peut être considérée comme assurée, tant qu'on n'y aura pas opposé de plus graves objections.

Ainsi les efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour expliquer *-ons* par quelque loi phonétique paraissent avoir échoué. Je ne suis pas en état d'ajouter une nouvelle tentative à celles de mes prédécesseurs, bien que je sois porté, toutes les fois qu'il peut y avoir doute, à supposer un changement de la prononciation plutôt qu'une modification par analogie. Mais, dans le cas qui nous occupe, il ne semble pas y avoir d'autre hypothèse possible que l'analogie, l'imitation, l'emprunt : or, la seule forme qui soit régulièrement terminée en *-ons*, c'est sumus, puisque l'archaïque legumus ne saurait entrer en ligne de compte[1]. Nous avons maintenant à nous demander comment la voyelle de sumus a été étendue aux autres verbes, pourquoi *sons* a été abandonné pour *sommes*, de quelle façon enfin l'on peut répondre aux objections qu'a soulevées cette explication. M. Bréal écrit :

---

1. Les langues romanes ne connaissent pas la terminaison -ûmus. L'italien *menomo* est sorti de minimus en vertu d'une loi phonétique propre à l'italien. Cucuma, italien *cogoma*, frioulan *cogume*, est un exemple *sui generis*, dans lequel la voyelle tonique a exercé une influence sur l'atone. Les représentants de decimus ont le *c* palatal. On trouve, il est vrai, en ancien espagnol *delma*, mais seulement dans des régions où *-azgo* (*-atico*) devient *-algo*, de sorte qu'on peut très bien dériver *delma* de *dezma* = decima, et non de de(c)uma. Ou bien *delma* serait issu de deuma, mais aurait une origine catalane, comme la forme *deuma* de quelques documents gascons (Luchaire, *Textes gascons*, gloss., s. v.); en catalan, *decima* devient tout à fait régulièrement *deuma*.

« Le français, parmi toutes les langues romanes, serait seul ou presque seul à faire cet emprunt; » et il ajoute en note, à propos du mot presque : « Nous faisons cette restriction à cause des dialectes de l'Italie septentrionale. » Cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. On sait que déjà Auguste employait simus au lieu de sumus[1]. Or simus est la forme qui a subsisté, avec quelques modifications que nous n'avons pas à étudier ici, dans l'Italie centrale et méridionale, en Lombardie, en Vénétie, dans l'Émilie et le Frioul, enfin dans tout le midi de la France; sumus est propre au français septentrional, au piémontais, aux idiomes du Tyrol et de la péninsule ibérique. Il n'est pas besoin de rechercher ici les causes de cette distribution géographique ni d'indiquer avec plus de précision les limites de l'emploi de simus et de sumus. Ce qu'il importe, en revanche, de constater, c'est qu'en Tyrol, en Frioul, dans l'Italie centrale et septentrionale, les 1res personnes du pluriel sont régulièrement terminées en -ĭmus (*-emo*, *-eim*, etc.) ou en -ūmus (*-omo*, etc.) suivant que celle du verbe *être* est simus ou sumus. Ainsi la première objection de M. Bréal tombe; une seconde ne nous paraît pas plus solide. « Si un auxiliaire était destiné à influencer nos verbes réguliers, ce n'est point *être*, mais *avoir*. On ne s'expliquerait pas comment des verbes exprimant une action auraient été associés dans l'esprit au verbe *être*. Il ne faudrait pas objecter les parfaits comme *je suis venu*, *je suis tombé*, qui marquent un état et non une action..... Entre *nous sommes* et *nous chantons*, le rapport, visible sans doute pour le logicien, est trop abstrait pour avoir pu déterminer une création populaire. » L'observation est d'une justesse frappante, et constituerait une grave objection, si nous étions obligés d'admettre que tous les verbes ont reçu à la fois la désinence *-ons*, à la place des anciennes flexions -amus, -emus, -imus. Mais il n'en est rien. M. Thurneysen a très justement reconnu que c'est l'identification des 3es personnes *estont* et *sont* qui a fait employer *estons* au lieu d'**estains*. Sans doute l'abandon d'*estains* n'était pas imposé par une inéluctable nécessité; mais il y avait en ancien français entre les deux verbes un rapport de signification si étroit que l'un des deux pouvait, sans aucun doute, influencer l'autre, du moment qu'ils

1. Suétone, *Auguste*, 87.

avaient une forme identique à la 3e personne du pluriel. On comprend sans peine que stamus ait été modifié d'après sumus, et non point sumus d'après stamus, puisque sumus est plus usité, par conséquent mieux fixé dans la mémoire. C'est pour cela que, sauf quelques exceptions de très peu d'importance, sumus n'a subi aucune altération dans tout le domaine des langues romanes. Ce que nous avons avancé pour le français est indirectement vérifié par le provençal, où la différence des 3es personnes *sunt* et *estant* n'a pas permis que stamus fût modifié d'après sumus.

Encore *estons* n'est-il pas le seul verbe qui ait subi de très bonne heure l'influence de *sons*. Partout stare et dare montrent la même flexion. Or il a existé en français préhistorique un présent *doi*, 1 pl. *dons*, 3 pl. *dont*, dont la première personne a laissé des traces dans *doin* = *doi* + *don*. Mais de très bonne heure, ce verbe dare a été remplacé par *donner*, d'abord dans les formes fortes : *don*, *dones*, *donet*, *donent*, mais *dons*, *dez*. Pour le dire en passant, on observe le même phénomène en calabrais, où on dit encore aujourd'hui *dunu*, *dune*, *duna*, *dunanur*, mais *damus*, *date*. Puis *dons*, *dez* ont été modifiés d'après les autres formes : *donons*, *donez*. Voilà donc un verbe de la 1re conjugaison qui avait tout à fait la même structure que par exemple *chant*, et qui a pris tout naturellement une première pers. pl. en *-ons*.

Estons aura probablement entraîné à sa suite *alons* : les deux verbes sont si intimement associés dans l'esprit qu'en latin vulgaire on s'était déjà mis à dire *stao d'après *vao. Ainsi les verbes les plus usités de la 1re conjugaison formaient leur 1re personne du pluriel en *-ons*; les autres durent bientôt les suivre. On voit moins clairement comment les verbes de la 2e et de la 3e conjugaison en sont venus à adopter la désinence de la 1re. Le point de départ est sans doute dans les formes *avons*, créé d'après *sons* et *estons*, et *venons*, imité d'*alons*. Puis *vendons*, *lisons*, etc., auront de bonne heure remplacé *venmes*, *limes*, et autres formes semblables.

Les deux autres objections de M. Bréal sont moins graves : « Ni en latin ni en grec, dit-il d'abord, le verbe *être* n'exerce aucune influence sur les autres verbes, et pas davantage dans la plupart des langues romanes. » Ce dernier point est tout à fait inexact. Je ne vois pas comment on expliquera les formes *don* et *dont*, *ston* et *stont*, de do, sto, usitées dans les dialectes du nord de

l'Italie et de la Rhétie, si l'on ne veut pas les considérer comme des imitations de la 1re personne du verbe *être*, *son* ou *sont*, de sum. On pourrait citer encore d'autres faits semblables, comme les subjonctifs en *-oit* de l'ancien français, qui sont formés à l'exemple de *soit*. M. Bréal continue en ces termes : « Je ne crois pas qu'au cas où une influence aurait été exercée, elle se serait bornée à la 1re personne du pluriel..... On ne voit pas pourquoi *nous chantons* se serait modelé sur *nous sons*, tandis que *vous chantez*, *ils chantent*, n'ont rien emprunté à *vous êtes*, *ils sont*. » La succession des faits, telle que je l'ai exposée tout à l'heure, répond d'elle-même à cette critique. Des raisons d'euphonie suffisaient à empêcher la formation d'*estestes* ou *estastes*, d'après *estes*; et la différence d'accent entre *sont* et *chantent* excluait toute possibilité d'influence de l'une des formes sur l'autre.

M. Vising fait valoir d'autres objections, particulièrement le contraste de *chantons* et de *somes*, la rareté de la forme *sons*, le fait qu'il n'y avait aucune nécessité de renoncer à la désinence *-ains*. Et, d'abord, il se trompe en prétendant que la forme *sons*, là où elle apparaît, ne serait nullement populaire. Un poète aussi populaire que Rutebeuf n'aurait pas employé avec prédilection une forme qui ne serait pas populaire. Des dialectes de l'Est connaissent encore aujourd'hui la 1re personne *sõ*. En ce qui concerne le rapport de *sons* et de *somes*, voici comment il faut se représenter la chose. On peut dire que, dans n'importe quel dialecte roman, estis et -astis font la même évolution, à moins qu'estis ne tombe en désuétude, comme en espagnol, en italien, en roumain moderne. Comparez en ancien roumain *setŭ* et *-atŭ* ou *seți* et *-ați*, en réto-roman *ešes* et *-ašes*, en provençal *etz* et *-etz*. Par suite, estis est devenu en français *estes*, quoiqu'il n'y eût pas au singulier de forme correspondante *est*. Pour le dire en passant, la forme *-est* de la 2e personne du singulier en provençal s'explique par le parallélisme de la 2e personne du pluriel du verbe esse avec celle du parfait des autres verbes. Le français avait les séries parallèles : *sons*, *estes*, *sont* ; *faimes*, *faites*, *font* ; *dimes*, *dites* ; *-ames*, *-astes*. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que *sons* ait été remplacé par *somes*. Aussi bien cette explication a-t-elle déjà été indiquée par M. Thurneysen [1].

1. P. 27.

Mais pourquoi, lorsqu'on s'est mis à dire *somes*, n'a-t-on pas dit également *chantomes*, forme que recommandait l'analogie du parfait? Loin d'être inusité, ce type de flexion se rencontre plusieurs fois, comme on sait, dans des textes du nord-est de la France[1]; mais il ne semble avoir prédominé nulle part et paraît toujours accompagné du type en *-ons*. J'ignore si l'on retrouve encore aujourd'hui dans les patois des 1res personnes en *-omes*. Si l'on a préféré le type *chantons*, c'est qu'*estons* tombait sans doute en désuétude lorsque *somes* commença à être en usage. Le verbe *ester* n'a plus qu'une existence assez misérable en ancien français. L'imparfait, qui était à l'origine *estove* ou *esteve*, devint bientôt dans l'Ile de France *estoie* et se trouva confondu avec l'imparfait du verbe *estre*. Le présent offrait plus de résistance : il persista dans la langue poétique et la tradition littéraire, mais disparut de bonne heure de la langue proprement vulgaire[2]. Le parallélisme de *sont* et d'*estont* une fois détruit, l'influence de *somes* devait s'exercer beaucoup plus difficilement. Et à plus forte raison *donons* ne pouvait se changer en *donomes*, parce que *dont*, *dons* avaient disparu depuis bien longtemps. Donc les deux verbes de la 1re conjugaison qui avaient, comme en italien, donné le branle à tous les autres, n'existaient plus guère au temps où la 1re personne *somes* apparaît.

L'hésitation entre les désinences *-ons* et *-omes* n'a rien de commun avec celle qu'on observe au moyen âge entre *-iens* et *-iemes*, particulièrement à l'imparfait du subjonctif et de l'indicatif, plus rarement au présent du subjonctif. La désinence *-iemes* est propre au territoire wallon, où la désinence *-ons* est conservée à l'indicatif présent. Encore aujourd'hui, l'on dit à Mons, par exemple, *dāsõ* au présent, *dāsin* à l'imparfait, *-erin* au conditionnel, *etiõ* ou *etin* pour le français *étions*, etc. On a affaire dans ce cas à des formations analogiques d'après le parfait, qui ont probablement commencé à l'imparfait du subjonctif.

Il reste à parler des formes dans lesquelles Diez croyait voir la

---

1. Lorentz, *Die erste Pers. pluralis im Altfranzösischen* (Heidelberg, 1886), p. 33.

2. Si de nos jours, en wallon et en lorrain, on dit *estõ* au lieu de *sommes*, cette première personne est sans doute tirée de l'infinitif, comme l'ancien imparfait normand *esteie*, etc.

continuation directe du latin -amus. Pour apprécier la valeur de ces exemples, il faudrait savoir où Diez les a pris. Schnakenburg, à qui il renvoie, a les 1res personnes *etā* de Metz, et *sō*, du Ban de la Roche. MM. This, Zéliqzon, Adam[1] nous apprennent que la désinence *-ā* est en usage dans une grande partie de la Lorraine. Mais partout où j'ai pu contrôler leurs paradigmes de la 1re personne du pluriel à l'aide des représentants de manus, ramus, etc., ces derniers offraient la voyelle *ẽ* ou une voyelle semblable, jamais *ã*. En dehors de la conjugaison, *ã* est la continuation de *en*, *em*, devant une consonne : *sãt* = semita, *mã* = minus. Ainsi, toutes les 1res personnes du pluriel auraient la désinence -emus, comme dans les dialectes franco-provençaux, qui confinent aux plus méridionaux des patois lorrains. Sur presque tout le territoire où la 1re personne du pluriel est en *-ā*, celle du verbe *être* a la forme *etā*; mais, d'après M. Adam (p. 138), on dit *sā* à Ban-sur-Meurthe. Il est clair que nous nous trouvons ici à la limite géographique des formes simus et sumus; et c'est, semble-t-il, en vertu d'une loi rigoureuse que sumus est accompagné de 1res personnes en *-ō*, simus de 1res personnes en *-ā*. Le voisinage immédiat des désinences *-ô* et *-ā*, comme celui des désinences *-om* et *-em* dans la haute Italie, ne saurait confirmer l'opinion de M. Bréal, suivant laquelle les deux voyelles sont des variantes phonétiques l'une de l'autre. Il indique bien plutôt, concurremment avec beaucoup d'autres faits, qu'il y a contact et concurrence entre deux domaines linguistiques différents.

W. Meyer-Lübke.

II

Je ne veux rien ajouter à la démonstration qu'on vient de lire, qui me paraît suffisante pour mettre fin à la controverse si souvent reprise depuis quelque temps sur l'origine de nos premières personnes en *-ons*. Je veux seulement revenir sur quelques points accessoires et esquisser rapidement, autant que nous pouvons nous la représenter, l'histoire de la propagation,

1. This, *Die Mundart der französischen Ortschaften des Kantons Falkenberg*, 1887. Zéliqzon, *Lothringische Mundarten*, 1889. Adam, *Les Patois lorrains*, 1881.

en français, de la terminaison -ūmus au delà de son domaine originaire, qui est uniquement la 1re pers. plur. du prés. de l'ind. d'esse[1].

L'explication de la forme *somes*, à côté de *soms*[2], seul phonétiquement régulier[3], que donne M. Meyer-Lübke ne me paraît pas très claire. D'après lui, si je comprends bien, nous avons trois phases successives : 1° (p. 344) dans -astis au parfait, qui devrait devenir *-az* (cf. pastus > *paz*, etc.), l'*s* est rétablie sous

---

1. M. Ernest Muret, dans un article fort intéressant inséré dans les *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* (p. 465 ss.), a proposé d'admettre comme ayant coopéré, avec sûmus, à la propagation de la désinence *-oms* les deux formes possûmus et volûmus, qui auraient avancé l'accent sur l'*ū*; il y aurait ainsi un accord remarquable entre la substitution de -unt à -ent, comme 3e pers. plur., qui s'est produite en Gaule comme en Italie, en Rétie et en Roumanie, et la substitution de -ūmus à -ēmus, qui lui-même avait remplacé -īmus et -īmus. Mais toutes les langues romanes nous attestent que déjà dans un très ancien latin vulgaire potēmus et volēmus avaient remplacé possūmus et volūmus comme potet potētis et volet volētis avaient remplacé potest potestis et vult vultis; au contraire la substitution de -ūmus à -ēmus, -īmus, -āmus est en français un fait relativement moderne, et elle ne doit pas être ancienne non plus dans le piémontais et les parlers du Tirol qui la présentent aujourd'hui. En outre, l'hypothèse d'une prononciation possúmus, volúmus n'est appuyée par aucun fait ni par aucune analogie. La constatation capitale, due à M. Meyer-Lübke, que la 1re pers. plur. du verbe *être*, là où elle est sīmus et non sūmus, s'est, dans plusieurs parlers romans (p. 347), et probablement même en lorrain (p. 351), assimilé toutes les 1res pers. du plur. (sauf au parfait), ne laisse plus de doute sur le véritable et unique point de départ de cette assimilation. L'objection que se pose M. Muret (p. 467) au sujet de la différence d'accentuation entre amámus ámant, debémus débent, d'un côté, et súmus súnt de l'autre, tombe, si on admet avec MM. Thurneysen et Meyer-Lübke que sūmus súnt a d'abord agi sur stamus stónt, dámus dónt; quant à la substitution d'*avoms* à *avems* < habemus, on peut très bien croire qu'elle s'est faite d'abord au futur, où habemus s'était réduit à -ēmus, en sorte que *avrems*, en regard d'*avront*, est devenu sans peine *avroms* sous l'influence de *soms*, en regard de *sont*.

2. J'écris toujours *soms*, qui est la forme la plus ancienne; l'*m* n'est devenue *n* devant *s*, dans ce groupe, qu'assez tard. Pour les exemples, voyez Lorentz, p. 25, 29.

3. Pour la voyelle, tous les romanistes seront aujourd'hui unanimes à admetre que *-om-* ne peut venir de *-am-*. M. Bréal a voulu voir un reste

l'influence de la 2e personne du singulier, *-ast*, et comme on ne peut prononcer *-asts*, on intercale un *e*, *-astes*; 2° (p. 349) dans tous les dialectes romans estis et -astis font la même évolution, et le fr. *-astes*, une fois créé, a amené *estes* au lieu d'*ez*; 3° comme on avait dès lors *soms estes* en regard de *faimes faites*, *dimes dites* et de *-ames -astes*, *soms* a été tout naturellement changé en *somes*. Cela est bien compliqué, et les deux premières données sont contestables. Il paraît bien surprenant que *-ast* ait exercé cette influence, pour laquelle on ne connaît pas d'analogie, uniquement en français, où précisément *-ast*, contrairement au provençal, a été remplacé par la forme analogique *-as* si anciennement, qu'il n'a laissé de traces dans aucun des textes qui nous sont parvenus (je ne compte pas naturellement la *Passion*). Estis et -astis se comportent de même dans tous les parlers romans où estis subsiste; mais cela ne prouve rien, puisque partout, sauf en français, leur évolution est correcte et conforme à la phonétique. L'influence de *estes* dans la création de *somes* me paraît bien, au contraire, au moins indirectement, s'être exercée, mais je me l'explique un peu autrement.

A côté de la continuation de sŭmus, il existe, comme on sait, en français, une autre première personne du pluriel, *esmes*, qui s'est maintenue assez tard (voyez Lorentz). *Esmes* remonte à une forme esmus, faite d'après estis, qui a dû être commune à tout le gallo-roman. Nous retrouvons en effet *esmes* dans la *Passion*, dans le *Boeci*, dans le Noël limousin [1], et le prov. *em* n'est, à mon avis, autre chose qu'une représentation différente de la même forme : *em* a dû être plus ancienne-

« conservé jusqu'au XVIe siècle » de l'hésitation de la langue entre *-an* et *-on* < *an* dans les doubles formes, attestées à cette époque, *goudran* et *goudron*, *chalan* et *chalon*. M. Meyer-Lübke a montré ci-dessus le peu de poids de cet argument. J'ajouterai que cette hésitation, loin de s'être « conservée jusqu'au XVIe siècle », apparaît pour ces deux mots seulement alors, et qu'elle y a une raison d'être particulière. Les deux mots cités appartiennent à la langue maritime; les formes *goudron* et *chalon* sont des formes spéciales du parler des marins de l'Ouest (Saintonge, Aunis, etc.), où, depuis le XVe siècle environ, l'*ā* tonique s'est changé en *ō* (Görlich, *Franz. Stud.*, III, 44; Meyer-Lübke, *Gramm.*, § 245). La forme saintongeaise a prévalu pour *goudron* et n'a pas réussi pour *chalan*.

1. Bartsch, *Chr. prov.*, 28, 18.

ment *esm*[1], et *esm* est devenu *em* par la chute de l'*s* sonore devant *m*. Le fr. *esmes* est sorti normalement de esmus, et il a empêché estis de devenir *ez*, tandis qu'en provençal esmus, estis sont devenus régulièrement *em*, *ez*. J'admets, à l'inverse de M. Meyer-Lübke, que c'est *estes* qui a influencé la forme des 2es pers. plur. des parfaits, *-astes*, *-istes*, *-ustes*. D'autre part *esmes* a fait naître *somes* à côté de *soms* par une analogie très naturelle. — En prov. à côté de *em* on trouve *sem*, que M. Meyer-Lübke, d'accord avec M. Suchier, fait remonter au latin sĭmus, qui a existé à côté de sŭmus et qui s'est maintenu « dans l'Italie centrale et méridionale, en Lombardie, en Vénétie, dans l'Emilie et le Frioul (ci-dessus, p. 347) ». Le catalan ayant *som*[2], comme le français, le ladin, le piémontais et l'hispano-roman, l'existence de sĭmus dans le gallo-roman du Midi me paraît très peu probable[3], et je vois plutôt dans *sem* une altération de *som* sous l'influence de *em* et de tous les verbes autres que ceux de la première conjugaison.

Donc, en gallo-roman du VIIe siècle environ, le verbe *essere* avait deux 1res pers. du plur. à l'ind. prés., sŭmus, forme héréditaire, et esmus, forme analogique créée d'après estis. Un peu plus tard, le provençal ayant *em* et *som*, le français avait *esmes* et *soms* qui, sous l'influence de *esmes*, avait développé la forme parallèle *somes*. Quand la 1re pers. plur. de l'ind. prés. de *estre* a influencé les autres 1res plur., elle l'a fait sous la double forme *-oms* et *-omes*, que les textes nous présentent abondamment (voy. Lorentz) ; mais dans le verbe *estre* lui-même l'existence de *estes* a maintenu *somes* et l'a fait prévaloir[4], tandis que

1. On peut croire que le groupe final *sm*, contrairement au français (*batesme*), se passe en provençal d'*e* d'appui, comme *lm* (*Rom.*, XXI, 8-9) ; toutefois *regisme* ou *regesme*, *Engolesme* (de Iculismum et non Iculisma), ne justifieraient pas cette hypothèse, comme me le fait remarquer A. Thomas. Il est donc possible que *em* ne provienne pas directement de *esmes*, *esm*, mais ait été refait sur *etz*, en place de *esmes*, sous l'influence des nombreuses paires *-em -etz*, *-am -atz*, etc.

2. *Som* n'est d'ailleurs pas inconnu même à la langue d'oc de France.

3. Ce qui n'empêche pas que, comme M. Meyer-Lübke le rend très vraisemblable, sĭmus puisse avoir régné dans la zone orientale du gallo-roman qui, au sud-est, rejoint le lombard et le ladin.

4. Il est difficile de dire si les exemples de *sons*, qui sont très nombreux (voyez-en une partie dans Lorentz), remontent à l'ancien *soms* = sŭmus ou

dans les autres verbes, où la 2e pers. plur. était *-ez*, *-iz*, c'est *-oms* (plus tard *-ons*, *-ont*) qui a prévalu. *Esmes* et *somes* ont également contribué à maintenir, sinon à produire, *faimes*, *dimes*[1], que soutenaient aussi *faites*, *dites*; quand la 1re pers. pl. de *sui* a influencé la 1re pers. pl. de *faz*, elle a produit *fomes*, qui s'est maintenu à côté de *faimes* jusqu'à ce que tous deux disparussent devant la création nouvelle *faisons*[2].

Je pense avec M. Meyer-Lübke que c'est par le prés. de l'ind. des verbes *ester*, *der*, *aler*, *aveir* (3e pers. plur. *estont*, *dont*, *vont*, *ont* = *sont*) que *soms* ou *somes* a peu à peu gagné toutes les 1res pers. plur. autres que celles du parfait. L'envahissement a dû commencer par les indicatifs présents; nous pouvons à peu près savoir à quelle époque il s'est produit: dans les verbes de la 1re conjugaison où la terminaison -amus était précédée d'un *c* ou *g* appuyé, ce *c* ou ce *g* se comportent, au regard de la terminaison *-oms*, comme ayant déjà opéré leur transformation en *ch* ou *ǵ* : *colchoms pechoms*, *manjoms najoms*; si la terminaison -ŭmus s'était ajoutée aux thèmes *colc-* *pecc-*, *mandg-*, *-navg* avant la transformation de *c*, *g* en *ch*, *ǵ* devant *a* (*colcŭmus peccŭmus*, *mandgŭmus navgŭmus*), on aurait *colcoms pecoms*, *mangoms nagoms*; or, ladite transformation a dû s'opérer dans le courant du VIIIe siècle[3]; c'est donc plus tard, au IXe siècle, que la terminaison *-oms* s'est propagée aux verbes autres que *estre*. Les faits confirment cette vue, car

---

sont le produit d'une reconstruction analogique. Comme ils n'apparaissent pas dans des textes bien anciens, la seconde hypothèse est peut-être plus plausible.

1. Il faut y joindre *iermes*, car, si nous comparons vermes > *ver(m)s*, nous voyons que ermus aurait dû donner *ier(m)s*. Le rapprochement que fait M. Lorentz avec eremus > *ermes* ne prouve rien, car il s'agit ici d'un mot étranger : *iermes* ne saurait donc être, comme il l'admet, le point de départ de *somes*.

2. *Fomes* se trouve dans le roman de la *Rose*, où Burguy l'a relevé, et dans l'*Evangile de Nicodème* traduit par Chrétien (*sumes : fumes*, v. 180).

3. La date de la naissance de Charles Martel (690 environ) fournit un *terminus a quo*, le mot *Karl* paraissant avoir été transformé par Pépin, père de Charles, de nom commun en nom propre à l'usage de son fils, et n'existant en français que comme nom propre. D'autre part le changement de *ca* en *cha* s'est opéré avant celui d'*a* atone en *e*, d'*au* en *o*, et ce dernier au moins était accompli en 842.

dans *Eulalie,* à la fin du IXe siècle, nous trouvons encore *oram*, la seule forme étymologique qui nous ait été conservée dans le nord de la France[1], et d'autre part dans le *Jonas*, qui n'est pas très postérieur, *posciomes* nous montre l'envahissement de -ūmus ayant déjà fait d'énormes progrès.

Quand cet envahissement s'est produit, quel était l'état des premières personnes du pluriel (je ne parle que de l'indic. prés.) qui allaient être supplantées? On disait certainement *-ams -am* (ou *-aims -aim*) à la Ire conjugaison, *-ems -em* (ou *-eims -eim*[2]) à la 2e. Avait-on encore *-ims -im* à la 4e? il est difficile de le dire : -īmus a en général disparu en gallo-roman, mais il s'est maintenu en Aquitaine, en Catalogne et, paraît-il[3], aussi en Lorraine; toutefois nous pouvons admettre que dès le IXe siècle, dans presque tout le territoire de la Gaule, -ēmus avait, comme en provençal, remplacé -īmus, et qu'on disait *dormems*, *partems* comme *devems*. Quant à -īmus, il avait été remplacé plus anciennement encore par -ēmus, comme dans toutes les langues romanes autres que le roumain, et il ne s'était maintenu que dans dicimus, facimus, qui devaient aussi, plus ou moins tôt, disparaître devant des formes analogiques[4]. Ainsi, en résumé, les Ires pers. du plur., dans la France du Nord, au IXe siècle, étaient *-ams* et *-ems*. Les partisans de la correspondance phonétique de *-oms* à -amus admettent que -amus s'est substitué à -ēmus comme celui-ci l'avait fait à -īmus et à

1. On ne peut rien conclure, naturellement, de *laudam*, *præiam*, *avem*, *devem*, *querem* dans la *Passion*, et ce n'est que sous réserves qu'on peut citer (voy. plus loin) *devemps* dans le *S. Léger*; au contraire *cantomps*, dans ce dernier poème, est très probant pour l'invasion d'-ūmus.

2. Si l'on considère dans *Eulalie* d'une part *maent*, d'autre part *oram*, on sera porté à penser que les graphies *-ammus*, *-emmus*, plus d'une fois attestées dans la Gaule du nord (voy. Suchier, *Le français et le provençal*, p. 107), représentent des prononciations réelles. Sur la chute de l'*s* voyez plus loin.

3. C'est du moins ce que dit M. Suchier (*Le fr. et le prov.*, p. 105); je n'ai pas le loisir, pour le moment, de vérifier son assertion dont je ne retrouve pas la justification dans ma mémoire.

4. Je n'entre pas ici dans l'examen de la question très difficile, soulevée par M. Meyer-Lübke, de la justification phonétique de ces formes. Je noterai seulement que facimus, au moins, qui a vécu en français jusqu'à la fin du XIVe siècle, a existé aussi en provençal, sous la forme *faym*, qui est à *faimes* ce que *em* est à *esmes*; la 2e pers. *faitz*, en prov., est bien connue; quant à *fam*

-īmus; cette substitution, si on l'admettait, pourrait faciliter l'intelligence du prodigieux succès de -ŭmus : il n'aurait trouvé devant lui que -amus et, l'ayant une fois remplacé dans stamus, damus, alamus, il aurait conquis sans peine tous les autres présents de l'indicatif, déjà identiques à ceux-là. Toutefois il faut reconnaître que rien ne favorise cette hypothèse : nous n'avons aucune trace de formes comme *devams*, *vendams*, *dormams*; au contraire, la forme *devemps* dans le *Léger*, qui a d'autre part *cantomps*, indique que *-ems* avait gardé son domaine (formé de ceux de -ēmus, -īmus et -ĭmus) jusqu'à sa dépossession par *-oms*.

Dans sa marche conquérante, *-oms* a eu deux points de départ : les formes déjà conquises de *ester*, *der* et *aler* [1], d'une part, et d'*aveir*, de l'autre. Par les premières, il s'est emparé de toute la conjugaison en *-er*, par la seconde des autres verbes, qui tous (sauf *faire* et *dire*), avaient en *-ems*, comme *avems*, leur première personne du pluriel à l'ind. présent. Un pas capital fut fait d'emblée par l'annexion de tous les futurs où la liaison de *-ems* avec *avems* était sans doute encore sentie et où les 3es pers. plur. en *-ont* amenaient naturellement la même assimilation qui avait eu lieu pour *estoms*, *doms*, *aloms*. Ainsi se fit, très facilement et très rapidement, ce grand travail d'analogie qui a abouti à créer un des caractères les plus saillants du français du nord.

Je n'ai parlé que du présent de l'indicatif, et c'est d'abord aux premières personnes plur. de ce temps que s'est bornée la propagation de *-oms*. Elle s'est étendue de très bonne heure à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel; toutefois on sait que beaucoup de textes, notamment orientaux, ont gardé là l'ancienne forme héréditaire, à savoir *-iiems* (plus tard *-iens*), qui correspond très exactement à -ī-amus (sans rechercher ici l'ori-

---

fatz, qu'on trouve aussi, je les soupçonne d'être refaits sur *anam anatz*, etc. — Qu'il me soit permis d'ajouter ici la liste des exemples que je connais de *traites* = trahitis, qu'il ne me semble pas qu'on ait relevés : il se lit *Erec*, v. 4028 (: *faites*), Elie, *Art d'Am.* 1085 (: *faites*), et en dehors de la rime dans deux passages où les éditeurs ont cru devoir le corriger en *traiés* : Bartsch, *Rom. et Past.*, I, 25, 9 et Meyer, *Recueil*, II, 52, 11.

1. Si on admet que la 1re pers. plur. de ce verbe a été, à un moment quelconque, addamus, on comprend qu'elle a dû facilement subir les influences combinées de *doms* et de *vont*.

gine de cet -ī-amus [1]). Au subjonctif présent, avant la rencontre de *-oms*, on avait trois terminaisons différentes : *-iems*, répondant normalement à -iamus, -ĕamus (*seiems*, *aiems*, *faciems*), *-eims*, répondant à -emus (*chanteims*), et *-aims*, répondant à -amus (*metaims*, *coraims* [2]). De la première terminaison nous avons beaucoup d'exemples, et elle a, sur certains points, maintenu victorieusement le terrain ; les deux autres n'ont qu'une existence hypothétique : les formes qui devraient leur appartenir se présentent à nous soit avec *-iems* (*chantiems*, *metiems* [3]), soit avec *-oms* (*chantoms*, *metoms* [4]). Enfin, à l'imparfait du subjonctif, on devrait avoir toujours *-eims*, répondant au latin -ēmus, mais on ne trouve également que des formes analogiques dans un sens ou dans un autre : *fuissiems venissiems* ou *fuissoms venissoms*.

L'extension graduelle de la terminaison *-oms* a été fort bien étudiée par M. Lorentz ; les textes qu'il n'a pas consultés ne font, en général, que confirmer ses indications générales. Cette terminaison est encore restreinte à l'indicatif présent dans Chrétien de Troies, saint Bernard, Ezéchiel et aussi, quoique moins strictement, dans de nombreux textes anciens appartenant à la Bourgogne, à la Champagne, à la Lorraine, au pays wallon [5], au centre (Ile-de-France, Perche, Orléanais, etc.). A l'ouest, au contraire, presque tous les textes ne nous fournissent que *-oms* même pour le présent du subjonctif. Toutefois ce n'est pas

---

1. Le changement d'*a* en *ie* prouve qu'ici le redoublement de l'*m* admis pour l'indicatif ne se produisait pas.

2. Je suppose que, comme -eamus, les terminaisons -amus, -emus au subjonctif ne redoublaient pas leur *m*, en sorte qu'on avait *chantams* ind., mais *coraims* subj., *devems* ind., mais *chanteims* subj.

3. D'après M. Suchier (*Le français et le provençal*, p. 108 ; *Grundriss*, I, 611), la désinence *-emus* existe encore dans toute sa pureté à Orléans, où nous trouvons *ostains*, *menains* comme 1re pers. plur. du subj. prés. de *oster*, *mener*. Il serait bien surprenant de trouver aujourd'hui, dans un parler vivant, des formes que ne nous a fait connaître aucun texte du moyen âge. Les subj. orléanais en question sont pour les plus anciens *ostiens*, *meniens*, où la désinence *-iens* avait remplacé *-eims* déjà à une époque préhistorique.

4. On sait que nos formes actuelles, *chantions*, *mettions*, sont une sorte de compromis assez récent entre ces deux formes.

5. Le *posciomes* du Jonas est tout à fait isolé, et indique, pour le langage de l'auteur, un développement très avancé sur ce point.

un état aussi ancien qu'il le semble, et il reste plusieurs vestiges de l'état antérieur, où *-iems* au subjonctif existait en regard de *-oms* à l'indicatif. Ainsi le *Ps. O.* a *poissiem*, *deserviem*, *eshalciem*; on trouve l'imparfait ind. *prenien* à la rime [1] dans Étienne de Fougères [2]. On peut donc se demander si dans l'*Alexis*, malgré l'accord des manuscrits qui ont *-um* ou *-uns*, il ne faudrait pas rétablir *aiems* au v. 621 et *poissiems* au v. 370; mais si l'on voulait ainsi restituer les formes anciennes, on serait embarrassé avec *doüssum* au v. 620.

Je n'ai parlé jusqu'ici de la terminaison issue de -ŭmus qu'au point de vue de la voyelle; il resterait à étudier les diverses formes qu'elle a prises tout en gardant cette voyelle (notée elle-même *o* ou *u*) : elles se réduisent essentiellement à trois : *oms*, *om* et *omes*. La première ne présente rien de particulièrement intéressant : *-oms*, attesté par de nombreux textes anciens (je renvoie encore ici à la dissertation de M. Lorentz), est devenu tout à fait normalement *-ons*, comme *noms* est devenu *nons*, etc.; c'est cette forme qui est celle de la langue littéraire. — La forme *-om*, au contraire, n'est pas conforme à la phonétique. Elle se trouve dans l'ouest, ainsi que sa forme affaiblie *-on*, concurremment avec *-oms*, mais non avec *-omes* [3]. La chute de l'*s* final se retrouve en provençal (et catalan) à toutes les prem. pers. du pluriel et n'y est pas moins contraire à la phonétique; elle se retrouve encore en réto-roman dans les mêmes conditions. M. Meyer-Lübke a donné, de ce fait général (*Grundriss*, I, 366), une explication terriblement concise : « Comme 1 se distingue de 2 par le *minus* d'une *s*, 5 de 2 et 4 d'1 par le *plus* d'une consonne + *s*, 4 a semblé par rapport à 1 posséder un élément de trop et l'a laissé tomber. » Cette formule algébrique veut dire qu'on a rapproché amamus d'amo en en faisant amamu, de façon qu'amamu fut à amatis

1. Str. CXLVI (éd. Kehr), trisyllabique et rimant avec *lien*, *crestien*, *Sulien*.

2. *Vivrien : estien* dans J. Le Marchant (p. 23) est suspect, attendu que *vivrion*, aux vers immédiatement précédents, rime avec *region*, mais ces formes sont au moins attestées pour le copiste, qui était de Chartres comme l'auteur. Il écrit également *refacien*.

3. Les exceptions sont très rares : telle est l'assonance *aueriumes* (lisez *avrumes*) au v. 391 du *Roland*. Dans Geffrei Gaimar, v. 374, on trouve aussi *conussumes* rimant avec *sumes* (cf. Lorentz, p. 31).

comme amo à amas, ou, plus clairement encore, qu'on a réservé l'*s* comme signe caractéristique à la 2e personne du singulier ou du pluriel. Cette hypothèse paraît plausible; d'ailleurs *-om*, *-on* n'a pas prévalu dans la France du Nord comme il l'a fait ailleurs. — Quant à *-omes*, il se rattache à *somes*, que j'ai essayé d'expliquer; il se trouve surtout au nord-est et vit concurremment avec *-oms*, *-ons*, mais non avec *-om*, en sorte qu'on peut établir en gros la répartition ci-dessous : la droite désignant l'orient et la gauche l'occident du domaine français :

om (oms) (om) oms (omes) (oms) omes
| |
on ons

L'extension de sŭmus, en français, offre assurément un des phénomènes les plus curieux de l'histoire linguistique. Sŭmus avait failli périr devant la concurrence de sĭmus, appuyé par Auguste lui-même [1], et qui a triomphé précisément en Italie [2]; sauvé en Gaule (comme en Espagne), il y est de nouveau, dans le midi, supplanté par la forme nouvellement créée esmus, ou gravement altéré par elle (*sem*); dans le nord, au contraire, il arrive à s'assimiler toutes les premières personnes du pluriel, excepté celles du parfait, mais pendant ce temps il subit l'influence de ce même esmus, et il triomphe dans tous les verbes autres que le sien sous une forme qu'il n'a plus dans le sien. On comprend que ce qu'il y a d'étrange et presque de paradoxal dans cette destinée ait poussé à chercher une autre explication des faits; mais ces faits sont là, et quand on les examine avec soin, on voit qu'ils s'enchaînent et se commandent les uns les autres, et que le merveilleux apparent se réduit à une suite de petites réussites dont chacune prise à part n'a rien d'extraordinaire et rend la suivante plus facilement compréhensible.

Gaston PARIS.

1. Et d'autres, voy. *Grundriss*, I, 367.

2. D'ailleurs pour être également chassé, au moins de la langue littéraire, par siamus (subj. pour sĭmus) dont la fortune est peut-être plus surprenante encore que celle de sŭmus en français; car si on comprend que *siamo*, ayant une fois remplacé *semo* à l'indic. présent, ait conquis de là toutes les autres prem. pers. du pluriel (sauf celles du futur et, bien entendu, du parfait), on ne voit pas bien comment *siamo* a accompli sa première usurpation.

LES FRAGMENTS

DE LA TRADUCTION NÉERLANDAISE DES LORRAINS

De toutes les littératures du moyen âge, celle des Pays-Bas est la seule, semble-t-il, qui ait possédé une traduction du grand cycle des *Lorrains*. Cette traduction est perdue dans son ensemble, mais nous possédons une suite de fragments importants (en tout environ 10.000 vers), d'autant plus intéressants qu'ils donnent, pour une partie du cycle, une rédaction spéciale, qui ne correspond à aucun poème français conservé.

On sait, en effet, que quelques manuscrits de la geste donnent, pour faire suite au prologue (*Hervis*) et aux deux grands poèmes centraux (*Garin*, *Girbert*), des continuations qui reprennent le récit à partir de la mort de Fromondin, frappé par Girbert [1]. Ces suites se divisent en deux groupes, selon que le fils de Girbert, qui continue la lutte contre les Bordelais, s'appelle Anseïs ou Yon. Laissant de côté les récits du premier groupe, nous pouvons classer dans le second deux rédactions françaises : 1° un poème faisant suite à *Girbert*, dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, français, 1622; 2° un récit en prose de Philippe de Vigneulle. Or, les fragments néerlandais appartiennent, en grande partie, à une continuation dans laquelle le héros s'appelait Yon; ils nous offrent les débris d'un long récit qui forme la troisième version du second groupe, récit que nous essayerons de reconstituer d'abord et que nous comparerons ensuite aux rédactions françaises.

1. Voir G. Paris, *Manuel*, I, § 25, sur le plan général du cycle, et Bonnardot, *Romania*, III, 260, pour la distribution des poèmes dans les différents manuscrits.

Voici d'abord la liste des fragments conservés [1] et des recueils où ils se trouvent :

A. Cinq fragments publiés par Jonckbloet, sous le titre de *Roman van Karel den Groote en zijn twaalf Pairs* (Leide, 1844). Nous les désignerons comme fragments *A* I-V.

B. Cinq fragments publiés par M. Matthes, dans la *Bibliotheek van Middelnederlandsche Letterkunde*, livraison 17 (*Roman der Lorreinen, nieuw ontdekte gedeelten*). Fragm. *B* I-V.

C. Quatre fragments publiés par M. De Vries, *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde* (III, p. 1-50), sous le titre : *Nieuwe fragmenten van den Roman der Lorreinen*; *C* I-IV.

D. Un fragment connu depuis longtemps sous le nom de *Laidoen*. M. Te Winkel (Revue citée, IV, p. 291 ss.) et M. Kalff ont montré qu'il faisait partie des *Loherains*. Ce fragment, publié en dernier lieu par M. Kalff dans son recueil *Middelnederlandsche epische fragmenten* (*Bibliotheek van middeln. letterk.*, livr. 38-40), sera cité comme *D*.

De ces fragments *B* I-III, *C* I sont traduits du *Garin*; les autres font partie de la suite qui nous intéresse. On remarquera que nous n'avons aucun fragment se rapportant à *Girbert*, mais un passage que nous citons plus loin prouve que cette branche avait été également traduite.

En laissant de côté les morceaux se rapportant au *Garin*, nous allons donner une analyse rapide des fragments, en relevant surtout ce qui peut nous mettre sur la voie pour retrouver le plan général du poème. Nous suivons, pour l'ordre des morceaux, les indications de M. De Vries (*Tijdschrift*, III, 6-7). Nous désignerons l'ensemble des fragments par *N* et chaque fragment séparé par les sigles donnés plus haut.

I. — ANALYSE DES FRAGMENTS CONSERVÉS.

Remarquons d'abord que dans toute cette série de fragments figurent comme personnages principaux : Yon (*Yoen*) et son frère Garin (*Garijn*), les deux fils de Girbert (cf. *A* II, 2773),

---

1. La liste complète des travaux relatifs à la traduction néerlandaise des *Loherains* est dans Petit, *Bibliographie der middelnederlandsche taal en letterkunde*, p. 50-52.

représentant les Lorrains; Gelloen, fils d'Hernaut (*A* I, 1099) et petit-fils de Fromond, par sa mère, représente la race ennemie. Cette généalogie de Gelloen résulte de deux passages, *A* II, 403, et surtout *A* II, 1621 : Gelloen parle de la terre qu'il a héritée de Fromond, son ancêtre :

al mijn lant
Dat mi bleven was algader
Van *Fromondijn* minen ouder vader.

Il est évident qu'il faut corriger *Fromondijn* en *Fromond*, Fromondin n'ayant pas laissé d'enfants. — Le nom de cette mère, fille de Fromond, *Ludie*, qui figure dans *Girbert*, ne se trouve pas dans *N*, mais déjà M. Jonckbloet (*Geschiedenis der middelnederlandsche dichtkunst*, II, 39) avait proposé cette identification évidente. On voit que dans *N*, comme dans toutes les suites de *Girbert*, la lignée masculine de Fromond s'est éteinte : c'est un Lorrain, descendant par sa mère de Fromond, qui représente les Bordelais. — Il y a entre la fin du *Girbert* (meurtre de Fromondin) et le début du premier de nos fragments une lacune considérable : dans le *Girbert*, Pépin règne jusqu'à la fin du poème; dans le premier de nos fragments, Pépin est remplacé par son fils Charlemagne, déjà assez âgé, puisqu'il a un fils nubile. C'est dans cette partie perdue du poème que se plaçait un évènement important, d'où découle tout le reste : *A* II, 2115, il est dit qu'Yon avait à venger la mort de son père (*te wrekene sijns vader doet*). Evidemment, le fils de Ludie, Gelloen, avait tué Girbert, pour venger la mort de son oncle Fromondin. Désormais, c'est entre les deux parents une lutte perpétuelle. Nous assistons à un épisode de cette lutte dans le fragment :

A I. — Gelloen, en fuite, se réfugie chez Otte, roi de Cologne, fils de Gerin (*Gerijn*), le cousin de Girbert (voy. *A*, I, 1099 ss., 1103 ss.; cf. *A* I, 682; *A* II, 2754); il lui raconte de prétendus désastres des Lorrains et l'excite contre Yon en disant que celui-ci est l'amant d'Hélène, la femme d'Otte. Otte, exaspéré, fait conduire au *bordel* Judith, la fille d'Yon, qui lui avait été confiée, afin de la déshonorer et d'empêcher son mariage projeté avec Louis, fils de Charlemagne. Un chevalier, Jean de Metz (*Jan van Mes*), sauve la jeune fille à temps et la conduit à Aix-la-Chapelle; Otte et Gelloen assiègent Aix, mais Otte, apprenant qu'il a été trompé par Gelloen et que ce sont les Lorrains qui sont victorieux, lève le siège; Gelloen s'enfuit dans son

pays de Suède et marie sa fille, Irène, à l'empereur Léon de Constantinople (vs. 1-794). Otte retourne à Cologne et, sur les conseils du traître Coenraet, envoie sa femme à Berine, en Norvège, pour la punir de son amour pour Yon. — Garin, revenu du Midi, ramène sa nièce à Paris, où son mariage avec le fils de l'empereur a lieu; le poète prédit une guerre terrible; Judith, fille d'Yon, et Irène, fille de Gelloen, toutes les deux destinées à être impératrices, appartenant à des races ennemies (1351-1364). — Yon se fortifie dans le Midi; revenu à Aix, il cite Otte devant le tribunal des barons; Otte refuse de comparaître, sur quoi Yon prend Metz, Coblentz, Andernach, Bonn. L'empereur cite Yon et Otte devant son tribunal à Aix; Coenraet défend Otte, Yon se défend lui-même; Coenraet offre de donner Metz à Judith comme dédommagement, si Yon promet de ne plus revoir Hélène. Yon ne veut pas entendre parler de cette dernière condition, mais Ogier [le *Danois* des poèmes carolingiens] et ses autres parents acceptent. — Yon et son fils Richard (*Ritsaerd*) partent pour le pays des Scythes (*Sitten*, 2105), qui est représenté comme une possession d'Yon; apprenant que Gelloen vient de marier sa fille au fils de l'empereur grec, Yon, pour défendre le pays des Scythes, qu'il faut se représenter comme voisin de l'empire grec, fait bâtir le château de Gardeterre.

A II. — Gelloen prépare une nouvelle guerre; ici se place (vs. 30-60) une disgression du traducteur sur le plan général du poème et sur la partie qu'il reste encore à traiter; nous y reviendrons. — Le poète rappelle comment Gelloen, obligé de se réfugier en terre païenne (« heidenesse »), se mit jadis au service de Desramés, dont il épousa la fille et dont il eut deux fils : Beligande et Marsilijs (vs. 1-95). — Agolant, trahi par Gelloen, pendant que celui-ci servait chez les païens, pour se venger envahit l'Espagne avec son fils Emont; les Espagnols demandent des secours à Charlemagne; celui-ci marche contre Agolant; après une série de combats partiels de chevaliers chrétiens contre un nombre égal de chevaliers païens, on fixe la date d'un combat général des deux armées, et dans la nuit, avant ce combat, a lieu le miracle des lances verdissantes (vs. 580[1]); le lendemain, bataille terrible; Milon, le père de Roland, est tué (vs. 833); Charlemagne succombe sous les coups d'Emont et de ses compagnons, mais l'intervention de Girbert, le fils de Garin, le sauve; la bataille reste indécise (vs. 890-1049). Le lendemain, Gelloen, rentré de Norvège, offre son secours à Charlemagne, sous condition qu'on le fasse rentrer en grâce. En même temps, il offre, en secret, son aide à Agolant, qui refuse indigné, mais ordonne la retraite; Gelloen s'offre pour le poursuivre; n'ayant pu l'atteindre, il revient vers Charlemagne et déclare qu'il est prêt à se réconcilier avec les Lorrains, dès que Garin aura conféré avec Yon. Garin et Girbert refusent et se retirent à Gironville (vs. 1592); Charles retourne en France et donne sa sœur, veuve de Milon et mère de Roland, en

1. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 265.

mariage à Gelloen (vs. 1758). — Sur ces entrefaites, Yon, toujours amoureux de la femme d'Otte, se rend de Gardeterre au château de Berine, en Norvège, où il a une entrevue avec Hélène, qui s'enfuit nuitamment avec lui, après avoir tué ses gardiens; le couple revient vers Gardeterre et s'embarque sans dire le but du voyage. Après avoir navigué pendant un an (au cours de ce voyage, Hélène accouche d'un fils, Haestinc), Yon débarque au pays des Goths (« in hogen Goten, biden berge Caucasus », vs. 2161). Là, il fonde la ville d'*Ays* (vs. 2169) et oublie tout par suite de son amour pour Hélène, qui lui donne encore une fille Ysaude (vs. 2190). — Richard, que son père avait envoyé de Gardeterre en France, revient à *Medeborch* chez Garin, qui le met au courant de la réconciliation entre Gelloen et Charlemagne, et le renvoie au pays des Scythes, pour qu'il puisse en avertir son père (vs. 2259); de son côté, Otte, apprenant que sa femme s'est enfuie de Berine, envoie lui aussi son chevalier Paridaen au pays des Scythes, afin de s'assurer du lieu de refuge d'elle et d'Yon. — Richard arrive chez les Scythes, apprend l'absence de son père, fait fortifier le pays et y installe Hugelijn comme lieutenant (vs. 2356[1]); après quoi il revient en France, met Garin au courant, et repart chercher son père. Paridaen, après avoir, lui aussi, vainement cherché Yon au pays des Scythes, revient à Cologne, et Coenraet conseille à Otte de se venger en faisant la guerre à Garin et à Ogier le Danois, garants de la paix conclue, à moins que ceux-ci ne lui donnent satisfaction (vs. 2563). Paridaen propose à Garin de rendre Metz à Otte; Garin refuse, mais promet de se présenter devant la Cour de l'empereur, ainsi que son parent Ogier (vs. 2740). On se réunit à Paris : après une fête, le procès commence (vs. 2955); après une série de discours et de défis de part et d'autre, on décide de vider la querelle par des duels judiciaires; Girbert combat Gyoet de Cremone, champion de Gelloen; Richard, fils d'Yon, revenu en France sur ces entrefaites, combat Berengier et Pyroet et, malgré l'intervention de Charlemagne, il tue ce dernier; Charlemagne veut faire arrêter Richard (vs. 4443), mais celui-ci abat tout et, suivi de ses chevaliers armés, il menace Gelloen, tue Lancelin de Clermont, parent de Gelloen, et se réfugie à Bordeaux (vs. 4547). Les Lorrains refusent de conclure la paix, si l'on n'y comprend Richard.

Il faut admettre qu'il y a une lacune assez considérable entre *A* II et les fragments qui suivent. Nous devons probablement placer dans cet intervalle : une réconciliation au moins provisoire entre les Lorrains et Gelloen, un nouveau voyage de Gelloen en Orient (*A* V, 275; *C* II, 40; *C* IV, 233), au cours duquel il rencontrait Hélène et Yon au pays des Goths, et ame-

1. En tenant compte de la correction de M. Te Winkel, *Tijdschrift*, IV, p. 295.

nait peut-être une brouille entre les deux amants, de sorte qu'Hélène était obligée de courir de nouvelles aventures (*C* III, début). Pendant l'absence de Gelloen, une guerre éclatait entre son neveu (*neve*, *C* II, 57), Robert de Milan et les Lorrains. C'est au milieu de cette guerre que nous place le fragment assez court et assez obscur, dont voici l'analyse :

A III. — Pour vérifier l'exactitude d'une affirmation de Rigaut (peut-être le même que le Rigaudijn de *C* II), Charlemagne envoie « Wernier van Graven » (cf. *C* II, 255), « Reinout van den dorne wit » (cf. *A* II, 292) et Roland vers le camp de Robert de Milan.

A IV. — Les envoyés rencontrent d'abord Richard, fils d'Yon, puis vont à Belves (faute pour Bleves, *C* II, 355 ?), où ils trouvent Gubelijn, envoyé de Robert, puis ils rencontrent Robert lui-même, dans son camp.

A V. — Conférence entre Gelloen (revenu en France) et Robert de Milan; le premier conseille de faire la paix, sauf à prendre plus tard une vengeance signalée [1] (vs. 33 ss.). Robert et Gelloen se rendent à Paris; ce dernier ramène avec lui, de « Saragoyse » (vs. 210), cent destriers arabes, qu'il offre à Charlemagne. Le poète désapprouve l'empereur qui accepte les cadeaux d'un traître. Gelloen raconte qu'il a vu Yon et Hélène au pays des Goths.

C II. — On négocie, de part et d'autre, les conditions de la paix, en présence de Charlemagne. Gelloen sert d'intermédiaire entre Robert de Milan d'un côté, Richard et Rigaudijn (cf. pour ce nom *A* III et surtout *A* V, 38) de l'autre. Robert offre satisfaction à ses adversaires; il donne sa fille, Ogieve, avec la terre de Montferrat, à Rigaudijn; quant à Richard, il épousera la demoiselle de Marchia qui lui apportera en dot son comté (vs. 163; Marchia doit être la Marche d'Espagne, voir vs. 176). — Après de longues hésitations, les Lorrains acceptent. On va chercher la fiancée de Rigaudijn à Narbonne, tandis que Richard attend la sienne à Paris.

C III. — La reine Hélène, après avoir quitté le pays des Goths et avoir eu bien des traverses, arrive à Jérusalem et se confesse au Patriarche : elle avoue que, par la faute de Gelloen, elle a erré de pays en pays, qu'elle a eu des relations avec deux rois qui ne se sont pas nommés et dont elle a eu deux fils, Segenfrijt et Rollo. La reine, pour faire pénitence, prend la résolution de vivre comme recluse (vs. 94). — Yon, inconsolable du départ clandestin d'Hélène, quitte le pays (des Goths), où il laisse son fils Haestinc; il va par mer à Gardeterre. La ville est assiégée par les Grecs, sous les ordres d'Irène (il faut supposer que la première attaque dirigée contre Gardeterre, déjà pré-

---

1. Gelloen dit : *Onse magen sellen gewroken sijn, Eende oec mede die kindre dijn.* — *A* IV, 46, figure un fils de Robert, Robbetsoen, il est dit plus loin, *C* II, 77, qu'il est mort, ayant laissé une fiancée, « la demoiselle de Marchia. » Il est probable que c'est à cette mort que Gelloen fait allusion.

vue *A* 1, 2106, a eu lieu dans l'intervalle[1]). Yon se fait reconnaître de la garnison de Gardeterre, en hissant au mât de son vaisseau son gonfanon avec son blason ; il est reçu avec joie par son lieutenant Hugelijn ; ils se concertent sur la défense ; Yon envoie chercher son fils Richard, qui se trouve en France, et d'autres chefs et alliés (vs. 235). — Yon et ses alliés s'établissent dans la région du Méotide (in den beemt Meotides, vs. 255) ; on annonce à Irène qu'on va livrer bataille le lendemain ; pendant la nuit on divise les deux armées en « échelles » (*scaren*) ; les chefs de l'armée d'Yon échangent des injures et des menaces avec les commandants de l'armée ennemie, dont ils sont séparés par un cours d'eau (vs. 329-337).

C IV. — La bataille annoncée a lieu dans l'intervalle entre *C* III et *C* IV. Fin de la bataille : Yon est victorieux ; déroute des Grecs ; Yon combat lui-même Hardré (*Haerdreit*), le frère d'Irène, et le met en fuite ; on enlève les corps des ennemis tombés, entre autres celui de l'empereur Léon (vs. 84, 101 ; cf. *C* III, 285 ; nous reviendrons plus loin sur ce personnage). — Irène prend le gouvernement de l'Empire, au nom de son jeune fils Constantin (vs. 114, 123). Pour trouver un allié, elle noue des relations avec le roi de Bulgarie ; elle devient sa maîtresse et en a un fils, Michel (vs. 143), mais les deux amants ne tardent pas à se brouiller et il en résulte une longue guerre entre les Grecs et les Bulgares, qui détourne l'attention d'Irène du pays des Scythes. — Sur ces entrefaites, le messager envoyé du pays des Scythes, en France, par ordre d'Yon (*C* III, 235), annonce à Richard qu'Irène assiège Gardeterre (vs. 215), mais qu'Yon vit encore. Gelloen, présent à l'entretien, promet à Richard qu'il apaisera sa fille Irène, mais l'encourage en secret à renouveler ses attaques contre Gardeterre ; aussi Richard ne se fie-t-il pas aux assurances de Gelloen, et le poète annonce que celui-ci rompra la paix et prépare une terrible trahison. — Retour sur Agolant, toujours désireux de se venger de Gelloen qui l'a trompé.

B IV. — (Il faut admettre que, dans l'intervalle, entre *C* IV et *B* IV, Yon est revenu en France[2]). Le jeune fils de Rigaudijn et de la fille de Robert de Milan (Ogieve) reçoit en fief, des Lorrains (Yon et Garin), la terre de Bayonne. De là, les deux frères se rendent en Gascogne, où Yon s'arrête, tandis que Garin se rend à Narbonne, où il rend visite à sa fille Erminjard, à son gendre Aimeri, et à leurs sept fils, parmi lesquels le jeune Guillaume

---

1. Le passage *C* IV, 260-65 fait supposer toute une série de guerres entre Irène et Richard (ou ses lieutenants), avant l'arrivée d'Yon.

2. Je m'écarte ici de M. De Vries, qui place ce fragment immédiatement après *C* II. Or, dans les fragments *C* II-IV, Yon est continuellement absent de France et ne quitte le pays des Goths que pour se rendre à Gardeterre ; *C* IV, 220, Richard s'étonne même, quand on lui dit qu'Yon est encore en vie. *B* IV, où Yon est revenu en France, vient donc après *C* IV. En outre, *C* II prépare le mariage de Rigaudijn avec Ogieve ; *C* IV, 187, le mariage vient

(vs. 41); puis il arrive à Medeborch (cf. *A* II, 2191) où il rencontre Alis (la demoiselle de Marchia, fiancée de Richard, dans *C* II?) et son fils Wanfreid. — Sur ces entrefaites, Gelloen ordonne à ses fils, Beligande et Marcirijn, d'envahir l'Espagne; en même temps, il donne à Irène l'ordre d'attaquer le pays des Scythes, pendant qu'Yon est en France (nous avons vu *C* IV, 159, qu'Irène, occupée par la guerre de Bulgarie, avait cessé ses attaques). De leur côté, Yon, Garin et Rigaudijn partent pour la « France » (c'est-à-dire la France du Nord, vs. 104); ils passent par Belin, où demeure le « vieux Bancelijn » qui annonce l'intention de se retirer dans un couvent, il se réfugie en effet à S. Bertin; néanmoins le poète lui annonce une fin tragique (vs. 193 : *nochtan ontgout hi die veede noch*). Yon et Richard confient Belin, Gironville et Montesclavorijn (comp. *Garin*, édit. Paris, II, p. 182, et *Girbert*, ms. Bibl. nat., fr. 1622, 170 *d*, 174 *b*, etc.), à Pyroen, le fils de Gelloen, qui, bien différent de son père, a toujours été fidèle aux Lorrains.

B. v. — Frédéric, duc de Danemark (voir vs. 148), reprend pour Yon le château puis la ville de Gardeterre et en chasse les Grecs [il faut supposer que ceux-ci s'en étaient emparés malgré les bourgeois qui, dit le poète, préféraient la seigneurie d'Yon, vs. 37]. Irène est, avec son frère Fromondin, devant Pharat: elle est consternée en apprenant que la bannière d'Yon flotte sur Gardeterre. — Le maréchal d'Irène, envoyé en reconnaisance, est surpris par Frédéric de Danemark, qui marche vers Pharat; le maréchal est tué, ses troupes sont culbutées; Irène et Fromondin se retirent. — Yon, averti par un espion, les poursuit à son tour; dans leur fuite, Irène et Fromondin rencontrent les troupes de Frédéric, Fromondin tue celui-ci avant qu'Yon ait pu arriver à son secours; ce dernier trouve le corps et « regrette » Frédéric; il le loue d'avoir essayé de venger la mort de Richard.

On voit que ce fragment fait suite à *B* IV; la nouvelle attaque qui devait être dirigée par Irène contre le pays des Scythes, annoncée dans *B* IV, est un fait accompli dans le fragment *B* V. Richard, encore en vie dans *B* IV, est mentionné comme mort (assassiné ou tué à la guerre, puisque Frédéric voulait le venger) dans *B* V. Yon lui-même, retourné en Orient, y a pris le commandement à la place de son fils. C'est à cette même guerre, dans le pays des Scythes, que se rapporte

---

d'être conclu au moment où le messager d'Yon arrive en France, tandis que dans les premiers vers de *B* IV, la femme de Rigaudijn a déjà un enfant. Il y a donc entre *C* II et *B* IV un intervalle d'à peu près un an, dont le poète a profité pour nous mettre au courant des aventures d'Hélène et d'Yon en Orient, c'est-à-dire des évènements racontés dans les fragments *C* III, IV. Cette disgression se terminait par la mention du retour d'Yon en France (début de *B* IV).

le fragment suivant, dont on ne saurait dire s'il doit se placer avant ou après *B* v.

D. — Deux personnages, des traîtres, les comtes Pinabel et Laidoen, qui conduisent des « sommiers » (*someren*) chargés d'or, sont surpris par des Scythes qui se sont mis en embuscade et qui leur enlèvent leur or. Les deux comtes, abandonnés de tous, s'égarent dans une forêt pleine de bêtes féroces: Pinabel sait retrouver le camp d'où il est venu; mais Laidoen rencontre un nid de griffons : un vieux griffon l'attaque et lui arrache le bras gauche pour le donner en pâture à ses petits. Laidoen parvient à bander ses blessures et se recommande à Dieu; il se repent des mauvais projets qu'il avait nourris contre Charlemagne et Yon [1]. Après avoir erré toute la nuit, il se trouve, au lever du soleil, devant la demeure d'un pieux *reclus*, Serpio. Celui-ci finit par accourir aux cris de Laidoen...

II. — PLAN DU POÈME NÉERLANDAIS.

Essayons maintenant de nous faire une idée générale du plan de *N* et surtout de la partie qui faisait suite au *Girbert*. Un passage important, au début du fragment *A* II, nous met sur la voie. Le poète rappelle, dans une digression dans laquelle il résume l'ensemble du poème, que son récit se divise en trois livres : que le livre I se terminait à la mort de Fromondin; que le livre II, auquel il travaille, va jusqu'à la mort de Richard, fils d'Yon, et que l'ouvrage sera continué dans un troisième livre, jusqu'à l'époque de l'empereur Frédéric [2]. Il ajoute qu'il commence une seconde partie du livre II [3]. Nous reviendrons plus loin sur ce que le même passage nous dit de la source du récit [4]; il ne s'agit ici que du plan du poème néerlandais.

1. Le poète ajoute que Laidoen « sera plus fidèle à son vœu que ne l'a été *Gelloen* ». Cette forme est abolument propre à *N*, comme nous verrons plus loin, et doit être ajoutée aux preuves fournies par MM. Te Winkel et Kalff, pour rattacher *D* à l'ensemble des *Lorrains*.

2. *A* II, 20-30 : « Il y a trois livres : le premier commence à l'origine de la *veede* et finit à la mort de Fromondin; le second se termine bien plus loin, par la mort de Richard, fils d'Yon (*Ritsards doet, Yoens sone*); le troisième conduira le récit jusqu'au temps de l'empereur Frédéric (*tote des keysers Vrederijcs tiden*). »

3. Une nouvelle (troisième?) partie du livre II commence à la fin de *C* IV. Cf. De Vries, *Tijdschrift*, III, 49, note 2.

4. *A* II, 34-42.

Relevons d'abord, dans ce passage, la mention de la mort de Fromondin; cet épisode forme, comme on sait, la conclusion du *Girbert*; nous avons donc la certitude que ce poème, dont il ne nous reste aucun fragment néerlandais, a été traduit, aussi bien que le *Garin*, dont nous avons quatre morceaux. Ces deux poèmes réunis formaient le livre II de l'énorme compilation [1]. La suite, dont nous avons analysé les fragments, remplissait à elle seule les livres II et III. De ces fragments, seuls *B* v et peut-être *D* font partie du livre III; cela est certain pour *B* v, où Richard est mentionné comme mort; or, nous savons que la mort de Richard terminait le livre II (cette remarque a déjà été faite par C. Hofmann, qui publia, le premier, le fragment *B* v). Il résulte, en outre, de notre analyse, que tous nos fragments du livre II, par un hasard singulier, se suivent de très près; sauf entre *A* II et *A* III, nous n'avons pas eu besoin de supposer de grandes lacunes. En revanche, il y a une lacune considérable entre la fin du *Girbert* et notre premier fragment, *A* I, lacune qui correspond à peu près à la première « partie » du livre II, d'après la division citée plus haut. Le fait capital, qui devait être raconté dans cette partie de *N*, était la mort de Girbert, tué par le fils (ou les fils) d'Hernaut et de Ludie; c'est là un trait qui se retrouve dans toutes les suites du *Girbert*, et nous avons vu que notre poète le rappelle expressément. Un autre fait, qui devait être mentionné dans cette partie perdue, était la mort de Pépin et l'arrivée de Charlemagne au trône (dans *Girbert*, Pépin règne jusqu'à la fin du poème); en outre, dans nos fragments, Charlemagne n'est plus jeune, il a déjà un fils nubile; la marche régulière du récit, qui a toutes les allures d'une chronique, fait supposer que la partie du règne de Charlemagne, antérieure à nos fragments, aura été traitée avec autant de détails, que la suite que nous possédons. Ce qui prouve, du reste, que la partie perdue était considérable, c'est

1. Sur la question de savoir si le poète de *N* a connu *Hervis*, cf. Jonckbloet, *Gesch. d. middeln. dichtk.*, *II*, 39 note et 65. Je crois que si notre poète a connu *Hervis*, il ne l'a pas compris dans sa traduction. M. De Vries, *l. c.*, III, 4, a fait le calcul du nombre de vers qui manquent avant le premier fragment du *Garin*; il ne reste pas de place pour *Hervis* dans ce calcul (il manque 3.400 vers avant le passage correspondant à I, p. 278, de l'édition de P. Paris).

que le livre II formait pendant au livre I, composé des deux longs poèmes de *Garin* et de *Girbert*; nos fragments conservés n'offrent évidemment qu'une partie minime de ce grand ensemble.

Nous devons placer, dans la partie perdue, toute une série de guerres qui sont propres à *N* et que rien, dans les rédactions françaises, ne prépare : ce sont des guerres qui se déroulent dans le Nord et dans l'Est de l'Europe (régions qui appartiennent, dans notre poème, à une géographie plus ou moins fantastique, sur laquelle nous reviendrons). Tandis que les premières branches des *Lorrains* ne nous transportent que rarement hors des limites de la vieille Gaule et des pays voisins (à l'exception de l'épisode où Fromont se réfugie chez les Sarrasins, dans *Girbert* [1]), *N* introduit Yon comme roi des Scythes et des Goths, Otte comme roi de Norvège, Gelloen se réfugie en Suède; en outre, Ogier est représenté, en même temps, comme Danois de race, et comme parent et protecteur des Lorrains (voir surtout *A* I, 1322, 1641, 2084; *A* II, 2740); il en est de même de Frédéric, issu de la même famille royale danoise (cf. *B* V, 347 ss.); cette alliance entre la famille royale danoise et les Lorrains était certainement préparée dans les parties perdues de *N*; il en était de même des autres conquêtes lointaines faites par les Lorrains ou leurs ennemis.

Sur une de ces guerres, nous avons des détails rétrospectifs, mais peu clairs, dans un discours de Richard, le fils d'Yon, s'adressant à Charlemagne (*A* II, 3333). Richard conseille à l'empereur de ne pas se fier à Gelloen : « Lorsque vous fîtes la guerre à Aspriaen, mon grand-père, le traître [Gelloen] vous abandonna et jura fidélité à mon grand-père; il le fit à cause de ma mère qu'on lui avait promise... » Ici Aspriaen est, sans doute, un roi païen (nous reviendrons sur le nom); il est probable que sa fille, comme cela arrive si souvent dans les chansons de geste, s'était prise d'amour pour Yon, qui servait dans l'armée de Charlemagne, et que, à la fin, une fois la paix faite, elle a pu épouser Yon, malgré les intrigues de Gelloen, allié en secret de son père, et à qui ce père la voulait donner

1. Dans *Anseïs*, on parle de secours que les deux partis font venir d'Irlande, Hongrie, Pouille, etc., mais l'action se passe toujours en Gaule.

en mariage; il est possible, en outre, que cet Aspriaen était le roi de ces Scythes, qui figurent si souvent dans nos fragments, et qu'Yon a reçu le pays en dot, en même temps que la princesse; ceci expliquerait pourquoi Yon est toujours représenté comme seigneur du pays.

Ce n'était pas la seule trahison dont Gelloen s'était rendu coupable; le début du fragment *A* II en rappelle une autre : obligé de se réfugier chez les Sarrasins (« *Heidenesse* », en Païenie), Gelloen entre au service du roi Desramés, dont il épouse la fille; mais là encore sa fausseté lui attire de nouveaux ennemis : il trahit le roi Agolant qui, exaspéré, envahit la France pour le punir [1].

En même temps qu'il élargit le cadre du récit pour y faire entrer les peuples du Nord et de l'Est, le poète s'efforce de rattacher la querelle des Lorrains et des Bordelais à tout le brillant ensemble des traditions sur Charlemagne et son époque. En substituant Charlemagne et son fils Louis à Pépin devenu décidément trop vieux [2], le poète a renouvelé le sujet d'une façon heureuse, mais en même temps le caractère du récit change : les Lorrains et les Bordelais sont moins le sujet que le prétexte de l'œuvre, et la méprise de Jonckbloet, qui publia les premiers fragments découverts sous le titre de *Roman de Charlemagne et de ses douze pairs*, est vraiment excusable.

Il faut pourtant avouer que le poète a eu une idée ingénieuse en identifiant le représentant des Bordelais avec Ganelon et en fondant ainsi deux groupes de traditions différentes. Cette identité, déjà signalée par Jonckbloet, est, en effet, évidente; le nom de Gelloen est une simple variante du nom du traître [3]; les caractères se ressemblent, point qui, en lui-même, prouverait peu de chose, le traître présentant presque toujours, dans les chansons de geste, le même masque de convention; une preuve plus forte, c'est que l'histoire de Gelloen présente des traits

1. Déjà dans *Girbert*, le vieux Fromont se réfugie chez les Sarrasins et joue un rôle dans les combats que ceux-ci se livrent entre eux. Le récit de *N* ne fait que renouveler ce thème.

2. *Girbert*, ms. Bibl. nat. fr. 1622, fol. 215 b : *Mout afebloie Pepins de ses vertus.*

3. Jonckbloet, *Geschiedenis der middeln. dichtkunst*, II, 39. Nous reviendrons sur ce point.

qui ne peuvent se rapporter qu'à Ganelon. Si ce que *N* raconte au sujet des relations de Gelloen avec Agolant ne semble pas emprunté à la tradition, il n'en est pas de même du récit qui suit l'épisode d'Agolant. Milon, un des chevaliers de Charlemagne, a été tué dans la guerre contre Agolant; Charlemagne, réconcilié avec Gelloen, propose à la veuve de Milon de choisir Gelloen pour mari; elle refuse d'abord, prétextant l'opposition de son fils Roland (*A* II, 1726); le mariage se fait néanmoins, mais il est évident que cet épisode devait avoir une suite, puisque nous trouvons Roland ailleurs dans le poème, signalé particulièrement dans une énumération des héros de la cour de Charlemagne (*A* I, 1637; voyez aussi le fragment *A* IV). Nous avons ici la même situation qu'au début de la *Chanson de Roland* : Ganelon est le *parrastre* de Roland, ce qui amène, comme la mère le prédit dans *N*, des froissements et des haines. Il y a plus : le récit de la catastrophe de Roncevaux devait faire partie de notre poème, car nous voyons que Gelloen, réconcilié en apparence avec Charlemagne et les Lorrains, découvre (*A* V, 33) ses projets secrets à Robert de Milan : « on n'observera la paix, dit-il, que jusqu'au moment où il arrivera un renfort qui permettra de prendre une revanche signalée » (*tote dier wilen entier uren, Dat hier comen andre geburen*); plus loin, *C* IV, 313 ss., on dit nettement que Gelloen fera venir les païens en France, en même temps qu'il renouvelle les attaques contre le pays des Scythes; enfin *B* IV, 57 ss., Gelloen donne effectivement ordre à ses deux fils, « Beligande ende Marcirijn, » de s'embarquer pour l'Espagne; ceux-ci mettent immédiatement à la voile avec une grande armée. Le poète suit ici la version du Pseudo-Turpin, d'après laquelle Baligand et Marsile étaient deux frères, envoyés d'Orient en Espagne par leur suzerain, l'amirant de Babylone[1]. L'auteur de *N* a combiné ce trait avec la fiction qui lui est propre, d'après laquelle les deux frères seraient fils de Ganelon; c'est leur père, Ganelon, et non l'amirant qui les envoie en Espagne; *B* IV, 87 ss., le poète ajoute que Gelloen causera, par ses intrigues, de grands désastres, mais

1. Et erant tunc temporis commorantes apud Cæsaraugustam duo reges sarraceni, Marsirus scilicet et Beligandus frater eius, qui erant ab Amirando Babylonis de Perside ad Hispaniam missi... (*Turpini historia Karoli Magni*, édit. Castets, chap. XXI, p. 41.)

qu'il payera sa trahison de sa vie, prédiction qui fait allusion à la fin de Ganelon dans la *Chanson de Roland*. Il ne nous est parvenu aucun fragment relatif à la bataille même de Roncevaux, de sorte que nous ne pouvons déterminer jusqu'à quel point *N* se rapprochait soit de Turpin, soit de la tradition poétique; remarquons cependant que l'idée de faire de Ganelon le *parrastre* de Roland est étrangère à Turpin et ne se trouve que dans la chanson; il en est de même du personnage d'Aude. Le récit qui prépare l'épisode de Roncevaux étant combiné d'éléments empruntés tantôt à Turpin, tantôt à la tradition poétique généralement reçue, il en a dû être de même pour le récit de la bataille. — Par une fiction propre à notre poète, Roland et Aude sont représentés comme mariés et ont un fils, Ryoen, qui devait certainement jouer un rôle dans la suite du récit.

Nous ne savons si la maison d'Ogier de Danemarche paraissait dans la suite de *N*, après la mort de Vrederijc. Notons que d'après *B* v, 350, le père d'Ogier ne se nommait pas Gaufroi comme dans la tradition ordinaire, mais Gadifier. Il est probable qu'il y a ici une simple confusion (le nom est assuré par la rime).

Une mention intéressante est celle d'Aimeri de Narbonne (*A* I, 1647; *A* II, 2922, et surtout *B* IV, 34 ss.). Il est désigné comme fils d'Arnaud (évidemment Arnaud de Beaulande, *A* II, 2922), il épouse Erminjard, la fille de Garin, et il a d'elle sept fils, dont l'un s'appelle *Willeken*, c'est évidemment Guillaume au Court Nez. Il est probable qu'eux aussi auraient paru dans la suite de *N* comme représentants des Lorrains, après la mort de Richard, le fils d'Yon. Nous verrons jusqu'à quel point cette généalogie diffère d'une autre, qui rattache également la maison de Narbonne aux Lorrains.

Le poète fait allusion à l'influence que la future impératrice, Judith, aura sur le sort des Lorrains (par ex. *A* I, 1351 ss.); peut-être devait-elle intervenir en faveur des Lorrains auprès de son mari, l'empereur Louis, comme le fait Blanchefleur dans *Garin* et *Girbert* auprès de Pépin. D'après les fragments conservés, la Judith du poème n'avait rien de commun, en dehors du nom, avec la Judith de l'histoire, qui a laissé une réputation assez équivoque, tandis qu'elle paraît ici comme un modèle de vertu [1], son caractère et son rôle devaient également

1. Voir sur ce point la note supplémentaire à la fin de l'article.

différer de celui qu'on prête à l'impératrice Blancheflor, femme de Louis, dans *Aliscans*.

Dans la suite du récit devaient reparaître également les enfants chrétiens de Ganelon : son fils loyal, Pyroen; ses fils perfides, Fromondin et Hardré; sa fille Irène et son petit-fils Constantin (celui-ci paraît très jeune, *C* III, 123), mais nous devons surtout remarquer les noms de trois personnages rattachés à Yon et à son amante, Hélène.

Ce sont trois fils de la reine Hélène : Haestinc, fils d'Hélène et d'Yon (*A* II, 2130 ss.; *C* III, 111); Rollo et Segenfrijt (*C* III, 11 ss.), fils de deux frères, rois tous les deux, avec lesquels Hélène avait eu des relations après avoir quitté Yon. Il est impossible de ne pas songer, en voyant les deux premiers noms, aux chefs scandinaves Hasting et Rollon, bien connus, au moyen âge, par les récits des chroniqueurs normands. Le nom du troisième, Segenfrijt, pourrait bien désigner un personnage analogue, le danois Sigifrid, mentionné de 882 à 887[1]. Même si l'on rejetait notre hypothèse, en ce qui concerne ce dernier personnage, le moins célèbre des trois, nous aurions toujours les noms de Haestinc et Rollo, qui ne peuvent avoir été choisis d'une manière fortuite et insérés dans le poème sans signification précise. Du moment que les noms de ces *vikings* se trouvent dans *N*, il est probable que le poète avait trouvé moyen d'introduire dans son œuvre une partie de leurs aventures réelles — en les rattachant, comme il l'avait déjà fait pour l'épisode de Roncevaux, à l'éternelle querelle des Lorrains et des Bordelais.

Ici nous sommes obligés de nous arrêter; il nous est impossible de savoir par quelles imaginations le poète avait rempli l'énorme intervalle qui sépare les invasions scandinaves de l'époque de l'empereur Frédéric (probablement Frédéric Barberousse).

En résumé, la suite néerlandaise de *Girbert de Metz*, à laquelle nous pouvons donner, du moins en partie, le nom d'*Yon*, était une sorte de poème cyclique, dans lequel l'auteur, après avoir remplacé Pépin par Charlemagne, avait fait figurer, pour les

---

1. Cf. Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, II, passim, jusqu'à p. 274, 275, où est racontée sa fin.

mêler à la lutte des Lorrains et des Bordelais, des personnages de l'histoire poétique de Charlemagne et de ses successeurs, aussi bien que de l'histoire réelle; il avait transformé à sa guise le caractère et la biographie des uns et des autres (se rappeler ce que nous avons dit plus haut sur le mariage de Roland et sur l'impératrice Judith) dès que son plan, très vaste et très compliqué, lui avait paru exiger ces changements.

III. — COMPARAISON AVEC LES VERSIONS FRANÇAISES.

Le poète de *N* dit lui-même (au début de *A* II) qu'il a traduit son poème du français[1]. Nous avons vu qu'il existe, en effet, deux versions françaises où Yon figure comme vengeur de Girbert. Nous devons d'abord écarter le récit en prose de Philippe de Vigneulle : M. Rudolph, dans un travail que nous citerons plus bas, a démontré que ce récit n'est qu'un extrait d'*Anseïs*, dans lequel le nom d'*Yonet* a remplacé celui du héros primitif. Reste la suite du *Girbert* contenue dans le manuscrit fr. 1622 de la Bibliothèque Nationale. Cette suite, signalée par M. Bonnardot sous le nom d'*Yon*[2], a été étudiée, sous le nom de *Vengeance Fromondin*, par M. Rudolph[3], dans un travail spécial. Nous citerons cette suite sous le dernier nom (*V F*), afin de la distinguer de notre poème, qui porterait avec plus de droit le nom d'*Yon*.

Nous renvoyons pour l'analyse détaillée de ce poème au travail de M. Rudolph; en voici le squelette. La mort de Fromondin, assassiné par Girbert, amène une guerre qui, comme les précédentes, a pour théâtre les possessions des Lorrains et

---

1. *A* II, 34-42 :

In die stat van Bordeas,
In sinte Severijns abbie,
Heeft men gescreven oyt ende ye
Dese veede altemale....
In tween boeken leget daer.....
Daer dat walsce ute es genomen,
Daer dit mede ute es comen.

2. *Romania*, III, 229.

3. *Ueber die Vengeance Fromondin*, dans les *Ausgaben und Abhandlungen* de Stengel, XXXI.

des Bordelais, au Nord et au Midi; cette guerre est interrompue par une trêve qui dure dix-sept ans (fol. 306 r°); une nouvelle guerre éclate, dans laquelle Raoul de Cambrai joue le rôle principal[1]; néanmoins, la paix se conclut; les Lorrains et les Bordelais réconciliés sont reçus à Gironville par Ludie, femme d'Hernaut et sœur de Fromondin; à la chasse, Yon, injurié par le fils aîné de Ludie, frappe ce dernier; l'*enfant* va se plaindre à sa mère; celle-ci, qui n'a jamais pu pardonner à Girbert la mort de son frère, exhorte son fils à venger à la fois les griefs de la famille de sa mère et les siens propres en tuant Girbert; « l'enfes l'entant » et frappe Girbert mortellement, après quoi il s'enfuit; Yon jure de venger la mort de son père (fol. 314 c) :

« Hé! Girbert pere, com grant desconvenue!
Qui vous a mort joie nos a tolue;
Ja Deu ne place ne la Virge absolue
Que j'aie amie, ne pucele, ne drue,
Tant que li aie l'arme dou cors tolue,
Lou chief tranchié a l'espée esmolue. »

L'été suivant, Yon est couronné roi de Gascogne; le poète ajoute (f. 314 d) :

Yons fu prouz et chevaliers manbrez,
Bien tint sa terre environ et en lez,
Vers les prodommes fu paisible et souez,
Vers les felons fiers com lyons crestez.
Mais de son pere ne fut paz oubliez:
Puis fut par lui li filz H[ernaut] matez.
Grant fut la guerre, jamais tel ne vairez;
Garins ses freres l'aidait, c'est veritez,
Mout s'antramerent li dui frere senez.

(fol. 315 a)

Li rois prist fame de mout grant richetez;
Garins sis freres fut apres oisserez:
Li rois d'Espaigne, qui riches iert assez,
Sa belle fille li donna de ses grez,
Monglanne tint qui est riche citez.

1. C'est l'épisode publié par MM. Meyer et Longnon dans leur édition de *Raoul de Cambrai*, p. 297-320.

De celle dame dont vos dire m'oez
Vint une fille plainne de grant biautez,
Berniers[1] l'ot puis, de li fut espousez,
Lonc tans la tint, mout fu de li amez.

Cette laisse est suivie d'une autre, publiée par M. Bonnardot[2], qui rattache à ce Garin la *geste* de Narbonne et énumère finalement les héros des trois poèmes que contient le manuscrit (*Garin, Girbert, Vengeance Fromondin*). Cette conclusion donne lieu à deux remarques : l'une concerne la façon dont la geste des Lorrains est rattachée à celle des Narbonnais, nous y reviendrons; l'autre concerne la fin singulière, abrupte, du poème. M. Rudolph (*o. c.*, p. 34, 35 note) a observé avant nous ce fait, mais suppose que l'auteur de *V F* a traité rapidement à la fin du poème, qu'il l'a « bâclée », pour ainsi dire. « Die Yon mehrmals in den Mund gelegten Drohungen und Schwüre ...sind ...nicht in der von dem Dichter ursprünglich beabsichtigten Weise zur Ausführung gekommen... Die Rache der beiden Brüder wird nur mit folgenden Worten nebensächlich erwähnt (fol. 314 d) :

Mais de son pere ne fut pas oubliez;
Puis fut par lui li filz Hernaut matez;
Grant fut la guerre, *jamais tel ne vairez*;
Garins ses freres l'aidait, c'est veritez. »

Nous interprétons ces vers, lus dans le contexte cité plus haut, autrement que ne le fait M. Rudolph. Il s'agit ici non d'un récit rapidement fait, par hâte ou négligence, mais d'un récit que le poète se propose de faire, qu'il promet à ses lecteurs et qu'il résume d'avance. On peut comparer, aux mots soulignés le début du *Fierabras*, v. 2 : *Canchon fiere et orible, jamais meilleur n'orrez* (var *: ja meilleur ne venrez*), et le passage bien connu de *Raoul de Cambrai* (v. 2444, édit. Meyer et Longnon) où le poète va décrire la bataille où périt Raoul, d'après le récit de Bertolai qui *Chançon en fist, n'or[r]eis milor jamais.*

Le poète promettait une suite qui devait contenir le récit d'une guerre entre les enfants d'Hernaut et Ludie, d'un côté, et

1. Manuscrit : Ber^{s} (très effacé, douteux).
2. *Romania*, III, 259.

Girbert et son frère, de l'autre[1]. Cette suite est-elle restée à l'état de projet ou bien le copiste du manuscrit 1622 ne l'a-t-il pas connue? voilà ce que nos sources françaises ne nous permettent pas de décider.

On pourrait opposer à notre interprétation le dénombrement final des héros de la geste dans la dernière laisse de *V F*; cette énumération, en effet, n'a aucun sens si l'on admet que le poème devait être continué. Nous répondons que la dernière laisse (en *-i*) du poème et les neuf derniers vers de l'avant-dernière laisse peuvent être l'œuvre d'un copiste[2] qui n'avait à sa disposition que la partie du poème contenue dans le manuscrit 1622 et qui aura cru que l'œuvre était achevée, en se trompant, lui aussi, sur le sens des vers qui promettent une suite.

Comparons maintenant *V F* à *N*[3]. Ce dernier ne commençant, dans les fragments conservés, que longtemps après la mort de Girbert, aucune comparaison directe n'est possible; cependant il y a d'abord, outre les noms des fils de Girbert, entre les deux œuvres, un rapport évident : nous avons vu que, *A* II, 2115, il est dit qu'Yon avait à venger la mort de son père; dans la partie perdue du poème, Girbert était donc assassiné, comme dans *V F*, et l'assassin ne peut avoir été qu'un fils d'Hernaut et de Ludie, le Gelloen de *N*; on peut donc dire que tous les fragments de *N*, que nous avons analysés, correspondent à la suite projetée de *V F*, qui devait raconter la lutte entre Yon et Garin, d'un côté, les enfants de Ludie, de l'autre.

---

1. MM. Meyer et Longnon sont arrivés à la même conclusion, dans leur introduction à *Raoul de Cambrai*, où ils signalent l'importance que *V F* donne à Bernier, l'ennemi de Raoul, dans les évènements qui accompagnent et suivent le meurtre de Girbert. « C'était là, sans doute, l'amorce d'une nouvelle suite du poème des *Loherens*, dans laquelle Bernier devait jouer un rôle important, mais qui ne nous est pas parvenue » (p. LV).

2. M. Bonnardot, en rapprochant, dans son article cité, les dénombrements placés à la fin de *Girbert* et d'*Anseïs*, montre bien que ces dénombrements varient de manuscrit à manuscrit.

3. Cette comparaison a été faite rapidement par M. Stengel, *Zeitschrift für romanische Philologie*, I, 137, 138, et plus en détail par M. Rudolph, *o. c.*, p. 36, mais comme ni l'un ni l'autre n'ont essayé de retrouver en détail le plan de *N*, et comme le dernier n'a connu que les fragments publiés par M. Matthes, ils ne sont arrivés qu'à des résultats peu concluants.

Avons-nous donc dans *N* la traduction de cette suite perdue sous sa forme originale [1] ? Dès l'abord, des objections graves se présentent :

1° Les principaux personnages ne portent pas tous les mêmes noms, de sorte que *N*, considéré comme suite de *V F*, ne s'y adapte pas complètement. Dans *V F*, comme dans *N*, nous avons les deux fils de Girbert, Yon et Garin [2] ; dans *V F*, Ludie a deux fils, et l'on peut admettre qu'il en est de même dans *N*, si l'on suppose, ce qui est fort probable, que le Robert de Milan, nommé comme *neveu* de Gelloen et qui paraît dans les fragments *A* III-v, *C* III, IV, était représenté comme le fils d'un frère. Jusqu'ici, pas de difficulté; ce qui frappe, c'est que, dans l'énumération des *enfants* adoubés par Pépin, que donne *V F* [3], les fils de Ludie sont nommés *Begon* et *Hernaudin*; on ne trouve aucune trace du nom de Gelloen ou Ganelon. Dans ce même épisode de l'adoubement figurent deux fils de Gerin, ils se nomment *Thierri* et *Anseïs*; dans *N* figure, comme on sait, un fils de Gerin, il se nomme Otte.

2° Sauf le meurtre de Girbert, aucun des nombreux épisodes développés dans *N* n'est préparé dans *V F*; les noms des personnages secondaires de *N*, comparés à ceux de *V F*, n'offrent aucune ressemblance. Nous n'avons noté qu'une exception : *V F* fait jouer un rôle assez important par un guerrier, Baucelin, représenté comme l'oncle de Raoul de Cambrai (voir fol. 263 v° et ss.). Dans le fragment *B* IV, nous avons rencontré un vieux guerrier, Bancelijn, qui se retire dans un couvent; *n* et *u* se confondent trop souvent dans la paléographie du temps pour que la variante du nom puisse donner lieu à des difficultés; il n'en est pas moins remarquable que ce rapprochement, qui n'est pas absolument sûr, soit le seul qu'on puisse

---

1. C'est l'hypothèse de M. Stengel, *l. c.*; on verra dans le texte pourquoi nous ne saurions l'admettre.

2. Ce fait est important. Ce Garin, en effet, est propre à ces deux poèmes : il ne paraît ni dans *Girbert*, ni dans *Anseïs*, ni dans Phil. de Vigneulle.

3. Passage publié par M. Rudolph, *o. c.*, p. 8-11. Dans l'épisode final, (meurtre de Girbert), les fils ne sont jamais nommés par leurs noms : l'aîné, qui joue le rôle principal, est nommé « li ainsnez fils ». Dans *Girbert* (ms. cité, fol. 231 a), les premiers enfants d'Hernaut et de Ludie, que Fromondin tue, s'appellent Begon et Fromont. *V F* semble avoir songé à ce passage.

signaler[1]. Nous avons vu que la dernière laisse de *V F* rattache la geste des Lorrains à celle de Monglane : les deux gestes sont également rattachées l'une à l'autre dans *N*, mais d'une façon toute différente ; nous reviendrons sur ce détail.

3° Au point de vue littéraire, *V F* diffère complètement de *N*. Le premier poème est de tout point une œuvre médiocre ; il ne se compose, en dehors de la fin dramatique, que d'interminables descriptions de combats, et M. Rudolph a montré que les incidents de ces récits sont presque toujours empruntés au *Girbert* ; pour varier son œuvre, le versificateur n'a trouvé d'autre moyen que d'y insérer un abrégé de *Raoul de Cambrai*. *N* dénote, au contraire, dans la disposition du plan, une remarquable variété d'invention et de combinaison ; les emprunts que l'auteur fait à la poésie épique antérieure sont rattachés d'une façon ingénieuse à la querelle des Lorrains et des Bordelais ; si l'on peut juger le poème entier d'après les fragments qui nous restent, il constituait une tentative heureuse de renouveler un thème qu'on pouvait croire épuisé dans les deux poèmes antérieurs de *Garin* et de *Girbert*. Il paraît impossible d'admettre que les deux poèmes soient du même auteur, et même en supposant que *Y* (l'original présumé de *N*) fût l'œuvre d'un continuateur, il faudra toujours croire que ce continuateur a fait, dans le poème de son devancier, des changements considérables pour l'adapter au sien.

Quand on rapproche de ces conclusions cette autre constatation que, en dehors de *V F*, les textes français ne nous donnent rien qui puisse se rapporter à *N* (la *Chanson d'Anseïs* diffère complètement par le plan général et par les détails), on se demande si l'auteur a bien réellement traduit, comme il l'affirme, son poème du français, et l'on peut être confirmé par instants dans ces doutes quand on voit paraître dans *N*, outre certaines modifications insolites de la tradition française (Roland et Aude sont mariés et ont un fils ; le nom de Gelloen pour Ganelon est propre à *N* ; le père d'Ogier s'appelle Gadifier au lieu de Gaufroi), quand on voit, disons-nous, paraître dans

---

1. Remarquez que Bernier qui, d'après l'observation de MM. Meyer et Longnon citée plus haut, devait jouer un grand rôle dans la suite de *V F*, n'est pas mentionné dans les fragments de *N*.

N des noms purement germaniques qui n'ont guère pu se trouver dans un texte français [1]. On se demande alors si l'auteur de *N*, après avoir traduit le *Garin* et le *Girbert*, n'a pas tiré la continuation de sa propre cervelle.

Cependant il ne faut pas s'exagérer la valeur de ces objections et conclure trop rapidement à une origine non française de *N*. Non seulement le fait de l'invention d'un long poème du cycle carolingien par un poète néerlandais serait un phénomène unique, mais nous pouvons opposer aux traits que nous venons de citer d'autres faits qui indiquent bien une origine romane : des noms propres français ou de forme française [2], des détails

---

1. Noms d'hommes : Coenraet *A* 1, 194, le Danois Vrederijc, *B* v (l'original a pu avoir Fedri ou Ferri, mais comment le traducteur savait-il que Ferri = Vrederijc?); un Flamand se nomme Lidericus, *A* II, 2962, souvenir évident du Forestier Liederic (cf. Jonckbloet, *Middeln. Dichtk.*, II, 68); l'empereur Vrederijc, *A* II, 30 (ce nom qui désigne soit Frédéric Barberousse, soit Frédéric II, semble bizarre dans un poème français qui ne touche nullement à l'histoire d'Allemagne proprement dite), enfin Aspriaen, *A* II, 3333. Ce dernier nom est remarquable : on ne le rencontre que dans des poèmes allemands ou dans des imitations qui en dérivent, *Rosengarten*, *Ruother*, *Thidrekssaga* et le fragment néerlandais sur l'ours Wiselau, traduit de l'allemand ou influencé par les *Spielmannsdichtungen* (pour d'autres mentions, voir Grimm, *Deutsche Heldensage*, index, *in voce* Asprian; pour ce qui concerne spécialement l'*Ours Wiselau*, Martin, dans les *Quellen und Forschungen*, LXV, et Frantzen, dans *de Gids*, 1889, I, 66-73). — Le seul nom difficile à identifier est *Medeborch*, *A* II, 2191, *B* IV 49 et ailleurs. Il doit être traduit du français, mais de quel nom?

2. *A* V, 267, *Dunaimen den Hertoge* (= li dus Naimes); *A* II, 780, l'épée de Charlemagne est appelée *Joyouse* : Maerlant traduisant Vincent de Beauvais, la nomme *Gaudissa* (*Spieghel hist.* IV, livre I, ch. 14, v. 91), preuve que *N* travaillait d'après le français, non comme Maerlant, d'après le latin, dans un épisode qui dérive pourtant de Turpin. La ville fondée par Yon au pays des Scythes est nommée *Gardeterre* (*A* I vers la fin, et *passim*) *A* II 648, le cheval de Gerbert s'appelle *Fyauwe* (de *feaus*, *fidelis?* en tout cas, la forme n'est pas germanique). *A* II, 2900, un roi de Frise s'appelle *Berengier* : ce nom ne peut avoir été imaginé par un homme des Pays-Bas. *B* IV, 52, on trouve le nom de femme *Alie*, la forme néerland. serait *Aleid*, du german. *Adelheidis*. *B* V, 331, les Danois sont nommés au pluriel *Denen*, mais *B* V 276, 313, le Danois Vrederijc est nommé *Vrederjic den Denoys*, forme française. *A* V, 235 on dit de chevaux qu'ils sont *roel gemaect*, *goet arabi*; le mot est propre à *N*, voir Verwijs et Verdam, *Middeln. Woordenb.*, à ce mot. La liste des rois païens (*C*

de topographie française [1], des traits de style, des clichés qui se retrouvent dans les poèmes de *Garin* et de *Girbert* et qui devaient se rencontrer naturellement sous la plume d'un continuateur travaillant dans la langue et dans le vers des poèmes primitifs, mais qui s'expliquent moins bien, si l'on suppose un imitateur étranger se servant d'une autre langue et d'un système de versification tout différent [2]. Mais la preuve la plus curieuse de l'existence d'un original français perdu nous est fournie par l'épisode de la naissance de Haestinc. Ce personnage naît à bord d'un vaisseau, il tombe à la mer et n'est sauvé que par la présence d'esprit de son père Yon qui le repêche avec une *lance* (*scacht*; sur le sens du mot, cf. Oudemans, *Woordenboek*, VI, 101, *s. v.*); le poète ajoute que l'enfant

> wert geheten Hastinc
> Om dat ment met enen scachte vinc
> Daert in die zee gevallen was.

« L'enfant fut nommé Hastinc, parce qu'il avait été repêché avec une lance. » Le passage n'a aucun sens en néerlandais; il en a un en vieux français où *hanste* = lance. Il est vrai qu'il aurait pu être emprunté par un compilateur à un autre récit français ou latin (dans ce dernier cas, l'étymologie eût porté sur *hasta*); mais alors on se demande pourquoi l'auteur de *N* qui, dans ce cas, aurait compilé, choisi dans des sources diverses, aurait justement reproduit un récit inintelligible aux lecteurs

---

III) contient des noms fantastiques ou défigurés, mais deux de ces noms, *Orcastroen*, v. 243, *Esmeridoen*, v. 246, dérivent certainement de formes romanes en *on*.

1. Certains détails se retrouvent dans *Garin* et *Girbert* et auraient pu être empruntés par un imitateur, même étranger : *Montmartre*, *A* II, 1435, cf. *Garin*, t. III, p. 30; les Landes : *vor Bordeas op die heide*, *A* I, 680, *die heide van Bordeas*, *A* IV, 65; mais d'autres noms ne se retrouvent pas dans les poèmes antérieurs et sont cependant exacts et bien placés : *A* III, 22 : *Tusscen Sartere ende Monthery* (Chartres et Montlhéry); *Mantes*, *A* II, 1664; *Cenlijs* (Senlis), *A* II, 662; l'église *Sent Pauwels in Greven* à Paris *A* III, 221, ce doit être Saint-Paul-des-Champs. Comp. Lebeuf, *Histoire de Paris*, édit. 1883, I, 32c.

2. Les poèmes français des *Lorrains* affectionnent des expressions et des comparaisons poétiques; on en retrouve des exemples dans *N* : *Garin*, I, p. 219 : *Li aube creve et li jors esclarit, L'aloe chante si tost com le jor vit. Ibid.*,

néerlandais auxquels il le destinait. En admettant, au contraire, qu'il traduisait un long récit suivi, on comprend qu'il ait admis dans sa rédaction un détail qu'il trouvait dans son original, sans remarquer que ce détail, par le fait même de sa traduction, devenait inintelligible. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'il existe, dans une source latine ou française, trace d'un récit semblable sur le Hasting historique (le récit légendaire de Raoul Glaber sur Hasting ne contient rien d'approchant et exclut même notre épisode); le détail paraît propre à notre poème, et alors il faut admettre qu'il a été traduit avec le reste, évidemment sur un original français.

L'origine française de *N* est parfaitement conciliable avec les détails germaniques non français que nous avons énumérés plus haut. Les imitateurs néerlandais des poèmes français, pour peu qu'ils eussent du talent et quelque originalité (l'auteur de *N* en avait certainement), modifiaient leurs originaux pour y introduire soit des détails empruntés à la géographie des Pays-Bas et des contrées voisines, soit des souvenirs de la vieille mythologie germanique, dont quelques débris vivaient encore dans la mémoire populaire, soit enfin de simples noms propres qui donnaient au récit une couleur moins étrangère. C'est ainsi que le traducteur du poème perdu sur Basin modifie le nom du héros et le remplace par celui d'Elegast, emprunté aux traditions populaires; il introduit les noms d'Adelbrecht (pseudonyme de Charlemagne voleur), Eggheric van Egghermonde (v. 651, édit. Jonckbloet, chef de la conspiration contre Char-

---

II, p. 117 : *Et l'aloete chante quant li jors vint. Ibid.*, III, p. 65, vs. 1361 : *La nuit s'en part et li aube esclari Et l'aloëte chante quant le jor vit.* Même vers dans *Girbert*, fragm. publ. par Stengel, laisse II, vs. 7. Même branche, manuscr. Bibl. Nat. fr. 1622, fol. 230 *b* : *Au matinet com l'aloete chante.* Cf. *B* v, 41 : *Smargens als die dach ontspranc, Ende die lewerke sanc.* De même *Garin*, III, p. 94, vs. 1917 : *Volent sagetes come pluie en avril. Girbert*, ms. cité, fol. 202 *b* : *Volent sagetes come pluge dou ciel.* Cf. *A* II, 623, où il est dit des flèches : *Dicker vlogen sie, sijt des vroet, Dan te Aprille die regen doet.* On remarque ici une cheville très visible, qui dénonce le traducteur, transformant en deux vers courts un vers de dix syllabes de son original. — Comme dans les *Lorrains*, on remarque dans *N* l'habitude, assez rare chez les poètes néerlandais d'alors, d'apostropher les auditeurs : (*Nu hort gi heren*, etc.). Voir Te Winkel, *Tijdschrift*, IV, 298.

lemagne), il parle du Rhin (v. 697, 732), il place la cour de Charlemagne à Ingelheim [1]. Remarquons, à ce propos, que l'auteur de *N* s'écarte beaucoup moins de son original : il place la cour de Charlemagne à Paris.

On peut expliquer de même, par une modification du traducteur, la promesse qu'il fait de continuer son poème jusqu'au temps de l'empereur Frédéric. Comme le poète était Brabançon [2] et que le Brabant dépendait de l'Empire, nous ne devons pas nous étonner de voir un poète, originaire de cette province, essayer de rattacher l'histoire des Lorrains à celle de l'Allemagne. Peut-être n'avons-nous, dans ce passage, qu'une simple promesse; peut-être le traducteur avait-il ajouté à l'œuvre originale des suppléments de son invention, mais nous croyons pouvoir affirmer que tous les fragments conservés sont bien traduits du français, sauf quelques petits détails [3].

---

1. De même, le *Reinaert*, poème également imité du français, place l'action en Flandre; il mentionne (vs. 2239, 2566, édit. Martin) le roi Hermelinc, emprunté, comme Elegast et Aspriaen, à la mythologie germanique, et il parle (vs. 2468) du pays de *Doringen*, la Thuringe, nommé avec la Saxe (*Sassen*). Le même nom se retrouve dans nos fragments, *A* 1, 1403. On n'a pas besoin de songer, pour ce dernier passage, à la *Thoringia* du livre II, 9, de Grégoire de Tours, comme le font Jonckbloet, *Middeln. Dichtkunst*, II, 66, et Te Winkel, *Maerlants Werken*, 16 note. Dans Maerlant, *Doringen* désigne également la Thuringe, voir *Spieghel*, partie III, livre VI, chap. 18.

2. Ceci résulte de son dialecte, voir Kalff, *Middeln. Epische Fragmenten*, p. 121. — La description des armes d'Yon (lion de gueules, sur champ d'azur, traversé de bâtons blancs, *C* III, 136) est curieuse en soi, mais n'a aucune importance historique pour la détermination de l'origine du poème. On trouve des descriptions d'armoiries aussi fantaisistes dans les branches françaises. Dans *Girbert*, ms. cité, fol. 245 r°, Mauvoisins *Porta l'enseigne ou li granz dragons iert*. De même *Anseïs*, ms. Bibl. Nat., 4988, fol. 220 *d* : *Porte l'enseigne Foukeres li petis... Toute est vermeille à trois lyonciaus bis.*

3. Jonckbloet, *Gesch. der Nederl. letterk.*, 3e édit., I, 187, G. Paris, *Histoire poét. de Charlem.*, 143, C. Hofmann, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1861, II, 73, étaient arrivés au même résultat. — Outre les changements que nous avons attribués plus haut au traducteur, on peut noter quelques considérations morales et didactiques, qui interrompent la marche du récit et qui peuvent être l'œuvre soit du traducteur, soit d'un copiste, qui aurait interpolé *N*. Voir Jonckbloet, *l. c.* Le passage *A* II, 2055, et tout le fragment *D* sont des exemples de ces digressions.

Quant aux modifications que *N* fait subir à l'histoire traditionnelle et poétique de Charlemagne et de ses chevaliers, l'auteur français en doit être responsable[1], et elles peuvent être attribuées à son effort pour rattacher l'histoire de Charlemagne au plan cyclique qu'il avait imaginé. C'est pour donner un successeur et probablement un vengeur aux héros de Roncevaux que le poème introduit Ryoen, le fils de Roland et d'Aude. Une autre divergence que nous avons signalée plus haut, mais sur laquelle nous devons revenir, s'explique de même, par la conception générale du poème. Nous avons mentionné plus haut la conclusion de *V F* qui rattache la geste de Narbonne à Garin, le frère d'Yon. Ce Garin est identifié avec Garin de Monglane; comme celui-ci il a quatre fils, Arnaud (Hernaut), Rainier, Milon de Pouille, Girard de Viane; un des fils d'Arnaud est Aimeri de Narbonne, et il est évident que cette généalogie est empruntée à la chanson de *Girard de Vienne* ou à une source qui en dérive. Dans *N*, la geste de Narbonne est également rattachée à ce même Garin, frère d'Yon, mais d'une façon différente : Garin a une fille, Erminjart, qui épouse Aimeri de Narbonne, fils d'Arnaud (dont le père n'est pas nommé). Il est possible en soi que *N* ait, comme la conclusion de *V F* (ceci rentre dans la question générale des rapports des deux poèmes, sur laquelle nous reviendrons); il est également possible que l'auteur de *N* ait eu, indépendamment de *V F*, l'idée de rattacher la geste des Lorrains à celle de Narbonne, justement à cause du nom de Garin qui rappelait immédiatement Garin de Monglane[2]; reste à savoir pourquoi *N* modifie la généalogie reçue, en faisant descendre les Narbonnais de Garin par une femme et en supprimant une génération. Nous croyons que c'est parce que le poème était conçu de telle façon que, si Garin devenait le frère d'Yon et le contemporain de Charle-

1. Le traducteur a peut-être commis quelques méprises (Gadifier pour Gaufroi, par ex.). Il ne faut pas oublier que dans les manuscrits les noms propres sont souvent abrégés.

2. Déjà auparavant on avait essayé de rattacher les Lorrains aux Narbonnais : dans *Girbert*, ms. Bibl. Nat. fr. 1622, f. 251 d, 255 d, Girbert épouse en secondes noces la fille d'Aimeri de Narbonne. Phil. Mousket, qui connaissait les *Lorrains* (du moins *Garin* et *Girbert*), a suivi cette tradition, édit. Reiffenberg, vs. 2141.

magne, l'auteur ne pouvait plus faire vivre les arrière-petits-fils de Garin sous Louis le Pieux : il supprima une génération, tout en conservant le nom d'Arnaud de Beaulande, dont il fit le contemporain au lieu du petit-fils de Garin. Dans *Girard de Vienne* (et dans *V F*) la généalogie est : 1e génération Garin ; 2e Arnaut ; 3e Aimeri ; 4e les enfants d'Aimeri. Dans *N* nous avons : 1° Garin ; 2° Erminjart (épouse Aimeri, fils d'Arnaud) ; 3° les enfants d'Aimeri (Guillaume, etc.). Le poète a simplement écourté la généalogie pour la faire rentrer dans son cadre.

La seule particularité qui reste difficile à expliquer, c'est le nom *Gelloen* substitué à celui de *Ganelon*. Ce nom offre ceci de particulier qu'on ne le retrouve ni en néerlandais, ni en français, et qu'on ne voit pas non plus pourquoi soit le traducteur, soit le poète original, aurait voulu intentionnellement changer le nom traditionnel. Il semble probable que Gelloen est simplement emprunté au texte français, qui aurait alors porté *Guellon*, mais l'origine de cette forme bizarre reste difficile à expliquer[1]. Du reste, le nom seul fait la difficulté, non la façon dont Ganelon est rattaché à la lignée de Fromond. Philippe Mousket a eu la même idée que l'auteur, de *N*, œuvre qu'il n'a certainement pas connue (voir v. 8458, édit. Reiffenberg). Il est évident que ce seul détail ne saurait ébranler toutes les preuves que nous avons réunies pour montrer que *N* est bien d'origine française.

Reste la question de la relation qui existe entre l'original de *N* (*Y*) et *V F*. Les deux poèmes, nous l'avons vu, ne peuvent être du même auteur, et, d'autre part, comme M. Stengel[2] l'a remarqué, la mention de Garin, frère d'Yon, commune à *Y* et à *V F* et qui ne se trouve pas ailleurs, prouve que les deux poèmes se tiennent. Nous pouvons donc choisir entre trois hypothèses : *Y* et *V F* dérivent d'une source commune perdue ; *V F* dérive de *Y*, c'est-à-dire que le premier

1. La forme néerland. ordinaire pour le nom du traître est *Gaveloen*, *Gauweloen*, forme qui semble dérivée d'une mauvaise lecture du *Ganalonus* de Turpin. — M. Paris, *Romania*, XI, 487, signale la forme française *Gales* pour *Gueles* (cas sujet), forme sortie de *Guenle*, trop difficile à prononcer ; on pourrait de l'hypothétique *Gueles* tirer *Guellon*, comme cas régime ; seulement il en faudrait des exemples.

2. Dans l'article cité, *Zeitschr. für roman. Philologie*, I, 137.

poème est le développement d'un épisode du second ; *Y* dérive de *V F*, c'est-à-dire que l'auteur de *Y* connaissait directement ou indirectement *V F*, et que c'est en prenant ce poème pour base qu'il a versifié sa propre chanson, en modifiant des détails qui ne rentraient pas dans son plan. La première hypothèse est peu admissible : il faudrait admettre l'existence de deux poèmes français perdus, au lieu d'un seul, ce qui ne fait que compliquer la question. Nous rejetons également la seconde hypothèse : on ne voit pas pourquoi un imitateur sans talent aurait transformé sans nécessité plusieurs détails, en développant simplement un épisode d'une œuvre antérieure, pourquoi il aurait rejeté, par exemple, le nom de Ganelon (Guellon), donné au fils de Ludie, pour y substituer un autre sans signification. Dans la troisième hypothèse, au contraire, ces divergences se comprennent, le poète travaillant d'après un plan préconçu et modifiant, d'après ce plan, les détails qu'il empruntait à la chanson qu'il voulait continuer. Dans cette hypothèse, la suite annoncée à la fin de *V F* n'aurait jamais été écrite et l'original de *N* la remplaçait. Cette hypothèse est, d'ailleurs plus conforme à ce que nous savons de la formation du cycle des Lorrains qui semble n'être qu'une série de développements successifs d'un thème primitif, indiqué dans le poème de *Garin*. Nous ne pouvons, d'ailleurs, rien affirmer à cet égard, tant qu'un hasard intelligent ne nous aura fourni un fragment correspondant au récit de *V F*.

IV. — SOURCES ET CARACTÈRE DE L'ORIGINAL FRANÇAIS PERDU.

L'auteur de la chanson française perdue, que nous appellerons *Yon* (*Y*), a dû connaître *Girbert* et, en outre, *V F* ; il est de plus probable que c'est lui qui aura rassemblé l'ensemble de ces poèmes en une vaste compilation, divisée en livres, particularité qui ne se retrouve dans aucun des manuscrits français conservés [1]. Ce qui distingue son travail des autres branches des *Lorrains*, c'est l'effort qu'il fait pour combiner l'histoire des

1. La mention d'une chronique latine conservée à l'abbaye de S. Séverin, à Bordeaux (fragment *A* II, début), est probablement aussi de l'invention du poète français, qui ne fait d'ailleurs que combiner des traits épars qu'il avait trouvés dans *Girbert*. Dans ce poème (ms. B. N. fr. 1622, fol. 201 v° et ss.),

deux races ennemies avec l'ensemble des traditions sur Charlemagne. Essayons de déterminer de quelles sources il s'est servi. Plus instruit que la plupart des auteurs de chansons de geste, il s'est servi à la fois de sources légendaires et historiques.

Parmi les sources de *Y*, il faut placer d'abord le faux Turpin; M. Jonckbloet en a déjà fait la remarque (*Middeln. Dichtk.*, II, 75). C'est au faux Turpin qu'est emprunté l'épisode de l'invasion d'Agoland, sauf un détail sur lequel nous revenons tantôt. De même le fait que *Y* mentionne Baligand et Marsile comme deux frères prouve l'influence de Turpin. C'est une tradition ancienne qui a laissé d'autres traces, mais que *Y* n'a certainement connue que par Turpin[1]. Cependant l'emploi de Turpin n'explique pas tout l'ensemble de ces deux épisodes, et *Y* a dû se servir de sources différentes. Nous avons déjà vu que les détails qui préparent l'épisode de Roncevaux sont pris, en partie, à la *Chanson de Roland*. Dans le récit de l'invasion d'Agoland, Emond, fils d'Agoland, qui ne figure pas dans le Turpin, est emprunté au poème d'*Aspremont* ou à un récit qui en dérive. L'épisode d'*Y* où Charlemagne, vaincu par Emond, est sauvé par un de ses chevaliers (dans *Y*, Girbert, fils de Garin et neveu d'Yon, dans *Aspremont*, Roland[2]) montre bien qu'il y a eu emprunt.

On peut cependant se demander si *Y* a connu directement *Aspremont*, en voyant d'autres récits essayer également de concilier *Aspremont* avec Turpin; c'est le cas pour la *Karlamagnus Saga*, pour Philippe Mousket et pour la traduction saintongeaise ou poitevine du faux Turpin[3]. C'est ce dernier récit qui présente, dans la manière de combiner les évènements, le

---

l'abbaye de Saint-Séverin joue un grand rôle; d'autre part, comme le font d'ordinaire les auteurs de chansons de geste, l'auteur de *Girbert* invoque une chronique latine (*ibid.*, f. 214 *d* : *ce dit la geste*). De là, à l'invention d'une chronique *conservée à Saint-Séverin*, il n'y avait pas loin.

1. Les vestiges qui restent de cette ancienne tradition ont été réunis par M. Paris, *Romania*, XI, 493-495; mais tous ces récits s'écartent de Turpin beaucoup plus que ne le fait *Y*.

2. Paris, *Histoire poét.*, 248; L. Gautier, *Epopées françaises*, 2e édit., III, 87.

3. Cf. Paris, *Histoire poét.*, 248, 249. Les passages qui correspondent à notre fragment *A* II se trouvent : 1° dans l'analyse de la *Karlamagnus Saga*, donnée par M. Paris, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, I, 11

plus de ressemblance avec *Y*; cependant, comme il ne s'agit pas d'invention libre, mais de combinaison de deux récits déjà existants, il est possible que deux écrivains aient eu, sans qu'il y ait eu contact, l'idée de présenter les choses à peu près de la même façon. Dans ce cas, il faut admettre que *Y* a puisé directement dans *Aspremont*.

Un autre épisode qui pourrait bien avoir été emprunté à la même chanson est celui de la rencontre de Laidoen avec des griffons. Un épisode analogue se retrouve, en effet, dans *Aspremont* (manuscr. de la Bibl. Nat. f. franç. 2495, f. 89-92), et M. Paris en avait déjà fait la remarque, à une époque où l'on ne savait pas encore que le morceau sur Laidoen faisait partie de *N*[1]. Il existe, il est vrai, une autre chanson française, publiée depuis lors, qui contient également le récit d'un combat contre des griffons; c'est la suite versifiée de *Huon de Bordeaux*, dans le manuscrit de Turin[2]. Cependant notre récit offre plus de contact avec *Aspremont* qu'avec la suite de *Huon*. Dans cette dernière rédaction, la scène a lieu à la suite d'un naufrage[3]; Huon, jeté sur le rivage, est enlevé par un griffon qui le prend pour un cadavre et qui a déjà emporté, de même, ses camarades morts de faim; arrivé dans l'île aux griffons, Huon est obligé de combattre le griffon et ses petits. — Dans *Aspremont*, comme dans notre fragment *D*, la rencontre a lieu en terre ferme, dans une contrée déserte : Richard, qui veut franchir les hauteurs d'Aspremont, rencontre, après d'autres animaux plus ou moins fantastiques, un griffon qui le renverse et tue son cheval; Naime, qui fait après Richard la même expédition, rencontre lui aussi le griffon, le combat et parvient à le

---

— 2° dans Phil. Mousket, vs. 4474 à 4491; — 3° dans l'édition que M. Auracher a donnée du *Pseudo Turpin poitevin*, dans la *Zeitschrift für roman. philol.*, I, p. 274.

1. *Hist. poét. de Charlem.*, p. 143.

2. Voir la *Chanson d'Esclarmonde*, publiée par M. Schwegel dans les *Ausgaben und Abhandlungen* de Stengel, LXXXIII, p. 104, 105, vs. 1173-1295. Le récit a passé dans les versions en prose, avec quelques variantes, *ibid.*, p. 47.

3. Cette version semble bien la plus ancienne, quand on la compare au *Duc Ernst* et aux récits orientaux; mais nous ne pouvons entrer ici dans cette discussion.

vaincre, après lui avoir coupé les deux pattes, mais il a été retardé par cette lutte et est obligé de passer la nuit dans les montagnes. On voit que ce récit se rapproche singulièrement de notre épisode de Laidoen, qui ne présente, au contraire, qu'un détail commun avec la suite de *Huon* : c'est la mention des petits du griffon; mais, après tout, ce trait a pu être imaginé par deux poètes indépendants l'un de l'autre; une fois qu'on se représentait le griffon comme un oiseau de proie gigantesque, la mention du nid et des petits était naturelle.

Nous avons vu plus haut que, pour la partie de *Y* consacrée à la geste de Narbonne, on pouvait admettre l'influence de la conclusion de *V F*; cette influence n'est cependant pas certaine et, en tout cas, il faut supposer, à côté de *V F*, une autre source, notre poème donnant, sur la femme et les fils d'Aimeri de Narbonne, des détails que la suite de *V F* ne connaît pas. *Y* a probablement suivi les généalogies de la *Chanson d'Aimeri de Narbonne*, dont les indications concordent avec les siennes.

Remarquons, en passant, qu'il ne reste aucune trace d'une traduction néerlandaise d'*Aspremont*, des récits qui en dérivent, d'*Aimeri de Narbonne*, de la suite de *Huon de Bordeaux* (*Esclarmonde*). C'est une nouvelle présomption en faveur de l'origine française de *N* [1].

En dehors des chansons de geste, l'auteur d'*Y* doit avoir connu d'autres récits légendaires. Ce n'est que par l'influence d'un récit de ce genre qu'on peut expliquer l'épisode de Judith, la future impératrice, enfermée dans un mauvais lieu. Ce récit se trouve dans les légendes de plusieurs saintes (sainte Théodora, sainte Agnès) et, en outre, dans le roman, si populaire au moyen âge, d'Apollonius de Tyr et de sa fille Tharsia. Dans les légendes chrétiennes, c'est une intervention miraculeuse qui sauve la jeune fille du déshonneur; dans *Y*, comme dans *Apollonius*, le surnaturel fait défaut; nous croyons donc que c'est le roman, plutôt que la légende chrétienne, qui a été la source de notre auteur. — Un autre détail, qui pourrait avoir été suggéré par le

1. Le nom du roi oriental, *Cursout*, *C* III, 244, 297, 323, 338, semble emprunté au *Couronnement de Louis*, celui de *Desmarés* (*A* II) à la *Chevalerie Vivien* ou à *Aliscans*. Nous n'avons pas nommé ces poèmes dans le texte, parce qu'il est possible qu'ils aient fait partie du groupe de poèmes sur Guillaume d'Orange dont Maerlant a connu une traduction néerlandaise.

roman, est celui de la naissance de Haestinc. Comme celui-ci, Tharsia naît à bord d'un vaisseau, en pleine mer. Les autres détails diffèrent, il est vrai, mais comme ces détails, dans notre poème, ne tiennent pas à l'essentiel du récit et n'ont été inventés, comme nous avons vu plus haut, que pour expliquer le nom de Haestinc, ils n'infirment pas notre rapprochement.

En dehors de ces récits légendaires, populaires, qu'il avait combinés de manière à en former une sorte de mosaïque, l'auteur d'*Y* a puisé à de véritables sources historiques, savantes. Le faux Turpin rentrait déjà, à certains égards, dans cette catégorie, du moins pour un homme du moyen âge, mais notre poète doit avoir connu des chroniques à la fois moins répandues et plus historiques.

Nous devons signaler d'abord ce qui a rapport aux invasions scandinaves. L'auteur d'*Y* a pu trouver les noms de *Rollo* et d'*Haestinc* soit dans les chroniqueurs latins (Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges), soit dans les chroniques françaises en vers (Wace, *Roman de Rou*; Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*). Une particularité qui ne s'explique que par l'emploi de ces chroniqueurs, c'est la géographie du poème. Cette géographie semble d'abord bizarre. Il y est question d'un pays des Scythes (*Siten*), situé près du Palus Méotide (*beemt Meotides*, *A* I 2123, *C* III, 255) et où Yon fonde la ville de Gardeterre[1]. Il est en outre fait mention d'un pays des Goths (*in hogen Goten*), près du Caucase (*A* II 2161), où Yon fonde une autre ville, Ays, et ce qui montre bien l'ignorance géographique réelle de notre poète, c'est que, pour lui, l'énorme distance qui sépare les pays scandinaves des bords de la Mer Noire semble ne pas exister : il raconte, comme une chose toute simple, qu'Yon alla, à cheval, de Gardeterre à Berine,

1. Pour aller de Gardeterre aux pays des Goths, c'est-à-dire au Caucase, il faut traverser la mer (*A* II, *C* III; d'après *A* II, la navigation dure près d'un an); il semble bien que l'auteur d'*Y* ait eu quelque connaissance de la géographie réelle de la Mer Noire, mais ce qui prouve son ignorance profonde, c'est que, d'après lui, Yon, pour aller d'un pays voisin du Caucase (*Goten*) à un autre pays, voisin du Palus Méotide, doit traverser l'Hellespont (*C* III, 126 : *Te Sent Jorijs arme quam hi toe, Dat Ellespontus hiet doe*). — La vraie signification du terme *Siten* a été vue par M. De Vries, *Tijdschrift*, III, 5, note.

qu'il place en Norvège (*A* II 1843 ss.). Il y a là, cependant, tout autre chose qu'une simple ignorance de la géographie ; ces notions, à la fois vagues et incohérentes, s'éclaircissent quand on rapproche des récits d'*Y* le tableau géographique que les chroniqueurs que nous venons de nommer placent en tête de leurs récits[1]. On y trouve le même choix de noms propres (Suède, Norvège, Scythes, Palus Méotide, Gothie). Un auteur qui n'avait, pour la géographie du nord-est de l'Europe, d'autre source que ces écrivains, devait pour ainsi dire nécessairement commettre les erreurs que nous venons de signaler dans *Y*. Il est encore à noter que Hasting (*C* III 111) est représenté comme chef du pays des Goths qui lui est donné en fief par son père, c'est-à-dire du pays même d'où tous ces récits font partir les invasions scandinaves. Ceci indique bien qu'*Y* emprunte à la même source les noms de Rollon et de Hasting et les noms géographiques cités. Comme les chroniqueurs reproduisent, pour ce tableau géographique, le même ensemble d'idées, il est difficile de nommer au juste la source où *Y* a puisé[2] ; cependant, comme nous indiquerons tout à l'heure des sources latines pour d'autres passages, il est assez probable qu'*Y* aura puisé de même à une chronique latine, soit Dudon, soit Guillaume.

Ce ne sont pas les seuls noms empruntés à des sources authentiques qu'on trouve dans *Y* : nous avons rencontré ceux de Judith, femme de Louis le Débonnaire, d'Irène, impératrice de Bysance, de son époux Léon et de son fils Constantin. Avant d'aller plus loin, nous devons signaler une contradiction dans les passages relatifs à ces trois derniers personnages. Dans le fragment *A* I le poète raconte le mariage de Léon et d'Irène à Constantinople, puis il ajoute (*A* I, 783) :

Daer wan Leo ane die fine
Sinen sone Constantine
Dien na hem bleef tkeserike.

1. Dudon, dans *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, édit. Duchesne, p. 62 ; Guillaume de Jumièges, même collection, p. 217 ; Wace, *Rou*, édit. Andresen, vs. 165 et ss. ; Benoît, *Chronique*, édit. Michel, vs. 264 et ss.

2. Il faut pourtant noter que Wace désigne le pays des Goths par *Jeta*, vs. 189 (de la forme *Getæ*) ; cette forme n'a pu donner le *Goten* de notre poète. Benoît, vs. 289, parle des *Goz*. Ceci semble exclure Wace, peut-être même Benoît.

« Léon eut de la belle un fils, Constantin, qui fut empereur après lui. » Ceci est conforme à l'histoire ; mais, *C* III, 285, il est question d'un fils d'Irène, nommé Léon, faisant déjà la guerre et tué devant Gardeterre (*C* IV 84, 101), après quoi on voit paraître subitement un autre fils très jeune (*noch clene*, *C* IV 123) qui succède à l'empire. La contradiction entre *A* I et *C* III-IV s'expliquerait par une erreur du traducteur qui aurait mal compris un passage ambigu de son original, à moins que ce ne soit l'auteur de l'original lui-même qui ait fini par se perdre dans ces généalogies compliquées. En tout cas, le premier passage mérite seul considération ; et il s'accorde d'une façon remarquable avec l'histoire authentique, aussi bien que la mention de Judith comme femme de Louis le Débonnaire. Tout ceci dénote chez l'auteur d'*Y* une connaissance assez remarquable de l'histoire et recours à une source sérieuse. Il est vrai que tous ces personnages jouent un rôle qui n'a rien d'historique, que Judith, Irène et sa famille sont attachées d'une manière arbitraire à la geste des Lorrains, que ce ne sont que des noms ; encore fallait-il savoir ces noms [1].

La source de notre poète est probablement la chronique si répandue de Sigebert de Gembloux [2]. Tous les noms historiques que nous venons de citer se trouvent chez cet auteur ; on peut ajouter à la liste ceux du chef scandinave Sigifrid, qui est probablement, comme nous l'avons dit plus haut, le Segenfrijt de *C* III 15 (il ne figure pas chez les chroniqueurs normands), et de l'empereur byzantin Michel II ; c'est probablement la mention, faite par Sigebert, de cet empereur et des guerres de son prédécesseur, Nicéphore, contre les Bulgares [3],

1. Des chroniqueurs *ex-professo* ont été moins savants ou moins attentifs que notre poète. Martin de Troppau, dont l'œuvre fut si répandue et qui est peut-être contemporain de *N*, ne nomme pas Judith, il ne parle pas non plus de Sigifrid. Phil. Mousket ne sait rien des empereurs byzantins contemporains de Charlemagne ; il n'en parle même pas à propos du couronnement de Charlemagne comme empereur (vs. 4350 ss.) et il ne connaît d'autre femme de Louis le Débonnaire que la Blancheflor d'*Aliscans* (vs. 12163 et 12360).

2. On pourrait également songer au *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais, dans lequel la substance de la chronique de Sigebert a passé presque entièrement, mais il faudrait mettre alors *Y* après 1256, date de l'achèvement du *Speculum*.

3. Voir Sigebert dans Pertz, *Monumenta*, SS. VI, 337. — Pour Sigifrid,

qui a suggéré à l'auteur d'*Y* l'idée d'introduire des Bulgares, luttant contre l'impératrice Irène (LIII, 155), et de donner à un fils illégitime de cette impératrice le nom de Michiel (*C* III 143)[1].

Le fait que *Y* a fait un si grand usage de la littérature savante est frappant. Il tend à faire croire que l'auteur du poème était clerc[2]. Un trait déjà relevé par M. Te Winkel[3] semble confirmer cette hypothèse : c'est l'évidente partialité de notre poète pour la vie des moines et des reclus. Notons en outre que ces scènes ne sont nullement poussées au grotesque. Les réflexions morales qui ont pu être développées dans la traduction ou dans certains manuscrits de celle-ci, mais qui ont dû se trouver en germe dans l'original, s'expliquent, elles aussi, quand on admet que l'auteur était homme d'Eglise.

Il n'est pas facile de fixer la date du poème. Le *terminus ad*

---

voir *ibid.*, p. 343. En revanche, les détails géographiques sur les Scythes, etc., manquent chez Sigebert et Vincent. *Y* n'a pu les trouver que chez un des chroniqueurs normands.

1. Notons encore ici quelques noms intéressants, quoique moins caractéristiques que ceux donnés dans le texte. La liste des rois orientaux et païens, dans le fragment *C* III, dénote chez l'auteur de *Y* une certaine érudition biblique et classique. A côté de noms fantastiques ou défigurés (noms d'hommes : *Bathias*, vs. 237, *Esmari*, 246, *Alardin*, 247; noms géographiques : *Pharat*, 238, *Alternaest* [certifié par la rime], 242, *Orcastroen*, 243, *Esmeridoen*, 246), on trouve les noms probablement empruntés à la Bible (cf. *Esther*, II), de *Susa*, 248, et de *Tarse*, 328; cf. *Actes*, IX et ailleurs. (*Tarse* figure aussi dans *Apollonius de Tyr.*) Le nom d'*Egypte*, vs. 327, est à la fois classique et biblique. Purement classique est le nom de *Colcos*, vs. 327 (cf. Benoît, *Roman de Troie*, vs. 824 et ailleurs); *Ceraunos* pourrait bien être un nom classique défiguré (vs. 328). Le nom de la reine *Hélène*, qui se laissa enlever par Yon et devient ainsi la cause de nouvelles guerres, semble emprunté intentionnellement à la guerre de Troie. — Remarquez que, *A* II, 1797, on compare les trésors d'Yon à ceux de Crésus. La mention du Patriarche de Jérusalem (*C* III, début) semble remonter directement ou indirectement au *Pèlerinage de Charlemagne*.

2. Voir sur des clercs, auteurs de poésies profanes, M. P. Meyer, dans l'Introduction en tête de sa traduction de *Girart de Roussillon*, p. XLVI.

3. *Tijdschrift*, IV, 299. Nous devons pourtant rappeler que, dans *Girbert*, Fromondin, lui aussi, devient hermite. Il est possible que les épisodes analogues dans *Y* ne soient que de simples répétitions de ce récit primitif. Le même thème revient dans *Anseïs*, mais une fois seulement (Bauce devient *reclus*).

quem est naturellement donné par la traduction néerlandaise, qu'on place vers 1250[1]. Nous avons montré que *N* est postérieur à *VF*, poème que MM. Longnon et Meyer assignent au XIIIe siècle[2]; en tout cas, il est évident que notre chanson se place à côté de ces poèmes qui, depuis le commencement du XIIIe siècle, abandonnent toute donnée traditionnelle et font errer leurs héros loin de l'ancienne France, dans des régions d'une géographie plus ou moins fantastique[3]. En même temps, la conception *cyclique* et généalogique devient prédominante; les adversaires des Lorrains, qui, dans le *Garin*, avaient encore de l'individualité et de l'intérêt, sont dans l'*Yon* identifiés avec les traîtres d'une monotonie désespérante qu'on trouve dans les poèmes plus récents du cycle de Roncevaux[4]. Enfin, dernier détail, l'influence des romans de la Table Ronde est visible : Yon est amoureux, et amoureux, comme Tristan et Lancelot, d'une femme mariée, pour qui il oublie tout, sa patrie, sa maison et jusqu'à sa vengeance[5]. Il est vrai qu'il fait tout cela un

1. Jonckbloet, *Geschiedenis*, 3e édit., I, 185. Cependant la question mériterait d'être examinée de plus près par un spécialiste; il faudrait rechercher si les réflexions morales dont nous parlons dans le texte ne seraient pas de la même main que le reste de la traduction, et si elles n'auraient pas subi l'influence de l'école didactique de la fin du XIIIe siècle. Dans ce cas, *N* se placerait plus tard. Les fragments sont du commencement du XIVe siècle, au point de vue paléographique : voir Fischer, *Neuer Anzeiger für Bibliographie*, 1877, p. 313; De Vries, *o. c.*, III, 3. Le fragment *C* III, à Paris (dans un recueil de fragments, fonds allemand de la Bibliothèque Nationale, 118), est de la même date.

2. *Raoul de Cambrai*, *introd.*, p. LIV.

3. Ce qui prouve encore l'origine relativement récente du poème, c'est l'usage qu'il fait du *Faux Turpin*. Comp. Paris, *Hist. poét.*, 269.

4. Dans toutes ces parties, *Y* se rapproche, à son désavantage, de *Girbert* et diffère d'*Anseïs*, qui s'efforce de tenir la balance plus égale entre les deux lignées, et est plutôt favorable aux Bordelais.

5. Yon rappelle à certains égards Auberi le Bourguignon qui, lui aussi, est représenté comme un héros amoureux; son neveu Gasselin le lui reproche :

« Bien vos volés trestot vif forsener,
Qui volez dames et puceles amer.
Hons si haïs ne doit a ce penser. »

(Tobler, *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften*, I, p. 21, vs. 9 ss.).

De même, dans *Yon*, *A* II, 1827 ss. Ollijn rappelle à Yon les dangers

peu gauchement; on voit que le poète cherche à concilier deux conceptions d'origine et de date diverses, et qui ne peuvent s'adapter l'une à l'autre.

On doit cependant admettre que le trouvère a disposé ingénieusement et varié avec art les thèmes qu'il empruntait à ses prédécesseurs ou qu'il tenait de sa propre imagination. A cet égard, il est bien supérieur à un autre continuateur de *Girbert*, l'auteur d'*Anseïs*. Parfois sa manière de présenter les évènements a quelque chose de presque moderne. Le récit qui nous montre la reine Hélène s'échappant au milieu de la nuit du donjon où son mari la tient enfermée, après avoir tué ses gardiens de sa propre main, rappelle d'avance les procédés des romans historiques de 1830 par la verve et une certaine affectation de férocité à la fois grandiose et amusante.

Deux tendances, l'une cyclique, l'autre romanesque, inspirent le récit [1], et il est curieux de voir se former, chez notre poète, l'esprit qui domine plus tard dans la poésie épique italienne. Rivalités de deux maisons, l'une composée de traîtres, l'autre de preux, expéditions guerrières et romanesques dans un Orient fantastique, grandes invasions sarrasines, façon de grouper les évènements autour d'un Charlemagne insignifiant, tout cela, jusqu'à l'emploi continuel de Turpin, se retrouvera plus tard chez les poètes italiens; en France, on trouve ces éléments épars, mais nulle part combinés d'une façon aussi ingénieuse. C'est la nouveauté même de la tentative qui a peut-être nui à notre auteur; les modifications qu'il introduit dans la légende carolingienne, depuis longtemps fixée, durent dérouter les lecteurs français. Il en était autrement dans les Pays-Bas : le sujet des *Lorrains* y devait plaire, en dehors de la valeur littéraire du poème, par le souvenir des liens qui avaient autrefois existé entre la Lorraine et le Brabant; grâce au supplément formé par la branche d'*Yon*, cette épopée devenait une sorte d'encyclopé-

---

que lui fera courir son amour pour Hélène, et le poète lui-même, *A* II, 1773 ss., reproche à Yon d'oublier sa vengeance pour ne songer qu'à sa passion. Ce passage a peut-être été développé par le traducteur, mais la même idée se trouve dans un autre épisode (*C* IV, 175) qui semble bien traduit de l'original.

1. Du moins la partie qui se rapporte à l'époque de Charlemagne, la seule que nous puissions juger.

die de la légende carolingienne, de Charles Martel à Louis le Débonnaire; d'autre part, les traditions carolingiennes, quoique populaires aux Pays-Bas, y étaient moins enracinées et fixées qu'en France, de sorte que les nouveautés tentées par l'auteur d'*Yon* ne durent choquer personne. On s'explique ainsi ce fait que l'œuvre originale, malgré son mérite, a péri, tandis que la traduction semble avoir été populaire et a été plusieurs fois copiée [1].

Gédéon HUET.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

Nous avons vu plus haut que le caractère de Judith, la femme de Louis le Débonnaire, est singulièrement différent, dans notre poème, de celui qu'elle a dans l'histoire. On sait que ses relations avec Bernard de Septimanie donnèrent lieu à de graves soupçons. Il y a quelques années, M. Gustav Lüdtke s'est efforcé de prouver, dans son édition d'un roman anglais du commencement du XVe siècle (*The Erl of Tolous and the Emperes of Almayn*, Berlin, 1881, t. III de la *Sammlung Englischer Denkmäler*), qu'à côté des récits contradictoires des historiens contemporains il a dû exister une tradition populaire essentiellement favorable à l'impératrice et à Bernard, qui les représentait comme victimes d'odieuses calomnies; c'est cette tradition, née dans le Midi, probablement dans les domaines mêmes de Bernard, qui s'est propagée, sous des formes diverses, dans les littératures germaniques et romanes, et le roman anglais en serait la reproduction la moins altérée (seul a conservé le nom de Bernard).

Nous n'avons pas à examiner ici l'hypothèse de M. Lüdtke en elle-même; en en admettant momentanément l'exactitude, on peut se demander si cette tradition a influencé le récit d'*Yon* qui représente Judith en butte aux scandaleuses manœuvres de Ganelon. Malgré la différence des deux récits (dans l'*Erl of Tolous* et les contes analogues, l'impératrice *mariée* est accusée faussement d'adultère, dans *Yon* elle est enfermée, *avant son mariage*, dans un mauvais lieu, à l'instigation de Ganelon, qui veut la déshonorer et rendre son mariage impossible), l'hypothèse paraît *a priori* assez vraisemblable; cependant il y a des objections assez graves. Dans toutes les formes qui nous sont parvenues, la légende, si elle se rapporte réellement à Judith, est fortement altérée : aucune rédaction ne nomme Judith ou Louis le Débonnaire; une seule (le roman anglais) nomme Bernard. Comment l'auteur d'*Yon* aurait-il pu recon-

---

1. Les fragments conservés appartiennent à quatre manuscrits différents. Kalff, *o. c.*, p. 129.

naître, dans ce récit altéré, l'impératrice Judith et le rattacher à ce personnage? D'autant plus que l'autorité historique qu'il avait sous les yeux pouvait difficilement le mettre sur la bonne voie. Nous avons vu qu'il suit Sigebert (ou Vincent qui copie Sigebert) pour l'histoire des contemporains et successeurs de Charlemagne; or, Sigebert dit simplement ceci (Pertz, *Monum. SS.* VI, 338) : a° 832 *Imperator uxorem suam Judith, quasi causam malorum, abdicavit.....* a° 834 *Ludowicus imperator relaxatus, arma, imperium et uxorem recipit...* (Vincent ne dit rien de plus). Dans ces sèches notices, l'accusation d'adultère, le seul point de contact entre la légende et l'histoire, manque.

Notre auteur, qui certainement n'a pas consulté les historiens contemporains, n'a pu conclure de ces passages qu'une chose : c'est que Judith fut pendant quelque temps répudiée par son mari, comme causant des troubles dans l'État; il n'a pu les rapprocher du récit déjà si altéré de l'impératrice condamnée au supplice à la suite d'une fausse accusation d'adultère et en tirer le récit tout divergent des malheurs de Judith comme jeune fille, qui se trouve dans *Yon*.

MÉLANGES

BASCAUDA

Les mots celtiques en français ne sont pas si communs ni surtout si assurés qu'on doive négliger d'en enregistrer un quand il se présente dans des conditions exceptionnelles de certitude. Celui que je veux relever (et qui, d'ailleurs, comme la plupart des autres, a été acclimaté en latin avant de passer en roman) n'a cependant, que je sache, été remarqué par personne[1]. Il s'agit de bascauda, qui nous apparaît, comme mot « britannique », dans un distique connu de Martial (XIV, 99) :

Barbara de pictis veni bascauda Britannis,
Sed me jam mavult dicere Roma suam.

Juvénal aussi connaît ce mot (XII, 46) :

Adde et bascaudas et mille escaria.....

Qu'était-ce que la bascauda ? Le scholiaste de Juvénal nous l'apprend : *Bascaudas*[2], *vasa ubi calices lavantur, et caccabos.* Des glossaires donnent : *bascaudas*[3], *concas aereas* ou *aeneas*[4]. La bascauda était donc un grand vase où on lavait les coupes pendant ou après le repas[5]. Etait-il en airain, comme le disent

1. Voyez cependant les passages de Borel, de Métivier et de Mistral indiqués plus loin.

2. Le texte porte *mascaudas*, comme certains mss. de Juvénal, mais c'est une erreur évidente.

3. Var. *vascaudas*, *vascaudes*.

4. Voyez sur les altérations de cette glose (*barcaudas*, *barcandas*) Lœwe *Prodromus*, p. 62. Tous les passages ci-dessus sont réunis ou signalés da l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, col. 354.

5. Je ne sais pourquoi le *Dictionnaire latin* Quicherat-Chatelain tr par « cuvette, *petit* vaisseau à laver ». Georges dit avec plus de

les glossaires et comme semble l'indiquer le synonyme *caccabos* du scholiaste ? Cela a pu être plus tard, mais il est peu probable que la bascauda importée de Bretagne ait été primitivement un vase d'airain, une sorte de grand *lebes* : des vases de ce genre ne manquaient pas en Italie. Au contraire, nous voyons les Romains emprunter aux Barbares, probablement aux Celtes, l'usage de divers récipients en bois ou en osier (par exemple *benna*, *cupa*, *tunna*). Il est donc probable que le fr. *baschoe*, qui représente exactement la forme de bascauda[1], en a aussi conservé le sens primitif. Le sens de *baschoe* (*baschoue*, *bachoe*, *bajoe*, *baxowe*) résulte des exemples réunis par M. Godefroy : c'est un vaisseau de bois ou d'osier, d'assez grandes dimensions, servant surtout au transport des liquides et aussi de certains solides. « Pres Paris, dit Fauchet, nous appellons *bachoues* des hottes d'ozier serré pour porter la vendange pilee. » Cotgrave dit de même : « Bachouë, *a kind of flat-sided basket, of wicker, close woven, and pitched in the inside; used in time of Vintage.* » En Lorraine, encore aujourd'hui, la *bachoue* est la hotte en bois dans laquelle on porte le raisin ou le vin de la vigne à la cuve et de la cuve au pressoir[2]. Le mot s'est dit aussi d'un grand vaisseau, en osier ou en bois, où on transportait le pain : « Pour une paire de *baschoues* (var. *baschoes*) neuves pour porter pain en l'office de panneterie.... (Comptes de l'Hôtel[3].) » Une variante par changement de suffixe est *baschole* : « Après mist les raisins en ses *bacholes*, 1415 ; Pour deux *bascholes* pour porter le mortier, 1384[4]. » — Le mot paraît

« eine grosse Kumme, ein Spülkump von Metall (Silber, etc.). » Pourquoi mentionner l'argent ?

1. Borel (*Trésor de recherches et antiquités*, 1665, aux *Secondes additions*) enregistre *Bascauda*, d'après Martial, et y ajoute « *bascade*, corbeille, en Anglois *baskel* (sic) » ; *bascade* est sans doute de son invention. Sainte-Palaye lui emprunte ce renseignement et Roquefort aussi, en ajoutant *bascaude* à *bascade* : de cette façon l'identité est complète. Et pourtant *baschoe* est le seul correspondant régulier de bascauda.

2. C'est ce qu'on appelle en Champagne un *dandelin* ou *danderlin*.

3. De là *baschoier*, « celui qui est chargé de porter ou de faire porter les *baschoes*. »

4. De là *bascholee*, contenu d'une *baschole* : « La poaslee, qui vaut la bacholee environ, 1570. »

exister encore en français ; du moins le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* (1842) contient l'article suivant : « BACHOU, s. m. (technol.). Sorte de tonneau, ouvert par le haut, qui sert de hotte pour transporter le raisin de la cuve au pressoir. On se sert aussi d'un *bachou* pour transporter les boyaux de la boucherie dans l'atelier du boyaudier. » Il est possible que *baschoue*, prononcé puis écrit *bachou*, soit devenu masculin, comme *écrou* pour *escroue* ; toutefois ce dernier mot avait une autre raison pour changer de genre, c'était son initiale vocalique ; aussi ai-je des doutes sur le genre réel du mot actuel *bachou*[1]. — Le *Complément* a en outre : « BACHON. Voy. BACHOU. » Il ne s'agit sans doute ici que d'une de ces fautes typographiques que nous savons, depuis les piquantes révélations de MM. Hatzfeld et Thomas[2], avoir créé tant de fantômes de mots. Littré a les deux articles que voici : « BACHON, *s. m.*, ou BACHOUE, *s. f.*, grand vaisseau de bois pour transporter les boyaux au lavoir, etc. — Étym. Voy. *bâche* (au sens d'auge, bassin). » On voit que *bachoue* est nettement donné comme féminin. Le mot n'a pas été, que je sache, relevé en ancien provençal ; mais Mistral donne le gasc. *bascojo*, « panier à mettre les grenouilles[3], » qu'il rattache avec raison à bascauda ; il faut seulement admettre une forme intermédiaire bascaudia. On peut encore rapprocher, mais sans certitude, *bascaulo*, « bourriche, panier servant au transport du poisson[4]. »

La correspondance de *baschoe* avec bascauda n'est pas douteuse ; mais il y a peut-être un autre mot français qui se

---

1. Le guernesiais possède un mot *bachauds*, que Métivier ne donne que comme pluriel (ce qui est inadmissible d'après le sens) et comme masculin, ce qui paraît douteux ; il signifie « paniers carrés à cheval faits de barreaux de bois ». Je suppose qu'il faudrait : « *Bachoe*, s. fém. » — Métivier renvoie à bascauda (d'où sa graphie), aux prétendus *bascade*, *bascaude*, et aux mots celtiques discutés plus loin.

2. *Rom.*, XX, 464. — Le *Dict. gén.* n'a aucun des mots relevés ici.

3. MM. Lespy et Raymond donnent : « *Bascoyes*, fém. pl., paniers attachés a un bât et qui pendent des deux côtés. » C'est absolument le guernesiais *bachauds* ou *bachoes*.

4. Métivier cite, d'après Métivier de Saint-Pau, un gasc. *bajotte* que je n'ai pu vérifier.

rattache au vieux mot « britannique ». Si nous supposons, ce qui n'a rien d'invraisemblable, que dans le celtique bascauda l'accent était sur le premier *a*, on a très bien pu avoir en roman une double forme : bascáuda avec déplacement de l'accent, et báscauda avec chute de la partie finale du mot. Cf. Némausum > pr. *Nemse* (Nîmes) et Nemáusum > fr. *Nemos* (Nemours)[1]. Je serais très porté à reconnaître bascauda dans notre mot *bâche*; on le rattache d'ordinaire à *bac*, mais la longueur de l'*a* exclut cette hypothèse et atteste l'existence d'un ancien *basche*[2]. Il est possible que les divers sens rangés par les dictionnaires sous le mot *bâche* appartiennent à des mots différents; mais qu'il existe un mot *bâche* au sens de l'anc. *baschoe*, c'est ce que prouve cet article du *Vocabulaire du Haut-Maine* (de Montesson) : « *Bâche*, s. f.; *bâchot*, s. m., hotte en osier ou filet, tous deux de forme conique, pour prendre le poisson. »

---

1. De même pour le mot grec ἔγκαυστον, fr. *enque*, sic. *inga*, d'une part, et it. *inchiostro* < enc[l]áustrum de l'autre.

2. On n'a relevé ni *bache* ni *basche* dans des textes anciens. — M. Godefroy a un mot *bache*, « caleçon, » qui a une histoire assez plaisante. Carpentier a ajouté malencontreusement à Du Cange un article (latin bien entendu) BACHE, d'après cette note d'un glossaire : *Femoralia* (ms. *Femuralia*), *proprie bache mulierum, quia tegunt femora mulierum ; femorale, biche viri*. Carpentier donne cette note comme extraite d'un glossaire latin-français, mais il n'en est rien, et il n'y a pas là le moindre mot français : le recueil de gloses qui suit dans le ms. lat. 4120 un glossaire latin-français est tout simplement un extrait d'Isidore avec quelques additions, et on retrouve dans plus d'un autre glossaire du même genre cette notice, avec sa distinction imaginaire entre *femorale*, qui désignerait des braies d'homme, et *femoralia*, qui désignerait des braies de femme; naturellement, *bache* et *biche* sont de simples fautes de copie du scribe très ignorant du ms. 4120 pour *brache*, c'est-à-dire *bracae* (dans un autre texte cité par Carpentier, il faut également lire *brachis* pour *bachis*). — Par une distraction plus singulière, Carpentier insèra *bache* dans son *Glossaire françois*, avec cette explication : « BACHE, ce qui sert aux femmes à se couvrir les cuisses, caleçon » (reproduit dans l'édition Henschel). C'est là que M. Godefroy a pris ce mot, qu'il a traduit simplement par « caleçon », en citant les deux textes *latins*. Mais un autre a agi autrement : ayant sans doute laissé de côté le mot *caleçon* en prenant sa note dans Carpentier, celui (probablement Le Roux de Lincy) qui a fourni l'article *bache* au *Complément du Dictionnaire de l'Académie* l'a ainsi rédigé : « BACHE, s. f. (V. lang.), vêtement de femme, jupon. » On voit que ce rédacteur vivait au temps (1842) où les pantalons de dames n'étaient pas encore en usage.

Nous avons vu, en effet, plus haut que la *baschoe* était une hotte en bois ou en osier ; ainsi le sens de « filet en forme de poche [1] » se rattache à celui de hotte. Les autres sens peuvent se ramener à celui que le *Dictionnaire général* donne en premier : « Caisse employée à divers usages dans les usines. » Nous retrouvons là le sens de *baschoe* désignant un récipient en bois de dimension moyenne ; parmi les acceptions enregistrées par Littré, celle de « sorte de cuvette où se rend l'eau puisée par une pompe » rappelle particulièrement le sens antique de bascauda, « grand vase propre à contenir de l'eau [2]. »

Ce sens antique se retrouve encore plus exactement dans un mot italien où je reconnaîtrais également volontiers báscauda : *vasca*. Diez le relève déjà, sous la forme *basca*, dans un acte de 650 imprimé par Maffei, et il remarque : « Les celtistes rappelleront le mot connu *bascauda* [3] ; » mais il préfère le tirer de vas par un dérivé vasica [4]. C'est toutefois, comme l'a remarqué M. Gröber [5], une dérivation assez surprenante, et l'identification avec báscauda me paraît plus naturelle. Le sens répond assez bien à la fois à celui de bascauda et à celui du fr. *basche* : la *vasca* est un « ricetto murato che riceve e conserva le acque d'una fontana (Manuzzi [6]) ». L'hésitation

1. *Baches*, au sens de « filets », est dans Remi Belleau, que le *Dict. gén.* cite d'après le supplément (inédit) de Godefroy, et qu'il aurait pu citer d'après Sainte-Palaye.

2. On peut facilement tirer de là le sens de « creux où il reste de l'eau à la marée basse ».

3. Cette remarque n'a pas engagé M. Thurneysen à parler de bascauda dans son *Kelto-romanisches*.

4. Diez note aussi que les germanistes rappelleront *waschen*, « laver, » mais personne sans doute n'y songera sérieusement, non plus qu'à l'étymologie basque (u-asca) d'Hervas.

5. *Archiv für lat. Lexicographie*, VI, 138.

6. Diez définit simplement *vasca* par « Kufe ». — Le fr. *vasque* est un terme d'architecture récemment emprunté à l'italien ; il a un peu modifié son sens. Le *Complément du Dict. de l'Acad.* (1842) le définit : « espèce de bassin rond et peu profond ; » Littré : « bassin en forme de fontaine (?) recevant l'eau d'un jet d'eau, d'une fontaine ; » et l'Académie, combinant les deux : « espèce de bassin rond et peu profond, qui reçoit l'eau d'un jet d'eau, d'une fontaine. » — L. Quicherat (*Addenda lexicis latinis*) a vu l'origine de *vasque* dans un vascus rendu par *vanus, inanis* dans divers glossaires du moyen

entre le *b* et le *v* se montre déjà dans la variante vascauda qu'on relève dans les glossaires; elle s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit d'un mot étranger, qui a été influencé par vas, vasculum.

On a souvent rattaché à *bascauda* l'anglais *basket*, « panier. » On s'appuyait surtout sur le gallois *basgawd*, donné par Du Cange, concurremment à *basged*. En fait, comme on peut le voir dans l'art. *Basket* du dictionnaire de M. Murray (voy. aussi Skeat), on a seulement en gallois *basged*; le cornique présente *basced*, le gaël. *bascaid*, l'irl. *basceid*; or, comme le déclare M. Rhys dans une note communiquée à M. Murray, aucun de ces mots ne peut représenter bascauda; il y a, au contraire, toutes les chances pour qu'ils soient empruntés de l'anglais : ils n'apparaissent pas dans l'ancienne littérature celtique [1].

D'où vient donc l'anglais *basket*? Il n'a aucun correspondant dans les langues germaniques et n'existe pas en ancien anglais; on ne le trouve que dans des textes de la fin du XIIIe siècle (Murray). Il est donc probable qu'il vient du français. Je suppose que le fr. *basche* avait un dimin. *baschete*; à ces formes, dans les régions où *c* persiste devant *a*, correspondaient naturellement *basque* et *basquete*; c'est ce dernier mot qui aura passé en anglais. Ce qui peut seulement arrêter, c'est qu'on ne rencontre en anc. fr. ni *baschete* ni *basquete*, et que *basche* même (*bâche*) n'apparaît qu'au XVIe siècle. Mais le mot peut avoir été propre à la

---

âge. Mais cette traduction paraît être une erreur : vascus veut dire « transversal » (*vasca tibia*, flûte traversière), et c'est le seul sens que lui donne la nouvelle édition du *Dictionnaire latin* de Quicherat. Littré a adopté l'étymologie de Quicherat, sans renvoyer à l'italien. Brachet ne mentionne pas le mot. Scheler rejette vascus et remarque : « d'un adjectif *vasicus* (*vas*)? ou *vasque* est-il pour *vascle* et représente-t-il le dim. L. vasculum? » Mais il ajoute que le mot vient directement de l'italien; or en it. vasculum, vascula donneraient *vaschio*, *vaschia*.

1. M. d'Arbois de Jubainville me communique des observations qui concordent absolument avec celles de M. Rhys : « Le gallois *basgaud* paraît avoir été inventé par Davies, auteur d'un dictionnaire gallois au XVIIe siècle. — L'irl. *basgaod* n'est qu'une variante graphique de *basgeid* (*ao* en irl. mod. se prononce *é*); *basgeid* n'est autre chose que l'angl. *basket*. » Mon savant ami m'indique en revanche le gallois *basg*, « ouvrage d'osier » et « entrelacs », comme l'origine possible de bascauda. On pourrait peut-être y voir l'anc. fr. supposé *basque*?

Normandie et y avoir disparu de bonne heure, tandis qu'il se conservait en anglo-normand. J'ai d'ailleurs l'idée d'avoir rencontré quelque part *baskete*, mais si le fait est exact, je n'ai pas noté le passage.

G. P.

LONGAIGNE

Diez, suivi par MM. Gröber et Körting, a rattaché l'esp. *longaniza*, « espèce de saucisse ou d'andouille, » au lat. longănо, « gros boyau (rectum) » ou « boudin »; M. Gröber y avait d'abord joint (outre le lat. *llangonissa*) le génois *lüganega*; plus tard il a reconnu que ce mot et ses équivalents (piémontais, trentin, vénitien et même basque) représentent, comme l'avait parfaitement vu Diez, le lat. lûcanica (voy. Körting, nos 4885 et 4899). Je n'ai rien à objecter à ces étymologies, bien que les formes longano, longanon, admises par les lexicographes latins à côté de longao, longavo, longabo, m'inspirent quelques doutes. En tout cas, M. Gröber n'était pas autorisé à placer en tête de son article une forme, longana, qui ne se trouve nulle part. Mais c'est sur un autre point que porte cette note.

M. Gröber, en effet, ajoute à son article ce rapprochement, que n'avait nullement fait Diez : « v. fr. *longaigne*, *longain*, « excréments »; ce que M. Körting perfectionne en écrivant : « v. fr. *longain* (et aussi *longaigne*), excréments ». Or : 1° le v. fr. *longain* n'existe pas; 2° *longaigne* ne veut pas dire « excréments »; 3° ce mot n'a rien à faire avec longao ou les formes qui s'y rattachent.

1° Je ne sais où M. Gröber a pris son *longain*; je ne connais pour ma part que *longaing* dans un exemple cité par M. Godefroy, où il n'est qu'une mauvaise prononciation de *longaigne* mise plaisamment dans la bouche d'un Breton (il rime avec *Bretaing* pour *Bretaigne*) [1].

1. L'existence d'un adj. *longain*, « long, éloigné, » admise par M. Godefroy, est douteuse. En tout cas, dans l'exemple où *longein* signifierait « longtemps », il doit certainement être corrigé en *longes* (ou peut-être *longeis*).

2° Le sens de *longaigne* est parfaitement établi d'après les exemples rassemblés par M. Godefroy : il signifie « latrines » ; le sens de « ce qui remplit les latrines » ne lui est donné qu'une fois, dans un texte écrit en Syrie au XIIIe siècle ; le sens de « chose ou personne sale, méprisable », dérive, par une métaphore naturelle, du sens fondamental.

3° *Longaigne* est proprement un terme d'architecture monastique : il se trouve, sous la forme *longanea* ou *longania*, dans des textes du IXe et du Xe siècle cités par Du Cange ; ce mot, visiblement dérivé de longum, est, comme l'a observé Du Cange, la traduction du grec Μάκρων, nom d'un célèbre portique à Constantinople[1], et ajoute une preuve à celles qu'on a en grand nombre de l'influence de l'architecture byzantine sur l'architecture de la renaissance carolingienne. Le mot a passé de la langue des clercs dans celle du peuple et ne remonte pas plus haut que le IXe siècle, comme le prouve l'absence de toute forme avec adoucissement du *g*. Quant au changement de sens, il s'explique très bien : les latrines, dans les couvents peuplés, occupaient de véritables galeries, placées en dehors de la maison, et souvent sur l'eau, comme on le voit dans une des versions du *Secretain moine* : les « pertuis » étaient rangés en file, de façon à pouvoir servir à de nombreux visiteurs en même temps. Le mot *longania* fut d'abord employé par les moines comme euphémisme, et il passa dans la langue vulgaire seulement avec le sens dérivé qu'il avait reçu dans les cloîtres.

G. P.

BOUTE-EN-COURROIE

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de parler de cette expression, dont le sens est assez clair en gros, mais dont l'explication précise n'a pu jusqu'ici être donnée. En 1869, A. Scheler, sous le titre de « Glanures lexicographiques », soumit aux

1. Une imitation directe du Μάκρων paraît avoir été la *Macrona Lateranensis* à Rome, qui s'étendait sur un côté du Champ-de-Mars. Toutefois mon savant confrère M. l'abbé Duchesne, qui me fournit ce rapprochement, semble porté à croire au contraire que c'est le portique byzantin qui serait imité de celui de Rome. Dans ce cas μάκρων aurait été un terme générique, dont l'accusatif aurait fourni un latin *macrona*, fait féminin par erreur, et traduit plus tard par *longanea*. L'origine première serait toujours grecque.

lecteurs du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* ses doutes sur un certain nombre de mots qu'il avait rencontrés dans la *Vie de saint Eloi* publiée par Peigné-Delacourt. On y lisait l'article suivant (t. X, p. 2447) :

Boute-en-coroie.

Dans un synode, devant lequel avait été cité un hérétique, ce dernier répliqua si habilement aux questions qui lui furent posées, qu'il déconcerta tous ses examinateurs :

Tant soutilment s'en deslachoit,
Tant simement[1] outre glachoit
Et mouvoit autres questions
Et canjoit ses objections ;
Lors les metoit en autre voie
A guise de *boute en coroie*. 62 b.

Quelle est bien la signification et l'origine de cette expression?

Dans le volume suivant du *Jahrbuch* nous présentâmes, P. Meyer et moi, quelques réponses aux demandes de Scheler. Sur le mot en question, P. Meyer fit la remarque suivante (t. X, p. 247) :

Boute en coroie; je n'ai pas la prétention d'expliquer cette expression; je rappellerai seulement à ce propos une locution également peu claire où figure le mot *courroie*. Flamenca, s'adressant à Amour, lui dit : « Il n'y a rien autre chose à faire que de recommencer [à faire l'amour] avec lui (Guillaume de Nevers) à la première occasion. Et de ce que vous lui avez montré *à plier la courroie* si joliment qu'il a fait croire à mon mari qu'il aimait la dame de Beaumont..... » *E car li mostretz la correja || Aisi esautet a plegar.....*

De mon côté, je remarquai (*ib.* p. 148) :

Boute en coroie. Cette expression se retrouve dans le *Roman de la Rose*, éd. Michel, v. 7594 :

De Fortune la semilleuse
Et de sa roe perilleuse
Tous les tors conter ne porroie.
C'est li gieus de boute en corroie,
Que Fortune set si partir
Que nus devant au departir

---

1. Cet adverbe, omis par M. Godefroy, vient évidemment de l'adj. *sime*, qui paraît signifier « perfide, faux » dans un passage de Renclus de Moiliens cité par lui.

Ne peut avoir science aperte
S'il i prendra gaaing ou perte.

Ni Méon ni Michel ne donnent d'explication sur ces vers. Le mot a été connu de Sainte-Palaye, qui l'explique par « façon de parler pour exprimer les pilleries », et de Barbazan, qui traduit *bote-en-coroie* par « filou, voleur qui fouille dans les poches ». C'est du moins ce que rapporte Roquefort, que M. Scheler n'a pas consulté, parce qu'il donne le mot à la forme *bote* (et non *boute*) *en corroie*. Il est singulier que M. Littré ait admis dans son dictionnaire un mot aussi complètement tombé en désuétude que *boute-en-courroie* : il s'y trouve avec la citation du *Roman de la Rose* et la traduction « escamoteur ». Cette interprétation pourrait convenir à nos deux passages ; mais l'auteur ne dit pas sur quoi elle s'appuie.

Roquefort avait rapporté inexactement l'opinion de Sainte-Palaye. Celui-ci dit :

Boute-en-courroye, subst. masc. Avare [1].

Je ne cuit que *boute en corroie*
Ne lechierres, tant soit hardis,
Osast faire ce que il fist.

Estrubert, fabl., ms. du R., n° 7996, p. 2.

De là, on a dit le jeu de *boute en corroye*, pour exprimer l'action de piller. (Poës. mss. d'Eust. Desch., fol. 111 [2].)

Sainte-Palaye renvoie encore, mais sans le citer, à un passage de la « Chronique de France à la suite du roman de Fauvel », c'est-à-dire de la chronique de Godefroi de Paris, passage que M. Godefroy cite d'après l'édition Buchon et qui se trouve au v. 3460 de l'édition des *Historiens de France* (t. XXII, p. 122) ; il s'agit des Templiers :

Bien les tenoit a sa corroie
Deable au gieu de boute en courroie.

Les éditeurs remarquent en note que Buchon (tacitement redressé par M. Godefroy) imprime à tort *boute encorroie*, mais au glossaire ils ne proposent aucune explication. Je ne sais où Barbazan avait donné celle que rapporte Roquefort et qui, plus

1. Le « nouvel éditeur » remarque ici, en citant le *Roman de la Rose* : « Ou plutôt escamoteur. »

2. N° CCCXXXVII, v. 11 (t. III, p. 47) : *C'est le gieu de boute en courroie*. M. de Queux de Saint-Hilaire traduit en note avec raison : « Escamotage. »

rapprochée du vrai sens que celle de Sainte-Palaye, repose toutefois sur un malentendu : *corroie* n'a pas ici le sens de « ceinture servant de bourse », comme il l'a souvent et comme Barbazan paraît le lui attribuer dans notre locution. Littré, qui a traduit avec justesse *boute-en-courroie* par « escamoteur », tombe dans la même erreur, car il dit à l'étymologie : « *Bouter*, mettre, *en*, *courroie*, ceinture, bourse. » Il s'agirait ici du sac, de la bourse dont se servent en effet les escamoteurs; mais si la courroie dont on se ceignait a servi à mettre de l'argent (comme sert encore souvent aujourd'hui une ceinture de cuir), elle n'a jamais eu la forme ni pu avoir le sens d'une bourse comme il faudrait l'entendre ici. La *corroie* de notre locution est bien une courroie ordinaire, une lanière de cuir[1].

M. Godefroy, comme il lui arrive trop souvent, réunit les explications contradictoires de ses devanciers : « BOUTE-EN-CORROIE, s. m., voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches, escamoteur. » Il cite sous cette rubrique les passages de *Trubert*[2] et de la *Vie de saint Eloi*, puis un autre de Gautier de Coinci :

> A Perron dit qu'est enchanterres,
> *Bote en coroie* ou tregeterres.

Enfin il remarque que *Boute-en-courroie* est le nom d'un personnage dans le miracle de *Robert le Diable*. Il donne ensuite le même mot comme substantif féminin, avec le sens, également double, de « jeu de filous, escamotage », et cite, outre les passages de la *Rose* et de Godefroi de Paris, un vers de la complainte de Pierre de la Broce :

> Or ai je d'aus joué a la *boute en corroie*,

---

1. Roquefort est revenu, bien malheureusement, dans son *Supplément*, sur le mot *boute-en-corroie*, qu'il traduit par « voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches » ; après avoir cité le passage du *Roman de la Rose*, il reproche à Méon d'avoir vu dans le *gieu de boute-en-corroie* « une espèce de jeu » et prétend que « le poète compare les vicissitudes de la fortune avec les chances que court le voleur qui ne sait jamais, lorsqu'il médite un nouveau délit, si le coup réussira ou s'il sera puni ».

2. D'après l'édition, donnée depuis Sainte-Palaye, de Méon (*Nouv. Rec.* I), v. 600.

et celui-ci, particulièrement intéressant, tiré de la *Complainte des Jacobins et des Cordeliers*, texte qui, d'ailleurs, n'est pas inédit, comme le ferait croire le renvoi de M. Godefroy, mais a été imprimé par Jubinal dans ses deux éditions de Rustebeuf (t. I, p. 420 ; t. III, p. 172) :

Mais il nous font souvent muser,
Aussi com chius qui fait juer
Le vilain a *boute en coroie*.

Il résulte clairement de tout cela que *bote en coroie* se trouve en ancien français avec deux sens : il désigne un jeu que nous pourrons tout à l'heure définir assez nettement, et il désigne celui qui pratique ce jeu. Au premier sens on le relève encore au v. 2600 de la *Dîme de pénitence* de Jean de Journi, où le *jeu de boute en coroie* est énuméré avec d'autres jeux; au second, il figure dans un autre passage de Gautier de Coinci (éd. Poquet, p. 36), qui n'a d'ailleurs rien de caractéristique :

Bien le deçoit et bien le guille
Li lerres, li *boute en corroie*.

Qu'était-ce donc que le jeu de « boute-en-courroie » ? Le dominicain Gilles d'Orp (ou de Liège) nous l'apprend dans un curieux passage d'un des sermons qu'il prêcha à Saint-Gervais en 1272 ou 1273 [1]. C'est P. Meyer qui a remarqué ce passage et qui a bien voulu me le communiquer :

Diabolus ducere nititur extra istam terram (*il s'agit du paradis*), unde est sicut ille qui ludit de corrigia, qui vocatur *boute en corroi*[*e*], qui facit ibi ad terram duos laqueos, et dicit : « Ponam tecum quod nunquam poteris ita figere digitum tuum quin quando traham ad me corrigiam sis extra, et nunquam intra. » — Sic facit diabolus ; ponit enim laqueos suos ante hominem, scilicet divicias et delicias et honores hujus mundi, et sotus homo putat esse intra terram suam, et tunc venit mors, et diabolus trahit ad se corrigiam suam, et ille qui putabat esse in terra sua est modo extra [2].

On voit que c'est une espèce de bonneteau antérieur à l'invention des cartes, et l'on comprend maintenant ce que fait

Chius qui fait juer
Le vilain a boute en coroie.

1. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 415-418; Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIII*e *siècle*, 2e éd., p. 129.

2. Ms. 16481, fol. 5 *d*.

Tous les autres passages cités plus haut deviennent également clairs. D'autre part cette description nous explique certaines locutions qui jusqu'ici étaient restées obscures. Ainsi on lit dans les *Vers de la Mort* de Robert, le clerc d'Arras :

> Mors, asseûr, auques ne peu,
> N'est de se vie clers ne lais ;
> Dont juent bien cil sor le neu
> Qui nuit et jor crient hareu
> Por çou que peu de maus ont fais [1].

C'est-à-dire : ceux qui, ne songeant pas assez à la mort, ne regrettent que de ne pas pécher assez jouent à un jeu où ils sont aussi sûrs de perdre que celui qui « joue sur le nœud » au jeu de « boute-en-courroie ». C'est probablement du même jeu qu'il s'agit dans un vers du *Chevalier au lion* (5916) qui a donné récemment lieu à une savante note d'A. Gaspary [2] :

> N'i a rien del corjon ploier.

C'est-à-dire : « Il n'y a pas ici de ruse, d'escamotage à pratiquer [3]. » Le passage de *Flamenca* cité plus haut se comprend aussi très bien : *plegar la correia* à quelqu'un, c'est le tromper, l'abuser par des tours d'adresse. Gaspary a rapporté d'autres exemples provençaux de *juec de la correia*, *jogador de correia*, qui prouvent que ce jeu se pratiquait au midi aussi bien qu'au nord. Il était aussi connu en Italie au XVIe siècle, d'après les vers de Buonarroti le jeune cités par Gaspary :

> Bugie, mostre,
> *Giuochi di coreggiuole*, scambiamenti
> Di carte in propria e'n mano altrui
> Provai più volte.

---

1. Éd. Windahl, str. XLVI.

2. *Zeitschrift f. r. Phil.*, XIII, 307 ; cf. *Rom.*, XVIII, 629.

3. On pourrait être tenté de rattacher à ce sens de *corjon* un verbe *corioner* (l. *corjoner*) que donne M. Godefroy et qui, d'après lui, « exprime l'idée de harceler » ; mais, dans le vers cité de Gautier de Coinci, l'éd. de Méon (*N. R.*, t. II, p. 115, v. 3639) porte *sermone* et non *corjone*, et c'est sans doute la bonne leçon. Toutefois le ms. fr. 27111 porte bien *corioue*, et le verbe *corjoner* a dû exister ; mais il est peu probable qu'il ait rien à faire avec le jeu qui nous occupe.

Imbriani a identifié ce jeu au jeu de la *gherminella*, que les dictionnaires définissent : « Gioco in cui con leggierezza di mano si fa parere un filo, o simile, or dentro, or fuori d'una mazzuola, come si vuole. » Toutefois il résulte de cette définition, et de la description détaillée qu'en donne Sacchetti, que le jeu de la *gherminella* se jouait avec un bâton, qui ne figurait pas dans le jeu de boute-en-courroie, et en outre qu'on se servait d'un fil (ou d'une corde) et non d'une courroie; il était donc analogue, mais non identique, au jeu de la *coreggiuola*, de la *correia*, de la courroie.

Enfin Gaspary rapproche avec raison ce passage du *Chevalier aus deus espees* (p. 1346) :

> Legierement seront osté
> Tout *du droit ploi de la coroie*;

c'est-à-dire : « Aucun ne réussira à trouver le bon pli de la courroie, celui où il faut mettre le doigt pour gagner, » dans l'espèce : « Aucun ne réussira à déceindre la demoiselle de l'épée dont elle est ceinte. »

Les locutions *en bon ploi* (ou *ploit*[1]), *en droit ploi*, *en mal ploi*, *en povre ploi*, *en mal seant ploi*, sont extrêmement fréquentes (voy. Godefroy); mais il ne me paraît pas assuré qu'elles se rapportent au jeu de la courroie : le fait qu'une étoffe peut être bien ou mal pliée, contracter, comme on dit, un faux pli a pu servir de point de départ à des métaphores[2]. En tous cas, ces métaphores se sont éloignées de leur point de départ : *ploi* a fini par signifier simplement, comme le dit M. Godefroy, « état, situation, disposition; » on ne peut guère l'interpréter autrement dans les formules : *en (a) grant ploi*, *en petit ploi*, etc.[3].

G. P.

---

1. *Ploit* est naturellement plictum, pour plicitum, qui n'est pas attesté, mais qui correspond à explicitum, implicitum. On trouve aussi *ploite*, de plicta : *Or est bien Blancheflour d'aise en la droite ploite* (*Berte*, 3319).

2. Ainsi dans : *Je sui ploiee en povre ploy* (voy. Godefroy), il est difficile de comprendre autrement.

3. On pourrait songer aussi à la locution *mettre un cheval dans un beau pli* « en belle attitude » (voy. Littré); mais je ne l'ai pas rencontrée au moyen âge.

FRAGMENT DE LA *VENGEANCE DE RAGUIDEL*

Ce fragment consiste en un feuillet de parchemin trouvé, dans la reliure d'un livre imprimé, par M. Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, qui a bien voulu me le communiquer et l'a ensuite donné au département des manuscrits, où il a été placé dans un recueil qui porte le n° 1263 des nouvelles acquisitions françaises. Le feuillet, un peu rogné du haut, mais sans que l'écriture soit entamée, mesure, dans son état actuel, 203^{mm} sur 153. L'écriture, à deux colonnes et à 37 ou 38 lignes par colonne, est une jolie minuscule du milieu du XIIIe siècle, assez fine. On ne connaît jusqu'à présent, de la *Vengeance de Raguidel*, qu'un seul ms., appartenant à M. le duc d'Aumale. Ce ms., infiniment précieux, contient divers poèmes de la Table Ronde, entre autres le *Bel inconnu*, qui, de même que la *Vengeance de Raguidel*, n'a point été rencontré ailleurs. Ces deux poèmes ont eu la mauvaise fortune d'être publiés par feu Hippeau, le plus négligent et le plus ignorant de tous les éditeurs de textes du moyen âge [1]. Ils seront assurément réimprimés quelque jour, et il ne sera pas difficile d'en donner un bon texte, car le manuscrit est, en général, fort bon, et la plupart des fautes sont du fait de l'éditeur, comme on le reconnaît à première vue et comme, d'ailleurs, j'ai pu m'en assurer par une collation partielle faite, en 1865, lorsque la collection du prince était à Twickenham.

Quoique le fragment ci-après publié n'apporte pas une amélioration très notable au texte du ms. de Chantilly (si on fait abstraction des erreurs de lecture d'Hippeau), il ne laisse pas cependant de fournir quelques variantes utiles. Je me serais peut-être borné à rapporter ces variantes, si l'édition pouvait servir de base à une collation. Mais, outre qu'il n'en est point ainsi, il était préférable, à tous égards, de transcrire en entier le morceau, qui est assez court; c'est le meilleur moyen de permettre au lecteur d'en apprécier la langue.

Je ne veux pas, à propos de ce fragment, examiner de nouveau la question de savoir si Raoul, qui se nomme comme

1. L'un de mes premiers articles critiques a été une lettre à la *Correspondance littéraire* (n° du 10 janvier 1861) sur le glossaire joint par Hippeau à son édition du *Bel inconnu*. C'était une riche matière.

auteur au v. 3352, est ou non le même que Raoul de Houdenc, l'auteur de *Meraugis*, des *Ailes de courtoisie* et du *Songe d'enfer*. Il a été répondu négativement à cette question par les auteurs de deux dissertations allemandes sur Raoul de Houdenc, parues en 1881 et 1885 (*Romania*, X, 319, et XIV, 174). Bien que cette opinion ait été adoptée par G. Paris[1], je dois dire que les arguments présentés dans les deux dissertations ci-dessus indiquées ne m'ont point paru très concluants, de sorte que je persiste dans l'opinion contraire que j'ai soutenue après M. Mussafia, en 1869[2]. On trouvera ci-après, en note, quelques rapprochements avec *Meraugis* qui, à mon avis, constituent un commencement de preuve en faveur de l'identité de Raoul, auteur de la *Vengeance*, avec Raoul de Houdenc, auteur de *Meraugis*[3].

Dans les notes que je joins à ce fragment, je désigne par *H* le texte publié par Hippeau.

Plus tost que foldre ne tanpeste.
Messire G. s'an passai;
Li autres chevaliers laisschai
Son frainc et son escu guerpi :
Au col dou cheval s'agrepi,

Si l'anbraşa, illuec se tint,
Et messire G. retint
Son cheval, si est retornés.
Et cil se fu tés atornés
Qu'a grans paines se pot aidier,
Quant il vit vers lui adrechier
Mon signor G. quil hasta.
Lors li escrie : « Esta, esta!
« Frans chevaliers, areste toi.
« Comment as non? ansegne [moi. »

Quant messire G. l'antent,
Si li respont isnellement :
« J'ai non G. — G. ? » fait cil;
« Estes vos ce? — Oïl, » fait il,
« Ce sui je. — Par foi! c'estes [mon!
« Li cos garantist bien lo non,
« Qui si grans m'a estés donés.
« Onques mès, puis que je fui nés
« Tel cop ne pris ne ne reçui,
« Mès je meïmes me deçui
« Quant ançois nel vos demandai;
« Sel seüsse si com or sai,
« Je ne m'i fuisse hui ajostés.
« Conment estes vos escapés
« Dou chastel ou la dame siet?
« Or le me dites, s'il vos siet,

2 *H* s'apensa (*v.* 3519). — 5 *Ms.* agrepir; *H.* agrapi, *cité d'après ce seul ex. dans le dict. de M. Godefroy.* — 14-5 *Ces deux vers manquent dans H.* — 20 *H.* ce tesmon (3535). — 26 *H.* Que je ançois nel d. (3541). — 30 *H.* A l'ostel (3545). — 31 *Mieux dans H.* Or me dites se ne vos griet (3346).

1. *Romania*, XIV, 174, et *Histoire littéraire*, XXX, 46-7.

2. *Revue critique*, 1869, I, 315.

3. Du reste, Raoul de Houdenc se nomme à peu près de même façon dans les deux poèmes :

Ci conmence Raols son conte (*Vengeance*, 3352)
Raouls qui romance le conte (*Meraugis*, p. 184).

« Que la dame m'i a mandé.
— Folie m'avés demandé.
« J'en escapai si com je poi;
« Je ne puis ci ester c'un poi,
« Si me dites se vos larrés
« La dame quite ou ques ferés.
« Traiés an sus; je vos defi.
— Je la vos lais, je vos affi, » (*b*)
Fait li chevaliers; « prendés la. »
Mesire G. demanda
Au chevalier com il a non.
« L'on m'apelle Licoridon, »
Fait li chevaliers eranment.
Atant laient lor parlement,
Et cil et ses compains s'an vont.
Et la damoiselle au chief blonc,
Quant elle vit que cis s'an part,
S'est acorue celle part;
Sa chiere drece et joint ses mains.
« Dolz amis, messire G.,
« A vos me doins, a vos me rans. »
Messire G., qui descent,
Oste son elme, si l'anbrace,
Et celle li baise la face
Qui vers lui s'aproiche et avance.
.I. puint d'amors el cors li lance,
Tout erranment qu'il l'acola
L'amors de li an lui vola[1].
Molt estoit belle et molt li sist;
Sor li n'ot rien qu'il n'i vosist
Et qui ne fust a son talant;
Et s'elle fust d'autre sanblant
U haute ou basse ou fave o noire,
Si l'amast il, par mon chief, voire[2],

---

33 *Ici deux vers de plus dans H.* — 37 *H* que f. — 39 le, *H.* ce. — 43 *H.* li Coridon (3560). — 45 *H* laissent. — 50 *H.* La ...les. — 55 *H* le b. en la. — 57 *H.* .I. poi. — 59 *H.* de li vers li. — 63 *H.* Ele li fait mult bel sanblant (3580).

1. Cf. ces vers de *Meraugis* (Michelant, p. 52) :

Lidoine vint tant doucement
Qu'un pointz d'amours de lui issi;
Le chevalier es ielz feri
Qui encontre Lidoine vint,
Si qu'au point du beisier avint
Qu'il lui lança el cuer dedenz...
Hé Diex! de quoi fu arachiée
L'amour qui dedenz lui vola?
Ne sai, mes ses cuers l'engoula
Aussi com li poissons feit l'aim.....

2. Cf. ces vers de *Meraugis* (éd. Michelant, p. 26) dont je rectifie la ponctuation qui, dans l'édition, est très fautive :

Auxi com vostre amour s'adresse
A amer, sanz plus, sa biauté,
Vous di je sour ma loiauté
Que je l'aim por ce, sans plus, voire;
Que s'ele estoit brunete ou noire
Ou fauve, que vous en diroie?
Ja por ce mains ne l'ameroie,
Ne ja n'en seroie tornez.

Puis que l'amors sordoit au cuer.
« Or me dites, » fait il, « ma suer,
« Vostre non, car jel vel savoir!
— Sire, j'ai non Ydain por voir.
— Ydain? Voire, issi avés non?
« Avés ami? — Ami? jo non.
« Ains nul nen os ne ja n'avrai,
« Fors vos tot sol, se je vos ai.
« Et s'il vos plaist que vos m'aiés
« Ne devés mie estre esmaiés
« De m'amor, se je le vos doing.
« Sachiés n'a leu, ne près ne [loing, (*c*)
« U n'aille se vos i alés.
« Et, se vos plaist et vos volés,
« Je m'en irai ensanble vos.
— Dame, » fait il, « ensanble nos
« Volés venir? certes ce vel.
« Plains seroie de grant orguel
« Se jo refusoie tel don.
— Sire, » fait ele, « tot a bandon
« Me doins tot a vostre merci.
« J'ai un manoir molt près de ci
« U vos herbergerés anuit.
« Il n'es[t] pas drois qu'il vos [anuit
« De herbergier a vostre amie.
— Damoiselle, je n'en grox mie, »
Fait messire G., « par foi. »
Lor lievent sor .j. palefroi
Le chevalier qui ert ocis,
Si l'ont en tel maniere mis
Que il tenoit dedens la sielle.
Kah' prist la pucelle,
Si l'a mise desor sa mule;
Lors s'antornent grant anbleüre,
Chevachant parmi la forest.
Endeme[n]tiers li amors nest
Qui mon signor G. sorprist.
Toz jors ala, toz jors esprist.
Or l'ainme, or dist qu'amer la velt,
Or l'aime plus que il ne suet,
Or l'ainme un poi, or l'ainme [miolz,
Or l'aime assés plus que ses iolz,
Or l'ainme bien, or velt qui l'aint,
Or l'ainme, or l'a amors ataint,
Or l'aime molt, or l'ainme assés,
Or l'aime tant ja n'iert lassés,
Ço li est vis, de li amer;
Or l'ainme il sans poi[n]t d'amer;
Or l'aime tant, or croist, or monte,
Or n'en set mesure ne conte: (*d*)
Quant il plus l'ainme plus li plaist.
Ains qu'il issent de la forest
Est ses cuers si d'amer espris
Qu'il n'i remest ronce ne plis
Qui ne soit toz rasés et plains,
De la forest vienent as plains.

Quant il vinrent fors en la [plaigne,
Sor lo pandant d'une montaigne
Virent un chastel bien assés.
Torneles i avoit assés
U .x. u. .xij., ou plus ou moins,

---

66 sordoit, *H.* toçoit. — 70 *H.* voire issi ai a n. — 77 *H.* Sos ciel n'a liu. — 78-9 *H.* U je n'aille se vos volés | S'il vos plaist et vos i alés. — 81 *H* se avuec nos. — 82 ce, *H.* jel. — 85 *H. omet* tot; *il vaut mieux le garder et corriger* el. — 86 *H.* me doing a vos vostre. — 88 *H.* herbergerai. — 96 *H.* que il estoit. — 97 *Le personnage qui dans l'autre ms. est appelé* Gahariet. — 98 *H.* Puis l'a. — 99 *H.* g. aleüre. — 106 *H.* or l'aime il m. — 107 *H.* Or l'a. autant qu'un de s. — 108 *H.* ce vuel qu'il. — 113 *H.* Or l'a. il mult s. — 116 *H.* Com il p. — 118 *H.* Fu li (*lis.* si) ses cuers d'amors soupris. — 122 *H.* f. a la. — 124-5 *Mieux dans H.* assis | T. i ot .v. u sis.

Mais li chastelz n'ert pas vilains,
Ains ert molt belz, qui l'esgardoit.
Por ce que lo païs gardoit
Ot non li chastès de l'angarde.
Messire G. qui l'esgarde
Demande cui est li chastiax
Qui tant est bien assis et biax.
« Sire, il est miens et vostre est il.
— Vostre merci, Ydain », fait il,
Qui l'amoit plus que n'amoit lui.
Tant alerent parlant andui
D'uns et d'autres, et d'un et d'el
Qu'il sont venu a lor ostel.

Quant a oste furent venu,
Bien furent lor cheval tenu,
Et assés fu qui[s] establa.
Ydains la belle conmanda
Au seneschal de la maison
A querre oiselz et venison,
Poissons de mer et de riviere.
Molt orent mès et bele chiere.
Grant joie firent celle nuit.
Por ce que li contes n'anuit
M'en vel droite voie aler.

SUR DEUX CHANSONS DE CONON DE BÉTHUNE

M. A. Wallensköld, dans l'édition, à plusieurs égards excellente, qu'il vient de publier des chansons de Conon de Béthune [1], n'a pas réussi à donner, comme il en avait l'intention, une *varia lectio* tout à fait complète. Nous avons retrouvé dans deux manuscrits, qui pourtant avaient été bien souvent explorés, quelques fragments de Conon, que nous hésitons d'autant moins à publier qu'ils appartiennent à deux des pièces les plus obscures du poète (Raynaud, nos 1325 et 1420), et qui, si on parvenait à les bien comprendre, seraient du plus grand intérêt pour l'histoire de sa vie. S'ils n'apportent pas une solution assurée de toutes les difficultés que pose le texte, ils permettent au moins de l'améliorer, et fournissent aux conjectures une base plus solide.

Le texte de la première des pièces dont il s'agit ayant été plus ou moins remanié par les divers éditeurs, nous reproduisons d'abord, pour plus de clarté, la leçon des deux mss. jusqu'ici connus, fr. 844, fol. 46 r° (M[2]), et fr. 12615, fol. 99 v° (T); les variantes de T sont entre parenthèses :

---

132 *H.* cis c. — 136 *H.* Qui plus l'a. que ele lui. — 140 *H.* Q. a l'ostel. — 144 *H.* As senescaus de sa. — 150 *H.* v. la d.

1. Helsingfors, 1891.
2. Nous adoptons les sigles de M. Schwan.

I Bele doce dame chiere,
Vostre granz biautez entiere
M'a si soupris
Que, se g'iere en paradis,
Si revendroie je (s'en reverroie) [arriere
Par convent ke ma proiere
M'eüst la mis
Que je fusse vostre amis
N'a moi ne fuissiés fiere,
Car ainc en nule maniere
Ne forfis
Que fussiez ma guerriere.

II Por une qu'en ai haïe
Ai dit as autres folie
Com (come) irous.
Mal ait vos cuers convoitous
Qui m'envoia en Surie!
Fausse estes, voir, plus que pie,
Ne maiz pour vous
N'averai mes ex plorous.
.....
Vos estes de l'abeïe
As souffraitous :
Si ne vous nomerai mie.

Le premier des textes que nous avons retrouvés, et dont M. Raynaud fait une pièce à part, qu'il range sous le numéro 1131, se compose de deux couplets qui se lisent au fol. 89 du ms 846 (O) : les voici :

I Ne lairai que je ne die
De mes maux une partie
Com iroux.
Dahaz ait cuers covoitoux,
Fause, plus vaire que pye,
Qui m'envoia en Sulie!
Ja por vos
N'avrai mais les eulz ploroux :
Fox est qui en vos se fie,
Que vos estes l'abeïe
Au souffraitous,
Si ne vos amerai mie.

II Hé! bele tres douce amie
Qui semblez rose espannie,
Aiez merci
De votre loial ami
Qui de si fin cuer vos prie
Que, s'il a troite florie
Au vanredi,
N'a pas le bec si jauni
Que de vos ait grant envie :
S'ainme meuz, que que nuns die,
Oisel rosti
Que la vostre compaignie.

Nous ne croyons pas que le second de ces couplets soit de Conon de Béthune. Sans doute, Conon est, de tous nos poètes lyriques, un de ceux dont les sentiments se sont exprimés avec le plus de fougue, et il n'avait pas craint de tenir sur le compte des femmes un certain nombre de propos désobligeants [1] ; mais si le sentiment ne répugne pas absolument à ce que nous savons de son caractère, le langage, du moins, est d'un cynisme dont on ne trouverait aucun autre exemple dans la poésie courtoise.

1. On lui reprochait, nous dit-il, d'avoir « parlé des dames laidement ». Raynaud, 1623 (*L'autr'ier un jour*), v. 2-5.

Il faut voir dans ces vers l'œuvre de quelque jongleur en gaieté, qui avait jugé bon de traiter un thème souvent abordé par ses confrères sur le rythme d'une chanson célèbre[1], et qui avait fait précéder l'imitation d'un couplet du modèle. La leçon de ce couplet unique nous permet, du moins, de restituer le rythme de la pièce, sur lequel il a été fort discuté : Bartsch[2] voulait ramener tous les petits vers à trois syllabes, et il avait fait, dans ce sens, un certain nombre de corrections médiocrement heureuses; M. P. Meyer[3] avait jugé qu'il fallait partout rétablir des vers de quatre syllabes; cette restitution qui s'impose encore pour une autre raison que nous dirons tout à l'heure, s'obtient très facilement en ajoutant, comme l'a fait le dernier éditeur, au début du vers 2, *Tant* et au vers 15, après *come, hom*[4].

Mais cette rédaction nouvelle du premier couplet permet aussi d'en améliorer sensiblement le texte; elle nous fournit pour le début une leçon qui, comme nous allons le voir, doit être certainement acceptée, et pour le v. 18, elle nous en donne une autre bien préférable à celle de MT (le mot *voir* est une pure cheville, et la comparaison *plus fausse que pie* est ridicule); elle nous fait connaître le texte du v. 21 qui nous manquait, et sug-

---

1. Voy. Raynaud, 582, 967 (Colin Muset), 1447 (cette pièce est une sorte de parodie de 1406[a] dont elle reproduit le rythme et plusieurs expressions), 893 (dans mes *Origines*, p. 505, et le fragment imprimé à la page suivante, n.); cf. surtout un couplet provençal publié dans Suchier, *Denkmäler*, I, 320.

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 477.

3. *Rom.*, IX, 144.

4. M. Spies (*Untersuchungen über die* Trouvères belges, p. 3; cf. Wallensköld, p. 112) fait remarquer, à l'appui de l'opinion de Bartsch, que la pièce de Conon est sur un rythme fort voisin d'une chanson de Bertrand de Born (*Chazutz sui de mal en pena*), et qu'on obtiendrait une identité parfaite dans la forme de ces deux pièces en réduisant à trois syllabes les petits vers de celle de Conon. Il n'est guère douteux, en effet, que le poète français ait connu la pièce de B. de Born (celle-ci est certainement antérieure, car on peut la dater de 1182; cf. Thomas, *B. de Born*, Introd., XXIII et 125), dont il va même jusqu'à reproduire quelques rimes (*-ia*, *-os*, dans les couplets II à V); mais il est possible, comme le dit M. Wallensköld, « qu'il ait précisément voulu éviter une répétition de la forme connue en introduisant un vers de quatre syllabes, » et qu'un copiste en ait raccourci quelques-uns sous l'influence de la forme provençale.

a. Pièce anouyme adressée à Amauri (esmarit dans le ms.) de Craon.

gère pour la fin de la strophe, si énigmatique[1], une interprétation, sinon assurée, du moins acceptable : la locution *l'abeïe as sofraitous*, qu'on pourrait traduire par « le rendez-vous des misérables », fait sans doute allusion à quelque dicton ou locution populaire, signifiant « piètre et peu confortable habitation »; le poète entendrait par là que la situation que lui a faite sa dame (littéralement : le logement qu'elle lui offre) n'est pas de son goût et qu'il est décidé à ne plus s'en contenter[2].

Il n'est pas besoin de regarder de très près les deux couplets conservés par MT pour reconnaître qu'il n'y a aucun accord entre les sentiments qu'ils expriment. M. Wallensköld[3], qui a vu la difficulté, pense la lever en supposant une lacune entre ces deux couplets; mais cette hypothèse est insuffisante : ces sentiments, en effet (car rien, dans l'expression, ne fait supposer que le premier couplet soit ironique), sont en contradiction trop absolue pour qu'ils aient jamais pu être rattachés par une transition quelconque : il y a là deux états d'esprit irréductibles. La seule hypothèse qui résolve la difficulté est que ces deux couplets appartiennent à deux pièces différentes. L'identité du rythme, qu'on pourrait faire valoir contre elle, est, à nos yeux, une circonstance qui la fortifie; en effet, on peut fort bien admettre que Conon, pour donner à sa palinodie plus d'éclat et d'amertume en même temps, l'a composée sur le modèle du panégyrique, et dans l'espoir peut-être que l'une ferait oublier l'autre.

Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que le cas ne serait pas isolé, notre poète lui-même ayant donné à une de ses satires les plus amères[4] la forme de celle de ses chansons qui avait dû avoir le plus de vogue[5]. Mais surtout elle reçoit

1. Voyez les différentes interprétations qui en ont été données dans Scheler *Trouvères belges*, I, p. 11, et Wallensköld.

2. *Amerai* est certainement préférable à *nomerai* : la courtoisie, qui interdisait aux poètes de prononcer le nom de leurs dames dans les chansons destinées à les célébrer, devait, *à fortiori*, leur imposer la même discrétion dans une pièce du genre de celle-ci.

3. P. 120.

4. *L'autr'ier avint en cest autre païs.*

5. *Ahi, Amours, com dure departie* (Rayn. 1125). Cette vogue est attestée, non seulement par le nombre inusité des mss. (quatorze) qui l'ont conservée, mais par les allusions précises qui y sont faites dans la pièce bien connue :

une confirmation sérieuse du texte que nous allons publier (Raynaud, 1137) d'après le ms. 20050, fol. 36 v° (V), et qui contient, comme on va le voir, une nouvelle leçon du premier couplet de MT :

I Talent ai que je vos die
De mes mals une partie
En autre chant,
Q'ensi me vient a talent,
Mais ma chiere dolce amie [1],
Por cui mes cuers s'umelie,
Maintenant
Q'ele me face creant
De sa dolçe conpaignie,
Ne por riens que nus m'en die
A mon vivant
N'istrai de sa seignorie.

II Fine amors n'esgarde mie
A savoir nen a folie
N'au melz vaillant,
Ainz fait de tot son talant,
Et cil qi plus l'a servie
Et qi ne la triche mie
Doit faire tant
Que nuns ne s'en voist plaignant,
Mais chescuns jure et affie
Que nus hom qui soit en vie
N'aime tant,
Por ce nes conoist hom mie.

III Bele dolce dame chiere,
Vostre granz beltez entiere
M'a si sospris,
Se j'estoie en paradis
Si vendroie je arriere,
Par covent que ma priere
M'eüst la mis
Que je fusse vostre amis
Ne vers moi ne fussiez fiere,
C'onques en nule maniere
Ne forfis
Por coi fussiez ma guerriere.

IV .....
....
.....
.....
Por tot l'or de Saint Denise
N'istroie de son servise,
Ainz faz savoir
Qu'ancor[e] la cuiz veoir
Tote nue en sa chemise,
Si k'entre ses .ij. bras gise
A mon voloir ;
S'iert del tot a ma devise [2].

---

3 *autre*, corr. *autrui*. — 7 Ajoutez au commencement *pri*, nécessaire au sens. — 17 *cil*, corr. *cel*. — 23 *tant*, corr. *autretant*. — 28 La leçon de MT est préférable.

Maugré tous sains et maugré Dieu aussi (Rayn., 1030). Notons que M. W. conteste (p. 102, n.), et pour des raisons fort sérieuses l'attribution de cette pièce à Huon d'Oisi.

1. Cf. le premier vers de la strophe III.

2. On voit que ce texte, comme celui de O, nous permet de rétablir avec une sûreté absolue, dans les couplets connus jusqu'ici, les vers de quatre syllabes tronqués dans MT ; en effet, ceux qui offrent ici ce nombre de syllabes, outre qu'ils sont les plus nombreux, se laisseraient difficilement corriger, tandis que des corrections s'imposent ou se présentent d'elles-mêmes pour ceux qui n'en ont que trois.

On pourrait être tenté, au premier abord, de voir dans cette pièce la première rédaction même de la chanson de Conon : mais d'abord les trois couplets nouveaux paraissent peu dignes de lui : le second exprime, en les rattachant entre eux bien péniblement, deux lieux communs qui n'ont aucun lien avec le reste de la pièce, et le quatrième se distingue par une crudité de style dont on ne trouverait pas d'autre exemple dans les chansons amoureuses de notre poète. De plus, les couplets III et IV ne doivent pas appartenir à la même pièce, n'étant pas sur les mêmes rimes (comme le sont I et II). Enfin les deux vers du début sont décisifs : l'auteur y dénonce lui-même son imitation (car notre correction du v. 3 nous paraît sûre). Il faut donc admettre que, grâce à l'identité du rythme, un couplet de la pièce originale se sera glissé dans cette imitation[1].

Des premiers vers, évidemment calqués sur le début de la pièce imitée, on peut conclure aussi que la strophe II de MT, restée la première dans O, était bien la première de la pièce originale, et que c'est O qui nous en a conservé la bonne leçon ; le copiste qui l'a insérée dans une pièce à laquelle elle était étrangère a dû en refaire les deux premiers vers, qui avaient trop évidemment le caractère d'un début.

C'est aussi le ms. O (fol. 117 v°) qui nous a conservé une version inédite de deux couplets (II et III de l'édition W.) de la la belle pièce : *Tant ai amé qu'or me convient haïr* (Raynaud 1420). Il n'offre pas, pour le premier de ces deux couplets, de variante bien notable : il appuie seulement pour le vers 6 la leçon du ms. de Berne (C) : *s'en porroit tost mal oïr*, plus expressive que celle de MT et qui fournit une nouvelle allusion aux chansons satiriques de l'auteur. Voici le texte du second couplet, resté jusqu'ici fort obscur (nous donnons les variantes des autres mss.) :

Or i a mout de celes et de ces
Par cui je sui mout laidiz
Por ce que fis coverture des eulz,

---

1 De celes et de ciaus MT ; de ceus et de celles C (*cette strophe est la seconde dans* C). — 2 qui dient que ie (ke iai TC) mespris MTC. — 3 de ce que fis couuertures (couretures T), de saus MT ; a ceus kai fait couerture de sans C.

1. Comme on le voit, ce texte nouveau fournit la bonne leçon pour les vers 9 (*ne vers moi* au lieu de *n'a moi*), et 12 (*por quoi* au lieu de *que*).

4 Et dient tuit j'ai mespris
Et de l'anel qui fu mis en traïne,
Et mais a bon droit i fu mis,
Que par l'anel fu faite la saisine
8 Par que je suis entrepris [1].

M. Wallensköld a surtout tenu compte, dans sa restitution critique, du texte de MT, dont la leçon, il est vrai, peut être acceptée pour les vers 1-4 (elle est au vers 2 appuyée par celle de C qui est d'une famille différente); mais pour la dernière partie de la strophe, l'accord plus ou moins complet de O et de C, apparentés de beaucoup moins près que M et T, permet de retrouver la bonne leçon : nous lirions au vers 6, avec O et C : *mais a bon droit i fu mis*; cette reprise, faisant pendant au v. 4 (*mais mout a bon droit le fis*) serait assez dans le style brusque et impérieux de l'auteur [2]. Au vers 8 nous lirions avec C : *dont je sui mors et traïz* au lieu de la leçon de MT, qui est une platitude, et de celle de O, qui n'en diffère guère.

Il reste au vers 3 une grave difficulté : la leçon *coverture de saus* confirmée par l'accord de tous les mss. (car c'est elle qui se cache sans doute sous celles de O et de C) doit être celle de l'original, et elle est inintelligible; il serait facile de présenter à ce sujet des conjectures, mais elles demeureraient nécessairement sans fondement; il y a là probablement quelque allusion à une pièce perdue, allusion dont il faut nous résigner à ne point pénétrer le sens tant que la pièce en question ne sera pas retrouvée.

A. JEANROY.

---

4 mout a bon droit le fis M; mais a mlt boin droit le fis T; mais li pluxor ont mespris C. — 5 de son anel ke ie mix en terainne C. — 6 dont li miens cors fu trahiz MT; car a boen droit i fut mis C. — 7 Quar par celui f. f. l. s. MT. — 8 donc ie sui si (si *omis dans* T) maubailliz; dont ie seux mors et traïs C.

1. Comme le remarque M. P. Meyer (*Rom.*, XIX, 14), cette pièce est exactement sur le rythme de la chanson de B. de Born : *Ges de disnar*. Conon de Béthune a poussé l'imitation jusqu'à reproduire, à très peu chose près, et en les répartissant dans deux séries de couplets, les rimes de son modèle (dans la pièce provençale *is*, *au*, *ana*; *ir*, *er*, *aine* dans les deux premiers couplets de la pièce française, *iaus*, *is*, *ine*, dans les deux derniers).

2. Il est probable aussi que *traïz*, à la rime, aura été amené par *traïne*, du vers précédent, et que tout le vers aura été refait sur ce mot.

LE *MYSTÈRE DE LA PASSION* A SAINT-FLOUR EN 1425.

Le texte publié ci-dessous donne quelques détails sur une représentation de la *Passion* qui eut lieu à Saint-Flour, les 10, 11 et 12 juin 1425. Il se recommande de lui-même à l'intérêt des lecteurs. Je me permets de renvoyer à un article publié en 1884 dans cette revue, où l'on trouvera, à propos d'une représentation de la *Passion* à Martel, quelques considérations qui seraient également de mise ici [1]. On sait que depuis lors on a trouvé d'importants fragments d'un mystère de la *Passion* en provençal [2], mystère dont l'origine rouergate paraît assurée. Le Rouergue confinait au nord à la Haute-Auvergne. Il est possible que la représentation donnée à Saint-Flour, en 1425, ait eu pour base le texte que nous connaissons; mais je n'oserais l'affirmer absolument, car ce texte ne me paraît pas pouvoir remonter, au moins sous la forme où il nous est parvenu, au premier quart du XVe siècle [3].

Ant. THOMAS.

Lo jous a vij de juing... Fos payat per despensa... et per so aussi que après dinar y vengron beure maistre St. Guoyetz [4], Guillaume La Comba et plusors altres que eront de la festa que si devia far, menestrers et trompetas foras, ...per tot xxxviij s. x d.

Item, lo venres, l'endeman, fos donat a Leonart Bicha et Guono Sabbater et altres que porteront de postalha [5] per far l'estatgha [6] fayta davant la fenestra del cossolat per d'aqui veser la festa, en vin xij d.

Item, per despensa de pan, vin, fromatge a los que feyront la dita estatgha, iij s. iiij d. et per j cartayro de tacha [7] meghana, xviij d., per tot iiij s. x d.

---

1. *Romania*, XIII, 41 et suiv.

2. *Annales du Midi*, II, 385 et s.

3. J'ai parcouru attentivement tous les registres de comptes de Saint-Flour, de 1416 à 1451, soit 22 volumes, et je n'ai rencontré aucune autre mention relative à une représentation de mystère.

4. Etienne Goyet était régent de la temporalité de l'évêque de Saint-Flour.

5. Ensemble de planches et de poutres. Ce collectif manque à Raynouard; Mistral ne le donne pas non plus dans son *Tresor dou felibrige*.

6. Raynouard ne donne pas le sens de « balcon » que semble présenter ici le mot *estatgha*.

7. Ce mot qui signifie « clou » manque dans Raynouard. Cf. *tacho*, dans Mistral, *Tresor*.

Item, lo dimenge a x de juing, lo lus et lo mars après enseguens, fos fayta en personatges la festa de la Passio de Nostre Senhor, et fos donat a los de la festa, de voluntat dels senhors juratz de cossolat, per adjudar a lor despensa, en condant xl l. torn., plus j mueg de vin, agut de Me P. Chassainh, val. xj l. iiij s., per tot lj l. iiij s.

Item, fos payat per despensa de pan et de vin fayta a los que foront mes en garda a la porta del Teule[1], a la torre, et sus lo grant mur dels Lacs[2], per tot ix s.

Item, per so que M. de S. Flor[3] se venguet metre en l'estatgha del cossolat per veser la festa losditz jours, et plusors altres notables senhors en sa companhia, fos payat per despensa de pan et vin et buou salat donat losditz jours après dinar a los de sa companhia et altres que y survengront en la mayson del cossolat, per tot xv s. viij d.

Item, fos donat a madama d'Arlet[4], ayssi venguda per veser la festa, las grans simarras[5] del cossolat de vin agut de Me P. Chassainh, val. iiij s. viii d.

Item, a Jehan Seaume[6], aussi lasditas simarras del dit vin, val. iiij s. viij d.

Item, fos payat a Guynot Paya per xij traus velhs que foront pres de luy de la fusta de la Nadala et foront pres en la gleysa dels frayres[7] et foront totz rotz et mes en chavalos[8] a far la barieyra de la festa de la Passio, xl s.

---

1. La porte *del Teule* (*du Tuile*, dans les documents français postérieurs) empruntait son nom au *teule*, ou « égout ». (Renseignement dû à M. Boudet, président du tribunal de Saint-Flour.) Raynouard ne donne pas ce sens au mot *teule*.

2. Les Lacs, région voisine de la ville, qui devait son nom aux nombreuses citernes qui s'y trouvaient. (Renseignement dû à M. Boudet.)

3. Bertrand de Cadoent.

4. Arlet, commune près de Brioude (Haute-Loire).

5. Mot qui manque dans Raynouard. Mistral enregistre « *chimarro*, grand flacon, en Languedoc » et « *chimarroto*, bouteille, en Auvergne ». Il est curieux de constater que Durand Colonghas, greffier du consulat de Saint-Flour qui a tenu les registres de comptes de 1416 à 1429, écrit toujours *simarras*, et son successeur, P. Avinhol, toujours *simaysas*. Cf. dans Du Cange la forme *symaisia* d'un texte latin du Puy.

6. Ancien bailli des montagnes d'Auvergne, receveur de nombreuses tailles en Auvergne et en Languedoc, au commencement du xve siècle. Il possédait à Saint-Flour une maison qui, en 1436, avait passé aux mains de l'évêque et des mains de l'évêque aux consuls, qui en firent la maison de ville (reg. no 45, fo 15 vo.)

7. Les frères prêcheurs, qui avaient un couvent à Saint-Flour.

8. Ce mot manque dans Raynouard. Le sens paraît être celui de « piquet » ; l'étymologie, *chaval*. Notons que Mistral ne connaît pas ce sens figuré. (Cf. son article *cavalot*.)

Item a St. Chitre per tres chabros que foront pres de luy et mes a la festa de la Passio, vj s.

(Arch. comm. de St-Fl., ch. XI, art, 2, reg. nº 36 (1425-1426), fos 25 rº et vº et 47 rº et vº.)

REMARQUES SUR VILLON

A PROPOS DE L'ÉDITION DE M. A. LONGNON

M. Longnon, dans sa Préface, remarque avec raison que son édition des œuvres de Villon diffère, entre autres, des éditions précédentes, en ce qu'elle est, d'une part, augmentée de deux ballades découvertes par M. Bijvanck, et, d'autre part, débarrassée de divers morceaux qu'on avait attribués à Villon, sans preuve aucune. Peut-être M. L. n'a-t-il pas encore suffisamment « débarrassé » l'œuvre du poète parisien. A sa place, j'aurais, sans scrupule, admis parmi les pièces authentiques de Villon le *Dit de la naissance Marie d'Orléans*, signé : « Vostre povre escolier François, » et j'aurais rejeté la *Ballade des povres housseurs* et la *Ballade contre les mesdisans de la France*. La première de ces ballades a été attribuée à Villon par Prompsault, uniquement parce qu'elle se trouve dans le *Jardin de Plaisance* à la suite de la *Ballade des menus propos*. Comme nous verrons, l'argument est sans valeur. La *Ballade des povres housseurs*, qui roule sur une équivoque obscène, est peut-être dans le goût de Villon; mais des pièces de ce genre ne manquent pas dans le *Jardin de Plaisance*. Faut-il, pour cela, les attribuer toutes à maître François?

Quant à la *Ballade contre les mesdisans de la France*, elle n'est attribuée à Villon que par le ms. 12490, dont l'autorité est nulle, comme l'a déjà remarqué M. Bijvanck (*Essai*, p. 210, nº 2). Outre les mss. cités par M. Longnon, cette ballade figure encore dans le ms. fr. 2206 de la Bibl. nat., fº 181, et dans le 2375, fº 42 [1].

J'aurais également rejeté l'insignifiant rondel *Jenin l'avenu*,

---

1. Cette ballade a été reproduite par M. de Montaiglon dans son *Recueil*, t. V, p. 320, d'après un imprimé gothique excessivement rare que M. L. dit (p. XCI) n'avoir pu retrouver. La plaquette en question se trouve à la réserve des Imprimés de la Bibliothèque nationale sous la cote Ye 1372.

qui figure dans l'édition de M. L. parmi les pièces jugées authentiques du poète. M. L. l'admet, après M. Bijvanck, parce qu'il se trouve imprimé au milieu des poésies de Villon, dans le *Jardin de Plaisance*. MM. L. et Bijvanck partagent donc l'opinion, émise pour la première fois par Prompsault, que le compilateur du *Jardin de Plaisance* a groupé ensemble toutes les pièces qui appartiennent à un même poète. Il est facile de montrer le peu de fondement de cette assertion. Si les ballades empruntées à Villon se suivent, en effet, dans le *Jardin de Plaisance*, les rondeaux tirés des mss. de Charles d'Orléans sont, au contraire, dispersés ça et là, ff^os^ 81, 85, 89, 115, 120, 122, 124, 201; trois poésies de Vaillant se trouvent, l'une au f° 76, l'autre au 82, la troisième au 85; cinq ballades de Jean de Garencières figurent, l'une au f° 69, une autre au f° 99, et les trois dernières, séparées les unes des autres, aux ff^os^ 110 et 111. Le compilateur du *Jardin de Plaisance* a donc groupé les poésies de son anthologie comme bon lui semblait, et il a fort bien pu, pour une raison ou pour une autre, intercaler entre deux ballades de Villon un rondel qui, probablement, n'a rien à faire avec ce poète. Il est d'ailleurs très probable que l'auteur anonyme du *Jardin de Plaisance* a tiré d'une ancienne édition les huit ballades de Villon; il a, en effet, formé son recueil après l'année 1501. A cette date, circulait déjà une dizaine d'éditions des poésies de Villon.

A la fin d'un exemplaire du *Jardin de Plaisance*, à la Bibl. nat., Rés. Ye 169, se trouvent 43 pages manuscrites, du siècle dernier, renfermant une notice, très complète, d'un ms. ayant appartenu au cardinal de Rohan. Ce ms. (je ne sais ce qu'il est devenu) était un in-4° de 198 ff^os^ renfermant entre autres les *Ditz* et les *Contreditz de Franc Gontier*, et un grand nombre de ballades et de rondeaux d'Alain Chartier, de Charles d'Orléans, de Vaillant, de Villon et d'autres poètes.

En tête de ces poésies, « vis à vis de la première page de la table », était écrit : « Ces vers sont faits par François Villon », remarque qui ne correspond guère à la réalité, puisque parmi toutes ces poésies je n'ai retrouvé que trois ballades de Villon : au f° 9, la *Requeste que Villon bailla a Msg. de Bourbon*; f° 20, la ballade

En reagal, en arsenic rocher;

f° 24, la *Ballade de la grosse Margot*. Au f° 18, se trouvait la

Ballade des mesdisans de France. Ces quatre ballades sont transcrites en entier et donnent quelques variantes, de peu d'importance, d'ailleurs.

L'*Épitaphe en forme de ballade* se trouve dans le ms. 24315, f° 69 r°.

M. L. imprime la *Ballade de bon conseil*, tirée des œuvres d'Alain Chartier, d'après l'édition de Galiot du Pré et le ms. de la Bibl. nat. fr. 833. Il eût mieux fait de s'en tenir uniquement à la première édition des œuvres d'Alain Chartier, parue à Paris chez Pierre Le Caron, en 1489. Le ms. 833, en effet, si étrange que cela paraisse, est copié sur la seconde édition d'Alain Chartier, donnée par le même Pierre Le Caron, qui reproduit le texte de la première, sauf quantité de changements et de rajeunissements. C'est cette seconde édition de Pierre Le Caron qu'ont reproduite tous les éditeurs subséquents d'Alain Chartier. Galiot du Pré, comme il s'en vante, n'en a ni revu ni corrigé le texte : aux nombreuses fautes des anciennes éditions il en a ajoute lui-même quelques autres, de sorte que le malheureux texte des œuvres d'Alain Chartier y est à peu près devenu méconnaissable. De fait, la ballade de Villon n'a subi que quelques rajeunissements insignifiants en passant de la première édition de Pierre Le Caron dans la seconde, et de celle-ci dans le ms. 833 et dans Galiot du Pré. Dans l'édition de 1489, le premiers vers nous donne le mot *bersaudez* au lieu de *despourveuz* :

Hommes failliz, bersaudez de raison.

Au lieu de :

Voyez comment maint jeune homme en est mort,
Par offencer et prendre autruy demaine,

il vaut mieux lire avec l'édition de 1489 :

Voyez comment maint jeunes homs est mort
Par offencer, etc.

Dans le *Grand Testament*, vers 1804 et 1805, se trouve une allusion à Alain Chartier :

Item, donne aux amans enfermes,
Sans le lay maistre Alain Chartier,
A leurs chevez, de pleurs et lermes
Trestout fin plain un benoistier.

M. L., au mot *Chartier* du Vocabulaire-Index, nous donne une courte notice biographique sur le poète, mais il n'essaye pas de nous dire, ce qui eût été utile, quel est ce lai dont parle Villon. Est-ce, comme le prétend Prompsault, l'*Hôpital d'amours?* Est-ce, comme on le croit généralement, le *Lay de Plaisance?* Ce n'est ni l'un ni l'autre, mais bien la *Belle dame sans merci*, qui dans quelques mss. des œuvres d'Alain Chartier est qualifiée de *Lay*. Ce poème n'était pas d'une lecture bien encourageante pour les « amans enfermes ». Chartier, qui s'y intitule « le plus dolant des amoureux », l'avait écrit à l'occasion de la mort de sa maîtresse. Les lamentations du commencement, le récit lui-même, le dénouement tragique, tout le poème enfin est d'un homme désabusé et sans espérance. Comme Villon, Chartier parle des amoureux malades (édit. Duchesne, p. 503) :

Je laisse aux amoureux malades
Qui ont espoir d'allegement
Faire chansons, ditz et balades
Chascun en son entendement.

M. L., d'après M. Du Fresne de Beaucourt, fait de Chartier, né « au plus tard en 1395 », le frère *puîné* de Guillaume Chartier, évêque de Paris; j'essayerai de montrer prochainement qu'Alain Chartier, né vers 1380, est le frère *aîné* de Guillaume.

A propos des *Regrets de la belle Heaulmière*, M. L. a une note étendue, p. 197, sur les blasons de la beauté féminine, et il imprime, d'après le ms. 1104 de la Bibl. nat., une pièce en prose qui renferme l'énumération de 57 beautés réparties en 19 séries de trois. Un blason semblable, en 20 séries, avait déjà été publié par M. de Montaiglon (*Recueil*, VII, 299). La même pièce se retrouve, plus complète, en 23 séries, dans le ms. 2375, f° 181 v°, précédée d'un petit prologue que voici :

Biau dict pour les dames.
En pensant à la nompareille
De biaulté de tout ce pays,
Me survint volenté nouvelle
De vous exprimer par devis
Vingt trois biautés que femme belle
Doibt avoir selonc mon advis,
Et me soit pardonné par elle
S'en ce de rien y ay mespris.

Voici les séries qui manquent dans le texte reproduit par M. Longnon :

Trois noirs : n. surcilz, n. paulpieres, n. ponil.
Trois grans : g. yeulx, g. front, g. grefve.
Trois arrière : a. col, a. espaulez, a rains,
Trois cras : crassette gorge, cras membrez, crasset corps.
Trois fosselus : f. mamellez, f. menton, f. jointe.

Arthur PIAGET.

LA *QUISTIONE D'AMORE* DE CARLO DEL NERO.

On sait que Carlo del Nero, lors d'un séjour qu'il fit à Montpellier, en 1471, traduisit en italien deux poèmes français. L'une de ces traductions, *la Dama sanza mercede*, — qui n'est autre que *la Belle dame sans merci*, d'Alain Chartier, — déjà publiée en 1865 par Fanfani[1], a été rééditée dernièrement par M. Werner Söderhjelm dans la *Revue des langues romanes*[2]. L'autre, intitulée : *Una quistione di due che parlavano d'amore*, ou *Di due che parlavan d'amore sendo in letto*, a eu la bonne fortune, également, d'être publiée deux fois, en 1878 par M. C. Arlia[3], et en 1890 par M. Bruschi[4]. Les éditeurs en ont vainement recherché l'original français[5], qui n'était pourtant pas bien difficile à trouver. Comme la *Dama sanza mercede*, la *Quistione d'amore* est un poème d'Alain Chartier : *le Débat Réveille-matin*.

Je ne veux pas me livrer ici à un travail comparatif du français et de l'italien. Il me suffira de dire que la traduction libre

---

1. *Borghini*, t. III, p. 217.

2. Janv.-mars, 1891 p. 95-127. Cf. ci-dessus, p. 312.

3. *La Fabula del pistello da l'agliata et la Quistione d'amore*. Bologna, 1878, in-8°. (Dispensa CLXI de la collection intitulée *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XVII*.)

4. Angelo Bruschi. *Due che parlavano d'amore sendo nel letto*. Firenze, 1890 (édit. de 50 exemplaires per nozze Gori-Moro).

5. Je n'ai pas eu sous les yeux la publication de M. Bruschi, mais je vois, par le compte rendu du *Giornale storico della lett. it.*, vol. XV (1890), p. 478, que M. Bruschi n'a pas connu le *Débat Réveille-matin*. — Je juge inutile de rapporter ici les suppositions et les rapprochements plus ou moins imaginaires faits à propos de l'original français de *la Questione d'amore*, soit par M. Arlia, soit par d'autres. Voy. Palermo, *I manoscritti Palatini di Firenze*, t. I, p. 652.

de Carlo del Nero, en *terza rima*, a 433 vers, tandis que le poème d'Alain Chartier, en huitains, n'en a que 368. Le poète italien, naturellement, a supprimé les allusions à Oton de Grandson et à Guillaume de Machaut.

Voici, pour donner une idée de la traduction de del Nero, les premiers et les derniers vers du poème :

Infra duo sonni, appresso mezza notte,
L'ora ch'amore i veri amanti desta,
Chè la più gente a riposo è ridotte,
Sendo nel letto, e non con molta festa,
Uno amoroso dolente ascoltai,
Che par ben ch'abbia la pulce alla testa,
Ch'a un si consigliava de'suoi guai;
E'son colcati insieme in un sol letto.
Io, a udir, l'orecchio lor prestai.
Un che non dorme, ama di cor perfetto.
E'non husava il compagno svegliare,
Credendo dorma, e noll'abbia a dispetto.
E'molte volte principiò il parlare;
E il non dormente, qual se si sentissi,
Cominciò coll'amante a ragionare.
Dissegli : Tu credevi ch'io dormissi;
Ciò vo'ben far, nè di gracchiar mi curo;
Parlar dovevi avanti al letto gissi [1].

---

1. Après minuit entre deux sommes,
Lorsqu'Amours les amans reveille,
En ce pays cy ou nous sommes,
Pensoye ou lict ainsi qu'on veille
Quant on a la puce en l'oreille;
Si escoutoye deux amoureux
Dont l'un à l'autre se conseille
Du mal dont il est douloureux.

Deux gisoient en une couche,
Dont l'ung veilloit qui fort amoit,
Mais dès long temps n'ouvroit la bouche
En pensant que l'autre dormoit.
Puis ouy je qu'il le nommoit,
Et huchoit pour mettre a raison,
Dont l'autre forment le blasmoit.
Et disoit : Il n'est pas saison.

Poi venne l'alba e finì'l lor parlare,
Non so sed è si furno adormentati,
Credo di sì; e ciò ragion mi pare.
E io, ch'il terzo ero de'svegliati,
Dormii tanto alsì che fu gran giorno;
Quando ch'i'mi svegliai, eron levati.
Non so che di lor fussi, o ove andorno.
E io mi messi in cuor di recitare
Ciò ch'avian ditto, e che d'amor parlorno.
Fatto l'ho come l'ho saputo fare :
Se non è bene, iscusimi ignoranza,
E priego sia corretto il mio parlare,
Quant iò non ne ricolsi altra sustanza[1].

Arthur PIAGET.

---

1. Ainsi l'aube du jour creva,
Et les compaignons se dormirent.
N'oncques nul d'eulx ne se leva
Tant qu'huit heures lever les firent.
Si mis en escript ce qu'ils dirent
Pour mieulx estre de leur butin;
Et l'ont nommé ceulx qui le virent
Le Debat reveille-matin.

COMPTES RENDUS

Origines et sources du Roman de la Rose. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris par ERNEST LANGLOIS, Paris, E. Thorin, 1890. In-8°, VIII-203 pages. (Cinquante-huitième fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

De tous les poèmes français du moyen âge, le *Roman de la Rose* est celui qui a joui de la réputation la plus longue et la plus ininterrompue, mais aussi celui peut-être dont l'étude soulève les questions les plus complexes et les plus ardues; on ne peut donc que féliciter M. Ernest Langlois d'avoir pris pour sujet de thèse cette œuvre plus admirée que connue. Composé à la fin de la première grande période du moyen âge, ce poème en résume toute la science dans sa seconde partie, et montre, dans sa première, quelques-unes des inspirations nouvelles où puisent maintenant nos trouvères. Art d'aimer dans la pensée de Guillaume de Lorris, tableau satirique de la société et encyclopédie de la science contemporaine sous la plume de Jean de Meun, le *Roman de la Rose* est à la fois une œuvre originale et d'imitation, dont il importait une fois pour toutes de faire la *genèse* et de rechercher les origines et les sources. Voulant donner une édition critique de ce poème, M. E. L. a été naturellement — je devrais dire nécessairement — amené à aborder cette étude difficile, et, grâce à sa grande connaissance du moyen âge, il a su la mener à bonne fin.

Son travail se divise en deux parties, comme le roman lui-même; la première est consacrée à l'œuvre de Guillaume de Lorris, la seconde à celle de Jean de Meun; et dans chacune il a suivi une méthode différente, conséquence forcée de la manière différente dont les deux poètes ont traité leurs sources. Guillaume s'est plus inspiré des poètes qui l'ont précédé qu'il ne les a servilement suivis; Jean de Meun, lui, traduit le plus souvent et imite fidèlement les auteurs qu'il prend pour guides; il n'y avait donc qu'à signaler ses emprunts; pour Guillaume de Lorris, le travail était tout autre; il fallait rechercher, non seulement ce qu'il doit à ses modèles, mais encore la transformation qu'il a fait subir aux motifs poétiques que ceux-ci lui ont fournis.

Le sujet du *Roman de la Rose*, comme le dit fort bien M. E. L., est l'art d'aimer et d'être aimé; comment un pareil sujet a-t-il pénétré dans la littérature du moyen âge? A quelle époque y apparaît-il d'abord? M. E. L. admet

que ce fut vers le XIIe siècle : c'est chose plus que vraisemblable ; mais j'ai peine à croire que l'influence de la poésie lyrique provençale et la révolution qui se fit alors dans la littérature française aient uniquement contribué à l'avènement de ce genre érotique et didactique à la fois ; c'est bien plutôt la lecture d'Ovide, le « docteur illustre », comme l'appelle un poète latin du temps, qui lui a donné naissance ; les « préceptes » du poète latin sont « l'évangile[1] » où ont puisé les représentants de cette poésie amoureuse et sensuelle. Mais ils y ont porté, comme leur modèle, une originalité véritable et ne se sont pas bornés à donner de simples enseignements d'amour ; ils y ont aussi le plus souvent mêlé une mise en scène qui donne à leurs œuvres un intérêt piquant et dramatique.

La forme la plus ancienne qu'affecte cette poésie est celle des *Débats* ; M. E. L. en mentionne deux latins : le *Concile d'amour*, ainsi que l'a appelé Waitz, ou le *Concile de Remiremont*, comme il préfère le nommer, et l'*Altercatio Phyllidis et Florae ;* puis quatre français, qui se rattachent à ce dernier, mais paraissent dériver d'un original plus ancien. Dans tous, d'ailleurs, il s'agit de savoir lequel est préférable de l'amour d'un clerc ou d'un chevalier, seulement le lieu de la scène et les personnages varient ; dans l'*Altercatio*, c'est le dieu d'amour lui-même qui est pris pour juge, et on y trouve la description du palais d'amour, qui figure dans le Roman de la Rose. M. E. L. incline à croire, p. 10, « que c'est à Tibulle que le moyen âge doit l'idée de ce jardin délicieux » ; j'en doute beaucoup, et je crois qu'il est plus dans le vrai quand, dans un autre endroit, p. 57, il y voit une imitation des descriptions du Paradis, si fréquentes dans la littérature de l'époque, j'ajouterai de celles des vergers, qui occupent une si grande place et jouent souvent un rôle si considérable dans notre ancienne poésie.

Après le jardin du dieu d'amour, un autre élément important du poème de Guillaume de Lorris est le songe de l'amant ; il ne lui appartient pas plus que la donnée du jardin ; il lui a été suggéré par le *Fablel du dieu d'amour* et le poème *De Venus la deesse d'amours*, amplification de ce dernier. C'est là que le gracieux écrivain a trouvé le cadre de son roman ; quant à la méthode qu'il a suivie, elle lui a été fournie par le *Pamphilus*, poème latin où sont mis en œuvre les préceptes de l'*Art d'aimer*, ainsi que dans le *De arte honeste amandi* d'André le Chapelain, « le code le plus complet de l'amour courtois » au moyen âge.

Un dernier élément, l'allégorie, est venu donner au poème de Guillaume de Lorris sa forme définitive ; mais il ne lui appartient pas plus que les deux autres ; il l'a trouvé dans le *Fablel du dieu d'amour* et le *Carmen de rosa ;* c'est là que la personne aimée apparaît de la manière la plus complète comme une rose, c'est comme telle aussi que Guillaume représente son amie ; mais lui

1. Lecta sunt in medium, quasi evangelium,
Praecepta Ovidii, doctoris egregii.
Das Liebesconcil, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, VII, 160.

a-t-il vraiment donné le nom de *Rose*, comme M. E. L. paraît le dire [1]? Je ne puis le croire; le mot rose n'est qu'une désignation allégorique de l'amie du poète, sinon il aurait contrevenu à la loi du secret, imposé à tout vrai amant, et son œuvre se fût alors appelée *Le Roman de Rose* et non *Le Roman de la Rose*. Mais cette allégorie une fois admise, Guillaume, par une conséquence naturelle, était amené à entourer son héroïne, ainsi représentée, par tout un monde de personnifications; elles lui étaient d'ailleurs fournies par les poètes des premiers siècles du moyen âge. Ainsi il n'a rien inventé, il n'a fait que réunir dans son œuvre charmante les éléments épars que lui fournissaient les poètes antérieurs; le Roman de la Rose n'inaugure donc pas une ère littéraire nouvelle, il clôt la poésie du moyen âge proprement dit. M. E. L. a le mérite d'avoir mis en lumière les influences si diverses qui ont présidé à cette œuvre complexe et singulière, et d'avoir très habilement démêlé ce qui revient à chacun des poètes dont Guillaume de Lorris s'est inspiré, mais dont il a aussi développé ou transformé avec une véritable originalité les données premières.

Sous la plume du continuateur de Guillaume de Lorris, son œuvre change de caractère; si Jean de Meun conserve la forme allégorique et le cadre employés par son prédécesseur, il en abandonne l'inspiration et la conception primitive; poète érudit, les angoisses de l'amant et sa réunion avec son amie lui sont choses indifférentes, il n'a d'autre souci véritable que de vulgariser les vérités contenues dans ses auteurs favoris, que de mettre à la portée de tous les enseignements restés jusque-là accessibles aux seuls clercs. Retrouver les sources si diverses où Jean de Meun a puisé était une entreprise singulièrement difficile. M. E. L. s'en est acquitté avec beaucoup d'habileté, et a jeté sur les origines de la seconde partie du Roman de la Rose un jour non moins grand que sur la première; il suffira, pour s'en faire une idée, de dire que sur les 17.500 vers dus à la plume de Jean de Meun, il n'a pas retrouvé la source de moins de 12.000.

Je ne puis guère que renvoyer au livre de M. E. L. pour toute cette partie de son travail; suivant pas à pas son auteur, il a mis en lumière, avec une grande perspicacité, les emprunts que celui-ci a faits à près de quarante auteurs, tant de l'antiquité que du moyen âge, parmi lesquels figurent au premier rang Ovide, Boèce et Alain de Lille. Mais que d'autres noms il cite dans sa patiente énumération! Aristote, Cicéron, Virgile, Horace, Suétone,

---

1. P. 40. « Il l'appelle Rose, comme d'autres avaient appelé les leurs Fleurette, Blanchefleur, Églantine. » Et M. E. L. cite les vers connus :

C'est elle qui tant a de pris,
Et tant est digne d'estre amee
Qu'el doit estre Rose clamee.

Je ne vois qu'une chose ici, c'est que l'amie du poète mérite d'être appelée une « rose », mais je ne sache pas qu'elle porte en aucun passage du roman ce nom, pas même sous forme allégorique, comme dans le *Carmen de Rosa*.

Solin, Macrobe, Boèce, Geber et Roger Bacon, Jean de Salisbury, Alhazen, Huon de Méry, etc., passent tour à tour sous nos yeux. Je ne puis m'empêcher de dire un mot, avant de finir, de la légende de dame Abonde, espèce de fée malfaisante, dont M. E. L. n'a pu découvrir l'origine véritable, mais dont il a très bien expliqué le caractère étrange. On a là un exemple de la sagacité qu'il a portée dans l'étude des questions si nombreuses qui se présentaient à son examen, et de l'excellente méthode qu'il a suivie pour les résoudre. Charles JORET.

Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente). Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par l'abbé ROUSSELOT. Paris, Welter, 1892. Gr. in-8° de 374 pages (Extrait de la *Revue des patois gallo-romans*, 1891).

De vocabulorum congruentia in rustico Cellæ-Fruini sermone. Thesim proponebat P.-J. ROUSSELOT. Paris, Welter. Gr. in-8°, 72 pages.

I. M. l'abbé Rousselot a divisé sa thèse française en trois parties. Première partie : *Analyse physiologique des sons du patois; leurs modifications inconscientes; mesure du travail qu'en exige la production.* — Deuxième partie : *Modifications historiques de l'ancien fonds du patois.* — Troisième partie : *Modifications du fonds nouveau du patois.* Cette division ne donne pas une idée exacte du livre. En réalité, il y a deux parties tout à fait distinctes, ou plutôt, ce qui est qualifié de deuxième et de troisième partie forme un tout en deux parties, et la « première partie » n'est qu'une introduction. Cette introduction, de son côté, ne se relie pas étroitement au reste, et pourrait être considérée comme se suffisant à elle-même : elle tient tout entière dans le titre du chapitre premier : *Méthode graphique appliquée à la phonétique.* Pour écrire un travail de ce genre, il fallait des connaissances en physique que possèdent bien peu de linguistes de l'heure présente et qui s'imposeront sans doute de plus en plus aux linguistes de l'avenir. Un physicien, M. Pellat, de la Faculté des sciences de Paris, a été associé au jury de la Faculté des lettres pour juger la thèse de M. Rousselot. Il s'est porté garant du bon aloi des connaissances spéciales de l'auteur, de la bonne direction de ses recherches, de la précision — qui pourra sans doute être perfectionnée — de ses appareils et de la confiance relative que méritent d'ores et déjà lesdits appareils. Je l'en crois sur parole et j'en croyais d'avance M. R. lui-même. Il est certain que les mieux doués et les mieux exercés des linguistes, — disons, si l'on veut, des phonétistes, puisque ceux-ci aiment à être considérés comme une corporation distincte, — ne peuvent pas avoir une confiance absolue dans leur oreille et qu'ils accepteront avec reconnaissance le concours et le contrôle d'appareils de précision. Voici quelques exemples des services que peut rendre la méthode de M. Rousselot. J'ai entendu plus d'un linguiste soutenir que *l* et *n* mouillées

étaient des consonnes doubles où l'on distinguait parfaitement les deux éléments $l + y$, $n + y$: je n'ai jamais été de cet avis, ayant personnellement la conscience (ou l'illusion) de prononcer *lya*, quand j'emploie, en parlant français, la 3e pers. sing. du prétérit du verbe *lier*, et *lha*[1], quand j'emploie, en parlant le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), l'infinitif du même verbe. Je constate avec une certaine satisfaction par la figure 23 de M. R. que quand M. R. lui-même prononce d'une part *ly*, de l'autre *lh*, sa langue trace sur son palais artificiel des figures très différentes ; que le tracé de *ly* accuse nettement les mouvements successifs de *l* et de *y* que l'on ne voit pas pour *lh*, qui est une articulation simple. — M. Paul Passy nous enseigne que la prononciation du mot français que l'Académie écrit *médecin* est en réalité *metsẽ*, c'est-à-dire que la sonore *d* se change en la sourde *t* devant une autre consonne sourde : c'est un fait qui surprend beaucoup les profanes, mais que beaucoup de phonétistes souriraient de voir mettre en doute. Or, de minutieuses expériences, faites par M. R., avec son explorateur électrique du larynx, semblent prouver l'existence d'un *d* sourd, distinct du *t* proprement dit (p. 39 et suiv.) ; n'y aurait-il pas là le moyen de mettre tout le monde d'accord ? Il serait curieux de constater que la prononciation figurée *metsẽ*, avec ses prétentions à l'exactitude, est plus éloignée de la vérité phonétique que *médecin*. Je ne conseille pas d'ailleurs aux phonétistes de se rendre, si tant est qu'ils en aient la tentation : ils n'ont même pas besoin d'inventer le *t* sonore pour trouver une échappatoire, puisque M. R. en admet l'existence, ou approchant, à la page 50.

Nous avons dit que l'introduction n'était pas reliée très étroitement à l'étude du patois de Cellefrouin qui forme le vrai sujet de M. l'abbé Rousselot[2]. Il va de soi que sa méthode graphique peut s'appliquer à l'étude de tout parler vivant ; ce qui est piquant, c'est que précisément il ne l'ait pas appliquée au patois de Cellefrouin. Il s'en excuse avec bonne grâce et en termes qui font honneur à sa conscience scientifique : « Les conclusions de cette première partie, dit-il (p. 144), sembleraient appeler des modifications importantes dans la graphie de mon patois. Toutefois je résiste à la tentation de les faire. Comme elles échappent toutes au contrôle de mon oreille, je serais exposé à une foule d'erreurs. Je continue donc à écrire mon patois comme je l'entends. » Voilà qui peut rendre le courage à ceux que leurs goûts portent à étudier les patois, mais à qui leur bourse ou leur inexpérience interdiraient l'achat ou le maniement d'appareils coûteux et délicats.

L'étude sur le patois de Cellefrouin n'est assurément pas aussi originale que l'exposition de la méthode graphique appliquée à la phonétique. M. l'abbé R., qui a dédié son travail à M. Gaston Paris, nomme avec recon-

1. J'emploie la notation de l'ancien provençal.

2. Cette commune appartient à ce que MM. de Tourtoulon et Bringuier appellent le sous-dialecte marchois ; le consonnantisme est franchement de langue d'oc (limousin), le vocalisme seul trahit le voisinage de la langue d'oïl (poitevin).

naissance les autres maîtres dont il a suivi les leçons, et il est visible que, parmi ces savants auxquels il reconnaît devoir beaucoup, M. Gilliéron occupe une place d'honneur. Il s'en faut toutefois que l'étude sur le patois de Cellefrouin procède purement et simplement de l'étude sur le patois de Vionnaz. On y trouve une note personnelle, et fort intense. Elle n'est nulle part plus accentuée que dans les *préliminaires* et, en particulier, dans la critique des documents oraux (p. 160 et suiv.), critique pleine de finesse et de pénétration. A signaler également toute la troisième partie (p. 317) sur les modifications du fonds nouveau du patois. Dans tout cela, il n'y a qu'à s'incliner devant la puissance d'observation de l'auteur et à admirer son talent d'exposition. La conclusion, qui n'a que six pages, soulève une question de la plus haute importance, que la linguistique et la philosophie associées auront sans doute bien de la peine à résoudre péremptoirement. Quel est le principe de l'évolution phonétique ? Faut-il le chercher dans l'indolence des organes qui exécutent mal les ordres du cerveau, ou dans le cerveau même ? M. l'abbé R. penche vers la seconde explication et s'arrête à « l'hypothèse d'une sorte d'anémie, d'un affaiblissement graduel et transitoire des centres nerveux qui aboutissent aux muscles, siège de l'évolution ».

Je ne suivrai pas M. l'abbé R. dans ces régions élevées : je ne m'en sens ni la compétence ni le goût. Il me tarde d'arriver à ce qui est « ma droite balle », comme dit Montaigne, aux pages 181-316, où se trouve exposée la phonétique des consonnes, puis celle des voyelles. Le plan ne me paraît pas très heureux : je ne parle pas, bien entendu, de l'ordre respectif des consonnes et des voyelles, qui n'a aucune importance, mais de l'ordre intérieur dans chacune des deux sections. Pour les consonnes, M. R. établit les divisions suivantes : I. Articulations conservées depuis l'époque latine ; II. Changements d'articulations ; III. Simplification des consonnes doubles ; IV. Changements de sonorité ; V. Chute de consonnes ; VI. Vocalisation des consonnes ; VII. Formation de consonnes nouvelles. Assurément, il a des raisons pour agir ainsi, et il les indique. Mais j'estime que ce qui devait les primer toutes, c'est la nécessité de raccorder toutes les études de patois locaux aux études générales de phonétique romane et, par suite, d'adopter le plan classique de M. Ascoli, dans ses *Saggi ladini*. En adoptant ce plan, M. l'abbé R. n'aurait pas pu esquiver, comme il l'a fait, certaines questions importantes, celle de l'accent, par exemple, sur laquelle on est étonné de ne pas trouver, dans l'étude phonétique, un paragraphe spécial. Ce défaut de plan et cette lacune grave n'empêchent pas l'étude de M. l'abbé R. d'être un travail de grande valeur, dont le détail est traité dans un excellent esprit philologique : l'auteur sait à propos ou glisser ou s'appesantir sur tel ou tel point, selon que le terrain le demande. C'est plaisir de le suivre dans ses déductions ingénieuses quand il se livre à quelque digression étymologique, par exemple à propos de *cha* « pourquoi », où il montre clairement (p. 207) que cet adverbe est simplement la seconde syllabe du verbe *ch'cha* « chercher », sortie de phrases comme « *kè ch'cha anav t eu* ? que chercher allait-il, pourquoi

allait-il ? » ; à propos du pronom réfléchi *se*, de la première personne du pluriel, où il fait voir que ce pronom n'est pas le latin *se*, mais qu'il s'est peu à peu dégagé de l'*s* de *nos*, etc. L'attention de M. l'abbé R. n'est pas d'ailleurs concentrée exclusivement sur les particularités de son patois, et chemin faisant il fait des observations ou signale des documents d'une portée plus large. Je relève à la page 254 une intéressante indication, tirée des homélies de saint Grégoire, sur l'histoire du développement roman du suffixe *arius* : *Chrysaorius, quem lingua rustica populus Chryserium vocabat*.

J'ai un certain nombre de réserves à faire sur des points de détail, en particulier sur quelques étymologies. M. l'abbé R. ne s'est pas assez préoccupé des dialectes méridionaux dont le vocabulaire est très voisin de celui de Cellefrouin : le *Trésor* de Mistral, prudemment compulsé, lui aurait fourni maintes références intéressantes et l'aurait garanti plus d'une fois contre la séduction d'étymologies brillantes, mais sans solidité ; il ne paraît pas avoir songé à le consulter.

P. 182. Hominem, *om.* Il fallait indiquer que, dans le cartulaire de Cellefrouin, dont un extrait est donné en l'appendice, on trouve *omnes* = homines.

Ibid. « On pourrait probablement rattacher *charmel*, instrument à anches, fait de l'écorce d'une jeune pousse, à *carme*, carminem. » En réalité la *charmel* de Cellefrouin est la *charmèlo* du haut Limousin, la *tsoromèlo* du bas Limousin, c'est-à-dire la forme féminine de *charmeu*, *tsormèl*, lat. *calamellum, franc. *chalumeau*. (Cf. Foucaud, *Poésies en patois limousin*, éd. Ruben, Paris, 1866, p. 201.)

Ibid. « L'étymologie de *suma*, suinter (*suminare, de sumen, lait de truie), se trouve appuyée par la forme berrichonne *suner*, être en sève, comparée à *sener*, semer. » Je rapprocherais plutôt *suma* de l'anc. provenç. *semar*, marseillais actuel *suma*, diminuer par évaporation (Mistral), dont l'étymologie est toute différente. (Voy. Kœrting, *semo.) Il faut remarquer que le catalan du Roussillon, d'après Mistral, emploie *sema* exactement au sens du berrichon *suner*, ce qui semble indiquer que ce dernier est pour *sumer*.

P. 189. « German. kaupjan, *chôpi*, presser, serrer. » Voilà qui est vite dit. C'est Diez qui a eu l'idée de donner pour étymologie au provenç. *chaupir* le gothique kaupôn (allem. actuel *kaufen*, acheter). M. Mackel[1] a obligeamment cherché la forme germanique nécessaire pour faire la chaîne entre kaupôn et *chaupir*, et il a trouvé (dans sa tête, bien entendu) le burgonde kaupjan. Par malheur le burgonde, si burgonde il y a, comme le gothique, signifie « trafiquer », ce qui n'a pas de rapport avec le sens de *chôpi* à Cellefrouin. Diez a accepté de confiance, pour le provençal *chaupir*, le sens, donné par Raynouard, de « prendre, saisir », et, tombant dans les panneaux de l'artificieuse sémantique, il a cru que, puisque le latin *emere*, « acheter »,

1. *Die german. Elem.*, p. 119.

signifiait primitivement « prendre », et que le roman *accaptare, « acheter », renfermait également le radical de capere « prendre », la théorie des compensations permettait de trouver tout naturel que le sens primitif « acheter » eût engendré à son tour, par suite de la corruption des mœurs, sans doute, le sens de « prendre ». Or il se trouve, si je ne m'abuse, que le sens de « prendre, saisir », attribué à *chaupir*, est purement imaginaire. Le vrai sens est, au moyen âge comme aujourd'hui, « fouler aux pieds [1] », et l'habitat du mot paraît restreint à la zone septentrionale des pays de langue d'oc. (Voy. Mistral, *chaupi*.) Il n'y a pas de doute que le *chôpi* de Cellefrouin soit identique au provenç. *chaupir* et que *chaupir* n'ait rien à voir avec l'allemand *kaufen* : on ne peut pas le séparer de ses synonymes provençaux *caussigar*, *caupisar*, et de l'italien *calpestare*. Les types du latin populaire *calcicare, *calpisare (pour *calce pisare*), *calpistare, peut-être même *calpicare (cf. bordelais *caupica*), n'auraient-ils pas engendré *calpire?

Ibid. Alucha, allumer, ne peut être séparé de l'anc. provenç. *alucar*, limousin *aluchar*, et, par suite, l'étymologie proposée *ad-lucitare est certainement défectueuse.

Ibid. « *Akucha*, renverser un vase pour faire sortir tout le contenu, paraît bien dérivé de *ku*. » Il n'y a aucune vraisemblance à cela : un dérivé parasynthétique verbal de *cul* avec le préfixe *a* ne peut signifier que « mettre à cul, acculer », ce qui est juste le contraire de *akucha*. Il faut rapprocher ce mot de *acucha*, entasser, dans Mistral, de *cucho*, monceau.

P. 191. « Cupitia, *Cobeeza*. » L'auteur a dit p. 150 qu'une famille gallo-romaine du nom de Cupitia avait laissé son nom au hameau de *Goise*, cne de Valence. C'est ce hameau qui est appelé dans le cartulaire de Cellefrouin *Cobeeza* et dans le censier, plus récent, *Cobeza*. Or on ne peut rattacher *Cobeeza*, ni même *Cobeza*, au gentilice Cupitia : ce gentilice, dont l'existence n'est pas contestée, doit se lire Cupītia, dérivé de cupītus, « désiré », plutôt que Cupĭtĭa, qui ne se rattacherait à rien. *Cobeeza* est le mot provençal qui signifie « convoitise », dérivé de *cobe*, cupidum; la gens Cupitia doit donc chercher d'autres titres pour être admise au droit de cité chez les *Iculismenses*.

P. 206. « Après l'accent, nous avons un *d* intervocalique à la place d'un *d* ancien dans deux mots : *nud* nudam, *krud* crudam. » Il me paraît impossible d'admettre, étant donné ce que nous dit M. l'abbé R. lui-même du consonnantisme de Cellefrouin, que le *d* de *nud* et *krud* soit le *d* latin : je crois qu'on est en présence de formes refaites sur le masculin d'après les participes en *u* dont le féminin est régulièrement *ud*.

P. 213. « *S'agroua* et les subst. verbaux *grouad*, « nichée de poulets », *grou*

---

1. Dans l'exemple sur lequel se fonde Raynouard, exemple emprunté à P. Cardinal, il est facile de reconnaître un sens figuré direct : *Sol las terras puescan chaupir*, « pourvu qu'ils (le clergé) puissent tenir les terres sous leur domination. »

« niche à chien », n'ont pas le même radical que le français *croupe, s'accroupir*, et c'est bien gratuitement que M. l'abbé R. suppose à ces mots « un radical avec un seul p, krupe, comme au germanique **stuppula**, *étouble* ». D'abord je crois que le fr. *étouble* vient du lat. **stupila* (au lieu de stipula) et non de l'allemand ; puis, en ce qui concerne *s'agroua* les formes franchement méridionales données par Mistral (*agroua, agrouva, agrua*, etc.) ne sont pas favorables à l'hypothèse d'un *p* intervocalique, même simple. Mistral indique comme étymologie curbare, que je ne voudrais pas cautionner.

P. 215. « *Fer conbuja un' barik*, rendre une barrique étanche. » Il aurait été bon de remarquer que le mot *combuger* figure dans tous les dictionnaires français, y compris celui de l'Académie, et que le français l'a probablement emprunté aux patois du sud-ouest.

P. 212-223. « *Lodefes*, hameau de la commune de Vaux, à côté de *Lodefens* (*Cartul. de Vaux*). » Cette double forme n'a pas la valeur que M. l'abbé R. lui attribue. *Defes* représente le lat. defensum, comme dans la même région *pes* = pensum ; *defens* est une forme calquée sur le latin littéraire comme *penser* sur *pensare* : il ne s'agit pas ici de l'*n* caduc du provençal.

P. 225. « C'est dans cette position que se trouve la seule labiale sur laquelle nous possédons un renseignement. Nous trouvons cette phrase [dans le censier de Cellefrouin] : *P. Aymes .vij. sol. deu chambo qui est...* Le copiste s'est oublié puisqu'il a effacé *deu chambo qui est* pour restituer la bonne leçon *de maynamento*, etc. Il a voulu dire : *du champ*. Mais pourquoi ce *b* ? Un *b* final se serait assourdi. Aurait-il voulu écrire un *p* très affaibli et presque indistinct? » Je crois que le copiste a voulu dire non pas *du champ*, mais *du chambon*, en bas lat. cambonem, mot qui paraît signifier « champ cultivé », qui est peut être d'origine celtique et où, en tout cas, le *b* est primitif. D'où il suit que les observations de M. l'abbé R. s'en vont à vau l'eau.

P. 230-233. M. l'abbé R. déploie beaucoup d'ingéniosité pour se persuader que l'adjectif *kit* dans des phrases comme : *ou batri son kit per* « il battrait son père lui-même », *i n'è pâ un' kit poum* « je n'ai pas une seule pomme », vient de *eccu-iste. Malgré l'appui apporté à cette étymologie par une forme *kisto*, signalée à la p. 249 dans le patois de Bagnols (Puy-de-Dôme), elle soulève encore bien des difficultés, et j'avoue que je demeure provisoirement incrédule.

P. 311. L'explication de l'ancien français *mon* par minus est ingénieuse, mais bien peu vraisemblable ; sa signification n'est pas la même, il me semble, que celle du cellefrouinais *man* ou *men*.

P. 310-312. Une des sources de l'*en* de Cellefrouin ne me paraît pas indiquée avec assez de netteté. « Il en est de même de *en* suivi d'une gutturale ou d'une palatale : linguam, *leng* ; cingulam, *senlh* ; linteolum, *lenso* ; tenui, *tengui* ; *venui, *vengui* ; *prenui, *prengui* ; et dans les mots suivants : sentio, *sen* ; sentire, *senti* ; *deintus, *den* ; sine, *sen* ; auxquels il faut ajouter le german. skella, *échenl* ; enfin in (ī) donne aussi *en* : nutrimen, *nouren*. » L'énoncé de tous ses cas se réduit à ceci : l'*en* actuel se trouve partout où il y a eu antérieurement *in* (ī). Reste à montrer les sources diverses de cet

in disparu : 1° lat. īm : *nouren*, nutrīmen[1] ; 2° lat. īn avec *n* persistante : *lenso*, līnteolum[2] ; 3° lat. en, in, sous l'influence α) d'une gutturale : *leng*, linguam, *senlh*, cingulam[3], β) d'un ī posttonique : *vengui*[4], *tengui*, *prengui*, *ſ*) d'un i en hiatus : *sen*, sentio[5], d'où l'infin. *senti* ; 4° lat. īn passé à in sans raison apparente : *den*, comme en provençal dintz (de -intus) et *sen* (sīne) ; 5° german. ī nasalisé : *skīlla (cf. ital. *squilla*, prov. *esquila*, patois de la Creuse *eichinlo*), *échenl*.

II. La thèse latine de M. l'abbé R. est dédiée à Arsène Darmesteter, dont il a suivi à la Sorbonne, en 1885-1886, les excellentes leçons sur la syntaxe. Elle se divise en deux parties : la première, *de congruentiæ signis*, nous fait entrevoir l'intérêt de la morphologie du patois de Cellefrouin que M. l'abbé R. nous donnera sans doute quelque jour ; la seconde, *de congruentiæ legibus*, expose la syntaxe proprement dite. On y trouvera la même finesse d'observation que dans la thèse française, appliquée à un sujet d'un intérêt beaucoup plus restreint. Voici quelques observations, rectificatives ou complémentaires qui me viennent à l'esprit à la lecture de cette dissertation écrite en un latin remarquablement élégant.

P. 14. Dans le nom de personne *Jordano de Lobersz*, le dernier mot n'est pas un exemple de « nominativum cum vi accusativi ». C'est un nom de lieu dont l'orthographe actuelle, *Loubert*, dissimule la véritable étymologie, Lupercium (cf. *Loubers*, Tarn, *Loubès*, Lot-et-Garonne, et les dérivés *Loubersan*, Gers, *Lubersac*, Corrèze et Lot-et-Garonne, *Lupersat*, Creuse, *Loubressac*, Lot). La graphie *sz* n'est donc pas le signe du nominatif.

Ibid. Dans *tot los altres prebostz*, l'orthographe *tot* au lieu de *totz* est un fait phonétique étudié dans la thèse française, p. 232 ; l'exemple ne devait pas être cité ici.

P. 18. La locution *tout a la ko*, où *ko* (coup) semble employé au féminin, est bien expliquée, il me semble, par M. l'abbé R., qui y voit un succédané de *tout a la fé*. Il aurait pu en rapprocher l'anc. franç. *tote jor*, tout le long du jour, sous l'influence de *tote nuit*. Dans le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne « une fois » se dit *no viéje*. J'imagine que cette forme étrange est pour

---

1. A cette source se rattachent probablement d'autres exemples, quoique M. l'abbé R. n'en dise rien. Je pense à *racīmum, *venīmum (pour venenum), prīmum tempus, qui ont donné dans le patois de la Creuse *rozin*, *verin*, *printen*.

2. Il fallait indiquer la forme actuelle de *cīnque (quinque), *cīnquanta (quinquaginta), līneum, spīnula, etc., dont M. l'abbé R. ne dit rien et qui sont dans le patois de la Creuse *sin*, *sinkanto*, *linje*, *eipingo*.

3. Patois de la Creuse *lingo*, *sinlho*, et en outre (*puor*) *sinlhar* (sanglier) de porcum singularem. C'est le phénomène étudié au § 95 de la *Grammaire des l. rom.* de M. Meyer-Lübke ; mais M. M.-L. ne parle que de l'italien et du portugais. (Cf. Chabaneau, *Gr. lim.*, p. 37.)

4. Le point de départ de *vengui* est le provenç. *vinc* = *vēnuī*. Le patois de la Creuse ne connaît que les formes en *en* ; mais cf. le gascon *binguri* ou *bingoui*, partic. *bingut*, etc. Dans cette série prend place le français et le provençal *vin(g)t*, de viginti : M. l'abbé R. ne parle pas de la forme patoise de ce mot.

5. Dans le patois de la Creuse *sint*, infin. *sintre*. (Cf. le provenç. *firen*, de ferientem et *sirven* de servientem.)

en vioje (un voyage), qui se dit, au même sens, dans une grande partie du Midi et que le changement du genre est dû à *no vé*, qui se dit ailleurs dans la Creuse.

Ibid. Il n'est pas vraisemblable que *la mansonje* soit dû à *la mantri* ; M. l'abbé R. ne paraît pas songer que *mensonge* est fém. en anc. franç. et aujourd'hui encore dans tous les patois du Midi, limousin compris.

P. 22. M. l'abbé R. signale ce fait intéressant que, par analogie à *chā* dont le pluriel est *chā* (chat, chats), les formes *brā*, *pā*, *nā* (bras, pas, nez) qui devraient rester invariables de par l'étymologie ont été confinées au pluriel et remplacées au singulier par des formes analogiques *brâ*, *pâ*, *nâ*. Le fait est certain pour *pā* et *nā*, mais je me demande si l'on peut joindre brachium à passum et nasum. A Saint-Yrieix-la-Montagne, on a *pā*, *nā* invariables, mais *brô*, plur. *brā*. Je crois que *brō* est le dérivé phonétique régulier de brachium, anc. provenc. *bratz*, et correspond au cellefrouinais *brā*, comme *chō* à *chā*. Il est vraisemblable qu'on a eu autrefois à Cellefrouin *brā* invariable comme *pā*, *nā* et qu'on a fait analogiquement le pluriel *brā* d'un côté et les singuliers *pā*, *nā* de l'autre. Nous sommes d'ailleurs là en présence de questions fort délicates (cf. Chabaneau, *Gramm. lim.*, pp. 151, 152, 156) : on aurait aimé à avoir l'avis de M. l'abbé R. non seulement sur Cellefrouin, mais sur les alentours.

A. THOMAS.

The Song of Dermot and the Earl, an Old French Poem, from the Carew manuscript n° 596 in the archiepiscopal library at Lambeth Palace, edited with literal translation and notes, a fac-simile and a map, by Goddard Henry ORPEN. Oxford, Clarendon press, 1892. Pet. in-8°, XLIII-355 pages.

En 1837, Fr. Michel publia à Londres, d'après un ms. de la Bibliothèque du palais archiépiscopal de Lambeth, malheureusement mutilé au début et à la fin, un poème anglo-normand relatif à l'invasion de l'Irlande par les Anglais, ou plutôt par quelques aventuriers anglais, sous Henri II[1]. Ce poème n'était pas inconnu. Au commencement du XVIIe siècle, Sir Georges Carew, un des anciens propriétaires du ms. (dès cette époque incomplet, comme il l'est aujourd'hui), en avait fait une analyse assez médiocre qui fut imprimée en 1747 par Walter Harris dans ses *Hibernica*. Mais ce fut seulement depuis l'édition de Fr. Michel que l'on put se faire une juste idée de la valeur historique de cette sorte de chronique versifiée. Il est maintenant reconnu qu'avec l'*Expugnatio hibernica*, de Giraud de Barri, notre poème est la source la plus importante de l'histoire des évènements qui amenèrent

1. *Anglo norman poem on the Conquest of Ireland by Henry the second....* edited by Fr. Michel, with an introductory essay on the history of the anglo-norman conquest of Ireland, by Th. Wright. London, Pickering, 1837, pet. in-8°.

l'annexion de l'Irlande à la couronne d'Angleterre. M. Dimok, dans la préface de l'un des volumes de son édition de Giraud de Barri, M. G.-T. Stokes, dans son livre *Ireland and the anglo norman Church*, le placent même au dessus de Giraud, pour la sincérité et l'exactitude générale des faits, et tous les historiens récents de l'Irlande ou de Henri II, par exemple Miss Kate Norgate, dans son livre sur Henri II et Richard (*England under the Angevin Kings*, 1887), en font grand usage. Il est d'autant plus à regretter que le poème ne nous soit pas parvenu en entier.

L'édition n'était pas facile à faire, non que le ms. de Lambeth présente aucune difficulté de lecture; il est, comme on peut le voir par le fac-similé en phototypie joint à la publication dont je vais rendre compte, d'une belle et grosse écriture des premières années du XIVe siècle[1], mais les fautes de tout genre y abondent, et comme le poème est écrit en une langue déjà fort corrompue, il n'est pas toujours aisé de distinguer les fautes du copiste des formes incorrectes dont la responsabilité remonte à l'auteur. De plus, il s'y rencontre beaucoup de noms de personnes et de lieux qu'un éditeur soigneux devait chercher à identifier. Pour les noms de personnes, on peut y arriver assez facilement, mais pour les noms de lieux, il en est tout autrement. L'ancienne toponymie irlandaise présente, dans les textes français, des formes souvent bien embarrassantes. J'en fais l'expérience actuellement, en corrigeant les épreuves du second volume de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. L'édition de Francisque Michel, d'ailleurs devenue assez rare, laisse tout à désirer au point de vue de l'annotation historique et géographique. Les *glossarial notes and observations*, qui occupent les dernières pages du volume, ne fournissent à cet égard aucun éclaircissement, et l'essai préliminaire de Wright, habilement composé et véritablement intéressant, est un exposé général du sujet qui laisse bien des difficultés sans solution. Une nouvelle édition était donc fort désirable. Celle que vient de nous donner M. Orpen est en somme très satisfaisante. C'est assurément la meilleure publication d'ancien français qui ait été faite jusqu'à présent par un Anglais. Mais ce n'est même pas dire assez, car les rares éditions de textes français ou anglo-normands que nous devons aux savants anglais sont souvent bien peu recommandables[2]. La vérité est qu'en ce qui concerne la reproduction du texte, M. Orpen est d'une exactitude scrupuleuse, exagérée même, comme on le verra plus loin, et que les questions historiques et géographiques, que soulèvent le poème, sont traitées avec une compétence parfaite. L'édition est d'ailleurs d'un usage commode. Le texte, en face duquel est placée une traduction très exacte, mais cependant claire, est suivi d'un copieux commentaire historique et géo-

1. Le nouvel éditeur l'attribue au dernier quart du XIIIe siècle.

2. Voy. par ex. *Romania*, XVIII, 314. Il faut cependant faire une exception en faveur de la *Vie de saint Auban* de M. R. Atkinson, un irlandais comme M. Orpen. Toutefois, la *Vie de saint Auban* ne présentait pas à beaucoup près autant de difficultés que le poème de Dermot.

graphique, puis de deux tables, l'une pour les noms de lieux, l'autre pour les noms de personnes (je les aurais fondues en une seule), et enfin d'un glossaire fait avec soin, qui dénote une réelle connaissance de la langue. Il y a de plus une carte de la partie de l'Irlande (le sud-est) où se passe l'action du poème. Enfin, l'introduction, qui est assez courte (pp. xi-xxxvij), est clairement disposée, et si elle ne contient pas tout ce qu'on voudrait y trouver, ce qu'elle donne est intéressant et bien présenté. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait rien à contester. Ma première critique, qui est peu grave, portera sur le titre.

Le poème est intitulé, dans l'édition de Fr. Michel, « poème anglo-nor-« mand sur la conquête d'Irlande par Henri II. » M. Orpen a préféré un titre plus précis, et il a supposé (p. vj) que le ms. portait, au premier feuillet, actuellement perdu, une rubrique ainsi conçue : *la chanson Dermot* ou *la chanson Dermot e le conte*, et c'est d'après cette supposition qu'il a rédigé le titre anglais de son livre : *The Song of Dermot and the Earl*. Je ne crois pas cette supposition très probable. Sans doute l'auteur dit, en quelque endroit, qu'il chante son poème (*cum nus chantum*, v. 2064), mais je crois qu'il ne faut pas attacher d'importance à une pure formule empruntée aux chansons de geste. Il serait assurément singulier qu'un poème en vers de huit syllabes, à rimes accouplées, eût été qualifié de « chanson ». Je n'ignore pas que l'*Amis et Amile*, en vers octosyllabiques, commence par *Ki veut oïr chançoun d'amur*; mais outre que cette leçon n'est pas très sûre[1], il ne faut pas perdre de vue qu'à la rubrique, le même poème est intitulé *estorie* et à la fin *sermoun*. Je crois que l'auteur aurait plutôt nommé son œuvre l'*estoire* (ou *le roman*, ou encore *le conte*, *la geste*) *le roi Dermot*.

Dermot était roi de Leinster. Il y avait en ce temps-là beaucoup de rois en Irlande, beaucoup trop pour le bonheur du pays. Un seul roi suffit bien, et il n'est pas bon d'en avoir beaucoup à la fois, comme dit Ulysse. Les publications de M. d'Arbois de Jubainville nous montrent tous ces roitelets irlandais se querellant et cherchant à se détruire mutuellement. Ils y réussirent, et l'Irlande s'en ressent encore. Ce Dermot introduisit en Irlande plusieurs aventuriers anglais, d'origine normande, entre lesquels le plus en vue fut Richard de Clare, comte de Striguil (Chepstow) et de Pembroke, généralement appelé par les historiens modernes Richard Strongbow. Ce Richard épousa la fille du roi de Leinster, et mourut en 1176, laissant une fille héritière de riches domaines en Normandie, en Galles, et de terres s'étendant sur plusieurs des comtés actuels de l'Irlande. Cette fille, nommée Isabelle, fut donnée en 1189, par le roi Richard, à Guillaume le Maréchal, lequel devint, par ce mariage, comte de Pembroke et l'un des plus puissants seigneurs d'Angleterre. On est d'accord, depuis la première édition, pour reconnaître que le poème a été composé d'après des renseignements fournis par un certain Maurice Regan qui était l'interprète (*latinier*) du roi Dermot.

1. Il y a *romaunz*, au lieu de *chançoun*, dans un des trois mss. et les deux autres sont de la même famille; voir l'édition de M. Kœlbing.

Th. Wright et le nouvel éditeur n'entendent pas tout à fait de même les premiers vers du poème d'où se tire cette information, mais le sens général n'est pas douteux. Il resterait seulement à savoir sous quelle forme Regan communiqua ses renseignements : c'est un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure. Il semblerait qu'un récit historique, écrit dans ces conditions, dût avoir été composé à une époque très voisine des évènements qu'il raconte, et telle était l'opinion du premier éditeur, mais M. O. a relevé (pp. xx et suiv.) quelques allusions à des faits postérieurs, à l'aide desquelles il a fort ingénieusement établi que le poème a dû être composé vers 1225 ou peu avant. Seulement M. O. présente ici une hypothèse qui me paraît peu acceptable. Selon lui, l'auteur n'aurait fait que remanier un poème plus ancien, écrit en forme de chanson de geste, que lui aurait communiqué Maurice Regan. C'est ainsi que M. O. interprète le vers 7. *L'estorie de lui me mostra*. Par *l'estorie*, il entend une chanson de geste contemporaine, et Regan, mentionné un peu plus haut, serait celui qui aurait « montré » ladite histoire à l'auteur de notre poème. Mais j'entends ce vers tout autrement. Il suffit, pour arriver au véritable sens, de se reporter aux deux premiers vers du manuscrit :

Par soen demeine latimer
Que moi conta de lui l'estorie.

La phrase a perdu son commencement, mais nous pouvons le restituer avec quelque probabilité. L'idée devait être celle-ci : « J'ai été mis à même de « composer un poème sur le roi Dermot *par son propre interprète qui m'a* « *conté son histoire.* » Le v. 7, *L'estorie de lui me mostra* n'est donc que la répétition, avec une faible variante d'expression, du v. 2, et, par suite, il n'est nullement nécessaire de voir dans cette *estorie* une narration écrite, et surtout une chanson de geste. L'hypothèse de M. O., outre qu'elle ne trouve pas dans le texte un appui suffisant, soulève une difficulté assez grave. Supposons pour un moment que l'*estorie* désigne une chanson de geste ou un poème narratif quelconque. Ce poème a dû être composé soit par Regan lui-même, soit par un autre. Si l'auteur est Regan, ce qui est en soi peu probable, on ne voit pas quel motif a pu le pousser à encourager la composition d'un nouveau poème fait d'après le sien. Si Regan n'est pas l'auteur, il n'a fait, en communiquant la chanson de geste dont nous supposons l'existence, que ce qu'aurait pu faire le premier venu, et dans ce cas, la mention de Regan, malgré sa qualité d'ancien interprète de Dermot, n'ajoute rien à l'autorité du nouveau poème. Or il est bien évident qu'en parlant de Regan comme il l'a fait, l'auteur voulait inspirer confiance au lecteur. Il faut donc, selon moi, admettre que l'*estorie* désigne simplement un récit oral, et c'est ce qui me semble confirmé par les vers 5 et 6 :

Buche a buche parla a lui
Ki cest[e] jest[e] endita.

Je ne vais pas jusqu'à affirmer que Regan s'est contenté de fournir au poète des informations orales : ce serait affirmer ce que nous ne pouvons

savoir. J'admets parfaitement que Regan ou tout autre ait pu fournir des notes rédigées : l'auteur du poème sur Guillaume le Maréchal a certainement reçu de la famille et des amis de son héros des mémoires écrits [1], et ce n'est sans doute pas un fait unique ; mais je maintiens qu'il n'y a aucune raison pour soutenir qu'au v. 7 *estorie* désigne une chanson de geste.

Je viens, à propos du poème sur le roi Dermot, de mentionner le poème sur Guillaume le Maréchal. Ce n'est pas là un rapprochement fait à l'aventure. Je vois entre les deux poèmes un rapport qui ne paraîtra peut-être pas imaginaire. C'est en 1225 ou un peu plus tôt que fut composé le poème sur Dermot ; c'est à la même époque (entre 1221 et 1225 [2]) que fut écrit le poème sur Guillaume le Maréchal. Je n'insiste pas sur cette coïncidence qui peut être fortuite, mais je rappelle que le poème sur le Maréchal a été fait à la demande de sa famille, et particulièrement de son fils aîné ; et on pensera sans doute que le poème sur Dermot a dû être fait dans des conditions fort analogues. Si le ms. de Lambeth n'avait pas perdu son premier et ses derniers feuillets, nous y trouverions sans doute une information précise, tandis que nous sommes réduits aux conjectures. La conjecture de M. O., présentée du reste avec une réserve bien justifiée, est que l'auteur pourrait bien être ce Jofroi de Waterford, qui a traduit en prose, avec l'aide d'un certain Servais Copale, Darès, Eutrope et le *Secretum secretorum*. C'est bien peu vraisemblable. Je ne hasarderai aucune conjecture sur le nom de l'auteur, mais, quant au poème, il me paraît assez probable qu'il ait été fait à la demande de quelque descendant du roi Dermot. Or, parmi les descendants de ce prince, il n'en est guère qu'un qui ait été en situation de faire écrire l'histoire de son ancêtre. C'est la comtesse de Pembroke, petite-fille de Dermot par sa mère Aoife (l'*Eva* des chroniqueurs latins), épouse de Richard de Clare. La veuve du grand Maréchal mourut en 1220, un peu avant la date présumée du poème ; mais elle peut avoir donné à un ménestrel les instructions nécessaires dès 1219 ou 1220. Si cette conjecture (que je donne pour ce qu'elle vaut) est fondée, les deux poèmes historiques les plus importants de la littérature anglo-normande se rattacheraient à la même famille. Je m'empresse d'ajouter que l'auteur de l'histoire du Maréchal n'est certainement pas celui de l'histoire de Dermot. Il n'y a aucune parité de langue, de style ni de talent entre les deux œuvres.

L'édition de M. O. est plutôt faite pour les historiens que pour les philologues. Ces derniers trouveront probablement les observations linguistiques des pp. xxxv à xxxvii un peu maigres. Elles sont du moins assez correctes, quoi qu'on y puisse relever quelques erreurs. Je n'ai pas l'intention de porter ma critique sur ce point. Je me borne à faire remarquer que la langue du poème, abstraction faite des fautes du copiste, convient assez à la date indiquée, et serait bien surprenante à la fin du XIIe siècle, époque à laquelle,

1. Voy. *Romania*, XI, 31 et suiv.
2. Voy. *Romania*, XI, 31, note 1.

jusqu'à M. O., on faisait généralement remonter cette composition. Il y a notamment un assez grand nombre d'exemples, attestés par la rime, de l'assimilation d'*-eir* à *-er* (*poer-venger* 44-5 ; *poer-desbareter* 2306-7 ; *commander-aver* 310-1, etc.). Ici, comme dans plusieurs autres poèmes anglo-normands ou même normands [1], on rencontre souvent deux ou trois paires de vers sur les mêmes rimes (vv. 140-5, 146-9, 168-71, 188-96, 248-51, etc.).

L'éditeur a parfaitement vu qu'entre les incorrections de tout genre qui abondent dans le ms. de Lambeth, un bon nombre sont imputables au copiste. Il a sagement reculé devant une reconstitution grammaticale du texte qui n'aurait abouti qu'à des résultats fort incertains. Il s'est borné à proposer en note les corrections que lui suggérait le besoin de comprendre un texte dont il avait à faire la traduction. Beaucoup de ces corrections sont très bonnes et auraient pu avantageusement prendre place dans le texte. La traduction anglaise, placée en face, se fonde sur ces corrections, et il est incommode d'avoir à chercher dans une note le texte traduit. C'est pousser bien loin le scrupule que d'imprimer *ïmpoi*, par exemple (v. 551), et de forcer le lecteur à lire la note pour y trouver la bonne leçon qui est *un poi*. En matière de corrections, je procède comme suit : lorsqu'une correction me paraît certaine, je l'introduis dans le texte ; lorsqu'elle ne me satisfait pas entièrement, je la relègue dans la note où j'ai la ressource d'expliquer pourquoi et dans quelle mesure j'hésite. M. O. pousse le respect de son ms., pourtant bien médiocre, si loin qu'il reproduit les fausses divisions des mots qu'on y rencontre souvent. Ainsi il imprime, v. 5 *buche abuche* (*a buche*) ; v. 15 *amale francs, hailes chiches*, et il faut recourir à la note et à la traduction pour savoir qu'il faut lire *ama les f., haï les...*, etc. ; v. 198 *la veit* pour *l'aveit*, etc. Les personnes ayant peu d'expérience paléographique croient souvent bien faire en essayant ainsi de donner au lecteur ce qu'elles s'imaginent être la physionomie du ms. Pour ma part, je dois dire que j'ai toujours considéré ce système comme puéril et décevant. Ces mauvaises coupes de mots n'ont d'intérêt que dans certains cas particuliers (en ce qui concerne notamment les enclitiques et les proclitiques), et, dans ces cas, ce n'est pas dans le texte, c'est dans la préface qu'il convient de les signaler. Ordinairement si deux mots distincts ont été trop rapprochés, c'est par l'inadvertance du copiste ou par suite d'une circonstance qui n'a, pour le lecteur, aucun intérêt. Par exemple, lorsque la colonne est un peu étroite, il arrive que le copiste ayant à écrire un vers contenant beaucoup de mots très courts et par conséquent relativement long, à cause des espaces, est obligé de serrer vers la fin du vers. Quel intérêt peut-il bien y avoir à tenir compte de ces minuties dans une édition ? Ce que j'ai peine à comprendre, c'est qu'on introduise la ponctuation dans un texte reproduit d'une façon aussi servile. J'ajoute que ce

1. Voir ce que je dis à ce sujet dans la préface des *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry, en vers accouplés*, p. xxxv, et cf. *Notices et extraits des mss.*, XXXII, 2e partie, 78.

système d'exactitude à outrance est décevant. Car en typographie, la division des mots est nécessairement très nette, tandis que dans les mss. il est souvent bien difficile de savoir si deux mots sont séparés ou réunis. Il ne faut pas demander à la typographie ce que peut seul nous donner un fac-similé.

J'ai dit que les corrections proposées par M. O. étaient, en général, fort bonnes, mais il en a laissé à faire. Voici quelques observations qui portent sur le texte et sur la traduction. Je me borne aux corrections qui intéressent le sens, négligeant celles, beaucoup plus nombreuses, et, en général, plus faciles que l'on pourrait tenter pour remettre les vers faux sur leurs pieds, ce genre de restitutions ne pouvant être entrepris sans une étude préalable de la versification du poème qui allongerait démesurément ce compte rendu. V. 65 *Od lui la ramist tote la terre*. M. O. a bien vu qu'il n'y avait aucun sens à tirer de là et il a traduit d'après le contexte : « Should carry her away with him from the land, » ce qui évidemment n'a aucun rapport avec le vers précité. Je corrigerais *Od lui ara tote la terre*, « With *her* (not *him*) he will have the whole land, » ce qui s'accorde parfaitement avec le contexte. V. 181, lire *Si non pur moine reüler*. V. 215, *vostre*, corr. *nostre* ; c'est le même cas qu'aux vers 144-5 où M. O. a bien reconnu qu'il fallait le possessif de la première personne et non celui de la seconde. V. 238-9, corr. *Quant li reis out* [*la*] *sojorné* | [*Au*]*tant* [*come*] *li vint a gré*. V. 263 *tost iuanz* (en rime avec *pas*), v. 1917 *tost iuaus* (en rime avec *Finglas*). Le sens est sûrement « très vite ». M. O. conjecture au v. 263 qu'*iuanz* est pour *isnaus*, ce qui n'est pas admissible, mais il propose aussi, à la note du v. 1917, *vias*, qui se trouve employé de même (*tost vias*) au v. 2802. Cette seconde conjecture est la bonne, mais je ne puis m'empêcher de penser qu'*ivas* n'est peut-être point une faute, car en catalan on trouve aussi *ivas* pour *vias*. Je sais bien que M. Mussafia, dans le glossaire qu'il a joint aux *Sept sages*, dit qu'*ivas* est originairement une fausse lecture de *vias*, mais j'avoue que cette hypothèse m'a toujours paru peu vraisemblable. V. 385, *Pur se rendre le volcit*, corr. *r*[*e*]*endre* ; ce mot est mal traduit par « submit », c'est le latin redimere, cf. la vie de saint Edouard, vv. 542, 557, où du reste la traduction de M. Luard, « to despoil », n'est pas exacte, et *Guill. le Maréchal* v. 1722. Le vers tout entier signifie « par ce qu'il voulait lui faire payer rançon ». V. 393, *Que il quite s'en purreit partir*. La rime est en *-er* ; il faut donc substituer *aler* à *partir*. V. 395, *Ne sai s'il iert delivere nun*, est mal traduit par « I know not if he was liberated *then* ». Serait-ce *nun* que M. O. aurait rendu par « then »? Il faut corriger [*u*] *nun*, « or not ». V. 416, *poient*, corr. *porent* ; c'est du reste ainsi que M. O. a compris. V. 429, Corr. *Gent a cheval e* [*gent*] *a pé*. V. 537-8, *Ki ja nert remansuz* | *Ne larrunt en nule manere* ; le premier vers doit être corrigé *Ke ja* [*por cls*] *n'ert remansuz*, et le sens n'est pas du tout « That never would they be left behind », mais « That it will never remain (cease) for (on account of) them ». Cet emploi du verbe *remaindre* est bien connu ; par ex. *Guill. le Mar.*, v. 1110-2 : *Ne remeist pas por nul aveir* | *Se bele viande ert trovée* | *Qu'el ne fust tantost achatée*. V. 698, *Dès que vus serrez*

passez | *Les Yrreis*... Il n'y a pas de sens ni de construction possible avec *serrez*, corr. *verrez ?* V. 997, *Que cest erent longgé*, corr. *Qui en l'ost s'esteient logié*. V. 1079, *en arvele*, mal expliqué au glossaire, est évidemment une autre forme d'*en arveire*, expression bien connue. V. 1099, *assurement* n'est pas « certainly », mais plutôt « confidently », comme quelqu'un qui a reçu un sauf-conduit. V. 1151, *remansrus*, corr. non pas *remanscus*, mais *remansus*, comme au v. 537 cité plus haut. V. 1469-70, *Par force e par vertu* | *Que lur fist le bon Jhesu*, je corrigerais *e par* [*cele*] *vertu*. En tout cas, *vertu* signifie « miracle », et c'est à tort que M. O., traduisant par « strength », y voit un synonyme de *force* qui précède.

Je ne veux pas pousser plus loin ces remarques sur le texte et sur la traduction. Le glossaire est fait avec beaucoup d'intelligence. Le seul reproche que je lui adresserai, c'est que les différentes formes d'un même mot ne figurent pas à leur ordre alphabétique. Ainsi, sous *dongun* (donjon), M. O. groupe *dengin* et *dungun*. C'est fort bien fait, mais il fallait enregistrer à leur ordre alphabétique ces deux formes avec renvoi à l'article principal. Pour plusieurs mots passés en anglais, M. O. rapporte des exemples tirés d'ouvrages anglais de divers temps; ainsi pour *brand* il cite un exemple d'E. Spenser; il eût été plus simple, du moins, pour les premières lettres de l'alphabet, de renvoyer au *New english Dictionary* du Dr Murray. Il y aurait bien quelques rectifications à apporter à un certain nombre d'articles; je me bornerai à deux ou trois. *Garde* dans ce vers *Par la garde de tuz sez pers*, ne signifie pas « guaranty » : il faut corriger *par l'esgart*, au jugement, à l'appréciation. *Ponde*, marqué d'un signe de doute, est bien le même que « pont », c'est *pont* qu'il faut rétablir, la rime correspondante étant *munde* (v. 3420), qui naturellement doit être corrigé *munt*. C'est sans motif que *roist*, « escarpé, » est marqué d'un signe de doute, voir Godefroy, ROISTE; prov. *raust*.

Cette publication est d'un heureux augure pour l'avenir des études sur la littérature anglo-normande dans un pays où elles ont été trop négligées jusqu'ici, et pour qui cependant elles ont un intérêt national. J'ajoute en terminant que la disposition typographique et l'impression sont irréprochables et font grand honneur au *Clarendon Press*. P. M.

FRÈRE PHILIPPE, **Les merveilles de l'Irlande**. Texte provençal publié par Jacques ULRICH. Leipzig, Rengersche Buchhandlung. In-8°, VI-80 pages.

Le ms. du Musée britannique add. 17920, décrit pour la première fois dans mon rapport de 1866 [1] est maintenant entièrement publié. Les miracles de Notre Dame qui en occupent les sept premiers feuillets ont été imprimés ici

1. *Archives des Missions*, 2e série, III, 307 (ou *Doc. mss. de l'anc. littér. de la France*, pp. 15 et 61-8).

même (VIII, 12 et suiv.) par M. Ulrich; la version provençale du Pseudo-Turpin qui vient ensuite (ff. 6 *c*—19 *d*) a paru il y a deux ans dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*[1]. Enfin, voici que le troisième des ouvrages que renferme le même ms. est mis au jour par M. Ulrich. C'est un assez court traité sur les merveilles de l'Irlande dont j'ai retrouvé l'original latin dans le ms. add. 19513[2], qui renferme divers autres écrits latins, entre autres le premier livre de l'*Historia Hierosolymitana* de Jacques de Vitri, les voyages de Marco Polo et le Pseudo-Turpin. Cet original latin, intitulé *Libellus de descriptione Hibernie*, est un simple abrégé de la *Topographia Hibernica* de Giraud le Cambrien. L'abréviateur, qui se nomme dans un prologue adressé au pape Jean XXII, est un certain Philippe, frère prêcheur du couvent de Cork. C'est tout ce que nous savons de lui jusqu'à présent. J'ai constaté en 1866 que les Pères Quétif et Echard ne le mentionnent point : M. Ulrich ne paraît pas avoir poussé plus loin la recherche[3]. Il est du moins une notion précise qui résulte des termes mêmes de la version publiée par M. U., c'est que frère Philippe vivait au XIVe siècle, car Jean XXII, à qui l'original est dédié, occupa le siège pontifical de 1316 à 1334. Cette notion a échappé à l'éditeur qui commence ainsi le court avant-propos qu'il décore du nom d'introduction : « Un *frère* « *Philippe* a fait au XIIIe siècle... » Une telle étourderie donne tout d'abord une idée peu favorable de la publication. L'examen du texte, des tables et du glossaire ne peut malheureusement que confirmer cette première impression. Il est de toute évidence que l'éditeur devait comparer la traduction avec son original. C'est un soin que n'a pas pris M. U., qui se borne à signaler dans son « Introduction » un contre-sens du traducteur, mais qui d'ailleurs ne paraît pas avoir jeté les yeux sur le texte latin. « J'ai préféré, » dit-il, « donner « une concordance de notre texte avec la *Topographia* imprimée, facilement « accessible, qu'avec (*sic*) l'extrait inédit. » L'*extrait inédit*, c'est l'original latin du frère Philippe conservé dans le ms. add. 19513. M. U. a eu d'autant moins de peine à donner la concordance avec la *Topographia* de Giraud le Cambrien, que j'avais déjà établi cette même concordance dans mon rapport de 1866[4]. Les tables et le glossaire laissent fort à désirer. L'identification des noms de lieux manque, le glossaire est accompagné d'indications étymologiques ordinairement inutiles et souvent bien contestables. Quant au texte, on ne peut pas dire qu'il soit établi avec soin. La ponctuation est négligée, la transcription fourmille d'inexactitudes; des mots sont omis (ce qui montre que M. U.

1. Cf. *Romania*, XX, 327.

2. Voy. *Romania*, I, 385.

3. Je remarque que, dans le *Catalogue of additions to the mss. in the British Museum*, publié en 1868, cet écrivain est appelé *Philippus [de Slane]*. J'ignore sur quelle autorité. De même dans Th. Duffus Hardy, *Descriptive catalogue*, t. III, n° 5 (p. 7).

4. J'ai même pris le soin d'indiquer (ce que n'a pas fait M. Ulrich, les chapitres où l'opuscule de Philippe présente exceptionnellement des détails qui ne se trouvent pas dans la *Topographia Hibernica*.

n'a pas collationné sa copie sur le ms.); certains passages sont devenus inintelligibles par la faute de l'éditeur. Il me serait aisé de joindre ici plusieurs pages de rectifications soit au texte, soit au glossaire; mais comme je pense que l'étendue d'un compte rendu doit être autant que possible proportionnée à l'importance de l'ouvrage examiné, je me bornerai, pour justifier mon assertion, à citer quelques exemples. Le copiste du ms. 17920 écrit généralement *j* au lieu d'*s* douce entre deux voyelles [1]. Il y a donc, p. 1, l. 5, *glieja* et non *gliesa*. Le même copiste écrit *dihas*, p. 1, l. 16, *dih*, l. 18, etc., et non *ditas*, *dit*. P. 3, l. 6, *grassa*, lis. *graissa*. *Ibid.*, l. 12-3, « vau devisir aquesta Hybernia en .v. portios eguals entre lor mas. Los quatre se departiro... » Il faut, naturellement, ponctuer « ...entre lor. Mas los quatre... » C'est du reste la ponctuation du ms. *Ibid.*, l. 16, « el ajostet .v. petitas portios *en que mes* una part... » Cela n'a pas de sens; ms. *que mes en* una part ». *Ibid.*, l. 18 « e l'ajostet ho apropriet a *si* la taula del rei ». L'éditeur n'a pas fait attention que *si* était barré. Dans le texte latin (ms. 19512, fol. 166 *b*) « mense regali appropriavit ». Cet emploi de *taula* au sens figuré aurait dû être relevé au glossaire. *Ibid.*, l. 25, *questa*; ce mot est italien, mais non provençal; ms. *aquesta*. P. 4, l. 1, les mots ci-après imprimés en italiques ont été omis. « Aqui ha *mainhtas bestias e* mainhs bosc.... » *Ibid.*, l. 6, *Horosus*, ms. *Horosius*. P. 5, l. 20, « la natura; » *la* n'existe pas : le copiste avait écrit *na* (avec un signe d'abréviation, pour *natura*), qu'il a barré. *Ibid.*, l. 21-2, « E quan ve que au [*a*]*pres* (*que*) *aquo*(*m*). » Par ces crochets et ces parenthèses, l'éditeur a voulu introduire une bien malheureuse correction. Il y a, et il faut garder, « E quan ve que au pres *queaquom*. » Ce dernier mot signifie « quelque chose ». P. 6, l. 10, « e *enaissi*, » en note « ms. *enaisso* »; mais le ms. a bien *enaissi*. *Ibid.*, l. 14, « en tot *pars* », ms. *pays*, et c'est la bonne leçon [2]. L. 15, *significa*, ms. *signifia*. *Ibid.*, l. 18, *ocaijo*, ms. *ocaizo*. *Ibid.*, l. 19, *cobesa*, ms. *cobeesa*. *Ibid.*, l. 20, *fasso*, ms. *fassa*, leçon que le sens justifie. *Ibid.*, l. 22, « quais digua, » ms. « quais *que* digua. P. 7, l. 4, *busatz* ms. *busarz*. *Ibid.*, l. 7, « l'*autra* te *enplumat*, » ms. « l'*autre* te *en plumat* », c'est-à-dire « [l'oiseau] tient l'autre pied dans ses plumes ». L. 8, *atrapes*, ms. *arrapes*. L. 15, *aquest*, et en note « ms. *aquesta* ». Non : l'*a* final est exponctué. L. 22, *E ha lauzas*, c'est bien ce que porte le ms., mais il faut évidemment lire *e halauzas*, « alaude » dans le texte latin. En outre, il ne fallait pas marquer d'alinéa à cet endroit.

Il serait fastidieux et peu utile de poursuivre cet examen. Le texte occupe, dans l'édition de M. Ulrich, soixante-huit pages; il suffira d'en avoir examiné sept. Je ferai cependant une dernière remarque. Les marges du ms. contiennent des additions, dont la place dans le texte est marquée par des renvois,

---

1. C'est un trait linguistique qui a été observé en Rouergue; voy. *Rev. des l. rom.*, III, 355.

2. Par conséquent la remarque de la p. 79 sur ce passage est à supprimer.

et aussi des notes ajoutées par le copiste ou par le traducteur [1]. M. U. n'a pas su bien distinguer ces deux genres d'additions, et souvent il a rejeté en note des morceaux qui, omis primitivement par le copiste et ensuite rétablis par lui en marge avec renvoi, devaient prendre place dans le texte [2]. Il n'a pas non plus toujours vu à quel endroit devait se placer l'addition.

M. Ulrich dit dans son « introduction » que la valeur de la traduction ainsi que de l'extrait (l'*extrait*, c'est le texte latin de Philippe) est nulle. S'il en est réellement ainsi, il ne fallait pas faire la publication. Mais je crois qu'entre les mains d'un éditeur consciencieux et instruit, les morceaux que renferme le ms. add. 17920 auraient pu donner matière à une édition intéressante et en somme facile à mener à bien. Ce n'est malheureusement pas la première fois que M. Ulrich s'acquitte d'une manière insuffisante des tâches qu'il s'impose. P. M.

1. J'ai donné quelques spécimens de ces notes dans mon rapport de 1866.

2. M. U. imprime ordinairement (mais non toujours) en italiques, on ne sait pourquoi (car il ne donne à cet égard aucune information au lecteur), les additions marginales du ms. qu'il fait passer dans le texte.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XVI (1892), 1-2. — P. 1. G. Voretzsch, *der Reinhart Fuchs Heinrichs des Glichezare und der Romans de Renart* (fin). [Ce consciencieux travail semble clore définitivement les discussions sur les rapports entre le *Reinhart Fuchs* de Henri le Glichezare et la compilation des branches du *Roman de Renart*. M. V. a divisé son étude en deux parties : 1° les épisodes du *R. F.* correspondent-ils à des branches que nous possédons ou ont-ils eu pour prototypes des branches plus anciennes et disparues? 2° L'ordre des aventures dans le poème allemand était-il celui de l'original ou est-il l'œuvre du traducteur? Pour conclure sur la première thèse, M. V. a fait un examen minutieux de chacune des vingt-quatre aventures qui composent le *R. F.* Quand elles correspondent visiblement à des branches du *R. de R.*, il dresse d'abord un tableau comparatif du morceau allemand et du morceau français qui indique ce qu'il y a en plus ou en moins dans l'un et dans l'autre; puis il discute point par point les différences. Le résultat auquel il aboutit est des plus intéressants; il nous renseigne non seulement sur le poème allemand, mais aussi sur la formation de la compilation française. Ce n'est la plupart du temps, en effet, que le squelette de la rédaction française que nous donne le *R. F.*; celle-ci est un remaniement ou plutôt le dernier terme d'une série de remaniements opérés entre l'époque où a écrit le Glichezare et celle où ont été copiés les manuscrits français en notre possession, c'est-à-dire entre la fin du XIIe siècle et le XIVe siècle. Le texte allemand se rapproche beaucoup moins des récits des branches que des allusions éparses dans le *R. de R.* et comprises dans les diverses confessions où le goupil rappelle tous les tours qu'il a joués; c'est par elles surtout que nous pouvons remonter à l'état le plus ancien de ce que les trouveurs ont appelé l'*estoire* du Renart. Non moins utile est la contribution qu'apporte cette étude à la connaissance des rapports des branches entre elles. L'histoire en particulier des branches relatives aux épisodes du *Jugement* et du *Lion malade* était encore obscure, malgré les recherches de Knorr et de Martin ; elle nous apparaît plus claire maintenant, et nous saisissons mieux ce que chacune renferme d'archaïque et de moderne. Bref, sur les 24 aventures du *R. F.*, 15, suivant M. V. — nous verrons tout à l'heure que ce nombre doit être porté à 16 — ont leurs parallèles dans le *R. de R.* Parmi les autres, deux sont certainement de l'invention du Glichezare, la XXIIe (envoi de l'éléphant sur la

terre de Bohême) et la XXIIIe (envoi du chameau à l'abbaye d'Estein); M. V. incline, et il a raison, à voir dans la XXIVe (empoisonnement du lion) une invention du traducteur. Rothe avait supposé jadis que celui-ci avait pris le mot *poison* du texte français dans le sens de breuvage empoisonné, et que c'était de cette méprise que serait sorti l'épisode final du *R. F.* Mais comment ne pas voir que le Glichezare a voulu, par cette fin tragique, montrer le couronnement des forfaits de son héros? Après s'être vengé de ses ennemis, il se débarrasse de ses bienfaiteurs, de peur qu'ils ne reviennent un jour sur son compte; il sait que le chameau et l'éléphant seront massacrés; il se charge lui-même de la disparition du lion. Pour la XVIIe aventure (vengeance du roi des fourmis), M. V. a raison aussi de n'avancer qu'avec réserve qu'elle figurait dans l'original : il est très probable que le Glichezare a emprunté au dehors cette histoire pour motiver la maladie du lion. Quant aux épisodes IV (aventure de chasse), VI (compérage du renard et du loup), VII (la louve repousse les propositions amoureuses du goupil) et XI (dénonciation de Kunin), s'ils ne se retrouvent pas entièrement dans le *R. de R.*, ils s'y laissent deviner comme ayant fait partie de l'ancienne *estoire*; de nombreux passages s'y rapportent certainement et nous prouvent que le Glichezare a utilisé des branches dont ils sont les précieux restes. Je ne partage pas l'avis de M. V. sur l'épisode incomplet du *R. F.* (*Zeitschr.*, XV, 167 ss.). Il se refuse à voir dans ce fragment (v. 551-562) un souvenir du conte du *Pelerinage Renart* (br. VIII), et il s'appuie sur ce fait qu'il n'est point question dans le poème allemand d'un projet de visite aux lieux saints. Cet argument me semble n'avoir aucune valeur; car, à bien considérer la rédaction française, on reconnaît que la version originale, celle qu'a dû avoir sous les yeux le Glichezare, ne devait renfermer aucun élément religieux, tout comme le conte populaire des *Animaux errants* dont elle est certainement sortie. Les paroles que Renart adresse à Bernart sont trop analogues à celles que Reinhart adresse à Baldewin pour qu'on puisse nier une parenté entre les deux récits. Par suite se trouve ébranlée l'hypothèse ingénieusement édifiée par M. V. pour combler le vide entre ce fragment et l'épisode qui relate la dénonciation de Kunin. Il faut, je crois, se résoudre à ignorer toujours le contenu et l'étendue de cette lacune. — A cette observation, j'en ajouterai quelques autres. P. 17 : dans l'affaire de Tibert chez le prêtre Martin, le Glichezare a omis, sans doute par décence, le trait de la mutilation du prêtre; mais il y a en plus une dispute entre le prêtre et sa femme : celle-ci, furieuse parce que le goupil leur a échappé, frappe son mari avec une bûche. Pourquoi supposer que cette scène était dans l'original? Le Glichezare n'a-t-il pas voulu remplacer ainsi ce qu'il avait supprimé, de façon à donner à l'épisode l'ampleur voulue? — *Ibid.*, p. 12. Le vers 11 de la br. I *Ce dit l'estoire el premier vers* ne me paraît pas devoir désigner l'original commun au *Reinhart*, à la br. X et à la br. Va; c'est là une de ces formules vagues qu'emploient les trouveurs quand ils veulent nous dire qu'ils ont puisé leur matière dans des « écrits ». — *Ibid.*, p. 21. Pour M. V., la multiplicité des vengeances exercées par le goupil dans la

scène de la guérison du lion, où il réclame les dépouilles de l'ours et du loup, la fourrure du chat, la chair de la poule cuite dans le lard du sanglier, une courroie du cuir du cerf, la peau du castor, tandis que dans la br. X il se montre moins exigeant, vient de ce que ces animaux jouaient dans l'original du Glichezare un rôle qu'ils ne jouent plus dans le préambule remanié de la br. X. Je ne le crois pas. Le Glichezare a modifié ici la tradition pour la même raison que celle qui lui a fait ajouter les aventures XXII et XXIII et qui lui a fait changer la guérison du roi en son empoisonnement : tous les animaux auxquels le goupil a eu affaire, ses ennemis et ses amis, doivent, suivant le plan du poète allemand, devenir ses victimes ; l'ouvrage entier est combiné visiblement en vue de cette fin. Ces légères observations n'enlèvent rien à la valeur de cette première partie du travail de M. V., où tout est précis et d'une heureuse sagacité. Quant à la seconde, je ne puis qu'en accepter les conclusions, qui confirment une hypothèse que j'avais émise ici même (XVII, 297 ss.). Certainement, du temps du Glichezare, certains épisodes français étaient réunis en branches. Mais de là à affirmer que dans le *R. de R.* actuel on trouve trace d'une collection ayant servi de modèle au poème allemand, il y a loin. La série de branches proposée par M. Martin est inacceptable. M. V. montre fort bien d'une part que, si l'existence d'une telle collection était prouvée, elle ne pourrait pas avoir été la source du Glichezare ; d'autre part, que l'existence de cette collection est indémontrable. Tout porte à admettre que le poète allemand a été plus qu'un traducteur ; il a combiné d'une façon habile des matériaux qui ne demandaient qu'à être groupés et à former une suite harmonieuse. — L. Sudre]. — P. 40. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *Romanzenstudien* (premier article). [Ce premier article contient des recherches ingénieuses, mais un peu subtiles sur le *romance* du cycle du Cid : *Helo, helo por do viene | El moro por la calzada*. Beaucoup d'excellente sauce pour un poisson médiocre. — A. Morel-Fatio]. — P. 90. E. Freymond, *Zum Livre d'Artus*. Il s'agit de la rédaction unique du *Merlin* continué, qui se trouve dans le ms. 337 et que je dois publier. M. Fr. présente quelques observations intéressantes sur la place de cette rédaction, tout individuelle, dans le *corpus* des romans en prose, et constate que l'auteur, qui a en même temps remanié la première partie du *Merlin* continué (vulgate), a mêlé assez souvent à sa prose des séries de vers de douze, dix et huit syllabes. Ces vers, composés d'ailleurs en général de formules banales, ne sont pas, comme on aurait pu le croire, des débris d'une ancienne rédaction poétique ; ce sont des fantaisies du prosateur, composées en majeure partie de réminiscences et quelquefois d'emprunts textuels à Chrétien de Troies. — — P. 128. H. Caviezel, *Râto-romanische Kalender-litteratur*. Extraits, en vers et en prose, de divers almanachs populaires publiés, au XVIIIe et au XIXe siècle, en langue romane des Grisons. — P. 165. A. Keller, *Einfluss des spanischen auf die Sprache der in Spanien lebenden Zigeuner*. — P. 174. Th. Gartner, IO *aus* UO *in Venetien*. Ce changement se produit aussi bien pour *ŏ* entravé que pour *ŏ* libre ; il n'a jamais lieu après les palatales, et il est très rare après les

labiales; il est à peu près strictement limité à la Vénétie. L'auteur cherche à l'expliquer assez obscurément. — P. 183. Th. Gartner, *Die Mundart von Erto* (premier article). — P. 210. Ph.-A. Becker, Berte aus grans piés *von Adenet und der berliner Prosaroman*. L'auteur montre, contrairement à l'assertion de Feist, que la rédaction en prose dérive directement du poème d'Adenet; seulement le prosateur a pas mal changé et surtout abrégé, et il a emprunté à d'autres sources quelques traits, non de l'histoire de Berte, mais de la légende carolingienne ou même des chroniques. Il présente son œuvre comme une suite d'une histoire de Girard de Roussillon, « dont nous n'avons d'ailleurs aucune connaissance. » Si on rapproche le passage cité en note, p. 215, d'une rubrique (106) de la grande compilation conservée à Bruxelles (P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. CCI), on pensera que la *Berte* de Berlin doit être un extrait de cette compilation. Je ne saurais dire toutefois si cette conjecture est vérifiée en fait. — P. 217. H.-R. Lang, *Textverbesserungen zur « Demanda do Santo Graall »*. Il faut espérer que l'intérêt excité de divers côtés par la publication du t. I de l'édition du roman portugais engagera M. de Reinhardstoettner à nous donner bientôt le second volume, qu'on attend depuis cinq ans. — P. 223. H. Andresen, *Zu Amis et Amiles und Jourdain de Blaivies*. Corrections de texte.

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. P. 227. W. Förster, *Sur Ille et Galeron*. M. F. retrouve avec raison, dans un poème de Herrand de Vildonie, le motif essentiel d'*Ille*; mais il juge, à mon avis, tout à fait mal le rapport des deux poèmes. C'est le récit allemand qui a conservé à peu près intact le thème original qui, dans le récit français, est devenu presque absurde; l'incident final (la femme d'un homme qui a perdu un œil s'en crève un pour qu'il n'ait pas honte devant elle), bien loin d'être inventé par le poète allemand, est la seule raison d'être du conte, perdue dans le poème français (cf. ci-dessus, p. 278). — II. *Exégèse*. O. Schultz, *Zu Bertran de Born*. [Il y a dans la pièce *Senher en coms blasmar* un couplet qui est ainsi conçu dans la récente édition de M. Stimming (l'auteur s'adresse au comte de Poitiers Richard ou à son frère le comte Geoffroi) :

E quan vitz vostre joglar
Que de ves lieis venia,
Ja nous degratz restar,
Quius dones Normandia;
S'acsetz bo cor d'anar,
Entre Beira e Dordonha
De reguart nous deran sonha,
Ni ja nous degra membrar.

Les mss. portent non pas *Entre Beira* (qui est une correction), mais *autrebeira* ou *autrebera*. M. Thomas (p. 144 de son édition) corrigeait *Anc Ribairac*, ce qui est inadmissible, puisque le voisinage de *Dordonha* montre évidemment qu'il s'agit d'une rivière et non d'une ville. C'est ce qu'a bien vu M. Chabaneau, qui a proposé la correction *antre* (ou *entre*) *Beira*[1], se demandant

1. *Revue des l. rom.* 5e série I. 160. — M. Chabaneau a aussi proposé, avec toute raison, de rétablir *deratz* (autorisé par une famille de mss.) au lieu de *dera*, à l'avant dernier vers.

si *Beira* ne pouvait pas être la Vézère. Cette identification est bien douteuse : les anciennes formes que fournit le *Dict. top. de la Dordogne* par M. de Gourgues sont *Visera*, *Vezera*. Mais au point de vue géographique la conjecture de M. Chabaneau serait très satisfaisante. M. Schultz propose *Entre Bera*, et, ayant trouvé dans le Dictionnaire de Bescherelle (quelle autorité !) deux rivières du nom de Bere, l'une dans la Drôme, l'autre dans l'Aude, il pense que c'est l'une d'elles que B. de Born a eue en vue. Mais ces deux cours d'eau, d'ailleurs bien peu importants, sont beaucoup trop éloignés de la Dordogne. Je conjecturerais plutôt, en m'inspirant de la correction proposée par M. Chabaneau, *Entre Auvezera e Dordonha*. L'Auvézère conviendrait assez au passage, et on ne serait pas obligé de faire compter dans la mesure l'*a* final du premier nom de rivière; mais c'est toutefois une conjecture bien incertaine. — P. M.] — II. *Manuscrits*. P. 140. B. Wiese, *Die trivulzianische Handschrift der Margarethen-Legende*; variantes de ce manuscrit pour l'édition de la légende qu'a donnée M. Wiese (*Rom.*, XXI, 637). — 2. P. 240. O. Schultz, *Die Stockholmer Handschrift des Foulques de Candie*, Remarques sur l'ordre des laisses. — III. *Grammaire*. P. 232. A. Horning, *Die Proparoxytona im Ostfranzösischen*. Brèves additions à l'article du volume précédent sur ce sujet (voy. ci-dessus, p. 120). — IV. *Histoire des mots*. P. 243. A. Zimmermann, *Zu lat.* donique dunc *ital.* dunque *etc.* Au point de vue de la philologie latine, cette note est intéressante; mais le rapport de dunc = donique et du roman *dunque donc*, qui a un tout autre sens, reste plus que douteux. — P. 244. W. Förster, *Étymologies romanes* (suite). 7. Fr. *français*[1]; M. F. rappelle que le fém. *francesche*, attesté à la rime dans Benoit et par la graphie d'un ms. de Philippe de Than, montre que *franceis* = franciscum et ne vient pas de *France* + *eis* comme on l'a récemment soutenu[2]. — 7 (*sic*). Fr. *revêche*, *revois*, *revercher*. *Reverchier* est reversicare (ou reverricare?); *revois* n'existe pas; *revêche* n'a rien à faire avec l'it. *rivescio* (Littré a, bien singulièrement, inventé un sens de *revêche* pour justifier ce rapprochement). Quant à *revesche*, il paraît identique avec *ruvesche* (*Mir. de N. D.*, XXVI, 1099), variante de *rubesche*, lui-même tiré de *rubeste*, dérivé (savant) de robestum pour robustum[3]. Tout cela paraît bien enchaîné, quoiqu'on ne s'explique guère l'existence simultanée de

---

1. A propos de *clerkois*, il y aurait à faire des remarques qui m'entraîneraient trop loin. Je note seulement que M. Godefroy a pris la citation du « Miroir du Chrétien » (c'est-à-dire de la *Somme le Roi*), non dans Du Cange, mais dans Roquefort, et qu'il a intercalé assez plaisamment dans le contexte une remarque étymologique, absurde d'ailleurs, de Roquefort : « accide (d'*accido*, affoiblis) ».

2. M. Grœber, dans une note additionnelle (p. 286), fait remarquer, avec toute raison, qu'il faut distinguer *franceis* adj. (franciscum) et *Franceis* nom ethnique; le dernier, auquel répond le pr. esp. *Frances*, l'it. *Francese*, peut très bien venir de *France* + *eis*, et il est probable qu'il en vient.

3. C'est du moins ce qui paraît bien probable. Cependant comment se fait-il qu'on ait en italien (*rubesto*) et en français (*rubeste*, jamais *robeste*), le représentant d'un *ŭ* au lieu de l'*ŏ* de robustum ?

rubesche et *ruvesche*. — 8. It. *andare*, fr. *aller*. Observations dignes d'attention en faveur de l'étymologie ambulare. — 9. Piem. *tòta*, « mademoiselle ». C'est un abrégé de *matòta*, fém. de *matòt*, dim. de *mat*, « garçon », lequel peut bien être identique à l'it. *matto*, « fou. » — 10. Fr. *pucelle*; serait un diminutif de pulex, proprement « pucette », nom d'amitié donné en plaisantant à une petite fille. Cette idée est déjà venue à d'autres, mais on hésite à la prendre au sérieux. On trouve *pulicella* dès le commencement du VIe siècle dans un capitulaire de Chlodovech; peut-on croire qu'une expression de cette nature aurait si anciennement pénétré dans un document officiel? On n'a d'ailleurs pas d'exemple que des noms plaisants de ce genre aient dépassé un usage local plus ou moins restreint. Il me semble que le changement de pūĕlla en pūlla, d'où pullicella, est tout à fait comparable à celui de fūĕrunt en *furent* (et aussi de dīe en dī; cf. encore it. *bue* de boem (Meyer-Lübke, § 279). Il faut toutefois remarquer que l'*l* simple de pulicella en bas-latin est embarrassante.

COMPTES RENDUS. P. 256. Meyer-Lübke, *Grammatik der Rom. Sprachen*, I (Jarnik : rectifications portant sur le roumain). — P. 262, Mérimée, *Première partie des* Mocedades del Cid de *Guillén de Castro* (Stiefel : appréciation très favorable). — P. 265. Gaster, *Chrestomathie roumaine* (Weigand : grands éloges). — P. 268. Binet, *Le style de la lyrique courtoise* (Settegast; cf. *Rom.* XXI, 142). — P. 269. Heinzel, *Ueber die franzōsischen Gralromane* (Suchier : remarques intéressantes, mais dont je n'accepterais pas, il s'en faut, toutes les conclusions[1]). — P. 274. *Romania*, oct. 1890, janvier et avril 1891 (Meyer-Lübke). — P. 277. *Arcivū Societāteĭ ştiintifica şi literare din Jaşi*, I (Meyer-Lübke. — P. 278. *Giornale storico della letteratura italiana*, XVII, 2-3 (Wendriner). — P. 282. *Il Propugnatore*, n. s. III, 15-17 (Wendriner). — P. 286. Addition de M. Gröber à l'art. de M. Förster sur *franceis* (voy. ci-dessus). — P. 288. Schuchardt, *Proposition*; voy. ci-dessous à la *Chronique*[2]. — G. P.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET PROVENÇALE (ancienne REVUE DES PATOIS), p. p. M. CLÉDAT. — V, nº 1 (1891, 1er trimestre). P. 1. L. Havet, Ch. Lebaigue, L. Crouslé, *Plan général de réforme orthographique*. — P. 38. P. Marchot et Aug. Vierset, *Texte wallon avec commentaire*. Ce travail a été apprécié, d'après le tirage à part, dans notre précédent volume, p. 633. — P. 59. L. Clédat, *Phonétisme, archaïsme et étymologisme*. — P. 64. *Un ms. de*

1. L'idée de faire de Robert de Boron un Anglais me paraît tout à fait insoutenable; cf. *Merlin*, I, p. x.

2. [Le nº se termine par une attaque aussi inconvenante dans la forme que vide dans le fonds dirigée contre moi par M. O. Schultz à l'occasion du compte rendu que j'ai fait ici-même (XX, 327) de sa publication, dans la *Zeitschrift*, du Pseudo-Turpin provençal conservé dans un ms. du Musée britannique. Cette inconcevable sortie (qui n'aurait point trouvé place dans un recueil bien dirigé) s'explique par cette circonstance que M. Schultz — il le déclare en toutes lettres — ne lit pas mes articles et notamment n'a pas lu celui-là. Cela n'excuse point M. Schultz : la fatuité, surtout portée à ce degré, est un ridicule, mais non une excuse. Mais c'est l'explication d'un emportement assuré-

la traduction française de Barthélemy l'Anglais. Sans intérêt. — P. 65. *La confession de Rutebeuf, traduction archaïque et rythmée*. — P. 68. A. Ferrand, *Noms de personnes et surnoms en patois de Jons (Isère)*. — Comptes rendus. — P. 78. Chronique; livres et articles signalés.

N° 2 (1891, 2e trimestre). P. 81. Clédat, *La circulaire ministérielle du 27 avril 1891 sur l'orthographe dans l'enseignement*. — P. 96. F. Araujo, *L'évolution phonographique de l'*oi *français* (1er art.). Travail dont les conclusions sont en général acceptables mais peu nouvelles. L'auteur ne semble pas avoir fait usage du livre de Thurot, qu'il aurait pu citer utilement à chaque page. — P. 134. *Chansons satiriques en patois lyonnais*, p. p. E. Philipon. Noël en patois lyonnais, 1721 à 1725. Bon commentaire. — P. 153. Comptes rendus. — P. 159. Chronique; livres et articles signalés.

N° 3 (1891, 3e trimestre). P. 161. F. Araujo, *L'évolution phonographique de l'*oi *français* (suite). — P. 174. Fertiault, *Diction. du langage populaire verduno-chalonnais*. Lettre *C*. — P. Bastin, *Le conditionnel en français*, réimpression avec corrections d'un extrait de l'*Etude philologique de la langue française* de l'auteur. C'est ce qu'on appelle en anglais *padding*. — P. 205. P. Marchot, *Textes de l'extrême nord et de l'extrême sud wallon*. — P. 224. Dr Galy, *Un ms. perdu de contes et fabliaux*. Cette notice n'avait certainement pas été rédigée par feu le Dr Galy en vue de l'impression, et on n'aurait pas dû l'imprimer sans la corriger, ce qui était facile, et sans y joindre quelques renseignements bibliographiques. Les fautes de lecture abondent. Ainsi les deux premiers vers cités sont ainsi écrits : *Aïde Diex joie, Ihs. cris*, et *Qui qui les repote il les voit*. Comment peut-on imprimer de pareils non-sens? Le ms. porte *Aïde Diex rois Jhesu Cris* et *Diex qui les repotailles voit*. Ajoutons qu'il n'était vraiment pas difficile de reconnaître dans la série de contes pieux pour chacun desquels on nous donne, bien incorrectement, il est vrai, la rubrique et le premier vers, le poème si répandu de la *Vie des Pères*, dont on a plus de trente manuscrits [1]. Cette description méritait d'autant moins les honneurs de l'impression qu'il en existe une infiniment meilleure dans le catalogue de la vente Luzarche (Claudin, 1869), sous le n° 6310. En outre, ce ms., qui, du reste, ne contient guère qu'une ou deux petites pièces qui ne se trouvent point ailleurs, n'est

---

ment bien peu motivé, car si, au lieu de s'en rapporter à un intermédiaire probablement peu intelligent, M. Sch. avait pris connaissance de mon compte rendu, il aurait vu que mes critiques, extrêmement modérées à tous égards, se limitent à contester l'étymologie, évidemment bien peu vraisemblable, qui tire le mot provençal et français *ascone, ascona*, du grec εἰκών, et à blâmer la disposition insolite des observations phonétiques, qui sont classées selon l'ordre de l'alphabet, sans même observer la distinction des voyelles et des consonnes. Si M. Sch., qui pourtant n'occupe encore dans le monde des érudits qu'un rang modeste, ne peut supporter une critique aussi légère, on ne peut que lui conseiller de s'abstenir de communiquer au public le fruit de ses veilles. La perte ne sera pas grande. — P. M.]

1. Voy. *Romania*, XIX, 306.

pas perdu : il a été acquis par le duc d'Aumale. — P. 133. *La Borgiero* chanson de Provence recueillie par le vicomte de Colleville. On ne nous dit pas où cette chanson a été recueillie. — P. 234. Chronique.

N° 4 (1891, 4e semestre). P. 241. P. Passy, *Notes sur quelques patois vosgiens*. — P. 257. F. Araujo, *L'évolution phonographique de l'oi français* (suite et fin). — P. 278. J. Bastin, *L'imparfait ou passé descriptif en français*. — P. 290. L. Clédat, *Traductions archaïques et rythmées*. Ces essais de vulgarisation de quelques beaux morceaux de poésie seraient plus utiles si l'auteur y avait joint quelques notes indispensables. Ainsi la pièce de P. Cardinal, *Razos es qu'ieu m'esbaudei*, intéressera peu le lecteur qui ne saura pas à quelle date (1213) et en quelles circonstances elle a été composée. — P. 294. Compte rendu, par M. P. Regnaud, le professeur de sanscrit de Lyon, du livre de M. P. Passy, *Études sur les changements phonétiques*. Beaucoup de critiques d'une valeur très contestable. — P. 304. *Chronique*. A partir de ce numéro, la chronique se termine par le « Bulletin de la Société de réforme orthographique ».

P. M.

Bulletin de la Société des anciens textes français, XVIIe année, 1891, n° 2. — P. 66-74. P. Meyer, *Un bref superstitieux du XIIIe siècle en vers français*. Ce *bref* nous est parvenu en original, ce qui doit être fort rare (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 4267). C'est un long feuillet de parchemin contenant une pièce rédigée en vers alexandrins qui forment deux laisses monorimes, l'une en *a*, l'autre en *i*. Des 61 vers dont se composait cette pièce, 38 ont été recouverts, avec intention, semble-t-il, par une tache qui les a rendus illisibles. Cette pièce paraît avoir été écrite à la fin du XIIIe siècle dans le nord de la France. Il y est dit que la femme en gésine sur qui ce bref sera placé accouchera heureusement. A ce propos, l'éditeur a groupé quelques informations sur l'usage des *brefs* de ce genre au moyen âge.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1890. — P. 331. *Inventaire de l'église de Hautecour en Tarentaise*, 1443. On y peut signaler deux ou trois mots de langue vulgaire : « uniam tinam *larczie*. » Encore actuellement, en Tarentaise, *lardze* est le le nom du mélèze. — P. 384. A signaler, dans un mémoire de M. de Mély intitulé *Visite aux trésors de Saint-Maurice d'Agaune et de Sion*, la description, accompagnée de planches exécutées par la photographie, d'une toile de tenture remontant au XIVe siècle où est représentée l'histoire d'Œdipe, avec des rubriques en latin.

Année 1891. P. 54-76. *Fragment d'un compte de Gilles le Tailleur, argentier de Charles I, duc de Bourbonnais en 1448*. Communication de M. Vayssière, archiviste de l'Allier. Ces anciens comptes renferment toujours un certain nombre de mots rares, qu'il est bon de recueillir. — P. 432-55. *Droits seigneuriaux dus aux évêques de Cambrai en 1275*. Très curieux document communiqué par M. Finot, archiviste du Nord. Ce document est en langue

vulgaire. Il renferme plusieurs mots rares qui appelleraient des explications dont on regrette l'absence. Çà et là quelques fautes de lecture; ainsi, p. 453, *machetriers* au lieu de *machecriers*. Ce qui rend ce document particulièrement intéressant et en facilite l'intelligence, c'est que chacun des objets mentionnés comme payant un certain droit est accompagné de la figure même de l'objet. Ces figures, assez bien dessinées, sont reproduites dans l'édition. P. M.

Literarisches Centralblatt. 1889. — Col. 24. Schultze, *Der altfranzösische directe Fragesatz* (H. Körting : éloges). — Church, *Dante and other essays*. — C. 87. Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen*. — C. 88. Şăineanu, *Incercare asupra semasiologiei limbei române* (éloges). — C. 90. Sommer, *Erster Versuch über die englische Hirtendichtung*. Cf. p. 1683. — C. 118. *Susanna*. Ein oberengadinisches Drama des 16. Jahrh., hrsg. von Ulrich. — C. 143. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*. — C. 154. G. Paris, *La littérature française au moyen âge*. — C. 188. Hettinger, *Dante's Geistesgang*. — C. 250. Finzi, *Saggi danteschi*. — C. 394. Stimming, *Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon*. — C. 548. Wirth, *Die Oster- u. Passionsspiele bis zum 16. Jahrhundert*. Cf. 1890, col. 1139. — C. 581. Juli Valeri *Alexandri Polemi*, éd. Kuebler. — C. 585. Martin, *Neue Fragmente des Gedichtes* Van den Vos Reinaerde. — C. 647. Pötzl, *Die Aussprache des Lateinischen* (« ne fait pas avancer la science »). — C. 759. H. Müller, *Das Verhältniss des Neugriechischen zu den romanischen Sprachen* (« impossible »). — C. 788. Ellinger, *Die antiken Quellen der Staatslehre Macchiavelli's*. — C. 827. Gaspary, *Geschichte der italienischen Literatur*. II. — Gaster, *Ilchester Lectures on Greeko-Slavonic Literature*. — C. 830. Wendorff, *Erklärung aller Mythologie* (« sans valeur »). — C. 683. Bilfinger, *Der bürgerliche Tag*. Untersuchungen über den Beginn des Kalendertages im class. Alterthum u. im christlichen Mittelalter. — C. 952. Christian von Troyes *Cligés*, hrsg. von W. Förster. 1889. — *Die beiden Bücher der Makkabäer*, hrsg. von Goerlich (H. Körting : le style de M. G., comme celui de beaucoup d'autres « Neuphilologen », ne brille pas par la clarté; quant au dialecte des *Macchabées*, on ne saurait guère admettre, avec l'éditeur, un modèle méridional copié par un scribe anglo-normand). — C. 988. Giannini, *Canti popolari della Montagna Lucchese*. — C. 1021. Kreyssig, *Geschichte der französischen Nationalliteratur*. 6. Auflage (« beaucoup de négligences et de lacunes »). — C. 1049. Humbert, *Die Gesetze des französischen Verses*. — C. 1114. Rönsch, *Semasiologische Beiträge zum lateinischen Wörterbuch*. — Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*. I (Knauer). — C. 1449. Jarnik, *Neuer vollständiger Index zu Diez' Etymologischem Wörterbuche* (H. Körting). — C. 1521. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*. I. 2e éd. — C. 1551. Amiaud, *La légende syriaque de Saint Alexis*. — C. 1584. Egbert's von Lüttich *Fecunda Ratis*, hrsg. von Voigt. — C. 1615. Junker, *Grundriss der Geschichte der französischen Literatur* (« presque rien de personnel »). — C. 1651. *Canti popolari del Piemonte*, pubbl. da Nigra. — C. 1652. Weigand, *Die Sprache der Olympo-Walachen*. —

C. 1713. Rubió y Ors, *Lo Gayter del Llobregat*. Cf. 1890, col. 1260. — C. 1744. *Les lettres de Servat Loup, abbé de Ferrières*, p. p. Desdevises du Dezert. — C. 1776. Marx, *Griechische Märchen von dankbaren Thieren*. — C. 1777. *Corpus glossariorum latinorum*, ed. Gœtz. — C. 1779. *Ipomedon* in drei englischen Uebersetzungen, hrsg. von Kölbing.

1890. — C. 29. Bourciez, *Précis de phonétique française*. — C. 92. Ten Brink, *Geschichte der englischen Literatur*. — C. 119. *Inventio sanctae crucis*, avec des *Testimonia inventae sanctae crucis*, p. p. Holder. — C. 219. Kalb, *Das Juristenlatein*. — Kornmesser, *Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft*. — C. 249. Lauchert, *Geschichte des Physiologus*. — C. 250. Pogatscher, *Zur Lautlehre der griechischen, lateinischen und romanischen Lehnworte im Altenglischen*. — C. 324. Riegl, *Die mittelalterliche Kalenderillustration*. — C. 367. Bugge, *Studien über die Entstehung der nordischen Götter- und Heldensagen*. Cf. c. 706. — C. 559. Knust, *Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien und der h. Maria Aegyptiaca*. — C. 560. *Le lai de l'Ombre*, p. p. Bédier. — C. 591. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*. — C. 692. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*. 2. Aufl. — C. 707. Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique en France*. Le même, *De nostratibus medii aevi poetis*. — C. 737. *Le mystère de sainte Barbe*, publié, avec un dictionnaire étymologique du breton moyen, par E. Ernault. — C. 758. Michael, *Salimbene u. seine Chronik* (compte rendu peu favorable). — C. 836. *Aucassin und Nicolete*, hrsg. von Suchier. 3 Aufl. — C. 903. Loth, *Les Mabinogion*. I. — C. 968. Hue de Rotelande's *Ipomedon*, hrsg. von Kölbing u. Koschwitz. — C. 1000. Appel, *Provenzalische Inedita*. — G. Paris, *Extraits de la chanson de Roland et de la Vie de saint Louis*, 2e éd. — C. 1036. *Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive*, hrsg. von Schweigel. — C. 1064. *Altprovenzalische Marienklage*, hrsg. von Mushacke. — C. 1100. *Rumänische Volkslieder u. Balladen*, übersezt von Franken. — C. 1101. Robert v. Blois, *Beaudous*, hrsg. von Ulrich. — Donati, *Fonetica, morfologia e lessico della raccolta d'esempi in antico veneziano*. — C. 1138. Mende, *Die Aussprache des französischen unbetonten* e *im Wortauslaut*. — C. 1139. K. Trautmann, *Oberammergau und sein Passionsspiel*. — C. 1181. Locella, *Zur deutschen Dante-Literatur*. — C. 1337. Stichel, *Beiträge zur Lexikographie des altprovenzalischen Verbums*. — C. 1483. Lammens, *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*. — C. 1546. Reuling, *Die komische Figur in den wichtigsten deutschen Dramen bis zum Ende des XVII. Jahrhunderts* (essai assez incomplet sur le personnage comique du drame médiéval.) — C. 1613. Schönbach, *Ueber eine Grazer Handschrift lateinisch-deutscher Predigten* (L'auteur suppose avec raison qu'en Allemagne, comme en France, les prédicateurs rédigeaient leurs sermons en latin avant de les prononcer dans la langue maternelle. Le prédicateur Berthold paraît avoir subi l'influence de ses confrères français.) — C. 1648. Moore, *Contributions to the textual criticism of the* Divina Commedia. — C. 1677. Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik*. — C. 1678. Wendriner, *Die paduanische Mundart bei Ruzante*. — C. 1714. *Katalanische*

Troubadours der Gegenwart, verdeutscht u. mit einer Uebersicht der katalanischen Literatur eingeleitet, von J. Fastenrath. — C. 1745. Keller, *Altspanisches Lesebuch*. — C. 1776. Bulle, *Dante's Beatrice im Leben und in der Dichtung*. — C. 1813. Gautier d'Arras, *Œuvres. I. Eracle*, p. p. Löseth (simple annonce).

E. L.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XII. 1891. Juillet. — Col. 217. Löwe, *Die Ausnahmslosigkeit sämmtlicher Sprachneuerungen* (Schuchardt). — C. 226. Vogels, *Handschriftliche Untersuchungen über die englische Version Mandeville's* (Behrens : travail important). — C. 233. Höffl, *France, Franceis & Franc im Rolandsliede* (Förster; cf. ci-après, p. 475). — C. 234. *Les plus anciens Chansonniers français*, p. p. Brakelmann (Förster). — C. 236. Witthöft, *Sirventes joglaresc* (O. Schultz : le critique discute la définition du *sirventes joglaresc* et propose diverses corrections ou rectifications). — C. 239. G. Meyer, *Etymologisches Wörterbuch der albanesischen Sprache* (Meyer-Lübke).

Août. — C. 265. *Arthour and Merlin*, hrsg. v. Kölbing (Kaluza; cf. *Rom.* XX, p. 378). — C. 271. *Études romanes* dédiées à G. Paris (Suchier). — C. 273. Nätebus, *Die nichtlyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (Suchier). — C. 276. Salvioni, *Notizia intorno ad un codice visconteo-sforzesco della biblioteca di S. M. il Re* (Wiese).

Septembre. — C. 301. Cohn, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein und im vorliterarischen Französisch* (Meyer-Lübke : mêmes éloges que *Rom.* XX, p. 377). — C. 305. Nordfelt, *Études sur la chanson des* Enfances Vivien (Vising : les deux savants suédois pensent que la laisse terminée par un vers de six syllabes sans rime est une forme peu ancienne). — C. 308. Götzinger, *Die romanischen Ortsnamen des Kantons St. Gallen* (Unterforcher). — C. 310. Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz* (L. Neumann : l'auteur a eu tort de vouloir tracer sur la carte une *ligne* frontière des deux langues; dans le Jura bernois et la partie nord du canton de Neuchâtel, il serait plus exact de parler d'une *zone* frontière où des patois romans, le français et l'allemand se mêlent en des proportions variables).

Octobre. — C. 341. *Das Adamsspiel*, hrsg. von Grass (Tobler). — C. 343. *Wistasse le moine*, hrsg. von Förster und Trost (Tobler : nombreuses corrections; sur cette publication et la précédente, cf. ci-dessus, p. 279). — C. 347. Restori, *Letteratura provenzale* (Stimming; cf. *Rom.* XX, 632). — C. 359. Corrections de M. W. v. Zingerle à son édition de *Floris et Liriope*.

Novembre. — C. 373. Förster, *Yvain*. Neue verbesserte Textausgabe (Golther : encore de la Matrone d'Ephèse !). — C. 375. Pirandello, *Laute und Lautentwicklung der Mundart von Girgenti* (Meyer-Lübke : éloges). — C. 383. Munthe, *Anteckningar om folkmålet i en trakt af vestra Asturien* et autres publications (Baist).

Décembre. — C. 405. Koschwitz, *Grammatik der neufranzösischen Schriftsprache* (Meyer-Lübke : l'ouvrage ne prétend rien apprendre de nouveau aux spécia-

listes et il est insuffisant pour les autres lecteurs; cf. XIII, c. 68 et suiv.). — C. 409. *Peregrinaggio di tre giovani, figliuoli del re di Serendippo*, hrsg. von Gassner (Wiese; cf. ci-dessus, p. 327). — C. 410. Restori, *Le gesta del Cid*, raccolte e ordinate (Baist : choix de textes qui peuvent être utiles pour des exercices; les corrections apportées au *Poema del Cid* sont médiocres, ce qui concerne la versification est inadmissible; mais cf. XIII, c. 141). — C. 411. *Philologische Abhandlungen*, Heinrich Schweizer-Sidler gewidmet (Schuchardt : parmi nombre d'observations intéressantes du critique, il faut noter cette réflexion : « Stellen wir uns vor dass wir innerhalb irgend welcher Grenzen schliesslich das unendliche Gewirr der nach allen Richtungen hin verlaufenden Lautbah nen in seiner Gänze aufnähmen, würden wir den Eindruck der Gesetzmässigkeit wohl in einem besondern Masse empfinden ? »). — C. 432, W. F., *Zu* Ille und Galeron.

XIII. 1892. Janvier. — C. 12. *The Palace of Pleasure*. Elizabethan versions of Italian and French novels from Boccaccio, Bandello, Cinthio, Straparola, Queen Margaret of Navarre, and others, done into English by William Painter, now again edited by Joseph Jacobs (Varnhagen). — C. 17. Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz* (Gauchat : tandis que M. L. Neumann, XII, c. 310, avait parlé de cet ouvrage en géographe, M. G. le considère au point de vue de l'étude des patois). — C. 19. Stengel, *Chronologisches Verzeichniss französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts* (Stürzinger : additions et corrections). — C. 23. Lammens, *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe* (Baist; cf. *Rom.* XIX, 499). — C. 25. *Zur Dante-Literatur*, III (Kraus; sur la *Beatrice* de M. Del Lungo, cf. ci-dessus, p. 144). — C. 29. Goldschmidt, *Die Doctrin der Liebe bei den italienischen Lyrikern des 13. Jahrhunderts* (Appel). — C. 30. Mazzoni, *Le rime profane d'un manoscritto del secolo XV*. (Wiese).

Février. — C. 59. Heinzel, *Ueber die französischen Gralromane* (Golther : ce très important mémoire remet en honneur l'opinion qui cherche dans la légende chrétienne l'origine des romans du Graal). — C. 55. Zéliqzon, *Lothringische Mundarten* (Wilmotte : compte rendu en français).

Mars. — C. 85. *Eneas*, p. p. Salverda de Grave (Tobler : compte rendu important; cf. ci-dessus, p. 281). — C. 92. Klett, *Lexikographische Beiträge zu Rabelais'* Gargantua (Fränkel : travail méritoire). — C. 93. Hagelin, *Stomatoskopiska Undersökningar af Franska Språkljud* (Lenz). — C. 97. Kleinert, *Vier bisher ungedruckte Pastorellen des Troubadours Serveri von Gerona* (Levy). — C. 99. Restori, *Il Carlo Magno, poema inedito di Pierjacopo Martello* (Wiese : notice sur un poème italien du XVIIIe siècle; cf. ci-dessus, p. 327). — The *Exempla of* Jacques de Vitry, edited by Th. Fr. Crane (Varnhagen; cf. *Rom.* XX, 380).

Avril. — C. 121. G. Doutrepont, *Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque* (Wilmotte; cf. ci-dessus, p. 140). — C. 123. *Zur Dante-Literatur*, IV (Kraus : sur trois publications anglaises et américaines). — C. 127. *Den sinnrike junkern Don Quijote af La Mancha*, öfversatt af Edv.

Lidforss (Vising : c'est la meilleure traduction en suédois et en même temps une excellente contribution à l'explication du roman de Cervantès). — C. 128. Gaster, *Chrestomathie roumaine* (Philippide : critique très sévère de l'introduction, dont le roumain serait, paraît-il, aussi peu correct que le français ; cf. ci-dessus, p. 113).

Mai. — C. 153. Köppel, *Studien zur Geschichte der italienischen Novelle in der englischen Literatur des sechzehnten Jahrhunderts* (Varnhagen). — C. 154. Risop, *Studien zur Geschichte der französischen Conjugation auf* -ir (Meyer-Lübke : « eine Musterleistung »). — C. 156. Büttner, *Studien zu dem Roman de Renard und dem Reinhart Fuchs* (Voretzsch). — C. 160. *A Historia dos cavalleiros da mesa redonda e da demanda do Santo Graal*, hgg. von K. v. Reinhardstöttner (Baist). — C. 164. Jespersen, *The articulations of Speech sounds by means of analphabetic symbols* (Karsten : ouvrage très important).

Juin. — C. 196. C. Michaëlis de Vasconcellos, *Der portugiesische Infinitiv* (Schuchardt : long et important compte rendu d'un ouvrage « riche de faits et d'idées »).

C. 40, 67, 112 et 182. Discussion entre MM. Schuchardt, Gering et Behaghel sur l'origine, la valeur et l'usage du signe > ou < dans les travaux de linguistique. Voy. ci-dessous, p. 471. E. M.

Englische Studien [1]. II. 1878. — P. 20-27. Liebrecht, *Ein altenglischer Schwank*. Le fond d'un conte plaisant des *Nugae Curialium* de Gautier Map, *De Sceva et Ollone mercatoribus* (dont le premier est amené à douter de son identité), se retrouve dans une farce danoise du XVIe siècle. — P. 29-59. Varnhagen, *Beiträge zur Erklärung und Textkritik von Dan Michel's Ayenbite of Inwyt*. Suite (cf. *Rom.* VII, 474). Un long morceau de l'original français est donné d'après un manuscrit du Musée britannique. — P. 115-118. Köhler et Kölbing, *Zu einer Stelle des altenglischen Gedichtes von der Kindheit Jesu*. Il s'agit du miracle du pot à eau suspendu par l'enfant Jésus à un rayon de soleil. — P. 281. Kölbing, *Zur Legendenforschung*. Observations sur les mises en prose latine des légendes de Théophile et de Cécile. — P. 295-310 et 539. Kölbing, *Zu Amis and Amiloun*. Recherches sur le rapport des textes français avec le poème anglais. — P. 528-532. Kölbing, *Zu Chaucer's The Knightes Tale*. Remarques sur le rapport des deux rédactions de Chaucer comparées avec le texte de Boccace. — P. 533. Le même, *Nachträgliches zum Tristan*. M. Kölbing fournit quelques additions et corrections à son travail sur les versions norvégienne et anglaise de la légende.

Comptes rendus. — P. 246. Tanner, *Die Sage von Guy von Warwick* (Kölbing : remarques sur la filiation des manuscrits du texte français). — P. 489. *Englische Alexiuslegenden aus dem 14. und 15. Jahrhundert*, hrsg. von Skipper (Kölbing).

---

1. Le tome I a été analysé, *Rom.* VII, 474-5.

III. 1879. — P. 209-268. Rambeau, *Chaucer's* House of fame *in seinem Verhältniss zu Dante's* Divina Commedia. — P. 533. G. Storm, *Havelok the Dane*. Traduction d'un article des comptes rendus des séances de la Société des sciences de Christiania. L'original historique de Havelok est le roi Olaf Kuaran (Xe siècle), descendant des souverains norvégiens de Dublin et fil du roi Sigtryg de Northumberland. Cf. Ward, *Catalogue of romances*, I, 429 et suiv.

Comptes rendus. — P. 172. Liebrecht, *Zur Volkskunde* (Kölbing). — P. 190. Horstmann, *Barlaam und Josaphat* (Kölbing). — P. 195. Ehlerding, *German and Latin elements in the English language* (Kölbing : sans valeur). — P. 356 et 505. Skeat, *An etymological dictionary of the English language* (Stratmann).

IV. 1880. — P. 197-287. Kaluza, *Das mittelenglische Gedicht* William of Palerne *und seine französische Quelle*. Aux pages 274-279, l'auteur propose une série de corrections au texte français.

Comptes rendus. — P. 182. Mebes, *Ueber den* Wigalois *von Wirnt von Gravenberg* (Kölbing ; cf. *Rom.* XV, 5 ss. et XX, 297 ss.) — P. 187. Scheibner, *Ueber die Herrschaft der französischen Sprache in England in der Zeit vom 11. bis zum 14. Jarh.* (Lindner). — P. 339. Bennewitz, *Chaucer's* Sir Thopas, *eine Parodie auf die altenglischen Ritterromanzen* (Lindner ; cf. XI, 496). — P. 340. Klint, *An account of Chaucer's translation of the Romaunt of the Rose* (Lindner : sans valeur). — P. 460. Müller, *Etymologisches Wörterbuch der englischen Sprache* (Vietor).

V. 1881. — P. 97-149. Treutler, *Die Otinelsage im Mittelalter*. — P. 465. Kölbing, *Zu Amis and Amiloun*. Cf. II, 295 ss. Le ms. de Cambridge du texte français concorde de très près avec le ms. de Londres. Dans le même article, M. K. répond à une critique de l'*Anglia*.

Comptes rendus. — P. 166. *Sir Orfeo*, hrsg. von Zielke. (Dans ce compte rendu intéressant, M. Lindner rend probable que la source principale du poème anglais est italienne et non française. M. L. dérive les mots du moyen anglais : *ays*, aise, du bas saxon *aes*, *alfine* de *on fine*. — P. 172. Danker, *Die Laut- und Flexionslehre der mittelkentischen Denkmäler nebst romanischem Wortverzeichniss* (Brenner). — P. 287. Wissmann, *Studien zu King Horn* (Kölbing).

VI. 1882. — P. 464. Powell, *A few notes on Sir Tristrem*. Dans le *Sein Matheus town* mentionné dans le poème anglais, M. P. reconnaît Saint-Mahé en Bretagne.

Comptes rendus. — P. 251. Sörgel, *Die englischen Maskenspiele* (Koch). — P. 259. Varnhagen, *Ein indisches Märchen auf seiner Wanderung durch die asiatischen und europäischen Literaturen* (Liebrecht : le fonds de ce conte se retrouve dans le poème anglais de *Robert de Sicile*. Cf. III, 133).

VII. 1883. — P. 1-33. Gierth, *Ueber die älteste mittelenglische Version der Assumptio Mariae*. L'auteur de ce poème a puisé directement aux sources latines utilisées aussi par Wace. — P. 34-65. A. Brandes, *Ueber die Quellen*

der mittelenglischen Versionen der Paulusvision. — P. 111-125. Kölbing, *A peniworth of withe.* Version parallèle au fabliau *De pleine bourse de sens.*

Comptes rendus. — P. 136. *The Erl of Tolous and the Emperes of Almayn,* edited by Lüdtke (Sarrazin). — P. 150. Bethge, *Wirnt von Gravenberg* (Rohde; cf. IV, 182). — P. 349. Vetter, *La légende de Tristan*; Röttiger, *Der* Tristan *des Thomas* (Kölbing). — P. 473. *The Folk-Lore Journal* (Liebrecht).

VIII. 1884. — P. 67-114. Kribel, *Studien zu Richard Rolle de Hampole.* II. La source principale de la *Lamentatio S. Bernardi de compassione Mariae* est un sermon latin de Bernard de Clairvaux; M. K. juge inutile d'expliquer les divergences par la supposition d'un poème français intermédiaire entre le sermon et le texte anglais. — P. 209-254. Hoofe, *Lautuntersuchungen zu Ostern Bokenham's Legenden.* L'auteur consacre des paragraphes spéciaux au traitement des voyelles des mots romans figurant dans Bokenam. — P. 398-410. H. Brandes, *Die mittelenglische* Destruction of Troy *und ihre Quelle.* Cette nouvelle comparaison du poème anglais avec l'*Historia Troiana* de Guido delle Colonne complète les travaux de Panton et de Boch sur le même sujet.

Comptes rendus. — P. 191. Suchier, *Denkmäler provenzalischer Literatur und Sprache* (Kölbing). — P. 324. Varnhagen, *Longfellow's* Tales of a Wayside Inn *und ihre Quellen* (Liebrecht). — P. 330-350. Comptes rendus de travaux phonétiques de Vietor, Trautmann, Sievers, Hoffory, Breymann, Schröer, (Western; cf. X, 298 et 461; XI, 326). — P. 378. *Li Lais de Lanval,* nebst Th. Chestre's *Launfal,* neu hrsg. von L. Erling (Rohde : rendra des services). — P. 386. Pudmenzky, *Shakespeare's* Perikles *und der* Apollonius *des Heinrich von Neustadt* (Koch : recherches bien faites sur l'histoire de la légende d'Apollonius).

IX. 1885. — P. 51-63. Breul, *The Boke of Curtesy.* Edition critique, avec la traduction française de Pinson, du XVIe s. — P. 161-167. Fick, *Zur Frage von der Authenticität der mittelenglischen Uebersetzung des Romans von der Rose.* Cf. XI, 163 ss. — P. 240-266. Varnhagen, *Die Erzählung von der Wiege* (*Chaucer's Reeves Tale*). Classification des sept versions du conte, qui paraissent toutes remonter à un original français. M. V. publie le fabliau *De Gombert et des .II. clercs* d'après un manuscrit de la collection Hamilton.

Comptes rendus. — P. 92. *Floris and Blauncheflur,* hrsg. von Hausknecht (Kölbing; cf. Stoffel, p. 389). — P. 111. *The Tale of Gamelyn,* edited by Skeat (Lindner : l'hypothèse d'une source française est peu probable). — P. 149. Schwieger, *Die Sage von Amis und Amiles* (Kölbing).

X. 1886. — P. 41-48. Zupitza, *Zum Lay le Freine.* — P. 181-187. Stoffel, *On the etymology of « decoy ».* L'auteur s'attache à prouver l'origine hollandaise de ce verbe anglais, qu'on a voulu dériver du français.

Comptes rendus. — P. 279. Petras, *Ueber die mittelenglischen Fassungen der Sage von den Sieben Weisen Meistern* (Varnhagen). — P. 287. *Sir Tristrem,* edited by Mc Neill (Kölbing).

XI. 1887. — P. 163-173. Lindner, *Die englische Uebersetzung des Romans*

von der Rose. — P. 495. Hupe, *Etymologien*. La forme *quarto*, dont dérive *quartarius* (le fr. *quartier*, etc.), se retrouve dans le moyen anglais *quert*, protection, sécurité.

Comptes rendus. — P. 126. Oliphant, *The New English* (Mayhew : critique d'étymologies). — P. 282. Körting, *Grundriss der Geschichte der englischen Literatur* (Kölbing). — P. 298. Wright, *The Bible Word-Book* (Mayhew : conteste un grand nombre des étymologies proposées par l'auteur.

XII. 1888. — P. 323-366. Caro, *Horn Childe and Maiden Rimnild*. — P. 451-458. Kaluza, *Zu den Quellen des Cursor Mundi*.

Comptes rendus. — P. 78. *Sir Gowther*, hrsg. von Breul (Kaluza). — P. 89. Steinbach, *Ueber den Einfluss des Crestien de Troies auf die altenglische Literatur* (Kaluza). — P. 283. Einenkel, *Streifzüge durch die mittelenglische Syntax* (Bülbring : l'auteur démontre que l'ancien français a exercé sur la syntaxe du moyen anglais une grande influence, dont il exagère cependant la portée). — P. 432. *Torrent of Portyngale*, re-edited by Adam (Kaluza).

XIII. 1889. Comptes rendus. — P. 84. Krautwald, *Layamons* Brut *verglichen mit Waces* Roman de Brut *in Bezug auf die Darstellung der Culturverhältnisse Englands* (Klinghardt). — P. 482. *Ipomedon* in drei englischen Bearbeitungen, hrsg. von Kölbing (Kaluza). — P. 505. Sweet, *A History of English Sounds*, 1888 (Kluge).

XIV. 1890. — P. 127. Lauchert, *Nachträgliches zum Physiologus*. — P. 165-188. Kaluza, *Kleinere Publikationen aus me. Handschriften*. L'ermite et l'exilé (légende d'origine latine ou française). — P. 188-210. Lauchert, *Der Einfluss des Physiologus auf den Euphuismus*. — P. 321-344. Zupitza, *Die Romanze von Athelston*. Le poème anglais remonte très probablement à un original français. — P. 405. Breul, *Zwei mittelenglische Christmas Carols*. Remarques sur le mélange du latin avec les langues populaires dans les chansons médiévales. Cf. *Rom*. XX, 281 ss. — P. 435-7. Kölbing, *Zu Partenope of Blois*.

Comptes rendus. — P. 123. Lauchert, *Geschichte des Physiologus* (Mann ; cf. p. 296-9). — P. 146. Sommer, *Erster Versuch über die englische Hirtendichtung* (Reissert).

XV. 1891. — P. 161-247. Jentsch, *Die mittelenglische Romanze* Richard Cœur de Lion *und ihre Quellen*. Le poème anglais a été traduit du français ; la source principale de l'original perdu était l'*Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*. — P. 286-305. Schuchardt, *Beiträge zur Kenntniss des englischen Kreolisch*. M. S. commence par rectifier un point de la terminologie scientifique : il faut dire *indou-anglais*, *indou-portugais*, etc., et non *anglo-indou*, etc.

Comptes rendus. — P. 424. *Le Morthe Darthur* by Sir Thomas Malory, edited by Sommer (Kellner, Kölbing). — P. 429. Schleich, *Ueber das Verhältniss der mittelenglischen Romanze* Ywain and Gawain *zu ihrer altfranzösischen Quelle* (Kaluza ; cf. XII, 83).

E. Löseth.

CHRONIQUE

Nous venons d'apprendre la mort de M. Giov. Flechia, sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université de Turin, décédé à l'âge de 80 ans, le 3 juillet courant. M. Flechia possédait, dans le vaste domaine des sciences philologiques, une variété de connaissances qui devient naturellement de plus en plus rare, à mesure que les découvertes se multiplient et que les détails que chaque spécialiste doit connaître deviennent plus nombreux. Flechia était indianiste de profession. Mais c'était aussi un romaniste de premier ordre. Bien que ses travaux des vingt dernières années attestent l'influence qu'exerçaient sur lui les idées et la méthode de son illustre ami, M. Ascoli, il était loin de manquer de vues personnelles et d'originalité. Comme tous ceux qui travaillent pour apprendre plutôt que pour produire, il n'a publié qu'une faible partie des résultats auxquels ses longues et consciencieuses recherches l'avaient conduit. Cependant ses divers écrits, malheureusement dispersés entre d'assez nombreux recueils académiques ou périodiques, ne laissent pas de former une masse considérable. Nous avons eu l'occasion d'en mentionner plusieurs (VI, 302; IX, 481; XV, 456), ceux surtout qui ont paru dans l'*Archivio glottologico*. Nous rappellerons encore son grand mémoire sur les noms de lieux dans l'Italie septentrionale (*Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore*, Turin, 1871, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Turin) et, comme échantillon des recherches qu'il poursuivit pendant nombre d'années sur les noms de famille italiens, son travail intitulé *Di alcuni criteri per l'originazione dei cognomi italiani* (Académie des *Lincei*, 1878).

— La Société des anciens textes français mettra en distribution, au mois d'octobre prochain, le tome Ier du *Chansonnier français de Saint-Germain-des-Près* (Bibl. nat. fr. 20050), reproduction phototypique avec transcription par par P. Meyer et G. Raynaud. Ce volume contient la reproduction phototypique, précédée d'un court avant-propos. Il constituera à lui seul la distribution de l'exercice 1892, les frais très considérables qu'a entraînés cette reproduction ne permettant pas à la Société de publier pour le même exercice un autre volume. Le tome II contiendra l'introduction, la transcription, les notes et les tables.

— Dans le numéro de janvier du *Litteraturblatg für germ. u. rom. Philologie*,

1. Il l'a reproduite dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XVI, 288.

M. H. Schuchardt a inséré cette proposition : « Pour éviter, dans des exposés linguistiques, l'équivoque du signe =, on s'est mis depuis quelque temps à se servir du signe >, dirigé ainsi ou en sens inverse. Mais les uns lui donnent une valeur contraire à celle que lui attribuent les autres : les uns écrivent it. *cuore* > lat. *cor* ou *cor* < *cuore*, les autres *cuore* > *cor* ou *cor* < *cuore*. On trouve ces deux emplois dans le même journal, dans la même œuvre collective. Il est grand temps de mettre fin à ce désordre et de se décider pour un des deux usages. Je crois que le meilleur est celui d'après lequel on met la forme plus ancienne à la pointe, la forme plus récente à l'ouverture (*cor* < *cuore*) ; nous sommes habitués par les tableaux généalogiques, par les représentations scientifiques les plus variées à voir le développement représenté par la divergence..... L'emploi mathématique du signe s'accorde aussi avec cette manière de le comprendre : la quantité supérieure est à l'inférieure dans un rapport de développement, et non l'inverse. » Comme la *Romania*, depuis quelque temps, a aussi employé ce signe, il m'a paru utile de reproduire cette note et de résumer la discussion qui l'a suivie. La proposition du savant professeur de Graz ne fut pas bien accueillie, au moins dans sa seconde partie, car tout le monde reconnaît la nécessité de fixer au nouveau signe un emploi constant. Dans le numéro de février, MM. Gering et Behaghel exprimèrent l'opinion que le signe > avait la valeur d'une flèche et indiquait la direction d'un point à un autre, que par conséquent $x > y$ veut dire « x devient y », et $y < x$, « y vient d'x. » Je dois dire pour ma part que j'ai toujours compris le signe de même, que je l'ai vu le plus souvent employé ainsi et que je ne l'emploie jamais autrement. M. Schuchardt maintint son opinion dans le numéro de mars, mais sans donner de nouveaux arguments. Dans une intéressante note du numéro de mai, M. Gering est remonté à l'origine de ce signe, qui paraît avoir été inventé indépendamment et à peu près en même temps par l'Américain Francis A. March (*A comparative grammar of the anglo-saxon language*, 1870) et par le Danois Karl Verner. L'un et l'autre ont donné au signe l'emploi que recommandent MM. Gering et Behaghel. A. March dit : « < or > is placed between two words when one is derived from rhe other, the angle pointing to the derived word : < may be read *from*, > *whence*. » K. Verner, de son côté, écrit : « Comme les signes < et > ont été empruntés avec pleine conscience à la terminologie mathématique, je les ai employés, cela va de soi, dans un sens linguistique correspondant : $x > y$ veut dire : « x est plus grand, » c'est-à-dire plus plein, plus complet, phonétiquement plus ancien ou au moins plus archaïque que g. » Ainsi le principal argument de M. Schuchardt se tourne contre lui. Depuis vingt ans, le signe > a été employé surtout par les linguistes scandinaves, toujours avec la valeur définie par March et Verner, et M. Nyrop déclare que plusieurs passages de M. Schuchardt lui étaient restés inintelligibles, parce qu'il ne pouvait se douter que ce savant employait le signe en question à l'inverse de l'usage reçu. Ce signe est commode du moment qu'on s'entendra sur son emploi, et il est certain maintenant que tout le monde sera d'accord. — G. P.

— Le Musée Britannique a récemment acquis le manuscrit de Spalding qui a été décrit ici-même pour la première fois (*Romania*, V, 1 et suiv.), et qui a été utilisé depuis par M. Constans, pour le *Roman de Thèbes*, et par M. Salverda De Grave pour le *Roman d'Eneas*. Ce ms., qui avait beaucoup souffert de l'humidité, a été habilement réparé et consolidé dans l'atelier de reliure du Musée. Il a reçu le n° addit. 34114.

— A propos du *Roman provençal d'Esther* publié dans notre précédent fascicule, M. S. Berger me signale un rapprochement qui m'avait échappé et qui rend très clairs les vers 382 et suivants dont j'avais en note signalé l'obscurité : *Mas ben fon mielhz aconselhat | Dod, con fon tant refrejat, | Non trobet autra medicina, | Mes qe on li aguessa una enfantina | La plus bela que om trobessa.* Comme je l'avais indiqué en note, mais avec un signe de doute, *Dod* est bien David. Ce passage fait allusion, ce qui ne m'était pas venu en pensée, à l'histoire d'Abisag la Sunamite, III *Rois*, I, 1 et suiv. — P. M.

— Livres annoncés sommairement :

La morte di Beatrice. Saggio di Michele Scherillo. Torino, Lœscher, 1890. In-4°, 79 pages (extrait du vol. XV des *Atti della R. Accademia di Archeologie, Lettere e Belle Arti* de Naples). — L'auteur d'*Alcune fonti provenzali della « Vita Nuova » di Dante* (cf. *Rom.*, XIX, 368) commente d'une façon un peu trop prolixe, mais toujours intéressante, les passages de la *Vita Nuova* relatifs à la mort de Béatrice. Il propose d'ingénieuses explications de quelques-unes des plus grosses difficultés du texte. Ses hypothèses nous paraissent mériter l'attention de quiconque veut étudier les rapports de la *Vita Nuova* et de la *Divine Comédie*, et la formation du grand poème dans l'esprit de Dante.

Guglielmo Volpi, *Gli Antipodi nel « Morgante »*. Florence, 1891. In-8°, 16 pages (extrait de la *Rassegna Nazionale*, XIII). — Ces pages érudites font bien voir sous quelles influences diverses et à l'aide de quelles réminiscences littéraires Pulci a écrit ces enseignements d'Astaroth à Renaud, dans lesquels semble être prédite la découverte de l'Amérique.

Guglielmo Volpi, *Del tempo in cui fu scritto il « Morgante »* (extrait de la *Rassegna Emiliana*, II, fasc. X, p. 550-554). — Le jeune auteur, qui prépare une nouvelle édition du *Morgante Maggiore*, établit solidement les dates de la composition du poème. Les dix-huit premiers chants furent écrits entre mars 1466 et avril 1468; la première partie tout entière, composée de vingt-trois chants et publiée le 26 février 1482, était sûrement terminée avant le mois de décembre 1470. La composition de la seconde partie se place naturellement entre la date de l'édition en vingt-trois chants et le 7 février 1483, date de la première édition en vingt-huit chants.

Ueber die Sprache der altprovenzalischen Handschrift acq. nouv. fr. n° 4138 der Bibliothèque nationale zu Paris... von Otto Wesemann. Halle, 1891. In-8°. 44 pages (dissertation de Halle). — Ce ms. est un de ceux qui contiennent

la version abrégée du code de Justinien dont Bartsch a donné un extrait dans sa *Chrestomathie provençale*. La dissertation que nous annonçons est un travail d'écolier dénué d'intérêt. On y trouve le dépouillement assez médiocrement conçu de la langue de ce ms., où l'auteur, n'ayant aucune idée de la valeur relative des faits qu'il énumère, met tout sur le même plan. D'ailleurs aucune espèce de conclusion. M. W. n'essaye même pas de déterminer le lieu où le ms. a été fait. Les conclusions très vagues de la p. 5 sont inexactes. Il serait bien temps que l'on renonçât, dans les universités allemandes, à faire imprimer des dissertations qui encombrent d'un *ballast* inutile la bibliographie de chaque sujet.

Zur Entwickelung der italienischen Dichtungen Petrarcas. Abdruck des Cod. Vat. Lat. 3196 und Mitteilungen aus den Handschriften Casanat. A III 31 und Laurenz, Plut XLI, N. 14. Von Carl APPEL, Halle, Niemeyer, 1891. In-8°, XIII-196 p. — Il s'agit, dans cette publication, des feuillets de brouillons de Pétrarque conservés depuis Fulvio Orsini à la Vaticane (Vat. 3196) et auxquels est venu s'adjoindre, il y a peu d'années, le ms. original et en partie autographe du *Canzoniere* complet (Vat. 3195). On peut se demander si M. Appel a été bien inspiré de préparer une édition paléographique aussi minutieuse, au moment même où M. Monaci vient de donner les fac-similés des mêmes feuillets dans l'*Archivio paleografico italiano*. Il répondra sans doute que son édition rendra service aux nombreux travailleurs qui n'ont pas l'*Archivio* sous la main et qu'il facilitera aux autres la lecture des fac-similés. Dans le dernier cas, il ne devait pas hésiter à résoudre les abréviations qui surchargent, comme on le sait, l'écriture de Pétrarque (surtout dans les curieuses notes ajoutées aux brouillons) et qui en rendent la lecture plus difficile encore dans l'édition que dans les fac-similés. Les parties les plus intéressantes du livre sont l'indroduction, où M. A. a fait une histoire très complète des brouillons italiens de Pétrarque conservés encore en assez grand nombre au commencement du XVIe siècle, et l'édition de quelques fragments des feuillets perdus dont il a retrouvé d'anciennes copies. On remarquera, p. 129, une note sur une imitation d'Arnaut Daniel, par Pétrarque, datée de 1350. — P. DE NOLHAC.

Ueber die Pariser Hss. 1451 und 22555 der Huon de Bordeaux-Sage... von Hermann SCHAFER. Marbourg, 1891, 8°, 48 p. (diss. de docteur). — On n'a ici que la première partie d'un travail qui paraîtra en entier dans les *Ausgaben und Abhandlungen* de M. Stengel. L'auteur a fait des trouvailles intéressantes dans les mss. qu'il a examinés ; il a notamment découvert une branche inconnue de *Huon de Bordeaux* dans le ms. 1451, *Huon et Calisse*, qu'il imprime et qui a d'ailleurs une faible valeur.

Das Ideal der Schönheit und Hässlichkeit in den altfranzösischen Chansons de geste.... von Oskar VOIGT. Marbourg, 1891, 8°, 61 p. (diss. de docteur). — L'auteur a classé avec soin les passages de nombreux poèmes se rapportant à son sujet et les a accompagnés de sobres réflexions qui auraient pu parfois avoir un peu plus de précision : que signifie au juste, par exemple, l'épi-

thète de *bassetes* si souvent appliquée aux hanches des femmes? M. Voigt n'a pas connu à temps le travail de M. Loubier (*Rom.*, XX, 374).

Die romanischen Ortsnamen des Kantons St-Gallen.... von Wilhelm Götzinger. St-Gallen, 1891, 8°, 91 p. et une carte (diss. de docteur de Fribourg en Brisgau). — Travail bien fait sur un sujet fort intéressant (voy. *Rom.*, I, 7). Beaucoup de noms de lieux attestent encore dans le canton de Saint-Gall, depuis longtemps tout à fait germanisé, l'ancienne existence d'une population romane. Ils sont souvent assez difficiles moins à reconnaître comme tels au milieu des noms allemands qu'à bien interpréter, parce qu'ils ont subi beaucoup d'altérations. On a rarement une aussi bonne fortune que pour le nom de Grabs, d'où, par des textes authentiques qui vont de l'an 1235 au IXe siècle, on remonte de proche en proche à *Grabdis* puis à *Quaravedes*, *Quadravedes* et *Quadrabites*, lequel nous met en présence du latin Quatuor abietes. Tous ces noms sont des désignations empruntées à la nature ou à la culture la plus simple; on n'y trouve pas, sauf quelques-uns qui paraissent plus récents, de formations avec des noms de personne. M. G. signale aussi le fait curieux de la conservation dans le parler actuel (alémannique) du canton de quelques mots romans, tous (sauf *schpusa*, « épouse ») appartenant à la vie agricole, comme *fôle*, « reste de beurre égoutté » (favilla), *furke* (fourche), *lätsch* (laqueum), etc. Ce qu'on peut entrevoir de la phonétique de ce roman fossile le rapproche naturellement du réto-roman.

J.-G. Isola. *Storie Nerbonesi*. Parte III. *Storia delle letterature romanze*. Dispensa Ia. Genova, tipografia del R. Istituto Sordo-Muti, 1891. In-8°, CXXVIII-p. — Les deux premières parties ont paru en 1880, en un volume formant le troisième tome des *Storie Nerbonesi* (tome I, 1877, tome II encore attendu), dans la *Collezione di testi inediti o rari*; ce n'était pas la moindre singularité de l'ouvrage, et on comprend que les éditeurs de la collection aient trouvé qu'elle n'était pas faite pour accueillir des hors-d'œuvre aussi démesurés. La suite paraît donc en dehors; à en juger par le début, elle remplira de nombreux volumes. M. Isola traite ici des littératures romanes; il est moins paradoxal que pour les langues (à en juger par ce qu'en dit M. Körting, *Encyklop.* I, 143, car nous n'avons pas lu son livre), mais il remonte si haut dans les origines de son sujet qu'on ne voit pas bien encore quand il arrivera à l'aborder. Il traite ici des influences grecques, chrétiennes, juives, orientales (même chinoises) sur l'état moral et intellectuel de l'empire romain. Il y a çà et là des idées intéressantes, mais le tout est naturellement assez mal digéré et emprunté à des sources de valeur fort inégale. Peut-être les prochains fascicules intéresseront-ils plus directemeut les romanistes.

France, Franceis und Franc im Rolandsliede, von Dr Carl Th. Hœffl. Strasbourg, Trübner, 1891, 8°, 74 p. — Ce travail assez pénible à lire atteste de l'érudition, mais n'aboutit pas à des conclusions bien nettes, ce qui est d'ailleurs dans la nature des choses : il montre que le *Roland* emploie le

mot *France* à la fois dans le sens « historique » et assez vague d'empire de Charlemagne et dans le sens « topographique » de partie du royaume de Charles-le-Chauve située au nord de la Loire. L'auteur applique l'étude des dénominations géographiques à la critique du poème parfois avec trop de subtilité, d'autres fois de manière à confirmer les résultats obtenus d'ailleurs : ainsi les tirades qui contiennent les vanteries des douze « pairs » sarrazins se dénoncent comme interpolées, ce qui était d'ailleurs évident (cf. *Rom.*, XI, 508, où il est également prouvé, par la comparaison du *Carmen*, que l'interpolation est fort ancienne). — Le nom de *Terre maior* se retrouve ailleurs que dans le *Fierabras*, et l'origine érudite que lui attribue M. H. est fort douteuse.

Die französischen Ortsnamen keltischer Abkunft... von Charles-Albert WILLIAMS. Strasbourg, 1891, 8°, 88 p. (diss. de docteur). — Ce travail d'un jeune Gallois, élève de M. Gröber, traite un sujet d'un grand intérêt et paraît le traiter avec une bonne méthode et une préparation suffisante. Il se termine par un index où les noms français d'origine celtique sont répartis suivant les régions où ils apparaissent, ce qui peut être utile ; mais un index général en ordre alphabétique aurait été fort nécessaire.

Lateinische Volksetymologie und Verwandtes, von Otto KELLER, Leipzig, Teubner, 1891. In-8°, x-386 p. — Livre aussi attrayant qu'instructif, qui contient beaucoup de choses neuves et aussi beaucoup de choses vraies, bien que tout ne soit pas évidemment neuf ou vrai. Le savant auteur fait remarquer avec raison que son livre est essentiellement une contribution à la connaissance du latin vulgaire, au sens le plus large du mot. Ses étymologies sont toujours très ingénieuses; souvent, comme il est inévitable en pareille matière, elles ne peuvent être regardées que comme des conjectures amusantes; parfois elles poussent jusqu'à l'invraisemblance la hardiesse ou la subtilité des rapprochements; mais dans bien des cas on est très disposé à croire que la divination de l'auteur a rencontré le vrai, et il explique d'une façon au moins plausible bien des énigmes qui semblaient insolubles. Ses procédés ressemblent beaucoup à ceux qu'emploie M. Bréal, qui depuis longtemps étudie l'étymologie latine au point de vue où s'est placé l'auteur de cet ouvrage, et leurs explications se rencontrent ou se confirment souvent. M. Keller annonce la publication prochaine d'un volume d'étymologies latines examinées isolément; il ne peut manquer d'être fort utile, à en juger par les échantillons que l'auteur en a donnés dans plusieurs recueils scientifiques, et par ce livre-ci, qui y renvoie souvent d'avance.

Études sur la chanson des Enfances Vivien. Thèse présentée à la Faculté des lettres d'Upsalm... par Alfred NORDFELT. Stockholm, 1891, in-4°, XXXIX p. — Cette thèse est le développement, revu et remanié, du mémoire que M. N. avait inséré en 1889 dans le *Recueil* qu'avaient bien voulu m'offrir mes anciens élèves suédois. J'en ai rendu compte alors (XIX, 126), et j'ai fait à l'auteur quelques objections auxquelles il répond ici par des arguments en partie nouveaux ; je ne reprendrai pas la discussion des points où nous

ne sommes pas d'accord : il faudrait, pour le faire utilement, embrasser tout l'examen de la formation du cycle narbonnais ; il serait bon, en outre, d'avoir sous les yeux l'édition complète des *Enfances Vivien*. C'est une tâche que j'espère toujours entreprendre quelque jour. D'ailleurs, sur la plupart des points qu'il aborde, M. N. me paraît avoir démontré sa thèse, et il a fait preuve, pour l'établir, de beaucoup de perspicacité et de logique. Il est un point surtout sur lequel je suis bien porté à croire qu'il a trouvé la vérité, et une vérité assez importante et tout à fait nouvelle : c'est sur le petit vers féminin hexasyllabique qui termine les laisses de décasyllabe ou de dodécasyllabes d'un certain nombre de chansons de geste du cycle narbonnais (et en outre d'*Ami et Amile* et *Jourdain de Blaie*). On a vu jusqu'à présent dans ce petit vers un débris d'antiquité, et on a attribué une priorité certaine à celles des rédactions d'un même poème qui le présentent sur celles qui ne le présentent pas. M. N. au rebours : il voit dans le petit vers une « innovation » qui remonterait environ au milieu du XIIe siècle, et il pense que dans les sept poèmes qui nous sont arrivés tantôt munis, tantôt dépourvus du petit vers final, c'est la rédaction où il manque qui est l'original, et l'autre qui est le remaniement. Les raisons qu'il donne à l'appui sont ingénieuses et paraissent solides ; toutefois, je regrette qu'il n'ait pas entrepris une étude comparative plus approfondie des fins de laisses dans ces poèmes ; il serait facile et profitable de la faire au moins dans l'un des plus importants, par ex. *Aleschans*, où les manuscrits, en dehors de cette divergence entre *A* et les douze autres, ne présentent pas de très grandes différences. J'ai constaté ici même, il y a longtemps, ce qui viendrait d'ailleurs à l'appui de la thèse de M. N., que Wolfram d'Eschenbach avait eu pour source de son *Willehalm* un ms. d'*Aleschans* qui ne contenait pas le petit vers. — Il est très possible que le petit vers soit de provenance méridionale : on le trouvait dès le commencement du XIIe siècle dans la *Canso d'Antiocha*, et il a passé de là, comme on sait, dans la chanson sur la croisade d'Albigeois. — G. P.

La genesi della Divina Commedia, conferenza di Pio RAJNA. Milan, Terves, 1892, in-12 (extrait de *la Vita Italiana nel trecento*, t. II, p. 247-268). — M. Rajna, dans cette très intéressante lecture, cherche surtout à faire comprendre l'évolution interne de la pensée de Dante, et montre quel lien étroit rattache l'amour du poète pour Beatrice à la « genèse » de la Divine Comédie.

Ein tosco-venezianischer Bestiarius, herausgegeben und erklärt von Max GOLDSTAUB und Richard WENDRINER. Halle, Niemeyer, 1892. In-8°, VI-525 p. — Le noyau de ce gros livre est formé par un bestiaire écrit au XVe siècle, par un Vénitien, et publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Padoue. La part de M. Wendriner, dans la publication, se borne à la publication du texte, faite avec un soin visible, au rapprochement en note des passages correspondants d'autres bestiaires italiens, et à une étude « dialectologique » (p. 442-495) qui paraît soigneuse et complète (les

remarques lexicologiques ont surtout de l'intérêt), mais qu manque par trop de conclusion : l'auteur ne dit même nulle part ce qu'il entend par « tosco-vénitien » (expression empruntée à M. Ulrich, qui a publié une *versione tosco-veneta* du *Fiore di virtù*). — Le travail de M. Goldstaub est beaucoup plus considérable : il comprend tout ce qui concerne le fonds du *Bestiaire*, et il constitue un vrai trésor de remarques et de rapprochements dont profiteront tous ceux qui s'occuperont désormais de cet inépuisable sujet, en attendant que l'auteur nous donne, sur l'histoire du *Physiologus*, le grand ouvrage d'ensemble qu'il nous promet (voy. ci-dessus, p. 322).

Di uno stratagemma leggendario di città assediata in Sicilia, lettura del Dott. Giuseppe Pitrè. Palermo, 1892. In-4°, 10 p. (extrait des *Atti della R. Accademia di Palermo*, 3e sér., vol. I). — Dans cette très intéressante étude, le savant folk-loriste réunit et classe treize exemples, appartenant à l'antiquité, à l'Italie et à la Gaule, d'un stratagème employé par des assiégés que la famine va réduire, et qui font croire aux assiégeants qu'ils regorgent de provisions en leur jetant des fromages faits du lait de leurs femmes, ou leurs derniers pains, ou en faisant voir aux ennemis (messagers ou prisonniers) de prétendus tas de grain (c'est du sable recouvert de grain), ou en lâchant ou jetant dans le fossé un animal nourri de leur reste de froment. M. Pitrè est porté à croire que la légende a eu, en plus d'un cas, un fondement historique, et il cite le cas du général Ulloa, assiégé dans le fort de Malghera, en 1849, par les Autrichiens, et qui fit déjeûner un parlementaire du poulet qui lui restait et de son unique bouteille de Champagne. Sous cette forme la plus simple, d'un banquet donné à un envoyé des assiégeants avec les dernières ressources des assiégés, l'anecdote se retrouve dans un roman anglais du cycle breton (voy. *Hist. litt. de la France*, XXX, 112).

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau, t. III, 352 pages; t. IV, 341 pages, Paris, Klincksiek, 1891, 1892, in-8°. — Ces deux nouveaux volumes suivent à peu d'intervalle les deux premiers qui ont été annoncés ci-dessus, p. 630. Ils renferment les notices de 42 mss., compris entre les nos 14216 et 15163 du fond latin de la Bibliothèque nationale, tous provenant de l'abbaye de Saint-Victor dont la bibliothèque était si riche en traités de théologie et de philosophie scolastique. Entre ces notices, quelques-unes, non des moins importantes, il est vrai, avaient déjà paru dans le recueil des *Notices et extraits des mss.* publiés par l'Académie des inscriptions, celle par exemple (III, 189) sur le le ms. lat. 14877, contenant le traité d'Adam du Petit Pont, que nous avons analysée ci-dessus, p. 298 ; mais la plupart paraissent pour la première fois. Dans toutes M. H. donne de nouvelles preuves de cette érudition si spéciale qu'il est seul à posséder. Ce recueil nous intéresse à cause du grand nombre des locutions proverbiales en langue vulgaire qui se trouvent dans les sermons étudiés par M. Hauréau, outre que ces documents peu lus de la théologie du moyen âge nous fournissent bien souvent

la source ou du moins des formes parallèles de maint récit que nous connaissions uniquement par des écrits français. Les tables des noms d'auteurs placées à la fin de chaque volume sont fort utiles : le livre serait encore plus commode à consulter si le numéro du ms. étudié avait été placé en titre courant.

Vincenzo CRESCINI, *Per gli Studi romanzi. Saggi ed appunti*. Padova, A. Draghi, 1892. In-8°, VIII-230 pages. — En Italie, les érudits se décident plus volontiers que chez nous à réunir leurs petits écrits en volume, alors même que ces écrits se rapportent à des sujets assez différents, comme c'est ici le cas. Les opuscules que M. Crescini réimprime concernent principalement la poésie provençale et la littérature italienne. Ils ont été pour la plupart annoncés ici-même lors de leur première apparition (XVII, 636; XVIII, 200; XIX, 368, 500; XX, 631, 635), autant du moins qu'ils étaient de notre ressort. Nous ne pouvons que renouveler à l'occasion du recueil les éloges que nous avons faits de ses éléments. Ajoutons que M. C. a pris soin d'améliorer çà et là les articles qu'il réimprime, et que l'un de ces essais (pp. 19-31), concernant la pièce de B. de Ventadour, *Qan l'erba fresca* (il ne faut pas imprimer *fresc'*) *eil fuoilla par*, paraît pour la première fois. M. C. aurait dû indiquer exactement la provenance et la date originale de chaque article et mettre des titres-courants.

L'argot parisien. Étude d'étymologie comparée, suivie d'un vocabulaire par Adrien TIMMERMANS. Paris, Klincksieck, 1892. In-8°, XII-318 pages. — Suite de divagations étymologiques où l'onomatopée joue un grand rôle et dans lesquels il n'y a ni un fait ni une idée à recueillir. Les différentes sortes d'argot n'y sont point distinguées, et d'ailleurs l'auteur nous fait part de ses conjectures sur une infinité de mots qui sont de la langue commune.

Ammaestramenti degli antichi su l'igiene e sulla prima educazione del fanciullo. Firenze, 1892 [impr. à Prato.] In-8°, 72 p. — Dans cet élégant petit volume, imprimé *per nozze*, M. S. Morpurgo, dont nous avons eu souvent à signaler les intéressantes publications, a groupé un certain nombre d'extraits d'auteurs italiens du XIVe siècle et des premières années du XVe, concernant les soins à donner aux enfants, les devoirs des parents et des nourrices, etc. Quelques-uns de ces morceaux étaient inédits.

Anmärkningar till de obetonade vokalernas bortfall i några nordfranskr ortnamn. Akademisk afhandling af Per Elof LINDSTRÖM. Upsala, 1892, in-8°, 67 pages. — M. Lindström, après avoir étudié la philologie française à Upsal avec MM. Geijer, Wahlund et Andersson, est venu à Paris où il a particulièrement suivi les conférences de M. Longnon à l'École des Hautes-Études. Son travail de début fait honneur à ses maîtres et à lui; on y trouve beaucoup de circonspection; le jeune auteur est généralement bien informé de l'état actuel de la science sur chaque point dont il s'occupe, et il a en outre des idées personnelles. Tout son chapitre sur les proparoxytons est particulièrement intéressant; l'explication de plusieurs faits propres aux

mots où *a* atone est à la pénultième tient à ce que, dans ce cas, l'*a*, sous forme d'*e*, a persisté tard, en sorte qu'au IXe siècle au moins on avait de vrais proparoxytons : *Eise*, *Oise* vient d'*Eisere* < *Isāra* tout comme *passe* de *passere* < passara, ou *image* du proparoxyton d'origine savante *imagene*. L'explication de *Fimes* (lat. Fines, IXe s. *Fimmas*) par Finibus est très ingénieuse. On notera aussi la remarque (p. 6) sur Balatédine > *Baleeme* (*Balesmes*, Indre-et-Loire), qui montre bien que le changement de -ūdīne en -ūme est purement phonétique. Il est à regretter que M. L. n'ait pas joint un double index à sa dissertation. Nous le verrons avec plaisir continuer ses études de toponymie historique ; il rendrait seulement service à la plupart des lecteurs qu'on doit leur souhaiter en les rédigeant en français.

Wlacho-Meglen. Eine ethnographisch-philologische Untersuchung von Dr Gustav Weigand. Mit vier Lichtdruckbildern. Leipzig, Barth, 1892. In-8°, XXXVI-73 p. — Sous le nom de Meglen, M. W. entend aussi bien la langue que le pays d'une population parlant roman qu'il a découverte dans la montagne du Karadjova, non loin des limites de l'Albanie et de la Roumélie. Il donne sur cette population d'intéressants détails (elle lui paraît fortement mélangée comme race) et s'occupe ensuite de la langue. Le résultat de ses recherches, dont il ne donne ici que le résumé (il prépare une grammaire et un lexique), c'est que le « meglen » n'appartient ni à l'istro-roumain, ni au macédo-roumain, ni au daco-roumain, qu'il forme un dialecte à part, mais ayant d'étroites ressemblances tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des trois groupes. Ce fait devient une des plus fortes preuves à l'appui de la thèse, démontrée d'ailleurs depuis longtemps pour les observateurs sans parti-pris, de l'unité primitive du roumain. Les quatre groupes de populations séparées qui le parlent aujourd'hui ont certainement jadis habité ensemble ; le roumain dans ses quatre formes remonte à un foyer central commun ; où se trouve-t-il? C'est une question qui n'est pas encore absolument résolue, mais dont la solution, pour M. W. comme pour d'autres, est bien près d'être atteinte.

F. Novati et G. Lafaye. *L'anthologie d'un humaniste italien au* XVe *siècle* (le manuscrit de Lyon, n° C.). Rome, 1892, in-8°, 94 p. (extrait des *Mélanges* publiés par l'École française de Rome, t. XII). — Cette anthologie, semblable à beaucoup d'autres du même temps, contient, avec des lettres et des poésies d'humanistes, plusieurs pièces de vers métriques et même rythmiques remontant au moyen âge. Les deux savants qui se sont associés pour cette notice en donnent le catalogue complet, avec un commentaire fort bien informé au point de vue bibliographique et littéraire, et publient les pièces inédites lorsqu'elles offrent quelque intérêt.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'IMAGE DU MONDE

RÉDACTION DU MS. HARLEY 4333

Le ms. du Musée Britannique Harley 4333, duquel j'ai déjà tiré deux morceaux précieux, le *dit du Chancelier Philippe* (*Rom.*, I, 210) et une rédaction particulière du *Chastie-musart* (XV, 603), renferme un texte de l'*Image du Monde* qui se distingue de tous les manuscrits connus du même ouvrage (et l'on en connaît environ 70) par un long et curieux prologue qui ne se rencontre point ailleurs. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce prologue, c'est la fin (vv. 637 et suiv.) où l'auteur nous apprend qu'il a dédié son poème, en premier lieu à Robert d'Artois, frère de saint Louis, et en second lieu à l'évêque de Metz, Jacques, frère de Mathieu II duc de Lorraine. On sait que Robert d'Artois fut tué à la bataille de Mansourah, le 8 février 1250. Quant à Jacques, son épiscopat dura de janvier 1239 au 24 octobre 1260, date de sa mort.

Les termes de cette dédicace demandent à être pesés. L'auteur, qu'il ne faut plus à hésiter à appeler Gautier de Metz, selon la rubrique du ms. de Du Cange, récemment retrouvé à Cheltenham [1], nous dit qu'il donna [2] d'abord son poème à Robert d'Artois, puis qu'il fit le second envoi (*lo secont mez*) à l'évêque de Metz. Il faut donc exclure l'idée que le poème muni du pro-

1. Voy. *Romania*, XXI, 299. En décrivant, dans les *Notices et extraits des mss.*, ce ms. jusque-là considéré comme perdu, j'ai dit par erreur qu'il contenait la première rédaction. En réalité, c'est la seconde qu'il renferme. Ce qui m'a trompé, c'est qu'il se termine par la conclusion propre à la première rédaction.

2. L'auteur parle à la première personne; *dona* (v. 643) est la forme lorraine qui répond à *donai*.

logue que nous offre le ms. Harléien serait dédié à la fois à Robert d'Artois et à l'évêque de Metz. Dédier simultanément un livre à deux personnes d'un rang aussi différent eût été inconvenant. Gautier veut dire évidemment qu'il a successivement dédié son œuvre au frère du roi de France et à l'évêque de Metz. Et comme en fait nous avons deux rédactions de l'*Image du Monde*, l'une datée de 1246[1], l'autre de 1248[2], il ne me paraît pas douteux que la première rédaction — celle qui a été de beaucoup la plus répandue — a été présentée à Robert, et la seconde à l'évêque de Metz.

Cette conclusion, qui a, au point de vue historique, une évidente importance, se heurte à l'idée généralement admise, selon laquelle la seconde rédaction de l'*Image du Monde* serait l'œuvre d'un simple copiste, qui aurait interpolé en certains endroits et raccourci en d'autres la première édition. Je dois dire que cette opinion, produite fort légèrement par V. Le Clerc, dans son article de l'*Histoire littéraire* sur l'*Image du Monde*, m'a toujours paru insoutenable ou du moins très faiblement soutenue. Voici comme Le Clerc exprime sa pensée (*Hist. litt.*, XXIII, 324) :

> Cette rédaction ainsi défigurée, et que précède ordinairement une table rimée des chapitres, nous paraît l'œuvre d'un copiste messin qui avait du loisir et surtout un grand amour des contes : il n'en trouvait pas assez dans le poème primitif, et, pour en ajouter beaucoup d'autres, le moindre prétexte lui a suffi. On a vu que l'ancienne composition n'est pas exempte de ce désordre : la description du phénix, les merveilles de Virgile, que donnent tous les manuscrits, sont peut-être de trop longs épisodes ; mais on y garde au moins quelque mesure. Il n'y en a plus dans la nouvelle forme. L'auteur avait nommé Charlemagne, saint Paul, saint Brandan et décrit quelques animaux. L'interpolateur ajoute aussitôt de longs détails sur Charlemagne, où il est fait mention de l'église de Saint-Estève et de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz ; les voyages un peu moins longs de saint Paul, puis sans aucune autre transition que ces mots qu'on retrouve, ainsi qu'une certaine partie des additions, dans le ms. 7989[2] (fol. 115 v°) :
>
> Mès ci de saint Pol nos tairons
> Et de saint Brandan conterons,

1. 1246 nouveau style ; voir ci-après, p. 504.
2. 1248 nouveau style (9 mars 1247) ; voir ci-après, p. 498.

plus de quinze cents vers sur les courses miraculeuses de saint Brandan, suivis de deux autres histoires de philosophes qui voyagent; enfin, au second livre, sans compter bien d'autres fantaisies, même en prose, un poème tout entier sur les bêtes, un bestiaire à peu près complet. Nous n'avons pas hésité à regarder comme étrangers à l'auteur tous ces suppléments, qui nous paraissent en général inférieurs pour le style et pour la rime, adoptés peut-être par sept ou huit manuscrits, inconnus à vingt autres, et qui changent un ouvrage assez régulier en une monstrueuse compilation.

Il n'y a pas dans tout cela l'ombre d'un argument. Le Clerc, qui avait professé la réthorique et traduit Cicéron, avait sur l'art de la composition et sur la proportion à observer entre les diverses parties d'un ouvrage des idées dont les auteurs du moyen âge, ceux principalement qui écrivaient en langue vulgaire, n'avaient aucune notion. De plus, il n'est pas si évident que l'*Image du Monde*, en sa seconde rédaction, soit devenue « une monstrueuse compilation ». Un jeune érudit suédois, qui a composé en français, sur ce poème [1], une dissertation très soignée, bien qu'erronée en ses conclusions, traite l'auteur de la seconde rédaction avec beaucoup plus de mansuétude. M. Fant croit, comme Le Clerc, que les modifications que le poème a subies en sa seconde rédaction sont l'œuvre d'un auteur bien distinct de l'auteur de la première rédaction. « La seconde « édition, dit-il, occupe une place indépendante par rapport « à la première. C'est une vraie refonte du sujet primitif qu'on « ne peut pas attendre de la part d'un même auteur pendant « le moyen âge [2]. » Mais il ajoute aussitôt, appréciant la seconde rédaction avec beaucoup plus de justesse que son devancier : « D'ailleurs, *en même temps que le remanieur fait preuve d'un esprit « judicieux et libre dans l'arrangement du sujet, qui est ordonné avec « beaucoup plus d'unité et d'ordre par lui que par son prédécesseur*, « il montre une disposition encore plus accusée à mêler des « contes populaires aux graves enseignements de l'ouvrage »

---

1. L'*Image du Monde*, poème inédit du milieu du XIIIe siècle, étudié dans les diverses rédactions françaises d'après les mss. de Paris et de Stockholm, par Carl FANT. Upsala, 1886. In-8o, 78 pages. — Voy. *Romania*, XV, 643.

2. Argument sans valeur. Guillaume de Digulleville n'a-t-il pas fait deux rédactions notablement différentes de son *Pèlerinage de la vie humaine*, et Froissart n'a-t-il pas remanié à plusieurs reprises le premier livre de sa Chronique?

(p. 38). La remarque finale est sans portée; car ce que M. Fant qualifie de « contes populaires » était tiré d'ouvrages latins, et passait, en ce temps-là, pour aussi scientifique que le reste. Ce qui est à retenir des observations de M. Fant, c'est que la seconde rédaction est à certains égards en progrès sur la première, et qu'il est conséquemment injuste de la qualifier de « monstrueuse compilation ».

Reste la différence du style et de la rime qui, selon Le Clerc, seraient inférieurs dans les parties interpolées. Mais ici encore M. Fant, dont j'adopte les observations pour les faire servir à des conclusions bien différentes des siennes, vient à mon secours : « On aurait, dit-il (p. 39), un excellent criterium « pour résoudre la question, dans la langue, si celle-ci offrait « quelques dissemblances entre les parties anciennes et nou- « velles du poème. *Mais il n'y en a pas*. La langue est exacte- « ment la même partout; du moins, l'un des deux auteurs « n'emploie pas de formes qui n'eussent pu être admises par « l'autre. Et cela n'a rien d'étonnant, quand on considère qu'ils « étaient contemporains et tous deux originaires du même pays, « et qu'ils travaillaient sur le même sujet. » Convenons que cet accord est bien moins étonnant encore si l'on admet que les deux auteurs n'en forment qu'un. Et si je voulais examiner une à une toutes les additions qu'offre la seconde rédaction par rapport à la première, j'y montrerais à chaque instant les procédés, la manière et, si j'ose le dire, la marque de fabrique d'un auteur unique. L'ouvrage étant encore inédit, cette démonstration exigerait de nombreuses citations qui occuperaient ici trop d'espace. J'aime mieux laisser au futur éditeur de l'*Image du Monde* le soin de la faire.

Le texte du ms. harléien représente en un certain sens une troisième rédaction. Mais cette troisième rédaction n'est en somme que la seconde avec des modifications. La nouveauté du texte harléien consiste dans le prologue qui sera imprimé ci-après. Et encore ce prologue même n'est-il pas entièrement nouveau. L'auteur y a fait entrer divers morceaux que les manuscrits de la seconde rédaction plaçaient dans le corps du poème. J'ai indiqué les vers nouveaux de ce prologue en les faisant précéder d'un astérisque. Quant aux morceaux déjà connus par les autres mss., j'en ai donné en note la concordance avec deux ou trois des mss. de la seconde rédaction.

Pour le second livre, il n'en est pas tout à fait de même que pour le premier : l'auteur n'a pas admis dans le texte harléien toutes les additions qu'on trouve dans sa seconde rédaction. Si on voulait se rendre un compte très exact du caractère du texte harléien, il serait assurément nécessaire de procéder à une comparaison minutieuse de ce texte avec les autres. Mais on conçoit que les résultats de cette comparaison ne sauraient être présentés clairement sans de nombreuses et encombrantes citations qui seront mieux à leur place dans une édition. Espérons que cette édition ne se fera pas trop attendre.

Les extraits qui suivent sont, lorsqu'il y a lieu, et autant que j'ai su le faire, accompagnés de l'indication des sources où Gautier de Metz a puisé. C'est une recherche qui n'avait pas encore été faite. Il a paru à Halle, en 1880, une dissertation sur les sources de l'*Image du Monde*, mais ce travail, qui est assez médiocre, ne s'applique qu'à la première rédaction.

* En l'an de l'incarnation (*f.* 1)
* Jhesu nostre redemption
* Mil .cc. ans qarante sis
* Fui d'un livre faire pensis
* De tote l'ymage del monde,
* Por quoi et conment a reonde
* Deus lo forma tot de neant.
* Des .vij. ars i mis ausiment,
* Et autre chose, por entendre
* Aucun bon exanple, et aprendre
* L'estat do monde quex il est,
* Coment a Deu plet ou desplest.
* Si l'ai de latin en romant
* Conculli por la laie gent,
* Que tuit latin ne sevent mie,
* Dont aprendre puissent clergie.
* Aucuns en trovai en mon tens
* De bon engin et de bon sens
* Qui mains biens aprendre [peüssent
* Ce riens de clergie sceüssent;
* Mains en vi qui demandé m'ont
* De la fature de cest mont,
* Sor quoi la terre se tenoit,
* Conment li firmamens tornoit,
* Et mainte autre chose sutis
* Don volentiers fussent apris;
* Ce m'en sui mervilliez sovent
* Conment aucune laie gent
* Savoient demander tex choses

---

3 Le copiste écrit indifféremment *q* et *qu*; ici *qarante*, *qester* 39, *qi* 40, *qex* 61, *qant* 62, 71, etc., mais *quex* 11, *que* 15, 33, *qui* 19, 30, 31. En cas d'abréviation, j'écris *qu*. — 13-20 Ces vers se retrouvent en substance et en partie littéralement dans le second prologue du poème (l'unique prologue dans la seconde rédaction) *Qui vuet entendre a cest comanz*, tel qu'on le trouve dans la plupart des mss. (voir par ex. la leçon du ms. Phillipps, *Notices et extraits des mss.*, XXXIV, 1, 175). Ce prologue se rencontre ici aussi (vv. 649 et suiv.), mais naturellement les vers en question sont omis.

*Qui n'en avoient text ne gloses.
*Et li clerc, qui savoir devroient
*Les biens, por avoir se desvoient,
*Ne n'i entendent nes que bestes;
*Ne sevent fors rongnier lor [testes.
*Maint clerc ce font ore haut tondre
*Qui petit savroient respondre
*A nul mot de droite clergie,
*Com cil qui toz jors ont envie
*De qester rentes et tresors
*Qi lor destruit et arme et cors. (*b*)
*Ensi sont meint clerc por neant
*Ausi com rude laie gent
*Qui n'ont cure d'autre savoir
*Fors toz jors asenbler avoir.
*Quĩ clerc senble[nt] sanz avoir [lestre;
*Si ont a droit a nom clergestre,
*Car il ne sont ne clerc ne lai.
*D'andous ce sont mis en delai.
*La teste en a la rogneũre,
*Mès lor sen sont d'autre nature
*La rogneũre ne fait mie
*Lo clerc, ainz lo fait sa clergie :
*Cil est clers qui clergie entent;
*La tonsure n'i fait niant.
*Se tonsure bon clerc fasoit
*Ja chevols ne me remendroit,
*Car volentiers les changeroie
*A clergie, se je pouoie.
*Por senz avoir fu li hom faiz,
*Q'il seũt entendre ses faiz,
*Dont vint, qex est, q'il devenra
*Qant de cest siecle partira;
*Dont nus ne puet avoir rason
*Se par senz de clergie non.
*Clers dit autretant conme sages,
*Mais or est autres li usages :
*Qui la teste a palée en som,
*Si cuide avoir de clerc lo nom,
*Don li nons lor fait sovent honte,
*Car a moins ire au cuer en monte
*Qant .j. lais hom clers les apele.
*Si oient enviz teil novele,
*Et si ne sevent por quoi c'est
*Q'il lor desplait, mais il lor nest
*De nature qui paz ne doit
*Voloir chose ou ele n'ait droit.
*Ce clerc estoient par rason,
*Ja honte n'avroient dou non.
*Clers est li plus haus nons qui [soit (*c*)
*A home qui lo sens avroit,
*Mais la folie q'en oux est
*Lor fait que li nons lor desplest.
*Qui lo droit fol apele sage
*Se li reprueve son folage;
*Ausi qui clerc l'ome a tort clame,
*Triste en est la non sachanz arme.
*Qui rien n'aprent nul bien ne seit,
*Por quoi toute science het.
*Ment sont qui blasment autrui [bien
*Por quoi? q'il nen entendent [rien
*Ce q'il cuident savoir, ce prisent,
*Et ce q'il ne sevent desprisent
*Por excuser lor non savoir
*Blament plusor autrui savoir;
*Mès cil qui desprise autrui bien
*Prueve tantost q'il ne seit rien,
*Car nus hom ne puet chose [aprendre
*Ou aucun bien ne puisse [aprendre.
*Uns rois d'Egipte qui ot nom
*Tholomex, clers de haut renom,
*Escrit en .j. livre q'il fist
*Paroles teles ou il dist :

---

30 Ms. *ne navoient*; de même v. 90 *ne nentendent*, etc. — 97 *aprendre*, corr. *entendre*?

Bien s'antent qui sa langue tient
Fors qant de Dieu parler convient.
Fox est qui n'entent son pooir,
Qex il est et q'il puet valoir.
Li hom q'a soi meïsme plait
A Deu et a monde desplait.
*En mal sofrir doies entendre
*Purgement des biens Deu aten-
[dre.
Conpainz a bon entendement
Est cil qui volentiers aprent.
*N'est mie mors qui bien raconte,
*Ne cil povres qui sen senz donte.
*Qui plus s'umelie entre sages
*Plus i aprent de bons usages.
*N'aies cure de rason rendre
*Fors cex qu'a toi quierent apren-
[dre. (*d*)
*Petite maisons a po terre,
*Mendre dolor et maindre guerre.
Plus liez doies estre de taire
.J. mal que d'un bien a retraire.
*Iriez te garde de pechier,
*Au feble t'espargne a vengier.
*Li sages hom ne li decreit
*Ne revelent paz lor secreit.
Qui ne se chastie d'autrui
Autres se chastie de lui.
*Sexultez sole oste dolor (*sic*)
*Et confors tout tote paor.
*Qui de cest monde a meins de
[cure,
*Cil est de plus haute nature.
L'enviex senble que li biens
C'om done autrui soit li siens
[biens.
*Qui de science se sorcuide
*De sapience son sens vuide;
*Qui plus en digneté s'alieve,
*Qant ele li faut plus li grieve.
*Porpenz est clers de verité,
*Car qant li hom s'a porpensé
*De dire chose q'il ne doit,
*Tantost conest et aparçoit
*La verité de son afaire
*Que sa folie li fait faire.
*Li fox vuet toz jors desprisier
*Ce dont il ne ce sceit aidier.
*Qui la chose blasme ne prise
*Ançois q'il en ait rien aprise,
*Nuns ne l'en doit croire de rien,
*Car il n'en seit ne mal ne bien.—
*Por ce volons ici prover
*Et rasenablement mostrer

103-128 Cf. 2174, fol. 38 *d*; 25343, fol. 41 *b*; Musée Brit. Roy. 20. A. III, fol. 48 v°, etc. Ces vers sont précédés dans ces mss. des vers *Tholomeus .j. rois gentils*, qu'on retrouvera plus loin dans le ms. Harl. au fol. 38 *c*. Ces *dits* de Ptolémée sont bien certainement tirés des *Dicta philosophorum*, ouvrage latin traduit de l'arabe, qui, depuis le XIIIe siècle, a pénétré par des traductions en diverses littératures du moyen âge. Je cite les passages utilisés par l'auteur de l'*Image du Monde*, d'après le ms. Bibl. nat. lat. 6652 (fol. 58-9), restituant entre [ ] quelques mots oubliés, à l'aide du ms. du Musée Britannique addit. 16906 (fol. 49). On pourra lire la version espagnole de ces passages dans les *Mittheilungen aus dem Eskurial* de H. Knust (Bibliothèque du *Litterarische Verein* de Stuttgart, tome 141), pp. 317 et suiv. La version de Gautier de Metz est fort libre et contient diverses maximes qui manquent dans le latin, ou du moins dans les textes que j'ai à ma portée : « Dixit : Convenit sapienti quod de Deo erubescentiam habeat, nec in alio quam in eo plurimum meditetur. — Et dixit : Sapiens est qui in Dei eloquentia statuit et roborat linguam suam (vv. 103-4) et insipiens est qui non agnoscit etiam

* Les qex sciences millors sont
* Por conestre Deu et lo mont ;
* Si di que science des choses
* Dont on ne puet changier les [gloses
* N'entendre en diverses senten- [ces (*f.* 2)
* Sont les plus veraies sciences.
* Les choses do ciel ne se muent :
* Adèz se tienent et conduient
* En lor droit cours naturelment
* Sanz changier lor ordenement,
* Donc di je par ceste rason
* Que science qui a lo nom
* Des choses dou ciel a enqerre
* Vaut miex que des choses de [terre.
* Cies, estoiles, lune, soleas,
* Tant cum endroit soi valent [meas
* Que terre ne choses terriennes,
* Tant sont millors et plus certenes
* Les sciences qui d'eles issent,
* Car plus prèz de Deu ce [fenissent.
* Des choses qui de tens en tens
* Se remuent en divers sens,
* N'avra l'en jai vraie science,
* Fors que conjecture et cuidence.
* Par science qui est estable
* Vient l'en a chose veritable,
* Et par veritei solement
* Conest l'en Deu, non autrement.
* Par lo ciel dont clergie habonde
* Conest l'on lo pooir do monde.
* Qui miex conest do monde l'us
* Meins lo prise et Deu aime plus.
* Mais qui teil science avoir vuet,
* La grace Deu avoir estuet ;
* Dont l'en voit sovent plusor [gent
* Q'aucune fois i metent tant
* Por aucune clergie aprendre,
* Et qant ne la puent entendre,
* Ou q'il ne gaaignent avoir
* Si la lassent par non savoir

---

semetipsum (105-6). — Et dixit : Qui sui plurimum est contentus dignus est ira Dei (107-8). — Et dixit : Sui equitate gratuita Deus agit, ingrata vero et mala [permittit] ut abstinentibus ab ipsa bonam retributionem impendat (109-10). — Et dixit : Morti quanto fueris proximus, tanto bonis operibus invalescas. — Et dixit : In corde stulti sapientia non quiescit, nisi velut transiens abire festinans. — Et dixit : Bona instructio discrecionis est socius et hominibus est gratus interpres. — Et dixit : Non moritur sapienciam habens, [nec habens] bonam intelligenciam pauperescit (113-4). — Et dixit : Sapientes sunt velut extranei quando inter plures conversantur ignaros. — .....Et dixit : Non nisi cum noscente veritatem disputare intendas, nec impendas nisi petenti consilium (117-8, nec nisi bene conservanti tuum pande secretum. — ..... Et dixit : Bonorum corda castra sunt secretorum (125-6). — Et dixit : Qui hominibus non corripitur, eo homines corrigentur (127-8). — Et dixit : Quanto quis suo dominio se magis extollerit, tanto, cum eo privabitur, majus senciet detrimentum (137-8). — ..... Et dixit : Certitudinis clavis est cogitatus (139). » — 129 Ce vers corrompu doit traduire la maxime citée par Knust, p. 519, d'après le ms. add. 16906 : « Securitas singulorum aufert tristiciam, plurium solacia aufert timor. » — 169 On pourrait proposer *riens* au lieu de *choses*, mais aux vv. 205 et 238 encore, l'*i* de *terrienes* semble ne pas former une syllabe.

* Et l'enconmencent a blasmer
* Por lor negligence excuser.
* Ensi lassent les bones ars
* Et font ausi conme Renars (*b*)
* Qui au fruit ne pot avenir,
* Si l'enconmença a laidir.
* Por les hauz homes ça arriere
* Qui furent de bone meniere
* Furent trovées les clergies,
* Et por eax sont or avillies,
* Car cil qui ont pooir d'aprendre
* N'i vuelent penser ne entendre.
* Tant béent aus choses terriennes
* Q'il perdent les celestiennes,
* Dont il atendent mal merite,
* Ce Damedex nes en aquite.
* Ja sens rudes ne sens vilains
* Ne quiert beer fors q'a loux vains.
* Aucun dient que c'est folie
* De metre son sens en clergie,
* Mais tuit venront a mal[esploit
* Com cil cui diables deçoit
* Qui ce peinne dou cuer enbler
* Des gens por richesce mostrer,
* Tant lor mostre de cez rasons
* Que pou trueve om religions
* Qui ne soient si mal baillies
* Que tuit béent avoir baillies
* Qui tot avoient clamei quite;
* Mès la chose malement quite
* Q'après recort, com li chiens fait
* Q'a sa vomite se retrait.
* Ensi li diables se peine
* Por amor des genz metre en [peine;
* Por ce q'il voit que il lor plest,
* Si les multeplie et acrest;
* Por ce q'il les [vuet] traire a soi
* Por destruire la sainte loi,
* Dont Deus sofri mort et dolor
* Por rendre a nos joie et honor.
* Povres fu por doner example
* Et prechoit sovent enz el [tenple,
* Et mostroit par faiz et par dis (c)
* Que jamès n'avra paradis
* Ne les joies celestienes
* Qui aime richesces terrienes;
* Toz jors en oions les paroles,
* Mais nès prisons nès que frivoles,
* Car nos fasons tot le contrare
* De ce qu'il nos ensegne a faire.
* Por nos vot povres et vils estre,
* Mais or nel vuet nus por lui [estre,
* Tuit ce painent d'els enrechir,
* Por quoi la loi convient fallir.
* Deus nos preeche povretei
* A sofrir par humilitei,
* Et diables par son desruel
* Nos preche richesce et orguel;
* Car por ce q'il seit bien et voit
* Que la lois fallir ne porroit
* Si tost com par amer richesces,
* Nos en met il en teil destreces,
* Don li Sarrazin dient bien
* Que nostre lois ne vaut mais [rien
* Que nos tenons de Jhesu Crist,
* Qi povres fu, et si nos dist
* Et nos conmande povres estre
* Por lui, et ce nel vuet nus estre.
* Ensi dient li Sarrazin
* De nos conme malvais vesin.
* L'en ne puet la chose desfare
* Si tost conme par son contrare;
* Nule chose si tost n'esteint
* Lo feu com l'ewe, et bien remaint
* Par mal faire, ce est droiture,
* Car contrare sont par nature.
* Par mençonge et par vanitei
* Lasse on enquerre veritei.

---

202 Les premières lettres d'*avillies* sont surchargées; la lecture n'est pas sûre. — 243 *estre*, corr. *nestre*.

* Por ce li diables por voir
* Nos fait covoitier teil avoir
* Qui a neant revient toz tens,
* Dont a meins troble si les sens (*d*)
* Que rien n'entendent vers lor [mort.
* Maint sont ore dampné et mort
* Qui peüssent estre salvei
* S'il entendissent veritei.
* Mais clergie perit si toute
* Que les genz ne voient mais [goute.
*Se l'en autant estudioit
*De toz les biens c'om puet savoir...
Por amor de ces ancessors,
Dont li miedres fu S. Arnous
Qui de France s'en vint a Mèz
Dont il fu puis evesqez fèz.
De lui tienent li roi de France
Religiose contenance
Et de lui lor lignie traient;
Si est rasons q'il i retraient,
Car santismes hom fu toz dis.
Cil Arnous engendra Anchis
Qui fu larges vers povre genz;
De celui vint Pepins li granz,
De grant sen plains et de vertus;
De lui issi Charles li duz
Qui de proesce ot si grant nom
Qu'a roi l'eslurent li baron.
De lui vint li petis Pepins,
Li prouz rois vertuox et fins
Q'engendra lo bon Charlemene,
Qui l'arme et la memoire ot plene.
De vertuz et de bones mors
Resenbla touz ces ancessors;
Estrange gent molt honoroit
Et as povres grant bien fasoit.
Grans fu et fors, de grant valor,
.VII. de ces piez ot de longor,
Don pou trueve l'en nule genz
Qui .vij. de lor piez soient grant;
Groz ielz, lonc neix, molt biax [chevus,
Viare lé, bel chief desus,
Egals de menbres, clere voix, (*f.* 3)
Sains de cors; fors, .iiij. ans ançois
Q'il fust mors, l'orent travillié
Fievres tant qu'il clocha d'un pié.
Petit creoit phisiciens,
Plus amoit astronomiens;
Sovent chevauchoit et chaçoit
En bois, et molt se delitoit
En riviere et bagnoit sovent;
Del noer passoit tote gent.
A Aiz sale et chapele fist,
E vers sa fin del tout s'i mist.
En bainz d'Aiz sovent se bagnoit
Et ces amis bagnier fesoit.
De peas fu toz jors afublez,
Piz et espaules, jusq'au lez.
L'espée ceinte adèz aloit.
Aus granz festes bien s'aornoit

---

282 Cf. 2174, fol. 12 *c*, et 25343, fol. 14. — 283-374 Ces vers se retrouvent dans la 2e réd. : cf. 2174, fol. 12 *c*; 25343, fol. 14; Roy. 20. A. III, fol. 23 v°; Phillipps, p. 25. Mais on voit qu'ici ils se relient bien mal à ce qui précède. Dans la 2e réd. ils viennent à la suite du morceau qu'on trouvera plus loin, au fol. 16. Il semble que la transposition soit due à quelque accident; voir p. 497, note 3. — 303 Tiré de la *Vita Caroli Magni* d'Einhart, ch. XXI. — 307 *Ibid.*, XXII. — 327 *Ibid.*, XXIII. — 330-4 Texte latin (Einhart, ch. XXIII) : « In festivitatibus veste auro texta et calciamentis gemmatis, et fibula « aurea sagum adstringente, diademate quoque ex auro et gemmis ornatus « incedebat; aliis autem diebus habitus ejus parum a communi et plebeio « abhorrebat. »

De vesteüres d'or molt chieres
Et chaucement a riches pieres,
Corone riche, et cort adèz
Molt grant des barons loig et prèz.
Tenprez en boivre et en mengier;
As autres jors a son mengier
Avoit de qatre mès adès;
Sanz lo rost qui venoit après.
Volentiers menjoit veneson,
Et au mengier li lisoit on
Les hystores des anciens
Don volentiers oioit les biens.
Pou li avenoit nule fois
Boivre au mengier plus de .iij. [fois;
En esté, puis disner, menjoit
Pomes et une fois bevoit,
Puis reposoit une hore ou dous.
Par nuit ce relevoit toz sols
Trois fois ou quatre; a l'esvillier
Toz bestenz fasoit apasier.
Bien fu parlans, voisox et sages,
Et si sot de plusors lengages : (*b*)
Greu et latin si bien parloit
Q'en latin Deu adès oroit.
Les ars liberaus molt ama
Et toz jors s'i estudia.
Del cours des estoiles savoit,
Que sor totes riens li plasoit.
Par nuit s'en relevoit sovent
Por encerchier lor errement,
Car tex science affiert a roi.
En sa chambre escrivoit par soi
Tables, livres de sutils sens,
Qant il en pooit avoir tens.
Sainte eglise ama dès s'enfance,
A toz clers porta reverence.
L'eglise d'Aiz fist aorner
Richement, et fist amener
De Rome ilueques les columpnes
De marbre q'ancor i sont bones.
Main et soir on mostier estoit
Et a matines relevoit.
Vers povres fu, humles toz dis,
De son regne et d'autre païs;
Par tot lor fesoit molt de biens.
Puis q'il les seüst crestiens,
La pecune lor envoioit.
Les rois Sarrazins q'il savoit,
Qui crestiens avoient soz ex,
Il recevoit l'amor de cex,
Q'as crestiens qui soz eax fussent
Feïssent plus d'amor q'il puissent.
Tant ot de biens en Charlemene
Que nuns lo vos diroit a peine.
Qant il vit que prèz de mort fu
Et q'il defailloit de vertu,
Si manda son fil Loeïs
Et les barons de lor païs,
Evesqez, duz et cuens palaiz :
A Aiz lor dist en son palais
Et amonesta par amor (*c*)
Q'a son fil portassent honor
Et li feïssent fealté.
Petis et granz a demandé
C'il lor plesoit que de son fil
Feïst empereor, et cil
De part Deu l'otroient joiant.
La dimenche après maintenant
Com empereres s'atorna,
A la maistre eglise en ala
Q'il meïsme fondée avoit;
Desus lo maistre auteil tot droit
Fist metre .j. nueve corone.
Qant orei out, si arasone
Son fil et ammoneste molt

---

336 *Ibid.*, XXIV. — 350 Le texte est peu clair; voici le latin : « ...statim litigantes introducere jussit, et, velut pro tribunali sederet, lite cognita, sententiam dixit » (ch. XXIV). — 351 *Ibid.*, XXV. — 365 *Ibid.*, XXVI. — 373 *Ibid.*, XXVII. 383 *Ibid.*, XXX. — 385 Thegan, *Vita Ludovici pii*, ch. VI.

De Damedeu doter par tout
Et ces conmandemenz garder,
Et sainte eglise governer;
Ses freres, ses suers, ces nevox,
Misericorde avoir vers oux,
Prestres com peres honorer,
Et lo pueple com fils amer;
Les orguilloux et les fellons
Destrendre as biens et as rasons,
Des religions deffenderes,
Aus povres gens fust com lor peres,
Nului tort faire, et lui meïsme
Conestre a Deu q'il n'est pas [digne.
Qant ce et autre dit li ot,
Oiant le pueple mot a mot
Ce li demenda c'il tenroit
Ses conmanz et obeïroit.
Cil dist : « Oïl volentiers, sire,
« A l'aiue Deu qui tout mire. »
A ces comans fare se done;
Lors li fait prendre la corone
Sor l'auteil et metre en son chief,
Q'a nul des barons n'en fu grief.
Cil la prist et fait son conmant
Et met en son chief humlement. (*d*)
Aprèz messe el palais s'en vont.
Tuit li baron, grant feste font.
Li fils tint lo pere en alant
Tant com o lui fu, jusqu'a tant
Que li fils ala par la terre
Por garder de noise et de guerre,
Et li peres qui demora
Lo regne tint tant com dura
Et atorna tot son afere
En orer et almosnes fere.
Les .iiij. ewangelistes fist
Amender, ce que chascuns dist,
As millors clers q'il pot avoir
Et il ausi par son savoir.
.lx. et .xij. ans fu sa vie,
En .lx et .xiij. fenie;
.xlvij. ans fu roi peres
Et .xiiij. ans fu empereres.
Au lit jut : morir le covint.
Qant a l'ore de la mort vint,
Conme cil qui de loig lo sout,
De teil vertu com avoir pout
Signe de croix fist sor son vis,
Par tot son cort et sor son pis,
Cez braz par sus son piz estent
Les elz clot, corpable se rent
A Deu, et a cest vers soné :
In manus tuas, Domine,
Commendo spiritum meum.
Ensi morut li bons prodom.
Vers la fin de janvier morut,
Qant li miliares corrut
Par .viij.^{c} ans et .xiij. avec,
Et ce fist enterrer iluec
A Aiz c'om dit a la Chapele,
Ou Dex fist mainte vertu bele;
Ancor i voit l'en son ymage,
Qui faire i vuet pelerinage.
Ces fils [qu']aprèz lui tint lo regne (*f.* 4).
Gist devant Mez en Loheregne,
A S. Arnol en bel esgart,
Et sa mere ausi, Hildegart,
La premiere femme Charlon,
Qui fu de molt saintisme non;
Dont li moine de saint Denis
En France des os Loeïs
Vorent doner lor dous pois d'or
Et plus, mais nes ont pas ancor.
Cil Loeïs fu molt prodom,
Del tresor son pere fist don
La millor part a ces sorors,
Et tout lo remenant aillors
As povres gens et as eglises
Por l'arme son pere en servises,

---

441 *Ibid.*, VII. — 444 Lacune ? — 479 *Ibid.*, VIII.

Dont ancor est servises fèz
Chasc'an a S. Estene a Mèz.
Tot dona et en fist meins biens,
Si c'onqez ne l'en remest riens,
Fors une table d'argent clere
Q'il retint por l'amor son pere,
A .iij. costez faite, sanz plus,
Joignanz si com par .iij. escus.
Et rendi por Deu autretant
Com l'en prisoit l'uevre et l'argent,
Estenes li papes de Rome,
Que l'en tenoit a molt saint home,
Li fist prometre fealtei
As Romenz, qui tuit l'ont jurei,
Et li envoia ces legals,
Et li manda par ces seals
Que molt volentiers le verroit
En leu qu'i li ensegneroit.
Cil q'en fu liez fist maintenant
Les messages aler avant;
Enz chans de Rainz s'entrecon-
[trerent,
L'uns vers l'autre a pié s'en alerent.
Li rois devant ces piez se mist,
Puis se lieve et salue et dist (*b*)
« Benoiz soies q'en non Deu viens,
« Qui nos a resclarié ces biens! »
Li papes dit : « Benoiz soit Dex
« Qui nos mostre devant nos ex
« Ici lo secont roi David! »
La out maint bien et fait et dit.
Li pape s'en reva a Rome,
Et li rois a Aiz s'en retorne.
Il fu de moi[e]ne estrature,
Et de simple regardeüre :
Elz grans et clerz et lonc neis ot;
De lance et d'arc plus q'autres sot,
Greu et latin savoit assez;
De clergie fu bien letrez.
Qant a l'eglise orer aloit
Au pavement son front tochoit.
Onqes ne fist voix en riant,
N'ensi que li parussent dent.
Por ces genz senblant en faisoit
Qant en joie estre les veoit,
Ou quant li ministre venoient
Devant lui qui ce dedusoient
As estrumenz dont volentiers
Oioit les sons et les mestiers.
Sutils oevres toz jors ama,
Dont .j. sien ancessor senbla
Cui .j. roi de Perse, Aaron,
Envoia tref et pavillon
Les plus sutils q'on eüst onques
Veü en nule terre adonqez
Baume et pailes richies et bias
Et maint autre sutils joeas,
Et un horeloge en escrin
De laton com organe et fin,
Qui hores de jor et de nuit
Li sonoit a molt grant deduit.
De .xij. portes fors issoient
.xij. chevalier et rentroient
Tuit armé as hores del jor (*c*)
Et fesoient iluec estor.
Meinte autre oevre sutil i ot
Q'a sutils sens abelir pot.
As sutils gens doit l'en mostrer
Sutils choses por amender.
Q'a rude mostre sutil chose
Il n'i entent ne sens ne glose,
Par quoi il n'en puet nul bien dire,
Ainz en vodra gaber et rire.
Por ce ne lor doit mostrer nus
Chose qui ne soit a lor us;
Ne Deus meïsme n'en fait riens :
Ja ne mostrera tant de biens
Au rude sen com au sutil,

---

495 *Ibid.*, XVI. — 515 *Ibid.*, XIX. — 535 Ces présents faits par le roi de Perse à Charlemagne sont mentionnés par divers chroniqueurs; voir notamment *Annales Francorum*, à l'année 807, Bouquet, V, 56 C D.

Car ne vuet ne ne doit com cil,
Q'a chascun sa droiture done,
Lonc ce que ces sens le foisone.
Ci revieg au roi Loeïs
Q'en bones oevres fu sutils.
Dols fu et pis, sanz felonie,
De bones mors, d'oneste vie,
Mès gent de povre conseil ot
Entor lui, dont meins fere pot
De biens dont assez ot en lui
Que mesdistrent plusor de lui.
Ancor avient il a meint prince
Qui maint conseil ont vain et nice
Des enviox q'entor ex sont
Que jai nul bien ne lor diront,
Des autres qui valent miex d'ex,
Car il cuident com enviex
S'uns miedres d'els i fust creüs
Q'il n'en fussent bouté en sus;
Et sont ausi conme li chien
Q'en cusine sent aucun bien :
S'autre chien i voit aprochier,
Tantost lo prent a regrignier.
Ausi est de ces gens de cort
Qui les signors tienent si cort (*d*)
Q'il ne puent conestre rien
De cex qui sevent aucun bien.
S'aucun sage entre els venir [voient,
Si en dient ce q'il ne doient.
Par ce avienent li malice
Dont li signor sont plein de [vice,
Car il font sovent meint afere
Dont li pueples nes prise guere.
Sovent sont blasmé et ladi,
Q'il n'oient pas qan c'on lor dit.
Maint mal font, q'il cuident bien [fere
Par cex qui loent lor affere.
Droit felon sont et desloial,
Q'a lor signor font fare mal.
Losengeor et fauce genz
Font lo siecle aler malement.
Bien se devroient prendre garde
Li signor de si fole garde.
Li bien q'au roi Loeïs furent
Furent blasmei par cex qui durent
Conseillier en bien et en foi,
Mès petit done qui n'a de quoi;
Qui pot seit pou puet adrecier,
Lui ne autre gent conseillier.
Ce lerons ci de Loeïs
Qui fu fils Charlon au fier vis
Qui tant ce pena a sa vie
D'amener son sens a clergie.
*Por autre fin n'est li hom nez,
*Car c'il nel fait il est dampnez.
*De plusors sens fait bon a- [prendre,
*Car li uns sens fait l'autre enten- [dre.
*Qui ne saroit mais c'un mestier
*Il ne savroit jamès jugier
*Li qex vaut miex, ou cil ou autres,
*S'il ne savoit autant des autres
*Conseiz de .ij. sens ou de trois.
*Plus en est decrez et adroiz;
*Li qez est miedres de chascun (*f.* 5)
*Que cil qui n'en conest fors un.
*Qui plus conest de divers sens
*Mex en vaut ces biens et ces sens.
*Mais ce fist Deus devers alors
*C'on venist des buens as millors.
*Après cest prologue entendez
*Au livre, s'aprandre volez
*Chose qui onqez ne fu mise
*En romanz fors ci, ne aprise.

---

567 Thegan, xx. — 608 Corr. *M. pou d.?* — 609 *Pou*, corr. *pot.* — 613-30 Cf. 2174, fol. 14 *c*; 25343, fol. 16 *c*. — 617 *aprendre*, ms. *eprendre*.

*De latin est trais et formez ;
*Mès ne sui pas si toz senez
*Ce ne fust .j. sols hom gentils
*Fils de roi prodom et sutils
*Freres au roi Loys de France
*Qui conquist lo fer et la lance,
*La corone Deu et la croix :
*C'est li contes Robers d'Artois.
*A celui lo dona premiers,
*Car il aprenoit volentiers ;
*Et après fis lo secont mez
*A l'avesque Jake de Mez,
*Frere lo duc de Loheregne,
*Mon evesque et signor demeine.

Qui vuet entendre en cest con- [manz,
Si puet aprendre en cest romanz
Plusor afaire de clergie
Dont amender porroit sa vie.
Cist livres qui descrit lo monde,
Qui a non ymage do monde,
Dous parties de livre tient
Dont li premiers livres contient
.vj. chapitles de bele escole :
Ce sont .vj. somes de parole.
Li premiers chapitles si est
De Deu dont tote bontez nest ;
Li secons qel chose Deus fist
Ançois qu'il autre rien feïst,
Que c'est et que il devenra :
C'est de nature q'il crea ; (*b*)
Li tiers por quoi il fist lo monde
Ou tant de bien toz jors abonde,
Et por quoi fist a sa senblance
L'ome et li dona teil poissance
De fare bien ou mal c'il vuet
Del bien a bien, do mal se duet.
Li quars est por quoi et conment
Les ars furent premierement
Trovées et aprés savées
Par lo deluge et retrovées
Des prodomes qui se penerent,
Et comment il les ordenerent ;
Après de chascune art par soi
Conment ele vaut et a quoi ;
Por quoi ars liberals ont nom ;
De .iij. genz qui sont par rason ;
De l'aliance des .vij. ars
Q'as .vij. vertus ont lor esgars ;
Coment eles vindrent en France
De leu en leu par la poissance
Charlemene qui assez sout,
Et en aprist tant com il pout.
Li quins est de philosofie
De cest monde quele est sa vie ;

640-1 *conquist* signifie « acquit ». C'est en 1241 que ces reliques furent envoyées de Constantinople à saint Louis par l'empereur Baudouin II de Courtenai, qui les avait engagées aux Vénitiens pour une forte somme d'argent. Saint Louis les dégagea et en devint légitime possesseur, comme Baudouin le reconnut par un acte de juin 1247 qui est imprimé dans Morand, *Hist. de la Sainte Chapelle royale du palais* (Paris, 1790, in-4°), pièces justif., p. 7. Cf. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, II, 409 et suiv. — 649 *En*, corr. *a*. C'est ici que commencent les mss. de la seconde rédaction, par ex. le ms. de la Bibliothèque Phillipps qui donne en rubrique le nom de l'auteur. Ceux de la première rédaction ont, avant ce vers, un autre prologue de dix vers dont le premier est *Qui bien vuet entendre a cest livre* ; voir *Romania*, XV, 315. — 651-2. Au lieu de ces deux vers on lit dans la plupart des autres mss. quelques vers dont la substance et parfois le texte littéral se retrouve plus haut, vv. 13 et suiv.

Q'est fortune, que sont richesces
De cex qui aiment les nobleces;
Del loux do mont, qui l'a ou non,
Des fauces genz qui quierent non;
Por quoi fu trovée monoie,
Et merchandise mise en voie.
Li semes chapitles reconte
Des philosofes maint bel conte
De Platon et puis d'Apollone,
D'Alixandre de Macedone,
De Vigile qui fist merveilles
Tels que nuns n'oï les pareilles;
De S. Poul qui quist et trova
S'ymage dont ce mervilla,
Coment les bons clers converti; (*c*)
De S. Brandan d'Illande ausi
Qui par la mer .vij. ans erra;
Des mervelles q'il i trova;
D'un philosofe qui descrit
Conment nature .j. home fist;
De celui qui sa mere ocist
Par la parole qu'il enquist;
De Tholomeu qui tant enquist
D'astronomie et qui descrist
Lo monde et sa droite meniere,
Tant tient la partie premiere;
S'i a encor meint autre afaire
Que bien orrez après retrare,
Si dirons premerains ici
De Deu qui lo monde establi,
Dont il nos fist si grans bontez,
Que jai riens n'eüssiens estez,
Ainz fussiens ausi com perdu,
Conme chose c'onqez ne fu.
Si prions au conmencement
A Deu lo roi omnipotent
Qu'en cest livre nos doint entendre
Teil bien et tel science aprendre
Qui nos conduie et nos enmeint
En saint paradis ou il maint,
Or oiez au dit premerain
Do glorious Do *l.* Deu) soverain.

Quant Dex fist lo monde premiers
.....

M. Fant a cité, dans sa dissertation sur l'*Image du Monde*, quelques morceaux de ce poème selon les deux rédactions, afin d'en montrer la différence. Voici l'un de ces morceaux d'après le ms. harléien. Il appartient au 4e chapitre de la première partie. On verra, en comparant avec les deux textes donnés par M. Fant, p. 19 de la dissertation précitée, que notre ms. reproduit la deuxième rédaction. Je cite quelques vers de plus que M. Fant, tant au commencement qu'à la fin :

Si regarderent de la lune
Que si deversement est une
Celonc ce qu'ele apert a monde,
A l'une fois clere et reonde,
Et a l'autre aparoit demie, (*f.* 10 *b*)
Ausi comme par mi tranchie;
Après cornue devenoit.
Ensi defaillant s'en aloit
Tant qu'ele n'estoit plus veüe,
Et puis raparissoit cornue,
Puis demie et puis tote plene
Si com devant et ausi saine,
Ensi com ele fait ancore;
Et retenoient en memore
Lo tens et lo nombre des jors
Oue le parfaisoit son cors.
Ensi ce travilloient lors
N'aasoient pas tant lor cors
Q'il en lassassent a enquerre
Les biens Deu por aise de terre;
Car qui son cors vuet aesier
A l'arme tolt son desirrier;

Aise de cors dolor a arme.
N'orent cure de teil reclaime,
De grans mengiers ne de mols lis.
Plus chier avoient les delis
De l'arme qui ne puet morir
Que del cors q'il convient faillir.
L'arme amoient plus que lo cors;
N'amoient pas vie de pors.
Ne queroient fors tant mengier
Qu'il en peüssent alegier
Lor faim por lor cors sostenir
Et lor vie en santei tenir,
Si que de lor sens ce peüssent
Aidier ensi com il deüssent
Por venir a la droite sente
De la glore Deu, dont li trente
Vivoient lors plus longement
Que ne font orendroit li cent...

Je transcris le morceau suivant relatif à Charlemagne, parce qu'il renferme un certain nombre de vers qui auraient dû prendre place plus haut dans le prologue et qui ont été déplacés, semble-t-il, par une simple erreur de copiste.

Car par nature et par usage (*f.* 16 *a*)
Doient li roi savoir clergie
Et aprendre philosofie,
Car Charlemenes molt ama
Philosofie et avança
En France de tout son pooir.
Toz les bons clers qu'il pot savoir
Mandoit et recevoit o lui.
Mainte peine ot et meint ennui
Por crestienté avancier,
N'onques por ce ne volt lassier
Qu'il ne tenist clergie a près,
Et aprist volentiers adès (*b*)
Et sout assez d'astronomie,
Si com il reconte en sa vie[1]
Qui a Mèz en Loyregne gist,
Don cil fu qui cest livre fist.
La vout rois Charles sovent estre,
Car molt ama lo leu et l'estre.
Ancor a il de ces jueas
En l'eglise riches et bias
Q'il i laissa et en fist don
A saint Estene lo baron,
La maistre eglise do païs
Ou ancor gist .j. de ces fils,
Li rois Loeïs, qui sanz guile[2],
A S. Arnout, devant la vile,
Une abaïe de noirs moines
Ou meint bien fist rois Charlemenes[3],
Qui tant ce pena a sa vie
Et en son regne amena clergie.
Áncor i est, ancor i regne
Par la proesce Charlemene,
Dont as oirs est bien avenu
Quant si bien lor en est cheü,
Car a toz jors ont conquestei;
Senz de clergie en lor cité.
Or se peinent del retenir
Et la vile en pais maintenir,
Car se clergie s'en aloit

1. Corr. *come l'en trueve.*
2. Corr. *R. L. qui fu s. g.*
3. C'est ici que les mss. de la seconde rédaction (ce morceau n'existe pas dans la première) placent les vers *Por amor de ses ancessors*, etc., que le ms. Harléien (ci-dessus, p. 490, vv. 283 et suiv.) introduit dans le prologue. Il est bien possible, du reste, qu'il y ait simplement dans ce ms. une transposition ayant pour cause un déplacement de feuillet dans l'original, car il y a ici en marge à côté du vers *Ou meint bien*, un signe de renvoi qui se retrouve au fol. 2 *d* avant le vers *Por amor*, etc.

Chevalerie la sivroit
Que toz jors se tient de li préz
Ausi come ele a fait adès.
Si la retiegnent por lor preu,
Car perdre porroient lo leu
Avec la perde de ces dous,
Dont il est or sasis d'andous.
Si en doit Deu molt gracier
Et son cuer a bien ahatier
Tant q'es sains ciez ce puisse traire,
Et Deus nos doint toz ensi faire.
Si larons des .vij. ars ester
Puis qu'oï avés reconter (*c*)
De lor trueve et de lor mestrie,
Et dirons qu'est philosophie

Filosofie est sapience
Et amors de tote science.....

La vie de saint Brendan, qui est l'une des additions considérables de la seconde rédaction[1], commence ainsi dans le ms. Harléien :

Entendez ci de saint Brandan (*f.* 25)
Qui fu nez devers Occidant
Qui .vij. [anz] erra par la mer
Por plus douter Deu et amer.
Il fu hom de grant abstinence
Et ot desoz s'obedience
Près de .iij.M. moines freres
Dont il estoit abbes et peres.
.I. soir avint c'uns siens cosins
Prodom vers Deu, q'ot nom Berins,
Qui d'une isle estoit revenus
Vint a lui, ce li dist salus.
S. B. tantost li requist
Q'aucun des biens Deu li deïst,
Et cil prist tantost a plorer
Et s'asist por Deu aorer...

A la suite de la légende de saint Brendan prend place, comme dans les mss. de la seconde rédaction, un récit que M. Fant a analysé (p. 27) sans savoir que le sujet était pris de l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille. J'en rapporterai le début, qui contient une fois de plus la date de cette rédaction :

D'un autre ci aprèz orum;
A saint Arnoul, une abbaïe
De moines noirs q'est establie
Droit devant Mez, en Loheregne,
Trova l'istore molt anciene.
De latin l'a mis en romanz
Por fare entendre as laies gens.
En .ix. jors de mars l ou parfet
Mil .cc. ans .xl. set[2],
Ices dous ci aprèz avec (*f.* 35 *d*)
Don l'une conmence ciluec.
Do philosophe qui descrist comment Nature home fist.
Uns philosofez fu jadis...

Le morceau qui suit aidera à comprendre comment l'auteur a fait le prologue qui caractérise la rédaction du ms. Harléien.

1. Le texte en a été publié par Jubinal (*La légende de saint Brandaine*, Paris, 1836), d'après le ms. Bibl. nat. fr. 1444. Cette vie est omise dans le ms. du Musée brit. Roy. 20. A. III, qui renferme la seconde rédaction ; mais l'omission est imputable au copiste, car la légende est annoncée au fol. 2 du ms. (*De saint Brandem* (sic) *d'Irlande ausi* | *Qui par la mer .vij. anz erra,* | *Des merveilles que il i trouva.*

2. Le ms. Phillipps 3655 porte *Mil trois cens xlvij.*

C'est à ce passage qu'ont été empruntés, on verra tout à l'heure comment, les dits de Ptolémée, insérés dans le prologue, vv. 103 et suiv. Citons d'abord le texte du ms. Harléien :

Tholomeus, .j. rois gentils (*f.* 38 *c*)
D'Egipte, sages et sutils,
Ne clama mie l'aler[1] quite,
Ancore fust il rois d'Egipte,
Ainz enquist ment regne et maint livre
Por rendre a Deu l'arme delivre.
Plusors rois i ot Pharaons,
Et plusors Cosdroé par nons;
Aprèz vindrent li Tholomeu,
De cex i ot .j. sage et preu
Qui ne prisa pas tant son regne
Que clergie li fust lonteine,
Ainz s'en tint près tant com il pot,
Tant que des [set] ars assez sot.
Plus prisa science q'avoir
Ne lo monde, dont il dist voir,
Li plus hauz hom de tot lo monde
Est cil qui plus prise lo monde.
Cil rois sot plus d'astronomie
Que nus hom c'onques fust en vie,
Fors Adam li premerains hons
Qui des .vij. ars sout la rasons
Entierement et si a droit
Qu'il conessoit qant q'il veoit;
Don tantost com Deus li mostroit (*d*)
Une beste, et il la nomoit,
Et mist a chascune son non
Lonc sa nature et sa rason...

Dans les mss. de la seconde rédaction, les vv. 103 et suiv. de notre prologue prennent place ici, comme suit. Je cite le ms. Bibl. nat. fr. 25343,fol. 41 *b* :

Plus prisa science qu'avoir
Terrien, dont il dist be savoir[2] :
Bien s'entent qui sa langue tient
Fors quant de Deu parler covient;
Non sachans est qui ne cognoist
Qu'il puet, qu'il vaut et quels il est.
Li hom qu'a lui meïsme plest
Le coros Deu seur lui atret.
Aversité sofrir estuet
Qui au monde remanoir velt.
Compai[n]s a son entendement
Est chascuns lonc ce qu'il aprent.
Soiés plus liés d'une error tere
Que d'un bien dire ne retraire.
Li cuer des justes gens decrès
Sont monument de tos secrès.
Qui ne se chastie d'autrui
Autres se chastie pa[r] lui.
Cil est li plus haus hon del monde
Qui mains chaut de l'estre del monde.
L'envieus semble que ses biens
Soit ce qu'on tout autrui ses biens.
Li hom puet bien avoir gaigner
Et avoirs l'omme quant l'a chier.
Amor et hayne ensement
Pervertissent droit jugement.
Porpens est clés de verité.
Ce dist cil rois qui, de par Dé,
Sout plus de l'art d'astronomie
Que nus hons qu'onques fust en vie,
(*f.* 41 *c*).
Fors Adan le premerains hons
Qui des .vij. ars sout les renons.
Entierement et si a droit
Qu'il cognoissoit quant qu'il veoit.
.....

1. *l'errer* dans 25343; *lerreit* dans 20. A. III, *reter* dans 14961.

2. Vers incorrect; B. N. fr. 1444 (fol. 194 *d*) *Terrien dont dist grant savoir.*

Il est évident que l'ordre que présente la seconde rédaction est de beaucoup le meilleur, puisque tout ce que l'auteur avait à dire de Ptolémée s'y trouve groupé en un même chapitre. Mais, d'autre part, on remarquera que Gautier de Metz, jugeant à propos d'introduire en son nouveau prologue les dits de Ptolémée, ne s'est pas borné à transporter tels quels dans ce prologue quelques-uns des vers de sa seconde rédaction : il les a augmentés et en partie refaits. Du moins les différences, comme on a pu le voir, sont nombreuses entre le texte du ms. Harléien et celui de la seconde rédaction. Il faudrait, bien entendu, pour apprécier pleinement la portée et l'autorité de ces variantes, se livrer à un travail de comparaison que je n'ai pas l'intention d'entreprendre.

La première des deux parties dont se compose le poème se termine comme suit dans le ms. Harley :

.....
Mès ci fenist ceste partie (*f.* 39 *a*)
Por deviser en la seconde,
La fature de tot lo monde,
Si conme Tholomeus li rois
L'enquist e prova mainte fois.

[2e PARTIE]

Qui or vuet aprendre et oïr
Dont il ce porra esjoïr
Ce lise ou oie entendanment
Par chapitles, ensuanment,
Si q'il ne oie riens aprèz
C'il n'entent ce devant adèz ;
Autrement petit li vaudra
Quant q'en ceste partie orra.
Ment sont qui tantost oïr vuelent
La fin des choses, dont il suelent
Sovent mentir, car nuls n'entent
Nule fin sanz conmencement.
Qui droit vuet aprendre nul bien
Il n'i doit ja trespasser rien
Q'il n'entende partout adès
Ce devant ainz q'il lise après.
Ensi fait qui sages doit estre
Qui de la chose n'entent l'estre
Au premier mot, si la redie
Et a l'entendre s'estudie.
Mainte gent cuident avoir honte,
Ce tantost n'entendent .j. conte,
Et criement c'om nes tiegne a rudes.
Cil oient les choses a vuides, (*f.* 39 *b*)
Et sont conme li ivres hom
Qui revenus est en mason
Ne ne seit dont il soit venus,
Com cil qui ces sens a perdus.
N'est pas merveille ce li hom
N'entent tantost une rason
Q'il n'oï onqez c'une fois,
Ou c'il ne l'a apris ançois.
Tuit cil qui bien sevent latin
N'entendent pas por ce la fin
De toz escris q'en latin sont,
S'avant d'autrui apris nes ont[1].
Ce clergies fussent par us
Escrites en françois san plus,

1. Ici s'arrête le prologue dans le ms. du Musée 20 A. III. (fol. 50 v°). Le vers qui vient ensuite est *En ceste partie seconde*.

Ou en breton ou en englois,
En greu ou en sarrazinois
Ou autre, aprendre en covenist,
Qui clergie savoir vosist.
Latins n'est fors c'uns briez lengages
Par quoi l'en aprent les usages
De clergie q'en latin sont.
Greu et Sarrazin, qui les ont
En arabit et en grizois,
Les aprenent selonc lor lois,
Et nos q'en latin les avons
Par latin savoir les poons
Q'est lengages briez et communs
Entre crestiens ; por ce chascuns
Qui latin seit ne s'entent mie
Par tot es livres de clergie.
De vie ou d'ystore de gens
Puet l'en tost entendre les sens,
Que des parfons sens de clergie
N'entent l'en pas sanz grant mestrie.
Maint livre en latin sont escrit
Don nus hom n'entendroit lo dit,
Por latin q'il seüst parler :
Tote i porroit sa vie user,
Ce de maistre apris ne l'avoit
Ou Deus miracles n'i fasoit.
Ce sont livre que tot sanz mestre
(*f.* 39 *c*)
Puet l'en savoir ce que puet estre,
Qui bien c'i vuet estudier ;
Autel vos di do romancier :
Maintes choses sont en romans
Dont chascuns n'entent pas lo sens,
Ancor sache il bien lo langage.
Cist livres est de teil usage
Que chascuns qui est de bon sens
L'entent, c'il i vuet metre tens :
N'i a rien q'il ne puisse aprendre [1].

Cil qui n'entent a prenier lire
Puet entendre par sovent dire.

En ceste partie seconde,
Qui est de la forme do monde,
A par conte .xv. chapitles
Entitulez de .xv. titles
Et de vint et quatre figures
Qui del mont mostrent les fatures...

Le prologue qu'on vient de lire est bien celui que la seconde rédaction place en tête de la deuxième partie ; mais, pour la suite, le ms. Harléien se rattache plus à la première rédaction qu'à la seconde. Ainsi la seconde rédaction introduit, au début du troisième chapitre (description du monde), la légende de Seth [2], que l'auteur déclare avoir trouvé à Saint-Jean-d'Acre, dans une église dépendant de Mont Sion. Cette légende manque complètement dans le ms. Harléien dont le texte est ici celui de la première rédaction :

La premiere regions d'Ase (*f.* 43)
Est paradis, li leus pleins d'aise,
Si plens de joie et de solaz
Que nus n'i puet devenir laz
N'enveillir de nule partie
Leans est li arbres de vie.
Qui avroit mengiet de cel fruit
Jamais ne morroit jor ne nuit,
Mès nuls hom aler n'i porroit
S'angles ou Deus ne l'i menoit,

1. Le copiste, s'étant aperçu qu'il manquait un vers, a laissé ici un blanc.
2. M. Fant l'a analysée longuement (p. 31-2) sans savoir que c'est une légende des plus répandues, voir *Romania*, XV, 326.

Car toz est clos de feu ardant
Qui jusq'a nues va flamant.
Leanz une fontene nest
Q'en .iiij. fluns devisée est,
Don li uns qui Phison a non
Ou Ganges, ensi l'apele on,
S'en va par Inde loig et près
Et sort d'un mont Ortobarès
Qui siet par devers Oriant
Et cniet eh la mer d'Occidant.

Dans la seconde rédaction, la légende de Seth est introduite après le 12e des vers qui précèdent, comme suit (Bibl. nat. fr. 25343, fol. 48 *a*) :

Del paradis terrestre quel part il est, et comment Adan i envoia Seth son filz :

La premiere regions d'Aise
Est paradis, li leu plain d'aise,
Si plain de vie et de soulas
Que nus n'i puet devenir las
N'enviellir de nule partie.
Laiens est li arbres de vie.
Qui avroit mengié de cel fruit
Jamès ne morroit jor ne nuit,
Mès nus hons aler n'i porroit
S'anges ou Deu ne l'i menoit,
Quer tos est clos de feu ardant
Qui jusqu'as nues va flammant;
Et uns anges garde l'entrée,
En la main un ardant espée,
N'onques puis nus qu'Adan en ot
Esté chaciez entrer n'i pot,
Fors uns dont je trovai la vie
En la cité d'Acre en Surye,
En un livre qui le devise,
Que je trovai en une eclise
De ancienne religion
Qui apent a Monte Syon, (*f.* 48 *b*)
Mere eclise en Jerusalem.
Icele eclise, ce dit l'en,
Fu la premiere mere eclise
Qu'en crestienté fust assise.
Cil livres qu'estoit en latin
Palloit briement jusque en la fin ;
Por ce le romançai briement
Et disoit au commencement
Qu'Adan ot .xj. xx. ans et .vij.
Quant il engendra son filz Seth
Et .c. ans ot ploré Abel
Que li ocist Chayns li fel
Cil leus ou tant plora, a non
Val de plor, et est jouste Ebron
Leis Jerusalem près d'enqui,
A .vij. lieues devers midi....

On ne trouve pas non plus dans le ms. Harléien le passage de la seconde rédaction où Gautier de Metz raconte son ascension au Mont Etna (*Mont Gibel*). Ce morceau devrait se trouver au fol. 48 *d*. Je ne sais si l'omission est intentionnelle : le fait est que le contexte est, à cet endroit déjà, conforme à la seconde rédaction et continue de même. Ainsi, tout ce qui concerne les étoiles est identique avec le chapitre XIII de la seconde rédaction[1]. J'extrais de ce chapitre (paragraphe ayant pour rubrique

1. Ce chapitre est numéroté XIII dans le ms. 25343 (celui dont s'est servi M. Fant pour analyser la seconde rédaction), mais il faut dire que la numérotation des chapitres varie d'un ms. à l'autre.

de la hautesce des estoiles), quelques vers où se trouve encore une date :

Des estoiles do firmament (*f.* 65 *c*)
Dont tant i a, vos di briement
Que totes ont une hautesce,
Mais ne sont pas d'une grandesse.
..... [1]
Se li premiers hom que Deus fist [(*f.* 65 *d*)
Adans i fust toz jors alez,
Dès lor q'il fu premiers creez
.xxv. milles [2] chascun jor,
Ne fust il pas a teil labor,
Ainz eüst a aler ancore
Par .vij. [cens] et .xij. ans, dès l'ore
Que cis livres fust premiers faiz,
Qui premierement fu parfaiz
As rois a l'aparition
En l'an de l'incarnation
.M. cc. xl. vij. [2] ans;
Tant meïst a aler Adans
Dès lors ainz q'il fust jusque la [3]...
Li recors de tout le livre (fol. 69).
Dès ors finerons cest romans
On (*sic*) qeil avez oï conmens
De Deu qui nature crea,
Por quoi le monde après forma,
Por coi il fist de teil afare
L'ome q'il puet mal et bien fare,
Coment que l'en trova premiers
Les .vij. ars et de lor mestiers,
Conment eles furent salvées
Par lo deluge et retrovées,
Coment païs remuez ont (*sic*)
Tant q'en France venues sont
Par Charlemene lo bon roi
Qui Damedeu ama de foi.
Aprèz avez rason oïe
Del sermon de philosofie,
Q'est li mondes et q'est fortune
Et des richesces c'on aüne,
Del loux do mont, de fole vie,
De monoie et de marchandie,
Des philosofes qui cerchoient
Lo monde ou adès aprenoient (*c*)
De Platon qui vesqui sanz guile
Puis d'Apollone et de Vi[r]gile,
De S. Pol et de saint Brandan
Qui par la mer erra meint an;
Comment nature .j. home fist;
De celui qui sa mere ocist;
De Tholomeu le sutil home;
Ce est en la premiere somme.
En la seconde oï avez
Coment li mondes est formez,
Conment la terre est en mi monde,
Et conment ele se devise,
Puis de la mappemonde l'estre :
Premiers do paradis terrestre,
Puis d'Inde et de ces regions,
Des oisias, des gens, des poissons,
Des bestes, des serpens d'enqi,
Des pieres, des arbres ausi,
D'Europe et d'Afrique aprèz,
Des illes qui sont loig ou prèz,
Des merveilles conmunes, puis
Ou enfers siet li puans puis;
De l'ewe qui terre environe,
Conment elle soit, male ou bone;
Des fluns, des diverses fontenes
Dont mervilloses sont les veines,
Dont la mer saleüre prent;
Conment la terre crolle et fent;
De l'air, conment les nues vienent;
Coment plue et grelles avienent,
Coment il tone et espartist;

1. Les autres mss. (2174, 25343, Phillipps, etc.) ont *lieues*.
2. Ms. Phill. *mcclv.*; mais c'est une leçon isolée et sans valeur.
3. Jusqu'au soleil.

De l'arc do ciel et don vens ist;
Del feu, des estoiles cheans,
Et del dragon qui semble ardans;
De l'ether et des [set] planetes,
Des estoiles qui ont lor detes,
Do ciel qui tant isnelement (*d*)
Torne et de son acordement;
Coment il est et nuz et jors;
Puis del cressant et do descors;
Comment la lune pert lumiere
Qant plus doit aparoir entiere;
Coment li solias (*sic*) oscurcist
Et de l'eclipse Jhesucrist,
Et des estoiles la vertu;
Por quoi li mondes reons fu;
Q'estoile est grans mons et petis;
Por quoi li hom est tost fenis;
Puis de la mesure del monde,
Com la terre est lée et parfonde;
Combien lune et soleil grant sont
Et des estoiles tot a mont,
La haut[1] de chascune ausiment;
De la grandor do firmament,
Des trois ciels c'om entent desus;
De paradis de Deu ne plus;
De ce vos avons dit rason
Au plus briement que nos savons,
Car n'ont cure de longes choses
Les gens d'ore aiment briez gloses[2];
Comme cil qui sont de brief senz,
Car lor nature est de brief tens;
Brief sont lor cors, brief sont lor vies,
Car en pou de tens sont fenies,
Et toz jors plus briés devenront
Jusq'a tant q'a neant venront;
Car cist siecles de tens en tens
Trespasse autresi comme vens
Et defenist de jor en jor.
Chascuns i fait petit sejor,
Car tant est plens de vanité
Que riens n'i a de verité.
Cil qui plus demorer i cuide
Est sovent cil q'ançois lo vuide (*f.* 70)
N'il n'est nus qui sache a quel hore
La mors li doie corre sore.
Tex s'i cuide ancor bien embatre
.v. ans et puis sa colpe batre
Q'en moins de .v. jors iert alez
Et en mavais leu ostelez.
Si est sages et bien apris
Qui en service Deu est pris,
Tant com Deus li prestre (*sic*) lo sens
Et il en a losir et tens,
Car Deus l'en rendra si haut don
Que toz biens avra a bandon
Et la joie de paradis,
Que Deus nos otroit a toz dis,
En cui tote pitiez habonde.
Ci fenist l'Ymage du monde.
A Deu comence, a Deu prent fin
Qui toz nos pregne a bone fin[3]!
En l'an de l'incarnacion (*b*)

1. *Corr.* Le.
2. Corr. *longes gloses | L. g. d'o. ainz aiment briez choses.*
3. C'est ici, selon M. Fant (p. 37), que se termine le poème, aussi bien dans la première rédaction que dans la seconde. Mais les raisons qu'il donne pour prouver que les douze vers suivants sont l'œuvre d'un scribe sont faibles. Ces vers, comme le remarque M. Fant, se trouvent dans tous les mss. de la première rédaction et manquent dans tous ceux de la seconde. Mais ce que n'a pas vu M. Fant, c'est que cette circonstance même en prouve l'authenticité. Car la seconde rédaction portant, en plus d'une des parties ajoutées, la date 1247, il n'était guère possible de laisser subsister à la fin la date 1245, qui est celle de la première rédaction. Parmi les mss. de la seconde rédaction, il n'y a guère que le ms. de la bibliothèque Phillipps qui ait conservé les douze vers en question. Mais cela vient tout simplemenr de ce que ce ms. a excep-

As Rois, a l'aparicion
Mil e .ij^{c}.xl.v. ans
Fu premiers perfaiz cist romans.
Vos qui avez oï l'escrit
De nostre signor Jhesu Crit
Et puis do mont cui Deus forma,
Li siegles une autre forme a
Que par cesti poez aprendre
Qui dou siecle volez entendre
Qez chose et conment ce est,
Et conment va et toz jors est [1].
Ici faut de la mappe monde;
Proiez Deu qu'i nos face monde
Et nos pardoint toz les pechiez
Dont chascuns est si entechiez.

On voit qu'en somme le ms. Harléien nous offre une combinaison de la première rédaction avec la seconde, augmentée d'un prologue en grande partie nouveau. Cette combinaison a-t-elle été faite avant l'achèvement de la seconde rédaction? En d'autres termes, avons-nous là un premier état de la seconde rédaction? Je ne le pense pas, malgré la date 1246 donnée au début du prologue, car le ms. Harléien contient l'épilogue de la seconde rédaction, et cet épilogue est bien probablement la partie la plus récente de cette rédaction. Je crois que Gautier de Metz, ayant achevé en janvier 1246 son poème, le remit aussitôt sur le métier. C'est ce qu'indique la date 1246 donnée par le prologue du ms. Harléien. La seconde rédaction ne peut pas avoir été achevée avant le 9 mars 1248 (n. st.) puisque cette date est celle de l'un des morceaux ajouté (p. 498). C'est, selon moi, plus tard que l'auteur, voulant tirer du même sac une troisième mouture, aura écrit le prologue qui caractérise le ms. Harléien, et l'aura joint à un texte où la seconde rédaction domine. J'admets volontiers, du reste, que les copistes peuvent être tenus pour responsables de certaines des particularités de ce texte, par exemple de l'addition de la date finale, qui n'est à sa place que dans la première rédaction.

Paul MEYER.

---

tionnellement conservé, comme je l'ai dit plus haut (p. 481, note), la conclusion propre à la première rédaction. Le ms. Harléien présente cette particularité qu'il se termine par la conclusion de la seconde rédaction à laquelle il ajoute les douze vers contenant la date 1245, qui, en réalité, ne s'appliquent qu'à la première rédaction.

1. Corr. *nest*. C'est ici que le poème s'arrête dans la plupart des mss. Les deux derniers vers se rencontrent aussi sous cette forme :

Quel cose c'est et comment va;
En empirant tous jours s'en va.
(Ms. Phillipps.)

Quant aux quatre vers suivants, ils sont l'œuvre d'un copiste.

AISE

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Peu de temps avant sa mort, Arsène Darmesteter était arrivé à une opinion bien arrêtée sur l'étymologie du mot français *aise* et de ses dérivés. Cette opinion, consignée brièvement par lui sur les derniers placards du *Dictionnaire général*, peut se résumer ainsi. Contrairement à ce qu'on a fait jusqu'ici, il ne faut pas considérer le mot *aise* comme un primitif d'où sont dérivés l'adjectif *aisé*, le substantif *aisance*, etc. Le mot le plus ancien de la famille est *aisance*, qui est le représentant phonétique régulier du bas latin adjacentia, si fréquent dans les formules de donation ou de vente du moyen âge. Une fois en possession du mot *aisance*, le français en a tiré un verbe *aiser*, pour lui faire jouer vis-à-vis du substantif *aisance* le même rôle que jouaient déjà dans la langue *atemprer* vis-à-vis de *atemprance*, *sembler* vis-à-vis de *semblance*, etc. Du verbe *aiser*, on a tiré ensuite le participe-adj. *aisé*, le subst. verbal *aise*, etc.

Lorsque je revisai avec M. Hatzfeld, en 1889, les premiers placards du *Dictionnaire* et que j'arrivai au mot *aisance*, je fus plus surpris que satisfait de l'opinion de Darmesteter; je soumis mes scrupules à M. Hatzfeld, qui me fit part lui-même des siens; nous en référâmes à M. Gaston Paris, qui se rappela avoir reçu une communication verbale de Darmesteter à ce sujet et l'avoir accueillie avec les plus grandes réserves. Finalement, nous tombâmes d'accord sur la nécessité de placer en première ligne, dans la partie étymologique du *Dictionnaire*, l'explication en quelque sorte classique du mot *aise* due à M. Bugge, et de mentionner ensuite l'hypothèse de Darmesteter, par respect pour sa mémoire, mais sans insister, de peur de la compromettre. J'exécutai tant bien que mal la résolution prise, et l'article étymologique du mot *aise*, tel qu'il a été publié, porte évidemment des traces des angoisses qu'il m'a causées.

Ces angoisses, dont le souvenir s'était effacé avec le temps, me reprennent aujourd'hui. J'ai été ramené en quelque sorte malgré moi à ce problème étymologique, que Darmesteter croyait avoir résolu, par un chemin où assurément il n'avait pas passé, la géographie historique du haut moyen âge ; j'estime encore que son opinion sur la famille *aise*, prise en bloc, n'est pas admissible ; mais je crois maintenant avec lui que le français *aisance* est le représentant phonétique du bas latin adjacentia. Or cet affrontement de adjacentia et de *aisance* est, à mon sens, une vraie trouvaille, et cette trouvaille, c'est lui qui l'a faite [1] ; si mon esprit n'avait pas été hanté de ce souvenir, j'aurais pu faire de la géographie historique pendant longtemps sans m'aviser que l'*aicis* des géographes n'est autre chose que notre mot français *aise* ; par conséquent, c'est Darmesteter qui a donné le branle à mes idées. Les aurait-il complètement approuvées ? Il ne m'appartient pas de décider. Je dédie cet essai étymologique à sa mémoire en priant le lecteur de vouloir bien lui reporter tout l'honneur, s'il croit mon étymologie bonne, et de me laisser toute la responsabilité, s'il la croit mauvaise.

I.

Les historiens qui se sont occupés des divisions territoriales de la Gaule au moyen âge ont presque tous été amenés à parler de l'*aicis*, sorte de circonscription mentionnée très fréquemment dans les documents de la période carolingienne concernant l'Auvergne, le Velai, le Vivarais, le Rouergue, plus rarement dans ceux qui concernent le bas Languedoc, le Dauphiné, le Forez, le Limousin et le Querci [2]. Ils ne sont pas d'accord sur le

1. On verra cependant plus loin que le rapprochement a déjà été fait au XVIIe siècle, mais avec quelque hésitation, par Caseneuve. Au dernier moment on me signale un passage de Boucherie où *aisances* est délibérément tiré de adjacentias. (Voy. le postscriptum.)

2. Pour l'Auvergne, la source la plus abondante est le cartulaire de Brioude (éd. Doniol, 1863) : sur 341 chartes qui le composent, 65 mentionnent cette division territoriale. Le cartulaire de Sauxillanges (éd. Doniol, 1864) emploie souvent le mot, mais dans un sens spécial, dont nous aurons à parler plus loin ; je ne l'y ai remarqué qu'une fois (n° 644) au sens qui nous occupe actuellement. On le trouvera encore dans quelques chartes

sens géographique du mot : les uns, à la suite de Du Cange, assimilent l'*aicis* à la *vicaria* [1] ; les autres, au *comitatus* ou *pagus* [2]. Quant à son étymologie, ou ils ne s'en occupent pas, ou ils se tiennent prudemment sur la réserve [3]. En présence de ce silence des historiens, silence dont notre curiosité s'accommode mal, cherchons à faire parler les textes.

Du Cange a donné plusieurs exemples de ce mot d'après les cartulaires de Brioude, de Grenoble et de Sauxillanges, et il en a signalé la fréquence relative dans les cartulaires de Conques et de Saint-Chaffre : dans les exemples qu'il a relevés, on trouve les formes aiace, agice, aice, aize, aizum. Quelle est la forme la plus ancienne ? Les Bénédictins qui ont réédité

---

concernant l'Auvergne contenues dans les cartulaires de Beaulieu (éd. Deloche, n° 175), de Conques (éd. Desjardins, n° 6), de Cluny (éd. Bruel, n°s 71, 708, etc.). — Pour le Velai, je ne puis que renvoyer aux excellentes indications de mon ami A. Molinier, tirées surtout du cartulaire inédit de Saint-Chaffre* (*Géograph. hist. de la province de Languedoc*, col. 183-184) ; de même pour le Vivarais (*ibid.*, col. 185), et les diocèses de Nîmes et de Lodève (*ibid.*, col. 162 et 177). — Pour le Rouergue, le cartulaire de Conques fournit une dizaine de mentions ; on en trouve quelques autres dans le cartulaire de Vabre. (Voy. notamment *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, II, preuves, col. 40.) — Pour le Dauphiné, je ne connais qu'une mention, dans le cartulaire de Grenoble (éd. Marion, 1869, charte n° 14, p. 23). — Pour le Forez, je relève la mention suivante dans le cartulaire de Cluny, à l'année 956 (éd. Bruel, n° 1005) : *in pago Lugdunensi, in aice Forensi*. Il est probable qu'il y en a d'autres. — Enfin le cartulaire de Beaulieu contient une mention pour le Limousin (n° 68) et une pour le Querci (n° 129).

1. Notamment Guérard (*Essai sur les divisions territoriales...*, p. 49), Doniol (*Cart. de Brioude*, p. 12), Deloche (*Études sur la géographie hist. de la Gaule*, p. 206), etc.

2. Notamment Waitz, dans les *Gœtting. Gelehrte Anzeigen*, année 1865, p. 791.

3. Cf. Deloche, *loc. laud.* « L'origine de l'*aice* et l'étymologie des deux mots latins qui le désignent sont fort difficiles à déterminer, » et A. Molinier (*Géogr. hist. du Languedoc*, col. 95-96) : « L'origine et le sens primitif de ce mot paraissent assez difficiles à déterminer. » Nous devons dire qu'ailleurs M. Molinier a présenté, à propos du Velai, des observations sur le mot *aicis* qui sont fort justes et qui montrent qu'il était bien près de la vérité, ou du moins de ce que nous considérons comme tel (*op. laud.*, col. 183).

* Publié depuis par l'abbé Ul. Chevalier (Paris, Picard, 1891).

Du Cange citent, en l'attribuant à l'année 764, une charte publiée par Mabillon et où figure la forme aice; mais en réalité, la charte publiée par Mabillon, à l'année 764 de ses *Acta Sanctorum ord. S. Ben.*, est de l'année 864 : c'est la charte 176 du cartulaire de Brioude. Du Cange a recueilli dans le même cartulaire de Brioude jusqu'à six exemples de la forme aiace, mais dans des chartes dont il donne les numéros et non les dates [1]. Il avait à sa disposition un cartulaire original, plus ancien et plus complet que celui dont la copie a été publiée par M. Doniol : cela suffit, je crois, pour établir l'authenticité de la forme aiace, qu'on ne trouve pas ailleurs [2], mais non pour en dater le plus ancien exemple. La forme agice, qui se trouvait, au témoignage de Du Cange, dans la charte 223 de Brioude, figure deux fois dans le cartulaire de Nîmes (éd. Germer-Durand, chartes nos 14 et 29), aux années 912 et 929. Dans l'état de nos connaissances, le texte le plus ancien contenant la forme aice est une charte de Brioude, de l'année 819, qui manque dans la publication de M. Doniol et qui a été éditée par M. Bruel, dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 27e année, p. 507. En somme, on peut affirmer que aiace, agice et aice se trouvent concurremment aux IXe et Xe siècles; mais, à ne s'appuyer que sur les textes connus, il est difficile de dire quelle est la plus ancienne de ces trois formes.

Quant aux deux dernières formes relevées par Du Cange, aize et aizum [3], elles sont manifestement un peu plus récentes

---

1. Nos 248, 250, 260, 282, 297 et 351. De ces chartes, deux seulement, les nos 248 et 250, paraissent se retrouver dans l'édition Doniol, où elles portent respectivement les nos 142 et 204. Le no 142 n'est pas daté, mais est probablement du IXe siècle; le no 204 est daté de 909. Dans ces deux chartes, le texte de M. Doniol porte, comme ailleurs, aice et non aiace.

2. M. Molinier signale la forme gacis, en 915, dans le cartulaire de la cathédrale de Nîmes (*op. laud.*, col. 167) : cette forme, évidemment corrompue, semble se rattacher plutôt à aiace qu'à aice ou à agice.

3. Ces formes viennent du cartulaire de Sauxillanges, qui, nous l'avons dit, emploie le mot dans un sens spécial; mais ce sens, comme nous le montrerons, comporte la même étymologie; d'ailleurs, les Bénédictins ont ajouté au texte de Du Cange deux exemples de aize et un de aizum au sens géographique. Ils ont en outre établi un sens 2 où ils ont placé avec raison les exemples provenant de Sauxillanges, mais à tort l'exemple de Grenoble.

et leur interprétation ne fait pas de doute : la première est une forme romane, et la seconde une forme latine refaite à l'aide de la forme romane arbitrairement affublée d'une terminaison en um. En résumé, c'est à la linguistique pure qu'il appartient de décider si aiace est antérieur historiquement à agice, aice, ces deux dernières formes n'étant guères que des variantes graphiques. Or il est manifeste que aice ne peut avoir engendré aiace : supposons donc que aiace est primitif et cherchons si des connaissances philologiques assurées nous permettent d'affirmer que aiace a pu engendrer la forme romane ou provençale *aize* en passant par la forme intermédiaire aice, agice.

La première condition requise, c'est que aiace soit un proparoxyton : cela admis (et il nous faut bien l'admettre sous peine de nous fermer toute issue), nous accordera-t-on que aiace puisse devenir, dans le domaine provençal, aice, puis aize, c'est-à-dire qu'un *a* posttonique puisse disparaître ? Je lis dans le récent ouvrage de M. Suchier (*Le français et le provençal*, p. 35) : « *a* atone devient *e* en français seulement », ce qui veut dire, j'imagine, qu'il doit toujours rester *a* en provençal. Il est vrai que M. Suchier a en vue l'*a* posttonique des paroxytons. Mais si nous le consultons au sujet des proparoxytons, il ne nous dira rien qui puisse convenir : il fait remarquer seulement que le provençal se sépare du français en ce qu'il conserve la posttonique immédiate (*tebe*, de tepidum), tandis que le français la laisse tomber pour conserver la finale (*op. laud.*, p. 32). M. Meyer-Lübke (*Grammaire des langues romanes*, trad. Rabiet, I, 279) dit d'une façon générale que l'*a* posttonique présente un autre traitement que l'*e* et qu'il est moins facilement syncopé; un peu plus loin (p. 288), à propos de la voyelle posttonique en général, il avoue que le provençal exige encore des recherches plus précises[1]. On nous permettra donc de mettre en pleine lumière une particularité intéressante de la phonétique provençale non encore étudiée[2]. On peut poser la règle suivante :

---

1. M. Meyer-Lübke s'était cependant déjà occupé du sort de la voyelle posttonique dans un article publié en 1884 dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, article où deux pages et demie sont consacrées au provençal (p. 230-233).

2. M. P. Meyer a mentionné incidemment l'affaiblissement de l'*a* posttonique en *e* en provençal comme une règle (*Romania*, 1891, p. 78), mais je ne

A posttonique dans les proparoxytons s'est affaibli en *e* dès la période primitive; et les traitements qu'il peut subir ultérieurement sont les mêmes que ceux de l'*e* dans les mêmes conditions.

Les exemples suivants ne laisseront, je crois, aucun doute sur l'application de cette règle. Ils feront voir que l'*a* posttonique perd absolument, dans les proparoxytons, le privilège qu'il a partout ailleurs en provençal, celui de se maintenir intact [1].

Agatha, *Agda*, *Agde*, ville du Languedoc (Hérault); *Ata*, dans *Sanch'Ata*, (Sancta Agatha), transcrit en français *Saint-Chaptes* (Gard).
*Azate [2] (pour Atace), *Aude*, fleuve.
Brivate, *Briude*, *Brioude* (Haute-Loire).
canabem, *canebe*, *canbe* [3], *carbe*.
*cassanum [4], *casse(n)*, *casser* (cf. fraxinum, *fraisse*; asinum, *ase*).
*colapum, *colbe*, *colp*.
*fetacum (pour ficatum), *felge* (cf. les mots en *-atge*, de -aticum).
Gabarum, *Gave* (torrent des Pyrénées).
gabata, *gauda*, **gapta* [5] (cf. *male habitum, *malaut*, *malapte*).

---

crois pas qu'il ait traité spécialement la question dans les différents travaux qu'il a publiés sur la phonétique provençale *. M. Meyer-Lübke, au contraire, ne paraît pas se douter de cette règle, puisqu'il explique la forme provenç. moderne *pampo* par le lat. vulg. *pampanum, pour pampinum (*Zeitschr.*, 1884, p. 232).

1. Nous ne citons pas d'exemples de la terminaison atone -agum, parce qu'elle est devenue dès le latin vulgaire -aum: Rigomagum, *Rigomau, Riomo, *Riom.* (Voy. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, p. 472.)

2. Cette forme se trouve, concurremment avec *Azete*, dans une charte du XIe siècle dont je dois la connaissance à mon ami M. A. Giry : on peut la lire dans son *Traité de diplomatique*, qui est sur le point de paraître. Dans *Aude*, c'est le *c* palatal qui a produit l'*u*, conformément à la phonétique catalane.

3. La forme *canbe* figure plusieurs fois dans des chartes du XIe siècle (*Cart. de Conques*, nos 87, 190, 213).

4. M. Meyer-Lübke (*Zeitschrift*, VIII, 236) dit que le provenç. *casse* nous reporte à un type lat. *cassĭnum. En réalité, la forme provenç. laisse indécise la question de savoir si le type primitif est *cassinum ou *cassanum; ce qui montre que c'est ce dernier à qui l'on a affaire, ce sont les dérivés comme *cassanha*, *cassanhola*, etc.

5. La forme *gauda* est dans Matfré Ermengau, où Raynouard a lu *l'agauda* au lieu de *la gauda* (*Lex. rom.*, II, 20). La forme *gapta* se déduit de la forme

* [Je traite cette question dans un cours que je fais actuellement au Collège de France sur les atones en provençal. — P. M.]

Hilarem, **Iler*, **Ile* (dans *Sanch Ile*, devenu *Saint-Chile* au moyen âge, auj. *Saint-Chély*, Lozère).

Isara, **Isera*, *l'Isère*, rivière [1].

lampada, *lampeza* [2] (cf. tepida, *tebesa*).

Lazarum, *Lazer* (cf. cicerem, *cezer*).

Mimate, *Memde*, *Mende*, Lozère (cf. amita, *amda*).

monachum, *monegue*, *mongue*, *morgue*, *monje* (cf. canonicum, *canonegue*, etc.).

orphanum, *orfe(n)*.

platanum, **plade(n)*, **plader* [3].

raphanum, *rafe(n)*.

Rhodanum, *Roze(n)*, *Rozer*.

sabbatum, *sapte*, *sabde* (cf. subitum, *sopte*).

sinapi, *senebe* [4].

Stephanum, *Estefe(n)*, *Esteve(n)* (cf. juvenem, *jove*).

Telemate, *Tallende* (Puy-de-Dôme). (v. Mimate).

tympanum, *tempe* (*Chans. de la croisade contre les Albigeois*, 5961, 6663, et 8841).

Devant *l*, l'*a* posttonique se change de même en *e* :

*bufalum, *brufe*.

Mairoialum [5], *Mairogel* (charte du XIIe siècle, no 505 du *Cartul. de Conques*), aujourd'hui Saint-Jean-de-*Marvéjols* (Gard).

secale [6], *seguel*, *segel*.

---

actuelle *gato*, à côté de *gaudo*. (Voy. Mistral, *Trésor*, vo *gaveto*.) La forme provençale actuelle *gavèto* (par confusion de suffixe pour *gavedo*) suppose une forme *gaveda*, qui a ensuite déplacé l'accent (cf. *manégo* pour *mànego*, de manica, *lampéso*, de lampada, etc.)

1. Voy. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional* (Paris, Welter, 1892), p. 213.

2. Aujourd'hui *lampéso*, avec déplacement d'accent; de même que *tebéso*, dans certaines régions.

3. Ces formes se déduisent de la forme actuelle *bladre*, usitée en Velay, d'après Mistral.

4. P. Meyer, *Rec. d'anc. textes*, p. 161, ligne 55.

5. M. G. Paris a montré (*Romania*, 1890, p. 468-479) que l'on doit accepter -oialum et non -oiolum comme étant la forme primitive de cette catégorie de noms géographiques.

6. Je ne cite pas Burdigala, *Bordeaux*, parce que la filiation n'est pas très claire. M. Meyer-Lübke (*Gramm.*, p. 532) croit que Burdigala était paroxyton et qu'il est devenu, par métathèse, Burgidala, d'où l'anc. franç. *Bordele*, ce qui est évidemment erroné. Le français doit être mis hors de cause,

Mais parfois, au lieu d'un *e*, on trouve un *o*, qui est évidemment dû à l'influence labialisante de *l*[1] : *amendola* de amygdala, *brufol*[2] à côté de *brufe*, *escandol* de scandalum, *Jávols* (plus tard *Javóls*, avec déplacement d'accent) de Gabalis, et les formes géographiques comme *Marvéjols* (Lozère, Gard), *Seneujols* (Haute-Loire), *Vernégheol* (Puy-de-Dôme), etc., où la terminaison répond à un type primitif -oialum. Il est assez difficile de savoir si l'*a* s'est changé directement en *o* ou s'il a passé par la phase intermédiaire de l'*e* : cette dernière opinion paraît la plus probable. Mais ce qu'il faut noter, c'est que dans une grande partie du domaine provençal, la terminaison -oialum s'est développée comme en français : *oielo*, *oiilo*, *oil*, *olh*, c'est-à-dire que l'*a* devenu *e* a finalement été absorbé par l'*i* consonne.

Revenons à notre forme primitive aiace. L'influence labialisante n'existant pas, le mot a passé régulièrement par les étapes *aiece*, *aiice*, *aice*, sur le modèle de *oielo*, *oiilo*, *oilo*. Quant au traitement du *c* latin, ce *c* a abouti à un ʒ provençal, comme le *c* de pulicem, *piuze*, de salicem, *sauze*, etc. Il faut remarquer seulement que ce changement de *c* en ʒ a dû se produire quand le mot était encore proparoxyton, c'est-à-dire au plus tard à l'étape *aiice*.

Arrivons maintenant à l'explication de cette forme primitive aiace que les textes ne nous présentent qu'à l'ablatif dans les formules comme *in aiace Brivatensi*, etc. Je n'hésite pas à la rattacher au lat. classique adiacens, participe présent du verbe adiacere, être adjacent. On sait que Tacite emploie le

---

et il faut expliquer le provençal *Bordels*, *Bordeus*, avec un *e* ouvert. Le *g* a dû tomber de très bonne heure : on trouve BURDIALE sur des monnaies mérovingiennes. (Voy. Prou, *Inv. somm. des monnaies mérov. de la collection d'Amécourt*, Paris, 1890, nos 237 et 238.) Le point de départ doit être *Burdĕgālis (les textes classiques donnent Burdĭgala et Burdĕgāla), d'où **Bordeels*, *Bordels*, *Bordeus*.

1. [Je ne suis pas d'accord sur ce point avec M. Thomas. L'*l* est tout à fait sans influence. Seules les labiales font passer la première posttonique latine au son *o*. *Javols* en est un exemple ; les mots en -bilis, qui en prov. sont en *-vol*, fournissent d'autres exemples. Quant à la finale *-ols* de *Maruéjols*, *Chantuéjols*, *Senuéjols*, etc., elle s'explique tout autrement. — P. M.]

2. Raynouard ne donne qu'un exemple de *brufol* ; on peut y ajouter *Chans. des Albigeois*, 1954 et *Esther*, 145.

pluriel neutre adiacentia pour dire « les environs ». L'emploi absolu de adiacens dans le même sens n'a rien de plus extraordinaire que celui de continens, qui, en latin classique, signifie « le continent », par ellipse de terra[1]. Si continens est féminin, nous pouvons constater que adiacens l'a été aussi, puisque deux des exemples recueillis par Du Cange dans le cartulaire de Brioude, aujourd'hui perdu, portent in ipsa aiace. Partout ailleurs, aiace, aice est masculin, et ici le masculin n'est que l'expression de l'idée du neutre qui est au fond d'une expression comme « les environs » : nous disons de même « *le* (et non *la*) continent », malgré le genre du latin. Si nous étudions de près l'emploi géographique du mot, nous remarquerons que, en 864, l'abbaye de Mozat est dite *in aice Riomensi* : Mozat, aujourd'hui réuni à la commune de Riom, est pour ainsi dire dans les faubourgs de la ville, ce que nous appellerions en latin classique *in suburbio*. Or le mot *suburbium* a eu exactement la même extension de sens que le mot *aice*, et comme lui il s'est appliqué à une circonscription territoriale[2].

J'ai fait allusion à un sens particulier du mot aice dans le cartulaire de Sauxillanges, sens qui fait l'objet d'un article spécial (*ajacis* 2) dans l'édition de Du Cange des Bénédictins.

---

1. Remarquons qu'Ulpien emploie le plur. neutre continentia dans un sens analogue à celui où Tacite emploie adiacentia.

2. « A l'origine, c'est le territoire avoisinant une ville, grande ou petite, et dépendant d'elle, la banlieue... Parfois le *suburbium* peut avoir une étendue considérable : ainsi Azille est placée *in territorio et suburbio Narbonensi*; or cette localité est à plus de trente kilom. de Narbonne. » (Molinier, *Géogr. hist. du Lang.*, col. 95.) Ailleurs, dans un passage auquel j'ai fait allusion, M. Molinier s'exprime ainsi, à propos de l'expression *in aice monasterii*, qui se trouve une seule fois dans le cartulaire de Saint-Chaffre : « Faut-il traduire *viguerie du Monestier* ou *dépendances du monastère*? Le mot aicis ayant souvent le sens de dépendance immédiate, d'aisances, la seconde explication est probablement la meilleure. » J'avoue que je ne connais pas d'exemple du sens indiqué par M. Molinier à une époque aussi ancienne et sous la forme précise aice. Peut-être faut-il reconnaître le mot dans la forme bizarre qu'on lit dans une charte de l'année 880 du cartulaire de Vienne : *vineam cum casa et adiencio suo*. (Voy. du Cange, *adiencium*.) En tout cas, le sens de « dépendance » se trouve plus d'une fois au XIIIe siècle attribué à la forme romane latinisée en *aisium*. Cf. dans Du Cange, v° *aisantia*, un texte qui porte : *in aisiis vel pertinentiis dicte ville*.

Ils définissent ainsi ce sens : « prædium, domus cum horto, terris, vineis, etc., idem fere quod mansus. » M. Doniol a étudié avec soin l'aice du cartulaire de Sauxillanges[1] et il reconnaît, en effet, que le mot désigne « une possession fractionnaire de la villa ». Le cartulaire emploie 11 fois aice ou ayce, 17 fois *aize*, 3 fois aizum, 1 fois aicium, 1 fois *aise*. Comment ce sens se rattache-t-il à celui sur lequel nous venons de nous étendre? Il suffit, pour le faire comprendre, de signaler l'emploi dans le même cartulaire et dans beaucoup d'autres du Midi de la France du mot roman *appendaria*, dérivé de *apendre* « dépendre », avec un sens analogue et parfois même identique à celui de aice. Une charte de Sauxillanges[2], qui emploie, au lieu de l'expression ordinaire *appendaria*, la variante *appenditia*, ajoute *et omnia quæ ad ipsum aizem videntur respicere*, considérant ainsi *appenditia* et *aize* comme synonymes[3].

Revenons à notre type latin adiacens. La prononciation vulgaire a dû le réduire à *aiaces, puisque le groupe *di* était identique à *j*[4], et que *n* ne se prononçait pas devant *s*. Cette forme du nominatif a entraîné une déclinaison *aiaces, *aiacem, au lieu de *aiaces, *aiacentem. Voilà qui paraît très singulier au premier abord ; mais ce n'est pas une simple hypothèse imaginée pour les besoins de la cause : on sait que de serpe(n)s, serpentem est sortie exactement de la même façon une forme *serpes, *serpem, qui a passé dans toutes les langues romanes[5].

---

1. *Introd.*, p. 21.

2. N° 240.

3. A ce sens de « dépendance adjacente » se rattache encore plus étroitement le sens spécial que Du Cange attribue à l'auvergnat de son temps : « Arverni hodie *aize* vocant agrum, vel terram incultam ædi alicui adjacentem. » Cf. l'expression provençale actuelle *lis aise d'un ǫustau*, que Mistral traduit justement par « les êtres d'une maison ».

4. Il va de soi que adiacens n'a pas été reconnu pour un composé (sans quoi le *j* aurait été traité comme initial) : la même chose est arrivée à adiutare, comme on sait. C'est pour cette même raison que adiacens a conservé l'accentuation du latin classique.

5. A rapprocher aussi la substitution, dans le nord de la Gaule, de héres *hérem à héres herédem. (Cf. le postcriptum.)

II.

La filiation de l'*aize* géographique et territorial étant ainsi établie, faut-il identifier ce mot avec le provençal *aize* et le français *aise*? Avant de répondre, nous examinerons les hypothèses émises jusqu'ici sur l'origine de ces deux mots, ou plutôt de ces deux formes du même mot : il est manifeste que toute proposition qui ne conviendra pas en même temps à la phonétique française et à la phonétique provençale devra être rejetée[1].

Diez, au mot *agio*, a énuméré les différentes étymologies proposées avant lui : le lat. otium (Ménage[2]), le lat. adaptare (Ferrari), l'allemand behagen (Frisch), le grec αἴσιον (Joachim Perion[3]), le gothique azêts, facile (Junius, Schilter, Castiglione[4]). Pour son compte, il se montre disposé à admettre l'origine gothique, en supposant l'existence d'un subst. azi, facilité, que les textes ne présentent pas, et il repousse résolument le basque aisia, tranquillité, qui, loin d'être la source des mots romans, est emprunté au provençal. D'autres conjectures ont été émises depuis. l'Arsène Darmesteter a indiqué, sans y insister d'ailleurs, une forme lat. hypothétique *asea au lieu de

---

1. Nous réservons pour le moment la question du rapport de l'italien *agio* et du portugais *azo* avec le provençal et le français.

2. Dans ses *Orig. de la langue franç.*, publiées en 1650, Ménage tire le français de l'italien, et l'italien du lat. otium, sans commentaire. Dans le *Dictionn. étymol.*, publié après sa mort, en 1694, il tire *aise* du bas-latin asia, qui, dit-il, « se trouve en cette signification dans un glossaire français-latin qui m'a été communiqué par M. Bigot. » Il tire d'ailleurs cet *asia* de l'ital. *agio*, et ce n'est qu'un chaînon de plus à son étymologie primitive. Cette addition n'est pas heureuse, car il s'agit, dans le glossaire de Bigot, du latin Asia, *Asie*, anc. franç. *Aise*. Notons que Le Duchat a appuyé l'étymologie otium.

3. Avant J. Perion, Robert Estienne avait proposé (en seconde ligne) le grec αἴσιος. (*Dict. franç.-lat.*, éd. de 1549.) L'étymologie a été acceptée depuis par plus d'un savant, notamment par Henri Estienne et Caseneuve.

4. Aux anciennes étymologies énumérées par Diez on peut en ajouter encore d'autres. Robert Estienne (*Dict. franç.-lat.*, éd. 1549) a proposé en première ligne le grec ἴασις, guérison, et son opinion a été reproduite notamment par Henry Spelman, *Glossar. archæolog.*, v° *aisiamentum*. En 1750, Jault, éditeur de Ménage, a indiqué aie, qui est, dit-il, un mot gaulois.

area (*Romania*, I, 157). Mahn a mis en avant le basque ats, haleine. Enfin, M. Bugge a rattaché le mot *aise* au lat. ansa par l'intermédiaire des dérivés *ansium ou *ansia (*Romania*, IV, 349) : cette étymologie est généralement admise aujourd'hui. Notons cependant une tentative faite par M. Mackel (*Die german. Elemente*, p. 54) en faveur de l'origine gothique (1887), origine pour laquelle M. Körting, dans son récent *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, manifeste hautement ses préférences. Nous n'avons, en somme, à prendre en considération que les deux hypothèses de MM. Bugge et Mackel. Laissant de côté la question « sémantique », nous allons montrer que ces deux étymologies se heurtent différemment à des obstacles phonétiques insurmontables, et ne peuvent expliquer la forme provençale.

1° Étymologie Bugge. — Le franç. *aise*, si l'on admet qu'il a été féminin à l'origine, se tire sans difficulté de *ansia. De même le provenç. *ais* peut venir de *ansium. Mais cette forme *ais* est tout à fait exceptionnelle; la forme ordinaire est *aize*. L'*e* est inexplicable, que l'on parte de *asia ou de *asium. D'autre part, il n'y a pas de doute que la consonne primitive du mot provençal soit *z* et non *s* : cela résulte de l'orthographe constante des meilleurs chansonniers provençaux, et en particulier du chansonnier *A*, où l'on trouve toujours *aize*, *aizir*, *aizit*, et non *aise*, *aisir*, etc. Cette simple observation nous oblige à écarter absolument toute étymologie qui reposerait sur un mot latin ayant un *s*.

2° Étymologie Mackel. — Dans le système de M. Mackel, il faut considérer *aise* comme un subst. verbal tiré de *aisier*; ce dernier viendrait de **atiare* (tiré de **adatiare* pour **azatiare*, du germanique hypothétique *azâti*). Le français ne fait pas objection : *atiare devient phonétiquement *aisier*, d'où l'on aurait pu en effet tirer un subst. verbal féminin *aise*. Mais en provençal *atiare n'aurait pu aboutir qu'à *azar*, et de *azar* on ne peut faire sortir un subst. verbal *aize*.

III

Le terrain étant ainsi déblayé, nous répondrons à la question posée plus haut : le terme géographique *aize* est identique au mot de la langue commune qui est en provençal *aize*, en français

aise. On s'en convaincra en étudiant la forme et le sens de ce mot de la langue commune. Commençons par le français, dont nous ne nous sommes pour ainsi dire pas occupés jusqu'ici.

1° *Français*. Aussi loin que les textes connus nous permettent de remonter, le français nous présente la forme actuelle *aise*. Cette forme peut-elle dériver régulièrement d'un type aiace? Je n'y vois pour ma part aucune objection. Il me semble qu'on peut appliquer au français ce que j'ai dit pour le provençal de l'*a* posttonique. Quant au *c* latin, il est représenté en français par *s* douce (et non par *s* dure comme dans *puce*), parce que sans doute la chute de la posttonique de aiace, aiece, s'est produite plus tard que celle de pulece.

Passons maintenant au sens. L'exemple le plus ancien de l'emploi en français du mot *aise* nous est fourni par des *laazim* de Raschi, qui remontent, comme on sait, à la seconde moitié du XIe siècle. Arsène Darmesteter en a parlé[1] en termes qui sont trop en faveur de notre manière de voir pour n'être pas reproduits textuellement. Les voici :

« Ailleurs ce sont des sens nouveaux que nous indiquent les Laazim. Ainsi *aise* signifiant *espace vide aux côtés de quelqu'un*, d'où les expressions *être aux aises de quelqu'un*, c'est-à-dire à côté de lui, et *être à son aise*, proprement *avoir de la place pour remuer ses bras*, et par suite *être libre, pouvoir agir librement*. »

En note, Darmesteter signale les passages de la Bible que Raschi a glosés en employant le mot *aise*[2], et il ajoute : « Cette

1. *Romania*, 1872, p. 157, et *Reliques scientif.*, I, 176.

2. Grâce à l'obligeance de M. J. Trénel, professeur au lycée de Bordeaux, qui prépare une thèse sur les éléments hébraïques du français, nous pouvons donner des détails plus précis sur les *laazim* de Raschi. Nous transcrivons une lettre de M. Trénel du 8 octobre 1891 :

« Voici pour les quatre passages en question la transcription des gloses de Raschi avec la traduction correspondante de la Vulgate :

1° *Nombres*, II, 17 (et non 20 comme l'indique Darmesteter) : *a son aise* ; hébreu *al yado* ; Vulgate *singuli per loca et ordines suos*.

2° *Samuel*, I, XIX, 3 : *a mes aises* ; hébreu *el yad* ; Vulgate *stabo juxta patrem meum*.

3° *Samuel*, II, XIV, 31 : *a mes aises* ; hébreu *al yadi* ; Vulgate *agrum Joab juxta agrum meum*.

4° *Isaïe*, LVII, 8 : *aise* ; hébreu *yad* ; Vulgate *dilexisti stratum eorum manu aperta*.

« Dans les quatre exemples, c'est bien le même mot hébreu *yad* qui

acception jette un jour nouveau sur l'étymologie du mot. Évidemment, le sens abstrait dérive ici du sens concret et c'est dans un mot signifiant *lieu*, *espace*, qu'il faut rechercher l'origine de *aise*. »

Au XIIe siècle, le mot *aise* est fréquent chez les auteurs en vers et en prose. Dès cette époque existe à peu de chose près le sens actuel de « commodité, absence de gêne » :

Plus que la chievre ne s'apese
Des chous bruster, s'ele en a *ese*.
(Beneeit, *Ducs de Norm.*, II, 12654.)

Jamais n'avrons tel *aise* de nos hontes vengier.
(Bodel, *Saisnes*, tir. 6.)

On trouve même le sens spécial de « bonne disposition, bonne santé », conservé aujourd'hui dans l'antonyme *malaise* :

A cels qu'il trouvent demandeirent
Ou ert dans abes, s'ert en *aiese* [1].
(G. de Saint-Pair, *Saint-Michel*, 586.)

« revient, accompagné de suffixes et de préfixes amenés par la construction « de la phrase. Raschi rend toujours ce mot par *aise*, tandis que la Vulgate « emploie deux fois *juxta* et deux fois des périphrases. Le mot hébreu veut « dire proprement *main* et a plusieurs sens dérivés. J'en vois jusqu'à huit « acceptions différentes dans le dictionnaire hébreu-français de mon père, qui « donne *Samuel*, I, XIX, 3, au sens de *côté*, ainsi que d'autres exemples où ne « figure pas cependant *Samuel*, II, XIV, 31 ; il cite, en outre, à côté l'un de « l'autre, *Nombres*, II, 17, et *Isaïe*, VII, 8, avec le sens de *endroit*, sens qui « est d'ailleurs un peu douteux en ce qui concerne ce dernier passage, encore « plus obscur dans la Vulgate que dans le texte hébreu. »

Il faut reconnaître que les exemples de Raschi ne sont pas aussi clairs et aussi formels que l'a dit Darmesteter. Cela tient peut-être à ce qu'il a lu Raschi dans des manuscrits voisins du temps où vivait l'auteur, tandis que M. Trénel n'a travaillé que sur les imprimés courants. Il n'en reste pas moins acquis que l'exemple 1° nous montre *aise* employé par Raschi au sens de « place, cadre », qui convient très bien au sens géographique de aice, et que les exemples 2° et 3° mettent en lumière l'idée de « proximité matérielle », qui est propre au verbe latin adiacere, souche du mot *aise*.

1. M. Godefroy cite cet exemple au mot *aaise*, mais la mesure montre que *aiese* est une graphie particulière pour *aise* et non pour *aaise*. (Cf. pour la graphie *aïese* le *Renart*, édit. Martin, II, 679, variante.)

Il n'y a rien là qui répugne au sens primitif de « proximité » que comporte l'étymologie adjacens, loin de là. Ne trouve-t-on pas déjà un substantif *adiacentia* au sens de « bonne disposition » dans saint Augustin, *Lib. de natura et gratia*, 51 ? Mais il y a plus. Le sens de « proximité, état, situation de ce qui est adjacent », que nous avons vu dans Raschi, se retrouve encore bien net au XIIe siècle dans les exemples suivants :

Mais derriere la parsiueit
A chascun tor qu'ele faiseit ;
Il li esteit toz tens *enaise*[1],
Saveir s'il veist leu ne *aise*
Qu'il la ferist.
(*Eneas*, 7147, éd. Salverda de Grave.)

De la tombe ert asez *enaise*.
(*Ibid.*, 7690.)

Dune mei ta vigne, si en frai curtil, *kar pres e a aise me est* (*quia vicina est et prope domum meam*), *Les quatre livres des Rois*, éd. Leroux de Lincy, p. 330 (III, XXI, 22).

Je m'en tiendrai à ces citations en ce qui touche le français *aisé*. Du substantif, l'ancien français a tiré les verbes *aisier* et *aaisier*. M. Mackel conteste la possibilité de cette dérivation, car, dit-il, « le dérivé verbal de *aise* serait bien plutôt *aiser*[3]. » On peut répondre en citant *apaisier*, de *pais*, et *croisier*, de *crois* : la présence de l'*e* dans *aise* ne crée pas une condition phonétique différente. L'adjectif actuel *aise* pourrait être *à priori* considéré comme un adjectif verbal tiré de *aisier* ; mais sa date relativement récente fait croire à M. G. Paris qu'il n'est qu'une contraction de la locution *a aise*. Enfin, pour terminer, considérons le mot *aisance*. Il importe de faire une distinction. Si l'on prend le

1. Je dois l'indication des deux passages d'*Eneas* à M. G. Paris. *Enaise* = *en aise*, mais l'éditeur a raison d'imprimer en un seul mot, puisque l'auteur considère *enaise* comme un adverbe et le fait rimer avec *aise*, « commodité. » On trouvera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, v° *enaise* 2, quelques exemples de *enaise* au sens figuré de « presque » : le plus ancien est de Philippe de Thaon.

2. Un manuscrit donne la variante *a aise* ; cf. le *Livre des Rois*, cité plus bas.

3. *Die germanischen Elemente*, p. 54.

mot dans le sens qu'il a ordinairement en français actuel, « manière d'être libre de celui qui se sent à l'aise, situation de fortune qui assure le bien-être, » on peut, jusqu'à un certain point, dire qu'il est dérivé de l'ancien verbe *aisier, aiser*, ou plutôt de l'adjectif participial *aisé*; mais dans le sens où on l'emploie en jurisprudence, « commodité résultant de la libre disposition de certaines choses, » il ne faut pas hésiter à y voir avec Arsène Darmesteter le représentant phonétique du latin adiacentia, proprement pluriel neutre de adiacens, employé comme substantif féminin[1]. L'affaiblissement de l'*a* de la syllabe protonique en *e*, sous l'influence du *j*, était déjà un fait accompli à l'époque mérovingienne : cf. adgaecencias, texte de 658, dans Bréquigny, *Diplomata*, n° 140; adiecencies, texte de 671, dans P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 6; ageciencias, texte de 690, dans Bréquigny, n° 211. Or *adiecentia donne régulièrement *aisence*[2], qui se lit deux fois dans le cartulaire du Val Saint-Lambert de Liège (voy. Godefroy, v° *aisance*), où *en* et *an* ne se confondent pas[3]. Plus tard, on a écrit *aisance*, sous l'influence du verbe *aiser*, qui fait au participe présent *aisant*.

2° *Provençal*. A côté de la forme *aize*, correspondant exactement au français *aise*, on trouve quelquefois, au moins chez les troubadours et à la rime, une forme plus courte *ais*. Raynouard l'a relevée chez Bertran de Born, où elle revient deux fois[4].

---

1. La même opinion avait été émise au XVIIe siècle avec quelque hésitation par Caseneuve. Voici ses paroles : « *Aisance*, commodité, facilité. Je ne sais s'il vient de même source que *aisé* et *aise*. Toutefois, nous le pourrions avoir formé du latin barbare *æcentia* qui se trouve dans la charte 39 de la centurie des chartes allemandes que Goldast a fait imprimer : *et in Reutinchovd terras et sylvas, suetqua vel alias æcentias*. Toutefois, Goldast doute s'il faut lire *adjacentias*. » (Ménage, *Dict. étymol.*, éd. 1750.) La charte visée par Caseneuve se trouve au t. II, p. 50-51, des *Alemannicarum rerum scriptores* de Goldast (Francfort, 1606). Il n'y a aucun doute que *aecentias*, qui revient deux fois dans la charte, soit pour *adjacentias*.

2. Sur adie protonique donnant *ai*, cf. d'une part adiu, dans adiutare, *aidier*, de l'autre edie, dans medietatem, *meitié*. Quant au traitement du *c* palatal, cette lettre aboutit à *s* douce comme le *t* de adiutare s'affaiblit en *d*.

3. On peut en outre porter à l'actif de la forme française *aisence* tous les exemples de *aisentia, aisientia, esentia, asentia*, recueillis par Du Cange et ses continuateurs dans les chartes latines : j'en ai compté six, entre 1133 et 1266.

4. *Al douz nou*, v. 19, et *Domna pois de mi*, v. 55.

Je la trouve aussi chez Raimbaud d'Orange :

> Qu'ieu valrials Turcs part Roays
> D'amar, si eu lor n'era en *ays*.
> (*Entre gel*, texte du ms. *C*, f° 201.)

Les troubadours ne se font pas faute de violenter la langue pour les besoins de la rime : dans la pièce *Al douz nou* de B. de Born, qui fournit un exemple de *ais*, ne trouve-t-on pas *pais*, forme purement française, au lieu de *patz* ? Il faut admettre que *ais* est pour *aitz*[1], forme secondaire de *aize*. Le provençal montre en effet moins de rigueur que le français dans le traitement de la voyelle finale des proparoxytons : on trouve *piuze* et *piutz* (de pulicem), *pouze* et *poutz* (de pollicem), *colbe* et *colp* (de *colapum) : l'existence d'une forme *aitz*, *ais* n'est donc pas incompatible avec le type latin aiace.

Une autre forme citée par Raynouard, d'après le *Livre de Sidrac*, est assez embarrassante au premier abord : c'est *aizer*. Faut-il accentuer *áizer* ou *aizér* ? Il est incontestable que l'infinitif latin *adiacēre* aurait pu donner en provençal *aizér* ; mais je ne puis croire que nous ayons affaire dans *Sidrac*, texte d'une époque assez récente (fin du XIIIe siècle au plus tôt), à cet infinitif hypothétique employé à la place de *aize*. Il faut délibérément accentuer *áizer* et ne voir dans l'*r* final qu'un cas curieux de ce que les Allemands appellent *umgekehrte Schreibung* pour *aize*. On sait que le provençal possède un assez grand nombre de mots terminés en *er* atone : 1° des verbes correspondant à la 3e conjugaison latine, comme *naisser*, *creisser*, *erzer*, *penher*, etc.; 2° des mots ou *r* représente soit un *r*, soit un *n* latins, comme *cezer* (pois chiche), *Lazer* (Lazare), *Rozer* (le Rhône), *fraisser* (frêne), etc. Dans tous ces cas, l'*r* a dû cesser de se prononcer de bonne heure, tout en continuant à s'écrire, et l'on s'explique à la rigueur qu'un scribe en ait affublé indûment le mot *aize*. Ce qui rend cette explication à peu près sûre, c'est qu'on trouve dans Raynouard deux exemples, de provenances diverses, de

1. Cette forme rare se trouve effectivement dans la *Relation de la prise de Damiette*, publiée par M. P. Meyer, en 1877, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVIII, p. 543, ligne 779 : *siatz tugh adaitz* (= *ad aitz*) *e leugier de cors*.

polzer, *pouzer*, au lieu de *polze*, *pouze*, « pouce », mot où l'existence de l'*r* ne paraît pas susceptible d'une autre explication.

Si de la forme nous passons au sens, nous trouvons de bonne heure en provençal comme en français pour le mot *aize* le sens abstrait de « commodité », mais le sens de « proximité » s'y joint souvent, comme dans cet exemple de Bernard de Ventadour, qui n'est pas cité par Raynouard :

C'ab sol lo bel semblan quem fai (ma domna)
Qan pot ni *aizes* loil cossen,
Ai tan de joi...
(*Lonc temps*, texte du ms. *A*.)

Le sens concret de « demeure, séjour », que lui attribue Raynouard d'après un passage de Raimbaud de Vaqueiras et qu'il possède réellement [1], ne me paraît pas convenir à l'exemple rapporté. Qu'on en juge, non d'après les deux vers cités par Raynouard, mais d'après la strophe entière :

Ben sai e conosc veramen
Que vers es so quel vilas di,
Que nuils homs qu'es dins son *aizi*
Trobe tot so que vai queren
Et anc non ac malanansa,
No sap que s'es malestansa;
Mas adonx l'es tot[z] sos [2] deleit[z] doblat[z]
Quan sap l'*aize* salvatge
E n'ama mais tot so dins son estatge.
(*Ben sai*, d'après le ms. *E*, f° 188.)

Je crois que dans la pensée du poète *l'aize salvatge* signifie simplement la privation des commodités de la vie : celui qui a ces commodités en jouit doublement s'il en a connu la privation.

On aura remarqué que dans cette citation de Vaqueiras figure le mot *aizi*. Raynouard n'en donne que ce même exemple et définit : « demeure, maison, asile, » ce qui ne doit être accepté que sous bénéfice d'inventaire. Le mot *aizi*, dérivé incontestable

1. Par exemple dans Bertran de Born, *Domna pois*, v. 55. Dans la pièce *Bem platz car tregua* du même auteur, v. 5, le même sens, donné par M. Stimming, est contestable.

2. *Ms.* son.

de *aize*, à l'aide du suffixe ĭnum, est fort ancien, sinon très fréquent, en provençal. Guillaume IX de Poitiers l'emploie :

> Eu ai avut joi e deport
> Loing e pres et a mon *aizi*.
> (*Pas de chantar*, dans Bartsch, *Chrest.*)

Bartsch, s'inspirant de Raynouard, traduit ici par « demeure », ce qui ne convient pas : le sens le plus naturel est « commodité », et *aizi* dans ce passage n'est qu'un doublet sémantique de *aize*. Au contraire, nous trouvons dans *Girard de Roussillon* un exemple qui peut servir à illustrer celui de Vaqueiras : l'auteur parle des ruines d'un château qui a appartenu autrefois à un certain Douvin (?) et qui a été détruit par Louis

> Quant le desiretet d'iquel *aisin*[1].
> (Texte d'Oxford, v. 2674, éd. Fœrster.)

Par *aisin*, l'auteur entend évidemment la région dont ce château était en quelque sorte le centre[2]. De même, dans Vaqueiras, il faut entendre par *aizi* ce qui entoure l'homme depuis l'enfance, le milieu dans lequel il est habitué à vivre, et jusqu'à un certain point son « chez soi[3] ».

De *aize*, le provençal a tiré un verbe, comme le français, mais de la conjugaison en *ir*, *aizir*. On ne peut en effet considérer comme foncièrement provençal un verbe *aizar* dont Raynouard cite deux exemples tirés du *Livre de Sidrac* : ce sont des gallicismes[4]. Or ce verbe *aizir* possède bien nettement le sens de « mettre à proximité ». Comme ce sens est à peine indiqué dans Raynouard, il ne sera pas inutile d'en réunir

---

1. Le remaniement provençal porte : *Quant el deseretet aquel aisi* (v. 2046, éd. Hofmann).

2. M. P. Meyer hésite sur ce passage. Nous ne retiendrons que sa seconde interprétation de *aisin*, laquelle est sûrement bonne : « Je ne sais, dit-il, si ce ne serait pas un dérivé de *agicis*, *aicis*, qui paraît avoir été dans le Midi l'équivalent de *vicaria*, voy. Du Cange, AIACIS. » (*G. de Rouss.*, p. 89, note.)

3. Le *home* des Anglais, le *heim* des Allemands. Remarquons, à titre de curiosité, que *heim* et *home* se rattachent au grec κεῖμαι, être couché (cf. le sens propre de adiacere).

4. Il est à remarquer que le français et le provençal montrent respectivement les mêmes préférences dans la dérivation verbale du type latin *gratum* : le français dit *graer*, *greer* ; le provençal, *gradir*, *grazir*.

quelques exemples dont la plupart n'ont pas besoin de commentaire :

Si (ma donna) no *m'aizis* lai on ill jai
Si qu'ieu remir son bel cors gen.
(B. de Ventadour, *Lonc temps*, ms. *A*.)
E car plus pres de vos nom puosc *aizir*.
(A. de Mareuil, *Si com li peis*, ms. *A*.)
E sil plagues que pres de si *m'aizis* [1].
(P. Vidal, *Per melhs sofrir*, éd. Bartsch, p. 78.)
Jois nom pot esser guitz,
Car ves celliei cui sopleja
E s'autreja
Mos cors non estai *aizitz*.
(G. Faidit, *Pel joi*, ms. *A*.)

De l'approche à la possession, il y a bien près, au moins dans les désirs des amoureux et des troubadours. Aussi n'oserions-nous décider si c'est le sens de « approcher », employé activement, ou celui de « posséder » qui conviendrait pour traduire le verbe *aizir* dans les deux exemples suivants :

Ben saup lo mel de la cera
Triar, el mielhs devezir,
Lo jorn quem fetz lieys *aizir*.
(R. d'Orange, *Una chansoneta*, ms. *C*, f° 202.)
Si m'ampara
Cill cuim trahutz
D'*aizir*
Si, qu'es de pretz capduoills [2].
(A. Daniel, éd. Canello, IX, 52.)

Enfin à côté de *aizir*, le provençal a aussi *aizinar*. M. P. Meyer a déjà signalé le sens de « approcher » dans son glossaire de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*. Ce sens se trouve plus d'une fois ailleurs. Je me borne à en relever deux exemples :

---

1. On ne s'explique pas que Bartsch n'ait pas reconnu dans ce passage le verbe *aizir* et ait cru devoir rapporter cet exemple au verbe *assire* avec lequel il n'a rien à voir.

2. Les mss. portent soit *azir*, soit *auzir*. Canello a bien vu qu'il fallait corriger *aizir* ; c'est ce qu'il a fait ; mais il a mis après *aizir* une virgule qui gâte tout : il faut certainement construire *d'aizir si*, de l'approcher.

Cel qui vol bon aver, vers lui *s'azine*.
(*Girart de Roussillon*, ms. d'Oxford, v. 1020, éd. Fœrster.)

M' agrada l'aura el temps el mes
El gabs el ris el jois el chans
El doutz masans
Que creis quand *s'aizinal* maitis.
(G. de Borneîl, *Quan creis la fresca fuoilla*, ms. *A*.)

IV

Dans ce qui précède, je ne me suis occupé que du français et du provençal. Il est manifeste que aiace ne peut convenir ni à l'italien *agio* ni au portugais *azo*. Pour que notre explication du français et du provençal devienne définitive, il faudrait que l'on prouvât que les mots *agio*, *azo* ne sont pas aborigènes en Portugal et en Italie, et qu'ils ont été empruntés soit au français, soit au provençal. L'emprunt me paraît bien probable, mais je laisse à d'autres philologues plus compétents et moins suspects de partialité le soin de poursuivre au delà des Alpes et des Pyrénées l'enquête que je me suis efforcé de mener à bien en deçà [1].

A. THOMAS.

Postscriptum. Au dernier moment, mon collègue et ami M. Jeanroy me signale quelques lignes du regretté Boucherie que je me fais un devoir de reproduire ici. A propos de l'étymologie donnée dans la *Romania* par M. Bugge, Boucherie a écrit dans la *Revue des langues romanes* (1re série, IX, 229-230) :

Étymologie qui présente de grandes difficultés et que M. Bugge n'a pas suffisamment étudiée. Il aurait dû tout d'abord indiquer les différents sens de ce mot et des formes qui en sont ou qui en paraissent dérivées : *aise* (subst.) *aise* (adj.), *aisances* (terme technique des chartes et actes notariés),

1. Remarquons, en ce qui concerne l'italien, que si Guittone d'Arezzo et Dante emploient *agio*, Barberino écrit *asio*. Sur *g* italien pour *s* français, cf. *Parigi* et *cugino*. Quant à la métathèse de l'*i*, on sait que l'italien répugne à conserver la diphtongue *ai* des mots empruntés. M. Meyer-Lübke (*Ital. Grammatik*, p. 59) n'hésite pas à affirmer que l'ital. *ladio* est tiré du français *laid*.

aaisier (loger). Sans vouloir entrer dans des détails que n'admet pas le cadre forcément restreint d'un compte rendu comme celui-ci, je me contenterai de faire observer qu'on peut assigner une double origine à cette forme en apparence unique : 1° *aice, aiace, aicium* (nom dérivé de **adjiceo, adjaceo*, comme *obicem* de **objiceo*), territoire, maison avec jardin, viguerie, qui correspond en effet au sens indiqué par M. Darmesteter, d'après un texte du XIe siècle, « espace vide aux côtés de quelqu'un, » et *adjacentias*, bas latin *aiecentias*, si fréquent avec le sens d'*aisances* dans les chartes du moyen âge, même les plus anciennes; 2° *aptiare, adaptiare*, verbes à thème de comparatif neutre (cf. *Rev. des langues rom.*, V, 354), d'où par suite d'une dérivation en sens inverse *aise, aaise*, adjectifs-substantifs formés du verbe lui-même, comme *gonfle, trempe, trouble*.

Il résulte de cette citation que Boucherie, autant et plus que Darmesteter, pourrait revendiquer une part dans ce que j'ai écrit sans l'avoir lu, quitte à en faire hommage à Du Cange et à Caseneuve. Il est à peine besoin de dire qu'en français **adaptiare* > *aaisier* n'est pas possible (cf. **captiare* > *chacier*). L'hypothèse **adjicem* = *objicem* est séduisante au premier abord; mais je ferai remarquer que *objicem* se rattachant au verbe *objicio* et non au verbe *objaceo*, il n'est pas légitime de supposer **adjicem* de *adjaceo*; que d'autre part si on veut tirer **adjicem* de *adjicio* « ajouter », cela convient médiocrement pour le sens; enfin, que **adjicem* ne rend pas compte de la forme *aiace* attestée par Du Cange.

Pour appuyer encore *aiace* = *adiacens*, j'attirerai l'attention des philologues sur un terme de diplomatique mérovingienne, *appennis*; on peut voir sur le mot et la chose un article de M. Sickel dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsf.* I, 244-258. De l'usage d'afficher, *appendere*, paraît être venu ce nom d'*appennis* (pour *appendis*); j'imagine qu'à l'origine on a dû dire *appendens* (s. ent. *charta*), au sens neutre de *appendere*[1].

1. Je dois encore à M. Jeanroy l'indication d'un passage de la *Revue des lang. rom.* (XVII, 278), où M. Chabaneau affirme nettement l'identité de l'*aice* des chartes latines, du provençal *aize* et du français *aise*. J'ai donc été sans le savoir le champion de l'école de Montpellier : je souhaiterais de n'en être pas désavoué. — Sur le sens de « empêchement » que possède aussi le provençal, je suis obligé de renvoyer à nos *Notes de lextcogr. prov.* dans *Ann. du Midi*, n° 17 (janv. 1895).

LE LIVRE DE RAISONS DE B. BOYSSET

D'APRÈS LE MS. DES TRINITAIRES D'ARLES ACTUELLEMENT CONSERVÉ A GÊNES

I.

Lorsque, sur la fin du siècle dernier, un érudit arlésien, dont la renommée n'a jamais dépassé l'enceinte de la vieille ville provençale, travaillait à recueillir les documents historiques de sa patrie, il y avait encore en Arles deux de ces mss., dans lesquels, pendant de longues années, maître Bertran Boysset avait entassé pêle-mêle avec ses notes d'affaires le souvenir de maint évènement remarquable dont il avait été le témoin[1]. Le premier de ces mss., lorsque Bonemant le découvrit, fut par lui transcrit soigneusement et enrichi de notes et pièces justificatives. Cela se passait dans l'été de 1772. Quelque temps après, en 1778, le laborieux abbé faisait la découverte du second ms., qui se conservait alors dans les archives du couvent de la Sainte-Trinité. Il eut bientôt fait de remarquer dans ce nouveau texte des morceaux fort intéressants pour la biographie de Boysset, qui manquaient à sa copie : c'étaient surtout des notes sur les biens ruraux de maître Bertran, ses rapports d'affaires, etc. Il s'empressa de faire un choix parmi ces notes et de les ajouter à celles qu'il avait déjà tirées du premier ms.

La copie de Bonemant, exécutée d'après ces deux ms., passa avec le temps dans ces mêmes archives de la ville d'Arles où avaient trouvé un asile tous les papiers de l'érudit abbé. C'est là qu'elle fut vue par M. É. Fassin, qui en entreprit, en 1876, la

---

1. Un troisième ms. était passé, depuis un siècle environ, dans la Bibliothèque royale de Paris où Baluze l'avait utilisé en 1693 et où il se conserve encore dans le Fonds français, n° 5728.

publication dans LE MUSÉE, *revue arlésienne historique et littéraire*, qui a paru quelque temps en Arles sous sa direction [1].

M. Fassin, qui a borné son rôle d'éditeur à reproduire scrupuleusement la copie des Mémoires de Boysset, faite par Bonemant, et les notes de celui-ci, ne s'est pas le moins du monde soucié de recueillir aucun renseignement sur les deux mss. que Bonemant avait utilisés. Il est bien vrai qu'il montre le même désintéressement à l'égard de Boysset lui-même, qu'il métamorphose quelque part en un simple pêcheur [2]! Evidemment, M. Fassin ignorait ce qu'étaient, de nos jours, devenus les mss. des Mémoires. Plus heureux que lui, nous pouvons aujourd'hui combler, en partie au moins, cette regrettable lacune; car, si nous aussi nous ignorons où est passé le ms. que Bonemant avait, en 1772, copié tout entier, il nous est toutefois possible de donner des détails sur le second, celui dont le savant abbé n'avait tiré que des extraits. Ce ms., qui, du temps de Bonemant, appartenait au couvent arlésien des Trinitaires [3], est, en effet, le même que l'on conserve à présent parmi les mss. de la Bibliothèque universitaire de Gênes, sous la cote E. II. 18.

Hâtons-nous de le dire, rien n'a été moins difficile à obtenir que cette identification. Le recto du f. 60 du ms. de Gênes, qui était en blanc, a été, par une main du XVIIIe siècle, rempli avec la transcription d'un morceau qui se rapporte au « pardon général » octroyé aux visiteurs de Saint-Pierre de Montmajour le 3 mai 1409 [4]. Après ce morceau, la même main a ajouté les remarques suivantes : « *Par extrait de la coppie* (sic) *du livre de « Bertrand Bouisset, faite par M. l'abbé Bonemant, prêtre, qui a « transcrit le present livre tout au long avec les pièces justificatives. « Le tout dans un volume in-4°, qu'il a fait en cette presente « année 1778.* »

1. Le *Musée*, 1876, 3e série, n. 1-20, p. 1-160 : « *Mémoires de B. B. contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à Arles et en Provence depuis* M. CCC. LXXII *jusqu'en* M. CCCC. XIIII., copiés et enrichis de notes et de pièces justificatives, par moi, Laurent Bonnemant (*sic*), prêtre de la ville d'Arles, l'an de grâce 1772, le 12 de juin. » Les notes et documents sur Boysset ont été publiés dans les n°s 26-34, p. 204-270, de la même année.

2. *Musée*, p. 205. [On verra pourquoi dans l'article suivant, p. 561. — P. M.]

3. *Musée*, p. 205.

4. *Musée*, p. 127.

Les dernières lignes de cette notice ont été surchargées par une autre main, et quoiqu'il puisse paraître naturel de croire qu'elle n'ait pas altéré les mots, toutefois le doute est permis. Même il faut remarquer qu'après les derniers mots il y avait une signature qu'on a fait disparaître en la grattant soigneusement. Nous ne savons ni par qui ni pour quelle raison ce grattage a été fait; mais, au dessous, une seconde main nous apporte, d'une toute petite écriture du commencement de ce siècle, des renseignements nouveaux : « *Ce que vous lisez ici est* « *écrit de la main du Père Sicote Religieux de l'Ordre de la Sainte* « *Trinité et Archiviste du Couvent d'Arles.* »

Est-ce bien le père Sicote qui a écrit ce qui précède? Il est peut-être permis d'en douter; mais ce dont personne, après ces témoignages, ne doutera plus, c'est que le ms. de Gênes est bien le même qui existait, il y a un siècle, dans le couvent arlésien. Et si de nouveaux arguments étaient nécessaires pour rendre cette identification inébranlable, j'ajouterai que les morceaux que Bonemant déclare extraits du ms. des Trinitaires se retrouvent tous — aux feuillets indiqués — dans celui de Gênes[1].

Nous allons à présent dresser la table de ce ms., qui n'a été, depuis 1778, étudié par personne, quoique Bonemant, si nous en croyons le P. Sicote et M. Fassin, en ait laissé une copie dans ses papiers[2].

II.

MS. E. II 18 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GÊNES.

Ce ms. sur papier se compose, dans son état actuel[3], de 75 feuillets numérotés récemment en chiffres arabes. Quoiqu'il

---

1. *Musée*, p. 269, n. 1, etc.

2. *Musée*, p. 205, n. 5. « Nous donnerons ultérieurement, » écrit M. Fassin en publiant, d'après les mss. de Bonemant, quelques passages du ms. des Trinitaires, « cette version qui nous permettra des rapprochements intéressants avec celle de Bonnemant déjà publiée. » Cette promesse n'a jamais été, que nous sachions, réalisée.

3. Il est possible que le ms. ait subi des mutilations; plusieurs cahiers de la fin pourraient avoir disparu anciennement.

ait été entamé par le couteau du relieur, surtout dans la partie supérieure, ses dimensions sont encore 208^{mm} pour la hauteur et 140^{mm} pour la largeur. La reliure en carton recouvert de veau est du siècle dernier ; sur le dos, on avait imprimé, en or, un titre qui était fort probablement ainsi conçu : MÉMOIRES DE BOYSSET; il n'en reste à présent que des débris. Parmi les feuilles de garde, qui ont été réparées, la plus ancienne est endommagée par des piqûres de vers qui ont entamé par ci par là le ms. lui-même. Une main moderne y a écrit : *Mémoires historiques. 1372-1400.*

Fol. 1 r°-9 v°. Il n'est pas commode de décrire ces feuillets, qui, sans doute par suite d'une bévue du relieur, se trouvent aujourd'hui placés en tête du ms. dont ils formaient, à l'origine, les dernières pages. Nous y trouvons, en effet, des comptes datés de 1389, qui font suite à ceux qui se lisent dans les feuillets 74 et suiv. de notre ms.; ces comptes ont été presque toujours biffés par Boysset, qui y a même écrit quelquefois en surcharge de nouvelles notes; si on ajoute à cela les dégâts causés à ces feuillets par l'humidité, on concevra aisément qu'il soit fort difficile d'en indiquer avec exactitude le contenu. Toutefois, sur le recto du premier feuillet, nous avons pu déchiffrer en partie la note des dépenses faites par Boysset en 1389(?), à l'occasion d'un voyage d'Avignon à Arles :

.....	
Item per lo benif(?) quant partin d'Avinhon.....	.....
Item per pan que compram per lo camin.....	viij d.
Item per lo quaraton que nos portat [1] a Tarascon.....	ij gr.
Item per pasar a Belquayaron (?).....	viij d.
Item per pasar ad Arle que fon nueg.....	iiij d.
Item per Bernat (?) Amayson quant enquabasem per VIIJ esitrons.....	j s. vj d.
Item per lo mesagier que portet la letra.....	ij gr.

Sur le verso de ce même feuillet, Boysset avait tenu compte des « *despensas quant montem Avinhon an l'anguila* ; cela eut lieu le 18 de janvier 1389 (1390, *n. st.*) ; mais on déchiffre très mal les détails. Aux mêmes jours — 25, 29 janvier — appartiennent les comptes qui occupent les feuillets 2 r° et v°. Le recto du

1. Lire *portet ?*

fol. 3, qui était resté en blanc, a été plus tard rempli, par Boysset, de mots, de dessins, d'arabesques sans rime ni raison. Parmi ces essais calligraphiques, on remarque le « *signum* » de Boysset lui-même, suivi de ces mots : *Et me Bertrando Boysseti not...* Le dernier mot a été effacé, lorsque l'encre était encore fraîche ; toutefois, c'était bien « *notarii* » que Boysset, peut-être en plaisantant, avait écrit. Sur le verso de ce feuillet commencent des nouveaux comptes relatifs à l'année 1390, qui arrivent jusqu'au verso du fol. 9.

Fol. 10 r°-16 v°. *Sequitur indicia resultancia* [*ex meritis*] *presentis inquisitionis contra Laurencium Andr*[*ee de Ar*]*elate, ex quibus apparet ipsum contenta in ipsa inquisitione comisisse* (sic [1]).

Primo enim resultat indicium contra eundem, etc.

C'est l'exposition, répartie en 32 paragraphes, des indices résultants de l'enquête ouverte contre Laurent André d'Arles, desquels il appert qu'il est réellement coupable des faits énoncés. Ce morceau, écrit en un latin grossier, est sorti sans doute de la plume de quelque greffier arlésien et a un intérêt fort médiocre. D'après la copie que Bonemant en avait faite, M. Fassin a traduit les passages les plus remarquables : voy. *Musée*, p. 269-71. Dans notre ms., le dernier « indicium » manque actuellement, car la partie du fol. 16, où il se lisait, a été coupée ; peut-être par Boysset lui-même.

Fol. 17 r°-27 r°. *E non de Dieu amen.*

Inc. : viij .f. *Millesimo .ij*c*. lxxxvj. fac. pasca die .xiiij. aprilis.*

Expl. : .v. .g. *mdcccxvij fac. p. in annunciatione dominice. Deo gratias amen.*

Ce sont des tables pascales, qui vont de 1286 jusqu'à 1817. Boysset les a écrites avec beaucoup de soin, voire même une certaine élégance ; les majuscules sont décorées d'entrelacs et de filets à l'encre rouge et violette.

Fol. 27.

Ex doctrina huius tabule scire poteris annis singulis evidenter quot erunt septimane de medio inter natale Domini et carniprivium et que littera in anno bissextili curet (sic) *pro dominicali usque ad festum beati Mathie. Et que eciam littera*

1. Les mots entre crochets sont, à cause des taches d'humidité, illisibles dans notre ms.

dominicalis curret per totum annum. Et in quo die pasca Domini celebretur. Et quotus eciam curet numerus aureus annatim[1].

In primis igitur quia propter variationem pace (sic) *facta fuit principaliter hec doctrina de pasca*, etc.

Après ces explications sur les tables, sur la manière de s'en servir, comment on trouve la lettre dominicale, le « *numerus aureus* », suit (f. 29 v°) cette souscription :

Finito libro sit laus et gloria Christo. Amen.
Qui escripsit scribat, semper cum Domino vivat.
Vivat in selis Bertran Boysseti et in mundo felix. Amen.
Anno Domini millesimo .ccc. lxxxxj., die .vij. septembris[2], *fuit scriptum istud librum per manum Bertrandi Boysseti de Arelate.*

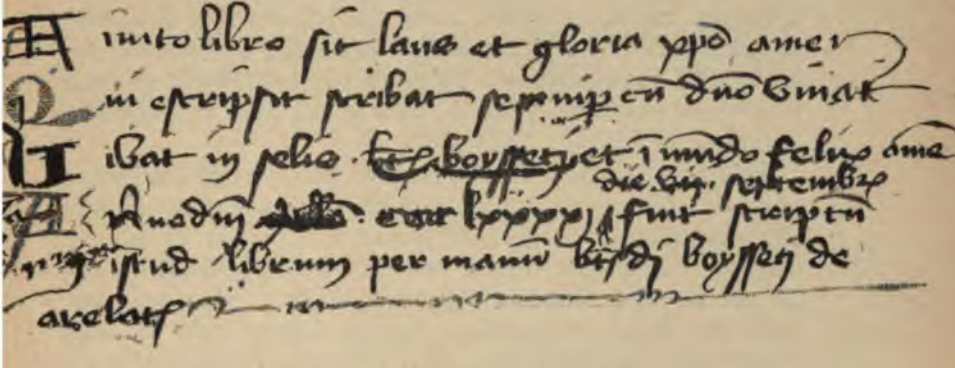

Ce qui suit est séparé des lignes précédentes par des barres violettes et rouges :

Anno Domini .Miijolxxxxijo. currebat numerus aureus ad .V., et quilibet anno cresit de .xj. et vadit usque .xxx., et postea insipies[3] *ad numerandum illud quod superabit de .xxx.*[4] *usque .xxx., e sic tenebis numerus aureus. Item, si nullus petebat quantum*[5] *dies*[6] *tenes de luna numera quod menses erunt trasacti de mense martii*, etc.

---

1. Peut-être Boysset voulait écrire *annuatim*, car sur le premier *n*, il y a un signe d'abréviation.
2. Les mots *die .vij. septembris* sont écrits en interligne.
3. Après *insipies*, il y a un *d* dans le ms.
4. *de xxx* est ajouté en interligne.
5. Avant d'écrire *quantum*, Boysset avait écrit *quod*, qu'il a rayé.
6. *Dies* est en interligne.

In alia pagema sequenti invenies quantum curet numerus aureus anno pro anno semper insipiendo a prima die[1] *marsii usque ad alium marcium venienti* (*sic*).

Fol. 30 r°-33 r° suit la table annoncée :

INC. : *m° .iij°. lxxxxiij°*..... *xvij.*
EXPL. : *mv^c. xxv*..... *xxviij.*

La plus grande partie de ce feuillet est occupée par un de ces dessins d'une exécution fort grossière, mais d'un goût bizarre, dont le ms. de Paris nous fournit aussi des échantillons[2]. Sur une éminence se dresse un arbre à trois branches ; celle du milieu est terminée par un bouquet de feuillage, tandis que chacune des autres est chargée de trois grosses pommes. Sur ces pommes vont s'abattre les cornes d'une demi-lune, qui couronne l'arbre et dans laquelle sont écrits à grosses lettres ces mots : .LUNA .XXX. d. Au pied de l'arbre, et précisément à droite, est dessiné un oiseau, qui a des pattes d'oie. Cette singulière bête porte au cou une chaîne au bout de laquelle pend une croix, et, dans le bec, tient un ruban sur lequel on lit : VERAI.

Fol. 33 v°. La page entière est prise par une table des douze mois. Le nom de chacun y est souligné à l'encre rouge et suivi de l'indication du nombre des jours qui le forment et de cette rubrique : *In isto mense cresit numerus aureus quilibet* (sic) *anno de .xj*. La table commence avec le mois de mars et finit avec celui de février. Au dessous, Boysset a peint trois écussons séparés par des arbrisseaux ; dans l'intérieur de chacun, il y a des armoiries identiques et peut-être imaginaires.

Avec le fol. 34 r° commencent les notes historiques prises par Boysset.

Fol. 34 r°. *E non de Dieu amen.*

ANDIERA

℄ L'an .m. ccc. lxxxj., lo jorn ters de desembre, fon plantat lo plantier d'Andiera que es en lo plan del borc que si confronta an la vinha e terra de Jaumes Graset et an la terra dotal de sen. P. Hugolin et an la vinha dels Rebelius et an lo quarayron vezinal.

---

1. *Die* en interligne.

2. Sur le recto du premier feuillet, Boysset a peint, dans le ms. de Paris, un oiseau qui a la tête d'un homme barbu et la queue d'un dragon ; sur le verso d'un second feuillet, un arbre tout à fait fantastique.

Ce morceau manque dans le *Musée*; on le lit dans le ms. de Paris, fol. 15 v°.

CLAPIER

L'an .m. .iij^c. .lxxxiiij. lo jorn .xvj. de desembre fon plantat lo plantier del clapier de la legna, so es a saber .xviij^c. malhols, e si confronta an la vinha de mi Bertran Boysset et a doas partidas an l'ermas [1] de mi Bertran Boysset et an l'ermas de Nicola [2] Avansat.

Ce morceau manque aussi dans le *Musée*; le ms. de Paris le donne au fol. 16 r°.

L'ALBA

Dans le *Musée*, il y a deux rédactions de ce morceau : celle donnée par notre ms. à la p. 222; l'autre à la p. 14.

LA TINA GRANT

De ce morceau, qui se lit aussi dans le ms. de Paris, fol. 15 v°, le *Musée* donne deux rédactions : la nôtre p. 222; l'autre p. 18.

LA LONA SEQUA

Musée, p. 1.

Fol. 34 v°. NEUET

Musée, p. 14.

Fol. 35 r°. NEVET

Musée, p. 26.

FERAGUT

Cf. *Musée*, p. 14. Dans notre ms., le récit est plus court que dans l'imprimé; il s'y arrête aux mots : *et en fon gitat au gran dezonor*.

ECLIPSI DEL SOLELH

Musée, p. 25.

ECLIPSI DE LA LUNA

Musée, p. 26.

---

1. Après ce mot, Boysset avait écrit *del*, qu'il a effacé.
2. [*Nicolet* dans la copie de Bonemant. — P. M.]

.J.ª FEMENA QUE NON AVIE BRAS

Musée, p. 26.

Fol. 36 r°–37 r°. Notes de Boysset sur la naissance de ses onze enfants. Elles commencent ainsi :

E non de Dieu amen.

a. L'an .m. .ccc. .lxxij. lo jorn .x. de febrier nasquet Maria Boysset, etc.

et finissent :

l. L'an .m. .iij^{c}. .lxxxxiij. lo jorn .xxiij. d'abril de matin, que era digous, nasquet Huget Boysset, etc.

Ces notes ont été imprimées, d'après notre ms., dans le *Musée*, p. 204. Mais elles se trouvaient toutes à leurs dates dans le ms. copié en 1772 par Bonemant; et, par suite, se lisent aux pages 1, 13, 14, 26 et 27 du même recueil.

[MORT DE L'ARSIVESQUE D'ARLE]

Musée, p. 57. La partie inférieure du fol. 37 a été coupée; mais plus tard on l'a rapprochée de nouveau à l'autre moitié et fixée à sa place à l'aide d'une bande de papier collée sur le verso du feuillet, qui est blanc.

Fol. 38 r°. PLANTIER DE JUSTA JO. DEL PONT

Musée, p. 230, d'après notre ms.

ESTELAS CASENT

Musée, p. 26.

NEVET

L'an .m. .iij^{c}. .lxxxix., lo jorn .xxvij. de novembre, nevet que ac d'espes dos pals, e la nueg d'aquest jorn siguent ploc e leguet ben las doas parts. Item, la tersa part restant non fon leguada de .viij. jorns. Item ploc lo jorn primier de desembre e tota la nueg siguent.

Ce morceau manque dans l'imprimé; mais il se trouve dans le ms. de Paris, fol. 18 v°.

Fol. 38 v°. PLOC MOT LONGAMENS

Item lo jorn segon del dig mes non ploc, mas tota la nueg siguent ploc. Item lo ters jorn del dig mes ploc e la nueg siguent. Item lo quart jorn del

dig mes ploc e tota la nueg siguent. Item lo .v. jorn del dig mes ploc ; la nueg non.

Ce morceau non plus n'est pas donné par l'imprimé.

VENC LO REY DE FRANSA AD AVINION

Musée, p. 26.

LA QUANTARELA

Musée, p. 27.

Fol. 39 r°. CANT FON ASETIADA LA SIEUTAT D'ARLE

L'an .m. .iij^c. .lxviij., lo jorn .xj. d'abril que fon lo ters jorn de pasquas[1], monssen Lois duxs d'Ango frayre del rey de Fransa asetiet la sieutat d'Arle, et aqui tenc per el seti monssen Bertran de Cliquin conte de Longuavila entro lo jorn primier del mes de may, et aquel jorn s'en aneron, eseptat aquels que resteron mortz[2].

Ce morceau, terminé par une réflexion que M. de la Palisse n'aurait pas jugée indigne de lui, n'est pas autre chose que la traduction fidèle d'un paragraphe de l'*Iter Italicum de Garoscus de Ulmoisca-veteri*, dont nous allons parler tout à l'heure[3]. Il manquait dans le ms. que Bonemant a copié et, pour cette raison, il n'apparaît pas non plus dans l'imprimé[4].

GRAN NEBLA

Musée, p. 27.

Fol. 39 v°. FON TALHAT LA VINHA

Musée, p. 229. D'après notre ms., mais pas en entier.

[TEMPESTA]

Musée, p. 44.

QUANT JO. DE BETIZAC FO CREMAT

Musée, p. 27 et ms. de Paris, fol. 19 r°.

---

1. En face de cet alinéa, il y a, dans la marge du ms., à gauche, ces mots écrits par une autre main : *Fon asetiada la vile d'Arle.* »

2. Ces derniers mots ont été ajoutés après coup par Boysset.

3. Cfr. p. 538.

4. M. Fassin l'a toutefois réimprimé, d'après Baluze, dans le *Musée*, p. 198.

Fol. 40 r°. LO REY RETORNET A PARIS

Musée, p. 27.

FON DESCONFIDA LA GALEOTA DE BREGUANSON [1]

Musée, p. 28.

Fol. 40 v°. L'EMPERADOR FON CORONAT [2]

L'an .m. .iij^c. .lxv. a .iiij. de juni [3] fon l'enperador monssen Karles [4] d'Alamanha en Arle per eser coronat; e fon coronat detras [5] l'autar de san Trofeme, e coronet lo monssen G. de la Garda arsivesque d'Arle. Era hi present monssen R. d'Agout senesqual de Provensa, lo conte de Savoia, lo duc de Borbon e motos quavalier autres e grans senhos. — Item deysendet a l'arsivesquat. — Item era granda roanada quant intret en Arle per lo portal de la Quavalaria [6].

Ce morceau, qui manque dans la copie de Bonemant et par conséquent dans l'imprimé [7], a été publié d'après le ms. de Paris, où il se lit sur le recto du fol. 1, par Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, I, col. 985, qui, par une étrange méprise, l'a donné comme écrit par ce *Garoscus*, dont Boysset avait immédiatement après copié dans son livre l'*Iter Italicum Urbani*. Trompé à son tour par Baluze, M. Fassin a réimprimé dans le *Musée* (p. 198) ce fragment relatif au siège d'Arles, dont nous avons déjà parlé, en l'affublant d'un titre très retentissant, mais, hélas! fort peu justifié : « Extrait des mémoires « de Garoscus de Ulmoisca-veteri, citoyen d'Arles vivant au « milieu du XIVe siècle. »

---

1. Les mots « *de bregnanson* » ont été ajoutés plus tard par Boysset.

2. Cette rubrique qui se trouve dans la marge a été écrite par la même main qui a ajouté celle relative au siège d'Arles, au fol. 39 r°.

3. En interligne.

4. *Monssen Karles* est ajouté en interligne ; à côté, il y avait dans le ms. un autre mot qui, à la suite d'une rature, est à présent illisible. Ce mot est lu *segon* par Bonemant. C'est en effet Charles II, empereur.

5. Boysset avait écrit *a*, qu'il a barré. Le ms. de Paris porte « *dereire* ».

6. Ces paragraphes ont été ajoutés plus tard par Boysset.

7. [Il manque dans la première des deux copies de Bonemant, celle qui est imprimée dans le *Musée*, mais il se trouve à sa place, p. 6, dans la seconde, celle du ms. des Trinitaires. — P. M.]

[LO SETI DAVAN LO BAUS]

L'an .m. .iij^c. .lxxxxiij. a .x. de juni [1], pauret [2] emes lo seti l'amiral de Fransa davant lo Baus.

Ce morceau, qui se trouve aussi dans le ms. de Paris, fol. 20 r°, est suivi dans le *Musée*, p.27, de plusieurs lignes qui manquent ici [3].

QUANT FON FAG LO GUAST

Musée, p. 28, et ms. de Paris, fol. 20 v°.

[PONS LAURENS PENDUT]

Musée, p. 28, et ms. de Paris, fol. 21 r°.

Fol. 41 r°. FORON FACHAS FORQUAS

Musée, p. 28.

QUANT VEGNERON LAS GENS DE BREUGANSON

Musée, p. 28, et ms. de Paris, fol. 20 v°.

FON DESCONFIT LO PRINSE D'AURENGUA

Musée, p. 43, et ms. de Paris, fol. 21 v°.

Fol. 41 v°. QUANT FON APELAT DEL PAPA

Musée, p. 44, et ms. de Paris, fol. 21 v°.

Fol. 42 r°. LA FENNA QUE NON AVIE BRAS

Musée, p. 44.

QUANT SI BASTI LA MARTELIERA DE MAYRANA

Musée, p. 14.

---

1. Les mots « *a .x. de juni* » ont été ajoutés en interligne.

2. M. Fassin lit « *pauset* » ; mais « *pauret* » est donné par notre ms. et par celui de Paris. [Bonemant avait lu *pauset*.]

3. Ces lignes fournies par le ms. de Paris sont celles-ci : « Car mons. « Raimon de Torena tenie lo luoc desus dig e faie gera a Proensa sensa rason ; « e motos mals en lo pays fes. » Même texte (sauf variantes graphiques dans le *Musée*, qui ajoute : « Item, aqui demoret lo seti asas de tems ; e apres fon « levat et apres fon pausat, etc. »

Fol. 42 v°. QUANT TOMBERON PEYRAS

Musée, p. 44.

[NOGUIER PLANTAT]

L'an .m. .iij^c. .lxxxxv., lo jorn .xv. de jonoier fon plantat lo noguier que es justa la poaraqua de l'ort de Bertrana Boysseta vers solelh levant per mi Bertran Boysset. L'ort [es de la dicha Bertrana Boysseta von lo noguier es plantat, la qual] si confronta an l'ort de Johana la Roengnasa et an l'ort de Marinon et an lo quayrayron vezinal et an lo quamin plubic.

Ce morceau se présente dans une forme très confuse dans notre ms., car Boysset, après avoir donné les détails sur les confins du potager de Bertrana, a cru nécessaire d'ajouter la phrase *es de la dicha.... plantat*, dont il a indiqué la place avec des renvois. Enfin il a tout biffé, en écrivant à côté : *Vacat quatenus canselavi*.

QUANT FON FAG L'AREST PER LO REY DE FRANSA

Musée, p. 44.

QUANT FON PLANTAT LO NOGUIER

Musée, p. 222, d'après notre ms. Voir aussi ms. de Paris, fol. 21 r°.

Fol. 43 r°. QUANT FON ELEGIT PAPA CLEMENT [1]

L'an .m. .iij. .lxxviij [2]. mori papa Gregori XI, a Roma. Item, fon elegit per lo colege [3] apres pauc de temps en papa l'arsivesque de Bar, per son non apelat mons. Bertomieu de las Ayglas, e fon son titol papa Urban VI. Item, siguent apres .j. an, fon devezion entre lo colege [4] e lo papa. Item lo colege s'en salhi de Roma et aneron s'en a Fondis, et aqui de present n'elegiron un autre per papa; e fon lo quardenal de Gineva, per son non apelat mons. Robert de Gineva, frayre del conte de Gineva; e fon son titol papa Clement VII. Item, elegit que fon papa Clement VII, parti de Fondis e venc s'en an los quardenals ad Avinhon, eseptat quatre que remaron a Roma an lo papa premier elegit, papa Urban VI. Item, papa Urban VI, que demoret a Roma, visquet papa .x. ans. Et apres luy elegiron los

1. La rubrique a été écrite plus tard.
2. Le nombre *VIII* en surcharge.
3. Les mots *per lo colege* ont été ajoutés en marge.
4. Boysset avait écrit *en lo cole*, qu'il a effacé.

quatre quardenals viels e los novels que avie fag, elegiron papa Bonifazi; et aquel vieu e gouerna lo papat en Roma. Item, papa Clement VII, que fon elegit [fol. 43 v°] apres papa Urban VI en Fondis per despieg del davant dig papa Urban VI, visquet papa o lo non tenent en la sieutat d'Avinhon .xvj. ans e mori soptamens. E mort que fon lo colege d'Avinhon elegiron per papa lo cardenal de la Luna, quatalan que es, e per so non es apelat mons. P. de la Luna. Son titol fon papa Benezet XIII; et aquel governa lo papat d'Avinhon a sa volontat.

Cf. *Musée*, p. 13, et ms. de Paris, fol. 14 r°.

QUANT FON TALHAT LO BOSC

Musée, p. 230, d'après notre ms., où, dans la marge, il y a ces mots presque illisibles : *Vacat quia in numerero* (sic) *est descripta .lxxxxv.* Voy. aussi ms. de Paris, fol. 19 v°.

L'ESMAGE DE SANT JAUMES

Cf. *Musée*, p. 44, où le morceau est plus complet que dans notre ms., qui omet les dernières phrases : « *facha que fon.... la sobre dicha esmage.* »

L'ENSULT DE MONPEYLIER

Fol. 44 r°.

Le texte de ce morceau présente dans le *Musée*, p. 14, des modifications considérables. Notre ms. donne ici des armoiries dessinées à l'encre rouge.

TEMPESTA

Musée, p. 44.

Fol. 44 v°. CURADA LA ROBINA

Musée, p. 229, d'après notre ms., où le paragraphe a été biffé par Boysset, qui a écrit en marge : *vacat.*

NATZ DOS ENFANS D'UNA BESTIA

Musée, p. 44. Les mots « *et aysins fon fag, que batejas foron* » manquent dans notre ms., dans la marge duquel Boysset a dessiné un autre écusson, surmonté par un chapeau de cardinal. Ce sont peut-être les armes du cardinal de Saint-Ange, Pierre Blavi (1396-1409).

Fol. 45 r°. DELUVI

Musée, p. 45. Ce morceau porte dans l'imprimé une rubrique différente : *Gros Rose*. Boysset a signé de son nom, dans notre ms., l'avis de ne pas se laisser surprendre « si mays lo « quas semblant vesie ».

[ITER URBANI PP. V]. Début (fol. 45 v°) :

E non de Dieu amen. Papa Urban sinquen [1]. Noverunt universsi et singuli quod anno Domini .m°. .ccc°. .lxvij°., et die ultima menssis aprilis que fuit die veneris, dominus noster papa Urbanus quintus exivit de Avinione pro eundo ad partes Romanas; et primo ivit ad pontem Sorgie et ibi dormivit duabus noctibus; postmodum ivit Massiliam et recessit a dicta civitate .xix. die menssis maii. Et in recessu suo fecit unum cardinalem qui vocatur de Acrofolio; postea ivit Tholonum ad dormiendum, et domini cardinales cum eo cum .xxiij. gualeis; et ego talis vidi omnia ista et fui presens.

Fin (fol. 50 r°) :

Anno domini .m. .ccc°. .lxx. et die veneris, que fuit .vij. mensis junii dictus dominus noster papa Urbanus v fecit duos cardinales in civitate Montisflasconi, quorum fuit unus d. card. Buturicensis et alter d. card. Florentinus [2].

Ce document, qui a de l'intérêt pour l'histoire d'Urbain V, car il a été écrit par un personnage qui alla en Italie à sa suite, et prit note jour à jour de tout ce qui se passait à la cour, a été copié par Boysset deux fois au moins; on le trouve, en effet, aussi dans le ms. de Paris, fol. iii-viij v°. Dans cette copie, dont Baluze s'est servi pour l'imprimer dans la *Collectio actorum veterum*, qui forme le second volume de son savant ouvrage, les *Vitæ Paparum Avenionensium* [3], Boysset nous a conservé le nom

---

1. Le nom du pape a été ajouté par Boysset, plus tard, probablement lorsqu'il compléta les rubriques du ms. Dans la marge, il a dessiné les armoiries du pape, surmontées des clefs de saint Pierre et d'une main grossièrement dessinée.

2. Le dernier paragraphe de l'*Iter*, tel qu'il est donné par le ms. de Paris, manque dans le nôtre : « *Item postmodum Papa reversus fuit in partibus Pro-* « *vincie com dominis cardinalibus.* »

3. *Vitae Paparum Avenionensium. Tomus secundus, sive collectio actorum veterum, quorum facta est mentio in notis.* — S. BALUZII *Tutelensis ad Vitas Pap. Av.*, col. 768, n° CLXXIII. *Iter Italicum Urbani V Romani Pontificis auctore Garosco de Ulmoisca Veteri.* Une note marginale nous fait savoir que le document

de l'écrivain, qu'ici il a, au contraire, supprimé; il s'appelait *Garoscus de Ulmoisca veteri* [1].

[ITER GREGORII PP. XI] Début (fol. 50 v°) :

E non de Dieu amen. Gregorius papa XI [2].

Anno domini .m°. .ccc. .lxxvj. et die sabati .xiij. menssis septembris dominus noster papa Gregorius undesimus exivit de Avinione pro eundo ad partes Romanas, etc.

Fin (fol. 52 v°) :

Item anno quo supra [3], et die martis .xxv. marcii fuit translatum corpus domini nostri pape Gregorii .XI. de sancto Petro ad sanctam Mariam novam et de dicto loco debet portari ad casam Dei. Cuius anima requiescat in pace. Amen.

Cet itinéraire de Grégoire XI, qui a été bien évidemment écrit par un personnage de sa suite, et tout ce qui suit relatif à la mort du pape, se lit aussi dans le ms. de Paris, fol. ix-xj, et dans le *Musée*, p. 2-3.

Fol. 52 v°-54 r°. Noverint universi quod anno [4] Domini .m°. .ccc°. .lxxviij., et die sabbati .xxvij. menssis marcii, quasi ad duas horas noctis, sancte memorie dominus Gregorius papa XI migravit ad Dominum in Roma....

Musée, p. 12-13, où ce document est intitulé : *Nova creatio Papæ*, et ms. de Paris, fol. xij r°.

Fol. 54 r°. Anno .m°. .iij°. lxxviij. Item, die dominica .xviij. aprilis, que fuit dies sancte Pasche, etc.

Musée, p. 13, ms. de Paris, fol. xiij v°-xiiij. C'est le morceau qui décrit le couronnement du pape.

Fol. 54 v°. LO REY D'ARAGON [5].

Musée, p. 49. Au fol. 55 r°, dans la note des personnages

---

est imprimé « *ex veteri codice ms. Bibliothecae Regiæ* ». C'est à *Garoscus* que Baluze a attribué aussi les récits du couronnement de Charles IV et du siège d'Arles.

1. [On verra plus loin que ce nom baroque est le résultat d'une mauvaise lecture de Baluze. — P. M.]

2. Dans la marge, les armoiries du pape surmontées des clefs de saint Pierre.

3. C'est-à-dire 1378.

4. Boysset avait écrit après *anno* « *que et die qui* », qu'il a rayé.

5. Armes d'Aragon peintes en rouge, surmontées d'une couronne royale, dans la marge.

qui prirent part au dîner du roi, notre ms. laisse en blanc le nom d'un évêque. Cette lacune se rencontrait aussi dans l'exemplaire de Bonemant et est passée dans l'imprimé.

Fol. 55 r°.

L'an .m. .iij^c. .lxxxxvij. Item donet papa Benezet al sobre dig rey la roza a mieia quarema....

Musée, p. 50.

Fol. 55 v°. [DOS ENFANTS QUE SI TENON]

Musée, p. 45.

[LO REY D'ARAGON]

Musée, p. 50. Dans l'imprimé, comme dans notre ms., est laissé en blanc le nom d'un des cardinaux qui dînèrent avec le roi à Avignon le 29 mars 1397. Dans la marge, Boysset, selon son habitude, a peint en rouge les armoiries du prince.

Fol. 56 r°. TERRA TREMOL

Item l'an .m°. e tres sens .lxxxxvij., lo jorn .xxvj. de may o la nueg siguent fon terra tremol mot gran e duret que foras avant[1] dos trags de nera o pauc mays o pauc mens. E venc esgual la mieya nueg e fazie bel temps e clar e ben seren e gran bonasa, e fon un di mergue al seras.

Ce morceau manque à l'imprimé.

.I. POL AN .IIIJ. QUAMBAS

Item l'an .m. .ccc. .lxxxxvij. lo jorn .xiij. de juni vi yeu Bertran Boysset .j. pol blanc, que avie a la part drecha tres quambas, etc.

Musée, p. 50.

FON MUDAT LO FORT

Item, l'an .m. .ccc. .lxxxxvij. lo jorn .vj. de jul, fon mudat lo port al portal de Monpeylier, per despieg de monssen Jo. de Rochachoart, archivesque d'Arle, per alcunas storsions, laqual pretendien gens que fazie far als uficies sieus, a Trenquantalhas, a pluros gens que pasavan per aquel luoc, la qual cauza non fon ver. Item, sachas que lo fes mudar lo sobredig port, o fon cauza[2], Jo. Rostan, Jo. de Vilamus, messer Bernat Teyseyre, Bernat Romieu, St. d'Aurelhac, G.[3] Raynaut, Frans de Brunet, Guinot Bernat, ed

1. [Il y a *anat* dans le ms. de Paris, fol. xxvj v°. — P. M.]
2. Les mots *o fon cauza* en interligne.
3. Lisez *Guilhem*.

autres per autras malenconias e demandas, la qual fazie far justamens monssen l'arsivesque d'Arle als danant nomatz et a pluros d'autres. Item, feron mays far motas antas e dezonor e naframens a las gens de l'ostal d'Arle de l'arsivesque d'Arle per St. d'Aurelhac, Nicolet Anantat, Jaumet Aymar, Janmet Andrieu, Trofeme e Lionart Rodelh notaires frayres, lo filh de messer Bernat Teyseyre e lo filh de Steve d'Aurelhac. Item, los davant nonnatz feron tant e dieyseron que la cort rial o pres per tal maniera que tot cujet anar a destrucion.

Cfr. *Musée*, p. 50. On y donne une rédaction très écourtée de ce morceau, dans laquelle les deux derniers paragraphes manquent.

QUANT BASTIRON LO PORTAL NOU DEL PORT O DEL PORT NOU

Cfr. *Musée*, p. 50 : *Port novel*. Dans notre ms., les derniers mots « *et aquel portal fon mays fag per voler que non fon per dever* » ont été ajoutés par Boysset, lorsqu'il introduisit partout les rubriques, où elles manquaient.

Fol. 57 r°. [LO SETI DAVAN PERTUS]

Musée, p. 50.

[REYMON DE TORENA]

Musée, p. 50-51.

Fol. 57 v°. [GORDINOT DESCONFIT]

Musée, p. 51.

[MORTALITAT]

Musée, p. 51.

Fol. 58 r°. [LA TORADA DE SANT HAPOLITE]

Musée, p. 51.

[AURA E FREJOR]

Musée, p. 51.

[KARLES ALBA]

Musée, p. 51.

Fol. 58 v°. [ASECIAT LO PAPA BENEZET]

Cfr. *Musée*, p. 51-52. Il y a entre le texte de ce morceau, tel qu'il est donné par l'imprimé, et celui que présente notre ms. des variantes nombreuses, quoique sans importance. Mais on ne peut pas passer sous silence l'omission, qu'on note dans l'imprimé, d'un paragraphe entier, qui doit être introduit dans le texte (p. 53) après celui qui commence : « *Item, lo colege e la « sieutat d'Avinhon sentent o sabent so que venie, feron enquastelar lo pont*, etc. » Le voici en entier : « *Item las galeias desus dichas non pogron montar se non tro Lansac, eseptat dos gualeotas que monteron a Tarascon, car Rose era trop petit.* »

Les quatre derniers paragraphes de ce morceau (*Item las gualeias — Item remas monssen Anthoni — Item fon mandat — Item las quatre gualeyas*) ont été, dans notre ms., ajoutés après coup à ce qui précède sur le verso du fol. 59, et Boysset a donné avis de cela aux lecteurs avec des signes de renvoi. Ces paragraphes présentent eux aussi quelques variantes. Ainsi, pendant que dans l'imprimé Boysset conclut de cette façon son récit : *An s'en tireron en lur pays tot drech*, le ms. porte : *Et aneron ad Arle e d'Arle partiron aysins con davant es dig.*

Fol. 59 v°. DELUVI

Item, l'an .m. .iij^{c}. .lxxxx .viij., lo jorn .xij. d'octobre quefon digous, fon gran deluvi e fes gran dan sensa comparasion; mas menre fon que aquela que fon dos ans davant : quatre detz o lo ters d'un pal. L'autre deluvi que dig ay, atrobares .xv. quartas dereyre a questa, scrig a l'entroit de la quarta.

En effet, le morceau relatif au « déluge », de 1396, se lit sur le recto du fol. 45. Dans le *Musée*, cette note est imprimée à la p. 57; le renvoi y est naturellement différent de celui de notre ms. : *L'autre deluvi que dig ay, atrobarez scrig en la .xxiij. carta d'aquest libre*[1]. Boysset y ajoute des réflexions qui manquent dans notre ms.

Fol. 60 r°. [PARDON DE MONMAJOUR]

Cfr. *Musée*, p. 127. Comme nous l'avons déjà remarqué, ce morceau a été copié sur le recto de ce feuillet, qui était blanc,

1. [Tout comme dans le ms. de Paris, fol. xxix v°. — P. M.]

par une main du XIIIe siècle. Suivent les notes du père Sicote et de l'autre moine inconnu, dont nous avons parlé plus haut, p. 529.

Fol. 60 v°. [TESTA TALHADA A GAUBERT]

Musée, p. 57, qui donne de ce morceau une rédaction tant soit peu différente. Boysset doit en effet avoir modifié plus tard sa narration, car dans notre ms. la notice du départ du prince de Tarente pour Naples a été ajoutée par lui d'une façon fort sommaire, l'espace lui faisant défaut.

[TERMES PLANTATS]

Musée, p. 230; d'après notre ms., où Boysset a biffé ce morceau en y écrivant : *vacat*.

[TEMPESTA DE PEIRAS]

Musée, p. 58.

Fol. 61 r°-63 r°. [LO REYS LOYS EN PROVENSA]

Musée, p. 58-61. Ce long morceau, consacré à la description des fêtes et des réjouissances dont Arles fut le théâtre dans les derniers mois de l'année 1400, à l'occasion du mariage de Louis, roi de Naples, avec Violante, fille de Jean, roi d'Aragon, bien qu'identique au fond dans les deux textes que nous avons sous les yeux, présente toutefois, sous le rapport de la forme, dans notre ms., beaucoup de variantes. C'est, à notre avis, dans le ms. de Gênes que Boysset a consigné chaque jour ses impressions sur les évènements qui s'accomplissaient dans sa ville; elles gardent donc un certain désordre, bien naturel dans des notes prises rapidement jour à jour. En les transcrivant plus tard dans le ms. dont Bonemant s'est servi, Bertran a donné à ses souvenirs une forme plus régulière, en ajoutant de nouveaux détails qu'il ne connaissait pas avant ou qu'il avait oubliés. Telle est la cause des divergences qui se rencontrent dans les deux textes et dont les lecteurs eux-mêmes peuvent être juges, en examinant les derniers paragraphes de la narration de Boysset, selon le ms. et l'imprimé [1] :

1. [Le texte du ms. de Paris, fol. xxxvij v° et xxxviij r°, est exactement identique à celui du *Musée*, sauf d'insignifiantes variantes. — P. M.]

Ms. de Gênes.

Item, lo rey e la regina[1] viela e novela, los autres senhors monteron sus a[2] palàis, et aqui demoreron tro tant que fon tot aparelhat per dinar; mas tan granda fon las legos que dinar e sopar fon tot ensems; quar tres oras de nueg era cant si dineron. et aquel jorn fon digous.

De la noblesa, tant de gens quant de viandas, d'aquo non qual parlar, quar tant i ac de noblessa que ieu non o poirie escriver ni o sabrie contar.

Item lo rey non poc aver la regina molher sieua carnalmens, que foron pasatz .viij. jorns.

Item, .xiiij. jorns aprop que la festa fon facha, lo rey e las reginas e totas lur gens partiron d'Arle et aneron a Tarascon, et aqui demoreron tro lo jorn .xv. de fevrier que lo rey e las reginas partiron de Tarascon et s'en tireron en Fransa.

Item, lo jorn que lo rey de Tarascon vols partir, fes negar lo senhor d'Aurion, per son non apelat Jaumes d'Aurion; et aprop negat que fon lo rey lo fes sebelir.

Musée, p. 60.

Item, aprop lo rey Loys e sa molher e la mayre els autres grands senhors s'en monteron sus a palais, e aqui demoreron tro tant que fon tot aparelhat per dinar; mas tant fon granda la legor que dinar e sopar fon tot ensems; quar tres oras de nueg era quant si dineron, et aquel jorn fon digous.

De la noblesa, tant de gens quant de viandas, d'aquo non cal parla, car tant granda fon la noblessa de tot que gens[3] non o poirie escrieure, ni o sabrie ni poirie contar; de vestimens rials, de quavaliers e d'escudiers fon nobla causa de veser et d'ausir.

Musée, p. 61.

Item, lo rey non poc aver la regina sa molher, ni conoyser carnalamens, que foron pasatz .viij. jorns; et al noven la conoc a tota sa volontat, don n'agron tots gran gauc.

Item, lo rey e las reginas e lo prinse de Taranta e totas lur gens, aprop .xiiij. jorns que la festa fon facha, partiron de la sieutat d'Arle et aneron a Tarascon, et aqui demoreron tro lo .xv. jorns de febrier, que lo rey e las reginas el prinse partiron de Tarascon e s'en monteron en Fransa.

Item, lo jorn que lo rey Loïs de Tarascon volc partir, fes negar lo senhor d'Aurions per son non apelat Jaume d'Aurion; et aprop que fon neguat, lo rey lo fes de l'aygua gitar e de mantanent sebelir[4].

---

1. Après ces mots, Boysset avait écrit « *a tots* », qu'il a effacé.
2. *a* en interligne.
3. [Ms. de Paris, *ieu*. — P. M.]
4. Dans l'imprimé suit le souvenir d'une entrevue de James de Pradas avec le pape, qui manque dans notre ms.

[LO PERDON DE ROMA]

Musée, p. 66.

[FRAYRE VINSENS EN ARLE]

Musée, p. 67 et *Romania*, X, 230.

[EMBAYSADOS AL REY LOIS]

Musée, p. 67.

Fol. 63 v°. [BARLAN QUAN SARAZIN]

Musée, p. 67.

[QUASTEL NOU DE NAPOL RENDUT]

Cfr. *Musée*, p. 67. Ce morceau a dans notre ms. une fin différente de celle donnée par l'imprimé : « *e lui donet .iij*^{m}. *.f.*, « *e fes veguier G. R. d'Arle .j. an et aysins fon fon* (sic) *fag.* »

Il y a à ce point dans l'imprimé une note due sûrement à Bonemant[1] : « *Tout ce qui suit, jusqu'à la fin des* Mémoires, « *manque dans le manuscrit des Trinitaires.* » En effet, dans notre ms., les souvenirs historiques de Boysset s'arrêtent à ce point.

Fol. 64 r°-75 v°. De cette dernière partie de son ms., Boysset a, pendant quelques années, fait son livre de raison, en y portant, quoique d'une façon peu suivie, ses comptes par doit et avoir. Il y a surtout tenu un compte fort exact et détaillé des gages qu'il donnait aux gens qui se louaient pendant quelque temps à son service et qui travaillaient sur ses terres. Suivant une habitude qui devait être alors générale, il donnait de temps à autre à ces gens des à-compte, qu'il s'empressait de porter tout de suite sur son registre, en marquant soigneusement les circonstances de temps, de lieu, etc., dans lesquelles il avait exécuté le versement. Il est impossible, à moins de reproduire tout entière cette partie de notre ms., de rendre un compte exact de ces notes, écrites pour la plupart dans ce singulier jargon que Boysset affectionnait, c'est-à-dire en provençal mêlé de mots latins, toujours écrits avec une orthographe bizarre.

1. [Elle se trouve en effet à la p. XXVII de la copie du premier des deux mss. copiés par Bonemant. — P. M.]

Nous nous bornerons donc à une description fort sommaire de ces pages remplies de chiffres et bien des fois très difficiles à lire.

Le fol. 64 commence avec des comptes concernant un paysan, dont le nom n'est indiqué que par la lettre G.; ils sont sans date, car le commencement manque. Immédiatement après, nous en lisons d'autres, où apparaît le nom de Berthomieu Rosthan, qui travailla pour Boysset pendant les mois de février, mars, avril, mai et juin 1399. Ces comptes sont suivis d'une note du 20 février 1400, dans laquelle Boysset fait mention de « *sen. G.* », qui « *nos ajudet ad acabusar en Crau .iij. jorns et en* « *plan a podar .ij. jorns; fon pagat .j. jorn et autre non; gasanhava* « *per jorn .iiij. sols.* » L'année suivante, Boysset notait que G. au 10 de septembre « *nos ajudet a vendemiar .iiij. jorns; que gasanhava lo jorn dos gros* ».

Cet individu est-il le même que celui dont Boysset a marqué le compte au fol. 64 verso? La chose est fort probable, car nous y lisons : « *Anno Domini .m. .iij^c. .lxxxxviij. die .xiij. janua-* « *rii intravit G. et lucratur de .1°. anno .xxiiij. flor., et debet putare,* « *fodere, acabusare, laborare, quareiare.* » Les articles détaillés de son compte arrivent jusqu'au bas de la page, où ils sont suivis par un compte nouveau : « *L'an .iij.^xx .viij. a .x. de mars Peyre intret* « *a .x. de mars e demora jusque per tot lo mes de may e gasanha .v.* « *flor.* Le compte de Pierre ne va pas très loin; car le recto du fol. 65 est occupé par des notes de la même année, mais de différente nature « *bayliey mas ayguas a Veren. Celesti et a son phil a dos ans; al quart fes la nota H. d'Aantos not.* »; et celui du fol. 66 par des chiffres qui ne sont accompagnés ni suivis d'aucun éclaircissement. Sur le verso du fol. 65 reprennent les comptes de Boysset avec Guilhem, le paysan indiqué, si nous ne nous trompons pas, dans les feuillets précédents, par l'initiale de son nom. Sur le recto du fol. 66, il y a des souvenirs écrits d'une façon mystérieuse : « *rfghnb lixlifxv. xhntfshnc.,* » etc.; mais c'est toujours d'argent donné ou reçu qu'il y doit être question, car Boysset a écrit plus tard à côté de ces lignes indéchiffrables : « *fon pagat.* » Suivent des notes sur ses vignobles.

Sur le verso de ce même feuillet commencent les compte d'un nouveau domestique de Boysset : « *Anno .iiij.^xx.xj. die ter-* « *cia octobris intravit Jo[hannes] pro vineis ad fodendum, et debet* « *lucrari .xx. flor. .vj. gr. de .1°. anno.* » Les articles de ce compte

arrivent jusqu'au 16 de mars 1392 ; dans les dernières lignes, Boysset a dressé le calcul des jours pendant lesquels Jean ne travailla pas : dix-neuf en tout, « *que demoret ad Avinhon que* « *devie anar en son pais.* » Boysset lui donna un florin en à-compte le 16 mars, « *quando* — il note à la marge — *surecsi* « *me de infermitate post prandium.* » Il engagea Jean une seconde fois « *pro fodendo vineis* », le premier jour de novembre ; mais lui augmenta ses gages, qui furent portés à 23 florins et 4 gros pour une année.

Sur le verso du fol. 67, des autres comptes avec G. (probablement le Guilhem déjà mentionné), qui, en 1393, était aux gages de notre arpenteur « *pro vineis* » ; mais cette fois il joua de malheur, à ce qu'il paraît, car Boysset, sur le verso du fol. 68, a tenu compte de 4 gros, qu'il lui donna, « *quant tombet de l'esqualier* ». Sur le recto de ce feuillet, Boysset avait tenu note des revenus que lui donnaient les marais dont il était le propriétaire[1] ; il biffa plus tard ce morceau.

Les comptes avec Guilhem s'arrêtent sur le recto du fol. 69, et sur le verso on y lit plusieurs souvenirs des années 1385 et 1393, écrits sans ordre et qui ne présentent aucun intérêt.

Les fol. 70 r°-70 v°. ont été employés par Boysset à transcrire des recettes extraordinaires : 1. *Pro morbo beati Johannis.* 2. *Pro latrones* (sic). 3. *Si vis ut aliquis diliguat te.* 4. *Ad odium.* Voici le texte de cette dernière : « *Ad odium est herba que dicitur versertina ;* « *hec nascitur in silvis et in aquosis locis ; hanc si vir aut mulier* « *super se portaverit volunt* (sic) *se amplius videre et amor eorum in* « *tristicia comutatur. Et si mulier illa herba super se habueris* (sic) « *in illo tempore poterit concipere et infans in utero suit* (peut-être « *suo ?*) *vivus statim exietur.* »

Au dessous de cette singulière recette on lit l'adresse d'une lettre à Jean de Rochechouart, archevêque d'Arles, plus la note suivante : « *L'an .iiij.^xx .xvj., lo jorn .vj. de mars que fon l'envention* « *de la cros, mi prestet maistre Bonsenhor .vj. flor. sus .i^a. corona.* » Et à côté : « *fon pagat ; per que es canselat.* » Une seconde note,

1. « *Secuntur omnia que habui ego Bertran Boysseti de robina Mayrane et de* « *aliis paludibus.* » Pour cette « *pallung ditte Mayrano* », il payait tous les ans un denier de « cense » aux moines de Saint-Augustin d'Arles, comme il résulte d'un document de 1376 vu par Bonemant. Cfr. *Musée*, p. 229, où il y a d'autres notices à ce sujet.

qui suivait, a été elle aussi effacée, mais cette fois si soigneusement, qu'on ne peut presque plus la lire.

Les fol. 71 r°-72 r° sont remplis de notes relatives à des versements exécutés par Boysset entre 1390 et 1392 : sur le verso du fol. 72, il a écrit la note sur les dégâts causés par Laurent Andrieu à son « plantier » du Plan de Bourg, le 11 mai 1392, note que Bonemant a copiée et qui est imprimée dans le *Musée*, p. 271, n. 8. Le fol. 73 r° est occupé par les articles détaillés du compte de Jean Beliforti, un domestique que Boysset avait pris à ses gages, en 1391, le jour de la Saint-Michel. Sur le verso de ce feuillet on remarque des chiffres, depuis 1 jusqu'à 200, dont la signification nous échappe. Sur le recto du fol. 74, Boysset a commencé à tenir compte d'autres affaires; il y mentionne les dépenses qu'il a faites, en 1390, pour la « *pautena* » « *per filar, per lasar, per alonguar le pautenon* » « *per armar la pautena* ». Ces notes, qui se prolongent sur le recto du f. 75, doivent être fort probablement mises en relation avec celles qui se lisent sur les fol. 1 et suivants de notre ms., qui, évidemment, sont à présent hors de leur place. Le verso du fol. 75 a été longtemps exposé à l'air, parce que le ms. n'était pas relié, où avait perdu son ancienne reliure; il est à présent presque illisible.

III.

L'examen du ms. de Gênes, auquel nous nous sommes livrés jusqu'ici, aura, je pense, démontré d'une façon tout à fait suffisante quelles difficultés l'on rencontre, lorsqu'il est question de préciser les rapports qui existent entre les trois rédactions qui nous sont parvenues des Mémoires de Bertran Boysset. Pas un de ces textes, la chose est bien évidente, n'est, en effet, la reproduction fidèle de l'autre; au contraire, chacun présente des particularités qui manquent aux autres et qui lui donnent une place à soi. On peut toutefois essayer de porter un peu de lumière dans cette question, qui ne cesse pas d'être très obscure; c'est ce que nous allons faire à présent.

Établissons avant tout, entre les trois textes que nous avons sous les yeux, le texte de Gênes, celui de Paris, et le troisième, dont l'original perdu est représenté par la copie de Bonemant, une distinction qui s'impose d'elle-même. Dans ces derniers, les

notes de Boysset arrivent jusqu'à 1414; on peut même dire que c'est après 1400 qu'elles gagnent de plus en plus en ampleur; que le récit, au lieu de rester très sommaire, tel qu'on le voit dans les notes plus anciennes, foisonne de détails, de particularités. En vieillissant, le brave Boysset devenait, cela est évident, plus communicatif. Au contraire, dans le ms. que nous avons étudié jusqu'ici, ces notes s'arrêtent à l'an 1400. Quelle en est donc la cause ?

Je crois, pour ma part, que Boysset a commencé vers 1392 [1] à porter sur ce livre, qui, peut-être, si on en juge par les pièces qu'il y avait transcrites, n'était pas destiné à devenir un livre de raison, non seulement ses comptes, mais aussi des notes qui se rapportaient à sa famille, à ses affaires, à ses propriétés, à tout ce qui se passait de remarquable dans sa ville, voire dans la Provence entière. A ces notes, qu'il prenait de temps à autre, sans but précis, Boysset dut mêler, lorsque l'occasion de les lire et de les transcrire se présenta, des pièces relatives à des évènements notables, qui s'étaient passés quelque temps avant, dans sa jeunesse, lorsqu'il n'avait pas encore l'habitude de tenir un journal; la description du couronnement de Charles IV, suivi en 1365, celle du siège d'Arles de 1368; les relations latines des voyages des papes Urbain V et Grégoire XI en Italie (1367-1376), sont de ce nombre. De cette façon, les feuillets du ms., qui étaient encore en blanc, se trouvèrent, après quelque temps, entièrement remplis; ils n'étaient pas du reste fort nombreux, car Boysset, tout en notant dans son livre les évènements quotidiens, continuait à y porter aussi ses comptes. Il dut donc un beau jour se procurer un cahier nouveau, qui prit la place de l'ancien livre devenu insuffisant. C'est à ce moment, si je ne me trompe, qu'il conçut le projet d'extraire des notes qu'il avait éparpillées, sans ordre et sans suite, dans les pages de notre ms., quelque chose comme un journal, une chronique, un de ces *libres de memorias*, comme on en a rédigé pour certaines villes du Midi, Montpellier et Béziers, par exemple. Pour mettre ce plan à exécution, il fallait avant tout donner aux notes écrites, partout où il y avait de la place, une disposition plus

1. Les Tables Pascales ont été écrites dans la seconde moitié de 1391.

conforme à la chronologie et les retoucher un peu[1]. Le ms. de Paris, si je ne me trompe, nous présente donc les résultats de ce remaniement, entrepris probablement vers 1401 par Boysset. En effet, les notes antérieures à cette année s'y succèdent, depuis 1365, dans un ordre rigoureusement chronologique.

Toutefois, lorsque Boysset, après avoir transcrit, en retranchant et en ajoutant quelque morceau, mais sans y introduire aucun changement fondamental[2], la plus grande partie de ses anciennes notes dans le nouveau cahier, recommença à marquer sur celui-ci, selon son habitude, tout ce qui lui paraissait digne de mémoire, il ne tarda pas à enfreindre les règles qu'il s'était d'abord imposées. Il était en vérité très difficile de conserver un ordre rigoureux dans des notes prises jour à jour, qu'il fallait quelquefois, après informations nouvelles, corriger et modifier. Ainsi, peu de temps après, le même désordre, qu'il n'avait pas pu éviter dans son ancien livre, apparut également dans le nouveau[3].

Les traces de ce désordre, si nombreuses et visibles, surtout dans la partie plus récente de la rédaction du ms. de Paris, ont presque complètement disparu dans celle qui nous est offerte par la copie extraite par Bonemant d'un original aujourd'hui

---

1. Si l'on ne tient pas compte des morceaux insérés un peu partout, concernant les faits antérieurs au temps dans lequel Boysset commença à tenir régulièrement son journal, ses notes, à partir de 1380, ne s'écartent pas de l'ordre chronologique d'une façon frappante. Au contraire, dans les notes des années 1397-1400, cet ordre n'est jamais troublé.

2. Il omit toutefois quelques morceaux qui, peut-être, lui paraissaient d'un intérêt trop mince pour mériter de trouver une place dans le nouveau ms. L'exposé de ses griefs contre Laurent Andrieu manque, par exemple, au ms. de Paris. La même chose est à observer relativement à certaines notes d'une importance minime et concernant les propriétés de Boysset, ses travaux ruraux, etc. Nous trouvons en même temps ici une addition considérable, celle du récit des funérailles de la reine Jeanne (*Musée*, p. 17).

3. Même dans les premiers cahiers du ms., qui contiennent la partie la plus ancienne du journal de Boysset, les renvois et les réclames, qui ont pour objet de rétablir l'ordre chronologique des notes, ne manquent pas : cfr. fol. 14, etc. Mais ils deviennent de plus en plus fréquents dans la seconde partie du ms.; ainsi on lit au fol. 1 v° : « *Item tomba aquest milesme en lo fuel* « *.xxxxv. Fon eror per que l'ay escrig en lo fhuel* .L. » Les marges sont-elles aussi chargées de notes ajoutées par Boysset pour corriger ce qu'il avait écrit ou pour donner des détails nouveaux.

disparu. Que faut-il donc penser de cela ? Est-ce à Boysset que nous devons attribuer la réorganisation de ses Mémoires, le rétablissement exact de l'ordre chronologique ? Ou faut-il croire que ce travail ait été exécuté par Bonemant, pendant qu'il copiait l'autographe de Boysset ? Cette dernière supposition n'a aucune probabilité. Des indices très forts nous témoignent que Bonemant n'a jamais été tenté par ce rôle d'arrangeur; il s'est borné à celui de transcripteur diligent et fidèle [1]. C'est bien Boysset qui a entrepris pour la seconde fois la révision de ses notes. Il ne se borna pas, du reste, à leur donner une disposition plus conforme aux règles de la chronologie, mais il ajouta et retrancha même quelques morceaux. L'énumération des conseillers de la ville d'Arles, qui prirent part à la séance du 7 décembre 1385, dans laquelle furent élus les ambassadeurs à la reine et au jeune roi, qui se lit à p. 18 et suiv. du *Musée*, ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre des deux mss. originaux des Mémoires de Boysset, que nous possédons encore ; elle a donc été ajoutée par lui dans la troisième rédaction. Dans celle-ci manquent, au contraire, les notes relatives aux évènements de 1365, 1368, qui du ms. de Gênes étaient passées dans celui de Paris ; l'*Iter Italicum* d'Urbain V a lui aussi disparu ; Boysset dut juger probablement inutile de transcrire cette pièce une troisième fois. Il raya aussi plusieurs notes, qui concernaient ses affaires, ses biens, et quelques perturbations météorologiques, qui avaient encore trouvé une place dans le ms. de Paris [2]. Enfin il modifia, pour rendre plus naturelle la transi-

1. Cfr. sa note au récit des honneurs funèbres rendus à la reine Jeanne, en 1384, dans *Musée*, p. 18.

2. Voici les titres des morceaux qui manquent dans la troisième rédaction. Ceux qui sont marqués d'un astérisque ont été extraits, par ce savant, de notre ms., et M. Fassin les a publiés dans son édition : — *Plantier d'Andiera* (1381) — **Alba* (1384) — *Clapier* (1384) — *Nevet* (1389) — *Ploc* (1389) — **Plantier de justa Jo. del Pont* (1392) — **Fon talhat la vinha* (1392) — **Quant fo plantat lo noguier* (1394) — **La tina* (1395) — **Noguier plantat* (1395) — **Quant fo talhat lo bosc* (1396) — **Curada la robina* (1396) — *Terratremol* — **Termes plantats* (1399). Deux de ces notes, celles sur le peuplier planté, en 1384, par Boysset, et l'autre sur la « gran tina bolhodoira », que maître Jaumes Calançon avait, en 1385, faite pour Bertran, sont données aussi dans *Musée*, mais avec des variantes.

tion d'une note à l'autre, le texte des morceaux conservés ; cette révision, toutefois, s'est bornée presque toujours à des retouches qu'on peut dire insignifiantes [1].

Voilà donc de quelle façon nous nous représentons les différentes phases par lesquelles les mémoires de l'arpenteur arlésien passèrent avant de rejoindre leur forme définitive. Le premier anneau de cette chaîne est, à notre avis, le ms. des Trinitaires, qui, après beaucoup d'aventures, que nous ne connaîtrons probablement jamais, car rien n'est plus mystérieux que les pèlerinages des manuscrits, a trouvé un refuge dans la Bibliothèque de Gênes.

F. Novati.

---

1. Les morceaux qui concernent l'élection de Clément VII et les conséquences de cet évènement (1378 : *Musée*, p. 13) ; la « *Mala nueg* » de Montpellier (1379 : *Musée*, p. 14) ; l'entrée de Feragut en Arles (1384 : *Musée*, p. 14) ; le siège de 1393 (*Musée*, p. 27) ; la demeure du roi Louis en Provence (1400 : *Musée*, p. 58 suiv.; la chute de Castelnuovo (1400 : *Musée*, p. 67), présentent tous des traces de remaniements considérables. Bien des fois, Boysset a substitué à son *incipit* habituel : « *L'an que desus*, » la date exacte de l'année à laquelle se rapportait son récit.

LES MANUSCRITS DE BERTRAN BOYSSET

L'arlésien Bertran Boysset, qui a beaucoup écrit, ne fut point un lettré. Il savait à peine le latin et maniait assez gauchement sa propre langue. Il ne fut pas non plus ce qu'on appelle parfois, non sans dédain, une célébrité locale : il ne joua aucun rôle dans les évènements de son temps et ne semble avoir été investi d'aucune fonction administrative dans sa ville natale. Et, néanmoins, il mérite d'occuper une petite place dans l'histoire littéraire de nos pays du Midi. Si peu historien qu'il fût, il a rendu service à l'histoire en transcrivant quelques documents non dénués d'intérêt, qui, sans lui, eussent été perdus, et en rédigeant, en forme de notes disposées chronologiquement, le récit des évènements de son temps. Enfin, bien que fort mauvais écrivain, il nous a laissé quelques compositions de sa façon, qui manquent de talent et de style, mais non d'une certaine originalité.

Boysset était un curieux qui s'intéressait aux sujets les plus divers, aux évènements contemporains comme aux légendes du pays, mais par dessus tout à son métier d'arpenteur, qu'il tenait, comme on le verra dans la suite de ce mémoire, en haute estime. A tous égards, c'est un homme original, bizarre par certains côtés, et dont on aimerait à faire revivre la physionomie. Voilà bientôt vingt ans que j'ai annoncé une notice sur cet attrayant sujet [1]. Je comptais alors faire en divers dépôts d'archives, notamment à Arles, des recherches que j'ai entreprises en effet, mais qui, peut-être pour n'avoir pas été poussées assez à fond, n'ont point donné les résultats que j'en attendais. Je suis, du reste, porté à croire que ce n'est pas dans les Archives municipales d'Arles, pourtant très riches, qu'on peut espérer trouver des particularités sur Boysset. C'est plutôt

1. *Romania*, II, 380.

dans les anciens minutiers des notaires qu'il faudrait chercher. A ce point de vue les recherches ont été poussées très loin par un savant ecclésiastique du pays, l'abbé Bonemant, qui, à la fin du dernier siècle, a extrait des archives notariales un grand nombre d'articles concernant Boysset, comme on le verra plus loin. D'autre part, le ms. des Trinitaires, si heureusement retrouvé par M. Novati, est, grâce aux comptes et aux documents que Boysset y a insérés, la source biographique la plus précieuse. Cette source, je m'empresse de l'ajouter, n'a pas été négligée par Bonemant, mais il ne l'a pas épuisée. On pourra donc, quand on voudra y consacrer le temps et les soins nécessaires, écrire une biographie détaillée de Boysset. Ce n'est pas le but que je me propose. Je veux seulement, à l'occasion de la découverte faite par M. Novati, et dont il a bien voulu me faire part aussitôt, grouper les renseignements que je possède sur l'activité littéraire de Boysset, et en même temps mettre au jour une notice, préparée depuis quelques années déjà, sur un de ses ouvrages les plus importants, son traité de l'arpentage.

Les écrits de Boysset qui nous sont parvenus sont les suivants :

I. Chronique. Deux mss. autographes et plusieurs copies modernes.

II. Recueil de morceaux très variés en vers ou en prose, copiés par Boysset. Ms. autographe appartenant à M. Paul Arbaud, d'Aix.

III. Traité de l'arpentage. 1°, ms. autographe à Carpentras ; 2°, copie du temps, mais abrégée et incomplète, à la Bibliothèque Méjanes, à Aix.

I. CHRONIQUE

La chronique de Bertran Boysset a, en certaines de ses parties, le caractère d'un livre de raisons, puisque l'auteur y insère de nombreux articles concernant sa personne ou sa famille, ceux par exemple où sont relatés les naissances et les mariages de ses enfants, et même, dans le ms. de Gênes, si exactement décrit par M. Novati, des comptes de dépenses variées ; mais, en somme, si l'on considère que les évènements

historiques y tiennent la plus grande place, on reconnaîtra que le titre de chronique ou d'annales est celui qui convient le mieux à cet ouvrage.

Il en existe deux manuscrits anciens, l'un et l'autre de la main de Boysset, celui des Trinitaires d'Arles, que M. Novati a retrouvé et décrit, et celui de Paris que je vais décrire. Il a dû en exister d'autres, deux au moins [1], qui sont représentés par des copies modernes.

Je parlerai successivement de ces divers manuscrits.

Manuscrit des Trinitaires d'Arles, maintenant à Gênes. — Au sujet de ce ms. je serai très bref : le mémoire qu'on vient de lire me dispense d'entrer dans de longs détails. Je me bornerai à dire qu'avant la découverte de M. Novati, la rédaction qu'il renferme pouvait être étudiée dans la copie excellente faite par Bonemant au siècle dernier, et actuellement conservée à la bibliothèque municipale d'Arles [2].

Cette copie est la seconde partie d'un volume in-folio écrit avec beaucoup de soin, qui renferme deux textes différents de Boysset. En premier lieu, celui dont voici le titre :

Mémoires de Bertrand Boysset, contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à Arles et en Provence, depuis M CCC LXXII jusqu'en M CCCC XIIII, copiés et enrichis de notes et de pièces justificatives par moi Laurent Bonemant, prêtre de la ville d'Arles, l'an de grâce 1772, le 12 de juin.

Début :

E non de Dieu, amen. Anno Domini M°. III^c^. LXXII°. die X° mensis febroarii, nascivit Maria [3] Boyssete...

La copie, qui a l'air d'être préparée pour l'impression, est paginée en chiffres romains, de .j. à .lij. Elle a été imprimée

1. On a vu plus haut que M. Novati suppose qu'il nous manque un seul des manuscrits originaux de Boysset, celui qui est représenté par la copie de Bonemant imprimée dans le *Musée*. Mais on verra plus loin les raisons à l'appui de mon opinion.

2. Ce ms. ne porte pas encore de numéro. Il en aura un dans le catalogue (sous presse) que M. l'abbé Albanès a rédigé des manuscrits de cette bibliothèque pour le *Catalogue général des manuscrits*.

3. Il faut lire *Martha*, comme on le voit par les autres copies.

avec les notes qui l'accompagnent dans les numéros 1 à 20 d'une revue arlésienne, qui a cessé de paraître, intitulée : *Le Musée, revue arlésienne historique et littéraire*, 3e série, Arles, 1876-1877 [1]. Le manuscrit d'après lequel Bonemant a fait cette copie n'est point indiqué.

Vient ensuite dans le même volume une seconde copie de la chronique de Boysset intitulée :

Mémoires de Bertrand Boysset, citoyen d'Arles, contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en Provence et particulièrement en la ville d'Arles depuis l'année M CCCLXV jusqu'en MCCCC, copiés par Laurent Bonemant, prêtre de la dite ville d'Arles, sur la minute originale conservée dans les archives des chanoines réguliers de la sainte Trinité de la même ville.

Début :

L'an M CCCLXXXI, lo jorn ters de desembre, fon plantat lo plantier d'Andiera qui es en lo plan del Bou....

Cette copie est paginée en chiffres arabes de 1 à 32. Suivent, p. 33 et suiv. de nombreuses pièces justificatives prises en grande partie parmi les pièces diverses que renferme le ms. original à la suite de la chronique, et tirées pour une autre partie d'anciennes archives. Un assez bon nombre de ces pièces ont été publiées dans le *Musée* [2].

On voit que cette fois Bonemant indique l'original d'après lequel il a fait cette seconde copie, ce qu'il n'avait pas fait pour la première. Comment cet original a-t-il été porté à Gênes ? Voici le peu que je sais sur ce point. D'après des renseignements dus au bibliothécaire de la ville d'Arles, Bonemant avait émigré à la Révolution et était allé s'établir à Nice, où il mourut. Il est à croire qu'il emporta avec lui le ms. des Trinitaires, qui aura été vendu après sa mort. Ce qui est sûr, c'est que le ms. en question se trouvait encore chez les chanoines en 1781 et qu'il ne s'y trouvait plus vers le temps de la Révolution. C'est du moins ce qui résulte d'une notice sur Boysset rédigée au commencement de ce siècle par Jacques Didier

1. Cette publication n'est pas toujours très exacte, quoique l'écriture de Bonemant soit fort soignée. On a eu tort, au début, de comprendre les mots *E non de Dieu* dans le titre.

2. Voir notamment le nº 27 de l'année 1877.

Veran, antiquaire arlésien. Je vais transcrire la plus grande partie de cette notice, où se trouvent quelques renseignements d'une valeur souvent contestable. Elle fait partie d'une compilation manuscrite conservée aux archives de la ville d'Arles, et intitulée : « *Idiome d'Arles, ou recueil de titres dans cet idiome « depuis son introduction dans Arles jusqu'à nos jours....* par « Jacques Didier VERAN, notaire d'Arles, année 1809. Je souligne le passage qui se rapporte au ms. des Trinitaires.

Bertrand Bouisset, fils de Jacques Bouisset, pescheur, et de Bertrande, naquit à Arles vers l'an 1345 [1]. Il fut marié à la nommée Catherine qui le rendit père de...

....B. Bouisset exerça la profession de pescheur dans son jeune age [2]. Né avec quelques talents naturels, son père lui fit donner quelque éducation. Il fut géomètre de la ville. Il prit l'habit ecclésiastique. Il accompagna le pape Urbain V de la ville d'Avignon à celle de Rome. Après avoir resté dans cette dernière ville depuis l'an 1367 jusqu'en 1370 [3], il retourna par Avignon où il fut saisi et emprisonné pour dettes. Ses affaires terminées, il se rendit dans Arles, sa patrie, et y rédigea les mémoires des évènements de son temps. Ces mémoires furent déposés en original dans la bibliothèque du roi de France [4]. *Il ne resta dans Arles que sa minute qui se trouvait avant la Révolution dans les Archives des religieux Trinitaires, où l'historien s'arrête aux évènements arrivés en l'année 1400*, tandis que le manuscrit original aux archives du roi s'étend jusqu'en l'année 1404 [5].

M. le président de Mazaugues s'était, dans le temps passé, procuré une copie du mémoire original. M. l'abbé Bonemant en avait un extrait pris sur la copie de M. de Mazaugues qu'il perdit à Nice dans son émigration [6]. *La minute qui était aux archives des Trinitaires s'est égarée dans le temps de la Révo-*

---

1. Ceci n'est qu'une conjecture.

2. Conjecture fondée, à ce qu'il semble, sur l'enquête contre Laurent André (voir ci-dessus, p. 552), où Boysset est représenté comme pêchant dans l'étang de Meyrane.

3. Tout cela est conjectural. Véran aura considéré comme étant l'œuvre de Boysset certains fragments de chroniques latines relatives à Urbain V que ledit Boysset a simplement insérés dans ses mémoires.

4. Au XVIIe siècle; il s'agit du ms. utilisé par Baluze.

5. Le ms. de la Bibliothèque du roi (non pas des Archives) s'étend jusqu'à 1414.

6. S'il s'agit, comme je le crois, de la première des deux copies contenues dans le ms. de Bonemant décrit plus haut, on a vu que cette copie n'est pas perdue. La ville d'Arles a acheté les manuscrits de Bonemant à ses héritiers.

lution. Il ne reste donc plus que la copie que je vais en donner et que j'ai prise en 1781 sur l'original même que MM. les Trinitaires voulurent bien me confier.

En réalité Veran n'a guère donné, dans sa compilation, que des extraits de Boysset, les entremêlant de documents recueillis le plus souvent dans des registres de notaires arlésiens du temps. Veran, on le voit, ne savait pas que l'abbé Bonemant avait pris une copie des ms. des Trinitaires. La copie de Bonemant est complète en ce qui concerne la chronique, et partielle pour les morceaux qui viennent ensuite dans le ms. des Trinitaires. Elle est exécutée avec beaucoup de soin et d'exactitude ; les particularités de l'original (noms laissés en blanc, ratures, etc.) y sont relevées, et les armoiries qu'a signalées M. Novati y sont dessinées en marge. J'ai pu m'assurer de la bonne exécution du travail de Bonemant, à Arles même, en comparant, il y a quelques semaines, sa copie à la notice de M. Novati.

Manuscrit de Paris (*Bibl. nat. fr. 5728*). — Le ms. coté actuellement fonds français 5728 est un petit livre en papier de 71 feuillets mesurant en moyenne 220 millimètres sur 145 et numérotés en chiffres romains, de la main même de Boysset, *j* à *lxxiij*. Un feuillet récemment coté *xvi bis* a été ajouté entre les feuillets *xvi* et *xvii*. Cette addition, sur laquelle je reviendrai plus loin, est du fait de Boysset lui-même. Elle est nécessairement postérieure à la pagination du ms. Après le fol. *lxiij* vient un feuillet non numéroté[1], puis, au suivant, la numérotation reprend à *lxviij*. Cette circonstance est sans intérêt, l'œuvre de Boysset s'arrêtant au fol. lxiij. Les quatre derniers feuillets (cotés lxx-lxxiij) sont restés blancs. Sur le feuillet .j. r° est peint l'oiseau à tête humaine signalé plus haut par M. Novati ; sur le feuillet .ij. v° Boysset a représenté très grossièrement un arbre touffu. Le texte commence au fol. iij. Boysset s'est arrêté au haut du fol. lxiij où il a écrit ces seuls mots : *L'an .M. iiij^c xiiij*. Ce qui suit est une addition qui concerne des évènements de 1490 et 1491. La chronique de Boysset est donc comprise entre les feuillets iij et lxij. Une main de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe a ajouté en tête de certains paragraphes des titres sommaires rédigés en provençal.

1. Il a été coté récemment *64-lxvij*.

Combat del Rey et ...
mouton

Lan .M. iiij. ij. lo jorn .x. de mars
lo rey Loys fe combatre .j. mouto
amb lo leon de Fra lo torn bon lo leo
e stattesanc bos a saber desent q.
Lo mouto fes fugir lo leon e li donet
motos colps a la testa lay bon jonhe
lo podie, apres lo rey fes hubrir
la porta e fes gitar foras lo mouto
e lo fes portar a palays p[er] noyrir
car tant bey siera portat, sera
p[re]sent las .ij. Reginas sa maire e sa
molher e lo p[re]vost so frayre e motos
autres que serie pena de escrieure
Henlasientat darle

Lan que desus lo jorn .xx. de mars que fon dessus dicte,
salli .m. Benezeg sus lora dabe maria del palau
segon ... rambas de semuladas et anet dormir a lo pal
... barbier coma .j. forestier no fazent ... conoi
... sier que .m. fos e lo bey mann salli damunho que fo
lo delmus Benet seruit que fo moss frans de palays
e salli p[er] leportal dellimas a qual bal e rantost ...

Lan que desus el jorn ... sego de nonebre ... lo
... de mega ... fe ... la .cres ... del ...
re del ... don lapit de poble ... lena ... [illegible]
... can lanen

Hélios, Dujardin

fendet e moret fin · e · fin ... q fo pstri et apareilha
q era de berenguier ... de ... et aquel bereng
iera pssent ay · xviiij · bons homes anero la proa son
as et anero a rodna colombiers et aqi fo pst
lo cardenal de pampalona ay dautras gens e moutero
lo acanal e menero leis a castel raimaut et aqi demo
ret ... p tems

⁜ lo rey lois era a sant mayssent e lo p lumade q
foras era de paso e qlatrobera aquestament ramaut e q
tantost venc de ques e lo rey tantost venc e fo
daurat lo p · lay · m · iiij · ij · lo jor · xv · del mes de
mars ... lo rey lois ... obediencia
prot so pais

⁜ aprop pauc de jorns venayssin le bengro par
revenencia e reconoysser lo p senhor

⁜ aprop · ... bengro los ... bons
homes da ... fayre li la revenencia e reconoy
ser lo p senhor e lo pp los ...

⁜ fero ad amho grasesta ... bene
e grans fuocs fero aquel ... p honor del pp · donat
dig · p ... la bila

⁜ lay · m · iiij · e tres ... chori ... dabeal pans · p
bencyeg de capel ... et anet dormir aquel
alhors e daqui pans lay q ... chori
et anet dormir a la la de venayssin et aqui demo
ret e daqui ... et anet aquel penar
eras ay mot nobla companhia et aprop anet
al pont de sorgua e daqui a salon / a pres a marselha

La chronique paraît avoir été transcrite d'un seul trait par Boysset (sauf retouches et additions çà et là) jusqu'au fol. xlij recto (combat du lion et du mouton, 10 août 1402). Le ms. des Trinitaires s'arrête quelques pages plus haut, au 17 février 1401 (n. st.). A partir de l'endroit indiqué, le ms. de Paris semble avoir été continué au fur et à mesure des évènements. Les additions accompagnées de renvois abondent, l'écriture (qui est toujours celle de Boysset) varie légèrement, et l'encre n'a pas toujours la même teinte. On jugera de l'apparence qu'offre à partir de ce point le manuscrit par le fac-simile ci-joint, qui reproduit le fol. xlij v° et le fol. xliij recto.

Ce que je sais de l'histoire de ce volume sera bientôt dit. Il ne porte aucune indication pouvant servir à en retrouver la provenance. La reliure est moderne. Il était dans la Bibliothèque du roi en 1682, car il reçut cette année, dans l'inventaire de Clément, le n° 10313, qui est resté en usage jusqu'en 1860, époque où les mss. de la Bibliothèque nationale ont été classés à nouveau par langues. Mais, avant 1682, je ne sais rien de son histoire. Baluze en a fait usage, comme on le verra tout à l'heure, pour ses *Vitæ paparum Avenionensium* (1693). Il est désigné, dans le catalogue du fonds français, de la façon la plus défectueuse [1], et je crois bien que personne n'en soupçonnait l'existence lorsque je le trouvai, il y a bien des années, en cherchant autre chose. J'ai fait exécuter pour l'Ecole des Chartes l'héliogravure dont un tirage est joint à ce mémoire.

Je vais parler maintenant de la composition du ms., ce qui m'amènera forcément à présenter quelques observations sur la chronique elle-même. On conçoit, en effet, qu'il est impossible de traiter de mss. autographes et offrant chacun des particularités originales, sans toucher à des questions qui concernent la composition de l'ouvrage dont ils nous ont conservé des états variés. Je ne chercherai point, du reste, à indiquer toutes les particularités du ms. 5728. Ce serait fort long et le lecteur ne pourrait me suivre sans avoir sous les yeux l'édition peu répandue publiée dans le *Musée* d'Arles. Même avec le secours de cette édition il est bien des détails que je ne réussirais pro-

1. Voici ce qu'on lit dans le catalogue manuscrit du fonds français : « 5728. Chronique ou journal en provençal, depuis l'an 1365 jusqu'en 1490. »

bablement pas à rendre clairs. Ces constatations minutieuses ne peuvent trouver place que dans une édition nouvelle.

Le ms. de Paris commence à l'année 1365, par ce paragraphe que Baluze a publié (*Vitæ pap. Aven.*, I, 985) sous le nom d'un certain *Garoscus de Ulmoisca veteri* sur lequel le lecteur sera édifié tout à l'heure (cf. le ms. de Gênes, ci-dessus, p. 542) :

L'an .M. e tres sens .lxv., a quatre de juni, fon monsen Karles segon emperador d'Alamanha en la sieutat d'Arle per eser coronat, e fon coronat dereire l'autar de san Trofeme, e coronet lo monss. mons. Guilhem de la Garda arcivesque d'Arle ; e fon i present mons. R. d'Agout senesqual de Proensa, el conte de Savoia, lo duc de Bourbon e motos quavalies e grans senhos. Item, deisendet a l'arsivesquat. Item, era granda roanada[1], quant intret en Arle. Intret per lo portal de la Quavalaria[2].

Il n'y a pas de raison pour que ce paragraphe ne soit pas de Boysset, encore qu'il puisse l'avoir traduit de quelque chronique.

Vient ensuite une chronique, en forme d'annales, du pape Urbain V, s'étendant depuis le départ de ce pape pour Rome (30 avril 1367) jusqu'à son retour à Avignon en 1370. C'est le document que Baluze a publié dans ses Vies des papes d'Avignon (I, 985-8), d'après notre manuscrit, sous le titre d'*Iter italicum Urbani V, romani pontificis, auctore* GAROSCO DE ULMOISCA VETERI. L'auteur, qui était évidemment de la suite du pape, s'est nommé à la fin du premier paragraphe (au bas du fol. iij r°). Baluze lit ainsi : Et ego GAROSCUS DE ULMOISCA VETERI et fui presens. » Mais cette lecture est certainement erronée. Je lis, *Jacobus deuelino ista vidi et fui presens*. Il ne me reste de doute que pour le surnom. Cependant *deuelino* paraît bien signifier « d'Avellino », dans le royaume de Naples. La mauvaise lecture de Baluze a fait passer en de nombreux ouvrages ce fantastique « Garoscus de Ulmoisca veteri[3] », qu'il importe de

1. *Roanado*, fête, réjouissance (vieux) à Arles. Mistral, *Tresor*. J'avoue que ce mot m'est d'ailleurs inconnu.

2. Porte septentrionale d'Arles, encore maintenant appelée le Portail de la Cavalerie.

3. M. Chabaneau, trompé par Baluze, a supposé qu'en provençal ce personnage pouvait s'être appelé *Garosc de l'Olmesca velha*, tout en remarquant

bannir au plus tôt de l'histoire. Je n'ai pas de renseignements à fournir sur mon Jacopo d'Avellino. Peut-être en trouverait-on dans les Archives du Vatican.

On a vu que ce précieux récit se trouvait déjà dans le ms. de Gênes, toutefois sans nom d'auteur [1]. Mais Boysset ne l'avait pas mis à son ordre chronologique. On conçoit que, dans une nouvelle rédaction de ses notes, il ait eu l'idée de le placer en tête du recueil. Notre auteur a donc transcrit deux fois le même texte. Mais sa copie est-elle fidèle et surtout complète? Il est permis d'en douter. Arrivé au mois de juin 1370, sans même poursuivre jusqu'à l'arrivée du pape à Avignon (septembre 1370), Boysset interrompt sa copie après ces deux paragraphes :

Item, eodem anno et die veneris que fuit .vij. mensis junii, dictus dominus noster papa Urbanus quintus fecit duos cardinales in civitate Montisflasconis, quorum fuit unus dominus cardinalis Bituricensis et alter dominus cardinalis Florentinus.

Item, postmodum papa reversus fuit in partibus Provincie cum dominis cardinalibus.

Immédiatement à la suite, Boysset insère la mention des naissances de sa fille Marie (10 févr. 1373, n. st.), de son fils Jacques (25 nov. 1374) et de sa fille Gabrielle (29 oct. 1375) [2]. Puis la chronique reprend à partir du 13 septembre 1376 :

(*Fol. ix*) Anno Domini millesimo .ccclxxvj. et die sabati .xiij. mensis septembris, Dominus noster papa Gregorius undecimus exivit de Avinione pro eundo ad partes Romanas, et primo ivit Novis [3] et ibi remansit per totam diem.

Baluze a connu ce morceau : il l'a pris pour un itinéraire de Grégoire XI composé par Boysset lui-même [4]. Il n'a pas eu la pensée que c'était très probablement un second fragment de la

---

que ce nom avait « une physionomie un peu singulière » (*Rev. des l. rom.*, 3e série, IX, 127).

1. Ci-dessus, p. 542.

2. C'est par ces trois notes que débute l'édition de la Chronique de Boysset qui a paru dans le *Musée* d'Arles, et dont je dirai quelques mots plus loin.

3. Noves, B.-du-Rh., cant. Château-Renard.

4. « Aliud [iter] eodem tempore conscripsit Bertrandus Boyssetus civis Arelatensis, quod habetur in veteri codice ms. bibliothecæ regiæ. » (*Vitæ pap. Av.*, I, 1196). — Col. 1134 et 1228 du même volume, Baluze cite également cette chronique sous le nom de Boysset.

chronique dont il avait publié un premier fragment sous le nom imaginaire de « Garoscus de Ulmoisca veteri ».

Il est probable, en effet, que ces deux morceaux appartiennent à une même chronique qui devait concerner Urbain V et Grégoire XI, et qui était, sinon en totalité, du moins pour le commencement, l'œuvre de ce « Jacobus de Velino » qui se nomme comme témoin oculaire au début du premier fragment. Boysset y aura choisi deux épisodes qui pouvaient l'intéresser en ce que l'un et l'autre commencent par le récit du voyage d'un pape d'Avignon à Rome. Il serait assurément moins vraisemblable que Boysset eût pris ces deux morceaux à deux chroniques distinctes. Cette question ne pourra guère recevoir une solution définitive que si l'on trouve un exemplaire complet de l'ouvrage ou des ouvrages utilisés par Boysset. Ce qui est sûr, du moins, c'est que notre Arlésien eût été bien incapable de rédiger aucune partie de ces deux morceaux. Ses connaissances en latin étaient trop rudimentaires [1].

Le second morceau de notre chronique latine se poursuit jusqu'au fol. xj r° où il se termine ainsi à la fin de l'année 1377, peu de mois avant la mort de Grégoire, qui mourut à Rome le 27 mars 1378. Voici les deux derniers alinéas :

Item, die sabati .vij^a^. mensis novembris, intravit d. n. papa G. xi in Roma seconda vice, et illa die fecit dominum Guidonem de Pruinis assignatorem Rome.

Item, in dicto anno fuerunt excommunicati et agravati Florentini ex parte domini nostre pape Gregorius undesimus (*sic*).

Immédiatement après ces lignes, Boysset insère quelques notes personnelles qui se rapportent aux années 1377 et 1378, et lui ont paru pouvoir prendre légitimement place à la suite des évènements qui s'étaient produits en 1377 à la cour de Rome :

L'an .M. ccc lxxvij., lo jorn .xxiij. de jenovier, ieu Bertran Boysset pasey per denfra l'esthan [2] del pont de Crau [3], per terra sequa, que lo dig esthan si

1. L'idée que Boysset était l'auteur de ces fragments latins, concernant Urbain V et Grégoire XI, est la base unique de la supposition faite par Véran (ci-dessus, p. 561) que Boysset aurait accompagné Urbain V à Rome.

2. On lirait mieux *eschan*, mot qui existe (voy. Mistral), mais qui, toutefois, ne donnerait pas ici un sens satisfaisant.

3. Le Pont de Crau est à peu de distance au sud-est d'Arles, près de Saint-Lazare.

nomna lo lona [1]. Item, era an mi Raimon Bertemieu e Jaufre Chamba e Guilhem Malet, e motos d'autres, quant pasem per la sobredicha lona que era tota sequa, que non de vi de memoria d'ome. Item, lo ray [2] que ven apres era tot sec. Item, l'eschan de la lona e del ray sobredig comenset a sequar per mieg avost pasat....

Viennent ensuite les actes de naissance, rédigés en provençal, de Jaumet Boysset (10 mars 1378, n. st.), Honorat Boysset (25 déc. 1378), puis la chronique latine reprend, à la mort de Grégoire XI :

Anno Domini millesimo .ccclxxviii.,.et die sabbati .xxvij. marcii, circa duas horas noctis, dominus noster papa Gregorius undecimus migravit (*fol. xij*) ad Christum, et die lune .xxix. marcii fuit portatum corpus domini pape predicti in choro sancti Petri Rome, et ibi fuit factum officium, et ibi fuerunt .xvj. cardinales [3].

Suivent le récit de l'élection mouvementée d'Urbain VI [4], et ce paragraphe avec lequel se terminent les extraits transcrits par Boysset :

(*Fol. xiij* v°) Anno Domini millesimo .lxxviij. [5], die dominica .xviij. aprilis, que fuit dies sancte pascha, predictus papa Urbanus VI^us^ celebravit missam in altare sancti Petri, et ibi fuit consecratus in presencia tocius populi ; et postea, missa dicta, fuit coronatus in scala sancti Petri [6], extra ecclesiam, supra unum solerium qui fuit ibi factum de novo, et in presencia tocius populi. Istis factis, predictus papa recessit de Sancto Petro cum .xv.

---

1. On appelle *lones*, depuis Lyon jusqu'à la mer, les bras du Rhône où l'eau est dormante, ou encore les terrains bas dans lesquels l'eau est restée à la suite d'une inondation ; voy. Puitspelu, *Dict. du patois lyonnais*, sous LONA, et Mistral, LONO. Littré, en son Supplément, donne ce mot comme spécialement lyonnais. Il n'est pas dans Raynouard, bien qu'ancien. Il y en a dans Du Cange un exemple sous LAUNA, et un autre (mal expliqué) sous LONA. Un plus ancien exemple (entre 1043 et 1060) se trouve dans le *Cartulaire de N.-D. de Nimes*, p. 213 : « et de alio loco ubi vocant *ad lona longa*. » — A cette époque, Arles était entourée d'eau, sauf du côté du nord ; à l'ouest, le Rhône ; au sud et à l'est, les étangs.

2. Source ; voy. Mistral, RAI. Il y a un exemple en ce sens dans Raynouard, V, 32.

3. *Musée*, p. 3.

4. *Musée*, p. 12.

5. Dans le *Musée* on a imprimé par erreur *lxxiij*.

6. La *scala papæ* sur laquelle voy. Du Cange SCALA, 10.

cardinalibus et pluribus prelatis, et ivit captum possessionem sui episcopatus apud sanctum Johannem de Laterano ; et illa die venit in prandio in palatio suo justa Sanctum Petrum.

Faut-il croire que la chronique latine s'arrêtait à ce point, au moment où allait commencer le grand schisme ? Rien n'est moins probable. D'ailleurs Boysset poursuit le récit en nous contant l'histoire de Clément VII. Seulement, cette histoire, très sommaire, est en provençal. Il est probable que Boysset aura jugé à propos de résumer ici la chronique latine qu'il avait copiée jusqu'à la mort de Grégoire XI :

(*Fol. xiiij*) L'an que desus, el jorn ters de novembre fon devezion e desacort entre lo papa davant dig e los senhos card.

It., lo colege s'en salhi de Roma lo jorn redier d'octobre, et aneron s'en a Fondis, et aqui de present n'elegiron .j. autre per papa, e fon lo quardenal de Gineva, per son nom apelat mons. Robert de Gineva, fraire del conte de Gineva, e fon son titol papa Clement VII.

Item, elegit que fon papa Clement VII, parti de Fondis e venc s'en an los cardenale ad Avinhon, eseptat quatra qu'en remaron a Roma an lo papa permier elegit, papa Urban VI [1].

Item papa Urban VI que demoret a Roma visquet papa .x. ans, et apres luy elegiron los .iiij. cardenals viels e los novels que avie [2] fag lo (v°) davant dig papa Urba VI elegiron en papa un cardenal apelat cardenal sant Angel, apres fon son titol papa Bompazi (*l.* Bonifazi), et aquel governa lo papat en Roma, et esde l'age de .xxxv. ans, o entorn.

Item, mori l'an M. iiij^c. e .iiij. lo jorn permier d'octobre [3].

Item, papa Clement, que fon elegit papa en Fondis per los cardenals aprop que agron elegit papa Urban VI en Roma, visquet papa en la sieutat d'Avinhon, e lo nom de papa tenent, .xvj. ans, e mori soptamens [4].

Item, mort que fon papa Clement VII, lo sant colege d'Avinhon elegiron per papa lo cardenal de la Luna, quatalan que es, e per son nom es apelat

---

1. La rédaction publiée dans le *Musée* (p. 13) est moins exacte : « Siguent « apres un an fon mota granda devezion entre lo colege e lo papa Urban VI ; « e lo colege s'en salhi de Roma et anet a Fondis ; et aqui n'elegiron un « autre per papa... » Comme on voit, la date manque. Clément VII fut élu le 21 septembre 1378 et couronné le 31 octobre.

2. *Sic*, corr. *avien* ou *avion*.

3. Les mots en italiques ont été ajoutés par Boysset en renvoi, au bas de la page, sauf les mots *Item mori l'an* qui ont pu prendre place dans le texte, à la fin de l'alinéa. — Tout ce paragraphe sur Boniface IX manque dans le texte publié par le *Musée*.

4. Le 16 septembre 1394.

mons. P. de la Luna. Son titol fon papa Benezeg VII [1], et aquel a gorvenat lo papat mot pauc de temps a sa volontat, *car l'obediensa li fon ostada per sert temps et aprop li fon renduda* [2].

Je me suis étendu sur les premières pages du ms. 5728 parce qu'il était important de montrer qu'à part quelques notes personnelles, elles ne sont pas l'œuvre de Boysset. Il y faut reconnaître trois morceaux d'une même chronique latine ayant pour premier auteur un Jacopo d'Avellino de qui le nom doit désormais être substitué au *Garoscus de Ulmoisca veteri* dû à une fausse lecture de Baluze. Je ne puis, pour les motifs indiqués plus haut, traiter avec le même détail du reste de la chronique ; je me borne à faire remarquer qu'en d'autres parties encore Boysset me paraît avoir introduit dans ses mémoires des récits historiques qu'il s'est borné à copier et à abréger.

L'un de ces récits est celui de la venue en Provence du roi Louis II d'Anjou et de son mariage avec Yolant d'Aragon (1398-1400). On y trouve de nombreux détails que notre Arlésien n'était guère en mesure de connaître. J'y remarque une expression que Boysset n'eût probablement pas employée. En novembre 1400, Charles, duc de Calabre (appelé ici prince de Tarente) se rendit à Perpignan au devant de la princesse Yolant et la conduisit à Arles. Le texte porte « e s'en vengron ves la sieutat d'*Arle lo Blanc* [3] ». Assurément l'expression « Arle le blanc » n'était pas inconnue à Boysset. Il a écrit *Arles lo blanc* comme légende d'un dessin supposé représenter la ville d'Arles qui orne un manuscrit dont je parlerai plus loin [4], et la même désignation est usitée dans le *Roman d'Arles* qui est copié de la main de Boysset dans le même recueil. Mais c'est, je crois, une expression plutôt française que provençale [5], et en tous cas,

---

1. *Sic*, il faut *XIII*, comme dans la rédaction publiée par le *Musée*.

2. Ce qui est en italiques est une addition postérieure de Boysset, qui ne peut avoir été faite qu'après la déposition de Benoît XIII au concile de Pise (5 juin 1409). Benoît XIII, redevenu Pierre de la Luna comme devant, mourut en 1424, ce que Boysset n'a pu savoir, étant mort avant cette date.

3. Ms. de Paris, fol. xxxv ; *Musée*, p. 59, col. 1.

4. *Revue des langues romanes*, 4e série, II, 477.

5. Plusieurs chroniqueurs anglais du XIIe siècle et du XIIIe l'ont employée : Benoît de Peterborough, éd. Stubbs, II, 96, 122, 147 ; Roger de Howden, éd. Stubbs, III, 22. De même aussi, Joinville, éd. de Wailly, 1874, § 124.

il serait assez surprenant que Boysset, ayant constamment à nommer Arles, ait eu l'idée de joindre cette seule fois à ce nom l'épithète « lo blanc ». Je crois donc qu'il a simplement reproduit un texte qu'il avait sous les yeux.

Le récit du service de la reine Jeanne célébré à Saint-Trophime le 9 décembre 1384 me semble aussi avoir été emprunté à un document contemporain. Assurément, comme il s'agit d'un évènement arlésien, Boysset a pu être renseigné *de visu* ; et il l'a été, en effet, comme on va le voir : il n'en est pas moins très probable qu'il a eu à sa disposition un document écrit, émanant probablement du conseil de la ville. Deux motifs me portent à le croire. Le premier c'est que le récit de Boysset se termine par une disposition qui a dû être modifiée au dernier moment, et que Boysset, en conséquence, a biffée, de telle façon toutefois qu'on peut encore en lire la teneur. Voici le texte :

Item, la sieutat fes far .j^a^. bandiera quayrada de las armas de la prensesa e .j. penon de seda que meron en aut sus l'autar de sant Trofeme. Item, feron far cortinas negras an las armas del princep a l'autar de sant Trofeme [1].

Boysset ayant rayé ce passage, a écrit au-dessous :

Fon error d'escrieure, que far si devie e non si fes, sinon la bandiera cayrada, per que o ay quanselat. L'avansa [2] desus es tot veray.

Boysset a sans doute un peu trop supprimé, car une bonne partie du dispositif fut exécuté ; mais il n'en est pas moins évident qu'il a dû se servir d'un projet délibéré et adopté avant le service. Le second des motifs qui me conduisent à cette conclusion est le fait signalé plus haut que le récit de ce service funèbre est écrit sur les deux côtés d'un feuillet de papier ajouté après la pagination du volume. Il ne peut subsister à cet égard aucun doute. Le verso du feuillet xvj se termine par cette ligne :

L'an .M. cclxxxvj. lo jorn .x. de fevrier.

---

1. Ms. de Paris, fol. xvj *bis* v°; le *Musée*, p. 18, col. 1. Dans le ms. d'où dérive cette édition, les lignes rapportées ci-dessus étaient sans doute biffées comme dans le ms. de Paris, et par suite d'une lecture difficile. Ainsi s'expliquent diverses fautes que l'édition présente pour ce passage : « Item *al cantar s'es fach* » et à la fin : « an las armas de *la prensesa*. »

2. « Le reste ; » il y a dans le *Lex. rom.*, II, 92, un exemple d'*avansa* en ce sens qui est précisément emprunté à un ouvrage de Boysset.

Or c'est là le début d'un paragraphe qui se termine ainsi au fol. xvij :

nevet, et ac d'espes .3. palm, e ponhet en legar .x. jorns [1].

Il paraît donc que c'est postérieurement à l'exécution de la première partie de son manuscrit, après 1402 [2], que Boysset a eu connaissance de l'ordre adopté pour le service de la reine Jeanne. Aussi ce morceau ne se trouve-t-il pas dans le ms. de Gênes.

Quelques autres observations sur ce ms. prendront place dans le chapitre suivant.

Manuscrits perdus et copies modernes. — Je dis manuscrits, au pluriel, parce que je crois que Boysset, écrivain médiocre et fécond, a fait au moins deux copies de ses mémoires, outre les deux dont je viens de parler. Si l'on se borne à admettre l'existence d'une troisième rédaction, celle que nous a conservée Bonemant et qui est imprimée dans le *Musée*, on se heurte à d'insolubles difficultés.

Honoré Bouche a utilisé une copie de notre chronique qui paraît avoir été fort analogue au ms. de la Bibliothèque nationale, et qui pourtant ne peut pas être identifiée avec ce ms. Au t. II, p. 384, de sa *Chorographie* et *histoire chronologique de Provence* (Aix, 1664, in-fol.), Bouche conte le voyage d'Urbain V à Rome, en 1367, d'après des mémoires « composez par un « Bertran Boysset, citoyen de la ville d'Arles, qui accompagna « ce pape jusqu'à Rome, mémoires qui sont conformes à « beaucoup de relations que le sieur Sponde rapporte de plu- « sieurs autres personnages qui ont décrit le voyage de ce pape « et de son successeur depuis Avignon jusqu'à Rome ».

Bouche a en vue ici l'itinéraire en latin du pape Urbain V publié d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, par Baluze, et qui se trouve aussi (voir plus haut, p. 542) dans le ms. des Trinitaires [3]. Mais voici un autre passage qui me paraît exclure toute identification soit avec l'un, soit avec l'autre de ces deux

1. *Musée*, p. 26.
2. Voir plus haut, p. 563.
3. Ce morceau manque au texte imprimé dans le *Musée*, d'après la copie de Bonemant.

mss. Traitant de la venue à Rome du pape Alexandre V, en 1409, Bouche (II, 434), s'exprime ainsi :

Je suis obligé de dire en faveur de la vérité, que mon manuscrit, fait en ce temps là par un personnage très curieux de cette province, nommé Bertrand Boisset, très honorable citoïen de la ville d'Arles (personnage qui avait accompagné le pape Urbain V depuis Avignon jusques à Romes lorsqu'il y alla l'an 1368, ce qui le rendit curieux à son retour en Provence de remarquer toutes les choses les plus notables qui arrivoient en l'Etat de l'Eglise), dit clairement que ce Louis introduisit ce pape dans la ville de Rome, disant : « Post aliquod tempus Ludovicus cum suis Romam tendit ad conquestum « Neapoleos et feudum ecclesiæ requirendum, papamque Romam indu- « cendum uti brevi egit, et post novem menses moritur papa Alexander V, « et ex tunc eligitur Joannes XXIII dictus cardinalis Bononiensis, quem adhuc « Romam Ludovicus induxit. » Ces paroles *uti* [1] *brevi egit* montrent que notre roy Louis fit entrer dans Rome ce pape Alexandre.

Le ms. des Trinitaires est hors de cause, puisqu'il ne s'étend pas jusqu'à l'an 1409. Quant au ms. de Paris, on y trouve bien le passage cité par Bouche, mais en provençal. Je prends la citation d'un peu plus haut :

(*Fol. lvij* v°) Item, l'an .iiij^{c}. ix., e del mes de may, fon elegit per los .ij. coleges papa novel, per son titol apelat papa Alexsandre (*un blanc*), e davant era apelat maistre Elias. Fraire menos era e cardenal de Milan. Et .elegît que fon, fes gonfaron de la Gleisa lo rey Loïs segon. E lo rey Loïs reconoc tenir lo rialme de Napol sota la Gleisa. Item, lo papa li remes tot los ararages del tems pasat. Item, aprop tantos [2] jorns, lo rey Loïs parti de Piza e montet a quaval am sas gens d'armas, e s'en tiret ves Roma per conquistar lo patremoni de la Gleisa e metre papa Alexsandre en Roma et en la cadiera de sant Peire ; e denfra pauc de jorns en Roma entret [3] lo rey Loïs. Aprop .ix. meses papa Alecsander mori, e de mantenent lo colege elegiron papa novel lo cardenal de Bolonha, e fon per son titol apelat papa Jo., lo qual lo rey Loïs lo mes en Roma an gran honor, e senhoret Roma coma papa Jo.

Faut-il supposer que Bouche aura pris la peine de traduire en latin le provençal de Boysset ? C'est bien peu probable.

---

1. Faut-il corriger *ut in*?

2. *Sic* dans le ms. de Paris. Il y a .xxx. dans le *Musée* et *trenta* dans la copie de M. Arbaud, dont il sera question plus loin.

3. Tout ce qui suit a été ajouté par Boysset, partie dans le texte, partie en renvoi au bas de la page. L'addition se reconnaît aisément à la couleur plus foncée de l'encre.

J'aime mieux croire qu'il a eu un ms. différent de ceux qui nous sont parvenus, où Boysset avait donné en latin, d'après quelque chronique, ce qu'il a ensuite jugé à propos de mettre en provençal dans d'autres rédactions de ses mémoires.

Voici maintenant ce qu'on lit dans la première édition (1719) de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong :

15269* Ms. chronique ou journal de Bertrand Boisset, depuis le 4 juin 1365 jusqu'en 1461 en provençal, in-folio.

Il n'y a que quelques pages de ce journal écrites en latin, le reste est en provençal. Il est conservé dans la Bibliothèque de M. Gaufridi, baron de Trest, avocat général du Parlement de Provence, et dans celle de M. Thomassin de Mazaugues. Honoré Bouche le cite au tome second de son Histoire de Provence, pages 384, 430, 431, 432 et 434 [1].

Suit un extrait de Bouche, celui-même qui a été rapporté plus au long ci-dessus.

Supposons, ce qui n'est pas prouvé, qu'il est question ici d'un seul ms. ayant appartenu successivement à Gaufridi († 1684 [2]) et au président de Mazaugues. Est-ce le ms. que Bouche a cité ? Rien ne le prouve. On serait même porté à croire le contraire, si l'on fait attention que Bouche dit (voir plus haut la citation) « mon manuscrit ». En tout cas, le livre mentionné par Lelong devait être assez semblable au ms. de Paris, qui commence aussi au 4 juin 1365, mais distinct pourtant, car le ms. de Paris n'est point in-folio : c'est un petit in-4°. Quant à la date finale (1461) indiquée par Lelong, j'y attache peu d'importance. Sans doute il peut y avoir eu à la fin de ce ms. quelques notes historiques conduisant le récit jusqu'en 1461, mais il peut aussi s'être glissé une erreur de chiffres dans l'article de la *Bibliothèque historique*. D'ailleurs,

1. Dans l'édition Fevret de Fontette, t, III, 1771, cet article est reproduit, sous le n° 38063, avec quelques modifications : « Il *etoit* dans la bibliothèque de M. Gaufridi.... et dans celle de M. Thomassin de Mazaugues *aujourd'hui à Carpentras*. » Il est parfaitement exact que les mss. du président Thomassin de Mazaugues († 1743) sont entrés à la Bibliothèque de Carpentras, mais il n'est pas à ma connaissance que cette bibliothèque possède, actuellement du moins, aucun ms. de la chronique de Boysset. Voir p. 574, note 3.

2. Je suppose qu'il s'agit de Jacques de Gaufridi, qui fut président au parlement d'Aix. Mais ce pourrait être son fils Jean-François, mort en 1689, l'auteur de l'*Histoire de la Provence*, imprimée à Aix en 1694 (deux vol. in-fol.).

ni Bouche, ni le P. Lelong ne nous font savoir si le ms. dont ils parlent (qu'il s'agisse du même ms. ou de deux mss. différents) était de la main ou au moins du temps de Boysset, ou si c'était une copie plus ou moins moderne. Voilà donc deux ou même trois exemplaires de notre chronique qui ne sont pas à identifier avec le ms. de Paris ni avec celui de Gênes.

Actuellement il existe au moins quatre copies, faites au siècle dernier, de la chronique de Boysset :

1° La première copie de Bonemant. Cet antiquaire ne donne aucune indication sur le texte qu'il a transcrit, mais on a vu (p. 561) que, d'après Véran, Bonemant s'était servi d'une copie appartenant au président de Mazaugues. L'original de cette copie n'étant ni le ms. des Trinitaires, ni celui de la Bibliothèque nationale, peut être considéré comme perdu.

2° Une copie qui fait partie du recueil en trois volumes, formé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par un érudit arlésien et intitulé *Chaos d'Arles*. Ce recueil appartient à la Bibliothèque Méjanes [1]. A la fin on lit (t. I, fol. 42) : « L'origi- « nal manuscrit de ces mémoires fut mis à la bibliothèque du « roy après la mort du président de Mazaugues, qui l'avait « acheté de M. Raybaud, avocat de la ville d'Arles [2]. » Que le président de Mazaugues ait eu à sa disposition un ms. original de Boysset, on peut l'admettre : de cet original, il aura fait tirer la copie sur laquelle Bonemant a fait la sienne. Mais je ne crois pas que l'original en question ait jamais été déposé dans la Bibliothèque du roi. Il ne paraît pas que la Bibliothèque royale ait jamais possédé d'autre ms. de Boysset que le n° 5728 qui n'est certainement pas celui qu'a fait copier de M. de Mazaugues. D'ailleurs, on sait que les manuscrits du savant président ont été portés à Carpentras, où maintenant il n'existe, à ma connaissance, ni original ni copie de la chronique de Boysset [3].

---

1. N°s 809 à 811 ; voir Mouan, *Catalogue des mss. concernant Arles*, Aix, 1847, p. 60.

2. Ce Raybaud était un antiquaire arlésien qui vivait dans la première moitié du dernier siècle.

3. A la rigueur, il ne serait pas impossible que, soit l'original, soit la copie faite pour Mazaugues, ait été déposé à Carpentras. On sait, en effet, que cette bibliothèque a subi de nombreuses pertes, notamment par suite des vols de

3° et 4°. Le catalogue des livres de Rouard, l'ancien bibliothécaire de la Méjanes [1], contient, sous les nos 3331 et 3332, la description sommaire de deux copies modernes de la chronique de Boysset, toutes deux contenant un texte qui s'étend de 1376 à 1414, comme la copie de Bonemant. Je ne sais où se trouve actuellement la copie qui portait le n° 3332; c'était, d'après le catalogue, un petit in-4° de 220 pages, provenant de la bibliothèque de M. J.-V. Martin, de Marseille. Quant au n° 3331, il a été acquis par M. Paul Arbaud, savant bibliophile d'Aix (B.-du-Rh.), qui, avec une obligeance dont il m'a déjà donné mainte preuve, a bien voulu me permettre de l'étudier à loisir. C'est une copie du XVIIIe siècle, de format in-folio. Le texte qu'elle renferme se rapproche particulièrement, comme on le verra plus loin, du ms. de Paris, sans être identiquement le même. Sur les marges et sur un feuillet de la fin, le feuillet 93, ont été ajoutées de nombreuses variantes empruntées au ms. des Trinitaires. Çà et là, sur des feuilles volantes, des notes qui paraissent empruntées à la copie de Bonemant. L'écriture de ces notes m'est inconnue. Ce n'est ni la main de Bonemant ni celle de Rouard. Le volume porte l'*ex libris* imprimé de J.-V. Martin, de Marseille (comme le n° 3332 du même catalogue). Antérieurement, il avait appartenu à Guillaume Nicolaï, d'Arles, selon une note de la main de Rouard. Ce dernier l'avait acquis le 18 octobre 1837.

La copie appartenant actuellement à M. Arbaud et celle de Bonemant, représentée par la publication du *Musée*, sont les seules copies modernes de Boysset dont je puisse parler en connaissance de cause. Je vais les comparer entre elles et avec le ms. de Paris. Il résultera de cette comparaison, en ce qui concerne le texte de Bonemant, que l'original d'où dérive cette copie n'a pas été transcrit sur le ms. de Paris; en ce qui concerne la copie de M. Arbaud, que cette copie, à la rigueur, peut dériver plus ou moins indirectement du ms. de Paris.

Le ms. de M. Arbaud a un titre en caractères imitant l'impression ainsi conçu : « Mémoires de Bertrand Boisset, citoyen

---

Libri. Mais il n'y a rien de Boysset dans les mss. vendus par Libri à Lord Ashburnham, et, d'autre part, les mss. du président de Mazaugues ne sont pas tous arrivés à Carpentras.

1. Paris, chez Damascène Morgand, 1879, in-8°.

« d'Arles, contenant ce qui est arrivé de plus remarquable en « Provence et particulièrement en la ville d'Arles, depuis « l'année 1376 jusqu'en 1414. » C'est à peu près le titre de la copie de Bonemant[1]. Il ne faut pas se hâter de conclure que les copies *A.* et *B.* dérivent du même original ou sont faites l'une sur l'autre. La seule conclusion à tirer de cette coïncidence est que le copiste d'*A.* a eu sous les yeux soit *B.*, soit l'original de *B.* où un moderne avait introduit ce titre. Il y a, du reste, d'autres coïncidences entre *A.* et *B.* qui n'empêchent pas qu'*A.* puisse dériver, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs copies, de *P.*, tandis qu'il ne peut dériver de l'original de *B.* Une première preuve de ce rapport d'*A.* avec *P.*, c'est que toutes les rubriques de celui-ci sont reproduites dans celui-là[2]. Les rubriques de *B.* sont rédigées autrement. Là où les rubriques cessent dans *P.*, à partir de l'année 1402[3], elles manquent également dans *A.* ou sont rédigées en français.

Le texte d'*A.* commence par la mention des naissances de trois des enfants de Boysset : Marie (1372), Jacques (1374) et Gabrielle (1375), comme *B.*, mais immédiatement après *A.* passe au récit du voyage de Grégoire XI à Rome, comme le ms. de Paris, tandis que *B.* (*Musée*, p. 7 *b*) intercale un récit daté de janvier 1377 (anc. st.). Le texte est plus semblable à *P.* qu'à *B.* Du reste, les variantes sont insignifiantes. Dans le récit de l'élection si mouvementée d'Urbain VI (27 mars 1378), le rapport d'*A.* avec *P.* est très marqué. On lit dans *P.* (fol. xij v°) et dans *A.* (p. 7) :

Ecce Romani.... cum gladiis et fustibus ac ranconibus[4] portas palacii violenter frangentes gradus conclavi *in furore populi ad hostium conclavi* pervenerunt...

Les mots soulignés sont omis dans *B.* On voit qu'il y a un

1. Je désignerai dorénavant la copie de M. Arbaud par *A.*, celle de Bonemant par *B.*, et le ms. de Paris par *P.*

2. Ces rubriques, sauf de rares exceptions, ne sont pas de la main de Boysset. Elles sont en provençal, mais, par l'écriture comme par la langue, on voit qu'elles ne datent que du XVIe siècle.

3. La dernière est au fol. xlj verso de *P.*

4. *Sic* dans *P.* et *A.*; *rancoribus* dans le *Musée* est une mauvaise correction. Voir du Cange, RANCHONUM.

bourdon causé par la répétition de *conclavi*. Cette omission est parfaitement explicable si l'on suppose que *B.* représente une transcription faite par Boysset, d'après *P.*, qui contient la seconde rédaction de la chronique. Mais, un peu plus loin, il faut avoir recours à une autre hypothèse, car c'est au contraire *B.* qui donne un passage plus complet que *P.* et *A.* Il s'agit de l'élection irrégulière du cardinal de Saint-Pierre sous la pression de la populace romaine :

P. fol. xiij.

Quibus non obstantibus ipsi Romani eum in cathedra et sede majestatis posuerunt eum, ipsi reverencia pape fieri consuetam exibendo; et creditur, prout verum est, quod si in furrore (*sic*) illo cardinales vero melius quam potuerunt cum roquetis suis de palacio exeuntes aliqui eques alii pedes, ad diversa loca extra Romam...

B. (*Musée*, p. 12-3).

Quibus non obstantibus ipsi Romani eum in cathedra et sede majestatis posuerunt, et ipsi reverentiam pape fieri consuetam exhibuerunt; et creditur, prout verum est, quod si in favore illo cardinales *non reverenciam exhibuissent petitam, omnes sub ore gladii cecidissent. Qua facta cardinales* melius quam potuerunt cum rochetis suis de palatio exeuntes alii pedes, alii eques, ad diversa loca extra Romam...

Il est impossible d'admettre que, pour ce passage, *B.* dérive de *P.*, qui est incomplet. Il faut au moins supposer qu'en écrivant le texte représenté par *B.*, l'auteur aura consulté de nouveau la chronique latine qu'il avait fait antérieurement entrer dans *P.*, et l'aura cette fois copiée plus exactement.

Le ms. *A.* continue à être d'accord avec *P.*, sauf quelques omissions et quelques transpositions qui, les unes et les autres, peuvent être attribuées au copiste moderne. Ainsi (*A.* p. 15) une note datée du 20 janvier 1389 (pluie d'étoiles) est placée tout en tête de l'année 1387, au lieu qu'elle est correctement insérée à la fin de cette même année dans *P.* (fol. xvij v°) et dans *B.* (*Musée*, p. 26 *b*). Le copiste d'*A* a cru rectifier une erreur, ne sachant probablement pas que pour Boysset l'année commençait au 25 mars.

La longue liste des délégués envoyés à la reine Marie (7 déc. 1385), et qui occupe près de quatre colonnes du *Musée* (pp. 18-20), manque dans *A.* comme dans *P.*

Là où *P.* et *B.* offrent une rédaction tant soit peu différente, *A.* s'accorde avec *P.* Ainsi :

P. fol. xxiij.; *A.*, p. 25.

L'an que desus, lo jorn .xxiiij. de jul que fon la vegelia de Sant Jaumes, fon facha la esmage de Sant Jaumes que es en la gleisa de Santa Cros d'Arles, et aquel jorn fon pausada en lo luoc von esta, en la sobredicha gleysa de Santa Cros.

B. (*Musée*, p. 44 *b*).

Item, l'an .lxxxvj., lo jorn .xxiiij. de jul, que fon la vegelia de san Jaumes, facha que fon l'esmage de San Jaumes, fon pausada mot honorablament en la gleisa de Santa Cros d'Arle, la sobredicha esmage

Voici toutefois une coïncidence entre *A.* et *B.* que je ne m'explique pas. Le tremblement de terre du 26 mai 1397, rapporté en mêmes termes dans le ms. des Trinitaires et dans *P.* (ci-dessus, p. 544), manque dans *A.* comme dans *B.* Si cette coïncidence était isolée on pourrait la considérer comme fortuite. Les deux copistes auraient omis le même passage. Mais il y en a d'autres. Toutefois *A.* continue à rester généralement d'accord avec *P.* En voici quelques preuves.

Dans la description d'une tempête qui eut lieu le 19 juin 1399, *P.* (fol. xxxiij) porte ceci : « *Item lo claus de santa Clara e de Trabustol et o destrus.* » Il y a ici une évidente omission qui est réparée dans *B.* (*Musée*, p. 58 *a*) : «... Trabustol *tot o mes a bas* et o destrus. » *A.* est identique à *P.*

C'est l'inverse dans le passage suivant (10 mars 1402, anc. st.) que l'on peut contrôler en ce qui concerne *P.* sur le fac-simile joint à ce mémoire. *P.* et *A.* sont plus complets que *B.*

P., fol. xlij v°; *A.*, p. 56.

E lo ben matin salhi d'Avinhon que fon lo deluns venent, Sicart que i fon, moss. Franses de Paluns; e salhi per lo portal del Limas a quaval.

B. (*Musée*, p. 74).

E lo ben matin salhi d'Avinhon que fon lo deluns venent e salhi per lo portal del Limas a caval, an monssen Frances de Paluns.

A l'année 1404, le nom du successeur du pape de Rome, Boniface IX, avait d'abord été laissé en blanc dans *P.* (fol. xlvj). Boysset a rempli quelques années plus tard cette lacune avec une encre sensiblement plus pâle, par le nom de « Gregori XII. », ce qui est aussi la leçon d'*A.*, mais *B.* a correctement « Inocen VII[1]. »

1. C'est en effet Innocent VII qui fut élu à Rome le 17 octobre 1404. Grégoire XI lui succéda en 1406.

P. (fol. xlviij v°), à l'année 1405, expose ainsi qu'il suit la mise en la main du roi du temporel de l'archevêque d'Arles :

Item, fon presa a la man del rey tota la temporelitat (sic) de tota l'arsivesquat d'Arle per lo procurador del rey, e pres la a .xvj. d'avost l'an que desus. Mas a .xiiij. d'avost venc en Arle, et a .xv. tengron consel en la gleisa de San Trofeme d'Arle, et al .xvj. jorn preiron la temporelitat com desus es dig.

C'est aussi la leçon d'*A.* (p. 66). Au fol. suivant, *P.* annonce en ces termes la restitution du temporel de l'archevêque :

L'an .m. .iiij^{c}. v , lo jorn [1]..... fon remesa la temporelitat a monss. l'arcivesque d'Arle e fag bon acordi.

Ce paragraphe se trouve aussi dans *A.* Au contraire, dans *B.* (*Musée*, p. 92 *a*), les deux paragraphes sont réunis en un seul où la date de la restitution du temporel est exprimée (3 septembre).

Parmi les faits de l'année 1405, Boysset a inséré dans *P.* (fol. 1 v°) la mention d'une trêve avec les états barbaresques, qu'il aurait dû placer à l'année 1404, comme il le reconnaît en ces termes :

L'an .m .iiij^{c}. e iiij., e del mes d'avost, fon acha tregua entre chrestians e Sarrazins a .c. ans, eseptat lo rey de Fransa e lo païs de Proensa, que no volgron far tregua nenguna an Sarrazins. Item, tomba aquest milesme en lo fuel .xxxv. ; fon eror per que l'ay escrig en lo fhuel (*sic*) l.

Ce morceau se lit dans *A.* (p. 69), mais fait complètement défaut dans *B.*

Toutefois, en certains cas, comme je l'ai dit plus haut, *A.* est décidément d'accord avec *B.* Je ne puis m'expliquer cette coïncidence accidentelle que de deux façons : ou bien le copiste d'*A.* (ou son original) aura eu connaissance du texte reproduit par *B.* et y aura eu recours de temps à autre, ou bien *A.* dérive non pas précisément de *P.* mais d'une rédaction de Boysset qui était intermédiaire entre *P.* et *B.* La seconde hypothèse est la plus probable. Quoi qu'il en soit, voici les principales de ces coïncidences entre *A.* et *B.* On lit dans *P.* (fol. xxxviij) :

Item, James de Pradas conte de Pradas, quant parti d'Arle la sieutat, que ac pres congiet del rey Loïs e de las reïnas, s'en tiret ad Avinhon *tot dreg an sas gens, e quant* (v°) *fon ad Avinhon*, an lisencia del colege e dels sindegues d'Avinhon, intret denfra palays, e parlet an lo papa per l'espazi de .v. oras.....

1. La date est restée en blanc.

Les mots soulignés manquent dans *B.* (*Musée*, (p. 61) comme dans *A.* (p. 48). C'est un bourdon. En voici un autre.

P. fol. xliiij.

Item lo papa parti de Tarascon lo jorn quart de febrier, et anet a sant Peire de Momagor et aqui demoret entro lo jorn .viij. de febrier que parti de Sant P. et anet si dinar a Mories.

B. (*Musée*, p. 75); *A.* p. 59 :

Item lo papa parti de Tarascon lo jorn .iiij. de febrier que parti de San Peyre et anet se dinar a Mouries.

Voici un paragraphe qui se trouve dans *P.* (fol. xlvij v°) et qui manque dans *A.* et *B.* :

L'an .M. iiij^{c} e .v., lo jorn .xv. d'abril, venc en Arle lo leon que fo donat al rey Loys laqual (*sic*) leon non avie forsa .vj. meses; e donet lo lo manesqual de Fransa. Monss. Bosicau governador de Jenoa.

Il y a encore une coïncidence, incomplète à la vérité, entre *B.* et *A.* pour ce passage :

P. fol. lx v° :

L'an que desus, a .vij. d'abril, mori dona Argentia Bonafaya.....Fon sebelida a .viij. d'Abliel davant la † de l'orde de sant Agostin, la qual † es entre la quapela de Santa Katarina e la quapela de nostra Dona, lasquals quapelas....

B. (*Musée*, p. 144).

Même texte, sauf variantes graphiques, jusqu'à la désignation des chapelles qui est ainsi conçue : « la quala cros es entra la capela de Nostra Dona e la capela... lasqualas capelas... »

D'après une note du *Musée*, le nom de la seconde chapelle serait en blanc. Dans *A.* : « la qual croux es entre la « capella de nostra Dona, lasquals... »

On voit par ces confrontations qu'*A.* n'est pas tout à fait identique à *P.*, et qu'il diffère plus encore de *B.* Il y a assez de différences pour faire supposer l'existence d'un ms. de Boysset distinct de *P.* et de l'original de *B.* Dans cette hypothèse, il nous manquerait deux mss. de la chronique de Boysset : l'original d'*A.* et celui de *B.* Mais, cette hypothèse n'est pas absolument nécessaire, car on peut supposer qu'*A.* représente une combinaison de *P.* et de *B.* où *P.* dominerait. D'autre part, nous ne savons ce que sont devenus les textes que possédaient Bouche et Mazaugues (à supposer que ces érudits n'aient pas eu le même ms.). Il reste donc sur l'histoire des mss. de la chronique de Boysset des incertitudes que dissiperait peut-être l'examen des copies modernes que je n'ai pu étudier.

(*A suivre.*) Paul MEYER.

UNE ÉDITION GOTHIQUE

DE CHARLES D'ORLÉANS

M. Picot, rendant compte dans la *Romania*, t. V, p. 390-393, des *Cent quarante-cinq Rondeaux* publiés en 1875 par M. Bancel, a dressé la liste des emprunts, excessivement rares, faits aux poésies de Charles d'Orléans par des rimeurs peu scrupuleux ou par des compilateurs d'anthologies de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. Cette liste n'a que cinq numéros : deux ballades et trois rondeaux qui figurent dans le *Jardin de Plaisance*, dans le *Verger d'honneur* ou dans le manuscrit publié par M. Bancel. Voici les refrains de deux ballades :

1. L'omme esgaré qui ne scet ou il va.
   Ch. d'Orl., édit. d'Héric., I, 82. J. de Plais., édit. Arnoullet, f° 149.
2. Tout est rompu, c'est à refaire.
   Ch. d'Orl., I, 83. J. de Plais., f° 149 v°.

Rondeaux :

3. Sot œil, rapporteur de nouvelles.
   Ch. d'Orl., II, 133. J. de Plais., f° 77.
4. Quant je fus prins ou pavillon.
   Ch. d'Orl., II, 105. Verg. d'honneur.
5. Pour tous vos maulx d'amours garir.
   Ch. d'Orl., II, 196. Bancel, 137.

Il n'est pas difficile d'augmenter cette liste. L'édition Vérard du *Jardin de Plaisance*, outre les trois pièces citées par M. Picot, renferme les sept rondeaux suivants :

1. Acquittez vostre conscience.
   Ch. d'Orl., II, 146. J. de Plais., f° 81 v°.

2. C'est par vous que tant fort souspire.
Ch. d'Orl., II. 266. J. de Plais., ffos 86 et 124.

3. Des amoureux de l'Observance.
Ch. d'Orl., II, 190. J. de Plais., fo 82.

4. En la forest de Longue Attente.
Forvoyé de joyeuse sente.
Ch. d'Orl., II, 166. J. de Plais., fo 98.

5. J'attens l'aumosne de doulceur.
Ch. d'Orl., II, 173. J. de Plais., fo 85 vo.

6. M'amerez vous bien?
Ch. d'Orl., II, 267. J. de Plais., fo 122 vo.

7. Quant je fus prins ou pavillon.
Ch. d'Orl., II, 105. J. de Plais., fo 120 vo.

On trouve également dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, le rondeau d'Antoine de Guise :

Ha! mort, hélas!
Ed. Guichard, 408. J. de Plais., fo 90 vo,

et ces deux rondeaux de Fredet :

En la forest de Longue Attente
Des brigans de Soussi bien trente.
Ch. d'Orl., II, 165. J. de Plais., fo 89 vo.

Pour mettre a fin la grant douleur.
Ch. d'Orl., II, 110. J. de Plais., fo 82.

Le *Verger d'honneur*, à côté du rondeau cité par M. Picot, renferme le rondeau suivant :

Gardez vous bien de ce fauveau.
Ed. Guichard, 426. *Verger d'honneur*.

Dans les *Lunettes des Princes*, on rencontre les deux rondeaux, déjà relevés dans le *Jardin de Plaisance* :

C'est par vous que tant fort souspire.
M'amerez vous bien?

L'édition du *Triomphe de l'Amant vert* donnée en 1535 à Paris par les frères Denis et Simon Janot renferme, comme l'indique le titre, outre le poème de Jean Le Maire de Belges,

« plusieurs balades et rondeaux nouveaux [1]. » Les trois ballades ne nous intéressent pas. Les dix-huit rondeaux « nouveaux » sont de Charles d'Orléans, de Fredet, du comte de Clermont, de Jean Caillau, de Georges Chastellain, de Jean de Lorraine et d'Antoine de Lussay. Les voici :

1. Rondel de Fredet [Ch. d'Orl. II, 110] :
   Pour mettre a fin la grant douleur.
2. Responce par Orleans [II, 111] :
   Pour mettre a fin vostre douleur.
3. Rondel [II, 119] :
   Oncques feu ne fut sans fumee.
4. Rondel du comte de Clermont [II, 147] :
   Le trucheman de ma pensee.
5. Rondel par maistre Jehan Caillau [II, 154] :
   Las! le fault il? esse ton vueil?
6. Rondeau [II, 164] :
   En la forest de Longue Attente
   Par vent de fortune dolente.
7. Rondeau [Mme d'Orléans, II, 164] :
   En la forest de Longue Attente
   Entree suis en une sente.
8. Rondel de Fredet [II, 165] :
   En la forest de Longue Attente
   Des brigans de Soucy bien trente.
9. Rondel de Orleans [II, 166] :
   En la forest de Longue Attente
   Forvoyé de joycuse sente.
10. Rondeau [II, 171]:
    Ainsi doint Dieux a mon cueur joye.
11. Rondeau [Fredet, II, 186] :
    Je regrette mes dolans jours.

---

1. *Le Triumphe de l'Amant vert, comprins en deux Epistres fort joyeuses envoyees a madame Marguerite Auguste, composees par Jehan le Maire de Belges, indiciaire et hystoriographe de la royne, avecques pluseurs lettres missives amoureuses, plusieurs balades et rondeaux nouveaux.* Paris, 1535, in-16.

12. Rondel de George [II, 189] :

Les serviteurs soubmis a l'Observance.

13. Rondel de Fredet [II, 193] :

Le truchement de ma pensee.

14. Rondeau [II, 196] :

Pour tous voz maulx d'amour guerir.

15. Rondeau [Jean de Lorraine, II, 195] :

Pour brief du mal guerir.

16. Rondel de monsieur de Lorraine [II, 198] :

Pour eviter plus grant danger.

17. Rondel [II, 54] :

Puisque par deça demourons.

18. Rondeau [Antoine de Lussay, II, 167] :

En la forest de Longue Attente
Ou les contentez Dieu contente.

Les éditeurs du *Triomphe de l'amant vert* ont honnêtement nommé les auteurs de leurs rondeaux, prétendus nouveaux; il n'en est pas de même dans *la Chasse et le Départ d'amours*. L'abbé Goujet, déjà, faisant l'analyse de cet ouvrage, avait relevé, tant dans la partie attribuée à Octavien de Saint-Gelais que dans celle attribuée à Blaise d'Auriol, une dizaine de pièces, « servilement imitées » de Charles d'Orléans[1]. Les éditeurs des œuvres de Charles d'Orléans, avertis par l'abbé Goujet, auraient dû, semble-t-il, examiner de plus près en quoi consistaient ces emprunts. Il est vraiment incroyable qu'aucun d'eux n'en ait pris la peine : Guichard et Champollion renvoient à Goujet; quant à M. d'Héricault, il se borne à relever en note[2] l'emprunt d'un seul rondeau par Blaise d'Auriol. Or, l'ouvrage tout entier, sauf quelques pages, est un plagiat continuel des œuvres de Charles d'Orléans, — une quarantaine d'années seulement après la mort de ce poète! — et des rimeurs de son entourage, de Blosseville, de Garencières, de Jeucourt, de Vaillant[3].

1. *Bibliothèque françoise*, t. IX, pp. 277 et 278.

2. Tome II, p. 300.

3. Depuis La Monnoie et l'abbé Goujet, on cite comme vers heureusement tournés d'Octavien de Saint-Gelais ce rondeau, tiré de la *Chasse d'amours*,

Le petit poème anonyme, appartenant au cycle de la *Belle Dame sans merci*, le *Débat sans conclusion* [1], s'y retrouve en entier, — les premiers et les derniers huitains seuls sont changés, — enchâssé dans l'intrigue incohérente imaginée par Octavien de Saint-Gelais pour relier entre eux tous ses vols. Je ne veux m'occuper ici, pour le moment, que des emprunts faits à Charles d'Orléans.

Octavien de Saint-Gelais ne s'est pas borné à s'approprier quelques rondeaux de Charles d'Orléans et à les introduire dans son roman. L'intrigue de ce roman n'est, avec des additions insipides, qu'une lourde paraphrase du gentil *Poème de la Prison*. Chacun se rappelle, par exemple, comment Charles d'Orléans, au début de son poème, se représente conduit par Jeunesse au dieu d'Amour, qui lui donne ses instructions et ses commandements. Le héros de la *Chasse et départ d'amours*, « l'Amant parfait », est de même présenté par Jeunesse à Cupidon. Mais pour quatre vers de Charles d'Orléans, Saint-Gelais en emploie dix, et quels vers!

Voici, chez Charles d'Orléans, le sixième « commandement d'Amours » :

> Le sixiesme point et le derrenier
> Est qu'il sera diligent escollier,
> En aprenant tous les gracieux tours,
> A son pouoir, qui servent en amours [2].

Ces quatre vers deviennent chez Saint-Gelais le délayage suivant :

« dans lequel, dit la Biographie Didot, on remarque un laisser-aller qui n'est pas sans charme : »

> Bonnes gens, j'ay perdu ma dame :
> Qui la trouvera, sur mon ame,
> De tresbon cueur je la luy donne.
> Sans en prendre debat a ame, etc.

Ce rondeau est de Vaillant. Il figure également dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, et a été publié par M. G. Raynaud, *Rondeaux et poésies du XVe siècle*, p. 15.

1. Le *Débat sans conclusion* est imprimé dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, ff^os 148 v°-153. On le trouve dans les manuscrits de l'Arsenal 3253 pp. 793-818; de Turin L. IV. 3, ff^os 118 v°-125; de Bruxelles 10969, ff^os 153-171. Cf. Barrois, *Bibl. protyp.* n° 2289.

2. Edit. d'Héricault, t. I, p. 12.

Le sixiesme et derrenier
Est que serez tres diligent
Comme ung amant jolly et gent
D'apprendre tous gracieux tours
Qui pourront servir en amours,
Car les dames ayment tresfort
Ung amant qui mect son effort
D'estre diligent et actif,
Habille, saige et ententif,
Non point lourdault, ne estourdy,
Lasche, meschant et eslourdy [1].

La *Lettre de retenue* est également travestie. En voici le commencement chez Charles d'Orléans :

Dieu Cupido et Venus la deesse,
Ayant pouoir sur mondaine liesse,
Salus de cueur par nostre grant humblesse
A tous amans.
Savoir faisons que le duc d'Orleans
Nommé Charles, a present jeune d'ans,
Nous retenons pour l'un de noz servans
Par ces presentes;
Et lui avons assigné sur noz rentes
Sa pension en joyeuses attentes
Pour en joïr par noz lettres patentes
Tant que vouldrons [2].

Saint-Gelais la reproduit presque textuellement, en ayant soin, naturellement, de la démarquer :

Dieu Cupido et Amour la deesse,
Ayans puissance sur mondaine liesse,
Salut de cueur par nostre hardiesse
A tous amans.

---

1. Je me sers de l'édition de Paris intitulée : *La Chasse et le Depart d'amours, nouvellement imprimee a Paris, ou il y a de toutes les tailles de rimes que l'on pourroit trouver*, composee par reverend pere en Dieu messire Octavien de Sainct-Gelais, evesque d'Angoulesme, et par noble homme Blaise d'Auriol, bachelier en chascun droit, demourant a Toulouse. — Cy fine la *Chasse et le Depart d'amours*, nouvellement imprimee a Paris par la vuefve feu Jehan Treperel et Jehan Jehannot. Bibl. Nat. Rés. Y^2 300.

2. Tome I, p. 13.

Savoir faisons et a tous caymans
Que cest enfant, l'ung de noz reclamans,
Amant parfait, nect com deux dyamans,
Par ces presentes
Nous retenons, et assignons sur nos rentes
Sa pension en joyeuses actentes,
Pour en jouyr par noz lettres patentes
Tant que vouldrons.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, intitulée la *Departie d'Amours*, — titre emprunté, comme le reste, à Charles d'Orléans, — on retrouve le *Songe en complainte*, la *Requeste à Venus et à Cupidon*, la *Copie de la quittance*, et l'*Epistre à Amour, prince de mondaine doulceur*, qui se termine par ces quatre vers :

Charles d'Orléans :

Escript ce jour troisiesme, vers le soir,
En novembre, ou lieu de Nonchaloir.
Le bien vostre, Charles, duc d'Orleans,
Qui jadis fut l'un de voz vrais servans [1].

Octavien de Saint-Gelais :

Escript ce jour troiziesme sans douloir,
En novembre, a lieu de Nonchaloir.
Le tout vostre, le vray Amant parfait,
Qui fut jadis de vos servans de fait.

Les ballades et rondeaux de Charles d'Orléans qu'on retrouve dans la *Chasse et le Depart d'amours* sont au nombre, non pas d'une dizaine, comme l'avait remarqué Goujet, mais bien de 263 (72 ballades et 191 chansons et rondeaux). Seules, les dix premières de ces ballades sont « améliorées ». Saint-Gelais, sans doute, trouvait les vers de Charles d'Orléans trop pauvrement rimés : il a, de temps en temps, changé un vers, remplacé un mot vieilli ; il a ajouté les envois qui manquaient et remanié ceux qui ne commençaient pas par le traditionnel *Prince*. Ainsi l'envoi de la ballade VII de Charles d'Orléans :

Il me desplaist d'en tant parler,
Mais, par le Dieu en qui je croy,
Ce fait desir de recouvrer
Mon cueur qui est maistre de moy [2],

1. Tome I, p. 110.
2. Tome I, p. 21.

devient :

Prince, vueillez moy supporter
Soit en avril, en mars ou may,
Sans laisser ainsi emporter
Mon cueur qui est maistre de moy.

Dans une seule de ces dix ballades, Saint-Gelais a changé le refrain. C'est la ballade qui a pour refrain chez d'Orléans :

Ma dame, le sauray je ja?

Ce *ja* a paru rimer faiblement avec *plaira*. Saint-Gelais corrige, fort platement d'ailleurs :

Car mon cueur vostre vueil fera.

Pour donner une idée complète du travail auquel s'est livré Saint-Gelais, j'imprime ici une ballade dans laquelle il a ajouté un envoi et changé plusieurs rimes :

Comment se peut ung povre cueur deffendre,
Quant deux beaulx yeulx le viennent assaillir?
Le cueur est seul, desarmé, nu et tendre,
Yeulx sont armez pour mieulx sur luy saillir;
Contre tous deux pourroit bien deffaillir;
Amour aussi est de leur alliance :
Nul ne tiendroit contre telle puissance.

Il luy convient ou mourir ou se rendre,
Ou en deffence contre les yeulx saillir.
Plus hardement les oseroit attendre,
S'il eust vigueur, mais ilz le font pallir,
De grant sueur le visage sallir,
Pour tost se mectre tout en leur gouvernance.
Nul ne tendroit contre telle puissance.

Qu'il soit ainsi bien le me fist apprendre
Ma grant maistresse, qui veult mon cueur tolir,
Quant il luy pleut ja pieça entreprendre
De ses deux yeulx par regard m'amollir.
La garnison du cueur fist abollir,
Car lors il fut desconfit a oultrance.
Nul ne tendroit contre telle puissance.

Prince [d'amours], laissez moy donc cueillir
Les fleurs de joye ains que puisse envieillir,
Affin que j'aye plus grant resjouyssance.

Qui ne vouldroit tout ennuy abollir?
Nul ne tiendroit contre telle puissance[1].

Après avoir à sa façon remanié les dix premières ballades, le zèle de Saint-Gelais pour la rime riche tomba, et cet impudent personnage voulut bien laisser tel quel le texte du manuscrit qu'il copiait. Nous avons là 253 ballades et rondeaux exactement reproduits, — il serait peut-être facile de voir d'après quel manuscrit, — sauf, bien entendu, de nombreuses fautes d'impression. C'est un joli chiffre! Ai-je eu tort d'intituler ces quelques notes : « Une édition gothique de Charles d'Orléans » ?

Voici, par ordre alphabétique, la liste des refrains des 62 ballades et celle des premiers vers des 191 chansons et rondeaux.

Refrains des ballades :

Acquittez vous pareillement.
*Ainsi je laisse le dormir[2].
*Ainsi m'ont rapporté mes yeulx.
*Aussi bien au fol com au sage.
Autant de bien que j'ay de desplaisance.
A vostre joyeuse venue.
Car le dieu d'amours m'aydera.
Car trop ennuie qui attent.
Ce n'est fors que plaisant folie.
Ce n'est que miracle d'amours.
Ce peu de plaisir que j'avoie.
Ce premier jour du mois de may.
C'est une chose que fort doubte.
C'estes vous de qui suis amye.
Comme lors fut mon aventure.
De ces grans biens est ma dame garnie.
Des grans biens de ma seigneurie.
De mille l'un puist advenir.
Devant tous loyaulx amoureux.
Dieu doint qu'ainsi puist advenir.
Dieu scet en quel mauvais party.
En attendant bonne esperance.
*En esperant que brief vous voye.
En la prison de Desplaisance.

---

1. Cf. *Charles d'Orléans*, édit. d'Héricault, t. I, p. 18.

2. Les dix ballades marquées d'un astérisque ont été remaniées par Octavien de Saint-Gelais.

En paine, souci et douleur.
En vous se dire je l'osoye.
Et le tresor de ma lyesse.
Fors que la mort tant seulement.
Gaignier le jeu entierement.
Helas! et n'est ce pas assez?
Il ne faut ja que plus je vous en die.
J'aymasse mieulx de bouche le vous dire.
Je le tendray jusqu'a la mort.
Je l'oy crier piteusement secours.
Je pry a Dieu qu'il en ait l'ame.
Je pry Dieu qu'il les maudie.
L'amoureuse maladie.
Le droit de vostre seigneurie.
De plus grant bien qui me puist avenir.
Le rebours de ma voulenté.
Le tresor de tous biens mondains.
L'omme esgaré qui ne scet ou il va.
* Ma dame, le sauray je ja?
Ma dame, ma seule maistresse.
* Ma seule souveraine joye.
Mis pour meurir ou feurre de prison.
* Mon cueur qui est maistre de moy.
Ne lui vueillez a son besoin faillir.
* Nul ne tendroit contre telle puissance.
Ou coffre de ma souvenance.
Ou purgatoire de Tristesse.
Ou temps qu'ay congneu en ma vie.
Par les fenestres de mes yeux.
* Par vostre plaisant accointance.
Pour alegier mes griefs maux doloreux.
Pour bien et loyaument amer.
Pour ma maistresse souveraine.
Pour resveiller vos pensees joyeuses.
Puisqu'ainsi est que de vous suis loingtains.
Quant il vous plaist d'ainsi me conforter.
Quant me donna le don d'amy.
Quant temps et besoin en sera.
Qu'encore est vive la souris.
Qui loyaument fait son devoir.
S'a Leaulté ne vous rendez.
Se je ne fais une dame nouvelle
Si lui dis je que c'est folie.
Tousjours tres loyalle maistresse.

Tout enroillié de Nonchaloir.
Tout est rompu, c'est a refaire.
Treshumblement de toute ma puissance.
Tresor d'amoureuse richesse.

Chansons et rondeaux :

A ce jour de saint Valentin.
A ce premier jour de l'annee.
Acquittez votre conscience.
A! Dieu! qu'il m'anuye.
Ainsi doint Dieux à mon cueur joye.
A l'autre huis.
Alez vous en, alez, alez.
Alons nous esbatre.
Après une seule exceptee. [René d'Anjou.]
A qui les vent on?
A qui vendez vous vos coquilles?
A recommencer de plus belle.
As tu ce jour ma mort juree?
A trompeur trompeur et demy.
Au besoing congnoist on l'amy.
Avancez vous, Esperance.
Avugle et assourdy.
Baillez lui la massue.
Beauté, gardez vous de mes yeulx.
Belle que je cheris et crains.
Bien assailly, bien deffendu.
Bien deffendu, bien assailly. [René d'Anjou.]
Bien viengne doulx regard qui rit.
Ce may qu'amours pas ne sommeille.
Ce n'est que chose accoustumee.
Ce n'est riens qui ne puist estre.
Ce qui m'entre par une oreille.
C'est fait, il n'en faut plus parler.
Chantez ce que vous pensez.
Chascun devise a son propos.
Chascun dit qu'estes bonne et belle.
Chascune vieille son dueil plaint.
Ci pris, ci mis.
Comme j'oy que chascun devise.
Comment vous puis je tant aimer.
Contre le trait de fauceté.
Crevez moy les yeulx.

Cueur, a qui prendrez vous conseil?
Cueur endormy en pensee.
Cueur, que fais tu ? revenje toy.
Dedens mon sein, pres de mon cueur.
Dedens mon livre de pensee.
De la regarder vous gardez.
De la maladie des yeulx.
De leal cueur, content de joie.
De legier pleure à qui la lippe pent.
De riens ne sert a cueur en desplaisance.
Des amoureux de l'Observance.
Des arrerages de Plaisance.
Des malheureux porte le pris.
De vostre beauté regarder.
Dieu! qu'il la fait bon regarder.
Dieu vous conduie, Doulx penser.
Dieu vous envoye pascience.
Dont viens tu maintenant, souspir ?
Durant les treves d'Angleterre.
En amer n'a que martire.
En changeant mes appetiz.
Encore lui fait il grant bien.
En gibessant toute l'après disnee.
En la forest de Longue Attente[1]. [Mme d'Orléans.]
En la promesse d'Esperance.
En la querelle de Plaisance.
En la vigne jusqu'au peschier.
En mon cueur cheoit.

---

1. C'est le rondeau de la duchesse d'Orléans, édit. d'Héricault, t. II, p. 164 :

En la forest de Longue Attente
Entree suis en une sente
Dont oster je ne puis mon cueur.

On trouve dans la *Chasse d'amours* d'autres rondeaux qui commencent par le même vers :

En la forest de Longue Attente
Entree suys en une sente
Ou nul espoir vers moy s'adresse.

En la forest de Longue Attente
J'ay trouvé ma dame endormye.

En la forest de Longue Attente
J'ay esté de moys plus de trente.

(Jeucourt. Cf. Raynaud. *Rondeaux*, p. 79.)

En mes païs, quant me trouve a repos.
Ennemy, je te conjure.
En regardant ces belles fleurs.
En songe souhait et pensee.
Entre les amoureux fourrez.
Envoyez nous un doulx regard.
Est ce vers moi qu'envoyez ce soupir?
Et de cela, quoy [1]?
Et de cela, quoy [2]?
Et eussiez vous, Dangier, cent yeulx.
Et ne cesserez vous jamais.
Faulcette confitte.
Fuyez le trait de Doulx Regard.
Gardez le trait de la fenestre.
Gardez vous bien de ce fauveau.
Gens qui cuident estre si sages.
Helas! me tuerez vous?
Il me pleust bien.
Il vit en bonne esperance.
J'attens l'aumosne de doulceur.
J'ay esté poursuivant d'amours.
J'ayme qui m'ayme, autrement non.
Je congnois assez telz debas.
Je me metz en vostre mercy.
Je ne les prise pas deux blans.
Je ne prise point telz baisiers.
Je ne suis pas de ces gens la.
J'estraine de bien loing m'amie.
Je suis mieulx pris que par le doy.
Je vous arreste de main mise.
Jusques Pasques soient passees. [Fraigne.]
Laissiez aler ces gorgias.
Laissiez moy penser a mon ayse.
Las! merencolie.
La veez vous, la lyme sourde.
Le premier jour du mois de may.

---

1. Edit d'Héric., II, p. 118 :

Et de cela, quoy?
Se souscy m'assault.

2. Edit. d'Héric., II, p. 118 :

Et de cela, quoy?
En ce temps nouveau.

Les fourriers d'Amours m'ont logié.
Les fourriers d'Esté sont venus.
Le temps a laissié son manteau.
Le trouveray je jamais?
Levez ces cueuvrechiefz plus hault.
Le vigneron fut attrapé.
Le voulez vous?
Le voulez vous que tout vostre deviengne?
Logiez moi entre voz bras.
Loingtain de joyeuse sente.
Ma dame, tant qu'il vous plaira.
Maistre Estienne Le Gout nominatif[1].
Malade de mal ennuieux.
Marché nul autrement.
Ma seule amour, ma joye et ma maistresse.
Ma seule amour que tant desire.
Maudit soit mon cueur se j'en mens.
Me fauldrez vous a mon besoing.
Mes yeulx sont trop bien reclamés.
Mon cueur, il me faut estre mestre.
Mon cueur plus ne volera.
Mon seigneur tressupellatif.
Mon seul amy, mon bien, ma joye.
Mon tresbon hoste et ma tresdoulce hostesse.
N'est elle de tous biens garnie.
Noli me tangere.
Oncques feu ne fut sans fumee.
On ne peut servir en deux lieux.
Ou Loyaulté me payera.
Ou pis ou mieulx.
Par Dieu, mon plaisant bien joyeux.
Parlant ouvertement
Par l'aumosnier Plaisant Regart.
Par le pourchaz du regard de mes yeulx.
Par les portes des yeulx et des oreilles.
Par m'ame, s'il en fust en moy.
Pense de toy.
Plus penser que dire.
Pour ce que Plaisance est morte.
Pour ce qu'on jouxte a la quintaine.

1. On lit dans la *Chasse* :

Maistre Estienne Le Grant nominatif.

Pour Dieu boutons la hors.
Pour le don que m'avez donné.
Pour les grands biens de vostre renommee.
Pour mettre a fin la grant doleur [Fredet].
Pour mettre a fin vostre doleur.
Pour paier vostre belle chiere.
Pourtant se vous plaignez d'amours. [René d'Anjou.]
Pour vous monstrer que point ne vous oublie.
Prenez tost ce baisier, mon cueur.
Puisqu'Amours veult que banny soye.
Puisqu'estes en chaleur d'Amours.
Puisque je ne puis eschapper.
Quant commenceray a voler.
Quant j'ay nompareille maistresse.
Quant j'ay ouy le tabourin.
Quant je fus prins ou pavillon.
Quant je voy ce que ne vueil mie.
Quant tu es courcé d'autres choses.
Que c'est estrange compaignie.
Que cuidez vous qu'on verra.
Que faut il plus à un cueur amoureux.
Quelque chose derriere.
Quelque chose que je dye.
Que me conseillez vous, mon cueur?
Que voulez vous que plus vous die?
Regart, vous prenez trop de paine.
Remede comment.
Rendez compte, Vieillesse.
Rescouez ces deux povres yeulx.
Retraiez vous, regart mal avisé.
Se dangier me tolt le parler.
Se desplaire ne vous doubtoye.
Se j'eusse ma part de tous biens.
Se mon propos vient a contraire.
S'en mes mains une fois vous tiens.
Se vous estiez comme moi. [René d'Anjou.]
Se vous voulez m'amour avoir,
Si dolant je me treuve a part. [René d'Anjou.]
S'il vous plaist vendre vos baisiers.
Sot ueil, raporteur de nouvelles.
Soubz parler couvert.
Tant que Pasques soient passees.
Tant sont les yeux de mon cueur endormi.
Tellement quellement.

Tiengne soy d'amer qui pourra.
Trop estes vers moy endeptee.
Ung cueur, un vueil, une plaisance.
Va tost, mon amoureux desir.
Veu que j'ay tant amour servi.
Vostre bouche dit : Baisiez moy.
Vous estes paié pour ce jour.

Arthur PIAGET.

NOTE ADDITIONNELLE. — Nous avions reçu depuis quelque temps l'article qu'on vient de lire, quand M. de Maulde-la-Clavière, l'historien de Louis XII, nous a remis, sur le même sujet, une note qui aboutit, au moins pour les faits, aux mêmes conclusions, car M. de Maulde ne juge pas le procédé d'Octavien de Saint-Gelais aussi sévèrement que M. Piaget; il pense que l'évêque d'Angoulême n'a pas cru mal faire en s'appropriant les poésies de Charles d'Orléans, qu'il n'a pas voulu commettre ce que nous appelons aujourd'hui un plagiat, et qu'il ne s'est pas écarté des mœurs littéraires de son temps. Cette opinion paraît difficile à soutenir quand on voit le soin, signalé par M. de Maulde lui-même, avec lequel Saint-Gelais s'est cru obligé de démarquer les noms propres. A la ligne 2 de la ballade 58, *Duc de Bourbon* est remplacé par *Gentil honneur*. et, à la fin, *Guillaume Cadier* par *Desir treschier*. Dans la ballade de la page 428, qui est de Garencières, au v. 3 *Garencieres* est remplacé par *Amant parfait*, et au lieu du titre : *Responce de Garencieres*, Saint-Gelais donne : *Ballade de l'Amant parfait au dieu d'amours*. Dans le titre de la ballade 74, qui est adressée par Charles d'Orléans au même Garencières, Saint-Gelais imprime de même : *De Cupido dieu d'amours*.

Relevons encore dans la note de M. de Maulde les dates qu'il indique pour différents membres de la famille de Saint-Gelais. Le fils aîné d'Octavien, Jean, auteur d'une *Histoire de Louis XII*, était né en 1457; Octavien, lui-même (ou plutôt Octovien comme il s'est toujours appelé suivant l'usage de son temps), était né, non en 1466, comme les biographes le répètent d'après Colletet, mais en 1468. Ces deux dates sont établies par des enquêtes judiciaires publiées par M. de Maulde (*Procédures politiques de Louis XII*, p. CXXIV et 368). — *Réd.*

MÉLANGES

MASTIN

Diez tire le mot it. *mastino*, pr. fr. esp. *mastin*, d'un dérivé de mansionem : mansĭōnātīnum (canem), le chien qui appartient à la *maisnie*, le chien de garde, par opposition au chien de chasse, de berger, etc. Le sens serait bon, mais la forme est bien difficile à accepter. L'it. *masnada* < mansionata, sur lequel Diez s'appuie, appellerait *masnadino* comme dérivé (*masnada* lui-même est emprunté d'après M. Gröber, *Arch. f. lat. Lexik.*, III, 526, mais ce n'est nullement assuré); le fr. *maisnada*, l'a. fr. *maisniede*, appelleraient *maisnadin*, *maisnedin* (plus tard *maisneĩn*, *mesnin*). Ou bien il faut supposer déjà en latin vulgaire un mansiotīnum avec chute de l'*a* et de l'*n* précédente, ce qui est plus qu'invraisemblable. Le roman s'explique très bien par un dérivé de mansuetum, mansŭētīnum, le groupe ŭē tombant comme dans *costume* de consŭētūdĭnem. Le sens convient également : un canis mansuetinus est un chien familier, qui vit d'habitude avec son maître, et par suite naturellement un chien de garde.

G. P.

ANTENOIS

L'anc. fr. *antenois*, encore usité aujourd'hui dans plusieurs provinces, signifie « agneau de l'année précédente ». Littré, qui enregistre ce mot, y voit un dérivé d'*antan*, ante annum[1], mais on aurait *antanois*, forme qui ne se rencontre jamais.

1. M. Bos propose dubitativement ante annum ipsum; mais outre que cette composition est bien peu vraisemblable, ĭpsum en français a donné *es* et non *eis ois*.

Le latin rendait l'idée de « âgé d'un an » par annōtīnus, et le mot s'applique particulièrement aux agneaux. Il a persisté tel quel dans le roumain *anóatin*, avec le sens d' « agneau ou poulain d'un an ». On sait que dans les langues occidentales le suff. -īnus a souvent été échangé pour -īnus. On peut donc admettre un gallo-roman annōtīnum, d'où antīnum, et un dérivé antīnēsem. L'ī tombant, on a *anteneis* par intercalation de l'*e* d'appui. Dans le wallon *antinai*, *antinia*, où il y a d'ailleurs changement de suffixe [1], l'ī latin paraît s'être conservé.

G. P.

LE *GALLUS CALUMNIATOR* DE PÉTRARQUE

Parmi les œuvres de Pétrarque, il en est une d'un intérêt particulier pour la France : l'*Apologia contra cuiusdam anonymi Galli calumnias*. C'est une des pièces principales de cette polémique internationale qui dure pendant une partie du XIVe siècle et dans laquelle, comme préliminaires du Grand Schisme, l'Italie et la France se disputent la résidence du pontificat romain. Pétrarque, en composant son ouvrage, après plusieurs lettres sur le même sujet, n'a pas seulement pour but de défendre la cause italienne contre les partisans d'Avignon et d'établir la nécessité de tenir le Pape à Rome d'une façon définitive ; il saisit aussi l'occasion d'attaquer avec violence ses adversaires politiques, en y employant tous les moyens que les humanistes, ses successeurs, vont perfectionner après lui, l'accumulation des autorités antiques, les jeux de mots ingénieux ou grossiers, l'ironie continue et toute la rhétorique de l'injure. Outre les renseignements de circonstance qu'on y peut chercher, c'est dans l'*Apologia* qu'on trouve les allusions les plus nombreuses de Pétrarque à la France et à la culture française du moyen âge, et il est à souhaiter qu'une bonne édition soit donnée un jour d'un texte à tous égards important.

Il est utile, en attendant, d'identifier l'écrivain français contre lequel se déchaîne l'*Apologia* et qui est l'auteur d'un traité beaucoup moins étendu, placé parmi les œuvres imprimées de Pétrarque sous ce titre : *Galli cuiusdam anonymi in Franciscum Petrarcam inuectiua* [2]. L'ouvrage est de forme toute

1. Une autre se présente dans *antenard*, usité dans le Cotentin.
2. *Opera*. éd. de Bâle, 1581, p. 1060-1068.

scolastique; mais, à défaut d'éclat littéraire, il a, sur celui de l'irascible poète, l'avantage d'une modération relative. Il n'était probablement point anonyme lorsque le juriste Uguccione de Thienis le fit parvenir à Pétrarque[1]. Celui-ci, toutefois, en transmettant à son public le travail d'un écrivain qu'il jugeait médiocre et même ridicule, a laissé ignorer aux lecteurs, comme chose indifférente, le nom du personnage qu'il attaquait; à moins que cet oubli soit volontaire et constitue une petite vengeance d'homme de lettres assez conforme à son caractère. Quoi qu'il en soit, les manuscrits italiens et les éditions ont respecté son silence; ses biographes ont renoncé à soulever le voile qu'il a jeté, et le *Gallus calumniator* arrive à la postérité sous une désignation peu flatteuse, avec cet opuscule dédaigné, qui a partagé le sort des incorrectes éditions de Pétrarque.

L'auteur n'avait eu cependant aucune raison de se cacher. Il semble avoir été très fier de son œuvre, à laquelle il attachait vraisemblablement une valeur littéraire et sûrement une grande portée patriotique. Elle a dû, d'autre part, être assez lue en France, car l'intérêt qu'on portait dans ce pays au maintien de la papauté à Avignon avait dû attirer l'attention sur la polémique du Français avec Pétrarque. C'est aux manuscrits français qu'il convenait de demander le nom de l'écrivain oublié, et nous trouvons un nom en effet, à la Bibliothèque nationale, dans un ms. de la fin du XIVe siècle ou des premières années du XVe, Lat. 16232[2], et dans un autre un peu moins ancien, Lat. 14582[3]. L'un et l'autre ont été décrits brièvement par

---

1. Pétrarque déclare que le nom de l'auteur ne lui était pas connu antérieurement (*Nec uultu nec nomine notus est; Op.* 1068).

2. 156 ff. parch. Initiales dorées et ornées.

3. 334 ff. parch. et papier. Le ms. contient plusieurs opuscules de Jean de Gerson, un catalogue de frères prêcheurs, des homélies de saint Jean Chrysostome. Les œuvres de Pétrarque remplissent les ff. 217-321 (l'*Inuectiua* occupant les ff. 303-310); ce sont les mêmes que celles du ms. 16232, avec les mêmes titres et dans le même ordre; mais il y a en plus le traité *De otio religiosorum*, placé à part, ff. 86-132, et suivi d'observations sur le même sujet et d'extraits où figure notamment un morceau tiré de « Patrarca in libello de secreto conflictu curarum » [f. 133].

M. Delisle[1]. Ils contiennent un choix d'œuvres de Pétrarque et la composition en est même assez curieuse au point de vue de la diffusion des ouvrages du poète hors d'Italie, lors du début de l'humanisme en France.

Voici la table contemporaine qui figure sur la garde du premier de ces manuscrits; elle présente les ouvrages avec une interversion que rectifieront les indications entre crochets :

In isto uolumine continentur libri qui sequuntur.

Primo domini Francisci Petrarche rerum memorandarum libri iiij [f. 2].

Item eiusdem contra procacem medicum pape inuectiuarum libri iiij [f. 62].

Item eiusdem epistola ad Hugucionem de Tyennis de Gallo qui maledixit Ytalie [f. 85][2].

Item eiusdem tractatus de Griseldi [f. 99][3].

Item eiusdem epistola ad Sagramors [*sic*] Cisterciensem monacum olim equitem armate militie [f. 108 v°].

Item eiusdem carmen bucolicum continens eglogas xij [f. 113 v°].

Item eiusdem epistola ad Urbanum quintum de reditu Ecclesie in sedem Romanam [f. 125].

Item eiusdem ad eumdem epistola de dilato nimis Ecclesie in suam sedem reditu [f. 132].

Item eiusdem epistola ad Clementem vj^m^ [f. 143 v°].

Item *magistri Iohannis de Hysdinio* epistola contra Franciscum Petrarcham [f. 144].

Item Francisci Petrarche tractatus itinerarii ad Sepulcrum sanctum [f. 149 v°][4].

Item eiusdem epistola ad dominum Luchinum de Verme capitaneum Venetorum contra Cretenses profecturum [f. 103][5].

Item eiusdem ad eumdem congratulatio victorie feliciter habite [f. 108].

---

1. Le 14582, dans l'*Invent. des mss. de l'abbaye de Saint-Victor*, Paris, 1869, p. 27. Le 16232, dans l'*Inv. des mss. de la Sorbonne*, Paris, 1870, p. 49.

2. Le titre dans le ms. porte *de illo* au lieu de *de Gallo*.

3. Sans titre. Un espace vide au f. 98 v° est occupé par les vers sur la mort de Magon, *ex Africana* [*sic*] *domini F. Petrarche*.

4. Suivent, au f. 155 v°, pour terminer le recueil, les pièces publiées par Hortis, *Scritti inediti*, Trieste, 1874, p. 367-372 : *Incipiunt orationes eiusdem contra aereas tempestates*. Elles sont également dans le 14582, ff. 320-321.

5. Cette lettre (*Sen.* IV, 1), précédée d'un très long titre et la suivante *Sen.* IV, 2) sont placées dans le ms. entre la traduction de l'histoire de *Griseldis* et la lettre à Sacramor de Pommiers (*Sen.* X, 1).

Le titre du f. 144 n'apporte sur le nom du *Gallus* qu'une variante orthographique assez commune (*Sequitur epistola magistri Iohannis de Hisdino contra superiores epistolas*), mais nous y apprenons exactement quelles lettres de Pétrarque il avait en vue en prenant la plume. Ce sont, dans l'ordre chronologique, les lettres *Fam.* V, 19 (à Clément VI), *Sen.* VII, 1 (à Urbain V, f. 132 du ms.) et *Sen.* IX, 1 (au même, f. 125), c'est-à-dire les principales lettres par lesquelles Pétrarque a traité devant les papes la question du retour en Italie. Deux de ces lettres, celles qui sont adressées à Urbain V, ont une étendue exceptionnelle dans l'œuvre épistolaire de Pétrarque et sont de véritables dissertations politiques. C'est à la dernière surtout, celle qui a été écrite vers la fin de 1367 pour féliciter Urbain V d'être rentré à Rome, que s'attaque l'auteur de l'*Inuectiua*[1]. Bien qu'il reprenne, par suite de l'analogie du sujet, quelques-uns des arguments de Nicole Oresme dans la célèbre harangue prononcée à Avignon au nom de Charles V, avant le départ d'Urbain V, c'est Pétrarque et sa lettre qu'il vise personnellement. Le contexte ne renseigne pas sur la date exacte de la composition. Pétrarque voudrait faire croire dans sa réponse que son adversaire a mis quatre ans pour compiler son pamphlet[2]; il ne l'a reçu, en tout cas, qu'en 1371, année où il a écrit l'*Apologia*.

Le nom de Jean de Hesdin attribué au *Gallus* par les manuscrits de Paris est celui d'un écrivain scolastique connu par d'autres ouvrages et sur lequel on a réuni quelques renseignements biographiques[3]. Ce nom est-il appuyé par les détails qu'on peut recueillir dans l'*Inuectiua* et dans l'*Apologia* ? Le petit parallèle suivant répond à cette question :

---

1. Le titre d'*Inuectiua* paraît de l'invention de P. ou de ses éditeurs. Je le maintiens pour la commodité de la lecture.

2. *Epistola enim mea, quam hic Galliæ propugnator et appugnator Italiæ lacerandam sibi difficilem certe prouinciam elegit, ad felicis sanctaeque memoriae Urbanum V Romanum pontificem ante hoc, ni fallor, quadriennium missa erat* (*Op.* 1068); texte corrigé sur le *Par. lat.* 16232, f. 85.

3. La dernière notice sur J. de Hesdin est dans la *Biogr. nat. de Belgique*, IX, 311-312. Elle ne dispense pas de recourir au P. Lelong, *Bibl. sacra*, II, 796, à Oudin, *Script. eccles.*, III, 1225-26, et *Suppl. Belg.*, 506, et à Paquot, *Mém. litt.*², II, 344.

Le *Gallus* devait appartenir à l'Université de Paris dont il fait un éloge particulier (*Op.* 1066). Il portait le titre de *magister* (*Qui magistri titulo gloriatur*, dit Pétrarque, *Op.* 1070).

Le *Gallus* était ecclésiastique (*Obiicit pater multa*, *Op.* 1084), et même religieux (*Fraterculus hic flammatus*, *Op.* 1074. Il sollicitait un évêché et ne l'avait pas encore obtenu au moment où Pétrarque écrivait contre lui (voy. diverses allusions, *Op.* 1070-71, 1073).

Le *Gallus* avait voyagé en Italie et décrit, comme l'ayant vu de près, l'état politique de ce pays (*Op.* 1063 *Vidi omnibus arma imperari, fortalicia praeparari et uallari*, etc.). Il avait passé vraisemblablement à Venise (*Op.* 1064), mais certainement à Milan (*In Mediolano uidi abominabile idolum super altare Dei*, etc., *Op.* 1063) et aussi Rome (*Miseriam cuius certe non potuissem credere, ni uidissem*, *Op.* 1060)[1].

Jean de Hesdin vécut longtemps à Paris, y prit le bonnet de docteur, et enseigna à l'Université (v. les titres et souscriptions des mss. cités ci-dessous).

Jean de Hesdin appartenait à l'ordre de S. Jean-de-Jérusalem. Il ne fut point évêque, mais sa carrière s'est terminée cependant dans les honneurs ecclésiastiques, comme chapelain de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen.

Jean de Hesdin, très longtemps attaché au cardinal Gui de Boulogne, évêque de Porto, l'accompagna en ses diverses légations. Au retour de celle de Hongrie, en 1350, on trouve le cardinal à Padoue (*Fam.* IX, 13). En 1351, il est un des quatre cardinaux désignés pour réformer le gouvernement de Rome.

Observons que l'érudition du *Gallus* est très étendue; Pétrarque lui en reproche l'étalage en effet assez puéril[2]. Il cite successivement, sans parler de l'Écriture et des poètes du moyen-âge[3], Orose (1060), Lucain (1060, 1062), Claudien (1060), Horace (1060, 1067), Maximianus (1060), Aristote (1061, 1062), Julius Celsus [César] (1061), S. Bernard (1061), Juvénal (1061, 1062, 1067), Boèce (1062), Sénèque (pour les tragédies 1062, 1063, 1064), Virgile (pour le *Culex*, 1063), Valère

1. Il fait allusion aux immenses terrains inhabités qu'on voyait dans l'enceinte de la ville (*Op.* 1064), à la fièvre romaine (*Febris ipsam Romam quasi naturaliter et hereditarie inhabitat*, *Op.* 1067).

2. *Emendicatis hostiatim stipendiariis, ut sic dixerim, auxiliis, omnesque quos inuenire potuit libros siue unum manipulum florum, opus uere Gallicum et quod Gallica leuitas pro omnibus libris habet, in praelium secum trahens...* (*Op.* 1068).

3. Voy. *Op.* 1060, 1066. Cf. *Pétrarque et l'Humanisme*, p. 413-414.

Maxime (1063, 1066), d'après lequel il semble instruit de plusieurs épisodes de la vie des héros romains (1067), Ovide (1063, 1064)[1], Térence (1064), Justin (1064, 1065), Solin (1065, 1066), S. Augustin (1066, 1067)[2].

Ces extraits, entassés à la façon scolastique, semblent indiquer l'œuvre d'un lettré de profession. Nous savons précisément que Jean de Hesdin a un bagage littéraire considérable. Six ouvrages sont mis sous son nom par les biographes. Le plus intéressant pour notre sujet est un recueil de Postilles sur Job, qui est dédié au cardinal de Boulogne, patron de l'auteur, mort en 1373. Un bel exemplaire en existe à la Bibliothèque Mazarine, *Maz. 200*[3]. Il y a à la fin trois distiques adressés au cardinal, qui ont été imprimés par M. Molinier. La dédicace porte en titre : *Reuerendo in Christo patri ac domino Guidoni de Bononia Dei prouidentia episcopo Portuensi ac sacrosancte Romane ecclesie cardinali frater Iohannes de Hysdinio sancte domus Hospitalis sancti Iohannis Iherosolimitani ordinem professus, vester humilis et deuotus orator.* Cette dédicace débute par des citations accumulées de Cassiodore, d'Aristote et des tragédies de Sénèque ; elle ne renferme d'autre élément biographique qu'une allusion au doctorat récemment obtenu par l'auteur. L'explicit ajoute au nom de Jean de Hesdin la mention *Doctor in sacra theologia* et la date : *Et fuit completa anno Domini millesimo ccc^mo lvij° in uigilia festiuitatis omnium sanctorum.*

Puisqu'il n'y a aucune raison pour refuser à Jean de Hesdin la paternité de l'ouvrage que lui attribuent nos manuscrits, on doit remarquer tout particulièrement sa présence dans la mai-

---

1. La seconde citation vient du *De uetula.*

2. Mention finale de Salluste : *Hic igitur sisto manum... ne styli insipidi satietas fastidium ingerat audienti ; omnisque bonus ciuis Italicus seu Romanus, si placet, mihi parcat quia, etsi iniuria pulsus, scripsi non tamen Salustio et suis auctoribus grauiora* (1067).

3. Aug. Molinier, *Catal. des mss. de la Bibl. Mazarine*, I, 73. Le même catalogue décrit deux mss. d'un commentaire de J. de Hesdin sur S. Paul (*Maz.* 271, 272, 273), dont deux portent un explicit daté, l'un de 1354, l'autre de 1364. La dédicace, vraisemblablement postérieure à la composition de l'ouvrage, est adressée à Philippe d'Alençon (Molinier, I, 98, 99). Les Postilles sur S. Marc de la Bibl. nationale, Lat. 17287, portent la date de 1367 et n'ont pas de dédicace. Je n'ai pas eu en mains d'autres manuscrits.

son du cardinal de Boulogne. Pétrarque fut, comme on le sait, en relations suivies avec ce prélat à qui il adresse diverses lettres (*Fam.* XIII, 1, XIV, 7, XVI, 1), et avec deux de ses familiers, également ses correspondants, Philippe de Vitri (*Fam.* IX, 13) et Pierre de Rainzeville, abbé de S. Bénigne de Dijon (*Fam.* XIII, 7). Toutes ces lettres indiquent qu'il était extrêmement connu dans le cercle du cardinal français. Jean de Hesdin a pu rencontrer Pétrarque au moins une fois, en 1350, puisqu'il accompagna son maître dans sa légation de Hongrie. Pétrarque raconte, en un de ses plus charmants récits, comment il chevaucha quelque temps sur les bords du lac de Garde avec le cardinal de Boulogne, qui se trouvait entouré de sa suite et d'une nombreuse compagnie de seigneurs italiens venus pour lui faire honneur[1]. Nous avons vu que le poète n'avait conservé de Jean de Hesdin, alors personnage très obscur, aucune sorte de souvenir. Mais la présence du théologien dans la maison du cardinal de Boulogne éclaircit le rôle que celui-ci paraît avoir joué, vers la fin de sa vie, à l'égard de Pétrarque retiré loin de la cour pontificale. On supposait que le cardinal avait été du nombre des partisans du retour de la papauté Avignon ; il n'y a plus à en douter aujourd'hui, puisqu'on voit cette cause défendue avec tant d'acharnement par un de ses serviteurs, écrivant sans doute sous son inspiration. On doit admettre aussi que l'attitude de plus en plus agressive prise par Pétrarque contre la France et le parti français de la Curie avait détaché de lui son ancien ami, et que le cardinal Gui de Boulogne est bien le prélat dont parle le poète dans *Sen.* XIII, 12, alors qu'il se plaint amèrement d'avoir été attaqué devant Urbain V par un homme qui l'avait autrefois beaucoup aimé : *Potest plane, et natura tumidus et fortuna, quicquid sibi in os amplum uenerit de me loqui olim sibi dilectissimo nunc inuiso, ipse quoque interdum charus mihi, nunc ex merito odiosus*[2]. La violence véritablement excessive avec laquelle Pétrarque se déchaîne

1. Il y eut même alors une petite conversation politique entre P. et le cardinal (*Sen.* VII, 1 ; trad. Fracassetti, t. I, p. 402). Cf. *Fam.* IX, 13.

2. *Op.* 925. C'est la confirmation de la supposition de l'abbé de Sade et de Fracassetti (trad. de *Sen.*, t. II, p. 314). Gui de Boulogne devait être un de ces grands amateurs du « vin de Beaune », qu'on ne pouvait boire à Rome et qui tient tant de place dans la polémique de Pétrarque et du *Gallus*.

dans l'*Apologia* contre l'humble porte-parole du parti français vient peut-être de la colère d'une amitié trahie.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le détail de l'argumentation des deux adversaires. Les sophismes patriotiques se rencontrent chez Pétrarque aussi bien que chez Jean de Hesdin. Celui-ci cherche du moins à ménager la personne même du poète et à mettre également hors du débat, dans ses violences pédantesques contre la ville de Rome, l'amour-propre de la nation italienne : *Fateor enim, et uerum est, Italiam magnam partem et bonam orbis esse, nec intentio cuiusquam est uel fuit, ut credo, sic eam deprimere ut isti ueritati contradicat* [1]. Pétrarque ne garde point cette mesure; outre qu'il abuse de l'injure personnelle, ses invectives exhalent par endroits toute la haine du *Misogallo* d'Alfieri [2]. Mais là s'arrêtent les avantages de l'auteur français; sa plume n'est jamais servie par la flamme et l'éloquence souvent puissante de Pétrarque. Le maître réputé de l'Université de Paris n'est pas de taille à se mesurer avec le premier humaniste. Le mépris dont Pétrarque accable son œuvre est trop justifié pour qui veut la lire. Toutefois, elle assure à Jean de Hesdin dans l'histoire littéraire une place particulière que ses autres travaux ne suffiraient point à lui mériter. Il n'est pas

1. *Op.* 1065. Cf. la conclusion de l'opuscule citée p. 587, n° 2.

2. Voici quelques exemples de son style polémique :

Op. 1069 : *Iste autem declamator multiplicibus uerbis haerentem ossibus barbariem tentat executere.* 1070 : *Gallus noster nollet esse non barbarus et libenter in coeno ubi educatus est residet.* 1073 : *Audiamus nunc Gallum seu uerius coruum nostrum... rauco strepitu suas amentias repetentem.* 1074 : *Potor egregius... Os impurum aperire ausus.* 1075 : *Concretum puluerem erroris e cauda gallicae leuitatis excutiat.* 1078 : *Impudentia reluctantem barbarum... Quoniam in uno eodemque homine galli cristam atque anseris linguam, monstri genus, et contentiosae gentis peruicaciam... Quis non dicam Gallus sed asellus hoc nesciat... Sin autem saltatrices suas claudas ac potrices Romanis matronis comparare uoluerint...* 1079 : *Galli paruis et friuolis ex causis soliti gaudere...* 1075 : *Jungo Graecis Gallos, qui, licet inferiores ingenio, iactantia et loquacitate superiores sunt.* 1080 : *Nunquam quod audierim Parisiensis quisquam ibi uir clarus fuit... Omnis Gallus est barbarus.* 1085 : *Amicum Gallis est mendacium...* Etc. On connaît les plaisanteries sur le vin de Beaune, le jeu continuel sur le mot *Gallus*, le dénigrement de l'Université de Paris (1080), etc. A côté de cela, des mots d'une fierté toute romaine; 1070 : *Muri et palatia ceciderunt, gloria nominis immortalis est;* 1076 : *Quid est aliud omnis historia quam Romana laus?* Jean de Hesdin n'a pas les mêmes ressources à son service.

sans honneur pour lui d'avoir soutenu une polémique avec le plus grand écrivain de son temps et d'avoir fait entendre, dans l'unanime concert d'éloges et d'admiration qui résonne autour de Pétrarque, la seule voix d'opposition qui soit venue jusqu'à nous.

Pierre DE NOLHAC.

LE THÉATRE A PARIS ET AUX ENVIRONS

A LA FIN DU QUATORZIÈME SIÈCLE

On n'en est plus aujourd'hui à considérer les célèbres lettres patentes accordées par le roi Charles VI, au mois de décembre 1402, aux Confrères de la Passion comme la charte de création du théâtre français. D'abord, Paris n'est pas la France, cela s'entend de reste. Puis, comme l'a fort bien remarqué M. Petit de Julleville[1], les lettres de Charles VI ne créent rien : elles accordent simplement l'existence légale à une association qui avait déjà l'existence de fait, et qui avait fait ses preuves devant le roi lui-même. C'est donc par delà 1402 qu'il faut chercher les origines des Confrères de la Passion. Malheureusement ce que nous en savons se réduit à bien peu de chose, à rien peut-être. M. Petit de Julleville, à la suite de ses devanciers, ne peut citer qu'un seul document antérieur à 1402, où il soit fait mention de représentations dramatiques à Paris[2], ou plutôt aux environs de Paris. Il résulte de ce document qu'un sergent au Châtelet se transporta à Saint-Maur, le 4 juin 1398, pour faire publier l'ordonnance du prévôt de Paris édictée la veille et défendant « a tous manens et habitans en la ville de Paris, de Saint Mor et autres villes de autour Pâris que ils ne facent ne se esbatent [a] aucuns jeux de personnages » sans l'autorisation expresse du roi; le procès-verbal constate que nonobstant « furent aucuns qui jouerent personnaiges de la Passion Nostre Seigneur[3] ». Est-il sûr, comme l'affirme

1. *Hist. du théâtre en France, Les Mystères*, I, 418.

2. Abstraction faite d'une représentation de la *Résurrection* donnée en 1390, pour les fêtes de Pâques, en présence du roi, par quelques clercs et chapelains de la Sainte-Chapelle : cette représentation fut sans doute plutôt un drame liturgique qu'un vrai mystère.

3. *Ibid.*, I, 414-415.

sans hésiter M. Petit de Julleville, que la troupe qui joua la *Passion* à Saint-Maur le 4 juin fût une « association de Parisiens » ? Le document cité ne dit rien de pareil. Il ne me semble pas qu'on soit suffisamment fondé à voir là les Confrères de la Passion. M. Petit de Julleville fait une conjecture, rien de plus, quand il écrit : « L'association dont il est parlé pour la première fois en termes si obscurs, dans l'arrêt du prévôt de Paris, en appela du prévôt au roi, et continua ses représentations, soit à Saint-Maur, soit à Paris, où les lettres patentes de Charles VI nous la montreront transportée, et déjà établie, en 1402. » Il est bien plus naturel de croire que les gens qui jouaient la *Passion*, à Saint-Maur, en 1398, étaient tout simplement des habitants de Saint-Maur, comme ceux qui jouaient en 1384, à Aunay, le mystère de *Théophile* étaient des habitants d'Aunay.

Cette représentation de *Théophile* à Aunay n'est connue jusqu'ici que par un extrait de quelques lignes pris par Carpentier dans les registres du Trésor des Chartes et inséré par lui dans son supplément du *Glossarium* de Du Cange, au mot *Ludus* : « Comme les habitans de la ville d'Aunay et du pays d'environ eussent entrepris que le dimenche après la Nativité Saint Jehan Baptiste ilz feroient uns jeux ou commemoration du miracle qui a la requeste de la Vierge Marie fust fait a Theophile, auquel jeu avoit un personnage de un qui devoit getter d'un canon. » J'ai eu la curiosité de copier la pièce entière que l'on pourra lire plus loin : elle ne manque pas d'intérêt. Huit jours avant la représentation solennelle, on fit une répétition dans l'église. Un des acteurs, nommé Fremin (Firmin) Severin, n'avait d'autre rôle que de faire partir le canon au moment opportun : ce rôle modeste de machiniste n'était pas celui qui intéressait le moins le public, et un assistant, s'étant approché de trop près, reçut la bourre du canon dans l'œil, ce qui fut cause que cinq jours après il alla de vie à trépas. Que venait faire le canon en cette circonstance ? Un second document, dont nous parlerons tout à l'heure, nous édifiera complètement à ce sujet : d'ailleurs les indications réunies par M. Petit de Julleville dans son chapitre sur la mise en scène [1] nous ont appris déjà que le canon est dans les mystères un accessoire du rôle du

1. *Les Mystères*, I, 394-395.

diable, du diable qui n'est pas content et qui exhale son mécontentement par un vacarme qui a gardé son nom. Mais il y a autre chose à tirer du texte complet qui est ici publié pour la première fois. Où se trouve cette localité d'Aunay dont le nom est ainsi associé tragiquement aux débuts de notre histoire dramatique? M. Petit de Julleville la place dans le département d'Eure-et-Loir, sans indiquer s'il faut entendre *Aunay-sous-Auneau*, ou *Aunay-sous-Crécy*, ni pourquoi il écarte tous les autres *Aunay* de France. Nous savons maintenant, grâce au texte *in extenso,* qu'il s'agit, en réalité, d'*Aunay-lès-Bondy*, près de Paris [1], et nous avons là, il me semble, un pendant à la représentation de 1398 à Saint-Maur. Rien encore donc des Confrères de la Passion, mais nous y arrivons.

En remontant de quelques années, on trouve dans ces précieux registres du Trésor des Chartes, que Carpentier a dépouillés pour son édition de Du Cange, mais qu'il n'a pas exploités à fond, une lettre de rémission tout à fait analogue, par son objet, à celle qu'obtint le canonnier improvisé d'Aunay-lès-Bondy, mais d'une portée beaucoup plus considérable. De cette pièce, que nous publions plus loin [2], il résulte que le mardi après Pâques de l'an 1380, c'est-à-dire le 27 mars, on put voir dans la bonne ville de Paris « jeux qui furent faiz et ordenez en l'onneur et remembrance de la Passion Nostre Seigneur Jhesu-Crit par aucuns des bourgois et autres bonnes genz d'icelle ». Cette fois, il n'y a pas à en douter, nous sommes bien en présence des futurs Confrères de la Passion. En effet, ce qui ressort nettement des termes du document, c'est la périodicité annuelle des représentations, et l'établissement déjà à cette date d'une sorte de tradition dramatique : « Si comme es diz jeux on a acoustumé a faire par chascun an a Paris. » C'est donc

---

1. Le ms. dit « *Aunay pres de Luny* », du moins j'ai lu ainsi à première vue. Or, il n'y a aucun *Luny* en France ; on sait, d'autre part, combien les noms propres sont souvent défigurés dans les registres du Trésor des Chartes : par suite, je n'hésite pas à lire *Liury*, c'est-à-dire *Livry*. Malgré son nom officiel, Aunay-lès-Bondy est, à vol d'oiseau, un peu plus près de Livry que de Bondy.

2. Nous considérions cette pièce comme inédite quand nous avons rédigé cet article. M. Petit de Julleville veut bien nous apprendre qu'elle a été signalée et imprimée en partie par M. Siméon Luce dans le t. IV, p. LXIX, de son édition de Froissart, où certes on ne s'aviserait pas de la chercher.

au moins au temps de Charles V qu'il faut faire remonter les origines du théâtre parisien. Comme à Aunay, quatre ans plus tard, un fâcheux accident troubla le spectacle. Guillaume Langlois, qui avait été « requis, prié et ordené de ceulx qui es diz jeux faisoient les personnages des figures des ennemis et deables, de estre aux diz jeux pour getter des canons », fut brûlé par une décharge survenue à l'improviste et « en grant doubte et en aventure d'estre mort ou affolé » ; un garçon d'étuves, son ami, qui s'était offert bénévolement à lui servir d'aide, fut plus malheureux encore, car il mourut de ses brûlures tout juste un mois plus tard. La connaissance de ces « faits divers » des années 1380 et 1384 — et qui sait combien d'analogues, avant et après ! — n'est peut-être pas inutile pour interpréter sainement l'ordonnance du prévôt de Paris de 1398. « Ce n'est probablement pas, comme on l'a cru quelquefois, dit M. Petit de Julleville[1], le fait d'avoir osé représenter pour la première fois le mystère de la Passion qui attira sur la Confrérie l'attention des magistrats et provoqua leur sévérité... Le fait nouveau, inouï, qui scandalisa et effraya les magistrats, quand s'établirent les représentations de Saint-Maur, ce fut la permanence du théâtre où elles avaient lieu. » Au fond, l'ordonnance est une mesure de simple police, et j'imagine que le louable souci de protéger la vie des spectateurs, voire des acteurs, y fut bien pour quelque chose.

En terminant, nous constaterons avec regret que les lettres de 1380 se taisent sur un détail que nous aimerions à connaître : l'emplacement où avait lieu la représentation de la Passion. Si l'on peut retrouver l'acte du 3 avril, reçu par deux notaires du Châtelet, dont il est question dans ces lettres, on sera sans doute renseigné quelque jour sur ce point intéressant.

A. THOMAS.

I

Avril 1380. Lettres de rémission accordées par Charles V à Guillaume Langlois, cause involontaire d'un accident mortel survenu pendant une représentation de la Passion *à Paris, le 27 mars 1380.*

Charles, etc. Savoir faisons a touz presens et avenir a nous avoir esté exposé de la partie de Guillaume Langlois que comme, le mardi apres Pasques

1. *Les mystères*, I, 415.

darr. passé, es jeux qui furent faiz et ordenez en: l'onneur et remembrance de la Passion nostre Seigneur Jhesu Crit (*sic*) en nostre bonne ville de Paris par aucuns des bourgois et autres bonnes genz d'icelle, le dit exposant eust esté requis, prié et ordené de ceulx qui es diz jeux faisoient les personnages des figures des ennemis et deables de estre aux diz jeux pour getter des canons, quant temps seroit, afin que leurs personnages fussent mieulx faiz, si comme es diz jeux on a acoustumé a faire par chascun an a Paris, et lors avint que avec ledit exposant vint et s'embati illec amiablement Jehan Hemont, varlet d'estuves, pour lui cuidier aidier a jouer et faire getter des diz canons quant lieu et temps seroit, comme autreffoiz on a accoustumé a faire, et il soit ainsi que ilz ordenerent et mistrent a point iceulx canons pour getter et faire bruit sur l'appointement et arroy du cruxifiement que on a acoustumé a faire en iceulx jeux en remenbrance de la mort et passion de nostre seigneur Jhesu Crit (*sic*), et pour ce que illec ou lesdiz exposant et Jehan Hemon estoient fu mise une broche chaude et boutee en un canon estant ou dit lieu, la cheville d'icellui canon par force de feu s'en issy et sailli plus tost et autrement que cuidoient et pensoient yceulx exposant et Hemon par tele maniere que ledit Hemon d'icelle cheville fu feru et attaint d'aventure en l'une de ses jambes, et aussi fu ledit Guillaume par la force du feu qui en yssi embrasé et brulé parmi le visage et fu en grant doubte et en aventure d'estre mort ou affolé de touz poins; apres lesqueles choses ainsi avenues ledit Hemon, qui estoit bon et vray ami d'icellui exposant et qui ne vouloit que pour la bleceure qu'il avoit ainsi de la cheville dudit canon il fust aucunement dommagé ne poursuy pour luy ne a sa requeste pour lors ne ou temps avenir, ledit Jehan Hemon estant en bon et sain propos, de sa propre et bonne volenté, senz aucune induccion, quitta et clama quitte entierement, bonnement et absoluement pour lui et pour ses hoirs ou aians de lui cause ledit exposant dudit fait ainsi avenu et de tout ce qui pour raison d'icellui ou temps avenir s'en pourroit ensuir, en disant et confessant que ilz avoient esté et estoient bons amis ensemble, si comme plus a plain est contenu en certaines bonnes lettres de quittance passees par .ij. notaires le tiers jour de ce present moys d'avril et seellees du seel de nostre chastellet de Paris, et pour ce que depuis ledit fait, ainsi que le .xxvij. jour ou environ de ce present moys, ledit Jehan Hemon est alé de vie a trespassement, ledit exposant, nonobstans les choses et la quittance dessus dite sur ce faite, comme dit est, de doubte que il ne soit pour occasion de ce ores ou autreffoiz poursuiz, grevez ou travailliez en corps ou en biens, supplie par nous lui estre sur ce gracieusement et piteablement pourveu. Nous adecertes inclinans a sa supplicacion, considerans les choses dessus dites et attendu que les jeux qu'il faisoit estoient en significacion et exemple de bien et que ledit suppliant est de bonne vie, renommee et honneste conversacion, audit suppliant ou cas dessus dit ledit fait ainsi avenu avons remis, quittié et pardonné... sauf le droit de partie, se aucun estoit, se aucun l'en vouloit poursuir civilement tant seulement. Si donnons en mandement au prevost de Paris...

Donné a Paris l'an de grace mil ccc et iiii[xx] au mois d'avril et le XVIIe de nostre regne.

Es requestes de l'ostel.

N. GAIGNART. ROONY.

(Arch. nat. JJ 116, n° 254.)

II

1384. Lettres de rémission accordées par Charles VI à Fremin Severin, cause involontaire d'un accident mortel survenu pendant une répétition de Théophile *à Aunay-lès-Bondy, le 19 juin 1384.*

Charles, etc. Savoir faisons a touz presens et avenir de la partie des amis charnelz de Fremin Severin, demeurant a Aunay pres de Livry[1] nous avoir esté signifié que comme les habitans de la dite ville d'Aunay et du pays d'environ eussent entrepris que le dimenche apres la nativité saint Jehan Baptiste ilz feroient uns jeux ou commemoracion du miracle qui a la requeste de la Virge Marie fust fait a Theophile, ou quel jeu avoit un personnage de un qui devoit getter d'un canon, et il soit avenu que le dimenche devant la dite feste saint Jehan derr. passé lesdiz habitans fussent en l'eglise de la dicte ville d'Aunay pour recorder leurs personnages, ledit Fremin qui devoit jouer du dit canon eust emplie de papier seulement la bouete du dit canon senz ce que fer ne boys y eust, et au temps qu'il devoit lachier ledit canon icellui Fremin eust dit aus gens qui la estoient « Traiez vous arriere; vous n'avez que faire de estre si prez pour touz perilz », néentmoins feu Perrin Le Roux se mist d'aventure au devant dudit canon quant vint a lachier et si que en lachant ledit canon le papier qui en la boite d'icellui canon estoit le frappa en l'eul, lequel feu Perrin Leroux est alé de vie a trespassement le vendredi apres ensuivant, pour laquelle chose nous ont supplié lesdiz amis que considéré que ledit Fremin a tousjours esté de bonne fame et renommee... nous lui vueillons faire nostre grace, mesmement que ledit feu Perrin a dit qu'il estoit en coulpe dudit coup et non pas le dit Fremin. Nous, considerans les choses dessus dictes, audit Fremin Severin au cas dessus dit avons quitté et remis... le fait dessus dit... satisfaction faite a partie. Si donnons en mandement au prevost de Paris...

Donné a Paris l'an de grace mil ccc iiii[xx] et quatre, et de nostre regne le quart[2].

Es requestes de l'ostel.

J. CLERICI. T. D'ESTOU[TEVI]LE.

(Arch. nat, JJ 125, n° 17.)

---

1. Le ms. porte plutôt *luny* que *liury*.

2. Le scribe a oublié la mention du mois qui est de rigueur dans les pièces de ce genre.

JEAN DE SY ET JEAN DE CIS

Le nom de Jean de Sy est attaché à une traduction de la Bible, avec commentaire, entreprise à la requête du roi Jean le Bon, mais restée inachevée, par suite sans doute du désastre de Poitiers. M. Samuel Berger a étudié l'important fragment qui nous en est parvenu dans le ms. 15397 de la Bibliothèque nationale : non seulement il déclare que le traducteur-commentateur « a fait preuve de beaucoup de goût et d'un véritable esprit scientifique », mais il n'hésite pas à écrire que, si cette œuvre eût été achevée, « le moyen âge n'en aurait pas produit qui lui fût comparable[1] ». Voilà qui est fait pour nous inspirer le désir de connaître la personnalité de Jean de Sy, ou du moins ce qu'on en peut savoir. Après nous avoir appris qu'un passage du commentaire de Jean de Sy mentionne « la rivière de Gênes » et paraît être « d'un voyageur qui n'a pas oublié ce qu'il a vu », M. S. Berger poursuit : « Mais nous « avons un autre ouvrage de Jean de Sy. M. Delisle lui attribue « avec beaucoup de justesse[2], après M. Paulin Paris, la traduc- « tion en vers de la *Consolation* de Boèce qui se lit dans le ms. « 576, et c'est à cet ouvrage qu'il faut sans doute appliquer les « vers suivants, contenus dans une autre traduction :

> Mais, puis que je euz tout parfait,
> Je trouvay que l'avoit extrait
> Moult tres bien maistre Jehan de Cis...

« Ce serait, en ce cas, notre Jean de Sy qui parlerait de lui « dans ces vers :

> Si m'excuse de mon langage
> Rude, malostru et sauvage...
> Mais me raporte et me compere
> Au parler que m'aprist ma mere,
> A Meun, quand je l'alaitoie...

1. La *Bible française au moyen-âge*, p. 238 et 241.

2. Nous devons faire remarquer que M. L. Delisle s'exprime à ce sujet d'une façon beaucoup plus réservée que ne le feraient croire les termes dont se sert M. Berger. Voici, en effet, ce qu'il dit : « D'après une conjecture de M. Paulin Paris, cette traduction *serait* l'œuvre de maître Jean de Sy. » (*Invent. des mss. fr.*, II, 328.)

Ces quelques mots contiennent tout ce que nous savons sur le traducteur du roi Jean.

Ce n'est pas beaucoup assurément, et pourtant je crains bien que, sauf « la rivière de Gênes », il ne faille tout jeter au panier. Dans le *Chartularium universitatis Parisiensis* publié par le Père Denifle, avec le concours de M. Émile Chatelain, œuvre admirable, et qui serait parfaite si les auteurs étaient un peu plus imprégnés de philologie romane, j'ai trouvé à trois reprises la mention d'un frère *Johannes de Siaco,* sur lequel dès l'abord j'ai jeté mon dévolu. Il figure dans trois extraits des *Assignationes baccalareorum ordinis prædicatorum pro studio Parisiensi.* Au mois de juin 1348, on y lit : « Ad legendum Sententias Parisius isto « anno assignamus fr. Bartholomeum de Anisyaco, de provin- « cia Francie, et quantum nostra interest ad legendum Senten- « tias ibidem substituimus eidem fr. Johannem de Syaco, de « eadem provincia[1]. » Au mois de mai 1349 : « Assignamus « ad legendum Sententias ibidem pro anno sequenti fr. Johan- « nem de Siaco, de provincia Francie[2]. » Enfin au mois de « mai 1350 : Assignamus ad legendum Sententias isto anno « fr. Johannem de Siaco, de provincia Francie[3]. » Le Père Denifle a accompagné la seconde de ces mentions d'une précieuse note ainsi conçue :

Cum Johannes de Siaco pro anno sequenti assignetur ut lector Sententiarum, et minime ut magister in theologia designetur, libellus supplex Garini de Gyaco, mag. gen. Ord. Præd., ad papam anno 1346, quo petit « quatenus fr. Johannem de Siaco, dioc. Remens., qui Bibliam duobus annis solenniter legit Parisius et est valde famosus clericus » licentiare in theologica facultate dignetur, quod papa Andegavis fieri Decemb. 8 permisit (Reg. Supplic. Clement VI, an. 5, p. 3, fol. 139), effectu caruit.

Je ne crois pas qu'on puisse hésiter à identifier le « valde famosus clericus » de 1346 avec le traducteur de la Bible protégé par Jean le Bon. Si en 1350 il n'était pas encore maître en théologie, il le devint un peu plus tard, puisqu'il figure dans le *Catalogus magistrorum* de l'ordre des Dominicains[4]. Le nom

1. N° 1154 (tome II, 1re partie, p. 619).
2. N° 1166 (*ibid.*, p. 648).
3. N° 1180 (*ibid.*, p. 658).
4. *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, II, 224, n° 139.

même de *Johannes de Siaco*, qui était du diocèse de Reims, doit se traduire en français par Jean de *Sy*, car il existe effectivement une localité appelée *Sy*, au diocèse de Reims, aujourd'hui dép. des Ardennes. L'identification avec le traducteur de Boèce, né et élevé à Meung [1], est donc absolument impossible.

Il resterait maintenant à faire des recherches sur « maistre Jehan de Cis », mentionné dans les vers cités plus haut. Je ne puis que préciser les questions qui se posent à ce sujet, ce qui aidera peut-être les autres à les résoudre. L'auteur d'une des traductions en vers de la *Consolation* de Boèce, l'une des plus répandues à la fin du moyen âge [2], moine bénédictin au service de Louis de Bourbon, comte de Forez, qui écrivait en 1380, nous apprend dans son prologue qu'il a connu, après avoir terminé son œuvre, une traduction antérieure :

> Je trouvay que l'avoit extrait
> Moult bien maistre Jehan de Cis,
> Fors qu'es mectres fu si precis
> Que nulz homs ne les entendroit
> Point, qui ailleurs ne les prendroit [3].

Le reproche de trop grande concision fait à la traduction de Jean de Cis a donné à penser à Paulin Paris que cette traduction pouvait être celle qui est contenue dans le ms. 576 (anc. 7072), hypothèse qui semblait n'avoir en soi rien d'inadmissible, mais que son auteur a un peu compromise en écrivant *Jean de Sy*, là où le texte disait *Jehan de Cis* [4]. On peut se demander si la forme *Cis* est assurée (contre *Tis* ou *This* donné

---

1. Est-ce Meung-sur-Loire ou Mehun-sur-Yèvre? Toutes les probabilités sont en faveur du premier, mais il est impossible de décider sans appel.

2. M. L. Delisle a montré que cette traduction n'était pas, comme on le croyait, de Charles d'Orléans, mais qu'elle remontait à l'époque de l'avènement de Charles V (1364) ou de Charles VI (1380). Un manuscrit de Toulouse (n° 822), qui contient un épilogue de 32 vers demeuré inconnu à M. Delisle, ne laisse aucun doute sur la date : c'est bien 1380. La date de 1382 donnée par M. A. Molinier, auteur du Catalogue des manuscrits de Toulouse, comme celle de l'avènement de Louis de Bourbon au comté de Forez, est un lapsus pour 1372.

3. L. Delisle, *Invent. des mss. franç. de la Bibl. nat.* II, 336, texte du ms. 1892.

4. *Les Mss. fr.* V, 46 et 52 : « Il me semble que l'auteur doit être Jean de « Sy, mentionné par Renaud de Louens, comme nous le verrons tout à

par quelques manuscrits), ce qui est bien probable, vu la rime avec *précis*. Dans ce cas, maître Jean de Cis emprunterait sans doute son surnom à la petite localité de Cis-la-Commune dans l'Aisne, seule localité éponyme que je lui connaisse, et pas plus que Jean de Sy, il ne saurait être l'auteur de la traduction de Boèce du ms. 576. Quant à supposer que l'anonyme de 1380 ait écrit *Jehan de Cis* pour *Jehan de Sy*, à cause de la rime, je ne crois pas qu'on puisse y songer sérieusement. Il faut se demander enfin ce qu'est devenue la traduction de Boèce par Jean de Cis, et voir si l'on peut la reconnaître dans l'une de celles qu'a étudiées M. L. Delisle. On sait que M. P. Meyer (*Rom.* II, 271-3) a réduit à six les huit traductions distinguées par M. L. Delisle : les traductions de Jean de Meung, de Renaut de Louhans, de l'anonyme de Meung, de l'anonyme italien et de l'anonyme de 1380 étant naturellement hors de cause, la sixième seule pourrait être prise en considération. Mais il y a doute sur l'identité de cette sixième traduction, parce que les manuscrits attribuent concurremment à Jean de Meung les nos I et II de la liste de M. L. Delisle, ce qui embarrasse fort les érudits. M. L. Delisle estime que c'est le n° I (en prose) qui est authentiquement de Jean de Meung, tandis que M. P. Meyer attribue cet honneur au n° II (vers et prose). En acceptant le système de M. P. Meyer, on pourrait songer à attribuer à Jean de Cis le n° I, qui est un mot à mot très serré auquel s'appliquerait assez bien le reproche de l'anonyme de 1380 : l'attribution fautive des manuscrits et la transcription en tête de cette traduction de la dédicace authentique de Jean de Meung à Philippe le Bel, dont M. P. Meyer déclare ne pas s'expliquer la présence, trouveraient une ombre d'explication dans une confusion entre « maistre Jehan de Meun » et « maistre Jehan de Cis ». Je donne l'hypothèse pour ce qu'elle vaut.

A. THOMAS.

« l'heure sous le n° 7072. » Cette phrase est doublement malheureuse, car, sans parler de ce qui concerne Jean de Sy, elle attribue à Renaut de Louhans ce qui appartient à l'anonyme de 1380, que Paulin Paris appelle ailleurs « le soldat de Charles VII. »

MICHAUT POUR *MACHAUT*

Dans sa lettre au connétable de Portugal, le marquis de Santillane énumère cinq poètes français dans l'ordre suivant : Guillaume de Lorris (qu'il appelle Johan Lorris), Jean de Meun (qu'il appelle Copinette), Michaut, Oton de Grandson et Alain Chartier (Alen Charrotier). Voici le passage relatif à Michaut : « Michaute escrivió asymesmo un grand libro de baladas, canciones, rondeles, lays, virolays, é asonó muchos dellos [1]. » Les nombreux éditeurs et commentateurs de cette lettre ont tous, sans exception, identifié ce Michaut à Pierre Michaut, le pesant auteur du *Doctrinal de Cour* et de la *Danse aux aveugles*.

Pierre Michaut, secrétaire du comte de Charolais, florissait vers 1465 ; il ne peut, par conséquent, entrer en ligne de compte. Il n'est pas probable non plus que la renommée littéraire de Michaut Taillevent, valet de chambre et joueur de farces du duc de Bourgogne, ait passé les monts. Nous ne savons pas qu'il ait été musicien, et nous n'avons de lui ni chansons ni rondeaux. Inutile d'insister. Il est évident que nous avons affaire ici à Guillaume de Machaut, qui nous a laissé en grand nombre lais, virelais, ballades, rondeaux et chansons que lui-même avait mis en musique. Le marquis de Santillane, qui énumère les cinq poètes français dans l'ordre chronologique, n'aurait pas, d'ailleurs, placé Michaut entre Jean de Meun et Oton de Grandson, tandis que cette place convient parfaitement à Guillaume de Machaut.

Guillaume de Machaut, si célèbre de son temps, était au XVe siècle à peu près complètement oublié. Quand, par hasard, les copistes de manuscrits rencontraient son nom, ils le lisaient et l'écrivaient généralement mal, ou y substituaient celui de Michaut. M. G. Paris a remarqué (*Romania*, t. XVI, p. 409, note 3) que dans les éditions du *Champion des dames*, partout où il est question de Machaut, on trouve imprimé Michault. Le manuscrit de l'Arsenal 3121 donne également Michault. Dans le manuscrit de Bruxelles 9181, on lit : « le jugement Marault » ! Le *Débat réveille matin* d'Alain Chartier, qui

1. *Obras de don Iñigo Lopez de Mendoza, marqués de Santillana*, par don José Amador de Los Rios. Madrid 1852, p. 9.

contient une allusion à Guillaume de Machaut, fournit un autre exemple. Le nom de ce poète est estropié dans presque tous les manuscrits. Arsenal 3521 et Turin L. IV. 3 ont *Michault*; Arsenal 3523 et Bibl. Nat. fr. 24440 *Marcault*; Bibl. Nat. fr. 1642 *Marsault*; Bibl. Nat. fr. 924 et 2236 *Mahault*. Dans les anciennes éditions, on trouve *Martault*.

Arthur PIAGET.

ESTALER

The question of the connection between *estaler*, « uriner », Eng. « to stale[1] », and *estaler*, « s'arrêter », has been several times discussed in the *Romania* (XVIII, 131, 472; XIX, 593).

It seems quite possible that both may come from Germ. *stal*, Anglo-saxon *steal*, *stæl*, Eng. *stall*, meaning « standing-place for cattle, horses (étable, écurie) », and « stand to expose wares for sale (étal) ».

1° *Estaler*, « uriner » : a horse « stales » when it comes into the *stall* (for the connection between *stale* and *stall* see Skeat, *Etym. Dict.*, s. v. *stale*). Scaliger (apud Richardson, Eng. Dict. s. v. *stale*) derives Ital. *stallare*, « pisciare », from stabulum; « quia, quum recenter veniunt [equi] in stabulum, quod *stallam* vocant Germani, tunc urinam solent emittere. » This view is supported by the supposition of M. Loth (*Rom.*, XIX, 593) that the Breton *stalt*, *staot*, « urine, » may be borrowed from the Danish *stald*, meaning « stall, stable (étable) ».

2° *Estaler*, « s'arrêter » : to come to the *stall*, to come to a stand; cf. O. Fr. « prendre estal » (*Ch. de Roland*, v. 2139 : « Pur vostre amur ici *prendrai estal* »).

From the same source come *estalon*, Eng. *stallion* (« equus ad stallum) », a horse kept in a *stall* and not made to work; and *estaler*, to display wares upon a *stall* (estal) whence Eng. *stale*, « vieux, rassis, éventé ».

Paget TOYNBEE.

---

1. An Eng. substantive « stale » also exists, corresponding to the French *estal*, « urine. »

PÉRIODIQUES

Revue des langues romanes, 4e série, t. V, juillet-septembre 1891. — P. 321. L.-G. Pélissier, *Les amis d'Holstenius* (suite). Ce travail, qui sort du cadre de la *Romania*, ne peut être apprécié ici. Je ne puis m'empêcher toutefois de remarquer que les lettres anglaises de Patrick Young et autres, imprimées pp. 366 et suiv., contiennent de fâcheuses erreurs de lecture (*eastlie* pour *lastlie*, *wat* pour *was*, etc.). — P. 379. C. Chabaneau, *La langue et la littérature du Limousin*. Résumé judicieux de ce qu'on sait sur les œuvres en langue vulgaire que le Limousin a produites du moyen-âge aux temps modernes. Ce travail avait déjà paru dans le volume publié à Limoges, en 1890, par l'Association française pour l'avancement des sciences. Je me permettrai d'indiquer mon dissentiment à propos de l'assertion par laquelle s'ouvre le mémoire. M. Ch. affirme que « l'idiome vulgaire du Limousin constitue l'un des dialectes les mieux caractérisés de la langue d'oc », et que ce dialecte se modifie notablement dès qu'on franchit les limites de la province. Mes études ne m'ont point conduit à ce résultat. Là comme ailleurs, les caractères linguistiques sont sans rapport sensible avec les limites politiques. Je n'insiste pas : il est difficile de déraciner de vieux préjugés. Je suis plus étonné de la façon dont M. Ch. présente (p. 387) les rapports des mss. de *Girart de Roussillon*. On manque à la propriété des termes en disant qu'il y a trois « versions » de ce poème : il y a trois mss. (plus un court fragment de quelques pages) qui se classent en deux familles. Il n'est pas exact de qualifier le ms. de Londres de « version purement française » : c'est une copie un peu francisée. Enfin je suis bien surpris de voir M. Ch. émettre des doutes sur l'origine que j'ai assignée il y a plus de trente ans au ms. de Paris. La comparaison avec la charte que j'ai publiée en 1860, dans la *Biblioth. de l'Ec. des Ch.*, indique aussi clairement que possible que le ms. de Paris est du même pays que la charte, c'est-à-dire du Périgord. En appendice, M. Leroux, archiviste du département, a dressé une liste de « documents rédigés en limousin, en dehors des textes littéraires », et publié quelques chartes, statuts de confréries, etc. — P. 438. P. Marchot, *Etymologies liégeoises* (suite). — P. 442. Harvey, *L'état de la population d'origine française au Canada*.

Octobre-décembre 1891. — P. 481. F. Novati, *Nouvelles recherches sur le roman de Florimont*. Ce très intéressant mémoire a pour point de départ l'étude d'un ms. de *Florimont* déjà signalé depuis longtemps par deux érudits

italiens, mais qui n'avait pas encore été examiné de près par un homme compétent. Ce ms., qui appartient à la bibliothèque de Saint Jean de Monza, n'est pas des meilleurs : il a toutefois donné à M. Novati l'occasion de faire d'intéressantes constatations qui avaient échappé à ceux qui, avant lui, s'étaient occupés de ce curieux poème. M. N. établit par de bonnes raisons qu'Aimon de Varenne, l'auteur du poème, écrivait réellement, comme il le dit, à Chatillon-d'Azergues en Lyonnais (arr. de Villefranche). Ce fait, déjà mis en lumière par Paulin Paris, avait été contesté par M. Risop, qui, contre toute vraisemblance, voulait substituer le *Laonnois* au *Lyonnois*. Mais voici qui est plus intéressant et plus nouveau. Aimon de Varenne, qui nous a donné divers renseignements, dont on n'a pas toujours tiré bon parti, sur son œuvre, nous dit en un certain endroit qu'il a composé son poème *por anailui*, ailleurs *por s'amie vialine*. Ces passages n'avaient pas été compris. M. N. établit d'une façon irréfutable qu'il faut voir dans *vialine* et dans *anailui* l'anagramme du nom propre *Juliane*. Il repousse aussi, avec toute raison selon moi, l'invraisemblable hypothèse présentée récemment par M. Psichari [1], qui s'efforce (et n'y réussit guère) de prouver que le trouvère ne s'appelait pas *Aimes* ou *Aimon*, mais qu'il a traduit son poème d'un original latin composé par un auteur appelé en latin *Amo*. Sur d'autres points encore M. N. rectifie les assertions de M. Psichari. En somme, ce travail aboutit à des conclusions qu'on peut considérer comme définitivement acquises. — P. 502. Pélissier. *Les amis d'Holstenius*. — P. 548. Ch. Revillout, *La légende de Boileau*. — P. 596. P. Lagarenne, *Quatre fables de Lafontaine en saintongeais*. — P. 604. A. Blanc, *Le groupe* ct *de* sanctus *dans les noms de saints en provençal*. Il s'agit de formes comme *saint Chamant* pour Sanctus Amantius, *saint Chignan* pour Sanctus Anianus, dont M. Bréal a cité ici même (II, 329) quelques exemples [2]. M. Bl. donne de ces noms une liste qui sans doute pourrait être complétée par de nouvelles recherches, mais qui est déjà très étendue. — P. 612. *Variétés*. Constans, *A propos d'un compte rendu de l'édition critique du « Roman de Thèbes. »* Ce compte rendu est celui que j'ai inséré ici-même p. 107. M. C., on le comprend sans peine, n'est pas disposé à en accepter les conclusions qui lui sont peu favorables. C'est tout au plus s'il admet qu'il a pu se tromper en interprétant par *Userche* le nom du lieu écrit *Lusarche* ou *Lusarce* dans trois mss. et *Usarche* dans le seul ms. de Spalding, et qui désigne évidemment Luzarches, près Paris. Cette erreur, qui témoigne d'un jugement bien peu sûr, a eu, quoi qu'il en dise, des conséquences graves pour la constitution de son texte, puisqu'elle lui a fourni un bien fragile argument pour attribuer son poème à une région relativement méridionale où, selon lui, on disait *evre* et non *ivre*, *sere* et non *sire*, etc. J'ai

1. Dans le volume intitulé *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* (1891).

2. Je note que, bien avant M. Bréal, feu Mabille avait signalé en passant le même fait, en 1867, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (6e série, III, 492).

dit que je contestais absolument que M. C. eût eu des raisons suffisantes pour introduire ces formes dans un texte. Je l'ai dit et je le maintiens. La seule manière de prouver que j'ai tort et que M. C. a raison, ce serait de me montrer ces formes dans un texte ancien, non sophistiqué, et c'est ce que l'on ne fait pas. La correction d'*i* en *e* était d'autant moins opportune que M. C. n'a pu la faire d'une manière constante. Ainsi, v. 1890, il a dû conserver *sire* à cause de la rime correspondante *dire*. Les lecteurs compétents jugeront : je n'ai pas de temps à perdre en de telles discussions. Quant à l'observation que j'ai faite (p. 109) au sujet des notes que M. C. a empruntées, sans indiquer sa source, à ma traduction de *Girart de Roussillon*, je la maintiens dans les termes très modérés où je l'ai présentée. Par ex. lorsque M. C. dit (II, 346) « aux exemples cités par P. Meyer (*Romania*, IV, 394) qui prouvent que le tâtonnement était pour les femmes un devoir d'hospitalité, il convient d'ajouter... », il sait très bien que ce n'est pas seulement dans la *Romania* que j'ai parlé de cet usage et que dans mon *Girart de Roussillon* (p. 132) j'ai cité l'exemple d'*Aiol* qu'il cite à son tour. De même pour l'usage de présenter le gant plié comme gage (p. 335, cf. *G. de Rouss.* pp. 64 et 349), l'escarboucle (p. 336, cf. *G. de Rouss.* p. 25 et XCIX), etc. Je n'attache, du reste, aucune importance à ces misères, et si j'ai fait une discrète allusion au procédé de M. C., c'est que ce n'est pas la première fois qu'on le voit prendre son bien chez autrui (voy. *Romania*, XIII, 492-3). — P. 618. Bibliographie. Compte rendu par M. Marchot du *Cours de grammaire historique* d'A. Darmesteter. Ce compte rendu est malveillant et injuste et le ton en est inconvenant. Il n'est guère légitime de passer sous silence « certains bons côtés du livre », comme il est dit p. 619, et de s'attacher uniquement à en relever les défauts, surtout lorsque la distance de l'auteur au critique est aussi grande qu'elle l'est dans le cas présent. D'ailleurs, plusieurs des objections de M. Marchot sont sans fondement, comme lorsqu'il reproche à Darmesteter d'ignorer que *biais* vient de bifacem et *ruser* de refusare. Ce sont là, en effet, des étymologies très contestables. Les attaques incidemment dirigées contre M. Muret, qui a fait œuvre de dévouement en préparant pour l'impression le travail de Darmesteter, sont, à tout le moins, de mauvais goût.

P. M.

STUDI DI FILOLOGIA ROMANZA pubblicati da Ernesto MONACI. Roma, Lœscher. In-8°. Fasc. 14 (fin du t. V), 1891. — Ce cahier (pp. 341-568) est entièrement occupé par la publication du chansonnier provençal Vatican, n° 3207, dont une description sommaire et de copieux extraits avaient déjà été donnés en 1863 par le Dr Grûtzmacher dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, XXXIV, 385-418; mais la description due à MM. Gauchat et Kehrli, les auteurs de la présente publication, est beaucoup plus détaillée que celle de Grûtzmacher. Contrairement à l'opinion exprimée par M. Pakscher (*Zestschrift f. rom. Phil.*, X, 447), les éditeurs montrent que ce ms. n'est point identique au *libro slegato* de Barbieri. Le texte est suivi de deux

pages de notes sur les pièces uniques et de trois tables (auteurs, *razos* et premiers vers). Je regrette que pour cette publication, comme pour celle du chansonnier Vat. 5222 (cf. *Rom.*, XIX, 621), on ait cru devoir imprimer les vers à lignes pleines. Il eût été bien préférable de mettre chaque vers à la ligne.

Fasc. 15 (t. VI), 1891. — [A. Restori, *La collezione CC. IV. 28033 della Bibliotheca Palatina-Parmense.* Description raisonnée d'une collection de comédies espagnoles des XVIIe et XVIIIe siècles, en quatre-vingt-sept volumes, conservée dans la bibliothèque de Parme et qui provient très probablement de l'infant Don Philippe. Nous en avons annoncé naguère la découverte (XIX, 151). Cette collection se compose de morceaux des recueils généraux et particuliers imprimés au XVIIe siècle, de *sueltas* et de pièces manuscrites. M. Restori dans son commentaire bibliographique ne renvoie guère qu'à La Barrera et à la *Coleccion de autores españoles* de Rivadeneira ; il aurait dû se servir aussi des catalogues de Salva et de Ticknor. A. M.-F.] — P. 157-9. V. Crescini. *Note provenzali.* I. Sur un passage de la pièce *Anc nom parti*, de G. Faidit, où M. Crescini restitue le nom de Montmélian, en Savoie. — II. Interprétation d'une strophe de Lanfranco Cigala mal comprise par M. Schultz. P. M.

CHRONIQUE

Au mois de mars dernier est mort, à Heidelberg, après une longue et douloureuse maladie, M. Edouard Mall, professeur de philologie romane et anglaise à l'université de Würzbourg. M. Mall n'avait pas cinquante ans, et la science attendait encore beaucoup de lui. Après avoir débuté en 1867 par une thèse qui fut très remarquée : *De aetate et rebus gestæ Mariæ Franciæ*, il avait donné comme objet principal à ses travaux l'étude et la publication des œuvres de Marie de France. L'excellente édition du *Comput* de Philippe de Than qu'il publia en 1873, et dont l'introduction marque un progrès sensible dans la connaissance de l'ancien français, se rattachait à ce plan, l'auteur ayant éprouvé le besoin de déterminer exactement l'état du français en Angleterre avant d'aborder l'étude du langage de Marie, qui, née en France, écrivait en Angleterre. De même ses recherches sur l'*Evangile des femmes* ont pour point de départ le fait qu'on avait voulu reconnaître l'auteur des *Lais* et de l'*Isopet* dans la « Marie de Compiègne » que mentionne ce petit poème. A diverses reprises, M. Mall publia sur les sources de Marie de très importants articles, dont la *Romania* a rendu compte à leur date. Il avait, en de fréquents voyages à Londres et à Paris, réuni tous les matériaux pour une édition critique de l'*Isopet*; mais la mise en œuvre lui en paraissait si difficile qu'il remettait à un temps encore éloigné le jour où il pourrait donner cette édition si désirée du public savant. Ce jour ne viendra pas pour lui; mais il est bien à souhaiter que tant de labeur intelligent ne soit pas perdu et que les papiers d'Ed. Mall soient remis à quelque philologue capable d'en faire profiter et la science et la mémoire d'un des travailleurs les plus consciencieux et les plus méritants qui aient, de notre temps, cultivé le domaine de la philologie romane.

— M. Reinhold Kœhler est décédé le 15 avril dernier à Weimar où, depuis 1857, il remplissait les fonctions de bibliothécaire. Il avait soixante-deux ans. Nous ne pouvons entreprendre de résumer son œuvre littéraire, à la fois très considérable et très dispersée. Pendant plus de trente ans il a publié en divers recueils périodiques (le *Jahrbuch f. engl. u. roman. Literatur*, la *Germania*, l'*Orient u. Occident*, le *Giornale storico della lett. ital.*, etc., etc.) une infinité d'articles sur des sujets touchant l'histoire des littératures et principalement des contes populaires. Plusieurs des recueils de contes, anciens ou modernes, qui ont été publiés en ces dernières années ont été annotés par lui. Nous ne

pouvons oublier que nous l'avons eu pour collaborateur (voir *Rom.*, VIII, 118; IX, 515; XI, 581; XV, 610), et nous avons eu mainte fois occasion d'analyser ses travaux. Nous ne doutons pas qu'il ne soit publié prochainement une notice détaillée sur R. Kœhler. Nous espérons qu'on y joindra une bibliographie complète et pourvue d'une table alphabétique des innombrables travaux qui ont occupé sa vie laborieuse. Le trait distinctif du caractère de R. Kœhler était l'inépuisable obligeance, et, chose rare, le plaisir visible avec lesquels il mettait au service de tous ceux qui le consultaient les trésors de son incomparable érudition en matière de littérature comparée. Il n'est pas un travail paru dans ce domaine depuis vingt ans qui ne se soit enrichi des indications qu'il était toujours heureux de donner, et plus d'un, parmi ceux qui s'occupent de ces études, se trouvera désormais souvent embarrassé, quand il ne pourra plus compter sur la précieuse collaboration du savant bibliothécaire de Weimar.

— M. Ernest Renan est mort le 2 octobre 1892, à l'âge de soixante-neuf ans. Nous n'avons pas à parler ici de l'orientaliste, de l'historien, du philosophe et du grand écrivain. Nous nous bornons à rappeler la collaboration de M. Renan à l'*Histoire littéraire de la France*. Commencée avec le t. XXIV, où il publia son *Discours sur l'état des arts en France au XIVe siècle*, elle s'est poursuivie dans tous les volumes suivants. Nous citerons, comme se rapportant à des ouvrages écrits en français ou en provençal, ses articles sur Villard de Honnecourt (t. XXV), sur Philippine de Porcellet (t. XXIX), sur *Placide et Timeo* (t. XXX). Dans le t. XXXI, qui va paraître, M. Renan avait encore donné un article sur le *Livre de Sidrac*, et un travail considérable, qui, joint à celui qu'il avait publié dans le t. XXVII et qui était dû, comme celui-ci, à une collaboration avec M. Neubauer, comprend l'histoire littéraire entière des juifs de France aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

— Le neuvième fascicule du *Dictionnaire général de la langue française* (*de-désarroi*) vient de paraître à la librairie Delagrave.

— C'est dans la *Bibliothèque du Cercle littéraire* de Stuttgart que M. Söderhjelm publiera la *Vie de saint Martin*, de Paien Gastinel, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs (XXI, 136).

— Le comité directeur de la fondation Diez a décerné le prix à M. W. Meyer-Lübke pour le premier volume de sa *Grammaire des langues romanes*. Rappelons que ce prix est décerné pour la troisième fois : il a été obtenu, en 1884, par M. Rajna pour ses *Origini dell' epopea francese*, et, en 1888, par A. Gaspary pour son *Histoire de la littérature italienne*.

— L'Institut de France a attribué le prix Volney à M. Paul Passy pour son livre intitulé : *Études sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux* (Paris, 1890). Quoique n'ayant pas les langues romanes pour objet spécial, cet ouvrage s'y réfère très souvent et sera très utilement consulté par les romanistes.

— Le livre de M. E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, a obtenu, de l'Acadé-

mie des Inscriptions et Belles-Lettres une médaille dans le concours annuel des Antiquités de la France. Une autre médaille a été attribuée à M. E. Lōseth pour son livre sur le *Roman en prose de Tristan*.

— L'*Altfranzœsische Bibliothek*, qui se publie à Leipzig, et dont le douzième tome (*Floris et Liriope*) a été récemment l'objet d'un compte rendu dans la *Romania* (ci-dessus, p. 109), vient de s'augmenter de deux volumes, et à peu de frais. Ces deux volumes sont les *Provenzalische inedita* de M. Appel (voir *Rom.*, XX, 167) et le *Bestiaire* de Guillaume, édition de M. Reinsch, l'un et l'autre publiés en 1890. Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle édition : on a simplement changé le titre et la couverture, en substituant 1892 à 1890.

— La Bibliothèque nationale a récemment acquis le ms. d'après lequel M. A.-L. Sardou a publié, en 1875, la vie de saint Honorat, par Raimon Féraut (voy. *Romania*, V, 237). Ce ms., incomplet de la fin, avait appartenu successivement à Raynouard et à feu Guessard. C'est de l'un des héritiers de ce dernier que la Bibliothèque l'a acquis. Il est maintenant classé dans le fonds des Nouvelles acquisitions françaises, sous le nº 4597.

— Livres annoncés sommairement :

Bibliothèque nationale. Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1874-1891. Inventaire alphabétique par Léopold DELISLE. Paris, Champion, 1891. In-8º, deux volumes à pagination continue, lxxxviij-855 pages. — En 1880, à la fin de ses *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie*, M. Delisle a publié le catalogue des manuscrits (moins les grecs et les orientaux) acquis par la Bibliothèque nationale en 1876, 1877, 1878. Les mss. étaient rangés sous un certain nombre de rubriques disposées par ordre alphabétique (*Aix*, *Albericus*, *Alchimie*, *Ambassadeurs*, etc.). La même disposition est adoptée dans le très précieux inventaire que nous annonçons, et qui reprend, comme on le voit par les dates (1875-1891), les acquisitions déjà enregistrées dans les *Mélanges de paléographie*. Ce classement par rubriques rangées en ordre alphabétique facilite en une certaine mesure les recherches : toutefois, comme les rubriques sont nécessairement très compréhensives, elles ne dispensent pas le lecteur d'avoir recours à la table alphabétique très détaillée qui termine l'ouvrage. Il y a par exemple une rubrique CHARTES, qui embrasse un grand nombre de recueils ; mais des chartes sont indiquées sous bien d'autres rubriques, par ex. sous *Beauvais*, *Bourgogne*, *Bretagne*, *Cluni*, *Compiègne*, *Dauphiné*, etc. J'aurais donc préféré un inventaire suivant l'ordre d'entrée comme est conçu le catalogue des *additional mss.* du Musée britannique, disposition qui fait mieux voir l'accroissement progressif des fonds et se prête plus facilement à la publication périodique de l'inventaire des nouvelles acquisitions. Mon observation n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire, surtout si l'on se place au point de vue spécial de nos études. Nous ne pouvons rendre ici un compte détaillé d'une publication très importante en elle-même, mais qui n'a avec les études romanes qu'un rap-

port accidentel : nous nous bornons à dire qu'entre les nombreux mss latins et français, décrits brièvement, mais toujours avec exactitude, dans cet inventaire, il s'en trouve beaucoup qui intéressent notre histoire littéraire, sans compter les textes diplomatiques (chartes, coutumes, etc.) qui peuvent être utilisés pour les recherches linguistiques. Je cite, en feuilletant le premier volume : p. 11, fragment de la chronique anglo-normande connue sous le nom de *Brut*, rédaction s'arrêtant à 1272, dont je n'avais pu signaler jadis qu'un exemplaire (*Bull. anc. textes*, 1878, p. 115) ; p. 13, roman du comte d'Anjou (cf. *Rom.*, XIX, 106) ; p. 39, chron. de Baudouin d'Avesnes (coll. Hamilton) ; p. 50, *Beuve de Hantonne* (coll. Didot) ; p. 178 et suiv., chroniques diverses en français ; p. 204, Dante, *Paradis*, trad. de F. Bergaigne (antérieure à 1524) ; p. 259, fragment du poème sur la parabole de l'unicorne (cf. *Rom.*, VI, 19 ; éd. Wollenberg, vv, 111 et suiv.) ; p. 260, fragment d'un ms. de la Vie des Pères (*Jadis estoit une abeye*) ; p. 264, Froissart (coll. de Mouchy) ; p. 267, roman de la *Mort d'Artus*, bon ms. ; p. 290, Hayton, *Fleur des histoires de la terre d'Orient* (coll. Didot.) ; p. 334, le *Trésor* de J. de Meung, ayant appartenu à Gontier Col de Sens, le secrétaire de Charles VI (don de M. de Queux de Saint-Hilaire), etc. Nous aurions de meilleurs livres sur notre vieille littérature si les prédécesseurs de M. Delisle avaient apporté la même ardeur et la même diligence à inventorier les richesses confiées à leurs soins. — P. M.

Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives, par E. Petit, t. IV, Dijon, Lamarche, 1891. In-8°, VI-491 pages. — Nous annonçons ce quatrième volume du grand ouvrage de M. Petit pour avoir l'occasion de dire que, parmi les pièces justificatives qui en occupent les deux tiers, on rencontre un assez grand nombre de chartes françaises. Quelques-unes, et notamment la plus ancienne (n° 2301, datée de 1238), sont tirées de cartulaires, et par conséquent n'offrent pas un texte toujours parfaitement sûr, mais beaucoup sont publiées d'après des originaux. C'est le cas de la seconde en date (n° 2498, datée de 1244), où nous remarquons les formes *aiguel*, *aiguele* (aïeul, aïeule) et *suemes* (sommes). A partir de 1249, les pièces en français deviennent relativement fréquentes.

L'origine des contes populaires européens et les théories de M. Lang..... par Emmanuel Cosquin. Paris, Bouillon, 1891. In-8°, 19 p. (mémoire présenté au Congrès international des traditions populaires de 1889). — Dans ces quelques pages, fort intéressantes, M. Cosquin s'attache à combattre une idée que M. A. Lang a émise à plusieurs reprises, mais sans la préciser suffisamment, à savoir que des contes semblables auraient pu naître spontanément à des endroits différents. Il montre avec évidence que si un trait particulier peut en effet sortir indépendamment à plusieurs reprises de l'imagination humaine, une série de traits liés ensemble, telle qu'il la faut pour constituer un conte, ne peut avoir été combinée qu'une fois. Il signale, en outre, dans des contes parallèles, devenus souvent assez dissemblables,

et recueillis en divers lieux, ce qu'il appelle fort bien la « marque de fabrique » qui décèle l'origine commune. Enfin, il donne de bonnes raisons pour établir que dans le plus grand nombre des cas cette origine commune est indienne, en reconnaissant toutefois que « le vaste réservoir indien » n'a sans doute pas été « alimenté exclusivement par des sources locales, mais qu'il a pu recevoir l'afflux de canaux restés inconnus jusqu'à ces derniers temps ». M. Cosquin pense surtout à l'Égypte, qui nous ménage sans doute encore plus d'une surprise; il est bien probable qu'il faut y joindre l'Assyrie.

Frammento di un'antica versione della Disciplina clericalis *di P. Alfonso*, pubblicato da Pasquale Papa. Firenze, tip. dei fratelli Bencini, 1891. In-8°, 53 pages (Nozze Oddi-Bartoli). — Cet extrait est publié d'après deux textes assez différents pour que l'éditeur ait dû les imprimer en regard l'un de l'autre. Ils sont tirés d'un ms. *Panciatichiano* et d'un ms. *Magliabechiano*, tous deux conservés à Florence. M. Papa montre que cette version est faite non sur le texte latin, mais plus probablement sur une version française différente des deux versions en vers et de la version en prose que nous possédons en français. Il est en outre porté à croire qu'elle a été connue de Boccace. Dans une partie de la préface, M. P. traite sommairement de la diffusion de l'ouvrage de P. Alphonse au moyen âge et d'une version italienne du traité *de quatuor virtutibus cardinalibus* (ou *Formula honestæ vitæ*) de Martin de Braga, qui se trouve dans le ms. de la Magliabechiana. Dans une note de la p. 10, M. P., traitant de la version en vers français de P. Alphonse publiée (1824) par Labouderie, fait mention d'un ms. de cette version appartenant à lord Ashburnham, que j'ai décrit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, en 1887. Il suppose à tort que ce ms renferme une troisième version française en vers. J'ai dit que c'était simplement un texte abrégé de la version éditée par Labouderie. Les contes qui viennent à la suite ont dû être primitivement indépendants de la version de Pierre Alphonse. J'ajoute que ce ms. est certainement resté en la possession du comte d'Ashburnham. C'est donc bien inutilement que M. P. l'a cherché à Florence. S'il avait été acquis par le gouvernement italien, je l'aurais su et n'aurais pas manqué de le dire. Ce ms. n'a jamais fait partie de la collection Libri qui, seule (et non tout entière), a été acquise par le gouvernement italien, avec quelques mss. de Dante tirés de celle des collections de lord Ashburnham qui a été cataloguée sous le titre d'*Appendix*. — P. M.

Carlo Mainetto. Frammento di un cantare toscano del secolo XIV. Firenze, tip. dei fratelli Bencini, 1891. In-8°, 24 pages (Nozze Oddi-Bartoli). — Ce fragment, composé de 60 octaves, a été écrit, comme nous l'apprend un court avant-propos signé L[uigi)] G[entile], à la fin du XIVe siècle, dans un recueil de mélanges conservé à Florence. C'est le commencement d'un poème sur la jeunesse de Charlemagne qui paraît n'avoir qu'un rapport bien éloigné avec le *Mainet* français. Reste à examiner s'il se rapproche

davantage du poème franco-vénitien jadis étudié par M. Rajna (voy. *Romania*, II, 270).

Antonio Restori, *Note fonetiche sui parlari dell' alta valle di Magra*. Livorno, tip. Vigo, 1892. In-8°, 40 pages. — Travail composé avec méthode et accompagné de spécimens du langage populaire et d'une carte.

L'assise du baillage de Senlis en 1340 et 1341, publiée d'après le ms. du comité d'archéologie de Senlis, par Eug. de Rozière. Paris, Larose et Forcel, 1892. In-8°, 94 pages (extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*). — Ce document, récemment acquis par le comité archéologique de Senlis et communiqué par M. l'abbé Müller, d'abord au comité des travaux historiques, puis à M. de Rozière, offre, pour l'histoire de la procédure, un intérêt qui a été bien mis en relief dans la préface de l'éditeur. Au point de vue linguistique l'intérêt est moindre : la langue est déjà à bien peu de chose près celle de l'Ile-de-France; les quelques caractères picards, qu'on observe en des documents plus anciens de Senlis, ont déjà disparu. On y peut toutefois relever quelques détails phonétiques tels que l'emploi de *ilg* ou *lg* pour marquer le son d'*l* mouillée : *conseilg*, *Creeilg* (la ville de Creil), *filg*, *Mailg*, etc., ce qui, du reste, s'observe ailleurs. Les règles de la déclinaison tombent en désuétude. Cependant l'*s* du cas sujet s'emploie encore dans les adjectifs ou participes construits comme attributs : « Et s'est li dis Raoul *tenus* pour *adjournés* » (§ 16); « lequel curé n'est *venus* ne *presentés* ne *comparus* a ceste assise (§ 27). » La même particularité a été observée en des textes provençaux du même temps (*Rom.*, XVIII, 436; XX, 174). On trouve aussi *sereurs*, au cas rég. plur. (§§ 7, 31). § 36 : « Pour cause du *desinchement* des cornillas du haut bois seant *d'en costé* la chapelle » ; lire *desnichement* et *d'encoste*. Cotgrave a relevé *cornillat*, petit de la corneille; M. Godefroy donne seulement *corneilleau*. La publication se termine par une bonne table qui sera consultée utilement pour l'histoire des noms propres et des surnoms en langue vulgaire. — P. M.

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau, t. V, Paris, Klincksieck, 1892. In-8°, 350 pages. — L'entreprise si utile de M. Hauréau progresse rapidement; nous voici au cinquième volume, et le premier (voir *Rom.*, XX, 630) a paru en 1890. Ce nouveau tome contient des notices plus ou moins étendues sur 67 mss. du fonds latin de notre Bibliothèque nationale, compris entre les nos 15265 et 17990. Un ou deux volumes suffiront à achever l'ouvrage. Quatre ou cinq seulement de ces dissertations avaient paru antérieurement dans le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* publié par l'Académie des Inscriptions. Comme toujours, les ouvrages auxquels M. H. a appliqué sa critique si compétente et si sûre sont des traités de philosophie ou des recueils de sermons ou de vers latins. Ainsi que dans les tomes précédents, on trouvera ici nombre d'anciens proverbes vulgaires, tirés de sermons du XIIIe siècle (pp. 34, 37, 42, 49, 52, etc.), et plusieurs historiettes citées à titre d'*exempla* (pp. 148, 152, 168-171).

Hoccleve 's *Works*. I. *The minor poems in the Phillipps ms. 8151 (Cheltenham) and the Durham ms.* III, 9, edited by Fr. Furnivall. London, Kegan Paul, Trench, Trübner, 1892. In-8°, lxx-270 p. (Early english Text Society, *Extra series*, LXI). — Hoccleve est un poète assez médiocre et surtout peu original. Il tient néanmoins une place considérable entre les auteurs anglais de la fin du moyen âge. Il était contemporain de Christine de Pisan qu'il a imitée, et atteste, au temps de la guerre de Cent ans, la continuité des rapports littéraires entre la France et l'Angleterre. C'est à ce point de vue que l'édition de ses œuvres mérite d'être annoncée ici. Hoccleve est encore peu éloigné du temps où le français était la langue littéraire de la Grande-Bretagne; les rubriques de beaucoup de ses pièces sont en français. On trouvera, pp. 72 et suiv., la version de l'*Epître au Dieu d'amours* de Christine de Pisan (éd. de la Soc. des anc. textes français, II, 1-27). Le texte anglais a été malheureusement donné d'après un ms. où les transpositions abondent, comme on peut le voir en comparant avec l'original français. L'éditeur, s'en étant aperçu tardivement, a fait de son mieux pour corriger ce défaut en donnant en appendice la collation d'un ms. meilleur (qui sera publié dans le second volume) et des extraits du poème français.

Festschrift zur Begrüssung des fünften allgemeinen deutschen Neuphilologentages zu Berlin Pfingsten 1892... herausgegeben von Julius Zupitza. Berlin, Weidmann, 1892. In-8°, 202 p. — Les six articles réunis dans ce volume n'ont pour nos études qu'un intérêt indirect. Mentionnons : J. Bolte, *Das Märchen vom Tanze des Mönches im Dornbusch* (p. 76; étude des diverses versions d'un conte bien connu, dont l'origine est peut-être, comme le remarque l'auteur, dans *Huon de Bordeaux*; à ce propos, M. B. mentionne à Berlin un « magnifique » manuscrit de *Huon*, daté de 1341, mais malheureusement il ne donne sur ce manuscrit aucun autre renseignement); — J. Zupitza, *Ueber die mittelenglische Bearbeitung von Boccaccio's* De claris mulieribus *in der Hs. des Brit. Mus. Add. 10304;* — A. Tobler, *Ungedruckte Briefe von Freunden Ugo Foscolos;* — M. Rœdiger, *Elf französische Volkslieder übersetzt.*

Gedächtnissrede auf Konrad Hofmann... von Wilhelm Hertz. München, Verlag der Akademie, 1892. In-4°, 28 p. — A ce beau discours, où la personne et les ouvrages de K. Hofmann sont appréciés avec autant de sympathie que de compétence, est jointe une utile bibliographie des travaux du défunt.

Arturo Graf, *Miti, leggende e superstizioni del Medio Evo.* Volume I. *Il mito del Paradiso Terrestre. Il riposo dei dannati. La credenza nella Fatalità.* Torino, Lœscher, 1892. In-12, xxiii-302 p. — « Des trois écrits qui composent le présent volume, dit M. Graf, le premier peut être qualifié de nouveau, car celui que j'ai publié il y a quatorze ans sous le titre de *La légende du paradis terrestre* n'était que l'embryon de l'esquisse de celui-ci; le second reparaît avec un titre nouveau et non sans quelques petites additions; le troisième est accompagné de notes, dont il était d'abord

dénué. » Nous avons parlé de ces trois écrits lors de leur première publication ; nous reviendrons à cet intéressant recueil quand aura paru le second des deux volumes qui doivent le composer.

Ueber Ostenglische Geschichtsquellen des 12, 13, 14 Jahrhunderts, besonders den falschen Ingulf, von F. LIEBERMANN. Hannover, Hahn, 1892. In-8, 43 p. (extrait du t. XVIII du *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, dédié à W. Wattenbach pour son 50e anniversaire de doctorat). — La prétendue chronique d'Ingulf a une telle importance pour l'histoire des idées et des mœurs au moyen âge, que depuis longtemps on en désirait une analyse rigoureusement critique. Elle nous est donnée ici par un des savants qui connaissent le mieux l'historiographie anglaise du moyen âge ; il conclut que ce roman pseudo-historique, censé du XIe siècle, a été fabriqué à Crowland peu avant 1360, et qu'il ne contient, en dehors des sources que l'on possède encore, aucun élément authentique. En dehors de cette importante démonstration, le mémoire de M. L. contient plusieurs observations qui ont de l'intérêt même au point de vue de l'histoire littéraire anglo-normande, par exemple sur la traduction en vers (fragmentaire) de la chronique de Hugues *le Blanc* de Peterborough et sur certaines sources de Geffrei Gaimar.

Le Lai, le Virelai, le Rondeau, par Gaétan HECK. Bruxelles, A. Vromant, 1892. In-8°, 33 pages (*Extrait des annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, vol. VI). — Ce travail, comme celui du même auteur sur la *Ballade* que nous avons annoncé ci-dessus, p. 138, est d'une extrême faiblesse. M. H. ne connaît rien de ce qui a été écrit avant lui sur le sujet qu'il traite.

La Divina Commedia, con commenti secondo la scolastica, del P. Gioachino BERTHIER. Vol. I, fasc. 1, Freiburg, Universitætsbuchhandlung, 1892. Gr. in-4°, XVI-32 pages. — Cette édition, dédiée au pape Léon XIII et chaudement annoncée dans la presse, tiendra honorablement sa place sur la table d'uu salon littéraire. Elle est ornée d'un grand nombre de clichés phototypiques de provenances diverses qui, s'ils contribuent peu à l'interprétation du texte, servent du moins à récréer agréablement les yeux. Ainsi, à la première page de l'introduction (dont cette première livraison ne contient encore que le commencement), nous trouvons la réduction d'un plan de Florence *en 1716*. Deux pages plus loin, à propos de la naissance de Dante, un bois, emprunté à la *Chevalerie* de M. L. Gautier, représentant un enfant emmailloté, dessin du XIIIe siècle ; p. 11, une vue du tombeau de Virgile, d'après un ancien guide de Naples ; p. 14, à propos du célèbre *veltro*, la reproduction d'une des fresques de la chapelle des Espagnols, à Santa Maria Novella, avec cette rubrique : « Benedetto XI adopra « veltri per custodire gli agnelli », pour servir de confirmation à l'idée que le *veltro* figure Benoît XI. Quant au commentaire, il montre surtout chez son auteur, qui est professeur de théologie à l'Université de Fribourg en Suisse, un esprit décidé qu'aucun doute ne vient troubler. Ainsi le vers sur

lequel on a tant écrit, *Si chè'l piè fermo sempre era'l più basso*, est ainsi expliqué : « L'azione dell' uomo è tanto meno efficace ed il passo avanti meno » sicuro, che il dovere è più alto o difficile, e cosi *il piè fermo è sempre il più* » *basso*. Questo è il significato del famoso verso tanto malmenato, special- » mente da quelli che non sanno di catechismo, e pero non capiscono un' » acca della teologia dantesca. » Voilà ce qui s'appelle trancher le nœud gordien.

Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'église latine, depuis les origines jusqu'à nos jours, par le chanoine Ulysse Chevalier : 2e fascicule. *D-K* (nos 4540-9935). Louvain, impr. Lefèvre. Avril 1892. Gr. in-8°, pp. 273-602; avec un avant-propos (extrait des *Analecta Bollandiana*). — Nous avons annoncé il y y a deux ans (XIX, 501), le premier fascicule de ce commode répertoire. Le second, qui vient de paraître, est exécuté avec le même soin que le premier. L'exactitude des transcriptions, la précision rigoureuse des renvois y sont à louer comme dans les autres travaux du même auteur. En tant que dépouillement des livres liturgiques imprimés, le *Repertorium hymnologicum* paraît être à peu près complet. On ne peut qu'en souhaiter le prompt achèvement.

Une traduction de Pyrame et Thisbé en vers français du XIIIe siècle, par Jean Bonnard, professeur à la Faculté des Lettres. Lausanne, 1892. Gr. in-8°, 8 p. (extrait du *Recueil inaugural de l'université de Lausanne*). — Cette traduction, en 216 vers, sèche mais exacte, quoique abrégée, est insérée dans la traduction des livres historiques de la Bible par Jean Malkaraume, et, comme le montre M. Bonnard, est probablement de lui. Jean Malkaraume, d'après M. B., qui a copié toute son œuvre, était Lorrain et écrivait vers le milieu du XIIIe siècle ; sa langue offre des particularités remarquables, notamment la suppression fréquente de l'*e* féminin, non seulement en hiatus dans l'intérieur des mots, mais à la fin des mots, et non seulement de l'*e* final, mais de l'*e* suivi d'*s* ou même d'*nt*, et non seulement devant une consonne, mais devant une voyelle. Il écrit donc des vers comme ceux-ci : *Et la partie baise et acole* 60, *Car la vesteure a trovee tainte* 127, *Qu'elle a muee li refait peour* 168, *Ne cuide mie que ce soit il* 169, *O ma lignie, vos mi parant* 206, *Mais toutevoies devons grant grace* 55, *La lionnesse qu'ot apaisié* 109, *A la vesteure resoif mon sanc* 145, *En une fosse soient comblé* 209, *Guinemens, signes ert par parole* 32, *Cil dui revinrent a lor pertuis* 67. On pourrait çà et là corriger, mais le nombre des cas et les conditions de la plupart interdisent d'y voir des fautes de copiste. On ne rencontre ailleurs que des exemples du premier et du second cas (*-e* supprimé après voyelle, *-es* élidé devant voyelle), et on ne les rencontre guère avant le XIVe siècle ; quant à ceux des autres cas, il serait impossible d'en trouver trace avant cette époque, et ils y sont encore extrêmement rares; ils ne sont fréquents, à ma connaissance, que dans la *Guerre de Metz* (1372), ce qui confirme l'origine lorraine de Malkaraume, mais ce qui tend à le rajeunir notablement

(le ms. est du XIVe siècle). Il est curieux qu'à côté de cela le même poète tolère l'*e* fém. en hiatus, et écrive par exemple : *En la terre de Orient* 10, *De teule cuite et atraite* 19, *Plus eschaufe et a ardure* 34, et même *Est descendue au ruissel* 98. On remarque aussi de singuliers manques d'accord entre le nom et l'adjectif ou le nom et le verbe. — La publication de M. B. est faite avec soin : après 43, il faut une virgule au lieu d'un point, et *Encor* au v. 129 appartient déjà au discours de Pyramus; j'ai dit bien des fois qu'il ne fallait pas imprimer *povoit* (203), mais *pouoit* (et de même *peuent* et non *pevent*), mais je n'arrive pas à l'obtenir. — G. P.

Giovanantonio Campano, detto l'Episcopus Aprutinus. Saggio biografico e critico del dott.-profess. Giusseppe LESCA. Pontedera, Ristori, 1892. In-8°, XII-208 pages. — Campano, « l'évêque des Abruzzes, » fut un humaniste célèbre en son temps (1429-1477), disciple de Valla, ami de Pie II; il joua en outre un certain rôle politique. M. Lesca a retracé sa vie dans un premier livre et étudié ses œuvres dans un second. Les lettres de Campano, sa Vie du condottierre Braccio, ses élégies et épigrammes ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du XVe siècle et ne manquent pas de mérite; M. L. signale cet intérêt et ce mérite sans les exagérer. On regrettera les innombrables fautes d'impression qui rendent souvent les citations latines presque inintelligibles et défigurent notamment les vers.

La « Navigatio sancti Brandani » in antico veneziano, edita ed illustrata da Francesco NOVATI. Bergamo, Cattaneo, 1892. In-8°, LVIII-110 pages. — Cet élégant volume, outre l'édition du texte et une étude biographique, contient une intéressante introduction où l'auteur, après avoir indiqué sur l'origine et les plus anciennes formes de la légende de saint Brendan quelques idées assez neuves et dignes d'attention, fait remarquer que la version italienne (il n'y en a qu'une malgré les variantes des quatre récensions qu'on en connaît), ou plutôt vénitienne, présente une particularité qu'on n'a pas notée jusqu'ici : c'est une longue description du paradis terrestre et d'une île de délices qui le précède, description qui, chose assez étrange, fait absolument défaut dans la légende latine, consacrée tout entière à un voyage vers ce but qui, une fois atteint, est à peine signalé. On a cru que cette addition était du fait du traducteur italien; M. L. pense au contraire et rend très vraisemblable qu'elle a d'abord été écrite en latin, et rien ne prouve que ce soit en Italie; mais le traducteur vénitien et les copistes l'ont sans doute successivement embellie à leur façon. « Ils ne s'apercevaient pas, les malheureux, que le fantastique séjour des élus, entrevu dans l'extase d'une vision ascétique, se déformait ainsi tout doucement, grâce à eux, jusqu'à devenir le songe vulgaire du pays de Cocagne. »

Supplément au Viandier de Taillevent. Le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, publié avec Avant-Propos, Notes et Table, par le baron J. PICHON et G. VICAIRE. In-8°, paginé 181-300. — Nous avons annoncé ci-dessus, p. 323, que M. le baron Pichon et M. Vicaire avaient l'intention de publier le texte du *Viandier* de Taillevent que renferme le ms. du Vatican, n° 776

du fonds de la reine Christine, pour compléter leur édition de cet ouvrage parue au commencement de cette année à la librairie Techener. On voit que les éditeurs ont promptement mis leur projet à exécution. Le ms. du Vatican renferme un texte du *Viandier* meilleur que ceux que l'on possédait déjà et, de plus, une suite de « remedes et experimens touchans le fait des vins et aultres choses », que l'on ne connaissait point. Les éditeurs inclinent à penser que cette seconde partie a aussi pour auteur Guillaume Tirel dit Taillevent, mais ils s'abstiennent prudemment de l'affirmer positivement. On y remarquera de bien curieux *entremets* (sorte de pièces montées) en pâtisserie. Une bonne table des matières termine cette intéressante publication.

Antonio Restori, *Palais*. Cremona, 1892. In-8°, 17 pages (Nozze Battistelli-Cielo). — Les poésies du troubadour Palais se composent de deux chansons et de trois couplets isolés dont l'un est un *estribot*. Raynouard (*Choix*, V, 274) avait publié quelques vers des deux chansons : le reste était inédit. M. Restori a publié et élucidé de son mieux les cinq pièces. Il a montré que Palais, sur lequel on ne savait à peu près rien, avait fréquenté la cour d'Oton del Caretto et de son frère Henri de Savone. Le texte de ces poésies, conservé dans le chansonnier de Modène (deux couplets se trouvent aussi dans un des mss. Ricardi), est fort corrompu et on ne saurait blâmer l'éditeur de n'avoir pas réussi à restituer tous les passages corrompus. Pièce II, v. 6, lire *çai es n' Aenris* et non *ca ies n' a Enris;* v. 32, *Enanz que lo* uiocs *remaigna*, corr. jocs.

A. Restori. *Per un serventese di Guilhem de la Tor*. In-8°, 15 pages (Extrait des Comptes-rendus de l'Institut Lombard, 2e série, t. XXV, 1892). — M. Restori réédite et traduit le *sirventes* de G. de la Tor (*Un sirventes farai d'una trista persona*) et y joint un commentaire historique intéressant. Il identifie avec certitude le « Porc armat de Cremona » contre qui la pièce est dirigée avec un « Poncius Amatus » qui fut *podestà* en plusieurs villes italiennes pendant le premier quart du XIIIe siècle. Au v. 38, c'est avec raison que Raynouard (*Lex. rom.* II, 486) traduit *cornar la recrezuda* « par sonner la retraite ». Le sens de cette expression ne saurait être douteux; on disait de même en vieux français « corner la recreüe » (Godefroy, sous *recreüe*). L'interprétation nouvelle proposée par M. R. est inacceptable.

Specimens of old french (*IX-XV centuries*), with introduction, notes and glossary by Paget Toynbee. Oxford, Clarendon press, 1892. In-8°, LX-492-205 pages. — Ce recueil, dont nous annoncions naguère (ci-dessus, p. 322) la prochaine publication, ne pourra manquer de contribuer très efficacement au progrès de l'étude du vieux français dans les pays de langue anglaise. Le choix des morceaux nous a paru judicieux. Il est assez bien approprié aux besoins du public anglais. Les textes qui touchent par quelque côté à l'histoire de la Grande-Bretagne ou qui ont été composés outre-Manche y sont nombreux. Nous croyons cependant que l'éditeur aurait pu, en sacrifiant quelques specimens de peu d'intérêt, introduire plus d'ex-

traits des poèmes qui ont été imités ou traduits par d'anciens écrivains anglais. Il est surprenant que M. T., qui pourtant paraît avoir dépouillé avec soin la *Romania*, n'ait pas fait figurer parmi ses *Specimens* la Vie de saint Grégoire par frère Anger, de Sainte Fridewide (*Romania*, XII, 145), dont le texte est daté et se présente en des conditions d'authenticité et de pureté tout à fait exceptionnelles. Le classement est chronologique. J'ai montré ailleurs (*Revue critique*, 1892, art. 413) que l'ordre adopté est souvent contestable. Les textes sont en général empruntés aux meilleures éditions. Plusieurs sont tirés de mon *Recueil d'anciens textes*. Le commentaire, qui tend à élucider les *Specimens* à tous les points de vue, a le caractère élémentaire que comporte l'ouvrage, mais tout n'y est pas également exact. L'introduction grammaticale est assez faible. Le glossaire, très étendu, est rédigé avec soin. Toutefois, on y trouverait la matière de bien des observations critiques. *Abbes* est écrit à tort *abbés* au cas suj. du sing.; *acoveter* y est expliqué par le très hypothétique acclapitare, *aerdre* par adherere; *araire*, rattaché à *araier*, est purement imaginaire; car le passage auquel renvoie le glossaire (L, 18), est ce vers de Philippe Mousket (qui n'était nullement évêque de Tournai) *Si que li sans en est* ARAIS; c'est la leçon de Reiffenberg (v. 17433), où il faut évidemment lire A RAIS. *Avel* n'a rien de commun avec *avouer* (cf. G. Paris, *Chansons du XVe siècle*, p. 6), etc. Si, comme nous l'espérons, une seconde édition devient bientôt nécessaire, M. T. fera bien de soumettre cette partie de son travail à une révision minutieuse. — P. M.

Wolfram d'Eschenbach. *Perceval*, traduit par Alphonse GRANDMONT. Liège, Grandmont-Donders, 1892. In-12°, 530 p. — Nous n'avons pas comparé cette traduction avec l'original; mais, en la parcourant, elle nous a paru faite avec intelligence, et le court avant-propos donne une bonne idée de la conscience que M. Grandmont a apportée à son travail. Ce travail rendra un vrai service à ceux qui ne lisent pas l'allemand, et il sera commode même aux autres; il l'eût été plus si le traducteur avait muni son livre d'un index; en revanche, le soin qu'il a pris de marquer en marge les numéros des divisions du poème allemand facilitera l'emploi et la comparaison occasionnelle de sa version avec l'original. Traduire le *Parzival* était assurément un rude labeur, assez ingrat de toutes façons, malgré l'intérêt qui s'y rattache, et on doit savoir gré à celui qui l'a courageusement entrepris et mené à fin.

Germaniska och Romaniska Språkstudier. En blick på deras historia, metoder, hjälpmedel, af Werner SŒDERHJELM. Helsingfors, Otava, 1892. In-12°, six-138 p. — Ce petit guide, rédigé à l'usage des étudiants finlandais, est sobre, clair et bien conçu; il est accompagné d'une bibliographie sommaire. Dans la partie romane, le français occupe une place prépondérante. Le chapitre sur la « méthode » n'est pas un simple résumé de ce qu'on a dit avant l'auteur, c'est le fruit de réflexions et d'études personnelles. Il n'est pas exempt d'erreurs (ainsi p. 98, l'explication de *craindre* =* *trendre*

tremere par la dissimilation des deux dentales de *trendre* est insoutenable, puisque la forme ancienne du français n'est et ne peut être que *criembre*), mais elles sont rares; la lecture en sera certainement très utile aux débutants dans la philologie romane.

Beiträge zur Litteraturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, von Wilhelm Cloetta. II. *Die Anfänge der Renaissancetragödie*. Halle, Niemeyer, 1892. In-8°, x-244 p. — Nous avons parlé (XX, 186) du premier des *Beiträge* de M. Cloetta, qui concernait la comédie et la tragédie au moyen âge. L'étude actuelle est, comme la précédente, digne de tous les éloges, et apporte de précieux éclaircissements à l'histoire littéraire. Bien qu'elle concerne la Renaissance par le caractère du sujet qu'elle traite, elle appartient encore au moyen âge par la date des ouvrages qui y sont analysés, les tragédies de Mussato, de Manzini, de Loschi et de Corraro. La biographie de ces auteurs, le caractère de leurs compositions, le succès qu'elles obtinrent, l'influence qu'elles exercèrent sur l'avenir, les sources où ils se sont inspirés, font l'objet de recherches des plus intéressantes, où l'information la plus exacte est mise au service d'un sens historique très judicieux.

Le somiglianze et le relazioni tra la poesia persiana e la nostra del medio evo, memoria del dott. Italo Pizzi. Torino, Clausen, 1892. In-4°, 74 p. (extrait des *Memorie della R. Accademia delle Scienze di Torino*). — Ce mémoire forme le dernier chapitre d'une histoire de la poésie persane que M. Pizzi compte publier prochainement. Il contient beaucoup d'idées neuves et de rapprochements intéressants. L'auteur, naturellement, abonde un peu dans le sens de ses études, et accorde à la pensée et à la poésie persanes sur le développement des nôtres une influence que l'on est souvent tenté de trouver exagérée. Il a néanmoins raison d'insister sur la part prépondérante qui revient à la Perse dans la première phase de la civilisation, de la science et de la littérature qu'on appelle trop volontiers arabes, parce qu'elles se sont exprimées en langue arabe, et il y a plusieurs de ses observations qui méritent d'être prises en considération très sérieuse; tel est le rapprochement du livre de *Sidrac* avec le livre persan de *Bûzurch mihr* et celui de l'*Ameto* de Boccace avec un roman de Nizâmi. M. Pizzi ne paraît pas attacher assez d'importance, dans la transmission à l'occident d'éléments orientaux et notamment persans, au rôle d'intermédiaire joué par le monde byzantin. Quoi qu'il en soit, son ouvrage suggère beaucoup d'idées et ne peut manquer d'être fécond. Il serait plus précieux s'il était accompagné de références précises, mais l'auteur annonce qu'elles se trouveront dans le livre dont cette étude n'est que la conclusion.

Errata.— P. 421, note 4, au lieu de *L'autr'ier avint en cest autre pais*, lire *L'autr'ier un jour après la saint Denise*.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

A NOS LECTEURS 1

A. THOMAS. La loi de Darmesteter en provençal 7
H. MORF. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie en Italie et en Espagne 18
P. MEYER. Maître Pierre Cudrifin, horloger, et la ville de Romans (1422-1431) 39
P. MEYER. Ballade contre les Anglais (1429) 50
G. RAYNAUD. *La chastelaine de Vergi* 145
A. NEUBAUER et P. MEYER. Le roman provençal d'Esther 194
P. TOYNBEE. Christine de Pisan and sir John de Maundeville 228
E. WEIGAND. Nouvelles recherches sur le roumain de l'Istrie 240
W. MEYER-LÜBKE et G. PARIS. La première personne du pluriel en français 337
G. HUET. Les fragments de la traduction néerlandaise des *Lorrains* 361
P. MEYER. *L'Image du monde*, rédaction du ms. Harley 4333 483
A. THOMAS. *Aise*, essai étymologique 506
F. NOVATI. Le livre de raisons de B. Boysset, d'après le ms. des Trinitaires d'Arles, actuellement conservé à Gênes 528
P. MEYER. Les manuscrits de Boisset (premier article) 557
A. PIAGET. Une édition gothique de Charles d'Orléans 581

MÉLANGES

A cosa si deva la conservazione testuale dei giuramenti di Strasburgo (P. Rajna) 53
Le mythe des enfants-cygnes (F. Lot) 62
Le chevalier au lion, comparaison avec une légende irlandaise (F. Lot) 67
La novella della donna e dei tre papagalli (E. Gorra) 71
Un' avventura di Peire Vidal (F. Novati) 78
Le conte des petits couteaux, d'après Jacques de Vitri (P. Meyer) 81
Coussin, anc. prov. et fr. *coissin* (P. Meyer) 83
Peaigne (L. Havet) 85
Perpetuon (A. Delboulle) 86
Porpos, propos (A. Bos) 87
Aisil (A. Bos) 87
Valbeton dans *Girart de Roussillon* (L. Mirot) 257
La chanson à boire anglo-normande parodiée du *Letabundus* (G. Paris). 260
La traduction de la légende latine du voyage de Charlemagne à Constantinople, par Pierre de Beauvais (G. Paris) 263
Nouvelles recherches sur Villon (A. Longnon) 265
Jean Castel (A. Thomas) 271
Bascauda (G. P.) 406
Longaigne (G. P.) 407
Boute-en-courroie (G. P.) 408
Fragment de la *Vengeance de Raguidel* (P. M.) 414
Sur deux chansons de Conon de Béthune (A. Jeanroy) 418
Le Mystère de la Passion à Saint-Flour (A. Thomas) 425
Remarques sur Villon, à propos de l'édition de M. Longnon (A. Piaget) 427
La *Quistione d'amore* de Carlo del Nero (A. Piaget) 431
Mastin (G. P.) 597

Antenois (G. P.)..... 597
Le *Gallus calumniator* de Pétrarque (P. de Nolhac)..... 598
Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du XIVe siècle (A. Thomas). 606
Jean de Sy et Jean de Cis (A. Thomas)..... 612
Michaut pour *Machaut* (A. Piaget)..... 616
Estaler (P. Toynbee)..... 622

COMPTES-RENDUS

Adamsspiel (*Das*), anglonormannisches Gedicht des XII Jahrhunderts, hgg. von K. Grass (G. P.)..... 280
Chrétien de Troyes, *Cligès*, Textausgabe, hgg. von W. Fœrster; — *Yvain*, hgg. von W. Fœrster (G. P.)..... 276
Constans, voy. *Thèbes*.
Delisle (L.), *Notice sur un psautier latin-français*..... 301
— *Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune*..... 302
— *Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une et l'autre fortune*..... 302
Eneas, texte critique publié par J. Salverda de Grave (G. P.)..... 281
Floris et Lyriope, altfr. roman de Robert de Blois, hgg. von W. von Zingerle (P. M.)..... 109
Fœrster (W.), Romanische Bibliothek (G. P.)..... 275
Fœrster, voy. Chrétien de Troyes, *Ille et Galeron*, *Wistasse*.
Forestié (E.), *P. de Lunel, dit Cavalier Lunel de Montech* (P. M.)..... 304
Gaster, *Chrestomathie roumaine* (E. Picot)..... 113
Gautier d'Arras, voy. *Ille und Galeron*.
Gœrlich, voy. *Makkabæer* (*Die*).
Gorra (E.), *Testi inediti di storia Trojana* (H. Morf)..... 88
Grass, voy. *Adamsspiel*.
Hauréau, *Notice sur le ms. 14877 des mss. latins de la Bibl. nat.*..... 298
Ille und Galeron, von Walter d'Arras, hgg. von W. Fœrster..... 277
Karel ende Elegast, uitgegeven door E. T. Kuiper (G. P.)..... 296
Kuiper, voy. *Karel*.
Laberinto amoroso, ein altspanisches Liederbuch hgg. von K. Volmœller (A. Morel-Fatio)..... 111
Langlois (E.), *Origines et sources du roman de la Rose* (Ch. Joret)..... 434
Lunel, voy. Forestié.
Makkabæer (*Die beiden ersten Bücher der*), hgg. von E. Gœrlich (G. P.)..... 279
Meyer (P.), *Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham*..... 299
Meyer (P.), *Notice sur un recueil d'*exempla *de la Bibliothèque capitulaire de Durham*..... 303
Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat., t. XXXIV, premiere partie. Voir Delisle, Hauréau, Meyer.
Orpen, voy. *Song* (*The*).
Philippe (Frère), *Les merveilles de l'Irlande*, texte provençal publié par J. Ulrich (P. M.)..... 451
Pichon, voy. Taillevent.
Rauschen (G.), Die Legende Karls des Grossen (G. P.)..... 295
Robert de Blois, voy. *Floris et Lyriope*.
Rousselot, *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin — De vocabulorum congruentia in rustico Cellæ-Fruini sermone* (A. Thomas)..... 457
Salverda de Grave, voy. *Eneas*.

Song (The) of Dermot and the Earl, an old french Poem, edited by G. H. ORPEN (P. M.) 444
Thèbes (Le roman de), publié par L. CONSTANS (P. M.) 107
TAILLEVENT, *Le Viandier*, publié par Pichon et Vicaire (S. Luce) 306
TROST, voy. *Wistasse le Moine.*
VICAIRE, voy. TAILLEVENT.
VOLMŒLLER, voy. *Laberinto.*
Wistasse le Moine, altfranzœsischer Abenteuerroman des XIII. Jahrhunderts, hgg. von W. FŒRSTER und J. TROST (G. P.) 279
ZINGERLE, voy. *Floris et Lyriope.*

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ALFONSO (P.), voy. Frammento.
ALHEIM (F. D'), Le jargon jobelin de Fr. Villon 336
APPEL, Zur Entwickelung der italienischen Dichtungen Petrarcas 474
ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'), Cours de littérature celtique, t. V. L'épopée celtique en Irlande 333
Assise (l') du baillage de Senlis en 1340 et 1341, p. p. E. de ROZIÈRE. 627
BASTIN, Étude sur les principaux adverbes 329
BATIOUCHKOF, Spor" duchi s' tielom v' pamiatnikauch" sredne-viekovoi literatury 330
BEDROSS EFFENDI KERESTEDJAN, Glanures étymologiques de mots français 330
BERTHIER, voy. DANTE.
Bestiarius (Ein tosco-venezianischer) hgg. von GOLDSTAUB u. WENDRINER 477
BIJVANCK, Un poète inconnu de la société de Fr. Villon 136
BINET, Le style de la lyrique courtoise en France 142
BONNARD, Une traduction de Pyrame et Thisbé en vers français 630
BOS, Glossaire de la langue d'oïl 137
BRAGA, Historia da Universitade de Coimbra 333
Carlo Mainetto, frammento d'un cantare toscano 626
CARSALADE DU PONT, voy. Comptes.
CHEVALIER, Repertorium hymnologicum 630
CHRISTINE DE PISAN, voy. HEUCKENKAMP.
CLOETTA, Die Anfänge d. Renaissancetragôdie 634
Comptes consulaires de la ville de Riscle p. p. PARFOURU et CARSALADE DU PONT 332
CONON DE BÉTHUNE (Chansons de), texte critique par WALLENSKÖLD. 324
CORDIER, Jean de Mandeville 331
COSQUIN, L'origine des contes populaires et les théories de M. Lang ... 625
CRESCINI, Per gli studi romanzi 479
DAGNET, Le patois manceau tel qu'il se parle entre Le Mans et Laval. 329
DANTE, La Divina Commedia, con commenti del P. G. BERTHIER ... 629
DELISLE, Mss. latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions 624
DONCIEUX, Le cycle de sainte Marie Madeleine dans la chanson populaire 328
DOUTREPONT (G.), Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt 140
DOUTREPONT (G.), Tableau de la conjugaison dans le wallon liégeois. 330
FERRAI, Le cronache di Galvano Fiamma e li fonti della Galvagnana .. 135
Festschrift zur Begrüssung d. fünften allgemeinen deutschen Neuphilologentages zu Berlin 628

Frammento di un'antica versione della *Disciplina clericalis* di P. Alfonso p. da P. PAPA..... 626
FURNIVALL, voy. HOCCLEVE.
GASSNER, voy. *Peregrinaggio*..... 327
GŒTZINGER, Die romanischen Ortsnamen d. Kantons Saint-Gallen... 475
GOLDSTAUB, voy. *Bestiarius*.
GRAF, Miti, leggende e superstizioni del Medio Evo..... 628
GRUEL, Chronique d'Arthur de Richemont, p. p. LE VAVASSEUR..... 143
GUTHEIM, Ueber Consonanten-assimilation im Franzœsischen..... 139
HAURÉAU, Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale, t. III et IV..... 478
— t. V..... 627
HECQ, La ballade et ses dérivés..... 138
— Le Lai, le Virelai, le Rondeau..... 629
HEINZEL, Ueber d. franzœsischen Gralromane..... 140
HEINZEL, Ueber d. Gedicht vom Kœnig Orendel..... 335
HÉRON, Une représentation figurée du *lai d'Aristote*..... 139
HERTZ, Gedächtnissrede auf K. Hofmann..... 628
HEUCKENKAMP, Le *dit de la Rose*, de CHRISTINE DE PISAN..... 138
Histoire (l') de Guillaume le Maréchal, p. p. P. MEYER..... 332
HOCCLEVE's Works, edited by FURNIVALL..... 628
HŒFFL, *France*, *Franceis* und *Franc* im Rolandsliede..... 475
HOLDER, Altceltischer Sprachschatz..... 332
ISOLA, *Storie Narbonesi*, Parte III, storia delle letterature romanze..... 475
KELLER, Lateinische Volksetymologie u. Verwandtes..... 476
KOSCHWITZ, Zur Aussprache d. Franzœsischen in Genf u. Frankreich. 335
LAFAYE, voy. NOVATI.
LESCA, Giovanantonio Campano..... 631
LE VAVASSEUR, voy. GRUEL.
LIEBERMANN, Ueber Ostenglische Geschichtsquellen..... 629
LINDSTRÖM, Anmärkningar til de obetonade vokalernas bortfall i nägra nordfranskr ortnamn..... 479
LŒSETH, Le roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la compilation de Rusticien de Pise..... 141
LOJE (P. DE LA), Glossaire du Bas-Berry..... 326
LONGNON, Dict. topogr. du dép. de la Marne..... 143
— voy. VILLON.
LUNGO (I. DEL), Beatrice nella vita e nella poesia del secolo XIII..... 144
Mélanges wallons..... 334
MEYER (G.), Albanesische Studien..... 334
MEYER (P.), voy. Histoire (l') de Guillaume le Maréchal.
MEYER-LÜBKE, Ueber ō und *ū* im Lateinischen..... 142
MORPURGO, L'ebreo errante in Italia..... 326
MORPURGO, Ammaestramenti degli Antichi su l'igiene e sulla prima educazione del fanciullo..... 479
MÜLLER (R.), Untersuchung über d. Verfasser d. altfranzœsischen Dichtung *Wilhelm von England*..... 139
MÜNTZ, Les légendes du moyen âge dans l'art de la Renaissance, I. La légende de Trajan..... 333
MURKO, Beiträge zur Textgeschichte d. *Historia septem sapientum*..... 335
Navigatio (*La*) *Sancti Brendani*, in antico veneziano, edita da Fr. NOVATI..... 631
NORDFELT, Etudes sur la chanson des *Enfances Vivien*..... 476
NOVATI, Il *de malo senectutis et senii* di Boncompagno da Signa..... 335
— voy. *Navigatio*.

NOVATI et LAFAYE, L'anthologie d'un humaniste italien au XVe siècle. 480
NYROP, *Nej*. Et Motivs Historie..... 329
ŒHLERT, Alt-Veroneser Passion..... 328
PAPA, voy. Frammento.
PARFOURU, voy. Comptes consulaires
Passio sanctae Catherinae Alexandrinae metrica... edidit VARRNHAGEN... 136
Passion (*Le mystère de la*) p. p. RICHARD..... 140
PATZIG, Zur Geschichte d. Herzmäre..... 140
Peregrinaggio di tre giovani figliuoli del re di Serendippo... hgg. von GASSNER..... 327
PETIT, Histoire des ducs de Bourgogne, t. IV..... 625
PICHON, voy. TAILLEVENT.
PITRÉ, Di uno stratagemma leggendario di città assediata in Sicilia.... 478
PIZZI, Le somiglianze tra la poesia persiana e la nostra..... 634
PROU, Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés..... 144
RAJNA, L'etimologia e la storia arcaica del nome « Napoleone »..... 327
— La genesi della *Divina Commedia*..... 477
RAUSCHMAIER, Ueber d. figürlichen Gebrauch d. Zahlen im Altfranzösichen..... 336
RENIER, Ricerche sulla leggenda di Uggeri il Danese in Francia..... 138
RESTORI, Il *Carlo magno*, poema inedito..... 327
— Note fonetiche sui parlari dell' alte valle di Magra..... 627
— Palais..... 632
— Per un serventese di Guilhem de la Tor..... 632
Richard, voy. *Passion*.
RISOP, Studien zur Geschichte d. französischen Conjugation auf *ir*... 329
ROZIÈRE, voy. Assise.
SCHÄFER, Ueber d. Pariser hss. 1451 u. 22555 d. Huon de Bordeaux-Sage. 474
SCHERILLO, La morte di Beatrice..... 473
SCHNEEGANS, Die Quellen d. sogenannten Pseudo-Philomena..... 331
SCHUCHARDT, Kreolische Studien..... 330
SÖDERHJELM, Das Martinsleben d. Pean Gatineau..... 136
— Germaniska och Romaniska Sprokstudier..... 633
STEWART, Boethius, an essay..... 325
SUCHIER, *Quietus* im Romanischen..... 141
SVEDELIUS, Etude sur la semantique..... 330
TAILLEVENT (Supplément au *Viandier* de), p. p. PICHON et VICAIRE... 632
TIMMERMANS, L'argot parisien..... 479
TOBLER, Vom Gebrauche d. Imperfectums Futuri im Romanischen.... 135
— Kleine Beiträge zur französischen Grammatik..... 142
TOYNBEE, Specimens of old french..... 632
VALOIS, Ouvrage inédit d'Honoré Bonet..... 330
VARNHAGEN, voy. *Passio sanctae Catharinae*.
VILLON, Œuvres complètes, p. p. LONGNON..... 333
VINOLS, Vocabulaires patois vellavien-français et français-patois vellavien..... 326
VISING, Fransk Språklära..... 328
VOIGT, Das Ideal d. Schönheit u. Hässlichkeit in d. Altfranzösischen Chansons de geste..... 474
VOLPI, Gli antipodi nel *Morgante*..... 473
VORETZCH, Ueber d. Sage von Ogier d. Däner..... 137
WALLENSKÖLD, voy. CONON DE BÉTHUNE,
WEIGAND, Wlacho-Meglen..... 480
WENDRINER, voy. *Bestiarius*.

WESEMANN, Ueber d. Sprache d. Altprovenzalischen Hs. acq. nouv. fr. nº 4138 d. Bibl. nat. zu Paris..... 473
WILLIAMS, Die französischen Ortsnamen keltischer Abkunft..... 476
WOLFRAM D'ESCHENBACH, *Perceval*, trad. p. Grandmont..... 633

PÉRIODIQUES

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1890, 1... 462
Bulletin de la Société des anciens textes français, XVII, 2 (1891)..... 462
Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France, XVIII, (1891). 320
Englische Studien, II-XV (1878-91)..... 467
Giornale storico della litteratura italiana, nos 45-54 (1891)..... 313
Literarisches Centralblatt (1889 et 1890)..... 463
Literaturblatt für germ. u. rom. Philologie, XII et XIII (juillet 1891 à juin 1892)..... 465
Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France, XVIII, (1890)..... 317
Propugnatore (II), n. s. III (1890)..... 124
Revue des langues romanes (oct. 1890, juin 1891)..... 310
— — — juill.-déc. 1891..... 618
Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie, I, nº v (mai 1891)..... 319
Revue de philologie française et provençale, V (1891)..... 460
Studj di Filologia romanza, fasc. 14-5 (1891)..... 620
Zeitschrift für romanische Philologie, XV, 3-4 (1891)..... 120
— — — XVI, 1-2 (1892)..... 455

CHRONIQUE

Nécrologie : L. Holland, D. Hinard, Fr. Zarncke, Sieber-Bischoff, 126; L. L. Bonaparte, R. Reinsch, 127; A. Gaspary, 321; G. Flechia, 471; Ed. Mall, R. Kœhler, 622; E. Renan, 623. — Nominations de professeurs, chargés de cours, etc. : MM Bédier, E. Muret, C. de Lollis, Voretzsch, 127; A. Stürzinger, G. Doutrepont, 321. — Prix décernés à MM. Meyer-Lübke, P. Passy, E. Langlois, E. Löseth, 623-4. — Publications nouvelles : l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, t. I, p. par P. Meyer; baron d'Avril, *Nouvelle bibliothèque bleue*; Söderhjelm, sur les *Cours d'amour*, 128; *Almanac patouès de l'Ariejo*, 129; E. Dümmler, *Rhythmes sur saint Nicolas*, 323; Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dict. gén. de la langue française*, 324, 471, 623; *Altfranzösische Bibliothek*, 624. — Publications annoncées : Piat, *Dictionnaire français-occitanien;* Thibaut, *Glossaire du patois blaisois*, 129; Stürzinger, édition des *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville, 321; C. Morel, édition de l'ancienne traduction de l'*Enfer* de Dante, conservée dans un ms. de Turin; Fitting et Suchier, la *Summa codicis* en provençal; Krumbacher, publication d'une *Byzantinische Zeitschrift*, 322; Stengel, édition des *Loherens*; Van Hamel, édition du poème latin de Matheolus; G. Paris, édition des *Gestes des Chiprois*, 323; Söderhjelm, édition de la *Vie de saint Martin*, en vers français, 622; P. de Nolhac, *Pétrarque et l'Humanisme*, 324. — G. Paris, de l'emploi des signes > et <, 471. — Observations de M. Nizier du Puitspelu en réponse à la critique de son *Dictionnaire du patois lyonnais*, par M. Philipon, et réplique de M. Philipon, 129. Manuscrit de la Vie provençale de saint Honorat acquis par la Bibliothèque nationale, 624. Manuscrit de Spalding, acquis par le Musée britannique, 473.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

N° 81 Janvier 1892

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXI

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois complète se vend, prise à Paris ..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1891 inclus, y compris la table des dix premières années ..... 520 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

A nos lecteurs 1
A. Thomas. La loi de Darmesteter en provençal 7
H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie en Italie. 18
P. Meyer. Maître Pierre Cudrifin, horloger, et la ville de Romans (1422-1431) 39
P. Meyer. Ballade contre les Anglais (1429) 50

MÉLANGES

A cosa si deva la conservazione testuale dei Giuramenti de Strasburgo P. Rajna) 53
Le Mythe des enfants-cygnes (F. Lot) 62
Le Chevalier au Lion, comparaison avec une légende irlandaise (F. Lot). 67
La novella della Dama e dei tre papagalli (E. Gorra) 71
Un' avventura di Peire Vidal (F. Novati) 78
Le conte des petits Couteaux d'après Jacques de Vitri (P. Meyer) 81
Coussin, anc. prov. et fr. *coissin* (P. Meyer) 83
Peaigne (L. Havet et G. Paris) 85
Perpetuon (A. Delboulle et G. Paris) 86
Porpos, propos. — *Aisil* (A. Bos) 87

COMPTES RENDUS

E. Gorra, *Testi inediti di storia trojana, preceduti da uno studio sulla leggenda trojana in Italia* (H. Morf) 88
Le roman de Thèbes, p. p. L. Constans (P. M.) 107
Floris et Liriope, altfranzœsische roman des Robert de Blois, hgg. von Dr W. v. Zingerle (P. M.) 109
Laberinto amoroso, Ein altspanisches Liederbuch, hgg. von K. Vollmœller (A. Morel-Fatio) 111
Gaster, *Chrestomathie roumaine* (E. Picot) 113

PÉRIODIQUES 120

CHRONIQUE 126

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. Paris. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* (fin). — Le *c* devant *e*, *i* en latin et en roman.
W. G. C. Byvanck. Villon inédit.
W. Meyer-Lübke. La 1re personne du pluriel en *-ons*.
Ad. Neubauer et P. Meyer. Le Roman d'Esther, poème provençal composé par un juif au XIVe siècle.
H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (suite).
F. Novati et P. Meyer. Les manuscrits de B. Boysset, arlésien.
E. Picot. Fragments de Mystères de la Passion (suite).
G. Raynaud. *La Châtelaine de Vergi*.
P. Toynbee. Christine de Pisan and Sir John Maundeville.
H. L.-D. Ward. Recherches sur Merlin.
G. Weigand. Études sur le roumain de l'Istrie.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LE ROMAN EN PROSE DE TRISTAN

LE ROMAN DE PALAMÈDE ET LA COMPILATION DE RUSTICIEN DE PISE

Analyse critique d'après les Manuscrits de Paris

PAR E. LOESETH

Un volume gr. in-8. — Prix..... 18 fr.

LES NOMS GAULOIS CHEZ CÉSAR ET HIRTIUS

DE BELLO GALLICO

1re SÉRIE — LES COMPOSÉS DONT *RIX* EST LE DERNIER TERME

PAR H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Un volume in-18. — Prix..... 4 fr.

LANGUE CATHOLIQUE

PROJET D'UN IDIOME INTERNATIONAL SANS CONSTRUCTION GRAMMATICALE

PAR A. LIPTAY

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

LE DIALECTE FLAMAND DE FRANCE

ÉTUDE PHONÉTIQUE ET MORPHOLOGIQUE DE CE DIALECTE

tel qu'il est parlé spécialement à Bailleul et ses environs (Nord)

PAR L'ABBÉ D. CARNEL

Un volume in-8 orné d'une carte. — Prix..... 2 fr. 50

ÉTUDE SUR LES PRINCIPAUX ADVERBES

AFFIRMATION — NÉGATION — MANIÉRE

PAR J. BASTIN

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LE STYLE DE LA LYRIQUE COURTOISE EN FRANCE

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR H. BINET

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LE PATOIS DE SAINT-HUBERT

(LUXEMBOURG BELGE)

PAR P. MARCHOT

Un volume in-8. — Prix..... 2 fr. 50

JEAN LEMAIRE DE BELGES

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR J. STECHER

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ÉTUDES ROMANES

Dédiées à GASTON PARIS

Le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française.

Un fort volume gr. in-8. — Prix : 20 francs.

LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL

Par H. SUCHIER

Traduit par P. MONET

Un volume in-8. Prix..... 6 fr.

LES

PLUS ANCIENS CHANSONNIERS FRANÇAIS

(XIIe SIÈCLE)

Publiés d'après tous les manuscrits

Par J. BRAKELMANN

Un volume petit in-8. Prix..... 5 fr.

LES FABLES DE LA FONTAINE

Par A. DELBOULLE

ADDITIONS A L'HISTOIRE DES FABLES, COMPARAISONS, RAPPROCHEMENTS, NOTES LITTÉRAIRES ET LEXICOGRAPHIQUES, ETC.

Un volume in-18 jésus. Prix..... 2 fr. 50

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

Publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et sous la direction de M. F. GUESSARD

10 vol. in-12, impression elzévirienne. Prix..... 50 fr.
Chaque volume se vend séparément. Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N° 82 Avril 1892

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXI

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois complète se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1891 inclus, y compris la table des dix premières années..... 520 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

	Pages
G. RAYNAUD. La Chastelaine de Vergi	145
A. NEUBAUER et P. MEYER. Le Roman provençal d'Esther	194
P. TOYNBEE. Christine de Pisan and sir John Maundeville	228
G. WEIGAND. Nouvelles recherches sur le roumain de l'Istrie	240

MÉLANGES

Valbeton dans *Girart de Roussillon* (L. Mirot)	257
La chanson à boire anglo-normande parodiée du *Letabundus* (G. Paris)	260
La traduction de la légende latine du voyage de Charlemagne à Constantinople, par Pierre de Beauvais (G. Paris)	263
Nouvelles recherches sur Villon (A. Longnon)	265
Jean Castel (A. Thomas)	271

COMPTES RENDUS

W. FOERSTER, *Romanische Bibliothek* (G. P.)	275
Eneas, p. p. SALVERDA DE GRAVE (G. P.)	281
G. RAUSCHEN, *Die Legende Karls des Grossen* (G. P.)	295
Karel ende Elegast, uitgegeven door E. T. KUIPER (G. P.)	296
Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres Bibliothèques, t. XXXIV, première partie (P. M.)	299
[illegible] troubadour du [illegible] siècle (P. M.)	304
[illegible] p. p. P[illegible] et V[illegible] (S. Luce)	306
PÉRIODIQUES	316
CHRONIQUE	321

[illegible] (avec carte).

[illegible] de Troie (suite) [illegible]

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LE ROMAN EN PROSE DE TRISTAN

LE ROMAN DE PALAMÈDE ET LA COMPILATION DE RUSTICIEN DE PISE

Analyse critique d'après les Manuscrits de Paris

PAR E. LOESETH

Un volume gr. in-8. — Prix..... 18 fr.

LES NOMS GAULOIS CHEZ CÉSAR ET HIRTIUS

DE BELLO GALLICO

1re SÉRIE — LES COMPOSÉS DONT *RIX* EST LE DERNIER TERME

PAR H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Un volume in-18. — Prix..... 4 fr.

LANGUE CATHOLIQUE

PROJET D'UN IDIOME INTERNATIONAL SANS CONSTRUCTION GRAMMATICALE

PAR A. LIPTAY

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

LE DIALECTE FLAMAND DE FRANCE

ÉTUDE PHONÉTIQUE ET MORPHOLOGIQUE DE CE DIALECTE

tel qu'il est parlé spécialement à Bailleul et ses environs (Nord)

PAR L'ABBÉ D. CARNEL

Un volume in-8 orné d'une carte. — Prix..... 2 fr. 50

ÉTUDE SUR LES PRINCIPAUX ADVERBES

AFFIRMATION — NÉGATION — MANIÈRE

PAR J. BASTIN

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LE STYLE DE LA LYRIQUE COURTOISE EN FRANCE

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR H. BINET

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LE PATOIS DE SAINT-HUBERT

(LUXEMBOURG BELGE)

PAR P. MARCHOT

Un volume in-8. — Prix..... 2 fr. 50

JEAN LEMAIRE DE BELGES

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR J. STECHER

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ÉTUDES ROMANES

Dédiées à GASTON PARIS

Le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française.

Un fort volume gr. in-8. — Prix : 20 francs.

LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL

Par H. SUCHIER

Traduit par P. MONET

Un volume in-8. Prix..... 6 fr.

LES

PLUS ANCIENS CHANSONNIERS FRANÇAIS

(XIIe SIÈCLE)

Publiés d'après tous les manuscrits

Par J. BRAKELMANN

Un volume petit in-8. Prix..... 5 fr.

LES FABLES DE LA FONTAINE

Par A. DELBOULLE

ADDITIONS A L'HISTOIRE DES FABLES, COMPARAISONS, RAPPROCHEMENTS, NOTES LITTÉRAIRES ET LEXICOGRAPHIQUES, ETC.

Un volume in-18 jésus. Prix..... 2 fr. 50

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

Publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et sous la direction de M. F. GUESSARD

10 vol. in-12, impression elzévirienne. Prix..... 50 fr.
Chaque volume se vend séparément. Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N° 83 Juillet 1892

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les fais e les murs.
WACE.

Tome XXI

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois complète se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1891 inclus, y compris la table des dix premières années..... 520 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

W. Meyer-Lübke et G. Paris. La première personne du pluriel en français..... 337
G. Huet. Les fragments de la traduction néerlandaise des *Lorrains*.... 361

MÉLANGES

Bascauda (G. P.)..... 406
Longaigne (G. P.)..... 407
Boute-en-courroie (G. P.)..... 407
Fragment de la *Vengeance de Raguidel* (P. M.)..... 414
Sur deux chansons de Conon de Béthune (A. Jeanroy)..... 418
Le Mystère de la Passion à Saint-Flour (A. Thomas)..... 423
Remarques sur Villon, à propos de l'édition de M. Longnon (A. Piaget). 427
La *Quistione d'amore* de Carlo del Nero (A. Piaget)..... 431

COMPTES RENDUS

E. Langlois, Origines et sources du roman de la Rose (Ch. Joret)... 434
P.-J. Rousselot, Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente). — Le même, De vocabulorum congruentia in rustico Cellæ-Fruini sermone (A. Thomas)..... 437
The Song of Dermot and the Earl, an Old French Poem edited by G.-H. Orpen (P. M.)..... 444
Frère Philippe, Les merveilles de l'Irlande. Texte provençal publié par J. Ulrich (P. M.)..... 451

PÉRIODIQUES..... 310

CHRONIQUE..... 321

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. L'*Image du monde*, rédaction du ms. Harley 4333. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. Paris. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* (fin). — Le *c* devant *e*, *i* en latin et en roman.
W. G. C. Byvanck. Villon inédit.
A. Jeanroy, Trois dits d'amour (XIIIe siècle).
H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (suite).
F. Novati et P. Meyer. Les manuscrits de B. Boysset, arlésien.
E. Philipon, Les parlers du Forez cis-ligérien aux XIIIe et XIVe siècles.
E. Picot. Fragments de mystères de la Passion (suite).
H. L.-D. Ward. Recherches sur Merlin.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LE ROMAN EN PROSE DE TRISTAN

LE ROMAN DE PALAMÈDE ET LA COMPILATION DE RUSTICIEN DE PISE

Analyse critique d'après les Manuscrits de Paris

PAR E. LOESETH

Un volume gr. in-8. — Prix..... 18 fr.

LES NOMS GAULOIS CHEZ CÉSAR ET HIRTIUS

DE BELLO GALLICO

1re SÉRIE — LES COMPOSÉS DONT *RIX* EST LE DERNIER TERME

PAR H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Un volume in-18. — Prix..... ..... 4 fr.

LANGUE CATHOLIQUE

PROJET D'UN IDIOME INTERNATIONAL SANS CONSTRUCTION GRAMMATICALE

PAR A. LIPTAY

Un volume in-8. — Prix ..... 4 fr.

LE DIALECTE FLAMAND DE FRANCE

ÉTUDE PHONÉTIQUE ET MORPHOLOGIQUE DE CE DIALECTE

tel qu'il est parlé spécialement à Bailleul et ses environs (Nord)

PAR L'ABBÉ D. CARNEL

Un volume in-8 orné d'une carte. — Prix..... 2 fr. 50

ÉTUDE SUR LES PRINCIPAUX ADVERBES

AFFIRMATION — NÉGATION — MANIÈRE

PAR J. BASTIN

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LE STYLE DE LA LYRIQUE COURTOISE EN FRANCE

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR H. BINET

Un volume in-8. — Prix..... ..... 3 fr. 50

LE PATOIS DE SAINT-HUBERT

(LUXEMBOURG BELGE)

PAR P. MARCHOT

Un volume in-8. — Prix..... ..... 2 fr. 50

JEAN LEMAIRE DE BELGES

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR J. STECHER

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ÉTUDES ROMANES

Dédiées à GASTON PARIS

Le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française.

Un fort volume gr. in-8. — Prix : 20 francs.

LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL

Par H. SUCHIER

Traduit par P. MONET

Un volume in-8. Prix..... 6 fr.

LES

PLUS ANCIENS CHANSONNIERS FRANÇAIS

(XIIe SIÈCLE)

Publiés d'après tous les manuscrits

Par J. BRAKELMANN

Un volume petit in-8. Prix..... 5 fr.

LES FABLES DE LA FONTAINE

Par A. DELBOULLE

ADDITIONS A L'HISTOIRE DES FABLES, COMPARAISONS, RAPPROCHEMENTS, NOTES LITTÉRAIRES ET LEXICOGRAPHIQUES, ETC.

Un volume in-18 jésus. Prix..... 2 fr. 50

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

Publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et sous la direction de M. F. GUESSARD

10 vol. in-12, impression elzévirienne. Prix..... 50 fr.

Chaque volume se vend séparément. Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

MÂCON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

FEV 10 1893

N° 84 Octobre 1892

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les dis e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXI

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois complète se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1892 inclus, y compris la table des dix premières années..... 520 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

Messieurs les abonnés sont priés de renouveler de suite leur abonnement afin d'éviter tout retard dans la réception des numéros.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

P. MEYER, L'*Image du monde*, rédaction du ms. Harley 4333 481
A. THOMAS, *Aise*, essai étymologique 506
F. NOVÁTI, Le livre de raisons de B. Boysset, d'après le ms. des Trinitaires d'Arles, actuellement conservé à Gênes 528
P. MEYER, Les manuscrits de Bertrand Boysset (premier article) 557
A. PIAGET, Une édition gothique de Charles d'Orléans 581

MÉLANGES

Mastin (G. P.) 597
Antenois (G. P.) 597
Le *Gallus calumniator*, de Pétrarque (P. de Nolhac) 598
Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du XIVe siècle (A. Thomas). 606
Jean de Sy et Jean de Cis (A. Thomas) 612
Michaut pour *Machaut* (A. Piaget) 616
Estaler (P. Toynbee) 617

PÉRIODIQUES 618

CHRONIQUE 622

TABLE DES MATIÈRES 634

Les prochains numéros contiendront :

P. MEYER, Les manuscrits de Bertrand Boysset (suite). — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. PARIS, La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Grande Conquista de Ultramar* (fin). — La destinée du latin en français.
W. G. C. BYVANCK, Villon inédit.
R.-J. CUERVO, Les segundas personas et de plural en la conjugacion castellana.
A. JEANROY, Trois dits d'amour (XIVe siècle).
E. PHILIPPON, Les parlers du Forez.
H. MOLL, Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (suite).
E. PIAGET, Fragments de mystères de la Passion (suite).
H. L.-D. WARD, Recherches sur Merlin.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE
HISTOIRE, LÉGENDES ET SYMBOLISME
PAR CHARLES JORET,
Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.
Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LES ORIGINES DE LA POÉSIE LYRIQUE EN FRANCE
AU MOYEN AGE
PAR G. PARIS,
Membre de l'Institut.
Brochure in-4. — Prix..... 3 fr.

LES MOTS LATINS DANS LES LANGUES BRITTONIQUES
(*GALLOIS, ARMORICAIN, CORNIQUE*)
Phonétique et commentaire, avec une introduction sur la romanisation de l'Ile de Bretagne.
PAR J. LOTH,
Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.
Un volume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

PHONOLOGIE DÉTAILLÉE D'UN PATOIS WALLON
CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU WALLON MODERNE
PAR P. MARCHOT
Un volume in-18 jésus. — Prix..... 3 fr.

MÉLANGES WALLONS
Par C. BOCLINVILLE, A. BOVY, A. DOUTREPONT, G. DOUTREPONT, J. HAUST, A. GITTÉE, E. MONSEUR, J. SIMON.
Un volume grand in-8. — Prix..... 4 fr.

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION
Répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources,
PAR ROGER ALEXANDRE
DEUXIÈME ÉDITION
Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

PÉTRARQUE ET L'HUMANISME
D'APRÈS UN ESSAI DE RESTITUTION DE SA BIBLIOTHÈQUE
PAR P. DE NOLHAC
Un volume grand in-8, orné d'un portrait et de trois planches de fac-similés. — Prix..... 16 fr.

LES NOMS GAULOIS CHEZ CÉSAR ET HIRTIUS

DE BELLO GALLICO

1re SÉRIE - - LES COMPOSÉS DONT *RIX* EST LE DERNIER TERME

PAR H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Un volume in-18. — Prix..... ..... 4 fr.

LE STYLE DE LA LYRIQUE COURTOISE EN FRANCE

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR H. BINET

Un volume in-8. — Prix..... ..... 3 fr. 50

ÉTUDES ROMANES

Dédiées à GASTON PARIS

Le 29 décembre 1800 (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française.

Un fort volume gr. in-8. — Prix : 20 francs.

LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL

Par H. SUCHIER

Traduit par P. MONET

Un volume in-8. Prix..... 6 fr.

LES

PLUS ANCIENS CHANSONNIERS FRANÇAIS

(XIIe SIÈCLE)

Publiés d'après tous les manuscrits

Par J. BRAKELMANN

Un volume petit in-8. Prix..... 5 fr.

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

Publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et sous la direction de M. F. GUESSARD

10 vol. in-12, impression elzévirienne. Prix..... 50 fr.

Chaque volume se vend séparément. Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. -- Départements et Union postale : 17 fr.

Macon, Protat frères, imprimeurs.

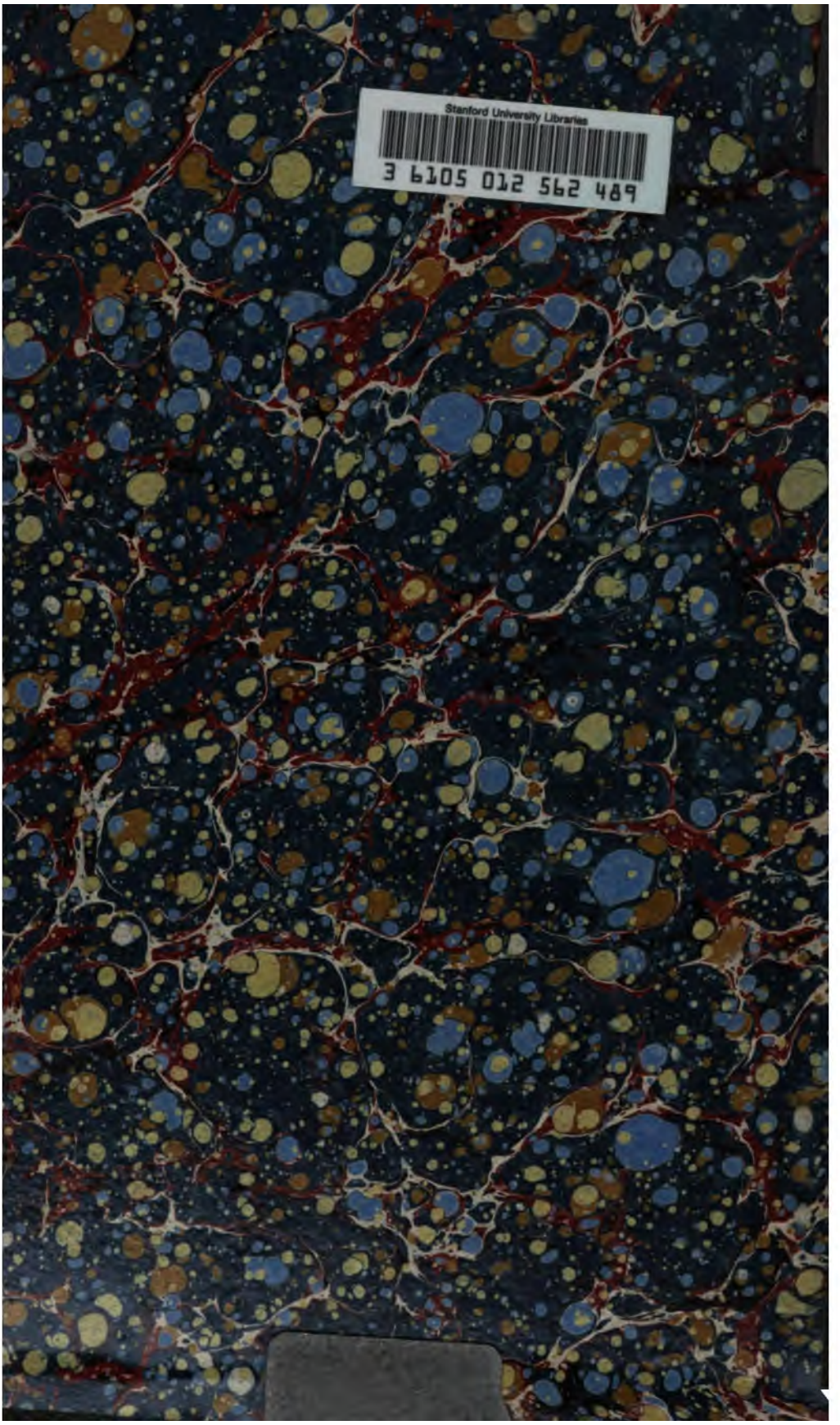
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 489